
BIBLIOTHEQUE DU PALAIS DES ARTS





DICTIONAIRE HISTORIQUE,

OU

MEMOIRES CRITIQUES ET LITTERAIRES,

CONCERNANT

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE DIVERS

PERSONNAGES DISTINGUÉS,

PARTICULIEREMENT DANS LA

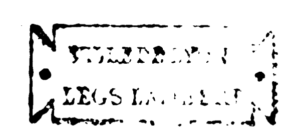
REPUBLIQUE DES LETTRES.

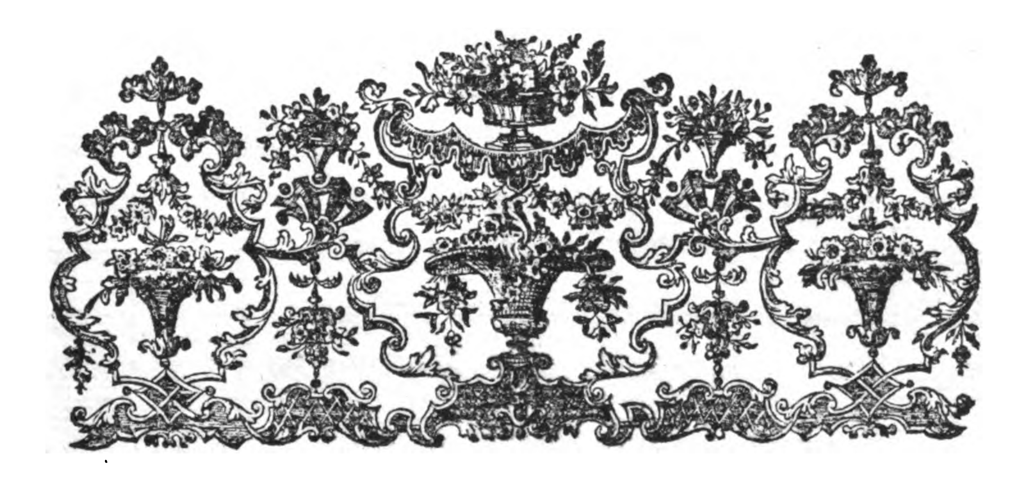
PAR

PROSPER MARCHAND.

TOME SECOND.

K — W.





A LA HAYE,

CHEZ PIERRE DE HONDT,

M. D. CC. LIX.

AVERTISSEMENT
DE
L'EDITEUR.



Lorsque je publiai le premier Volume de cet Ouvrage, je croiois que le second le suivroit de près ; j'en avois rassemblé tous les matériaux : mais, quand je les eus examinés en détail, je vis bientôt qu'il étoit impossible de faire imprimer plusieurs Articles tels qu'ils étoient, il falloit auparavant les déchifrer ; ils étoient écrits de façon que jamais les Imprimeurs n'auroient pu s'en tirer. Cette occupation m'a pris beaucoup de tems, & un tems que je regrette fort : enfin, j'en suis venu à bout ; & je me suis ainsi acquité de la promesse que j'avois faite à mon Ami MARCHAND. J'espère que mon travail sera agréable au Public.

Dans ce second Tome, on trouvera plusieurs Articles très intéressans : mais je prévois qu'on y critiquera les mêmes défauts que dans le précédent, & je ne chercherai pas à les justifier : je suis le premier à les condamner. De Savans Journalistes en ont relevé plusieurs ; les uns l'ont fait avec politesse (*a*) ; les autres mécontents, avec raison, du stile aigre de l'Auteur, ont un peu trop imité ce même stile (*b*) en parlant de son Ouvrage. Je conviens de la solidité des Remarques des uns & des autres ; & je crois qu'ils en auroient pu faire un plus grand nombre, sans que pour cela ce Livre eut rien perdu de son prix.

J'ai appris que quelques Auteurs de réputation, actuellement vivans, se sont plaints de ce que Mr. MARCHAND a dit d'eux dans le premier Tome. Je voudrois que les passages qui leur ont fait de la peine ne s'y trouvassent point ; je les aurois tous retranchés, si j'avois pu le faire sans manquer à la fidèlité qu'on exige dans un Editeur. Je prie donc qu'on n'en mette aucun sur mon compte. Je ne veux être responsable que d'un seul Article ; c'est celui de 's GRAVESANDE ; il est entièrement de ma composition. Le respect que je conserve pour la mémoire du grand Homme qui en fait le sujet, m'a déterminé à y travailler, pour me distraire de l'ennui que me donnoit la revi-

(*a*) *Voyez la* Bibliothèque des Sciences & des Beaux Arts, pour les Mois de Janvier, Février, & Mars 1758. *pag.* 196 *& suiv.*

(*b*) *Voyez les* Mémoires de Trevoux, pour le Mois d'Octobre 1758. *Edition d'Amsterdam : pag.* 409. *& suivantes.*

vision & l'arrangement d'un Manuscrit aussi brouillé que celui de Mr. MARCHAND. Mon but n'étoit d'abord que de donner une légére idée du caractère & des sentiments de Mr. 's GRAVESANDE. Mais, le plaisir que j'ai eu à parler de lui & de ses Ouvrages, m'a entrainé au delà des bornes que je m'étois prescrites; & sans presque m'en appercevoir, j'en ai fait un des plus longs Articles de tout ce Livre. Je prévois bien que ceux qui le liront n'auront pas la même satisfaction que j'ai éprouvée en le composant, cependant, je me flatte qu'on me saura gré d'y avoir inséré quelques pièces intéressantes, qui sans cela seroient sans doute perdues pour toujours, & qui en font une partie considérable. A la tête de cet Article, j'ai demandé excuse à mes Lecteurs sur la liberté que j'avois prise de l'insérer dans l'Ouvrage d'un autre, ainsi je puis me dispenser de répéter ici ce que j'ai dit là.

Pour rendre plus facile l'Usage de ce Livre, le Libraire y a fait ajouter une Table des Matières. Celui qui l'a faite y a surtout inséré les Auteurs cités dans le corps de l'Ouvrage. Il s'est donné pour cela beaucoup de peine, mais je souhaiterois fort que ce ne fût pas ici son coup d'essay dans ce genre de travail.



DICTIO-

DICTIONAIRE HISTORIQUE,

OU

MEMOIRES CRITIQUES

ET

LITTERAIRES.

K.



KIRANIDES, Ouvrage de Magie naturelle & superstitieuse, que quelques Savans ont attribué à Mercure Trismégiste, d'autres à Zoroastre, & d'autres enfin à KIRANUS ou KIRANIS, prétendu Roi de Perse (*A*), dont on a fort diversifié le nom (*B*). On prétend, qu'il a été écrit en Syriaque ou en Egyptien (*a*), qu'il a été traduit en Arabe & en Grec (*b*), qu'il se trouve encore aujourd'hui en cette Langue dans quelques Bibliothéques, qu'il contient quantité de choses fort curieuses mé-

(*a*) *Voïez la Remarque* [E].

(*b*) *Voïez la Remarque* [C].

(*A*) *Ouvrage, que quelques Savans ont attribué . . . . . à Kiranus . . . . . prétendu Roi de Perse.*] Ceux d'entre les anciens Auteurs qui ont parlé de cet Ouvrage, tels que Zosime, Olympiodore, & Georgius Syncellus, l'ont attribué à Mercure Trismégiste; & quelques modernes prétendent, qu'en effet la plus grande partie de ce qu'il contient est tirée de ses Ecrits (1); & l'on verra ci-dessous, Citation (12), que ceux, qui l'ont attribué à un prétendu *Kiranus*, Roi de Perse, ne l'ont fait que par pure ignorance de la Langue Arabe: mais, le fameux Henri Corneille Agrippa, faisant apparemment du titre du Livre le nom de l'Auteur, l'a attribué à *Kirannides*; & il a été suivi en cela par la plûpart de ceux qui ont écrit après lui. Ces sortes d'Ecrits étoient fort de son goût, & il met celui-ci au nombre de plusieurs autres de même espéce, dont quelques-uns lui avoient passé par les mains. *Scripserunt de* Naturalis Magiæ *Operibus*, dit-il, *Zoroastres, Hermes, Evantes Rex Arabum, Zacharias Babylonius, Joseph Hebræus, Bocus, Aäron, Zenotenus,* KIRANIDES, *Almadal, Thetel, Alkindus, Abel, Ptolomæus, Geber, Zahel, Nazabarus, Thebit, Berith, Salomon, Astrephon, Hipparchus, Alcmeon, Apollonius, Tryphon, & plerique alii quorum aliqua Opera adhuc integra, & pleraque fragmenta adhuc extant, & ad manus meas aliquando pervenerunt* (2). Gesner ne connoissoit l'Ouvrage dont nous parlons que par ce passage d'Agrippa, lors qu'il publia sa Bibliothéque en 1545 (3), & même lorsqu'il publia ses Pandectes en 1548 (4); mais, lorsqu'il fit imprimer son *Catalogus Scriptorum Rei Herbariæ*, qui tient lieu de Préface à l'Histoire des Plantes de Jérome Tragus (5), il en connoissoit quelque chose de plus, puisqu'il s'exprime ainsi: *Kiranis . . . . . scripsit quædam . . . . de Facultatibus Magicis & Medicis quarumdam stirpium, lapidum, & animalium, Libris quatuor* (6). Il ne dit point de qui il avoit appris ces nouvelles particularitez: & tous ceux qui l'ont suivi, les Abbréviateurs de sa Bibliothéque (7), l'Au-

(1) *Hermetem* ἐν ταῖς Κυρανίσι Βίβλοις *laudat Syncellus, pag.* 35 & 52, ὥσπερ καὶ ἐν τοῖς γενικοῖς τοῦ Ἑρμοῦ καὶ ἐν τοῖς Κυρανίσι Βίβλοις εὕρηται; & *ante Syncellum Olympiodorus, cujus verba adduxit Reinesius, pag.* 7. Variarum Lectionum, Πάλιν ἐν τῇ Κυρανίδι ὁ Ἑρμῆς, &c. Morhofii Polyhistor Literarius, *Libr. I, Cap. XI, pag.* 99. Fabricii, Bibliotheca Græca, *Tom. I, pag.* 62

(2) Agrippa de Vanitate Scientiarum, *Cap. XLII, pag.* 90, *Edit. Lugd. Batav.* 1643, *in* 12. *où la plûpart de ces noms sont confondus & gâtez: j'ai suivi, pour les redresser, l'édition que* Gesner *donne de ce passage, pag.* 631. *de sa* Bibliothéque, & *pag.* 103. *de ses* Pandectes.

(3) *Voïez-en le folio* 631.

(4) *Voïez-en le folio* 103.

(5) *Imprimée* à Strasbourg, chez Wend. Rihelius, en 1552. in 4. *Notez que ce* Catalogus Scriptorum Rei Herbariæ *fut réimprimé à la suite de la* Bibliotheca Medica *de* Paschalis Gallus, à Bâle, chez Conrard Waldkirk, en 1590, in 8.

(6) Gesner. Catalog. Scriptor. Rei Herbariæ, *folio* c liii.

(7) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 530.

mélées pourtant de beaucoup de superstitions (*c*), qu'il est divisé en quatre Livres (*d*), qu'il

(*c*) *Voiez la Remarque* [A].

(*d*) *Voiez la Remarque* [A].

l'Auteur du Catalogue des Botanistes publié par Joachim Camerarius (8), Paschalis Gallus (9), & Jean George Schenckius (10), l'ont fidélement copié en cela, & ne nous disent rien de plus. L'Auteur du Catalogue des Botanistes observe seulement, qu'il y a beaucoup de choses magiques & superstitieuses dans cet Ouvrage : *multa tamen magica & superstitiosa admiscet* (11).

Gaspar Barthius prétend, que cet Ouvrage a été composé en Grec ; que ce n'est autre chose que le fruit de l'oisiveté d'un Moine de Constantinople ; que, pour le rendre plus recommandable, il y a emploïé des noms Arabes, Egyptiens, & Persans ; que, par cette même raison, il l'a attribué à un Roi de Perse nommé *Ceramidas* ou *Kirannis* ; & que ce n'est qu'un nom supposé sous lequel l'Auteur a voulu se déguiser. *Quidam Græculus Auctor*, dit-il, *quem ante Christi MCLXVIII. Constantinopoli scribentem rarioris Medicinæ de Herbis, Lapidibus, Animantibus, Piscibus Observationes, Gerardus Cremonensis .... in Latinum Sermonem transtulit. Græcum enim Auctorem Græcis verbis allegat, licet Persicum ille interpretem fingat Gilbertus Gaulminus, vir doctissimus, notis ad Pselli Demonologiam. Is Græculus, ut commendabilior ille Commentariolus foret, accersivit nomina Arabum, & Ægyptiorum, Persarumque ; Regemque* Ceramidam, *aut* Kyrannim *Opusculo suo Autorem dedit. Nos vero, etsi Codicis Græci copia non fuerit præsto, facile tamen colligimus Monachum esse Constantinopolitanum, quod genus eo maxime ævo regnavit, ut fere ubique, apud Græcos etiam in Literis* (12). Mais, Reinesius & Morhof tâchent de faire voir, que cette prétention n'est pas bien fondée, tant parce qu'un Chrétien n'auroit pas ramassé tant de choses vaines & impies, que parce qu'Olympiodore & Zosime ont parlé de cet Ouvrage (13). Cette derniére raison vaut mieux que la prémiére ; & c'est la seule que Morhof ait alléguée. Ernest Tentzelius veut que ce soient des extraits d'un Ouvrage de Zoroastre sur les Cérémonies Religieuses des Perses, Ζωροάστρης ὁ μάγος ἐν τῇ συναγωγῇ ἱερᾷ τῶν Περσικῶν ; ce que Vincent Placcius explique plus particuliérement du *Zundavastaw* de ce Législateur, c'est-à-dire de la Révélation qu'il a laissée à divers Peuples de l'Orient: *Probabilius tamen sunt fragmenta Libri Zoroastris, seu Libri Legum Persarum dicti ZUNDAVASTAW* (14). Mais, cela ne s'accorde en aucune façon avec l'idée que les Docteurs Hyde & Prideaux nous ont donnée de cette prétendue Révélation ; & c'est sans doute avec beaucoup de raison, que Mr. Fabricius rejette bien loin ce sentiment de Tentzelius ; vû qu'il n'y a aucun rapport entre un tel Ouvrage, & un Traité de Physique, de Médecine, & de Magie, tel que celui des Kiranides (15). Thomas Reinesius, enfin, le regarde comme l'Ouvrage d'un Ecrivain Païen, & comme un extrait ou des fragmens de ce que les Egyptiens, les Perses, & les Arabes ont écrit en divers tems sur la Magie naturelle & la Magie superstitieuse, auxquelles ils ont toujours été fort enclins (16) ; & c'est, ce me semble, l'opinion la plus probable, & à laquelle il paroit le plus à propos de s'arrêter.

Quoi qu'il en soit, il étoit intitulé Βίβλος Κοιρανὶς φυσικῶν συμπαθειῶν καὶ ἀντιπαθειῶν, σύνταγμα Κοιράνου βασιλέως Περσῶν (17) ; & divers Auteurs prétendent que ceux, qui l'ont attribué à un Roi de Perse, n'ont rien entendu au mot Κοίρανις, qui n'est rien moins que le nom de l'Auteur, mais, qui, selon l'Auteur de la Version Latine qu'on en a, signifie *Reine*, Κοιρανίδες *vero dictæ sunt eo quod sint aliorum Librorum Reginæ* ; & c'est ce que confirme très bien l'Editeur de la Version Latine en ces termes de sa *Præfatio Isagogica*, pag. 10: *Quod vero* Κοιρανίδες Βίβλοι *dicantur, id non ab Autore saltem* patronymice *factum, verum etiam* appositive .... *Est autem fictitium penitus* KIRANI *nomen, quo melior tantummodo commendatio huic Libro, & major accideret authoritas. Tametsi namque* CYRUS *Persarum Monarcha fuerit ter Mx. ut inde* κῦρος, κυρίω, *&* κοιράνω, *quin & Gallorum regius* SIRE, *derivata credantur ; nullus tamen Princeps vel Rex Persarum pecaliaris ita nominatus legitur.* Selon Scaliger, Saumaise, & Reinesius, Κοίρανις signifie *Sylloge, Syntagma, Collectio* ; &, selon le Pére Goar sur Syncellus, un Livre où il est traité de la force & des influences des Astres (18). L'Auteur de la Version Latine semble diviser cet Ouvrage en trois Parties ; *In tres igitur dividens Kiranidas omnem compositionem, &c.* (19) : mais, plusieurs autres Auteurs ont remarqué qu'il étoit divisé en IV Parties ou Livres, sans observer néanmoins en quoi consistoient ces quatre Livres. Tentzelius, Placcius, Fabricius, & Arpe, sont les seuls qui nous en instruisent : il est vrai qu'ils ne nous disent point d'où ils ont tiré ce détail. *Scriptum ipsum*, disent-ils (20), *quatuor partibus absolvitur, quarum prima agit de viginti quatuor Gemmis, totidemque Herbis, Avibus, Piscibus, & quæ sint singulorum Magicæ Virtutes Medicæque, quadrifariam semper & fere mixtim, ad tetrapharmacum constituendum ..... Secunda similiter agit de quadraginta generibus Animantium quadrupedum. Tertia de Avibus quadraginta quatuor. Quarta denique de quatuor & septuaginta Piscibus.* Peut-être l'ont-ils tiré de Saumaise, qui confirme puissamment, non seulement cette simple particularité, mais même toutes celles des deux derniers Paragraphes, dans les *Prolegomenes* de ses *Exercitationes Plinianæ in Solinum*, signature ***3, où il s'exprime ainsi. „ Eodem sensu (quo *Alcoranum* interpretatum est Collectio,) & Κυρανίδες „ Βίβλοι in manuscripto Codice, quæ Collectanea, „ sunt τῶν φυσικῶν Δυνάμεων ex Lapidibus, Herbis, „ Quadrupedibus, Avibus & Piscibus, ex Harpo„ cratione Alexandrino, & Libris Arabicis, quæ „ Κυρανίδες appellantur, ab aliquo Græculo com„ pilata. A Persarum Rege dictas ille Κυρανίδας „ hariolatur, vel quia sunt quasi Βασιλίδες τῶν ἄλλων „ γραφησῶν Βίβλων. Utrumque absurdum & fal„ sum. Videtur sensisse Κυρανίδας dictas a voce „ Κῦρος, vel Κυς qui Idiotismo vulgaris Græciæ „ idem erat quod Κύριος, *Dominus* vel *Rex*. Ap„ paret Libros illos conversos fuisse ex Arabico „ vel Persico Sermone in Græcum. Titulus fuit „ autem Arabicis ..... *Curan*, aut ..... „ *Kitab Curani*, ἡ Κυρανὶς Βίβλος, *Liber collecta„ neus.* Unde Κυρανὶς πρώτη, δευτέρη, τρίτη, τε„ τάρτη, in illo Codice antiquo commemoratur. „ Quod est ἡ πρώτη Συναγωγὴ, δευτέρη, τρίτη, & „ τετάρτη. Prima Κυρανὶς est περὶ Βοτανῶν καὶ Λίθων, „ quam & πρώτην Βίβλον τῶν Κυρανίδων vocat Auctor „ in Præfatione, qui & Harpocrationis Συναγωγὴν „ περὶ Φυσικῶν Δυνάμεων κατὰ στοιχεῖον cum ea simul „ junxit. Δευτέρη Κυρανὶς est περὶ τετραπόδων Ζώων. „ Ter-

(8) Catal. Auctor. Rei Rusticæ, *folio* 47. *verso Edit.* Norimb. Hær. Jo. Montani, 1577, in 4.

(9) Bibliothecæ Medicæ, *pag.* 205.

(10) Bibliothecæ Medicæ, *pag.* 365.

(11) Catal. Auct. Rei Rusticæ, *folio* 47. *verso.*

(12) Gasp. Barthii Adversaria, *Libro XI, Cap. XVII, col.* 542. *Divers autres Auteurs ont adopté de même cette supposition touchant ce prétendu Roi de Perse ; mais, ils sont tous réfutez dans ce Passage de* Mr. Mollerus, *qui convient trop à nôtre sujet, pour n'être point ajoûté ici.* Longe gravius impingunt, *dit-il*, qui .... cum Gesnero, Aldrovando, J. B. Porta, Nic. Cassino, Casp. Barthio, And. Rivino ..., aliisque a Thoma Reinesio refutatis, iisque addendo Joh. Antonide Lindano Bibliothecæ Medicæ Scriptore, ex Pseudo-Hermetis *Kiranidibus* seu Collectaneis Medicis, ob Linguæ Arabicæ Imperitiam, *Kyranum*, Regem [Κοίρανον] Persarum chimæricum, Autorem istorum nobis exsculpunt. *Il est tiré de son* Homonymoscopia Historico-Philologico-Critica, sive Schediasma de Scriptoribus Homonymis, *pag.* 10, & 11 : *Livre très curieux, imprimé* à Hambourg, chez God. Liebezeit, en 1697, in 8. ; *mais, dans lequel on ne sait où prendre ce dont on pourroit avoir besoin, faute de* Tables des Chapitres & des Matiéres, *qui y sont traitées.*

(13) *Autorem vero* Kuranidem *esse Monachum Constantinopolitanum falsum est, quæ, pag.* 7, *ex* Olympiodoro *cod. mscr.* Chemicorum veterum *legere, si vis, potes. Christianusne adeo impias nugas & vanitates magicas tradiderit ? Aliquid adsuisse Græculos non negem. Ipsa enim* Πραγματεία *Pagani Scriptoris est.* Thomæ Reinesii Epistolæ ad Christian. Daumium, *Epist. XXV, pag.* 86. Morhofii Polyhist. Literar. *Libr. I, Chap. XI, pag.* 99. Reinesius *ne cite que le seul* Olympiodore.

(14) Tentzelius *in* Monatliche Unterredungen 1695, *pag.* 30, 31, *apud* Fabricii Biblioth. Græc. *Tom. I, pag.* 65. Placcius de Pseudonymis, *pag.* 408. *Selon* Prideaux, Hist. des Juifs, *Tom. II, pag.* 56, 57, *ce mot* Zendavena, *ou* Zundavestow, *signifie* l'Allume-Feu, *& répond à notre* Boite-à-Fusil, *parce que la lecture de ce Livre est propre à allumer dans les Cœurs le feu de l'Amour Divin. Voilà précisément le* Fusil de Pénitence, pour battre le caillou de l'Homme, & prendre le feu avec ses Allumettes ; *Titre, que* Baillet, *Tom. I, pag.* 166, *n'a pas laissé de mettre au rang des plus ridicules.*

(15) Hyde de Religione Persarum, *Cap. XXV, & XXVI, cité par* Prideaux, Hist. des Juifs, *Tom. II, pag.* 56, *& suiv.* Fabricii, Bibliotheca Græca. *Tom. I, pag.* 65.

(16) Reinesii Variar. Lection. *Libr. I, Cap. II, pag.* 7, *& seq. ; & Libr. III, Cap. XV, pag.* 568, *& seq.*

(17) G. Gaulminus, Notis ad Theod. Prodromum, *Cap. XV ; &* Du Cange in Lexico Mediæ Græcitatis ; *apud* Morhofii Polyhist. *Libr. I, Cap. XI, pag.* 99 ; *&* Fabricii Biblioth. Græc. *Libr. I, pag.* 63.

(18) Morhofii, Polyhist, Literar. *Libr. I, Cap. XI, pag.* 99. Fabricii Bibliotheca Græca, *Tom. I, pag.* 62.

(19) Kiranidum, *Præfatio, pag.* 3.

(20) Fabricii, Biblioth. Græcæ, *Tom. I, pag.* 63, *où il cite* Tentzelius. *Voïez aussi* Placcius de Pseudonymis, *pag.* 408, 409 ; *&* Arpe de Talismanibus & Amuletis, *pag.* 65.

(e) *Voïez la Remarque [E], au commencement, au milieu, & vers la fin.*

(f) *Plusieurs Auteurs paroissent confondre ensemble ces trois Traités. C'est ce qu'on verra particuliérement dans les Remarques.*

qu'il a été traduit en Latin par Gérard de Crémone (*C*), & que cette Traduction a été renduë publique accompagnée de quelques Notes (*e*). Ce qu'on peut dire de plus certain touchant tout cela, c'est qu'on trouve encore dans diverses Bibliothéques deux petits Traités, qui ont beaucoup de rapport avec cet Ouvrage, & que la plûpart de ceux qui en ont parlé semblent ne distinguer pas assez d'avec lui (*f*). L'un est un Manuscrit Grec, intitulé *Cyrani & Harpocrationis* περὶ φυσικῶν δυναμέων (*D*); & l'autre est

(21) Fabricius, *ibidem.*

(22) *Idem, ibid. pag.* 64.

„ Tertia περὶ Ὀρνέων. Quarta περὶ Ἰχθύων." Fabricius affirme que ce Manuscrit se conserve & se trouve encore aujourd'hui dans diverses Bibliothéques; & que Gilbert Gaulmin, Charles du Fresne du Cange, & plusieurs autres, s'en sont servis (21). Finissons cette Remarque en observant qu'il y avoit dans la Bibliothéque de Mr. Grelot un Manuscrit intitulé, Ἐπιτομὴ χρυσῆ ἢ τὸ βιβλίον τῶν ἀρχαίων Κυρανιδῶν (22).

(23) Gesneri Catalog. Script. Rei Herbariæ, *folio e iiij.* Epit. Bibliothec. Gesn. *pag.* 530. Pasch. Galli Biblioth. Medic. *pag.* 205. Schenckii Bibliothec. Medic. *pag.* 365. Aldrovandi Ornithologia, *Tom. I, pag.* 734, 747.

(24) Epit. Bibliothec. Gesn. *pag.* 280.

(25) Epit. Bibliothec. Gesn. *pag.* 180, 317. Labbe Biblioth. Manuscript. *pag.* 169.

(26) Barthii Adversaria, *Libr. XI, Cap. XVII, col.* 542, 543. Possevini Biblioth. *Tom. II, pag.* 87.

(27) Labbe Bibliothec. MSS. *pag.* 323, *& Index.*

(28) Gesnerus, & *cæteri Citationis* [23].

(29) Agrippa de Vanit. Scientiar. *Cap. XLII*, Epit. Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 280. Barthii Adversaria, *col.* 543. Mangeti Bibliot. Script. Medic. *Tom. III, pag. lxxxviij.*

(*B*) KIRANUS..... *on a fort diversifié ce nom.*] Les uns l'écrivent, non seulement *Kiranus* & *Kiranis* comme je viens de le dire, mais encore *Caranus* (23), *Kirannis*, *Kirannus* (24), *Cyranus* (25), *Cyrannus*, *Kyrannus*, *Kyrannis*, *Kyranides*, *Cyramis*, *Ceramides* (26), & *Cœranus*, *Cœranicus*, ou plûtôt *Cœranius* (27). D'autres, confondant ensemble des choses fort différentes, & prenant le tître du Livre pour le nom de l'Auteur, l'écrivent *Kiranides* (28) & *Kirannides* (29). D'autres, enfin, l'écrivent *Kiramides*, & en font fort mal-à-propos un nouvel Auteur que personne ne connoit. C'est ce qui est arrivé à Jacques de Dondis, fameux Médecin de Padoue, vulgairement appellé l'*Aggrégateur*, qui met *Kiramides* au nombre des Auteurs desquels il a tiré son *Liber Aggregationis in Medicina* (30). Les Abbréviateurs de Gesner sont dans le même cas; & ils ne se sont point apperçu, quoique cela parût très clairement par le renvoi, que ce mot de *Kiramides* n'étoit qu'une faute d'Impression dans leur Original (31). Ils ont été suivis en cela par l'Auteur du Catalogue des Ecrivains touchant l'Agriculture, publié par Joachim Camerarius (32). De plus, ils ont fait deux autres bévûes: l'une, en ce qu'ils font deux Auteurs distincts de *Kiranis* & de *Kiramides* (33); & l'autre, en ce que parlant de leur prétendu *Kiramides*, ils renvoient inutilement le Lecteur à leur Article de *Zoroastre*, où ils n'en disent pas un seul mot (34). C'est avoir abrégé Gesner avec bien peu d'attention. Il falloit, ou ne point renvoïer à *Zoroastre*, ou il y falloit laisser ce que Gesner avoit dit de *Kiranides*, & de quantité d'autres Ecrivains de cette espéce (35). La plûpart des Livres sont pleins de ces sortes de négligences; & peut-être y a-t-il beaucoup d'Auteurs, qui ne doivent leurs éxistences, qu'à quelques fautes d'Imprimeur ou de Copiste semblables à celle dont je viens de parler. Ceux, qui ne regarderoient que comme de pures minuties le commencement de cette Remarque, seroient sans doute trop délicats; & le prétendu *Kiramides* des Abbréviateurs de Gesner pourra peut-être leur persuader, que ces sortes d'observations ne sont pas absolument aussi inutiles qu'ils se l'imaginoient, & que la plus petite altération dans les noms propres est toujours de quelque conséquence.

(*C*) *Il a été traduit de l'Arabe ou du Grec en Latin par Gérard de Crémone.*] Gesner s'est exprimé de maniére à faire croire qu'il le traduisit de l'Arabe: *Scripsit quædam* ARABICE, ... *Libris quatuor, quos Gerardus Cremonensis Latinos fecit barbara Dictione* (36): mais, les Abbréviateurs de sa Bibliothéque se sont contredits; car, après avoir copié cela d'un côté (37), ils avancent de l'autre sans aucune preuve, qu'il le traduisit du Grec: *E Græco convertit Kiranni vel Kirannidis Libros quatuor* (38). Paschalis Gallus s'en est tenu au prémier sentiment (39): Schenckius les a adoptez tous les deux (40); & l'Auteur du Catalogue des Botanistes, sans se déterminer pour l'un ni pour l'autre, s'est contenté de dire, qu'il avoit été assez mal traduit en Latin (41): c'est ce dont ils conviennent tous généralement. Barthius, qui prétend que cet Ouvrage a été composé en Grec, reconnoit, de même que tous les précédens, qu'il a été traduit en Latin par Gérard de Crémone (42). Reinésius n'est point de cet avis: il dit, que ceux qui le suivent se trompent; & Mr. Fabricius ajoûte, que cet interprête étoit un Italien, Chrétien, qui s'est caché sous ces caractères RA. PA. (43). Ni Simphorien Champier, ni Van der Linden, ni Mercklin, n'ont point mis cette Traduction au nombre des Ouvrages de Gérard de Crémone; & ce que ces deux derniers ont dit de ce Médecin est si peu éxact, & si plein de brouilleries, que cela m'a porté à dresser son Article.

On a vû dans la remarque précédente (44), que Barthius impute à G. Gaulmin d'avoir avancé, qu'il y avoit une Version Persane des Kiranides. Ajoûtons à cela, que Conringius croit, que la Traduction Grecque, qu'on en avoit, avoit été faite de l'Egyptien plûtôt que de l'Arabe, même avant le tems d'Olympiodore (45); & que l'Auteur de la Préface du Traité Latin dont je parlerai ci-dessous dit qu'il y en avoit plusieurs versions Grecques traduites de l'Arabe (46).

(*D*) *Un Manuscrit Grec intitulé* Cyrani & Harpocrationis περὶ φυσικῶν δυναμέων.] Selon les Abbréviateurs de la Bibliothéque de Gesner, ce Manuscrit se conserve à Rome dans la Bibliothéque du Vatican, est intitulé *Cyrani & Harpocrationis Liber* περὶ φυσικῶν δυνάμεων, ou bien *Harpocrationis & Cyrani Liber* περὶ φυσικῶν δυναμέων, & n'est qu'en un seul Volume (47): mais, selon Scipion Tetti, il est en deux différens Volumes, dont l'un, intitulé *Arpocrationis* περὶ φυσικῶν δυναμέων *per alphabetum*, se conservoit dans la Bibliothéque du Cardinal de St. Ange, qui appartint ensuite au Cardinal Farneze son Frère (48); & l'autre, intitulé *Cyrani* περὶ φυσικῶν δυναμέων κατὰ στοιχεῖον, se conservoit dans la Bibliothéque du Vatican (49). Pamelius & Maussac ont aussi fait mention de ce Manuscrit (50); & celui-ci, qui ne le connoissoit que sur la foi de Josias Simler, prétend que cet Auteur soit le prémier qui en ait parlé (51). Cette opinion n'est peut-être pas trop bien fondée: car, s'il est vrai, comme le prétend le Père Labbe (52), que le Catalogue que Scipion Tetti nous a donné

(30) *Voïez* Gesneri Bibliothecæ, *folio* 353. *verso*, *où l'on trouve un Précis de cet Ouvrage.*
(31) Gesneri Bibliotheca, *folio* 475, 631. (32) *Voïez-en le folio* 47. *verso.*
(33) Epit. Bibliothec. Gesneri, *pag.* 530. (34) *Voïez cet Article, pag.* 831.
(35) *Voïez le ci-dessus Citation* [2]. (36) Gesner. Catal. Scriptor. Rei Herbariæ, *folio e iiij.*
(37) Epit. Bibliothec. Gesneri, *pag.* 530. (38) *Ibidem, pag.* 280.
(39) Pasch. Galli Biblioth. Medic. *pag.* 205. (40) Schenckii Biblioth. Medic. *pag.* 199, & 365.
(41) Catalogus Scriptor. Rei Rust. *folio* 47. *verso.* (42) *Voïez ci-dessus Citation* [12].
(43) Fabricii Bibliotheca Græca, *Tom. I, pag.* 65. Arpe de Talismanibus & Amuletis, *pag.* 65, *où il avance mal-à-propos que* Reinesius *regarde cette Traduction Latine, comme plus ancienne qu'*Olympiodore. *Ce n'est que de la Compilation Grecque, qu'il parle ainsi.*
(44) *Voïez la Citation* [12]. (45) Fabricii Biblioth. Græc. *Tom. I, pag.* 65.
(46) *Voïez ci-dessous la Citation* [70], *au commencement.*
(47) *Romæ exstat in Vaticana Bibliotheca.* Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 180 & 317. Alph. Ciaconius, *qui a copié cela* Biblioth. *col.* 626. *ajoûte* Cyranni, Imperatoris Persarum, Medicinalia diversa. Gr. MS. in Bibliotheca Vaticana.
(48) *In Bibliotheca Cardinalis a Sto. Angelo, quæ nunc est Cardinalis Farnesii Fratris.* Scipio Tettius *in* Indice Librorum nondum editorum *apud* Labbæum Bibliothecæ MSS. *pag.* 168.
(49) *In Vaticana, idem, ibid. pag.* 169. (50) *Voïez les Citations* [60] & [63].
(51) Maussaci Dissertatio de Harpocratione, *pag.* 323.
(52) Bibliothec. MSS. *pag.* 166.

eſt un imprimé Latin, intitulé *Kirani Kiranides* & *Liber Phyſico-Medicus Kiranidum Kirani* (*E*). Le prémier pourroit bien être tiré des *Kiranides*, en tout, ou en partie; mais, le ſecond n'eſt, ſelon toutes les apparences, qu'une piéce fabriquée ſous des noms déjà connus, & dont on n'a point fait difficulté d'abuſer, pour en impoſer à la crédulité des perſonnes entêtées de ſecrets & de raretez. Quoi-qu'il en ſoit, on attribue né de divers Manuscrits d'Italie ait été compoſé vers l'an 1571 (53), il y a tout lieu de croire qu'il en a parlé avant Simler, dont l'Ouvrage ne parut qu'en 1574, & que c'eſt de lui que celui-ci a tiré tout ce qu'il en rapporte; réüniſſant en un ſeul Article ce que l'autre avoit mis en deux, & négligeant de citer la Bibliothéque du Cardinal de St. Ange comme moins conſidérable & moins connue que celle du Vatican. Quoi qu'il en ſoit, Barthius, qui rapporte auſſi le titre de ce Manuscrit, trouve qu'il a beaucoup de rapport avec les KIRANIDES, qui font le ſujet de cet Article (54); & il eſt étonnant que les Abbréviateurs de Gesner ne l'aient pas même ſoupçonné, eux qui connoiſſoient ces deux Ouvrages, & qui ont eu lieu d'en parler en plus d'un endroit (55). En effet, il y a beaucoup d'apparence, que l'un eſt un Abrégé de l'autre, ou tout au moins qu'il en eſt tiré ou en tout ou en partie; & la maniére, dont Mr. du Cange & le Père Labbe rapportent le titre de la Copie qu'on en conſerve à la Bibliothéque du Roi de France, ſemble mettre abſolument la choſe hors de tout doute. Le prémier le donne ainſi en Grec, Βίβλος Κοιρανὶς φυσικῶν δυναμέων συμπαθειῶν καὶ ἀντιπαθειῶν . . . ὅις συντάγματος Κοιρανοῦ βασιλέως Περσῶν, τῆς . . . . . . τῶν Κοιρανίδων, καὶ ἐκ τῶν Ἁρποκρατίωνος τοῦ Ἀλεξανδρείας πρὸς τὴν οἰκείαν αὐτοῦ θυγατέρα (56): & le ſecond le donne en Latin, de cette ſorte, *Cæranici* (ou plûtôt *Cæranii*) *Liber naturalium Virtutum de Sympathiis, Antipathiis, &c. ex primo Libro Cœrani Regis Perſarum, & Harpocratione Alexandrino de Elementis* (57).

Il y a dans le Livre de Tertullien *de Corona Militis* un paſſage obſcur, qui nous donnera lieu de faire une autre obſervation touchant le Manuscrit dont nous parlons. Ce paſſage eſt conçu en ces termes: *Liberum, eundem apud Aegyptios Oſirin, Harpocration induſtria hederatum argumentatur, quod Hederæ natura ſit cerebrum ab heluco defenſare* (58): c'eſt-à-dire, ſelon la traduction de Florimond de Rémond, *Harpocration rend la raiſon pourquoy Bacchus, que les Egyptiens appellent Oſiris, eſt couronné de Lierre, parce que ſa propriété eſt de préſerver le cerveau de peſanteur* (59). Pamelius croit, qu'il s'agit-là de nôtre Harpocration, & de ſon περὶ φυσικῶν δυναμέων, vû qu'il n'eſt rien de plus naturel que de remarquer dans un Livre de Phyſique la raiſon pour laquelle le Lierre eſt dédié à Bacchus (60). Mauſſac ne s'éloigne point trop de cette penſée, & croit de plus que cet écrit pourroit bien être de l'Auteur du *Lexicon decem Oratorum*, vû qu'il eſt auſſi-bien que lui diſpoſé par ordre Alphabétique (61), & Barthius, après avoir adopté l'un & l'autre de ces ſentimens, remarque, que le principal luſtre du Livre de Cyranus ne lui vient que d'être aſſocié à l'Ouvrage d'un Auteur dont tous les Sçavans font beaucoup de cas (62). On ne ſera peut être pas fâché de trouver ce que dit Mauſſac à cet égard: il eſt trop curieux, & concerne trop particuliérement cet Article, pour ne point trouver ſa place ici. *Monuerunt me . . . . doctiſſimi Puteani*, dit-il (63), *dum hæc ſub prælo haberem, legiſſe ſe in Indice, quem Pater ὁ μακαρίτης, abſolutiſſimum habebat omnium Bibliothecarum quæ in Italia extant* (64), Harpocrationis περὶ φυσικῶν δυναμέων *Librum per Alphabetum compoſitum, latere in Bibliotheca Cardinalis a Sto. Angelo, quæ nunc pervenit ad Cardinalem Farneſium Fratrem. Quæ res quantum me perſuaſerit illum Autorem a noſtro non valde diſtare, non opus eſt ut explicem: ordo enim Alphabeticus, quem ſervatum eſſe videmus in illo, quid aliud nobis indicat, quam Lexicographum eum fuiſſe, a noſtro non valde diſſimilem ſcribendi genere ſaltem, ſi in tractatione differat? Utinam Theſaurum illum nobis comparare poſſemus, & publico offerre cum noſtro: de Tertulliani loco controverſo enucleando non tam ſolliciti eſſemus, ut conjicio, nec in cimmeriis tenebris verſaremur: imo appareret ſtatim utrum unus & idem Auctor* Λεξικὸν περὶ φυσικῶν δυναμέων, & Λεξικὸν τῶν δέκα Ῥητόρων *compoſuerit; quod adhuc ſollicite quærimus.* Meſſieurs du Puis auroient incomparablement plus obligé leur ami, & ils lui auroient procuré le moïen de ſatisfaire ſa curioſité ſans avoir recours aux Bibliothéques d'Italie, s'ils lui avoient appris, que ce merveilleux tréſor, qu'il ſouhaitoit avec tant d'ardeur, ſe trouvoit dans Paris même parmi les Manuſcrits de la Bibliothéque du Roi (65); mais, ſi ce n'eſt autre choſe que le Traité dont nous allons parler, il auroit ſans doute très mal répondu aux grandes idées qu'il s'en étoit formées.

(*E*) *Un imprimé intitulé* Liber Phyſico-Medicus Kiranidum Kirani.] Cet imprimé eſt extrémement rare, & les curieux de ces ſortes de matiéres le recherchent avec beaucoup d'empreſſement. En voici les *Titres* tout au long; car, il en a deux, auſſi-bien que deux différentes *Préfaces*, l'une de l'*ancien Interpréte* ou Traducteur, & l'autre de l'*Editeur*. Voici le prémier de ces *Titres*, figuré ſur l'original même.

Moderante Auxilio Redemptoris Supremi

KIRANI KIRANIDES

Et ad eas

RHYAKINI KORONIDES.

Quorum ille

In Quaternario tam Librorum, quam Elementari, e totidem Linguis,

Primo de GEMMIS XXIV. HERBIS XXIV. AVIBUS XXIV. ac *PISCIBUS XXIV.* quadrifariam ſemper,

& fere mixtim ad Tetrapharmacum conſtituendum agit;

Inde Libro II. de Animalibus XL. Lib. III. de Avibus XLIV. ſigillatim, & Lib. IV. de LXXIV. Piſcibus iterum. Eorumque Viribus medicamentoſis:

Hic vero, Studio pariter quadrifido

Ml. poſt ſemi-millenarium Annorum ex inemendatiſſimo primum edidit, 2. *Notis interſperſis ſubjunctiſque illuſtravit*, 3. *Præfatione Iſagogica ornavit*, & 4. *denique Indicibus auxit.*

Au revers de ce Titre commence la PRÆFATIO ISAGOGICA EDITORIS, dont il parle, où cet Editeur raconte, entre autres choſes, que la Peſte ravageant cruellement l'Allemagne, & lui aïant enlevé ſon Epouſe, auprès de laquelle il auroit pu remplir les fonctions de Médecin, de Juriſconſulte, & de Théologien, il s'étoit fort triſtement retiré à la campagne, où pour ſe diſtraire de ſa douleur, il s'étoit amuſé à parcourir un Manuſcrit des *Kiranides*, le ſeul Livre qu'il eut emporté de ſa Bibliothéque: qu'il s'apperçut bientôt que cet ancien Ouvrage, aſſez mal écrit, & ſe ſentant fort de la Barbarie du Siécle dans lequel il avoit été dreſſé, mais contenant néanmoins de très cu-

(53) *Le P.* Labbe *dit qu'il y avoit environ* 30. *ans que ce* Catalogue de Scipion Tetti *étoit imprimé; & l'Approbation de ſa* Bibliotheca MSS. *eſt du* 16. *Octobre* 1651.

(54) Barthii Adverſaria, *Libr. XI, Cap. XVII, col.* 543.

(55) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 187. & 317; & *pag.* 280. & 530.

(56) Du Cange Gloſſarium med. & inf. Græcitatis, *in Append. pag.* 117. & *in Indice Authorum, pag.* 25.

(57) *In Codice Regio* 145. Labbe, Biblioth. Manuſcript. *pag.* 123. *Mr.* Arpe *remarque qu'il y a auſſi une Copie de ce Manuſcrit Grec dans la Bibliothéque de l'Eſcurial. Voyez ſon* Liber de Taliſmanibus & Amuletis, *pag.* 65.

(58) Tertullianus de Corona Militis, *pag.* 124. *Editionis* Nic. Rigaltii, Pariſ. apud M. Du Puis, 1644, in folio.

(59) Tertullien, de la Couronne du Soldat, *imprimé à la fin de* l'Anti-Paneſſe de Florimond de Rémond *d'Edition de* Paris, en 1607, in 8. *Voïez pag.* 303, 304.

(60) Pamelii Annotat. in Tertullianum, *pag.* 260 *Edit. Pariſ. apud* Mat. Du Puis, 1635, in folio.

[61] *Voyez la Citation* (63).

[62] Barthii Adverſaria, *Libr. XI, Cap. XVII. col.* 543.

[63] Mauſſaci Diſſertatio de Harpocratione, *pag.* 324. Harpocrationis *Edit.* Pariſ. apud Morell. 1614, in 4.

[64] *C'eſt le* Catalogue de Scipion Tetti, *dont nous avont parlé ci-deſſus Citation* (48).

(65) *Voyez ci-deſſus Citation* [56].

bue encore au même Auteur, c'est-à-dire à KIRANUS, un autre petit Traité de même

curieuses Observations Philosophiques, n'avoit point été inconnu au Prince des Scholastiques Allemands, gratifié parmi eux du surnom de *Grand*, qui l'a tellement copié dans son Traité *de Virtutibus Herbarum*, *Lapidum*, *&* *Animalium*, qu'il en peut très légitimement passer pour le Plagiaire, malgré la petite précaution d'en parler en ces termes, *Imo & egomet* ALBERTUS, *ut in pluribus veritatem inveni & veritatem suppono, quo ab aliquo ex CHIRANIDIS Libro*, *& Libro ALCHORAT*; corruption claire & manifeste, selon l'Editeur de *CIRANIDIS & ARPOCRATIONIS Libro*; ou plûtôt, selon moi, petit Artifice digne de l'application du *Nimia Præcautio Dolus:* que, non seulement Ronsseus dans ses *Venationes Medicæ*, Aldrovandus dans son *Ornithologia* en quantité d'endroits, Maussac dans ses *Animadversiones in Harpocrationem*, & Barthius dans ses *Adversaria* Liv. XI. Chap. XVI, avoient connu & cité cet Ouvrage; mais même que dès le commencement du XVI. Siècle, Walther ou Gaultier de Vielbel en possédoit un Manuscrit laissé à David Vielbel en 1530, & qu'en 1609. Eleonor Landgravinne de Hesse en avoit fait présent d'un pareil à Henri Ellenburgerus son Médecin, dont Chrétien-Guillaume son Fils avoit ensuite pareillement gratifié l'Editeur: &, enfin, cet Editeur ajoûte fort en abrégé partie de ce que j'ai déja détaillé ci-dessus, & de ce que je vais ajoûter plus au long encore, d'après la *Préface de l'ancien Traducteur.* Ce prémier *Titre* & cette *Préface Isagogique de l'Editeur*, laquelle remplit 15. pages de Caractère Italique, ne se trouvent que fort rarement dans les Exemplaires de cet imprimé, qui ne commence pour l'ordinaire que par le Titre suivant, figuré sur l'Original de même que le prémier.

LIBER PHYSICO-MEDICUS

KIRANIDUM

KIRANI,

i. e.

Regis Persarum,

Vere aureus gemmeusque;

Post 10 fere annos nunc primum
e Membranis Latine editus cum Notis.

Qui multis adhuc Seculis ante Syriace, Arabice, & Graece scriptus & versus extitit. Cum autem reliquæ Translationes interciderint, Hæc semibarbara non omnino sepelienda, nec ita totum Opusculum obliterandum fuit.

De quo quid sentiendum sit, requiratur in C. Barthii Advers. & Lexico Harpocrationis.

ÆRA C.

CIↃ. IↃC. XXXVIII.

C'est un petit in Octavo de 198. pages (66), imprimé selon toutes les apparences en Allemagne, & de très mauvaise Edition en tous sens. Au revers de ce Titre, on trouve une espéce de *Dédicace* avec cette Inscription, *Amplissimo & Experientissimo Ordini Medicorum Philuraeorum M. A. R. S.* (67) *dicat hunc Librum cum P. S.*; & l'on y avertit le Lecteur de ne se point étonner de la barbarie de la Traduction, à laquelle on s'est fait un scrupule de changer quoi que ce soit; & de ne se prévenir point, par les bagatelles qu'on pourra rencontrer, contre les choses utiles qu'on trouvera. *Ne rudi Latinitate Scripti hujus, pro temporis illius, quo translatum est, genio solœcissantis vos alienari patiamini: . . . . Religio mihi certe fuit aliquid in interprete quoque mutare, præter quem Archetypum aliud nusquam reperitur. Deinde, ne permittatis, ut quæ intersperse sunt superstitiosæ Curiositates vel Scoriæ Ennianæ Aurum Virgilianum, quod inde legendum erit, corrumpere; & sic quoque judicium vestrum intervertere valeant* (68). Il y a ensuite une *Préface*, intitulée *Præfatio Dedicatoria veteris Interpretis* ** ** ** *prudentissimo Domino Magistro* * * * RA. PA. *infimus Clericus.* On voit-là, au milieu de beaucoup d'autres circonstances racontées d'une maniére fort embrouillée, qu'entre diverses Traductions d'Arabe en Grec, le Traducteur Latin s'est éxactement & fidélement attaché à celle qu'on lui avoit ordonné de traduire; que cette Version avoit été apportée à Constantinople sous l'Empire de Manuel (69) l'an 1168; qu'elle étoit intitulée *Liber Physicalium Virtutum*, *Compassionum*, *& Curationum*, *collectus ex duobus Libris*, Experientia *videlicet* Kiranidarum Kirani Regis Persarum, *& Libro therapeutico* Harpocrationis Alexandrini *ad propriam Filiam*; que ce Livre de Kiranus fut présenté à Hermès Trismégiste; qu'il fut gravé en Langue Syriaque sur une Colonne de fer; que cette Colonne fut ensuite enterrée dans quelque Marais de la Syrie, d'où on ne nous dit point comment ni par qui elle fut tirée; qu'Harpocration, voïageant dans le Païs de Babylone, la trouva auprès d'une grande Tour, à quatre milles d'une Ville nommée Saleutica; que les Naturels du Païs disoient qu'ils l'avoient apportée-là d'un bâtiment de Salomon, & qu'ils l'avoient placée-là pour la santé & la guérison des habitans de cette Ville; qu'un Vieillard du Païs, qui savoit le Grec, lui en donna l'explication; & qu'il y étoit traité, de 24. Pierres, de 24. Poissons, de 24. Plantes, & de 24. Oiseaux, dont on y découvroit les vertus & les propriétez. *Quoniam diversæ sunt ejus* (Libri) *translationes de Agarenica Lingua in Græca, Librum Græcum, quem mihi dedisti studiose & fideliter per omnia æmulatus sum . . . . Transfertur iste Liber Constantinopoli Manuele imperante anno Mundi VI. M^{mo.} sexcentesimo LXXVII, anno vero Christi M. C. LXVIII. Indictione secunda:* Liber Physicalium Virtutum, Compassionum, & Curationum, *collectus ex duobus Libris*, Experientia *videlicet* Kiranidarum Kirani Regis Persarum, *& ex Libro therapeutico* Harpocrationis Alexandrini ad propriam Filiam (70). . . . . *Accipiens Librum hunc fuit Hermes Trismegistus. . . Hic Liber Syriacis. . . . insculptus Litteris in Columna ferrea tota chalybea vel endanica, . . . humatus fuit in Paludibus Syriæ . . . . Cum aliquando iter agerem per Babyloniæ Regionem, Civitatem Seleuticam nomine inveni . . . . Veniens a Civitate IV. millia Columnam vidimus cum Turre magna, quam Incolæ de Syria dicebant se attulisse de Ædificio Salomonis, & collocasse ad Sanitatem & Curationem illorum Virorum Civitatis. . . Mox ergo senior rogatus a me consensit narrare quæ erant de Columna & exponere mihi libenter* [illegible]*lica voce Barbarorum Litteras . . . . In hoc autem Libro*, *qui vocatur* Kiranis, *scriptum est* de Lapidibus XXIV, Piscibus XXIV, Herbis XXIV, Volucribus XXIV. *Horum unaquæque virtus complexata & permixta est reliquis virtutibus corporis mortalis curationis causa, verum etiam delectationis; & vere inventio aut initium a Deo omnipotente* (71).

Après cette *Préface*, qui finit avec la page 7, se trouve le Livre même. Il est divisé en quatre parties, dont la I. contient à chaque Lettre de l'Alphabet l'exposition des vertus & qualitez d'une Pierre, d'un Poisson, d'une Plante, & d'un Oiseau; & s'étend jusqu'à la page 70, qui finit par ces mots, SEQUITUR II. KIRANIDARUM LIBER, SEU ALPHABETUM SECUNDUM. Cette II. partie contient, dans le même ordre, les propriétez d'un, deux, ou trois, tant Animaux à quatre piés que Reptiles, & s'étend jusqu'à la page 100, où l'on rencontre un petit supplément sous ce titre, *Παραλειπόμενα hujus Libri in A*; & pages 105, — 110, quelques remarques sous celui-ci, *Ad melius emendandas præcedentes istas* KIRANI

[66] Placcius, de Pseudonymis, *pag.* 408, *dit qu'il en contient* 159. *C'est qu'il ne compte point les* 16. *prémiéres*, *&* *les* 23. *derniéres, qui ne sont point chiffrées.*

[67] *Ces quatre Lettres seront expliquées ci-dessous.*

[68] *Epist. Dedicatoria* Kiranidum Kirani.

[69] *Comnene.*

[70] Morhof, Polyhistoris, *pag.* 99, *remarque que ce titre Latin se rapporte très éxactement au titre Grec cité par* Du Cange *dans la page* 117. *de son* Appendix ad Lexicon Græcum.

[71] *Præfatio Dedicatoria* Kiranidum Kirani, *pag.* 1--7.

NI KIRANIDES, RHYAKINI KORONIDES *aliquæ Notarum & variarum Lectionum.*

Page 111. suit PARS POSTERIOR, *seu reliquæ duæ* KIRANI KIRANIDES, *quarum una de Avibus* 44. *altera de* 74. *Piscibus*; *& ad easdem RHYAKINI KORONIDES.* Cette III. *Kiranide*, pour parler ainsi que l'Éditeur, s'étend jusqu'à la page 139, à la fin de laquelle commence la IV, KIRANIS ULTIMA, qui s'étend jusqu'à la fin de la Page 159; après quoi paroissent *ad III.* KIRANI KIRANIDA RHYAKINI KORONIS *Notarum & variarum Lectionum, & Emendationum Explicationumque*, jusqu'à page 169, où commence KORONIS *postrema* KIRANIDOS *ultimæ*, qui finit avec la page 174. par Α. Τ. Θ. On trouve ensuite l'*Index Physicus Partis prioris*, l'*Alphabetum Libri II*, ceux des III, & IV, se trouvant à leur tête, & enfin l'*Index Medicus Passionum, quibus remedia allegatis applicantur*, qui remplissent les 8. derniéres pages du volume. Ceux, qui ne lui donnent que III. Parties, se fondent sur un passage abusif de la *Præfatio Dedicatoria* du Traducteur Latin (72): & ceux, qui ne lui en donnent que II, ont apparemment été trompez par quelques-uns de ces éxemplaires imparfaits, où l'on ne trouve, ni les *deux derniéres parties* & les *indices*, ni le *prémier titre* & la *Præfatio Isagogica* qui l'accompagne (73). On a vû ci-dessus, que quelques Savans, plus heureux, ou plus attentifs, ont très bien connu & indiqué ces IV. parties (74).

Pour prouver que tout cela est rempli de secrets extravagans & impraticables, de superstitions criminelles & ridicules, en un mot d'impertinences dignes du dernier mépris, il faudroit copier le Livre d'un bout à l'autre. Qu'on se contente donc de juger des autres par celui-ci, qui en fera comme un *ex ungue Leonem*. Je le tire de la page 94. *Si quis unxerit nares hirci unguento, & triverit manu sua, ex eo faciet cum ea delectatione sperma projicere: de hoc spermate si unxeris membrum hominis, tensionem habebit magham, & inexpugnabilem a muliere aliqua.* Un voluptueux, qui auroit acheté à grand prix un pareil secret, reconnoitroit sans doute bientôt, qu'il n'auroit été qu'une pitoïable duppe.

Comme je l'ai déjà dit dans le texte de cet Article, il y a tout lieu de croire que ce n'est qu'une Piece fabriquée sous les noms dont on vient de parler; & le Père Hardouïn le reconnoit positivement dans une de ses notes sur l'Histoire Naturelle de Pline. *Si otium est*, dit-il (75), *vanitates eas plane nosse, Libellum consule, qui falso* KIRANIDUM KIRANI (76), *inscribitur.* Je sai bien que quelques Savans regardent cet imprimé comme une Traduction réelle des Kiranides dont nous avons parlé ci-dessus; que Morhof, par éxemple, craint seulement qu'elle ne soit point entiére, & qu'on n'y ait changé beaucoup de choses (77); que Mr. Fabricius, à cela près, & si l'on en excepte diverses extravagances du Siécle du Traducteur, & diverses choses qu'il a tirées de Pline & d'ailleurs, la trouve assez conforme aux Manuscrits Grecs des Kiranides vûs par Gaulmin & du Cange (78); que Conringius remarque de plus, qu'elle se rapporte assez bien avec ce que quelques anciens Auteurs ont dit des Kiranides (79); que Borrichius, tout-au-contraire, trouve qu'elle en est tout-à-fait différente (80); que Barthius, enfin, comme on l'a déjà vû ci-dessus (81), prétend que ce n'est que l'Ouvrage d'un Moine de Constantinople, peut-être même le Manuscrit περὶ φυσικῶν δυνάμεων traduit en Latin par Gerard de Cremone (82): mais, au milieu de cette diversité de sentimens, je ne sai si l'on ne seroit pas tout aussi bien fondé à dire que cette Piéce, telle que nous l'avons, a été fabriquée en Latin même sous des noms déjà connus. En tout cas, quand bien même cette Traduction seroit aussi réelle qu'on le prétend, si la disposition de tout l'Ouvrage étoit telle que nous l'avons vû ci-dessus (83), ce n'en seroit ici tout au plus qu'une très infidéle représentation.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le Manuscrit que Barthius avoit vû entre les mains de Henri Ellenbergerus, Médecin de la Cour de Magdebourg, & dont malgré toutes les impertinences dont il le trouva rempli, il ne laissa pas de souhaiter l'impression (84), est précisement la même chose que l'imprimé dont nous parlons ici. Outre que cela paroit manifestement par la conformité qu'il y a entre ce qu'il en rapporte & une partie de ce que nous avons rapporté ci-dessus (85), nous savons d'ailleurs très certainement, que ce fut sur ce Manuscrit même qu'on en procura l'édition; & qu'Eleonor Lant-Gravinne de Hesse l'avoit donné en 1609. à Ellenbergerus, dont le Fils le céda à André Rivinus, qui le déposa dans la Bibliothéque publique de Leipsic où on le conserve encore, mais qui en prit auparavant une copie sur laquelle il publia nôtre imprimé, à Leipsic, en 1638, in 8°, (86). Concluons de-là, que le *Rhyakinus*, qui a fait les notes sur cet Ouvrage, est André Rivinus, Professeur en Médecine à Leipsic; & que les Lettres initiales M. A. R. S., qui sont à la tête de la Dédicace, signifient *Magister Andreas Rivinus Saxo*, & non pas *Moderante Auxilio Redemptoris Supremi*, comme se l'est imaginé Placcius (87), qui auroit apparemment mieux rencontré s'il avoit dit que c'étoient les initiales d'une devise qui désignoient le nom & la patrie de ce Médecin. Dès que cette édition parut, Reinesius, qui souhaitoit ardemment depuis longtems de voir un Livre aussi rare & aussi renommé que les *Kiranides*, fut extraordinairement surpris de ne trouver dans cette Traduction que des pauvretez si peu dignes de la moindre attention des Personnes raisonnables; & il en porta, deux ans après, le jugement que nous avons vû ci-dessus Citations (13), & (16). Selon Mr. Arpe, Rivinus, picqué de cette liberté, se déchaina violemment contre son adversaire (88). Mais, il ne fit par-là qu'empirer sa condition: car, Reinesius, ne se croïant plus obligé de ménager un Homme qui le ménageoit si peu, lui repliqua par une longue Apologie, qu'il fit imprimer, sous le titre de *Defensio variarum Lectionum*, à Rostock, en 1653, in 4°; & il l'y tourna cruellement en ridicule, aussi bien que ses *Kiranides*, que Conringius ne regardoit non plus avec beaucoup de raison que comme une mauvaise Rhapsodie de superstitions, aussi ridicules qu'impies (89). Morhof, qui n'avoit vû qu'une seconde édition de cet Ouvrage, faite à Francfort, en 1681, in 12°, (90), & qui remarque qu'on n'y fait aucune mention de la prémiére, qu'on ne connoissoit point ou qu'on a fait semblant de ne point connoître, n'avoit pas laissé de dire un peu auparavant, *& ut titulus habet iterata vice e membranis Latinis edita.* Cela ne suppose-t-il pas la connoissance d'une prémiére édition? C'est celle dont je me suis servi: je n'ai point encore vû l'autre.

Il s'en faut beaucoup que Barthius soit aussi excusa-

(72) *Voïez ci-dessus la Citation* [19].

(73) *Voïez ci-dessus, Remarque* [*E*], *un peu au dessus du* second Titre.

(74) *Voyez ci-dessus la Citation* [20].

(75) *Harduinus in Plinii* Hist. Natural. *Libr. XXII, Sect. IX, pag.* 183, *Tom. IV.*

(76) *Il falloit dire* Kiranides Kirani; *car le Livre n'est point intitulé* Kiranidum Kirani, *mais* Liber Kiranidum Kirani. *Mr.* Arpe de Talismanibus & Amuletis, *pag.* 95, *fait encore pis, en écrivant* Liber Kirannidorum de Rota Kyrannidæ, & *semblant par cela même en faire un autre Livre que le* Liber Kiranidum Kirani *dont il avoit parlé pag.* 64, & 65.

(77) Morhofii Polyhistor, *Libr. I, Cap. XI, pag.* 100.

(78) Fabricii, Bibliothec. Græca, *Libr. I, pag.* 64, *Num. XIII.*

(79) Conringius, de Medic. Hermetica, *pag.* 51.

(80) Borrichius, de Hermetis Ægyptiorumque Sapientia, *pag.* 81, *apud Fabricium, ibidem.*
(81) *Citation* [12].
(82) *Voyez ci-dessus les Citations* [42] & [54]. (83) *Citation* [20].
(84) Barthii Adversaria, *Libr. XI, Cap. XVII, col.* 543.
(85) *Voyez les* Adversaria *de* Barthius, *col.* 542, 543, *où il rapporte en propres termes une partie de ma Citation* [71], *c'est-à-dire, depuis* Transfertur *jusqu'à* Filiam: & *remarquez, qu'au lieu de* Curationum, *il copie* Certationum; *ce qui est certainement une faute.*
(86) Felleri Catalogus MSS. Bibliothecæ Paulinæ in Academia Lipsiensi, *in Præfatione folio*)( )(7. *Notez qu'on n'a point mis cet Imprimé dans le Catalogue de ses Ouvrages à la fin de son* Eloge *inséré dans* Witten Memoriæ Philosophorum, *Tom. II, pag.* 259.
(87) Placcius de Pseudonymis, *pag.* 408. *Il dit mal-à-propos, pag.* 537, *que ce* Rhyakinus *est* Jean Rivinus: *il falloit dire* André. *Ni* Deckker, *ni* Baillet, *n'ont point connu ce Pseudonyme.*
(88) Arpe de Talismanibus & Amuletis, *pag.* 65. *Cette* Réponse de Rivinus *ne se trouve point, non plus que le* Liber Kiranidum, *dans le Catalogue de ses Ouvrages. Voyez ci-dessus Citation* [86].
(89) Herm. Conringii Introductio in Artem Medicam, *pag.* 380, *Editionis* Schelhameri *ann.* 1726.
(90) Morhofii Polyhistor, *Libr. I, Cap. XI, pag.* 99.

même nature, touchant lequel on débite un conte fort ridicule (*F*), & dans lequel on assure que les *Kiranides* sont citées (*g*). Ni Van der Linden, ni Mercklin, n'ont point parlé de tous ces Ouvrages; mais, simplement du *Liber Physico Medicus Kiranidum* (*h*); & cela est assez étonnant, vû qu'ils n'ont point pu ignorer ce qu'en avoient dit avant eux les autres Bibliothécaires, & même les Bibliothécaires de Médecine. Peut-être ne les ont-ils ainsi négligés, que parce qu'ils les ont regardez comme des Ouvrages supposez: mais, ce motif me paroitroit d'autant moins recevable, qu'il s'en trouve sans doute plusieurs de ce caractère dans leurs Recueils, ne fussent-ce que ceux qu'on attribue à Salomon, à Zoroastre, à Aléxandre le Grand, & à la fameuse Cléopatre, Reine d'Egypte, & Maîtresse d'Antoine. L'Auteur de l'*Histoire des Imaginations* extra-

(*g*) *Kiranidarum Volumina eodem Libello memorantur.* Schenckius, Bibliothecæ Medicæ, *pag.* 365.

(*h*) *Voce* KIRANUS, Rex Persarum. *Dans* Mercklin *ces noms se trouvant défigurez ainsi*, Kikanus, Kivanides, *pag.* 725, *& in* Catalogo Cognominum: *&* Manget, Bibliothec. Scriptor. Medic. *Tom. III*, *pag. lj.*, *aiant pris ces mots pour bons*, *en a forgé un nouvel Auteur*, *& un nouvel Ouvrage; outre le* Kyranus *de* Van der Linden, *qu'il met bien en son rang*, *mais auquel il fait un second nom du Titre de son Livre.*

cusable d'avoir souhaité l'impression d'un semblable Ouvrage, que Maussac d'avoir souhaité la Publication du MSS. Grec dont nous avons parlé dans la remarque précédente (91). Ne l'aïant point vû, il en jugeoit avantageusement; mais, s'il l'eut vû, & s'il n'y eut trouvé que ce que contient l'imprimé Latin, il n'y a point de doute qu'il n'eut souverainement méprisé une si misérable rapsodie, & qu'il n'eut perdu toute espérance d'y trouver de quoi éclaircir le passage de Tertullien dont il étoit en peine. En effet, il n'y est pas même fait la moindre mention du Lierre; & ce n'est qu'à cette occasion que Tertullien l'auroit pu citer (92).

(91) *Voyez en la fin.*

(92) *Voyez ci-dessus la Citation* [58].

Dans un petit Ouvrage, intitulé *Bibliotheca Botanica*, publié sous le nom d'Antonius Bumaldus, & imprimé *à Boulogne*, *chez les Héritiers de Benatius*, *en* 1657, *in* 24, on avance un sentiment bien différent de tous les précédens touchant l'Auteur des *Kirannides*. En effet, on y prétend, qu'elles sont de la composition d'un certain *Blasius*, Africain, Eléve d'un certain Belter, qui les dédia à un certain Claude Athénien son Collégue; tous Personnages aussi peu connus les uns que les autres: qu'elles ont été traduites de cet Auteur en Latin assez barbare par Gérard de Crémone: qu'elles se conservent ainsi en manuscrit chez l'excellent ou très excellent Ovidius Montalbanus, Docteur en Droit, Doïen du Collége des Philosophes de Boulogne, Gardien du Cabinet de Curiositez naturelles d'Aldrovandus, & Professeur en Logique, en Physique, en Mathématique, & en Morale, dans l'Archi-Gymnase de cette ville: & qu'il y a beaucoup d'apparence, qu'elles n'ont point encore été imprimées. Il est très clair, qu'il s'agit encore-là d'un Manuscrit semblable à celui d'Ellenbergerus. Mais, comme Bumaldus se trompoit indubitablement au dernier de ces égards, il se pourroit très bien, qu'il se trompât de même touchant son *Blasius Africain*, Auteur absolument inconnu, tant aux Bibliographes généraux, qu'aux particuliers de Botanique & de Médecine, & d'autant moins recevable, qu'il ne se trouve appuïé d'aucune autorité. Mais, quelque-chose de plus singulier que tout cela encore, c'est que ce très *excellent Ovidius Montalbanus* n'est autre que l'Auteur même de cette *Bibliothéque Botanique*, qui s'y est déguisé sous le nom de *Joannes Antonius Bumaldus*, & qui s'y est donné, sous son véritable nom d'*Ovidius Montalbanus*, un Article particulier, dans lequel l'encens & la fumée ne sont nullement épargnés. Dans divers autres Articles, il vante extraordinairement les Manuscrits rares & précieux de son Cabinet, sans oublier néanmoins de se donner toujours fort libéralement de l'*Excellence*. Je ne sçai si le simple masque d'un nom emprunté peut autoriser un Auteur à se casser ainsi lui-même le nez avec l'encensoir; & je doute fort que le Boccalini eut fait grace à un ridicule aussi excessif.

N'oublions point de dire, qu'on trouve parmi les Manuscrits de François Bernard, Médecin de Londres, une copie du *Kiranidum Liber* (93); mais, comme on n'y spécifie rien de plus, nous ne saurions juger s'il s'agit-là des Kiranides entiéres, ou simplement d'une copie du *Liber Physico-Medicus Kiranidum*, telle que celle que Barthius avoit vue chez Ellenbergerus, & que Rivinus a fait imprimer depuis.

(93) Catal. MSS. Angliæ & Hiberniæ, *Tom. II*, *pag.* 91, *num.* 3650.

Ajoûtons encore, que les Anglois n'ont point dédaigné de traduire en leur langue ce merveilleux Ouvrage, sous le titre de *the Magick of Kirani, King of Persia, and of Harpocration, containing the magical and medicinal virtues of Stones, Herbs, &c.*, & de le faire imprimer ainsi, *en* 1685, *in octavo.* C'est au moins ce qu'affirme le *Catalogus Bibliothecæ Harleianæ*, Tom. II, pag. 810: Catalogue, auquel on ne doit se fier qu'à bonnes enseignes.

(*F*) *On lui attribue un autre Ouvrage touchant lequel on débite un conte fort ridicule.*] C'est que dans le Tombeau de Priam à Troie, l'on avoit trouvé avec ses os un petit Traité intitulé *Compendium de septem Herbis septem Planetis attributis.* On ajoûte que ce petit Traité se trouve en manuscrit dans la Bibliothéque de Jean George Schenckius, Médecin du Comte de Hanaw, & qu'il y est fait mention du Livre des Kiranides. Pour faire voir si j'ai bien pris le sens de l'Auteur, je crois que je ne ferai point mal de transcrire ici ses propres termes. *Kiranidûn Auctor*, dit-il (94), *exaravit Libellum titulo* Compendii de 7 Herbis 7. Planetis attributis, *inventum* (*ut inibi affirmat*) *in Civitate Trojana monumento cum ossibus Priami inclusum*, *qui MS. extat in Bibliotheca Schenckiana* . . . . Kiranidarum volumina *eodem Libello memorantur.* Ce Tombeau de Priam ne répond point trop mal à la Colonne de fer cachée dans les marais de la Syrie, dont il est parlé dans la remarque précédente; & il étoit bien juste, que des écrits, qui se ressemblent si bien dans leur sujet, se ressemblassent aussi dans leurs Avantures. Il y a dans le Catalogue des Manuscrits d'Angleterre trois copies de cet Ouvrage (95); mais, de-la maniére dont on rapporte le titre de la troisiéme, sçavoir *Tractatus de 7. Herbis excerptus a Libro Kiranidarum* (96), il semble que ce soit plûtôt un extrait ou quelque morceau détaché des *Kiranides*, qu'un nouvel Ouvrage de leur Auteur. Schenckius est pourtant fort précis là-dessus; &, comme il avoit l'Ouvrage entre les mains, & qu'il assûre positivement que les *Kiranides* y sont citées, il est plus naturel de s'en tenir à sa déposition.

(94) Schenckii, Bibliotheca Medica, *pag.* 365.

(95) Catalog. MSS. Angliæ & Hiberniæ, *Tom. II*, *pag.* 91, *num.* 3653, 3654.

(96) *Ibidem*, *pag.* 253, *num.* 8864.

Ne finissons point sans faire deux remarques nécessaires. La I. est, que, dans la Préface du *Liber Physico-Medicus Kiranidum Kirani* imprimé, il est parlé de deux Traités, qui ont beaucoup de rapport à celui-ci, & que l'Editeur regardoit comme fort propres à servir d'introduction à celui qu'il publioit. Vous en verrez les titres dans le passage que je vais citer. *Est apud Græcos quidam Liber* Alexandri Magni de VII. Herbis VII. Planetarum; *& alter*, *qui dicitur* Thessali Mysterium ad Hermen, id est Mercurium, de XII. Herbis XII. Signis attributis, & de VII. aliis Herbis per VII. alias Stellas (97). La II. est, qu'on trouve deux Ouvrages imprimez; l'un intitulé, *Petri Arlensis de Scudalupis*, *Presbyteri Hierosolymitani*, *Sympathia septem Metallorum ac septem selectorum Lapidum ad Planetas*, *& Camilli Leonardi Speculum Lapidum*, imprimez *à Paris*, *chez David Gilles*, *en* 1610, *in* 8°, (98); & l'autre, *Constantii Albinii* *Villa-*

(97) *Præfat. Dedicator.* Kiranidum Kirani, *pag.* 2.

(98) P. Borelli, Bibliothec. Chymica, *pag.* 29. Lindenius renovatus, *pag.* 879. Catal. MSS. Krafft, *pag.* 100, *le seul qui parle du dernier Ouvrage.*

extravagantes de M. Oufle (*i*) n'a point non plus parlé de ces Ouvrages. C'étoient pourtant des Sujets tout-à-fait propres à enrichir le Catalogue de la Bibliothéque Magique de son Héros, aussi bien que les Notes nombreuses dont il a accompagné son Histoire (*k*).

(*i*) *Imprimé à Paris*, in 12.; *&* à Amsterdam, chez Etienne Roger, &c., en 1710, in 12.

(*k*) *Voïez ci-dessous la fin de la Remarque* [*A*] *de l'Article* PICATRIX.

Villanovensis Magia Astrologica, hoc est Clavis Sympathiæ septem Metallorum & septem selectorum Lapidum ad Planetas, majori illius elucidatione, imprimé *à Paris*, *chez Charles Sevestre & David Gilles*, *en* 1611, *in* 8°, (99); qui ont aussi beaucoup de rapport avec celui dont nous parlons. Ces deux derniers n'ont point été inconnus à Morhof. On lui avoit dit merveilles du dernier (100); & il nous apprend, que le prémier fut d'abord imprimé vers le commencement du XVII. Siécle, à Madrit, & ensuite à Rome, in folio; que cela se fit par l'indiscrétion du Fils ou du Frère de l'Auteur; que celui-ci en retira si bien tous les exemplaires, qu'on n'en pouvoit plus trouver aucun; qu'on le réimprima donc ensuite en France en plus petit volume; mais, que cette édition étoit tellement mutilée, qu'on n'en faisoit aucun cas (101). Peut-être ne s'agit-il dans tous ces différens Traités, que du seul *Compendium* dont nous traitons ici. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces derniers Ouvrages ont été réimprimez ensemble *à Hambourg*, *chez Libezeit*, *en* 1717, *in* 8°.

(99) Borelli Biblioth. Chymica, *pag.* 6. Lindenius renovatus, *pag.* 224.

(100) *Affirmarunt mihi tot tantaque Libro illo contineri, ut omni Auro sit præstantior.* Morhofius, *in* Polyhistor, *Lib. I*, *Cap. XI*, *pag.* 100.

(101) *Idem*, *Ibidem*. *Voïez aussi* Voglii Catal. Libror. rariorum, *pag.* 53.



LANNEL

L.



ANNEL (JEAN DE), Sieur du Chaintreau, & du Chambort, Auteur assez obscur du commencement du XVII. Siècle, & qui ne mériteroit peut-être guéres l'attention des Lecteurs, ni le soin de lui dresser un Article, si, parmi ses Ouvrages, il ne s'en rencontroit un, qu'on n'a pas jugé indigne du Cardinal de Richelieu (*A*). On ne le connoit absolument que par ses Ecrits : &, par occasion, j'en donnerai ci-dessous la Notice (*B*).

(*A*) *Un de ses Ouvrages n'a pas été jugé indigne du Cardinal de Richelieu.*] Cet Ouvrage est intitulé *Histoire de D. Jean Deuxiesme, Roy de Castille, recueillie de divers Autheurs, par le Sieur* DU CHAINTREAU, & a été imprimé *à Paris, chez Toussainct du Bray, en* 1622, *in* 8°; *à Paris, chez Jean du Bray, en* 1640, *in* 8, & *à Rouen, chez François Vaultier, en* 1641, *in* 8°: les deux prémiéres éditions sont d'assez beau papier & caractère, mais la troisiéme leur est fort inférieure à cet égard.

Le prémier, qui ait attribué cette Histoire au Cardinal de Richelieu, est l'illustre Claude Joly, Chantre de l'Eglise de Paris, dans le Livre qu'il composa sous ce singulier & terrible titre, *Recueil de Maximes véritables & importantes pour l'Institution du Roy, contre la fausse & pernicieuse Politique du Cardinal Mazarin, prétendu Sur-Intendant de l'Education de sa Majesté*, & qu'il publia *à Paris*, mais en cachette, *en* 1653, *in* 12. Voici ses propres termes, en la page 255 : *L'*Histoire de Dom Jean II, Roy de Castille, *est faite par le S.* Chaintreau ; *mais, elle est attribuée au* CARDINAL DE RICHELIEU.

Un autre Auteur distingué, non moins bien instruit des particularités de ce tems-là, s'en explique un peu plus amplement en ces termes : *On accuse l'Evêque de Luçon, depuis Cardinal de Richelieu, ... d'avoir fait quelques Piéces qui coururent contre le* Connétable de Luynes, *& particuliérement d'avoir fait imprimer l'*Histoire de Don Jean Roy de Castille, *pour comparer au Connestable de Luna, dont la fin fut aussi tragique que sa fortune avoit été relevée, le Connestable de Luynes, qui lui estoit égal, & presque un autre luy-mesme, en crédit & dignité, aussi-bien que de nom* (1).

Amelot de la Houssaie, Auteur fort curieux de ces sortes de singularitez Historiques & Politiques, s'est contenté de copiër & d'abréger ces deux Ecrivains, sans néanmoins indiquer précisément le lieu où le dernier a parlé de cette affaire: & c'est ce que l'on peut éxaminer dans le dernier de ses Ouvrages (2).

C'étoit à-peu-près ainsi, qu'on avoit autrefois représenté les excès intolérables du Duc d'Epernon sous Henry III, & indiqué le moïen de l'en châtier, dans l'*Histoire Tragique de Pierre de Gaverston, Favory d'Edouard II, Roy d'Angléterre*, que sa mauvaise administration conduisit enfin très équitablement au gibet, ainsi qu'on le peut voir moins partialement dans l'*Histoire des Favoris*, par le célébre Pierre du Buy, Garde de la Bibliothéque du Roy de France. Mais, ces deux Ecrits ne produisirent, ni l'un, ni l'autre, l'effet qu'on s'en étoit promis : car, d'Epernon & de Luines, plus habiles ou plus heureux que Gaverston & de Lune, persistérent dans la faveur, & moururent paisiblement dans leur lit ; mémorables preuves les uns & les autres de la maxime de Juvenal, XIII, 104, 105,

Committunt eadem diverso crimina Fato,
Ille Crucem pretium sceleris tulit, hic Diadema.

Tout cela supposé, & le but de l'Auteur étant de menacer de Luine d'une fin aussi funeste que celle de de Lune, il sembleroit, qu'au lieu d'*Histoire de Jean II. Roy de Castille*, cet Auteur auroit dû intituler son Ouvrage *Histoire de l'Administration & de la Mort tragique du Connestable Alvare de Lune*, nom & dignité presque tout semblables à celui & celle d'*Albert Connestable de Luine*, & par conséquent d'autant plus propres à éxécuter finement, intelligiblement, & néanmoins sûrement, le dessein de l'Auteur.

Mais, à dire le vrai, tout cela ne me paroit guéres bien fondé. En effet, à moins que ce Livre n'ait couru quelque tems en manuscrit avant que d'être imprimé, de pareilles menaces étoient les plus vaines & les plus inutiles du Monde, puisque le Connétable de Luine étoit mort dès le 21. de Décembre 1621, & que le Privilége pour l'Impression de ce Livre ne fut accordé que le 19. de Févier 1622. Quoiqu'il en soit, on trouve dans le Chapitre IV. de cette Histoire une longue & forte *Lettre de Messire Diégo de Valera au Roy de Castille, pleine de bons Avis pour remédier aux desordres de son Estat :* & si l'Auteur, quel qu'il puisse être, a eu le dessein qu'on lui attribuë, tout le Livre pourroit bien n'avoir été fait, que pour donner indirectement ces *bons Avis à* Louïs XIII ; non en vûe de dépossêder, ou de faire punir de mort, le Connétable de Luine qui n'éxistoit déja plus, mais en vûe de représenter à ce Prince les abus de son Administration. Cela étoit assez du Génie de Richelieu, qui cherchoit alors à s'introduire dans le Conseil d'Etat, qui en vint enfin à bout en Août 1624, & qui y domina si tiranniquement ensuite, qu'on en fit cette Epitaphe compatissante au pauvre Louïs XIII :

Ci-dessous gît nôtre bon Maître,
Qui fut vingt ans Valet d'un Prêtre.

Les deux éditions de cette Histoire de 1640, & de 1641, renouvellées lors de la plus grande dureté du Ministére de Richelieu, & précisément dans le tems du Complot le plus dangereux qu'on eut encore formé contre lui, paroissent au moins confirmer ce que disent de plus le Laboureur & Amelot de la Houssaie, que *quand Richelieu eut succédé à de Luynes au Ministére, d'autres firent réimprimer cette Histoire contre luy-mesme* (3).

Je ne trouve aucune mention de cette *Histoire* dans les Bibliothéques des Historiens d'Espagne, pas même dans celle de Lenglet du Fresnoy, la plus nouvelle & la mieux remplie de toutes. Le Pére le Long qui n'en a point fait usage dans la *Bibliothéque Historique de la France*, ne savoit apparemment aucune des particularités ou anecdotes, que je viens de rapporter, & qui étoient si propres à illustrer ce qu'il a dit de Richelieu. Il connoissoit pourtant très bien les *Additions de le Laboureur à Castelnau*, & les *Maximes véritables* du Chantre Joly: mais, ainsi que le dit agréablement La Fontaine, *on ne s'avise jamais de tout.*

On peut voir un fort bon Article touchant ALVARE DE LUNA dans l'*Histoire des plus illustres Favoris tant anciens que modernes, par feu Monsieur P. D. P.* c'est-à-dire Pierre du Puy, Garde de la Bibliothéque du Roi de France, pag. 93.

(1) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *Tom. II, pag.* 423.

(2) Amelot de la Houssaie, Mém. Hist. Polit. Critiq. & Littéraires, *Tom. I, pag.* 46, 47.

(3) Le Laboureur, Additions aux Mém. de Castelnau, *Tom. II, pag.* 423. Amelot de la Houssaie, Mém. Hist. Polit. *Tom. I, pag.* 46.

93—172. de l'édition faite *à Leide*, *chez Jean Elzevier*, *en* 1659, *in* 4°.

Depuis peu, l'on a attribué à ce même Evêque de Luçon, depuis Cardinal de Richelieu, un autre Ouvrage, publié de même sous un autre nom, & dont voici le titre: *Histoire de la Mère & du Fils, c'est-à-dire, de Marie de Médicis, & de Louis XIII. Roi de France & de Navarre, depuis l'an* 1616, *jusqu'en* 1619, *par* FRANÇOIS EUDES DE MEZERAY. Cet Ouvrage a été imprimé *à Amsterdam*, *chez Charles Michel le Cene*, *en* 1730, *in* 4°, *& en* 2 *Volumes in* 12: mais, avant que d'aller plus loin, on remarquera, que ce titre est défiguré par une énorme bévûe, & cela dans les deux éditions; vû que cette *Histoire* s'étend, non *depuis* 1616, mais depuis 1600, jusqu'en 1619, & contient ainsi les événemens d'un peu plus de 20 années (4). Ce n'est guéres la coutume des Libraires de déprimer ainsi leurs éditions; & celle-là méritoit bien qu'on y réimprimât des titres plus exacts.

(4) Journal Littéraire, *Tom. XVII, pag.* 222.

Par une de ces impostures Typographiques si ordinaires dans ces Provinces, un Libraire, plus coupable qu'aucun autre de ces sortes de filouteries pernicieuses aux amateurs de Livres, vient de changer ce titre en celui-ci, *Histoire de la Régence de la Reine Marie de Médicis, Femme de Henry IV, & Mère de Louis XIII, par François de Mezeray*, y ajoûtant seulement deux Portraits usez de *Mezeray* & de *Louis XIII*, & donnant ainsi ce Livre comme un nouvel Ouvrage, imprimé *à la Haie*, *& à Francfort sur Meyn*, *aux Dépens de la Compagnie*, *en* 1743, & portant la Régence de Marie de Médicis jusqu'en 1619. Dans l'édition *in* 4°, ces Portraits ne se trouvent point; parce qu'il n'en avoit point de cette grandeur: car, autrement on ne nous en auroit pas fait grace.

Le Père le Long, qui avoit vû cet Ouvrage en manuscrit dans la Bibliothéque Roïale de Paris, & qui dans *son Mémoire sur Mezeray* (5), n'en parle que comme d'un simple *Craion de la Vie de Marie de Médicis & de Louis XIII. depuis* 1600. *jusqu'en* 1619; l'intitule ailleurs, *Histoire de la Reine Marie de Médicis, depuis* 1600. *jusqu'en* 1619, *par* FRANÇOIS EUDES SIEUR DE MEZERAY (6); & *Histoire de la Mère & du Fils, c'est-à-dire, de Marie de Médicis, Femme du grand Henry, & de Louis XIII. de ce nom, depuis l'an* 1600, *jusqu'à la fin de* 1619, *par* FRANÇOIS EUDES DE MEZERAY (7); & semble ne s'être point apperçu, qu'il ne s'agit en tout cela que d'un seul & même Ouvrage.

(5) Le Long Bibliothéq. Historiq. de la France, *pag.* 978.

(6) *Là-même, pag.* 532.

(7) *Là-même, pag.* 448.

On en parle à-peu-près de même dans une *Vie de François Eudes de Mézeray, Historiographe de France*, imprimée *à Amsterdam*, *chez Pierre Brunel*, *en* 1726, *in* 8°; que l'Abbé d'Olivet ne feint nullement de traiter d'*Ouvrage Romanesque, altéré dans le fonds, & forgé dans les circonstances* (8); & généralement attribuée à Daniel de la Roque, connu dans la République des Lettres par quelques Traductions d'Ecrits du Docteur Burnet contre Varillas, mais encore plus par la *Préface* d'un Libelle Satirique, qui fit pendre son Imprimeur & son Relieur en 1693, pendant que, par le crédit des Jésuites, & en vertu de sa prétendue conversion au Papisme, il en fut quitte pour quelque tems de prison. Peu après, il fut emploïé dans un des Bureaux de Mr. de Torcy comme Interprète de l'Anglois & du Hollandois. Il regardoit l'*Histoire*, dont il s'agit ici, comme *une espéce de continuation de l'*Abrégé Chronologique de Mézeray, extrémement flatteuse pour Marie de Médicis, & contenant *quelques Traits curieux touchant les différents qui s'élévoient fréquemment entre* cette *Reine*, *& son Epoux au sujet des Galanteries de ce Monarque* . . . . . mais, *encore mieux détaillés dans les* Mémoires de Mr. de Sully (9).

(8) Hist. de l'Acad. Franc. depuis 1652. jusqu'en 1700, *pag.* 169.

(9) Vie de Mezeray, *pag.* 88 — 92.

Si l'un & l'autre de ces Ecrivains c'est-à-dire le Long & la Roque, avoient examiné tant soit peu le Livre dont ils jugeoint ainsi, ils auroient d'abord aisément apperçu, qu'il ne pouvoit pas être de Mézeray; puisque l'Auteur y parle dès l'entrée, non seulement comme contemporain de Henri IV, & connu assez familiérement du Duc de Sully, du Comte de Grammont, & d'autres Grands de la Cour de ce Prince, pour qu'ils ne fissent point de difficulté de lui raconter confidemment les tracasseries & les dissensions continuelles entre ce Prince & sa Femme; ce qui ne convient nullement à Mézeray: mais se désigne même, parlant toujours en prémiére personne, comme Sécrétaire d'Etat sous le Maréchal d'Ancre, comme Evêque de Luçon, comme Abbé de Coussay, comme Frère de Richelieu Maréchal de Camp & Gouverneur d'Angers, comme Beau-Frère de Pont-Courlay, comme Auteur d'un Traité de Controverse contre les quatre Ministres de Charenton, comme Membre & Chef du Conseil de la Reine-Mère, &c. &c.; ce qui ne peut absolument convenir qu'au fameux ARMAND JEAN DU PLESSIS, qui s'est depuis rendu si célébre, & si redoutable, sous le nom de *Cardinal de Richelieu*.

L'Editeur de cette *Histoire* (10), *à laquelle* il prétend assez mal-à-propos que *le nom de* MEZERAY *étoit nécessaire* (11), puisque celui de RICHELIEU lui étoit infiniment plus avantageux, n'a pourtant point hésité, comme on vient de le voir, à la faire imprimer sous le nom de MEZERAY; *supposant* (12), peu judicieusement à mon gré, *que, pour faire sa Cour à ce grand Ministre, il avoit pris son masque, & ses sentimens, pour écrire cette* Histoire: & d'autres ont remarqué, que c'étoit une *Condescendence à laquelle* MEZERAY *étoit tout disposé envers ses bienfaiteurs* (13). C'est faire sentir en d'autres termes, que malgré sa franchise & sa sincérité apparente, cet Ecrivain n'étoit point exemt de vénalité.

(10) *C'est-à-dire l'Auteur des* Amours de Sapho.

(11) Disc. Prélim. des Mém. Hist. de Mezeray, *pag. liij.*

(12) *Là-même, pag. liij.*

(13) Journal Littéraire, *Tom. XVII, pag.* 221.

Mais, l'Auteur d'un *Discours Préliminaire* sur les *Mémoires Historiques & Critiques de* FRANÇOIS EUDES DE MEZERAY *sur divers points de l'Histoire de France &c.*, qui viennent d'être imprimez *à Amsterdam*, *chez J. F. Bernard*, *en* 1732, *in* 8°, rejettant bien loin ce sentiment; & accusant, l'Editeur d'avoir *imaginé*, pour l'appuïer, *un Roman aussi lourd, & aussi froid que ses* amours de Sapho, *&c.*, soutient avec beaucoup de hauteur, qu'*il n'y a pas un seul mot dans* toute cette *Histoire*, *qui ne méne à découvrir*, *que* son *véritable Auteur* ne sauroit être autre que *le Cardinal de* RICHELIEU (14); & voici les raisons sur lesquelles il se fonde. I. Que Mézeray n'a été connu du Cardinal, que les deux derniéres années de sa vie; & qu'alors ce grand Ministre étoit trop accablé d'affaires, de voïages, & de maladies, pour avoir eu le loisir d'instruire cet Auteur de détails sécrets que lui seul pouvoit savoir. II. Que les endroits, qui concernent personnellement le Cardinal, & surtout son éxil à Avignon, sont si semblables dans cette *Histoire*, & dans les *Mémoires d'Aubery*, qu'il faudroit que celui-ci les eu eut copiés; ce que Mézeray, qui ne s'en est jamais plaint, n'étoit pourtant pas Homme à souffrir impunément. III. Qu'on fait certainement, par l'Epître Dédicatoire du *Testament Politique* du Cardinal de Richelieu, qu'il avoit dessein d'écrire l'*Histoire de Louis XIII*, & qu'il en avoit même mis une partie *quasi en l'état auquel il prétendoit la mettre au jour.* IV. Que cette *Histoire*, & ce *Testament Politique*, font visiblement de même stile; & qu'*on n'y est blessé par aucun de ces quolibets, & de ces termes bas, dont Mézeray n'a jamais pû se défaire.* V. Que les sentimens & les maximes Politiques de cette *Histoire* sont certainement les mêmes que ceux de Richelieu; ce que confirme encore très bien l'Apologie qu'il prend grand soin de faire de ses Liaisons avec le Maréchal d'Ancre. Et VI, enfin, qu'à l'exception d'une seule fois, il parle toujours en son propre nom, & en prémiére personne (15). De tout cela, cet Auteur conclut, que cet Ouvrage ne sauroit être de Mézerai, est de Richelieu, & *acquiert* par cela même *un nouveau dégré d'autorité, en recouvrant de cette sorte son véritable Père* (16)

(14) Disc. Prélim. des Mém. Hist. de Mézeray, *pag. lij, liij.*

(15) *Là-même, pag. liij — lvij. Cette seule fois est, Tom. II, pag.* 343.

(16) *Là-même, pag. lviij.*

Voilà donc deux Ouvrages bien positivement attribuez & restituez au Cardinal de Richelieu, pendant que, d'un autre côté, on lui en enléve un autre qui lui a toujours été constamment accordé, savoir, ce même *Testament Politique*, cité dans le paragraphe précédent, & sur la conformité de stile duquel on prétend établir l'autenticité de l'*Histoire de la Mère & du Fils* en faveur du Cardinal. Le nouveau Critique, qui prétend ainsi lui enlever son *Testament Politique*, est Mr. DE VOLTAIRE, dont voici les raisons tirées de ses *Oeuvres*, Tome VI, page 308. „ I. Jamais le „ Manuscrit n'a été vû de Personne, ni connu „ chez

„ chez ses Héritiers, ni chez les Ministres qui lui „ succédérent. II. Il fut imprimé trente ans a- „ près sa mort, sans avoir été annoncé auparavant. III. L'Editeur n'ôse pas seulement dire „ de qui il tient le Manuscrit, ce qu'il est devenu, en quelle main il l'a déposé. IV. Il est „ d'un stile très différent des autres Ouvrages du „ Cardinal de Richelieu. V. On lui fait signer „ son nom d'une façon dont il ne se servoit pas. „ VI. Dans l'Ouvrage il y a beaucoup d'expres- „ sions & d'idées peu convenable à un grand Mi- „ nistre qui parle à un grand Roi, &c." Mais, n'en déplaise à Mr. DE VOLTAIRE, outre qu'il n'est pas Homme à avoir fait les recherches nécessaires pour la découverte de ce Manuscrit, ce ne sont-là que d'assez foibles oppositions à la tradition publique, au consentement universel, & à l'autorité de quantité d'Hommes d'Etat & de Finances, qui ont toujours soutenu, qu'il n'y avoit qu'un Homme extrémement versé & rompu dans ces conditions, qui pût avoir composé un semblable Ouvrage. Ainsi, quoique puisse dire Mr. de VOLTAIRE en faveur de son Abbé BOURZEIS, son opinion ne fera certainement pas fortune parmi les Gens de Lettres en général, & surtout parmi les Negociateurs, Ministres publics, & autres Politiques. Quant à cette Femme nommée simplement *la du Fargis*, c'est une minutie que ne devoit pas emploïer le Critique. Ne sait-on pas avec quelle hauteur & quel mépris cet orgueilleux Ministre parloit de Personnes d'incomparablement plus haute élévation? Mais, sans insister plus longtems sur des conjectures & des vraisemblances, opposons à Mr. DE VOLTAIRE une autorité qui en vaut trente comme celle de son Abbé DE BOURZEIS. C'est „celle du *Cardinal* DE „ FLEURY, que j'ai entendu parler sur ce *Tes-* „ *tament Politique*, comme étant réellement de „ celui dont il porte le nom; ce Livre aïant été „ le sujet de la conversation pendant la plus gran- „ de partie d'un Diner dont j'étois à Versailles „ chez ce Cardinal: & cette autorité contrebalan- „ ce abondamment celle de Mr. DE VOLTAI- „ RE." C'est ce que me fit l'honneur de m'écrire Monsieur le Comte de Bentinck, le 30. d'Août 1746, en me renvoïant le présent Article, qu'il avoit été curieux de voir.

On a fait encore à ME'ZERAY l'honneur de lui attribuer un excellent Ouvrage, savoir l'*Histoire du Roy Henry le Grand; par* MESSIRE HARDOUÏN DE PE'RE'FIXE, *Evêque de Rodès, ci-devant Précepteur du Roy*, imprimé *à Paris, chez Cramoisy, en* 1661, *in* 4; *à Amsterdam, chez L. & D. Elzevier, en* 1661, *in* 12°; *à Amsterdam, chez Daniel Elzevier, en* 1664, *in* 12°; & quantité d'autres fois depuis en différens endroits. Non seulement quelques Personnes ont crû, que Mézeray étoit le véritable Auteur de cette Histoire (17), mais même quelques autres ont écrit qu'il s'en étoit vanté, & s'étoit hautement plaint, qu'on ne l'en eut pas récompensé (18). Mais, le stile pur & châtié, fort différent de celui de ME'ZERAY, & surtout la politesse, si peu naturelle à cet Auteur, & cependant si réguliérement observée ici, ne permettent point d'adopter une pareille Anecdote sans exception. Je croirois donc assez facilement, que Mézeray pourroit bien avoir *fourni les Mémoires à Monsieur* DE PE'RE'FIXE, comme Charpentier dit que Mèzeray le lui avoit affirmé (19): mais, que Mr. DE PE'RE'FIXE y a mis ce bel ordre, cette netteté, cette pureté d'expression, & sur-tout ces réfléxions si judicieuses & si sensées, qui se feront toujours admirer dans ce bel Ouvrage.

D'autres Personnes, comme BENOIT (20), & après lui DE LARREY (21), ont prétendu, sur je ne sai quel fondement, qu'il étoit du Père ANNAT, Jésuite, Confesseur de Louïs XIV, qui avoit bien voulu prêter sa plume à Mr. DE PE'RE'FIXE. Mais, tous ceux, qui connoissent un peu le Père ANNAT, savent, qu'il connoissoit mieux les Disputes Théologiques, que les Evénemens de l'Histoire, & qu'il écrivoit beaucoup mieux en Latin qu'en François: &, en effet, ce que nous avons de lui en cette derniére Langue ne répond nullement à la pureté du stile de l'*Histoire de Henry le Grand*.

Je remarquerai par occasion, que, quelque belle que soit cette *Histoire*, comme il n'y a rien d'absolument parfait en ce Monde, ce bel Ouvrage ne laisse pas d'avoir ses petits défauts: & en voici un d'autant plus surprenant, que l'Auteur savoit très bien lui-même le contraire de ce qu'il avançoit. Il dit, page 286, que *Henry IV. faisoit dire sous main au Pape, par Sillery son Ambassadeur, qu'il épouseroit Marie de Medicis*, SA NIE'CE, SOEUR *du Duc de Florence*. Dans ce peu de mots, il y a deux fautes bien considérables, & bien étonnantes, soit qu'elles viennent de Mr. DE PE'RE'FIXE Ecrivain de cette *Histoire*, soit qu'elles procédent de ME'ZERAY compilateur des Mémoires sur lesquels elle a été faite. I. Marie de Médicis n'étoit point NIE'CE du Pape Clément VIII; & je ne crois pas même qu'il y eut aucune affinité entre eux. II. Marie de Médicis n'étoit point SOEUR, mais NIE'CE, du Grand Duc de Florence Ferdinand I, étant Fille de François son Frère & son Prédécesseur: & c'est ce que reconnoit lui-même l'Auteur, pages 292, & 293, lors de la demande qu'en fit faire Henri IV. par ses Ambassadeurs. C'est ainsi qu'il arrive quelquesfois aux plus habiles gens de se tromper; & de ne s'accorder point avec eux-mêmes; & que les faits les mieux connus leur échappent, & se confondent dans leur mémoire.

Notez, que ces deux fautes ne se trouvent plus dans l'édition de cette *Histoire faite à Amsterdam, chez Daniel Elzevier, en* 1664, *in* 12°; & cela probablement sur l'avis de quelque ami, ou sur la correction de l'Auteur même. Quoi qu'il en soit, cette édition est véritablement *revûe*, corrigée, & augmentée par l'Auteur, qui y a ajoûté un *Recueil de quelques belles actions & paroles mémorables de Henry le Grand*, & un *Poëme* intitulé *Henry le Grand*; composé par l'Abbé CASSAGNES. Je ne saurois dire si ces Piéces là se trouvent dans les éditions précédentes, n'aïant plus mon éxemplaire de 1661.

Il n'est pas fort étonnant, que Mr. l'Abbé d'Olivet en parlant de MEZERAY dans sa continuation de l'*Histoire de l'Académie Françoise*, ne dise mot de cette attribution gratuite de l'*Histoire de Henry le Grand*; vû qu'il en avoit prononcé la fausseté; non plus que des nombreux Libelles de SANDRICOURT, qu'on lui a attribuez, & dont la plûpart répondent assez à son stile irrégulier, dur, & caustique; parce qu'il les a toujours niés & désavouez: mais, il est assez surprenant, qu'il ne mette point au nombre de ses écrits *la Vérité de la Religion Chrétienne, Ouvrage traduit du Latin de Monsieur* GROTIUS, *Ambassadeur de la Reyne & Couronne de Suede vers le Roy très Chrestien*; certainement imprimé *à Paris, par Pierre Moreau, en* 1644, *in* 8. Deux choses rendent ce volume remarquable: l'une, en ce qu'il est fabriqué avec ces *nouveaux caractères*, imitant l'Ecriture, *inventez par ce Pierre Moreau*, mais qu'on abandonna bientôt: & l'autre, en ce que MEZERAI, assez peu chargé de Littérature & d'Erudition, y traduit bonnement & simplement *Philo Biblius* par *Philon le Libraire*; ce dont La-Mothe-le-Vayer n'a pas manqué de se bien divertir avec les autres Interlocuteurs de son *Hexaméron Rustique*, dont on peut consulter la page 29.

(B) *La Notice de ses écrits.*] La voici telle que je l'ai pu former par occasion en cherchant autre chose dans divers Bibliothécaires.

I. Le plus ancien est intitulé *Histoire de la vie & de la mort d'Arthemise, par* DU CHAMBORT, & a été imprimé *à Paris, en* 1621, *in* 12°. C'est tout ce que j'en puis dire; ne l'aïant vû que dans l'Appendix d'une célébre Bibliothéque (22).

II. Le second est l'*Histoire de Dom Jean II. Roy de Castille*, qui fait le I. Sujet de la Remarque précédente.

III. Le troisiéme est un *Recueil de plusieurs Harangues, Remonstrances, Discours, & Avis d'Affaires d'Estat, de quelques Officiers de la Couronne & autres grands Personnages; fait & publié par* JEAN DE LANNEL, *Seigneur du Chaintreau & de Chambon* (23): imprimé *à Paris, chez Pacard, en* 1622, *in* 8, & *à Paris, chez Chevalier, en* 1623, *in* 4, (24). Ce Recueil s'étend depuis 1453, jusqu'en 1615. *L'Arrest contre Jacques Cœur du* 19. *de May* 1453, qui ne se trouve qu'en *abrégé* dans le *Trésor des Recherches & Antiquitez Gauloises & Fran-*

(17) *Voïez* Menage, Observ. sur Malherbe, *pag.* 351; & Le Long, Bibliothéq. de la France, *pag.* 445, 978.

(18) Lenglet, Catalogue des Historiens, *pag.* 128. Carpentariana, *pag.* 374.

(19) Carpentariana, *pag.* 374.

(20) Hist. de l'Edit de Nantes, *Tom. I.*

(21) Hist. de France sous Louis XIV. *Tom. IV, pag.* 83.

(22) Bibliothecæ Bigotianæ, *Appendix, pag.* 17.

(23) Du Chambord falloit-il dire.

(24) Le Long, Bibliothéque Hist. de la France, *pag.* 667.

Françoises de Borel, pag. 273,—275; & le *Discours des Obséques & de l'Enterrement de Charles IX, Roy de France*, qui ne se trouve point dans le *Cérémonial de France de Theodore Godefroy*; font partie de ce Recueïl (25). *Le Catalogue des Livres de Mr. Lancelot*, qui vient de paroître, attribuë page 95, ce *Recueil* à AUGER DE MAULEON DE GRENIER, fort connu par la Publication de divers écrits curieux, mais beaucoup plus encore par son expulsion de l'Académie Françoise. On y réconnoit pourtant, que le Pére le Long le donne à *Lannel*, & page 335, on le donne au seul LANNEL. Quoi que soit donc ce Compilateur, il reconnoit dans une espéce de *Préface*, qu'il s'est *donné beaucoup de peine pour retoucher le stile* de ces Piéces, dont *il n'a*, dit-il, *changé que les paroles, sans altérer en rien les choses* (26). Mais, c'est une *peine* dont tout Lecteur judicieux l'auroit très volontiers dispensé, & lui saura sans doute très peu de gré; car, tous ces *Changeurs de Mots* sont d'ordinaire de grands *Altéreurs de Faits* (27), & devroient être impitoïablement bannis à jamais de la République des Lettres, comme les Rogneurs & Altéreurs d'Espéces des Etats bien policés.

(25) Bibliot. Bultelliana, pag. 678. Hist. de la Philos. Hermetiq. Tom. I, pag. 258.

(26) Le Long, Bibliothéq. Hist. de la France, pag. 667.

(27) Voyez ci-dessous l'Article MONT-LYARD, Remarque [B].

IV. Le quatriéme est intitulé *le Romant Satyrique de Jean de Lannel, Escuyer, Seigneur du Chaintreau & du Chambort*; imprimé *à Paris, chez Toussainct du Bray, en* 1624, *in* 8; & réimprimé *à Paris, chez Jean du Bray, en* 1637, *in* 8°. C'est un volume de 1113. pages; mais d'assez gros caractères.

Dans un *Avertissement au Lecteur* intitulé *le Secret du Romant Satyrique*, il dit assez plaisamment, qu'*on s'imagineroit peut-estre, que son dessein n'est que d'offenser quelques particuliers, dont les actions peuvent avoir quelque raport avec celles qu'il descrit. Mais, qu'on pourroit donc dire, qu'un Bœuf & un Cheval sont une même chose, parce qu'ils ont tous deux une queue*: &, se couvrir d'un voile si transparent, n'est peut-être autre chose qu'un aveu détourné de l'objection qu'il se propose, assez semblable à la feinte de la Bergére de l'ancien Poëte

Et fugit ad salices & se cupit ante videri.

Aussi ne feint-il point d'ajoûter presque aussi-tôt, que son *Roman Satyrique a toutes les apparences d'une Histoire véritable, ou pour le moins vraisemblable . . . Si on m'objecte*, dit-il, *que, puisque je descris une Histoire, d'un stile qui peut faire croire qu'elle est du temps des anciens Payens, je ne devois donc point parler de Pistolets, de Carabines, de Canons, ni de plusieurs autres choses, qui ne sont inventées que depuis peu de Siécles; je respons, que la plus-part des Personnages, dont je représente les actions, ne sont pas de ces vieux Payens qui vivoient il y a dix-sept ou dix-huict cens ans*; mais que *ce sont Payens nouveaux, Payens à la mode, Payens d'Estat, Payens de ce temps, Payens de tous les Diables, qui le payeront quelque jour en enfer. Parmi ces Payens-ci, les Canons, les Temples, les Sacrifices, les Dieux, les Demi-Dieux, & une infinité d'autres merveilles sont en usage. Si on dit que je ne sçay pas l'Antiquité, puisque j'appelle Préteurs ceux qui en Galatie sont Juges de l'honneur des Gentils-Hommes & Généraux des Armées: je maintiens, que* Préteur, *en Langage Galatien, veut dire* Mareschal de France, *en François. Si on dit, qu'il n'y a point d'Empire de Galatie, & qu'on ne connoit, ni Galates, ni Galatiens; j'annonce, que c'est un Pais nouvellement descouvert, le plus beau & le meilleur qui soit au Monde; & que, pourvû qu'on y porte assez d'or & d'argent, on y pourra achepter tout ce qu'on voudra, car tout s'y vend* (28). Ce Trait, & celui de ses *nouveaux Payens* qu'on vient de voir, valent seuls tout son Roman; & font assez connoître, qu'il en veut particuliérement à la corruption de son Siécle. En effet, son Ouvrage n'est autre chose qu'un Portrait des désordres & des concussions du Regne de Henri III. & des deux suivans, & qu'une peinture, quelque fois un peu trop naïve, de leurs dissolutions affreuses. Et c'est ce qui a porté un ancien Possesseur de mon Exemplaire de cet Ouvrage à y écrire de sa main ce jugement assez bien fondé. *L'Auteur de ce Roman raisonne quelquefois assez bien: mais, quelquefois, il parle comme un sot; racontant des actions impudiques au dernier dégré, & faisant des remarques semblables, capables de faire naître l'envie aux Lecteurs de pratiquer des choses, dont ils n'avoient jamais entendu parler, & auxquelles ils n'auroient jamais pensé: ce qui marque une grande faute de jugement, & gâte tout ce que d'ailleurs il peut avoir de bon.* J'ai remarqué dans cette édition, que les maximes, & les sentences y sont imprimées en Caractères Italiques, comme on l'a pratiqué depuis dans quelques autres Ouvrages, &, particuliérement dans les *Mémoires du Cardinal de Retz.*

(28) Romant Satirique, Avis au Lecteur.

Le Pére le Long, qui a admis, dans sa *Bibliothéque Historique de la France*, certains Romans, tels que l'*Astrée* de Mr. d'Urfé, le *Cyrus* & la *Clélie* de Mle. de Scudery, &c., ne dit pas un mot de celui-ci, quoiqu'il y convint aussi-bien que les *Avantures du Baron de Fæneste*, du fameux d'Aubigné, & quelques autres de pareille espéce.

V. Le cinquiéme est une Traduction d'un Ouvrage du Cardinal Bellarmin. Elle est intitulée *le Monarque parfait, ou le Devoir d'un Prince Chrétien, traduit du Latin du Cardinal Bellarmin par* JEAN DE LANNEL, & imprimée *à Paris, chez Cramoisy, en* 1625, *in* 8, (29).

(29) Biblioth. Bigotiana, Part. III, pag. 121. Bibliothec. Bultell. pag. 224.

Pelisson, Histoire *de l'Académie Françoise*, pag. 287, donne cet Ouvrage à GUILLAUME COLLETET, & prétend que *Lannel* n'est qu'un nom supposé; ce que l'Abbé d'Olivet ne confirme, ni ne desavoue, dans l'Article *Colletet* du *Catalogue des Académiciens*, qu'il a mis au bout de son édition de cette *Histoire*.

Le VI. est la *Vie de Godefroi de Bouillon, Duc de Lorraine, & Roi de Jerusalem, par le Sr.* DE LANNEL, imprimée *à Paris, en* 1625, *in* 8°, (30), & dont je ne connois absolument que ce titre.

(30) Catal. de Mr. de Cangé, pag. 403.

Le VII. est le *Roman des Indes, par* JEAN DE LANNEL, *Ecuyer, Seigneur du Chaintreau & du Chambort*, imprimé *à Paris, chez Toussaints du Bray, en* 1625, *in* 8°, *de gros caractère.* Il est divisé en V. Livres, qui sont précédés, au lieu de *Préface*, d'un assez long discours intitulé *Enigme.* Le tout est dédié à LOUÏS DE LORRAINE, *Prince de Phaltsbourg.* Dans le *Privilège du Roy*, daté du 7. *d'Octobre* 1624, il lui est permis d'imprimer, non seulement ce *Roman*, mais aussi le *Monarque parfait* que je viens d'indiquer, & le *Lys de Chasteté*, qu'il a composez.

VIII. Si ce *Lys de Chasteté*, que je m'imagine être quelque Panégyrique d'Anne d'Autriche, Reine de France, alors stérile, a été imprimé ou non, c'est ce que je ne saurois affirmer.

IX. Le neuviéme & dernier, enfin, qui me soit connu, est un Recueil de *Lettres de* JEAN DE LANNEL, imprimé *à Paris, en* 1626, *in* 8°. Je ne l'ai rencontré que dans la *Bibliotheca Bodleiana* (31); & je ne vois pas que les Bibliographes d'Epistolaires François, tels que Sorel & Richelet, en fassent aucune mention.

(31) Pag. 115.

LEONARD DE UTINO, *(a)*, ainsi nommé parce qu'il étoit né à Udine, Capitale du Frioul, étoit un Réligieux de l'Ordre de St. Dominique. On ne sait rien, ni du tems de sa naissance, ni de celui de son entrée dans cet Ordre; mais, il faudroit dire qu'il y étoit déjà dès l'année 1427, si l'on pouvoit faire quelque fond sur ce que raconte de lui un des Historiens de son Ordre, qui l'introduit dans un de ces événemens fabuleux dont les Légendaires sont tout remplis *(A)*. Quoi qu'il en soit, après avoir bien fait ses études; & s'être fait recevoir Docteur en Théologie *(b)*, on le fit Recteur de l'Ecole des Dominicains de Boulogne, selon Possevin *(c)*; ou Principal & Professeur dans l'Académie de cette Ville, Prédicateur du Pape Eugene IV, & Provincial des Dominicains de Lombardie, selon Wharton *(d)*. Ce fut un des plus célébres Prédicateurs de son tems, & ses *Sermons* ont été pendant très longtems fort en vogue. Mr. Bayle nous renvoië, tant pour ces Sermons, que pour les autres écrits de cet Auteur, à l'abrégé de la Bibliothéque de Gesner; mais, ce qu'on y trouve *(e)*, aussi-bien que dans divers autres Bibliothécaires *(f)*, est si sec & si embarassé, qu'après les avoir lus on n'en est guéres plus savant, & qu'on ne sait presque plus à quoi s'en tenir. C'est un défaut, auquel la plûpart des Bibliothécaires ne sont que trop sujets, & auquel je tâcherai de rémédier ci-dessous par rapport à l'Auteur dont nous traitons ici *(B)*. Ce que

[a] *Et non point* Jean de Utino, *comme le nomme mal-à-propos* Lipenius, Bibliothecæ Theologicæ, *Tom. II, pag.* 763; *qui le nomme ailleurs* Leonard-Matthieu. *Voyez ci-dessous Citation* [19].

[b] *Vide* Sermones *ejus* Dominicales, *ad calcem.* Gozzeus, *in* Catalogo insign. Dominicanorum, *pag.* 160.

[c] *Bononiæ Studii Dominicani Regens.* Possevini Apparatus Sacer, *Tom. II, pag.* 20.

[d] *Gymnasii Bononiensis Regens ac Professor, Eugenio IV, Pontifici a Concionibus, & Dominicanorum in Lombardia Provincialis.* Wharton, *in* Append. ad Histor. Scriptor. Ecclesiasticor. Guillelmi Cave, *pag.* 104. Nec plura de eo constant, *ajoûte-t-il. On verra ici le contraire.*

[e] *Pag.* 543.

[f] Trithemc, Gozzeus, Possevin, Olearius, Beughem, du Pin, &c.

(A) Un Historien ... l'introduit dans un de ces événemens fabuleux dont les Légendaires sont tout remplis.] Cet Historien est le Père Seraphino Razzi, Dominicain, qui, dans son *Istoria de gli Huomini illustri cosi nelle Prelature come nelle Dottrine del Sacro ordine de gli Predicatori* (1), dit que Leonard de Utino se trouva présent l'an 1427. au prodige qui arriva à Boulogne au Tombeau de St. Dominique, lorsque ce Patriarche des Dominicains leur reprocha à tous leur peu de zêle & leur relachement. *Frà Lionardo*, dit-il (2), *si trovò presente l'anno 1427, in Bologna, quando uscì quella voce del Sepolcro del Padre San Dominico*, neque ego Pater, neque vos Filii.

(B) Ce que les Bibliothécaires ont dit de ses écrits est fort embarassé .... je tâcherai d'y remédier ci-dessous.] Les Abréviateurs de Gesner, après avoir dit qu'il écrivit *Sermones de Tempore Lib. I. Sermones de Sanctis Lib. I. De Legibus per Quadragesimam Lib. I.* (3), se contentent d'ajoûter, sans spécifier quoi que ce soit, que ses Sermons ont été imprimez à *Lion*, *chez Jean Trechsel*, *en* 1495, (4). La plûpart des autres Bibliothécaires ne sont guéres plus satisfaisans à cet égard. Il falloit dire, I, que ses *Sermones Floridi de Dominicis & quibusdam Festis* ont été imprimez *à Ulm*, *chez Jean Zeiner de Rutlingen*, *en* 1478, (5); *à Vicenze*, *chez Etienne Koblinger*, *en* 1479, (6); *sans nom de Ville*, *ni d'Imprimeur*, *en* 1494, *in* 4°; *à Lion*, *chez Jean Trechsel*, *aux dépens de Josse Badius*, *en* 1496, *in* 4; & *à Paris*, *chez* le même Josse Badius, en 1516, in 4°, (7). Ce Recueil de Sermons finit par ces Paroles: *habes itaque*, *Lector optime*, Sermones Floridos, *quos composuit ac prædicavit R. M.* LEONARDUS DE UTINO, *quorum plurimos prædicavit Florentiæ coram tota Curia Romana ibidem tunc temporis residente*, *tempore Sanctissimi Domini Eugenii Papæ IV*; *nonnullos autem Venetiis*, *ut ipse alibi profitetur*. *Neque vero uno*, *sed diversis annis eos declamavit*, *&c.* II. Que ses *Sermones Aurei de Sanctis* ont été imprimez, *sans nom de Ville*, *ni d'Imprimeur*, *en* 1473, *en* 2 *gros volumes in folio*, de beau papier & de beaux caractères (8); *à Venise*, *chez Jean de Cologne & Jean Manthen de Gherretzen*, *en* 1475, *in* 4°, en beaux caractères Gothiques (9); *à Ulm*, *chez Jean Zeiner de Rutlingen*, *en* 1475, (10); *à Paris*, *chez Martin Crants*, *Ulric Gering*, *& Michel Friburger*, *en* 1476, *in folio* (11); à *Nuremberg*, *chez Ant. Koburger*, *en* 1478, *in folio* (12); & *à Lion*, *chez Jean Trechsel*, *en* 1495, *in* 4. Voïez ci-dessous, dans la derniére remarque, l'inscription par où finit ce Recueil. III. Que ses *Sermones Quadragesimales de Legibus Animæ simplicis*, *fidelis*, *& devotæ*, ou bien autrement, *Sermones de Legibus &c. per Quadragesimam*, ont été imprimez *à Venise*, *chez Jean de Cologne & Jean Manthen de Gherretzen*, *& chez François de Hailbrun & Nicolas de Francfort*, *en* 1473, *in folio* (13); *à Paris*, *chez Martin Crants*, *Ulric Gering*, *& Michel Friburger*, *l'an* 17. *de Louis XI*, *c'est-à-dire en* 1477, *in folio* (14); *à Ulm*, *chez Jean Zeiner de Rutlingen*, *en* 1478, (15); *à Vicenze*, *chez Etienne Koblinger*, *en* 1479, *in folio* (16); & *à Lion*, *chez Jean Trechsel*, *& Josse Badius*, *en* 1496, *in* 4°. IV. Que ces trois différens Recueils ont été réünis en un seul corps, & imprimez ainsi *à Nuremberg*, *chez Ant. Koburger*, *en* 1478, *in folio*; *& à Spire*, *chez Pierre Drach*, *en* 1479, *in folio* (17). V. Qu'outre ce Recueil de Sermons, pour le Carême, on en a encore deux autres sous son nom; l'un, intitulé *Sermones Quadragesimales de Flagellis Peccatorum festinanter converti nolentium*, & imprimé avec cette souscription, *expliciunt Sermones Quadragesimales de Flagellis*, *editi a Magistro Leonardo de Utino de Florentia*, *Ordinis Fratrum Predicatorum ... impressi Lugduni*, *per Antonium du Ry*, *Anno Domini Mil. ccccc. xviij. die viij. Mensis Novembris*; l'autre, intitulé *Sermones Quadragesimales de Petitionibus*, & imprimé avec cette autre souscription, *expliciunt Petitiones Magistri Leonardi de Utino de Florentia*, *Ordinis Fratrum Predicatorum. Impresse Lugduni per honestum virum Joannem Marion. Anno Domini M. ccccc. xviij. die vero xvij. Mensis Novembris*: que ce sont deux *in* 8°, imprimez en caractères Gothiques, & publiés par les soins de Pierre Tardit, Réligieux du même Ordre, & Professeur en Théologie à Chamberi: que le surnom *de Florentia*, qu'on ajoûte dans ces titres à celui *de Utino*, vient peut-être de ce qu'il avoit embrassé la vie Monastique dans la prémiére de ces deux villes; ou bien, de ce qu'il y avoit préché ces Sermons, ainsi que ceux qui font le I. Article de cette liste: & que c'est quelque chose d'assez surprenant, que ces deux Recueils aïent été absolument inconnus à tous les Auteurs que j'ai citez dans cet Article.

Le *notabilissimum Quadragesimale*, *& in toto suo processu trimembre*, *editum a quodam Sacre Pagine* Pro-

[1] *Imprimée* in Lucca, per il Busdrago, en 1596. in 8.

[2] *Pag.* 278.

[3] *Ils avoient pris cela de* Gesner, *qui l'avoit tiré de* Tritheme de Scriptor Ecclesiast. *pag.* 323.

[4] Epitome Bibliothec. Gesneri, *pag.* 543.

[5] Reiseri, Index MSS. Bibliothec. Augustanæ, *pag.* 98.

[6] Beughem, Incunabula Typographiæ, *pag.* 146. *Peut-être sont-ce les* Sermones de Sanctis, *imprimez certainement là dans cette année.*

[7] Possevini Appar. Sac. *Tom. II*, *pag.* 21. Wharton Append. ad Cave, *pag.* 124, *où il croit que ces* Sermones Floridi *pourroient être les mêmes, que les* Aurei *que je vais indiquer, & se trompe.*

[8] *Voïez ci-dessous dans la derniére Remarque.*

[9] Mettaire, Annales Typograph. *pag.* 111.

[10] Reiseri, Index MSS. Bibliothec. Augustanæ, *pag.* 98.

[11] Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 69.

[12] Sauberti, Histor. Bibliothec. Norimberg. *pag.* 134. Becmanni, Catalog. Bibliothec. Francofurt. *pag.* 300.

[13] Possevini, Appar. Sac. *Tom. II*, *pag.* 20. Wharton, Append. ad Cave, *pag.* 104.

[14] Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 70.

[15] Reiseri, Index MSS. Bibliothec. Augustanæ, *pag.* 98.

[16] Bibliotheca Hohendorfiana, *pag.* 10.

[17] Spicileg. vet. Seculi XV. Editionum, *ad annum* 1478, & 1479.

que le même Mr. Bayle, & quelques autres, ont dit de deux très anciennes éditions d'un de ses Ouvrages, n'est vraisemblablement qu'une Chimére; & l'on trouvera ci-dessous de bons éclaircissemens là-dessus (*C*). Possevin coupe en deux cet Auteur; défaut, qui ne lui est que trop ordinaire: & il en fait mal-à-propos un *Leonardus Utinensis*, & un *Leo-*

Professore Ordinis Prædicatorum LEONARDO ITALICO, *a suo Auctore* Sertum fidei *intitulatum*, & imprimé très anciennement, sans indication de lieu, d'imprimeur, ni de date, & sans chiffres, signatures, ni reclames, *in folio*, ne seroit-il point de nôtre LEONARD D'UDINE? En ce cas, ce seroit un quatriéme *Carême* de sa façon. VI. Que son *Tractatus ad Locos communes Concionatorum* a été imprimé *à Ulm, chez Jean Zeiner de Rutlingen, en* 1478, (18). VII. Que son *Tractatus mirabilis de Sanguine Christi in triduo mortis effuso: an fuerit unitus Divinituti?* n'a été publié que dans le XVII. Siécle, par le Pére Marc Antonio Seraphini, Dominicain de Venise, qui le corrigea & le revit sur le Manuscrit, & le fit imprimer *à Venise, chez Ambrosio Dei, en* 1617, *in* 4, (19). Tout ce qu'on dit de plus de ses *Sermones de Tempore* (20), de ses *Sermones Aurei* (21), & de son Traité des Loix, *de Legibus sat grande volumen*, ou *opus satis crassæ molis* (22), n'est rien que brouillerie; car, les prémiers ne sont autre chose que ses *Sermones de Dominicis*, les seconds que ses *Sermones de Sanctis*, & le troisiéme que ses *Sermones de Legibus per Quadragesimam*. Remarquez, néanmoins, que Wharton n'a point été aussi positif que les autres Bibliothécaires, & qu'il est resté dans le doute à l'égard de quelques-uns de ces Ouvrages. Notez aussi, que divers Auteurs ont parlé de deux éditions bien singuliéres de ses *Sermones Aurei de Sanctis*, & que cela sera examiné dans la remarque suivante.

Quelques grands Eloges que ses Confrères aïent faits de ses *Sermons*, ils tenoient apparemment beaucoup du caractére de ceux de Barlette, de Maillard, & de Menot, puisqu'on y trouve si non des turlupinades semblables aux leurs, du moins des plaisanteries fort peu décentes, & fort peu dignes de la gravité que prescrit le Ministére Evangélique. Telle est, par exemple, celle-ci:

Femina, corpus, animam, vim, lumina, vocem,
Polluit, annihilat, necat, eripit, orbat, acerbat;

qu'on trouve dans son *XLIII. Sermon*, & que Rebuffe semble avoir copiée dans celle-ci de son titre *de Concubinariis publicis* n°. 20:

Corpus, opes, animam, consortia, fædera, famam,
Debilitat, perdit, necat, odit, destruit, aufert.

Outre les différens écrits dont on vient de parler, je trouve *el Dialogo de Sam Gregorio, tratto de Latino in vulgar per Maistro* LUNARDO DE UDENE, *e partido in quatro Libri*, imprimé avec cette courte souscription, *M. CCCC. LXXV. Vigesimo Aprilis. Venetiis P. M. F.* in folio; Traduction, qui pourroit bien être de nôtre *Leonard d'Udine*, quoique les Bibliographes ne la lui donnent point: & Possevin remarque, sur la foi d'Antoine de Sienne, l'un des Bibliothécaires de l'Ordre de St. Dominique, qu'on conserve encore à Boulogne, dans le Couvent des Dominicains, plusieurs Traités de nôtre Auteur sur la Logique & la Physique d'Aristote, & sur divers autres sujets: *Complura in Logicam & Physicam Aristotelis, & alia, ... in ejus Cœnobio asservari scripsit Antonius . . . . Senensis* (23). Ambrosio Gozzeo détaille ainsi ces écrits; *Super Physicam, Prædicabilia, Prædicamenta, Peri Hermenias, Prioram, Posterioram, Topicam, & Elenchos* (24): mais, cela est si peu exact, qu'on n'en est guéres mieux instruit.

Par une inattention bien étrange, l'Auteur des remarques sur Wharton, l'un des Continuateurs de Cave, lui attribuë, pag. 160, la *Dissertatio de Antiquitate Academiæ Oxoniensis Anglice scripta*, imprimée à la fin du *Textus Roffensis* publié par Thomas Hearne: & l'on ne sauroit s'empêcher de rire, lors qu'en recourant à ce *Textus* on trouve, que cette *Dissertation* est de LE'ONARD HUTTEN, Professeur en Théologie, & Chanoine de l'Eglise de Christ, dont je ne vois pas que Wood, ait fait mention dans les *Athenæ Oxonienses*.

(*C*) *Voici de bons éclaircissemens sur ce que Mr. Bayle & d'autres ont dit de deux très anciennes éditions d'un de ses Ouvrages.*] Cet Ouvrage est le Recueil de ses *Sermones Aurei* ou *de Sanctis*; & la prémiére de ces éditions que j'ai en vuë est celle qu'on débite avoir été faite dès l'an 1446, onze ans complets avant la prémiére impression qu'on connoisse bien certainement. Mr. Bayle en parle ainsi: *ses Sermons sur les Saints sont un des prémiers Ouvrages qui soient sortis de dessous la presse; car, ils furent imprimez l'an* 1446. A la vérité, il ne le fait point sans produire ses garants (25); mais, selon la méthode & le but particulier de son Ouvrage, bien loin d'adopter une semblable erreur, il devoit la censurer fortement: car, il y a tout lieu de croire, que, lorsque l'on a parlé ainsi, l'on a pris l'année de la composition, ou du moins l'année de la collection, pour celle de l'impression, de ces Sermons. C'est la conjecture d'un Auteur, qui s'est particuliérement exercé sur l'origine de l'imprimerie, & qui s'exprime en ces termes touchant le tems de cette prétenduë édition. „ De toutes les impres-„ sions, qui se trouvent dans quelque Bibliothéque, „ la plus ancienne est celle des Sermons *de Sanctis* „ de Leonard de Udine: elle fut faite l'an 1446. „ Jean Godefroi Olearius, Ministre Luthérien dans „ l'Eglise de Ste. Marie de Hal en Saxe, rend té-„ moignage qu'on garde cette ancienne impression „ dans la Bibliothéque de cette Eglise-là. Voici „ les paroles qui se lisent à la page 91. de son Livre „ *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, qu'il fit imprimer „ sous ce titre, *Abacus Patrologicus*, l'année 1673, „ à Iena, in 8: *Leonardus de Utino, Ord. Præd.* „ . . . . *ejus* Sermonum *de Sanctis Liber sub ipsa* „ *Typographicæ artis Incunabula anno* 1446. *impres-*„ *sus, absque tamen loci mentione, habetur in Bi-*„ *bliotheca Templi Mariani nostri Hall. confer Dn.* „ *Parentis* Halygraph. *Appendice T t t I.* . . . „ Cet Auteur a écrit son Livre dans la même vil-„ le, où on garde cette édition: *scribebam & vo-*„ *vebam Halæ Saxonum, die* 14. *Augusti* 1673. „ Ce sont ses termes . . . . On voit qu'il pro-„ duit encore pour témoin son Père Godefroi Olea-„ rius, qui fit l'Histoire de la ville de Hal, intitu-„ lée *Halygraphia Topo-Chronologica*; imprimée „ . . . . à Leipsic, en 1667, in 4°. Olearius ne „ marque point en quelle forme est le Livre, si c'est „ in folio, ou in 4°, ni quel est l'Imprimeur. Quel-„ ques Auteurs, sous son témoignage, ont cité „ cette édition, comme Hallevordius (26), Ko-„ nig (27), & Beughem (28). Une édition si „ remarquable par son Antiquité mérite bien que „ quelque curieux d'Allemagne la voïe, & nous en „ donne une nouvelle assurance, en la décrivant „ plus en particulier que n'a fait Oléarius (29); „ d'autant plus que si la date en est indubitable, elle dé-

(18) Epit. Bibliothec. Gesneri, *pag.* 543. Possevini, Appar. Sac. *Tom. II*, *pag.* 21: Wharton, Append. ad Cave, *pag.* 104.

(19) *Voïez* Draudius, Bibliothecæ Classicæ, *pag* 576; & Lipenius, Bibliothecæ Theologicæ, *Tom. II*, *pag.* 719; *où on lui donne, outre le nom de* Leonard, *celui de* Matthieu. *Mr.* du Pin *a imité cela dans sa* Table universelle des Auteurs Ecclésiastiques, *col.* 1875, *où il conclut mal de la date de cette Edition, que cet Auteur* fleurissoit vers l'an 1615.

(20) Epit. Bibliothec. Gesneri, *pag.* 543. Possevini, Appar. Sac. *Tom. II*, *pag.* 20, 21. Gozzei Catal. insign. Dominican. *pag.* 160.

(21) Hallevordii, Bibliothec. Cur. *pag.* 239. Beughem, Incunab. Typograph. *pag.* 146. Wharton Append, ad Cave, *pag.* 104.

(22) Possevin, Gozzeus, Wharton, & Du Pin, XV. Siècle, *pag.* 94.

(23) Possevini, Appar. Sac. *Tom. II*, *pag.* 20.

(24) Gozzei, Catal. insign. Dominicanorum, *pag.* 160.
(25) Bayle, Dict. Hist & Crit. *Article* UTINO, *au Texte, Citation* [*a*]. *Il cite* Olearius, *in* Abaco, *apud* Konig. Biblioth. vet. & nov. *pag* 467, 859.
(26) Bibliothec. Curiosæ, *pag.* 239. (27) Bibliothec. vet: & nov. *pag.* 467.
(28) Incunabula Typographiæ, *pag.* 146.
(29) *Malgré cette Invitation,* Jean Gotlieb Olearius, *son Fils, qui a fait réimprimer son* Abacus, *augmenté sous le nouveau Titre de* Bibliotheca Scriptorum Ecclesiasticorum, *à* Jene, chez Bielkius, en 1711, in 4., *n'a donné aucun éclaircissement là-dessus, & a laissé le passage en question dans son prémier état. Bien pis, il a jetté dans la même erreur* Jaques Frédéric Reimman, Hist. Litter. *Part. III, pag.* 213, *qui a vû ce même volume dans la Bibliothéque de Ste. Marie de Hall, &* Jean Ludolphe Bunemann, de Bibliothecis Mindensibus, *qui y soutient* Sign. D 4, *non seulement cette fausse date, mais qui y blâme même peu raisonnablement* Tentzelius *d'en avoir judicieusement douté.* Monatl. Unterred. *anno* 1662, *pag.* 683. *C'est une seconde erreur ajoûtée à la prémiére.*

(g) Poſſevini, Appar. Sac. *Tom. II*, *pag.* 20, 21.

Leonardus Bellunenſis (g). D'autres l'appellent, les uns *Bellunenſis*, les autres *Micenſis* (b). Ce que Mr. du Pin a dit de lui eſt extrémement ſuccint (i) : il pouvoit néanmoins trouver aiſément de quoi y ſuppléer.

(b) Wharton, *in* Append. ad Hiſt. G. Cavé, *pag.* 104. Olearii, Bibliotheca Eccleſiaſtica, *Tom. I*, *pag.* 441.
(i) Bibliothéque des Auteurs Eccléſiaſtiques du XV. Siècle, *pag.* 94.

„ détruit certainement l'opinion des Auteurs qui ont écrit que l'Imprimerie ne fut inventée qu'en 1450, ou du moins qu'elle n'a point été pratiquée avant cette année-là (30)..... Et, pour ne rien diſſimuler, il me reſte un doute touchant cette impreſſion. Leonard de Udine vivoit en Italie en l'année 1445..: auroit-il eu aſſez de crédit en Allemagne, pour y faire imprimer ſes *Sermons* par un nouvel art, qui étoit encore caché, & connu tout au plus de cinq ou ſix Perſonnes? Il faudroit ſavoir, ſi ce n'eſt point un Manuſcrit copié en l'année 1446: il eſt aiſé de s'y tromper; les Ecritures à la main, & les prémiéres impreſſions, étoient beaucoup ſemblables: ou ſi Olearius n'a point deviné l'année de cette impreſſion par des conjectures ſeulement? Peut-être que l'année, qui eſt marquée ſur le Livre, eſt celle en laquelle l'Auteur acheva la compoſition de ſes Sermons (31), & non point celle de l'impreſſion (32)."

(30) Jean Aventin, la Chronique MS. de Cologne, Nicolas Serarius, & *autres.*

(31) *Voyez des éxemples de cela, dans l'Article* COLONNA, *Citations* [31 & 33].

(32) Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 11, 12.

Cette conjecture me paroit très vraiſemblable, & je crois même avoir trouvé de quoi la confirmer puiſſamment. Aïant recherché avec autant de ſoin qu'il m'a été poſſible les anciennes éditions de cet Ouvrage, j'ai reconnu, que celle de l'an 1473, ſans nom de Ville ni d'Imprimeur, en 2 Vol. *in folio*, eſt la prémiére de toutes & qu'elle finit par cette ſouſcription :

Expliciũt Sermones aurei de Sanctis per totũ annum q̃s cõpilauit magiſter Leonardus d Utino ſacre theologie doctor ordinis fratrum Predicatorum. Ad inſtantiã magnifice coĩtatis Utinenſis ac nobilium uirorum eiusdem. M. cccc. xlvi. ĩ uigilia beatissimi p̄ris nostri Dominici cõfessoris. Ad laudem et gloriam Dei omnipotentis et totius curie triumphantis.

M. cccc. Lxxiij.

Monſieur de la Monnoïe, nous indique encore une édition de ces mêmes *Sermons*, ſuivie de cette même ſouſcription, mais allongée de cette addition : *impreſſi quoque ſunt hi Sermones Venetiis per Magiſtrum Franciſcum de Hailbrun*, & *Magiſtrum Nicolaum de Francfordia, Socios. Laus Deo. M. cccc. LXXIII*, (33).

(33) Menagiana de la Monnoïe, *Tom. II. pag.* 406.

Auroit-on fait deux éditions dans cette ſeule année, ou bien auroit-on tiré quelques éxemplaires ſans cette Addition ? Ce que je puis affirmer comme très certain eſt que celle que j'ai vuë, eſt ſans aucune indication de Ville ni d'Imprimeur.

Cette même ſouſcription ſe trouve auſſi à la fin de l'édition de ces *Sermons* faite *à Veniſe, chez Jean de Cologne* & *Jean Manthem de Gherretzem, en* 1475, *in quarto*, que Mr. de la Monnoïe conteſte au Père Labbe: & apparemment encore à la fin de la plûpart de celles qui les ont ſuivies : & il y a tout lieu de croire, que le volume qu'a vû Mr. Olearius dans la Bibliothéque de l'Egliſe de ſainte Marie de Hal, n'eſt autre choſe que quelqu'une de ces éditions ſans date (34).

(34) *Et je crois qu'il faut dire la même choſe de celui qu'a vû un Curieux Anglois, nommé* Dormer, *dans la Bibliothéque d'un Convent de Réguliers d'Aix-la-Chapelle ; & dont je vois que M.* Maittaire *vient de parler dans ſes* Annales Typographici, *pag.* 24.

La ſeconde de ces éditions, dont il me reſte à parler, eſt celle qu'on débite, avec tout auſſi peu de fondement, avoir été imprimée *à Udine en* 1466. Le prémier qui en ait parlé, que je ſâche, eſt Hallevord, qui s'en explique ainſi : *LEONARDUS DE UTINO* . . . . *Ejus Sermones Aurei in Civitate Utinenſi anno* 1466. *editi* (35). De même qu'Olearius s'eſt trompé, & a entrainé König & Mr. Bayle, dans ſon erreur ; de même Hallevord, après s'être trompé, a entrainé Beughem (36), Wharton (37), & Fabricius (38), dans la ſienne. On n'imprimoit point alors, & l'on n'a imprimé que très longtems depuis, à Udine, ſavoir, *Bartoli Lucani*, *Utinenſis*, *Poetæ*, *Epiſtola Elegiaca ad Saulum Flavium*, *Patricium Venetum*, imprimée *Utini*, *ab Eucherio Argyrio*, *anno* 1473, *in* 4 ; & *Panegyricus Gregorii Amaſæi in Laudem Cardinalis Grimani* & *Utinenſium*, imprimé *Utini*, *en* 1498, *in* 4°, & que j'ai indiqué à M. Maittaire; du moins ne trouve-t-on aucune autre impreſſion de cette ville parmi toutes celles du XV. Siécle que les divers Hiſtoriens des anciennes éditions ont pris ſoin de recueillir, comme il paroit par l'*Hiſtoire de l'Origine* & *des prémiers Progrès de l'Imprimerie*, Section XII ; & l'erreur d'Hallevord ne vient apparemment, que de ce qu'il aura vû quelqu'une de ces éditions ſans date dont nous venons de parler ; qu'il aura cru bonnement, en y voïant le mot *Utinenſis*, qu'elle s'étoit faite *à Udine* ; & que, ne faiſant point aſſez d'attention à ce qu'il venoit de lire, il aura mis dans ſa copie, par une transpoſition de Chiffre aſſez ordinaire, M. cccc. lxvi. au lieu de M. cccc. xlvi. comme on lit dans l'inſcription rapportée au commencement de cet *A lineá*.

(35) Hallevordiii Bibliotheca Curioſa, *pag.* 239.

(36) Incunabula Typographiæ, *pag.* 146.

(37) Appendix ad Cave, *pag.* 104.

(38) Fabricii Biblioth. Latina med. Ætatis, *Tom. I*, *pag.* 786 ; *où, en rejettant l'Edition de* 1446, *il ne devoit point adopter celle de* 1466.

Il eſt donc tout-à-fait apparent, que ces Sermons ont été achevez ou recueillis, mais non point imprimez, en 1446, comme l'ont avancé les Auteurs citez ci-deſſus ; & Mr. Maittaire en eſt tellement perſuadé, qu'il n'a point accordé place à ces prétendues éditions dans le Catalogue des prémiéres impreſſions qu'il vient de nous donner.

LICARRAGUE (JEAN DE) de Briſcous, vraiſemblablement Bourg, Village, ou Terre Seigneuriale de la Province de Béarn, dont, ni les *Géographies*, ni les *D[illegible]naires* tant *Géographiques* qu'*Hiſtoriques*, ne font abſolument aucune mention, étoit un Miniſtre de l'Egliſe Réformée de cette Province, que l'illuſtre & incomparable JEANNE d'ALBRET, Reine de Navarre, & Mère de Henri IV. depuis Roi de France, avoit généreuſement délivré d'une dure & affreuſe Captivité, à laquelle ſa Réligion l'avoit malheureuſement expoſé (a).

(a) Licarrague, *dans ſa* Dédicace *à cette Princeſſe d'un Ouvrage, que je vais indiquer.*

Comme il parloit également bien le *François* & le *Basque*, cette grande & pieuſe Princeſſe, toujours extrémement attentive à procurer, autant qu'elle le pouvoit, le bonheur & l'inſtruction de ſes ſujets, l'emploïa à mettre en la derniére de ces Langues le *Nouveau Teſtament*, à l'uſage des Peuples de ſa Domination chez leſquels elle étoit particuliére (A) ; & lui *ordonna Gages* & *Entretien* pour cet effet, ainſi qu'il le reconnoit en ces termes, en lui en témoignant ſa gratitude (b).

(b) Licarrague, Dédicace *de ſa* Trad. Basque *du* N. Teſt. * ij.

Dans

(A) JEANNE d'ALBERT, *Reine de Navarre*, ... *l'emploïa à mettre en* . . . . Langue Basque *le* Nouveau Teſtament, *à l'uſage des Peuples de ſa Domination chez leſquels* cette langue *étoit particuliére.*] C'eſt ce qu'il nous apprend lui-même en peu de mots dans l'*Epitre Dédicatoire* de ſa Traduction, addreſſée à cette Princeſſe. Voici ſes propres termes : *à très illuſtre Dame*, JEANNE d'ALBERT, *Reine de Navarre, Dame ſouveraine de Béarn*, &c., *ſon très humble* & *très obéiſſant ſerviteur* JEAN DE LIÇARRAGUE, de Briſcous, *déſire grace* & *Paix en Jeſus-Chriſt. Madame, je ſeroye à bon droit blaſmé de témérité de ce que vous eſtant comme incogneu*,

Dans la suite, il devint Ministre de l'Eglise de la Bastide de Clarence en Béarn: & l'illustre Mr. DE THOU, qui l'y vit en 1582, nous en raconte un fait assez singulier; mais qui ne paroit surprenant, & même extraordinaire, que parce que les Hommes ne sont pas assez raisonnables pour avoir de l'Humanité (*B*).

Ni

togneu, j'ay esté si hardi que de vous dédier cette Translation Basque *du* Nouveau Testament, *si, pour le moins, je n'amenoye quelque excuse de ceste mienne bardiesse, &c. &c.* (1); & c'est d'après cela, sans doute, que l'illustre Mr. DE THOU nous a dit quelque-chose d'approchant, dans le bel & juste Eloge qu'il a fait de la respectable Reine de Navarre en ces termes: *Princeps magni animi & ingenii, & Doctrinæ quam profitebatur tenacissima, ad quam propagandam nullis laboribus aut sumptibus tota vita pepercit, periculorum omnium supra sexum contemptrix, dum causæ quam tuebatur serviret. Itaque, præter ingentia bella, quæ, quantum in se fuit summis impendiis gessit, in Cantabria* (Biscaye) *Juris Navarrici Provincia, ut eam Doctrinam promulgaret, Pastores Linguam Patriam, quæ a nemine fere vicinorum capitur, neque vero scribi posse antea credebatur, edoctos misit, &* Novum Christi Fœdus, Catechismum, & Preces, *in Genevensi Ecclesia usurpari solitos, in* Linguam Vasconicam, *seu* Cantabricam, *transferri, & elegantissimis Typis Rupellæ excudi curavit* (2). A la vérité, il ne nomme point-là LIÇARRAGUE: mais, il ne l'a point passé de même sous silence dans un autre endroit tout aussi notable de son Ouvrage. THUMERIUS & THUANUS, dit-il donc, ... *Bastidam Clarentiæ* (la Bastide de Clarence) *venerunt: atque heic viderunt & allocuti sunt* JOANNEM LIÇARRAGUEM, *Loci Pastorem, qui, mandatu* JOANNÆ *Reginæ*, Catechismum, & Novum Testamentum, *in* Linguam Vasconicam *seu* Cantabricam (*la* Langue Basque) *vertit, & Typis elegantissimis, a Petro Haltino* (Pierre Haultin) *Rupellæ* (à la Rochelle) *excudendum curavit; & operis* (*nam quis alius potuisset?*) *ipse præfuit.* Cantabrica [*enim*] Lingua, *sicut* Britannica *nostra* (*le* Bas-Breton,) & Hibernica (*l'Irlandois*,) *singulares sunt, & nihil commune cum ceteris habent, ideoque scribi non posse putabantur* (3): passage, que Mr. d'IFS, Gentilhomme de Normandie, & Mr. JACQUES GEORGE LE PETIT, ont ainsi rendu en François dans leur Traduction de l'Ouvrage de Mr. DE THOU que je viens d'indiquer. „ THUMERI & DE THOU .... „ vinrent à la Bastide de Clarence. Ils y virent „ Jean de Licarrague, Ministre de l'Eglise du „ lieu, qui, par ordre de la Reine JEANNE, „ avoit traduit le *Catéchisme*, & le *Nouveau Testament*, en *Langue Biscayenne*, & qui l'avoit fait „ imprimer, en beaux caractères, *à la Rochelle*, „ *par Pierre Haultin*. Tout autre que lui n'au„ roit pû le faire, vû le peu de rapport que cet„ te Langue, de même que l'*Hibernois* & le *Bas-Breton*, a avec les autres (4)." On trouve aussi ce fait indiqué & attesté, mais fort en abrégé, par Mr. BAYLE (5), & par le Père LE LONG (6).

Selon quelques Historiens des Langues, le *Basque* se parle, non seulement en *Biscaye*, mais encore dans diverses Régions ou Provinces voisines; & est regardé par quelques-uns comme l'*ancien Espagnol*. „ Est autem" dit Vulcanius, „ *Cantabrica Lingua*, quæ hodie *Vizcayana*, sive *Vasconica*, vocatur, nunc vero vulgo *Bazque*, sive „ *Bascuena*, appellatur. Cujus usus hodie est, non „ in *Vizcaya* tantum, verum etiam in finitimis ei, „ & circumjacentibus Provinciis, *Alaba*, *Guipuscoa*, *Navarræ* etiam Regno, & *Bearnensi* Ditione. Quam quidem Linguam plerique *veterem Hispanam* fuisse arbitrantur (7)."

(*B*) *Un fait, ... qui ne paroit surprenant, ... que parce que les Hommes ne sont pas assez raisonnables pour avoir de l'Humanité.*] Le voici en Latin, tel que Mr. DE THOU le raconte: JOANNES LIÇARRAGUES, *Batisdæ Clarentiæ Pastor*, ... Cantabricæ *suæ* & Gallicæ Linguæ *peritissimus*, Conciones *Patrio Sermone ad Populum habebat, in eodem templo, sed horis distinctis, in quo sacra, majorum ritu peragebantur; &, quod mirere, nullum hoc, invalescente consuetudine, inter populareis diversa sentienteis, dissidium excitabat* (8). Et le voici en François par les Traducteurs de cet Ouvrage de Mr. DE THOU, que j'ai déjà nommez dans la remarque précédente: JEAN DE LIÇARRAGUE, *Ministre de la Bastide de Clarence*, ... *qui parloit également bien* Basque & François; *prêchoit devant ceux du Païs en sa Langue, & dans la même Eglise où les Catholiques célébroient l'Office Divin, mais à des heures différentes. La diversité de Réligion ne causoit entre eux aucune querelle; & ils étoient accoutûmez à vivre ensemble paisiblement* (9).

On a vû, & l'on voit encore, en certains endroits d'Allemagne, par exemple à Manheim dans le Palatinat, les trois Réligions, authorisées dans l'Empire par le Traité de Paix de Westphalie, savoir la *Romaine*, la *Luthérienne*, & la *Réformée*; faire alternativement leur service Réligieux dans la même Eglise (10), & cela se feroit aisément partout, si, dans toutes les Societez, & sur-tout parmi les Ecclésiastiques, le plus grand nombre ne consistoit en Génies hargneux & persécuteurs, qui aiment mieux troubler leur propre repos & celui des autres, que de leur accorder la liberté dont ils jouïssent, & qu'eux & leurs Ancêtres n'ont souvent obtenuë qu'au prix de beaucoup de sang inhumainement répandu. Nôtre Satirique les connoissoit à fonds, & les a admirablement bien dépeints dans ce seul vers d'un de ses Ouvrages,

Abime tout plûtôt, c'est l'esprit de l'Eglise (11).

Entre autres éxemples & preuves notables de ce furieux esprit d'intolérance & de persécution, un des plus remarquables est celui par lequel les Ministres de l'Eglise Réformée d'Utrecht contraignirent & forcèrent autrefois GUILLAUME I. Prince d'Orange, qui venoit de les tirer eux-mêmes, avec des peines infinies, du feu de la Persécution Romaine, à abandonner les Sermons d'un Homme dont la Doctrine lui paroissoit pure & digne d'approbation. „ HUBERT DUIF-HUYS," dit-on dans l'*Histoire abrégée de la Réformation des Païs-Bas, traduite du Hollandois de* GERARD BRANDT, ... „ Curé de St. Jaques d'Utrecht, „ étoit des deux Réligions à la fois. Il disoit „ la Messe, & faisoit le Prêche, dans sa Paroisse, „ dans la même Eglise, & les mêmes jours: & „ il y avoit si bien accoutumé son Peuple, que „ les deux Partis s'entendoient à merveille. Quand „ il avoit prononcé *Ite Missa est*, & que les Ca„ tholiques lui avoient répondu *Deo Gratias*, ceux„ ci se retiroient pour faire place aux Réformés, „ qui venoient chanter à leur tour *Leve le cœur*, „ *ouvre l'oreille* (12)." On raconte précisément la même chose d'un Prêtre François en Saintonge. *Le Curé des Eschillais*, dit-on dans la *Confession de Sancy* & dans les *Avantures du Baron de Feneste* du fameux D'AUBIGNÉ, *mit les Réligions d'accord en sa Paroisse. Quand on lui apportoit un Enfant à baptiser, il demandoit de quelle Réligion étoient les Père & Mère. S'ils disoient*, Nous sommes de la Réligion de nos Pères, *lors il couroit à l'Autel & à l'Etole, & demi vêtu commençoit* Adjutorium. Adjutorium nostrum in nomine Domini. *S'ils disoient, qu'ils avoient* la connoissance de Dieu par sa grace, *il tournoit une chaise devant derrierre, & mettant les mains sur le haut, il commençoit après l'interrogation*, Nostre Seigneur nous montre en quelle pauvreté nous naissons tous, &c. *Si c'étoit un Mariage, après pareilles questions, il se mettoit sur* Adjutorium, *ou bien* Nôtre Aide soit au nom de Dieu, &c. *Voilà une habil Homme cettui-là* (13). Ce n'est peut-être-là qu'une simple plaisanterie du satirique D'AUBIGNÉ, uniquement fondée sur la pratique réëlle & effective de DUIF-HUYS, qui agissoit fort sérieusement, comme le prouve très bien la continuation du Discours de BRANDT. „ DUIF-HUYS," ajoûte-t-il, „ se déclara con„ tre les erreurs de l'Eglise Romaine; mais, il „ ne voulut avoir, ni Anciens, ni Diacres, ni „ Consistoire; & il ne se servoit que des Mar„ guil-

(1) Licarrague, Dédicace de sa Trad. Basque du N. T. *ij.

(2) Thuanus, Histor. Libr. LI, pag. 100.

(3) Thuanus, Comm. de Vita sua, Libr. II, pag. 43.

(4) Mémoires de la Vie de Mr. de Thou, pag. 86 & 87.

(5) Diction. Critique, II. Article NAVARRE, Citat. [m].

(6) Bibliot. Sacræ, pag. 446 & 567.

(7) Bonavent. Vulcanius de Literis & Lingua Getar. seu Gothorum, pag. 89; & Duret, Thrésor des Langues de cet Univers, pag. 815.

(8) Thuanus, Commentariorum de Vita sua, Libr. II, pag. 41.

(9) Mémoires de la Vie de Mr. de Thou, pag. 87.

(10) Misson, Voiage d'Allemagne, Tom. I, pag. 74, 75.

(11) Boileau des Préaux, Lutrin.

(12) Brandt, Histoire de la Réformation des Païs-Bas, Tom. I, pag. 269, 270. A la Messe près, Valentin Tschoudi, pratiquoit la même chose en 1532, & suiv. à Glaris en Suisse, prêchant également aux deux Partis. Hottinger, cité par Ruchat, H. de la Réf. de Suisse, Tom. IV, pag. 183.

(13) Confession Catholique de Sancy, Livr. II, Chap. II, pag. 385, 386, 396. Avantures du Baron de Fœneste, Livr. IV. Chap. VIII, pag. 241.

Ni nos Bibliothécaires généraux François, ni les Espagnols, n'ont absolument fait; quoiqu'ils le pussent, & que même ils le dussent, aucune mention de cet Auteur: & je ne saurois dire s'il a fait quelque autre Ouvrage que cette très rare *Traduction Basque* du *Nouveau Testament* (*C*). Aucun des Bibliographes de l'Ecriture Sainte n'en parle; excepté néanmoins le Père LE LONG, qui s'est mal-à-propos contenté de nous en indiquer tout simplement le titre en Latin (*c*), au lieu de nous en rapporter quelques particularitez curieuses & intéressantes, comme on vient de voir qu'il le pouvoit.

(*c*) Le Long, Bibliothecæ Sacræ, pag. 446.

Lui,

„ guilliers & des Inspecteurs des Pauvres. Il condamnoit l'usage de l'Excommunication. Il soutenoit, que les péchés ne devoient-être punis que par le Magistrat; & que toute Discipline Ecclésiastique, semblable à celle de Geneve, étoit une vraie Tirannie, & un reste de Papisme. Il n'approuvoit aucune sorte de Persécution, non pas même contre les Catholiques Romains. Il disoit aux Magistrats, *Si vous persécutez qui que ce soit à cause de sa Religion, Dieu ne vous fera jamais prospérer.* Trois Ministres Réformés s'étant avisez de lui demander s'il n'avoit point lû le Livre de Beze, où il fait voir que le Magistrat a le droit de punir de mort les Hérétiques. *Ah! ah! Messieurs*, leur dit-il, *est-ce-là, que vous en voulez venir. Que mon ame n'entre point dans vos Conseils. Je ne veux avoir aucune communication avec de telles Personnes* .... Il n'expliquoit aucun *Catéchisme* dans son Eglise, & il déclaroit, que l'*Ecriture Sainte* étoit son seul *Catéchisme*. Pour faire gouter la Réformation à ceux qui ne l'avoient point encore approuvée, il expliquoit l'*Epitre* & l'*Evangile* du jour. Il prêchoit avec beaucoup de zèle, & d'une maniére fort pathétique. Il insistoit particuliérement sur la Pratique de la Charité & des autres vertus, & il évitoit les Disputes & les grands Mystéres, d'où vient que plusieurs le traitoient de *Libertin* & d'*Esprit-fort* ..... Il visitoit les malades, de quelque Secte qu'ils fussent. Cette conduite lui attira grand nombre d'Auditeurs, & l'estime des Magistrats: .... aussi étoit-elle admirable; & il seroit à souhaiter, que les Ministres Réformés eussent eu la même modération ..... Ils prêchérent vigoureusement contre lui & son Eglise, la traitant de *Libertine*, &c. ....., Ennuïé de toutes les querelles, ... il demanda son congé: mais, les Magistrats, qui avoient beaucoup de considération pour lui, ne jugérent pas à propos de lui accorder sa demande. Le Prince d'Orange, étant venu à Utrecht, ... *l'entendit* prêcher, ... & dit qu'il n'avoit jamais ouï un meilleur Sermon. Les Ministres ...... lui dirent, que cet Homme n'étoit point orthodoxe. Le Prince répondit, qu'il n'en savoit rien, *mais qu'il n'y avoit rien dans le Sermon* de DUIF-HUYS *qui lui déplut, & qu'il iroit à leur Eglise une autre fois* ..... *Sa* Réformation fut introduite sur le même pied dans l'Eglise de Ste. Marie, & dans plusieurs Eglises de la Campagne: *& l'on* appelloit les Pasteurs de ces Eglises, *les Prédicateurs de l'Ancien & du Nouveau Testament*, ... parce qu'ils ne vouloient souscrire ... aucune *Confession de Foi*, ni aucun *Catéchisme*, mais seulement l'*Ecriture Sainte* (14)." Si, dès les prémiers tems de la Réformation, on s'en étoit sagement tenu à cette seule & unique Régle de Foi, on auroit évité bien des disputes, bien des scandales, & qui pis est, bien des persécutions.

(14) Brandt, Histoire abrégée de la Réformation des Païs-Bas, Tom. I, pag. 269—271, & 283, sous les années 1578—1583.

Vingt ans auparavant, JEAN MOREL ou MORELLY, Parisien, fut suspendu, & ensuite excommunié, pour avoir soutenu de vive voix, & par écrit, les mêmes opinions à-peu-près que DUIF-HUYS, touchant la Discipline Ecclésiastique. Voïez ci-dessous l'Article MOREL, Remarque (*E*): opinions que professoit aussi le célébre RAMUS, & que THOMAS LUBER, plus connu sous le nom Grec d'ERASTUS, soutint & défendit très vigoureusement contre THEODORE DE BEZE, vers la fin du XVI. Siècle; & que LOUÏS DU MOULIN, Professeur en Histoire dans l'Université d'Oxford, maintint & débattit plus vivement encore dans divers Ecrits Latins, Anglois, & François, vers la fin du Siècle suivant. Voïez la même Remarque. J'observerai par occasion, qu'ANTOINE WOOD a fait dans ses *Athenæ Oxonienses*, Fastor. Coll. 72—74, la Liste des Ecrits de LOUÏS DU MOULIN, mais qu'il y a oublié sa *Nouvelle Découverte du Mystère d'Iniquité*, gros *in* 4°. de 1255 pages sans les Préliminaires, imprimé *à la Haye, chez Adrian Vlacq, en* 1662; & dont le but est de faire voir, *en son plein jour, que le Pape est cet Homme qui nous est décrit au II. Chapitre de la II. Epitre aux Thessaloniciens*; qu'il *est le véritable Empereur d'Occident*; que *l'Eglise Romaine est le même Empire Romain qui subsistoit au tems d'Auguste*; & que, par conséquent, toutes les *Puissances Souveraines, qui ont renoncé à toute communion avecque Rome*, doivent s'unir étroitement entre elles, pour travailler à sa destruction. Un autre Ouvrage de DU MOULIN, pareillement oublié par WOOD, est sa *Conformité de la Conduite de ceux, qu'on appelle communément* Indépendans, *avec celle des anciens Chrétiens*; suivie de la *Confession de Foy des Eglises d'Angleterre, qui se nomment* Congrégationales. *Londres*, 1680, 196. *pages, in* 8°, sans un *Avis* préliminaire, & une *Table des Chapitres*.

(*C*) *Cette très rare* Traduction Basque *du* Nouveau Testament.] Elle l'est tellement en effet, qu'excepté la Bibliothéque du Roi de France, celle des Pères de l'Oratoire à Paris, & celle des Barberins à Rome, je n'en connois absolument aucun autre éxemplaire, que celui que j'ai eu le bonheur d'acquérir à la vente *des Livres*, non seulement *de Frédéric Henri, Prince d'Orange*, comme le débite mal-à-propos le titre de leur *Catalogue*, imprimé *à la Haie, en M. DCC. XLIX, in* 8°, mais encore *de tous les Princes d'Orange* de sa Ligne; lesquels Livres furent vendus publiquement à la Haïe le 1. de Décembre & jours suivans, à la Vieille-Cour, par ordre du Roi de Prusse, à qui cette Maison & ses Effets étoient échus par partage de succession. Or, cet éxemplaire, se rencontrant dans une pareille Bibliothéque, ne peut venir que de LOUISE DE COLIGNY, Femme de TÉLIGNY lors de la publication de son édition en 1571, à qui la Reine JEANNE en aura alors fait présent, & depuis quatriéme & derniére Femme de GUILLAUME I, Prince d'Orange, surnommé *le Taciturne*, dans la Bibliothéque duquel il aura naturellement passé, & depuis dans celle de FRÉDÉRIC HENRI son Fils, & des autres Princes d'Orange ses Successeurs: & cela me paroit d'autant plus vraisemblable, que cet éxemplaire est de très beau & très fin papier, proprement lavé & réglé, parfaitement bien relié, doré, & antiqué sur Tranche, en un mot tout-à-fait digne des deux grandes & illustres Princesses qui l'ont possédé.

Cette édition est intitulée JESUS CHRIST JAUNAREN TESTAMENTU BERRIA, mots suivis de l'Ecu mi-parti des Armes de JEANNE D'ALBRET & d'ANTOINE DE BOURBON son Mari, au dessous duquel on lit en *Basque* cette fin du 5. verset du XVII. Chapître de Saint MATTHIEU: *C'est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai placé toute mon affection; écoutez-le*: & imprimée avec cette simple indication, ROCHELLAN, *Pierre Hautin imprimiçale*, 1571, in 8°. Le Compilateur de la *Bibliotheca Barberina* (15), & Dom NICOLAS ANTONIO (16), mettent mal cette date en 1572: & bien pis encore, c'est qu'aïant vû le Livre même, comme le reconnoit le dernier, ils n'en ont point nommé l'Auteur, que ce dernier donne même pour *Anonyme*. En auroit-il usé de cette sorte par précaution, *& propter Metum, non Judæorum, sed Christianorum*, n'ôsant nommer un Hérétique? En ce cas, que ne recouroit-il à quelque subtile échappatoire, ainsi qu'il l'avoit observé pour SERVET, auquel il

(15) Tom. II, pag. 449.

(16) Bibliothec. Hispanæ nova, Tom. II, pag. 274.

Lui, Mr. BAYLE, & les Traducteurs des *Mémoires de la Vie de Mr. de Thou*, nomment toûjours mal nôtre célébre Béarnois, LICARRAGUE, & LICARRAGUES (*d*). On a vû ci-dessus Remarque (*A*), qu'il écrivoit lui-même LIÇARRAGUE, & que Mr. DE THOU ne s'y est point trompé, non plus que le Compilateur de l'*Index Nominum propriorum quæ in J. A. Thuani Historiis leguntur* (*e*). Puisque cet illustre Historien parle de LIÇARRAGUE comme d'un *Savant*, & qu'il indique même plus d'une fois son Ouvrage (*f*), ANTOINE TEISSIER ne devoit point l'oublier, non plus que beaucoup d'autres, dans sa Traduction des *Eloges des Hommes savans*, dont cet illustre & incomparable Historien a enrichi son *Histoire*, & touchant lesquels le même TEISSIER nous a compilé trop indigestement, quoique curieusement, grand nombre d'Additions (*g*).

Quel-

(*d*) Le Long, *ibidem & pag.* 567. Bayle, Diction. Critiq. *II. Article* NAVARRE, *Citat.* [*m*]. Mémoires de la Vie de Mr. de Thou, *pag.* 86 & 87.

(*e*) Baillet, Auteurs déguisés, *Chap. III. de la III. Partie, pag.* 231, *& pag.* 318, *attribüe cet* Index *à un des Messieurs* du Puy, *qu'il prénomme* Jaques, *caché sous le nom de* PIERRE BOSSIN, Domestique du Fils de Mr. de Thou: *& c'est ce que confirme, quoi qu'en chicannant*, Menage, Anti-Baillet, *Article XXXIII, en ajoûtant, que ce* Bossin étoit Valet de chambre de Mr. de Thou, Conseiller d'Etat; *que M.* de Puy, *étoit* Prieur de St. Sauveur de Brog; *& qu'il lui* a plusieurs fois dit, que c'étoit lui qui avoit fait cet *Index*.

(*f*) *Voyez les Citations* [2 & 3] *du présent Article.*

(*g*) *Voyez ci-dessus, Article* FEVRE (JAQUES LE) *la Liste de ces* Savans *oubliés; &* Journal Littéraire de la Haie, *Tom. VII, pag.* 30—63, *&* 377—412, *le jugement que j'ai porté de ces* Additions de Teissier.

il n'a ôsé donner un Article sous MICHEL, où il devoit se trouver selon son arrangement; mais, que ne voulant pourtant point absolument passer sous silence, il s'est contenté d'indiquer, comme en cachette, sous ANDREAS SERVETUS *de Aninon* (17). C'est travailler, si j'ôse le dire, non seulement avec trop peu d'attention, mais même avec beaucoup de négligence.

(17) *Idem, ibidem, Tom. I, pag.* 69. *Les Auteurs de la* Bibliotheca novissima Observationum & Recensionum, *ont donc tort d'affirmer trop décisivement pag.* 60, *que* Michel Servet ne paroit en aucun endroit *de la* Bibliotheca Hispana *de Dom* Antonio.

Ce tître est suivi de divers *Préliminaires*, que je crois qu'on ne sera pas fâché de trouver ici détaillés. Le I. est une *Epitre Dédicatoire*, destituée de toutes ces adulations & flatteries si abondamment & si lâchement prostituées dans ces derniers tems à tant de sujets indignes & méprisables, mais remplie de sentimens de reconnoissance & de piété dignes de l'Héroïne & du Client. Elle commence par ces mots, *A tres illustre Dame* JEANNE D'ALBRET, *Reine de Navarre*, &c., ainsi que je l'ai noté ci-dessus, Remarque (*A*), Citation (1); & est datée de *la Rochelle*, *le vingt-deuxiesme d'Aoust* 1571, précisément un an avant la funeste & à jamais détestable journée de la Saint-Barthelemi. Le II. est cette même *Epitre Dédicatoire*, en Langue Basque. Le III. est un *Advertissement* (François) *à ceux qui ne savent point le* Basque, *pour le sçavoir lire*, conçu en ces termes: *Les mots* Basques *se prononcent avec toutes leurs lettres, à la façon Latine, comme ils s'escrivent:* u *voyéle se prononce à pleine bouche, comme si c'estoit* ou. Le IV. est un Discours intitulé *Heuscal du ney*, de près d'une page. Le V. est un autre Discours semblable, intitulé *Advertimendua*, touchant la Lecture de l'*Ecriture Sainte*, & singuliérement du *Nouveau Testament*, en 19. pages. Le VI. est encore un Discours de pareil caractère, intitulé *Testamentu çaharrac eta Berriac*, en 5. pages & un quart. Et le VII, enfin, est la *Table des Livres* du *Nouveau Testament*, en une page. Tout cela est en *Basque*, excepté ce que j'ai noté comme *François*. Après cela, vient le *Nouveau Testament Basque* même, divisé en *Chapitres*, précédez d'*Argumens* ou de *Sommaires*, & coupez par *Versets*; contenant 459. feuillets ou 918. pages, & finissant par trois *Tables*, la prémiére & la seconde *des noms & des mots Hébreux & Grecs* du *Nouveau Testament* avec leur explication en *Basque*; & la troisiéme fort ample *des Matiéres* de tout l'Ouvrage, contenant ensemble 64. pages & un quart non chiffrées. Tout cela est suivi de la forme des *Priéres Ecclésiastiques*, du *Catéchisme*, & de la *Confession de Foi* présentée au Roi de France en Mars 1559, contenant ensemble 111. pages pareillement non chiffrées.

Par tout ce Détail, & sur-tout par ces derniers Articles, on conçoit aisément, que cette *Version Basque* du *Nouveau Testament* a été faite par LIÇARRAGUE d'après la *Françoise* à l'usage des Réformés; c'est-à-dire celle faite, d'après les *Originaux Hébreux & Grecs*, par le célébre JAQUES LE FEVRE *d'Etaples*, imprimée prémiérement *à Paris, chez Simon de Colines, en* 1523, *&* 1524, *in* 8°; revûe peu après, pour les Vaudois, par PIERRE ROBERT OLIVETAN, & imprimée *à Neufchastel, par Pierre de Wingle dit Pirot Picart, en* 1534, *in folio*; retouchée ensuite à diverses fois par JEAN CALVIN & *les Pasteurs de l'Eglise de Geneve*, & imprimée en une infinité d'endroits, en divers tems, en diverses formes, & en toutes sortes de caractères (18).

(18) *Voyez sur tout cela l'Article* FEVRE (Jacques le); & *la* Bibliotheca Sacra *du Pére* le Long, *Cap. IV, pag.* 343—353.

Quant à nôtre *Version Basque*, elle est non seulement *imprimée* de *beaux & très élégans caractères*, comme l'ont observé ci-dessus Citation (3) & (4) Mr. DE THOU & ses Traducteurs; mais c'est même un Chef-d'oeuvre d'Impression des plus admirables. Aussi avoit-il été fait par l'ordre exprès d'une Princesse, qui connoissoit bien le mérite du bel Art de l'Imprimerie, & qui l'aimoit assez pour n'avoir point dédaigné de s'en instruire par ses propres yeux chez les Etiennes, à Paris, le 21. de May 1566, & de l'honorer sur le champ de ce Quatrain de sa composition, digne de ce bel Art, & de sa piété.

Art singulier d'icy aux derniers ans,
Réprésentez aux Enfans de ma Race,
Que j'ai suivi des craignans-Dieu la Trace,
Afin qu'ils soient les mêmes pas suivans.

Vœu & souhait pieux, qui n'eut son accomplissement qu'en *Catherine de Bourbon* sa Fille; Henri son Fils, depuis Roi de France, aïant pris un tout autre parti, comme on le va bientôt voir.

Cette grande Princesse ne s'en tenoit point à de pareils *impromptu* Poëtiques: elle savoit au besoin composer de belles & longues *Lettres*, & autres *Piéces*, dignes des plus grands Hommes d'Etat, & du mérite desquelles on pourra juger, par la vigoureuse *Réponse* qu'elle fit *au Cardinal d'Armagnac*, qui l'avoit attaquée sur sa Réligion, insérée dans OLHAGARAY, *Histoire de Foix, Bearn, & Navarre*, pag. 544—551; par la *Lettre à son Fils*, datée de Blois du 8. de Mars 1572, insérée dans les *Additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau*, Tom. I, pag. 859—861; par les quatre courageuses *Lettres* qu'elle écrivit le 16. de Sept. 1568, *au Roi Charles IX, à la Reine-Mère, au Duc d'*ANJOU depuis *Henri III*, & *au Cardinal Charles de Bourbon*, son Beau-Frère; par une à la Reine Elizabeth d'Angleterre, du 15. d'Octobre 1568; insérées dans les *Mémoires de la troisiéme Guerre Civile & des derniers Troubles de France*, imprimez sans autre Indication que M. D. LXXI. in 8°, pag. 173—189, & pag. 236—240, & attribuez avec beaucoup de vraisemblance à JEAN DE SERRES, Auteur de l'*Inventaire de l'Histoire de France depuis Pharamond* jusqu'à *la mort de Charles VI.* & par diverses autres non moins importantes, lesquelles toutes ensemble mériteroient bien qu'on en dressât un bon Recueil; & par son *Testament* fait à Paris le 8. de Juin 1572, & inséré dans les *Mémoires du Regne de Charles IX*, Tom. I, pag. 314—318, ensuite duquel se trouvent un court mais juste *Eloge* de cette illustre Princesse, & les *Epitaphes* qui lui furent faites alors, tant en Latin qu'en François. Mr. Bayle, II. Art. NAVARRE, à la fin de la Remarque (*Q*), reprend MORERY d'avoir dit au mot JEANNE D'ALBRET, qu'*elle composa diverses Piéces en Prose & en Vers*, & de ne l'avoir fait inconsidérément que d'après le *Quatrain* & la *Lettre à son Fils*, citez ci-dessus d'après

le

Quelques Recherches que j'aïe faites, je n'ai rien pû trouver, ni du lieu, ni du tems de la mort de LIÇARRAGUE, OLHAGARAY, Historien particulier du Béarn, ne nous en apprend pas la moindre chose; &, cependant, il en avoit une occasion fort

le Laboureur; ajoûtant, que, *quelque belles que soient les* Lettres *qu'un Prince écrit, elles ne passent pas pour une composition d'Auteur, ces Ecrits-là étant faits par* leurs *Sécrétaires.* Mais, outre que cette Critique est trop générale, & sujette à beaucoup d'exceptions; s'il avoit fait l'attention convenable à la *Réponse* qu'elle fit *au Cardinal d'Armagnac*, & qu'il a dû lire, puisqu'il cite assez souvent OLHAGARAY, il auroit bientôt vu, que cela ne sent nullement le *Sécrétaire*, mais la *Souveraine* parlant avec autant de fermeté que d'autorité. D'ailleurs, ce n'est pas Moréry seul, qui regarde nôtre Reine comme Auteur. Du Verdier, *Bibliothéque Françoise*, pag. 761, lui a donné cette qualité en ces termes: „ JEANNE d'ALBRET, „ très illustre Reine de Navarre, s'est pleuë grandement en la Poësie; &, imitant sa vertueuse „ & sçavante Mère, composoit souvent en *Rime* „ *Françoise*. Vous trouverez de ses *Vers* parmy „ les *Oeuvres de* JOACHIM DU BELLAY, & „ ailleurs, sans une infinité qu'elle en a faits, qui „ ne sont imprimez." Voilà deux notables Poëtes incomparablement plus propres à illustrer effectivement le *Parnasse François de* TITON DU TILLET, qu'un tas de Grimauds, auxquels il y a trop libéralement donné place.

Pour donner à mes Lecteurs au moins une légére idée de cette rare Traduction du N. T. & de son *Langage Basque*, je me contenterai d'en copier ici l'*Oraison Dominicale*, comme chose connuë, ou du moins qui devroit l'être, de tout le Monde. La voici donc, tirée de l'*Evangile selon* St. MATTHIEU, Chapitre VI, versets 9—13., folio 9. verso de nôtre TRADUCTION BASQUE:

„ 9. . . . Gure Aita ceruëtan aicena, sanctifica bedi hire icena:

„ 10. Ethor bedi hire resumá. Eguin bedi hire vorondatea ceruän beçala lurrean-ere.

„ 11. Gure eguneco oguia igue egun.

„ 12. Eta quitta ietzague gure çorrac, nola gucere gure çordunéy quittatzen baitraugu.

„ 13. Eta ezgaitzála sar eraci tentationetan, baina deliura gaitzac gaichtotic. Ecen hirea duc resumá, eta puissancá, eta gloriá seculacotz. Amen."

On ne l'a point oublié dans la curieuse & abondante Collection de JEAN CHAMBERLAYNE & DAVID WILKINS, intitulée *Oratio Dominica in diversas omnium fere Gentium Linguas, propriis cujusque Linguæ caracteribus expressa*, imprimée *Amstelodami*, *Typis Goeriis*, 1715, *in* 4. On l'y a même répétée en deux autres Dialectes de ce Langage, l'une de S. Jean de Luz, & l'autre commune (19): car, de quelque petite étenduë que soit le Païs où on le parle, ces trois Dialectes y sont usitées; & peut-être même une quatriéme, selon ce qu'en insinuë WILKINS, à propos d'une pareille *Oraison Dominicale* inserée dans le *Petit Miroir de Dévotion de* JEAN HAREMBOURE, imprimé *à Bourdeaux*, en 1635, (20). C'est une négligence bien étonnante & bien inexcusable à PIERRE OLHAGARAY, Auteur de l'*Histoire de Foix*, *Béarn*, & *Navarre*, imprimée *à Paris*, *chez Douceur*, *en* 1609, *in* 4, de n'avoir pas dit le moindre mot de cette *Traduction Basque* du N. T. & d'avoir ainsi passé sous silence une des plus belles & des plus mémorables Actions de la Reine JEANNE (21).

TOUCHANT les soins que LIÇARRAGUE a pris pour rendre cette Traduction éxacte, & particuliérement touchant la fidelité qu'il y a apportée, voici ce qu'il nous en affirme lui-même. „ Quant à la diligence que j'ai prise, . . . je di„ rai seulement, que, me souvenant tousjours de „ l'exprès commandement de Dieu, de ne rien „ oster ni adjouster à sa parole, je l'ay fait le „ plus exactement qu'il m'a esté possible; & *de* „ *plus*, par ordre du Synode du Pays de Béarn, „ j'ay fait revoir & conférer la besoigne. . . . „ Quand je consideroye, que mesme de nostre „ temps, tant de sçavans Personnages se sont em„ ployés à la *Traduction* du *Nouveau Testament*, „ tant en Latin, François, qu'en autres Langues „ fort riches & usitées; & que depuis les mesmes „ Traducteurs, & après eux les autres, ont trou„ vé plusieurs choses à redire, tant au sens qu'au „ Langage; me voyant moins que rien en com„ paraison d'eux, . . . je m'arrestoye tout court, „ & peu s'en fallut que je ne désistasse entiére„ ment; . . . . d'autant plus que la Langue, en „ laquelle j'ay escrit, est des plus stériles & di„ verses, & du tout inusitée, pour le moins en „ Traduction (22)."

Quoi-que je n'entende nullement cette Langue, usitée seulement, comme on l'a vû ci-dessus en plus d'un endroit de cet Article, dans la Biscaye & dans quelques petites Provinces voisines, néanmoins je conserve très précieusement ce bel & magnifique Exemplaire du *Nouveau Testament Basque*; & cela par pur esprit de vénération parfaite, & très sincére pour la mémoire à jamais respectable, de JEANNE D'ALBRET, Reine de Navarre, Princesse très illustre & véritablement réligieuse, à qui JEAN LE LABOUREUR, tout Catholique, & même tout Ecclésiastique qu'il étoit, n'a pû se dispenser d'accorder équitablement le juste & glorieux Eloge d'avoir été „ la Princesse de son temps la „ plus sage, la plus généreuse, la plus docte, la „ plus affectionnée au bien de ses Sujets, qui les „ a gouvernez avec le plus de douceur & de pru„ dence, & qui avoit dans son cœur la source de „ toutes les vertus & de toutes les grandes quali„ tez; . . . . qui éleva HENRI IV. son Fils „ dans sa Réligion, & prit un tel soin de lui, que „ c'est à son éducation que nous devons la res„ tauration de la France par la valeur & la ver„ tu de ce grand Roy (23);" Princesse, par conséquent, incomparablement plus respectable que ce Fils devenu Roi de France, quoi qu'infiniment à cet égard plus grand & plus puissant qu'elle; parce que criminellement, & contre ses propres lumiéres abandonnant cette Réligion, & ne conservant point cette *Foi*, *le plus grand de tous les Dons*, comme le remarque très bien, mais dans un tout autre sens, le même Auteur, son *heureuse Naissance*, & son excellente éducation pouvoit-il très bien ajoûter, *ne servirent de rien à sa perfection, & ne défendirent point ses oreilles contre les charmes de l'Hérésie* Romaine (24). En effet, sa prétendue conversion n'a jamais été qu'une scandaleuse hypocrisie, & qu'une très criminelle dissimulation des excellentes & réligieuses instructions que lui avoit données cette grande & incomparable Princesse, tant par elle-même, que par les soins & les leçons du sage & respectable FLORENT CHRESTIEN, l'un des plus honnêtes Hommes de son Siécle (25). Aussi les habiles & honnêtes gens n'en étoient-ils nullement les duppes; témoins seulement deux célébres Ecrivains de son tems, dont les dépositions en valent incontestablement cent autres. *Pour la Réligion*, disoit le fameux MICHEL DE MONTAIGNE à l'illustre JACQUES-AUGUSTE DE THOU, qui n'a fait aucune difficulté de nous le répéter & affirmer, avec cette candeur & cette bonne-foi dignes de la sincérité, de la fidélité, & de l'impartialité de son incomparable Histoire; *pour la Réligion, le Roi de Navarre en faisoit parade. C'étoit un beau prétexte pour se faire suivre par ceux de son parti; mais, son intérêt ne le touchoit nullement. La crainte d'être abandonné des Protestans l'empêchoit seule de rentrer dans la Religion de ses Pères. Ce sont-là les sentimens, que j'ai reconnus en lui, lorsque je me suis mélé de ses affaires* (26): Sentimens, qui n'ont changé que d'objet, lorsqu'il se fut livré au Papisme, auquel il ne paroissoit extérieurement attaché, que dans la crainte de perdre sa couronne, & dans la seule vûe de la conserver.

En effet, & quoi qu'en puissent dire les partisans, ou, pour mieux dire, les lâches & vils flatteurs de HENRI IV, on ne persuadera jamais aucune personne, véritablement judicieuse & raisonnable, de la

(19) *Voïez les pages* 43 & 44, & *la Signature* *****, *de cette Collection.*

(20) *Ibidem, eadem Signatura versa.*

(21) André Favyn, *n'en dit pas d'avantage; mais, c'étoit un Catholique superstitieux, bigot, & partial jusqu'à louër le Massacre de la St. Barthelemi, fondé sur une conjuration des Réformez. Un autre Défaut de ces Auteurs est d'intituler le Regne de cette Princesse du nom d'*Antoine de Bourbon, *qui n'en portoit le Titre qu'en qualité de son Mari.*

(22) Liçarrague Dédicace *de la* Traduction Basque *du Nouveau Testament*, *Sign.* * *iij. vs.* & * *iiij.*

(23) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *Tom. I*, *pagg.* 857. & 858. *Il est assez étonnant, que Mr.* Bayle *n'ait point enrichi d'un si notable Passage son II. Article* NAVARRE, *vû qu'il connoissoit très bien, & qu'il cite même les* Additions de le Laboureur.

(24) *Là-même.*

(25) Mort bon Protestant en 1596. *comme le remarque* la Monnoïe *contre* Colomiés, Remarque *sur sa* Bibliothéque, *pag.* 191.

(26) Mémoires de la Vie de Mr. de Thou, par lui même, traduits par d'Ifs & le Petit, *Livr. III*, *pag.* 181.

fort naturelle, en racontant les démarches éclatantes de la Reine JEANNE d'ALBRET en faveur de la Réligion Proteſtante.

la Vérité & de la ſincérité de cette prétendue converſion : & il ne faut, pour en bien & ſuffiſamment prouver la fauſſeté ; d'un côté, que ſes admirables & pieux Apophtegmes, ſi généralement répandus & approuvez des Sots, *je n'ai point trouvé de plus beaux* Canons *que ceux de la Meſſe*, & *Ventre St. Gris*, *Paris vaut bien une Meſſe !* &, de l'autre, que ſes remords, ſes craintes, & ſes terreurs, dans ſa dangereuſe maladie au Siége de la Fere en 1595, qui lui attirérent, de la part du fidéle, ſincére, & véridique D'AUBIGNE', cette vive & terrible exhortation, comparable à celle de Nathan à David : *Sire*, *Dieu*, *que vous n'avez encore délaiſſé & offenſé que des lévres*, *s'eſt contenté de percer les lévres*; *mais*, *quand le cœur le renoncera*, *il percera le cœur*. Prédiction bien ſinguliére & bien remarquable, que le même Auteur répéta dans la *Préface* de ſes *Tragiques*, en ces termes addreſſés à Henri IV;

> *Je vois venir avec horreur*
> *Le jour qu'au grand Temple d'erreur*
> *Tu feras rire l'aſſiſtance . . . .*
> *Quand ta bouche renoncera*
> *Ton Dieu*, *ton Dieu la percera*,
> *Puniſſant le membre coulpable :*
> *Quand ton cœur desloyal mocqueur*,
> *Comme elle ſera puniſſable*,
> *Alors Dieu percera ton cœur* (27);

Ou plûtôt Prophétie étonnante & merveilleuſe, qui n'eut enfin qu'un trop éxact & trop funeſte accompliſſement.

On s'éléve bien d'une *ſuperſtition* aveugle, ſenſuelle, & terreſtre, à une *Réligion* éclairée, ſpirituelle, & céleſte : mais, on ne ſe ravale point, du moins de bonne foi, d'une *Réligion* pure, raiſonnable, & aſſez ſimple pour n'avoir d'autre principe, & d'unique but, que le reſpect pour Dieu & l'amour du prochain (28), à une *ſuperſtition* impure, déraiſonnable, & ſurchargée, non ſeulement de dogmes imcompréhenſibles, contradictoires, & manifeſtement abſurdes, mais même de pratiques puériles & ridicules, incomparablement plus conformes à l'*Idolatrie Païenne*, qu'à la *Raiſon* & à la *Pureté de la Morale Evangélique*, comme ne l'ont une infinité de fois que trop bien prouvé pour Rome, non ſeulement les Savans de diverſes Communions, qui ont curieuſement, ſoigneuſement & ſolidement éxaminé ces matiéres (29); mais, même un Railleur ou Satirique, parmi les Saillies duquel on ne s'attendroit point à trouver une cenſure ſi grave de ce Paganiſme moderne. „ Je ne ſaurois m'empêcher ”, dit-il, „ de faire ici une obſervation, ſur l'effronterie „ avec laquelle nos Prêtres ſe déchainent contre „ les Païens. N'ont-ils pas bonne-grace de leur „ reprocher le culte aveugle qu'ils rendoient à des „ Divinitez imaginaires, & de tourner en ridicule „ leurs Cérémonies Réligieuſes, tandis qu'eux-„ mêmes dégradent & aviliſſent le Souverain Etre „ par les actes les plus extravagans d'idolatrie & „ de ſuperſtition ? Quelle pitoïable idée ont-ils „ du Maître de l'Univers, s'ils eſpérent ſe le ren-„ dre propice, & lui faire agréer leurs Homages, „ par des Maſcarades, & d'impertinentes Pantalonades ? . . . . . . Si nos imbécilles Flamands „ n'avoient pas conſervé les Rites bigots des Eſpa-„ gnols, je raconterois les folies ſcandaleuſes dont „ j'ai été témoin à la Proceſſion du St. Sacre-„ ment à Barcelone. Mais, quand on a vû les „ Proceſſions de Cambray, de Valenciennes, de „ Bruxelles, & de la pluſpart des Villes de Flan-„ dres, on ſait tout ce qu'on peut ſçavoir là-deſ-„ ſus. En vain ſe fortifient-ils de l'éxemple du „ Prophête-Roy, qui danſa devant l'Arche. Sa „ joïe immodérée, ſes cabrioles, & ſes gamba-„ des, ne ſont pas le plus beau de ſon Hiſtoire „ (30). ” Cette derniére période me rappelle un trait ou une ſaillie toute ſemblable de l'Archevêque de Rheims Maurice le Tellier, dont le Diocéſe étoit le mieux réglé du Roïaume, mais dont la conduite perſonnelle étoit fort irréguliére pour ne pas dire fort ſcandaleuſe. Un de ſes Curez étant venu de ſa Cure à la nôce d'une de ſes Parentes, l'Achevêque le trouva mauvais, & l'en cenſura vivement. *Mais*, *Monſeigneur*, lui dit le Curé, *quel mal y a-t-il-là*? *Jéſus-Chriſt*, *n'a-t-il pas aſſiſté aux Nôces de Cana*, *& n'y fit-il pas même ſon prémier Miracle*? *Je ſçai cela mieux que toi*, lui repliqua-t-il auſſi imprudemment que bruſquement, car c'eſt ainſi qu'il traitoit ſes Curez : *mais*, *ce n'eſt pas-là le plus bel endroit de ſa vie*. Le réſultat fut que le pauvre Curé fut obligé de ſe retirer.

Mais, en voilà ſans doute beaucoup plus qu'il n'en faut, pour prouver inconteſtablement, que HENRI IV. a fort dégénéré de la droiture de cœur & de la ſincére piété de ſon illuſtre Mére; &, qu'à cet égard, il n'eſt nullement comparable à cette incomparable Princeſſe.

(27) D'Aubigné, Hiſtoire Univerſelle, *année M. D. XCV*, *col.* 518 ; & Tragiques, *pag.* 11 & 12. Du Pleſſis Mornay, *autre bon & zélé Serviteur de Henri IV*, *lui avoit bien écrit au même ſujet*, Sire, Dieu veut être entendu quand il parle, & veut auſſi que nous le ſentions quand il frappe. *Voyez ſa* Vie, *pag.* 223 : *mais*, *cela n'approche pas de la force & de l'énergie de la remontrance de* d'Aubigné.

(28) Matthieu *XXII*: 37—40.

(29) *Voyez entre autres*, *le* Traité des Cérémonies anciennes de Jonas Porée, *la* Conformité des Cérémonies modernes, avec les anciennes de Pierre Muſſard, & *la* Lettre écrite de Rome ſur ce Sujet par Conjers Middleton, &c, &c. : *mais ſur-tout les* Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Fête des Fous, par Mr. du Tilliot, *imprimés* à Lauſanne, chez Bouſquet, en 1741, in 4.

(30) Le Coſmopolite, ou le Citoïen du Monde, *pag.* 112.

LOBEIRA (VASQUE'S) né à Porto en Portugal vers la fin du XIII. Siécle, paſſe en Eſpagne pour le prémier Auteur du fameux Roman d'*Amadis de Gaule* (*A*), duquel ſont, pour ainſi dire, ſortis tous les autres comme les Grecs du Cheval de Troie, pour ſéduire & ſubjuguer la plûpart des Eſprits de l'Europe, leur inſpirer l'eſprit de fainéantiſe & d'inaction, & les plonger dans ce pernicieux & déteſtable gout dont un bel-eſprit Eſpagnol, l'Auteur de l'admirable Don Quixotte, n'a réüſſi que fort imparfaitement à les tirer. On a pourtant encore attribué cet Ouvrage à d'autres, mais, ſans aucune bonne raiſon & cela, probablement, ſur ce que Lobeira n'en a fait que le commencement ou les prémiers volumes. La Traduction Françoiſe de ce vain & dangereux amuſement a eu le même ſort que ſon original, tant pour le grand & prompt ſuccès, que pour la diverſité des Auteurs. On en a auſſi des Traductions en Italien, & en d'autres Langues : & c'eſt une bonne preuve de ce que j'ai dit ci-deſſus de la ſéduction des eſprits de toute l'Europe.

(*A*) *Il paſſe en Eſpagne pour le prémier Auteur du fameux Roman d'*Amadis de Gaule.] C'eſt-ce que je ne ſaurois mieux prouver, que par ce paſſage curieux du célébre Don Nicolas Antonio, Auteur de la *Bibliothéque d'Eſpagne*. „ Sub Dionyſio, Portugalliæ Rege ”, dit-il, (1), „ qui exeunte hoc ſœculo vivebat, (depuis 1279, „ juſqu'en 1325,) floruiſſe dicitur VASCUS „ LOBEIRA, Luſitanus, Portuenſis, primus „ Auctor, ut fama eſt, proſaici Poëmatis, ſeu „ Fabuloſæ Hiſtoriæ, de *Amadis de Gaula*, a „ qua cæteræ hujuſmodi, tanquam ſurculi, pro-„ diere. ”

(1) Biblioth. Hiſp. *Tom. II*, *pag.* 69.

MACHO

M.

MACHO (JULIEN) Réligieux de l'Ordre des Augustins, vers la fin du XV. Siécle, étoit François, habitué à Lyon, & probablement de cette Ville (*a*).

Nos Bibliothécaires François ne l'ont connu que sous le simple nom de JULIEN ou JULIAN (*b*) : & même le prémier des trois que je viens de citer le nomme assez plaisamment JULIEN des AUGUSTINS, sans considérer, que ces derniers mots ne désignoient autre chose que son état & sa profession Réligieuse. Le principal Bibliothécaire de son Ordre, qui ne le connoissoit apparemment que par l'indication que lui en avoit donnée du Verdier, ne le nomme, ainsi que lui, que JULIANUS, *Francus*; ajoûtant néanmoins à sa qualité de *Docteur en Théologie*, celle de *Prieur* du Couvent de Lyon (*c*).

Lui, & un de ses Confrères, nommé PIERRE FARGET, étoient les principaux Traducteurs François de ce tems-là (*d*); & c'est quelque chose d'assez singulier, que, ni Sorel, ni Huët, ni Baillet, n'en aïent fait aucune mention (*e*). J'ai détaillé soigneusement ailleurs les Traductions de FARGET (*f*) : & je vais faire la même chose touchant celles de MACHO qui me sont connuës (*A*).

On

[*a*] *C'est ce que prouveront les titres de ses Ouvrages.*

[*b*] La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 276, &c. *dans sa Table.* Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 774. Goujet, Bibliothéque Françoise, *Tom. VI*, *pag.* 207, & 306.

[*c*] Elssii Encomiasticon Augustinianum, *pag.* 419.

[*d*] *C'est ce que font clairement voir les Listes de leurs Ouvrages.*

[*e*] *L'un dans sa* Bibliothéque Françoise; *l'autre parmi ses* Clari Interpretes ; *& le troisiéme dans ses* Jugemens des Savans, *aux Articles des* Traducteurs.

[*f*] *Voïez ci-dessus son Article.*

(*A*) *Voici la Notice des* Traductions de nôtre JULIEN MACHO, *qui me sont connues.*] I. La prémiére, à laquelle a part aussi PIERRE FARGET son Confrère ; n'est proprement qu'une *Révision* & *Correction* de l'ancienne *Traduction*, si l'on peut équitablement lui donner ce nom ; qu'avoit autrefois faite du *Nouueau Testament* le bon GUYARS DES MOULINS, auquel on pouvoit très légitimement appliquer le mot Italien, *non Traduttore, mà Traditore.* Cette Révision, qui n'a point d'autre titre que *Cy commence la table du nouueau testament, en ce present volume qui est dict le nouueau testament sont contenus VIII. livres* ; Table assez longue & détaillée, qui finit par ces mots, *Cy finist la Table du Nouueau Testament, ensemble la déclaration dicelluy faicte & composee par uenerable personne ffrère Julia docteur en théologie de lordre saint augustin demourant au couvent de lyon sur le rosne Deo graitias* ; a été imprimée à Lyon, comme il paroit par cette souscription qui se trouve à la fin du Volume : *Cy finist lapocalipse & semblablement le nouueau testament ueu & corrige par uenerables persones frès jullien macho & pierre farget* (faute d'impression pour *Farget*,) *docteurs en theologie de lordre des Augustins de lion sus le rosne: Imprime en la dicte ville de lion par Bartholomieu Buyer citoyen du dict lyon.* C'est un *in folio* d'assez petite forme, à 4. feuilles par cahier, de mauvais caractères Gothiques, sans chiffres de feuillets ni de pages, mais avec signatures & capitales. Le Père le Long, qui l'a conférée avec la *Légende des nouveaux Saints*, imprimée par le même Bartholomieu Buyer en 1477, la croit de la même année (1) : &, non seulement Mr. Maittaire (2) ; mais même les Auteurs du *Catalogue de la Bibliothéque du Roi de France* (3), ont adopté cette date comme bien prouvée. Celle de 1500, que lui donne la Caille (4), n'est pas soutenable ; mais, celle de 1458, que lui donne Osborn dans le *Catalogus Bibliothecæ Harleïanæ* (5), est absolument ridicule. Cette Révision n'a point été inconnue au fameux A. Arnaud, qui la cite souvent dans sa *Nouvelle Défense de la Traduction du* Nouveau Testament *imprimée à Mons*, pages 149, 279, où notre *Julien* est mal nommé *Machot*, 401, 489, 495, &c.

II. *La Légende des nouueaux Sainčts, colligés de Vincent Historial* (6), *reuue & corrigée par Frere* JULIEN *de l'Ordre de Sainčt Augustin*, parut, ou peu avant, ou peu après, avec cette Souscription : *Imprimée par Bartholomieu Buyer, Citoyen de Lyon sur le Rosne, le vingtiéme de Aoust, l'an mil quatre cens septante sept.* C'est un *in folio*, de même fabrique que le précédent. Cette *Légende des nouveaux Saints* a été faite apparemment pour suppléer à la *Légende dorée*, traduite de celle de JACQUES DE VORAGINE, & imprimée déjà en François dès 1475 (7).

III. *Le Miroir de la Rédemption de Humain Lignage, translaté de Latin en François selon l'intention de la Sainčte Escripture, par Frere* JULIEN. J'en connois trois Editions, faites en moins de six ans ; la prémiére, faite probablement *à Lyon, en* 1482, *in folio* (8) ; la seconde, *à Lyon, en* 1486, *in folio* (9) ; & la troisiéme, *à Lyon, en* 1488, *in folio* (10). La Croix du Maine, qui publia sa *Bibliothéque Françoise* en 1584, avoit sans doute en vûe quelqu'une de ces Editions, lors qu'il y disoit page 151, que GUILLAUME LE MENAND, *Cordelier, avoit traduit les Livres de la Sainčte Bible en nostre Langue, imprimez à Lyon il y a près de cent ans, suivant la Traduction Latine de Pierre Comestor ou Manducator* : mais, c'est une erreur que le Père LE LONG ne devoit point adopter dans sa *Bibliotheca Sacra* (11). Ce qui a trompé la Croix du Maine est que cette troisiéme Edition de 1488. a été *corrigée*, mais non pas *translatée*, par ce GUILLAUME LE MENAND, comme le remarque bien positivement DU VERDIER, incomparablement mieux instruit touchant les Ecrivains & les Editions de la Ville de Lion, que ne le pouvoit être LA CROIX DU MAINE.

Au reste, quoique tous ceux, qui m'ont indiqué ce *Miroir de la Rédemption de Humain Lignage*, se servent tous bien positivement du mot de *translaté*, je serois fort porté à croire, qu'il ne s'agissoit dans cet Ouvrage de JULIEN MACHO, que d'une *Révision* & *Correction* de l'ancienne *Traduction* ou *Paraphrase* de GUYARS DES MOULINS, semblable à celle qu'il avoit déjà faite du *Nouveau Testament* ci-dessus N°. I, & telle qu'en fit une de toute la *Bible* dans le même tems JEAN DE RELY, Confesseur de Charles VIII. Quoi qu'il en soit, ou comme *Translation* réelle & effective, ou comme simple *Révision* & *Correction* de la part de JULIEN MACHO, le Père le Long ne devoit point la passer totalement ainsi sous silence dans son Enumération des Traductions Françoises de l'Ecriture, & n'est pas excusable de ne l'y avoir pas emploïée.

J'ajoûterai encore, que ce GUILLAUME LE MENAND, Cordelier, Auteur d'une autre Traduction Françoise intitulée *Le grand* Vita Christi, *translaté du Latin de Ludolphe de Saxonie*, Titre ridicule, qui ne manqua pas de donner lieu aux plaisanteries de d'Aubigné dans le II. Chapitre de sa *Confession de Sancy* ; que ce Cordelier, dis-je, n'a nullement été connu aux Bibliothécaires des Franciscains.

(1) Le Long, Bibliothecæ Sacræ, *pagg.* 334, 335.

(2) Maittaire, Annal. Typograph. *Tom. I, pag.* 372.

(3) *Tom. I, pag.* 36.

(4) Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 42.

(5) *Tom. I, pag.* 4.

(6) *C'est-à-dire, tirez du* Speculum Historiale Vincentii Bellovacensis.

(7) Maittaire, Ann. Typograph. *Tom. I, pag.* 157.

(8) Bibliothecæ Seguierianæ Catalogus, *pag.* 71.

(9) Catal. Biblioth. Guill. Boisier, *pag.* 14. C. Nolin, *pag.* 3.

(10) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pagg.* 774. & 775.

(11) *Tom.* *pagg.* 321. & 570.

On ne sait rien de plus concernant ce Traducteur : & les plaintes qui ont été faites en plusieurs tems, en divers lieux, & par divers Ecrivains célébres, touchant la négligence & le peu d'attention des Bibliothécaires & des Biographes, ne pourroient que se renouveller ici.

IV. *La Fable du Chevalier & de la Femme véuve, traduite par Frère* JULIEN *des Augustins de Lyon, Docteur en Théologie.* „ Il ne dit point de „ quel Auteur il a tiré cette Fable, " dit Mr. GOUJET (12) ; „ si elle appartient réellement „ à PETRONE, comme il ne paroit pas que l'on „ puisse en douter, il faut que Frère JULIEN „ l'ait prise dans quelque Manuscrit des Ouvrages „ de cet Auteur ; car on n'en connoit point d'E- „ dition imprimée, qui soit si ancienne que 1484." Mr. Goujet se trompe à ce dernier égard ; puis que, dès six ans auparavant, on en avoit une Edition au bout des *Panegyrici veteres & Taciti Vita Julii Agricolæ*, intitulée PETRONII ARBITRI *Satyrici Fragmenta quæ extant*, & à la fin de laquelle on lit cette courte inscription Τέλος M. CCCC. LXXVI. C'est un petit *in* 4°. de belles Lettres.

[12] Bibliothéque Françoise, pagg. 207, 208.

V. *Fables d'*ESOPE *traduites en François par Frère* JULIEN, *Augustin de Lyon* (13).

[13] La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, pag. 276. Goujet, Bibliothéque Françoise, Tom. VI, pagg. 305, 306.

VI. *Fables de* RUFUS FESTUS AVIENUS, *traduites en François par Frère* JULIEN, *Augustin de Lyon.* Il n'y en a que XXVII. des XLII. d'Avienus. Elles paroissent choisies pour l'instruction des Enfans, & sont souvent augmentées de quelques moralitez, de pratique, & de bon sens (14).

[14] Goujet, Là-même, pagg. 305, 306.

VII. *Fables* ou plûtôt *Facéties du* POGGE, *traduites en François par Frère* JULIEN, *Augustin de Lyon* (15). Mr. l'Abbé GOUJET nous apprend, que ces quatre derniers Articles sont rassemblez dans un Recueil avec quelques autres piéces, imprimé *à Lyon*, *dès* 1484, *in* . . ; & que les *Fables* y sont accompagnées de Gravures en bois, fort grossiérement travaillées (16). La Croix du Maine observe que *les Fables d'Esope*, & *les Facéties de* POGE *Florentin*, ont été imprimées *à Lyon*, *par les Huguetans* ; mais sans en marquer, ni l'année, ni la forme (17). Du Verdier parle d'autres Editions des *Facéties de* POGE *Florentin*, faites *à Lyon*, *chez Olivier Arnollet*, *in* 4°, sans noter la date ; & sous le Titre de *Comptes* (Contes) *facétieux*, *chez Jean Saugrain*, *en* 1558, *in* 16. (18). Mais, je ne voudrois pas répondre que ces Editions-là continssent la Traduction de nôtre JULIEN MACHO, vû la licence effrénée & la saleté extrême de ces *Contes* ; c'étoit-là une occupation bien peu convenable à un Réligieux, aussi n'en a-t-il pas moins été blâmé que le Ministre qui s'avisa de reproduire ces *Contes* en 1712. avec des *Réflexions* de sa façon dignes de l'Ouvrage & de son Caractère.

[15] La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, pag. 276. Goujet, Bibliothéque Françoise, Tom. VI, pagg. 305. 306.

[16] Goujet, Là même, pagg. 207. & 208. 305. & 306.

[17] La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, pag. 276.

[18] Du Verdier, Bibliothéque Françoise, pag. 1069.

MANDEVILLE, MONDEVILLE, ou MUNDEVILLE, & même AMONDEVILLE, (car je trouve ce mot écrit de ces quatre différentes maniéres,) (HENRI DE) étoit Médecin-Chirurgien de Philippe IV. Roi de France, surnommé LE BEL ; &, par conséquent, vivoit à la fin du XIII. Siécle, & au commencement du XIV : cependant, voilà un Médecin & Ecrivain François absolument inconnu, non seulement aux Bibliothécaires de la nation Françoise, mais même à tous ceux de la profession de Médecine, qui sont en bien plus grand nombre. Ces derniers sont d'autant moins excusables de cette inattention ou de cette négligence, que le fameux Naudé, leur Confrère, dont les Ecrits sont si connus, leur avoit indiqué ce MANDEVILLE sous la qualité de *Philippi Pulchri Archiater* (*a*), & que cette indication suffisoit pour les porter à en faire quelques recherches, ainsi qu'elle m'y a porté. J'ai donc enfin découvert, que cet ancien Chirurgien-Médecin étoit Auteur d'un Ouvrage intitulé *Chirurgia & Antidotarium*, composé en 1306, dont on a quantité de Copies, & même une Traduction (*A*) ; &, de plus, que le célébre Gui de Cauliac, ou

[a] Gabr. Naudæus de Antiquitate & Dignitate Scholæ Medicæ Parisiensis.

(*A*) *On a quantité de Copies de sa* Chirurgia & Antidotarium, *& même une Traduction.*] Les prémiéres, que j'ai connues, avoient autrefois appartenu aux célébres Médecins René Moreau, & Gabriel Naudé ; & m'ont été indiquées par le Père Philippe Labbe, en ces termes : HENRICI DE AMANDAVILLA *Chirurgia*, *numquam edita* (1) : *Chirurgia Magistri* HENRICI DE ARMUNDAVILLA, *Chirurgi Regis Francorum Philippi Pulchri*, *scripta in Studio Parisiensi anno* 1306. (2). Si cet ARMUNDAVILLA n'est point un abus, voilà un cinquiéme nom, ou du moins une cinquiéme maniére d'écrire le nom de ce Médecin-Chirurgien : & c'en seroit une sixiéme qu'ARNENDAVILLA dans l'*Index Scriptorum* de cette *Bibliotheca Manuscriptorum* du Père Labbe, pag. 463, si ce n'étoit visiblement une faute d'impression, comme le prouve bien le texte auquel ce chiffre renvoïe.

[1] Bibliotheca MSS. Librorum, pag. 214, où ce numquam edita est de sa façon.

[2] Ibidem, pag. 234.

Les autres Copies de l'Ouvrage de MANDEVILLE m'ont été fournies par Dom Bernard de Montfaucon, & sont au nombre de trois. La prémiére se trouve dans la Bibliothéque du Roi à Paris, insérée dans un Recueil de Médecins & de Chirurgiens, en ces termes : *Medici sunt* &c. . . . . *Chirurgi vero* GUIDO DE CAULIACO, ROLANDUS, HENRICUS DE MONDAVILLA (3). La seconde se trouve dans la même Bibliothéque du Roi, N°. 6043, sous ce Titre : *Chirurgia & Antidotarium Magistri* HENRICI DE AMONDAVILLA, *Chirurgi Regis Philippi Pulchri*, *scripta anno* 1306 (4). Et la troisiéme se trouve dans la Bibliothéque des Bénédictins de l'Abbaïe Roïale de St. Germain des Prez, N°. 689, sous ce Titre : *Chirurgiæ Tractatus*, *editus anno* 1306. *ab* HENRICO DE AMONDAVILLA, *Philippi Pulchri*, *Francorum Regis*, *Chirurgo* (5). Enfin, j'en vois une sixiéme Copie dans la *Bibliotheca Hohendorfiana*, Tom. III, pag. 274, en ces termes : *Chirurgia* HENRICI DE AMONDAVILA. Peut-être n'est-il pas inutile d'ajoûter ici, que cette belle Bibliothéque a été incorporée dans celle de l'Empereur à Vienne.

[3] B. de Montfaucon, Bibliotheca Bibliothecarum Manuscriptorum, Tom. II, pag. 714.

[4] Ibidem, pag. 760.

[5] Ibidem, pag. 1136.

[6] Voïez les Catalogi Manuscriptorum Angliæ, Tom II, pag. 110, N. 4161.

Quant à la Traduction, elle est Angloise ; & étoit autrefois dans le Cabinet d'Edward Tyson, Médecin de Londres, sous cette inscription : *A Treatyse of Chirurgery*, *traslated in to English out of Latine from* HENRY DE AMANDA-VILLA (ainsi orthographié) *of Fransh Kings Surgeon* (6).

Selon un habile Chirurgien, l'Ouvrage de Mandeville étoit principalement un choix & une comparaison de ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans LANFRANC & dans THÉODORIC, accompagnée de ses Remarques, & il n'avoit pas pû l'achever (7). Quoi qu'en dise cet Auteur, je ne voudrois pas affirmer que cet Ouvrage n'a jamais été imprimé ; ni décider s'il s'agit-là d'un ou de deux Ouvrages. En effet les mots de *Chirurgia & Antidotarium*, qu'on vient de voir, font assez naturellement naître ce doute.

[7] Tractatum inchoaverat in quo quicquid, suo censu, in Scriptis LANFRANCI & THEODORICI Rationi & Experientiæ consentaneum invenerat, peculiaribus Notis, &c. verum improvisò illo percussus extremam manum adhibere non potuit huic Tractatui, qui idcirco nusquam fuit Typis mandatus. Joan. de Veaux Index funereus Chirurgor. Parif. pag. 536.

Un Ouvrage tout-à-fait curieux, intitulé *Recherches Historiques & Critiques sur l'Origine, sur les divers Etats, & sur les Progrès de la Chirurgie en France*, & qu'on vient d'imprimer *à Paris*, *chez Charles Osmont*, *en* 1744, *en* 735. *pages in* 4°, me procure l'occasion d'ajoûter ici le Caractére de MONDAVILLE, sixiéme nom qu'on donne-là à ce Chirurgien-Médecin. „ Pour s'in- „ troduire dans le monde, " y dit-on, „ il pa- „ rut marcher sur les traces de THÉODORIC „ & de LANFRANC : mais, son goût n'étoit

pas

ou Chauliac, le cite très souvent dans ses Ouvrages (*b*), sans pourtant l'approuver en tout, comme par exemple dans l'association qu'il s'efforçoit de faire de LANFRANC avec THE'ODORIC (*B*).

(*b*) Cocchi, Lettera sopra un Manuscritto in cera, *pag.* 64. &c. Recherches sur l'Origine & les Progès de la Chirurgie en France, *pag.* 52, *où l'on dit* quatre-vint-six fois.

„ pas le goût servile des Imitateurs. Dégagé des „ préjugés qui asservissent l'esprit à l'Autorité, il „ s'érigea lui-même en juge de ses Maîtres : du „ moins il les soumit au seul juge qui puisse dé- „ cider de leur mérite, c'est-à-dire à la raison „ éclairée par l'expérience. Des Préceptes écrits „ & regardez comme des loix, il les rappella à „ leurs Principes : il en chercha la vérité ou la „ confirmation dans les maladies, & non dans les „ Ouvrages & dans la Reputation des Ecrivains. „ Après avoir acquis par son Sçavoir le Droit de „ donner des préceptes, il publia, ceux que l'ex- „ périence lui avoit dictez. Dans ce travail il „ s'offrit à lui bien des objets qui avoient échap- „ pé aux autres Chirurgiens. L'Ouvrage, qui „ contenoit ses Recherches, étoit donc un Ou- „ vrage original, & une Critique judicieuse de „ THEODORIC & de LANFRANC. Le Pu- „ blic, qui n'est pas toujours aveugle en fait de „ Médecine & de Chirurgie, fut entrainé par un „ mérite si singulier. MONDAVILLE trouva „ dans cette confiance des Récompenses peu or- „ dinaires. Enfin, après sa mort, ses idées con- „ duisirent longtems les Chirurgiens. Gui de Chau- „ liac, qui l'a cité *quatre-vingt-six fois*, le pla- „ ce parmi les plus grands Maîtres de nôtre art „ (8)." L'Auteur, ou les Auteurs, de ce jugement avoient apparemment lû l'Ouvrage de MONDAVILLE, pour en prononcer si décisivement : & c'est quelque-chose d'assez surprenant, qu'ils ne nous en aient pas donné le précis, quelques extraits, ou tout au moins le titre.

(8) Recherches sur l'Origine, & les Progrés de la Chirurgie en France, *pag.* 52, 53. *Voiez aussi* Joan. de Vaux, Index funereus Chirurgorum Parisiens. *pag.* 536. *de ces mêmes* Recherches.

(*B*) LANFRANC & THE'ODORIC.] Ce sont deux Médecins-Chirurgiens de la fin du XIII. Siécle, que les troubles & les factions des Guelphes & des Gibelins obligérent de se retirer d'Italie en France avec une infinité d'autres, qui s'y établirent.

L'Histoire de LANFRANC qu'on regarde comme l'Instituteur des Chirurgiens à Paris, est assez connuë, & l'on sçait que ses *Chirurgia magna*, & *Chirurgia parva*, ont été imprimées dans la Collection des *Scriptores Chirurgici* &c, *à Venise, chez Octavianus Scotus dès* 1490, 1499, 1519, 1546, & diverses autrefois depuis, tant *à Lion en* 1555, *&* 1572, qu'ailleurs, en un ou plusieurs volumes *in folio*; & que *la Chirurgie pratique de Maistre* ALENFRANC *de Mylan, traduite en Françoys par* GUILLAUME YVOIRE, *Chirurgien de Lyon*, a été imprimée *à Lyon, par Jean de la Fontaine, dès* 1490, *in* 4°, (9).

(9) Du Verdier, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 513, & 514. Index Annalium Typographio. Maittairii, *Tom. II*, *pag.* 5.

Pour THE'ODORIC, les Historiens & les Bibliographes sont fort confus & fort inéxacts sur son sujet. C'étoit un Espagnol, si peu connu de Valere André, du prétendu Schot ou Peregrinus, & qui pis est du célébre Dom Nicolas Antonio, qu'ils n'en ont pas fait la moindre mention dans leurs *Bibliothéques des Ecrivains d'Espagne*. Wolfgangus Justus, & après lui van der Linden, Mercklin, Manget, Beughem, & Orlandi, se sont étrangement trompez, en le faisant vivre en 1494, (10). Gesner, ses Abbréviateurs, Schenckius, les mêmes Beughem & Orlandi, & l'Auteur des *Recherches sur l'Origine & les Progrès de la Chirurgie*, ne se trompent guéres moins, en le faisant Evêque de Cervie, & le confondant ainsi avec un autre (11); sçavoir THEODORICUS *Borgognus*, véritablement Evêque de Cervie (12). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étoit Catalan, & de l'Ordre de St. Dominique, ou Jacobin, qu'il s'étoit fort lié avec l'Evêque de Valence son Confrère; qui étoit Chapelain du Pape, & Pénitentier Apostolique; &, enfin, qu'il a composé, en sa Langue Catalane, les écrits suivans :

(10) Wolfg. Justus *in* Chronol. Van der Linden, & Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 993. Mangeti, Bibliotheca Scriptor. Medicor. *Tom. IV*, *pag.* 371. Beughemii, Incunab. Typograph. *pag.* 833. Orlandi, Orig. della Stampa, *pag.* 415.

(11) Gesneri, Bibliotheca, *folio* 609. Epit. *ejus* Bibliothec. *pag.* 776. Schenckii, Bibliotheca Medica, *pag.* 494. Beughem & Orlandi, *ut supra*. Recherches sur l'Origine & les Progrès de la Chirurgie, *pag.* 31.

„ I. Le comensament del Libre, lequel com- „ pila Frare THEDERICH, de l'orde delz Prei- „ cadors, per explanar GALIEN, e correger de „ Mayeres; e content al comensament quina cosa „ es Cirugia: dedicado al honrable Pare e Amich „ molt car ANDREU, per la Gracia de De Bis- „ be de Valencia"

Cet Ouvrage, divisé en III. Livres, traite *de la Chirurgie* sur le Livre qu'en avoit donné HUGO DE LUCA; & est suivi d'un autre *del Sublimament del Arsenich*. Ces III. Livres de la *Chirurgie*, traduits en Latin, se trouvent dans la Collection des *Scriptores Chirurgici*, imprimée *à Venise, chez O. Scotus, en* 1490, 1499, *&c.*, *in folio* : &, selon Schenckius, elle s'intitule vulgairement *Filia Regis*.

On en trouve une copie dans le *Catalogus Mss. Angliæ*, Tom. I, pag. 1, num. 7802.

„ II. Assi comença la Cirugia delz Cavalz, per „ so qua sien curate, he nudrits, he engendrats, se- „ cons la sue Valor que li portein." Cela contient CIX. Chapitres.

„ III. Assi comença le Libre del Nudriment he „ do la cura dels Ocels, los quals se portayen a „ cassa." Commentaire sur le Traité d'ISAAC *le Fils* composé par ordre du Roi ALMANSOR, & traduit de l'Arabe par GALIEN *de Crémone* (13).

„ IV. *Tractatus de Virtutibus Aquæ Vitæ, per* „ *Fratrem* THEODORICUM *Ordinis Prædica-* „ *torum* (14)."

V. THEODORICI *Chirurgia minor* est un MSt., qui n'a jamais été imprimé, autrefois conservé dans la Bibliothéque de la Famille des Schencks, & dont les autres Bibliothécaires de Médecine ne font absolument aucune mention : tant est certain ce que j'ai déjà observé plus d'une fois, que les Bibliothécaires les plus nouveaux ne sont, ni les plus complets, ni les plus éxacts.

Tels sont les Ouvrages de THE'ODORIC, probablement composez tous en Catalan. Ainsi, ce que disent Gesner, & les autres de la Citation (11), que ses *de Chirurgia Libri III. secundum Medicationem* HUGONIS DE LUCA, sont extrémement obscurs, & écrits d'un stile tout-à-fait barbare, ne peut tomber que sur les Traductions Latines, qu'on a faites d'une partie de ces Ouvrages, & entre autres, sur celle qui a été imprimée avec les autres *Scriptores Chirurgici*, dans les diverses éditions qui en ont été faites.

Avant que de finir, j'ajoûterai, que HUGO DE LUCA est aussi inconnu aux Bibliothécaires de Médecine & de Chirurgie, que GALIEN DE CREMONE l'est à Francesco Arisi Bibliothécaire des Ecrivains de Crémone & de son District.

(12) Quetif & Echard, Scriptores Ordin. Præd. recensiti, *Tom. I*, *pag.* 355.
(13) *Iidem*, *Ibidem*.
(14) Joan. Georg. Schenckii, Bibliotheca Medica, *pag.* 494.

MANSION, non prénommé CONRAD, comme l'ont dit mal-à-propos Beughem & Orlandi (*a*), mais COLARD, apparemment pour COLAS, Diminutif de NICOLAS, étoit, non seulement un Imprimeur de Bruges, mais même un Homme de Lettres, comme le prouve bien clairement le tître de sa *translation* & édition des *Métamorphoses d'Ovide moralisées par Frère* THOMAS WALEYS *ou* VALOIS Dominicain Anglois: tître, que je donnerai ci-dessous tout au long, comme preuve incontestable de cette vérité (*A*). Il seroit à souhaiter, qu'on en eut d'aussi formelles touchant divers de ses Compatriotes & Confréres, auxquels on a donné gratuitement la qualité d'Auteurs (*B*). Beughem & Orlandi, Compilateurs d'ordinaire assez inattentifs à ce qu'ils emploïoient, ont été plus éxacts à son égard, que Mr. Maittaire, qui semble néanmoins avoir vû son édition des *Métamorphoses*, puis qu'il en raporte bien la date en propres termes (*b*). La Caille parle d'un ROBERT MANSION, reçu Imprimeur & Libraire à Paris en 1621, & qui y imprima, dit-il, le *Texte des Coutumes de la Prévoté & Vicomté de Paris*, en cette même année 1621, (*c*), mais, cet Auteur est tellement inéxact, qu'on n'ôseroit compter sur rien de ce qu'il avance, à moins qu'on ne le voïe, certifié d'ailleurs.

(*a*) Beugh. Inc. Typogr. pag. 90. Orlandi, Orig. de la Stampa, pag. 361, qui avoit mieux dit pag. 178.

(*b*) Maittaire, Annal. Typograph. Tom. I, pag. 451.

(*c*) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, pag. 240.

(*A*) *Voici ce tître* . . . *comme preuve incontestable de cette verité.*] Je le transcrirai en sa propre orthographe & ponctuation, ainsi que se devroient toûjours transcrire ces espéces de Citations. *C'y commence* OUIDE *de Sulmonen son Livre intitule* Metamorphose *contenant XV. Livres particuliers, moralise par Maistre* THOMAS WALEYS, *Docteur en Théologie de l'Ordre de St. Dominique, translate & compile par* COLARD MANSION, *en la noble Ville de Bruges*; & imprimé par lui-même avec cette souscription: *Faict & imprimé en la noble Ville dè Bruges en Flandres, par Colard Mansion, citoyen de icelle, au mois de May, l'an de Grace M. quatre cens iiij. xx. & iiij.* C'est un grand & gros *in folio*, de caractères Gothiques, sans chiffres, reclames, ni signatures, &c. Il y en a eu diverses éditions, & quelques-unes sous le tître *Bible des Poëtes*, celle entre autres de *Paris, chez Philippe le Noir, en* 1531, *in folio.* La *Préface* du bon Docteur & Maître Thomas Waleys commence fort singuliérement par un passage d'une des *Epitres de S. Paul à Timothée:* & toute sa *Moralité* est de même farcie de passages de l'Ecriture, des Pères de l'Eglise, des Théologiens, des Scholastiques, des Canonistes, &c. tout à fait plaisamment amenez-là, & accrochés les uns aux autres suivant l'usage aussi burlesque que général de ces bons vieux tems; & Colard Mansion ne vivoit pas dans un Siécle assez éclairé pour entreprendre de corriger un semblable abus. Il est assez remarquable, que les mots *translaté & compilé* de ce tître n'aïent point fait sentir à Mr. Maittaire qu'il étoit plus que simple Imprimeur; & qu'il semble même trouver mauvais, qu'Orlandi l'ait enregistré comme Auteur (1), & ce sera peut-être la seule fois qu'on censurera mal-à-propos un si mauvais & si inéxact Compilateur. Tout au contraire, Mr. le Duchat trouve mauvais, que la Caille en ait fait un Imprimeur (2): Les trois Bibliothécaires des Païs-Bas, Sweertius, Valere André, & Foppens, sont incomparablement plus blâmables de ne l'avoir point mis au nombre de leurs Ecrivains, pendant qu'ils ont accordé cette grace ou faveur à divers de ses Confréres, qui ne le méritoient point (3).

Nous ne connoissons de COLARD MANSION, en qualité d'Imprimeur, que

BOCCACE, *du Decbiet* ou *de la Ruine, des nobes Hommes & Femmes, translaté en François*, imprimé *à Bruges, en* 1476, *in folio.*

OVIDE *ses Métamorphoses*, imprimées *à Bruges, en* 1484, *in folio*, dont nous venons de parler.

HERMOLAI BARBARI, *Patricii Veneti, Arch. & Card. Oratio gratulatoria ad Fridericum III. Imperatorem, & Maximilianum electum Romanor. Regem:* impressa *Brugis, apud N. Mansion*, 1486, *in* 4°. (4).

(*B*) *Divers de ses Compatriotes & Confréres, auxquels on a gratuitement donné la qualité d'Auteur.*] Parmi ses compatriotes sont

GERARD DE LEEUW, Imprimeur à Tergou & puis à Anvers vers la fin du XV. Siécle, auquel on donne le *Dialogus Creaturarum moralisatus*, & les *Gesta Romanorum moralisata* (5), qui paroissent beaucoup plus anciens.

JEAN VELDENAAR, Imprimeur à Louvain, à Utrecht, & à Culenbourg, vers le même tems, auquel on donne le *Fasciculus Temporum*, & un *Chronicon vernaculum*, publié par Boxhornius (6).

CRISPIN DE PAS, & PHILIPPE ET THEODORE, célébres Graveurs, auxquels on donne quantité de volumes où ils n'ont contribué que de leurs Gravures (7).

On a bien parlé du célébre CHRISTOPHE PLANTIN, mais simplement comme Imprimeur & néanmoins on sait qu'il a fait divers Ouvrages, que j'ai indiqués ci-dessus dans l'Article BIBLIOTHÉQUES BELGIQUES. On ne devoit donc pas plus le négliger comme Auteur, que THEODORUS MARTINUS & RUTGERUS RESCIUS, l'un & l'autre Auteur, quoiqu'Imprimeur de Profession.

Parmi ses Confréres Etrangers, on a de même fait Auteurs par erreur ou par prédilection *Bernardus Pictor*, *Erhardus Ratdolt* d'Ausbourg & de Venise, *André Frisner* de Nurenberg, *Nicolas Kesler* de Bâle, *Baptiste de Tortis* de Venise, *Barthelemi Unckel* de Cologne (8), & peut-être encore divers autres.

(1) Maittairii Index Annal. Typ. Tom. II, pag. 49. Orlandi, Orig. della Stampa, pag. 178.

(2) Le Duchat, Rem. sur Rabelais, Pref. du Livre I, pag. xlvij.

(3) Voiez la Remarq. suivante.

(4) Beughem, Inc. Typ. pag. 24, 32, 90. Orlandi, Orig. della Stampa, pag. 178, 179. Maittaire Annal. Typ. Tom. I, pag. 360, 453.

(5) Foppens Bibl. Belg. pag. 353.

(6) Idem ibid. pag. 744.

(7) Idem ibid. pag. 1032, 1123.

(8) Hist. de l'Impr. pag. 99, 100.

MARIE DE FRANCE, c'est-à-dire née en ce Roïaume, comme on le verra plus précisément ci-dessous (*a*), se distingua par sa connoissance dans les Lettres, & par son talent pour la Poësie vers la fin du XIII. Siécle (*b*). Le seul Ouvrage, par lequel nous la connoissions, est une Traduction des *Fables d'Esope en vers François*, dont quelques-uns de nos Auteurs ont parlé par occasion (*A*).

(*a*) Voiez ci-dessous la Citat. [1].

(*b*) Voiez ci-dessous la Citat. [1].

MAR-

(*A*) *Une Traduction des* Fables d'Esope en vers François, *dont quelques-uns de nos Auteurs ont parlé par occasion.*] Le plus ancien est Claude Fauchet, Président en la Cour des Monnoies à Paris, qui en parle en ces termes: *Marie de France ne porte ce surnom pour ce qu'elle fust du Sang des Rois; mais pour ce qu'elle estoit natifve de France; car elle dit*

„ Au finement de cet escrit
„ Me nommerai par remembrance:
„ Marie ai nom, si sui de France.

Elle a mis en vers François les Fables d'Esope moralisées, *qu'elle dit avoir translatées d'Anglois en François*,

„ Pour l'amour au Conte Guilleaume,
„ Le plus vaillant de ce Roiaume (1)."

(1) Fauchet, Origine de la Langue & Poësie Françoise, pag. 163.

Du

(2) Du Verdier, Bibliothéq. Françoise, pag. 848, 849.

(3) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, pag. 310.

Du Verdier Vau-Privas s'est contenté de copier ce passage, sans dire d'où il le tenoit (2); & la Croix du Maine, qui n'en a pas usé ainsi, remarque que cette Femme *estoit for bien versée en la Poësie usitée de son temps*, & fixe ce tems *en l'an de salut* 1260. *ou environ* (3). Mais, Etienne Pasquier nous instruit beaucoup mieux touchant cette Femme & son Ouvrage, dans ce passage curieux: *J'ay veu une Vieille Traduction qu'une Demoiselle fit des* Fables d'Esope, *portant ces vers*,

„ Au finement de cest escrit,
„ Qu'en Romans ay tourné & dit,
„ Me nommerai par remembrance:
„ Marie ay nom, si suis de France.
„ Per l'amour le Comte Guillaume,
„ Le plus vaillant de ce Royaume,
„ M'entremis de ce Livre faire,
„ Et de l'Anglois en Romans trairé.
„ Isope appelle-l'on cil Livre,
„ Qu'on translatta, & fit escrire,
„ De Griu en Latin le tourna:
„ Et li Roy Auvert, qui l'ama,
„ Le translata puis en Anglois;
„ Et je l'ay tourné en François (4)."

(4) Pasquier, Recherches de la France, *Livre VIII, Chap. I, pag.* 674, 675.

André du Chesne, qui rapporte quelques uns de ces vers dans le passage que voici: *Et le Traducteur des* Fables d'Esope *en vieil François*,

„ Pour l'amitié le Comte Willaume,
„ Le plus vaillant de chest Royaume,
„ M'entremis de chest Livre faire,
„ Et del Engleiz en Rommanz traire;

Ce qu'il explique luy-mesme incontinent après, adjoustant,

„ Li Rois Mires, qui moult l'ama,
„ Le translata puis en Englois;
„ Et l'ay translate en François (5):

André du Chesne, dis-je, ne savoit pas que cette Traduction fut d'une Femme. Mademoiselle de Scuderi ne l'a point ignoré; car, elle en parle ainsi dans ses Nouvelles Conversations: *Il y eut une Demoiselle en ces vieux tems-là, qui traduisit les Fables d'Esope* (6). J'ai vû quelques gens, qui entendoient cela mal-à-propos de Christine de Pizan, Femme savante sous les Regnes de Charles V. & de Charles VI. Voïez ci-après son Article.

(5) André du Chesne, *dans ses* Annotations sur Alain Chartier, *pag.* 861. *d'Edition de* Paris, chez Sainuel Thibouft, en 1617, in 4. *On seroit fort embarassé à dire qui sont ces deux Rois* Auvert & Mires, *Traducteurs* d'Esope *en Anglois. Peut-être par le prémier pourroit-on entendre* Auvred, Alvred, *ou* Alfred le Grand, *Traducteur de divers Ouvrages de Latin en Saxon; Prince tout-à-fait vertueux, & le plus estimable de tous les Rois: mais, les Bibliothécaires Anglois, au moins* Leland & Baléus, *ne lui donnent point cette Traduction.*
(6) Scuderi, Conversations Nouvelles, *pag.* 326.

(a) Moreri *dit* Théodoric, *traduisant mal* Theodoricus, *qui se rend en François par* Thierry.

(b) Guicciardini, Descriptio Belgii, *pag.* 257. *Edit. Amst.* 1613. *in folio.* Histoire [des Delices] des Païs-Bas, *Tom. II, pag.* 160. Bibliothecæ *omnes* Belgicæ, *Vocibus* THEODORICUS MARTINUS.

MARTENS & MERTENS, en Latin MARTINUS, & en François MARTIN, (THIERRI (a),) natif d'Alost en Flandre (b), vers le milieu du XV. Siécle, ne fut pas Professeur à Louvain, comme l'a mal-à-propos avancé Guicciardin (c). Aussi les Historiens de cette Ville & de son Académie, non plus que les Bibliothécaires des Païs-Bas, ne lui donnent-ils point ce titre (d): mais, ils reconnoissent tous, qu'il se distingua avantageusement parmi les gens de Lettres; qu'il fut très grand Ami de Barland & d'Erasme, qui l'ont tous deux fort loüé (e); & que ce fut chez lui que ce dernier se logea, lors qu'un fâcheux ulcére, qu'on ne pouvoit guérir à Bâle, l'obligea à se venir faire panser à Louvain (A). On a quelques Ouvrages de sa façon; qui

(c) Guicciardinus, *ibidem. Son Traducteur Latin n'a point corrigé cela dans ses* Additamenta.
(d) *Voiez, entre autres,* Vernulæus & Valere André, *aussi-bien que les* Bibliothéques Belgiques.
(e) Harduinus *apud* Sanderum; & Sanderus *ipse*; Flandriæ Illustratæ, *Tom. III, pag.* 148. *Videatur etiam* Erasmus *in variis* Epistolis, *nempe* Rutg. Rescii Epist. ad Erasmum, *Lovanii*, 16. *Mart.* 1516. Erasmi ad Affinium, *Lovanii*, 1517. Ejusdem ad eundem, *Lovanii*, 6. *Januar.* 1518. Mart. Dorpii ad Erasmum, *Lovanii*, 14. *Julii* 1518. Erasmi ad Gaverum, *Basileæ*, 1524.

(1) Guicciardini, Descript. Belgii, *pag.* 257.

(2) Dion. Harduinus, de Scriptor. Flandr. *apud* Sanderum, Flandriæ illustratæ, *Tom. III, pag.* 148.

(3) Sweertii, Athenæ Belgicæ, *pag.* 686.

(4) Mallinkrot, de Ortu Typograph. *pag.* 89.

(5) Sanderi, Flandria Illustrat. *Tom. III. pag.* 148.

(A) *Il se distingua parmi les gens de Lettres, . . . & fut très grand Ami . . . d'Erasme, ... qu'il logea à Louvain.*] On ne sera pas fâché de trouver ici ce que divers Savans de Réputation témoignent à cet égard. *Natus hic* (Alosti) THEODORUS MARTINUS, dit Guicciardin, *Vir Doctrina clarissimus, publicus Academiæ Lovaniensis Professor*, (1). THEODORICUS MARTINUS, *Alostensis*, dit Denis Harduin, . . *Vir doctus*, . . *suo Marte quædam composuit* (2). THEODORICUS MARTINUS, *Alostensis*, dit Sweertius, . . . *Vir doctus, multæ lectionis, Erasmi Roterodami, Adriani Barlandi, aliorumque Doctorum Virorum amicitia ac consuetudine beatus* (3). *Lovanii*, dit Mallinkrot, *fuit* THEODORICUS MARTINUS, *Alostanus, Vir doctus, & scriptis eruditis litterariæ famæ suo tempore candidatus, Erasmi Amicus* (4). THEODORICUS MARTINUS, *Alostensis*, dit Sanderus, . . . *Vir doctus*; . . . *suo Marte quædam composuit, sæpe laudatus ab Adriano Barlando* (5). THEODORICUS MARTINUS, *Alostensis*, dit Valere André, ... *Vir doctus, eoque nomine Desiderio Erasmo, Adriano Barlando, aliisque, Lovanii tum celebribus, laudatus* (6); à quoi François Foppens, dans sa nouvelle édition & augmentation de cette *Bibliothéque Belgique*, a ajoûté la particularité suivante: *Quia & ejus Hospitio, per quatuor hebdomadas, usus est Erasmus, anno* 1518, *dum, Basilea Lovanium profectus, ex ulcere quodam periculoso, quod Medici & Chirurgi curæ committere coactus fuit, convalesceret* (7). Mr. Maittaire a fait usage de quelques-unes de ces autoritez dans ses *Annales Typographiques* (8); ajoûtant, qu'il est parlé fort avantageusement de nôtre MARTENS dans plusieurs *Lettres d'*ERASME, & singuliérement dans une adressée *à Affinius*, & datée de Louvain en 1515. Je me contenterai d'y renvoïer le Lecteur, ajoûtant simplement ici, qu'au travers du badinage d'une *Lettre de* MARTIN DORP, *à Erasme*, datée de Louvain le 14. de Juillet 1518, & que Mr. Maittaire n'indique point-là, il paroit que THIERRI MARTENS n'ignôroit pas les Langues étrangéres, & n'étoit pas moins bon Disciple de Bacchus, que de Minerve: aussi une de ses devises étoit-elle *in Vino Veritas*, comme on le verra ci-dessous. *Ecce dum fabulamur maxime*, dit Dorp à Erasme, ... *THEODORICUS noster, Bacchi Mysta, . . . potitat maxime, partesque agitat suas haud quaquam instrenue: ne ipse quidem interim ociosus a Fabulis, omnibus pœne Linguis loquitur, dixerim an obturbat*, Germanica, Gallica, Italica, Latina; *ut in hoc* Apostolicum *quempiam renatum credas, ut vel* Hieronymum, *quamvis multilinguem, si non elegantia, numero tamen Linguarum, ausit provocare.* Martin Dorp étoit donc aussi du nombre des Savans d'alors Amis de Thierri Martens.

(B)

(6) Valerii Andreæ, Bibliotheca Belgica, *pag.* 824.
(7) Foppens, Bibliotheca Belgica, *pag.* 1157.
(8) *Tom. II, pag.* 55.

qui prouvent suffisamment son savoir, & dont je donnerai ci-dessous la liste (*B*). Mais, ce qui l'a le plus fait connoître est que, selon ses compatriotes mêmes, il est le prémier qui ait introduit l'Imprimerie dans les Païs-Bas, & particuliérement à Alost sa Ville natale, & à Louvain (*C*). Après avoir très longtems éxercé ce bel Art, tant dans

(*B*) *Il a composé quelques Ouvrages, dont je donnerai ci-dessous la liste.*] La voici, telle que nous l'ont procurée Sweertius, Valere André, & Foppens, sans aucune indication de lieux ni d'année de leur impression, qui avoit probablement été faite à Louvain.

I. *Hymni in honorem Sanctorum.*

II. *Dialogus de Virtutibus.*

III. *Alia quædam.*

Sweertius n'indique que ces trois Articles: Mais, Valere André y en ajoûte un

IV. *Dictionarium Hebraïcum, sive Enchiridion Radicum seu Dictionum Hebraïcarum, ex* JOHANNE REUCHLINO; absque loci aut Typographi nomine, in 4°, (9).

Foppens s'est contenté de copier cela tout simplement, comme il a fait à l'égard de quantité d'autres Articles de Sweertius & de Valere André, qu'il étoit néanmoins à portée de pouvoir améliorer (10).

(*C*) *Selon ses Compatriotes mêmes, il est le prémier qui ait introduit l'Imprimerie dans les Païs-Bas, & particuliérement à Alost & à Louvain.*] Denis Harduin, & François Sweert, disent simplement, qu'il fut le prémier Imprimeur de *Louvain*, *primus apud Lovanienses Typographus, multa impressit* (11): mais, il est bien certain, qu'il le fut auparavant à *Alost*, comme le prouvera incontestablement la liste de ses impressions connues, que je donnerai ci-dessous, & comme le reconnoit effectivement Mallinkrot: *Lovanii primus Typographus fuit* THEODORICUS MARTINUS, dit-il d'après Sweertius. *Hunc tamen*, ajoûte-t-il, *priusquam Lovanium contenderet*, ALOSTI *in Patria hoc Artificium fecisse reperio* (12). Malgré ce témoignage exprès & positif, Valere André ne parle que de *Louvain*. THEODORICUS MARTINUS, *Alostensis*, dit-il, *in Infantia Academiæ Lovaniensis Typographus, Vir, & diligens, Artisque suæ peritus* (13). Mais, Foppens, comme pour le contre-carrer, ajoûte, *Juvenis associavit se* JOHANNI A' WESTPHALIA, *Osnabrugensi, qui* PRIMUS *Artem Typographicam invexit* Lovanium *circa annum* 1474, *simulque* Alosti *&* Noviomagi *Typos exercebat* (14): & c'est ignorer, que dès 1473, ce bel Art s'éxerçoit & se pratiquoit déjà à *Alost* & à *Louvain*, & qu'il ne parut prémiérement à *Nimegue* qu'en 1479, (15). Sanderus fait dire à Grammaie, qu'outre qu'il fut le prémier Imprimeur des Païs-Bas, il avoit encore éxercé le prémier ce bel Art en Allemagne & en France (16): mais, lors qu'on va consulter Grammaye même, à l'Article *Alostum* de ses *Antiquitates Comitatus Flandriæ*, pag. 33, on y trouve seulement que Thierry Martin transporta & enseigna le prémier l'Art de l'Imprimerie en Allemagne, & qu'on a effectivement d'anciennes impressions faites à *Alost*; ce qui détermine le mot d'*Allemagne* à l'*Allemagne Inférieure*, c'est-à-dire aux *Païs-Bas*. Quant à ce qu'ajoûte Sanderus de l'éxercice que Martin fit de l'Imprimerie hors de son Païs, cela ne se doit entendre que de celui qu'il fit chez les Imprimeurs de France & d'Allemagne, où il avoit appris sa Profession: &, en effet, nous ne connoissons nulles autres éditions de sa façon, que celles d'*Alost*, d'*Anvers*, & de *Louvain*, que je vais immédiatement indiquer; &, conséquemment, des seuls *Païs-Bas*. Ce n'est pas que tous ces Auteurs-là n'eussent pû dire quelque-chose de plus honorable à cet égard à THIERRI MARTIN. En effet, ils pouvoient très légitimement lui attribuër la gloire d'avoir le prémier *apporté l'Art de l'Imprimerie d'Allemagne*, non seulement à *Alost* & à *Louvain*, mais même *aux Païs-Bas* pris dans toute la Généralité de leurs XVII. Provinces;

(9) Sweertii Athenæ Belg. pag. 686; & 687. Val. Andreæ, Bibliotheca Belgica, pag. 824.

(10) *Voiez en de bonnes Preuves ci-dessus dans l'Article* BIBLIOTHEQUES BELGIQUES, *Remarque* [G].

(11) Dionisius Harduinus de Scriptoribus Flandriæ, *apud* Sanderum, Flandriæ illustratæ, *Tom. III*, pag. 148. Sweertii, Athenæ Belgicæ, pag. 686.

(12) Mallinkrot de Ortu Typographiæ, pag. 89.

(13) Val. Andreæ Biblioth. Belg. pag. 824.

(14) Foppens Bibliotheca Belg. pag. 1117.

(15) *Voiez* l'Histoire de l'Imprimerie.

(16) Grammaie, *apud* Sanderum, Flandriæ illustratæ, *Tom. III*, pag. 148. *ad marginem.*

car, c'est ce qu'affirme en propres termes l'*Histoire générale des Païs-Bas, ou la Description* (& les *Delices*) *de* (ces) *XVII. Provinces*, dans l'Article particulier d'ALOST (17). Et qu'on ne dise point, qu'un pareil témoignage n'est d'aucun poids, n'étant tiré que d'un Livre nouveau, commun, de peu de crédit, & de nulle autorité: car, cette même affirmation se trouve très clairement exprimée sur la Pierre sépulchrale du Tombeau de cet ancien Imprimeur; & ne sauroit, conséquemment, qu'être très autentique. Peut-être l'Auteur de ces *Delices* en avoit-il connoissance. En ce cas, il est fort blâmable de ne l'avoir, ni indiquée, ni transcrite. Quoiqu'il en soit, pour ne me point exposer au même reproche, je la rapporterai éxactement ci-dessous: & l'on verra bien clairement par-là, qu'on ne sauroit raisonnablement contester à THIERRI MARTENS l'honneur d'avoir introduit le bel Art de l'Imprimerie dans les *Païs-Bas* généralement ainsi entendus. En attendant, voici la liste de ses impressions que j'ai promise.

I. *Tabulare Fratrum Ordinis Deifere Virginis Marie de Carmelo:* ex Alosto Flandrie, Octobris xxviij. THEODORICO MERTENS ipressore. in 4°.

II. DIONYSII DE LEUWIS, *alias* RICKEL, *Ordinis Carthusiensis, Speculum Conversionis Peccatoris:* Alosti, in Flandria, anno 1473, *in* 4°.

III. ENEE SILVII *Historia de duobus Amantibus:* explicit Opusculũ Enee Silvii de duob⁹ Amãtib⁹, ipsius Alosti, anno Dñi M°. quadringentesimo septuagesimo 3°. *in* 4°.

Ces trois opuscules, imprimez sur même papier, & de mêmes caractères, sans chiffres, reclames, ni signatures, & certainement par le même Imprimeur, se trouvoient ensemble dans un même volume de Reliure de ce tems-là, que j'ai très soigneusement examiné (18).

IV. *Liber Prædicabilium, Latine:* in Alosto, Oppido Comitatus Flandrie, per Johannem de Westphalia, Paderbornensem, cum Socio suo THEODORICO MARTINI. Anno M. CCCC. LXXIV. Maii die sexto, *in* 8°, (19). C'est, la plus ancienne édition de ces Imprimeurs que Mr. Maittaire ait connuë, & la seule que je connoisse de leur Société.

V. *Sancti* JOHANNIS CHRYSOSTOMI de Providentia Dei, ad Stagirium Monachum, *Libri III*; *& Sermo de Humanæ Originis Dignitate*; *Latine, interprete* AMBROSIO *Abbate Generali Ordinis Camaldulensis, qui transtulit etiam e Græco in Latinum Vitam Sancti Johannis Chrysostomi, quam dicavit Sigismundo Imperatori:* impressum per me THEODORICUM MARTINI, in Oppido Alosten. Comitatus Flandrie, die xxij. Martii anni M. CCCC. LXXXVII, *in* 4°, (20).

Casimir Oudin, *Commentarii de Scriptoribus Ecclesiasticis* Tom. III, col. 2436, attribuë encore à nôtre *Theodore Martin* l'impression de trois autres Livres de St. Chrysostome, intitulez *contra Vituperatores vitæ Monasticæ*, traduits par le même Ambroise de Camaldoli, qui les fit lui-même imprimer à *Alost*, *en* 1487; en quoi, il a été suivi par Limiers, *Bibliothèque Ecclésiastique* pag. 376. Mais, outre que cet Ambroise étoit mort dès 1439, avant l'invention & l'établissement de l'Imprimerie, il est fort probable qu'ils confondent cette prétenduë édition avec la précédente. Aussi les Historiens éxacts des Anciennes Impressions ne parlent-ils que de celle-là. La *Bibliotheca Bodleiana*, pag. 161. paroit commettre la même faute en faisant une impression particuliére du *Sermo de Humanæ Originis Dignitate.*

VI. *Quodlibetum de Veritate Fraternitatis Rosarum B. M. V. sive, Psalterii Beate Marie Virginis:* Alosti, per THEODORICUM MARTINI, 1487, *in folio* (21). Ce n'est que par Art de divination, qu'Orlandi a mis-là, comme il lui arrive trop souvent ailleurs, le nom de MARTIN: car,

(17) *Tom. II*, *pag.* 160, 161, *de l'Edition de* Bruxelles, chez Fr. Foppens, en 1720, en 4 voll. in 8. *N'aiant pu voir l'Edition de* 1712, *qui n'est qu'en* 3 *voll. je ne saurois dire si cette Particularité curieuse s'y trouve de même.*

(18) *Voiez* l'Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 63.

(19) *Maittairii* Annales Typographici, *Tom. I*, *pag.* 106. *I. Editionis, II. vero pag.* 334.

(20) *Idem, ibidem, I. Edit. pag.* 501, *II. pag.* 482.

(21) Orlandi, Origine della Stampa, *pag.* 164 & 398.

dans ces deux Villes qu'à Anvers, comme on l'a déjà pu remarquer par le détail de ses impressions, il se retira enfin à Alost, où il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans,

car, Beughem, *Incunabulorum Typographiæ* pag. 163; & la Caille, *Histoire de l'Imprimerie de Paris*, pag. 50; de qui seuls il a pu tirer cet Article, ne parlent nullement-là de cet Imprimeur. Les Pères Quetif & Echard, qui font un grand détail des éditions de cet Ouvrage, n'y parlent point de celle-là.

VII. JOANNIS ANGLICI *Commentarius super Quæstionem de Universalibus* JOANNIS SCOTI. Alosti, per THEODORICUM MARTINUM, 1489, *in* 4°, (22).

[22] Conniers Middleton, & apud Maittairii Annal. Typograph. pag. 515. II edit.

On ne sait pas précisément qui est ce Commentateur. Baléus parle bien d'un JOANNES ANGLICUS; mais, c'est la prétenduë *Papesse Jeanne*, beaucoup plus ancienne que JEAN DUNS ou SCOT. Wadding indique une autre édition de ce *Commentaire*, faite *à Venise*, *en* 1511, & croit, après Pitseus, que son Auteur peut être un Franciscain, qui vivoit à la fin du XIV. Siécle.

VIII. ANGELI DE CLAVASIO, *Ordinis Minorum*, *Summa Angelica*: Alosti, per THEODORICUM MARTINUM, Alostanum, 1490, *in folio* (23).

[23] Maittairii Annal. Typograph. Tom. I, pag. 216. I. edition. II, pag. 518.

IX. *Dialogus Senis & Juvenis de Amore Disputantium*. Lovanii, per THEODORICUM Alostensem, 1492, *in* 4°, (24).

X. ALEXANDRI DE VILLA DEI *Grammatica Latina*, *seu Doctrinale Puerorum*. Antverpiæ, per THEODORICUM MARTIN, 1493, December. 18, *in* 4°, (25).

[24] Biblioth. Menckiana secunda, pag. 112, n. 98.

XI. *Fratris* MICHAELIS FRANCISCI, *Ord. Præd.*, *Decisio quodlibetica super VII principalibus B. Mariæ Virginis Doloribus*, *quos in hoc Mundo de suo Unigenito habuit*: *una cum Officio de Doloribus seu Compassione Beatæ Mariæ Virginis*. Antverpiæ, apud THEODORICUM MARTINUM, 1494, *in* 4°, (26).

[25] Maittaire, Annal. Typ. Tom. I, pag. 563.

Divers Auteurs, & entre autres Valére André, & Henr. Wharton, font de cet Ecrit deux differens Volumes, sous les titres de

[26] Quetif & Echard Script. Ord. Præd. recensiti, Tom. II, pag. 1.

Quodlibeticæ Decisiones de VII Doloribus B. Mariæ Matris Dei, &

Confraternitas Dolorum B. Mariæ a Philippo Austriaco erecta:

mais, Foppens a rectifié cela, d'après le Père Echard, dans sa nouvelle Edition, Augmentation, & Continuation, de la *Bibliotheca Belgica* de Valere André.

XII. ANGELI DE CLAVASIO *Summa Angelica de Casibus Conscientiæ*: impressa Aclst (*Alosti*), anno 1496, (27).

[27] Petri Scrivenii Laure-Crans, pag. 94.

Peut-être n'est-ce que la même de 1490, l'une ou l'autre avec le dernier chiffre altéré.

XIII. JOANNIS HEINSBERGII, *Antistitis Leodiensis*, *Synodus anni* 1445, *in qua Prædecessorum Decreta confirmavit*, & *in unum colligi & publicari mandavit*: Lovanii, Typis THEODORICI (MARTINI) Alostensis, 1500, *in* 4°, (28).

[28] Valer. Andreæ Biblioth. Belgica, pag. 514. Foppens, Biblioth. Belgica, pag. 656, où il met la date de ce Synode en 1446.

XIV. DES. ERASMI *Lucubratiunculæ aliquot*, *Enchiridion Militis Christiani*, *cum Odis sacris nonnullis*: Hantwerpiæ, opera THEODORICI MARTINI, anno M. D. IX. vj. Mensis Novembris, *in* 4°, (29).

XV. RODOLPHI AGRICOLÆ, *Phrysii*, *nonnulla Opuscula*, *soluta & stricta Oratione*: THEODORICUS MARTINUS, Alostensis, imprimebat, Antuerpiæ, 1511, pridie Cal. Febr. regnante Maximiliano, *in* 4°.

[29] Maittairii Annal. Typogr. Tom. II, pag. 202.

In hoc Codice continentur PLATONIS *Axiochus*, *Latine*: Epistola de Congressu Frederici Imperatoris, & Caroli Burgundiæ Ducis: Epistola de Re Scholastica, de formando Studio: ISOCRATIS Parœnesis ad Demonicum, *Latine*: Oratio in Laudem Philosophiæ: Oratio ad Innocentium VIII: Carmina de S. Jodoco: Anna Mater: Epicedium in Comitem Spregelbergensem: Hymnus de omnibus Sanctis: Carmina ad Jodoc. Besselium, & ad Caspar. Abbatem: Epitaphium in Philippum, Nothum Ducis Brabantiæ: & Epigrammata Latina (30).

[30] Ibidem, pag. 227.

XVI. HUGONIS DE S. VICTORE *Quæstiones in Divi* PAULI *Epistolas*, *numquam antehac impressæ*: Venundatur e regione Scholæ Juris Civilis, in Ædibus THEODORICI MARTINI, Alostensis, qui & Typis tornatissimis excudebat Lovanii, decima quarta Calendas Decembres, anno a natali Christiano XII. supra M. CCCCC. regnante Divo Maximiliano, electo Romanorum Imperatore semper Augusto, *in* 4°, (31).

[31] Ibidem, pag. 228.

XVII. ARISTOTELIS *Ethica ad Nicomachum*, *Græce*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, M. D. XIII. Mense Octobri, *in* 4°, (32).

[32] Maittairii Index, Tom. I, pag. 77.

XVIII. *Parabolarum*, *sive Similium Liber*, *Auctore* DESIDERIO ERASMO. Venundantur Lovanii e Regione Scholæ Juris Civilis, in Ædibus THEODORICI MARTINI Alustensis, qui exactissima diligentia impressit. Ex Ædibus Alustinis, Mense Junii M. D. XV, *in* 4.

XIX. RODOLPHI AGRICOLÆ, *Phrysii*, *Dialectica*: imprimebat THEODORICUS MARTINUS, Alustensis, Characteribus (ut videre est) fabertimis, anno millesimo quingentesimo decimo quinto, prid. Id. Januar. regnante Cæ. Maximil. Aug. & Car. Austr., *in folio*, (33).

XX. THEODORI GAZAE *Grammaticæ Introduct. Liber primus*, *Græce*: Lovanii, in Ædibus THEODORICI MARTINI, Alustensis, 1516, Mense Martio, *in* 4°, (34).

[33] Maittairii Annal. Typograph. Tom. II, pag. 267, 268.

XXI. *Ejusdem idem Liber*, *translatus Latine*, *per* DES. ERASMUM, *Roterodamum*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alustensem, anno 1516, Mense Julio, *in* 4, (35).

[34] Ibidem, pag. 294.

[35] Ibidem.

XXII. DES. ERASMI *Institutio Principis Christiani*, *saluberrimis referta Præceptis*; *cum aliis nonnullis eodem pertinentibus*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alustensem, anno 1516, Mense Augusti, *in* 4°, (36).

[36] Ibidem, pag. 292.

On trouve, à la tête de ce Volume, un *Avertissement* de cet Imprimeur, qui en a peut-être mis de semblables à ses autres Editions des *Opuscules* D'ERASME: &, tant pour donner un échantillon de son stile, que pour faire connoître les différentes Piéces de ce Volume, je le copierai ici:

„ THEODORICUS MARTINUS, *Typographus*, *Lectori* S. D.

„ En, optime Lector, Officina nostra, semper „ utilitati publicæ sudans, tradit hæc: *Præfationem* „ ERASMI; *Præcepta* ISOCRATIS *ad Nicoclem*, eodem Interprete; *Institutionem Christiani* „ *Principis* nunc primum excusam, ex optimis „ scriptoribus compositam, ERASMO Authore; „ *Panegyricum* gratulatorium de reditu ex Hispania *ad Philippum Maximiliani Filium*, eodem „ Authore; Libellum PLUTARCHI *de Discrimine adulatoris & amici* ad Henricum VIII. „ Angliæ Regem; (ERASMI *Epistolam*," ajoûte Mr. Maittaire, „ *ad Joannem Paludanum*; *Carmen gratulatorium ad* eumdem *Philippum*; *Epistolam ad Nicolaum* Ruterium, Episcopum Atrebatensem; PLUTARCHUM *de Doctrina* „ *Principum*, & *de Philosophorum Disputationibus*, ERASMO Interprete.) Bene vale, Lector, ac fruere, (37)."

[37] Theodoricus Martinus, apud Maittairium, ibidem, pag. 292, 293.

XXIII. *Epistolæ aliquot illustrium Virorum ad* DES. ERASMUM, *ejusque ad illos*, *selectæ & editæ a* PETRO ÆGIDIO, *Civitatis Antuerpiensis Scriba*: imprimebat THEODORICUS MARTINUS, Alustensis, Lovanii, anno M. D. XVI. Mense Octobri, *in* 4°, (38).

[38] Maittairii Annal. Typogr. Tom. II, pag. 291.

XXIV. ERASMI *Opus Similitudinum*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alustensem, anno 1516, (39).

[39] Jod. Badii Epist. ad Erasmum, 6. Julii 1516.

XXV. ERASMI *Epistolæ aliquot*, & *ad hunc aliorum*. Lovanii apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, anno M. D. XVII, *in* 4°.

 XXVI.

ens, ainsi que le témoigne la belle Epitaphe dont le célébre Erasme, son ancien Ami, n'a point dédaigné de l'honorer (*D*). Selon la plûpart des Ecrivains, ce fut le 27. de Mai

XXVI. THOMÆ MORI *Utopia*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno 1517, (40).

XXVII. *Aliquot Epistolæ sane quam elegantes* ERASMI, & aliorum ad hunc, antea *numquam excusæ, præter unam & alteram*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno 1517, Mense Aprili, *in* 4°, (41).

XXVIII. *Vita & Fabellæ* ÆSOPI, *cum* ALDI MANUTII *Interpretatione Latina e regione.* GABRIÆ *Fabellæ tres & quadraginta*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno M. quingentesimo decimo septimo, Mense Augusto, *in* 4°, (42).

XXIX. ERASMI *Scarabeus*, *cum Scholiis*. Lovanii, apud THEOD. MARTINUM, Alostensem, Mense Septembri M. D. XVII, *in* 4°.

XXX. ERASMI *Sileni Alcibiadis*, *cum Scholiis J. Frobenii*. Lovanii, apud THEODOR. MARTINUM, Alostensem, M. D. XVII. Mense Octobri, *in* 4°.

XXXI. ERASMI *Bellum*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM Alostensem, Mense Octobr., anno M. D. XVII, *in* 4°.

XXXII. THEODORI GAZÆ *de Græca Linguæ Institutione Liber II*, *Interprete* ERASMO, *cum ejus Epistola ad Joannem Cæsarium*, *Lovanii decimo Calendas Martias* 1518: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alustensem, anno 1518, *in* 4°, (43).

XXXIII. ARISTOPHANIS *Plutus*, *Græce*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, 1518, *in* 4°, (44).

XXXIV. HOMERI *Iliados Libri I*, & *II*, *Græce*; *ac* ARISTOPHANIS *Plutus*, *Græce*. Lovanii, apud THEOD. MARTINUM, 1518, *in* 4°, (45).

XXXV. *Familiarium Colloquiorum Formulæ*, & *alia quædam*, *per* ERASMUM *recognita*: Lovanii, in Ædibus THEODORICI MARTINI, Alustensis, anno 1519, cal. Mart. *in* 4°, (46).

XXXVI. *Epistolæ Græcæ*, *ex diversis Authoribus selectæ*. LUCIANI *Saturnalia*, *Cronosolon*, & *Epistolæ Saturnales*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alustensem, anno 1520, *in* 4°, (47).

XXXVII. LUCIANI *Dialogi Deorum*, *marini*, *inferni*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, anno 1520, Mense Julio, *in* 4°, (48).

XXXVIII. EURIPIDIS *Hecuba & Iphigenia in Aulide*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, anno 1520, Mense Augusto, *in* 4°, (49).

XXXIX. HADRIANI AMEROSII *Compendium Grammaticæ Græcæ*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, 1520, *in* 4°. (50).

XL. DEMOSTHENIS *Olynthiacæ Orationes*, *quibus adduntur Iliados Libri I & II*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, Mense Februario, 1521, *in* 4°, (51).

XLI. ISOCRATIS *ad Nicoclem de Regno Oratio*; & LUCIANI *Dialogi tres*, *Pluton*, *Cnemonis & Damnippi*, *Charontis & Menippi*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, anno 1522, Mense Januario, *in* 4°, (52).

XLII. PLUTARCHI *Apophtegmata Illustrium*, & *Laconica*, *Græce*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno 1521, *in* 4°, (53).

XLIII. PLATONIS *Gratylus*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno 1523, *in* 4°, (54).

XLIV. HOMERI *Ilias*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM (MARTINUM,) Alostensem, Mense Martio, anni 1523. Item *Odyssea*, *Græce*, anno 1523, *in* 8°, (55).

XLV. *Catalogus Lucubrationum* ERASMI, *ab ipso digestus*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, M. D. XXIII, Mense Maio, *in* 8°.

Son Commentaire sur les *Distiques de Caton* ne s'y trouve point.

XLVI. HERODIANI *Historia*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno 1525, *in* 4°, (56).

XLVII. DEMOSTHENIS *adversus Leptinem Oratio*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, anno 1526, Mense Martio, *in* 4, (57).

XLVIII. XENOPHONTIS *Oeconomicus*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, Mense Aprili, anni 1527, *in* 4°, (58).

XLIX. ERASMI *Paraphrasis in Epistolam ad Romanos*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno 1527, (59).

L. XENOPHONTIS *Hiero*, *sive Tyrannicus*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, 1528, Mense Augusto, *in* 4°, (60).

LI. THEOCRITI *Idyllia*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, anno 1528, *in* 4°, (61).

LII. *Apologia* ERASMI *ad Jac. Fabrum Stapulensem super Dictis nonnullis in Epistolam ad Romanos*. [Antuerpiæ,] Typis THEODORI MARTINI, *in* 4°, (62).

LIII. LUCIANI *Icaromenippus sive Hypernephelus*; *Menippus*, *sive Neryomantia*; *Vitarum Auctio*; *Gr. & Lat. Interpretibus*, *Des. Erasmo*, *Thoma Moro*, & *Nicolao Beraldo*. Lovanii, apud THEOD. MARTINUM, sine anni nota, *in* 4°, (63).

LIV. PLUTARCHUS *de Discrimine Adulatoris & Amici*, *ac de Utilitate ab Inimico capienda*; ERASMO *Interprete*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, sine anni nota, *in* 4°, (64).

A quoi l'on peut ajoûter les impressions de ses propres Ouvrages indiqués ci-dessus Remarque (*B*), qu'il est assez vraisemblable qu'il ait faites.

Telles sont les impressions connuës de THIERRI MARTIN, à quelques-unes desquelles on prétend que Erasme & Barland, ses amis (65), ont servi de Correcteurs: *Desiderius Erasmus*, & *Adrianus Barlandus*, dit Foppens, ... *in ejus Typographeio Correctoris Officia subire non sunt gravati* (66). Et, cela supposé; car Foppens n'en cite aucune autorité, Barland est un nouveau sujet à ajoûter aux Notices des illustres Correcteurs que nous ont données Zeltner & Maittaire.

Ces impressions, étant généralement assez belles & exactes, feront sans doute autant d'honneur à sa mémoire, que Barland dit qu'elles en ont fait à Alost, *quod ad Posteros nobile reddidit, tot excusis in omni prope Disciplinarum genere pulcherrimis Libris Theodoricus Alostensis Typographus*; Barlandus, *apud* Wolfii Monumenta Typograph. *Tom. II*, *pag.* 231. & il y mettoit ordinairement pour marque ou enseigne un Ecusson suspendu à une Vignette renfermant les deux lettres T. M. initiales de son nom, avec ce nom entier au dessous, de cette sorte, THEODORIC MARTINI. Quelquefois aussi il y prenoit pour devise une double Anchre, entourée de ces mots Grecs & Latins:

Ἡ ΙΕΡΑ ΑΓΚΥΡΑ. SACRA ANCORA.

SACRA *hæc* ANCORA *non fefellit unquam*:
Semper sit tibi nixa Mens honesto,
Ne tempestatum vis auferat, ANCORA SACRA,
Quo mentem figat, *est jacienda tibi*.
ἐν ὅπῃ ἀλήθεια.
Πολλάκις ἐν ὅπῃ κύμασι τις ναυαγεῖ.

Selon les Bibliothécaires Belgiques, il n'y mettoit que les deux Vers Latins, *Ne &c.* (67): mais, je n'en ai jamais vu de telle.

(*D*) *Il mourut âgé de plus de quatre vingts ans*, *comme le témoigne la belle Epitaphe*, *dont son ancien ami Erasme n'a point dédaigné de l'honorer*.] On a vû ci-dessus, dans la Citation (14), qu'il commença à imprimer, non pas à Louvain comme le dit-là Foppens, mais à Alost, en

[40] Ger. Noviom. Ep. ad Erasmum, 12. *Nov.* 1516, & Ind. Epit. Erasmi. *Voce* Theod. Bibliop.
[41] Maittairii Annal. Typogr. *Tom. II*, *pag.* 307.
[42] *Ibidem*, *pag.*
[43] *Ibidem*, *pag.* 324.
[44] *Ibidem*, *pag.* 320.
[45] Catal. of Maittaire Library, *pag.* 116.
[46] Maittairii Annal. Typogr. *Tom. II*, *pag.* 339.
[47] *Ibidem*, *pag.* 320.
[48] *Ibidem.*
[49] *Ibidem.*
[50] *Ibidem*, *pag.* 605.
[51] *Ibidem*, *pag.* 615.
[52] *Ibidem*, *pag.* 629.
[53] Catal. of Maittaire, *pag.* 79.
[54] Maittairii Annal. Typogr. *Tom. II*, *pag.* 637.
[55] *Ibidem*, *pag.* 639, & Indicis Annal. *Tom. I*, *pag.* 491.
[56] Maittairii Annal. Typogr. *Tom. II*, *pag.* 666.
[57] *Ibidem*, *pag.* 673.
[58] *Ibidem*, *pag.* 687.
[59] Erasmi Epist. ad Card. Grimanum, Id. *Nov.* 1527.
[60] Maittairii Annal. Typogr. *Tom. II*, *pag.* 705.
[61] *Ibidem*, *pag.* 707.
[62] Biblioth. Teller. *pag.* 10.
[63] Catal. of Maittaire's Library, *pag.* 86.
[64] Maittairii Ann. Typogr. *Tom. II*, *pag.* 291, & Catal. of Maittaire's Library, *pag.* 86.
[65] *Voiez ci-dessus la plûpart des Citations de la Remarque (A)*.
[66] Foppens Bibliotheca Belgica, *pag.* 1117.
[67] Sweertii Athenæ Belg. *pag.* 687. Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 824. Foppens Bibliotheca Belgica, *pag.* 1117.

Mai 1533, (*E*): mais, selon la Pierre sépulchrale mise sur son Tombeau, jusqu'à présent négligée par tous les Auteurs, & dont un curieux Ami m'a procuré l'inscription, ce ne fut que le 28. de Mai 1534, (*F*). L'Auteur de la Table des *Epîtres d'Erasme* de l'édition de le Clerc en a très mal-à-propos fait trois différens Personnages (*f*).

[*f*] ALUSTENSIS (*Theodoricus*) Typographus quidam. MARTINUS (*Theodoricus*) Homo certissimus. THEODORICUS Bibliopola, Bacchi Mysta. *Or, il est clair, par la simple inspection de ces Lettres, qu'il ne s'agit-là que d'un seul & même Homme. Cette* Table *est d'ailleurs fort négligée & fort inéxacte, & une si importante Collection en méritoit certainement une meilleure. Mais, ce n'est pas une chose fort ordinaire, qu'une bonne* Table.

en 1473, & l'on va voir ici, qu'il continua jusqu'au-de-là de quatre-vingts ans.

DESIDERII ERASMI Epitaphium THEODORICI MARTINI.

Hic THEODORICUS *jaceo, prognatus Alosto:*
Ars erat impressis Scripta referre Typis.
Fratribus, Uxori, Soboli, Notisque superstes,
OCTAVAM *vegetus* PRÆTERII DECADEM.
ANCHORA SACRÀ *manet; gratæ notissima Pubi:*
Christe, precor nunc sis ANCHORA SACRA *mihi* (68).

[68] Erasmus, *apud eosdem, ibidem.*

Allusion très ingénieuse à la double anchre dont cet Imprimeur se servoit pour enseigne. Mr. Maittaire n'avoit apparemment point vû cette Epitaphe, lorsqu'il a douté, si cet Imprimeur avoit pu éxercer sa Profession pendant 54. ans (60. ans pouvoit-il dire,) & s'il ne s'agissoit point-là du Pére & du Fils: *Eum ergo oportet (si modo idem fuerit* MARTINUS, *nec ille hujus Pater) Typographiæ annos 54. incubuisse* (69); car, il n'auroit point trouvé douteux ou contradictoire, qu'un Homme, qui a vécu au-de-là de quate-vingts ans, en eut pu emploïer 54. à l'Imprimerie.

[69] Maittairii Annal. Typogr. *Tom. II, pag.* 55.

(*E*) *La plûpart des Ecrivains mettent sa mort au 27. de Mai 1533.*] Mallinkrot, Moréri, les *Délices des Païs-Bas*, Maittaire, &c., se contentent de dire simplement en 1533, (70). Valére André ajoûte *le vj. des kalendes de Juin*, ce que Foppens a adopté; & céla revient au 27. de Mai. Mais, Sweertius a mieux rencontré quant à cette derniére date, en mettant *le xxviij. de Mai*: car, c'est ce que nous allons voir très bien prouvé dans la Remarque suivante.

[70] Mallinkrot de Ortu Typographiæ, *pag.* 89. Moréri, *au mot* MARTIN. Délices des Païs-Bas, *Tom. II, pag.* 161. Maittairii Annal. Typograph. *Tom. II, pag.* 55.

(*F*) .... *mais, selon la Pierre sépulchrale de son Tombeau, ... ce ne fut que le 28. de Mai 1534.*] Cette Pierre se voit à Alost, dans la Nef de l'Eglise du Couvent des Guillelmites, (71); à droite en entrant, & à quatre pieds de la Ballustrade du Choeur.

[71] *C'est ce que se contentent d'indiquer tout simplement* Grammaye, Sanderus, & *l'Auteur des* Délices des Païs-Bas, *dans leurs Articles d'*ALOST.

Autour du Buste de MARTENS, revêtu d'une Robbe de Docteur à courtes manches, & de sa marque d'Imprimeur ou de Commerçant placée au dessous de ce Portrait, on lit l'Epitaphe suivante, en Flamand, & en ces termes: HIER LIET BEGRAVEN DIERCK MARTENS, DIE DE LETTER-KUNST UIT DUITSCHLAND, EN VRANCKRICK, IN DEZE NEDERLANDEN HEEFT (suppl. GEBRACHT). HY STERFT A. XVc. XXXIIII. DE XXVIIJ. DACH VAN MAIE. C'est-à-dire, *Ici git enterré* THIERRI MARTIN, *qui a apporté d'Allemagne, & de France, dans ces Païs-Bas, l'Art de l'Imprimerie. Il mourut l'An XV*C. *XXXIIII. le xxviij. Jour de Mai.* Elle m'a été communiquée par un ami, que j'avois prié de me faire quelques recherches touchant l'Origine de l'Imprimerie, tant dans les Païs-Bas qu'en Allemagne, & qui m'en a réellement procuré de très curieuses: & c'est une chose assez surprenante, qu'aucun des Historiens de ces Païs-là n'ait, ni indiqué, ni cité cette inscription; non pas même Sanderus dans l'Article ALOSTUM de sa *Flandria illustrata*, vû que ce n'est guéres sa coutume de négliger ces sortes de monumens servant à l'illustration de la Vie des Personnages dignes de quelque attention. Mais, ce n'est-là rien, en comparaison d'un avantage tout autrement important qu'on en peut & doit tirer. En effet, elle prouve bien clairement, que le Roman de Koster n'étoit point encore alors imaginé; que la tradition de ce tems-là touchant l'Origine de l'Imprimerie dans les Païs-Bas étoit bien différente de celle qui lui a succédé; & que cette derniére est incomparablement moins autentique, n'étant soutenue d'aucun monument, non seulement semblable mais simplement même qui en approche. Voilà donc un nouvel Argument de très grand poids contre le Sistéme de Junius & de ses partisans, & conséquemment contre les prétensions peu fondées de Mrs. de Haerlem.

MARTIN (DAVID) Fils de PAUL MARTIN, deux diverses fois Consul de Revel, jolie Ville du Haut-Languedoc, dans le Diocése de Lavaur, naquit en cette ville le 7. de Septembre de l'année 1639. Après y avoir commencé ses prémiéres études, il alla en 1655. les continuer jusqu'en Rhétorique à Montauban pendant deux ans; &, ensuite, en Octobre 1657, en Philosophie, à Nîmes sous le fameux & subtil DERODON, qui l'éxerça si bien pendant deux autres années, qu'il lui fit soutenir, le 21. de Juillet 1659, pendant tout ce jour-là, & sans aucun Président, des Théses en cette science, qui lui valurent le Grade de Maître-ès-Arts, alors tout autrement distingué qu'il ne l'est aujourd'hui. S'étant ensuite consacré à la Théologie, sous la direction des Professeurs VERDIER & MARTEL à Pui-Laurens; & s'y étant en peu de tems rendu très capable, le Synode des Réformez tenu à Mazamet l'admit aux fonctions du St. Ministére, & le donna dès l'année 1663. à une Eglise du Diocése de Castres, que ses Historiens ne nomment point, & qu'il desservit avec beaucoup d'assiduité & de distinction pendant sept années consécutives. Ce fut dans cet espace de tems qu'il épousa, le 4. de Juin de l'année 1666, FLORENCE DE MALE'ARE, Fille de PIERRE DE MALE'ARE, Gentil-Homme, & Avocat à la Chambre mi-partie de Castres. En 1670, l'Eglise de Caune étant venuë à vaquer, & MARTIN y aïant été transféré, il la desservit avec beaucoup de zéle & de succès; travaillant, non seulement à l'instruction & à l'édification de son Troupeau, mais encore à celle des jeunes-gens qui se dévouoient à l'étude de la Théologie & au St. Ministére. Aussi, après la mort de THÉOPHILE d'ARBUSSI (*a*), Professeur en Théologie à Puy-Laurens; le Synode le sollicita-t-il fortement d'accepter cette Chaire: mais, il s'en deffendit constamment, aussi-bien que de se charger de la vocation que lui adressa peu après l'Eglise de Milhau. Lorsque les Temples des Réformez furent fermez & démolis, & la Révocation de l'édit de Nantes enfin prononcée & mise en éxécution, il se réfugia, pour cause de Réligion, de France dans les Provinces-Unies des Païs-Bas en 1685: &, dès cette même année, il fut fait Pasteur surnuméraire de l'Eglise Wallonne d'Utrecht. La même année encore, ou la suivante, le 16. de Février (*b*), le Magistrat de la ville de Deventer, Capitale de la Province d'Over-Issel, lui aïant fait offrir les Charges de Pasteur de leur Eglise Wallonne, & de Professeur dans leur Ecole Illustre, Messieurs d'Utrecht, ne voulant

[*a*] *Les Editions du* Dictionaire de Moreri *de Bâle* 1733, & *d'Amsterdam* 1740, *disent mal* d'Acbussy.

[*b*] Burman *est pour* 1685, & *les* Mém. de Famille *pour* 1686.

[c] Tiré particuliérement du Gaspar. Burmanni Trajectum eruditum, pag. 209 — 211; d'un Eloge de Mr. Martin, inséré dans les Nouvelles Littéraires, Tome X, pag. 360 — 365; & de divers Mémoires de Famille, employés aussi dans le Dict. de Moreri.

point perdre un si bon sujet, le retinrent chez eux, tant dans leur Eglise comme Ministre ordinaire & Collégue du célébre ELIE SAURIN, que comme Maître-ès-Arts & Théologien distingué dans leur Université. Il y remplit très dignement ces emplois jusqu'à l'extrême vieillesse, n'y étant mort que le 9. de Septembre de l'année 1721, âgé de quatre-vint-deux ans (c). De son mariage, indiqué ci-dessus, il a laissé trois Fils, DAVID, LOUÏS, j'ignore le nom du troisiéme; & deux Filles, MARIE, mariée à Mr. RENOUARD Commercant à Londres, où elle est morte; & FLORENCE, Membre de la Société de Mles. de DANGEAU & de PERREY, au Cloître de la Haye, où elle vit encore en Mars 1752, (A). Nous avons divers Ouvrages de sa façon, dont je donnerai ci-dessous la liste (B).

(A) FLORENCE, *Membre de la Société de Mles.* DE DANGEAU *&* DE PERREY *au Cloître de la Haie, où elle vit encore en Mars* 1752.] Tout le Monde se souvient encore, que c'est elle, qu'ARMAND DE LA CHAPELLE, Ministre de l'Eglise Walonne de la Haie, attaqua si peu équitablement, ou, pour mieux dire, si iniquement, sous son propre nom de *la petite* MARTIN; aussi-bien que Mle. DE PERREY sous celui de MADONELLE, que la Mémoire du feu Ministre SAURIN sous celui de BEAU-PERROQUET, que Mr. le Comte JEAN D'OBDAM sous celui de *Lord d'une certaine Paroisse de Village*, & que diverses autres Personnes, dans le XXXIV. Article de sa Traduction du II. Vol. du *Babillard, ou Nouvelliste Philosophe du Chevalier* RICHARD STEELE, imprimée *à Amsterdam, chez Changuion, en* 1734. *&* 1735, *en* 2 *Volumes in* 12°: Article, non traduit, mais, par une supercherie très criminelle, tout entier de la propre composition de ce Ministre, & qui lui attira, outre la juste indignation publique, un Procès Synodal, qui lui causa mille mortifications bien méritées, & qui ne se termina que neuf ans après, par le mortifiant désaveu, & la solemnelle retractation, qu'il fut enfin obligé de faire de cette odieuse piéce, dans le *Synode des Eglises Wallonnes des Provinces-Unies assemblé à Rotterdam en Août* 1744. Pour être bien instruit de toute cette affaire, & voir en peu de mots les justes censures d'un procédé si détestable, on peut recourir aux *Articles des* divers *Synodes de ces Eglises*, depuis celui de *Flessingue en Mai* 1736, jusqu'à celui *de Rotterdam en* 1744, que je viens d'indiquer; à un *Mémoire présenté au* prémier de ces *Synodes* au nom de PHILIPPE SAURIN & de Mles. DE PERREY & MARTIN; mais, surtout, à un autre *Mémoire* des mêmes, intitulé *Mémoire présenté au vénérable Synode Wallon des Provinces-Unies, assemblé à Flessingue le* 31. *May* 1736, *par* PHILIPPE SAURIN, *Fils de feu Mr.* JAQUES SAURIN, *Ministre de l'Eglise Wallonne de la Haie*, imprimé en 28. pages in 4°, non compris ce titre. Ce *Mémoire*, très bien dressé, & qui dépeint incomparablement mieux que le précédent, le caractère odieux de l'Agresseur des Intéressés, ne fut point *présenté*; & cela, par l'excessive bonté de leur Protecteur, qui auroit pû dès-lors terminer une mauvaise affaire, qui a si fortement & si longtems scandalisé le public. Je ne dois pas oublier, que l'Auteur du *Perroquet*, qui prodiguoit si libéralement à ses ennemis les injures les plus atroces, se combloit lui-même d'éloges outrez, sous le titre de *Curé* GUILLAUME, fort haï de tous ses Paroissiens, parce qu'il *avoit donné* fortement *d'un Porte-Craion sur les pattes du Beau-Perroquet*; & que ces derniers mots désignent les violens écrits de *la* CHAPELLE contre SAURIN, répandus dans divers volumes de la *Bibliothéque Raisonnée.* Après avoir très indiscrétement publié son Ouvrage, & en avoir fait des présens à diverses Personnes, sur le bruit horrible qu'il excita d'abord, il fit retrancher cette Piéce de son volume; mais les Libraires, qui ne manquent jamais de veiller à leur interêt, la firent aussi-tôt réimprimer, & la remirent en son lieu dans les exemplaires tronqués que leur fournissoit leur Confrère; & le Livre, ainsi remis en son entier, n'en eut que plus grand cours.

(B) *Il a laissé divers Ouvrages, dont je donnerai ci-dessous la liste.*] La voici, non seulement telle que Mr. GASPAR BURMAN nous l'a donnée dans son *Trajectum eruditum, Virorum Doctrina illustrium, qui in Urbe Trajecto & Regione Trajectensi nati sunt, sive ibi habitarunt, Vitas, Fata, & Scripta exhibens, Auctore* CASPARO BURMANNO, *Trajectino*; imprimé *Trajecti ad Rhenum, apud Juvianum a Paddenburg*, 1738, *in* 4°: mais, accompagnée de quelques petites *Remarques*, & *Supplémens*, qui m'ont paru nécessaires.

„ Scripta ejus (DAVIDIS MARTINI) Lin„ gua Gallica evulgata sunt ", dit Mr. BURMAN. On verra ci-dessous, qu'il y en a aussi quelques-uns en Latin.

I. „ *Notes sur le Nouveau Testament.* Traj. „ MDCXCVI. 4°."

Cela n'est point éxact, & ne peut que donner une très fausse idée du Livre. Il auroit beaucoup mieux valu dire, comme le remarquent bien Mrs. DE BEAUSOBRE & LENFANT, dans la *Préface* de leur Traduction Françoise du *Nouveau Testament* pag. ccxxiij, que *Mr.* MARTIN *donna, en* 1696, *une* nouvelle Edition *du* Nouveau Testament, *avec quelques legers* changemens au Texte, *& des* Notes *fort judicieuses & fort utiles:* ou mieux encore avec les Auteurs de l'*Europe Savante*, Tome III, pag. 45, *un* Nouveau Testament *de la* Traduction de Geneve, *de laquelle il avoit révû le* stile; *qu'il y a joint de* grandes Notes *au bas des pages, des* Préfaces *particulières sur chacun des Livres du* Nouveau Testament, *& une* grande Préface sur la Religion Chrétienne: ou, enfin, comme le Pére LE LONG en ces termes de la pag. 352. de sa *Bibliotheca Sacra*; N. T. *concinnis perspicuisque* Notis *illustratum*, Præfationibusque *ornatum*, *a* DAVIDE MARTINO. Cette *grande Préface sur la Religion Chrétienne* est sur-tout digne d'attention. L'Ouvrage a été imprimé, *à Utrecht, chez Halma & van de Watter*, & fait un volume considérable (1).

II. „ *Histoire du Vieux & du Nouveau Testa*„ *ment.* Amsterdam, MDCCII. vol. fol. *de qua* „ *vid.* BERNARD; Nouvell. de la Républ. des „ Lett. Janvier MDCCI."

Corrigez-là *M. DCC.* II *vol. in folio*, & ajoûtez: „ Elle est enrichie de trois cens quatre-vingt„ figures, selon les MORERIS; ou de quatre „ cens vingt quatre, selon l'*Europe Savante.* Si „ elles ne sont pas éxactement *belles*, ou *d'une* „ *grande beauté*, elles sont au moins fort propre„ ment gravées. Le Père LE LONG, *Biblioth.* „ *Sacræ* pag. 849, les attribue à ROMAIN DE „ HOGHS seul, mais elles sont de divers Dessi„ nateurs & Graveurs. On a contrefait cette *His*„ *toire*, mais sans figures, *à Geneve, en* 3 *vol.* „ *in* 12°. On l'a aussi réimprimée, *à Amsterdam*, „ *in* 4°, mais avec de plus petites figures. Enfin, „ on l'a traduite en Flamand, & cette Traduction „ accompagnée des prémiéres & grandes figures, a „ été imprimée, ainsi que l'Original, *à Amster*„ *dam, chez Pierre Mortier, en M. DCC, en* „ 2 *vol. in folio* (2)."

III. „ *La Sainte Bible.* Amst. MDCCII. II vol. „ fol. & MDCCXII. 4°."

Cela n'est nullement éxact, non plus que ce qu'ont dit de ces éditions les Auteurs de l'*Europe Savante*, Tom. III, pag. 46: „ Cette *Bible* pa„ rut, *à Amsterdam, en* 1712. Elle fut réimprimée „ la même année, *à Amsterdam*, & *à Utrecht.*" Il falloit dire, que cette *Bible* corrigée pour le stile, & acompagnée d'une *Préface générale* sur les *Versions*, de *Notes Théologiques Morales & Critiques*, de *Préfaces particuliéres* sur chacun de ses Livres, & des *Lieux paralléles* de chacun d'eux, parut d'abord, *à Amsterdam, chez Desbordes, Mortier, & Brunel, en M. DCC. VII., en* 2 *vol. in folio:* qu'elle fut réimprimée, avec de plus petites *Notes*, & les *Lieux paralléles*, que dans l'*in folio*, tant *à Amsterdam* qu'à *Utrecht, en M. DCC. VII. in* 4°: qu'elle le fut encore, mais sans *Notes*, *à Amsterdam, chez les Wetsteins, en M. DCC. X.*,

(1) On en voit un extrait dans les Acta Eruditorum Lipsiensia, an. 1696, pag. 194.

(2) On trouve des extraits de ces deux Editions dans le Boek-Zaal van Europa de RABUS, ann. 1700, & 1701.

X., *in* 8°, & cela avec l'ancienne *Préface* des éditions de Geneve, & enfin, que l'édition, *in* 4°, a reparu, soit effectivement, soit simplement renouvellée de titre, *à la Haie*, *chez Neaulme*, *en* 1748, *in* 4°: que cette petite édition a été contrefaite, *à Hambourg*, *chez Corten*, *en M. DCCXXVI*, *in* 8°, & ailleurs. Voïez sur-tout cela l'*Europe Savante*, & les autres *Journaux* de ces années-là, mais sur-tout la *Bibliotheca Sacra* du Père LE LONG, pag. 350, & 838, (3).

IV. „ *Sermons sur divers Textes de l'Ecriture Sainte* Amsterdam, MDCCVIII. 8°. " Ajoûtez, „ imprimez *chez Brunel*. Il sont au nombre „ de VIII, (4)."

V. „ *L'Excellence de la Foi & de ses effets*, „ *expliquée en vingt Sermons sur le Chapître on-* „ *zième de l'*Epître aux Hébreux, *prononcés à* „ *Utrecht dans les années* 1708, & 1709. Ams- „ terdam, MDCCX. II vol. 8°." Ajoûtez, „ imprimez *chez Brunel*." (5).

VI. „ *Traité de la Réligion Naturelle*, Amst. „ MDCCXIII. 8°. (6). *In Linguam Belgicam* „ *versus a* JOANNE SCHOOLHOUDER, *pro-* „ *diit* Trajecti, MDCCXX. 8°." Ajoûtez, „ cet Ouvrage, imprimé *chez Brunel*, a aussi été „ traduit en Anglois & en Allemand."

VII. „ *Le vrai sens du Pseaume CX. opposé à* „ *l'application qu'en a faite à David l'Auteur de* „ *la* Dissertation *insérée dans les trois prémiers vo-* „ *lumes de l'*Histoire Critique de la République „ de Lettres. Amsterdam, MDCCXV. 8°. *Li-* „ *ber hic scriptus contra* JOANNEM MASSO- „ NIUM. *vid.* Journal Littéraire *Tom. VIII*, *pag.* „ 82, & *seqq. Qui* (MASSONIUS,) *respon-* „ *dit* MARTINO, *Tom. VIII. de l'*Histoire Cri- „ tique, *pag.* 452." Ce Livre a été imprimé *chez Brunel*: &, cette *Réponse* de MASSON, & de ses Frères, vulgairement appellés, vû leur grossiéreté, *les Massons*, & même *les Manoeuvres*, *de la République des Lettres*, est d'une brutalité achevée, & plus digne de Crocheteurs, que de gens de Lettres; en un mot telle que tous les Articles Polémiques de cette odieuse *Histoire Critique*, dans laquelle quantité de fort honnêtes-gens sont aussi iniquement que calomnieusement déchirez; ce qui leur attira l'ingénieux *Chef-d'Oeuvre d'un Inconnu commenté par* MATHANASIUS, dans lequel ils sont aussi impitoïablement que justement tournez en ridicule.

VIII. „ *Deux Dissertations Critiques*: la pré- „ miere *sur le Verset 7. du Chapître V. de la I.* „ Epître de Saint JEAN, il y en a trois au ciel „ &c.; *dans laquelle on prouve l'authenticité de ce* „ *Texte*: la seconde *sur le Passage de* JOSEPH *tou-* „ *chant* JÉSUS-CHRIST, *où l'on fait voir que* „ *ce Passage n'est point supposé.* Utrecht, M. DCC. „ XXII. 8°. *Vid.* LE LONG, Biblioth. Sacr. *Tom.* „ *II*, *pag.* 849. Nova Litter. Lipf. *MDCCXVII*, „ *pag.* 467, & 469; & Journal Littéraire, *Tom.* „ *X*, *pag.* 148." Le Livre est imprimé *chez van de Watter* (7).

S'Il y a des exemplaires de cet Ouvrage avec cette date, ce ne peut-être que sur quelque titre renouvellé; car, le Livre n'a certainement été imprimé & publié qu'en M. DCC. XVII. Quoiqu'il en soit, ces *deux Dissertations* ont été traduites en Anglois. Comme Mr. THOMAS EMLYN, Ministre Anglois, déposé pour Arianisme ou Socinianisme, & Auteur anonyme d'une *Pleine Recherche de l'Autorité originale du Texte de St.* JEAN, étoit souvent cité & réfuté dans la prémiére des *deux Dissertations de Mr.* MARTIN, il lui répondit sous ce titre, en se nommant: *Réponse de Mr.* EMLYN *à la* Dissertation Critique sur le Verset 7. du Chapître V. de St. JEAN par Mr. MARTIN; *où l'on fait voir l'insuffisance de ses Preuves*, & *les erreurs de ses Suppositions*; *Réponse*, à laquelle Mr. MARTIN repliqua par son

IX. „ *Examen de la* Réponse de Mr. EMLYN „ *à la* Dissertation Critique sur le Verset 7°. du „ Chapître V. de la I. Epître de St. JEAN. Lon- „ dres, MDCCXIX. 8." (8).

Cela étoit en François, & en Anglois, & imprimé *chez les Innys*. Mr. MARTYN réfuta encore Mr. Emlyn par un nouvel écrit intitulé

X. „ *La Vérité du Texte de la I. Epitre de* „ St. JEAN, *Chap. V*, *vers.* 7, *démontrée par* „ *des preuves*, &c."

Mr. BURMAN, ni les autres Bibliographes, ne nous indiquent en aucune façon, ni l'édition, ni la date, ni le format, de ce X. Article, qui n'est apparemment que quelque médiocre brochure sans indication.

Quoi qu'il en soit, Mr. Martin vient d'être très mal-traité relativement à cette dispute dans le *Journal Britannique de* M. MATY, Mai & Juin 1752, pag. 204, où on le qualifie de *bon Homme* . . . ., *fait pour déraisonner*, *avec toute la confiance d'un Vieillard*, *à qui ses cheveux blancs*, *une réputation populaire*, & *des complimens déplacés*, *avoient fait accroire*, *qu'il étoit fort capable*, &c. Et qui, je vous prie, en agit si odieusement envers un Homme respectable, qui avoit toujours emploïé les momens que lui laissoit un Ministére dignement rempli à des Ouvrages aussi édifians qu'utiles, comme leur liste vient de le prouver? Un Ministre de l'Evangile, qui n'est que trop connu par son ingratitude envers son Bienfaiteur & son Patron, par ses *Poësies* licencieuses, & sur-tout par ses *Commentaires sur* RABELAIS, servans de pendant à ceux de LE MOTTEUX. Aussi vient-on de le relancer très vivement dans les *Additions* au mois d'Aout 1752, du *Journal des Sçavans*, pag. 276,—279; dans l'*Epilogueur*, Tome VIII, Num. VII, pag. 49,—53; & même dans le *Journal Britannique de Mr.* MATY, où l'on observe, que le *Journal des Savans de Paris* rend justice aux *grands talens* de feu Mr. MARTIN, en ces termes: *Parmi d'autres* grands talens, *qu'il conserva jusqu'à l'extréme vieillesse*, *il se distingua par ceux d'un* raisonnement fort, & *d'un* jugement solide . . . . Voilà qui est bien différent de l'insulte de son adversaire, qu'on ne fait nulle difficulté de nommer là, *Janvier & Février*, 1753. pag. 134; & à qui l'on confirme le reproche d'*avoir perdu son tems à des compositions frivoles*, *pour ne pas dire peu édifiantes*.

XI. „ *Traité de la Réligion Révélée*, *où l'on* „ *fait voir*, *que les Livres du Vieux & du Nou-* „ *veau Testament sont d'Inspiration Divine*: *on* „ *donne des Régles générales pour les expliquer*: „ & *l'on prouve invinciblement contre les héréti-* „ *ques modernes la vérité des plus profondes Doc-* „ *trines de la Réligion Chrétienne.* Franeq. „ MDCCXIX. II vol. 8°."

Il falloit dire *à Leuwarde*, *chez François Halma*, & ajoûter une seconde édition faite *à Amsterdam*, *chez Schagen*, *en* 1723, *en* 2 *vol. in* 8°. Il y en a dans les *Nouvelles Littéraires*, Tom. X, pag. 346,—365; un assez bon extrait, qui finit par un court éloge de Mr. MARTIN.

XII. „ *Réponse de Mr.* MARTIN, *Ministre* „ *d'Utrecht*, *à la* Lettre du Père LE LONG, „ de l'Oratoire de Paris, *datée du* 12. *d'Avril* „ 1720."

Mr. BURMAN s'est contenté d'indiquer cette *Réponse*, qui ne se trouve imprimée que dans l'*Europe Savante*, Tom. XII, pag. 279,—301. Elle est du 21. d'Aout 1720. Comme Mr. MARTIN avoit fait usage des éditions Grecques du *Nouveau Testament* données en 1546, & 1549, par ROBERT ÉTIENNE, aussi savant Homme qu'excellent Imprimeur; pour prouver l'authenticité du passage de St. JEAN, le Père LE LONG avoit objecté dans sa *Lettre à Mr.* MARTIN, que ce célébre Imprimeur n'avoit absolument point pu s'autoriser à mettre ce passage dans ses éditions à l'aide des Manuscrits de la Bibliothéque du Roi de France, puis qu'elle n'en a aucun où se trouvent *les trois Témoins du Ciel*. Et comme cette objection jettoit quelque soupçon sur la bonne-foi d'ÉTIENNE, Mr. MARTIN prend ici vivement sa défense, & répond de maniére à fort embarasser le Père LE LONG. Leurs deux *Lettres* sont fort dignes de l'attention des Lecteurs.

XIII. A tous ces écrits de DAVID MARTIN, connus & indiqués par Mr. BURMAN, ajoutons en un treiziéme, dont il ne fait absolument aucune mention. Il est intitulé DAVIDIS MARTINI, *Ecclesiæ Ultrajectensis Pastoris Gallici*, *in* LUCII CÆCILII *Librum ad Donatum* de Mortibus Persecutorum *Notæ*; & se trouve inséré dans le volume X, II. partie, pag. 219,—244, des *Miscellaneæ Observationes Criticæ in Auctores Veteres & Recentiores*, publiées & imprimées *à Amsterdam*, *chez les Waesbergs*, *en* 10 *vol. in* 8°. Ces *Notes* y sont suivies d'une *Epistola* JOANNIS GEORGII GRÆVII *ad* DAVIDEM MARTINUM, *Ecclesiasten Ultrajet-*

[3] *On en peut voir un extrait dans les* Nouvelles de la Rép. des Lettres, *de l'an.* 1707, *Tom. I*, *pag.* 483 — 498.

[4] *On peut en voir un extrait*, & *leur éloge*, *dans les mêmes* Nouvelles, *an.* 1709, *pag.* 90 — 92.

[5] *Voïez-en un extrait*, *dans les* Nouvell. de la Rép. des Lettres, *Mai* 1710, *pag.* 429 — 435.

[6] *Il y en a un extrait dans les* Acta Eruditor. Lipsiensia, *ann.* 1714, *pag.* 406 — 408.

[7] *Il y en a aussi un extrait dans les* Acta Eruditor. Lipsiensia, *ann.* 1718, *pag.* 447 — 450; & *un autre dans les* Nouv. de la Rép. des Lettres, *ann.* 1717, *pag.* 733 — 746; & *un autre dans le* Journal Littéraire de la Haïe, *Tom. X*, *pag.* 148 — 173; & *dans les* Nouvelles Littéraires, *Tom. XI*, *pag.* 392 — 415.

[8] *Il y en a un extrait dans les* Acta Eruditor. Lipsiensia, *ann.* 1720, *pag.* 357 — 362.

jectinum, dans laquelle il fait quelques *Observations Critiques* sur ces *Notes*, que d'ailleurs il trouve fort judicieuses. Ces *Observations* sont fort courtes, & n'occupent que les pages suivantes 245,-249.

XIV. Enfin, Mr. MARTIN étoit en Commerce de *Lettres* avec divers Savans de grande réputation, tels que Messieurs GRÆVIUS, DE SACY, DACIER & sa *Femme*, WACK Arch. de Cantorberi, *Fridericus Ernestus* KETNERUS, Sur-Intendant de Fridlinbourg (9); & sur-tout l'illustre Mr. CUPER, Bourgue-Maître de Deventer & Député de sa Province d'Over-Issel aux Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, duquel on trouve *VI. Lettres à Mr.* MARTIN, à la fin du beau Recueil de toutes celles de cet illustre Magistrat, publié depuis quelques années par Mr. DE BEYER, son Neveu, Bourgue-Maître de Nimegue (10). Toutes ces *Lettres* supposent celles de Mr. MARTIN: &, comme il est à croire qu'elles ne rouloient que sur des matiéres graves & importantes, il seroit à souhaiter qu'on en publiât aussi le Recueil.

[9] *Sa Lettre est en Latin, datée de cette Ville, dont je ne vois nulle mention dans aucun* Dictionaire Géographique, *le* 28. *Novembre* 1719, *ou peut-être mieux de* Queidlimbourg, *comme le dit* Jo. Ant. Strutberg, *pag.* 107. *de son* Index Chronologicus Theologorum Lutheranorum, *où il ajoûte*, *que* M. Sobles Eckhardus *a écrit sa* Vie, *dans sa Lettre*, *imprimée* en 1722, in 4. *Quoi qu'il en soit*, *ce* Ketnerus *soutient contre Mr.* Martin, *que le passage des* trois Témoins *contesté*, *n'a point été*, *& n'a pu être*, *dans les anciens MSS. Grecs*, *parce que les anciens Pères cachoient très soigneusement aux Peuples ces sortes de Spéculations plus curieuses qu'utiles & nécessaires. Voilà une opinion fort singulière*, *que très peu de Théologiens adopteront sans doute*, *& dont Mr.* Martin *n'aura point été édifié.*

[10] *Ce Recueil a été imprimée* à Amsterdam, chez Wetstein, en 1743, *in* 4.

MASUCCIO, Auteur Italien, si négligé par ses Compatriotes, que de tous leurs Bibliothécaires à peine s'en trouve-t-il un qui se soit souvenu de lui. Il étoit de Famille noble de Salerne (*a*), où il nâquit vers le commencement du XV. Siécle (*b*): & peut-être est-ce lui, qu'un des Historiens du Roïaume de Naples a désigné sous le nom de *Masuccio Guardato* (*c*). Le seul Ouvrage qu'on ait de lui sont *Cinquante Nouvelles*, qui ont été imprimées diverses fois (*A*); & dont quelques-unes ont été plus d'une fois pillées par divers Auteurs de même caractère (*B*). Il s'étoit particuliérement proposé d'y imiter le fameux Boccace (*d*); mais, n'y aïant nullement réüssi, cela lui attira les railleries d'un Satirique de sa Nation (*C*): railleries auxquelles il auroit

[*a*] *Voïez ci-dessous, dans la Remarque* [*A*], *les Titres de ses* Nouvelles; *&, dans la Remarq.* [*E*], *son* Epitaphe.

[*b*] *Là-même.*

[*c*] Scipione Mazzella, Descriz. del Regno di Napoli, *pag.* 75, *cité par* Leonardo Nicodemo, Addizioni alla Biblioteca Napoletana, *pag.* 172, 173.

[*d*] *Voïez ci-dessous la Citation* [10].

(*A*) *Ses* Cinquante Nouvelles *ont été imprimées diverses fois.*] J'en connois neuf différentes éditions. Les III. prémiéres, qui sont du XV. Siécle, & qui peuvent avoir été faites de son vivant, sont intitulées, l'une, *il Novellino, con le L. Argomenti & Morali conclusivi d'alcuni Essempli, per Masuzo Nobile Salernitano fatto, & intitolato alla illustrissima Ipolita de Calabria Duchessa*, imprimée *à Naples, nell' anno* 1476, *in folio*; & l'autre *à Venise, en* 1484, *in folio*: (1). La III, intitulée *Il Novellino di Masuccio, Salernitano Poëta:* stampato *senza Luogo, ne Stampatore, l'anno* 1492, *in folio* (2). La IV. a été faite *à Venise, en* 1503, *in folio*, & est accompagnée de figures (3); ce que je n'ai trouvé remarqué d'aucune autre. La V. porte pour tître, *il Novellino di Massuccio Salernitano, nel quale si contengono cinquanta Novelle:* impresso *in Venezia, nell' Officina Gregoriana, nell' anno del Signore* 1522, *a di* 22. *di Novembre, in* 4°. *Diede fuora questa Edizione L. Paolo Rossello, dedicandola a Girolamo Soranzo, Gentilbuomo Veneziano* (4): & la VI, imprimée *in Venezia, nell' Officina Gregoriana, en* 1525, *in* 8°, (5), n'en est apparemment qu'une copie. La VII. a été imprimée *in Venezia, per il Sessa, en* 1531, *in* 8°, (6), & est probablement du même Editeur que la VIII, qui est intitulée *le Cinquanta Novelle di Massuccio Salernitano, intitolate* il Novellino, *nuovamente con somma Diligenza riviste, corrette, e stampate in Venezia, per Marchio Sessa*, 1535, *in* 8°. *Die de fuora questa Edizione l'eruditissimo Sebastiano Corrado, e le dedica al Principe Giov. Battista Boiardo Conte di Scandiano* (7). La IX, enfin, a été faite *à Venise, en* 1541, in 8°, (8), & n'est vraisemblablement qu'une copie de la précédente. Leonardo Nicodemo, qui est le seul de tous les Bibliothécaires d'Italie que je sache avoir fait quelque attention à nôtre *Masuccio Salernitano*, n'a connu que la cinquiéme & la huitiéme de ces éditions de ses *Nouvelles*; & c'est quelque chose d'assez singulier, vû qu'elles devroient naturellement être bien plus communes en Italie qu'ailleurs.

Antoine du Verdier, au mot JEAN QUINERIT, nom réel ou supposé, de sa *Bibliothéque Françoise*, remarque, que cet Homme-là avoit traduit en François *le Nouvellin, ou cinquante Nouvelles de Mazuccio Salernitain*; mais, que cela n'a point été imprimé. Peut-être les 19. insérées dans les *Contes du Monde adventureux*, & dont je vais parler dans la remarque suivante, sont-elles de ce Traducteur.

(*B*) *Elles ont été pillées plus d'une fois par divers Auteurs de même caractère.*] C'est ce que nous apprend le Nicodemo dans ces paroles: *Mà, con tutto cio, non si puo negare, che le* Novelle *sieno ingegnose; di modo, che i più celebri Novellisti non si sono astenuti di rubargli le Invenzioni di alcune di esse* (9). On peut avec assez de raison mettre au nombre de ces pillages, la Traduction, ou la Paraphrase, de dix-neuf de ses *Nouvelles*, insérées dans les *Contes du Monde adventureux*, imprimez *à Paris, chez Estienne Grouleau, en* 1555, *in* 8°, & diverses autres fois depuis tant à Paris, qu'à Lion, &c. On n'en indique l'Auteur que par ces Lettres initiales A. D. S. D. & comme Brantome, *Dames Galantes*, Tom. II, pag. 149, de l'édition de *la Haye, aux dépens du Libraire, en* 1740, *en* 15 *vol. in* 12°, attribuë cet Ouvrage, qu'il intitule mal *Nouvelles du Monde adventureux*, à un *Valet de Chambre de la Reine de Navarre*, il se pourroit très-bien qu'il fût de la façon d'ANTOINE DU MOULIN, qui prenoit ce tître; & que les deux derniéres Lettres S. D., ainsi que les écrit la Croix du Maine, signifiassent *Sieur* ou *Seigneur d'* . . . C'est ce que je n'avance néanmoins que comme une simple conjecture. Du Verdier, *Bibliothéque Françoise*, intitule mal aussi cet Ouvrage *Comptes* au lieu de *Contes*. C'est probablement une faute d'impression, ou d'ignorance de son Correcteur.

(*C*) *N'aïant nullement réüssi à imiter* Boccace, *cela lui attira les railleries d'un Satirique de sa Nation.*] Ce Satirique est Antonio Francesco Doni, dont les railleries picquantes n'épargnérent point des Auteurs incomparablement plus illustres & plus recommandables que nôtre Masuccio. Ainsi, il n'est point étonnant qu'il ait décoché contre lui les traits malins & satiriques, que je vais rapporter. „ Tosto che uno ha moltiplicato Ciancie sopra Ciancie, „ & colmato un Libraccio di vani concetti, & di „ sciocche invenzioni, subito lo fa stampare, & la „ manda à Processione per il Mondo, & per le Fiere, che io dovevo dire inanzi; invaghito da la „ Fama & da gl'Honori, come sarebbe del *Sannazaro*, per non dire del *Boccaccio*, *Bembo*, *Ariosto*, *Molza*, & altri. Quanti ci sono, che s'aviluppono in qualche Laberinto d'altrui? Chi accusa *Dante*; chi defende il *Petrarcha*; altri armegian con l'*Ariosto*; & altri concorrono con il „ *Boccaccio* a novellare. Lascio stare hora chi „ ruba le *Novelle* d'altrui, o chi gli tolglie le Dittioni intere, per non far Satira. Benedetto sia il „ *Salernitano* (MASUCCIO,) che al maneo non „ ha rubato pur una Parola del *Boccaccio*: anzi ha „ fatto un Libro il quale è tutto suo, & si chiama „ *Cinquanta Novelle*."

[1] Catalogus Bibliothecæ Thuanæ, *Tom. II, pag.* 401, *&c.*

[2] Nic. Franc. Haym. Notizia de' Libri rari Italiani, *pag.* 176. Catalogus Bibliothecæ Bodleianæ, *pag.* 439, *où l'on marque* Venise.

[3] Catalogus Biblioth. Dionys. Nolin, *pag.* 12.

[4] Leonardo Nicodemo, Addizioni alla Bibliotheca Napoletana del Toppi, *pag.* 173.

[5] Haym, Notizia, *pag.* 176. Bibliotec. Cordes. *pag.* 537. Bibliothec. Hohendorf. *Tom. III*, *pag.* 205.

[6] Haym, *ibidem.*

[7] Nicodemo, Addizioni alla Bibliothec. Napolet. *pag.* 173.

[8] Bibliot. Joann. Giraud, *in Octavo*, *num.* 3911.

[9] Nicodemo, Addizioni alla Bibliothec. Napolet. *pag.* 171.

C'est

roit probablement été plus sensible, qu'au reproche grave qu'on lui fit aussi, d'avoir rendu ces Nouvelles, non seulement trop licencieuses, mais même irréligieuses & impies (*D*). Il mourut à Salerne; & il est à croire, que ce fût vers la fin du XV. Siécle,

C'est ainsi qu'il se divertit aux dépens du Masuccio dans sa *Libraria prima* (10). Dans la seconde, il se contente de lui attribuer ironiquement cet Ouvrage imaginaire: MASUCCIO SALERNITANO, *Commento sopra la Prima Giornata del Boccaccio* (11).

(10) La Libraria d'Antonio-Francisco Doni, *folio* 32.

(11) La seconda Libraria del Doni, *pag.* 127.

Je remarquerai par occasion, que, quoique le Ghilini, le Toppi, le Nicodemo, Baillet, la Monnoïe, Teissier, Struve, les Journalistes de Venise, Negri, (12), & peut-être encore divers autres, mettent également les deux parties de cet Ouvrage du Doni au rang des Bibliothécaires d'Italie, la derniére est pourtant bien moins un Ouvrage de Bibliographie, qu'un assemblage de Titres d'Ecrits Allégoriques, Satiriques, & purement imaginaires; & l'Auteur le fait assez bien sentir par ces termes de sa Préface: *Come gia io feci una Ricolta d'Autori stampati*, & *ne feci una* Libraria, *hora, ho messo insieme tutti i Cicalatori che io ho veduto a Penna*, . . . *i quali Libri composti credo che pochi sieno per venire a Stampa, essendo Libri rari*, & *in mano di Persone che non gli vogliono dar fuori, anzi piu tosto ardergli.* C'est donc un Catalogue de Livres feints & chimériques, tels que celui que je viens de rapporter: assez semblable à la *Bibliothéque de Mad^e. de Montpensier*, à l'*Inventaire des Livres de Maître Guillaume*, & à l'*Intitulation des Oeuvres du Comte de Permission*, dont il est parlé ci dessus dans la Remarque (*B*) de l'Article de ce dernier. Et le tout ne paroit avoir été fait, que pour avoir lieu d'y censurer les Ecrivains qui ne plaisoient point à l'Auteur, comme Ange Politien, à qui il attribue l'*Ardor Platonico*: Ambroise Catarin, à qui il donne *Della dignita dello Stato Episcopale*; Lodovico Domenichi, dont il a caché le nom sous l'Anagrame d'*Echinimedo Covidolo*, à qui il prête *Facezie* & *Perdita dell' Amico*; & divers autres, qu'il ne traite pas mieux: d'y en louër par-ci par-là quelques uns; & d'y répandre tout à son aise tout ce qui lui reviendroit en l'esprit, non seulement de Contes, de Fables, & d'Historiettes, telles que celle du *Belfegor* de Machiavel, qu'il a toute réformée sous le nom du Brevio, qu'il s'imaginoit sans doute avoir beaucoup mieux racontée que Machiavel, & qu'on peut voir dans sa *Seconda Libraria*, pagg. 131-143. d'Edition de 1555. mais même des railleries, des invectives, & des satires, contre le tiers & le quart, par éxemple ce trait contre les Rois & les Grands Seigneurs: BURCHIELLO BARBIERI. *Per lavare il Capo alle Persone, questo Huomo vuol tener per fermo, che la sua Arte sia piu mirabile che tutte l'altre Arti. E cosi, doppo molte Ragioni, conclude che gl' Imperadori, i Re, i Principi*, & *tutti i primi Gentilhuomini del Mondo, mettono la lor Vita in Mano d'un Barbieri*; & *da questo atto conclude la Nobilta del suo Rasoio.* Nobilta dell' Arte del Barbieri. Voila un des Articles de cette prétendue *Librairie*. En un mot, c'est une Piéce d'une imagination aussi singuliére & aussi bizarre, que ses *Mondi*, ses *Inferni*, & la plûpart de ses autres Ouvrages, mais particuliérement sa *Zucca*. Voïez ce que j'en ai dit ci-dessus dans son Article. La I. partie de cet Ouvrage a été imprimée à Venise, chez Gabriel Giolito, en 1548. in 8°. & en 1550, in 12°. La II. à Venise, chez Franc. Marcolini, en 1551, in 12°. & en 1555, in 8°. Et les deux réünies, à Venise, chez Altobello Salicato, en 1580, in 12°, mais fort mutilées. N. Haym avance dans sa *Notizia de' Libri rari Italiani*, pag. 225, que les II. Parties sont dans l'Edition de 1548; mais, certainement, il se trompe: la II. n'a été publiée qu'en 1551; & son Epître Dédicatoire est du 17. Juin de cette année. Dans sa seconde Edition en 1555, on a retranché de la Préface *a i Lettori* ces mots scandaleux, *E cosi, non e vero quel proverbio, che Domenedio non paga il Sabato, anzi paga il Sabato*; & une espéce d'Introduction, qui renfermoit un conte fort libre & fort profane touchant le *Magnificat*: mais, en récompense, elle est augmentée par-ci par-là de quelques nouveaux Titres. Peut-être n'est-il pas inutile de remarquer, que le Doni, qui étoit un vrai Parasite Littéraire de son tems, avoit dédié chacune des Lettres de sa *Libraria I*, à autant de Personnes dont le nom commençoit par ces Lettres, ainsi que son Epître Dédicatoire; en sorte que cette I. Partie, n'aïant que 45. feuillets, il leur en dédioit à peu-près à chacun deux. On ne peut guéres porter plus loin la Mendicité Littéraire. Voici cependant le Père Alexandre Politi, Clerc Régulier des Ecoles pieuses, Reviseur & nouvel Editeur du *Martyrologium Romanum*, dont il vient de publier le I. Volume *à Rome, chez Viviani, en* 1751, *in folio*, qui dame bien le Pion à Doni, puisque les 365. jours de l'année de ce *Martyrologe* auront chacun une *Epitre Dédicatoire* (13). Il n'y avoit que le bon-homme Antoine Galand qui put le surpasser, en mettant ainsi de pareilles *Epîtres* à chacune de ses *Mille-*& *une Nuits*.

(12) Ghilini Téatro d'Uomini Ill. *pag.* 173. Toppi Biblioth. Napolet. *pag.* 211. Nicodemo, Addizioni alla Bibliot. Napolet. *pag.* 179. Baillet, Jugemens des Savans, *Tom. II*, *pag.* 123; Teissier, Catalogus Catalogorum &c. *Tom. I*, *pag.* 22: Struvii Introd. in Notitiam Rei Litterariæ, *pag.* 333. Giornale de' Letterati d'Italia, *Introduzione*, *pag.* 14. Negri Istoria de' Scrittori Fiorentini, *pag.* 57.

(13) Journal des Savans, *Aout* 1752. *pag.* 198.

(*D*) *Ses* Nouvelles *sont, non seulement trop licencieuses, mais même irréligieuses* & *impies*] C'est peut-être là le seul endroit par où il ait véritablement imité Boccace; & c'est ce que reconnoit fort naturellement Campanella, qui ajoûte, que la plûpart des Nouvelles du Masuccio sont tirées de Lucien (14). Le Nicodemo tâche de l'en excuser sur la liberté qui régnoit de son tems; mais, néanmoins, il convient de la vérité du fait, & de la justice de la censure. *Non ci e dubbio*, dit-il (15), *che nelle sue* cinquanta Novelle *ve ne siano delle licenziose, e delle poco pie, anzi empie. Ma, nel tempo, nel quale esso scrisse, era grandissima liberta; come si puo vedere negli altri Libri di que' tempi. In prova di che, vegga si, che esso non solo dedica alcune di quelle novelle a Principi e Cavalieri grandi, ma eziandio a Cardinali, anzi a Principesse Fanciulle. La XVII. della II. Parte e dedicata* Al Reverendissimo Monsignor degnissimo Cardinale Napoletano: *ve ne sono eziandio alcune dedicate a Letterati, come la III. della I. Parte a Gioviano Pontano, la XV. della stessa I. Parte al Panormita, che grandemente loda. Ma con ragione nientedimeno sono state proibite.* En effet elles ont été mises dans l'Indice des Livres deffendus, tant parmi les Livres Italiens, que parmi les Latins (16). Je ne sache pourtant point qu'elles aïent été traduites en cette Langue. Quoiqu'il en soit, on ne peut presque point douter, que ce ne soit de ces Nouvelles, dont on a voulu parler dans ce passage: *Jam dudum sufficiat* . . . . Circulus Physicus Berigardi, *Professoris Patavini, qui, Epicureorum castra sequutus, Mosis* & *Novi Fœderis Doctrinam in forma Dialogi tantopere sugillat, ut ex* NOVELLIS EVANGELISTARUM *a* MEDICO *quodam* NEAPOLITANO *conscriptis*, Evangelio æterno (17), & de tribus Impostoribus *Libro* (18), *excerptas Gerras Atheisticas, sed misere impugnatas*,

(14) *Item*, Masutius Salernitanus *non minus impias contexuit* Fabellas; *quarum primus Auctor Lucianus Sophista.* Thomas Campanella, *in* Atheismo triumphato, *Cap. II*; *cité par* Struvius, Dissertat. de Doctis Impostoribus, *pag.* 28. *où il dit mal*, Masutius *pour* Masuccius.

(15) L. Nicodemo, Addizioni alla Biblioth. Napoletana, *pag.* 173.

(16) Index Librorum prohibitorum Hispanicus, *pagg.* 792. *col.* 1, 795. *col.* 2.

(17) *Ouvrage abominable, composé de Lambeaux des* Prophéties de l'Abbé Joachim *de l'Ordre de Cisteaux, de l'*Apocalypse de Cyrille, *Général des Carmes*, & *d'*Additions de Jean de Parme, *Général des Cordéliers, aux XII.* & *XIII. Siécle; dont les erreurs* & *les impiétez furent très vivement censurées* & *condamnées au feu, par* Alexandre IV. & *le* Concile d'Arles, *mais non en* 1456. & 1460, *comme le dit sans y penser* Fabricius, *Bibliotheca media* & *infima Latinitatis, Tom. IV, pag.* 326. *Elles furent aussi réfutées par divers Ecrivains pieux de ce Siécle-là*, & *particuliérement par le fameux* Guillaume de St. Amour, *qu'ils eurent néanmoins le crédit de faire éxiler, comme cela paroit par ces Vers du* Roman de la Rose:

Etre banni de ce Royaume
A tort, com' fut Maistre Guillaume
De Sainct Amour, qu'Hypocrisie
Feit exiler par grand' Envie.

Voïez les Histoires Ecclésiastiques *de ce tems-là.*

(18) *Voïez le* Menagiana, *Tom. IV*, *pag.* 183. & *suiv.*

tas, summatim quis inde percipere queat (19). Ce qui me détermineroit à le croire, c'est que Gesner, aïant certainement indiqué ces Nouvelles en ces termes dans le XII. Livre de ses Pandectes, BERTRUTII SALERNITANI *Novellæ quinquaginta Italicæ, quibus Joannem Boccatium imitatur* (20); & qu'y aïant eu effectivement un Médecin de ce nom, non de Salerne à la vérité, mais de Boulogne; toutes ces différentes idées se seront aisément brouillées dans l'esprit de Dreyer, & lui auront ainsi fait donner le Tître de Médecin à l'Auteur de ces Nouvelles: mais je ne conçois pas de même pourquoi il les a intitulées *Novellæ Evangelistarum*. Peut-être avoit-il écrit *Cenevangelistarum*, injure familiére à Postel & à quelques autres contre les Hérétiques & les Impies; & que ce mot aura été corrompu, comme cent autres choses, dans un Ouvrage dont l'impression fourmilloit d'ailleurs de fautes énormes. Voïez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Septembre 1710. pagg. 288. & suivantes. Quant à ce qui peut avoir porté Gesner à donner à cet Auteur le nom de *Bertrutius*, je ne le conjecture pas plus aisément, à moins que ce ne soit une faute d'impression causée par la mauvaise écriture de son Manuscrit. En effet, c'est-là une des sources les plus ordinaires & les plus fécondes des erreurs dont les Editions sont si fréquemment remplies, comme en sont bien convaincus ceux qui ont été chargés de l'Edition de quelques Manuscrits: & il seroit fort aisé de prouver, non seulement qu'elle a souvent donné lieu à des Métamorphoses aussi étranges que celle-ci, mais même qu'il y a quantité d'Auteurs qui n'ont point d'autre origine (21). Notez que le Toppi, ni le Nicodemo, les seuls Bibliothécaires que nous aïons du Roïaume de Naples, & que Gesner lui-même ni ses Abbréviateurs, ne disent pas un mot de ce prétendu *Bertrutio Salernitano*; & que cela seul est de quelque poids pour appuïer ma conjecture.

Au reste, nôtre Masuccio ne prétendoit nullement avoir débité de simples *Contes* dans ses *Nouvelles*; & il a bien osé prendre Dieu à témoin, qu'il n'y avoit rapporté que des *Histoires* réelles & effectives. *In fine dell' Opera, nel Parlamento al suo Libro, si protesta l'Autore, chiamandone il Signore Dio per testimonio, che tutte sono Istorie* (22). Cela pourroit bien être; car, il vivoit dans un Siécle, & dans un Païs, où la corruption étoit si générale & si étrange, que cinquante Histoires scandaleuses de débauche & d'impiété ne sont guéres qu'un très petit échantillon de ce qu'on pourroit aisément en ramasser. Mais, à dire le vrai, l'on a si souvent & si indignement abusé de ces sortes de protestations, qu'il n'y a presque plus aucun fond à y faire. A leur aide, on nous a donné une quantité prodigieuse de Romans pour des Histoires: témoin *le Czar Demetrius* (23), dont l'Auteur ne craint point de soutenir, que *tous les événemens sont vrais*, qu'il *les a même raportez dans l'ordre qu'ils sont arrivez*, & que *de plus il cite au bas des pages les Auteurs dont il a tiré certains événemens que l'on auroit pû le soupçonner d'avoir inventé*; & cela pendant que d'ailleurs il *avouë, qu'en quelques endroits, il a substitué des Episodes à la vérité, qui ne lui paroissoit pas vraisemblable*: témoin le *Dom Carlos de l'Abbé de St. Réal*, dont je parlerai ci-dessous dans la Remarque (*B*) de son Article: & témoins, enfin, une infinité d'autres Ouvrages de même caractère, dont je pourrois parler. A leur aide encore, on a fait pis; car, on est tombé dans deux excès également criminels & condamnables. I. L'on a deshonoré des noms illustres, tels que ceux de France & de Navarre, d'Autriche & de Bourgogne, d'Angleterre & d'Ecosse, de Castille & d'Arragon, d'Orléans & de Condé, & qui pis est, de d'Andelot & de Coligny (24), en les joignant à des faussetez reconnues & avouées par leurs propres Auteurs: témoin, entre une infinité d'autres, le petit Roman de *la Princesse de Montpensier* (25), dans l'*Avertissement* duquel on a si peu respecté le public, qu'on semble l'avoir voulu insulter de gaïeté de cœur, en lui débitant de sang froid d'aussi pitoïables raisons que celles-ci. „ Cette Histoire " y dit-on, „ n'est tirée d'aucun „ Manuscrit qui nous soit demeuré du tems des „ Personnes dont elle parle: mais l'Auteur aïant „ voulu, pour son divertissement, écrire des A„ vantures inventées à plaisir, a jugé plus à pro„ pos de prendre des noms connus dans nos His„ toires, que de se servir de ceux que l'on trou„ ve dans les Romans; croïant bien, que la ré„ putation de Madame de Montpensier ne seroit „ point blessée par un récit effectivement fabu„ leux. " Raisonnement aussi faux que ridicule, puisqu'il prouveroit, que tout récit *fabuleux*, toute injure *inventée à plaisir*, & par conséquent toute calomnie, *ne blesseroit jamais* personne. Mais, quand bien même cela seroit vrai, la certitude & la dignité de l'Histoire n'en seroient-elles point *blessées*? En effet, outre que ce n'est-là le plus souvent qu'un discours en l'air, dont les habiles Gens ne sont nullement les duppes, combien de Gens, qui ne connoissent cette Madame de Montpensier que par cette Historiette, & qui n'en jugent par conséquent qu'à son desavantage? Combien de Gens, qui ne font jamais la moindre attention, ou qui ne se ressouviennent point de ces sortes d'*Avertissemens préliminaires*? Combien de Gens ne confondent-ils point tous les jours dans leur esprit ces avantures chimériques avec les événemens effectifs, & ne s'exposent-ils point par là à la risée publique? Et ces inconvéniens-là ne sont-ils donc pas des maux réels, qui ne prouvent que trop, que cette mauvaise maniére *de prendre des noms connus dans nos Histoires*, est un abus très préjudiciable à ceux qui ont la foiblesse de s'y préter, & par conséquent très criminel dans ceux qui leur en procurent volontairement l'occasion, comme le Roman dont il s'agit ici. Il *viendra*, tant qu'on voudra, *d'une Personne de haute condition*, & *d'excellent esprit* (26); *on y trouvera*, si l'on veut, *une avanture de ce Siécle sous les noms de quelques Personnes de l'ancienne Cour* (27); ce sera même à la bonne heure, *le prémier Livre écrit d'un stile digne d'approbation* (28), *tout à fait de l'air du beau monde* (29), & où tout *est accommodé à l'air d'une Personne de qualité, qui écrit de même qu'elle parle*, & *qui parle toûjours fort bien* & *fort agréablement* (30); en un mot, il sera tout aussi estimable qu'on le voudra, par la délicatesse du stile, & même des pensées: il n'en donne pourtant pas moins une très fausse idée de ses Personnages, & sur-tout, de sa principale Héroïne; & il n'en corrompt pas moins tous leurs traits, & tous leurs caractères. Car enfin, on y fait d'une ambitieuse outrée, d'une rebelle, d'une abandonnée, & même d'une incestueuse, une Personne accomplie, & même un modéle de sagesse & de vertu: & ce n'est qu'avec le dernier étonnement, qu'on reconnoit enfin, sous un si beau masque, une des plus exécrables créatures de l'Univers, une Femme également terrible & abominable, qui fit tout ce qu'elle put pour détroner & encloitrer son Roi, qui s'abandonna sans scrupule aux désirs effrénez d'un misérable Moine pour le faire assassiner, & qui n'eut point de honte de vivre dans un commerce criminel avec son propre Neveu; en un mot, cette odieuse & détestable Duchesse de Montpensier, Sœur des Guises (31), si généralement & si justement décriée dans nos Histoires, & si cruellement vilipendée dans toute la *Satire Ménipée de la vertu du Catholicon d'Espagne*. Si Des-Préaux, cet ennemi juré de tout Héros contrefait & travesti, n'avoit point été un Censeur aussi partial & injuste, qu'un Poëte également excellent & caustique, n'auroit-il pas dû faire tomber la sévérité de sa Critique sur ces sortes d'Historiettes, plus préjudiciables encore que frivoles, tout aussi bien que sur le *Cyrus*, la *Clélie*, la *Cassandre*, & tant d'autres, qui, n'en déplaise à ce Critique peu équitable, ne sont, ni moins bien écrits, ni moins bien ordonnez que *la Princesse de Montpensier*? Et puis qu'il avoit été si justement choqué de voir simplement adoucir l'austérité des mœurs de quelques anciens Héros, comme cela paroit si bien par ces beaux Vers de son Art Poëtique,

Souvent, sans y penser, un Ecrivain qui s'aime.
Forme tous ses Héros semblables à soi-même:
Tout a l'humeur Gasconne en un Auteur Gascon.
Calprenede & Juba parlent du même ton:
. . . .

Pei-

(19) Matthias Dreyerus, Commentatione in Placcii Theatrum Anonymorum & Pseudonymorum, pag.)(2.

(20) Conr. Gesneri Pandectar. *Libr. XII, folio 160. verso.*

(21) *Voïez ci-dessus les Citations* (31), (32), *& suivantes, de l'Article* KIRANIDES.

(22) Leonardo Nicodemo, Addiz. alla Biblioteca Napoletana, *pag. 173.*

(23) Histoire Moscovite, par Mr. de la Rochelle, *imprimée* à la Haye, chez van Dole, en 1716, *in 12.*

(24) *Voïez touchant cet abus criminel des noms illustres, les beaux Vers de l'Abbé* de Villiers, *ci-dessous Remarque (B). de l'Article* SAINT-REAL; *& la fin du Texte de l'Article* BOURBON [*Louïs de*] Prince de CONDE'.

(25) *Imprimé* à Paris, chez Claude Barbin, en 1662, & en 1678, in 12.

(26) Sorel, Bibliothèque Françoise, *pag. 180.*

(27) *Là-même.*

(28) Sorel, Connoissance des bons Livres, *pag. 411.*

(29) Sorel, Biblioth. Françoise, *pag. 180.*

(30) Sorel, Connoissance des bons Livres, *pag. 412.*

(31) Le Long, Bibliothèque Historique de la France, *pag. 892.*

Siécle, puisque le célébre Jovianus Pontanus lui fit une Epitaphe (*E*).

Peignez-moi, j'y consens, les Héros amoureux;
Mais, ne m'en formez pas des Bergers doucereux:
Qu'Achille aime autrement que Tircis & Philene;
N'allez pas d'un Cyrus nous faire un Artamene.
. . . .
Gardons nous de prêter, ainsi que dans Clelie,
L'Air & l'Esprit François à l'antique Italie;
Et, sous des noms Romains, faisant nôtre Portrait,
Peindre, Caton galant, & Brutus dameret (32):

[32] Des-Préaux, Art Poëtique, *Chant III, vers 97--120.*

N'auroit-il pas dû être incomparablement plus choqué encore du renversement absolu de tout le caractère de cette Duchesse, & de voir, dans la Métamorphose étonnante de ses Vices affreux en autant de Vertus éclatantes,

Tout corrompre, & changer, au seul gré de sa Verve,
Clitemnestre en Alceste, & Venus en Minerve.

Ce même défaut, à la vérité incomparablement moins marqué, mais néanmoins très judicieusement observé par Barbier d'Aucour dans son *Apollon Charlatan* en ces termes,

La Racine opéroit *aux Champs & dans la Ville,*
Où les Héros, changés en Amoureux transis,
Au lieu d'Aléxandre & d'Achille,
Furent Céladon & Tirsis,

Ce même défaut, dis-je, n'auroit-il pas dû le frapper dans Racine aussi bien que dans tous les autres Ecrivains qu'il a si cruellement satirisés? Et cette censure de Barbier d'Aucour n'étoit-elle pas fondée sur cet endroit de Racine, qui se condamnoit ainsi lui-même dans la *Préface* de la prémiére Edition de son *Andromaque*: „ Il s'est trouvé des Gens, qui se sont „ plaints, que Pyrrhus s'emportât contre Andro„ maque, & qu'il voulût épouser cette Captive „ à quelque prix que ce fut. J'avoüe, qu'il n'est „ pas assez résigné à la volonté de sa Maîtresse, „ & que Céladon a mieux connu le parfait a„ mour. Mais, que faire? Pyrrhus n'avoit pas „ lû nos Romans: il étoit violent de son natu„ rel; & tous les Héros ne sont pas faits pour „ être des Céladons . . . . . Je les prie de se „ souvenir, que ce n'est pas à moi de changer les „ régles du Théatre. Horace nous recommande „ de dépeindre Achille, farouche, inéxorable, „ violent, tel qu'il étoit, & tel qu'on dépeint „ son Fils, &c.? " Pourquoi donc ne l'avoir pas fait, non seulement dans l'*Aléxandre* antérieur à l'*Andromaque*, mais même dans l'*Iphigénie* fort postérieure à cette derniére Piéce? Et d'où vient Des-Préaux, qui a dû s'en appercevoir aussi bien que D'Aucour, ne s'en est-il point plaint dans sa *VII. Epître,* où il en avoit une occasion si naturelle? Pourquoi cette injuste partialité? Pourquoi cette rigoureuse sévérité pour les uns, & cette extrême indulgence pour les autres? Ce n'est, trop visiblement, que parce que Mademoiselle de la Vergne ou Madame de la Fayette, & Racine, étoient du nombre des Amis de ce Poëte; & que Mademoiselle de Scudery, & la Calprenède, n'en étoient point. Chez lui, en faveur de ceux-là,

Dans un Roman frivole aisément tout s'excuse (33);

[33] *Là-même, vers 119.*

Mais en haîne de ceux-ci,

Les Héros de Romans n'ont que des petitesses (34).

(34) *Là-même, vers 103.*

L'on nous a donné de véritables invectives, de vrais Portraits Satiriques, pour des Tableaux imaginaires, & pour de simples jeux d'esprit: témoin, entre autres, l'*Histoire de Gil Blas de Santillane* (35), qui a donné lieu à cette juste mais trop modeste censure de la hardiesse, dirai-je, ou de l'impudence de son Auteur. „ C'est assez inutile„ ment, ce semble, que l'Auteur a pris soin de „ déclarer à la tête de son Roman, que les „ *Lecteurs malins auroient tort d'expliquer les por„ traits qui sont dans ce Livre*; qu'*il ne s'est „ proposé que de représenter la vie des Hommes „ telle qu'elle est*; qu'A DIEU NE PLAISE, „ *qu'il ait voulu désigner quelques Personnes en „ particulier*; qu'*on voit en Castille, comme en „ France, des Médecins dont la méthode est de „ trop faire saigner leurs Malades, &c.* En ef„ fet, malgré cette *Déclaration*, on ne laissera „ pas de reconnoître sous ses Personnages feints „ quelques Personnes qu'il a eues en vûe. Quel„ que protestation qu'il fasse, il ne nous per„ suadera jamais, par exemple, que ses Méde„ cins *Andrios* & *Oquetos* soient deux Médecins „ de Madrid. Ces noms sont trop peu altérez, „ pour qu'on n'y reconnoisse pas deux célébres „ Médecins de la Faculté de Paris, assez connus „ par les démélez qu'ils ont eus ensemble: & si, „ tout étrangers que nous sommes, nous avons bien „ pû les reconnoître, combien d'autres n'en re„ connoitront pas ceux qui sont sur les lieux, & „ qui connoissent par conséquent bien mieux que „ nous la Carte de Paris (36)? " Ces Messieurs pouvoient très bien ajoûter, sans crainte de passer pour des Juges trop sévéres, non seulement, que c'est mentir de gaïeté de cœur, & simplement pour avoir le plaisir de mentir; mais même, que c'est abuser très criminellement du nom de Dieu, pour couvrir ses mensonges, & pour voiler ses invectives.

(35) Par M. le Sage, *imprimé à Paris, & puis à* Amsterdam chez Oosterwick, en 1715, en 2 voll. in 12. *C'est un Roman Satirique, accommodé à la Françoise, plûtôt que traduit de l'Espagnol, de même que le dernier* Guzman d'Alfarache; *mais moins suivi, & incomparablement moins utile: car il n'est fait uniquement, que pour amuser ses Lecteurs par de simples Avantures, ou imaginaires, ou Satiriques; & par conséquent, pour leur faire emploïer leur tems, si non criminellement, du moins vainement: au lieu que l'autre ne raconte de semblables Avantures, que pour avoir occasion d'en faire sentir tout le mauvais, par des Réfléxions Morales, également ingénieuses & sensées; & par conséquent pour en détourner la jeunesse. En un mot, l'un se contente de* plaire, *pendant que l'autre se propose de* plaire & d'instruire, *& de joindre ainsi, selon le conseil du Poëte,* l'utile à l'agréable, & *l'on peut très bien dre, qu'il y a autant de différence entre les fruits qu'on peut tirer de la lecture de ces deux Livres, qu'entre les maximes frivoles & dangereuses de la* Princesse de Cleves, & *les instructions utiles & salutaires des* Avantures de Telémaque.

A ne considérer tous ces Gens-là, que simplement comme des Ecrivains de choses purement vaines & frivoles, ils sont toujours très criminels; sur tout ces misérables Brocheurs de Romans plats & insipides, dans lesquels il n'y a le plus souvent, non seulement, ni goût, ni génie, ni sentiment, ni conduite, mais encore, ni stile, ni construction, ni même ortographe: &, comme ils n'y remplissent criminellement que d'épaisse & vaine fumée la tête des Sots qui perdent leur tems à les lire, il seroit bon, pour les en légitimement punir, de leur brûler sous le nez en guise de camouflets leurs impertinens Ouvrages, & de leur dire à l'imitation de l'Empereur Aléxandre Severe, *Fumum vendidisti, Fumo puniaris.*

(*E*) *Le célébre Jovianus Pontanus lui fit une Epitaphe.*] La voici.

TUMULUS MASUTII SALERNITANI, FABELLARUM EGREGII SCRIPTORIS.

Hic quoque Fabellas lusit, tinxitque lepore;
Condiit ornatis & sua dicta jocis.
Nobilis ingenio, natuque nobilis, idem
Et Doctis placuit, Principibusque viris.
MASUTIUS *nomen, Patria est generosa* SALERNUM:
Hæc simul, & vitam præbuit, & rapuit.

Elle se trouve parmi les autres Epitaphes de cet Auteur, à la page 339. de ses Oeuvres d'Edition de Bâle, citées par le Nicodemo.

(36) Journal Littéraire de la Haïe, *Tom. VII, pag.* 217, 218.

MAY (Louïs du) Ecrivain Historique & Politique du XVII. Siécle, dont je crois devoir d'autant plus donner ici l'Article, qu'aucun de nos Bibliographes & Biographes, non pas même Morery, le receptacle & l'égout de tous les Eloges mercénaires & mendiés, n'en font absolument aucune mention.

Il se donnoit à la tête de ses Ouvrages, les qualitez *de Sieur* ou *Seigneur de Sallettes*, *de Chevalier de l'Ordre de St. Michel*, *de Conseiller Sécrétaire du Sérénissime Electeur de Maïence*, *& de Conseiller du Duc de Wirtemberg* (*a*). Qualitez assez peu assortissantes à celle de *Professeur en Langue Françoise dans le Collége illustre de Tubinge* (*b*). Il paroit avoir passé une partie de sa vie dans quelques Cours d'Allemagne, quoique François de naissance, comme son nom le témoigne. A en juger par quelques passages de ses écrits, il étoit Protestant & Réformé (*A*); & avoit voiagé en Amérique (*c*); &, selon l'Auteur que je viens de citer, il mourut le 22. de Septembre 1681. C'est tout ce que j'ai pu découvrir touchant sa Personne; mais, je m'étendrai plus au long ci-dessous touchant ses écrits (*B*).

(*a*) *Voïez ci-dessous Rem.* (*A*). *Num. III.* & Wittenii Diarium Biographicum Seculi XVII, *anno* 1681, *Die* 22 *Septembris.*

(*b*) Pregizeri Suevia sacra & docta, *pag.* 313.

(*c*) *Voïez sa* Science des Princes, *pag.* 281, & 282; & *pag.* 646, 647, & 648, *où il parle d'une Dent d'Eléphant de quatorze pieds de long, pesant deux quintaux.*

(*A*) *A en juger par quelques passages de ses écrits, il étoit Protestant & Réformé.*] En voici un, qui me paroit décisif à cet égard: „ FRIDERIC *le Sage* fit un coup encore plus considérable, puisqu'après avoir travaillé long-tems & en plusieurs endroits, au nom de l'Empereur, à l'assoupissement des différens qui troubloient l'Allemagne, à cause de la diversité de Réligion, IL CONNUT LA VE'RITE', L'EMBRASSA, &, par un Acte de Générosité peu commune, *il secoua le joug que les Papes avoient mis sur les consciences de ses Prédécesseurs.*" Je le tire de l'Epître Dédicatoire d'un de ses Ouvrages au Prince Electoral CHARLES Palatin, dont je donnerai ci-dessous la Notice. Voïez aussi pages 650 & 651, où NAUDE' aïant attribué la Réformation *au Babil de deux Moines*, il lui répondit, *que la mauvaise Vie des Ecclésiastiques avoit aiguisé la langue, la plume, & le zèle de ces deux Docteurs*, LUTHER & CALVIN.

(*B*) *Je donnerai ci-dessous la Notice de ses écrits.*] I. Le prémier, & le plus ancien qui me soit connu, est son *Etat de l'Empire, ou Abrégé du Droit public d'Allemagne*; imprimé *à Paris, chez Guillaume de Luyne, en* 1659, *in* 12°; *à Paris, chez le même, en* 1665, *en* 2 *voll. in* 12°.; *à Montbelliart, chez Claude Hyp, en* 1665, *en* 2 *voll. in* 12°.; *à Paris, chez Leison, en* 1668, *&* 1669, *en* 2 *voll. in* 12.; *à Geneve, chez Widerhold, en* 1674, *en* 1 *voll. in* 12°.; & peut-être encore ailleurs. On en a une Traduction Angloise, intitulée *The Estate of the Empire, of the Abridgment of the Laws of Germany, Englished from d'Alexis French Translation*; & imprimée *London*, 1676, *in* 8°. (1). Il y a-là quelque brouillerie, que je ne saurois éclaircir, touchant cette *Traduction Françoise d'*ALEXIS. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'original est François, & que conséquemment il n'avoit nul besoin de Traduction Françoise.

II. *Discours Historiques & Politiques sur les Causes de la Guerre de Hongrie*; (*depuis* 1350. *jusqu'en* 1664); *& sur la Paix faite entre Leopold & Mahomet IV:* imprimés *à Lyon, en* 1665, *in* 12°. (2). On en voit des Exemplaires avec l'Indication de *Montbelliard, chez Hyp, en* 1665, *in* 12°., 184. *pages.* Je trouve dans la *Bibliotheca Scriptorum de Rebus Hungaricis* de David Czwittingerus, mise à la fin de son *Specimen Hungariæ Literatæ*, imprimé *à Francfort, chez Kholesius, en* 1711, *in* 4°., des *Mémoires de Guerre de Transylvanie & Hongrie, entre l'Empereur Leopold & le G. S. Mehmet IV, &c., par* LOUÏS DU MAY, imprimés *à Amsterdam, en* 1689, *en* 2 *voll. in* 12°. (3). Je crois que c'est la même chose.

III. *La Science des Princes, ou* Considérations Politiques sur les Coups d'Estat, par GABRIEL NAUDE', Parisien, *avec les Réfléxions Historiques, Morales, Chrestiennes, & Politiques de L. D. M., C. S. D. S. E. D. M.* (4), (c'est-à-dire, LOUÏS DU MAY, Conseiller Sécrétaire du Sérénissime Electeur de Maïence); *qui admire ce qu'elles ont de subtil, éclaircit ce qu'elles ont d'obscur, rejette ce qu'elles ont de mauvais, & les considére toujours & par-tout avec indifférence, & sans aucune passion:* (dédiées *au Prince Electoral* CHARLES *Palatin*,) & *imprimées* sans autre Indication que *l'An M. D. C. LXXXIII*, en grand 8°. de 956 pages, suivies d'un *Abrégé qui pourra servir de Table* de 62. autres pages, & d'un fort maigre *Errata*, dans lequel on n'a pas corrigé le quart des fautes de l'Impression, & où l'on en a commis de nouvelles, témoin les *Suiffes* pour les *Suisses*, qui se trouvent très bien page 645, & non 647, où renvoïe l'*Errata*.

IV. *Avvertimenti sopra la Bilancia Politica di tutte le Opere di* TRAJANO BOCCALINI, Stampati con l'istessa *Bilancia*, in *Castellana* (cio è *Ginevra*,) *appresse Widherold*, 1678, *in* 4°. 3 *voll.* (5). Ces *Avvertimenti* n'expliquent que les 2 prémiers Volumes. Ceux du 3. sont de GREGORIO LETI, Compilateur banal & venal.

V. *Le prudent Voïageur, ou Description Politique de tous les Estats du Monde, d'Asie, d'Afrique, & d'Amérique, & particuliérement de l'Europe, par le Chevalier* LOUÏS DU MAY: imprimé *à Geneve, chez Widherold, en* 1681, *in* 12°., 4 *Tom.* 2 *voll.* (6). On trouve dans le *Journal des Sçavans* de Paris, du Lundi 27. de Juillet 1682, un fort court & fort maigre extrait de cet Ouvrage, qu'il auroit été fort aisé au Journaliste de rendre plus étendu & plus instructif, puisqu'il est tiré de celui qu'en ont donné les *Acta Eruditorum Lipsiensia* de Janvier 1682, qui est incomparablement plus judicieux & meilleur, & qu'il n'avoit qu'à traduire. Il a même gâté le nom de l'Auteur, en l'écrivant DUMAY.

VI. *Tabulæ XIV. Genealogicæ, auctiores & emendatiores* (7). Je les place ici les derniéres, parce que l'Auteur, que je viens de citer, n'en indique, ni la date, ni la forme, ni même positivement la matiére. Défaut, qu'on ne rencontre que trop communément dans bien des Bibliographies. Celle-là, si l'on peut la qualifier ainsi, en est défigurée dans toute son étenduë.

De tous ces Ouvrages, le plus important est sans doute sa *Science des Princes ou Réfléxions sur les* Considérations de Naudé sur les Coups d'Estat, &c. De prime-abord, pag. 4. l'Anonyme n'y avoit mis que ce dernier Titre, suivi de *Réfléxions &c.*, imprimé en Lettres rouges & noires, & au revers duquel se voïoit l'Avertissement de Naudé AU LECTEUR, après lequel venoit la *Préface* de Du May. Depuis, aïant changé d'avis, probablement afin d'adresser son Ouvrage *au Prince Electoral Palatin*, il y mit le nouveau Titre rapporté ci-dessus Num. III, imprimé seulement en noir, & suivi de cette *Dédicace*, & de quelques médiocres Vers, assez mal-à-propos intitulez *Stanses* (Stances) *à Monsieur Naudé*, après lesquelles reviennent l'AU LECTEUR de Naudé, & la *Préface* de du May sur ses *Réfléxions Historiques, &c.:* & le tout d'une Ortographe fort bizarre; témoin seulement les mots *ét* & *cét*, continuellement emploïés pour *est* & *c'est*, & qui rendent à la prémiére lecture son Discours obscur, & quelquefois même inintelligible. S'il m'est permis d'en dire naturellement ma pensée, excepté la juste & nécessaire réfutation des sentimens iniques, odieux, & absolument intolérables, de Naudé touchant la St. Barthélemi, & quelques autres semblables, je ne vois pas que ce gros & pesant volume réponde, même médiocrement, à la grande estime que paroissent en faire les curieux. En effet, outre qu'on y adopte, & conséquemment autorise, les erreurs de Naudé, on y en commet de nouvelles & quelquefois même plus notables. Par exemple:

Pages 54 & 886, on traite fort durement, & très

(1) Bibliothecæ Bodleianæ Catalogus, *Tom. II, pag.* 160. Beughemii Bibliogr. Historica, *pag.* 449.

(2) Bibliotheca Menckeniana, *pag.* 356, *où ce Titre est mal énoncé.*

(3) Czwittingeri Biblioth. Scriptorum Hungariæ, *pag.* 27.

(4) *Anonyme inconnu à* Baillet, Placcius, Dekker, Heuman, *& autres Bibliographes des Anonymes & Pseudonymes.*

(5) Bibliotheca Bulteliana, *pag.* 612. Beughemii Biblioth. Jurid. & Polit. *pag.* 292, *où il fait plaisamment de ce* Castellana, *un surnom de l'Anonyme.*

(6) Catal. de la Biblioth. du Comte de Toulouse, *pag.* 75. Biblioth. Menckeniana, *pag.* 246.

(7) Wittenii Diarium Biographicum, *ad Ann.* 1681, *Dieque* 22 *Septembris.*

très injustement, le Pape ADRIEN VI. d'*esprit hébété*, & *plus capable de tirer à la Rame, que de tenir le Gouvernail de l'Eglise*; &, à l'imitation de quelques Prélats Italiens totalement livrez aux délices & sensualitez de leur Païs, & sur l'autorité d'un Homme aussi partial & aussi lâchement venal que Paul Jove, on lui reproche ridiculement, *qu'il mangeoit volontiers une sorte de Poisson, qu'on appelle* Merlus *en quelques Provinces de France*, & Molue parée *en d'autres*. Comme si c'étoit un crime d'avoir du goût pour certains âlimens plûtôt que pour d'autres, & de savoir se contenter modestement & frugalement des plus modiques! Il faut, non seulement avoir une terrible démangeaison de censurer, pour condamner un penchant si peu blâmable, mais même des idées bien peu saines de la Morale, même simplement humaine, pour faire ainsi un crime d'une aussi belle vertu que la tempérance ou la frugalité.

Pages 288, on fait GRE'GOIRE XIII. de la Maison de *Sfoudrato*: & si ce mot n'est qu'une faute d'Impression pour *Sfondrato*, c'est néanmoins une trés grosse & très condamnable erreur, puisque GRE'GOIRE XIII. n'étoit point de cette Famille, mais de celle de *Boncompagno*, comme tout le Monde fait. D'ailleurs, si l'on vouloit effectivement parler d'un Pape de la Maison de *Sfondrato*, il le falloit nommer GRE'GOIRE XIV, & non pas GRE'GOIRE XIII.

Pages 369 & 370, on paroit pancher à adopter certaine prétenduë Prophétie d'ALPHONSE-HENRI, prémier Roi de Portugal, touchant la révolution de ce Roïaume, & sa délivrance du Joug Espagnol.

Pages 452 — 454. Persécutions contre les Juifs d'Espagne trop mollement blâmées.

Page 519, on adopte, & l'on prête même à SULLY, TURENNE, & LA NOUE, le quolibet vulgaire *Paris vaut bien une Messe*; & c'est être excessivement crédule. On ne trouvera rien de tel, ni même d'aprochant, dans les *Mémoires de* SULLY, remplis d'ailleurs de choses toutes contraires; & il nous faudroit quelque chose de plus qu'une simple assertion pour nous le faire croire de TURENNE. Quant à LA NOUE, on connoit trop sa droiture & sa probité, pour croire qu'il ait voulu conseiller à son Prince une démarche qu'il auroit regardée pour lui-même avec horreur & éxécration. C'est dommage que l'Auteur n'ait aussi mis le rétif & intraitable d'AUBIGNE' au nombre de ces prétendus Conseillers d'iniquité: la chose n'étoit pas plus extraordinaire, ni moins praticable. Ce qu'on avoit déja dit du Ministre MARMET pag. 517, & qu'on a prêté de même à DE SERRES, ROTAN, MORLAS, &c., est à peu près de même trempe, & ne mérite pas plus de créance. L'ambition de HENRI IV; son dégout des obstacles continuels, & son amour pour le repos, furent ses seuls & vrais convertisseurs, quoi qu'en puissent dire ses Flatteurs & ses Panégiristes mercénaires.

Page 520, on met cette prétenduë conversion *au 25. de Juillet l'an* 1595.: & les Enfans savent, qu'on en donna le Spectacle public dès le Dimanche 25. de Juillet 1593; & qu'aussi-tôt le furieux Ligueur JEAN BOUCHER prononça & fit imprimer *IX. Sermons sur la simulée conversion de Henry de Bourbon*, &c., qui se vendoient publiquement à Paris.

Page 523, on se trompe en disant, que „ Marthe Brossier, entendant lire dans un *Despautére* relié à la vieille mode *Nexo*, *xui*, *xum*, *vel*, *Texo*, *xui*, *indeque*, *textum*, crut que c'étoit le *Fleau des Diables*," (Livre d'Exorcismes, ainsi intitulé en Latin,) „ se renversa, & fit cent courbettes:" & Pierre Matthieu fait clairement entendre, qu'elle lisoit elle-même, & que ces mots barbares, & difficiles à lire pour elle & toute autre Femme, la firent donner dans le piége qu'on lui avoit tendu. Mais, ce n'est-là qu'une bagatelle, en comparaison de l'erreur précédente.

Pages 561 & 562, on adopte l'Anachronisme étrange de NAUDE', qui fait vivre pag. 206 & 207, le Pape GRE'GOIRE XIII. cent ans trop tôt, ou le célébre REGIOMONTANUS, GEORGE TRAPEZONCE, & ses Enfans, cent ans trop tard: &, qui pis est, on le grossit & augmente encore, & de plus on se contredit & refute en quelque façon soi-même, en ajoûtant que ce Pape ne *fit publier* son *Calendrier* que *l'an* 1582. C'est ce que j'ai fait voir plus au long dans l'Histoire de l'IMPRIMERIE.

Page 567, on soutient contre Naudé la réalité de la Conjuration du Duc d'Ossone, & des Espagnols, contre les Vénitiens; en quoi l'on pourroit bien n'avoir pas grand tort: mais, il falloit tres soigneusement se garder d'avancer, que SERRES, *en son* Inventaire général de l'Histoire de France, *dit, qu'une entreprise secréte avoit été faite sur la Ville de Venise; que quelques-uns devoient mettre le feu aux poudres de l'Arsenal*, &, *qu'aprés cela, le Duc d'Ossone, Vice-Roi de Naples, devoit s'approcher avec force Galeres, pour se jetter dedans*: car, DE SERRES, mort dès 1598, & même MONTLYARD, qui n'a continué cet *Inventaire* que jusqu'en 1606, comme je l'ai prouvé dans la Remarque (*C*) de l'Article MONTLYARD, ne pouvoient parler d'un fait que l'on prétend ne s'être passé qu'en 1618. Ce sont leurs Continuateurs, qui l'ont fait, avec ce peu d'éxactitude qu'il est aisé de remarquer dans leurs Continuations.

Page 639, on attribue à *Monsieur* LE CAMUS, *Evêque du Belay, un Traité qu'il intitule l'*Apocalypse de Meliten: mais, peu de Gens de Lettres ignorent, que cette *Apocalypse* est un Extrait paraphrasé de divers Ecrits de JEAN PIERRE CAMUS, Evêque de Belley, dressé & formé par ...... PITHOIS, Professeur en Philosophie à Sedan, auparavant Minime.

Page 668, on avance, que PAUL V., *désirant d'amoindrir les Privilèges des Vénétiens, fit faire le Scrutin*, (c'est-à-dire le *Squitinio della Libertà Veneziana*, &c.,) *contre eux*: mais, le grand nombre des Critiques prétendent, que ce fût la Maison d'Autriche, qui fit faire cet Ouvrage, & que le célébre VELSER d'Augsbourg en fût l'Auteur, quoique l'Abbé de ST. RE'AL l'ait attribué, à ALFONSE DE LA CUEVA, Ambassadeur d'Espagne à Venise, & depuis Cardinal, dans sa *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*. La vérité est pourtant, qu'on n'a rien d'absolument certain là-dessus.

Page 765, on met la mort de Charles Quint en 1568; mais, ce n'est apparemment qu'une faute d'Impression pour 1558.

Pages 765 & 766, on censure très vivement NAUDE' d'avoir, non pas réellement dit, mais simplement insinué, que Charles Quint étoit coupable d'un très condamnable inceste. Voici ses propres termes, pag. 281. de ses *Considérations sur les Coups d'Etat*; *Un Péché secret, qu'il avoit commis en la naissance d'un Fils bastard, qui luy estoit aussi Neveu*: & s'il y a quelque mal d'avoir parlé de ce *Péché sécret*, le Censeur en est plus blâmable que NAUDE', puisqu'il qualifie positivement d'*Inceste* ce *Péché sécret*; ce qu'il semble que NAUDE' ait expressément voulu éviter. Mais, sans nous amuser à vétiller sur des mots, passons effectivement aux choses. Si de pareilles censures étoient valables & établies dans la République des Lettres, que deviendroit le prémier & le plus fondamental Principe de l'Histoire, NE QUID FALSI AUDEAT (Historicus) AC NE QUID VERI NON AUDEAT? Si Charles Quint n'a point été incestueux, NAUDE' est un Calomniateur très détestable; mais, s'il n'a dit en ce cas que la vérité, il n'a fait que remplir éxactement la qualité d'Historien, & observer la plus importante des loix de l'Histoire. La Charité mal-entendue de DU MAY, est donc ici excessive, & n'est nullement, ni selon la Raison, ni selon la Science.

Page 768, on fait RICHARD I, Roi d'Angleterre, *Frère* de HENRI II, au lieu de son *Fils*.

Page 894, on attribuë à DU FERRIER cette belle & vigoureuse Réponse au *Gallus cantat* d'un Evêque Italien aussi indiscret qu'imprudent, *Utinam illo Gallicinio Petrus ad resipiscentiam & fletum excitetur!* Et les Enfans savent, qu'elle est du pieux & savant *Pierre Danès*, Evêque de Lavaur, également illustre, & dans l'Etat, & dans l'Eglise. Voïez la *Préface* de la Traduction de l'*Histoire du Concile de Trente* de FRA PAOLO SARPI, par AMELOT DE LA HOUSSAIE, qui se dit petit Neveu de DANE'S, signature **; & les *Mémoires touchant les Ambassadeurs & les Ministres publics de Wicquefort*, pag. 188, où il loue trés fortement cette judicieuse repartie, mais où il nomme mal son Auteur DANAIS.

Page 905, on fait les deux Maréchaux de France du nom de L'HOPITAL de la Famille du célébre & illustre Chancellier de ce nom : mais, cela n'est nullement fondé, comme on peut s'en convaincre dans l'*Histoire Généalogique de la Maison de France, & des grands Officiers de la Couronne*, par le Père ANSELME & CAILLE DU FOURNIL.

Pages 912 & 913, on écrit diverses fois BALUE', au lieu de BALUE ou BELLUE.

Page 914, Du May semble vouloir nier, que le Chancellier DU PRAT ait été Cardinal : mais, passons luî ce doute mal-fondé en faveur de ce qu'il dit fort plaisamment page 955, que le *Maréchal de Biron ayant envie de faire mettre sa teste sur un Quart-d'Escu, il la fit mettre sur un Eschaffaut*; quoique cela sente un peu trop le Jeu de mots.

Page 956, LOUÏS *Dieu-donné*, ou LOUÏS XIV, ne *donna* pas *trois ou quatre millions vaillant au Cardinal Mazarin, peu avant son trepas*, comme le conçoit mal DU MAY, page 956, mais le laissa maître de disposer en faveur de sa Famille de tout ce qu'il avoit volé à l'Etat, & qui excédoit de beaucoup cette Somme.

Dans son *Etat de l'Empire*, Livre assez bon pour le tems auquel il a été fait, on est étonné, & même fâché, de trouver une puérilité telle que celle-ci : „ Les Princes de la Maison d'Autriche," dit-il, „ ont reçeu de grandes graces de „ Dieu & de la Nature ; de la Nature, en ce „ qu'ils ont tous le menton long, & les lévres „ grosses, ce qui témoigne leur piété, constance, „ & intégrité ; de Dieu, en ce que donnant de leur „ main un verre d'eau à un Goitreux, ils le guérissent, & qu'en baisant un bégue, ils lui délient „ la langue." En effet, n'en voilà-t-il pas beaucoup plus qu'il n'en faut pour décréditer un Livre où cela se trouve ; & un Allemand, qui regarderoit, comme des *Graces de Dieu & de la Nature*, la construction du Duc de Bourgogne, & des Princes de Conti, & la prétendue Guerison des Ecrouëlles par le simple attouchement des Rois de France, se feroit sans doute mocquer de lui par les François tant soit peu éclairez. C'est quelque chose de bien étonnant, qu'un Homme, capable d'admettre & d'adopter de semblables imaginations, se soit avisé de commenter un Ouvrage aussi anti-superstitieux, & aussi dégagé des erreurs populaires, que les *Considérations Politiques de* GABRIEL NAUDE' *sur les Coups d'Etat*.

Ce Livre, au reste, ne fut pas fait, quoi qu'en disent les *Avertissemens* qui le précédent, par ordre du Cardinal BAGNI, & quoi qu'il lui soit adressé, mais par ordre de D'EMERY, Sur-Intendant des Finances : & ce ne fut que pour mieux cacher la chose, que le Discours fut adressé à un Homme déjà mort. Il n'est pas plus vrai, qu'on n'en eut imprimé qu'une *douzaine d'Exemplaires* : le *Colomesiana*, qui nous a desabusé touchant la *Dédicace* ou l'*Adresse*, page 552, nous assure qu'on en tira plus d'une *Centaine*. Depuis, on en a fait plusieurs autres Editions, toujours *sur la* prétendue *Copie de Rome*, mais véritablement *en Hollande, en* 1667, *in* 12°., *en* 343. *pages*, sans compter celle qui se trouve avec les *Réflexions de* DU MAY, ni une plus nouvelle, que, par un Plagiat des plus insignes & des plus complets, un Anonyme a eu l'audace & l'impudence de s'attribuer sous le Tître nouveau & imposteur de *Réfléxions Historiques & Politiques sur les moyens dont les plus grands Princes & habiles Ministres se sont servis pour gouverner & augmenter leurs Etats ; avec les Qualitez qu'un Ministre doit avoir, de quelle Condition il faut qu'il soit, & ce qu'un Prince est obligé d'observer envers lui : imprimées à Leide, chez Jean & Herman Verbeek, en* 1739, *en* 260. *pages in* 8°. Toute la finesse, qu'y a entendue ce grossier & hardi Plagiaire, a été d'y changer par-ci par-là certains mots & certains tours de phrases ; d'en supprimer totalement quelques autres, aussi bien que quelques particularitez importantes, & sur-tout l'Introduction, & tout le I. Chapitre, ainsi que toutes les Citations Latines emploïées par Naudé ; &, enfin, d'y ajoûter quantité de faits nouveaux, tels que les suivans. Pages 43 & 44, la Veuve de Louïs I, Roi d'Espagne, renvoïée, & obligée de rester telle. Pages 53-56, l'Histoire ou le Stratagéme de la Pucelle d'Orleans, que Naudé s'étoit judicieusement contenté d'indiquer. Page 57, l'intérêt qu'avoit Henri IV, que l'Espagne ne rentrât point en possession de la Hollande. Pages 94 & 95, le Sacre, Politique de St. Remi, & Pigeons aux Reposoirs de la Procession du St Sacrement. Page 104, Sévére punition du Vol domestique. Page 105, les Parens de Ravaillac chassés du Roïaume. Page 107, la Révocation de l'Edit de Nantes, par Louïs XIV. Pages 113 — 117, Addition & Corruption énormes, touchant la St. Barthelemy. Pages 130 — 133, Fourberies & Convulsions des Jansénistes. Pag. 135, Supplice de Jérome de Prague & de Jean Hus, généralement desapprouvé des gens-de-bien. Naudé avoit mieux mis J. Hus avant Jérome de Prague : pourquoi cette fantaisie de tout renverser ? Page 145, Vienne, Siége des Empereurs. Pages 148 — 159, Usurpation des Papes, Etablissement & Extension de la Monarchie Françoise, Guerre pour Stanislas Leckstinski, Rebellion des Corses & Roïauté du Baron de Neuhoff. Pages 160 & 161, Espéce de Prophétie sur les Suites, que devoit avoir la mort de l'Empereur Charles VI, & que nous n'avons que trop malheureusement éprouvées. Pages 176 & 177, Eon de l'Etoile ; & l'Abbé Vaillant, Janséniste Convulsionaire. Page 183, les Convulsions des Jansénistes. Page 188, le singulier Contract de Louïs XI. avec nôtre Dame de Boulogne, touchant une donation simulée, dont il ne tiroit pas moins le revenu. Pages 212 & 213, Hugues Capet substitué à Philippe I, & Discours qu'on lui prête. Pages 218 & 219, Ministres de Louïs XIV. & du Régent, & vilain manége de lui & de Law. Page 223, le Cardinal Fleuri substitué au Cardinal de Richelieu. Page 239, le Cardinal de Polignac mis au rang des grands & habiles Ministres. Pages 248 & 249, enfin, Louïs XIV. loué d'avoir fait fondre quantité de statues d'or & d'argent, tirées de différentes Eglises. Ajoûtez à cela quelques corruptions de passages & de noms propres & diverses fautes d'impression notables : par éxemple, page 73, *sentiat se mori* traduit par *qu'ils se sentent mourir*, ce que NAUDE' avoit très bien rendu par *qu'il se sente mourir* ; page 89, *Abdalla-Bensalon*, pour *A. ben Salon* ; page 104, BESSUS plaisamment métamorphosé en Auteur ; page 129, 150 *Millions* bien écrits par Naudé page 199, changez & multipliez jusqu'à *quinze cent millions*, ainsi bien spécifiés par son Plagiaire ; page 232, *Losroès* pour *Cosroès*, & page 248, *Séraphis* au lieu de *Serapis* ; mais, ce ne sont probablement-là que deux fautes d'impression. Et ce qu'il y a de bien singulier & de bien extraordinaire, c'est que, malgré toutes ces *Additions* la plûpart postérieures à NAUDE', son Plagiaire ne laisse pourtant pas de conserver par-tout son stile, & de parler comme voisin du tems du Maréchal d'Ancre, du Connétable de Luines, du Cardinal de Richelieu, & de Louïs XIII ; ce qui ne sauroit manquer de causer une confusion étrange & indébrouillable, pour ceux qui ne sauront pas qu'il ne s'agit-là que d'un Ouvrage de NAUDE', usurpé, augmenté, & mutilé, par un impudent & grossier Plagiaire, incomparablement plus digne de punition éxemplaire, qu'aucun de ceux dont Thomasius, Crenius, Fabricius, & autres, nous ont donné des Listes.

Si cet indiscret Reproducteur d'un Ouvrage ainsi misérablement corrompu & mutilé a été étrangement téméraire & entreprenant, il a été au moins très circonspect & très prudent en supprimant totalement son nom, vû qu'un pareil & si inexcusable excès ne pouvoit que le deshonorer. Mais, après tout, peut-être ne s'agit-il en cela, que du triste effet de la faim & de la soif de quelqu'un de ces Auteurs forcés par la misére, dont la plûpart des Païs fourmillent, qui n'ont jamais eu d'autre Apollon que le besoin & d'autre Minerve que la nécessité, que le vil prix auquel ils s'abandonnent fait si volontiers emploïer par les Libraires au mépris des habiles gens, mais qui ne manquent pas non plus de les servir à proportion de leur païement : & de là l'origine & la source de tant d'insipides & pitoïables rhapsodies, dont les uns & les autres ne cessent d'accabler continuellement le Public.

MAZOLINI (SILVESTRE) Personnage beaucoup plus connu sous le nom de PRIERIAS. Pour ne point répéter ce que Moreri & Mr. Bayle en ont dit dans leurs Dictionaires, je ne m'arrêterai qu'aux circonstances qu'ils n'ont point observées. Quelques Auteurs le nomment MAZOLINI, sans dire pourquoi ils le font, & sans en apporter la moindre autorité (*a*): mais, le plus grand nombre s'est déterminé pour PRIERIAS OU DE PRIERIO (*b*); & l'un d'entre eux, qui a fait son Eloge, prétend, que, n'aïant point de nom de Famille, il se vit réduit à se donner celui de son Village (*A*). Divers Auteurs le font natif de Boulogne (*c*), d'autres le disent de l'Etat de Genes (*d*); mais, la plûpart le regardent comme Piémontois (*e*): & c'est sans doute avec plus de fondement; puisqu'il est né à Prierio, Village des Frontieres Méridionales du Piémont, à quelque distance du Bras occidental de la Bormia; & qu'il le reconnoit lui-même dans un de ses écrits (*f*). On ne connoit point le tems de sa naissance; mais, on sait qu'il entra fort jeune dans l'Ordre de St. Dominique (*g*), qu'il se distingua sous le Pontificat d'Innocent VIII. (*h*), qu'il se rendit habile en diverses sortes de Sciences (*B*), & qu'il les professa dans diverses Académies (*C*). Il est très certain

(*a*) Aub. Miræi Auctuar. Biblioth. Ecclesiastic. *pag.* 284. Labbe de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. II*, *pag.* 373. Soprani, Scrittori della Liguria, *pag.* 255. Oldoïni Athen. Ligust. *pag.* 496. Konigii Biblioth. vet. & nova, *pag.* 558. Quenstед de Patriis Eruditorum, *pag.* 287. *Notez que les deux prémiers & les deux derniers disent* Mozolinus, & *Moreri* Mazzolini, *qui dit mal-à-propos que plusieurs Auteurs le font de cette Famille. Le vrai mot est* Mazolini. *Voïez en la Preuve ci-dessous, Remarque* (E), *Num.* XXXI.

(*b*) Tritheme, Gesner, Sixte de Sienne, Folieta, Razzi, Gozzeus, Pasquier, Possevin, Bellarmin, Loth, Ghilini, Bayle, &c.

(*c*) Contin, Trithemii de Script. Eccl. *pag.* 421. Gesner. Biblioth. *folio* 605. Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 770.

(*d*) Folietæ claror. Ligurum Elogia, *pag.* 243. Soprani Scrittori della Liguria, *pag.* 255. Oldoïni Athen. Ligust. *pag.* 496.

(*e*) Sixt. Senens. Biblioth. Sanctæ, *pag.* 305. S. Razzi Istoria de'Huomini illust. dell'Ord. de'Predicatori, *pag.* 251. Gozzei Catal. insignium Dominicanor. *pag.* 219. Possevini Apparat. Sac. *Tom. II*, *pag.* 405. Bellarmin, de Script. Eccl. *pag.* 418. Miræi Biblioth. Eccles. Auct. *pag.* 284. Loth Catal. Interpret. Script. *fol. o iiij. v/o.* Ghilini Theatro de'Letterati, *Tom. I*, *pag.* 209. Labbe de Script. Eccles. *Tom. II*, *pag.* 373. Du Saussai de Script. Eccl. Contin. *pag.* 20.

(*f*) *Egli stesso nella Predica del primo Sabbato nel suo* Aureo Quaresimale, *parlando di Savona, chiama quell'Aria sua propria, e quasi nativa; e ciò, per la Vicinanza di quella Città alla Terra di Prierio sua Patria.* Soprani Scrittori della Liguria, *pag.* 255. *Ce sont apparemment ces paroles, qui ont fait dire à* Moreri, *que* quelques Auteurs faisoient *nôtre Silvestre* natif de Savonne; *mais, je n'ai trouvé cela dans aucun. Voïez* l'Atlas contractus *in* Pedemontio, *pour la position de* Prierio.

(*g*) Folietæ clar. Ligur. Elogia, *pag.* 243.

(*h*) *Circa tempora Innocentii Octavi in Lombardia floruit.* Addit. ad Trithem. de Script. Eccles. *pag.* 421.

(*A*) *Un Auteur, qui a fait son Eloge, prétend . . . . qu'il s'est donné le nom de son village.*] Cet Auteur est Hubert Folieta, Génois, qui nous fait entendre que nôtre Silvestre étoit de fort basse naissance. Voici de quelle maniére il s'est exprimé: *Obscurum Liguriæ vicum Prierium Sylvester, qui humili loco ortus ac Familiæ nomine carens ab ipso vico cognominatus est, gloria sua nobilitavit* (1). Le Continuateur du Livre de Trithême *de Scriptoribus Ecclesiasticis* le nomme donc mal-à-propos *Sylvester de Peierio* (2); Etienne Pasquier, *Pieras Sylvestre* (3); Augustin Oldoïni, *Pierias vel a Pierio*; George Matthias König, *Silver Prieras*; & Nicolas François Haym, *Prierio Silvestro* (4). Il falloit dire, *Sylvester de Prierio*, *Sylvestre Prierias*, *Prierias vel a Prierio*, *Sylvester Prierias*, & *Silvestro da Prierio*.

(*B*) *Il se rendit habile en diverses sortes de Sciences.*] En Théologie, en Droit Civil & Canonique, en Philosophie, en Mathématiques, &c. Ecoutons là-dessus ses Panégiristes: nous verrons qu'ils enchérissent tous les uns par dessus les autres, & qu'il est bon de réduire tous ces Eloges à leur juste mesure. *Inter Theologos suæ Ætatis præstantissimus, atque altera Dominicani Gregis lux evasit*, dit Hubert Folieta (5). *In Theologia, Philosophia, Jure Civili & Canonico peritissimus*, dit Gozzeus (6). *Philosophicis, Theologicis, Canonicis, Sacrisque Disciplinis adeo excultus, ut incomparabilis Eruditionis nomen sibi vendicaret*, dit Loth (7). *Vir non modo Philosophicis Studiis & Mathematicis, sed Theologicis quoque Sacrisque Disciplinis adeo excultus, ut præter egregias animi dotes, quibus ad miraculum insignitus, ob incomparabilis Eruditionis sibi vendicatum nomen &c.*, dit Oldoïnus (8). *Silvester Prierius*, dit Papadopoli, *magni Nominis Theologus, ... Philosophiæ, Theologiæ, Sacris Canonibus, & Juri Civili Operam dedit: ex his autem Scientiis, ac præsertim ex Aristotelica Philosophia & Sacra Thomistarum Theologia, eam sibi famam Sapientiæ fecit, ut vix ullus sit sua ætate parem nullum, præter Cajetanum Cardinalem de Vio, habuisse* (9). Mais, tout cela n'approche point de ce que le Ghilini en a dit, ni de la maniére dont il s'est exprimé. *Io non sò veramente, ò Silvestro*, s'écrie-t-il en s'adressant à lui-même, . . . *con qual Titolo io debba nominarvi, tanti e tali sono gli Honori de' vostri Meriti e delle vostre Virtù . . . . Vi chiamerò io per aventura così eccellente Filosofo, che ragione volmente vi si conveniva il Titolo di secondo Aristotile; overo finissimo Teologo, a segno tale, che havesti pochi pari, e niuno superiore; ò pure nelle Civili e Canoniche Leggi dottissimo; come se a queste Science il vostro pronto e fertile ingegno si fosse continuatamente applicato? . . . . In tutti . . vostri Componimenti si mira & ammira la vostra grande, ò per meglio dire, sopr'humana Dottrina. Per tanto, con un solo nome abbracciavò tutte le Lodi vostre, chiamandovi convenevolmente richissimo Compendio d'ogni buona Scienza . . . . Fù maravigliosa la vostra Riuscita nel predicare la Parola di Dio, e chiarissimo sete stato nel spiegare i vostri Divini Concetti, onde la bellezza della voce, e la vaga e profonda maniere di dire, trahe va mirabilmente gli Huomini, che in grandissimo numero venivano ad ascoltarvi* (10). Tout l'Article est sur ce ton; & n'est-ce point se livrer sans réserve à la fantaisie de débiter des *Concetti*, & d'entasser sans mesure des Superlatifs; au lieu de nous donner, selon ses engagemens, l'Histoire des Hommes de Lettres? Il n'y a point de Lecteur judicieux, qui ne préférât un fait Historique, quelque particularité intéressante, une simple date, à cet entassement ridicule de loüanges aussi fausses qu'inutiles. De tous les Auteurs, il n'y en a presque point à qui cette excellente leçon du Poëte,

N'allez pas dès l'abord, sur Pégaze monté,
Crier à vos Lecteurs, d'une voix de tonnerre,
„ *Je chante le Vainqueur des Vainqueurs de la*
„ *terre* (11)."

convienne autant qu'aux Ecrivains d'Eloges, & sur-tout aux Italiens: vû qu'ils s'y livrent pour l'ordinaire, sans aucune retenuë, à tout le feu de leur imagination; que le plus souvent,

Après tous ces grans cris,
La Montagne en travail enfante une Souris;

&, qu'après un léger éxamen, leur prétendu héros se trouve quelque fois un sujet très médiocre. C'est ce qu'on reconnoîtra fort aisément de celui de cet Article, dans divers endroits des remarques suivantes; & c'est ce que Mr. du Pin n'a pas fait difficulté d'avouer en ces termes. *Cet Auteur*, dit-il, *ne s'étoit point encore défait de la*

(1) Uberti Folietæ clarorum Ligurum Elogia, *pag.* 243.

(2) Trithemius de Script. Eccl. *folio* ccxx *Edit.* Paris. apud Barthold. Rembolt, 1512, in 4.

(3) Pasquier, Lettres, *Tom. II*, *pag.* 605. *Le* Catal. Biblioth. Card. Imperialis *fait la même faute*, *pag.* 401.

(4) Oldoïni Athenæum Ligust. *pag.* 496. Konigii Biblioth. vet. & nova, *pag.* 665. Nic. Franc. Haym, Notizia de'Libri rari Italiani, *pag.* 102, 291.

(5) Clarorum Ligurum Elogia, *pag.* 243.

(6) Catalogus insignium Dominicanorum, *pag.* 219.

(7) Catalogus Dominicanorum S. Script. Interpretum, *folio* O iiij.

(8) Athenæum Ligusticum, *pag.* 496.

(9) Nic. Comneni Papadopoli Hist. Gymnasii Patavini, *Tom. II*, *pag.* 188.

(10) Ghilini Teatro d'Huomini Letterati, *Part. I*, *pag.* 209, 210.

(11) Des-Preaux, Art. Poetiq. *Chant III*, *Vers* 270 — 274.

(i) Folieta, Razzi, Gozzeus, Possevin, Bellarmin, Miræus, Loth, Labbe, Ghilini, Oldoïni, Moreri, & Bayle.

(k) Bellarmin. de Script. Eccles. *Edit. Roman.* 1613, *in* 4. *Voce* Sylv. Prierias. Labbe de Script. Eccl. *Tom. II*, *pag.* 373. Olearii Biblioth. Eccl. *Tom. II*, *pag.* 180.

tain qu'il fut Maître du Sacré Palais sous le Pontificat de Léon X. (*i*); mais, il n'y a nulle apparence qu'il ait été, ni Prieur général (*k*), ni Vicaire général (*l*), ni Général de l'Ordre de St. Dominique (*m*); ni qu'il soit mort à Rennes en Bretagne, en faisant la visite générale de son Ordre, comme divers Ecrivains l'ont avancé (*n*): & il y a tout lieu de croire qu'on l'a confondu à cet égard avec un autre célébre Dominicain (*D*). On ne sçait ni le tems ni le lieu de sa mort: les uns la placent vers l'an 1520, mais on a fait voir que cela ne se peut point (*o*): les autres la mettent à Rome en 1522, ou 1523, mais c'est sans en donner aucune preuve (*p*): & d'autres enfin le font ridiculement fleurir en 1536, & mourir en 1506, (*q*). Un de ces Ecrivains ajoûte, que s'il n'étoit mort en 1521, un peu avant Léon X, ce Pape l'auroit élévé au Cardinalat (*r*): mais, cela n'est appuié d'aucune autorité, & n'a nulle apparence. Il a beau-

(*l*) Ghilini, Teatro de' Letterati, *Part. I*, *pag.* 209.

(*m*) Possevin, Du Saussai, Oldoïni, & Moreri.

(*n*) Lud. Jacob Biblioth. Pontificiæ, *pag.* 440. Labbe, *Tom. II*, *pag.* 373. & Moreri.

(*o*) *Voïez la* Réponse aux Questions d'un Provincial, *Tom. I*, *pag.* 619.

(*p*) Oldoïni Athen. Ligust. *pag.* 498. *Ce qu'il y a de certain, c'est qu'*Erasme *le croïoit encore vivant en cette année* 1523, *puisqu'il lui écrivit une* Lettre *fort vive, pour se justifier de l'injuste imputation de Luthéranisme. C'est sa LII. du XX. Livre de l'Edition de Londres.*

(*q*) St. Romuald, Abrégé Chronologique, *Tom. III*, *pag.* 290, & Table.

(*r*) *Ab eodem Pontifice* (Leone X) *destinabatur ad Purpuram Ecclesiæ Senatoriam.* Nic. Papadopoli Hist. Gymnasii Patavini, *Tom. II*, *pag.* 188.

la Barbarie qui avoit régné jusqu'alors; & ne paroit pas avoir eu aucun goût pour les Belles-Lettres, ni pour les Sciences, qui commençoient à se renouveller & à se perfectionner de son tems (12).

(12) Du Pin, Hist. Ecclésiast. du XVI. Siécle, *Tom. IV*, *pag.* 389. *Voïez aussi* Maimbourg, Hist. du Luthéranisme, *pag.* 30: *& la Remarque* (*C*) *du* PRIERIAS *de Mr.* Bayle.

Au reste, je n'ai transcrit la derniére Période du long passage du Ghilini que l'on vient de lire, que pour avoir occasiou de remarquer une faute de cet Auteur. Il fait de nôtre Silvestre un des plus grands Prédicateurs qu'on ait jamais entendus. Cependant, le Razzi, qui a étalé avec affectation ses bonnes qualitez en différens endroits de son Livre, ne dit pas un seul mot de lui dans la liste qu'il a donnée des illustres Prédicateurs de l'Ordre de St. Dominique (13). Il étoit pourtant plus à portée que le Ghilini, soit pour le tems, soit pour la Profession, d'être bien instruit sur cet Article; & puisque, ni lui, ni aucun des autres Auteurs que j'ai citez, n'en disent quoi que ce soit, Mrs. Moreri, Bayle, & Papadopoli, qui ont donné nôtre Sylvestre pour un grand Prédicateur, ont apparemment trop compté sur l'autorité du Ghilini.

(13) *Voïez cette* Liste *dans son* Istoria de' Huomini illustri dell' Ordine de' Predicatori, *pag.* 277, *& suiv. jusqu'à* 292.

(*C*) *Il a professé . . . dans diverses Académies.*] L'Auteur de la prémiére Addition au Livre de Tritheme *de Scriptoribus Ecclesiasticis* se contente de dire qu'il demeuroit encore à Boulogne en 1512, *adhæc usque tempora perseverat scribendo, Bononiæ degens, usque videlicet ad annum Domini 512. supra millesimum* (14): mais, Seraphino Razzi nous donne un détail, tant des diverses Académies où Prierias a enseigné, que des divers emplois qu'il a exercés. *F. Silvestro da Prierio*, dit-il (15), *che fù certo tempo Reggente in Bologna; che, condotto dal Senato Veneto, lesse in Padoua; che, con publico stipendio, fù anco chiamato a leggere in Roma, e ci fù Maestro di Sacro Palazzo; che in molti Conventi fù Prelato, e Vicario della Congregatione di Lombardia; che nell' insegnare, con la chiarezza della voce, havea una traditiva maravigliosa; &c.* Le Ghilini, qui ne parle que des Académies de Padouë & de Rome (16), ne devoit point oublier celle de Boulogne. Aubert le Mire, & Quenstedt après lui, ont eu plus de raison de dire, qu'il passa de sa Profession de Boulogne à la Maîtrise du S. Palais; *ex Bononiensi Professore Magister Sacri Palatii* (17). En effet, on a solidement prouvé, qu'il n'a point professé dans Padoue, & qu'il n'étoit que simple éléve de cette Académie (18).

(14) Addit. I. ad Trithem. de Script. Eccl. *pag.* 421.

(15) Razzi, Istoria de' Huomini illustri dell' Ordine de' Predicatori, *pag.* 297, 298.

(16) Ghilini Teatro de' Letterati, *Part. I*, *pag.* 209.

(17) A. Miræi Bibliotheca Ecclesiastica, *pag.* 284. Quenstedt de Patriis Eruditor. *pag.* 287.

(18) Nic. Comneni Papadopoli. Hist. Gymnasii Patavini, *Tom. II*, *pag.* 188.

(*D*) *Tant à l'égard de ses Charges de Vicaire général, & de Général de l'Ordre de St. Dominique, qu'à l'égard de sa mort, ... on l'a confondu avec un autre célébre Dominicain.*] Cela paroitra manifestement par la Lecture du Passage que je vais citer. Je le tire de l'*Istoria de gli Huomini illustri cosi nelle Prelature, come nelle Dottrine, del sacro Ordine de gli Predicatori*, composée par le Père *Serafino Razzi* Dominicain, & imprimée *in Lucca, per il Busdrago, en* 1596, *in* 8°. Voici ses termes: *Maestro Francisco* SILVESTRIO *Ferrarese, il quale, di* VICARIO DELL' ORDINE, *fu eletto in Roma* GENERALE *l'anno* 1525; *e l'anno* 1528. *alli* 24. *di Settembre, essendo in* VISITA, *rese la religiosa Anima al suo Creatore, nel Convento* RUTENENSE *in* FRANCIA. *Resse quest' ottimo & osservantissimo Padre molti anni lo Studio di* BOLOGNA, *e si fe illustre colla Gloria di solennissime Dispute. Commentò i dottissimi Libri di* SAN TOMMASO *contra i Gentili, e scrisse sopra alcuni Libri di* LOGICA *e di* PHILOSOPHIA (19). Comme on le voit, cet Historien dit ici de François Silvestre de Ferrare ce que tous les autres ont dit de Silvestre de Prierio. Voilà deux Hommes, tous deux nez en Italie, tous deux nommez Silvestre, tous deux Dominicains, tous deux Professeurs à Boulogne, tous deux Commentateurs d'Ouvrages de Thomas d'Aquin, & tous deux Auteurs d'Ecrits de Logique & de Philosophie (20): & il est très vraisemblable que cette conformité de nation, de nom, de Societé Réligieuse, de Profession Académique, & d'écrits, ait fait confondre ensemble ces deux Hommes, & attribuer à celui-ci ce qui n'appartenoit qu'à celui-là, comme son Vicariat, son Généralat, & sa mort en France. Si j'ajoûte à cela, que c'est dans une liste des Généraux de l'Ordre de St. Dominique, que cet Historien parle ainsi; qu'il n'y fait aucune mention de Silvestre de Prierio, dont il n'a pourtant point manqué de parler cinq ou six fois dans le même Livre, à l'occasion de choses bien moins remarquables; que cette liste n'en contient pas moins une succession complette & bien suivie des Généraux de cet Ordre; & enfin, que dans les qualitez données à Prierias dans le passage du même Razzi, que j'ai rapporté dans la remarque précédente, il n'est parlé ni de Vicariat ni de Généralat: on sera, je pense suffisamment convaincu, qu'il n'a jamais été, ni Vicaire Général, ni Général de l'Ordre de St. Dominique, & qu'il n'est point mort en France. Bertrand d'Argentré, & après lui le Père Jacob, le Père Labbe, & Moreri, se sont donc fort trompez en l'avançant. Il est sur-tout visible que le prémier, qui nomme celui qui mourut en France *Francesco Silvestro Prierias Général des Jacobins natif de Ferrare* (21), a confondu ensemble *Silvestre Prierias* Maître du Sacré Palais à Rome, & *François Silvestre de Ferrare* Général des Dominicains. L'Auteur des *Remarques Critiques sur l'Edition du Dictionnaire Historique de Morery donnée en* 1704; Remarques, que Mr. Bayle n'a point dédaigné d'accompagner de Notes curieuses imprimées *à Rotterdam, chez Hofhout, en* 1706; sous le mot MAZZOLIN, page 43, regarde ce *François Sylvestre* comme *François* de Nation: & il est assez étonnant, que Mr. Bayle, qui savoit bien que cet Homme étoit de Ferrare, n'ait point relevé cette faute.

(*E*)

(19) Razzi, Istoria de' Illustri dell'Ordine de' Predicatori, *pag.* 171.

(20) *Voïez, dans la Remarque suivante, les Ecrits de nôtre* SYLVESTRE DE PRIERIO.

(21) B. d'Argentré Histoire de Bretagne, *pag.* 718.

beaucoup écrit, & sur divers sujets ; je donnerai ci-dessous la liste de ses Ouvrages (E). Beau-

(E) *Je donnerai ci-dessous la Liste de ses Ouvrages.*] Celles, qu'en ont données la plûpart de ceux qui ont parlé de lui, sont assez mal faites, & le Père Labbe avoit raison de croire qu'on devoit songer à les ranger dans un meilleur ordre (22). Les voici, selon l'ordre des matiéres, les Latins, les prémiers, & les Italiens en suite.

(22) *De ejus Scriptis meliori quam antea Ordine digerendis cogitandum censeo.* Labbe de Script. Eccles. Tom. II, pag. 374.

CATALOGUE DES ECRITS DE MAZOLINI.

Ecrits Théologiques.

I. *Commentaria in IV Libros Sententiarum Petri Lombardi.*

II. *Compendium Scriptorum J. Capreoli in Sententias*, comme s'expriment presque tous les Bibliothécaires, mais véritablement intitulé, *Egregium vel potius Divinum Opus in Johannem Capreolum, Theologum Sacri Prædicatorum Ordinis, a Fratre Sylvestro Prierano, ejusdem Ordinis Sacræ Theologiæ Baccalario*, & imprimé à Crémone, par Charles de Darleriis, le 17. des Kalendes de Mai 1497, in 4°.

III. *Additiones Opinionum & Notabilium ad Joh. Capreolum, quibus præcipue docetur quid de unaquaque Conclusione alii senserint, a Nicolao de Rapallo editæ.* Cremonæ, Carolus de Darleriis, jv. Kalendas Maii 1497, in 4°.

IV. *Conflatum Prierii, Opus octo annorum, quo, cunctas ejusdem Argumenti Materias, quæ in S. Thoma sparsim extant, apposite componens in suis Commentariis interdum explanat, in 4 Volumina distinctum*, dont le prémier a été imprimé à Pérouse, chez François Cartularius, en 1519, in folio ; & en 1530.

V. *Defensorium Doctrinæ Sancti Thomæ.*

VI. *Malleus Scotistarum in falsas Assumptiones Scoti contra D. Thomam in primo Sententiarum*, Bononiæ, 1514, in 4°.

VII. *De Strigi-Magarum, Dæmonumque mirandis, Libri III; una cum Praxi & Ratione formandi Processus contra ipsos.* Romæ, apud Anton. Bladum, 1521, & ibid. in Ædibus Pap. Rom. 1575, in 4°. Il dédia ce Traité au Cardinal Augustin Trivulce le 1 Mars 1521.

VIII. *Libellus Exorcismorum.* Bononiæ, apud Sim. Rubæum, 1573.

IX. *Expositio Missæ.*

X. *Liber de Immolatione Agni Paschalis.* Mediolani, 1509.

XI. *Summa Sylvestrina, seu Summa de Peccatis, aut Casuum Conscientiæ, vel Summa Summarum.* Il y en a eu quantité d'Editions, entre autres une de Bologne, en 1515, in 4°, 2 Voll. ; une à Lion, en 1552, in 4°; une d'Anvers, chez Plantin, en 1569, une en 1580, & une autre en 1583. Depuis, elle a été réimprimée, avec les Additions de Pierre Vendramini, tirées du Concile & du Catéchisme du Concile de Trente, à Venise, en 1587, in 4°; à Lion, en 1594, in 4°; & à Venise, chez Jérome & Nicolas Poli, en 1601, in 4°.

XII. *Confessionale Majus.*

XIII. *Confessionale Parvum seu Minus.*

XIV. *Liber Quæstionum seu Casuum impertinentium numero 65.* Bononiæ, 1503.

XV. *Definitiones omnium Legum.*

XVI. *Opusculum de Judicio temerario.*

XVII. *Consilium de Monte Pietatis.*

XVIII. *Consilium de Pacto retrovendendi.*

XIX. *Volumen Sermonum, inscriptum* Rosa Aurea, *eo quod in eo sint Flores & Rosæ omnium Doctorum super Evangelia totius Anni, tam de Tempore, quam de Sanctis, tam secundum Ordinem Prædicatorum, quam secundum Curiam.* Bononiæ, 1503; Haganoæ, 1508; Haganoæ, per Henr. Gran, 11. Oct. 1518; Venetiis, apud Melch. Sessam, 1524; & ibid. apud Jacob. Sansorinum, 1569; & 1582, in 4°; & emendatum per Damianum Zambelli, Venetiis, 1599; & ibid. ap. Ciotti, 1600, in 4°.

Guillaume Oonzel d'Anvers, Prieur des Dominicains de Bruges, en a fait un Abrégé, intitulé *Sylvestri Prierii Enchiridion Concionatorum, ex ipsius Roseto Aureo excerptum*, & imprimé à Anvers, en 1626, in 8°; & à Douai, chez Beller, en 1622, in 16°.

XX. *Liber Quæstionum sexaginta novem ad Evangelia Dominicalia totius Anni.* Bononiæ, 1503.

XXI. *Sermones de Sanctis.* Bononiæ, 1503.

XXII. *Quadragesimale Aureum, in quo 64 Sermones eruditi & salutares.* Venetiis, apud Lazarum Soardum, 1515, in 4°.

XXIII. *Libellus Meditationum de Passione Domini.*

XXIV. *Liber de Historia Beatissimæ Virginis Mariæ.*

XXV. *Libellus de Historia Beatæ Virginis Magdalenæ*, ou bien, *Dialogus de B. Virgine Magdalena.*

XXVI. *Decalogus* (ou peut-être *Dialogus*) *de S. Paulo primo Eremita, correctus per Sylvest. Prieratem.* Romæ, 1516, in 8°.

XXVII. *De Sublevatione Infirmantium.*

XXVIII. *Liber de Observatione Morientium.*

XXIX. *Dialogus, seu Discursus, contra præsumptuosas Lutheri Conclusiones, cum Præfatione ad Leonem X*; atque Præfat. ad Lutherum, & Apprecatione Spiritus Humilitatis & Veritatis, *sine Loci Annique Notatione, sed anno* 1518, in 4°.

XXX. *Replica seu Responsum ad Martinum Lutherum.*

XXXI. *Errata & Argumenta Martini Luteris recitata, detecta, repulsa, & copiosissime trita; per Fratrem Silvestrum Prieriatem, Magistrum Sacri Palatii, seu de juridica & irrefragabili Veritate Romanæ Ecclesiæ, Romanique Pontificis; per eximium Sacrarum Litterarum Professorem Fratrem Silvestrum* MAZOLINUM, *Prieriatem, Ordinis Predicatorum vitæ regularis, Magistrum Sacri Palatii Apostolici:* Opus Libris II & Epitome quadam III. constans, ac 268. foliis pro II Libris, dicatumque Leoni X. die 10. Junii 1519; editum vero *Romæ, per Antonium Bladis de Asula, die* 27. *Martii, Millesimo quingentesimo vigesimo, sedente*

sedente Leone X. Pont. Max. anno ejus octavo. C'est un in quarto d'assez belle édition. Le III Livre avoit été imprimé à Rome dès l'année 1518; & c'est apparemment par cette raison qu'on n'en a mis ici qu'un abrégé. Ce même Livre a été réimprimé à Florence, en 1521, in 4°: & depuis dans la *Rocaberti Bibliotheca*, Tom. XIX, pag. 225. & seqq.

XXXII. *Apologia de Convenientia Institutorum Ecclesiæ Romanæ cum Evangelica Libertate, adversus Lutherum.* Venetiis, 1525.

On trouvera ci-dessous le précis de deux de ces IV Ecrits contre Luther.

Ceux de Philosophie & de Mathématiques sont

XXXIII. *Introductorium Logicæ.*

XXXIV. *Compendium Logices.* Venetiis, Otinus de Luna Papiensis, 1496, in 4°; & non 1646, comme le dit mal le Soprani.

XXXV. *Apologia de secundis Intentionibus.*

XXXVI. *Quæstio de æterna Veritate Propositionum in Materia Naturali.*

XXXVII. *Commentarius in Sphæram Joannis de Sacrobosco*, que l'Oldoïni marque avoir été imprimé à Venise en 1413 : il a sans doute voulu dire 1513.

XXXVIII. *Commentatio perfamiliaris in Theorias Planetarum Georgii Purbachii.* Mediolani, 1514; & Parisiis, apud Joan. Parvum, 1516, in folio.

Voici les Italiens, parmi lesquels il paroît qu'il y en a quelques-uns multipliés sous divers titres.

XXXIX. *Trialogo in Job.*

XL. *Sommario per confessarsi.*

XLI. *Philamore, Scala di S. Amore, Refugio de gli Afflitti.*

XLII. *Trattato della Regina del Cielo.*

XLIII. *Vita della Magdalena; con molti Annotazioni:* in Bologna, Giov. Ant. de' Benedetti, 1500, in 4°; & in Roma, 1607, in 24.

XLIV. *Trattato del nascere, vivere, e morire.*

XLV. *Trialogo di trè Querele.*

XLVI. *Trialogo chiamato* Philamore, *cioè Parlare di tre Persone, che sono Christo, Gesu, e S. Maria Maddalena*; in Bologna, Giov. Anton. de' Benedetti, 1500, in 4°. Ce Traité a été traduit en Latin par Jean Bru, Dominicain, & imprimé à Rome, en 1588, in 8. Le titre Italien est vraisemblablement gâté; n'y aïant nulle apparence, que l'Auteur ait voulu faire deux Personnages de *Christ* & de *Jésus.*

XLVII. *Opere Volgari del P. Silvestro da Prierio*, in Milano, 1519, in 4°.

Je me suis servi, pour dresser cette Liste, de Gesner, de Gozzeus, de Possevin, du Ghilini, du Soprani, d'Oldoïni, de l'Orlandi, & de l'*Index Bibliothecæ Barberinæ :* ils n'ont marqué les éditions qu'à ceux de ces Ouvrages où elles se trouvent notées ici; & leur négligence à cet égard est extrême.

Quelques Bibliothécaires lui attribuënt encore trois Ecrits, dont les Auteurs que je viens de nommer ne font aucune mention. L'un est un Traité *de Papa, ejusque Potestate*, inséré dans la *Bibliotheca Pontificia Rocaberti*, Tom. XIX, pag. 368, & suivantes: le second est un Traité *de Cardinalatu in Summis* (23); & le troisiéme est intitulé *Modus inquirendi Hæreticos, ad Usum Curiæ Romanæ, lectu dignissimus, duodecim Regulis conclusus*, imprimé en 1519, in 4°; & réimprimé dans les *Secretiora Hispanicæ Inquisitionis & Carnificinæ* du prétendu Joachim Ursinus, à Amberg, en 1611, in 8°. Ce Compilateur pouvoit choisir une meilleure édition; car ce Traité avoit été revu, corrigé, & imprimé avec la fausse inscription de *Rome, en* 1553, *in* 8, (24). Cette derniére édition se trouve à la fin de la nouvelle édition du *Fasciculus Rerum expetendarum & fugiendarum*, réimprimé, par les soins & avec les Augmentations considérables d'Edward Brown, *à Londres, chez Richard Chiswel, en* 1690, *en* 2 *Volumes, in folio*; & voici son véritable titre, ordinairement trop abrégé par les Bibliothécaires: *Modus solennis & authenticus ad inquirendum, & inveniendum, & convincendum Lutheranos, valde necessarius ad Salutem Sanctæ Apostolicæ Sedis, & omnium Ecclesiasticorum. Anno* 1519. *compositus, in Martini Lutheri Perditionem & ejus Sequacium, per Venerabilem Monachum* SYLVESTRUM PRIERATEM *ex sacro-sancto Ordine Prædicatorum, Magistrum Sacri Palatii, & Generalem Hæreticæ Pravitatis Inquisitorem. Anno* 1553. *revisus, & satis bene emendatus ab Erroribus, per Reverendissimos Cardinales ad Officium Sanctissimæ Inquisitionis deputatos per S. D. N. Papam Julium III. Romæ, per Jordanum, Typographum Pontificium, anno* 1553. A n'en juger que par ce titre, on peut bien regarder cet Ouvrage comme composé par nôtre Silvestre Prierias: & les trois Bibliothécaires, que j'ai citez ci-dessus, sont en quelque sorte excusables de l'avoir cru ainsi; sur-tout Draudius, qui ne le connoissoit apparemment que par quelque Catalogue semblable au sien. Mais, l'Editeur du *Fasciculus Rerum expetendarum & fugiendarum*, & l'Auteur du XIX. Tome de la *Bibliothéque Universelle & Historique*, qui n'en ont parlé qu'après l'avoir lû, ne sont nullement excusables d'avoir crû la même chose, & d'en avoir porté ces Jugemens risibles. *Modum istum solennem Sylvestri Prieratis, fere deperditum, & inter istius Opera ob eximiam ejus stultitiam non recensitum, habes tibi e Bibliotheca Collegæ mei Joannis Moore S. T. P., qui noluit solus ridere antiquam Inquisitorum Fatuitatem . . . . . Fictum fortasse alterius, & non serium Prieratis Tractatum fuisse, putabit aliquis. Sed, qui perpendet . . . . ., hasce Regulas Inquisitorias non temere damnabit joci.* „ Prierias défend „ [l'Eglise Romaine] d'une maniére si ridicule, „ & si propre à faire mépriser les Inquisiteurs, & „ même à donner de l'horreur pour l'Inquisition, „ qu'un Livre, écrit à dessein de produire cet effet, „ ne seroit peut-être pas si propre pour cela que „ celui-ci. Il dit, par exemple, ... qu'on „ fait . . . . . aujourd'hui brûler les Hérétiques „ non seulement sans péché, mais encore avec „ beaucoup de mérite. Car . . . . nous obéïssons, „ à St. Paul, qui nous ordonne d'ôter le méchant „ du milieu de nous, *& ut Hæreticos devitemus*, „ id est *de vita privemus, secundum Interpretationem Domini nostri Papæ.* . . . . . Il paroit une „ si grande ignorance, & une si grande ingénuïté „ dans cet Ecrit, que ceux, qui ont ramassé les „ Oeuvres de Prierias, ont eu honte de le mettre „ parmi, quoi qu'il eut été imprimé deux fois sous „ son nom (25)." En effet, il est visible, à la simple lecture de ce Traité, que ce n'est rien moins qu'un Ouvrage sérieux; mais, au contraire, une ironie perpétuëlle, & une raillerie vive & sanglante, des maximes odieuses & sanguinaires des Inquisiteurs, à peu près dans le goût des *Epistolæ obscurorum Virorum :* & c'est quelque chose d'inconcevable, que ces deux Auteurs-là, non seulement ne s'en soient point apperçu, mais même n'aïent pas voulu le voir, dans des expressions aussi singuliéres & aussi frapantes que celles-ci. *Ego credo, si S. Heronymus & S. Augustinus hodie venirent, quod vix evaderent ignem; tam excellentes sunt Inquisitores in ingeniis . . . . . Bene tibi, Paule, quod vixisti quando non erant subtilia ista ingenia! . . . . Maximam gloriam Inquisitores fuissent consecuti, si Joh. Reuchlinum, virum tam doctum, combussissent, quia semper Combustores doctiores sunt Combustis: ut patet ex coquo & lignis, quæ ipse comburit.*

Ces

(23) Lud. Jacob Bibliotheca Pontificia, *pag.* 440.

(24) Draudii. Biblioth. Classica, *pag.* 377. Catal. Biblioth. Bodleianæ, *pag.* 444. Biblioth. Telleriana, *pag.* 122.

(25) Ed. Brown Præfatio ad Lect. Fascic. Rer. expetendar. *pag. xxxij*, &c. Bibliothéque Universelle, *Tom. XIX*, *pag.* 362.

Beaucoup de Gens ont dit, qu'il étoit le prémier qui eût écrit contre Luther

Ces Inquifiteurs, qui font-là fi cruëllement berpez, n'ont point été les duppes de ces Ironies fanglantes de même que Brown & le Clerc; car, ils ont bel & bien placé le *Modus folemnis & authenticus ad inquirendum &c.* dans leurs *Indices Librorum prohibitorum*; & c'eft ce que n'auroient pas dû ignorer deux Auteurs auffi décififs fur ce fujet. Peut-être ne font-ils pas mieux fondez, lorsqu'ils fuppofent qu'on a fait une colleƈtion de tous les Ecrits de nôtre Sylveftre de Prierio: je ne fache pas au moins qu'on ait jamais rien vû de femblable.

Voici le précis que j'ai promis ci-deffus de deux des Ouvrages de Prierias contre Luther: je le tire de Sleidan; & je le mets d'autant plus volontiers ici, qu'il y fait connoître quels étoient les principes de nôtre Moine, & que cela fait partie de fon Hiftoire. „ Après Eccius (26)" dit Sleïdan (27), „ Sylveftre Prieras, Jacopin, Maiftre (comme ils „ appellent) du Sainƈt Palais, efcrivit en forme de „ *Dialogue contre Luther, avec une Préface au Pa-„ pe Léon*, ... remonftrant, qu'encore qu'il „ foit fur l'aage, ... il fe veut employer, du „ tout pour la Papauté ..... Il pofe quelques „ Thémes ou Propofitions, ... par lesquelles „ il eftablit le Pape Chef de l'Eglife Univerfelle, „ ..... & affeure qu'il ne peut faillir en ce qui „ concerne la Foy & la Réligion, non plus que le „ Concile, pourveu que le Pape y affifte; mesme, „ que l'Efcripture Ste. n'a vertu ny authorité quel-„ conque, fi elle ne la prend de l'Eglife & du Pa-„ pe Romain, comme de la très certaine régle de „ la foy: en forte que celuy, qui a autre opinion, „ ..... fans aucune doute eft hérétique. Luther „ fit refponfe à ce Livre, avec une Préface qui „ s'addreffe au dit Sylveftre: confeffant, qu'il a plus „ fes Propofitions en admiration qu'il ne les entend, „ [& lui montrant] qu'il ne faut adjoufter foy à „ toute Doƈtrine des Hommes ..... comme cel-„ le de Thomas (28) .....; & qu'il n'eft licite „ de recevoir autre doƈtrine, que celle qui eft „ laiffée des Prophétes & des Apoftres, quelque „ beau luftre qu'elle ait. ..... Sylveftre refpond „ à celà ..... par une *Préface* où il vient à dé-„ fendre vaillament fon Thomas: & à cefte Pré-„ face il adjoufte un Livre qu'il nomme *Abbrégé*, „ où il éxalte merveilleufement la puiffance du Pa-„ pe, en forte qu'il la préfére à tous Conciles & „ Décrets; affirmant, que toute la vertu de l'Ef-„ cripture defpend d'icelle ..... Luther refpondit „ *feulement* (29) à Sylveftre par une *Epiftre* qu'il „ addreffoit *au Leƈteur*: où il dit, que le Livre de „ Sylveftre eft tellement farci & coufu de menfon-„ ges & horribles blafphemes du Nom Divin, qu'il „ femble que Sathan en foit l'Autheur; que fi le „ Pape & les Cardinaux font de mesme avis, & fi „ les mesmes chofes ..... fe tiennent & enfeignent „ à Rome, il n'y a doute que Rome ne foit le vray „ Siége de l'Ante-Chrift .....; que fi donc le „ Pape ne réprime ce Sylveftre, & s'il ne le con-„ traint de fe dédire, il protefte qu'il difcorde d'a-„ vec luy, & que tant s'en faut qu'il reconnoiffe „ l'Eglife Romaine pour la vraye Eglife, qu'au „ contraire il la tiendra pour un esgout de toute or-„ dure & vilainie, & pour un lieu dédié à toute im-„ piété." Ce fut apparemment fur des Remontrances fi vives, que Léon X. impofa filence à Prierias (30). Quoi qu'il en foit, l'on voit que Sleidan ne fait ici mention que de deux des quatre Ouvrages contre Luther que les Bibliographes lui attribuënt. Le célébre Etienne Pasquier, fans entrer de même dans le détail des Ecrits de Prierias contre Luther, juge à peu près de même de fa doƈtrine; & ce qu'il en dit, auffi-bien que de la caufe de l'oppofition publique & éclatante de Luther aux erreurs & corruptions de l'Eglife Romaine, eft trop curieux, & concerne trop Prierias, pour ne point trouver place ici. „ Si, avec les morts de „ Selin & de Maximilian" dit-il dans la Lettre du XX. Livre des fiennes adreffées à Florimond de Raimond, „ l'Avarice fut pareillement morte de-„ dans Rome, indubitablement les affaires de nof-„ tre Eglife fuffent démeurées en leur calme. N'ef-„ tant plus queftion de fe croifer contre le Turc, il „ falloit auffi oublier la Cueillette des Deniers qu'on „ faifoit pour la Croifade. C'eft le mot dont nous „ baptizons les Voyages qu'entreprenons contre les „ infidèles:" & Artifice auffi criminel qu'odieux pouvoit ajoûter Pasquier, dont depuis très longtems les Papes & leur Suppots amufoient les Rois & les Peuples, afin de pécher en eau trouble. „ Toutes fois, ceux, qui commandoient aux opi-„ nions de Léon (*X*) Pape facile & débonnaire, „ mettants l'honneur de Dieu fous pieds, luy fi-„ rent éxercer libéralité de ces Deniers envers une „ fienne Soeur, qui en eut le plus grand chanteau, „ comme nous apprenons de Guichardin; puis envers „ uns & autres Princes ..... Alors, fe tourna ce „ grand pardon en party; fe trouvant quelques „ Prélats principaux Entrepreneurs, qui faifoient la „ maille bonne; fous lesquels y avoit quelques Par-„ tifans, qui fçavoient ce qu'ils leur devoient ren-„ dre pour les Provinces qui leur eftoient départies. „ La Procédure, que ces Meffieurs obfervoient, „ allants faire leurs queftes, eftoit de commencer, „ en chaque Paroiffe, par une Proceffion fous la „ conduite du Curé, ou de fon Vicaire, fuivie „ d'une célébration de Grand'-Meffe du St. Ef-„ prit, qui fe fermoit par le Sermon d'un Charla-„ tan, lequel eftalloit aux Paroiffiens de quel fruit „ eftoit le mérite de ce grand pardon, tant aux vi-„ vants qu'aux morts, felon le plus ou le moins „ qu'on contribueroit de Deniers. Et lors le pau-„ vre Peuple ouvroit fa bource à qui mieux, „ pour participer à un fi riche Butin. Ce fut un „ or pire que celui de Touloufe, qui caufoit feule-„ ment la mort à ceux qui le manioient .....; „ Quelques Prefcheurs d'Allemaigne .... n'oubli-„ érent de fe desborder contre cet abus; &, fur-„ tout, Martin Luther, Réligieux de l'Ordre de „ St. Auguftin, s'en acquitta dedans la Ville de „ Wittemberg, Païs de Saxe, ... fouftenant, „ qu'il n'eftoit en la puiffance du Pape de diftribuer „ des indulgences & pardons ..... Quelques „ Efcoliers, fous la qualité de Théologiens, „ fouftinrent la querelle du Pape, donnant fubjeƈt „ à un Moineau de fe faire Aigle aux despens de la „ réputation du S. Siége; &, entre autres, un „ Frère Prierias Sylveftre, de l'Ordre de St. Do-„ minique, demeurant à Rome, fe mit fur les „ rangs. Tellement que deux Moines, l'un Au-„ guftin, l'autre Jacobin, entrent en Lice, s'atta-„ chants aux extrémitez; celuy-là voulant terraf-„ fer la grandeur du Pape, & la réduire au pied „ des autres Evesques, en & au dedans leurs limi-„ tes; & ceftuy-ci, au contraire, luy donnant „ toute puiffance & authorité, non feulement fur „ les Patriarches, Archevesques, & Evesques, „ mais auffi fur le Concile général & œcuménique. „ Qu'il luy fuffifoit de dire, *s'il me ploift*, il me „ loift [c'eft-à-dire *s'il me plait*, il m'eft loi-„ fible;] & qu'il falloit confidérer, non ce que „ les Papes font, mais ce qu'ils font." Après cela, paffant aux desordres de la Difcipline Eccléfiaftique & Bénéficiale, il conclut ainfi cette longue & notable Epître: „ Et nous, au milieu de cefte „ générale desbauche, nous penfons exterminer „ l'héréfie, par nos éfcrits & nos cris .... C'eft „ *faire gerbe de Fouarre à Dieu*, que de le croire." Après un femblable aveu, fortifié de l'autorité de Guicciardin, autre Ecrivain Catholique-Romain, n'eft-il pas extrémement étonnant, qu'eux & leurs femblables, foient reftez dans une Société fi corrompuë, & dont ils connoiffoient fi bien l'affreufe corruption? Mais, c'a été le défaut trop commun de quantité de Savans illuftres du XVI. Siècle, foit par crainte ou Nicodémisme, foit par indifférence totale pour la Réligion, foit par libertinage effeƈtif. Mais, revenons aux Ecrits de Prierias contre Luther. Peut-être les deux autres, que lui attribuënt les Bibliothécaires, ne font-ils en effet que des Produƈtions de leurs brouilleries, & les mêmes Ecrits multipliés fous différens titres. On fait que c'eft un desordre dans lequel ils ne tombent que trop fouvent. Par éxemple, & fans nous éloigner de nôtre fujet, quelque éxaƈt que foit ordinairement Mr. Bayle, il n'a point pu fe garantir à cet égard; puis qu'il fait deux différens Ouvrages, des *Errata & Argumenta Lutheri*, & du Traité *De juridica & irrefragabili Veritate Rom. Ecclefiæ*, de nôtre Silveftre. On a vû ci-deffus, num. XXXI, que ce n'eft qu'un feul & même Ecrit.

[26] *Mr.* Bayle, *pouvoit donc affûrer pofitivement*, qu'Ekkius *avoit écrit contre* Luther *avant* Prierias.

[27] Sleïdan, Comment. de l'Eftat de la Réligion & de la République, *à l'année* 1518, *folio* 2 *verfo*, & *folio* 3 *d'Edition in folio*.

[28] Thomas d'Aquin, *dont* Silveftre *élevoit extraordinairement l'autorité*.

[29] *La Verfion met*, depuis; *mais l'Original met*, feulement.

[30] *Voïez la Citation* [5] *du* PRIERIAS *de Mr.* Bayle.

[s] Antoine de Sienne, Onuphre, Razzi, Possevin, Bellarmin, Miræus, Loth, Du Saussai, Olearius, König, & Papadopoli.

ther (s), (F); mais, on a fait voir, que cette prétention n'est pas bien fondée (t), & qu'il n'avoit nullement réüssi dans ce qu'il avoit écrit contre ce célébre Réformateur (u). On ne laissa pas de le choisir pour un de ses juges (w); & ses Panégiristes n'ont pas manqué de bien relever ce choix, quelque déraisonnable qu'il fut, (G). On a vû ailleurs (x), que sa Morale n'étoit point des plus sévéres, je le confirmerai ici par un éxemple assez notable; & j'ajoûterai, qu'on prétend que ses sentimens relâchés sur le jeune l'ont exposé aux railleries d'un fameux Satirique (H). Gesner & ses Abbréviateurs

[t] Labbe de Script. Eccl. *Tom. II, pag.* 373.
[u] Bayle, Diction. Article Prierias, Remarque [*C*]. Maimbourg, Hist. du Luthéranisme, *pag.* 30.
[w] *L'Evêque d'Ascoli étoit l'autre.* Sleidan, *sous l'année* 1518, *folio* 4.
[x] Bayle, Diction. *Article* Prierias, *Remarque* [*C*].

[31] *Citation* [s].

[32] *Traduit de l'Italien des* Novelle del Bandello, *Tomo III, Novella XXV, folio* 96. *d'Edizione di Luca, per il* Busdrago, 1554, *in* 4. François de Belleforet *n'a pas été traduire cela dans ses* Histoires Tragiques extraites des Oeuvres Italiennes du Bandel, *réimprimées à Rouën, chez Adrian de Launay, en* 1603 & 1604, *en* 7 *Voll. in* 16: *car, on ne le trouve point dans le Sommaire de sa XXIX* Nouvelle, *Tom. II, pag.* 491, *& suivantes, qui est la Traduction de celle du* Bandel, *que nous avons citée. On a aussi supprimé les* Dédicaces, *à cause de quelques Eloges de Luther.*

[33] *Et non* CVI, *comme le disent plusieurs Auteurs, & entre autres* Roverus Pontanus, Memorabilium *Libro I*; & Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *pag.* 29.

[34] Godefr. Hechtii Vita Joann. Tezelii, *pag.* 86.

[35] Maimbourg, Hist. du Luthéranisme, *pag.* 31, *d'Edition de Hollande.*

(F) *Beaucoup de gens ont dit qu'il étoit le prémier qui eût écrit contre Luther.*] Outre les Auteurs que j'ai citez ci-dessus à la marge du Texte (31). Voici un passage du Bandel, qui paroit l'insinuër, & qui pouroit bien avoir donné lieu à tous ces Auteurs de l'assûrer aussi positivement qu'ils l'ont fait. „ Lors des prémiers accroissemens du Luthéranisme, plusieurs Gentils-Hommes, rassemblez un „ jour vers le midi chez nôtre illustre ami L. Scipione Attellano, & raisonnant ensemble de diverses choses, quelques-uns d'entre eux blâmérent „ fort le Pape Léon X, de ce qu'il n'y avoit point „ apporté de remédé dès le commencement, lors „ que Frère Silvestre de Prierio, Maître du Sacré „ Palais, lui avoit montré quelques-unes des Hérésies que Frère Martin Luther avoit répanduës „ dans son Traité *des Indulgences*; & de ce qu'il „ s'étoit contenté de répondre imprudemment, que „ *Frère Martin étoit un très bel esprit, & que tout* „ *cela n'étoit qu'envie & que jalousie de Moines* „ (32). Je l'ai d'autant plus volontiers mis ici, qu'on ne l'avoit point encore traduit en François, & que Mrs. Colomiés & Bayle s'étoient contentez de le donner en Italien. Voïez le *Léon X*, de celui-ci, Remarque (*N*).

On va voir, en reprenant le fil de mon Texte, que ce sentiment n'est point tellement établi, que d'autres Auteurs n'en aïent douté; & le Récit de Sleïdan, que l'on a vû à la fin de la Remarque précédente, fait assez voir que leur doute étoit très bien fondé. D'ailleurs, on sait très certainement, que, dès que Luther eut publié ses Propositions contre les Indulgences, l'Inquisiteur Jean Tezel y opposa, non seulement CLVI autres Propositions en deux Thêses présentées à l'Académie de Francfort sur l'Oder (33), mais encore un Ecrit ou Sermon Allemand, imprimé sous le tître de *Vorlegung gemacht von Bruder Johann Tezel, Prediger Ordens, Keitzermeister, wider einen vermessenen Sermon von zwantzig irrigen Artickeln, Päbstlichen Ablass und Gnade belangende allen Christgläubigen Menschen zu wissen von noethen*, & conservé dans la Bibliothéque Pauline de Leipsic (34).

(G) *Il fut choisi pour un des Juges de Luther; & . . . . . ce choix a été fort loüé . . ., quelque déraisonnable qu'il fût.*] Quand bien même Sylvestre Prierias n'auroit été qu'Ecclésiastique & Moine, les Personnes équitables auroient desapprouvé un tel choix: mais, lors qu'on sçait qu'il avoit pris parti contre Luther; *qu'il avoit déjà déclaré juridiquement que les propositions* contenues dans ses Thêses *étoient hérétiques*, comme le Jésuite Maimbourg n'a pu s'empêcher de le reconnoître (35); qu'il avoit écrit plusieurs Livres contre lui; & qu'il s'en étoit acquitté si mal, que le Pape avoit été obligé de lui défendre de s'en mêler davantage (36); on ne sauroit voir sans indignation les loüanges outrées que lui donnent ses Panégiristes à l'égard de cet injuste choix. Un tel Homme n'étoit-il pas bien propre à rendre équitablement la justice dans une telle cause, où il étoit non seulement partie intéressée, mais même délateur & ennemi déclaré! Mais, voïons quelques-unes de ces judicieuses loüanges. *Memorabilem quoque virum res illa facit*, dit le Folieta (37), *atque eadem argumento est quanti ejus nomen fuerit, quod Magister Sacri Palatii in Caussa omnium quæ sub cœlo sunt maxima a Sancto Pontificio Solio electus Judex execrabilem Lutheranam Doctrinam ad priscam & constitutam Ecclesiæ Disciplinam, veteremque Religionis Cultum, ac sacrosancta Ecclesiæ Mysteria, quæ Sacramenta vocamus, evertenda ingentibus cœptis consurgentem damnavit.* Ces paroles ont sans doute servi d'original au Ghilini, qui paroit les avoir paraphrasées par celles-ci: *Fosse dalla Sede Apostolica eletto Giudice della maggiore e più importante causa che fosse al Mondo, poiche, quando Martino Lutero fù citato à Roma, vi fù imposto che à lui vi presentaste, come quegli che prima d'ognuno contra questo diabolico Heretico havevate scritto; onde con grandissimo Ardore & Ardire damnaste la Luterana Dottrina, la quale con pericolosi Principii pullulava, per annichilare, non solo gli antichi Instituti della Cattolica Romana Chiesa, ma anco i divini Misterii di essa, & il vecchio Culto della Religione* (38).

(H) *Je confirmerai par un éxemple notable, que sa Morale n'étoit pas des plus sévéres; & j'ajoûterai, . . . que ses sentimens relâchés sur le jeune l'ont exposé aux railleries d'un fameux Satirique.*] On a pu voir à la fin de l'Article PRIERIAS du *Dictionaire de Mr. Bayle*, que nôtre Dominicain n'étoit pas fort rigide touchant la contrition & les équivoques; & l'on va voir ici, qu'il ne l'étoit pas davantage touchant la pureté & l'abstinence.

L'Exemple notable, que j'ai promis, concerne le prémier de ces Articles; & l'on jugera si j'ai tort de le qualifier ainsi. Lors que le Duc d'Urbin poignarda de sa prope main le Légat du Pape à Ravenne, on trouva parmi les curiositez de ce Cardinal deux petits Livrets, traitant, l'un de l'Amour des Femmes, & l'autre de celui des Garçons, mais remplis l'un & l'autre des figures les plus sales & les plus abominables qu'on puisse imaginer. L'un des deux fut imprimé à Rome du tems de Jules II, & s'y vendoit publiquement encore du tems d'Adrien VI, avec cette Approbation singuliére de Silvestre de Prierio, alors Censeur des Livres: *N'aïant trouvé dans ce Livre rien de contraire à la Foi de l'Eglise Romaine, ni aux bonnes Mœurs, nous ne l'avons point jugé indigne de l'impression.* L'Ecrivain, qui m'apprend cela, & qui auroit bien dû noter le tître de ce Livre aussi-bien que la datte de cette Appobation, est le fameux Pietro Paolo Vergerio, Evêque de Capo d'Istria, l'un des plus dangereux Adversaires qu'ait jamais eu l'Eglise Romaine. Son Latin est tout autrement vif que ce que je viens de rapporter; & l'on sera sans doute bien aise de le voir ici, étant sur-tout tiré d'un Livre extrémement rare. *Patrum nostrorum memoria*, dit-il, *Cardinalis quidam, Venetus, e Pisana Familia, . . . qui, propter Flagitia & Simultates nescio quas, ab Urbinatum Duce confossus interiit* (39), *inter reliquas suas interiores & reconditas Litteras duos Libellos sepositos habuit, variis obscœnis Picturis, & detestandis nefariarum libidinum Simulachris, refertos. Extabant in eorum altero complures Viri cum Muliere Concubitus, Formæ omnis Turpitudinis & Fœditatis plena, atque a Natura prorsus aliena: in altero, execrabilis illius Veneris, quam Sodomiticam appellant, dissimiles, summaque varieta-*

[36] *Voïez ci-dessus Citation* (30). [37] Claror. Ligurum Elogia, *pag.* 242.
[38] Ghilini, Teatro d'Huomini Letterati, *Part. I, pag.* 209.
[39] *Selon* Guicciardin, *Livr. IX, Chap. XVII, & tous les bons Historiens de ce tems-là, le Cardinal, qui fut assassiné, en plein jour, en pleine ruë, & allant dîner avec le Pape, à Ravenne, en* 1511, *étoit le Cardinal de* Pavie, *Légat de Jules II. à* Boulogne; *Ville, qu'on l'accuse d'avoir vendue, ou rendue assez lâchement aux François.* Mezerai *le nomme* Francesco Alidesi, *& le traite nettement de* Mignon *de ce Pape; ce qui ne confirme pas peu ce que le* Vergerio *dit de ses deux Livrets. Le Duc d'Urbin, qui le poignarda de sa propre main, pour se vanger de ce qu'il avoit osé lui imputer la Vente ou l'Abbandon de Boulogne, se nommoit* François . . . Marie de la Rovere, *& étoit propre Neveu de Jules II.*

teurs l'ont coupé en deux fort mal-à-propos (*I*). Il est étonnant que Vossius ne se soit point souvenu de lui dans son *Traité de Scientiis Mathematicis* (*y*), vû que le Jésuite Hugues Sempilius, qui avoit écrit avant lui, n'a point commis la même faute, & n'a point ignoré que nôtre Mazolini s'étoit éxercé en ce genre d'étude (*z*).

(*y*) *Bernardino Baldi, & Joseph Blancanus, sont dans le même cas.*

(*z*) *Hug. Sempilius de Mathemat. Disciplin. pag. 126. Voiez ci-dessus, Remarque (E), num. 37. & 38.*

te distincti, modi expressi videbantur . . . . Alter e duobus illis Veneris Libellis, tempore Julii II. Papæ, Romæ Typis in lucem evulgatus; denique, Pontificatum gerente Adriano VI, publice divenditus distractusque fuit. Eum Prieras Silvester, Monachus Dominicanus, & Pontificiæ Aulæ Comes Palatinus, qui Censor eo tempore in Libellos Papæ adversarios animadvertere solebat, Censoria Notatione Judicioque approbavit; addita subscriptione, se palam testificari: „ Libellum hunc, quia nihil habeat quod „ S. Romanæ Ecclesiæ Fidei, vel bonis Moribus, sit „ contrarium, aut aliquam Hæresin redoleat, di„ gnum esse qui lucem videat (40)." Quelque envenimé que fût le Vergerio contre l'Eglise Romaine, il n'est nullement vraisemblable, qu'il ait osé lui imputer faussement un fait de cette nature, si facile à vérifier & réfuter de son tems, & par conséquent si propre à le couvrir de confusion.

(40) *Petri Pauli Vergerii, Episcopi Justinopolitani, de Idolo Lauretano, ad Othonem Henricum Comitem Palatinum, Tractatus, pag. 691. Editionis Wolfianæ 1672.*

Le Satirique, aux railleries duquel nôtre bon Moine a été exposé, est Rabelais, qui l'a niché dans son *Catalogue de la Bibliothèque de St. Victor*, où il suppose qu'on trouve un de ses Ouvrages, intitulé *de Brodiorum Usu & Honnestate chopinandi, per Sylvestrem Prieratem Jacobinum.* Le Commentateur de Rabelais donne deux diverses interprétations à ce titre imaginaire, la prémiére desquelles ne nous sert de rien ici: voici la seconde. *La vraie & naturelle explication de ce titre est que ce bon Père, dans la Somme vulgairement appellée de son nom* Sylvestrina, *a traité les Questions du Jeune d'une manière aussi relâchée qu'ont fait depuis les Baunis, les Filiutius, & les Escobars* (41). C'est ce qu'il auroit été bon de prouver par quelque passage formel de cet Auteur. Quoi qu'il en soit, cette explication est aussi vraisemblable qu'on le peut souhaiter dans un sujet tel que celui-ci, où l'on n'a pû que deviner la pensée de l'Auteur: elle est au moins de celles auxquelles on peut très bien appliquer le *si non e vero e ben trovato.*

(41) *Oeuvres de Rabelais, Tom. II, pag. 51.*

(*I*) *Gesner, & ses Abbréviateurs, l'ont coupé en deux fort mal-à-propos.*] Ils nomment l'un, *Sylvester de Prierio Bononiensis Ordinis Fratrum Prædicatorum* (42), en quoi ils n'ont fait que copier Trithème; & l'autre, *Sylvester de Prierio Ferdi Astensis contra Lutherum* (43). Il est certain, que le Silvestre de Prierio, qui étoit Dominicain, est le même que celui qui a écrit contre Luther, & qu'ainsi ils ont mal-à-propos divisé un Auteur en deux. George Matthias König est tombé dans une pareille faute, mais d'autant plus étonnante, qu'il dit de tous les deux, qu'ils sont le prémier Ecrivain contre Luther (44). Il fait de *Silver. Prieras*, sous l'an 1500, l'Auteur de la *Rosa Aurea*; & de *Silv. Mozolinus*, sous l'an 1510, l'Auteur de la *Summa Sylvestrina* (45). On a vû ci-dessus (46), que ces Ouvrages sont d'un seul & même Auteur.

(42) *Gesneri Biblioth. folio 605.*

(43) *Epit. Biblioth. Gesneri, pag. 770.*

(44) *Konigii Biblioth. vetus & nova, pag. 538, 663.*

(45) *Idem, ibidem.*

(46) *Remarque (E).*

MEDAILLES. C'est sans doute avec beaucoup de raison, qu'on vante leur utilité, pour l'illustration des monumens antiques, pour l'éclaircissement de certains faits obscurs, pour la justification de certains événemens douteux ou peu vraisemblables, & enfin pour la confirmation de l'Histoire en général: & l'on ne sauroit trop louer les excellens Ouvrages, que nous ont donnez sur ce sujet le savant Antonio Augustino Archevêque de Tarragone, & le célébre Mr. Spanheim, deux des plus illustres ornemens de la République des Lettres tant ancienne que moderne (*A*); non plus que les beaux

(*A*) *Les Ouvrages . . . . d'Augustino . . . & de Spanheim . . . . , deux des plus illustres ornemens de la République des Lettres tant ancienne que moderne.*] I. L'Ouvrage du prémier, composé en Espagnol, intitulé *Dialogos de Medallas, Inscriciones, y otras Antiquedades*, & consistant en XI. Dialogues au devant desquels se voient environ 500. Médailles gravées en cuivre, a été imprimé *à Tarragone, chez Felipe Mey, en 1587, in 4°*, & non en 1575, comme Don Nicolas Antonio l'a remarqué mal-à-propos dans son Article. Ce Philippe Mey étoit un assez bon Poëte Espagnol, dont on a *Ovidio del Metamorphoseos en Ottava Rima traduzido, con otras diferentes Rimas*, imprimé *à Tarragone, chez lui-même, en 1586. in 8°*, & voilà un savant Imprimeur presque généralement inconnu.

Cet Ouvrage fut bien-tôt traduit en Italien, & l'on en voit des éditions sous ces différens titres: 1°. *I Discorsi del Signor Don Antonio Agostini sopra le Medaglie & altre Anticaglie*, sans nom de Traducteur, *à Venise*, sans nom d'Imprimeur & sans date, *in 4°*; & puis *à Rome, chez Donato Donangeli, en 1593, in 4°*, édition inconnuë au Père Labbe, au Père Banduri, & à Mrs. Struvius & Fabricius. 2°. *Dialoghi di Don Antonio Agostino intorno alle Medaglie, Inscrizzioni, & altre Antichità; tradotti dal Spagnuolo, da Donigi Ottaviano Sada, con le sue Annotazioni: in Roma, appresso Guill. Facciotto, 1592, in folio.* Cette édition est augmentée, dans le prémier Dialogue, d'une Dissertation de Lelio Pasqualino sur les Médailles de Constantin, & de plus de trois cens nouvelles Médailles. Ces Médailles, de même que toutes les autres, sont en leur place dans le Corps même de l'Ouvrage; mais, elles ne sont qu'en bois, & les têtes des Empereurs ne sont que sur la prémiére de celles qui concerne chacun d'eux, les autres n'en représentant que les revers. On parle encore d'une édition de *Venise, en 1592*, avec des figures en cuivre, & non en bois comme dans celle de Rome: mais, je ne sai auquel de ces titres elle se doit rapporter. On en a de nouvelles éditions de *Rome*, une *en 1698, in folio*; & une *chez Girolamo Mainardi, en 1736, aussi in folio.*

Vingt-cinq ans après, cet Ouvrage fut traduit en Latin par le Père André Schott, Jésuite d'Anvers, qui y ajoûta un XII. Dialogue touchant les Médailles concernant la Religion & les Dieux des Anciens, & un petit Catalogue des Ecrivains sur les Médailles, presque tout tiré de celui de Levinus Hulsius. Cette Traduction, intitulée *Antonii Augustini Antiquitatum Romanarum & Hispanarum in Nummis Veterum Dialogi XI, ex Hispanico Latine redditi ab Andrea Schotto, cum XII. Accessione de prisca Religione Diisque Gentium*, a été imprimée *à Anvers, chez Henry Aertssens, en 1617, & depuis en 1654, in folio.* Au lieu des Médailles emploïées par A. Augustino & par Sada, on ne voit ici que celles du Recueil du Duc d'Arschot gravées par Jaques de Bie; & c'est un grand défaut, que le P. Banduri n'a pas manqué de reprocher, mais fort modestement, à André Schott. Ce *XII. Dialogue*, & ce petit *Catalogue des Médaillistes*, se voient de même en Italien à la fin d'une nouvelle édition Italienne de cet Ouvrage, faite *à Rome dans l'Imprimerie de la Chambre Apostolique, en 1650, in folio.*

Voïez sur-tout cela les *Bibliothecæ Nummariæ* du Père Labbe, de Struvius, & du P. Banduri, dont il sera parlé dans la Remarque suivante.

II. Dès que la prémiére édition de l'Ouvrage d'Ezechiel Spanheim parut, elle lui acquit l'estime de tous les Connoisseurs, quoique ce ne fut encore qu'un essai, & comme une simple ébauche: &, depuis, cette estime n'a fait que s'affermir & s'accroître, à mesure qu'il a perfectionné son Ouvrage, & qu'il l'a enrichi d'Augmentations également curieuses & savantes. Il y en a eu trois éditions: la I, intitulée *Dissertatio de Præstantia & Usu Nu-*

mis-

beaux & magnifiques Recueils de Médailles, publiés, & enrichis de très-curieuses expositions, par quantité de Savans d'une profonde Littérature (*B*). Mais, porter la confiance en elles aussi loin que le font quelques-uns de ceux qui en font leur particuliére ou unique étude; les regarder comme seules propres à décider tous les doutes historiques & à fixer la certitude de tous les événemens; en un mot, les considérer comme les preuves les plus authentiques, & même les seules authentiques, sur lesquelles on puisse certainement s'appuïer en matiére d'Histoire: c'est tomber dans la superstition

mismatum antiquorum, imprimée *à Rome, en* 1664, *in* 4, (1): La II, considérablement augmentée, & divisée en IX. Dissertations, imprimée *à Amsterdam, chez Elzevier, en* 1671, *in* 4°, (2): & la III, beaucoup plus considérablement augmentée encore, & divisée en XIII, Dissertations; intitulée *Ezechielis Spanheimii Dissertationes de Præstantia & Usu Numismatum Antiquorum, editio nova in qua editæ antea Dissertationes recensentur multisque accessionibus locupletantur; aliæque nunc primum prodeunt, singulæ autem selectis insignium Numismatum Iconibus illustrantur*; & imprimée en 2 volumes in folio, le prémier *à Londres, chez Thomas Smith, en* 1706, *& le second à Amsterdam, chez les Freres Wetstein, en* 1717. Il y a un bon extrait des XI prémiéres Dissertations, ou du 1 volume, dans la *Bibliothéque Choisie*, Tome XI, pag. 1,—104; & des IV, autres, ou du II volume, dans la *Bibliothéque Ancienne & Moderne*, Tome VII, pag. 143,—192: & un pareil de tout l'Ouvrage, dans la *Bibliotheca Nummaria* du Père Banduri, pages 144,—167, de l'édition in 4. Un aussi bon Ouvrage que celui-là devroit être plus recherché qu'il ne l'est. Mais, ces sortes de sujets ne sont point à la portée de tout le Monde. Dailleurs, nous n'avons guéres touchant celui-ci, que la moitié de ce que l'Auteur s'étoit proposé de nous donner. Voïez son Eloge, dans la *Bibliothéque Choisie*, Tome XXII, page 196.

[1] Lipenius, Biblioth. Jurid. pag. 352, dit mal 1667; & le Père Labbe, dans les Addenda à sa Bibliothec. Nummaria, encore plus mal 1644.

[2] Et non en 1681, comme le dit mal Mencken, Bibliothec. Mencken. pag. 225, ni à Paris, comme le dit aussi mal le Père Niceron, dans les Mémoires pour l'Hist. des Hommes Illustres, Tom. II, pag. 231.

(*B*) *Des Recueils de Médailles, publiés . . . par quantité de Savans d'une profonde Littérature.*] On peut voir leurs noms, leurs qualitez, les titres & les éditions de leurs Ouvrages, & quelquefois même les jugemens qu'on en a portez, dans les *Bibliographies Métalliques*, dont j'ajoûterai ici une Notice fort abrégée, mais cependant plus complette qu'aucune de celles que nous aïons encore eu jusqu'à ce jour.

I. Conradi Gesneri *Scriptores de Nummis & Pecunia.* C'est le titre IX, du XVIII, Livre de ses *Pandectes ou Partitions universelles*, dans lequel il traite des Ecrivains touchant *la Politique*. Cela est fort court, mais ne pouvoit guéres être plus étendu, vû le peu de Livres qu'il y avoit alors sur ce sujet.

Le Chapître XXXVIII, du XVII, Livre de la *Bibliotheca Selecta* de Possevin est intitulé *Scriptores Numismatum &c.* Mais, on feroit fort trompé, si l'on s'attendoit à trouver-là un seul Auteur qui traitât des Médailles. Tout s'y réduit à donner quelques froids exemples de mauvais emblêmes. Ainsi, je le compte pour rien.

II. Levini Hulsii *Syllabus Autorum qui de Numismatibus scripserunt*: imprimé à la tête de sa *Series Imperatorum Romanorum, a Julio Cæsare ad Rudolfum II, ex priscis & recentibus eorum Numismatibus*, publiée *à Francfort, chez Brackfeldt, en* 1603, *&* 1605, *in* 8°, (3). Struve veut que ce soit-là le prémier Auteur qui ait fait un Catalogue de Médaillistes (4), & se trompe. Je crois que ce *Syllabus* est disposé par ordre Alphabétique.

III. Andreæ Schotti *Catalogus Auctorum qui de Numismatibus scripserunt*, ajoûté à la fin de sa Traduction Latine des *Dialogues d'Antonio Augustino sur les Médailles*, imprimée *à Anvers, chez Aertssens, en* 1617, *& en* 1654, *in folio*. Ce Catalogue est presque tout tiré de celui de Hulsius (5). Struve a cru mal-à-propos qu'il avoit été fait pour l'édition de 1654, (6); & Mr. Fabricius, qui l'a vû à la fin de la Traduction Italienne des *Dialogues d'A. Augustino* par Sada, s'est imaginé encore plus mal-à-propos, qu'il étoit de ce Traducteur (7).

Dès l'année 1616, Schott avoit déja donné un autre petit *Catalogus Scriptorum tam Græcorum quam Latinorum, qui de Ponderibus, Mensuris, & Re Nummaria scripserint, cum antiqui tum recentiores*: & c'étoit le VII, Chapître de sa *Tabula Rei Nummariæ Græcorum Romanorumque, ad Belgicam, Gallicam, Hispanicam, & Italicam Monetam revocatæ*, imprimée *à Anvers, chez Pierre & Jean Belleres, en* 1616, *in* 8°. Les Auteurs y sont rangés par Nations, mais presque toujours simplement nommez.

[3] Labbe, Bibliothec. Nummaria, pag. 266, 267.

[4] Struvii, Bibliothec. Num. pag. 11.

[5] Labbe, Bibliothec. Nummaria, pag. 245.

[6] Struvii, Bibliothec. Num. pag. 11.

[7] Fabricii. Notæ in Bibliothec. Num. Bandurii, pag. 31 & 233.

IV. Georgii Draudii *Scriptores de Numismatibus*: liste, publiée en 1611, & augmentée en 1625, & qui se trouve dans sa *Bibliotheca Classica*, pag. 1201,—1203. Cela est alphabétique & peu éxact.

V. Anonymi Bruxellopolitani *Elenchus Scriptorum de Nummis*, plus court que celui de Hulsius, & mis à la suite d'une mauvaise *Series Chronologica Imperatorum Romanorum*, imprimée *à Anvers, dans l'Imprimerie Plantiniene, en* 1655, *in* 4°; & présentée ou dédiée à l'Archi-Duc Léopold. C'est tout ce que nous en apprend le P. Labbé (8).

VI. Gaillardi Guirani, *Nemausensis, Senatoris Arausionensis*; *Catalogus Auctorum, qui de Numismatibus scripserunt, vel qui ad illorum Intelligentiam faciunt.* C'est le I, Chapître de son Traité *de Re Nummaria Veterum* (9), conservé en manuscrit, de même que ses *Antiquitates Nemausenses*, dans la Bibliothéque du Baron de Hohendorff aujourd'hui ajoûtée à celle de l'Empereur (10).

VII. Philippi Ludovici Authæi *Chronologia Autorum qui de Re Monetaria scripserunt, & Collectanea Nummaria*: Manuscrit, qui se trouve au bout du *Catholicon Rei Nummariæ de Goldast*, d'édition de Francfort, en 1662, in 4°, dans la Bibliothéque de Mencken à Leipsic (11).

VIII. Philippi Labbé *Bibliotheca Nummaria, in II. partes distributa: I. de antiquis Numismatibus, Hebræis, Græcis, Romanis: II. de Monetis, Ponderibus, & Mensuris; cum Mantissa Antiquariæ Suppellectilis, ex Vetustatis Monumentis collecta*: ajoûtée prémiérement à la fin de la seconde édition de sa *Bibliotheca Bibliothecarum* (12), faite *à Paris, chez Louis Billaine, en* 1664, *in* 8°, (13): ensuite augmentée du petit Livret de *Seldenus de Nummis*, & ajoûtée de même à la troisiéme édition de sa *Bibliotheca Bibliothecarum*, imprimée *à Rouen, chez Ant. Maurry, en* 1678, *in* 8°, (14), & réimprimée depuis *à Leipsic, en* 1682, *in* 12°, *& ailleurs*. Les Auteurs y sont rangés par ordre Alphabétique, mais mal par leur Prénom: petit défaut, qu'on doit aisément & benignement excuser dans un Homme très laborieux & très éxact, quoi qu'en ait dit le P. Banduri (15), & très régulier, quoi qu'en ait pû dire Struve (16).

On fait dire à Mr Baillet dans les derniéres éditions de ses *Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs* (17), que *ces trois Ouvrages ont été augmentez par Antoine Teissier, & imprimez à Geneve, en* 1686, *en* 2 *volumes*. Mais, cela n'est nullement éxact. Car, 1°. l'augmentation ne regarde que la *Bibliotheca Bibliothecarum*, qu'Antoine Teissier a effectivement fait réimprimer sous le titre nouveau, mais moins bon, de *Catalogus Auctorum qui Librorum Catalogos, Indices, Bibliothecas, &c. Scriptis consignarunt &c. . . . . à Geneve, chez de Tournes, en* 1686, *in* 4. 2°. Mr. Baillet n'a point dit, ni pû dire, que cette édition fût *en* 2 *volumes*, puisqu'il n'y en avoit qu'un lors qu'il publia son Ouvrage, & que le second n'a paru que près de vingt ans après, *à Geneve, chez les Héritiers de ce de Tournes, en* 1705, *in* 4. 3°. Bien loin que la *Bibliotheca Nummaria*, & la *Mantissa Antiquariæ Suppellectilis*, y soient augmentées, elles y sont au contraire réimprimées avec si peu de soin, qu'on n'a pas même daigné y insérer les *Addenda & Emendanda* du Père Labbe à son édition de 1678, qui contenoient pourtant des Articles assez importans, & entre autres la notice des deux éditions du Livre de Mr. Spanheim connues alors. 4°. On n'y voïoit point non plus le *Liber Joannis Seldeni de Nummis, in quo antiqua Pecunia Roma-*

[8] Biblioth. Num. pag. 267, 277.

[9] Labbe Bibliothec. Num. pag. 252; & Bandurii Bibliothec. Num. pag. 65.

[10] Bibliothec. Hohendorffiana, Tom. III, pag. 256, 258.

[11] Bibliothec. Mencken. pag. 22.

[12] La prémiére avoit été ajoûtée elle-même à la fin de sa Bibliotheca Manuscriptorum, imprimée à Paris, chez Jean Henault, en 1653, in 4.

[13] Et non pas en 1674, comme le dit Fabricius, Notæ ad Bandur. pag. 74.

[14] Et non pas en 1672, comme le dit Struvius, Bibliothec. Num. pag. 12.

[15] Bibliothec. Num. pag. 43, 44, 57, 58, 74, 75, 222, &c.

[16] Bibliothec. Num. pag. 12.

[17] Tom. II, pag. 9, d'Edit. d'Amst. 1725, in 4.

tition à leur égard, & donner dans un excès tout aussi condamnable, que celui de ne les regarder que comme des jeux d'esprit, & que de refuser d'en faire un bon & légitime usage. Il en est d'elles comme de tous les autres Monumens Historiques. Lorsque leurs Auteurs ont été bien instruits des faits & des circonstances qu'ils ont eu dessein d'y empreindre, qu'ils les y ont emploiés clairement & intelligiblement, & que la flatterie ou la satire ne les a point portez à les y déguiser & les corrompre, elles sont sans doute de très bonnes preuves. Mais, lorsque cette connoissance & cette bonne-foi

na & Græca metitur Precio ejus quæ nunc est in usu, réimprimé pourtant dans cette édition de 1678, sur celle de *Londres, chez S. Pitt en* 1675, *in* 4; édition, à laquelle on avoit ajoûté la *Bibliotheca Nummaria* & la *Mantissa Antiquariæ Suppellectilis*, mais dont on avoit malhonnêtement ôté le nom du Père Labbe (18); ce qui a donné lieu à divers Auteurs, & entre autres à Mrs. Bayle, Teissier, & Struve, d'attribuër mal-à-propos ces deux Piéces à Selden (19). Struve, qui ajoûte en particulier, qu'il n'y a que de simples noms sans tîtres, ne l'avoit certainement point vû; car, c'est le Père Labbe tout pur. Cette édition frauduleuse de Londres a été copiée avec le même défaut, *à Leide, en* 1682, *in* 8°; & peut-être encore ailleurs: mais, dans le Recueil des *Historiæ Nummariæ veteris Scriptores insigniores*, imprimé avec une Préface d'Ad. Rechemberg *à Leipsic, en* 1692, *in* 4°, on lui a rendu le nom de son véritable Auteur.

(18) Baillet, *là-même*.

(19) Bayle, Lettres, *pag.* 92, *où j'ai autrefois restitué ces Ouvrages au Père Labbe.* Teissier, Catalog. Catalogor. *pag.* 201. Struvii, Bibliothec. Num. *pag.* 12.

IX. *De ceux qui ont écrit des Médailles antiques, par* CHARLES PATIN. C'est le XXIV, Chapître de son *Introduction à la Connoissance des Médailles*; imprimée *à Paris, en* 1666, & *à Amsterdam, en* 1667, *in* 12°; traduite en Italien, sous le tître de *Prattica delle Medaglie*, & imprimée ainsi *à Venise, en* 1673, *in* 12°; & traduite en Latin par Patin lui-même, augmentée de quantité de remarques, intitulée *Introductio ad Historiam Numismatum*, & imprimée à *Amsterdam, en* 1683, *in* 12°, (20). Les Auteurs y sont rangés par ordre Chronologique. Mr. de Sallo reprocha à Patin d'avoir presque tiré toute cette *Introduction* du *Discours de Louis Savot sur les Médailles antiques*, imprimé *à Paris, chez Cramoisy, en* 1627, *in* 4°, sans lui en faire honneur: & ce reproche excita entr'eux une violente dispute; dont on peut voir les monumens, dans le *Journal des Savans* de l'année 1665, & dans diverses *Lettres de Guy Patin* de la même année. On accuse aussi Charles Patin, non seulement de s'être approprié le *Suétone* & quelques autres Ouvrages de Sébastien Fesch, Professeur en Droit à Bâle, mais même d'avoir volé les plus rares des Médailles du Cabinet d'Amerbach dans la Bibliothéque de cette ville, desquelles il s'étoit offert de dresser le Catalogue. Voiez la *Vie de Mr. la Croze*, pages 40, 46, 47.

(20) Bandurii Biblioth. Numm. & Fabricii ad eum Notæ, *pag.* 8 & 91.

X. EZECHIELIS SPANHEIMII *Scriptores præcipui de Re Nummaria*. Cela se trouve dans sa *Préface*; dans sa *I. Dissertation*, page 31, & suivantes; & au commencement de la *XI*, Tom. II, page 240: & il est assez étonnant, que, ni Mr. le Clerc, ni le Père Banduri, n'en aient rien observé. Les Auteurs n'y ont point d'autre ordre que celui dans lequel ils paroissent s'être présentez à la mémoire de Mr. Spanheim.

XI. RUDOLPHI CAPELLI, *Theologiæ Professoris Hamburgensis, Index Nummographorum copiosus*, inséré dans sa *Nummophilacii Lüderiani Descriptio*, imprimée *à Hambourg, en* 1678, *in folio* (21). Les Auteurs y sont rangés alphabétiquement, mais mal par le Prénom, défaut trop ordinaire à la plûpart des Savans.

(21) Struvii Biblioth. Num. *pag.* 13 & 96. Bandurii, Bibliothec. Num. *pag.* 17. Biblioth. Mencken, *pag.* 220.

XII. MARTINI LIPENII *Catalogus Scriptorum de Nummis, &c.* Voiez ses *Bibliotheca Realis Juridica, Philosophica, & Theologica*, imprimées *à Francfort, chez Jean Frédéric, en* 1679, 1682, & 1685, *en* 5 *volumes in folio*, aux mots *Nummi, Numismata, &c.* pag. 351,—353, 1012,—1019, & 360, 361. Il s'y trouve divers écrits, dont Struve & Fabricius, & même le Père Banduri, n'ont fait aucune mention. Cela est par ordre Alphabétique.

XIII. CHRISTOPHORI ARNOLDI *Epistola ad Johannem-Georgium Volkamerum de præstantissimis Medicæ simul ac Nummariæ Rei Scriptoribus*, servant de Préface à la nouvelle édition des *Prosperi Parisii rariora Magnæ Græciæ Numismata*, donnée par Volkamerus, & imprimée *à Nuremberg, en* 1683, in 4°, (22).

XIV. GASPARIS SAGITTARII *Dissertationes de iis qui veteris Ævi Historiam Monumentorum ope illustrare aggressi sunt*. Ce sont les Paragraphes XX, & XXI, du XXIII, Chapître de son *Introductio ad Historiam Ecclesiasticam*, imprimée *à Jene, chez J. Bielk, en* 1694, & *en* 1718, *in* 4°. Voiez en la page 590, & joignez-y le nouveau *Supplément de* JEAN ANDRÉ SCHMIDT, pag. 581,—583, du II. Tome. Les Traitez y sont rangés chronologiquement, & accompagnés de remarques fort judicieuses.

(22) Struvii Biblioth. Num. *pag.* 14. Bandurii Biblioth. Numm. & Fabricii ad eam Notæ, *pag.* 33.

XV. BUCHARDI GOTTHELFFII STRUVII *Auctores qui de Numismatibus scripserunt*. Ce sont les XI. Sections du I. Chapître de sa *Bibliotheca Numismatum antiquiorum*, imprimée *à Jene, chez J. Bielk, en* 1693, *in* 12. Outre les bévûes que lui reproche avec raison le P. Banduri (23), en voici une fort plaisante. Il met au rang de Médailles des Empereurs Romains les XII. Figures qui se voient dans la Traduction Françoise de Suetone par du Teil, imprimée *à Paris, chez Etienne Loyson, en* 1667, 1670, *&c. in* 12°, (24). Et cela seul prouve, qu'il n'a jamais vû le Livre, & qu'il a souvent parlé, au hazard, ou d'après de mauvais Guides: car, ces figures-là n'ont aucun rapport avec des Médailles; & les Monstres de Calot, tout Monstres qu'ils sont, ne sont point si vilainement défigurez.

(23) Bibliothec. Num. *pag.* 117.

(24) Struvii Biblioth. Num. *pag.* 53.

XVI. *Liste der bewährtesten Scribenten von der Medaillen, durch* JO. GRONINGIUM. Cela se trouve dans son *Historia Numismatum Critica, oder Historie der modernen Medaillen*, insérée dans la *Geöfnete Ritter-Platz*, imprimée *à Hambourg, en* 1705, *in* 12, (25).

(25) Fabricii Not. ad Bandur. Bibliothec. Num. *pag.* 226.

XVII. PROSPERI MARCHAND *Bibliographia Metallica, seu Notitia Scriptorum de Nummis &c.* Elle est divisée par Classes, les *Introductions* d'abord, ensuite les *Médailles Hebraïques & Orientales*, puis les *Grecques & les Romaines. &c.* après, les *Modernes* selon l'ordre des Nations, & enfin les *Mélanges ou Recueils de toutes sortes de Médailles & de Dissertations qui les expliquent*, après quoi viennent les Ecrivains sur les *Monnoies des différens Peuples, leurs Poids & Mesures, &c.* Cela se trouve dans sa *Bibliotheca Joannis Giraud*, imprimée *à Paris, chez Charles Robustel, en* 1707, *in* 12°, page 49, 245,—248, & num. 5877,—5894, des in octavo; & dans son *Catalogus Bibliothecæ Joachimi Faultrier*, imprimé *à Paris, chez lui-même, en* 1709, *in* 8°, pag. 455,—461. Il y a divers Traités, qui ne se trouvent point dans Struvius & Fabricius, ni même dans le P. Banduri: ne fût-ce qu'une *Introduction à l'Intelligence des Médailles pour l'Histoire & les Belles-Lettres, par M. M. F. L. A. E. P.* Manuscrit in folio de l'année 1667, indiqué à la page 45, du Catalogue de Giraud, & que je crois avoir été acheté pour la Bibliothéque du Roi, ou pour celle de St. Gennevieve.

Voiez aussi la *Bibliotheca Bultelliana*, dressée selon la même méthode, & imprimée *à Paris, chez Gabriel Martin, en* 1711, *en* 2 *vol. in* 12°, pag. 921,—936: & la *Bibliotheca Menckeniana*, imprimée *à Leipsic, chez J. F. Gleditsch, en* 1727, *in* 8°, pag. 220,—238, où les Auteurs sont simplement distingués par *in folio, in quarto, in octavo*, & *in douze*, & du reste placés pêle-méle & au hazard, ainsi que dans la Boutique d'un Libraire; défaut capital, qui régne dans toutes les Classes de cette Bibliothéque, d'ailleurs fort belle & fort curieuse.

XVIII. JOANNIS ALBERTI FABRICII *Notitia Scriptorum de Nummis*. Ce sont les Paragraphes ou Sections VIII,—XIV, du Chapître XVI, pag. 517,—529, de sa *Bibliographia Antiquaria*, imprimée *à Hambourg, chez Liebezeit*, en

foi si nécessaires ont manqué à ces Auteurs, elles sont d'autant plus propres à jetter & confirmer dans l'erreur, qu'on se défie moins d'elles, & qu'on les regarde en quelque façon comme infaillibles. Il s'en faut pourtant beaucoup qu'elles ne le soient (a); non seulement à l'égard de certains faits importans, que l'ambition ou la vanité, l'amour ou la haine, le mépris ou l'estime, l'espérance ou la crainte, l'envie ou la partialité, la fraude & l'imposture, & même l'ignorance ou la fantaisie des Peintres, ont pû faire altérer ou supposer, soit en bien, soit en mal (C); mais même à l'égard de simples dates,

(a) *Voïez à cet égard le bel & sincére aveu de l'Abbé* Philippe Buonarotti, *Sénateur de Florence, à la tête de ses* Osservazioni Istoriche sopra alcuni Medaglioni del Cardinal Carpegna, *imprimées* à Rome, chez Dom. Anton. Ercole, en 1698, in 4.

en 1713, *in* 4°. Cette Notice est disposée selon l'ordre des Païs dont les Médailles traitent.

XIX. ZACHARIÆ GOEZII, *Rectoris Collegii Osnaburgensis, Index Scriptorum qui varia Nummorum Genera illustrarunt*, mis à la tête de ses *de Nummis Dissertationes XX*, imprimées *à Wittemberg*, *en* 1716, *in* 8°, (26).

XX. ANSELMI BANDURII, *Benedictini, Magni Ducis Etruriæ Bibliothecarii, Bibliotheca Nummaria, sive Auctorum qui de Re Nummaria scripserunt:* mise à la tête de ses *Numismata Imperatorum Romanorum, a Trajano ad Palæologos*, imprimez *à Paris, chez Montalant, en* 1718, *en* 2 *volumes in folio*; & réimprimée séparément *avec des Notes & des Tables de Mr.* JEAN ALBERT FABRICIUS, *à Hambourg, chez C. Liebezeit, en* 1719, *in* 4°. L'Auteur a suivi l'Ordre Chronologique des Ecrivains dont il parle, ne citant jamais que les éditions qu'il en a vûes. Il ne traite précisément que des Ecrivains qui ont parlé des Médailles pour l'Illustration de l'Histoire Ancienne, & nullement de ceux qui ont traité de leur Matiére, Fabrique, Poids, Valeur, &c.; & il l'a toujours fait d'une maniére également utile & savante, donnant d'ordinaire son jugement, mais avec beaucoup de candeur & de modestie, sur la plûpart des écrits dont il a occasion de parler: & c'est, sans aucun doute, le plus ample & le meilleur Ouvrage que nous aïons sur ce sujet. Les *Notes* de Mr. Fabricius le redressent pourtant quelquefois, & y suppléent souvent; & ses *Tables* le rendent de plus d'utilité. Il n'y est cependant pas toujours éxact, comme quand il met le Duc d'Arschott & le Pére Banduri parmi les François (27); ce qui est d'autant plus étonnant quant à ce dernier, qu'il est dit dans le Livre même, qu'il étoit de Raguse: mais, on ne laisse pas de lui être fort redevable des soins qu'il a bien voulu se donner pour perfectionner un si bon Ouvrage. L'Abbé Lenglet du Fresnoy, qui, dans son *Catalogue des Historiens*, a destiné le CXLV. Article aux *Médaillistes*, n'y fait aucune mention de l'édition de Mr. Fabricius. S'il l'avoit consultée, son Article feroit apparemment plus éxact & mieux fourni. Il n'auroit point métamorphosé par éxemple le titre du Livre d'Angelo Canini en *Scenographia*, au lieu d'*Iconographia*; & ne l'auroit pas fait imprimer en 1699, au lieu de 1669.

(26) Bandurii, Bibliotheca Nummaria, *pag.* 217.

(27) Fabricius *in* Indic. Bibliothec. Nummariæ Bandurii, *pag.* 229, 230.

(C) *Certains faits importants, que l'ambition ou la vanité, l'amour ou la haine, &c. . . . . . . ont pû faire altérer, ou supposer, en bien, ou en mal.*] Les Livres de Médailles sont tout remplis d'éxemples de ces différens motifs; ainsi, je pourrois aisément en citer ici plusieurs de chaque espéce: mais, je me contenterai d'en rapporter un d'ambition & de vanité, un de partialité & de prévention, & deux de fraude & d'imposture; le prémier, parce qu'on peut le regarder comme un des plus anciens de cette espéce chez les Romains; le second, parce qu'il seroit bien difficile d'en indiquer un plus remarquable en son genre; les deux autres, parce-qu'ils concernent à peu près en même tems tous les autres motifs; & tous les quatre, enfin, parce qu'ils prouvent incontestablement ce que je me suis proposé de prouver.

I. Le prémier est la Médaille ou la Monnoïe singuliére, au sujet de laquelle Jules César, déjà devoré de cette ambition insatiable qui lui couta enfin la vie, mais n'ôsant pourtant encore emploïer son effigie sur la Monnoie, eut recours à l'artifice & à la subtilité, pour y désigner au moins très manifestement son Nom, sa Personne, & ses Titres. Il y mit donc, d'un côté, la figure d'un Eléphant, avec le mot équivoque de *Cæsar*, signifiant également, & son nom en Latin, & celui de cet Animal en Carthaginois; &, de l'autre, le Goupillon, le Sympule, la Hache des Victimes, & le Bonnet Pontifical, Symboles clairs & expressifs de ses Dignitez d'Augure & de Souverain Pontife (28). Je cite d'autant plus volontiers cet éxemple, que son influence a été des plus pernicieuses; & que c'est de lui, comme d'une source abondante, mais corrompuë, que sont sorties ces Médailles nombreuses, où l'ambition des Princes, & la flatterie des Sujets, se sont depuis manifestées comme à l'envi; non seulement chez les Païens qui ne feignoient point d'y prodiguer à leurs Empereurs les noms & les attributs de leurs Dieux, mais même chez les Chrétiens, où nous avons vû porter l'impiété jusqu'à prostituer l'immortalité à un foible Mortel.

II. Le second est la fameuse Histoire, ou plûtôt, le perpétuel Panégyrique, intitulé *Médailles sur les principaux Evénemens du Regne de Louis le Grand, avec des Explications Historiques*; composé, sous le nom général de *l'Académie Roïale des Médailles & des Inscriptions*, par Mrs. *Charpentier, Tallemant, Racine, Des-Préaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, & Pavillon*, sous la Direction particuliére de l'Abbé *Bignon*; formé sur l'Antique, soit pour les Types, soit pour les Légendes, quant aux Médailles, sous chacune desquelles il y a une rélation succinte, qui en expose le sujet, & qu'on s'est astreint à renfermer dans un nombre de paroles qui n'excède jamais la page, afin que le Lecteur puisse avoir toujours la Médaille devant les yeux (29); & imprimé avec la derniére magnificence, tant pour le papier & le caractère, que pour les ornemens gravez qui les accompagnent, comme Vignettes, Lettres-grises, Culs-de-Lampe, Bordures au tour de chaque page, &c., *à Paris, dans l'Imprimerie Roïale, en* 1702, *en grand in folio:* Edition, qui ne s'est faite que pour le Roi, uniquement destinée aux présens qu'il en vouloit faire, *& dont chaque Exemplaire lui revenoit, dit-on, à quatre cens Livres* (30).

Avec tout cela, ajoute-t-on, *de* 286 *Médailles, on assûre, qu'il n'y en a pas une, qui représente le Roi comme il faut* (31). *Il y en a plusieurs, qui ne sont qu'en projet, & qui n'ont jamais été frappées. Plusieurs autres, qui ont été frappées au Balancier du Roi, & se trouvent effectivement dans les Cabinets des Curieux, ne sont point dans ce Recueil.* La Préface, *qu'on dit être de l'Abbé* Tallemant, *n'a point été approuvée: ce qui fait qu'elle ne sera que dans les cinquantes prémiers Exemplaires qui se sont trouvez reliés quand on a formé le dessein de la supprimer* (32). *On y desavouë toutes les Mé-*

(28) Louïs Jobert, Science des Médailles, *pag.* 69 & 244. *Une entreprise tout aussi remarquable, & même encore plus hardie, est celle de Guillaume III, Prince d'Orange, ou plûtôt de ses Partisans, qui, après l'avoir fait Statbouder d'Utrecht, ôsérent mettre sur la Monnoïe de cette Souveraineté le Buste Armé de ce Prince, non seulement tenant d'une main une épée nuë la pointe en haut, & de l'autre l'Ecu des Armes de la Province, mais même couronné de Laurier ainsi que celui d'un Souverain. Voïez l'*Histoire de Guillaume III. par les Médailles, *pag.* 34, & *l'*Histoire Métallique des Païs-Bas de Mr. van Loon, *Tom. III, pag.* 124. *Aussi, par un éfet de la Prudence de ce Prince, cet éxemple n'a-t-il point eu de suite, rien de semblable n'aïant jamais été vû depuis.*

(29) Préface des Médailles sur les prémiers Evénemens du Regne de Louïs XIV, *en mst.*

(30) Nouvelles de la République des Lettres, *Avril* 1702, *pag.* 469.

(31) *Cela est si vrai, que tous ces Portraits, gravez par* Edelinck, *ont été regravez beaucoup plus ressemblans, dit-on, par* Audran, *pour une nouvelle Edition. Voïez la* Bibliotheca Hohendorfiana, *Tom. I, pag.* 73. *Voïez aussi la* Science des Médailles, *pag.* 15, & 16.

(32) *Il y en a un bon* Abrégé *dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Nov.* 1702, *pag.* 518 — 529. & *un autre dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Mars* 1702, *pag.* 135 — 141; *mais, elle se trouve toute entiere dans l'*Histoire Critique des Journaux, *Tom.*

Médailles, qui se trouvent dans le Livre du Père Menestrier (33), *& dans les Cabinets des Curieux, & qui ne sont point dans ce Recueil. Comme si celui-ci pouvoit empêcher qu'une Médaille, frappée dans son tems par ordre public, ne fût un monument de l'Histoire aussi authentique que celles que ces Messieurs mettent dans leur Livre.* Mais, pouvoit très bien ajoûter Mr. Bernard, malgré ce fier & insultant desaveu, ces dédaigneux Compilateurs n'ont pas laissé d'adopter, mais apparemment par pure ignorance, des Médailles, non seulement suspectes, mais encore convaincuës de faux par le Roi même & son Conseil; témoin celle qui concerne la prétenduë Paix de 1669. entre les Jésuites & les Jansénistes, où l'on voit sur un Autel la Bible ouverte, surmontée d'une Colombe raïonnante descendant dessus, & soutenant le Sceptre Roïal & la Main de Justice passez en sautoir avec les Clés de St. Pierre, pour marquer le concours de l'Autorité Roïale & de la Puissance Ecclésiastique; avec cette légende. RESTITUTA ECCLESIAE GALLICANAE CONCORDIA, & dans l'éxergue M. DC. LXIX. Le Nonce du Pape, aïant présenté une de ces Médailles au Roi, ce Prince le mena dans son Conseil, dont tous les Membres la desavouërent comme une contravention des Jansénistes à l'accomodement ménagé entre les Disputeurs: *& là-dessus le Roi fit donner Ordre à Varin, qu'il ne fut plus* TIRÉ, ainsi s'exprime mon garant, *aucune de ces Médailles,* .... qui *n'auroient pas du trouver place parmi* celles *de Messieurs de l'Académie des Inscriptions* (34).

Je me souviens, qu'ils rejettoient alors le prémier de ces défauts sur l'ordre exprès du Roi, qui avoit la foiblesse de vouloir paroître plus jeune qu'il n'étoit. Ce n'est certainement pas par la même raison, qu'il *se trouve si peu de* Médailles, *qui expriment au naturel les Traits du visage, de Charles XII, Roi de Suede* (35), puis qu'on sait, qu'il étoit si peu porté à farder sa ressemblance, qu'il ne vouloit pas même qu'on fit son portrait, & qu'il passa impitoïablement le canif au travers d'un très beau, qu'on avoit heureusement attrappé à son insçu, & qu'on a bien eu de la peine à conserver (36). Mais, ce n'en est pas moins une bonne preuve, qu'on auroit grand tort de s'en fier à cet égard à ses Médailles, aussi bien qu'à celles de Louïs XIV. Divers Rois, & autres grands Personnages de l'Antiquité, peuvent très bien avoir été frappez de la même maladie, & de la même aversion: &, en ce cas, que devient l'avantage tant vanté des Portraits de ces Princes, la certitude de leur ressemblance, la connoissance que s'imaginoit se procurer de leurs moeurs Mr. Spon par les traits de leurs Visages, & les autres raisonnemens fondez sur leur Physionomie (37)?

Les réfléxions judicieuses de feu Mr. Bernard, 1°. sur la suppression des événemens desavantageux, 2°. sur l'adjudication qu'on se fait sans façon des douteux, 3°. sur l'affirmation qu'on ne feint nullement d'y ajoûter, & 4°. sur le déguisement manifeste de beaucoup d'autres (38), achéveront de prouver la partialité de cet Ouvrage. Mais, après tout, que pouvoit-on attendre de meilleur, de Poëtes de Cour, de Harangueurs prostituez à la flatterie & au mensonge, & d'Ecrivains à gages, qui n'auroient ôsé mieux faire quand bien même ils l'auroient voulu?

On fit, dans la même Imprimerie, & dans la même année, une édition de cet Ouvrage *in 4°*, à l'usage du public; sans bordures autour des pages; dont les Médailles sont moins grandes, où le portrait du Roi ne se trouve que dans ses huit âges, c'est-à-dire dans les tems où les traits de son Visage ont changé; dans la plus grande partie des feuillets de laquelle il n'y a par conséquent que les revers des Médailles; & qui n'est ainsi qu'une édition tronquée. Cet Ouvrage a été réimprimé, avec une Traduction Allemande, *à Bade, en 1705, in folio*, (39): &, traduit en Flamand par *Goerée*, avec une Préface de sa façon, *à Amsterdam, chez van Damme, en 1715, in octavo*, mais, cette derniére édition se trouve défigurée, de même que l'*Histoire* du P. Menestrier, par diverses Additions de Médailles peu convenables (40). Après la mort de Louïs XIV, on a retouché, ou peut-être même regravé ces Médailles, comme il est dit ci-dessus citation (31): de 40. nouvelles Médailles frappées pour conduire son Histoire jusqu'à sa mort en 1715, & non jusqu'en 1723, on n'en a publié que 32, les 8. autres aïant été supprimées (41); & l'on a fait une nouvelle édition du tout, *à Paris, dans l'Imprimerie Royale, en 1723., in folio*, en 318, feuillets ou Médailles, précédée du même Frontispice gravé, mis au devant de la prémiére, & dans lequel le portrait du Roi représente mieux ce Prince qu'aucune des Médailles du Livre même. La *Préface*, retranchée de la prémiére édition, ne se trouve point non plus dans celle-ci; excepté néanmoins une cinquantaine d'éxemplaires, pour lesquels un Libraire de la Haïe l'a réimprimée.

Un de ces Vanteurs de Livres rares, qu'ils ne connoissent souvent guéres, prétend, qu'elle n'a été supprimée, que parce qu'elle loüoit trop Louïs XIV. (42): mais, c'est bien mal connoître, & le caractère du Prince, & le génie de ses Panégiristes.

III, & IV. Les deux autres éxemples, que j'ai promis de rapporter, consistent en deux Médailles d'un goût fort singulier & fort extraordinaire; l'une sérieuse & héroïque; l'autre comique & burlesque; mais toutes deux extrémement mordantes & satiriques.

La I. de ces Médailles a fait beaucoup de bruit dans le Monde, & a même été regardée par beaucoup de Personnes mal instruites comme une des causes de la Guerre de Hollande en 1672. C'est la fameuse Médaille de Josué arrêtant le Soleil, par où l'on a prétendu désigner la Hollande arrêtant tout court le Progrès des Armes de Louïs XIV: imaginée peu de tems après la signature des Traités de St. Germain & d'Aix-la-Chapelle en 1668: fabriquée quelque part en secret non *à Rome, & de l'Invention des Italiens naturellement médisans de leur Prochain*, comme le débite témérairement un Ecrivain mercenaire pour le moins aussi *médisant* qu'eux (43), mais probablement à Ausbourg ou à Nuremberg, où l'on s'est mis en possession depuis longtems de fabriquer ainsi des Médailles sur les événemens un peu considérables: & en faveur de l'autenticité delaquelle les Historiens de nôtre tems, se copïant servilement les uns les autres, se sont presque tous très inconsidérément déclarez.

On

Tom. II, pag. 180 — 197. *On a retranché aussi diverses Médailles & diverses de leurs Légendes: Voïez le* Catalogue des Livres du Cabinet de Mr. de Cangé, *pag.* 263.

(33) Histoire de Louïs le Grand, par les Médailles, Jettons, Emblémes, Devises, &c., par le Père Claude François Menestrier, Jésuite: *imprimée* à Paris, chez J. B. Nolin, en 1689, in folio; *fort augmentée*, chez Robert Pépie, en 1693 & 1699, &c.; *& gâtée par diverses Médailles Satiriques de fort mauvais gout*, à Amsterdam, chez P. Mortier, en 1691, in folio. *Le Père* le Long, Bibliothéque Hist. de la France, *pag.* 517, *dit qu'elle a été imprimée en Allemand*, à Bade, en 1704, in folio; *mais, peut-être, la confond-il avec les* Médailles de l'Académie des Inscriptions, *dont Mr.* Fabricius *dit là même chose. Voïez ci-dessous Citation* [39].

(34) Hist. de Louïs XIV, par Mr. le Comte de *** [*c'est-à-dire* la Hode,] publiée par la Martiniére, *Tom. III, pag.* 329, 330, *où l'on cite* Mémoires Chronol. Dogmatiq. & Hist. des V. Propositious, *pag.* 444.

(35) Hist. de Charles XII, Roi de Suéde, par J. A. Nordberg, *Préface, pag. xxj.*

(36) La Motraie, Remarques sur l'Hist. de Charles XII, par Voltaire, *Tom. II, pag.* 305.

(37) *Voïez la* Dissertation de l'Utilité des Médailles pour la Physionomie, *la XXIV. de celles des* Recherches curieuses d'Antiquité *de* Jaques Spon. *Voïez aussi touchant cet Avantage prétendu des Portraits, les* Elémens de l'Histoire, *Tom. I, pag.* 372 *& ci-dessous Remarque* [F], *Num. III, IV, & V.*

(38) Nouvelles de la République des Lettres, *Novembr.* 1702, *pag.* 529 — 540. *Voïez aussi ci-dessous la Remarque* [G].

(39) Fabricii, Bibliothec. Antiq. *pag.* 528.

(40) Le Long, Bibliothéq. Historiq. de la France, *pag.* 518. Jobert, Science des Médailles, *pag.* 16. *Notez que le Père* le Long *a mal-à-propos changé ce* Goerée *en* Gorcé, *& cet* in octavo *en un* in folio. *Cette derniére faute se trouve aussi dans l'*Histoire Critique des Journaux, *Tom. II, pag.* 173, *où l'on date mal* 1701. *la prémiére Edition de l'Original.*

(41) Catalogue de Mr. de Cangé, *pag.* 163.

(42) Beyeri, Memoriæ Histor. Crit. Libror. rarior. *pag.* 15. *Ce qu'il dit aussi qu'elle est* gravée en Cuivre, *n'est pas mieux fondé.*

(43) Gatien de Courtils de Sandras, Histoire des Promesses illusoires de la France, *pag.* 48.

On l'attribua prèsque universellement à van Beuninghen, Ambassadeur des Etats-Généraux en France, le principal des Négociateurs du Traité de Saint-Germain: & cette odieuse accusation lui fut publiquement intentée dans *La Hollande aux Pieds du Roi*, mauvais vers, composez par un lâche & vil Adulateur, nommé *de la Volpiliére*, se qualifiant *Docteur en Théologie*, & imprimez *à Paris, chez Jean de la Tourette, en* 1673, *en* 40. *pages in* 8°, (44) Voici en quels termes on y fait parler *la Hollande:*

„ Ce Ministre orgueilleux, qui m'attire la Guer-
„ re (45),
„ Pareil à ce Hardi, qui, s'égalant aux Dieux,
„ Et voulant élever un Trone sur les Cieux,
„ En fut précipité par un coup de Tonnerre.
„ Enfant de Phaéton, dont l'orgueil nompareil
„ Entreprit de mener le Chariot du Soleil.
„ Malheureux fugitif, source de mes desastres,
„ Faux *Josué*, faux devin, qui, de la même
„ voix
„ Qu'on arréta jadis le plus brillant des astres,
„ Entreprit d'arréter le plus puissant des Rois
„ (46). . . . .
„ Cet insolent jaloux, qui me perd sans res-
„ source,
„ Parmi ses grands progrès voulut le retarder,
„ Voulut non seulement l'arréter dans sa course,
„ Mais le voulut encor faire rétrograder (47). . . . .
„ *Van Benning*, c'est ici le *Josué* véritable
„ (48); . . . . .
„ *Van Beuning*, il est vrai, de même qu'autre-
„ fois
„ *Le Soleil retrograde ou s'arrête à ta voix*,
„ Et du jour derechef il étend la durée;
„ Car, dans le même jour qu'un fort est assiégé,
„ Au même jour, le prendre, y faire son en-
„ trée,
„ Faut-il pas que le jour ait été prolongé
„ (49)? . . . . .
„ Sur l'astre bien faisant, qui *lui* darde ses rais,
„ *Tu* tâchois d'offusquer le Soleil de la Terre, ...
„ *Tu* voulois faire voir des Taches au Soleil
„ (50)."

„ Ce *van Benning*", dit Voltaire (51), „ Bourguemestre d'Amsterdam, avoit la vivacité d'un „ François, & la fierté d'un Espagnol. Il se plai- „ soit à choquer dans toutes les occasions, la hau- „ teur impérieuse du Roi, & opposoit une inflexibi- „ lité Républicaine au ton de supériorité que les „ Ministres de France commençoient à prendre. „ *Ne vous fiez-vous pas à la parole du Roi?* lui „ disoit Mr de Lionne dans une conférence. *J'i-* „ *gnore ce que veut le Roi*, dit van Beuning, *je* „ *considére ce qu'il peut.* Enfin, à la Cour du plus „ superbe Monarque du Monde, un Bourguemes- „ tre conclut avec autorité une paix par laquelle „ le Roi fut obligé de rendre la Franche-Comté „ . . . . Tout se traitoit à St. Germain par le Mi- „ nistère de van Beuning. Ce qui avoit été accor- „ dé en secret par lui étoit envoié à Aix-la-Cha- „ pelle, pour être signé avec appareil par les Mi- „ nistres au Congrès. Qui eut dit trente ans aupa- „ ravant, qu'un Bourgeois de Hollande obligeroit „ la France & l'Espagne à recevoir sa médiation?" Ce fut apparemment ce caractère altier, qui lui fit attribuër cette odieuse Piéce. Quoi qu'il en soit, se voïant si odieusement calomnié, non seulement il se justifia sur le champ auprès de la Cour de France, mais de plus il demanda réparation publique de cette injure à son accusateur même, qui ne put se dispenser de la promettre, mais qui ne l'a pourtant jamais donnée. La Lettre vive & pressante, que lui écrivit à ce sujet van Beuninghen, & dans laquelle il se représente comme absolument *incapable de la dite impertinence de Josué* (52), a été imprimée depuis tout au long dans *La véritable Réligion des Hollandois* (52*): & c'est quelque-chose de bien étonnant, qu'elle n'ait point arrété le torrent des Raconteurs & des Copistes de cette ridicule Tradition, & que cette prétenduë Médaille n'en ait pas moins été citée souvent depuis comme réelle & bien authentique; non seulement par de misérables Rhapsodistes ou Compositeurs à gages, tels que quelques-uns des Ecrivains que je vais nommer, Courtils (53), la Neuville (54), Bussi-Rabutin (55), la Comtesse d'Aunoi (56), du Mont (57), le Continuateur du *Rationarium Petavii* traduit par Maucrois (58), Sanson (59), Jennet (60), Larrey

(44) *Ce sont trois pitoiables* Odes, *intitulées:*
I. La Hollande aux Pieds du Roi. *Elle lui demande la Paix; & , se confessant vaincue, tâche de rentrer en grace avec lui.* pag. 9.
II. La Hollande aux Pieds du Roi. *Elle publie ses Conquêtes, & le reconnoit son Vainqueur, & sur Mer, & sur Terre.* pag. 23.
III. La Hollande aux Pieds du Roi. *Elle poursuit les Eloges de son Conquérant; & se console de sa Défaite, par les Avantages qu'elle en retire.* pag. 37.

Tout cela, sans art & sans génie, choquant ouvertement toutes les Régles de la vraisemblance & même du Bon-Sens, exprimé souvent en termes très impropres, & peu corrects, & rempli d'éloges aussi ridiculement faux, que de faussetez, & d'injures impudemment controuvées.

Quelque Etranger, indigné de cette Piéce, y a opposé La France pénitente, ou le Regret d'avoir allumé un Feu dans l'Europe, qu'elle ne sauroit éteindre à son gré, *imprimé* à Villefranche, l'an 1673, in 8. en 9 pages. *Ce sont IV. Odes, ou IV. je ne sais quoi, encore plus détestables que les précédentes.*

Frischman, *Résident de France à Strasbourg, fit alors à peu près en Latin ce que la* Volpiliere *avoit fait en François, & crut avoir merveilleusement rencontré, en mettant à sa* Batavia Triumphata *ce Chronographe:*

Anno quo summus Arbiter Rerum DeposVIt potentes De seDe, & eXaLtaVIt FranCos.

(45) Van Beuning, *qui, comme le dit la Volpiliére, fit peindre un Soleil, avec cette Parole de Josué*, Sta Sol.

(46) La Hollande aux Pieds du Roi, *pag.* 17.

(47) *Là-même, pag.* 18.

(48) *Là-même, pag.* 32.

(49) *Là-même, pag.* 38.

(50) *Là-même, pag.* 44, 46. *Si l'on veut un Exemple encore plus frappant de la bassesse d'Ame infinie de cet impudent Loüangeur, on n'a qu'à lire, dans son* Discours sur la Gloire, *composé pour le Prix d'Eloquence de l'Académie Françoise, les loüanges aussi fausses qu'insensées, qu'il répand à profusion sur la Duchesse de Meklenbourg, ou de Chatillon, une de ces Saintes si bien célébrées par* Bussi *autrefois dans son* Histoire Amoureuse des Gaules. *On en peut voir un Echantillon dans les* Nouvelles Lettres sur le Calvinisme de Maimbourg, *Tom. I, pag.* 122 & 123.

(51) Hist. du Siécle de Louïs XIV, *Tom. I, pag.* 133 & 134. Du Maurier, Mémoires de Hollande, *pag.* 72, *dit de lui, que ses* Discours pleins de Vent, & qui passoient la hardiesse, *en* faisoient croire toutes choses.

(52) Lettre de van Beuninghen à la Volpiliere.

(52*) Avec une Apologie pour la Réligion des Etats Généraux des Provinces-Uniës contre le Libelle diffamatoire de Stoupe, qui a pour titre *La Réligion des Hollandois, par un Officier de l'Armée du Roi, &c.* par Jean Brun, Ministre du Roi des Armées, &c. *imprimée* à Amsterdam, chez Abr. Wolfgang, en 1675, in 12. *Comme ce Ministre étoit borgne, un certain* Guillaume Voirst, *lui fit une Réponse, intitulée* Le vray Polyphéme de Nimegue, *alias* Jean Brun, &c., *imprimée* à Bruxelles, chez Jean Petit, en 1675, in 12. *Cela concerne particuliérement la seconde Partie du Livre de* Brun, *intitulée* Le Conseil d'Extorsion, ou la Volerie des François dans Nimegue, *& est détestablement mauvais.*

Ce Brun, *quoique Ministre de l'Eglise Wallonne de Nimegue, étoit Allemand de naissance. De-là, il fut appellé Professeur en Théologie & en Hebreu dans l'Académie de Groningue, où il se distingua sous le nom de* Braunius, *par divers Ecrits Latins, & principalement par son* Tractatus de Sacerdotum, imprimis vero Summorum Pontificum Hebræorum, Vestimentis, *inprimé* à Leide, chez Elzevier, en 1680, in 4. *Dans les* Pandectæ Brandeburgicæ *de* Hendreich, *pag.* 711, & *pag.* 754, *on en fait mal-à-propos deux différens Auteurs*, Braunius & Brun.

(53) Gatien de Courtils de Sandras, Vie de Mr. de Turenne, *sous le nom de* du Buisson, *imprimée* à la Haïe, chez H. van Bulderen, en 1685, 1688, & 1695, in 12.; *pag.* 379, 386, *de cette derniére Edition.*

Histoire de la Guerre de Hollande, depuis 1672. jusqu'en 1677, *imprimée* à la Haïe, chez le même, en 1689, en 2 vol. in 12., *Tom. I, pag.* 7.

Testament Politique de J. B. Colbert, *imprimé* à la Haïe, chez H. van Bulderen, en 1694, in 12., *pag.* 235, *où il est encore plus positif.*

Mémoires de Mr. d'Artagnan, *imprimés* à Cologne, chez P. Marteau, en 1701, en 3 vol. in 12. *Tom. III, pag.* 500.

(54) La Neuville, *c'est-à-dire* Adrien Baillet, Histoire de Hollande, depuis la Tréve de 1609. jusqu'à la Paix de Nimegue, *imprimée* à Paris, chez de Luynes, en 1693, en 4 vol. in 12.; *Tom. III, pag.* 174. *d'Edit. de Holl. en* 1703.

(55) Histoire en abrégé de Louïs le Grand, *imprimée* à Paris, chez Anisson, en 1699, in 12., *pag.* 179.

(56) Mémoires depuis 1672. jusqu'en 1679, *imprimés* à Paris, chez Barbin, en 2 vol. in 12., *Tom. I, pag.* 3 & 4.

(57) Mémoires pour servir à l'Intelligence de la Paix de Ryswick, *imprimés* à la Haïe, chez l'Honoré, en 1699, 4 vol. in 12., *Tom. II, pag.* 2 & *suiv.*

(58) *Tom. III, pag.* 405.

(59) Pierre Auguste Sanson, Hist. de Guillaume III, Roi d'Angleterre, *imprimée* à la Haïe, chez Etienne Foulques, en 1703 &c. en 3 vol. in 12.; *Tom. II, pag.* 17. *Cette* Histoire *est restée imparfaite, & ne vient que jusqu'en 1676. On n'en a imprimé que 4 feuilles du IV. Volume, & cela est extraordinairement rare. L'Auteur a voulu faire croire que des raisons d'Etat l'avoient empéché de continuer.*

(60) . . . . . Jennet, Histoire des Provinces-Uniës des Païs-Bas, jusqu'à la mort de Guillaume III, *imprimée* à la Haïe, chez P. Husson,

rey (61), le Commentateur des Mémoires de la Fare (62), le Clerc (63), de Lille (64), Bougeant (65), le Marquis de Quincy (66), &c.; mais même par des Historiens de meilleur ordre, tels que le Père Daniel (67), & le célébre Mr. de Rapin (68).

Je pourrois aisément transcrire ici tout au long les témoignages de tous ces Auteurs; tant pour faire voir avec combien de facilité & de négligence presque tous les Ecrivains, non seulement se copient servilement, mais même renchérissent indiscrétement & comme à l'envi les uns par dessus les autres; que pour prouver par un éxemple si remarquable, qu'un fait, quoi qu'attesté par douze ou quinze témoins contemporains, peut pourtant très bien être absolument faux (69). Mais, après avoir rapporté ci-dessus le témoignage de la Volpiliére, comme la Source impure d'où tous les autres ont très imprudemment été puisés; je me contenterai de rapporter encore le dernier, parce que c'est celui de tous contre lequel il est le plus important de se précautionner, vû le mérite reconnu de son Auteur, & le poids de son Autorité dans la République des Lettres. *D'un autre côté*, dit Mr. de Rapin, JOSUE' VAN BEUNINGHEN, *qui avoit été employé à la Négociation du Traité* (de St. Germain) *fit frapper une Médaille, où il se comparoit à* Josué arrêtant le Soleil. *Comme le Roi de France avoit pris le Soleil pour sa devise, on ne pouvoit guéres se méprendre dans le sens de cette Médaille. Mais, les Etats la firent supprimer sur le champ* (70).

Tous ces Auteurs, fort peu d'accord entre eux sur la Légende de cette prétenduë Médaille de van Beuninghen, que les uns écrivent *Sta Sol*, les autres *Stare fecit Solem*, quelques-uns *conspectu meo stetit Sol*, & divers autres *in conspectu meo stetit Sol*, s'accordent pourtant parfaitement bien tous à le nommer JOSUE'. Mais, rien de plus faux; car, il est très certain, qu'il se nommoit CONRAD: & cette fausseté, qui détruit seule la moitié de l'imposture, fait assez voir ce qu'on doit penser du reste, & suffit pour prouver démonstrativement la supposition de cette Médaille, & l'injustice d'une pareille accusation. Cependant, mille & mille gens, uniquement fondez sur de pareilles autoritez, remettent tous les jours sur le dos du pauvre van Beuninghen cet odieux reproche; &, trop obstinément attachés à leur sens, ils ne sauroient en démordre; assez semblables en cela à ces Officiers François de la Garnison de Nimegue, qui pensérent battre le bon Mr. Brun, parce qu'il vouloit les desabuser à cet égard (71). Ce n'est pourtant pas que la Médaille fût absolument chimérique. Ainsi que je l'avois insinué ci-dessus, elle avoit été frappée en Allemagne, comme le reconnoissent les habiles gens en ce genre (72); mais, sans que van Beuninghen pût être raisonnablement soupçonné d'y avoir eu la moindre part: & la voici, telle qu'elle vient d'être publiée par Mr. van Loon, lorsque cet Article étoit déjà tout dressé depuis quelque tems.





Sur la tête, on voit une *Partie de l'Europe* éclairée de la lumière du *Soleil*, & une *Main sortant des Nuës* comme prête à s'en saisir, avec cette Légende,

ECQUIS CURSUM INFLECTET?

Sur le revers, on voit, non pas Josué arrêtant le Soleil, comme le dit expressément Mr. van Loon, mais les *cinq Rois Cananéens*, pour la défaite desquels le Soleil s'arrêta en Gabaon & la Lune en Ajalon; avec ces mots de la Vulgate,

STETIT SOL IN MEDIO COELI.

Et dans l'Exergue, on lit,

LIB. IOSVÆ. C. X. (73).

Jean

son, en 1704, en 4 vol. in 12. *Tom. IV, pag.* 167. *Après avoir dit, que* quelques Amis de van Beuninghen avoient fait frapper cette Médaille, & que, sur les plaintes des François, les Etats l'avoient fait supprimer; *il ajoûte aussi-tôt, sans s'appercevoir d'une contradiction si palpable, qu'*elle n'a jamais été frappée en effet.

(61) Isaac de Larrey, Histoire d'Angleterre, *imprimée* à Rotterdam, chez R. Leers, & Fritsch & Böhm, en 1697 — 1713, en 4 vol. in folio; *Tom. IV, pag.* 469, 470, *où il associe à cette Médaille les* Amours des Gaules, *comme cause de la Guerre de Hollande. Mais, l'*Histoire Amoureuse des Gaules *ne regarde point Louïs XIV. Selon toutes les apparences, il aura voulu parler des* Amours du Palais Roïal, *où l'on raconte les Galanteries de ce Prince avec Mad. de la Valliere, & celles de la Duchesse d'Orleans avec le Comte de Guiche: petit Livret, tout à-fait différent de ce que l'on voit aujourd'hui sous le même Titre dans les* Amours des Dames, *réimprimé tant de fois depuis un demi Siècle; & presqu'aussi-tôt détruit que composé, s'il en faut croire l'Abbé* de Choisy, Mémoires, *Tom. III, pag.* 39 — 43. *Aussi* Larrey, *dans son* Histoire de Louïs XIV, *Tom. IV, pag.* 21 & 65, *n'insiste-t-il plus que sur l'*Insolence *de la Médaille du* petit Compagnon van Beuninghen.

(62) Mémoires de la Fare avec des Remarques, *pag.* 57, 58.

(63) Jean le Clerc, Histoire des Provinces-Uniës des Païs-Bas, *imprimée* à Amsterdam, chez Z. Chatelain, en 1722, en 3 vol. in folio; *Tom. III, pag.* 273.

(64) Claude de Lille, Abrégé de l'Histoire Universelle, *imprimée* à Paris, chez Didot, en 1731, en 7 vol. in 12; *Tom. VII, pag.* 107. *Page* 90, *il avoit qualifié* van Beuningen Ambassadeur d'Angleterre: *& c'est ainsi, qu'un* Historiographe de France, *& un* Censeur Roïal, *nous apprend l'*Histoire de son tems.

(65) *Le Père* Bougeant, *Jésuite*, Mémoires pour servir à l'Histoire des XVII. & XVIII. Siècles, *imprimés sous le nom d'*Amsterdam, & de Jaq. Desbordes, en 1725, en 4 vol. in 12.; *Tom. III, pag.* 196.

(66) . . . . . de Quincy, Histoire Militaire de Louïs XIV, *imprimée* à Paris, chez Mariette & autres, en 1726, en 7 vol. in 4.; *Tom. I, pag.* 310 & 311.

(67) Gabriel Daniel, *Jésuite*, Journal de Louïs XIII & XIV, *imprimé à la fin du Tome X. de son* Histoire de France *d'Edition de* Paris, chez Mariette & autres, en 1729, in 4. *pag. ciij & suiv.* Limiers, *dans un pareil* Abrégé de l'Histoire de France sous les Regnes de Louïs XIII, & de Louïs XIV, *se contente de parler, Tom. III, pag.* 40, *de* Médailles frappées par quelques Particuliers: *ce qu'il avoit déjà fait dans son* Histoire de Louïs XIV, *Tom. II, pag.* 169.

(68) *Son Passage se verra dans la Citation* [70].

(69) *Et notez que ceci est encore plus remarquable, que les Dépositions touchant le Fait de la* Papesse Jeanne, *attesté à la vérité par un beaucoup plus grand nombre d'Auteurs, mais dont le plus ancien est postérieur de 200. ans au tems de cette prétenduë avanture: ou que l'Imputation du* Profit revenant de la Fable de Christ, *reproché à Léon X. par 300 ou 400 Copistes du seul* Baléus, *Auteur trop postérieur à ce Pape, trop éloigné de Rome, & trop suspect sur le sujet de l'Eglise Romaine, pour en être crû sur sa parole.*

(70) Paul de Rapin Thoyras, Histoire d'Angleterre, *imprimée* à la Haïe, chez Aléxandre de Rogissart, en 1723 — 1726, en 10 vol. in 4.; *Tom. IX, pag.* 277. La Neuville *affirme de même cette prétenduë* Suppression *faite* sur le champ; *& c'est probablement de-là, que Mr.* de Rapin *l'a prise.*

(71) Brun, véritable Réligion des Hollandois, *pag.* 200.

(72) *Voïez* van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. III, pag.* 17.

(73) *Là-même, pag.* 17. *La seule & simple vûe de ces cinq Personnages à Cheval auroit dû avertir Mr.* van Loon, *que* Josué

ne

Jean Brun a donc eu tort de décider trop positivement, qu'*elle ne se trouveroit jamais* (74); du Maurier, qu'*elle n'a jamais été vuë, & n'a jamais subsisté que dans l'imagination de ceux qui l'ont inventée* (75); Limiers, qu'*elle ne se trouve, ni dans le Recueil de Bizot, ni ailleurs* (76); & Basnage, qu'*il y a beaucoup d'apparence, que c'étoit un de ces bons-mots, qui courent dans le Monde, sans avoir jamais été gravé sur aucune Médaille* (77). Mais, ce qui peut en quelque façon les excuser, c'est que ces sortes de Piéces sont extraordinairement rares; & que Mr. van Loon, malgré tous ses soins, & après beaucoup de tems & de recherches, n'a pu découvrir celle-ci que dans le seul & unique Médailler de Mr. de Hoogeveen, Echevin & Conseiller de la Ville de Leide (78). Je l'ai vuë depuis dans le Cabinet de Mr. Herman Vos à la Haïe, vendu en Avril & Nov. 1743. Voïez en le *Catalogue*, pag. 90, num. 1233.

Il y a une autre Médaille du même tems, que quelques-uns des Auteurs dont je viens de parler auront bien pu confondre avec la précédente, à cause de la ressemblance de sa Légende: mais, elle est si pitoïablement imaginée, qu'on ne sauroit raisonnablement l'attribuer à un Homme d'esprit, tel que van Beuninghen. D'un côté, elle représente une espéce de *Paisan Hollandois*, regardant un *Soleil* dans le centre duquel se voit une *Fleur de Lis*, & montrant de la main droite une *Masse ronde & plate* sur laquelle est écrit FROMAGE DE HOLLANDE; avec ces mots STA SOL, & la date du *XII. Sept.* 1673, qui est celle de la reprise de Naarde par le Prince d'Orange: &, de l'autre, un *Cavalier armé de toutes Piéces*, montant un *Cheval sans Bride*, & tenant l'*Ecu de France* d'une main & une *Epée nue* de l'autre; avec ces mots, IL NE SÇAIT OU ALLER, & la date du *XIII. Novembre* 1673, qui est celle de l'Abandon d'Utrecht par les François (79).

Cette même idée a été renouvellée diverses fois depuis, & entre autres dans deux Médailles frappées immédiatement après le mémorable Passage de la Boyne, & la Prise de Lille (80). Dans la prémiére, on voit l'Effigie du Roi Guillaume armé, accompagnée de ses titres; &, au revers, Josué arrêtant le Soleil, avec ces mots: *Ut & Josua Cursum Solis retinet*. Sur le revers de la seconde, le Soleil & la Lune paroissent au dessus de la ville de Lille, avec ces mots, *Siste Sol in Gibeon & Luna in Valle Ajalon*, dont on ne voit nullement le fin. Mais, quoi que ces applications fussent tout autrement claires & expressives que celle de la prétenduë Médaille de van Beuninghen, on n'en fit pourtant pas le même bruit qu'après le Traité d'Aix-la-Chapelle.

On étoit, ou l'on affectoit d'être, alors, beaucoup plus délicat sur ces sortes de sujets: car, ce fut précisément dans ce tems-là, que l'on chicana tant touchant trois autres Médailles; les deux prémiéres, sçavoir LEO BATAVUS, & MITIS ET FORTIS, frappées par ordre des Magistrats d'Amsterdam, & des Etats de Hollande, après la Paix de Breda; & la troisiéme ASSERTIS LEGIBUS, frappée par ordre du Conseil d'Etat des Provinces-Unies, après la Paix d'Aix-la-Chapelle (81). La II, sur-tout choqua fort le Roi d'Angleterre Charles II, auquel quelques mauvais esprits appliquoient malignement le *Mala Bestia* de son éxergue: &, malgré les sérieuses réprésentations des Etats de Hollande, & la complaisance qu'ils eurent d'en faire briser les coins moïennant 1000 Ducatons de dédommagement, accordez à l'Ouvrier, elle fut un des Prétextes de la Guerre que cet aveugle & foible Roi déclara contre ses propres intérêts aux Hollandois en 1672, (82). Ce Prince, alors si délicat & si sensible, ne l'avoit guéres été pour une autre Médaille, à mon gré beaucoup plus offensante, tout-à-fait personnelle, & nullement équivoque, frappée par les François immédiatement après qu'il leur eut si prudemment & si honorablement vendu Dunquerque. D'un côté, l'on y voit une *Pluie d'Or* tombant sur cette ville, avec ces mots d'Horace (83), *Fulmineo potentior Ictu*: &, de l'autre, la *Justice*, la *Balance* dans une Main & l'*Epée* dans l'autre, chassant ignominieusement deux *Harpies*, avec ce Trait de Virgile (84), *Harpyas pellere Regno* (85). Si l'Application de la Fable de Danaé étoit elle-seule une Satire des plus vives & des plus picquantes, jointe à celle des Harpies elle devenoit une injure des plus cruelles & des plus atroces; mais, la dorure d'une pareille Pilulle fut très bien en adoucir toute l'amertume, & la faire avaler courageusement toute entiére: &, quelque insultante que fût cette Médaille, le Grand-Maître des Monnoies d'Angleterre Elinxbée, peut-être lui-même du nombre des Mécontens de cette vente, n'avoit eu garde de s'en plaindre au Roi, comme il fit de celle de Hollande fort peu de tems ensuite (86). Remarquons aussi, que ce Prince prévenu & passionné, qui s'échauffoit si fort pour une pareille chimére, étoit absolument insensible aux insultes réelles que lui faisoient essuïer vers ce tems-là ses chers Amis les François, tant à Saint Christophe, qu'en divers autres endroits de l'Amérique. La III, qui représentoit d'un côté la République des Provinces-Unies, couronnée de Lauriers, adossée contre un Trophée d'Armes, tenant de la main droite sa Lance surmontée du Bonnet de la Liberté, & de la gauche les Armes des Etats-Généraux; & qui renfermoit de l'autre la Légende que l'on verra ci-dessous; fut trouvée trop *vaine*, trop *fiere*, trop *superbe*, trop *immodeste*, & même *injurieuse* & *insultante* (87): & ce fut à ce sujet, que le Prémier-Président de Lamoignon dit à du Maurier, & reprocha à Mr. de Groot Ambassadeur des Etats-Généraux en France, que *les Romains, après avoir rasé Numance, & détruit Carthage, Rivales de leur Empire, n'eussent pû parler en termes plus altiers de leurs Vic-*

n'étoit nullement-là réprésenté: car, l'usage des Chevaux étoit fortement interdit aux Juifs, qui coupoient impitoïablement les jarets à tous ceux dont ils s'emparoient chez leurs ennemis. Voïez Deuteronom. *XVII*, 16; *XX*, 1. Josué *XI*, 6, 9. Sam. *VIII*, 4. Esaïe *II*, 7; *XXXI*, 1. Osée *XIV*, 4. & Zach. *IX*, 10. *De tous les Dessinateurs & Peintres, qui ont emploïé les Histoires de la* Bible, *peut-être n'y en a-t-il pas un seul, qui n'ait cru faire merveille en mettant les Guerriers Juifs à Cheval. Cependant, rien de plus opposé à leurs coutumes, & de plus contraire à leur Histoire.*

(74) Brun, véritable Réligion des Hollandois, *pag.* 200.

(75) Du Maurier, Mémoires pour servir à l'Histoire de la République de Hollande, *pag.* 58, 59.

(76) Histoire de Louïs XIV, *Tom. III, pag.* 54, *où il traduit assez plaisamment* In conspectu meo stetit Sol, *par*

Ce Soleil dans son cours s'arrête à mes regards.

Voïez aussi les Nouvelles Littéraires, *Tom. X, pag.* 162.

(77) Basnage, Annales des Provinces-Uniës, *Tom. II, pag.* 30.

(78) Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. III, pag.* 17. & 18. Favoritus Noricus (*c'est-à-dire* Petrus Burmannus) *confirme cela dans ses* Observationes in Gundlingium de Republ. Hollandica, *pag.* 80. & 81.

(79) Van Loon, Histoire Mét. des Païs-Bas, *Tom. III, pag.* 121.

(80) *Là-même, Tom. IV, pag.* 8; & *Tom. V, pag.* 122.

(81) *Là-même, Tom. II, pag.* 535, & 536; & *Tom. III, pag.* 21, 22. Limiers, *Ecrivain d'ordinaire aussi décisif que mal-instruit, dit, ou par ignorance, ou pour faire le zélé sujet, que ce furent* quelques particuliers du Païs, *qui firent frapper* ces Médailles. *Voïez son* Histoire de Louïs XIV, *Tom. III, pag.* 53. Du Mont, *Tom. II, pag.* 3.

(82) *Là-même, Tom. II, pag.* 535, 536. *Les* Mémoires pour servir à l'Histoire de la Maison de Brandebourg, *enrichis de Portraits, Vignètes, Culs de Lampes, & Cartes, & imprimez* à la Haïe, chez Néaulme, en 1751, en 2 Voll. in 4, *ajoûtent à cela, Tom. I, page* 61, *que* le Roi (CHARLES II) se plaignoit, que les Sieurs de Witt avoient dans leur Maison un Tableau scandaleux, répréséntant une Bataille Navale, que Jean de Witt, Général-Admiral avoit gagné sur les Anglois. *Voïez aussi* VOLTAIRE, Hist. du Siécle de Louis XIV, *Tom. I, pag.* 144.

(83) Carm. *Libr. III*, Od. XVI, *Vers.* 10, & 11.

(84) Æneid. *Libr. III, Vers.* 249.

(85) Van Loon Hist. Métalliq. des Païs-Bas, *Tom. II, pag.* 490.

(86) *Là-même, pag.* 533.

(87) Du Maurier, Mémoires de Hollande, *pag.* 59. Bizot, Histoire Métallique de Hollande, *Tom. II, pag.* 262. Basnage, Annales des Provinces-Uniës, *Tom. II, pag.* 28. La Neuville, Histoire de Hollande, *Tom. III, pag.* 174. Rapin, Histoire d'Angleterre, *Tom. IX, pag.* 277. Médailles sur les principaux Evénemens du Regne entier de Louïs le Grand, *folio* 112, *où l'on dit en général*: Ils osérent même prendre sur des Monumens publics les titres superbes d'*Arbitres des Sou-*

Victoires (88). Je n'insiste point sur les Observations puériles du III, Tome du *Mercure Galant* touchant cette Médaille: parce que ce ne sont que des impertinences, dignes du pitoïable Ouvrage dans lequel elles se trouvent, du petit pédant Periandre qui explique si ridiculement la Légende de cette Médaille, & d'un Homme assez ignorant, pour faire *recouvrir*, au lieu de *recouvrer*, la liberté; pour métamorphoser la *Hollande* en *Mercure*, pour faire *enchainer les 7. Provinces-Unies* sur une Médaille frappée par elles-mêmes & à leur honneur; & pour ne pas même connoître le Simbole de la liberté. Qu'on ne s'étonne donc point de lui voir expliquer par *communes* le *c* qui le devoit être par *cudi*. L'on a débité, que les coins de ces trois Médailles avoient également été brisés (89); & les paroles de Mr. de Rapin sur ce sujet sont fort remarquables. *Pour les autres Médailles*, dit-il, *qui marquoient un peu trop de présomption*, & au sujet desquelles *ils eurent bien lieu dans la suite de se repentir de cette espèce d'insulte qu'ils avoient faite à Louïs XIV, ce ne fut que deux ans après* (la prétenduë suppression de la Médaille de van Beuninghen,) *que les Etats en firent rompre les coins* (90). Mais c'est ce que Mr. van Loon, qui a fait là-dessus les Recherches les plus éxactes, ne dit uniquement que de la seconde, comme, on l'a vû ci-dessus Citation (82). Quoiqu'il en soit, Voltaire, le partial Voltaire, n'a fait aucune difficulté de reconnoître publiquement, que les Hollandois *ne se vantoient en effet-là de rien qu'ils n'eussent fait* (91): & s'il est vrai que ces Médailles aïent été une des causes de la Guerre de Hollande en 1672, (92); & si celle d'*Assertis Legibus* en particulier a pu mettre Louïs XIV, en droit de traiter si impitoïablement les Hollandois, qui s'étoient pourtant contentez de parler en général, sans le nommer ni même le désigner personnellement; que n'auroient point dû faire les Allemands, les Espagnols, & les Hollandois, non seulement désignés, mais même nommez d'une maniére si odieuse, & si flétrissante, dans la Médaille Françoise *Ludovico Magno*, frappée immédiatement après la Paix de Nimegue? Voici tout ce qu'on lit sur le revers de l'une & de l'autre.

ASSERTIS LEGIBUS
EMENDATIS SACRIS
ADIUTIS DEFENSIS
CONCILIATIS REGIBUS
VINDICATA MARIUM LIBERTATE PACE EGREGIA VIRTUTE ARMORUM PARTA
STABILITA ORBIS EUROPÆI
QUIETE
NUMISMA HOC
S. F. B. C. F.
CIƆ IƆ CLXVIII. (93).

-o-

LUDOVICO MAGNO
QUI BATAVIS DEBELLATIS
HISPANIS TOTIES DEVICTIS
SEQUANIS BIS SUBACTIS
GERMANIS UBIQUE SUPERATIS
HOSTIUM CLASSIBUS FUGATIS
ET INCENSIS
TOTI FERE EUROPAE CONJURATAE
ET FOEDERATAE
PACEM DEDIT
IMPERAVIT
ANNO M DC LXXVIII, (94).

Qu'on les compare l'une avec l'autre; & l'on verra sans peine laquelle des deux est la plus *vaine*, la plus *fiere*, la plus *superbe*, la plus *immodeste*, en un mot, la plus *injurieuse* & la plus *insultante* Le menaçant *Evexi sed discutiam* d'une autre Médaille, frappée au commencement de 1672, & où le Soleil anéantit des nüages après les avoir élévez, n'est guéres moins *injurieuse* ni *superbe*. Après cela, les Hollandois ne sont-ils pas les meilleures gens du Monde & les moins vindicatifs, d'avoir fait frapper à la louänge de cet ambitieux Monarque une belle & magnifique Médaille, où, non contens de lui confirmer les prémiers de tous les Etrangers le Surnom glorieux de *Magnus*, ils lui prodiguent gratuïtement encore le titre également superbe & peu fondé de *Pacificator Orbis*, & lui font bonnement de plus ce compliment ridiculement flatteur, *Solus hæc Otia facit* (95)? On ne reprochera pas aux Anglois une pareille débonaireté. Après les célébres Victoires de Hochstett, de Ramillies, d'Oudenarde, & de Malplaquet, non seulement ils mirent sur les deux côtez d'une de leurs Médailles les Bustes du Roi de France & de la Reine d'Angleterre, avec ces mots, *Ludovicus Magnus*, *Anna Major*; mais même ils répandirent par-tout le Distique suivant, sinon un peu trop insultant pour Louïs XIV, du moins un peu trop gaillard pour la Reine Anne:

Multis qui fuerat mulieribus incubus olim,
Annæ nunc soli succubus ille jacet.

Ce Prince & cette Princesse sont encore moins ménagés dans une Médaille Allemande, frappée après la Prise de Douay par les Alliés en 1710. Anne y est

Souverains, de Défenseurs des Loix, de Réformateurs de la Réligion, & de Maîtres de la Mer. Deux ans auparavant, les Brabançons, grands Faiseurs de Chronographes, en avoient fait courir un, denotant Louïs XIV, en ces termes, pour avoir donné quelque Secours apparent aux Hollandois,

Dic mihi fatalis Regem quem denotat annus?
LVDoVICVM;

& l'on n'en dit mot, quoi que ce fût assez clairement souhaiter publiquement la mort de ce Prince.

(88) Du Maurier, la Neuville, & Basnage, *là-même.* Le Vassor, Lettres sur la Capitation générale, *pag.* 49, 50. *On a blâmé de même autrefois les Suisses de s'être donné le Titre de* Dompteurs de Princes; &, *peut-être, avec aussi peu de raison. Voiez* Brantome, Capit. François, *Tom. I, pag.* 290.

(89) Du Maurier & la Neuville, *là-même.* Limiers, Hist. de Louïs XIV, *Tom. III, pag.* 53. Du Mont, Mémoires pour l'Intelligence de la Paix de Ryswik, *Tom. II, pag.* 2 & 3. Voltaire, Histoire du Siècle de Louïs XIV, *Tom. I, pag.* 144.

(90) Rapin, Histoire d'Angleterre, *Tom. IX, pag.* 277. *L'Auteur de l'*Histoire des deux illustres Frères Corneille & Jean de Witt, *Livre curieux, mais pitoïablement écrit, s'étoit fort étrangement exprimé, en disant, & répétant, Tom. II, pag.* 186 & 354, *qu'*on brisa les ESTAMPES de toutes les Médailles qui avoient donné du mécontentement. *L'Auteur de l'*Histoire secrète des Intrigues de la France en diverses Cours de l'Europe, *dit de même Tome I, pag.* 98, *que cette troisiéme* Médaille a été supprimée, *sans parler des deux autres, & l'attribuë à l'*Orgueil de Mr. de Witt, *qui, dit-il,* la fit frapper: *mais, on a vû ci-dessus, que ce fut* le Conseil d'Etat.

(91) Histoire du Siècle de Louïs XIV, *Tom. I, pag.* 144.

(92) Bizot, Histoire Métallique de Hollande, *Tom. II, pag.* 267. La Neuville, *Tom. III, pag.* 174. Du Maurier, *pag.* 72. Du Mont, Mémoires pour l'intelligence de la Paix de Ryswick, *Tom. II, pag.* 2 & 3. Larrey, Histoire d'Angleterre, *Tom. IV, pag.* 470; & Histoire de Louïs XIV, *Tom. IV, pag.* 21, 65. Rapin, Histoire d'Angleterre, *Tom. IX. pag.* 277.

(93) Du Maurier, *pag.* 71, *a gâté & tronqué toute cette Legende. Au lieu de ses derniers mots depuis* PARTA, Du Mont *se contente de mettre* BATAVIA P. *Un des Membres du Collége des Nobles de Hollande m'a assuré que cette Inscription étoit de la façon de Mr. de* Slingeland, *Père du Conseiller Pensionnaire de ce nom.*

(94) Ménétrier, Histoire de Louïs le Grand par les Médailles, *pag.* 26. Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. III. pag.* 22, & 258, 259, *Je ne parle point ici d'une Médaille fort injurieuse aux Provinces-Uniës, frappée à Rome en l'Honneur de Louïs XIV, immédiatement après son Expédition de Hollande, & rapportée par* Ménétrier, *pag.* 29, *& par* van Loon, *pag.* 87; *parce qu'il ne seroit pas équitable de reprocher aux François les Iniquitez des Italiens. Je remarquerai pourtant, que dans la Figure terrassée, que Mr.* van Loon *prend pour la République tenant des Serpens au lieu de Flêches, le Père* Ménétrier *ne voit que l'Hérésie; ce qui ôteroit l'Injure Nationale: mais, le Lion Belgique, terrassé de même, & dont le Père* Ménétrier *ne dit mot, fait voir qu'il a eu tort d'appliquer cette Médaille à la Destruction de l'Hérésie en France.*

(95) Ménétrier, Histoire de Louïs le Grand par les Médailles, *pag.* 29. Bizot, Histoire Métallique de Hollande, *Tom. II, pag.*

y est représentée en *Dalila* coupant les Cheveux à Louïs dépeint en *Samson*, avec ces mots, *Philister uber dir, Simson*; &, sur le revers, ce même Prince, dépeint en invalide se soutenant à peine sur des bequilles, s'efforce de danser devant cette Princesse bassement déguisée en Joueuse de Harpe de Taverne: & c'est ainsi que ces bonnes-gens d'Augsbourg, & de Nuremberg, se sont imaginez faire l'Eloge de la plus puissante Alliée de leur Souverain.

La II, Médaille Satirique, dont il me reste à parler, est beaucoup plus insultante que la précédente, & a été faite au sujet des sollicitations pressantes & des empressemens extraordinaires de la France & de l'Espagne, pour entrer en Alliance avec Cromwell. Quelle gloire pour cet heureux Usurpateur de trois Couronnes, de se voir recherché avec tant d'empressement par deux des plus puissans Princes de la Terre! Mais en même tems, quel opprobre pour ces deux grands Rois, l'un Neveu, & l'autre Beau-Frére, de l'infortuné Charles I, de ramper d'une maniére si basse & si peu digne devant son Oppresseur & son Bourreau, & même d'être réduits à s'avilir jusqu'à le traiter de Frère (96)! Et c'est particuliérement ce qu'on a voulu exprimer dans la Médaille en question, & que voici.





D'Un côté, *Cromwell* y paroit en buste, revêtu d'une cuirasse, & couronné de Laurier, avec ces mots:

OLIVARius Dei Gratia Reipublicæ
ANGliæ, SCOTiæ, HIBERNIÆ PROTECTOR.

&, de l'autre, la *République d'Angleterre*, assise, & tenant de la main gauche un *Ecu* ou *Bouclier de St. George* (97), indique de la droite *Cromwell*, appuïé sur ses Genoux, les Chausses bas, la Chemise levée, les Fesses nues, en un mot offrant son Derrière à baiser aux *Ambassadeurs de France & d'Espagne*. Celui-là, tout parsemé de Fleurs de Lis, repousse l'autre de la main gauche, lui dispute fiérement le pas, & lui dit d'un air fanfaron,

RETIRE-TOY:

L'HONNEUR APPARTIENT
AU ROY MON MAISTRE
LOUIS LE GRAND.

Un bon Hollandois s'est assez ridiculement imaginé, que la République d'Angleterre ne tenoit ainsi Cromwel exposé que pour recevoir des claques de ces Ambassadeurs, & qu'ils disputoient seulement entre eux à qui lui donneroit la prémiére (98). Mais, cela n'a nulle apparence: l'autre sens est beaucoup plus naturel, & incomparablement plus convenable aux circonstances de ce tems-là, où les Espagnols & les François rampoient également & si bassement devant Cromwell.

Mr. Gerard van Loon a jugé beaucoup plus sainement de cette Médaille, ou, plûtôt, de cette Satire, également injurieuse à trois Puissances Souveraines; car, il la traite nettement d'*insolente*, d'*infame*, de *détestable*, & de *digne d'être ensévelie dans un éternel oubli* (99). Malgré tout cela, & quelque peu digne qu'elle lui eut paru de son Ouvrage, il n'a pourtant point laissé de l'y placer aussi-tôt-après comme authentique, c'est-à-dire, comme réellement imaginée dans le tems & à l'occasion des Négociations de la France & de l'Espagne touchant une Alliance avec Cromwell en 1655, & frappée alors pour en conserver le souvenir. Mais, cela ne sauroit être: & la seule qualification de *Louis le Grand* en est une très bonne & très solide preuve, puisqu'elle porte avec elle un caractère de fausseté incontestable.

En effet, personne ne songeoit encore alors à donner le titre de *Grand* à Louïs XIV, (100). Témoin cet endroit notable de l'*Histoire de Henri le Grand, par Mr. de* PEREFIXE, touchant LOUIS XIII: *Et nous voions aujourd'huy, qu'avoir esté Père de* LOUIS LE SAGE ET LE VICTORIEUX, *n'est pas le moins beau de ses titres.* Or la prémiére édition de cette belle & judicieuse Histoire est de *Paris, chez Cramoisy, en* 1661, *in* 4°. Voïez-

pag. 314. Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. III*, *pag.* 260. *A-propos de cet* Otia facit, *un Auteur aïant dédié son Ouvrage à je ne sais quel petit Tyranneau de Province, avec cet Eloge pris de Claudien, je pense,*

Et Curam impendit Populis, & Otia Musis;

quelque la Rancune, choqué de cette Application, la traduisit tout aussi-tôt malignement ainsi:

Aux Peuples accablez il cause mains soucis,
Et dans l'Inaction il retient les Esprits.

(96) Aitzema, Zaaken van Staat en Oorlog, *III. Deel, folio* 1018; *cité par* van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. II*, *pag.* 394. *Mais, remarquez, que, dans les VII, VIII, IX, & X. Livres de l'*Histoire des Provinces-Uniës des Païs-Bas par Wicquefort*; publiés seulement en* 1745, *longtems après cet Article tout dressé, il est dit pag.* 476: C'est ce qu'il faut ajoûter à ce qu'il y a d'apocryphe en ce grand Ouvrage [*d'Aitzema*]; étant certain, qu'il ne se trouvera point que le Roi [*de France*] lui ait donné d'autre qualité, que celle de *Monsieur le Protecteur*.

(97) *Les Emaux de cet Ecu ne se trouvent point gravez sur cette Médaille dans l'*Histoire Métallique de Mr. van Loon, *Tom. II*, *pag.* 396: *mais, quelque chose d'assez particulier, je les trouve*, 1, *pag.* 362, d'Argent à la Croix de Gueules, *sur la Monnoïe d'Angleterre refondue en* 1653; 2., *pag.* 367, *tout au contraire* de Gueules à la Croix d'Argent, *sur le revers d'une Monnoie aïant de l'autre côté le Buste armé de Cromwell avec son nouveau Titre de Protecteur; &* 3. de Gueules à la Croix d'Or, *sur le revers de pareilles Pièces frappées en* 1658.

Si cette diversité vient de changemens réels & effectifs pratiqués alors dans cet Ecu, je n'ai rien à dire: mais, si elle ne venoit que de l'inéxactitude du Monétaire, ce seroit une nouvelle preuve, que les Médailles ne sont pas toujours aussi infaillibles que certains curieux se l'imaginent; puisqu'on s'y trompe dans des choses aussi communes, & aussi généralement exposées à la vuë de tout le Monde, que les Armes actuelles & présentes d'une Nation: ou bien, si elle venoit simplement de l'ignorance du Graveur à bien représenter ces Emaux, ce seroit une négligence bien extraordinaire, que de n'avoir pas fait corriger de pareilles fautes.

(98) *Twisten om hem de erste slag te geven.* Catalogus den Cabinet van Silvere Moderne Medailles van de Heer Jan Delcourt, *Num.* 672, *pag.* 68. *Dans un autre, mais anonyme, du* 10. *de Septembre* 1714, *pag.* 78 & 199, *on explique cela par ces mots:* Le Roy à Fesse nuë; &, derriere, 2 Noblesses.

(99) Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. II*, *pag.* 395.

(100) *Peu après la Paix des Pirénées, on frappa en* 1660. *en France une Médaille, sur laquelle on lisoit:* Ludovico XIV, vere MAGNO Franc. Regi Vota voverunt. *Voïez* van Loon, *Tom. II*, *pag.* 440. *Mais, ce n'étoit pas encore-là proprement donner*

Voïez en l'année 1601. On ne s'en avisa que dix-sept ans après, lors des préparatifs de son expédition en Hollande; la prémiére Médaille avec ce titre n'est en effet que du mois d'Avril 1672, (101); & ce ne fut qu'au Retour de cette expédition, qu'on s'accorda unanimement à le lui donner (102). Sur ce que le Père du Londel, Jésuite, avoit remarqué dans ses *Fastes de Louis XIV*, que *ce fut au commencement de Janvier* 1680, *que le Surnom de* Grand *fut donné à ce Prince, du consentement même de tous les Etrangers* (103), Mr. Bayle demandoit autrefois, *quel Acte public, ou quelle cérémonie solennelle, il pourroit citer sur cela* (104)? Si le Père du Londel a entendu, qu'on commença seulement alors à donner à Louïs XIV, le Surnom de *Grand*, on vient de voir, qu'il se seroit trompé: mais, s'il a voulu dire simplement, que les Etrangers même consentirent alors à le lui donner, il a eu raison, & il auroit pû citer à Mr. Bayle la belle Médaille de LUDOVICUS MAGNUS, frappée en Hollande en 1680. & par laquelle l'Abbé Bizot a terminé son *Histoire Métallique de la République de Hollande* (105). Au reste, je remarquerai par occasion, que Louïs XIV, n'est pas le prémier des Rois de France nommez LOUIS, auquel on ait donné le surnom de GRAND; témoins ces vers par les quels Jean le Maire de Belges finit son *Blason des Armes des Venitiens*, à la louänge de Louïs XII, Roi de France:

> *Chascun ira par-tout louänt,*
> *Disant, chantant, & escripvant,*
> VIVE LE ROY LOYS LE GRANT.

Mais, le beau surnom de PERE DU PEUPLE prévalut justement à son égard, comme infiniment plus honorable & plus digne d'un si bon Prince, qui ne méritoit pourtant pas moins l'autre.

On voit encore par-là, qu'un de nos modernes, plus agréable Ecrivain qu'Historien bien instruit, décidoit fort témérairement, lorsqu'il affirmoit, qu'avant LOUIS XIV, *jamais Prince, ni Païen, ni Chrétien, ne s'étoient encore laissés donner le titre de* GRAND *dès leur Vie* (106). Outre le bon Roi LOUIS XII, on lui peut, sans aller chercher fort loin, nommer HENRI IV: & il ne seroit pas difficile de lui en citer d'autres.

Si cette Alliance entre la France & l'Angleterre, ou entre Mazarin & Cromwell, ne fut pas effectivement satisfaite cette année-là dans ce monument injurieux, elle le fut au moins dans un écrit de pareille espéce, dont il seroit bien malaisé de trouver aujourd'hui quelque exemplaire, parce que le Cardinal Mazarin en fit alors enlever presque toute l'impression. Il étoit intitulé *de tribus Nebulonibus, Thoma Anicello, Olivario Cromwellio, & Julio Mazarino Cardinale & summo Rerum Gallicarum Administro.* C'est le fameux Guy Patin, grand connoisseur de toutes sortes de Livres, & vrai repertoire de ces sortes de singularitez Littéraires qui nous a conservé celle-là d'après Wicquefort (107). Mais, comme il ajoûte peu après (108), que *Granvelle, Concini, Bouckingham, Mazarin,* & autres pareilles Sangsues du pauvre Peuple, sont assez mal-menez dans le Chapître *de Sejanismo* des *Dissertationes Historicæ & Politicæ de Hornius*, qui furent effectivement imprimées *à Leide, chez Haak, en* 1655, *in* 12°, il se pourroit très bien que ce ne fût-là qu'une seule & même chose. Il se trompe certainement, au moins quant à Mazarin: car, Hornius n'en dit pas un mot; à moins qu'on ne prétende le trouver dans cette Réfléxion vague & indéterminée: *Nec nostra Ætas illustribus* Sejanis *caret, qui per tot Gentium Strages innotuerunt, ut eos nominare necesse non sit* (109). Et peut-être en effet les Anecdotes de Wicquefort & de Patin n'ont-elles pas de fondement plus assuré que celui-là. Quoiqu'il en soit, le Ministre Basnage paroit avoit fait allusion à ce Libelle lors qu'au lieu de *Thomas Anicello* il substitua GUILLAUME II, *Prince d'Orange*, dans ce passage étonnant de ses *Annales des Provinces-Unies, depuis la Paix de Munster.* „ GUILLAUME II, le Cardinal MAZARIN, & „ CROMWEL, avoient pour but de satisfaire „ leur ambition, & d'élever leur autorité, en „ renversant celle des Peuples . . . . Les Etats-„ Généraux applaudirent aux desseins du Prince „ d'Orange; & les Provinces & les Villes, par dif-„ férens motifs, le secondérent au lieu d'y faire „ une genéreuse résistance; & les Temples mêmes „ retentirent des Eloges de celui qui donnoit une „ atteinte à la liberté publique . . . . Il se ser-„ vit des forces que lui avoit confié la République, „ à faire la Guerre à ses enfans, & troubla la tran-„ quilité publique dont il devoit être le Defenseur, „ . . . dans un âge où l'on devoit tout craindre de „ son ambition. . . . Il ne réüssit *pourtant* pas, „ malgré les efforts que faisoit la Nation pour se „ donner un Maître: & une mort imprévuë en-„ gloutit le reste de ses desseins (110). " C'est ainsi que cet Historien vénal, que Jurieu faisoit trembler au seul nom d'*Orange* pendant la vie du *Roi* GUILLAUME, l'avilissoit sous l'Administration du Pensionaire HEINSIUS, qui l'avoit fait Historiographe, au grand mécontentement des habiles gens Hollandois, qui croioient mériter mieux ce poste qu'un Controversiste étranger. Aussi s'en sont-ils amérement plaints (111). On fut extrémement indigné de voir le Père de ce grand Prince si indécemment associé avec deux Hommes également détestés, l'un en France, & l'autre en Angleterre: & il n'y eut pas jusqu'aux Journalistes de Trevoux, qui ne fussent scandalisés d'un si odieux Assemblage. *Trouvera-t-on ce Parallèle judicieux en France*

ner à ce Prince le surnom de GRAND. *L'Abbé* de Faget, Matthieu Perrot, & Pérachon, *ne s'en avisérent, les 2 prémiers qu'en Mars* 1668, *& le* 3. *sans date de Mois, en usant de ce terme dans des Ecrits imprimez; mais, cela n'eut point de suite. Ce* Pérachon, *nouveau Converti, & Convertisseur, se vanta en* 1687. *d'être le prémier Auteur de ces Titres. Voïez la* Bibliothéque du Richelet, *au mot* PERACHON, *pag. xci, xcij.*

(101) *Elle concerne l'Union des Rois de France & d'Angleterre contre la Hollande; & particuliérement le prémier, sous l'Embléme d'Hercule, rompant sur un de ses genoux les trois Fléches de la Triple Alliance.* Van Loon, *Tom. III, pag.* 48, *où il en rapporte encore* 5 *autres de cette Année, & une de* 1673, *avec ce Titre. Il seroit donc fort étonnant, que la prémiére, qui se voit avec ce Surnom dans les* Médailles du Regne de Louïs XIV., par Mrs. de l'Académie des Inscriptions, *ne fût que celle qui concerne la Prise de Mastricht le* 30. *de Juin* 1673, *si l'on ne savoit que ces Mrs. par une délicatesse outrée, & déjà condamnée ci-dessus, ont rejetté de leur Recueil toute Médaille de la façon d'autrui. Dans l'Explication de celle-ci, ils parlent du* second Siége de Mastricht; *mais, mal-à-propos: car, Louïs XIV. ne l'a pris qu'une seule fois. D'ailleurs, on met, sur cette Médaille, la Reddition de cette Ville au* 30. *de Juin, au lieu du* 29: *ce qui a été corrigé dans la seconde Edition sur une nouvelle Médaille, où l'on ne voit plus le mot* MAGNUS, *emploïé pour la prémiére fois sur la Médaille de* sa seconde Conquête de la Franche Comté, en 1674: *Varietez ou Erreurs, bien étonnantes dans un Ouvrage de cette conséquence, & confié aux soins de tant de Personnes de nom.* Voltaire, *après avoir dit dans son* Siècle de Louïs XIV, *Tom. I, pag.* 199, *que, dès* 1673, *on avoit frappé des* Médailles . . . avec le Surnom de GRAND, *dit, Tom. II, pag.* 317, que FELIBIEN lui donna le prémier ce Titre dans ses Inscriptions de l'Hôtel de Ville de Paris en 1689. *C'est écrire avec bien de la négligence.*

(102) *Dès le Mois d'Octobre de cette Année, on le vit paroître à la tête de trois* Panégiriques Latins, *du Père* de la Rue, *du Père* d'Orleans, *& de* Bernard Colon. *Voyez la* Bibliothéque du Richelet, *pag. xcij.; & ajoûtez y* Pierre Corneille, *qui traduisit en Vers François cet* Epinicium *du Père* de la Rue. *La* Volpiliere, *qui écrivoit en même tems qu'eux, connoissoit encore si peu ce Surnom comme approprié au Roi, qu'il lui donna celui de* LOUIS LE CONQUE'RANT, *par opposition à celui d'*ALE'XANDRE LE GRAND. *Voïez sa* Hollande aux Pieds du Roi, *pag.* 14. La Neuville, *ou* Baillet, *se sert mal-à-propos de ce Titre dès* 1667, *immédiatement après la Paix de Breda; &* Limiers *encore plus, qui dit,* Abrégé Chronol. *Tom. II, pag.* 591, *que, dès* 1661, on se hâta de donner le Surnom de GRAND à ce Monarque. *Voyez aussi, touchant les basses & excessives flatteries lâchement prodiguées alors, les* Mémoires de Gilbert Burnet touchant les Regnes de Charles II, & de Jaques II, Rois d'Angleterre, *Tom. I, pag.* 673.

(103) Du Londel, Fastes, *pag.* 41; & Henault, Abrégé Chronol. *pag.* 425. *Le Père* Bougeant *se trompe donc encore plus fort, lorsque, dans ses* Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Europe depuis 1600. jusqu'en 1716, *il dit Tom. III, pag.* 386, *que ce fut en* 1679, *que* les Peuples commencérent à donner à Louïs le Surnom de GRAND.

(104) Bayle, Lettres, *pag.* 728.

(105) *Tom. II, pag.* 267. *C'est cette même Médaille dont j'ai parlé ci-dessus Citation* [95].

(106) Jurieu, Réligion des Jésuites, ou Réfléxions sur les Inscriptions profanes & impies du Père Ménétrièr, *pag.* 10.

(107) Patin, Lettres à C. Spon, *Tom. II, pag.* 181.

(108) *Là-même, pag.* 135.

(109) Georgii Hornii, Dissertationes Historicæ & Politicæ, *Dissert.* XXX. de Sejanismo, *pag.* 280.

(110) Basnage, Annales des Provinces-Uniës, *pag.* 196, 197, & 367.

(111) *Voïez la* Préface *des* Lettres de Jean de Witt, & *les Plaintes de* Burman *dans une de ses Harangues; & dans ses* Novi Favoriti Observationes in Gundlingium, *pag.* 73—77.

ce & en Hollande, dirent-ils alors fort judicieusement (112). On a prétendu que Basnage n'avoit fait que copier & altérer Wicquefort, dont on lui avoit fourni tant l'imprimé que le Manuscrit. C'est ce que je ne voudrois, ni rejetter, ni admettre. Mais, ce qu'on peut très clairement appercevoir dans les IV, prémiers Livres de l'*Histoire des Provinces-Unies de* WICQUEFORT, dont on vient enfin de permettre la Publication, c'est que, tout ennemi qu'on l'a dit de la Maison d'Orange, il a été incomparablement plus modéré que Basnage sur le Chapître de Guillaume II, (113).

On parle encore d'un autre écrit de pareille espéce, occasionné aussi par cette Alliance de Mazarin avec Cromwel; mais, je me contenterai d'en indiquer simplement le titre, savoir l'*Europe crucifiée entre deux Larrons*, & d'ajoûter, que ce Libelle courut fort à Londres en 1656, probablement en Anglois (114).

Le Père Hardouïn, qui a toujours fort aimé à se signaler par des sentimens singuliers & extraordinaires; & qui a bien ôsé, non seulement soutenir que la fameuse Médaille EID. MAR. concernoit l'ancien Libérateur de Rome Junius Brutus, & non pas Marcus Brutus, mais même nier que le Meurtre de César ait été fait par Brutus, Cassius, &c. parce que son cher Pline ne nommoit aucun de ses assassins (115); ce Père, dis-je, a prétendu, qu'on n'emploïoit jamais la plaisanterie & la Satire dans les Médailles anciennes: *soutenant, qu'il est certain, que, dans ces Médailles, & sur-tout dans les Romaines, il n'y a point de plaisanteries, rien de boufon, rien d'indigne de la Gravité & de la Majesté de l'Empire*. Mais, quoi qu'il en dise, le contraire est admis par Mr. Spanheim, & par divers autres Antiquaires de grand nom, qui regardent la légende GALLIENAE AUGUSTAE d'une Médaille de l'Empereur Gallien comme un reproche odieux de bassesse d'ame & de naturel efféminé; & la légende FAUSTINA AUGUSTA d'une Médaille de Marc Auréle comme une raillerie amère de la foiblesse qu'avoit ce Prince, d'ailleurs si estimable, de se laisser pitoïablement mener par sa Femme (116): précisément de même que nous regardons le nom d'*Antigona*, donné autrefois à Antigonus, le dernier des Rois Asmonéens, par Sosius, Gouverneur de Syrie pour les Romains, justement indigné de la lâcheté avec laquelle il étoit venu se prosterner à ses pieds (117); le titre de P*apesse Jeanne*, donné depuis au Pape Jean VIII, à cause de sa mollesse & de ses impudicitez; le nom féminin de *Flore* donné à un jeune voluptueux & efféminé dans une de nos vieilles Chansons célébre dès le tems de nôtre Philippe I, comme le remarque l'Abbé Massieu sons cette Epoque de son *Hist. de la Poësie Françoise*; & la Médaille sur laquelle on a vû de nôtre tems le Pape Innocent X, habillé & coeffé en Femme, tenant une Quenouille d'une main & un Fuseau de l'autre, pendant que sa Donna Olimpia se voïoit sur le revers, vêtue en Pape, la Thiare en tête, & les Clefs de Saint Pierre à la main (118). D'ailleurs, que pensoit le Père Hardouïn de ces Médailles obscénes surnommées *Spintriæ*, parce qu'elles étoient chargées de figures sales & infames? N'avoient-elles, à son gré, *rien de plaisant, rien de boufon, rien d'indigne de la gravité & de la majesté de l'Empire*? Ce n'étoit certainement pas la pensée, ni de ceux qui en ont attribué l'invention à l'Empereur Tibere, & lui en ont fait un crime, ni de Mr. Spanheim qui croit qu'elles n'ont été fabriquées que pour être jettées parmi les Spectateurs des Jeux obscénes qui se pratiquoient autrefois à Rome (119). De plus, le surnom odieux de *Trimalchio*, donné à Néron sur le revers de quelques-uns de ses Médaillons; & les Médailles où l'on voit les titres railleurs & desobligeans de Φύσκωνος, de Λαθύρου, & d'Αὐλητῆς, quoique regardées comme faites à plaisir contre quelques Rois d'Egypte, & comme telles rejettées par Mr. Vaillant de leur *Histoire Métallique* (120); ne laissent pas de très bien prouver, que la Satire n'étoit pas absolument bannie des Médailles anciennes.

Tels sont les IV, éxemples singuliers, que je m'étois proposé de rapporter: mais, avant que d'achever cette remarque, je crois qu'il ne sera pas hors de propos d'y en ajoûter quelques-uns touchant l'ignorance & la fantaisie des Peintres. En voici donc quatre de cette espéce. Le I, est tiré d'une Médaille ancienne rapportée dans le III, Chapître des *Observationes Thomæ Bartholini de Unicornu*, & sur laquelle Moïse se voit métamorphosé en vrai Jupiter Hammon. En effet, il y est représenté, non pas à l'ordinaire avec deux raïons lumineux & éclatans, mais avec deux cornes de Belier recourbées en coquilles de Limaçon: & voici les plaintes du célébre Lambecius à cet égard. *Quidam, omnino simplices, & plusquam cucurbitini Capitis, Homines, Moisen in Jovem Hammonem transformarunt, & Cornua illi Arietina reflexa, ac si revera cornutus fuisset, affixerunt, ut videre est in Numismate antiquo subjuncto, quod Bartholinus &c.* Selon lui, cette erreur ne vient que de la Traduction peu éxacte des versets 29, & 30, du XXXIV. Chap. de l'Exode selon la Vulgate; où, au lieu de *cornuta Facies*, il auroit fallu *Facies radians, resplendescens*, ou quelque autre équivalant, (121). Deux autres sont tirez de l'*Histoire Metallique des Pais-Bas* de Mr. van Loon. II. Sur deux beaux Jettons frappez à Paris à l'occasion de la Guerre de Hollande en 1672, *Hercule*, armé de sa Massue, orné de sa Peau de Lion, & tenant de la main droite une corne qu'il vient d'arracher au Fleuve *Achéloüs* métamorphosé en Taureau & se cachant sous les roseaux de ses ondes, représente parfaitement bien Louïs XIV, réduisant la République à ses marais de Hollande, de Zélande, & de Frise; & l'on n'a guéres vû d'application plus heureuse de l'ancienne Mythologie. Mais, ce Taureau, ignoramment représenté avec ses deux cornes, quoi qu'Hercule lui en eut déjà arraché une, gâte toute cette Piéce, & ne s'accorde plus avec cette légende prise d'Ovide, Métamorphoses, IX, 97, *Truncum Caput abdidit Undis*, qui n'en faisoit pas la moindre beauté. III. Sur le revers d'une très belle Médaille frappée à l'occasion de la Paix concluë à Nimegue entre l'Empereur & le Roi de France, après avoir vû sur le devant, & dans la place d'honneur, toute l'Histoire de la délivrance d'Andromede, sans en excepter même le Pégaze de Bellerophon, on est non seulement fort surpris d'appercevoir dans le lointain, & comme à perte de vûe, la Transfiguration de Jésus Christ sur le Thabor, mais même très scandalisé de lire sur le tour cette singuliére & extraordinaire inscription tirée du Pseaume CXVIII, verset 23, *A Jehova factum est hoc* (122). N'est-ce pas-là, en dépit d'Horace,

Humano capiti cervicem Pictor equinam
Jungere, ... serpentes avibus, vel tigribus agnos:

& peut-on regarder un pareil assemblage autrement que comme une fort étrange fantaisie? IV. Sur diverses Médailles de Charles XII, Roi de Suede, non seulement on n'a nullement *exprimé au naturel les Traits du Visage de ce Prince*, comme je l'ai déjà remarqué ci-dessus, mais même on l'a *représenté avec de grands Cheveux crépus qu'il n'avoit pas, ou avec une Perruque lorsqu'il n'en portoit plus*: & c'est de quoi J. A. Nordberg n'a pas manqué de se plaindre à la page xxj, de sa *Préface* de l'*Histoire de Charles XII*, qu'il vient de nous donner. Beaucoup de monumens publics ne sont pas plus éxacts, & ce seul éxemple suffira pour le prouver. La statue du Roi Charles VII, que l'on voit à Orléans, accompagnée de celle de la Pucelle, représente ce Prince avec le Collier de l'Ordre de St. Michel, qui ne fut institué que longtems après par Louïs XI, son Fils. C'est comme si l'on donnoit celui de l'Ordre du St. Esprit à François I, ou celui de la Jarretiére

(112) Mémoires de Trévoux, *Janvier* 1721, *pag.* 40 & 41.

(113) *Voïez son Année* 1650.

(114) Abrégé Chronologique de l'Histoire Universelle, Traduite du Latin du *Rationarium Temporum* du Père Petau par Maucroix, & suivi d'une Continuation, *Tom. III*, *pag.* 308.

(115) Harduini Opera Selecta, *pag.* 614.

(116) Nouvelles de la République des Lettres, *Janvier* 1700, *pag.* 22, 23, 28. Jobert, Science des Médailles, *pag.* 123. Dissertation, savoir si les Médailles ont été des Monnoïes, ou non, *insérée dans les* Mémoires de Trévoux, *Juin* 1707, *pag.* 1090.

(117) Joseph. Antiq. Judaic. *Libr. XIV, Cap. XXVII*; & de Bello Judaico, *Libr. I, Cap. XIII.*

(118) Histoire de Donna Olimpia Maldachini, trad. de l'Italien de l'Abbé Gualdi, *pag.* 96.

(119) Spanheim, *cité par* le Clerc Bibliothec. Anc. & Mod. *Tom. VII*, *pag.* 103.

(120) Gisbert Cuper, Lettre à Mr. Basnage, *insérée dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Nov.* 1706, *pag.* 507. *Pour le* Trimalchio, *voïez les* Notæ Jo. Bourdelotii in Petronium, *pag.* 232.

(121) Lambecii Prodromus, Historiæ Litterariæ, *pag.* 120, 121. *Parmi les Médailles du Cabinet de Mr.* Reimmann, *il y en avoit deux représentant ainsi Moïse; mais, comme pour contenter tout le Monde, dans l'une les Cornes étoient recourbées en avant, & dans l'autre en arrière.* Catalog. Bibliothec. Reimmannianæ, *Tom. II*, *pag.* 842.

(122) Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. III*, *pag.* 72, 73. & 243, 244. *On voit sur une autre Médaille*, *pag.* 405, & 406, *Phaëton mettant tout en feu par son imprudence, avec ce Verset 2 du Pseaume X.* Dum superbit Impius, inceditur Pauper: & *c'est avec cette éxactitude & cette régularité, que se composent les Médailles à Augsbourg & Nuremberg.*

tes, qu'on n'avoit certainement aucun intérêt de falsifier & de corrompre (*D*): & c'est ce que je me flatte d'avoir suffisamment prouvé par les éxemples que je viens de rapporter. Puis donc que les coins & les métaux ne sont pas moins susceptibles d'erreur & de mauvaise foi que les plumes & le papier, on ne doit déférer à l'Autorité des Médailles, non plus qu'à celle des écrits, qu'après un bon & sérieux éxamen; quoiqu'en puissent dire certains Antiquaires manifestement trop prévenus en faveur des prémiéres: &

tiére à Guillaume le Conquerant. Cela seul prouve manifestement, que ces deux statues sont fort postérieures au Regne de Charles VII.

Outre tout cela, les figures de certaines Médailles sont quelquefois si mal-faites, si peu éxactes, & par conséquent si équivoques, qu'il est bien difficile aux Savans, même les plus éclairez en ce genre, de ne s'y point tromper. A fin d'abréger, je me contenterai de donner deux éxemples de cette espéce: encore me restraindrai-je à renvoïer ci-dessus pour le second. Voici donc le prémier. Le célébre Mr. Cuper, aussi bon Connoisseur qu'aucun autre en fait de Médailles, s'étoit trop facilement persuadé d'en posséder seul une absolument inconnuë à tout autre. Mais, s'il eut la petite mortification d'apprendre qu'il s'étoit fortement trompé, il eut la rare & loüable bonne-foi de le reconnoître sur le champ sans chicaner. *Suppeditavi*, disoit-il le 10. de Février 1708, *Græcum Imperatorem, aliis omnibus, quantum equidem scio, indictum.* Theophanes *vocatur, possideoque ejus Nummum pulcherrimum & integerrimum* . . . . . . Theophanes Augustus *mihi fere e manibus ereptus est ab illustri Leibnitio*, disoit-il le 11. de Juin suivant. *Nam, cum viro tam præclaro egeram de eodem Nummo, isque mihi significavit, non esse in illo pictum* Imperatorem, *sed* Augustam Theophanonem, *Romani Junioris Conjugem. Vultus fere deletus & contritus facit ut inde Argumentum sumere non possimus: &, cum reliqua Ornamenta sint Imperatorum propria; putabam virum nobis exhiberi: Nunc ubi considero,* Augustas *etiam in Nummis Constantinopolitanis manibus tenere Sceptrum & Globum, similibus Capitis Tegumentis ac* Augustos *ornari, illas ordinarie* Augustas *hos* Βασιλεῖς *dici in iisdem Monumentis, parum abesse quin manibus pedibusque in illam eam sententiam* (123): Pour le second, voïez ci-dessus, Article ARCHELAUS, Remarque (*E*), Citation (23). De tout cela l'on peut, & l'on doit même, certainement conclure, qu'il seroit imprudent, & même dangereux, de croire aveuglément telle ou telle légende ou figure sur certaine Médaille, parce qu'un Antiquaire l'y a luë ou vuë, ou crû lire ou voir; puis qu'en tant d'occasions il leur arrive de n'avoir pas d'assez bons yeux, & de voir sur le Métal ce qui n'y a jamais été mis ni tracé.

[123] Cuperi Epistolar. Fragmenta, *apud* Reimarum de Vita J. A. Fabricii, *pag.* 242, 243.

On pourroit faire ce reproche à Loüis Savot, Antiquaire célébre; l'accuser d'avoir avancé, *qu'on voit des Médailles . . . d'Anne de Bretagne, comme Femme & Espouse du Roy François prémier*; cela se trouvant expressément, & en autant de termes dans son Ouvrage (124), & n'étant nullement corrigé dans son *Errata*. En effet, à le prendre à la lettre & à la rigueur, ce seroit, non seulement une lourde erreur, mais même une ignorance des plus crasses. Mais, il est de l'équité d'en juger moins sévérement, & de ne le regarder que comme une simple bévuë, & comme un pur défaut d'attention, échappé dans le feu de la composition; c'est-à-dire, le nom d'un Roi pris pour celui d'un autre, celui de *François prémier* mis au lieu de celui de *Louis XII*, réellement & de fait Mari d'Anne de Bretagne: erreur, dont son Correcteur est incomparablement plus coupable que lui, puis qu'il a lû, ou dû lire, plus d'une fois, de sens froid, & à tête reposée, cette inéxactitude si frapante.

[124] Discours sur les Médailles Antiques, *pag.* 17.

Reconnoissons pourtant, qu'on a soupçonné quelquefois, & même accusé d'inéxactitude, d'erreur, & de fausse date certaines Monnoies ou Médailles, sur des motifs par trop légers, & peu fondez; par éxemple, les *Richsdalders* de Maximilien d'Autriche & de Marie de Bourgogne, datées de 1479: *&* cela, parce que ce Prince y est traité de MAGNANIME; *titre*, dit-on, *qui n'a pu lui avoir été donné que longtems après* (125). Mais, je ne vois pas qu'une pareille objection puisse être d'aucun poids, ni pourquoi l'on n'auroit pas pu qualifier ainsi ce Prince.

Quant aux Médailles fausses, supposées, simplement imaginaires, en un mot qui n'ont jamais été vûes en espéces d'aucun Métal, & qu'on n'a pourtant point laissé de publier comme autentiques, telles que celles de la *France Metallique de Jaques de Bie*, si indiscrétement & si peu sensément admises par Mezeray dans son *Histoire de France*, je n'en dirai rien ici, quelque fortement qu'elles prouvent, qu'on peut abuser des Médailles, & qu'on n'en abuse en effet que trop souvent. Voïez pourtant ci-dessus, dans l'Article de (Louïs de Bourbon Prince de) CONDE', ce que j'ai remarqué touchant une Médaille attribuée à ce Prince, mais vraisemblablement supposée par ses ennemis pour le perdre à la Cour.

(*D*) *Médailles fautives à l'égard de dates, qu'on n'avoit . . . aucun intérêt de falsifier ou de corrompre.*] Telle est une fort grande Médaille d'or, très bien dessinée & frappée, sur la tête de laquelle on voit le buste de Dom Pedro le Cruel, Roi de Castille & de Léon, avec cette légende D. PETRUS CASTELLÆ ET LEGIONIS REX, ANNO DOMINI MILLE CCC. LXXXXVIII., quoi qu'il soit bien certain, que ce mauvais Prince ait été tué par Henri de Transtamare, son compétiteur & son successeur, dès M. CCC. LXIX. Dailleurs, cette Médaille est de trop bon goût, pour être de ce tems-là: & les habiles gens observent, que la suite des Médailles des Rois de Castille ne commence qu'à Philippe I, Archi-Duc d'Autriche, & Père de Charles-Quint & de Ferdinand I. Peut-être sont-ce ces Princes, qui ont fait frapper cette Médaille, & quelques autres de Rois d'Espagne, par pur esprit de curiosité. Voïez le Père Jobert, Tom. I, pag. 14. Telles sont encore deux Médailles du fameux Dom Juan d'Autriche, touchant ses Victoires de Lépante en 1571, & de Tunis en 1573, & sur les revers desquelles on lit JOANNES AUSTRIAE CAROLI V. FILIUS, ÆT. SU. ANNO XXIV, quoi qu'il soit bien certain qu'il avoit alors 26, & 28, ans, puis qu'il étoit né le 24, de Février 1545, (126). Telle, est & bien plus fautive encore, la Médaille frappée en l'honneur d'Aléxandre Farnese, qui prit à cette Bataille de Lépante le Vaisseau de Mustapha, Thrésorier de la Flotte Ottomane, après un long & périlleux combat, & sur laquelle on lit ALEXANDER FARNESIUS P. P. PRINC. AN. XIII. NAT., quoi qu'il eut alors 26, ans, étant né la même année que son Oncle Dom Juan (127). Peut-être ces fautes-là ne viennent-elles que de ce qu'on aura emploïé dans ces Médailles les coins de têtes qui avoient déjà servi à d'autres sujets, & qu'on se sera contenté d'y accommoder de nouveaux revers, comme on sait que cela est arrivé sous le Regne de Charles IX, Roi de France, où l'on vit de la Monnoïe avec la date de 1561, & le nom & l'effigie de Henri II, quoi que ce Prince fût mort dès 1559, (128). Quoi

[125] Jac. a Mollen, Sylloge Nummor. Imperialium, *in* Maximil. *cité par* Chauvin, Journal de Berlin, Année 1697, *pag.* 203 & 204.

[126] Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. I, pag.* 140, & 171. *Il donne mal-à-propos 27 Ans à Dom Juan en* 1571; *il n'en avoit alors que* 26.

[127] *Là-même, pag.* 42. *L'Auteur du* Supplément à l'Histoire Métallique de la République de Hollande par l'Abbé Bizot, *pag.* 24, *ne trouve point dans cette Médaille cette Victoire de Lépante remportée à* 13. *Ans, mais y trouve une autre Merveille à peu près aussi étonnante; savoir la* Bénédiction du Ciel, & des Graces toutes particuliéres du St. Esprit, dans la Naissance de ses deux Fils, qui vinrent au Monde, selon Strada, dans un tems auquel on ne sauroit attribuer leur Naissance aux seules forces de la Nature, puis qu'il n'étoit âgé pour lors que de onze à douze Ans, s'il est vrai que cet Historien ne se soit point trompé. *Mais, malheureusement pour cette espéce de Censeur, toutes ces belles Moralitez s'en vont en fumée dès qu'on voit en propres termes dans Strada, qu'*Aléxandre étoit âgé de 20. Ans, lorsque Philippe II. lui fit épouser une Princesse de Portugal. *Voïez-le, Décade I, Livre IX, pag.* 549. *Ce* Supplément *fourmille de fautes semblables; mais, cela n'est point étonnant, n'étant qu'un Ouvrage de Commande: & c'est ainsi que les meilleurs Livres sont le plus souvent gâtez par les* Additions *indiscrétes & téméraires, que des Libraires intéressés y font mettre par des Compilateurs affamez.*

[128] *Et non pas en* 1558, *comme le dit* le Blanc, Traité des Monnoïes de France, *pag.* 334; *& après lui* Vigneul-Marville, Mélange de

& la prétenduë supériorité de certitude, qu'ils leur accordent sans doute trop libéralement, ne doit être considérée que comme un effet de ce préjugé trop ordinaire à quantité de Savans, qui fait, qu'ils raménent tout à leur étude particuliére, qu'ils fourent indiscrétement par-tout certaines découvertes qu'ils s'imaginent y avoir faites, & qu'ils croient que ces prétendus secours sont absolument nécessaires au progrès & à la perfection de toutes les Sciences. D'ailleurs, si les Médailles servent souvent à éclaircir l'His-

Quoi qu'il en soit, ce n'en sont pas moins des fautes capables de jetter & d'entretenir dans l'erreur, & très propres à démontrer que les Médailles ne sont rien moins qu'infaillibles.

En voici quelques autres preuves, mais tirées de circonstances d'une autre espéce. Sur une Médaille concernant la Bataille de Rocroi, gagnée par le Duc d'Anguien sur les Espagnols le 19. de Mai 1643, Louïs XIV, se voit représenté, non âgé de 4, à 5, ans comme il auroit dû y paroître, étant né le 5. de Septembre 1638, mais âgé de 13, à 14, ans (129): & cela, par ce qu'apparemment cette Médaille n'a été frappée que 8, à 9, ans après l'événement; &, que, par une épargne sordide, ou une négligence inexcusable, on ne s'est pas soucié de faire une tête du tems de cet événement. Sur une Médaille, que j'ai actuellement sous les yeux, & frappée pour le Sacre de ce Prince, on le voit d'un côté en buste, couronné & revêtu d'un Mantelet d'Hermines orné des deux Colliers des Ordres de St. Michel & du St. Esprit, avec cette légende, LUD. XIIII. D. G. FR. ET. NAV. REX. CHRISTIANISSIMUS: & de l'autre on voit une Colombe, sortant d'une nuée raïonnante, & portant de son Bec la Ste Ampoule à Reims, représentée au dessous, avec cette autre légende, SACRAT. AC. SALUT. REMIS. MAII. XXXI. 1654; &, dans l'exergue, le mot RHEMIS. Mais, malgré l'exposé de cette Médaille, il est très certain, par la déposition unanime des meilleurs Historiens, que cette célébre Cérémonie ne se fit que le 7. de Juin suivant, par Simon le Gras, Evêque de Soissons, parce que Henri de Savoie-Nemours, Archevêque de Reims, n'étoit point encore *in Sacris*, & n'avoit point reçu l'ordre de Prêtrise. Le Pére Léon, Carme, semble donner la raison de ce retardement dans son *Académie des Sciences*, Tome I, page 375. *En quelques Médailles*, dit-il, *le 31. de Mai est marqué, au lieu du 7. de Juin, pour le Sacre de Louïs XIV; cette Cérémonie aiant été différée jusques au Dimanche enfermé dans l'Octave du très-saint Sacrement, que nos François appellent LE SACRE.* Ce sont apparemment ces Médailles, qui en ont imposé au Père Philippe Labbe, Jésuite, dans son *Chronologue François* (130), & au Père Jacques Lenfant, Dominicain, dans son *Histoire de tous les Siécles de la nouvelle Loi* (131), qui, tout Chrononogistes qu'ils étoient, n'ont pourtant pas laissé l'un & l'autre d'adopter cette fausse date du 31. de Mai. En voulant redresser cette légére erreur, l'Abbé des Fontaines est tombé dans une bien plus considérable, en avançant inconsidérément, *qu'en 1652, on frappa des Médailles où se trouve marqué le Sacre de Louis XIV, parce qu'il devoit se faire cette année*, mais, *que les Troubles, qui continuoient, le firent différer jusqu'en 1654*, (132). *Seroit-il raisonnable*, ajoûte-t-il (133), *qu'on voulût à l'avenir prouver par ces Médailles, que le Sacre de ce Roi s'est fait en 1652?* Non, sans doute. Mais, outre que ces Médailles ne disent rien de semblable, comme on vient de s'en convaincre, ne *seroit-il* pas encore moins *raisonnable, qu'on voulût* l'en croire sur sa parole, lorsque, d'un simple mécompte de huit jours, mécompte occasionné par un retardement postérieur sans doute à la Fabrique de ces Médailles, il fait une grosse erreur de deux ans entiers, & qu'il n'en donne pour toute raison, que quelques circonstances & suppositions absolument chimériques? Quelque-chose de plus surprenant encore, c'est que dans ce magnifique & superbe Ouvrage, intitulé *Médailles sur les principaux Evénemens du Regne de Louis le Grand*; composé par tant de gens de grande réputation, & imprimé avec des dépenses si excessives, il se trouve de fausses dates: & l'on a été réduit à en faire le mortifiant aveu (134). Le malheureux Dom Carlos, triste & déplorable victime, ou de ses engagemens criminels, ou de la défiance mal fondée de son Père, paroit de même comme âgé de 20, à 25, ans sur une Médaille où on ne lui en donne néanmoins que 12, (135); &, sur d'autres Médailles, Charles II, son Petit Neveu, à 4. ans paroit comme en aïant 15, ou 20, (136). Dans une Médaille frappée à la gloire de l'Amiral Tromp, tué le 10. Août 1653, il est dit qu'il possédoit cette dignité depuis 20. ans. Cependant, il est certain, qu'il n'en avoit été revêtu qu'en 1637, ce qui ne fait en tout que 16. ans (137). Sur un Ducat que je conserve parmi d'autres curiositez, l'on lit d'un côté MONETA AUREA CIVIT. ZWOL., & de l'autre l'on voit l'Empereur tenant d'une main l'épée nuë & haute, & de l'autre le Globe Impérial surmonté d'une Croix; mais, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cet Empereur est Ferdinand III, mort dès 1657, & que néanmoins la date de cette Piéce est bien distinctement de 1662, comme le prouve cette légende: FERDINAN III. D. G. R. I. H. BO. R. 1662. Après la mort de Sixte V, Jean Batiste Castagna, Evêque de Rossano, & Cardinal de St. Marcel, aïant été élû Pape sous le nom d'Urbain VII, les Romains se hâtérent de frapper une Médaille avec ces mots SPONSUM MEUM DECORAVIT CORONA. Mais ceux, qui se serviroient aujourd'hui de cette pierre d'attente des Romains, pour prouver le couronnement de ce Pontife, n'en feroient qu'une pierre d'achoppement pour eux mêmes; ce digne Successeur de Sixte V, n'aïant régné que douze jours, & n'aïant jamais été couronné. Sur une Médaille de Martin V, on voit la Porte Sainte pour la solennité du Jubilé. Et, cependant, on sait de science certaine, que cette Cérémonie nouvelle n'a été ajoûtée à celles du Jubilé qu'en 1500, par Aléxandre VI, (138). On voit la même irrégularité sur des Médailles de Clement VI, Boniface IX, Nicolas V, & Sixte IV, frappées toutes probablement longtems après.

Toutes ces Médailles ont donc besoin d'être rectifiées par le moïen de l'Histoire; & il ne faut nullement douter, qu'il n'y en ait encore beaucoup d'autres, dans le même cas, & de même caractère. „ Ainsi", conclut judicieusement Mr. de Beauval de

de Littérature, *Tom. II, pag.* 79; & Lenglet, Méthode d'étudier l'Histoire, *Tom. I, pag.* 248. *Le même* le Blanc *parle aussi, pag.* 293, *de Médailles ou Monnoies de* Charles X, *frappées en* 1597, *quoique ce prétendu* Roi de France *fût mort dès le* 9. *Mai* 1590; *les Villes rebelles, qui tenoient encore pour la Ligue, leur donnant toûjours cours & valeur, malgré le décri qui s'en étoit fait dès* 1590, *dans tout le Parti de Henri IV.*

[129] Ménétrier, Histoire de Louis le Grand par les Médailles, *pag.* 6 & 7. Journal des Savans *du* 5. *Sept.* 1689, *pag.* 624, 625 *Je trouve précisément le même défaut sur un Jetton, frappé au sujet de la Prise de Thionville, le* 10. *d'Octobre* 1643: Theodonis Villa expugnata, prima Finium Propagatio. *Le jeune Prince n'avoit alors que* 5 *Ans; &, cependant, il est représenté ici comme en aïant environ* 14 *ou* 15, *& armé d'une Cuirasse. Voïez l'*Histoire Métallique des Païs-Bas par van Loon, *Tom. II, pag.* 266.

[130] *Imprimé* à Paris, par la Societé, en 1666, en 5 vol. in 12.

[131] *Imprimée* à Paris, chez Robert Pepie, en 1684, en 6 vol. in 12.

[132] Observations sur les Ecrits modernes, *Tom. V, pag.* 46.

[133] *Là-même, pag.* 47.

[134] Lenglet du Fresnoy, Méthode d'étudier l'Histoire, *Tom. III, pag.* 105.

[135] Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. I, pag.* 120.

[136] *Là-même, Tom. II, pag.* 511, 513. *Voïez aussi Tom. III, pag.* 21, & 42, *où la Disproportion n'est pas si sensible.*

[137] Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. II, pag.* 366.

[138] Bonanni, Historia Romanorum Pontificum per eorum Numismata, *Tom. I, pag.* 22, 124, & 433. Venuti, Numismata Pontificum Romanorum, *pag.* 12, 87, & 44. Histoire des Ouvrages des Savans, *Octobre* 1700, *pag.* 467, & 469.

l'Histoire, l'Histoire sert beaucoup plus souvent encore à éclaircir les Médailles, comme il seroit aisé de s'en convaincre par une infinité d'éxemples tirez des Livres de Médailles même: & cela seul devroit, ce semble, porter ces Messieurs-là à la reconnoissance envers l'Histoire, & les engager à ne lui plus contester ainsi sa primauté. Quelques autres Savans ont voulu la disputer de même aux Médailles, & l'accorder aux Inscriptions, comme plus utiles qu'elles pour l'éclaircissement & l'affermissement de l'ancienne Histoire (*E*): mais,

de ce dernier éxemple, „ ces Monumens de bronze „ ne sont pas toujours aussi sûrs, qu'on les croit, „ pour l'explication des rites & des événemens. „ L'Ouvrier s'imagine, qu'une coutume, qui se „ pratique réligieusement de son tems, a toujours „ subsisté. Le Peuple, qui voudroit que toutes les „ Cérémonies de sa Réligion fussent Apostoliques, „ se le persuade encore plus aisément. Et ceux mê- „ me, qui en découvrent la fausseté, aiment „ mieux, comme Bonnanni, voiler le mensonge, „ que d'ébranler la foi des Peuples sur un fait évi- „ demment faux. " Bien plus, pouvoit-il encore ajoûter: c'est que les Médailles & les Historiens, même réünis & d'accord ensemble en conformité de déposition, ne sont pas toûjours des preuves certaines & indubitables de la verité des faits qu'ils indiquent; témoin celui du Sacre de Louïs XIV, que je viens de rapporter. Le voïant fixé au 31. de Mai 1654, par des Historiens contemporains, Historiens sur-tout se mêlant particuliérement de Chronologie, & de plus confirmé par une Médaille où l'on voit positivement la même date, qui ne croiroit, que c'est-là une verité incontestable? Cependant, comme on l'a vû ci-dessus, rien n'est plus faux, ce Sacre ne s'étant réellement éxécuté que le 7. de Juin de la même année.

(*E*) *Quelques Savans ont voulu accorder la préférence aux Inscriptions*] Les Inscriptions ne sont certainement pas plus infaillibles que les Médailles: les Sculpteurs se sont trompez dans les unes, comme les Graveurs dans les autres; & les disputes des Savans sur l'explication de certains mots qu'on lit, dans celles-là, n'ont quelquefois d'autre origine qu'un coup de Cizeau de plus ou de moins. Mais, l'erreur y a souvent part; & je me contenterai d'en donner trois preuves extrémement remarquables, & absolument décisives. I. Dans une des Inscriptions du magnifique Arc de Triomphe érigé à la gloire de Tite, après sa conquête de la Judée & sa destruction de la Ville & du Temple de Jérusalem, il est dit en propres termes, que cette Ville n'avoit jamais été prise avant lui. Voici cette Inscription telle qu'elle est rapportée par Gruter (139).

(139) Jani Gruteri, Corpus Inscriptionum Antiquarum, ex Rec. & cum Notis J. G. Grævii, *Tom. I, pag. ccxljv. Je ne rapporte point les diverses Leçons, qui ne changent rien au Fait.*

IMP. TITO CAESARI DIVI VES-
PASIANI F. VESPASIANO
AVG. PONTIFICI MAXI-
MO TRIB. POT. X. IMP.
XVII. COS. VIII. P. P.
PRINCIPI SVO
S. P. Q. R.
QUOD PRAECEPTIS PATRIS
CONSILIISQUE ET AVSPI-
CIIS GENTEM IVDAEO-
RUM DOMVIT ET
VRBEM HIEROSOLYMAM, OM-
NIBVS ANTE SE DVCIBVS
REGIBVS GENTIBVSQUE
AVT FRVSTRA PETI-
TAM AVT OMNINO
INTENTATAM
DELEVIT.

Mais, sans parler des anciennes prises de cette Ville, tant par David & Amasias, que par les Rois d'Egypte, d'Assyrie, & de Syrie, que les Romains pouvoient bien ne pas connoître; celles, qu'en firent ensuite Pompée & Sosius, & que des Romains ne pouvoient guéres ignorer, sont de très bonnes preuves du contraire. C'est donc une erreur, ou une fausseté; dont il est d'autant plus étonnant que les constructeurs de ce beau monument se soient rendus coupables, que la refutation s'en trouvoit alors dans divers Ecrivains Romains de ce Siécle-là, tels que Cicéron, Tite-Live, Lucain, & autres (140), & dans laquelle la flatterie pourroit bien avoir eu pour le moins autant de part que l'ignorance.

Quoiqu'il en soit, on trouve une semblable faute, par rapport au Temple de cette Ville, dans le CII. des *Sommaires de Tite-Live* attribuez vulgairement à Florus. *Cn. Pompeius*, y est-il dit (141), *Judæos subegit*; *Fanum eorum Hierosolymæ*, *inviolatum ante id Tempus*, *cepit* (142): ce qui n'est guéres moins étonnant, & n'est pas mieux fondé, que ce que l'inscription affirme si positivement de la ville même. A propos de ces *Sommaires* de Florus, l'Abbé de Vallemont s'échauffe beaucoup contre les *Abbréviateurs* des Ouvrages d'autrui, les regardant comme la cause de la perte de quantité de bons écrits (143). Il a raison en général; mais, il a tort en particulier de s'en prendre à Florus de la perte de ce qui nous manque de Tite-Live. Car, outre qu'il n'avoit pas moins fait des *Sommaires* de ce que nous avons que de ce que nous n'avons pas, il n'avoit point fait d'*Abrégé*, c'est-à-dire de réduction en petit, ou d'espéce de miniature, si je me puis exprimer ainsi, de tout ce que contenoit Tite-Live, mais simplement des *Argumens* ou *Sommaires* fort succints de chacun de ses Livres: & il n'y a jamais eu d'Hommes assez *paresseux*, & assez stupides, pour *être ravis qu'on eut substitué de* pareils *Epitomes* aux Livres mêmes d'un Auteur. Les éxemples, qu'il raporte ensuite, de Justin & de Xiphilin, dont les *Abregés* ont fait perdre les *Histoires* de Troque-Pompée & de Dion Cassius, sont beaucoup mieux choisis, & répondent incomparablement mieux à son dessein.

II. Dans une Inscription emploïée sur l'Arc de Triomphe dressé en l'honneur de Septimius Severus, par les Romains, l'an de Rome 955, & de Jésus-Christ 214, on lit présentement encore ces mots, P. P. OPTIMIS FORTISSIMISQUE PRINCIPIBUS. Or, selon Jâques Auguste de Chevanes (144), Avocat au Parlement de Dijon, ils n'y sont que par la mauvaise foi & la méchanceté de Caracalla, qui, non content d'avoir inhumainement massacré Géta son Frère, les substitua dans cette Inscription à ceux-ci, ET P. SEPTIMIO GETÆ NOBILISSIMO CÆSARI, qu'il en avoit fait arracher. Ce fut Adrien Auzout, de l'Academie Roïale des Sciences de Paris, qui fit cette découverte à Rome, & qui nous apprit par là, qu'on emploïoit quelquefois dans les Inscriptions, non des *Lettres gravées en creux* dans le Marbre, mais *fabriquées en relief* de cuivre doré, & attachées dessus ou dedans par de petits clous à tête plate de même métal (145).

III. Selon l'Epitaphe de Santès Pagninus, qui se lit en ces termes dans le Couvent des Dominicains de Lion,

En

(140) Cicer. Orat. pro Flacco, §. 28, *pag.* 430. Epistolar. ad Attic. IX, *Libri II.* Epitome Libri CII. Titi Livii. Lucanus, *Libr. II, Vers.* 593.
(141) *In* Tito Livio Clerici, *Tom. VIII, pag.* 113.
(142) Florus, Histor. *Libr. III, Cap. V, dit simplement*, Hierosolymam . . . intravit, & vidit illud grande impiæ Gentis Arcanum patens sub aureo uti Cœlo
(143) Vallemont, Elémens de l'Histoire, *Tom. II, pag.* 166.
(144) *Dans les* Chevaneana, *mis à la fin du II. Tome des* Mém. Hist. Critiq. & Littér. de François Bruys, *imprimés* à Paris, chez Herissant, en 1751, en 2 vol. in 8.
(145) *Là-même, pages* 357 — 361.

En Respes. Hic est SANCTES *ille* PAGNINUS *Lucensis*,

Cujus triplex Lingua, Eruditio, Bonitas, Ordinem,

Civitatem, Florentinos, a quibus mirifice cultus est,

Decorarunt. Vale. Obdormivit in Domino IX. Kalend.

Sept. MDXXXXI.,

il n'y a personne qui ne crût très fermement, que cet illustre Dominicain est mort en 1541. Aussi quantité d'Ecrivains célébres, même de son ordre, ont-ils généralement adopté cette date; tels que Sixte de Sienne, *Bibliothecæ Sanctæ* pag. 376; Antoine de Sienne, *Bibliothecæ Ordinis Fratrum Prædicatorum* pag. 219; Possevin, *Apparatus Sacri* Tom. II, pag. 380; Seraphino Razzi, *Istoria de gli Huomini illustri dell'Ordine de gli Predicatori*, pag. 258; Ambrosius Gozzeus, *Catalogi Insignium Ordinis Prædicatorum* pag. 214; Aubertus Miræus *de Scriptoribus Ecclesiasticis Sæculi XVI*, pag. 144; Königius, *Bibliothecæ veteris & novæ* pag. 599; du Pin, *Table universelle des Auteurs Ecclésiastiques*, Col. 1014, aiant oublié ce célébre Ecrivain dans sa *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*; les Pères Quétif & Echard, dans leurs *Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti*, Tom. II, pag. 115; & sans doute divers autres, entre lesquels je ne place point André du Saussay, *Continuationis Bellarmini de Scriptoribus Ecclesiasticis*, pag. 149, & 150, qui s'égare étrangement, en plaçant Pagnin sous 1588, & en mettant sa mort sous le Pontificat de Sixte-Quint, au lieu de Clement VII. Cependant, malgré l'autorité formelle, & en apparence décisive, de cette Epitaphe, & l'adoption positive de tant de divers Ecrivains, la vérité toute pure est que Santès Pagninus étoit réellement mort dès l'année 1536, comme l'avoit très bien observé Leandro Alberti, son Compatriote & son Confrère, dans sa *Descrizione d'Italia*, en ces termes folio 40. verso: *Ne' Giorni nostri, Xante Pagnino, dell'Ordine de' Predicatori, ... passò di questa mortal vita .... in Lione di Francia, nell' anno 1536, di anni 70, di sua Età*, que les Pères Quetif & Echard ne devoient pas rejetter comme mal fondez. Depuis, avertis par Mr. de la Monnoïe, ils se sont corrigés pag. 998, sur ce que, parmi les Poësies de Jean Voulté, en Latin JOANNIS VULTEII, *Remensis, Epigrammatum Libri IIII, & Ejusdem Xenia, Cardinali Lotharingo dicata*, imprimées *à Lion, chez Michel Parmentier*, dès 1537, *in* 8°, on trouve cette autre Epitaphe de Pagnin, page 258:

SANCTES, tum vitæ perfecit Fila prioris,

Protinus aggreditur posterioris iter.

Hoc probat hic tumulus nobis, qui terminus illi est

Alterius vitæ, principium alterius.

Ergo abiit SANCTES Patriæ Lux illa trilinguis,

Quem summi excepit Regia sacra Jovis.;

laquelle prouve incontestablement, qu'au moins alors ce célébre Dominicain n'étoit plus en vie. Le Père Dominique de Colonia, Jésuite, a bien fait usage de cette derniére Epitaphe pour rectifier la prémiére, lorsqu'il l'a rapportée dans son *Histoire Littéraire de la Ville de Lion*, *Tom. II, pag.* 596, imprimée *à Lion, chez François Rigolet, en* 1730, *in* 4°: mais il s'est bien gardé de dire, qu'il avoit tiré cela des *Addenda & Emendanda* des Pères Quetif & Echard à leur Ouvrage, achevé d'imprimer dès 1721: & s'est préparé par-là une place distinguée parmi les Plagiaires insignes. On sera sans doute curieux de savoir d'où peut venir une pareille erreur dans l'Epitaphe du Couvent des Dominicains de Lion, & il est juste de satisfaire cette curiosité. C'est qu'en changeant le Tombeau de Pagnin de place, & en renouvellant son Epitaphe, écrite en caractères Gothiques, le nouveau Sculpteur lut mal le chiffre MDXXXVI, & prit le V, pour un X: & de-là l'innocente erreur de tous ceux qui ont depuis mis la mort de Pagnin en M. D. XXXXI.

Je ne parle point de l'abus qu'ont fait de beaucoup de ces Inscriptions, des ignorans par simple erreur, on des Moines par imposture & par intérêt. On en peut voir de très bonnes preuves dans la belle & savante *Dissertation du Père Mabillon sur le Culte des Saints inconnus* (146); particuliérement celles qu'il tire des Epitaphes des pretendus Martyrs, *Victorin* à St. Martin de Tours (147), *Ursin* à Pontoise (148), *Attien* aux Théatins de Paris (149), *Julie-Evodie* aux Augustins de Toulouse (150), & *Catervius* à Tolentin (151): & l'on y peut très bien ajoûter encore le prétendu *S. Viar*, canonisé par quelques Espagnols superstitieux, mais que la sage circonspection du Pape Urbain VIII. fit découvrir n'être autre chose qu'un simple fragment des mots PRÆFECTUS ViarUM, emploïés dans quelque ancienne inscription (152); les *onze mille Vierges*, fondées sur *Ursula & Undecimilla Virgines*, selon le P. Sirmond, ou sur *XI. M. V.* mal expliqué par *onze mille Vierges*, au lieu d'*onze Martyres Vierges* (153); la trace du Pied de l'Ange Conservateur de Rome sous Grégoire le Grand, vénérée longtems dans le Couvent d'*Ara Cœli* des Franciscains de cette Ville, reconnuë ensuite, à l'aide des caractères Grecs qui l'accompagnoient, pour un morceau d'une Statue d'Isis, & enfin transportée à l'inquisition, où le pauvre Pietro Bellori pensa être mis, pour avoir fait cette dangereuse découverte (154); *Cæsonia Donata*, que l'ignorance & le zéle indiscret de quelques Ecclésiastiques Franc-Comtois alloient faire honorer comme une *Sainte*, mais que les lumiéres & les remontrances de l'Abbé Boisot firent à propos reconnoître pour une Païenne (155); & *Argiride*, déjà placée sous un Autel & vénérée à Ravenne, mais dont le prudent avis du Père Pabebrok, Jésuite, fit sagement enlever le Corps & supprimer le Culte (156). Si lui, & ses Collégues, avoient toujours usé de cette sage précaution dans leur vaste & immense Collection des *Actes des Saints*, on ne leur auroit pas reproché publiquement d'avoir *pris le parti d'y donner indifféremment toutes sortes de Piéces, à l'exclusion seulement de celles où l'Imposture saute aux yeux des moins clairvoians* (157): & si Mr. Baillet, qui leur fait ce reproche à la tête de ses *Vies des Saints*, avoit poussé lui-même un peu plus loin cette précaution, son Recueil auroit sans doute été plus généralement approuvé. Au reste, ces sortes d'abus ne sont rien moins que nouveaux: puisque sans parler de la fameuse Inscription de St. Paul à Athenes IGNOTO DEO (158), que St. Jérome, & d'autres Savans du prémier ordre, prétendent n'être qu'un diminutif altéré de celle-ci, DIIS ASIÆ, ET EUROPÆ, ET AFRICÆ, DIIS IGNOTIS

[146] *Imprimée* à Paris, chez Claude Cellier, en 1705, in 12. *Quelque Moine, irrité d'y voir condamné le Culte de* St. Ovide, *de* St. Felicissime, *du nouveau* St. Victor, *& quelques autres Saints de nouvelle fabrique, usa de Représailles dans une petite* Réponse à la Lettre de Dom Jean Mabillon sur les Saints des Catacombes, *imprimée à* Cologne, chez Pierre Marteau, en 1698, in 12.; *&, y appliquant les Régles du Père Mabillon aux Saints conservez dans les Maisons des Bénédictins, particuliérement à leur prétendu* St. Denis l'Aréopagite *& à sa Messe en Grec, à leurs* Sts. Grégoire, *Pape, &* Sebastien *de Soissons, à leurs Sts.* Corneille *&* Cyprien *de Compiegne, & sur-tout à leur* Ste. Larme *de Vendome, & à leur* Ceinture de Ste. Marguerite *de St. Germain des Prez, il y fait voir, que la Vénération, qu'on rend à ces prétendues Reliques, n'est pas mieux fondée que celle qui se rend ailleurs aux* Saints inconnus: *d'où l'on peut aisément conclure combien grande est l'incertitude de l'Eglise Romaine en fait de* Corps Saints *& de* Reliques, *&, par conséquent, combien criminel est un Culte aussi peu fondé que celui qu'elle leur rend si solemnellement en tous Lieux.*

[147] Mabillon, Dissertation sur le Culte des Saints inconnus, *pag.* 38, 39.

[148] *Là-même, pag.* 63.

[149] *Là-même, pag.* 64, 65.

[150] *Là-même, pag.* 67.

[151] *Là-même, pag.* 69, 70.

[152] Mabillonii Musæum Italicum, *Tom. I.* La Mothe le Vayer, Hexaméron Rustique, *VI. Journée, pag.* 157, *dit, que ce prétendu* San Viaro *avoit été formé de* Metello Curatori Viarum; *& il cite* Resendius: *mais, cela quadre moins bien au Fait, que le* Præfectus VIARum.

[153] Journal des Savans, *Août* 1678, *pag.* 375.

[154] Trois Lettres touchant l'Etat présent d'Italie, *pag.* 139, 140.

[155] Mabillon, Dissertation sur le Culte des Saints inconnus, *pages* 133 — 135.

[156] *Là-même, pag.* 113, 114.

[157] Discours sur l'Histoire de la Vie des Saints, *pag.* 95.

[158] Act. Apostol. XVII: 23. *Un Voyageur aux Indes Orientales a cru fort bonnement, qu'Aristote en étoit l'Auteur.*

mais, on a solidement refuté cette prétention (*F*). Ce qu'il y a de bien certain, c'est que les Médailles & les Inscriptions sont très propres les unes & les autres à éclaircir, en une infinité de cas, l'Histoire écrite; mais que, ni les unes, ni les autres, ni même réü-

TIS ET PEREGRINIS (159). Dès le II. Siécle, le bon St. Justin Martir (160), suivi fort mal-à-propos en cela par St. Irénée (161), par Tertullien (162), par Eusebe de Césarée (163), par Cyrille de Jérusalem (164), par St. Augustin (165), par Théodoret (166), & peut-être encore par divers autres, avoit déja métamorphosé en SIMON *le Magicien* SEMO SANCUS FIDIUS, prémier Roi des Sabins, & Dieu des Traités & des Alliances parmi les Romains; prenant bonnement l'inscription de sa Statuë SEMONI SANCO DEO pour SIMONI SANCTO DEO, & reprochant non moins risiblement que gravement aux Magistrats de Rome d'avoir fait ériger cette Statuë en l'honneur de ce prétendu Magicien Samaritain (167). A la vérité, il est quelquefois assez difficile de lire ces Inscriptions; & l'on a vû de très savans Hommes, même en ce genre de Littérature, non seulement fort embarrassés à les déchiffrer, mais encore y lire les mêmes mots d'une maniére directement opposée. Je n'en donnerai pour preuve, que le beau Marbre de l'Apothéose d'Homere, sculpté par Archelaus de Priene sous l'Empereur Claude, découvert parmi les ruïnes d'une de ses Maisons de Campagne en 1658, & expliqué par un grand nombre de Savans. Sous une des figures de ce Marbre, Kirker a lû ΚΙΡΟΝΟΣ, Fabretti ΚΡΟΝΟΣ, & Spanheim ΚΗΡΟΝΟΣ; & sous une autre, Kirker, Cuper, &c., ont lû ΕΥΜΕΛΙΑ, pendant que Fabretti, Schott, &c., y ont lû ΚΟΙΜΕΝΗ: diversité tout autrement sensible, & par conséquent d'autant plus étonnante (168).

L'Erreur de Justin étoit simplement une inadvertence de sa part; mais, selon Guillaume Fleetwood, bien opposé en cela à St. Jerome & à Erasme, l'Inscription DIIS ASIÆ *&c.* que je viens de citer, étoit bien réellement une fraude pieuse & une fainte imposture des prémiers Chrétiens, pour appuïer le DEO IGNOTO du XVII. des Actes (169). De quelque maniére que la chose soit, l'abus des Inscriptions n'en est pas moins réel & constant.

Je ne m'arréterai point non plus aux Inscriptions supposées par certains savans Imposteurs du XV. Siécle, tels-que Pomponius Lætus, Cyriacus Anconitanus, & divers autres, qui ont criminellement ainsi abusé de leur savoir, soit pour en imposer à la crédulité des Peuples, soit pour éprouver ou tourner en ridicule les prétendues lumiéres de certains Savans. On en trouvera des éxemples fort singuliers dans les prétenduës Inscriptions du Poëte Cajado, déterrées en Portugal en 1505; de Paris de Grassis, pour sa mule, peu de tems après à Rome (170); des Jésuites, à la Chine, en 1625, (171); du Père Kircker à Rome, (172), où il fut cruellement joüé; aussi-bien que dans les piéges tendus, l'un autrefois au Père Hardouïn, qui trouva du Grec, de l'Hébreu, & un sens suivi, dans une moitié de Pierre gravée, coupée exprès de haut en bas pour le mieux abuser, comme le remarque le célébre Mr. Cuper dans une Lettre du 26. Novembre 1707, que j'ai parmi mes Papiers; & l'autre, tout nouvellement, au Père de Colonia Jésuite, & auquel il s'est si risiblement laissé surprendre (173). J'y joindrois volontiers encore cette Pierre du Voisinage de Maïence, sur laquelle étoit écrit

Verte, & invenies;

& sur le revers de laquelle on ne trouva que

Moguntia ab antiquo nequam,

au lieu des trésors qu'on s'imaginoit qu'il indiquéroit (174): & cette autre des Pirennées dans le Comté de Foix, au dessus de laquelle étoit écrit, en Patois du Païs,

Que me virara
Gran bé trouvara,

& sur le revers de laquelle on ne trouva autre chose que

Fai bé, & nou fasques mal;
Autre Sermon nou te cal (175):

si cela n'avoit tout l'air de contes faits à plaisir. Quoi qu'il en soit, voilà le Tombeau de Nitocris, Reine de Babilone, tout renouvellé, & même à beaucoup moins de fraix, & bien plus utilement. Le Trait suivant n'est qu'un simple badinage. „En„ viron l'an 1569, à Lyon fut trouvée une Pierre „ dans des Fondemens, où quelque bon Compa„ gnon avoit écrit: *Telle Année, un tel Jour, la* „ *Messe cessera*. Ceux de Geneve en faisoient grand „ Etat; mais, tout bien calculé, il se trouva, que „ c'étoit le grand Vendredi de l'année suivan„ te (176)," jour auquel on ne dit point de Messe.

(*F*) *Quelques-uns ont regardé les Inscriptions comme plus utiles que les Médailles pour l'éclaircissement de l'Histoire; mais, on a solidement réfuté cette prétention.*] Il y a eu autrefois à Rome une petite contestation sur ce sujet entre Mrs. Gudius & Spanheim, dont on peut voir le détail au commencement de la XIII. Dissertation de celui-ci *de Præstantia & Usu Numismatum antiquorum*; & l'on prétend même, que c'est à cette petite contestation, que nous sommes redevables de la composition de ce grand & magnifique Ouvrage (177). Ils ne rejettoient, ni l'un les Inscriptions, ni l'autre les Médailles: mais Mr. Gudius donnoit la préférence à celles-là, & Mr. Spanheim à celles-ci; & voici quelques-unes des raisons sur lesquelles il se fondoit. „ I. Que l'on a des Médailles beau„ coup plus anciennes qu'Aléxandre, & même que „ la Ville de Rome; au lieu que la plus vieille de „ toutes les Inscriptions, qui est celle de la Colon„ ne Duilliéne, ne fut dressée que l'an 493, de „ la fondation de Rome. II. Qu'il y a une varié„ té & un nombre incroïable de Monnoies antiques, „ répandues par-tout, qu'on peut porter où l'on „ veut,

[159] Hieronym. sup. Epist. Pauli ad Titum; Erasmus, *in* Encomio Mariæ, *Oper. Tom. IV*, *col.* 492; *aliique variis.*

[160] Apologiæ II.

[161] *Libre I, Cap. XX*, adv. Hæreses.

[162] Apologetici, *Cap. XIII.*

[163] Hist. Ecclesiastic. *Libr. II*, *Cap. XIII. & XIV.*

[164] Catecheli VI.

[165] Hæresi. *Libr. I, Hær. I.*

[166] Epitome Hæresium.

[167] *Voiez à cet égard* Vossius, de Idololatria, *Libr. I*, *Cap. XII*; Carol. Drelincurtius *in* Libitinæ Tropæis, *pag.* 45, 46, & Molleri Homonymoscopia, *pag.* 205 — 209; *qui citent quantité d'Auteurs du moïen & du dernier âge, dont les uns adoptent & défendent, & les autres rejettent & critiquent, ce sentiment de* Justin: *& ajoûtez aux prémiers* Agrippa de Vanitate Scientiarum, *Cap. XLVIII*; Hammond, *sur* 2 Thess. II. 3; *l'Abbé* Richard, *où le Père* Gerberon, Critique des Préjugez de Jurieu, *pag.* 468 — 472; *le Docteur* Jacques Boileau, Colloquium Criticum de Sphalmatibus Virorum in Re Litteraria illustrium, *pag.* 198; & Tillemont, Memoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique, *Tom. II*, *pag.* 521, 522: *& aux derniers*, Blondel des Sybilles, *pag.* 4; Jurieu, Préjugez légitimes contre le Papisme, *Part. II*, *pag.* 165. Gallæus de Sybillis, *Cap. XXV*; Sainjore *ou* Richard Simon, Biblioth. Critiq. *Tom. I*, *pag.* 524; Du Pin, Biblioth. des Aut. Ecclésiastiq. *Tom. I*, *pag.* 798 — 800; le Clerc, Biblioth. Choisie, *Tom. III*, *pag.* 120 — 122; & Histor. Ecclesiast. *pag.* 352; *les Auteurs des* Observationes Selectæ Halenses, *Tom. II*, *pag.* 181 — 184; *mais, sur-tout* Ant. van Dale, *dans sa* Dissertatiuncula de Statua Simoni Mago, ut prætenditur, erecta, *insérée à la fin de ses* Dissertationes de Oraculis veterum Ethnicorum, *réimprimées à* Amsterdam, chez Boom, en 1700, in 4. *De tous ces Auteurs*, *Mr.* Simon *est le seul que je sache, qui mette cette Inscription sur un* Temple, *au lieu d'une* Statue; & St. Augustin *le seul qui ait dit que Simon lui-même s'étoit fait ériger cette Statuë.* *Selon* Gallæus, ce mot Semo *est un Diminutif de* Semi-Homo; *& ce Titre se donnoit aux Demi-Dieux, comme* Pan, Priape, Vertumne, *&c.*

[168] *Voïez ci-dessus l'Article* ARCHELAUS, *Remarque* (*B*). *Mr.* La Croze *a observé il y a longtems, que* Wheler, *Voïageur Anglois, a si mal lû & copié les Inscriptions qu'il rapporte, qu'il n'en a pas même transcrit une seule éxactement.* Vie de la Croze, *pag.* 109: & Franc. Ficoroni, Osservazi. sopra l'Antichita di Roma, *fait de continuels reproches à* Dom Bernard de Montfaucon, *d'avoir vû tout de travers quantité de Monumens antiques dans son* Diarium Italicum.

[169] Fleetwood, Inscriptionum Sylloge, *cité dans la* Biblioth. Univers. *Tom. XX*, *pag.* 282.

[170] Bayle, Dictionaire, *Article* GRASSIS, *Remarque* (*A*, *B* & *C*).

[171] La Croze, Dissertat. Histor. *pag.* 321 & *suiv.* Histoire du Christianisme des Indes, *pag.* 338.

[172] *Voïez la* Charlataneria Eruditorum *de* Mencken, *pag.* 63, 64, & *sa* Trad. Franç. *pag.* 84, 85.

[173] *Voïez les* Lettres Historiques, *Mai* 1727, *pag.* 596, 597; & *le* Journal de Trevoux, *Décembre* 1724.

[174] Nic. Serarii, Rerum Moguntiacar. *Libr. I*, *Cap. V*, *pag.* 16.

[175] Borel, Thrésor des Antiquitez Françoises & Gauloises, *pag.* 405.

[176] Pithœana, *pag.* 11.

[177] J. A. Fabricii, Bibliograph. Antiquaria, *pag.* 518.

réünies ensemble, elles ne pourront jamais suffire à rendre aucune Histoire aussi complette que le font les écrits (*G*) : & cela seul devroit terminer la dispute, & la faire décider en faveur de ceux-ci.

„ veut, & dont un seul Cabinet peut renfermer des thrésors. III. Que rien n'est plus beau que la gravure de quantité de ces Médailles, & que l'on y voit avec beaucoup d'utilité & de plaisir les visages, les statuës, & les choses dont il s'agit. IV. Qu'elles fournissent seules, les noms, les visages, & les titres, de plusieurs des Rois de l'Orient, parmi les Parthes, les Arméniens, les Cappadociens, les Juifs, les Macédoniens, les Thraces, les Habitans du Pont & du Bosphore, les Siciliens, les Seleucides & les Lagides, dont on ne trouve rien, de la plûpart, dans les Inscriptions. V. Que les empreintes du visage des Empereurs, que l'on voit dans leurs Médailles, servent à reconnoître de qui sont les statues, que l'on a déterrées, & que l'on déterre encore souvent, sans qu'on puisse savoir autrement en l'honneur de qui elles ont été faites. VI. Que les années de plusieurs Rois, & les Eres de quantité de Villes, sur-tout de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine, & de la Cilicie, &c., dont il n'y a pas la moindre mention dans les anciens Marbres, & quantité d'autres, sont consacrées dans les Médailles; & que si l'on consulte seulement la *Sicile de Paruta*, on y peut trouver une infinité de choses touchant cette Ile, qui servent à illustrer, confirmer, ou suppléer ce que l'Histoire en dit. Et VII, enfin, que les Origines, les Noms, les Situations, les Droits, les Privilèges, les Alliances, les Fondateurs, les Magistrats, les Dieux, les Temples, la Réligion, les Sacrificateurs, les Hommes illustres, les Familles célébres, & quantité d'autres choses de beaucoup de villes, & sur-tout de celle de Rome, sont sur les Métaux, & ne se trouvent point sur les Pierres (178)."

Pour confirmer tout cela par quelque éxemple également notable & convaincant : *Qu'on entreprenne*, dit-il (179), *d'écrire la vie d'un des Empereurs, comme de Trajan, d'Adrien, d'Antonin Pie, de Marc Aurele, de Sévére, de Caracalla, ou de quelque autre dont il nous reste beaucoup de Monumens dans les Inscriptions & dans les Médailles. Qu'on en compose une sur les prémieres seulement, & une autre sur les secondes seules : & qu'on juge laquelle des deux est la plus abondante & la plus complette; laquelle est préférable, par la suite & par les marques des tems, par la mémoire des Lieux, par la variété des Actions, & par la clarté à l'égard des choses & des Personnes. Je ne doute point que celle, qui seroit faite sur les Médailles, ne l'emportât de beaucoup sur l'autre. On avoit fait un Projet . . . . de faire l'*Histoire Auguste *de cette maniére : on en avoit même lû quelques* Vies *dans certaines Assemblées ; & elles avoient été extrémement approuvées des Connoisseurs.* Ce Projet regardoit, non seulement l'*Histoire Auguste*, comme on le dit ici, mais remontoit jusqu'aux *prémiéres Médailles Consulaires*, & descendoit *depuis Jules César jusqu'à Valérien & sa Famille*; non seulement *on en avoit lû quelques Vies*, mais même *la plûpart* d'entre elles *étoient en état de voir le jour* : mais, *les engagemens d'une nouvelle Guerre firent laisser ce projet imparfait.* C'est ce que nous apprend un des Associés à cet important dessein, qui nous a laissé une liste éxacte & curieuse de tous les Savans qui devoient travailler à cette grande & magnifique entreprise, & des Empereurs dont chacun d'eux s'étoit chargé (180). „ Il seroit à souhaiter", dit judicieusement à cette occasion Mr. le Clerc (181), „ que ce dessein eut été soutenu, jusqu'à ce qu'il eut été éxécuté; ou que l'on eut au moins publié ce qu'il y en avoit de fait. C'est une chose, dont l'Academie des Inscriptions, ou des Belles-Lettres, devroit se charger. Il est vrai, qu'il n'est pas facile de trouver un nombre considérable de gens assez habiles dans les Antiquitez pour éxécuter promptement *un pareil* dessein." Aussi n'a-t-on rien vû paroître de semblable depuis ce tems-là.

(*G*) *Les Inscriptions, & les Médailles, même réünies, ne pourront jamais rendre aucune Histoire aussi complette, que le font les écrits.*] En effet, outre qu'on ne grave des Inscriptions, & qu'on ne frappe des Médailles, que sur les événemens les plus illustres; & que, par conséquent, il y en a une infinité dont elles ne font absolument aucune mention : il est bien certain, qu'on ne les emploïe les unes & les autres, de la part de chaque Gouvernement ou Nation, qu'à l'avantage & à la gloire de cette Nation, & que, par conséquent, tous les événemens desavantageux à cette Nation, qui font quelquefois une des plus considérables parties de son Histoire, en sont entiérement bannis. C'est ce que feu Mr. Bernard a parfaitement bien prouvé, quant aux *Médailles*, à l'occasion de celles *du Regne de Louis le Grand*, dont nous avons déja eu occasion de parler ci-dessus dans la Remarque (*B*). *Si l'on vouloit juger de l'Histoire de Louis XIV, par le seul contenu de ce volume*, dit-il (182), *on en concluroit, que ses Troupes n'ont jamais livré de combat, sans remporter la Victoire; que, durant un Regne si long, la France n'a jamais perdu une seule Place, pas même de celles qu'elle avoit conquises; & qu'elle n'en a jamais attaqué aucune, qu'elle ne l'ait emportée. On croiroit même par ces Médailles, que Louis XIV, n'a pas laissé un pouce de Terrain de reste à tous ses ennemis. Et l'on seroit fort en peine de savoir où, après tant de pertes, ils pouvoient encore trouver des Soldats pour les opposer à une Puissance si redoutable.* Et, après avoir appuïé cela des éxemples notables de la conquête & de l'abandon de la Hollande, de la prise & de la reprise de Treves, du soulévement & de l'abandon des Messinois, de la bataille de Fleurus & de celle de la Boine, de la prise & de la reprise de Namur, des avantages & de la défaite totale de Tourville sur mer, événemens heureux & malheureux, les prémiers desquels sont seuls célébrez dans cette Histoire, il ajoûte fort judicieusement : *Ce petit nombre d'éxemples suffit pour faire voir, que, bien loin qu'un pareil Recueil de Médailles soit un bon Monument de l'Histoire, il n'y a rien qui soit plus capable de nous en donner une fausse idée; puisque, pour en avoir une véritable, il faut savoir également les événemens heureux & les malheureux, & les comparer les uns aux autres* (183). En effet, qui ne sçait, que la principale obligation d'un Historien est de rapporter fidélement & impartialement le bien & le mal de ceux dont il entreprend de parler (184); & que c'est très injustement dégénerer en Satirique, ou en Panégiriste, que de ne rapporter que l'un ou l'autre? C'est ce qu'on peut aussi très bien dire, non seulement des autres Recueils de même espéce, mais même de ceux d'Inscriptions, ou de Médailles & d'Inscriptions réünies ensemble, puisqu'ils sont sujets au même inconvénient : défaut considérable, dont ne sont point entachés les Livres Historiques, puisqu'ils renferment également les événemens avantageux & les desavantageux.

[178] *Tiré de l'Extrait du Livre de Mr.* Spanheim, *dans la* Bibliothéque Anc. & Moderne de M. le Clerc, *Tom. VII, pag.* 178 — 183.

[179] *Là-même, pag.* 180, 181.

[180] Menestrier, Bibliothéq. Curieuse & Instructive, *Tom. II, pag.* 155 — 159.

[181] Bibliothéq. Anc. & Moderne de M. le Clerc, *Tom. VII, pag.* 181.

[182] Nouvelles de la République des Lettres, *Nov.* 1702, *pag.* 530.

[183] *Là-même, pag.* 530 — 534. *Mr.* Gerard van Loon *dit à peu près la même chose, mais avec plus de ménagement & de circonspection, vers la fin de la Préface de sa belle* Histoire Métallique des XVII. Provinces des Païs-Bas, depuis l'Abdication de Charles Quint, jusqu'à la Paix de Bade en M. DCC. XVI., *imprimée* à la Haïe, chez Gosse Neaulme, & de Hondt, en 1732, &c., *en 5 voll. in folio.* Les Gens sensez, *dit-il*, portent le même Jugement du Recueil Historique des *Médailles frappées sous le Regne de Louis XIV.*, malgré la magnificence de cet Ouvrage. En effet, ce Soleil de la France n'y paroissant jamais qu'en son Midi, & environné du brillant Eclat de la Victoire, on ne peut y arrêter longtems ses regards; & l'on est contraint de fermer de tems en tems les Yeux, de peur d'en être ébloui. *Cela est plus délicat & plus fin, mais ne censure pas moins solidement.*

[184] *Quis nescit*, PRIMAM *esse* HISTORIÆ LEGEM, *ne quid* FALSI *dicere audeat : deinde, ne quid* VERI *dicere non audeat?* Cicero de Oratore, *Libr. II, Cap. XV.*

MERLIN (PIERRE (a),) François célébre, dont on ne connoît ni le tems ni le lieu de la naissance, & qu'on peut raisonnablement conjecturer être Fils d'un Professeur de Lausanne (*A*). Il est sûr au moins, qu'après avoir été Disciple de Beze (*b*), il devint Ministre du Prince de Condé, selon Mr. de Thou (*c*), ou de l'Amiral de Chatillon, selon quelques autres (*d*); qu'il faisoit tous les soirs à celui-ci quelque lecture pieuse (*e*); qu'il fut appellé pour la consolation de ce grand-Homme, pendant la cruelle opération qui suivit sa blessure (*f*); qu'il fût alors chargé d'aller distribuër de sa part une somme considérable aux Pauvres de l'Eglise de Paris (*g*); qu'il fut le seul qu'on laissa dans sa Chambre, avec Téligny son Gendre & sa Fille, lorsque le Roi lui rendit visite après cette blessure (*h*); & que ce fut lui qui fit la priére en sa présence, lors qu'il fut attaqué par ses Assassins le funeste jour de la St. Barthelemi (*i*). Merlin se sauva le mieux qu'il put, & il eut le bonheur d'échapper à la furie des Massacreurs par un cas fort extraordinaire (*B*). Il se retira d'abord à Geneve, & il y fit connoissance avec Joseph Scaliger (*C*). Il retourna ensuite en France, où il fut Ministre de l'Eglise de Vitré, ou de l'Eglise & Maison du Seigeur de Laval à Vitré, en Bretagne; car, c'est de ces deux différentes maniéres qu'on parle de son Titre (*k*). Il fut emploïé

(*a*) Sinodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 126, 155, 194. *Il est malnommé* Jean, *ou simplement* I. *à la fin de quelques Lettres dont il sera parlé ci-dessous. Partout ailleurs, on ne marque point son Nom.*

(*b*) *C'est ce que* Merlin *nous apprend lui-méme, dans l'Epître Dédicatoire de son* Commentaire sur Job.

(*c*) *Intervenit* MERLINUS *Condæi Concionator.* Thuanus, Historiar. *Libr. LII, pag.* 811.

(*d*) D'Aubigné, Histoire Universelle, *Tom. II, Livr. I. Chap. IV, col.* 552. Rocoles, Hist. vérit. du Calvinisme, *pag.* 437. Ancillon, Mélange Critique de Littérature, *Tom. II, pag.* 115. Vie de Coligni, *pag.* 400. *Voiez aussi la Citation* [7].

(*e*) Une Homélie de Calvin sur Job, *dit l'Auteur du* Mélange Critique de Littérature, *Tom. II, pag.* 115.

(*f*) Thuanus, Historiar. *Libr. LII, pag.* 811; *mais principalement* Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, *Tom. I, pag.* 369, 374, & 390; *où l'on peut voir les excellens Discours qu'ils tiurent l'un & l'autre en cette déplorable occasion.*

(*g*) Thuanus, *Ibidem.*

(*h*) Mémoires sous Charles IX, *Tom. I, pag.* 374. Rocoles, Histoire véritable du Calvinisme, *pag.* 429. *Mr.* de Thou *ne le nomme point, & indique seulement un Gentilhomme de l'Amiral,* unum ex nobilibus Domesticis.

(*i*) Mémoires sous Charles IX, *Tom. I, pag.* 390. *Post Preces præeunte* MERLINO *Pastore.* Thuanus, Historiar. *Libr. LII, pag.* 817. Vie de Gaspar de Coligni, *pag.* 400, *où l'on ajoûte, que Merlin épouvanté se fit dire plus d'une fois de faire cette Priere; mais, sans dire d'où on a tiré cela.*

(*k*) Sinodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 132, 156, 194. *Voïez aussi ci-dessous les Citations* [11, 21, & 24].

(*A*) *On peut .... conjecturer qu'il étoit Fils d'un Professeur de Lausanne;*] Savoir de JEAN RAIMOND MERLIN, dit Monroy, de Romans en Dauphiné (1), Professeur en Hébreu à Lausanne en 1548, & depuis à Geneve en 1561, comme il paroit par ce passage d'une Lettre de Martyr à Calvin: *Collegas tuos ad unum meo nomine saluta, præsertim doctissimum virum* MERLINUM, *Hebrææ Linguæ Professorem, charissimum Fratrem*, (2). Après avoir été Ministre de l'Amiral de Chatillon (3), il l'étoit alors de l'Eglise de Geneve; & ce fut un de ceux qui assistérent de la part des Protestans au Colloque de Poissi (4). Il nous reste de lui deux petits Ouvrages: l'un intitulé *Catéchisme extrait de celuy de Geneve, pour examiner ceux qu'on veut recevoir à la Ste. Cene, avec la Translation en Langue Béarnoise, par Jean Raymond Merlin*, & imprimé *à Limoges, chez Guilly de la Noaille, sans date, in 8°,* (5): l'autre, intitulé, selon du Verdier, *Exposition sur les dix Commandemens de la Loy de Dieu*, mais, selon l'Edition même, plus exactement, *Les X Commandemens de la Loy de Dieu, translatez d'Hébreu en François, & exposez, par Jean Raymond Merlin; avec six autres Translations*, qui en font comme une espéce de petite *Polyglote*. Cela n'est pas imprimé *à Lausanne* comme le disent du Verdier & Colomiés, mais *à Geneve*, dont le nom se trouve en effet à la fin de l'Epître Dédicatoire, adressée à *Pierre Viret, le prémier de Février* 1561, & cela, *par Jean Revery, en* 1562, *in* 8°, en 291 pages, & de plus 59. pour les *six Translations* & la *Table* (6). Du Pin, trop sujet à estropier les noms, & à corrompre les faits, ne s'est point éloigné ici de cette mauvaise habitude. De nôtre *Jean Raymond Merlin*, il forge un JEAN DE REMOUE *dit Merlin*, absolument inconnu à tout autre qu'à lui: &, de sa pure libéralité, il fait dès 1561. Marguerite de Valois *Reine de Navarre* (7), pendant que les Enfans savent qu'elle ne le fut qu'onze ans après en 1572. Dans sa *Bibliothéque des Auteurs séparez de la Communion Romaine*, où il devoit lui donner les Ouvrages dont je viens de parler, il n'en fait pas la moindre mention; mais dans la *Table universelle des Hérétiques du XVI. & XVII. Siècles*, il donne en récompense à son Fils, qu'il fait mal-à-propos fleurir au commencement du XVII. Siècle, quantité d'Ecrits qui ne lui appartiennent point, comme on le verra à la fin de la Remarque (*H*).

(*B*) *Il eût le bonheur d'échapper à la furie des Massacreurs par un cas fort extraordinaire.*]. Lors qu'il fit ressouvenir Scaliger qu'il l'avoit vû autrefois à Geneve, il se contenta de lui dire en général dans une Lettre que je vais bien-tôt citer: *Je suis celuy qui estoye au jour du Massacre chez l'Admiral de Chastillon, & d'où Dieu me tira comme par la main.* Mais, d'Aubigné circonstancie plus la chose, & s'exprime ainsi: „ J'ai encores à dire deux merveilleuses maniéres, „ par lesquelles eschappérent Merlin, Ministre de „ l'Amiral, & Resnier, Gentilhomme notable .... „ Le prémier estant sur les maisons avec Téli„gny, & ne pouvant le suivre à cause de sa foi„blesse & mauvaise vuë, se laissa cheoir dans un „ grénier à foin entre le tas & la muraille, & „ se trouva la tête cachée de ce qu'il avoit fait „ tomber sur lui; & fut ainsi quelques jours, où „ il fust mort de faim, sans une Poule, qui en „ ce tems-là lui vint pondre trois œufs en la „ main .... Ces deux (c'est-à-dire Merlin, & Certon tombé de même) eschappérent „ plusieurs coups d'espée donnez dans la paille „ par ceux qui les cherchoient (8)." C'est à cet événement singulier qu'il fait allusion, lorsqu'il dit dans le V. Livre de ses Tragiques,

Voici, de peur d'Achas, un Prophète caché
En un lieu hors d'accès, en vain trois jours cherché.
Une Poule le trouve, & sans faillir prend cure
De pondre dans sa main trois jours sa nourriture.
O! Chrestiens fugitifs, redoutez vous la faim?
Le pain est don de Dieu, qui sait nourrir sans pain:
Sa main depeschera Commissaires de vie,
La Poule de Merlin, ou les Corbeaux d'Helie (9).

(*C*) *Il fit connoissance à Geneve avec Joseph Scali-*

(1) Beze, Histoire Ecclésiastiq. des Eglises Réformées de France, *Tom. II, pag.* 457. Les X Command. par Merlin, *au Titre.* Allard, Biblioth. de Dauphiné, *pag.* 150.

(2) Fayus *in Vita Bezæ, pag.* 14. Petri Martyris, Epistola ad Joan. Calvinum *du* 25. *Nov.* 1561.

(3) Beze, Histoire des Eglises Réformées de France, *Tom. II, pag.* 457. *Son Fils lui succéda dans cette charge, après Nicolas des Gallars & Jean Malot.* Langueti Epistolarum, *Libr. II, pag.* 152. Beze, Histoire des Eglises Réformées, *Tom. II, pag.* 462; *Tom. III, pag.* 457.

(4) La Place, Commentaires de l'Estat de la Réligion & République, *folio* 216. *verso.* Beze, Hist. Eccles. des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 490. Thuanus, *in Carolo IX, pag.* 40.

(5) Bibliotheca Telleriana, *pag.* 132.

(6) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 725. Ruchat, Histoire de la Réformation de la Suisse, *Tom. VI, pag.* 531, *où il remarque, que cet Imprimeur se retira à Geneve dès* 1560. Colomiés ajoûte, Galliæ Orientalis, *pag.* 16, *qu'il fit imprimer plus exactement les* Oecolampadii Comment. in Jobum & Danielem, *sans en noter l'Edition.*

(7) Du Pin, Histoire Ecclésiastique du XVI. Siècle, *Tom. II, pag.* 559.

(8) D'Aubigné, Histoire Universelle, *Tom. II, Livr. I, Chap. IV, col.* 552, 553. *Il raconte ensuite l'Avanture de Resnier, qui est encore plus remarquable.*

(9) D'Aubigné, Tragiques, *Livr. V, pag.* 235. *Il a aussi emploïé ces deux derniers Vers dans une* Méditation sur le Pseaume XVI. *Voïez ses* Petites Oeuvres, *pag.* 105.

ploïé depuis avec distinction dans les principales affaires des Réformés (*D*). Il vivoit encore au commencement du XVII. Siècle, comme il paroit par quelques-unes de ses *Lettres* qui se trouvent dans le Recueil des Françoises écrites à Joseph Scaliger (*E*); & il ne mourut qu'en 1603, (*l*). On a débité sur son sujet deux contes tout-à-fait ridicules; l'un, qu'il étoit Père de Henri IV, (*F*); l'autre, qu'il avoit été marié sécrétement avec Jeanne d'Albret Reine de Navarre, & que le célébre d'Aubigné avoit été

(*l*) *Voïez la Citation* [24].

Scaliger.]. Voici ce qu'il lui dit à ce sujet dans une de ses Lettres: „ Mr. vous serez esbahi que „ moy, qui ne suis que bien peu connu de vous, „ & duquel possible vous n'avez plus de souve„ nance, vous ôse escrire. De ma part, après „ estre eschappé des Massacres, il y a vingt-huit „ ans que je vous vis à Geneve, & disné une „ fois avec vous chez Mr. Portus Professeur en „ Grec; & depuis que vous fustes tombé mala„ de d'une fièvre quarte, je vous allai voir une „ fois, & divisai quelque peu de tems avec vous „ (10)."

(*D*) *Il fut emploïé avec distinction dans les principales affaires des Réformez.*] Lors de la tenue du Sinode National de Ste Foi, en Février 1578, non seulement il y fut Député, mais même il fut choisi pour en être le Modérateur: & le même Sinode le députa, avec Antoine de Chandieu & Jean d'Estre, Ministres de l'Eglise Réformée de Paris, & M. Gabert ci-devant Ministre de l'Eglise Réformée Françoise de Francfort, pour assister aux Conférences proposées par Jean Casimir Electeur Palatin pour la Réünion de toutes les Eglises Protestantes du Monde Chrétien. Il fut encore Modérateur du Sinode National qui se tint cinq ans après, en Mai 1583, à Vitré, dans le Château de Mr. de Laval dont il étoit Ministre. Ce fut dans ce Sinode, qu'il signa, conjointement avec Matthieu Virelle, une Approbation de la Confession de Foi des Eglises Réformées du Païs-Bas, citée par Jean Brun dans sa *Véritable Réligion des Hollandois* pages 62, & 63, & imprimée à la fin d'une Version Françoise de la Bible à l'usage des Eglises Wallones. Enfin, il assista comme Député au Sinode qui se tint à Saumur pendant le mois de Mai de l'année 1596, (11).

(*E*) *On trouve de ses Lettres dans le Recueil des Françoises écrites à Scaliger.*] Ce Recueil est intitulé, *Epistres Françoises des Personnages Illustres & Doctes à Monsieur Joseph Juste de la Scala, mises en lumiére par Jaques de Reves* (12), & imprimées *à Harderwick, pour Henri Laurens Libraire d'Amsterdam, en* 1624, *in* 8°. Il y a trois Lettres de Merlin, savoir, la LXXIII, du I. Livre, la LXI, du II, Livre, & la LXV, du III, Livre. La derniére, dattée du 14. Novembre 1600, est pour lui recommander un jeune Homme, nommé Pierre de la Place (13), peut-être Petit-Fils de l'illustre Pierre de la Place, prémier Président de la Cour des Aides, massacré si indignement à la St. Barthelemi (14). La seconde, datée du 17. Juillet 1602, est pour le remercier de diverses honnétetez, mais particuliérement pour lui demander l'explication d'une difficulté Chronologique touchant l'âge d'Abraham lors de la mort de Tharé son Père (15). La prémiére, datée du 13. Août 1602, & qui devoit par conséquent être placée la derniére, est pour lui faire ses remercimens des soins qu'il avoit pris du jeune-homme qu'il lui avoit recommandé. Puisque l'occasion se présente de parler de ce Recueil, je remarquerai qu'il est dressé avec bien peu de goût. Les trois cens Lettres qu'il contient, en trois Livres de cent chacun, y sont toutes rangées par l'ordre alphabétique des Personnes qui les ont écrites; excepté quelques-unes, qui sont écrites par des Princes & par de grands Seigneurs; & le même ordre recommence ainsi à chaque Livre: en sorte qu'il y a des Lettres des mêmes Personnes dans chacun des trois Livres. Quelquefois même on y multiplie ces Personnes; comme, par éxemple, Mr. de Peyresc, Mr. de la Rochepozay, &c., dont les Lettres sont indiquées dans la Table sous deux différens noms, & comme si elles étoient de différentes Personnes. On y a eu si peu d'égard à l'ordre des dates, que les plus anciennes Lettres sont quelques fois placées les derniéres, & même dans les derniers Livres, comme il paroit par l'éxemple que je viens d'en donner; en sorte que l'on est perpétuellement transporté d'un tems à un autre, & qu'on trouve quelquefois à la fin du Livre le commencement d'une affaire dont on a vû la conclusion au commencement. L'Ordre des dates eut été beaucoup plus naturel, & eut évité cette confusion, qui rend la lecture si desagréable & si rebutante. Au reste, excepté peu de Lettres de Mrs. Gillot, Vertunnien, Servin, du Pui, & quelques autres, ce Recueil ne répond nullement à l'estime qu'on en a ordinairement. On fait moins de cas de quantité d'autres Recueils de Lettres, qui sont certainement, & plus curieux, & plus utiles. S'ils étoient aussi rares, peut-être les estimeroit-on tout autant.

(*F*) *On a débité . . . qu'il étoit Père de Henri IV.*] C'est ce que je viens d'apprendre dans les *Mémoires de Pierre de l'Etoile*; & que ce fut Jean Boucher, ce Ligueur si furieux & si emporté, qui prêcha publiquement une si impudente calomnie. *Le Dimanche* 28. *Juillet* 1591, dit-on dans ces Mémoires, *Boucher prêcha que le Roi étoit Fils de Merlin Ministre, & que Jaques Spifame Evêque de Nevers avoit été décapité à Geneve pour l'avoir dit & soutenu* (16). Tous ceux, qui ont parlé du supplice de cet Homme, n'ont rien dit de semblable: &, si les intrigues de la Cour de France, ou de Catherine de Medicis, ont effectivement eu quelque influence sur sa condamnation, comme le prétendent quelques Ecrivains (17), ce fut apparemment bien moins pour un semblable sujet, dont aucun autre de nos Ecrivains ne parle, que pour avoir produit à la Diette de Francfort en 1562, les Lettres pressantes de cette Princesse au Prince de Condé, & y avoir fait apposer le Sceau de l'Empire; pour avoir fortement harangué cette Diette en faveur de ce Prince, & des Réformez; & pour en avoir effectivement obtenu un secours très considérable: choses certaines, & que reconnoissent la plûpart de nos Historiens. Ce fut, au moins, pour se venger de quelque offense plus directe, & plus intéressante, que celles qui pouvoient regarder la Reine de Navarre & son Fils; puis que, bien loin de prendre si chaudement leurs intérêts pour une simple fausseté qui se détruisoit d'elle-même, on ne daigna pas alors faire la moindre démarche touchant une conspiration réelle & bien avérée de les enlever de leur Roïaume & de les livrer au Roi d'Espagne. Ce fut en 1565; & l'on en trouve un *récit* particulier dans le II. volume des *Mémoires d'Estat ensuite de ceux de Mr. de Villeroy*, page 39, & suivantes. Quoi qu'il en soit, voilà apparemment l'origine du conte du Mariage de cette Princesse avec nôtre Merlin; conte, que j'ai déjà réfuté ailleurs (18), & que je vais réfuter encore par une nouvelle raison. Quant à SPIFAME, on verra ci-dessous, sous ce

(10) Epîtres Françoises à Mr. de la Scala, *pag.* 463.

(11) Sinodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 126, 132, 155, 194. *Voïez aussi la* Vie de Mr. du Plessis-Mornay, *pag.* 231, *où l'on rend justice à ses belles qualitez.*

(12) Jacobus Revius, *Auteur de l'* Historia Daventriensis.

(13) Epîtres Françoises à Mr. de la Scala, *pag.* 462 — 465.

(14) *Voïez le* Brief Recueil des principaux Poincts de *sa* Vie, par P. de Farnace, *ou* de Thou & Mezerai: *& remarquez-y surtout l'admirable fermeté, avec laquelle ce Grand-Homme non seulement prêt & sûr d'être massacré fit relever sa Femme prosternée par foiblesse aux pieds du Baron de Senescay; mais même reprît aigrement son Fils, à qui la peur de la mort avoit fait mettre une croix de papier à son Chapeau; lui remontrant aussi courageusement que pieusement, que la vraie Croix étoit la patience dans les tribulations, & une soumission parfaite à la volonté de Dieu. Ce Fils se retira en Hollande, où il s'établit, & eut un Fils nommé François, qui étoit Chevalier Vicomte de Machault, Seigneur de Verriere &c., Colonel d'un Regiment au Service des Etats-Généraux, & qui avoit épousé une Fille de l'illustre Maison de Brederode, Parente très proche du Prince d'Orange.* Pierre de St. Romuald, Abrégé du Trésor Chronologique, *Tom. III, pag.* 462. *Un autre Gentilhomme de sa Race, mais Catholique, étoit Maître d'Hotel de Gaston Duc d'Orléans.* Ibid.

(15) Epitres Françoises à Mr. de la Scala, *pag.* 286 —— 291.

(16) L'Estoile, Mémoires pour servir à l'Histoire de France, *Tom. II, pag.* 46. *Dans l'*Apologie pour J. Chastel, *affreux Libelle attribué au même* Boucher, *il est dit page* 34, *que* les Hérétiques en 1572, le déchirérent d'injures, jusqu'à le dire estre Bastard, & Fils de Ministre.

(17) Le Laboureur sur Castelnau, Spon, Rocoles, &c.

(18) *Dans l'Article* AUBIGNE', *Remarque* [*E*].

été le fruit de ce Mariage : mais c'est une fausseté, dont on a déjà vu la réfutation ailleurs (*m*), & que je refuterai encore ici par une nouvelle raison (*G*). Il a composé quelque chose, dont je ne saurois parler positivement (*H*). Il a laissé un Fils, nommé JAQUES, qui fut fait Ministre de l'Eglise de la Rochelle en 1589, qui fut distingué de même que lui par divers Emplois honorables, & dont il est probable qu'il nous reste un petit Ouvrage de Piété, (*I*).

(*m*) *Dans l'Article* AUBIGNE', *Remarque* (*D*).

ce mot la vraie cause de son supplice, qui servira d'un bon Supplément à l'Article qu'en a autrefois donné Mr. Bayle.

(*G*) *Je réfuterai ce conte par une nouvelle raison.*] Jeanne d'Albret mourut, comme tout le monde sait, vers le milieu de l'année 1572, & on ne lui donne pour fruit de son Mariage avec le Ministre Merlin, que le seul & unique d'Aubigné. Nous savons certainement d'ailleurs, que Merlin eut un Fils qui fut fait Ministre de l'Eglise Réformée de la Rochelle en 1589, (19). Il se remaria donc. Mais, comment concevoir qu'un jeune Homme, né d'un Mariage contracté depuis la prémiére de ces deux années, puisse avoir été reçu Ministre la seconde? Fait-on des Ministres à quinze ou seize ans ; &, quand on en auroit fait, les auroit-on placé dans les Eglises les plus considérables? Cela est hors de toute apparence. Le Fils de Merlin fut trouvé digne de remplir un Poste aussi considérable que l'étoit alors celui de la Rochelle. Il étoit donc plus âgé, & par conséquent sorti d'un Mariage dont le tems concourt avec celui qu'on pourroit assigner au Mariage de Merlin avec Jeanne d'Albret. C'est donc une fausseté palpable, & tout-à-fait destituée de fondement.

(19) *Voïez ci-dessous Citation* (24).

(*H*) *Il a composé quelque chose, dont je ne saurois parler positivement.*] Je trouve que Mr. du Plessis lui dit dans une Lettre du 1. Juillet 1591, „ Mr. Merlin vostre Fils m'a . . . envoïé vostre „ ESTHER, que je lis avec profit & plaisir, & „ l'ai mis és mains de Mr. des Reaux nostre ami „ commun, pour le présenter au Roi, comme „ très digne de sa Personne, très convenable au „ temps, & conforme en subjet, & non moins re„ commendable en la forme que vous lui avez don„ née qu'en la matiére mesme (20). " Je trouve d'ailleurs, dans la *Bibliotheca Sacra* du Père le Long, *XX. Sermons sur le Livre d'Esther par Pierre Merlin*, imprimez *à la Rochelle*, *en* 1591, *in* 8°, &, dans l'*Elenchus Librorum unius Sæculi* de Jean Clessius, un Ouvrage intitulé *Sermons sur le Livre d'Esther*, *par Pierre Merlin*, *Ministre de la Parole de Dieu en l'Eglise de Laval*, & imprimé *à Geneve par François le Preux*, *en* 1593, *in* 8°, (21); mais, je n'oserois affirmer qu'il s'agisse-là du même Ouvrage. Ce qu'il y a de certain c'est qu'on trouve ce même Livre en Latin sous ce titre, *Petri Merlini Homiliæ XXVI*, *in Librum Estheræ*; *Genevæ* 1593, *in* 8°, (22).

Je viens de découvrir un autre Ouvrage de Pierre Merlin. Il est intitulé *Iob Petri Merlini Commentario illustratus*; imprimé *à Geneve* (23), *chez les Héritiers d'Eustache Vignon*, *en* 1599, *in* 8°; & dédié à Jacques Merlin son Fils, dont nous allons parler dans la Remarque suivante. Mr. du Pin lui attribue, dans ses *Tables des Auteurs Hérétiques*, Tome III, pages 976. & 977, quantité d'autres Ecrits, mais ce sont tous des Ouvrages de Pierre du Moulin, & d'un de ses Fils : & une bévuë si lourde ne devroit probablement être mise que sur le compte du Copiste ou de l'Imprimeur de Mr. du Pin, si l'on n'avoit d'ailleurs tant de preuves, & preuves trop convaincantes, de la précipitation, pour ne pas dire de l'extrême négligence, avec laquelle il emploïoit ses matériaux. Voïez ma Dissertation sur l'ANTI-COTTON, Remarque (*B*), Citation (101).

(20) *Mémoires de Du Plessis*, *Tom. II*, *pag.* 94.

(21) Le Long, Biblioth. Sacra, *pag.* 359. Jo. Clessii Catalogus consummatissimus Librorum unius Seculi, *pag.* 526. Draudii Biblioth. Exotica, *pag.* 10.

(22) Draudii Biblioth. Classica, *pag.* 251. Le Long, *ibidem*, *qui dit encore mal là*, viginti.

(23) *Et non point à Lyon*, *comme le dit* Draudius Biblioth. Classica, *pag.* 338.

(*I*) *Il laissa un Fils . . . . Ministre de la Rochelle*, *distingué par ses Emplois*, ... *& Auteur d'un Ouvrage de Piété.*] La preuve de la prémiére partie de ce Texte se trouvera dans ce passage des Epîtres Françoises à Mr. de la Scala : „ Je „ suis Fils de celui, qui depuis quelques années en„ tretenoit amitié avec vous par Lettres, ainsi que „ je l'ai recognu par icelles après son decès, qui „ fut l'an passé, visitant ses Papiers en son Estu„ de, nommé Mr. Merlin, Ministre du St. E„ vangile à Vitré en Bretagne; Dieu m'ayant fait „ cette miséricorde, que depuis quinze ans, j'exer„ ce la mesme charge en ceste Eglise, où vous „ servira tousjours très fidèlement vostre &c.... „ JAQUES MERLIN. De la Rochelle, „ ce 12. de Septembre 1604, (24)." Comme ces mots de *cette Eglise* sont équivoques & font douter s'il s'agit-là de l'Eglise de Vitré dont il venoit de parler, ou de celle de la Rochelle d'où il datte sa Lettre, j'ai recouru au Catalogue des Ministres des Eglises de France publié avec le Sinode tenu à Gap en 1603, & j'y ai trouvé que Merlin étoit alors Ministre de la Rochelle (25). Pour donner quelques preuves de la seconde partie de mon Texte, j'observerai qu'en 1598. Merlin fut un de ceux que le Sinode National de Montpellier chargea du soin de revoir & d'examiner les Editions de la Discipline Ecclésiastique; qu'il fut depuis Adjoint au Modérateur dans le Sinode National de la Rochelle en Mars & Avril 1607; & qu'il fut Modérateur dans celui de St. Maixant tenu en Mai & Juin 1609, qui le pria de se charger du soin de faire un Indice des Passages propres aux Controverses, pour être ajoûté à la Bible portative qu'on alloit imprimer à la Rochelle (26). Parmi les Lettres de Mr. du Plessis, il y en a plusieurs qui lui sont addressées, dont la derniére est *du dernier Octobre* 1618, (27) : & il paroit par le Catalogue des Ministres des Eglises Réformées de France, fait par ordre du Sinode National tenu à Alais en Décembre 1620, qu'il vivoit encore alors à la Rochelle (28). Enfin pour appuïer la derniére partie de mon Texte, je ne rapporterai que le titre suivant: *Sainctes Prières*, *recueillies de plusieurs Passages de l'Ancien & du Nouveau Testament*, *pour l'instruction & consolation de tous les Chrestiens*, *par Jaques Merlin*; imprimées *à Geneve*, *chez Jaques Chouet*, *en* 1609, *&* 1615, *in* 12°, *& in* 18°, (29). Elles sont apparemment de nôtre Merlin; mais, je ne le voudrois pas assûrer.

(24) Epîtres Françoises à Mr. de la Scala, *pag.* 292. *C'est la LXII. du II. Livre de ce Recueil.*

(25) Sinodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I*, *pag.* 289.

(26) Sinodes, &c. *Tom. I*, *pag.* 222, 296, 353, 376.

(27) Lettres & Mémoires de Mr. Du Plessis, *Tom. III*, *pag.* 609. *Tom. IV*, *pag.* 82.

(28) Sinodes des Eglises Réformées de France, *Tom. II*, *pag.* 225.

(29) Draudii Biblioth. Exotica, *pag.* 10.

MEYSSENS (JEAN), Peintre & Vendeur de Lard, deux Professions assez bizarement assorties, vivoit à Anvers vers le milieu du XVII. Siècle, & y mit en lumiére un Livre assez singuliérement intitulé *Images de divers Hommes d'Esprit sublime*, *qui par leur Art & Science debvroient vivre éternellement*, *& desquels la Louange & Rénommée faict estonner le Monde*; imprimé *à Anvers*, *& mis en lumiére par Jean Meyssens*, *Peinctre & Vendeur de Lart*, *au Commerstraet*, *en l'an* 1649, *in folio*; & absolument inconnu, ainsi que son Auteur, à tous les Bibliothécaires des Païs-Bas, tant généraux que particuliers. Il y en a aussi des Exemplaires *in* 4°, probablement à cause de la différence du grand au petit papier.

MONTLYARD (Jean de), Ecuyer, Sieur de Meleray en Beausse, & Conseiller-Sécrétaire du Prince de Condé (*a*), vers la fin du XVI. Siècle & le commencement du XVII; &, selon divers Ecrivains, Ministre de quelqu'une des Eglises Réformées de France (*A*). C'est tout ce que l'on sait de son Histoire; & l'on ne le connoîtroit peut-être point du tout, s'il ne s'étoit rendu recommandable, tant par les diverses Traductions qu'il a données au Public (*B*), que par quelques Ecrits de sa propre

(*a*) *Voiez le Privilége accordé pour l'Impression de sa Traduction de la* Mythologie de Noël le Comte, *en* 1608; & *l'*Epitome Rerum ab Henrici Borbonii Franciæ Proto-Principis Majoribus gestarum, *composé par le Père* Joseph Texera, *Dominicain*, & *imprimé* à Paris, chez Leger Delaz, en 1598, in 12, *à la page* 208. *duquel* Montlyard *est qualifié* Henrici Principis Condæi a Consiliis & Secretis.

(*A*) *Selon divers Ecrivains, Ministre de quelqu'une des Eglises Réformées de France.*] La négligence de ces Ecrivains, qui ne marquent point le lieu de ce Ministére, m'oblige à m'exprimer ainsi. Je ne pense pas qu'on soit bien fondé à lui donner cette qualité; car, outre que les plus anciens Auteurs qui parlent de lui, sçavoir Cayet, Baudoin, & du Pleix, ne la lui donnent point (1); les différens Catalogues des Ministres publiés par ordre des Synodes des Eglises Réformées de France au commencement du XVII. Siécle, ne font aucune mention de lui: & lui-même ne prend point cette qualité, ni dans les Tîtres, ni dans les Epîtres Dédicatoires, d'aucuns de ses Ouvrages, entre lesquels il y en a particuliérement un de nature à n'avoir point été fait par un Homme de cette Profession (2). Le prémier, que je sache, qui la lui ait attribuée, est Charles Sorel (3). Mr. Bayle l'a suivi (4). Le Père le Long en a fait de même, & ajoûte mal-à-propos que Cayet a parlé de Montlyard comme d'un Ministre (5). Jean-Jaques Hofman va plus loin encore, puis qu'il nomme le lieu où il éxerça son Ministère, & qu'il dit que ce fut à Montelimart: *Eum continuavit .... Pastor quidam Montis Adhemarii in Delphinatu* (6); mais, comme il n'en donne aucune preuve, son témoignage se réduit à rien, & nous remet dans nôtre incertitude.

(1) *Voyez ci-dessous la Remarque* (*B*), *Num. VI, Citations* (60) & (93).

(2) *Voyez ci-dessous la Remarque* (*B*), *Num. VIII, Citations* (26) & (35).

(3) Bibliothéque Françoise, *pag.* 375.

(4) Episto. la de Scriptis Adespotis, *a calce* Deckheri de Scriptis Adespotis, *pag.* 379.

(5) Le Long, Bibliothéq. Historique de la France, *pag.* 435.

(6) Hofmanni Lexicon, *Tom. II, pag.* 662. *Il parle de l'*Inventaire de l'Histoire de France de Jean de Serres, *continué par* Montlyard.

(*B*) *Les diverses Traductions qu'il a données au Public.*] I. La plus ancienne que je connoisse est celle d'un Ouvrage d'Antoine Mizauld, Médecin célébre. Elle est intitulée *Harmonie des Corps célestes & humains faicte en unze Dialogues, où sont introduicts Aesculape & Uranie devisans ensemble & traictans des choses concernantes la Médecine & l'Astronomie; traduicte du Latin par Jean de Montlyard*, & imprimée *à Lyon, chez Benoist Rigaud, en* 1580, *in* 16°, (7).

II. Peut-être faudroit-il aussi lui donner la suivante; &, en ce cas, ce seroit la seconde, sçavoir: *des Estats de France, & de leur Puissance, traduit de l'Italien de Matthieu Zampini par J. D. M.*, & imprimé *à Paris, chez Rollin Thierry, en* 1588, *in* 8°, (8).

III. *Miroir de la Procédure de Philippe, Roy de Castille, en l'Usurpation du Royaume de Portugal, & du Droict que les Portugais ont d'élire leurs Roys & Princes; nouvellement traduit de Latin en François, par I. D. M., avec les Annotations de I. I. F. A. V. I. C. G.*; & imprimé *à Paris, chez Montroeil & Richer, en* 1595, *in* 8°, 60. feuillets, ou 120. pages.

L'Original Latin, intitulé *de Electionis Jure quod competit Viris Portugallensibus in augurandis suis Regibus ac Principibus*, imprimé *à Lion, en* 1590, *in* 12°, & tout aussi-tôt supprimé par le pouvoir tirannique de la Ligue alors dans toute sa fureur, fut reproduit, après la soumission de la plûpart des François à Henri IV, sous le nouveau tître de *Speculum Philippi Regis Castellæ Tyrannidis in usurpanda Portugallia, verique Portugallensium Juris in eligendis suis Regibus ac Principibus, cum Annotationibus I. I. à V. I. C. Gall. nunc tertio in Lucem editum*; & imprimé *à Paris, en* 1595, *in* 8°. On peut aisément reconnoître le but particulier de cet Ouvrage par ce second tître de la Traduction: *Reproches & Contredicts des Sottises de Duard Nounès de Lion*, (Léon) *Jurisconsulte Lusitain, & aultres de la mesme Paste, de Langue & de Plume venaulx, &c...: recueillis des très véritables & non reprochables Chroniques & Histoires de Portugal; & selon l'Anti-Crise de R. P. F.* Joseph Texera, *de l'Ordre des Prédicateurs, ... imprimée pour la plus grande partie à Lyon en France, & par luy dédiée aux Inquisiteurs de Portugal en* 1589. L'Auteur, déguisé sous le nom de Pierre Olim, adresse son Ouvrage à Pierre Ursin, Evêque de Spolete; & date son *Epître Dédicatoire*, de Lyon, le 14. d'Août 1590. Les *Sottises* vraies ou fausses de *Duard Nounès de Lion*, ou d'*Edouard Nuñez de Léon*, qu'il réfute par des injures assez grossiéres, se trouvoient dans ses *Censuræ in Libellum de Regum Portugalliæ Origine, qui Fr.* Josephi Teixeræ *Nomine circumfertur*, imprimées *à Lisbonne, en* 1585, *in* 4°: le Livre du Père Texera, intitulé *de Portugalliæ Ortu, Regni Initiis, & de Rebus a Regibus universoque Regno præclare gestis, Compendium, per* Josephum de Teixera, *Ordinis Prædicatorum*, avoit été imprimé *à Paris, chez Jean Mettayer, en* 1582, *in* 4°; & les Lettres initiales du Traducteur du *Miroir*, I D. M. paroissent indiquer bien clairement nôtre *Jean de Montlyard*, & sa troisiéme Traduction.

(7) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 729.

(8) Bibliotheca Bultelliana, *pag.* 722. Catal. de Cangé, *pag.* 281. Catalogue de Rothelin, *pag.* 438.

IV. La quatriéme est celle d'un Ouvrage de ce même Père Joseph Texera. Elle est intitulée *Explication de la Généalogie de Henry de Bourbon Prince de Condé, depuis St. Louis par les Bourbons, & depuis Imbauld de la Trimouille, jusqu'au Père & à la Mère de ce Prince, traduicte en François par J. D. M.*, & imprimée *à Paris, en* 1596, *in* 8°, (9). L'Original de cette explication, reparut depuis, & peut-être plus étendu, sous le titre de *Rerum ab Henrici Borbonii Franciæ Proto-Principis Majoribus gestarum Epitome, ejusdemque Henrici Genealogiæ Explicatio, a D. Ludovico per Borbonios, atque ab Imbaldo Trimollio, ad utrumque dicti Henrici Parentem, repetitæ*, imprimé *à Paris, chez le Delaz, en* 1598, *in* 12°.

V. Je ne doute presque point, qu'il ne faille aussi lui attribuer celle d'un Ouvrage intitulé *Traicté Parænetique, c'est-à-dire Exhortatoire, auquel se monstre par bonnes & vives Raisons, Argumens infaillibles, Histoires très certaines, & remarquables Exemples, le droit chemin & vrays moyens de résister à l'effort du Castillan, rompre la trace de ses desseins, abbaisser son orgueil, & ruiner sa puissance: Dédié aux Roys, Princes, Potentats, & Républiques de l'Europe, particuliérement au Roy très Chrestien, par P. Ol. Pélerin Espagnol, battu du Tems, & persécuté de la Fortune; Traduict de Langue Castillane en Langue Françoise, par I. D. Dralymont, Seigneur de Tarleme: Imprimé à Aux, M. D. XCVII. in* 12°, contenant 120. feuillets, sans les Préliminaires & la Table. Il est très vraisemblable, au moins, que *I. D. Dralymont Seigneur de Tarleme* n'est autre chose que l'Anagramme de *Jean de Montlyard Seigneur de Meleray*: & peut-être ne l'est-il guéres moins que ce prétendu *P. Ol. Pélerin Espagnol battu du Tems & persécuté de la Fortune* n'est autre que le *Petrus* ou *Pierre Olim* de l'Article précédent; c'est-à-dire, le Père Joseph Texera, lui-même Dominicain Portugais établi à Paris, & l'un des plus

(9) Le Long, Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 548. *Les Pères* Quetif & Echard *se sont abusez, lorsqu'ils ont expliqué ces trois lettres* J. D. M. *par* Jean de Montbelliard, *dans leurs* Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti, *Tom. II, pag.* 419. *D'ailleurs, ils ont tort de conclure que* Raphael Parvipallis, (*il faloit dire* Parvivallis,) Typographus Regius, *sont un nom & un titre supposez, parce qu'ils ne sont point dans l'*Histoire de l'Imprimerie & de la Librairie: *car, on n'y traite principalement que des Imprimeurs & Libraires de Paris*, & Raphael du Petit-Val *étoit Imprimeur du Roi à Rouën. Au reste, les cinq lettres*, P. V. D. P. C., *dont ils abandonnent l'explication, peuvent bien signifier* Prædicator Verbi Divini Principis Condæi; *Titre, qui convient très bien au Père* Texera, *qui étoit effectivement Prédicateur du Prince de Condé, & qui est certainement l'Auteur du Livre dont ils parlent-là.*

plus zélez partisans de l'infortuné Dom Antonio Roi de Portugal, qui paroit s'être encore indiqué lui-même, comme Auteur du présent *Traité Parænétique*, sous le nouveau nom de *Theseus Ierpixès*, tout à la fin du *Miroir de la Procédure de Philippe Roy de Castille*, enregîtré ci-dessus Num. III. (10). La grande connoissance, qu'avoit ce Dominicain des affaires de ce Roïaume; les grandes louänges, que le Traducteur lui donne (11); l'empressement, avec lequel il le défend contre les violentes attaques d'un Juif Portugais, emploïé par le Roi d'Espagne pour la défense de ses Droits à la Couronne de Portugal (12); en un mot, l'étroite amitié qui les unissoit ensemble (13); me porteroient facilement à le croire. Quoi qu'il en soit, cette Traduction du *Traité Parænétique*, s'il est vrai que c'en soit une, est d'un stile fort net & fort clair; &, quel qu'en soit l'Auteur, elle est certainement de fort bonne main, & beaucoup mieux écrite, & mieux digérée, que quantité d'autres écrits de ce tems-là. Son Auteur y a quelquefois mis des *Additions* intéressantes & curieuses, *nécessaires*, dit-il (14), *pour mieux déclarer le Texte de l'Auteur, & pour plus claire Intelligence de l'Histoire*; & il y a ajoûté une *Epître Dédicatoire* à Henri IV, & un *Avertissement au Lecteur*, tous deux datez *de Pau le* 1. *Octobre* 1597. Dans la prémiére, il dit plaisamment au Roi, qu'il n'a *jamais sçeu porter aux Castillans affection qui passast les limites de l'Evangile* (15); & tout le reste de l'Ouvrage représente par-tout un Ennemi juré du Gouvernement Espagnol, & un Défenseur fort zélé des Nations Françoise & Portugaise contre les entreprises & les usurpations du Roi d'Espagne, qu'il n'appelle jamais que *le Castillan*. L'Exemplaire de cette Traduction dont je me suis servi a appartenu autrefois à feu Mr. Bayle, & ce docte Critique y avoit écrit ces mots de sa main: „ Ce Livre a été imprimé en petit in 12°. l'an 1641. „ sous le Tître de *Fuora Villaco*, *c'est-à-dire*, „ La Liberté de Portugal, *auquel se montre* . . . „ *le droit chemin & vrays moyens de résister à l'effort du Castillan, &c.*" mais, il n'a point soupçonné qu'il fût du Père Texera, ni traduit par nôtre Montlyard. Voïez ci-dessus la Citation (10). Les Pères Quetif & Echard n'ont point connu cette Traduction, ni ses Editions, non plus que celle du *Speculum*, indiquée ci-dessus, Num. III.

Cette Traduction a été traduite en Anglois sous ce Tître: *The Spanhish Pilgrim, shewing how necessary easy it is to make war upon the King of Spain ăd invade him*, *à Londres*, *en* 1625, *in* 4°. (16); & Mr. Hyde, qui m'apprend cette particularité, a tort de donner Dralymont comme l'Auteur de la piéce même (17).

VI. La sixiéme Traduction de Montlyard est celle de la *Mythologie*, *c'est-à-dire*, *Explication des Fables*, *contenant les Généalogies des Dieux*, *les Cérimonies de leurs Sacrifices*, *leurs Gestes*, *Adventures*, *Amours*, *& presque tous les Préceptes de la Philosophie Naturelle & Morale*; *extraite du Latin de Noël le Comte*, *par J. D. M.* [c'est-à-dire, *Jean de Montlyard*;] imprimée *à Lyon*, *chez Paul Frelon*, *en* 1600, *in* 4°. (18); *à Lyon*, *chez Paul Frelon*, *en* 1604, *in* 4°., avec une nouvelle Epître Dédicatoire, du 1. Janvier de cette année, au Baron de Vignollles-la-Hire; *à Lyon*, *chez Paul Frelon*, *en* 1607, *in* 4°. (19); *à Rouen*, ..., *en* 1611, *in* 4°. (20); & *à Lyon*, *chez Paul Frelon*, *en* 1612, *in* 4°. (21).

Quinze ou seize ans après, Jean Baudoïn revit cette Traduction, l'augmenta de diverses Piéces, & la fit ainsi réimprimer sous ce nouveau tître, *Mythologie ou Explication des Fables*, *Oeuvre d'éminente Doctrine & d'agréable Lecture*, *cy-devant traduite par Jean de Montlyard*, *reveuë . . . & augmentée . . . par Jean Baudoin*; *à Paris*, *chez Samuel Thiboust & Pierre Chevalier*, *en* 1627, *in folio*. Dans une courte Préface, qu'il a mise à la tête de cette édition, il nous apprend, que Jean de Montlyard est le prémier qui ait traduit cet Ouvrage en François; que, quoique sa Prose ni ses Vers ne soient plus à la mode, il s'est acquis assez de gloire & de réputation en traduisant de bon sens & fort judicieusement les pensées de son Auteur; que lui Baudoïn n'y a adouci que quelques mots, que le tems, qui nous fait changer de Langage comme d'habits, avoit rendu rudes; & enfin, qu'il y a ajoûté des Sommaires à chaque Livre, & quatre nouveaux Traités qui lui ont paru nécessaires pour perfectionner cet Ouvrage. Ces Traités sont, un *Discours sur les Muses*, traduit du Latin de Lilio Gregorio Giraldi; des *Observations curieuses*, tirées & traduites d'Hygin; une *Explication Physique & Morale des principales Fables*, tirée & traduite de Phornutus; & un *Abrégé des Images des Dieux*, tiré du Philosophe Albricus. Ces quatre Morceaux sont à la fin de l'Ouvrage sous le tître général de *Recherches touchant la Mythologie . . . . recueillis des anciens Auteurs*. A cette Addition près, les éditions de Montlyard sont préférables à celle-ci; car, toutes ces éditions retouchées sont d'ordinaire assez mauvaises.

La VII. Traduction de Montlyard est celle des *Sermons du Caresme*, *preschés à Rome*, *en* 1577, *par François Panigarole*, *Cordelier*, depuis *Evêque d'Asti*, *traduits en François*, *& dediés à Philippes des Portes*, *Abbé de Tiron*, *par I. D. M.* (c'est-à-dire JEAN DE MONTLYARD,) & imprimez *à Lyon*, *chez Benoit Rigaud*, *en* 1599, *in* 8°.

Deux raisons me portent à croire, que cette Traduction est de sa façon. La prémiére est, qu'il étoit comme aux gages des Libraires pour leur fournir des Traductions, Revisions, &c.: & la seconde, que les *Sermons de Panigarole*, étant d'un goût fort singulier, & aïant fait grand bruit pendant la ligue, on se sera fait un grand plaisir d'en voir la Traduction.

La VIII. Traduction de Jean de Montlyard, qui m'est connuë, est celle-ci: *Les Métamorphoses ou l'Asne d'Or de Luce Apulée Philosophe Platonique*, *Oeuvre d'excellente Invention & singuliére Doctrine*; imprimée *à Paris*, *chez Abel Langelier*, *en* 1602, *in* 12°. (22); *à Paris*, *chez Abel Langelier*, *en* 1612, *in* 8.; *à Paris*, *chez Samuel Thiboust*, *en* 1623, *in* 8°.; & *à Paris*, *chez le même*, *en* 1631, *in* 8°. Ces trois derniéres Editions sont ornées de Figures estimées des Connoisseurs; & toutes les quatre sont précédées d'une *Epître Dédicatoire*, de la *Vie de L. Apulée*, & d'une *Préface Critique* assez étenduë, & suivies d'un *Commentaire sur les XI. Livres de l'Ane d'Or*, presque aussi gros que l'Ouvrage même (23). Ce fut en 1601 (24), & pour soulager une *Affliction qui le travailloit durement* (25), qu'il entreprit la Traduction de cet Auteur, qui *ne se manie point sans*

(10) *Ces trois Pseudonymes* Petrus Olim, Theseus Ierpixes, & I. D. Dralymont, Seigneur de Yerleme, *n'ont été connus à aucun de ceux qui ont traité des Pseudonymes. Mr.* Bayle *a pris le dernier pour un nom réel. Voyez son Article* TEXERA, *au commencement de la Remarque* [*B*].

(11) *Dans son* Addition *au folio* 51. *verso*.

(12) *C'est-à-dire ce même* Duard Nonnès de Léon, *dont il est parlé ci-dessus Num. III, & qu'il prétend avoir* esté fait par le Roy Catholique, Conseiller au Royaume [*de Portugal*,] en récompense d'avoir composé contre Frère Joseph Texere . . . un Livre de *Censures* &c. . . . ; *& cela*, contre les Loix de Portugal, qui ferment la porte des honneurs & dignitez . . à tous ceux qui descendent de Juifs. *Voyez le* Traité parænétique, *folio* 51. *verso &* 52.

(13) J. Texera, Epitome Rerum a Condæi Majoribus Gestarum, *pag.* 208, *où il dit* J. de Montlyard mihi summa conjunctus Amicitia.

(14) Traicté Parænétique, *folio a vj verso & a viij verso*.

(15) *Ce qui revient fort bien à la pensée de son Original, qui* preschoit à Paris, en 1594, que nous sommes tenus d'aimer tous les Hommes, de quelque Réligion, Secte, & Nation qu'ils soient, voire même les Castillans. *Voyez le* Traicté Parænetique, *folio* 114, *dans une piéce intitulée* Explication du Pelerin sur le Proverbe, *Si le Poulet ne fust venu, le Coq estoit prins, &c. Voyez aussi folio* 18, *où l'on dit la même chose d'un Dominicain prêchant à la Magdelene de Lisbonne, en* 1576. *C'étoit apparemment le même, qui, quelques années après, forcé par son Evêque de nommer précisément le Roi dans la priére de la Messe, le fit enfin en ces termes:* Et Famulum tuum Regem nostrum Philippum, Ducem Albensem, Sanctium de Avila, Rodericum Sapata, cæterosque omnes Diabolos; *c'est-à-dire*, Et ton Serviteur nostre Roy Philippe, le Duc d'Albe, Sancho d'Avila, Roderic Sapata, & tous ces autres Diables. *Voyez le folio* 77. *& verso*.

(16) Hyde, Bibliothecæ Bodleianæ, *pag.* 215.

(17) *Ibidem. Cela n'a point été corrigé dans la nouvelle Edition de cette* Bibliothéque.

(18) *Voyez la fin de l'*Epître Dédicatoire au Prince de Condé, *datée de Paris*, le 25. Novemb. 1599; *& le* Comment. sur le II. Livre de l'Ane d'Or, *pag.* 33.

(19) Catal. J. Faultrierii, *pag.* 456.

(20) Catal. J. Girauld, *pag.* 165.

(21) Montlyard *a mis son nom tout-au-long à la tête de cette Edition; & dans un Avertissement* au bening Lecteur *contre les Libraires de Rouën, qui contrefaisoient son Ouvrage, il dit que le* voici renaistre pour la quatriesme fois.

(22) Catalogus Bibliothec. Dionys. Nolin, *pag.* 107.

(23) *Il contient* 327. *pages dans l'Edition de* 1631, *qui est celle dont je me suis servi.*

(24) Montlyard, Commentaire sur l'Asne d'Or, *pag.* 231, 233.

(25) Montlyard, Préface, *folio e iij.*

sans moufles, dit-il (26), *&* dont *la pluspart des termes ne se peuvent exprimer en nostre Langue sans Periphrases ou Circonlocutions*. En effet, il y a dans cet Ouvrage des endroits bien gaillards, & bien chatouilleux, que le Traducteur a rendus d'une maniére fort naïve & fort expressive, & peut-être même un peu trop licencieuse: &, comme il est difficile de se persuader qu'un Ministre eut voulu se charger d'un semblable reproche, cela me feroit croire qu'il ne l'a point été. Quoi qu'il en soit, il s'excuse en quelque sorte d'avoir fait une semblable Traduction, sur ce qu'il ne la fit qu'à la sollicitation d'un Ami qui pouvoit beaucoup sur lui, & qu'*il est bon d'entremesler aucunes fois parmi ses plus sérieuses & plus sévéres Estudes quelque recréation & gaillardise* (27). Il y en avoit déjà eu diverses autres: sçavoir, 1°. une faite par Guillaume Michel, & imprimée sous ce Titre: *Les unze Livres de l'Asne doré aultrement dicts de la Couronne de Ceres, Autheur Lucius Apuleius, contenants maintes belles Histoires, Fables, & subtiles Inventions, à la fin desquels Livres est adjoustée l'exposition du contenu en iceux; à Paris, par Philippes le Noir, en* 1522, *in* 4°. (28): 2°. une faite par George de la Boutiere, & imprimée sous ce Titre: *La Métamorphose ou l'Asne doré d'Apulée Philosophe Platonique; à Lyon, par Jean de Tournes & Guillaume Gazeau, en* 1553, *&* 1556 (29): 3°. une faite par Jean Louveau, & imprimée sous ce Titre: *Les unze Livres de Lucie Apulée de l'Asne doré, mis par Chapitres & Sommaires par le dit Traducteur, lesquels Livres sont accoustrez avec telle grace, plaisir, elegance, & une tant florissante variété de plusieurs comptes & propos recréatifs, que rien ne peut estre plus plaisant & agréable &c.; à Lyon, chez Jean Temporal, en* 1558, *in* 16. (30); *à Lyon, en* 1571, *in* 16. (31); & *à Paris, chez Claude Micard, en* 1584, (32). Montlyard, qui ne connoissoit que la derniére de ces trois Traductions, ne songeoit d'abord qu'à la revoir & corriger. „ Mais, „ je trouvay dès l'entrée," dit-il (33), „ que „ pour l'amender il ne falloit qu'une rature depuis „ la prémiére page jusqu'à la derniére, & que j'en „ aurois plustost fait une entiére qu'amendé celle-„ là. J'y descouvre plus d'omissions, plus de „ dépravations, que de Traductions; & tout ce „ que l'Oeuvre contient de scabreux passé sous si-„ lence . . . . . Les Passages effrontément tron-„ quez . . . . , colligez ensemble . . . . . font le „ tiers ou du moins le quart de l'Oeuvre . . . . . „ Il n'y a page en somme, il n'y a clause, où l'on „ ne recognoisse quelque dépravation, quelque „ omission, quelque ignorance, plus qu'asini-„ ne . . . . Bref, c'est une Version qui sent plus „ l'Asne que l'Asne dont est icy question; . . . . „ & certes, au lieu d'un Asne d'Or, il nous en a „ donné un de fer & de plomb." Montlyard, après avoir prouvé cela par quantité d'éxemples, nous apprend ce qui le porta à joindre un Commentaire à sa Version. „ Au reste," dit-il (34), „ par-„ ce que plusieurs trouvent cet Asne, non d'Or „ ni jaunissant, mais ténébreux & palissant à cause „ des lieux difficiles & scabreux qui s'y rencontrent, „ j'ay pensé beaucoup faire pour ceux qui pren-„ dront plaisir à le lire, si par un facile Commen-„ taire je polissois les rides, adoucissois les aspre-„ tez, & par une nouvelle clairté dissipois les te-„ nebres qui le pouroient obscurcir. Que cecy „ doncques serve à ceux qui aiment les Galantises „ d'Apulée d'accouragement pour donner à cet As-„ ne un Mors plus libre, des Resnes plus riches, & „ un Harnois plus enrichy." Il y compare quelque fois les Cérémonies du Culte de la Déesse Isis, avec celles du Culte de l'Eglise Romaine (35); mais, avec beaucoup plus de modération qu'il ne l'auroit pû faire en si belle occasion de parler: & c'est peut-être encore une nouvelle raison de croire qu'il n'étoit point Ministre.

Ses prémiéres Epîtres Dédicatoires n'avoient pas apparemment été récompensées selon ses espérances; car, il dit plaisamment à celui auquel il adresse celle de cette Traduction: *Si quelqu'un s'estonne, que je vous préfére à tant de Princes, à tant de Grands, à tant d'illustres Personnes, dont les Autheurs sont coustumiérs d'enrichir leurs Ecrits; dictes-leur s'il vous plaist avec moy, que je préfere vostre privauté aux frivoles espérances, vostre amitié aux promesses sans effet. Je sçay d'ailleurs, & par expérience, que les Grands sont bien aises de ne point voir ceux auxquels ils ont obligation, ou de plaisir, ou de service, ou de gravité; & cuydent, que se présenter à eux soit leur reprocher quelque illibéralité. Je ne le sçay pas faire: aussi mon humeur n'est point de nacqueter à la porte de personne; & me ris ordinairement de ceux qui s'amusent à ces vanitez & fumées.* Mille & mille Auteurs ont fait des plaintes semblables, sur le peu de succès de leurs Dédicaces, & sur le peu de générosité de leurs prétendus Mécénes: mais, elles ne guérissent presque personne de la maladie de dédier; & une seule Epître Dédicatoire, que le hazard ou la cabale font reüssir, fait renaitre aussi-tôt l'espérance des Ecrivains avides, & en reproduit infailliblement quantité de nouvelles, aussi infructueuses que celles qui avoient donné lieu au ressentiment de Montlyard contre les faux Mécénes. Il n'aimoit pas beaucoup plus les Médecins; car, il les attaque assez souvent, & il leur décoche en passant ce Trait picquant & satirique: FAMEUX. *Ce mot se prend quasi toujours en mauvaise part, comme* fameux Brigand, fameux Médecin (36).

Longtems après les Editions de cette Traduction dont j'ai parlé ci-dessus, l'on en vit paroître une nouvelle, *revue, corrigée, & mise en meilleur ordre, qu'aux Editions précédentes*; & imprimée *à Paris, chez Nicolas & Jean de la Coste, en* 1648, *in* 8°. Mais, tant s'en faut que cette Edition soit effectivement préférable aux précédentes, qu'au contraire elle leur est à mon gré de beaucoup inférieure: 1°. en ce que le prémier de ces Libraires en a très mal-à-propos retranché la *Préface Critique* de Montlyard, qui étoit cependant un morceau curieux, instructif, & très digne d'être conservé: 2°. en ce que ne l'aïant faite, que parce que les *Figures qui avoient été gravées pour servir à l'embellissement des* précédentes Editions *estoient tombées entre ses mains*, les Epreuves qu'on en a tirées pour celle-ci sont nécessairement beaucoup moins belles; ces planches aïant déjà servi pour deux Editions au moins, & aïant sans doute été retouchées: 3°. en ce que le papier en est moins beau, & les caractères moins bien choisis & plus usez: 4°. enfin, en ce que, sous prétexte d'en corriger & polir le stile, il s'est *avisé*, comme il le reconnoit lui-méme, *de la revoir toute entiere . . . . . . , d'en adoucir & rendre plus intelligibles les endroits les plus rudes, ... & de la rendre incomparablement plus coulante & mieux digérée*; s'étant *apperceu*, ou plûtôt s'étant imaginé, *que le Traducteur n'avoit pas tant pris garde à la politesse du Discours, qu'à suivre ponctuellement sa Traduction* (37). Il vouloit sans doute dire *son Original*; & c'est une petite preuve du peu de connoissance qu'avoit ce Reviseur de la force des termes dont il se servoit, & un préjugé assez légitime qu'il a plus gâté que poli cette Traduction. Toute l'obligation qu'on lui a de sa nouvelle Edition se réduit donc à *deux Tables des principales matiéres, tant du corps du Livre que des Commentaires*, lesquelles ne se trouvent point dans les précédentes Editions; & on lui seroit beaucoup plus redevable, s'il n'avoit point touché à la Traduction. En effet, c'est une licence tout-à-fait blamable, non seulement dans de simples Libraires, gens ordinairement très peu propres à en user avec succès, mais même en quiconque ôse la prendre: & cette licence est d'autant plus inexcusable, qu'elle nous a souvent fait perdre de très excellens Originaux.

Il y a longtems, par éxemple, que Pasquier, d'Espagnet, Sorel, le Laboureur, & divers au-

(26) *Là-même.*

(27) *Là-même*, & Epitre Dédicatoire, *folio ã ij. verso.*

(28) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 499. *Mr.* Bayle *n'a point connu cette Traduction.*

(29) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 118. Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 448.

(30) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 716.

(31) Draudii, Bibliotheca Exotica, *pag.* 111.

(32) Montlyard, Préface, *folio e iij.*

(33) *Là-même, folio e iij, e iij. verso, e iiij, e viij, i verso, & i ij.*

(34) Vie d'Apulée, *folio a vij. verso.*

(35) *Voyez les pages* 170, 290, 291, 297, 298, 309.

(36) Commentaire sur le VII. Livre de l'Asne d'Or, *pag.* 138. *Voyez une application à peu près semblable, ci-dessus Citation* [4] *de l'Article* ALLAIS.

(37) L'Imprimeur au Lecteur, *à la tête de cette Edition de* 1648.

autres Ecrivains célébres, se sont fortement plaints de ce qu'on avoit ainsi altéré ou fait perdre le vrai Langage du *Roman de la Rose*, de l'*Histoire de St. Louis par Joinville*, des *Mémoires de Commines*, de l'*Heptameron de la Reine de Navarre*, de la *Traduction des Oeuvres de Plutarque par Amyot*, &c. (38): & nous avons droit de nous plaindre aujourd'hui de ce qu'on a pratiqué depuis quelques années la même chose à l'égard de la *Pratique des Vertus Chrétiennes*, dont trois différens particuliers, comme à l'envi l'un de l'autre, ont fort témérairement changé tout le Langage (39); & de ce qu'on vient de la pratiquer tout récemment à l'égard des *Visites charitables de Drélincourt*, que leur nouvel Editeur prétend avoir corrigé de quantité de *Termes surannez*, de *Constructions embarassées*, & de *Négligences de plus d'une sorte* (40); mais, que les bons Connoisseurs aimeroient beaucoup mieux revoir en leur ancien état. Si ces Gens-là n'étoient point contens des Taductions qu'ils retouchoient, il leur étoit très permis d'en composer de nouvelles; &, s'ils regardoient comme inintelligibles, ou en tout ou en partie, les Ecrits François qu'ils se proposoient de corriger, rien ne les empéchoit d'en mettre une Traduction complette à côté de l'Original, ainsi qu'on la pratiqué dans l'*Histoire de Geoffroy de Ville-Hardouin*, dans le *Miroir des Nobles de Hasbaye de Jacques de Hemricourt*, & dans les Editions de quelques autres anciens Ouvrages; ou simplement d'en expliquer à la marge les mots & les phrases qui leur paroissoient en avoir besoin, ainsi qu'on l'a fait dans le *Journal de Charles VI*, & *Charles VII*, & dans quelques autres vieux Livres: mais, ils n'avoient absolument aucun droit de les métamorphoser ainsi ni de s'en glorifier; les derniers, sur-tout, qui font valoir de simples minucies, & jusqu'au simple rétablissement de je ne sai quels chiffres. Un Correcteur seroit tout aussi-bien fondé à mettre en ligne de compte les points & les virgules, qu'il est obligé de redresser dans les Epreuves qu'on lui fait lire. Au reste, comme la plûpart de ces Editions retouchées par des mains étrangéres ne sont ordinairement que le simple fruit d'un vil intérêt, tant de la part de leurs Regratteurs que de la part de leurs Libraires, ce sont bien plûtôt des corruptions que des corrections, comme on ne l'a que trop souvent éprouvé; &, par conséquent, il n'est pas fort étonnant, qu'elles soient presque toutes assez généralement méprisées. J'en excepte néanmoins le *Traité de la Paix de l'Ame & du Contentement de l'Esprit par Pierre du Moulin* (41), qu'une Personne de haute distinction, & dont le mérite égale bien la naissance, est tout-à-fait excusable d'avoir retouché de cette sorte; & cela, tant parce qu'on est parfaitement convaincu, qu'elle ne l'a fait que pour occuper utilement & pieusement son loisir, que parce qu'étant de l'autre Sexe, elle n'étoit pas obligée de savoir touchant ces sortes d'inconvéniens ce que les autres étoient obligés de ne pas ignorer. C'est ce que je ne savois pas autrefois, lorsque je condamnai cette Révision sans aucune réserve (42): & je profite avec plaisir de l'occasion qui se présente aujourdhui d'en parler plus favorablement. Sous le prétexte supposé, que *les anciennes Editions* de cet Ouvrage *étoient épuisées*, un nouveau Reviseur vient d'en publier une seconde Révision sous ce titre un peu affecté: *Traité de la Paix de l'Ame, & du Contentement de l'Esprit, par Mr. Pierre du Moulin, le Fils; Ouvrage de Dévotion, de Morale, de Théologie, & de Philosophie, à la portée de tout le Monde, & également propre à tous les Chrétiens en général: nouvelle Edition, mise en nouveau Langage & en meilleur ordre, corrigée à bien des égards, & augmentée de tout ce qu'on a cru qui pouvoit la rendre recommandable, & en particulier de Notes, d'un Abrégé de tout l'Ouvrage en stile de Maximes, & d'une Table des Matiéres, par J. S. Sartoris:* imprimée *à Geneve, chez M. M. Bousquet, en* 1729, *en* 3 *Volumes, in* 12[e]. Ce Réviseur ne feint point de dire, que, *soit fraude pieuse, précipitation, négligence, ou ce que l'on voudra, les principaux changemens de l'Edition de* 1720. *se réduisent à former une affreuse bigarrure de vieux & de nouveau Langage, à retrancher des périodes entieres fort mal-à-propos, & à laisser subsister tous les défauts des Editions précédentes, &c.* Mais, outre qu'on a condamné de même divers de ses changemens & retranchemens comme aussi peu fondez, on n'a pas plus approuvé son prétendu *meilleur Ordre*, ses *Corrections à bien des égards*, & ses *Augmentations recommandables*. Et cela prouve suffisamment, que le meilleur étoit de laisser le Livre en son prémier état. Une autre raison, qui le prouve encore mieux, & qu'on n'a point encore objectée que je sache aux prétendus réparateurs d'anciens Ecrits, c'est qu'on n'y trouve plus les Citations qui peuvent en avoir été tirées par divers Ecrivains, & que cela pourroit très bien, mais néanmoins très injustement, les faire accuser de mauvaise-foi. Par éxemple, si quelqu'un voïoit critiquer ce passage singulier de du Moulin concernant les Femmes infidelles à leurs Maris: *Si un Homme ne peut vivre sans Femme, ni se remarier, ... qu'entre les Femmes impudiques il s'arrête à la sienne; encore vaut-il mieux garder une Putain légitime qu'une illégitime:* il se croiroit tout-à-fait en droit de crier à la calomnie, parce qu'il ne le trouveroit point dans sa nouvelle Edition. Il auroit très grand tort, cependant: car, cela se trouve en propres termes dans les Editions non-retouchées, & par-

[38] *Voyez le* Dictionaire Hist. & Critiq. de Mr. Bayle, *Article* OSSAT, *Remarque* [*E*]; & *Article* ESPAGNET, *Remarque* [*D*]. *A ces exemples on pourroit en ajoûter une infinité d'autres: car, (sans parler des* Bibles, *des* Nouveaux Testaments, *des* Pseaumes, *des* Livres de Priéres *de diverses espéces, & des autres* Livres de Pieté, *qu'on prend la licence de changer fort témérairement presque dans chaque nouvelle Edition, chez les Catholiques aussi-bien que chez les Protestans, & céla sans en donner le moindre petit mot d'Avertissement,) n'avons nous pas les* Histoires de Froissart & de Monstrelet *toutes changées par* Denis Sauvage, *grand Corrupteur d'anciens Ecrits; le* Songe de Poliphile, *revu par* Béroalde de Verville; *les* Essais de Montagne, *retouchés à chaque Edition, & qu'il est bien étonnant que Mr. Bayle ait exceptez de cette contagion, aussi bien que les* Mémoires de Commines, *puisqu'ils y ont certainement été assujettis l'un & l'autre;* Commines *sur-tout, qu'une certaine Dame avoit énervé à la moderne, mais que quelques Libraires furent assez sages de ne vouloir point imprimer en ce mauvais état; la* Fortune de la Cour, ou le Bonheur & le Malheur des Favoris, de Dampmartin, *que* Sorel *a eu d'autant plus mauvaise grace de retoucher & de charger d'Augmentations, qu'il est un de ceux qui ont le plus fortement crié contre cette pernicieuse pratique; la* Vie de Jésus-Christ, & *l'*Histoire de l'Eglise naissante, du Père Bernardin de Montreuil, & *le* Combat Spirituël du Père Scupoli, *remaniés par le Père* Brignon, *grand Renouvelleur de stile de Livres de Piété; la* Fouïne de Seville, *métamorphosée en* Dona Rufine; *le* Dom Quichote de Baudoin & de Rosset, *si heureusement refondu par le fameux Mr.* Arnaud, *ou par le Sr.* de St. Martin; *le* Guzman d'Alfarache, *non moins heureusement accommodé par* Bremont; *l'*Histoire de l'Eglise & de l'Empire de le Sueur, *à laquelle on ne devoit pas toucher; les* Césars de l'Empereur Julien de Mr. Spanheim, *qu'on devoit d'autant plus respecter que c'etoit l'Ouvrage François d'un étranger des plus illustres, & dont un Journaliste peu équitable a eu tort de louër la prétenduë correction pour faire plaisir à un Libraire; enfin, beaucoup d'autres Révisions & Corrections de cette espéce, dont je ne me souviens pas à présent. Mais, en voici particuliérement trois que je dois indiquer un peu plus au long.*

I. *La prémiére est* le Livre du Roy Modus & de la Reyne Ratio, *imprimé* à Chambery, chez Anthoine Neyret, en 1486, in folio; & *depuis mis en meilleur Langage, & réimprimé* à Paris, chez Vincent Sertenas, en 1560, in octavo.

II. *La II. est l'Edition des* Fables de Pilpay Philosophe Indien, *faite* à Paris, chez Delaulne, en 1698, in 12, & *dans laquelle, sous prétexte d'améliorer le François, l'on n'a fait que gâter l'ancienne Version, faite de main de Maître, intitulée* Le Livre des Lumiéres, ou la Conduite des Roys, composé par le sage Pilpay Indien, traduit en François par David Sahid d'Ispahan Ville capitale de Perse, & *imprimée* à Paris, chez Simeon Piget, en 1644, in 8. *Ce prétendu* David Sahid *n'est autre que le fameux* Gilbert Geulmin, *si célébre pour la connoissance des Langues Orientales; & il est étonnant que Mr.* Baillet *n'ait point connu ce Pseudonime:* Placcius, Deckerus, & Heuman *ne le connoissoient pas mieux.*

III. *La III. est l'*Introduction à la Vie Dévote de St. François de Sales, *dont le Pére* Jean Brignon, *Jésuite, donna une nouvelle Edition, toute changée pour le Langage, & imprimée sous le nouveau Titre de* Conduite des Gens du Monde, à Paris, chez Simon Benard, en 1696, in 12. *Sur les plaintes des Réligieuses de la Visitation, qui trouvérent fort mauvais qu'on eut ôsé réformer ainsi l'Ouvrage de leur Instituteur, cette Edition fut aussi-tôt supprimée, & est devenuë fort rare.*

[39] I. La Pratique des Vertus Chrétiennes, ou le Devoir de l'Homme, traduit de l'Anglois. Dans cette Edition, la Traduction a été revuë & corrigée en une infinité d'endroits, par Jean Armand du Bourdieu, Ministre de la Savoie. *Londres, J. Tonson*, 1719, *in* 8.

II. La Pratique des Vertus Chrétiennes, ou tous les Devoirs de l'Homme, &c. traduits de l'Anglois. Troisiéme Edition Françoise, fort changée, & beaucoup plus correcte que les précédentes. *Delft, R. Boitet*, 1723, *in* 12: & reproduite, avec un Renouvellement de simple Titre, *à Amsterdam, en* 1729.

III. La Pratique des Vertus Chrétiennes, ou tous les Devoirs des Hommes, &c. Quatriéme Edition Françoise, mise en meilleur ordre, & beaucoup plus correcte que les précédentes. *Lausanne, chez M. M. Bousquet*, 1737, *in* 8, 592. *pages, & xlij. de Préliminaires.*

[40] Les Visites Charitables, ou les Consolations Chrétiennes pour toutes sortes de Personnes affligées, par Charles Drelincourt: nouvelle Edition retouchée par J. Brutel de la Riviére, Ministre: *imprimées* à Amsterdam, chez P. Mortier, en 1731, en 3 Voll. in 8.

[41] Nouvelle Edition, dans laquelle on a entiérement changé les Termes & les Tours d'Expression surannez: *imprimée* à la Haïe, chez Ellenkuysen, en 1720, in 8.

[42] Journal Littéraire, *Tome XV, pag.* 33.

pre composition (*C*). Il fut recherché & mis en peine pour quelques Traits d'Histoire,

particuliérement dans celle de *Paris*, *chez Louïs Vendôme*, *en* 1671, *in* 8°, pages 335. & 336; & dans celle de *la Haye*, *chez Abraham Troyel*, *en* 1705, *in* 12°, page 329.

Outre ces quatre Traductions de l'*Ane d'Or d'Apulée*, par Guillaume Michel, George de la Bouthiere, Jean Louveau, & Jean de Montlyard, nous en avons depuis environ vingt ans une cinquiéme par Mr. Compain de St. Martin (43): intitulée *Les Métamorphoses*, *ou l'Ane d'Or d'Apulée*, *Philosophe Platonicien*; *traduites en François avec des Remarques & des Figures à chaque Livre*; *& le Démon de Socrate du même Auteur*: & imprimée *à Paris*, *chez Michel Brunet*, *en* 1707, *en* 2 *voll. in* 12. Selon le jugement qu'en ont porté les Journalistes de Paris, elle n'est, ni fort éxacte, ni fort élégante; & les Remarques, dont elle est accompagnée ne sont pas d'un goût plus exquis, témoin celles qu'ils en donnent pour preuve. C'est quelque chose d'assez remarquable, que ces Journalistes, non plus que ce Traducteur, ne connussent point d'autre Traduction de cét Ouvrage, qu'*une en vieux François imprimée il y a environ cent ans*. Cela ne sauroit convenir qu'à la Version de Montlyard: mais, ce qu'ils ajoûtent, qu'elle est *si mal digérée que souvent il est impossible d'y rien entendre*, ne lui convient certainement pas; n'étant point remplie de phrases embarassées & peu correctes, ni estropiée dès le titre, ainsi que la derniére. D'ailleurs, quoiqu'on ait eu la précaution de s'y servir de *Périphrases* & de *Circonlocutions* pour les endroits trop délicats & chatouilleux, on s'est pourtant bien gardé de les énerver, & encore moins de les rétrancher, comme dans cette derniére (44): & cette seule considération la lui fera toujours raisonnablement préférer; les Livres imparfaits & tronqués n'étant jamais du goût des habiles gens. *Hé! les Pécores de Traducteurs*, s'écrie plaisamment à cet égard l'Abbé Lenglet, *qui ne sont pas capables de nous faire entendre sagement les choses les plus joieuses* (45)!

IX. La neuviéme Traduction de Jean de Montlyard, que je connois, est celle qui est intitulée Les *Hiéroglyphiques de Jan Pierre Valerian vulgairement nommé Piérius*, *autrement Commentaires des Lettres & Figures Sacrées des Ægyptiens & autres Nations*; *Oeuvre réduicte en cinquante-huict Livres*, *ausquels sont adjoincts deux autres de Cœlius Curio touchant ce qui est signifié par les diverses Effigies & Pourtraicts des Dieux & des Hommes*: *nouvellement donnez aux François* (46) *par I. de Montlyart*. Elle a été imprimée *à Lyon*, *chez Paul Frellon*, *en* 1615, *in folio*, avec les mêmes Figures qui avoient servi à l'Édition de la Traduction de Chappuis.

Cette expression aussi équivoque que peu ordinaire, *nouvellement donnez aux François*, pour dire *traduits*, me donne quelque soupçon de la bonne foi de l'Éditeur ou du Libraire: en effet, il est assez probable, qu'il s'agit moins-là d'une Traduction réëlle & effective des *Hiéroglyphiques de Piérius* par Jean de Montlyard, que de la Révision de celle qu'avoit autrefois donnée Gabriel Chappuis (47), & que Montlyard se seroit contenté de retoucher pour cette nouvelle Édition; & je le croirois d'autant plus aisément, qu'on ne fait absolument aucune mention de cette Edition de Chappuis, ni dans l'Epître Dédicatoire, ni dans le Privilége, ni dans la Préface de celle-ci, & qu'il semble même que cela ait été évité à dessein. Si cela est, Montlyard en a encore plus mal agi envers la Traduction de Chappuis, que La Coste & Baudoin n'en ont agi envers les siennes; & il est encore plus inexcusable. Peut-être aussi étoit-il déjà mort, & que ce n'est ici qu'un attentat du Libraire, qui, accoutumé d'imprimer ses Ouvrages, se sera crû en droit de mettre son nom, par tout où bon lui sembloit. Quoi qu'il en soit, c'est une espéce de Plagiat, dont il n'est pas mal-aisé de trouver beaucoup d'autres éxemples: témoin la nouvelle Traduction de *Dom Quixote*, que quelques Personnes attribuënt mal-à-propos au fameux Antoine Arnaud (48), puis qu'on sait qu'elle est de .... Filleau de St. Martin (49), & que bien des Gens soutiennent n'être qu'une Révision, mais Révision toute refonduë & très élégante, de l'ancienne Traduction de De Rosset & de Baudoin; témoin le nouveau *Guzman d'Alfarache*, où Brémond n'a laissé que le fonds de la vieille Traduction Françoise, & dont il a trouvé le sécret de faire un très agréable & très utile Ouvrage: témoins enfin, ce qui est d'une toute autre conséquence, tant de Versions frauduleuses, traduites du Grec & du Latin de quelques vieilles Traductions Françoises du tems passé, & dont on accuse fortement les Editeurs de n'avoir jamais connu d'autres originaux.

X. La dixiéme & derniére Traduction de Jean de Montlyard, qui me soit connuë, est intitulée *Les Amours de Theagenes & de Chariclée*, *traduites du Grec d'Heliodore par Jean de Montlyard*, *& corrigées par Henry d'Audigier*, & imprimée *à Paris*, *en* 1620, 1622, 1623, 1626, *&* 1633, *in* 8°. Je ne vois personne qui attribuë cette Traduction à Montlyard, que le seul Auteur de la *Bibliothéque des Romans* (50): encore se trompet-il, en donnant à Amiot les Editions de 1623, de 1626, & de 1633; car, ces Editions-là sont enrichies de figures de Michel Lasne, & les Editions d'Amiot n'en ont point.

A toutes ces Traductions de Montlyard, j'ajoûterai le Recueil suivant, parce qu'il insinuë assez clairement, qu'il y a quelques Versions de sa façon. *Histoires Prodigieuses*, *recueillies de divers Auteurs anciens & modernes*, *par J. D. M.*: imprimées *à Paris*, *en* 1590, *in* 16. C'est le VI. & dernier Volume du Recueil des *Histoires Prodigieuses*, commencé par *Pierre Boaistuau*, continué par *Claude Tesserant & François de Belleforest*, & imprimé *à Paris*, *chez Vincent Sertenas*, *en* 1561; *chez Charles Macé*, *en* 1575; *& chez Hierome de Marnef & Jean de Bourdeaux*, *en* 1578. *&* 1582; *en* 6 *Voll. in* 16. Ce Recueil n'est pas fort commun: les Histoires en sont curieuses & intéressantes; & le tout seroit assez digne de l'attention des Lecteurs, s'il n'étoit extraordinairement diffus, & ennuïeux à la mort. On peut dire la même chose des *Histoires Tragiques*, *traduites de l'Italien du Bandel par Pierre de Boaistuau*, *enrichies* fort mal-à-propos *outre l'Invention de l'Auteur par François de Belleforest*, & imprimées *à Paris*, *chez Jaques Macé*, *Jean de Bourdeaux*, *& Emanuel Richard*, *en* 1568—1582, *en* 7 *Voll. in* 16; & *à Lyon*, *chez Estienne Plessier*, *Jerome Farine*, *Benoit Rigaud*, 1578—1596, *en* 7 *Voll. in* 16°. Dans les III prémiers Volumes il y a LIV *Histoires*, traduites du Bandel, les VI prémiéres par Boaistuau, & les XLVIII autres par Belleforest: dans le IV, il y en a XXVI, partie du Bandel, partie de Belleforest, que celui-ci auroit bien dû distinguer les unes des autres; & les VIII. du Tome V, les XII. du Tome VI, & les XII. du Tome VII, sont toutes de la composition de Belleforest, qui se fait fort indiscrétement louër d'avoir beaucoup mieux réüssi que son Original; ce que les Connoisseurs ne lui accorderont jamais. On ne sait que trop avec quelle négligence, & quelle précipitation, cet Homme-là compiloit & entassoit Volumes sur Volumes. Voïez ce qu'en a dit autrefois Lancelot Voësin de la Popeliniere dans son *Histoire des Histoires*, pag. 456—458.

(*C*) *Des Ecrits de sa propre composition.*] Outre I. ses *Additions* au *Traité Paranetique* de Joseph Texera, y compris l'*Epître Dédicatoire à Henri IV*, & un *Avertissement au Lecteur*, qu'il a mis au devant de sa Traduction de ce Traité, (51); & II. ses *Commentaires sur l'Ane d'Or d'Apulée*, la *Vie de cet Auteur*, & la *Préface Critique*, qu'il a mises à la tête de sa Traduction de cet Ouvrage (52); je ne connois certainement qu'un seul Ecrit de sa façon. C'est III. sa *Continuation de l'Inventaire de l'Histoire de France de Jean de Serres depuis le commencement du Regne de Charles VII*, *jusqu'en* 1606; imprimée une infinité de fois avec cet *Inventaire*. Il l'entreprit, à ce qu'il dit lui-même dans l'Epître Dédicatoire de la seconde Edition de sa *Mythologie*, adressée au Baron de Vignoles-la-Hire, à l'*Impul-*

(43) Biblioth. Bultell. *Tom. I*, *pag.* 447. *Mr.* Fabricius, Biblioth. *Tom. III*, *pag.* 35, 37, *attribuë mal-à-propos cette Traduction au Baron* des Coutures; *trompé*, *apparemment*, *par celle qu'il avoit effectivement donnée de l'*Esprit familier de Socrate, *du même* Apulée, avec le Texte Latin & des Remarques, *imprimée* à Paris, chez Barth. Girin, en 1698, in 12; *& que Mr.* Fabricius *confond avec celle de Mr.* de St. Martin, *dont il est parlé dans le Titre qu'on va lire.*

(44) Journal des Savans, *Sept.* 1707, *pag.* 478. *Tout l'extrait mérite d'être lû*, *comme preuve de ce que j'avance ici touchant cette Edition.*

(45) Biblioth. des Romans, *pag.* 17.

(46) *La* Biblioth. Benzesiana, *Part. III*, *pag.* 105; *& le* Catal. Biblioth. J. Faultrier, *pag.* 40; *disent donc mal-à-propos* trad. en François; *car*, *on ne sauroit trop fidèlement copier les Titres qu'on rapporte.*

(47) Les Commentaires Hieroglyphiques, ou Images des choses, de Jean Pierius Valerianus, trad. en François par Gabriel Chappuis. *Lyon*, *B. Honorati*, 1576, *in folio.*

(48) Hist. des Ouvr. des Savans, *Juillet* 1688, *pag.* 334.

(49) Bibliotheque de Richelet, *pag. vj.* Bibliothéq. des Romans, *pag.* 316. Usage des Romans, *pag.* 81.

(50) *Page* 10, *& après lui le* Catalogus Bibliothecæ Comitis de Haym, *pag.* 270, *qui n'en fait qu'une Révision de celle* d'Amiot.

(51) *Voyez ci-dessus Citation* (14).

(52) *Voyez ci-dessus Citation* (23).

pulsion de feu Mr. de Serres, par une Lettre qu'il lui en escripvit peu devant sa mort. Elle ne s'étendit d'abord que jusqu'à la mort de Henri III, & elle fut imprimée ainsi *à Paris, en 3 volumes in 8°*, (53): il l'augmenta ensuite jusqu'à la Paix de Vervins en 1598, & elle fut imprimée ainsi *à Paris, chez Saugrin & de Rues, en 1600, en 3 volumes in 8°*, (54); & enfin il la poussa jusqu'en 1606, & la fit ainsi imprimer *à Paris, chez Guillemot, en 1608, en 4 vol. in 8°*, (55). Ceux, qui prétendent qu'il la poussa jusqu'à la mort de Henri IV, (56), se trompent: & l'on verra ci-dessous dans la remarque suivante, qu'il n'a point passé l'année 1606. En effet, tout ce qui se trouve au delà, jusqu'en 1650, & plus loin, dans toutes les éditions de l'*Inventaire de Jean de Serres* qui ont été faites depuis, y a été ajoûté à diverses fois, tant par Théodore Godefroy, comme le reconnoissoit Jean son Petit-Fils, que par plusieurs autres Compilateurs Catholiques, qui se sont le plus souvent contentez de copier les Mercures & les Gazettes de leurs tems: &, ainsi, l'on a eu très grand tort de mettre sur son compte les erreurs & les bévûes qui s'y rencontrent.

(53) Du Chesne, Bibliothéque des Historiens de France, pag. 111.

(54) Bibliotheca Bultelliana, Num. 6062.

(55) Catal. Bibliothecæ Leidensis, pag. 205. Lenglet, Catalogue des Historiens, pag. 195.

(56) Le Gendre, Jugemens des Hist. François, pag. 162. Menage, Diction. Etymolog. pag. 92.

IV. Un autre Ouvrage, que je serois assez disposé à donner à nôtre Montlyard, est *le Courrier Breton, Piéce contre les Jésuites, par rapport à la Mort de Henri IV*, inserée dans le VI. Tome des *Mémoires de Condé*, imprimez *à Londres*, [ou plûtôt *à Paris, chez Rollin*,] *en 1743, in 4°*; & dont ce VI. Volume a été réimprimé fort augmenté *à Paris, aux frais & dépens de l'Editeur*, [ou plûtôt *à la Haie, chez Néaulme*,] *en 1745, in 4°*. Dans cette derniére édition, le *Courrier Breton* occupe les pages 331,—346, de la III. Partie du volume: & voici de quelle maniére il parle page 337, du célébre Cardinal George d'Amboise, Ministre d'Etat de Louïs XII. „Et „ les fautes du Cardinal d'Amboise ne nous seront-elles jamaîs tellement présentes, que le „ malheur, auquel son Siécle a esté poussé sous „ sa conduite, ne nous rendra point plus sages?" A l'exception d'un mot équivoque, échappé à Louïs du May dans sa *Science des Réfléxions ou Remarques sur les Considérations de Gabriel Naudé sur les Coups d'Etat*, pag. 919, je ne me souviens point d'avoir vû la conduite de ce Cardinal ainsi blamée ailleurs que dans la *Continuation de l'Inventaire de l'Histoire de France de Jean de Serres par* nôtre *Montlyard*, qui, après avoir exposé les Articles du Traité fait à Trente, entre l'Empereur Maximilien & le Cardinal d'Amboise, Lieutenant-Général pour Louïs XII, à Milan, en 1501, continuë ainsi, Tome II, page 517. „ A-t-on jamais veu bien succéder à ceux qui ont „ coloré les passions de leurs convoitises du Nom, „ & de l'Eglise, & de la Réformation d'icelle? „ Cela s'appelle proprement *Prendre le nom de Dieu* „ *en vain*. Mais aussi toutes les malignes pratiques, & les artifices pédantesques, d'un Cardinal, dont l'esprit ambitieux couroit à Gueule „ bée après le Papat, que pouvoient-ils esclorre autre-chose, que fumées pour la France, & combustions pour l'Italie? Vraiment la lecture des „ Histoires nous apprend, que *les Administrations* „ *Politiques des Prestres sont funestes & malencontreuses*." Or, cette conformité notable de sentiment, & cela sur un sujet touchant lequel tous les autres Auteurs pensent fort diversement, me porteroient facilement à croire, que le *Courrier Breton*, & la *Continuation de l'Inventaire de l'Histoire de France de Jean de Serres*, sont deux Ouvrages d'un seul & même Auteur: ce que je n'avance néanmoins, que comme une conjecture vraisemblable, que je soumets volontiers au discernement & à la décision des lecteurs. Quoi qu'il en puisse être, ne manquons point de rendre justice, ainsi que l'équité le demande de nous & de tout Ecrivain impartial, au Cardinal d'Amboise, à qui divers Ecrivains célébres, & très exercés tant en Histoire qu'en Politique, ont rendu les témoignages les plus avantageux, & accordé les Eloges les plus glorieux & les plus magnifiques. Tel est, par exemple, le véridique & infléxible Mezeray. „ Le Cardinal d'Amboise", dit-il sous l'année 1510, de son Histoire de Louïs XII, „ fut justement aimé „ de la France & de son Maître, parce qu'il les „ aimoit également tous deux; Serviteur, sans passion, & sans intérêt; Favori, sans insolence, & „ sans cruauté; Ministre, sans orgueil, & sans „ avarice; dont les mains étoient nettes de sang & „ de rapine, le cœur sans vengeance, & l'esprit sans „ fraude; n'aïant en vue d'autre richesse que celle „ du Public; aïant, dans sa puissance absolue, également conservé, & le rang des Seigneurs, & la „ liberté des Peuples; contenant ceux-ci, sans les „ véxer; & rangeant ceux-là, sans les renverser; „ Prêtre & Cardinal, avec un seul Bénéfice; enfin, „ le sage & incomparable Pilote de la France: &, „ pour ajoûter ce coup de Pinceau à cette glorieuse peinture, un sage & prudent Administrateur, „ digne d'un *Père de son Peuple*." Le fameux Wicquefort, autre bon juge en pareille matiére, ne dit que deux mots de nôtre Cardinal; mais, ces deux mots en font un très grand & très bel Eloge. *Il avoit*, dit-il dans ses *Mémoires touchant les Ambassadeurs* pag. 23, *avec un génie admirable, l'ame la plus desintéressée que l'on reconnut jamais en aucun Ministre . . .: & un Ministre comme celui-là . . . . fera toujours passer son Maître pour un Miracle, pourvû qu'il ait un peu plus de docilité qu'un oiseau que l'on sifle.* Amelot de la Houssaie Homme fort éxercé & fort entendu dans ces matiéres politiques, & qui ne pardonne pas aisément aux mauvais & méchans Ministres leurs malversations & leurs iniquitez, rend néanmoins à nôtre Cardinal cet avantageux & très glorieux témoignage; d'autant moins récusable, qu'il est fondé & appuié sur le suffrage le moins équivoque du sage Prince que ce Cardinal avoit servi. „ Un grand Ministre", dit donc Amelot de la Houssaie, „ ne peut jamais mourir „ plus glorieusement, qu'entre les bras de son Prince; ni son Prince lui faire de plus magnifiques „ Funérailles, que par ses regrets & par ses larmes. „ . . . . Lorsqu'un Ministre est regretté & honoré de son Maître après sa mort, comme *le Cardinal* d'AMBOISE par Louïs XII, & le Cardinal „ Tolet par Clément VIII, c'est alors, qu'il ne „ faut plus douter de la sincérité des sentimens du „ Prince (57)." George Joseph Eggs, Auteur de la *Purpura docta seu Vitæ Cardinalium Scriptis illustrium*, imprimée *à Munich, chez Remy, en 1714, en 3 vol. in folio*, en fait, Tom. II, pag. 294—299, un très bel & très judicieux Eloge, mais trop étendu pour trouver place ici. Je me contente donc d'y renvoïer. Je pourrois bien ajoûter ici le long Panégirique, que Varillas a fait de ce Cardinal à la fin de son *Histoire de Louïs XII*, & que le *Moreri* a copié & augmenté. Mais, leur autorité est trop suspecte pour être emploïée. Le stile du *Courrier Breton*, comparé avec celui de la *Continuation de l'Inventaire de l'Histoire de France* par Montlyard, pourroit peut-être confirmer ma conjecture; mais, cette espéce de preuve est si équivoque, & si peu solide, que je ne pense pas qu'elle vaille la peine de m'y amuser. J'aime mieux ajoûter, que je viens de découvrir, que ce *Courrier Breton* n'a point été *d'abord imprimé en 1626, & puis en 1630*, comme l'avance l'Abbé Lenglet du Fresnoy, Editeur & Commentateur de ce Tome VI, des *Mémoires de Condé*; & qu'il est bien étonnant qu'il ait ainsi pu parler d'un Ouvrage, où l'on adresse la parole à la Reine Régente, & où on la qualifie de *Pilote de la France sur laquelle se repose le Salut public*; expressions, qui ne convenoient plus en 1626, & 1630, à cette Princesse, & qui prouvent que l'Ouvrage avoit été composé du tems de sa Régence. Aussi avoit-il été imprimé dès lors, mais sous le titre suivant: *L'Anti-Jésuite, au Roy*, avec cette simple indication, *A Saumur M. DC. XI.* C'est un *in octavo* de 77. pages, commençant par *tout se voit enfin, mon Prince*, & finissant par *nous en regrettons la perte*, de même que commence & finit le *Courrier Breton*; & je ne sai pourquoi on lui a donné ce nouveau titre dans ses nouvelles éditions. Peut-être la crainte des Jésuites en a-t-elle été la cause. Je sai bien, que Pierre de l'Etoile attribuë cet *Anti-Jésuite* à un jeune Homme, nommé BON-ESTAT (58); mais, il pouvoit bien n'en être simplement que l'Editeur.

(57) Amelot de la Houssaie, Remarques sur les Lettres de l'illustre Cardinal d'Ossat, Tom. II, pag. 213.

(58) P. de l'Etoile, Mémoires pour l'Histoire de France, Tom. II, pag. 378.

V. Quoi qu'il en soit, toutes ces expressions de Montlyard, qu'on vient de lire, savoir de *Prendre le nom de Dieu en vain*, de *Nom de l'Eglise & de la Réformation d'icelle*, de *Pratiques & Artifices pédantesques d'un Cardinal*, de *Fumées pour la France*, de *Combustions pour l'Italie*, d'*Administrations Politiques de Prestres malencontreuses*, &c. &c., qui se trouvoient déja toutes en propres termes, & en autant de mots dans des *Ob-*

ser-



re, ou peu certains, ou tout-à-fait faux, qu'il avoit avancés dans l'un de ces derniers (*D*); &

servations jointes à celles de FRANÇOIS DE LA NOUE, dans l'*Histoire des Guerres d'Italie de François Guichardin, traduite d'Italien en François par Jerome Chomedey*; attribuées par *Pyrame de Candole* leur Editeur à *un très docte Personnage* (59); & imprimées avec cette Traduction, [*à Geneve*] *par les Héritiers d'Eustache Vignon, en* 1593, *en 2 gros volumes in octavo*: toutes ces expressions, dis-je, qui se trouvent aux 183, & 215, feuillets *recto* & *verso*, me font croire avec assez de fondement, ce me semble, qu'il ne s'agit en tout cela que d'un seul & unique Ecrivain, qui se copie lui-même; & que cet Ecrivain ne sauroit être que MONTLYARD. En ce cas, Pyrame de Candole, Editeur de toutes ces *Observations*, est d'autant plus inexcusable de n'avoir nullement distingué les unes des autres, que quantité de celles de MONTLYARD sont fort inférieures, & même trop peu dignes de celles d'un Homme aussi illustre que LA NOUE, qui a si justement & si universellement mérité, même de la part de ses Ennemis, le beau Surnom de *sage*.

[59] Pyrame de Candole, *Epître Dédicatoire, &* Avertissement, *au devant de la Traduction de* l'Histoire d'Italie de Guichardin, * * iij, e-jv *verso*.

(*D*) *Il fut recherché . . . . pour quelques Traits d'Histoire . . . . avancés dans l'un de ces derniers.*] C'est ce que nous apprend Pierre Victor Cayet, dans sa *Chronologie Novennaire*, sous l'année 1589. „ Ces paroles", dit-il, „ sont couchées dans „ l'Adjonction faicte à l'Inventaire de l'Histoire „ de France par Monliard: *La mort a emporté* „ *ce Roi* (Henri III.) *de ce Monde en l'autre*; „ *mais, circonstance notable! en la Chambre mê-* „ *me où l'on tient avoir esté prins le Conseil de* „ *ceste furieuse Journée de la St. Barthelemy, l'an* „ 1572. . . . Mr. le Procureur Général en ayant „ faict sa plainte à la Cour contre Monliard, ces „ mots furent rayés de son Livre avec beaucoup „ d'autres; & luy en fut en une grande peine, „ s'excusant sur l'oüy-dire: mais, depuis, son „ Livre estant réimprimé à Geneve, tout y a esté „ remis, & passe pour croyance parmi les gens de „ ce costé-là (60)."

[60] Cayet, Chonologie Novennaire, *Tom. I, folio* 224, & 225, *verso*.

On a corrompu tout cela dans un écrit intitulé *la Fatalité de St. Cloud près Paris*, où l'on s'efforce en vain de justifier les Dominicains de l'Assassinat commis en ce lieu en la Personne de Henri III. On attribuë cet écrit à différens Auteurs, savoir aux Pères Jean Nicolaï, Bernard Guiart, & Jaques Quetif, Dominicains de Paris, & au Père Gilbert de la Haïe, Dominicain de l'Ile: & il a été imprimé d'abord à Louvain, en 1674, in folio & in 8°, par les soins du dernier de ces Auteurs; depuis à Paris, avec la fausse date de 1672, in 12°, par les soins du prémier; & enfin dans le II. Tome de la *Satire Ménippée de la Vertu du Catholicon d'Espagne* d'édition de Ratisbonne, chez les héritiers de Matthias Kerner, ou plûtôt de Bruxelles, chez François Foppens, en 1711, en 3 vol. in 8°. On débite dans le X. Article de cet écrit, que *de Serres, un des Historiens des Huguenots, & un de leurs plus fidéles Truchemens*, avoit mis *en son prémier inventaire l'an* 1603, les paroles reprochées ci-dessus à Montlyard: *mais* que, *comme* lui *& ses Confrères eurent reconnu, que cette cruelle & insultante circonstance, par eux inventée ou remarquée, leur étoit préjudiciable, & qu'elle pouvoit faire douter que ce fût un Huguenot déguisé en Jacobin qui eut fait ce coup si éxécrable; ce n'est pas sans mistére, qu'ils ont retranché* cela *du même inventaire imprimé l'an* 1630. C'est faire en bien peu de mots quantité de fautes très grossiéres. I. C'est avancer, que de Serres vivoit encore en 1603, & peut-être même en 1630: mais, il est certain qu'il étoit mort vers le commencement de l'année 1598. II. C'est prétendre, que son *Inventaire* n'avoit point encore été imprimé avant l'année 1603: mais, il est sûr qu'il l'avoit été dès 1597, & que s'il l'a été en 1603, c'en est au moins la cinquiéme édition. III. C'est croire que de Serres est l'unique Auteur de cet *Inventaire*, & qu'il l'a continué jusqu'à la mort de Henri III: mais, c'est une grande erreur; car, il est bien assuré, qu'il ne l'a continué que jusqu'au Regne de Charles VI, & que c'est Jean de Montlyard qui a fait le reste. IV. C'est, tout aussi bien que Cayet, calomnier les Huguenots, que de les accuser d'avoir inventé cette circonstance: on verra ci-dessous, que c'étoit l'opinion courante, & qu'un Catholique de ce tems-là l'a rapportée en termes plus forts & plus marqués que les leurs. V. C'est s'imaginer ridiculement, qu'elle leur étoit *préjudiciable*: mais, c'est ce qu'on ne sauroit comprendre, & qu'on va bientôt voir qu'ils ne comprirent jamais non-plus. VI. C'est leur préter cette ridicule imagination à eux mêmes, que de les croire susceptibles de l'appréhension de passer pour avoir fait assassiner Henri III, par un des leurs déguisé en Jacobin. N'avoient-ils pas les Actes publics, les écrits des Historiens d'alors, la déposition de Henri IV, & les Lettres de Henri III, lui-même, dépêchées de toutes parts dès le même jour & rapportées par Cayet, qui les disculpoient assez, & qui les auroient rassûrez contre cette crainte frivole? Mais, plus que tout cela, n'avoient-ils pas l'écrit abominable d'un des Confrères de l'Assassin, intitulé *Discours véritable de l'estrange & subite mort de Henry de Valois, advenue par permission Divine, luy estant à St. Cloud & assiégeant la Ville de Paris, le Mardy prémier jour d'Aoust* 1589, *par* UN RELIGIEUX DE L'ORDRE DES JACOBINS; imprimé *à Paris, à Lyon, & à Troyes par Jean Moreau*, AVEC PERMISSION, *en* 1589, *in* 8°? Ecrit infernal, dans lequel on avoüe non seulement, mais même où l'on éléve & éxalte jusqu'aux cieux, une si horrible & si détestable Action; & qui finit par cet odieux Sixain:

L'an mil cinq cens quatre vingts neuf,
Fut mis à mort, d'un Cousteau neuf,
Henry de Valois Roy de France,
Par un JACOBIN, *qui exprès*
Fut à St. Cloud, pour de bien près
Luy tirer ce Coup dans la pance.

Telle vie, telle fin (61).

N'en, avoient-ils pas un autre tout semblable, intitulé *le Martyre de Frère Jacques Clément de l'ordre de St. Dominique, . . . & Graces à Dieu pour la Justice du cruel Tyran Henry de Valois*, où l'on trouve ces abominables vers,

Un jeune Jacobin, *nommé* Jacques Clément,
Dans le Bourg de Saint Cloud une Lettre présente
A Henry de Valois, *& vertueusement*
Un couteau fort pointu dans la panse lui plante?

N'avoient-ils pas le témoignage de Jean Guignard, Jésuite pendu & brûlé pour ses rebellions à Paris le 7. de Janvier 1595, qui dans la VI, de ses propositions, reconnoit avoir vû & *oüi de ses propres oreilles le* PRIEUR DES JACOBINS BOURGOING, *lors qu'il instruisoit sa Judith*, c'est-à-dire l'abominable CLÉMENT, son Religieux? N'avoient-ils pas l'éxécrable Auteur de l'*Apologie pour Jehan Chastel*, imprimée dès 1595, qui y louë & éxalte, page 119, *Frère* JACQUES CLÉMENT, DE L'ORDRE DE ST. DOMINIQUE, pour avoir assassiné Henry III? VII. C'est avancer plus ridiculement encore, qu'en conséquence de cette crainte imaginaire les Réformez retranchérent du Livre de de Serres la circonstance en question: mais

[61] Cayet, *là-même folio* 226, *verso, remarque qu'*on présume, que c'estoit Edme Bourgoing, Prieur des Jacobins de Paris, qui avoit fait ce *Discours*; & aussi, que c'estoit luy qui avoit persuadé Jaques Clément à commettre ce Parricide, & l'avoit deceu, le voyant fort dévot & niais, luy faisant boire quelque breuvage pour le faire resver, & puis estant endormy luy avoit fait ouïr par quelque subtil moyen (*une Sarbacane, dit* Matthieu) une voix qui luy auroit commandé de tuer le Roy. *Cela est d'autant plus vraisemblable, que selon le même Auteur & divers autres, il éxalta hautement cet Assassinat dans ses* Sermons; loüant l'Acte & le Meurtrier, & l'appellant *Enfant bien-heureux* & *Martyr*, avec une infinité d'autres acclamations en sa louänge. Qu'on ne s'étonne pas après cela, que les Pères Quetif, & Echard n'aient pas même parlé des écrits ascétiques de cet indigne Religieux. *On a aussi regardé les Jacobins comme les Auteurs de cet autre abominable Livre*, le Martyre de Frère Jaques Clément de l'ordre de St. Dominique, contenant au vray toutes les particularitez les plus remarquables de la sainte résolution & très heureuse entreprise à l'encontre de Henry de Valois; *imprimé* à Paris, chez Robert le Fizelier, en 1589, AVEC PERMISSION, in 8. *En effet, qui pouvoit s'intéresser qu'eux à vouloir qu'on regardât ce scélérat comme un Martyr?*

mais, on vient de voir que cela ne se fit que par ordre du Parlement. VIII. C'est prétendre, que ce retranchement ne se fit que dans l'édition de l'*Inventaire* faite en 1630; &, par conséquent, que les Réformez furent 27. ans, avant que de s'apercevoir du prétendu *Préjudice* que cette circonstance pouvoit leur porter, ou du moins avant que de se résoudre à la supprimer : mais, il est bien certain que cela étoit fait dès l'année 1607, puisque le Livre où Cayet nous l'apprend fut achevé d'imprimer le 17. Décembre de cette année-là. IX. C'est ignorer que les Huguenots firent remettre cette circonstance, non seulement dans les éditions de l'Inventaire qui se firent ensuite dans les Païs étrangers, mais même dans quelques-unes de celles qui se firent en France; par éxemple, *à Rouen, chez Estienne Vereul, en* 1612, *in* 8°, *à Lyon, chez la Riviere, en* 1653, *in* 8°; &c.: & cela seul prouve combien faussement on s'est imaginé qu'elle leur étoit *préjudiciable*. X. C'est trouver du *mistére* où il n'y en a nullement, & se figurer que les éditions des écrits des Réformez ne se font que de concert & du commun consentement des Principaux d'entr'eux, comme cela se pratique dans les Sociétez Réligieuses de l'Eglise Romaine, qui n'exposent guéres un Ouvrage de parti, qu'il n'ait passé par l'éxamen, & qu'elles n'aient puissamment caballé pour sa réüssite: mais, il n'en étoit point ainsi des Huguenots, qui n'ont toujours été que trop indolens & trop peu précautionnez sur cet Article; & ils avoient si peu de part à l'impression de l'*Inventaire de de Serres & de Montlyard*, que les *Continuations* qu'on en a données depuis 1606, sont toutes faites par des Catholiques, qui les ont remplies de choses tout-à-fait opposées aux opinions des Réformez. Voïez, touchant cela, le commencement de la Remarque précédente; & consultez cidessous les Remarques de l'Article (JEAN DE) SERRES: & notez que l'Auteur de *la véritable Fatalité de St. Cloud*, mauvaise réfutation du mauvais Ouvrage dont je viens d'examiner un endroit, laisse passer presque tout cela sans le réfuter, pendant qu'il s'amuse à rélever des minuties, & à chicaner sur des vetilles. Cette Piéce se trouve à la suite du *Journal de Henri III*, d'édition de 1720, pag. 463, & suivantes. Elle a tout l'air d'être de quelque bon Wallon, qui regarde ses *Locutions* comme moins *Flamandes* que celles de l'Auteur qu'il réfute, mais qui est encore trop bon Patriote pour avoir absolument abjuré tout le Jargon de son Païs.

Consultez les Réfléxions judicieuses de Mr. Bayle, tant sur ce Passage de Montlyard que sur ce qui l'accompagne, non seulement dans ses *Nouvelles de la République des Lettres*, Avril 1684, pages 138, & 139, mais encore dans la Remarque (S), de son Article de HENRI III: &, à ce qu'il y dit touchant le *Journal du Regne de Henry III*, ajoûtez, qu'on sait très certainement aujourd'hui, qu'il n'est point de Mr. Servin Avocat Général au Parlement de Paris (62), mais de Pierre de l'Etoile Audiencier en la Chancellerie de Paris, & qu'il fait la plus curieuse & la plus considérable partie de ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de France depuis* 1515, *jusqu'en* 1611, imprimez *à Cologne, chez les Héritiers de Herman Demen*, [ou plûtôt *à Bruxelles, chez Fr. Foppens*,] *en* 1719, *en* 2 *vol. in* 8°; que le Passage mistérieux touchant la mort de Henri III, s'y trouve tout entier (63), & sans aucune réfutation de la part de l'Editeur, qui a assez souvent mis des Notes sur des endroits qui le méritoient peut-être moins; & qu'ainsi, *les Réfléxions des Protestans sur les circonstances de la mort de* ce malheureux Prince *sont effectivement moins fortes que celles d'un Ecrivain de l'autre parti*. Remarquez sur-tout, que cet Auteur n'est pas le seul Catholique, qui ait attesté ce fait, & qu'ainsi l'on a très grand tort d'en vouloir rendre les Protestans responsables. En effet, avant P. de l'Etoile, Brantome avoit observé, qu'*il lui souvenoit, que, lorsque l'Amiral vint à la Cour, où il mourut, le Roi étoit à Saint Clou au même Logis, où la Conjuration fut faite contre lui; & puis nôtre Roi Henri III. fut tué après là même; le grand Auteur & Fauteur de la Conjuration* (64): &, après le même de l'Etoile, Mezeray a remarqué, qu'*il s'étoit tenu un Conseil dans la maison de Gondy à St. Cloud, auquel le Duc d'Anjou avoit présidé, qui depuis étant Roi Henri III. fut malheureusement tué au même endroit; &, ce disoit-on, à même jour* (65). Remarquez aussi, que la procédure faite contre Montlyard, ni les reproches violens de Cayet, n'empéchérent nullement d'Aubigné, Homme très bien instruit de tous les événemens de ce tems-là, non seulement d'adopter ce fait dans la nouvelle Edition de ses Tragiques en ces termes:

> *Son Procureur* (66), *jadis des Martirs la Partie,*
> *Procure & mene au Roi le Trencheur de sa vie* (67);
> *Au mois, jour, & logis, à la chambre, & au lieu,*
> *Où à mort il jugea la Famille de Dieu,*
> *Fait gibier d'un cagot vilain porte-besace,*
> *Il quitte au condamné* (68) *ses fardeaux & sa place* (69):

mais même d'en raconter toutes les circonstances dans son *Histoire Universelle*, en ceux-ci: *Quelques curieux ont remarqué, qu'il reçeut le coup de la mort, en la mesme maison, chambre, & place, & au mesme mois, que dix-sept années auparavant il avoit consulté, violemment sollicité, & résolu, le massacre de la Saint-Barthelemi* (70).

Divers autres Auteurs, tant Catholiques que Protestans, ont depuis emploïé ce même Trait d'Histoire, tout aussi-bien que d'Aubigné: mais, entre eux tous, je ne citerai que les seuls Mezeray & Cordemoy; & cela, parce qu'en le rapportant ils y en ajoutent un autre tout-à-fait semblable, & tout aussi singulier. *On a dit*, remarque le prémier (71), *que la prémiére délibération où le massacre fut résolu, à l'instance principalement du Duc de Guise & de ses partisans, s'étoit faite à Blois dans la même chambre où ce Duc fut massacré lui-même quinze jours après* (72). *Lors que le Duc de Guise fut tué à Blois*, dit le second (73), *on remarqua que quinze ans auparavant* (74) *il avoit été d'avis de se défaire de l'Amiral; & que cet avis avoit été donné dans la même chambre, où il avoit été tué*. Un troisiéme Fait fort rélatif aux deux précédens ne conviendra point mal ici. „ Au „ moment que le Duc de Guise fut assassiné au „ chateau de Blois, le Roi lui mit le pied sur la „ gorge, usant de ce propos (dont ce Duc avoit „ autrefois usé à l'endroit de l'Amiral de Coligni,) à sçavoir, *Bête venimeuse, tu ne jetteras* „ *plus ton Venin*:" Ce que je rapporte d'autant plus volontiers, qu'il ne se trouve que dans l'*Histoire des Seigneurs d'Enghien, par Pierre Colins*, imprimé *à Mons, chez Wandre*, *en* 1634, *in* 4°. Livre

[62] *Comme l'insinuoient ces Lettres initiales, M. S. A. G. A. P. D. P., mises à quelques-unes de ses éditions, & comme l'ont dit depuis, le Pére* Anselme, Histoire des Grands Officiers, *pag.* 375; Mr. le Duchat, Remarque sur le Catholicon d'Espagne, *pag.* 454: Mr. du Fourni, Additions à l'Histoire des Grands Officiers, *Tom. I, pag.* 443. *Tom. II, pag.* 999; Amelot de la Houssaie, Mémoires Historiques & Politiques *Tom. I. pag.* 423; *ce qui n'est nullement vraisemblable, vû la maniére injurieuse dont il est parlé de lui sous le* 24. *Mars* 1589, *tant dans ce* Journal avec les Additions manuscrites de Mr. du Puy, *que dans les* Mémoires *dont nous allons parler*. Et pour le regard de Servin, *dit-on dans une de ces Additions*, sa Majesté faisant difficulté au dict de Faye pour la légéreté de son esprit, luy disant qu'on luy avoit dict que le dict Servin n'estoit pas bien sage, le dict Faye luy repliqua, que „ les sages „ avoyent „ perdu son Estat, & qu'il falloit que les fols le restablissent." *Cet Ouvrage est encore plus mal-à-propos attribué à* Sanci, *dans les* Caractères des Auteurs anciens & modernes du Sr. de la Bizardiére, *pag.* 159. Pelisson, Histoire de l'Académie Françoise, *pag.* 330; & Colomiez, Bibliothéque Choisie, *pag.* 184, *ont mieux fait, en le donnant à l'Auteur, dont on va trouver le Nom dans le Texte.*

[63] *Tom. I, pag.* 286, *selon les diverses Editions du* Journal de Henri III, *& non selon les* Additions *qui y ont été mises depuis* 1693.

[64] Brantome, Mémoires des grands Capitaines François, *Tom. III, pag.* 160.

[65] Mezeray, Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, *Tom. V, pag.* 150, 151.

[66] *Mr.* de la Guesle, *Procureur Général du Parlement de Paris.*

[67] Jaques Clément, *Jacobin.*

[68] Henri, *Roi de Navarre.*

[69] Tragiques du Sr. d'Aubigné, *Livre V, pag.* 241.

[70] D'Aubigné, Histoire Universelle, *Tom. III, Livre II, Chap. XXIII, col.* 253.

[71] Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, par Mezeray, *Tom. V, pag.* 150.

[72] *Il falloit dire* seize ans après; *c'est-à-dire, en* 1588. *L'Auteur des* Mélanges Historiques, *imprimés* à Amsterdam, chez le Cene, en 1718, in 12. *fait une pareille faute, pag.* 239, *en ne mettant ces assassinat qu'*un an après: *& de pareilles erreurs sur des sujets si connus sont presque inconcevables.*

[73] Cordemoy, Maximés tirées des faits de l'Histoire de Charles IX, *pag.* 264. *de ses* Divers Traitez de Métaphysique, d'Histoire, & de Politique, *imprimés* à Paris, chez Coignard, en 1691, in 12.

[74] *Il falloit dire* seize ans auparavant; *c'est-à-dire, en* 1572.

Livre rare, où l'on ne s'aviseroit point de l'aller chercher. Si ces trois Faits étoient bien avérez, ils ne seroient guéres moins merveilleux les uns que les autres; & il ne seroit guéres moins étonnant, que les derniers eussent échappé à la connoissance des Protestans, qui n'en font nulle mention, du moins que je sâche, dans les Ecrits tant Historiques que Politiques qu'ils publiérent pour lors en si grande abondance.

Une rencontre, sinon aussi merveilleuse que les précédentes, du moins tout aussi remarquable, est celle dont il est parlé dans le passage suivant. *La Riforma in Geneva bebbe il suo primo stabilimento in forma nel* 1535. *li* 18: *Ottobre, essendosi in questo Giorno nel consiglio di* 200. *publicato il finale editto contro la Chiesa Romana, col l'esporre a gli occhi del publico quella severa inscrittione contro di questa, cioe*, Profligata Romani Anti-Christi Tyrannide, &c.: *e li* 22. *di questo stesso Mese se ne scrissero per Posta Lettere in Francia, per darne aviso à quelle chiese. Quanti occulti sono i Giudicii di Dio! Chi havesse mai detto à Geneva nel questo tempo, che in capo ad un secolo e mezzo precisamente, in quel Mese medesimo, in questi Giorni istessi, doveva lagrimare la perdita e la destruzzione della sua propria Madre la Riforma e la Religione Protestante in Francia!* L'Auteur, dont je transcris ici les termes (75), remarque que l'Edit de Révocation de celui de Nantes fut arrêté à Fontainebleau, le 18. d'Octobre 1685, & enregîtré en la Chambre des Vacations du Parlement de Paris, le 22. d'Octobre suivant. Si ces dates ne sont pas éxactement vraies, je ne donnerois pas cinq sous, ni de sa Réfléxion, ni de sa Remarque. *L'Histories de l'Edit de Nantes* (76) marque bien les mêmes dates; mais, d'autres en marquent d'autres. Par exemple, l'*Abrégé de l'Histoire Universelle*, traduit du Latin du P. Pétau, se contente de marquer la Révocation le 22. d'Octobre (77): Larrey, *Histoire du Regne de Louis XIV.*, marque l'Edit au 22. de même que la Hode *Fastes des Rois de France*, & l'enregîtrement au 25. de ce Mois (78): Limiers, *Histoire de Louis XIV.*, marque la Publication de l'Edit au 18., & l'enregîtrement au 24. du même Mois (79): &, vraisemblablement, l'on trouveroit encore d'autres dates dans d'autres Auteurs; tant on se soucie peu de l'éxactitude à cet égard, qui est pourtant de tous les devoirs de l'Historien le moins difficile à bien remplir. Ce qu'il y a de bien certain touchant cet Edit, c'est que, selon l'usage & le stile ordinaire des Edits, il n'est daté qu'en gros du Mois d'Octobre, sans date particuliére de jour; qu'ainsi, ceux, qui regardent cela comme un défaut, ou un subterfuge, ont grand tort; que ceux, qui lui assignent une pareille date, le font par conséquent par abus & sans aucune autorité; qu'il ne fut effectivement enregîtré en la Chambre des Vacations, que le 22. d'Octobre, quoi qu'il eut pu l'être plûtôt; & que ce retardement étoit une indigne supercherie, imaginée pour faire tomber les Réformez dans un Piége aussi subtilement que frauduleusement tendu; mais, que la rare prudence de l'illustre Mr. Claude leur fit habilement éviter. On en peut voir tout le Détail dans l'*Histoire de l'Edit de Nantes* que je viens d'indiquer (80).

On a remarqué aussi comme quelque chose de fort extraordinaire; que ce fut le 14. de Mai 1554, que furent données les Lettres Patentes de Henri II, & l'Arrêt de la Cour, pour la démolition des Loges, Boutiques, & Echopes, qui étrécissoient fort la Ruë de la Ferronnerie; & que ce fut le 14. de Mai 1610, que Henri IV. fut assassiné dans cette Ruë, restée dans son prémier Etat, & appellée alors par quelques-uns la Ruë de la Félonie; que le 23. d'Août 1561. l'Amiral de Coligni appuïa fortement à Fontainebleau dans le Conseil du Roi la Requête qu'il y avoit presentée le 20., & que 12. ans après il fut tué à pareil jour (81); que ce fut le 12. de Mai, que se firent les Barricades en 1588, & que se détruisit la Pyramide contre les Jésuites en 1605; que Henri III. parvint à la Couronne de Pologne le jour de la Pentecôte de 1573, & à pareil jour à celle de France en 1574; & que ses deux Sacres se firent le 13. de Février, l'un en 1574, & l'autre en 1575. (82); que le même jour, qu'on chassoit les Jésuites de Bourdeaux par ordre du même Henri III, ce malheureux Prince fut assassiné à St. Cloud, ce qui pourroit seulement dénoter leur vengeance, & la part qu'ils auroient eue à cet assassinat, mais prouve très bien la criminelle joie qu'ils en eurent; que le Prince de Condé né le 1. de Sept. 1583, fut arrêté à pareil jour 1615; que le 8. de Juin furent décapitez les Comtes de Horn & d'Egmond en 1568, & la Paix de Munster publiée en 1648. (83); que ce fut le 3. jour de Novembre, que se tinrent les prémiéres Séances des deux Parlemens d'Angleterre, qui détruisirent, l'un l'Eglise Romaine sous Henri VIII, & l'autre l'Eglise Anglicane sous Charles I.; & que ce fut le 21. d'Avril, qu'on vit à Orange en 1665. le présage du Couronnement futur du Prince d'Orange, & à Londres en 1689. ce Couronnement effectif (84). Mais, outre que ce ne sont-là que des rencontres fortuïtes dont l'Histoire fourniroit aisément un plus grand nombre, la Médaille frappée à ce sujet ne dit rien du jour de ce présage; & Jaques Pineton de Chambrun, Ministre de la Maison d'Orange, & témoin oculaire, fixe ce jour au 6. de Mai suivant (85): ce qui fait évanouïr tout le merveilleux de la rencontre.

Quant à celles, que Jean Wolfius, & George Nigrinus, ont remarquées comme le Nombre de la Bête, tant dans l'espace de tems depuis le Couronnement d'Alfred le Grand en 872. par le Pape Adrien III, le prémier qui ait couronné un Roi d'Angleterre, jusqu'en 1538. que tous les Monastéres de ce Roïaume furent abolis par Henri VIII. (86); que dans les années qui se sont écoulées depuis 855. que la Papesse Jeanne fut élévée sur le Throne Pontifical, jusqu'en 1521. que Luther osa soutenir sa Doctrine contre le Pape en présence des Etats de l'Empire assemblez à Worms (87): outre qu'elles ne sont pas tout-à-fait aussi justes que se le sont imaginé ces Auteurs, ce ne sont que de simples jeux de calcul, dont on peut aisément fabriquer des milliers de semblables; & c'est ce que feu Mr. Simon n'a que trop cruellement prouvé au pauvre Mr. Jurieu, non seulement en lui faisant voir dans son propre nom cet odieux & flétrissant Nombre, mais même en le traduisant malignement encore en Bête-à-Cornes très réelle quoique métaphorique (88). Pour se vanger de ce Ministre, qu'on accuse d'avoir eu la sotte vanité de se vouloir immortaliser sur une Médaille; le Comte d'Avaux, Ambassadeur de France en Hollande, en fit frapper une autre, où la Bête de l'Apocalipse, & cette mortifiante application de son Nombre, sont très malignement emploïées au revers du buste de ce prétendu Prophête. Je cite d'autant plus volontiers ces Médailles, que c'est une occasion fort naturelle d'observer, que leurs légendes n'ont été, ni bien rapportées, ni bien expliquées. Dans celle de la prémiére, *Petrus Jurieu S. S. Theol. P. P. Ætat. L*, Mr. van Loon passe sous silence ces deux derniers mots, & explique les deux *P. P.* par *Prophetiarumque Professor* (89). Mais, je croirois qu'elles veulent simplement signifier *Professor*, *Pastor*: le têtre singulier & extraordinaire de *Prophetiarum Professor* ne pouvant jamais se prendre sérieusement que par un in-

(75) Leti, Historia Genevrina, *Part. V*, *pag.* 470, 480.

(76) *Tom. III*, *Part. III*, *pag.* 865.

(77) Abrégé de l'Histoire Universelle, *Tom. III*, *pag.* 606; *Tom. V*, *pag.* 619.

(78) Larrey, Histoire de Louïs XIV, *Tom. V*, *pag.* 194, 197. La Hode, *pag.* 250.

(79) Limiers, Histoire de Louïs XIV, *Tom. V*, *pag.* 180. *Le Père* Bougeant, *qui relève d'ordinaire si soigneusement ces sortes de variations & d'inéxactitudes dans les Historiens du Tems, n'a point fait attention à celles-ci. Voïez ses* Mémoires pour l'Histoire Universelle depuis 1600. jusqu'en 1716, *Tom. III*, *pag.* 455, *sous Octobre* 1685. *Il n'y dit pas un mot de cet Edit. Auroit-il eu honte de parler d'une démarche si peu juste? Cela seroit d'une grande modération pour un Jésuite.*

(80) *Tom. III*, *Part. III*, *pag.* 904, 905.
(81) Mémoires de Castelnau, *Livr. II*, *Chap. VIII*, *à la fin.*
(82) Henault, Abrégé de l'Histoire de France, *pag.* 278, 284.
(83) Lydii, Belgium gloriof. *pag.* 108.
(84) Procès de Ravaillac, *inséré dans les* Mémoires de Condé, *Tom. VI*, *Part. III*, *pag.* 255. P. de l'Estoile, Journal de Henri IV, *Tom. IV*, *pag.* 107. Litteræ Annuales Soc. Jesu, *anno* 1589. Le Contr'Assassin de David Home, *pag.* 28. Biblioth. Angloise, *Tom. IX*, *pag.* 206. Van Loon, Histoire Métallique des Pais-Bas, *Tom. III*, *pag.* 386, 387.
(85) Les Larmes de J. P. de Chambrun, *pag.* 20.
(86) Joan. Wolfii, Lectiones Memorabiles & Reconditæ, *Tom. I*, *pag.* 196.
(87) Georg. Nigrinus, de Inquisit. *Libr. V*, *Cap. VIII*, *apud* Shelhornium, Amœn. Litter. *Tom. I*, *pag.* 148, *qui trouve cela admirablement beau.*
(88) Rich. Simon, Réponse aux Sentimens des Théol. de Hollande, sur son Histoire Critique du V. Testament, *pag.* 201; & Réponse à la Défense de ces Sentimens, *pag.* 188, 189.
(89) Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. III*, *pag.* 329.

& l'on verra ci-dessous les jugemens qui ont été faits de sa capacité & de sa bonne-foi (*E*).

insensé ; ce que Jurieu n'étoit certainement pas. Dans celle de la seconde, *Petrus Jurieu P. Pr. & Proph. Rott.*; l'Auteur du Supplément à l'Abbé Bizot explique ces Abbréviations par *Prædicator falso Reformatus Rotterodamensis* (90), & Mr. van Loon par *Prophetiarum Professor & Propheta Rotterodamensis* (91). Mais, il me paroit, qu'elles ne signifient tout simplement que *Pastor, Professor & Propheta Rotterodamensis*; ce *falso Reformatus* n'étant nullement autorisé par les Lettres de la Médaille ; & cette répétition de *Prophetiarum Professor*, & de *Propheta*, nétant, ni naturelle, ni tolérable, dans un Discours de si petite étendue.

(90) Supplément à l'Histoire Métallique de Hollande de Bizot, *pag.* 252.

(91) Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. III*, *pag.* 331.

(*E*) *Les Jugemens qui ont été faits de sa capacité & de sa bonne-foi.*] Outre ce que Cayet raconte, dans la Remarque précédente, de la peine où se trouva Montlyard, pour avoir publié de faux bruits sur un simple ouï-dire ; il l'accuse de plus encore, de les avoir *falsifiés* pour les rendre plus vraisemblables, & de les avoir débitez comme *crûs* réellement *vrais* par quantité de Personnes (92). Mais, ce que nous avons observé dans cette même Remarque fait assez voir, qu'il n'a rien dit que ce que les Catholiques mêmes regardoient alors comme certain ; & qu'on ne sauroit équitablement le blâmer à cet égard, non plus que l'Auteur du *Journal de Henri III*, que de n'avoir point éxaminé d'assez près les circonstances d'un des faits qu'il rapportoit.

(92) Cayet, Chronologie Novenaire, *Tom. I*, *folio* 224 *verso* 225.

Scipion Dupleix, qui s'est furieusement déchainé contre *l'Inventaire de l'Histoire de France de Jean de Serres*, comme je l'ai remarqué ailleurs (93), n'a pas épargné son Continuateur. Il a dit de lui, que *cédant en suffisance à de Serres*, *il lui succédoit en malice*, & qu'il avoit *continué* son Ouvrage *avec aussi peu de fidélité* (94). Charles Sorel lui reproche d'avoir écrit trop *à l'Avantage de sa Réligion* & de son Parti, & d'avoir inséré dans sa continuation des *Piéces hardies & médisantes* (95). Et Mr. l'Abbé le Gendre trouve qu'*il est fort passionné*, *mais moins habile que de Serres*, *& infiniment plus diffus* (96). Mais, l'on a vû ci-dessus, au commencement de la Remarque (*C*), qu'au moins la plus grande partie de ces Censures tombent bien moins sur lui que sur ses Continuateurs ; & peut-être, même, qu'après un sérieux éxamen, on les trouveroit aussi passionnées que les endroits sur lesquels elles tombent.

(93) *Dans la Remarque* [*M*] *de l'Article* SERRES.
(94) Dupleix, Inventaire des Erreurs, Fables, & Desguisemens de Jean de Serres, *pag.* 351 & 277. *d'Edition de Paris, chez Sonnius, en* 1625, *in* 8.
(95) Sorel, Bibliothéque Françoise, *pag.* 375.
(96) Le Gendre, Jugemens sur les Historiens François, *pag.* 162.

MOREL (JEAN) jeune Homme du XVI. Siécle, touchant le lieu natal duquel, aussi-bien que de son Frère GUILLAUME, les Savans ont beaucoup varié, mais certainement de la Province de Normandie (*A*), y étoit né vers l'année 1539. (*a*). Quoique de très médiocre condition, il avoit trouvé le moïen de faire de fort bonnes Etudes (*B*) : & aïant, suivant le génie particulier de son tems, embrassé les opinions des Réformez, & fait à ce dessein un Voïage à Geneve (*b*), il ne tarda pas à devenir une des plus tristes victimes de cet esprit d'intolérance & de persécution qui s'éleva si violemment contre eux vers le milieu du XVI. Siècle, mais en même tems un des plus merveilleux éxemples de piété, de courage, & de constance, qui éclatérent alors en si grand nombre ; aïant été saisi, emprisonné, cruellement & longuement tourmen-

[*a*] *En* 1559, *on lui donnoit un peu moins de* 20. *ans, comme on le verra ci-dessous.*

[*b*] Histoire des Martyrs.

(*A*) *Les Savans ont beaucoup varié sur son lieu natal, ainsi que de son Frère* GUILLAUME, *tous deux certainement nez en Normandie.*] La fameuse *Histoire des Martyrs persécutez & mis à mort pour la vérité de l'Évangile depuis le temps des Apostres jusques à présent* ; Histoire, dont les Auteurs & les Continuateurs devoient être très bien informez touchant Morel ; dit que c'étoit *un jeune Garçon, natif du Pays d'Auge, Diocése de Lisieux* (1). La Croix du Maine, Auteur d'une *Bibliothéque de toutes sortes d'Auteurs François*, en parlant de lui & de son Frère Guillaume, les dit *tous deux natifs de Tailleul, Ville de Normandie* (2), & Baillet & la Caille disent la même chose de Guillaume (3) : mais, Ménage, contestant mal-à-propos à Baillet, que la Croix du Maine se soit servi de ce mot *Tailleul*, soutient qu'il faut dire *le Tilleul* ainsi qu'a parlé cet Auteur, & place ce Bourg dans le Comté de Mortain (4), & non *Montain* comme écrit Maittaire (5). Mr. de Thou est d'un troisiéme avis, faisant naître Guillaume Morel *Juliani Fano in Caletensi Neustriæ Pago* (6) ; en quoi il a été suivi par le Traducteur de ses *Eloges des savans Hommes* de son tems: *Guillaume Morel*, dit-il, *né de fort bas lieu en un Village de Normandie, appellé Saint Julien, au Pais de Caux* (7). Voilà, comme on voit, trois opinions fort différentes l'une de l'autre ; mais, se réunissant pourtant toutes trois en faveur de la Normandie. Ce qui paroit donner la préférence à la seconde est que Guillaume Morel s'est souvent qualifié lui-même *Tillianus*, tant à la tête de ses Ecrits, qu'à celle de ses Editions : & c'est aussi celle qu'a suivie Mr. Maittaire, tant dans son *Historia Typographorum Parisiensium*, que dans ses *Annales Typographici*, & dans leur laborieux *Index* (8).

[1] Histoire des Martyrs, *folio* 486. *verso d'Edition* de Geneve, chez Pierre Aubert, en 1619, in folio.

[2] La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 151. & 251.

[3] Baillet, Jugemens des Savans, *Tom. I*, *pag.* 205. La Caille, *pag.* 123.

[4] Ménage, Anti-Baillet, *Article LXVIII*, *pag.* 76, 77.

(*B*) *Il avoit trouvé le moïen de faire de fort bonnes études.*] On sçait que les célébres Amiot, d'Ossat, & divers autres grands Personnages, ne se procurérent la connoissance des Lettres, qu'en suivant de jeunes Ecoliers de distinction au Collége : ce fut aussi un des moïens, par lesquels Jean Morel les apprit, & s'y perfectionna; & les autres furent son éxercice du bel Art de l'Imprimerie, probablement chez son Frère, qui étoit Imprimeur du Roi en Langue Grecque ; & les Leçons, ainsi que le bon éxemple, d'Antoine de Chandieu, Ministre du Roi de Navarre, au service duquel il s'étoit mis. C'est ce que nous apprend en peu de mots Beze, dans son *Histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées de France*, en ces termes : JEAN MOREL . . . . *estoit un jeune Homme d'environ vingt ans, pauvre Escolier aïant emploié une partie de sa jeunesse à l'Imprimerie, lequel estant entré au service d'un des Ministres de Paris*, ... *monstra bien, qu'il avoit profité à bon escient en servant son Maistre* (9). Mais, l'*Histoire des Martyrs* s'étend un peu plus au long. „ Jean Morel," y dit-on, „ servoit deux Ministres, *dont l'un estoit* au Roy de Navarre . . .
„ Morel

[5] Histor. Typograph. Parif. *pag.* 33.
[6] Thuanus, Historiæ, *Libr. XXXVI*, *pag.* 248. Miræus, de Scriptor. Ecclesiastic. *pag.* 148. Mallinkrot, de Orig. Typographiæ, *pag.* 94, *où il dit* prope Caletum in Neustria natus, *ce qui transporte* Calais *dans la* Normandie, *à moins qu'il n'ait voulu dire en général le* Païs de Caux; *ce qui seroit toujours s'être mal exprimé.*
[7] A. Teissier, Eloges des Hommes savans, tirez de l'Histoire de Mr. de Thou, *Tom. II*, *pag.* 174.
[8] *Pag.* 33. *Tom. III*, *pag.* 429. *Tom. II*, *pag.* 81.
[9] Beze, Histoire Ecclésiastique, *Tom. I*, *pag.* 165. Hofmann. *sous le mot* MORELLUS *de son* Lexicon, *le traite de* Typographus eruditus.

menté, probablement empoisonné, & enfin inhumainement déterré, & réduit en cendres, le 27. de Février 1559. (*C*). Le célébre d'Aubigné, qui en a parlé comme de

„ Morel n'avoit encores atteint l'aage du 20. ans, „ & toutes-fois estoit fort bien versé aux estudes „ des bonnes Lettres. Et combien qu'il fust de „ pauvre maison, & n'eust moyen de poursuivre „ ses estudes qu'en servant à d'autres Escoliers, „ & mesmes eust employé une partie de sa jeunesse „ à l'Imprimerie : si avoit-il tellement profité, „ que bien peu de nostre tems ont approché de sa „ dextérité à repousser les Adversaires de la vraye „ Doctrine ; ce qui apparoistra par les escripts qu'il „ a laissés devant sa mort (10)."

(*C*) *Il ne tarda pas à devenir une triste victime de la Persécution, ... aiant été déterré & réduit en cendres le 27. de Février 1559.*] La Croix du Maine, Melchior Adam, Teissier, Baillet, la Caille, & Maittaire, se sont contentez de dire en deux mots, qu'il *a été brûlé à Paris pour son hérésie, ou pour la Réligion*; & Beze ne s'étend qu'un peu d'avantage en ces termes: JEAN MOREL, *digne d'être remarqué entre les plus constans Martyrs de nostre temps . . . . Car, s'il y eut jamais Homme cruëllement traité en Prison, & pourmené de Siége en Siége, jusques à estre esbranlé par la tentation, c'a esté ce jeune Homme, merveilleusement constant en ses souffrances. Finalement, il mourut de mauvais traitements ès Prisons, non sans soupçon d'avoir esté empoisonné: & depuis fut déterré, & son corps bruslé le 27. de Février, qu'on devoit commencer à Pasques à compter M. D. LIX*, (11). Mais, pour bien connoître toutes les persécutions suscitées à ce généreux jeune Homme, & admirer comme elle le mérite sa fermeté & sa constance, il faut voir dans l'*Histoire des Martyrs* huit différens Interrogatoires terribles qu'on lui fit essuïer, & la peinture effraïante des Cachots affreux dans lesquels il étoit renfermé. C'est à quoi j'exhorte mes Lecteurs, me contentant de rapporter ici l'Historique de cette odieuse procédure dans les propres termes de cette *Histoire*, qui raporte ceux de Morel même,

„ JEAN MOREL," y dit-on, „fut constitué prisonnier, pour avoir esté saisi de livres „ en sa maison (12), par une troupe de Larrons, „ qui, sous le tiltre de Sergeans, pilloient la „ Chambre de sa demeurance. Avec lui furent „ prins deux Ministres de l'Eglise, lesquels il servoit; dont l'un à l'instant se racheta d'entre les „ mains du Sergeant qui le tenoit par une piéce „ d'argent, les Livres n'estant point encores des„ couverts; & l'autre (13), ayant esté mené pri„ sonnier au Chastelet, fut délivré le lendemain „ à la Requeste du Roy de Navarre, n'estant „ point encore connu pour Ministre (14). Mais, „ Morel demeura, pour ce que l'heure estoit venuë, que Dieu s'en vouloit servir . . . . „ Ses prémiers interrogatoires furent devant les „ Juges du Chastelet; . . . . Le prémier . . . . „ par le Lieutenant criminel, environ le 9. de Juin „ 1558. Le second par deux Docteurs de Sorbonne, le Samedy suivant . . . . Le troisiéme, le Lundi d'après, par les mêmes, ... „ après lequel ils s'en allérent faire rapport au „ Lieutenant, qu'il n'y avoit plus d'espoir en moy: „ & je fus descendu en une Fosse, où l'eau dégoutoit sur moy quand j'estois couché, & y fus „ vingt-quatre heures. Le lendemain, on m'en „ retira, & me mit-on en une autre, qui n'estoit „ guéres meilleure. Avant que j'eusse disputé contre les Docteurs, j'estois en une des plus belles „ Prisons. Or, mon Frère, qui est l'Imprimeur „ du Roy en Grec, ayant entendu, que j'estois „ prisonnier, & en danger de mort, (aussi avois„ je reçu sentence de mort en moy,) fit tant a„ vec les Juges, qu'il me vint visiter, accompa„ gné d'un autre Docteur: non par charité, mais „ craignant le deshonneur du Monde; car, il n'a „ apprins que cest honneur. Il me vouloit donc „ destourner de batailler contre Goliath, comme „ faisoient les Frères de David. Environ quinze „ jours après, ils me vindrent voir: & ce com„ bat fut beaucoup plus grand que le prémier, tant „ à cause que j'avois connu familiérement ce Doc„ teur, que pource que mon Frère estoit présent „ *à ce quatriéme interrogatoire ou éxamen.* Le „ cinquiéme, par les mêmes, dans lequel je fus „ tellement tenté & esbranlé, que petit à petit je „ commançai à m'escouler; & lors, du tout tres„ buché, je fis abjuration, laquelle pour ache„ ver le comble de l'iniquité; je signai de ma „ main lasche & traistre . . . . Or, voici, devant „ Dieu, je ne mens point, incontinent que j'eus „ signé mes blasphémes de ma main, mon signe „ (*ou seing*) me fut comme le chant du Coq à „ Sainct Pierre; car, incontinent que je fus reme„ né en mon Cachot, qui estoit le pire du Four„ l'Evesque, où j'avois esté amené le Mardi 12. „ de Juillet; ma conscience commença à m'accu„ ser, si que je ne savois faire autre chose, sinon „ pleurer & lamenter mon péché . . . . . Con„ damné à renouveller son abjuration devant l'of„ ficial, & des-jà revenu à soi, il appella de cet„ te Sentence de renvoi, & fut mené droit à la „ Conciergerie du Palais, d'où il fut tiré le Mer„ credi 14. de Décembre, pour subir son sixiéme „ interrogatoire par devant Messieurs les Présidens, „ & plusieurs Conseillers de la Grand'Chambre „ dorée; qui se contentérent de le renvoyer par de„ vant l'Official, qui lui fit subir un septiéme in„ terrogatoire le 19. de Décembre, & le déclara „ enfin hérétique, & retranché de l'Eglise Papa„ le, le 16. de Février suivant. Dès le lende„ main, il fut remené en la Conciergerie: &, le „ Mardi suivant, il fut mené devant *Benedicti*, „ Moine & inquisiteur de la Foi, de la part du„ quel il essuia son huitiéme & dernier interroga„ toire ou éxamen; car, trois ou quatre jours a„ près, il rendit son ame au Seigneur, fort soup„ çonné d'avoir esté empoisonné. .... Or, estant „ mort en ceste façon, il fut enseveli, & porté en „ terre selon la coustume des Prisons; mais, les „ meschans ne peurent porter cela: il fallut mons„ trer leur inhumanité dessus le corps mort. „ Pourtant, le lendemain, ... par conclu„ sion du Procureur-général du Roi, fut arresté „ que le corps seroit déterré, rapporté en la Con„ ciergerie, & mené dans un Tombereau jusques „ au Parvis du Temple de Nostre-Dame, & là „ ars & mis en cendres; ce qui fut éxécuté le „ 27. Jour de Février (15)."

GUILAUME MOREL, son Frère, avoit, ainsi que lui, goûté les opinions des Réformez; mais, l'amour du monde, & la crainte des supplices, l'avoient obligé à les abandonner, ou dumoins à les dissimuler, jusques à composer & traduire quelques Ecrits assez superstitieux: & c'est ce que ne confirme que trop cette Epitaphe, que lui a dressée Henry Etienne, & que le bon la Caille a rapportée, certainement sans l'entendre, & s'imaginant sans doute lui faire beaucoup d'honneur.

Doctus & hic quondam, magni patiensque laboris,
(Auxilia hæc artis magna Typographicæ,)
Sed quod non hujus respondent ultima primis,
Ars bene fida prius nec bene fida *manet.*
Ne mirere fidem quod & ars sua fregerit illi;
Namque datam Christo fregerat ille fidem, (16).

C'étoit un fort habile Homme, à qui sa grande connoissance du Grec valut la place d'Imprimeur du Roi en cette Langue après Turnebe (17), mais qui n'en fut pourtant point Professeur Roïal à Paris, comme Baillet le fait faussement dire à la Croix du Maine (18). Avant que d'établir une Imprimerie, il avoit été pendant quelques années Correcteur dans celle de Jean Loys, Imprimeur de Paris (19), que la Caille divise mal-à-propos en deux différens Personnages, JEAN LOYS, & JEAN LOUIS TILETAN (20); ignorant que ce dernier mot désignoit simplement sa patrie, savoir *Tiel* ou *Thielt*, petite Ville du Duché de Gueldre. Ainsi, voilà un célébre Correcteur à ajoûter au *Theatrum Virorum Eruditorum qui speciatim Typographiis laudabilem Operam præstiterunt* de Zeltner. On peut voir son Histoire

(10) Hist. des Martyrs, *folio* 486 *vso*, & 487.

(11) Beze, Hist. Ecclés. *Tom. I, pag.* 165, & 166.

(12) *C'est-à-dire en celle de deux Ministres qu'il servoit, comme l'observe* Beze, *pag.* 140.

(13) *Nommé* Antoine de Chandieu, *dit* Beze, *pag.* 140.

(14) *Selon* Beze, *pag.* 140, 141, ce Roy alla luy-mesme l'advouër de sa maison, & le ramena sain & sauf. *C'est ce que reconnoit aussi* Melchior Adam, Vitar. Theologor. exteror. *pag.* 155, *où il a écrit celle de* Chandieu, *sous le nom de* Sadeel, *qu'il prenoit quelque-fois. Là-même, il fait l'Eloge de* Morel *en ces termes;* Tenebatur Carcere eodem ministrare Sadeeli solitus adolescens spei summæ, Sacrisque Literis doctus apprime, cui *Johanni Morello* nomen erat. Is, non admonito Rege, omissus, ac cum primoribus Sorbonistarum sœpe congressus, post diuturnam duramque custodiam, morte tandem affectus est.

(15) Histoire des Martyrs, *folio* 486 *vso* — 495 *vso*.

(16) Henr. Stephani, Epitaph. illustrium Typographorum, *apud* Maittairii Vitas Stephanorum, *pag.* 562. La Caille Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 124.

(17) Thuanus, Hist. *Libr. XXXVI. pag.* 188. Teissier, *Tom. II, pag.* 274.

(18) Baillet, Jugem. des Savans, *Tom. I, pag.* 205, *avec les Remarques de la* Monnoie.

(19) Maittairii Vitæ Typographor. Parisiens. *pag.* 34. & Annal. Typograph. *Tom. III, pag.* 567.

(20) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 110 & 115.

de son *second Précepteur*, & puis s'en est dédit, s'est au moins abusé en le faisant *Parisien* (*D*).

On l'a confondu avec un autre JEAN MOREL; &, conséquemment, on lui a attribué, non seulement contre toute vérité, mais même contre toute vraisemblance, un Ouvrage auquel il n'a eu absolument aucune part (*E*).

Dans

toire dans Maittaire, aussi bien que le Catalogue de ses Ecrits & de ses Impressions.

Un Cordelier de pareil nom avoit de même rejetté la vérité, après l'avoir solidement connuë, & même assez purement prêchée; & cela, afin de parvenir au dégré de Provincial de son Ordre en Champagne: ce qui lui fit appliquer assez froidement le commun proverbe *Honores mutant Mores*, dont on se contentoit de changer la derniére lettre en *l*, afin de faire ainsi de ce dernier mot *Morel*. Voïez Beze, *Histoire des Eglises Réformées de France*, Tom. I, pag. 65.

(*D*) ***Le célèbre d'Aubigné l'a dit son second Précepteur, ... & s'est abusé en le faisant Parisien.***] Cela se trouve, non seulement dans son *Histoire Universelle* en ces termes; *Tout de suite moururent* (*Martirs*) *à Paris*, *Geofroy Guerin*, JEAN MOREL *mon Précepteur*, *& Jean Barbeville*, *Normands* (21); mais aussi dans son *Histoire Secréte*, ou *Mémoires anecdotes de sa Vie*, en ces autres: *Mon second Précepteur*, *appellé* JEAN MOREL, Parisien, *assez renommé*, &, là-dessus, il l'introduit presque comme témoin & spectateur, de l'apparition *d'une Femme fort blanche*, *qui après avoir tiré ses Rideaux lui donna un baiser froid comme glace*, *& disparut* (22). Mais, il se trouve-là une assez grande difficulté: car, on ne comprend pas trop bien quel tems auroit eu Morel de l'instruire, lui, qui nous est représenté ci-dessus comme *un jeune Homme de moins de vingt ans*, *pauvre Escolier*, *ayant employé une partie de sa jeunesse à l'Imprimerie*, & comme *estant* actuëllement *au service d'un des Ministres de Paris*, lorsqu'il fut arrêté en Juin 1558. Il seroit bien mal-aisé d'accorder & concilier cela, & d'Aubigné l'a bien senti lui-même: car, dans la seconde Edition de son *Histoire Universelle* (23), ce JEAN MOREL n'est plus *son Précepteur*, mais le *Frère de son Précepteur*. En ce cas, GUILLAUME MOREL auroit été ce *Précepteur*. Mais, de-là naitroit une autant ou plus grande difficulté, en ce que cet Imprimeur aïant emploïé avec une assiduité extraordinaire les neuf années qui s'écoulérent, depuis 1553, qu'il succéda à Turnebe en sa place d'Imprimeur Roïal en Grec, jusqu'en 1564, qu'il mourut (24); on ne conçoit pas qu'il ait pu être le *Précepteur* de d'Aubigné. Peut-être ce Précepteur fut-il un troisiéme Frère de cette Famille, nommé aussi JEAN, ce qui n'est point sans éxemple: & c'est tout ce qu'on peut faire en faveur de d'Aubigné, pour accorder son témoignage avec l'Histoire connuë des deux autres Morels; mais, il n'en seroit pourtant pas moins blâmable d'avoir dit celui-là *Parisien* au lieu de *Normand*, ou plûtôt encore de l'avoir fait *Parisien* dans un Ouvrage, & *Normand* dans l'autre

[21] D'Aubigné, Hist. Universelle, *Tom. I*, *pag.* 80, *de l'Edition de Maillé.*

[22] Hist. Sécréte de d'Aubigné, *pag. iij. & iv.* Mémoires de sa Vie, *pag.* 4 *& 5.* D'Aubigné, *Railleur impitoïable des Miracles des Légendaires, étoit aussi pitoïablement crédule qu'une vieille Femme en fait d'Apparitions & de Prodiges. Voïez son Article, Rem.* [Q].

[23] *Colonne* 109.

[24] Thuanus, Historiæ Libr. XXXVI, *pag.* 288. Teissier, *Tom. II*, *pag.* 174.

(*E*) ***On l'a confondu avec un autre* JEAN MOREL, *& on lui a attribué un Ouvrage auquel il n'avoit aucune part.***] C'est la Croix du Maine, qui est tombé dans cette bévûë: & je ne la saurois mieux représenter, qu'en rapportant ici ses propres termes. „JEAN MOREL ou MORELLI, Parisien," dit-il, „a escrit un *Livre* „*de la Discipline & Pollice Chrestienne*, imprimé *à Lyon*, *l'an* 1562, comme tesmoigne Charles du Moulin, I. C. Parisien, en sa *Défense* „*contre les Calvinistes*, fol. 151. J'ay opinion, „que c'est celuy Morel, Frére de GUILLAUME MOREL, Imprimeur à Paris, tous deux „natifs du Tailleul en Normandie, Hommes doctes, ès Langues, duquel le plus jeune Frère, „nommé JEAN MOREL fut bruslé à Paris „pour son hérésie, comme nous avons dit cy-„devant, parlant de GUILLAUME MOREL „(25)." Mais, c'est pitoïablement tout confondre: car, sans parler de la construction louche, qui sembleroit faire-là trois Frères au lieu de deux, si l'on vouloit chicaner, c'est tomber, non seulement dans une lourde bévûë, mais même dans trois très distinctes. I. C'est faire risiblement Morel *Parisien*, & *Normand*, tout à la fois. II. C'est ignorer, ou avoir oublié, que l'infortuné JEAN MOREL, Frère de Guillaume, avoit été déterré & brûlé dès le 27. de Février 1559, ou 1558 en comptant selon l'ancien calcul. III. C'est ne savoir pas, que cet autre JEAN MOREL ou MORELLI étoit encore vivant, non seulement le 27. Avril 1562, lors de la Tenuë du III. Synode des Réformez de France, à Orléans, sous la Présidence d'Antoine de Chandieu, où son Livre, dans lequel il soutenoit, que le droit d'excommunication n'appartenoit pas en propre & uniquement aux Consistoires & aux Synodes, mais à à tous les Fidèles, réunis en corps; fut hautement condamné, & lui comme par grace suspendu de la Communion (26); & le 16. de Septembre 1563, lorsque l'Eglise & le Conseil de Geneve condamnant publiquement son Livre, en défendirent la lecture sous de très griéves peines, le firent publiquement brûler, après en avoir excommunié l'Auteur (27): comme l'a bien en partie, remarqué la Monnoïe d'après Beze: mais même le 25. de Décembre 1565, lors de la Tenuë du V. Synode National des Eglises de France, à Paris, sous la Présidence de Nicolas des Gallars, où l'on desapprouva de nouveau son Livre; le 2. Avril 1571, lors de la Tenuë du Synode de la Rochelle, sous la Présidence de Theodore de Beze, où l'on *répondit à quelques Argumens de son Livre*; & encore les 6, 7, & 8. de Mai 1572, lors de la Tenuë du VIII. Synode National des Eglises Réformées de France, à Nimes, sous la Présidence de Jean de la Place, où sa *Réponse à la Confirmation de la Discipline*, nouvel Ouvrage de Morelli, dont les Bibliothécaires ne font aucune mention, fut dénoncée & donnée à éxaminer à Beze, Chandieu, & Beaulieu, (28). Cet éxamen

[25] La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 251.

[26] Beze, Hist. Ecclés. *Tom. II*, *pag.* 33, & 34. La Monnoïe sur Baillet, *Tom. I*, *pag.* 205. *Dans les* Synodes des Eglises Réformées de France, *publiés par* Aymon, *ce* Synode, *est daté*, *pag.* 23, *du* 25. Avril 1562, après Paques. *Mais*, *cet Editeur étant très inéxact*, *& sa Compilation pleine de fautes d'impression*, *je n'oserois préférer sa date à celle de* Beze, *qui met bien XXVII.*

[27] Extrait des Procédures faites contre Jean Morelli, Parisien, touchant son Livre *de la Discipline Ecclésiastique*; avec la Sentence des magnifiques Seigneurs de Geneve, *imprimé* à Geneve, chez François Perrin, en 1563, in 4, *en onze pages.* Thomas Erastus, & Louïs du Moulin, *n'ont point oublié ce fait*, *l'un dans son* Explicatio gravissimæ Quæstionis de Excommunicatione, *imprimée* Pesclavii, apud Baocium Sultaceterum, an. 1589, in 4; & *l'autre dans sa* Parænesis ad Ædificatores Imperii in Imperio, *imprimée* Londini, apud R. Daniel, an. 1656, in 4. JOANNES MORELLUS, Gallus, *dit le prémier pag.* 69 & 70, propter Librum editum, in quo contendit jus excommunicandi non esse penes Presbyteros, sed penes Ecclesiam a vestro Presbyterio excommunicatus, & liber publice exustus, ac lectione ejus omnibus sub gravi pœna interdictum fuit. Facta hæc ita sunt die 6. Sept. anni 1563, teste scripto istic edito, in quo prædicta continentur. . . . . Anno 1563, *dit le second*, *pag.* 87, BEZÆ, ut credere est, potissimum Suffragatione, Genevæ publice exustus est Liber JOHANNIS MORELLI, Galli, ... ejusque lectione sub gravi pœna interdictum; ipse vero MORELLUS excommunicatus, eo quòd affirmasset, jus excommunicationis, non ad Pastores, sed ad totam Ecclesiam, pertinere. *S'il en faut croire sur sa parole l'Auteur de* l'Abrégé de l'Histoire des Sçavans anciens & modernes, *imprimé* à Paris, chez le Gras, en 1708, in 12, *pag.* 268, *le célèbre* Ramus, *étoit aussi de cette opinion*, & voulut introduire dans sa Secte le Gouvernement Démocratique; prétendant, que le Peuple devoit juger de la Doctrine, choisir ses Ministres, excommunier, absoudre, &c., sans quoi la Tirannie & l'Oligarchie s'introduiroient dans le Protestantisme. *Vû le train des affaires*, *il n'est pas étonnant*, *qu'il n'ait point réüssi. Par occasion*, *je remarquerai ici l'étrange bévûë d'un de ces Proneurs de Livres rares*, *qu'ils ne connoissent souvent point*, *ou simplement en Garçons Libraires. Après avoir déclaré le but de la Parænesis de* Louïs du Moulin, *& observé qu'il étoit fort dans les bonnes-graces de Cromwel*, *à qui il avoit dédié son Livre*, *ce prétendu Connoisseur ne laisse pas de lui attribuër ridiculement le* Clamor Regii Sanguinis ad Cœlum adversus Parricidas Anglicanos, *que* Milton *attribua bien moins mal-à-propos à* Morus, *mais qui étoit en effet de* Pierre du Moulin, *Chanoine de Vindsor*, *& dans des Sentimens tout-à-fait opposez à ceux de* Louïs *son Frère. Voïez* le Thesaurus Bibliothecalis *de* Zeltner, *Tom. II*, *pag.* 288, 289.

[28] Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, *Tom. I*, *pag.* 69, *ce qui n'est point noté dans l'Edition de ce* Synode de la Rochelle, *qu'Aimon a publiée.* Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I*, *pag.* 58, 59, 122, 123, & 124.

Dans le même tems il y avoit encore trois autres JEANS MORELS, avec lesquels des Gens aussi inattentifs que la Croix du Maine pourroient bien aussi le confondre; & c'est ce qui m'a principalement porté à les noter & à les bien distinguer ici (*F*).

men ne lui fut nullement favorable. Car, Beze en prit occasion de combattre de nouveau l'opinion de Morel, & de réfuter ses Défenseurs, qui n'étoient, ni ignorans, ni en petit nombre: & sur ses fortes & pressantes représentations, elle fut derechef condamnée, & l'ancienne discipline maintenuë & confirmée; comme il paroit évidemment par ce passage curieux. „ Anno 1572, celebrata est Synodus Nemausi, quo evocatus est Beza .... „ Iterum ibi actum est de *Disciplina Ecclesiastica*, „ cujus formam quamdam novam & insolitam „ quidam JOANNES MORELLUS, Parisiensis, non animo tantum, sed etiam scripto, designabat; eique viri quidam docti, rerum novarum pruritu plus æquo laborantes, adnærebant, „ & magna verborum argumentorumque acie opinionem illius munitam defendebant. Illorum autem conatui se se opposuit Beza, doctissime & „ disertissime rem totam edisserens. Ejus sententiam tota Synodus unanimi consensu approbavit, „ receptamque antea Disciplinam, nova illa opinione rejecta, retinuit ac confirmavit (29)." La Caille, Teissier, Maittaire (30), & tous ceux qui ont adopté ce sentiment de la Croix du Maine, ont donc eu tort de s'en rapporter à son témoignage. La derniére Edition de Morery, non seulement lui prête ce qu'il n'a point dit, mais même lui donne hautement le démenti; affirmant, que *Guillaume Morel eut un Frère nommé Jean, qui vivoit encore à Orléans le 27. Avril 1562, & qui n'a jamais été prisonnier pour le fait de la Réligion, comme on l'a dit dans les précédentes Editions de ce Dictionaire.* Et c'est ainsi que cette admirable Edition de 1740; corrige & rétablit les précédentes.

Du Verdier, qui s'est contenté d'indiquer JEAN MORELY, comme Auteur d'un *Traité de la Discipline & Police Chrétienne en IV Livres par Chapitres*, imprimé *à Lyon, par Jean de Tournes, en 1562, in 4*, & qu'il donne comme *Calviniqne* (31), a été plus exact & plus circonspect que la Croix du Maine, tant en cela, qu'en ce qu'il ne parle point de JEAN MOREL le Martir comme Auteur. En effet, il ne paroit pas qu'il ait fait aucun Ouvrage, à moins qu'on ne veuille regarder comme tel la Rélation de ses Interrogatoires & de ses Souffrances, adressée à ses Frères, inserée dans l'*Histoire des Martirs*, & dont j'ai donné ci-dessus l'Abrégé.

(29) Ant. Favi Vita Theodori Bezæ, pag. 49.

(30) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, pag. 124. Teissier, Additions aux Eloges de de Thou, Tom. II, pag. 176. Maittaire, Histor. Stephanor. pag. 561. & Vitæ Typograph. Parisiens. pag. 45.

(31) Du Verdier, Bibliothéq. Françoise, pag. 730.

(*F*) *Dans le même tems, il y avoit encore trois autres* JEANS MORELS, *qu'il en faut bien distinguer.*] I. L'un est „ JEAN MOREL, Rhémois, premier Régent du Collége de Clermont en Auvergne, qui a descrit en Vers Latins, par luymesme tournez en Vers François, *L'Entrée du Seigneur Comte de Randant, Chévalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur & Lieutenant-Général pour sa Magesté au Bas-Pais d'Auvergne, faicte en la Cité de Clermont, Capitale du dict Pais*; imprimée *à Lyon, par Benoist Rigaud, en 1579, in 8°*, (32)." Ses Disciples en ont fait deux éloges, intitulez *Joannis Morelli, Rhemi, bina Minervalia a suis Discipulis celebrata Acrostichis, in quo omnium ipsorum Discipulorum Cognomina continentur*; & imprimés *à Paris, chez Etienne Prévosteau, en 1585, in 4°*.

II. L'autre est „ JEAN DE MOREL, Gentil-„ Homme, natif d'Ambrun en Dauphiné, & non „ pas en Provence, comme pensent aucuns, „ Maistre d'Hostel ordinaire de la Maison du Roy, „ & Gouverneur de Monsieur le Grand-Prieur „ B. (*Bastard*) d'Angoulesme, &c....., mort „ à Paris le 19. jour de Novembre 1581, (33)." Scevole de Ste. Marthe, qui a fait son Eloge, remarque, qu'il a été grand ami d'Erasme dont il avoit été Disciple à Bâle, que ce fut lui qui lui ferma les yeux à sa mort, & qu'il en a fait un bel Eloge en vers. Il ajoûte, qu'il perdit entiérement la vuë vers la fin de ses jours, surquoi sa Fille Camille fit une belle Epigramme Grecque; & qu'il mourut à l'âge de soixante & dix ans, sans marquer où, ni quand (34), défaut trop ordinaire dans ses *Eloges*, ainsi que dans la plûpart des autres Ecrits portant ce titre. Du Verdier observe, qu'il avoit été grand ami de Joachim du Bellay, de même que de la plûpart des autres beaux-esprits du tems; &, qu'après sa mort, ce fut lui qui prit soin de recueillir & de faire imprimer tous ses Ouvrages (35). Allard le qualifie mal *Seigneur de Griny* (36), au lieu *de Grigny*: & Teissier le fait mal-à-propos *Gouverneur du Duc d'Alençon* (37), au lieu *du Batard d'Angoulesme*. Ses amis en ont fait de grands Eloges, recueillis sous le titre de *Joannis Morelli, Ebrodunensis, Tumulus, Autoribus variis*, & imprimez *à Paris, chez Fred. Morel, en 1583, in 4°*. Pour en avoir une plus pleine connoissance, on fera bien de conférer ce qu'en disent la Croix du Maine, du Verdier, & Sainte-Marthe.

III. Le troisiéme JEAN MOREL, dont il me reste à parler, est l'Auteur d'un Ouvrage intitulé *De Ecclesia ab Anti-Christo liberanda, eaque & Dei Promissionibus reparanda; cui accedit verissima certissimaque Ratio conciliandi dissidii de Cœna Domini*; dédié à la Reine Elizabeth, dès le 1. Janvier 1589, imprimé *Londini, apud Georg. Bischop, ann. 1589, & 1594, in 8°*, (38). Ce MOREL ne seroit-il point l'Auteur de la *Discipline & Police Chrétienne*, dont j'ai parlé dans la Remarque précédente? & ce qu'il y a de fort probable, c'est qu'il étoit François, comme le font naturellement croire ces paroles de sa Dédicace: *Ego senex, pene decrepitus, a Gallia profugus Religionis causa, Fortunisque omnibus exutus.* Tout cela convient assez à un Homme qui avo[it] donné au public dès 1562. un Livre qui l'avo[it] depuis exposé à bien des traverses. Je ne donne pourtant cela que comme une conjecture assez vraisemblable.

(32) La même.

(33) La Croix du Maine, Bibliothéq. Françoise, pag. 250.

(34) Scev. Sammarthani Elogior. Libr. III, Cap. XII, pag. 142, 143.

(35) Du Verdier, pag 730.

(36) Allard, Bibliothéq. du Dauphiné, pag. 155.

(37) Teissier, Additions aux Eloges de de Thou, Tom. II, pag. 176.

(38) Biblioth. Bodl, Tom. II. Draudii Biblioth. Classica, pag. 19.

MOUSSET (.....) Auteur du XVI. Siécle, dont aucun Bibliothécaire, ni général, ni particulier, ne fait absolument aucune mention, non pas même les François, tels que Fauchet, Pasquier, la Croix du Maine, du Verdier, Sorel, Baillet, Menage, &c.; & dont il étoit néanmoins d'autant plus juste & nécessaire qu'ils parlassent, qu'il étoit non seulement de leur Nation, mais qu'il avoit même enrichi leur Littérature d'une nouveau genre de Composition jusqu'alors inconnuë. En effet, il s'étoit imaginé de réduire la Poësie Françoise, tant à l'observation des syllabes longues & bréves de cette Langue, qu'à la mesure des Vers hexamétres & pantamétres, en un mot à l'exacte imitation de la Poësie des Grecs & des Romains; &, pour prouver incontestablement, que la chose n'étoit point impraticable, il avoit traduit en Vers François de cette espéce *l'Iliade & l'Odyssée d'Homere* (*A*). Soit que cette nouvelle Versification ne fût

(*A*) MOUSSET ... *a réduit la Poësie Françoise à la mesure des Vers héxamètres & pentamètres, ... & a ainsi traduit* l'Iliade & l'Odyssée d'Homere.] C'est-là un point de nôtre Histoire Littéraire absolument inconnu à tous nos Bibliographes, & qu'il est d'autant plus nécessaire d'appuïer de quelques bonnes & solides preuves, que de très habiles Gens, comme on le verra bien-tôt ci-dessous Remarque (*C*) & (*E*), ont fortement établi des opinions contraires. Voici donc ce que nous en atteste un Ecrivain célébre, & d'autant plus digne de foi, qu'il affirme avoir vû les Monu-

fût point goûtée, soit qu'on la trouvât de trop difficile éxécution, soit enfin par quelque autre motif, on ne connoit qu'un seul Auteur qui en ait fait alors quelque usage: & c'est quelque chose d'assez singulier, que tous nos Bibliothécaires, ceux même qui ont parlé de ces Vers mésurez, ne l'aïent pas plus connu que le prémier (*B*). Quelques années ensuite, on changea d'avis, & l'on prit quelque goût pour ces Vers: car, Pasquier nous apprend, qu'Etienne Jodelle, à qui il en attribuë l'invention, en donna un très léger Essai, qui fut suivi d'un autre de Nicolas Denisot, & d'un troisiéme de lui-même (*C*); & que, peu après, Claude Butet y ajoûta la rime à la mésure, ce que lui

numens dont il parle, & qu'il s'est exercé lui-même en ce genre de Poësie Françoise, mesurée, dont il nous a en partie conservé l'Histoire.

„ Sachant, que ce genre d'escrire est gousté de „ fort peu de Gens," dit donc cet habile Homme, „ j'ai pris occasion de dire un mot des *Vers* „ *mesurez François*. Plusieurs se sont vantez de „ les avoir mis au jour les prémiers, comme Jodelle, Baïf, & autres plus nouveaux, mais, il „ me souvient d'avoir veu, il y a plus de soixante ans, *l'Iliade & l'Odyssée d'Homére*, composées plus de quarante ans auparavant, en examétres ou héroïques, par un nommé MOUSSET; & encore puis-je dire un commencement, „ qui estoit en ces termes:

„ *Chante Déesse le Cœur furieux & l'Ire d'A-*
„ *chilles,*
„ *Pernicieuse qui fut &c.*

„ Ce que Jodelle en a fait, & qui paroit, est bien „ séant, & bien sonnant: ce que je ne dirai pas „ des fadesses de Baïf, & des prémiers Essais de „ mes amis."

C'est ainsi que s'exprime d'Aubigné (1), dans la *Preface* qu'il a mise à la tête de ses *Vers mésurez*, qui font la II. Partie du Recueil que je viens de citer. S'il a fait cette *Préface* l'année de la publication de son Volume, c'est-à-dire en 1630, cela se rapportera à l'année 1530: & ce ne fut qu'en 1553, comme on le va bien-tôt voir dans la Remarque (*C*), que Jodelle donna son léger Essai. On ne sauroit donc raisonnablement refuser à Mousset l'invention de la Poësie Françoise mésurée à la maniére de la Grecque & de la Latine (2).

(1) D'Aubigné, petites Oeuvres meslées, *pag.* 126. *d'Edition de* Geneve, chez Pierre Aubert, en 1630, in 8.

(2) *Je trouve dans la* Bibliotheca Belgica Manuscripta Sanderi, *Part. II, pag.* 4, *un* Jean Mousset, *Auteur d'une* Passion: *mais, je ne sai s'il s'agit-là de celui-ci.*

(*B*) *Un seul Auteur imita alors Mousset, & est resté à cet égard aussi inconnu que lui.*] Cet Auteur est le fameux BONAVENTURE DES PÉRIERS, dont le *Cymbalum Mundi* a fait autrefois tant de bruit dans le Monde, mais dont on n'a pas même connu les Vers mésurez. Des-Accords est le seul, que je sache, qui en ait parlé: encore ne l'a-t-il fait qu'en deux mots, & simplement par occasion. Voici ce qu'il en dit. *Bonaventure des Périers, Arnay-le-Duchois, s'en est voulu mesler* (de faire des Vers mésurez) *en la Traduction de quelques Vers d'Horace*; *comme aussi de nostre tems quelques-uns*, qui ont *voulu réformer nostre Poësie, selon les quantitez & mesures Latines*: mais, *cela est si froid que rien plus*; & il *est bien assuré, que telles Oeuvres ne vivront pas. Je ne dis pas, que, pour plaisir, & pour dompter la Romaine Arrogance, nous n'en puissions faire par forme d'esbat: & je suis de l'oppinion de Belleau, qui disoit, qu'il en falloit faire, pour dire*, J'en ai fait; *mais, ce n'est mie grand cas* . . . . . *Nous ferons toujours nos Vers rimez*; *car, sans rimes, ils ne sauroient estre Vers* (3). Quelque superficiel & badin que fût des-Accords, il a très judicieusement pensé à cet égard; & il est très honorable pour lui, que dans ces derniers tems, nos plus habiles Gens aïent pensé de même. Au reste, si des Périers a traduit ainsi des Vers d'Horace, il faut que cela soit resté parmi quelques Mémoires Manuscrits, qu'on lui attribuë: car, on ne voit rien de tel, ni dans le Recueil de ses *Oeuvres*, publiées par Antoine du Moulin, & détaillées par du Verdier (4), ni dans aucun de ses Ouvrages séparez.

(3) Des Accords, Bigarrures, *Livr. I, Chap. XVII, pag.* 242 — 244.

(4) Bibliothéque Françoise, *pag.* 131.

(*C*) *On en attribuë l'invention à Jodelle*, ... *imité par Dénisot & Pasquier.*] C'est ce que raconte assez au long ce dernier en ces termes.

„ OVIDE, en quelque endroit de ses Regrets „ qu'il intitule *de Tristibus*, *dit*, *qu'estant* banny „ en la Scythie, pour tromper son malheur, avoit „ appris à faire des Vers à la Romaine en ce „ Langage gotte & barbare (5). Je ne dispute „ point, si la forme des Vers Latins, avecques „ pieds longs & courts, est meilleure que nos rimes. Ce que j'entends maintenant déduire est „ de sçavoir si nostre Langue Françoise en est „ capable. Quant à cela, il n'en faut point faire „ de doubte. Mais, je souhaite, que quiconque „ l'entreprendra soit plus né à la Poësie, que „ celuy, qui, de nostre temps, s'en voulut dire le „ Maistre (6). Cela a esté autrefois attenté par „ les nostres, & peut-être non mal-à-propos. „ Le prémier, qui l'entreprit, fut ESTIENNE „ JODELLE, en ce Distique, qu'il mit, l'an mil „ cinq cens cinquante trois, sur les *Oeuvres Poëtiques* d'Olivier de Magny:

„ *Phoebus, Amour, Cypris, veut sauver, nour-*
„ *rir, & orner,*
„ *Ton Vers & Chef, d'umbre, de flamme, de*
„ *fleurs* (7).

„ Voylà le prémier coup d'Essay qui fut fait en „ Vers rapportez [& mésurez,] lequel est vrayement un petit chef-d'oeuvre."

On faisoit autrefois grand usage de ces *Vers rapportez*, tant en Latin qu'en François; & Dieu sçait combien il y en avoit de mauvais, vû la grande difficulté de rencontrer justement & convenablement ces rapports. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à consulter les *Recherches de Pasquier*, Livre VII, Chap. XV; & encore mieux, le XIII. Chapître des *Bigarrures du Seigneur des Accords*, vrai repertoire de puérilitez de toute espéce. Les meilleurs, peut-être, & les plus heureux en ce genre, furent faits, vers le commencement de ce Siécle, touchant le Caractère du Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, & coutérent quelques années d'éxil à la Morliére leur Auteur, Docteur de Sorbonne; d'ailleurs assez peu recommandables. Les voici.

Vir simplex, fortasse pius, sed Pastor ineptus:
Vult tentat, peragit, plurima, pauca, nihil.

On les a rendus ainsi en François, autant bien que l'a pu permettre le génie de cette Langue, qui ne souffre que difficilement ces interruptions entre les Verbes & leurs Régimes.

Ce bon Homme à pieuse mine,
Mais, d'un troupeau foible soutien,
Voudroit, entreprend, ne termine,
Beaucoup, bien peu, de choses, rien.

Mais, cela n'a, ni la grace, ni l'énergie, ni la vivacité du Latin, où l'on a resserré en un seul Pentametre ce qu'il a fallu mettre ici en deux Vers.

„ Ces deux Vers [de Jodelle,]" continue Pasquier, „ ayant couru par les bouches de plusieurs „ Personnages d'honneur, le Conte d'Alcinois, „ en l'an mil cinq cens cinquante cinq, voulut „ honorer la seconde impression de mon *Monophile* de quelques Vers Hendecasyllabes, dont les „ cinq derniers couloient assez doucement:

„ *Or, quant est de l'amour, amy de vertu,*
„ *Don céleste de Dieu, je t'estime heureux,*
„ *Mon Pasquier, d'en avoir fidellement faict,*
„ *Par ton docte labeur, ce docte Discours,*
„ *Discours tel que Platon ne peut refuser.*

(5) Ovidius, Tristium *Libr. III, Eleg. XIII, Lib. V, Eleg. XII.*

(6) Jean-Antoine de Baïf, *comme on verra ci-dessous Rem.* (*E*).

(7) Des Accords, Bigarrures, *Livr. I, Chap. XIII, pag.* 213, *dit que ce* Distique Héxamêtre & Pentamêtre se scande à la Latine; *& ajoûte, au second Vers*, coeur, *avant* & chef, *qui paroit en effet nécessaire, tant pour le sens que pour la mésure. On peut consulter, touchant ce Poëte, la* Bibliothéque Françoise de la Croix du Maine, *pag.* 78; *la* Bibliothéque Françoise de du Verdier, *pag.* 285, *&c.*; *& sur-tout le* Dictionaire de Bayle, *au mot* JODELLE. *Les prémiers ne parlent point de ces* Vers mésurez, *& le dernier n'en dit qu'un mot.*

La

lui Pasquier imita d'abord aussi (*D*). Divers autres Ecrivains font honneur de l'invention de ces Vers mésurez à Jean Antoine de Baïf, qui fit effectivement diverses Piéces en

La même année 1555, Pierre Belon aïant fait imprimer son *Histoire de la Nature des Oyseaux*, ce même Nicolas Denisot crut devoir à cette occasion le régaler de quelques Vers de cette espéce: & ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que c'est le Célébre Conrad Gesner, qui nous les a conservez au feuillet 26 de son *Mithridates seu Observationes de Differentiis Linguarum, tum veterum, tum quæ hodie apud diversas Nationes in toto Orbe Terrarum in usu sunt*, imprimé à Zuric, *chez Freschover, la même année* 1555, *in* 8°.

„ Hactenus in Gallica Lingua," dit-il, „ ut „ & cœteris plerisque omnibus barbaris, Metra „ tantum homæoteleuta, (Rythmos vulgo vo- „ cant,) nulla prosodiæ habita ratione condebantur. „ Nunc vero hujus etiam ratio a quibusdam ha- „ betur. Vidimus enim nuper Nicolai de Nisot „ (*Denisot*) Cenomani Phaleucium Carmen Gal- „ licum, quo Petri Bellonii *Avium Historiam*, „ Gallice editam, commendat hujusmodi:

„ *Aujourdhui je me vanterai de chanter*
„ *Un Vers digne de toy, de chanter un Vers*
„ *Non encore receu. Je veux raconter*
„ *De toy, Pierre Belon, cet heur, ce grand*
„ *heur,*
„ *Qu'en ton docte labeur le simple François,*
„ *Qu'en ton docte labeur le docte François,*
„ *Reçoit continuëllement relisant*
„ *Ta féconde Leçon, &c.* (8)"

„ Quelques années après," continuë Pasquier, „ devisant aveques Ramus, Personnage de singu- „ liére recommendation, mais aussi grandement „ desireux de nouveautez, il me somma d'en fai- „ re un autre Essay de plus longue haleine que „ les deux précédens. Pour luy complaire, je fis „ en l'année 1556. cette Elégie en Vers hexamé- „ tres & pentamétres:

„ *Rien ne me plaist, sinon de te chanter, &*
„ *servir, & orner;*
„ *Rien ne te plaist, mon bien, rien ne te*
„ *plaist que ma mort.*
„ *Plus je requiers, & plus je me tiens seur*
„ *d'estre refusé;*
„ *Et ce refus pourtant point ne me semble*
„ *refus.*
„ *O! trompeurs attraicts, desir ardent, prompte*
„ *volonté;*
„ *Espoir, non espoir, ains misérable pipeur.*
„ *Discours mensongers, trahistreux oeil, aspre*
„ *cruauté;*
„ *Qui me ruine le corps, qui me ruine le*
„ *cœur.*
„ *Pourquoy tant de faveurs t'ont les Cieux mis*
„ *à l'abandon,*
„ *Ou pourquoy dans moy si violente fureur?*
„ *Si vaine est ma fureur, si vain est tout ce que*
„ *des Cieux*
„ *Tu tiens, s'en toy gist cette cruëlle ri-*
„ *gueur;*
„ *Dieux, Patrons de l'amour, banissez d'elle la*
„ *beauté,*
„ *Ou bien l'accouplez d'une amiable pitié:*
„ *Ou si dans le miel vous meslez un venimeux*
„ *fiel,*
„ *Vueillez, Dieux, que l'amour rentre dans*
„ *le Chaos.*
„ *Commandez que le froid, l'eau, l'esté, l'hu-*
„ *mide, l'ardeur;*
„ *Bref, que ce tout part-tout tende à l'A-*
„ *bisme de tous,*
„ *Pour finir ma douleur, pour finir cette cru-*
„ *auté,*
„ *Qui me ruine le corps, qui me ruine le*
„ *cœur.*
„ *Non hélas! que ce Rond soit tout un sans se*
„ *rechanger;*
„ *Mais, que ma Sourde change, ou de face,*
„ *ou de façons:*
„ *Mais, que ma Sourde se change, & plus dou-*
„ *ce escoute les voix:*
„ *Voix, que je seme criant; voix, que je se-*
„ *me riant.*
„ *Et que le feu du froid desormais puisse tri-*
„ *ompher,*
„ *Et que le froid au feu perde sa lente vi-*
„ *gueur:*
„ *Ainsi s'assopira mon tourment, & la cruauté,*
„ *Qui me ruine le corps, qui me ruine le*
cœur.

„ Je ne dy pas que ces Vers soient de quelque „ valeur. Aussi ne les mets-je ici sur la mons- „ tre en intention qu'on les trouve tels: mais „ bien estime-je, qu'ils sont autant fluides que „ les Latins; & a tant veux-je que l'on pense „ nostre Vulgaire estre aucunement capable de ce su- „ jet."

Si l'on ne voïoit cela de ses propres yeux, on ne pouroit jamais se persuader, qu'un Homme de si bon esprit & d'aussi belle littérature tant Latine que Françoise, que Pasquier, eut pu avancer un pareil paradoxe. C'est donc avec beaucoup de raison, qu'il en a vivement été censuré en ces termes: „ Il est assez singulier, que Psaquier, d'ail- „ leurs Homme très sage & très sçavant, ait été „ assez visionnaire, dans cette occasion, pour se „ persuader, que ces misérables lignes de Prose „ étoient aussi harmonieuses que les Vers de *Vir-* „ *gile* & d'*Ovide*. En vérité, c'étoit compa- „ rer la voix d'un Ane à celle d'un Rossignol, „ (9)."

„ Cette maniére de Vers ne prit lors cours: „ ains, après en avoir faict part à Ramus, je me „ contentay de les mettre entre les autres joyaux „ de mon estude, & de les monstrer de fois à „ autre à mes amis (9*)."

Tels sont, selon Pasquier, l'Inventeur de la Poësie Françoise mésurée, & ses deux prémiers Imitateurs: mais, comme on vient de le voir, ils avoient tous été précédez par Mousset & par des Périers.

(*D*) CLAUDE BUTET *y ajoûta la rime, ce que Pasquier imita d'abord aussi.*] C'est encore ce que nous apprend Pasquier lui-même, en continuant ainsi: „ or, ces vers, par moy ci-dessus ré- „ citez, représentent en nostre Langue les vers „ Grecs & Latins, esquels on considere la propor- „ tion des Pieds longs & briefs seulement. Toutes- „ fois, je ne sçai comment la douceur de la rime „ s'est tellement insinuée dans nos esprits, que quel- „ ques-uns estimérent, que pour [rendre] telle „ maniére de vers agréable, il y falloit encores ad- „ jouster par Suplement la rime au bout des vers. „ Le prémier, qui nous en monstra le Chemin, „ fut CLAUDE BUTET (10), dedans ses *Oeu-* „ *vres Poëtiques*, mais avec un assez malheureux „ succès.

„ *Prince*

(8) *On trouve encore dans les* Bigarrures de des Accords, *Chap. XVII, pag.* 243, *six Vers héxamétres & pentamétres, & trois phaleuques, de ce prétendu* Conte d'Alsinois, *car c'est ainsi que de son nom,* Nicolas Denisot, *il forgea ce Conté imaginaire, dont François I disoit en badinant,* qu'il n'étoit pas de grand revenu, puisqu'il n'étoit que *de six noix;* & Montaigne, Essais, *Livr. I, Chapitre XLVI,* Nicolas Denisot n'a eu soin que des Lettres de son nom, & en a changé toute la contexture, pour en bastir *le Conté d'Alsinois,* qu'il a estrenné de la gloire de sa Poësie & de sa Peinture. *En effet, il étoit aussi* excellent Peintre, *que* bon Poëte, *selon la* Croix du Maine, *pag.* 340, *&* du Verdier, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 904; *où, sans parler de ses* Vers mésurez, *il transcrit le VII. & le XI. de ses* XIII Cantiques du prémier Advénement de Jésus-Christ, *l'un en Quatrains & l'autre en Dixains, imprimez* à Paris, chez la Veuve la Porte, en 1553, in 8. La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 341, *n'oublie pas de même les* Vers mésurez *de* Denisot, *dont il dit, que quelques-uns sont insérez dans* l'Art Poëtique de Thomas Sebilot, *joint avec le* Quintil Horatien de Charles Fontaine, *imprimez* à Paris, en 1548, *&* à Lyon, chez Tibaut Payen, en 1556.

(9) Le Galimathias, Ode, par un inconnu, avec les Commentaires d'Antonius Flagellus, Professeur en Histoire & en Rhétorique dans l'Université d'Orléans, *imprimé* à Paris, chez Briasson, en 1744, en 120 pag. in 8, *froide & insipide imitation de l'ingénieuse satire de* Mathanasius. *Aussi est-ce-là le seul trait digne de quelque attention qui s'y trouve, & cela pag.* 79.

(9*) Pasquier, Récherches de la France, Livr. VII, Chap. XII, *pag.* 650 & 651 *d'Edition de* Paris, chez Mesnard, en 1633, in folio.

(10) La Croix du Maine, & du Verdier, Bibliothéques Françoises, *pag.* 306 & 840, *nomment cet Auteur* Marc Claude de Butet, *& le font Savoïard, mais ne disent rien de ce nouvel agrément ajoûté aux Vers mésurez, dont ils ne parlent pas.* Du Verdier, *cite pourtant quantité de ses Vers.*

en ce genre, & qui avoit obtenu de Charles IX, des Lettres patentes pour l'Etablissement d'une Académie de Poësie & de Musique (*E*). Quelques autres Poëtes de ce tems-

„ *Prince des Muses, Joviale Race,*
„ *Vien de ton beau mont, subit de grace;*
„ *Monstre-moy les jeux de la Lire tienne,*
Dans Militenne.

„ Le demeurant de cet Ode contient sept couplets, „ que je ne vous veux icy représenter, par ce que „ je ne la trouve pas bonne, . . . , & que tous ses „ Vers clochent du Pied, . . . l'E final n'estant „ point compté pour Syllabe, comme il a voulu „ faire, ... Ce que Pasquier ajoûte d'une *Ode* „ de Ronsard, faite à l'imitation de Butet, vaut „ encore moins.

„ Et c'est pourquoi, ajoûte-t-il, en l'an mil „ cinq cens septante huit, dedans mes *Oeuvres* „ *Poëtiques*, qui estoient adjoustées au bout de „ mon *Monophile*, je voulus faire ces Hendecasyllabes en vers rimez & mesurez:

„ *Tout soudain que je vis, Bellonne, vos yeux,*
„ *Ains vos rais imitans cet Astre des cieux,*
„ *Vostre port grave-doux, ce gracieux ris;*
„ *Tout soudain je me vis, Bellonne, surpris,*
„ *Tout soudain je quittay ma franche raison,*
„ *Et peu caut je la mis à vostre prison;*"

& le reste jusqu'à vingt-deux vers: & tel fut le nouveau progrès de la Poësie Françoise mesurée, selon Pasquier (11).

(11) Pasquier, Recherches de la France, *Livre VII, Chap. XII, pages* 652, & 653.

(*E*) *On fait bonneur de l'Invention de ces vers à* JEAN ANTOINE DE BAÏF, . . . *qui avoit obtenu de Charles IX. . . . l'Etablissement d'une Académie de Poësie & de Musique.*] „ Neuf ou „ dix ans après, continuë Pasquier, c'est-à-dire „ en 1565, ou 1566," JEAN ANTOINE DE BAÏF, marry que les *Amours*, qu'il avoit pré„ miérement composez en faveur de sa Meline, puis „ de Francine, ne luy succédoient envers le Peuple „ de telle façon qu'il désiroit, fit vœu de ne faire „ de-là en avant que des *Vers mesurez* (ainsi ap„ pellons-nous ceux auxquels nous voulons repré„ senter les Grecs & les Latins.) Toutes-fois, en „ ce subjet [fut] si mauvais parain, que, non seu„ lement il ne fut suivi d'aucuns, mais au contraire „ descouragea un chascun de s'y emploïer: d'au„ tant que tout ce qu'il en fit estoit tant despourveu „ de cette naïfveté qui doit accompagner nos Oeu„ vres, qu'aussi-tost que cette sienne Poësie veit la „ lumiére, elle mourut comme un avorton (12)." Comme on voit, bien loin d'accorder-là à Baïf l'invention des vers mésurez, à peine Pasquier lui en accorde-t-il une passable & très médiocre imitation. Cependant, il ne faisoit aucune difficulté de s'approprier hautement cette invention, comme il paroit par ces vers mésurez sur son jour natal, où le ç se doit prononcer comme *ch*, & *u* comme *ou*.

(12) *Là même, pag.* 652.

Jur natal marké de Baïf ki lessa
Les çemins fraiés, é, premier dékuvrit
Un nuveo santier, à la France monstra
L'Antike çanson:

& divers Ecrivains, prévenus apparemment par ce témoignage, semblent s'être accordez à le regarder effectivement comme le prémier Inventeur de cette espéce de Vers.

Le prémier, que je trouve lui avoir fait cette grace, est Claude Fauchet, dont le *Recueil de l'Origine de la Langue & Poësie Françoise, Ryme & Romans*, fut imprimé *à Paris, par Mamert Patisson, en* 1581, *in* 4°; & dont voici les propres termes: JEAN ANTOINE DE BAÏF, *Poëte François, très sçavant ès Langues Grecque & Latine, . . . travaille à embellir nostre Langue Françoise, & conformer l'escriture à la prononciation, ou réformer la Poësie Françoise selon l'art pratiqué en la Mésure des Syllabes & Pieds par les Grecs & les Romains* (13).

(13) Fauchet, Origine de la Poësie Françoise, *pag.* 78.

La Croix du Maine remarque, qu'il a composé *deux Traitez, l'un de la Prononciation Françoise, & l'autre de l'Art Metric ou de la façon de composer en vers*; & qu'il a traduit plusieurs *Psalmes de David en vers mésurez* (14), *non encores imprimez*, non plus que les deux précédens Traités (15). Il ne dit pas positivement, qu'il fût l'inventeur de la Poësie Françoise mésurée: mais, ce qu'il ajoûte de l'Académie, qu'il avoit dressée pour la perfection de la Poësie Françoise & de la Musique, l'insinuë assez.

(14) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 640, *dit Quatorze Seaumes.*

(15) La Croix du Maine Bibliothéque Françoise *pag.* 199, 200.

DU VERDIER s'exprime plus ouvertement, & même un peu excessivement, quoi qu'il proteste *ne vouloir faire l'Office de Harangueur.* „ JEAN ANTOINE DE BAYF", dit-il, „ a introduit en „ France l'ancien & plaisant usage de la Poësie des „ Grecs & des Latins pour la Musique, laquelle „ n'avoit oncques esté practiquée ni chantée des „ François en leur Vulgaire . . . .: né & donné „ des cieux, pour rendre nostre Langue riche en „ termes, invention, & composition, autant que „ pas une des autres vulgaires, voire plus que l'Ita„ lienne & l'Espaignole, maintenant moindre que la „ nostre, qui les surpasse de beaucoup en grace, „ abondance de vocables, pluralité d'excellens Poë„ tes & diverses sortes de Vers mesme mésurez, „ que ce Bayf a courageusement ôsé approprier à „ icelle; ce que les Italiens, ni les Espaignols, ni „ autres vulgaires, n'ont sceu parfaire (16)." Pour confirmer tout cela, il ajoûte, que Baïf „ a escrit & traduit plusieurs Poëmes en vers Fran„ çois mésurez, &, entre autres, *Estrennes de* „ *Poësie Fransoeze, en vers mézurez, au Roy, à la* „ *Royne-Mère, au Roy de Pologne, à Monseigneur* „ *le Duc d'Alenson, à Mr. le Grand-Prieur, à* „ *Mr de Nevers, & autres; les Besoignes & Jours* „ *d'Hésiode; les Vers doréz de Pythagoras; les En*„ *seignemens de Phocylides; & les Enseignemens de* „ *Nicomache, aux Filles à marier*: le tout impri„ mé *à Paris, chez Denys du Val, en* 1574, *in* „ 4°, (17)." C'est un volume de 72. pages, à la tête duquel se voit son *A, B, C, du Langaje Fransoez*, touchant lequel on peut voir la fin de cette remarque.

(16) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 638, 639. *On verra ci-dessous, Remarque* (*T*), *qu'il se trompe quant aux Italiens.*

(17) *La même, pag.* 641. La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise *pag.* 199.

Scevole de Sainte-Marthe s'explique encore plus clairement, tant dans l'Eloge qu'il a fait de ce Poëte parmi ceux des Hommes illustres de son tems, que dans une Ode qu'il lui a adressée personnellement. Voici les vers de son Ode:

Sic-est, BAÏFI; *pulcra Patrum degener*
Inventa negligit Nepos.
Viden' diserta Roma quos lusit modos,
Hellasque Roma doctior,
Parcens labori ut spernat usque Gallia,
Moremque servet barbarum?
Non illa Homeris, illa non Maronibus,
Vates minores protulit.
Ronsardus ex quo nemini ante pervium
Reclusit Aonum nemus.
At sacra quorum pectora entheus calor
Oestro furente percutit,
Certos nec illi verba cogunt in pedes,
Legi nec ulli inserviunt:
Tantum similiter desinentibus Sonis
Extrema claudunt Carmina . . . .
Tu, quem vetustas culta servavit modum,
Sectaris, ingressus viam,
Qua nulla Gallos ante duxit orbita
Longis ab usque seculis. . . .
Et ipse, simili mentem amore percitus,
Dumeta te per invia,
Te per Salebras, insequor, nova Chely
Senem æmulatus Teium.
At cui recentis hoc Rudimentum Liræ
Debetur? ANTONI, *tibi. . . .*
Ita Numerorum Gallicorum Principem, &
Artis Repertorem novæ,
Nefas putarim te nisi primum omnium,
Numeris saltem Gallicis. . . .
Recitabo versus conditos nuper mibi
Anacreontis ad modos (18).

(18) Sc. San-Marthani Poëmata, Lyricor. *Libr. II, pag.* 140, 142.

Et

tems-là se mélérent dans la suite de faire de ces Vers : Pasquier nomme bien Passerat, & Rapin; mais, il n'en auroit point du oublier divers autres, tels que quelques Anonymes

Et voici les propres termes de son Eloge : *Cum Versus Latinos elegantissime pangeret, & in Græcis Antiquitatem ipsam lacessere videretur,* JANUS ANTONIUS BAÏFIUS, *semper tamen hæsit in Gallicis . . . vernaculum enim Sermonem tanti fecit, ut, non contentus illis similiter desinentibus sonis, quos hactenus nostri homines coluerunt, experiri præterea voluerit, num ad veterum Græcorum & Latinorum Numeros Carmina Gallice fingi possent : rem profecto pulcherrimam, & omnium applausu dignissimam, si, ex se, non ex inveterata hominum opinione, ponderetur. . . . . . Musicos præsertim ad novum istud Numerorum genus emodulandum, & fidibus aptandum cupidissime invitabat; instituta in hunc usum apud se Academia, cujus ad inusitatos Concentus summi etiam Principes, animi gratia, sæpe numero confluebant* (19).

(19) Ejusdem Elogiorum. *Libro I. Cap. VIII, pag.* 18, & 19.

Le Cardinal du Perron, sous le mot *Poësie* de ses *Perroniana*, se contente de dire en deux mots, que BAÏF *avoit commencé à faire quelque-chose* en Vers mesurez, mais, qu'*il n'a pas si bien fait que Rapin.*

L'Auteur de certains Vers Latins, citez par Mornac dans ses *Feriæ Forenses*, regarde aussi BAÏF comme l'Inventeur de la Poësie Françoise mésurée à la Grecque & à la Romaine; & voici comment il s'en explique :

Tentavit anxie eruditus BAÏFIUS
Pedem ad Latinum arctare Rythmos Gallicos (20).

(20) Menage, Anti-Baillet, *Art. CXI, pag.* 132.

Adrien Baillet en a porté le même jugement. ANTOINE BAÏF (21), *ne s'appliqua . . . qu'à la Poësie Françoise, qu'il tacha de perfectionner en sa maniére, en cultivant nôtre Langue à l'imitation de Ronsard. Il ne voulut pas même se contenter de faire des vers rimez comme les autres; il tacha aussi d'en introduire de mésurez à la mode des anciens Grecs & Romains : &, dans le dessein de faire mieux réüssir la chose, il avoit établi dans sa Maison de plaisir, qu'il avoit dans un des Fauxbourgs de Paris* (22), *une Académie de Beaux-Esprits, & particuliérement de Musiciens, pour prendre plus sûrement la mésure, les nombres, & la cadence des Vers François sans Rime. Mais, la brutalité des Gens de Guerre ayant ruiné son Académie; les troubles publics, & les difficultez particuliéres de son dessein, dissipérent tous ses beaux projets* (23).

(21) Ménage *le nomme de même simplement ainsi. Mais, tous les autres le nomment mieux* Jean Antoine de Baïf.

(22) *Dans celui de Saint Marceau, dit* Morery, *ou dans celui de St. Jaques dit* Bulæus, *pag.* 948, *où il dit mal* Medica, *au lieu de* Musica. *Mais, plûtôt dans celui &* sur les Fossez de St. Victor, *selon sa* Requête au Parlement; &, *c'est probablement cette assemblée de gens-de-Lettres* où Charles IX. alla plusieurs fois, *selon l'Abbé* d'Olivet, Hist. de l'Acad. Françoise, *Tom. II, pag.* 8.

(23) Baillet, Jugemens des Savans, *Tom. IV, pag.* 124. Me. d'Aunoi, *Tom. I, pag.* 296.

Gilles Ménage, extraordinairement picqué contre Baillet, & bien résolu de ne lui laisser rien passer sans le critiquer, n'a pas manqué de suivre ici son penchant hargneux & vindicatif. Pour le réfuter, il lui oppose donc ce que j'ai rapporté ci-dessus de Pasquier, excepté néanmoins le passage touchant Baïf; ce qui n'est pas, comme on voit, de fort bonne foi : mais, il ne laisse pourtant pas de convenir ensuite, que le Poëte cité par Mornac, & Sainte-Marthe, reconnoit Baïf pour l'Inventeur des Vers François mésurez (24); ce qui réduit sa censure à rien, & ne laisse voir à ses Lecteurs que son mauvais génie & son animosité outrée contre Baillet. Par occasion, j'en indiquerai une preuve plus notable. Dans l'Article CXIII, de son *Anti-Baillet*, il le reprend d'avoir placé *à Bâle, chez Cratander & Bebelius, en* 1532, une édition d'ARISTOPHANE, qu'il transporte fort mal à *Francfort* : & cela a fait dire fort judicieusement à M. Maittaire, *A. Typogr.* Tom. II, pag. 117, *en ut cespitat graviter ipse Menagius, dum Baillet ignorantiam acerrime traducit.*

(24) Ménage, Anti-Baillet, *Art. CXI, pag.* 131, 132.

„ BAÏF, Secretaire de la Chambre du Roi," dit Mervesin, „ fit connoître le nom d'*Epigramme*, qu'on donna aux Ouvrages qu'on appelloit *Sixains, Huitains* : &, pour avoir la gloire d'être original en quelque-chose, il fit des vers sans Rimes, mésurez comme ceux des Latins; mais, ils choquoient l'oreille, & furent mal reçus du public. Il ne se rebutta pas : il établit une Académie de Musique, croïant qu'il apprendroit enfin à donner à ses Vers sans Rimes l'harmonie & la cadence . . . . des Grecs [& des Latins; mais,] ses peines furent toujours inutiles (25)." On verra mieux dans un moment ce que c'étoit que cette Académie de Musique.

(25) Mervesin, Hist. de la Poësie Françoise, *pag.* 89.

Un nouveau Bibliothécaire de la Nation Françoise observe, que JEAN ANTOINE DE BAÏF . . . . . *passe pour le prémier parmi nous, qui ait tenté l'Accord de nôtre Poësie avec la Musique*; ce qui n'est nullement éxact, vû qu'il est assez connu, que presque tous nos anciens Poëtes alloient partout chantant leurs compositions, d'où, entre autres noms, ils avoient acquis celui de *Chanterres*, ainsi que le remarquent les Historiens de nôtre Poësie. *Mais*, continuë ce Bibliothécaire, BAÏF *se trompa, dans l'éxécution : car, à l'exemple des Grecs & des Latins, il voulut introduire des vers François composez de* Dactyles, *de* Spondées, *de* Iambes, &c. ; *ce, qui est absolument contraire au génie de nôtre Langue, & en effet on n'a jamais réüssi, toutes les fois qu'on a voulu l'entreprendre* (26). Pasquier, le Cardinal du Perron, &c., nous donneront ci-dessous des raisons plus naturelles & plus solides du peu de succès de cette espéce de Poësie, qui, selon d'autres habiles gens, seroit plus propre que l'ordinaire à la Musique, comme on le va bientôt voir.

(26) Goujet. Bibliothéque Françoise, *Tom. VIII, pag.* 381, *où il cite* Pigan. de la Force, Descript. de Paris, *Tom. II, pag.* 249.

L'Académie, dont il est parlé dans la plûpart de ces passages, fut établie par Autorité Roïale, à Paris, en 1570 : & comme c'est la prémiére Société Littéraire Françoise du Roïaume, on ne sera pas faché de trouver ici un Abrégé des Lettres patentes accordées pour son Etablissement. „ CHARLES, par la Grace de Dieu Roy de France, à tous présens & à venir SALUT. Comme . . . . il importe grandement pour les mœurs des Citoyens d'une ville, que la Musique courante & usitée au Pays soit retenuë sous certaines loix, d'autant que la pluspart des esprits des Hommes se conforment & comportent selon qu'elle est : de façon que, où la Musique est desordonnée, là volontiers les mœurs sont dépravées; &, où elle est bien ordonnée, là sont les Hommes bien morigénez (27). A CES CAUSES, & ayant vû la Requeste en nostre privé Conseil, présentée par nos chers & bien amez JEAN ANTOINE DE BAÏF, & JOACHIM THIBAUT DE COURVILLE, contenant, que, depuis trois ans en çà, ils auroient, avec grande estude & labeur assiduel, unanimement travaillé, *pour l'advancement du Langage François, à remettre sus, tant la façon de la Poësie, que la mesure & réglement de la Musique anciennement usitée par les Grecs & Romains*; . . . & que . . . ils auroient desjà parachevé quelques *Essais de vers mesurez mis en Musique, mesurée selon les loix à peu près des Maîtres de la Musique du bon & ancien âge*; & . . qu'ils n'ayent pu penser ny trouver un meilleur moyen de les mettre en usage, . . . que dressans, à la maniére des anciens, une ACADÉMIE *ou Compagnie, composée, tant de Compositeurs, de Chantres, & Joueurs d'Instrumens de la Musique, que des honnestes Auditeurs d'icelle*; . . . . *chose, qui ne se pourroit mettre en effet, sans qu'il leur fust par les Auditeurs subvenu de quelque honneste Loyer* pour l'entretien d'eux & des Compositeurs, Chantres, & Joueurs d'Instrumens de leur Musique, ny mesme entreprendre sans nostre adveu & permission. SÇAVOIR FAISONS, que nous . . . . avons, . . . *pour l'Establissement de l'*ACADÉMIE *ou Compagnie susdite, permis & accordé, permettons & accordons, auxdits de* BAÏF *&* DE COURVILLE, *pour eux, leurs Supposts & Successeurs en icelle, ce qui s'ensuit, &c.* . . . . car tel est nostre plaisir. En témoin de ce, nous avons signé ces présentes de nostre main, & à icelles fait mettre & apposer nostre sceel. Donné au Faux-Bourg Saint-Germain, au mois de Novembre 1570, & de nostre Regne le 10.

(27) *Celà est si singulier, & approche si fort de ce que* Moliére *fait dire à son Maître de Musique dans le* Bourgeois Gentil-Homme, *qu'il semble que cet excellent Comique l'ait eu particuliérement en vûë.*

„ *Ainsi signé*, CHARLES,
„ *Et sur le Reply*, par le Roy,
„ DE NEUFVILLE."

En vertu de ces Lettres patentes, Baïf & Courville présentérent Requeste au Parlement pour leur vérification. Mais, cette Cour *fit difficulté d'approuver telle Entreprise, craignant qu'elle ne tendist à corrompre, amollir, effréner, & pervertir, la Jeu-*

mes, Henry Estienne, des Portes, Scevole de Sainte-Marthe, & particuliérement les célébres la Noüe & d'Aubigné (*F*). Ce dernier y fut d'abord fort contraire; mais, pic-*Jeunesse*; & renvoïa ces Entrepreneurs à l'Université de Paris, qui s'opposa de même à cet Etablissement, qui lui paroissoit dangereux (28). Cependant, soutenus, non seulement par les Grands de la Cour, mais même par le Roi, qui avoit accepté le titre de *Protecteur & prémier Auditeur* de cette Académie, ils ne laissérent pas de passer outre, & de former leurs éxercices, où beaucoup de Gens de distinction se trouvoient ordinairement: & ce fut probablement pour louër cette Institution, que Jean Dorat, Poëte célébre d'alors, fit cette Hymne, intitulée *ad Divam Cæciliam*, MUSICORUM PATRONAM, Joannis Aurati, *Poëtæ Regii*, *Hymnus*, & imprimée *à Paris*, *chez Fréderic Morel*, *en* 1575, *in* 8°. Selon un Auteur très moderne, *il ne se fit*, *ni Ballet*, *ni Mascarades*, *que sous la Direction de* BAÏF, *& de* JAQUES MAUDUIT, Greffier *des Requêtes*, *Poëte & Musicien*, *qui avoit succedé à* THIBAUT DE COURVILLE, . . . chez qui cette Académie fut transferée, & où elle ne *se soutint que très foiblement. Il chercha à la ranimer par le projet d'une autre Académie qu'il nomma la Confrairie*, Société de Ste. Cécile; *mais ce projet n'eut aucune suite* (29). Cela ne s'accorde qu'en partie avec la-Croix-du-Maine, qui remarque que cela fut *discontinué* sous Henri III, & l'étoit en 1584; avec espérance néanmoins, *qu'il plairoit au Roy de favoriser cette loüable entreprise*, *& frayer aux choses nécessaires pour l'entretien d'icelle*: mais les intrigues séditieuses de la Ligue, les Guerres Civiles qu'elles causérent, les malheurs du tems qui suivirent, le facheux état & même la pauvreté de l'Auteur qui augmentérent (30), & enfin sa mort arrivée en 1592, (31), firent totalement échouër cet Etablissement. Le Père Mersenne ajoûte & prétend, que cette Académie, dont il nomme le Président ou Directeur Μεγαλο-Διδάσκαλος, étoit instituée, non seulement pour la *Musique*, mais même pour la *Poësie*, la *Géographie*, les *diverses Parties des Mathématiques*, *l'Art Militaire*, & même la *Peinture*, de chacune desquelles il y avoit des Maîtres particuliers: mais, on ne voit rien de tel, ni dans les *Lettres Patentes* que je viens d'abréger, ni dans les *Statuts de l'Académie* qui les suivent. Quoi qu'il en soit, quelque dessein pareil fut encore renouvellé en 1612, comme il paroit par l'Ouvrage intitulé *Dessein d'une Académie*, *Introduction d'icelle en la Cour*, *& Ouverture de cette Académie*, & imprimé *à Paris*, *en* 1612, *in* 8°; mais, cette nouvelle tentative eut encore beaucoup moins de succès que les précédentes.

Malgré tous ses soins pour l'Illustration de la Poësie Françoise, Baïf, non seulement n'y excella jamais, mais même ne la traita que fort médiocrement: jusques-là, que le Cardinal du Perron, assez bon juge en cette matiére, disoit publiquement de lui, que *c'estoit un bon Homme*, *mais un fort mauvais Poëte* (32); & que François Pithou disoit tout naturellement, que *c'étoit un fou* (33). Dans des écrits de plus de poids que ceux-là, on en a à peu près porté le même jugement (34). Ceux, qui seront curieux de voir quelques morceaux de sa Poësie mésurée, & en même tems des preuves de la bizarrerie de son Ortographe, n'ont qu'à consulter son *Seume I*, à la page 649, de la *Bibliothéque Françoise* de du Verdier; & divers autres, accompagnés de leurs notes de Musique, vers la fin des *Quæstiones celeberrimæ in Genesim* du Père Mersenne, qui paroit en avoir fait un fort grand cas. Pour s'en convaincre, on peut recourir particuliérement aux colonnes 1631, 1640, — 1656, 1684 — 1687, 1878, — 1880, 1909, — 1916, & sur-tout à la 1633, où l'on verra son nouvel *Alphabet*, composé de 10. Voïelles, de 19. Consonnes, de 11. Diphtongues, & de trois Triphtongues. Mais, comme les deux Livres, que j'indique, ne sont, nullément communs, afin de donner au moins quelque légére idée de l'Orthographe & de la Poësie mésurée de Baïf, j'ajouterai ici son Seume CXXXII, comme le plus court.

Voési ô konbien dezirable plezir
Est de voér an pés é akor fratèrnèl
S'antrehantér tous çarité se portans
Lé frére-konjoins.

Tou-têl ét l'ongant présieus répandu
Sur le sakré çéf, é la barbe d'Aaron,
Parfumant son poil, é le pli refranjé
Dé-Vêtemens siens.

Ruiselér l'on void les umeurs tout ainsi
Dê moiens kôtaus de Sion, é d'Ermon:
Kar là Dieu regnant à jamés départit
Son salut eureus.

(28) Bulæi Historia Universitatis Parisiensis, *Tom. VI*, *pag.* 714, *& suivantes* & 944, *où l'on fera bien de voir ses Actes tout au long. Voïez aussi* Mersenni Quæstiones in Genesin, *col.* 1683. *où il louë fort*, *& peut-être trop*, *un Etablissement dont on ne pouvoit que trop facilement abuser*; *&* 1686, *où il dit mal que* Baïf *étoit né en* 1571: *il falloit dire* 1531. De Freneuse-la-Vieuville *parle aussi de cette* Académie, *& des* Vers mésurez, de Baïf, *dans sa* Comparaison des Musiques Françoise & Italienne *Tom. II*, *pag.* 176, *d'édition de* Bruxelles, en 1705, in 12.

(29) Goujet, Biblioth. Franc. *Tom. VIII*, *pag.* 382.

(30) *Voïez dans ses* Oeuvres en Rime *folio* 119, *les Plaintes qu'il* en *avoit déjà faites dès* 1573

(31) Goujet Biblioth. Françoise *pag.* 382, *dit mal en* 1589.

(32) Perroniana, *pag.* 55.

(33) Pithoeana, *pag.* 5.

(34) Colletet, Art Poëtique, *pag.* 35, 71. Sorel, Bibliothéque Françoise *pag.* 202, *&c.* Baillet, *Tom. IV*, *pag.* 124.

Vû cette Orthographe bizarre & fatigante de Baïf, son *Alphabet* singulier dont je viens de parler, & ses *Traités d'escripture & de prononciation* indiqués ci-dessus Citations (13), & (15), il est assez étonnant, que l'Abbé Regnier des Marais ne l'ait point mis au rang de ces Réformateurs ou Corrupteurs de l'Orthographe dont il donne le dénombrement & la critique au commencement de son *Traité de la Grammaire Françoise*, pages 72, - 100; sçavoir, Jacques du Bois ou Sylvius, Louïs Meigret, Jaques Pelletier, Pierre de la Ramée ou Ramus, ... Rambaud, Louïs de Lesclache, & . . . . Lartigault; parmi lesquels il ne devoit point oublier non plus Laurent Joubert, Claude Expilly, Ant. de Laval; & auxquels on peut aussi très bien ajoûter D. v. d'Allais, le Pres. Cousin, le P. Monet, l'Abbé de Dangeau, l'Abbé de Vallemont, l'Abbé de St Pierre, Arouët de Voltaire, & peut être encore quelques autres.

Non content de défigurer ainsi toute l'Orthographe, il corrompoit horriblement encore toute la Langue, en y introduisant quantité de nouveaux mots, aussi étrangement bizarres que ceux de *docte*, *doctieur*, *doctime* pour répondre à *doctus*, *doctior*, *doctissimus*, que le Génie de nôtre Langue veut que nous traduisions par *docte*, *plus docte*, *très docte*: ce qui porta Joachim du Belley à se mocquer de luy dans le Sonnet suivant de la fin de ses *Jeux Poëtiques*, que la Croix du Maine & après lui du Boulay, ou Bulæus, n'ont pourtant pas laissé de prendre bonnement pour un véritable Eloge.

Bravime esprit, sur tous excellentime,
Qui, mesprisant ces vanimes abois,
As entonné d'une hautime voix,
Des Savantieurs la troupe bruiantime.

De tes doux vers le style coulantime,
Tant estimé par les doctieurs François,
Justimement ordonne que tu sois
Par ton sçavoir à tous reverendime.

Nul mieux de toy, gentillime Poëte,
(Heur que chascun grandimement souhaite,)
Façonne un vers doulcimement naïf:

Et nul de toy hardieurement en France
Va deschassant l'indoctime ignorance,
Docte, doctieur, & doctime Baïf.

Il ne fut pourtant point l'Inventeur de cette méthode de traduire les superlatifs *issimus* par *ime*, au lieu d'*issime*. En effet on en voit de pareils plus de 170, ans auparavant: témoin le dernier de l'Epitaphe de la Mère du célébre Gerson,

„ Devant cest Hus (Huis, *apparemment*) feust
enterrée,
„ Mil quatre cens & ung l'année,
„ Estoit de Juin le jour huitime.
„ Iesus li doint gloire saintime. "

(*F*) *Quelques autres Poëtes de ce tems-là se mélérent dans la suite de cette sorte de Poësie*, ... *comme quelques Anonymes*, *Henry Estienne*, *Passerat*, *Rapin*, *des Portes*, *Scevole de Ste. Marthe*, *la Noüe*, *& d'Aubigné.*] Comme je ne connois ce que pensoit Henry Estienne sur ce sujet, que par ce qu'en a rapporté le Père Bernard Lamy, qui n'indique point

L 2 point

picqué des reproches de la Nouë & de Rapin, il en fit plûtôt par dépit & par vanité que par inclination & par goût: &, s'y étant ensuite accoutumé, il remarqua, qu'ils étoient

point l'Ouvrage de ce célébre Ecrivain du quel il l'a tiré, je me contenterai de le copier lui-même. „ Henry Etienne", dit-il donc page 276, de sa *Rhétorique ou Art de parler*, „ croïoit que nos „ Voïelles étoient longues ou bréves, comme les „ Voïelles Latines. Il donne pour éxemples ces „ mots, *grace*, *race*, *matin*, opposé au soir, & „ *mâtin* le nom d'un chien; *pâte* qu'on mange, „ & la *pate* d'un chien: il dit que *parole* sont „ trois bréves; *maitresse*, une longue entre deux „ bréves; *miséricorde*, trois bréves, avec un tro- „ chée. C'est pourquoi il prétend, qu'on peut „ faire des vers François semblables aux vers La- „ tins; &, pour éxemple, il traduit ce Distique

„ *Phosphore, redde Diem: cur Gaudia nostra*
moraris?
„ *Cæsare venturo, Phosphore, redde Diem,*

„ en celui-ci,

„ *Aube, rebaille le jour; pourquoi nostre aise*
retiens-tu?
„ *César doit revenir: Aube, rebaille le jour.*

„ Henry Estienne trouvoit ces deux vers François „ fort beaux. Peu de gens seroient de son gout." Pasquier s'étend assez au long sur le Chapître des deux suivans; mais, je ne transcrirai ici que l'essenciel de ce qu'il en dit. „ Depuis, JEAN „ PASSERAT, Homme duquel on ne sçauroit „ assez honorer les vers, soit Latins ou François, „ fit une Ode en vers Saphiques, qui est telle:

„ *On demande en vain, que la serve raison*
„ *Rompe, pour sortir, l'amoureuse Prison;*
„ *Plus je veux briser le lien de Cypris,*
„ *Plus je m'y vois pris, &c.*

„ Le même PASSERAT fit une autre Ode, „ telle qu'est celle d'Horace qui se commence, „ *Miserum est neque Amori dare Ludum.*

„ *Ce petit Dieu colere, léger Oyseau,*
„ *A la parsin ne me lairra que le Tombeau,*
„ *Si du grand feu que je nourry ne s'amortit la*
vive Ardeur.
„ *Un Esté froid, un Hyver chaud, me gele, &*
„ *fond,*
„ *Mine mes nerfs, glace mon sang, ride mon*
„ *front, &c.*

„ NICOLAS RAPIN, Lieutenant Criminel de „ Robbe courte dans Paris, Homme qui sçait aussi „ bien s'ayder de la plume en vers Latins & Fran- „ çois, que de l'espée quand la nécessité de son „ estat le requiert, entre autres Epitaphes faits en „ l'honneur de Pierre de Ronsard, le voulut ho- „ norer de cestuy-ci", dont je ne copierai que ces quatre Strophes.

„ *Nostre grand Ronsard, de ce Monde sorty,*
„ *Les efforts derniers de la Parque a senty.*
„ *Ses faveurs n'ont peu le garantir ensin . . .*
„ *Contre le destin . . . .*

„ *Bien qu'il eut neuf Sœurs, qui souloient le*
„ *garder,*
„ *Il ne put les trois de là-bas retarder,*
„ *Qu'il ne fut forcé de la fiere Clothon,*
Hoste de Pluton . . . .

„ *Vandomois harpeur, qui mourant ne mour-*
„ *ras,*
„ *Mais de loin nos pleurs à ton aise verras,*
„ *Oy ce sainct concert, & retiens avec toy*
„ *L'Ombre de ton Roy.*

„ *Puisse ton Tombeau léger être à tes os,*
„ *Et pour immortel monument de ton los*
„ *Les oeillets, les lys, le lierre à maint tour,*
„ *Croissent à l'entour.*

„ Et certes, si ces deux beaux esprits, j'entens „ RAPIN & PASSERAT, eussent entrepris cet- „ te querelle, tout ainsi comme fit BAÏF, ils en „ fussent venus à chef. Il n'y à rien en tout ce- „ la, que beau, que doux, que poly, & qui char- „ me malgré nous nos ames (35)." Le Cardinal du Perron, reconnoit de même l'habileté de Rapin en ce Genre, en disant, sous le mot *Poësie* de ses *Perroniana*, qu'il avoit mieux *fait que Baïf, parce qu'il ajoûta les rimes* à ces vers mésurez, lesquelles *ne réüssissent* néantmoins *qu'en quelque sorte de vers.* Le savant & célébre Conseiller Gillot vouloit apparemment parler des vers de Rapin de cette espéce, lorsqu'il indiquoit en Janvier 1602, *deux* de ses *Odes, d'une façon & nouvelle, & difficile, & de beaucoup d'art & de gentillesse, dont la fin de tous les vers sont mots masculins, pas un e féminin . . . Tous ceux, qui voient cette sorte de Poësie, ne louent pas, je croi pour la nouveauté; & tiens, qu'il aura peine à gagner le point de plaire, pourtant tout ce qu'il fait est fort gentil; & il n'y a* Ode d'Horace *qu'il n'aye imité* (35*).

On voit un pareil Elôge de ces deux illustres, dans le Poëte Latin, cité ci-dessus Citation (20), au sujet de Baïf.

Iteravit hoc ipsum RAPINUS *cultior*, dit-il;
Illicii & Aonii Pater, PASSERTIUS:
Quasique in eo Gallis, quod ipsa ex Græcia
Olim Quiritibus liceat, hocce patrius
Vetat Genius, ipsaque Minerva Gallica.

Les ANONYMES, dont j'ai à parler, sont: I, l'Official Langrois, qui traduisit en 1570, ce Distique Latin si connu,

Cum fueris fœlix, multos numerabis amicos;
Tempora si fuerint nubila, solus eris,

par cet autre Distique en vers mésurez sans rime:

Tant que seras opulent, amis auras par chemin
assez;
Chascun s'enfuira, quand misérable seras.

II, L'Auteur d'un assez mauvais Quatrain en vers mésurez sans rime, mais dont la cadence n'est pas à beaucoup près aussi sensible que celle de ce Distique.

Cy gist Thomas l'Enjaveleur,
En son temps Boteleur de foing:
Il n'est pas icy enterré;
Mais, il a fait faire cette Croix (36).

On a vû ci-dessus Remarque (*B*), que Des-Accords disoit de cette espéce de Poësie, que *ce n'estoit mie grand cas*, & que *cela estoit si froid que rien plus:* & certes il ne pouvoit guéres en donner de meilleure preuve que ce mauvais Quatrain. Le Distique du *gentil Official Langrois*, ainsi que Des-Accords le qualifie ailleurs, vaut infiniment mieux. C'est quelque chose d'assez singulier, que Pasquier n'ait point parlé de ces deux Piéces, vû qu'il avoit été consulté par des Accords sur ses *Bigarrures*, où elles se trouvent l'une & l'autre.

Le Père Mersenne se contente d'insinuer dans ses immenses *Quæstiones in Genesim*, colones 1581, & 1605, que PHILIPPE DES PORTES s'étoit quelquefois éxercé en cette espece de Versification; mais, sans nous en donner d'éxemple. Dom Lancelot, Auteur des *Méthodes pour apprendre facilement les Langues Grecque, Latine, Italienne, & Espagnole*, a été plus éxact, en nous en rapportant un dans la *Bréve Instruction sur les Régles de la Poësie Françoise*, qui se trouve à la fin de sa

(35) Pasquier, Recherches de la France, *Livre VII, Chap. XII; pag.* 653, 655. Dans *le Chap. VI*, Rapin *est mal nommé* Ramin *dans diverses éditions; & même dans celle d'*Orleans, pour Billaine, en 1665, in folio, *que les curieux regardent comme la plus estimable.* Selon Titon du Tillet, Parnasse François, *pag.* 174, Rapin *avoit voulu introduire ce* nouvel usage . . . de vers . . . à la maniére des Grecs & des Romains: *Mais; tout ce qu'on vient de lire, prouve bien, qu'il avoit été prévenu par divers autres; & que* Titon, *quoi qu'Historien de nos Poëtes, ne les connoissoit pas. Aussi son Parnasse étoit-il moins dressé pour eux, que pour lui-même.*

(35*) Epîtres des Personnages doctes à Mr. de la Scala, *pag.* 253. *Probablement ces* Odes d'Horace *n'ont point paru.*

(36) Bigarrures de des Accords, *pag.* 169, 243, & 332. *Voïez aussi les* Lettres de Pasquier, *Tom. I, pag.* 491, *& suiv.*

étoient merveilleusement propres à être mis en Chant (*G*). Peut-être cette propriété remarquable n'a-t-elle point été oubliée dans la *Maniére de faire des Vers en François*, comme sa *Methode Latine*, pages 790,—815, mais sans nous dire pourtant que c'est le commencement du Pseaume CXXVI: selon la Vulgate: & comme son jugement sur ces vers mésurez mérite d'être connu, je le joindrai à cet éxemple. „ Il y en a", dit-il donc, „qui ont voulu faire des vers François avec des Pieds, qu'ils ont appellez *vers* „ *mésurez*; mais, ils ont fait voir par-là, qu'ils „ n'avoient pas assez compris ce que portoit le „ génie de nôtre Langue; chaque Langue aïant „ ses différentes beautez, & ce qui est agréable en „ l'une étant souvent très desagréable en l'autre. „ Ainsi, quoique les *vers Saphiques* soient par- „ faitement beaux en Latin, je ne sçai pas quelle „ grace on peut trouver en ceux que Mr. Des- „ portes a voulu faire de même mésure:

„ *Si le tout-puissant n'établit la maison*,
„ *L'Homme y travaillant se peine outre raison:*
„ *Vous veillez sans fruit la Cité defendant*;
„ *Dieu ne la gardant*.

„ Il est aisé de voir, que ce ne sont point ces „ Pieds prétendus, mais la rime seule, qui donne „ quelque forme de vers à ce qui sans cela n'en „ auroit aucune. Le nombre des Syllabes est donc „ ce qui fait toute la structure de nos vers."

Quant à SCEVOLE DE SAINTE-MARTHE, j'ai déja prouvé par cet aveu notable,

Et IPSE, simili mentem amore percitus,
Dumeta te per invia,
Te per Salebras, INSEQUOR, nova chely
Senem æmulatus Teium (37):

qu'il s'en mêloit quelques-fois aussi.

A tous ces gens-là, j'ajouterai BLAISE DE VIGENERE, duquel on a une Version ou Paraphrase de tout le *Pseautier en vers mésurez non rimez* imprimé en 1588; & l'Auteur des *Imitations du Latin de Jean Bonnefons, avec autres gayetez amoureuses de l'invention de l'Auteur*, mises à la suite des JOANNIS BONEFONII *Basia, tam Latino quam Gallico Idiomate edita*, imprimez ensemble *à Leide, chez Nicolas Hercules, en 1659, in 12°*; Auteur, dont on trouve dans ce Recueil deux petites Piéces en vers mésurez hexamètres & pentamétres (37*). De plus, le Père Mersenne, *Quæstionum in Genesim* col. 1583, & 1604, 1605, ajoûte encore un CALLIER, un NAVIER, & un MASSET, des deux derniers desquels il rapporte quelques vers, ceux du prémier simplement mésurez, & ceux du dernier mesurez & rimez: mais, Pasquier n'en dit quoi que ce soit, non plus que de la Noue & d'Aubigné, dont je vais parler, dans la Remarque suivante.

(*G*) D'AUBIGNE' *y fut d'abord fort contraire*; . . . *& enfin trouva, qu'ils étoient merveilleusement propres à être mis en Chant.*] C'est ce qu'on lui entendra fort volontiers raconter à lui-même, en un stile incomparablement plus naturel & plus intelligible, que celui de son *Histoire*, où il semble avoir affecté de se rendre assez souvent incompréhensible.

„ Messieurs DE LA NOUE & RAPIN," dit-il, „ se sont mis aux champs avec cet Equi- „ page [de Vers mesurez à la Grecque & à la Ro- „ maine,] moi leur contredisant, n'espérant ja- „ mais qu'ils peussent induire les François à ces „ formes plus épineuses de rigueur, que délicieu- „ ses par leurs fleurs. Après plusieurs amiables „ Disputes, que j'eus avec ces deux derniers, la „ derniére raison, par laquelle il me sembla les a- „ voir arrestez, fust telle: Que nul Vers mésuré „ ne pouvoit avoir grace sans les accens, non seu- „ lement d'eslévation, mais [aussi] de produc- „ tion; & que la Langue Françoise ne pouvoit „ souffrir ce dernier des accens sans être ridicule, „ comme il paroit aux prononciations des Estran- „ gers, & sur-tout des Septentrionaux. De-là, „ & de la quantité immense des Pyrriches, rarité „ des Spondées, qui mesme ne se font pas par la „ multitude des consonnes, tout cela ameina deux „ colères, la prémiére de leur costé, & l'autre „ du mien. C'est qu'ils dirent, que ces difficul- „ tez ne seroient proposées, ni goustées, que par „ ceux qui ne les pouvoient vaincre, & qui, pour „ en estre incapables, les réjettent. Certes, ce „ deffi esmeut un peu ma bile, & m'envoya de „ colère m'essayer prémiérement sur le *Pseaume* „ *LXXXVIII*, & puis sur le *III*, tels que „ vous les verrez en ce Recueil. En ayant donc „ tasté, je puis vous en dire mon goust. C'est „ que tels Vers, de peu de grace à les lire, & „ prononcer, en ont beaucoup à estre chantez; „ comme j'ay veu en des grands Concerts faits par „ la Musique du Roy, & notamment en un Festin „ célèbre, fait par le Sieur PAYOT en ma fa- „ veur, où je menai Mr. de la Noue venant de „ Hollande (38). La Symphonie étoit de près de „ cent voix de tout le choix de Paris. Là, les „ Oreilles, lassées de diverses & excellentes piè- „ ces, furent resveillées & mises en goust par un „ des deux *Pseaumes*, que j'ai allégués de la com- „ position de Claudin le Jeune (39). Ce qui fit „ que du Courroi (Conducteur de cette affaire, „ & qui n'avoit jamais gousté les Vers mésurez,) „ par émulation mit le même *Pseaume* de Saphi- „ ques en Musique & en lumiére (40); & que „ dix ou douze des principaux Musiciens de la „ France prononcérent, que les mouvemens de „ tels Vers estoient bien plus puissants, que des „ Rimes simplement. Le jugement en demeure „ libre à ceux qui les voudront essayer. Les Oeuvres

(37) *Voïez ci-dessus la Citation* (18).

(37*) *Pages* 158, *&* 159, *& pages* 219, *&* 220. *Les expressions équivoques des deux titres de ce Récueil en ont imposé à divers Lecteurs, & leur ont fait croire, que* Bonnefons *avoit aussi fait des vers François. Le Père* Rapin, Réflexions sur la Poëtique, *pag.* 165, *est particuliérement dans le cas; aussi bien que* Baillet, Jugemens des Savans, *Tom. IV*, *pag.* 153. *Mais, Mr.* de la Monnoïe, Menagianor. *Tom. II*, *pag.* 369, *&* 370, *les en censure l'un & l'autre; en faisant, voir que les vers François ajoûtez aux Latins de* Bonnefons; *& imitez de lui, sont de* GILLES DURANT, Sieur de la Bergene, *Avocat au Parlement de Paris, ainsi que* Bonnefons. *Il pouvoit & devoit ajoûter encore, que ces imi*tations *n'étoient rien moins que nouvelles se trouvant déjà dans les* Oeuvres Poëtiques du Sr. de la Bergerie; *imprimées* à Paris, chez l'Angelier, dès 1594, in 12. *Par occasion, j'ajoûterai, que* G. Durant, *est l'Auteur de cette Plaisanterie aussi agréable qu'ingénieuse des* Regrés-funébres sur le trespas sur l'ane de ma Commère, *mise à la fin du* Catholicon d'Espagne, *& qu'on regarde comme un Chef-d'Oeuvre de stile burlesque & goguenard.* Le Morery *de* 1740, *mérite la même censure, que* Rapin, *&* Baillet.

(38) *Ce Mr.* de la Nouë *est* Odet, *Fils ainé de* François, *Capitaine illustre & Général tué au Siége de Lambale, en Bretagne, en* 1591. *Ils se sont tous deux, distingués par leurs Ecrits; le Père, par des* Discours Militaires *estimez également par les Militaires & par les Politiques; & le Fils, par des* Poësies Chrestiennes, . . . mises eu lumiére par le Sieur de la Violette (Joseph du Chesne,) *& imprimées* [à Geneve, pour les Heritiers d'Eustacho Vignon, en 1594, in 8, *en* 311. *pages: mais, soit négligence de l'Editeur, soit autre raison, je ne trouve, parmi ces Poësies, aucuns* vers mésurez, à la Grecque & à la Romaine. *Elles consistent en*

150. Sonnets Chréstiens, divisés en III. Paties, I. la Maladie, II. le Reméde, III. la Guérison.
9. Cantiques Chrestiens.
12. Odes.
1. Discours méditatif sur la Semaine de Pasques.
1. Stances contre la Vengeance.
1. Paradoxes touchant les Adversitez.

(39) *Le bon Homme* Artus Thomas, Sieur d'Embry, *Commentateur très pedantesque de la* Vie d'Apollonius de Thyane, *traduite par* Blaise de Vigenere, *débite fort sérieusement pag.* 281. *de son* Commentaire, *de prétendues merveilles des effets de sa Musique, que personne ne croira sans doute; non plus que celles qu'adopte tout aussi bonnement, & prétend même confirmer, le Sieur* Titon du Tillet *dans son* Parnasse François, *pag. xxjv & xxv de ses Remarques.*

(40) *Ce Musicien est nommé* du Cauroy *dans le* Perroniana, *pag.* 57; *où l'on ajoûte, qu'il avoit* un grand Art, *qu'il étoit* un grand Personnage, *& que c'étoit* le meilleur des François qui *eussent* écrit en Musique. *Dans les* Remarques sur la Confession de Sancy, *on remarque pag.* 295, *qu'il étoit* Sous-Maître de Musique de la Chapelle du Roy; *& dans le* Journal du Regne de Henry IV, par Pierre de l'Estoile, *il est dit sous le* 8. *d'Août* 1609, *qu'il se nommoit* Eustache du Caurroy; *qu'il étoit* de Beauvais; *qu'il avoit été* Maître de la Musique des Rois Charles IX., Henri III., & Henri IV.; *qu'il* fut mis en Terre ce jour-là dans la Nef des Augustins; *& que* ses Confrères lui chanterent-là un très beau *De profundis: à quoi l'on ajoûte une fort glorieuse Epitaphe Latine. On ne voit aucune mention de ces deux célébres* Mu-

comme en Grec & en Latin, composée par Jacques de la Taille, & imprimée *à Paris*, *chez*

„ vres des deux Musiciens, que j'ai allégués,
„ estant données au public, je finirai ce Discours
„ par cet Epigramme, que Claudin a voulu met-
„ tre à la teste de son Recueil de Vers mésu-
„ rez :

„ *Quelque Vers a sa Mesure*,
„ *Et l'autre la va cherchant* ;
„ *L'un desire, & l'autre endure*,
„ *Le Mariage du Chant.*

„ *Voyez-en la différence* ;
„ *Et puis vous direz tousjours* :
„ *L'un se joint par violence*,
„ *L'autre s'unit par amours* (41).

Ce Passage, & celui du commencement de la Remarque (*A*), formant ensemble un abrégé curieux, & connu de très peu de Personnes, de l'Histoire de la Poësie Françoise mésurée à la Grecque & à la Romaine, je me suis d'autant plus volontiers déterminé à les insérer dans cet Article, qu'ils ne se trouvent que dans un petit Recueil assez peu facile à rencontrer. Les *Vers mésurez* de D'AUBIGNÉ, qu'il renferme, sont, *Priére avant le repas* ; *Priére après le repas* ; *les Pseaumes* 88, 116, 54, 3, 121, 110, & 128 ; *Priére pour le matin, tirée du Pseaume* 143 ; *les Pseaumes* 184, 73, 51, & 133 ; *le Cantique de Saint Augustin* ; *le Cantique de Siméon* ; & *le Pseaume* 16. Tout cela forme la II. Partie de ce Volume, & en occupe les pages 129 —— 147.

L'Abbé Guyot des Fontaines prétend, qu'*on a cent fois présenté au public des Vers de cette nature* ; & que, *cependant*, *le François*, *que l'on sait passionné pour les nouveautez*, *n'a jamais pu gouter celle-ci*, *ni l'éxemple de ses Voisins rien pu sur son esprit* (42). Mais, outre le peu d'Ecrivains dont je viens de donner le détail, je ne connois en ce genre de Poësie, non rimée quoique mésurée, que les Passages des Poëtes Grecs & Latins emploïés par Claude Gaspar Bachet de Meziriac dans ses *Commentaires sur les Epistres Héroïdes d'Ovide*, traduites en Vers Aléxandrins rimez & imprimées *à Bourg en Bresse*, *chez Teinturier*, *en* 1626, *in* 8°. ; la *Sylvanire*, *ou la Morte vive* (vivante,) *Fable Boscagere d'Honoré d'Urfé*, *en Vers sans Rimes*, imprimée *à Paris*, *chez Robert Fouët*, *en* 1627, *en grand in* 12°. ; &, dans ces derniers tems, une *Ode de Henri Louis de Lomenie Comte de Brienne en Vers saphiques*, que L. Z. B. de Châlons, Auteur des *Régles de la Poësie Françoise*, ou plûtôt comme il paroit tant par l'*approbation* que par le *privilége*, d'*Observations Critiques sur les Régles de la Poësie Françoise qui sont à la fin de la Méthode Latine de Port Royal*, louë excessivement pages 5 —— 14. comme grand Admirateur de la Poësie Françoise mésurée à la Grecque & à la Latine, qu'il défend à fer émoulu, & en vrai Don Quichote, contre le peu de cas qu'en faisoit ci-dessus Don Lancelot ; &, enfin, une *Hymne sur la Prédestination en Vers Saphiques*, *par l'Abbé Regnier des Marais*, insérée dans le II. Tome, page 575, de ses *Poësies Françoises*. Et, probablement, elle fut ainsi généralement abandonnée, non parce qu'elle étoit impraticable, ainsi que l'ont trop légérement avancé quelques-uns ; ou parce que nôtre Langue n'a ni longues, ni bréves, & est absolument destituée de quantité dans ses sillabes, comme le prétend fort mal-à-propos l'Auteur de ces Vers, très peu fondez en Fait, approchans fort du galimathias.

Le Vers n'avoit ni nombre, ni cadence,
Dans une Langue encor dans son Enfance,
Où l'on ne put, quoi que l'on ait tenté,
Donner aux mots AUCUNE QUANTITÉ,
Pour suppléer au défaut d'harmonie,
Et soutenir leur marche trop unie,
Nos prémiers Vers ont été décorez,
D'accords nouveaux au Parnasse ignorez ;
Et l'unisson de la Rime naissante
Vint ranimer leur chûte languissante,
Et rehausser par cette nouveauté
Un Art réduit à l'ingénuité (43) :

Mais, ainsi que l'observe en deux mots le Poëte cité par Mornac, parce que ce n'est pas le génie de nôtre Langue,

Hocce Patrius
Vetat Genius, *ipsaque Minerva Galliæ* (44) ;

ce que le prétendu Vigneul Marville semble avoir paraphrasé & commenté en ces termes : *Il n'est point dans nôtre Langue de Vers sans Rimes*, & *ceux qui se sont quelquefois hazardez d'en faire ont été sifflez*, & *renvoyés à l'Ecole* (45) : *parce que*, selon le Cardinal du Perron, *Perronianorum*, pag. 308, *nôtre Langue n'a quasi point de longues* ; *qu'elle n'a nuls accens*, & *se prononce quasi tout d'une teneur*, *sans changement de voix*, ... *que les Articles qui remplissent nôtre Langue*, *sont cause que nos Vers ne sont pas si bien avec les mésures* ; & *que la transposition*, *que l'on est obligé de faire aux Vers mésurés*, *l'empêche*, & *y nuit encore* : &, enfin, comme le remarque très bien & beaucoup plus précisément & judicieusement Pasquier, parce *que la douceur de nostre Langue dépend*, *tant de l'*E masculin, *que de l'*E féminin ; & *que*, *pour rendre cette Poësie accomplie*, *il faut du tout bannir de la fin des Vers l'*E féminin, *qui autrement sera trop long ou trop court* (46). En effet, on a pû remarquer dans tous les Vers mésurez, citez ci-dessus, & l'on peut encore voir dans Pasquier, d'Aubigné, &c., qu'il n'y en a pas un seul terminé par une sillabe féminine. D'ailleurs chaque Nation est naturellement & particuliérement sensible à certain arrangement, à certaine mésure, à certaine cadence de mots, en un mot, à certaine harmonie, qu'on peut beaucoup mieux indiquer, qu'exprimer ; la nôtre ne paroit l'être, qu'à l'égalité de nombre des sillabes, qu'à la césure ou suspension de celles du milieu dans les grands Vers, & qu'à la Rime ou répétition des mêmes Sons dans ceux-là-même, & dans tous les autres. Il n'est donc pas étonnant, qu'on ait accordé la préférence à l'harmonie que la réunion de tout cela produit.

A la vérité, *on a vû paroître depuis peu*, *de la part de Personnes d'Esprit*, dit Mr. le Président Bouhier, qui ne les nomme pourtant point, *des* Dissertations *ingénieuses*, *pour nous persuader*, *qu'à l'éxemple de quelques peuples de nôtre Voisinage*, *nous devons bannir de nôtre Langue les Vers rimez* ; *proposant pour cela de leur substituer un certain arrangement de syllabes*, *en nombre égal à celui des Vers ordinaires*, *mais dont tout l'Art consiste à choisir des expressions nobles & harmonieuses*, *à leur donner un Air poëtique*, & *à les varier par des*

Musiciens, *ni dans* la Croix du Maine, *ni dans* Du Verdier. *quoique ce que débite* Artus Thomas *de* Claudin le Jeune *soit de l'année* 1581. Sweertius, Valere André, & Foppens, *ne parlent point de lui*, *quoi qu'il fût de Valenciennes. Il ne vivoit plus en* 1613, *lorsque sa Sœur* Cécile le Jeune *dédia au Duc de Bouillon ses* cent cinquante Pseaumes de David, mis en Musique à quatre parties, *imprimés* à Paris, par Pierre Ballard, en 1613, en 4. volumes in Octavo oblong.

(41) Petites Oeuvres meslées du St. d'Aubigné, *pag.* 127 & 128.

(42) Racine vengé contre l'Abbé d'Olivet, *inséré dans le III. Volume des* Oeuvres de Racine, *d'Edition de* 1744, *pag.* 251.

(43) La Chaussée, Epître de Clio, *insérée dans les* Lettres sérieuses & badines, *Tom. VIII*, *pag.* 322.

(44) Recueil des Poëtes, *Tom. I*, *pag.* 333.

(45) Vign. Marville, *Tom. III*, *pag.* 72.

(46) Pasquier, Recherches de la France, *Livr. VII*, *Chap. XII*, *pag.* 665.

chez Fréderic Morel, *en* 1573, *in* 8°. (*H*). Les Italiens ont aussi leurs Vers mésurez selon la Modulation Grecque & la Romaine : &, si l'on peut s'en fier au Garant que je vais citer, ils ont en cela prévenu les François (*I*). Non seulement les Langues *Espagnole* & *Portugaise*, dérivées de la *Latine* ainsi que l'*Italienne* & la *Françoise*, ont été aussi

des terminaisons, tantôt masculines, & tantôt féminines (47). Mais, ce savant Homme, voïant que *cet étrange Systeme*, qu'il n'avoit d'abord regardé que comme *un pur Jeu-d'Esprit, semblable à tant d'autres que l'oisiveté de nos Gens-de-Lettres enfante tous les jours*, produisoit déjà *des modèles de cette nouvelle Poësie*; il s'éleva contre lui de toutes ses forces dans de très judicieuses réfléxions, qui font partie de la *Préface* que je viens de citer (48). Le *Journaliste des Savans* de Mai 1737, pag. 47—63, & l'Auteur du *Pour & Contre*, Num. CXLVI & CXLVII, favorablement prévenus pour cette espéce de Poësie, en prirent aussitôt la défense contre Mr. Bouhier, & même d'une maniére assez peu ménagée. Mais, d'un côté, Mr. d'Olivet, dans une *Lettre* à ce Président du 4. Mars 1737, & de l'autre Mr. des Fontaines, à la fin de son *Racine Vengé* (49), les repoussérent plus vigoureusement encore, sur-tout le dernier, qui suit pied à pied le *Journaliste*, sans daigner faire la moindre attention au *Pour & Contre*: & il est à présumer, que la solidité de leurs raisons arrêtera enfin le progrès de cette nouvelle tentative en faveur de la Poësie Françoise non rimée. Pour nous en procurer une plus ample & parfaite connoissance, il seroit à souhaiter, que Mr. Bouhier nous eut nommé ces Novateurs, donné les titres de leurs *Dissertations*, & indiqué les lieux où elles se trouvent.

(47) Poëme de Petrone sur la Guerre Civile entre Cesar & Pompée, traduit en Vers avec des Remarques, *Préface*, *pag.* i & vj.

(48) *Pag.* vj — xjv.

(49) *Ces deux Piéces se trouvent dans le Tome III. des* Oeuvres de Racine, *pag.* 116 — 128, & *pag.* 149 — 264.

(*H*) *La* Maniére de faire des Vers en François comme en Grec & en Latin; *imprimée* à Paris, chez Frédéric Morel, en 1573, in 8°.] Voilà une *Poëtique*, dont je ne vois pas qu'aïent fait mention aucun de ceux de nos Auteurs, qui ont traité de la versification Françoise; & dont je suis surpris, que Pasquier & des Accords n'aïent tiré quelques éxemples de cette Poësie Françoise mésurée à la Latine, soit de ceux simplement rapportez ou citez, soit de ceux qu'il est à croire que l'Auteur aura lui-même composez. Cet Auteur étoit un Jeune-Homme de dix-huit à vingt ans; & comme, ni Baillet, ni ses Imitateurs, n'en ont fait aucune mention parmi leurs *Enfans célèbres* ou *Auteurs précoces*, j'en dirai ici deux mots, tirez de la Préface de ses *Oeuvres*, imprimées *à Paris*, *chez le même Morel*, *en* 1573, *in* 8°.

Il se nommoit JACQUES DE LA TAILLE, & étoit Gentil-Homme Bausseron, né à Bondaroy en Beausse, en 1542. Aïant fait ses études sous le célébre Jean Dorat, il s'appliqua tellement à la Poësie Françoise, qu'à l'âge de dix-sept à dix-huit ans, il avoit déjà composé plusieurs Tragédies & Comédies; & qu'il s'en étoit même si fort affecté la vuë, qu'on craignoit pour lui le sort d'Homere. On devoit naturellement attendre de lui d'autres Ouvrages; mais en Avril 1562, il fut emporté de la Peste, avec un de ses Frères & un de ses Cousins. *Il portoit si grande inimitié aux* Mançois *& aux* Normands, *qu'il loüoit Dieu de ne l'avoir point fait naître*, *ni au* Maine, *ni en* Normandie. JEAN DE LA TAILLE, son Frère ainé, fit imprimer ses *Oeuvres*, consistans en cinq *Tragédies*, *Aléxandre*, *Daire*, *Athamant*, *Progné*, & *Niobé*; La Croix du Maine en fait précéder une intitulée *Saül*, dont ce Frère ne parle point; une *Comédie*, des *Epigrammes*, des *Inscriptions en Quatrains pour les Images des Princesses de France*, & sa *Maniére de faire des Vers*, qui fait l'occasion de cette Remarque. Du Verdier & La Croix du Maine, ne l'ont point oublié dans leurs *Bibliothéques Françoises*, pag. 624—626, & 146: & le prémier, selon sa coutume, rapporte quelques-unes de ses Poësies. Afin qu'on en puisse juger par un *Ex Vngue Leonem*, je mettrai ici son *Epigramme* sur une vieille Courtisane mécontente de son miroir, comme la plus courte de ses Piéces:

Pour mirer desormais l'éternelle beauté
De ta face, ô Venus, je t'offre ce miroir:
Car, je ne m'y vois plus telle que j'ai esté;
Et, telle que je suis, je ne m'y veux plus voir.

Draudius, pag. 198. de sa *Bibliotheca Exotica*, fait aussi mention de cette *Maniére de Vers François*, *comme en Grec & en Latin*.

(*I*) *Si l'on en peut croire le Garant, que je vais citer, les Italiens ont prévenu en cela les François.*] Ce Garant est le Père Julio Negri, Jésuite Florentin, Ecrivain assez inéxact, & dont il seroit fort à souhaiter que l'*Istoria de gli Scrittori Fiorentini* fût, non seulement imprimée, mais même composée, avec plus de soin. A la vérité, comme son Ouvrage est posthume, & n'a probablement été publié que par des gens moins éclairez que lui en cette matiére, peut-être ne doit-on point le charger absolument de cette inéxactitude. Quoi qu'il en soit, dans son Article de LEONE BATTISTA ALBERTI, surnommé *il Vitruvio Fiorentino*, mort dès la fin du XV. Siècle, & à qui Gianno Vitali dressa cette Epitaphe ingénieuse:

LEONI BAPTISTÆ ALBERTO,
VITRUVIO FLORENTINO.

ALBERTUS *jacet hic* LEO: *Leonem*
Quem Florentia jure nuncupavit;
Quod Princeps fuit Eruditionum,
Princeps ut Leo solus est ferarum (50):

Il prétend que ce fameux Architecte fut le prémier, qui s'avisa d'introduire la mésure des Vers Grecs & Latins dans la Poësie Italienne; & il en donne pour éxemple, & pour preuve, le Distique qu'on va voir dans le Passage suivant. „ LEONE „ BATTISTA ALBERTI, Figliuolo di Loren„ zo, Nipote del Cardinale de gli Alberti, *chi* „ nobilito, poco dopo il 1400, non meno le sci„ enzie speculative & amene della Giurisprudentia, „ Geometria, Astrologia, Musica, e Poësia; ma „ le Liberali Discipline dell' Architectura, Statua„ ria, e Pittura; . . . fu egli il primo, che ten„ tasse ridurre i Versi volgari al numero e alla mi„ sura de' Latini, come si vede in una sua Epistto„ la, che commincia,

„ *Questa, per estrema miserabile Epistola,*
„ *mando*
„ *A te, che sprezzi rusticamente Noi* (51)."

(50) Negri, Istoria de gli Scrittori Fiorentini, *pag.* 149. *Ce sont quatre Vers de* Janus Vitalis, *mis à la fin de l'*Eloge de Leone Baptista Alberti *par* Paul Jove.

Sans citer cet éxemple, le plus heureux sans doute de tous ceux que j'aïe encore emploïés, le célébre Auteur de l'*Istoria della volgar Poësia* se contente de dire de Leone Battista Alberti: *Debbesi à lui l'onore d'essere stato il primiero à tentar di ridurre i Versi volgari alla misura de' Latini, come afferma il Vasari, che ne portò un Saggio* (52); *il che per suo ritrovato mise al pubblico nel secolo seguente Monsignor Claudio Tolomei* (53). En effet, on va voir par un Passage fort curieux du même Ouvrage, que le Tolomei, non seulement s'appliqua fort à ce genre de Poësie mésurée à la Latine, touchant la composition de laquelle il publia un Traité exprès, mais fonda même une Académie uniquement destinée à la perfectioner; mais que, malgré tous ses soins, ce Projet ne réüssit pas mieux chez les Italiens, que chez les François, & qu'on fut enfin obligé de l'abandonner. *Non solo adunque compose* (il Tolomei) *bellissime Rime, e nobilissime Opere in Prosa, ma fondò varie Accademie in Roma, ove la Lingua Toscana, & Poësia, a tutto potere si coltivavano: tra le quali, degna di particolare auvertenza fu quella appellata* DALLA POESIA NUOVA, *in cui si compone-*

(51) *Ibid. pag.* 149 & 150. Paul Jove *ne dit rien de cela dans l'*Eloge *que je viens de citer.*

(52) Vit. Pit. Part. *II*, *pag.* a *me* 274.

(53) Giov. Mario Crescimbeni, Istoria della volgar Poësia, *Vol. III*, *pag.* 271.

aussi emploïées à ce genre de Poësie mésurée ; mais même les Langues d'Origine *Tudesque*, telles que l'*Allemande*, la *Hollandoise*, la *Suédoise*, l'*Angloise*, & j'en donnerai ci-dessous quelques éxemples (*K*).

MOYA

ponevano i Versi Toscani à misura di quelli de' Greci e de' Latini, con mettersi in opera sillabe, e piedi, nello stesso numero, e nella stessa quantita, da colore prescritta. Ma, benchè parecchi, de primi ingegni di questi tempi sequitassero tale invenzione; e, oltre a cio, dal Tolomei fosse dato alle stampe un Trattato sopra il modo di comporre si fattamente; nondimeno la facenda ebbe poco applauso, e tosto svani (54). J'aurois souhaité pouvoir indiquer plus particuliérement cet Ouvrage singulier du Tolomei : mais, Crescimbeni n'en donne, ni le Titre, ni l'Edition, quoi qu'il affirme qu'il a été imprimé ; & l'on n'en trouve absolument aucune mention, ni dans l'*Eloquenza Italiana* de Giusto Fontanini, ni dans la Refonte & l'Augmentation qu'en a donnée Niccolo Francesco Haym, sous le titre de *Notizia de' Libri rari Italiani*, ni dans la nouvelle Edition augmentée de l'une & de l'autre, publiée sous le nouveau titre de *Bibliotheca Italiana*, & imprimée *à Venise, chez Angiolo Geremia, en* 1728, *in* 4°. (55) ; & c'est une imperfection à ajouter à toutes celles que le Marquis Maffei leur a peut-être un peu trop sévérement reprochées (56).

(54) *Ibid. Vol. II, pag.* 371, 372. Claudio Tolomei, *Siennois Evéque de Corsola*, & *Ambassadeur de sa Republique auprès de Henri II. Roy de France, mourût en* 1557, *âgé de* 63. *ans.*

(55) *Voïez les* Tables *de ces trois Ouvrages, au mot* Alberti.

(56) Osservazioni Letterarie per Continuazione al Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom. II, pag.* 49—249.

(*K*) *Non seulement les Langues Espagnole & Portugaise, ... mais même ... l'Allemande, la Hollandoise, la Suédoise, & l'Angloise, ont été emploïées à ce genre de Poësie mésurée; & en voici quelques éxemples.*] Je commencerai par les Portugais. Ils m'ont été donnez par leur Auteur, habile Homme de cette Nation.

Foste da Militia, oh Flandres, furibundo Theatro.

c'est-à-dire

Oh ! Flandres, vous avez été un furieux Théatre de Guerre.

Naõ foi bella Venus tanto como Barbara linda.

c'est-à-dire

Venus ne fut jamais si belle que l'est sa charmante Barbe.

Provida nos prados quiz Naturesa que fosses,
Tu Rei das Flores, Cravo; tu, Rosa, Rainha.

c'est-à-dire

La sage Nature a voulu que dans nos prairies, vous fussiez,
Vous, Oeillet, le Roi, & vous, Rose, la Reine, des Fleurs.

Feiticios, Bruxas, Pactos, co'o pobre Diabo,
Saõ' Contos certos so para Gente boa.

c'est-à-dire

Les Philtres, les Sorcieres, les Pactes faits avec le Diable,
Ne sont que de purs contes pour les bonnes Gens.

Nescio porque em promessas de Principe fias :
So bens espera d'omnipotente Deos.

c'est-à-dire

Je ne sai pourquoi vous vous fiez aux promesses des Princes :
N'espérez de bien, que de Dieu seul tout-puissant.

Passons aux Allemands. Gesner, qui paroit s'être éxercé lui-même en ce genre dans les Vers suivans :

Es macht alleinig der glaub die gleubige sälig,
Und dar zü fruchtbar zur lieb' : und gütige hertzen
Allwäg inn menschen schaft er. kein müsse by im ist,
Und kein nachlassen nienen. en würket in allen
Rechtgschaffnen gmüten elle güts vñ übige frunschafft
Doch schrybt er nüt sim selber zü : sunder er eignet
Dem Herrẽ Gott uñ siner gnad alle die eere,
Durch Jesum Christum Gott und Mensch unseren Herren.

Gesner, dis-je, donne la raison de la difficulté de réüssir en Allemand dans cette espéce de composition, en ce que cette Langue abonde fort en Monosillabes, & ces Monosillabes en consonnes qui les rendent longs ; ce qui fait qu'il n'y a presque que des spondées. Mais, c'est ce qu'il est d'autant plus à propos de lui entendre dire à lui-même, qu'il s'exprime plus fortement encore. *In omnibus hisce Versibus, Pedes omnes spondæi sunt, quinto excepto dactylo ; neque fieri facile aut commode posse opinor, ut alibi etiam, nisi forte primo loco dactilus collocetur ...... Nostræ quidem linguæ asperitatem consonantium etiam in eadem dictione multitudo auget, quæ nullo sæpe vocalium interventu emollitur ...... Sermo Germanicus enim ...... & monosyllabis dictionibus abundat ; & iis in consonantes exeuntibus ; qua re, & prolatu asperior, & condendo carmini inepta est ; nam & cæsuræ minus fieri possunt, & pleræque syllabæ, vel alias, vel positione, longæ fiunt ...... Nos aliquando conati sumus, sed parum feliciter, hisce* (supra relatis) *Versibus hexametris* (57). Leibnits, qui s'est essaïé en ce genre sur le *Numquam Stygias fertur ad umbras* de Seneque le Tragique, *Epistolarum ad Varios*, pag. 335, reconnoit à peu près de même, que cela ne sauroit fort bien réüssir en Allemand : *In Germanico Res non ita bene succedere potest.*

(57) Gesneri Mithridates, *folio* 25. *Dans le Feuillet suivant, il donne l'*Oraison Dominicale, *en pareils* Vers héxametres, & *en* heudecasyllabes, *qu'il trouve plus convenables à la Langue Allemande.*

En voici de Suédois.

Hercules arla stod vpp / en Morgon / i första sin Ungdom /
Fuller af ängst / och twiit / huru han sitt Lofwerne böria
Stulle / däraf han Priisz, kunde winna / medh Tijden / och ähra.

Ils sont tirez d'un Poëme Suédois de 531. Vers de cette espéce, composé par George Lilie, annobli sous le nom de Stiernhielm, Président du Collége des Antiquitez de Stockholm, intitulé *Hercules, seu ejus Bivium, Carmine hexametro, sed Lingua Suetica*, & imprimé *à Upsal, par Jean Pauli, en* 1653, *in* 4°. ; & puis *à Stockholm, par George Hansch, en* 1668, *in* 4°. ; avec d'autres Opuscules Poëtiques du même Auteur.

Les suivans :

Tityre, tu, som hwilar i skigd af lommuga boken
Spelar å pipan söt tina linsliga wallere-qwäden,

sont les deux prémiers Vers de la I. des Eclogues de Virgile mises en Vers Suédois hexamétres par Gustave Palmfelt, intitulées P. Virgilii Maronis *Ecloger eller Herde-Qwaden, ofwersette på Swensk Wers efter Latinska Prosodien, uti lika Wese-sleg, och lika manga Werser med Originalet*, & imprimées *à Stockholm, chez Jean L. Horn, en* 1740, *in* 4.

Ve-

Venons enfin aux Anglois. Un Anonyme de cette Nation a fait depuis peu de grands efforts pour y introduire, ou plûtôt pour y renouveller, cette eſpéce de Verſification, dont Philippe Sidney dans ſon *Arcadie*, & Spencer dans quelques Poëſies, avoient autrefois donné quelques eſſais, qui ne leur avoient point réüſſi. En voici trois de Sidney :

Of Phœ / būs vĭŏ / lēnce īn / ſchāde ōf / ſwēet
Cўpă / rīſſūs, &c.
Of gŭttĕ / rīng mĭſĕ / rīes ōf / Mānl īf / thīs bĕ
thĕ / Fōrtūne, &c.
Whīt mōne / fūl Mĕlŏ / dīes fŏr ĕ / noūgh ōur /
Grīefs bĕ rĕ / vēalēd, &c.

que cet Anonyme trouve ſonner auſſi-bien à ſon oreille, que bien des Vers de Virgile même. Selon lui, ſi les Poëtes, qui ont ſuivi Sidney, avoient ſuivi ſon entrepriſe, & travaillé continuellement à perfectionner ſon invention jusqu'à nos jours, elle auroit certainement réüſſi. En effet, ajoûte-t-il, les prémiers Vers rimez de l'ancienne méthode, auſſi-bien que les non rimez de la nouvelle, ne valoient pas mieux que ceux de ces eſſais, dont on ne s'eſt dégoûté, que parce qu'on étoit habitué aux autres. Et il paroit fortement perſuadé, que, ſi l'on s'y appliquoit attentivement & conſtamment, on s'y accoutumeroit de même, & qu'on rendroit ainſi cette eſpéce de Poëſie Angloiſe méſurée auſſi excellente qu'aucune autre. Pour le prouver, il a traduit en cette ſorte de Vers les I. & les IV. *Eclogues de Virgile*, & a compoſé en même méſure une *Paſtorale de Jacob & de Rachel* : & afin qu'on en puiſſe juger par un Echantillon, j'ajoûterai ici les trois prémiers Vers de la ſeconde de ces Piéces de la maniére dont il les ſcande lui-même.

Sīcĭlĭ / ān Mū / ſeī tŏ ă / Strāin mōre / nōblĕ ăs /
cēndwe,
Wōods ānd / lōw Tămă / rīſks dē / līght nōt /
ēvĕrў / Fāncy,
Grōves īf / wē ſīng / ōf, thōſe / Grōves bē / wōr-
thў ă / Cōnſul, &c. (58).

[58] *Tiré d'un Volume intitulé* An Introduction of the anicent Grec and Latin Meaſures into Britiſh Poëtry, attempted in a Translation of Virgil's firſt Eclogue, a Translation of Virgil's fourth Eclogue, Jacob and Rachel a Paſtoral ; With a Preface in Vindication of the attempt : *imprimé* à Londres, chez J. Cooper, en 1737, en 51. pages in 8. ; *& indiqué dans la* Bibliothéque Britannique, *Tom. X, pag.* 400 — 413, *où l'on écrit toujours mal* Chancer *pour* Chaucer. *Il y a ſouvent de pareilles négligences dans l'Impreſſion de cette* Bibliothéque.

MOYA (MATTHIEU DE) Auteur célébre, mais beaucoup plus connu ſous le nom ſuppoſé d'*Amadæus Guimenius*, que ſous ſon véritable nom, étoit né à el Moral (*a*), petite Ville de la Caſtille nouvelle (*b*). Il entra chez les Jéſuites ; &, s'étant rendu capable d'éxercer parmi eux les emplois les plus conſidérables, il fut fait Profeſſeur en Théologie dans leur Collége d'Alcala (*c*), & puis Profeſſeur en Théologie Morale dans le Collége Roïal de Madrid (*d*). Lors que le Duc d'Oſſone fut envoïé en Sicile pour en éxercer la Vice-Roïauté, on le lui donna pour Confeſſeur (*e*) : il le fut enſuite de la Reine d'Eſpagne, Veuve de Philippe IV. (*f*) ; & il vivoit encore, lorsque Don Nicolas Antonio publia ſa Bibliothéque des Ecrivains d'Eſpagne en 1672. (*g*). Il s'étoit particuliérement adonné à l'Etude des cas de Conſcience ; &, voïant ſes Confrères rudement attaqués de tous côtez ſur le relâchement de leur Morale, il ſe chargea de travailler à leur juſtification, & de faire pour eux en Eſpagne, & pour les Païs étrangers, ce que le Père Pirot fit à peu près dans le même tems en France, en y publiant ſa fameuſe *Apologie pour les Caſuïſtes*. Pour cet effet, il compoſa un Ouvrage, qui parut ſous le nom ſuppoſé, qu'on a vû au commencement de cet Article ; mais qui, bien loin de tranquiliſer les Eſprits, ne fit qu'exciter de nouveaux troubles & cauſer de nouvelles conteſtations entre les parties intéreſſées. Je me contenterai d'obſerver ici en général, qu'il fut imprimé diverſes fois, vivement réfuté & ſoutenu, cenſuré par la Sorbonne, mis dans l'*Index Librorum prohibitorum*, défendu par l'Inquiſition, & enfin condamné au feu par le Pape Innocent XI. ; mais, le détail que je donnerai ci-deſſous de toute cette affaire la fera connoître plus particuliérement, & ce que j'en dirai poura tenir lieu d'une Hiſtoire abrégée de toute cette diſpute (*A*). Le but principal

[*a*] Nicol. Antonii, Bibliotheca Hiſpanica, *Tom. II, pag.* 93, *col.* 1.

[*b*] Baudrandii, Geographia, *Tom. I, pag.* 677.

[*c*] Nicol. Antonii, Bibliotheca Hiſpanica, *Tom. II, pag.* 93.

[*d*] Fabri, *in* Apologetic. Doctrinæ Moralis Soc. Jeſ. *Part. II, Tract. IV.*

[*e*] Nicol. Antonii, Bibliotheca Hiſpanica, *Tom. II, pag.* 93.
[*f*] Bayle, Critique Générale de l'Hiſtoire du Calviniſme, *Tom. II, pag.* 178. Hiſtoire des Ouvrages des Savans, *Février* 1690, *pag.* 282.
[*g*] *Vivit etiam nunc Author Matriti, cum fama non vulgaris Theologi.* Nicol. Antonii, Bibliotheca Hiſpanica, *Tom. II, pag.* 93, *où l'on verra les autres Ecrits de cet Auteur.*

(*A*) *Le Détail que je vais donner . . . poura tenir lieu d'une Hiſtoire abrégée de cette Diſpute.*] Pour la faire avec ordre, il faut reprendre la choſe d'un peu plus haut. Les Jéſuites s'étant fait de tous côtez des Ennemis puiſſans & redoutables, quelques-uns d'entre ceux-ci, qui ſans cela ne s'en ſeroient peut-être jamais mis en peine, ſe mirent à éxaminer leur Théologie Morale. Entre tous ceux qui furent choqués du prodigieux relâchement qu'ils y trouvérent, il y eut un Anonyme, mais qu'on a ſçu depuis être un Eſpagnol nommé Eſclapez, qui le leur reprocha vivement dans un Ouvrage qu'il publia à Louvain en 1646. (1). Les Jéſuites affectérent d'abord de le mépriſer ; mais, après la condamnation des cinq fameuſes Propoſitions de Janſenius, les Janſéniſtes l'aïant fait réimprimer diverſes fois, traduire en pluſieurs Langues, & répandre abondamment dans toute la Chrétienté, en vuë de ſe vanger des Jéſuites ; ceux-ci ſe crurent enfin obligés d'y répondre, & y oppoſérent le Livre du Père de Moya. Voilà de quelle maniére les Auteurs des *Acta Eruditorum* de Leipſic racontent la choſe d'après l'Auteur d'un Livre dont ils donnent l'Extrait ; & cela eſt aſſez conforme à ce qu'en dit en très peu de mots le Père de Moya lui-même dans l'Epître Dédicatoire, qu'il a miſe à la tête de ſon Ouvrage (2). *Inter eos*, diſent ces Journaliſtes (3), *qui novorum in Eccleſia Romana Caſuiſtarum, quos vocant, & Jeſuitarum imprimis licentiæ, qua Moralem Diſciplinam miſere depravabant, primi ſeſe oppoſuerunt, quidam fuit, Anonymus tum quidem, ſed quem Eſclapezium natione Hiſpanum fuiſſe libelli noſtri Autor nos docet, evulgato Lovanii anno* 1646. *opuſculo, quo Jeſuitarum illa Moralis Doctrina, improbabilitatis, temeritatis, & erroris publice arguebatur. Ac initio quidem negligi a Jeſuitis generoſo quaſi contemptu Libellus viſus fuit, donec auctis inter Janſeniſtas & Jeſuitas odiis, (poſtquam his curantibus quinque famoſæ Propoſitiones Cornelii Janſenii Epiſcopi Ypreuſis anno* 1653. *ab Innocentio X. damnatæ eſſent,) a Janſeniſtis, ut ægre viciſſim Jeſuitis facerent, recudi ſæpiuſcule cœpit, ac in varias transfundi Linguas, ſpargique per omnem Chriſtianum Orbem. Itaque neceſſitas impoſita tandem Jeſuitis fuit, ut exiſtimationi Societatis ſuæ conſulturi, ac corruptelarum, quas invexiſſe in Moralem Diſciplinam arguebantur, infamiam amolituri, Libellum illum publice refutandum decernerent. Sic ergo in lucem anno* 1660. *Liber prodiit, ſæpius poſtea, diverſiſque in locis, typis deſcriptus, vulgoque adeo notus hoc titulo*, Amadæi

[1] *Voïez ci-deſſous Citations* (3 & 5).

[2] Amadæi Guimenii, Præfatio Dedicatoria *præfixa ejus* Opuſculo &c. *folio* * 3. *verſo.*

[3] Acta Eruditorum Lipſienſium 1690, *pag.* 313, 314.

cipal du Père de Moya étoit de prouver que les sentimens rélachés, que l'on reprochoit si hautement à ses Confrères, ne leur étoient point particuliers, n'étoient point nouveaux, & avoient été enseignés par quantité d'Auteurs anciens, particuliérement par les Domi-

dæi Guimenii, *&c.* Mais, on verra par le Passage que je vais rapporter, que ce récit est trop abrégé, & qu'on y a obmis plusieurs circonstances très nécessaires. „ Toute cette contestation, qui a fait „ tant de bruit dans le monde," dit un autre célébre Journaliste (4), „a pris son origine d'un Li- „ vre composé en Espagnol, qui fut imprimé il „ y a environ quinze ans sous le nom d'Escla- „ pez (5). Cet Auteur y avoit fait un Recueil „ de plusieurs Propositions qu'il avoit tiré des Ca- „ suistes modernes, & qu'il prétendoit être con- „ traires aux préceptes du Décalogue. Un autre „ Auteur Espagnol, nommé Aquila, de l'Ordre „ de St. François (6), lui répondit pour les Ca- „ suistes modernes; &, parce qu'il crut que le „ Livre d'Esclapez avoit été fait par un Jacobin, „ & que même le bruit couroit qu'on l'avoit sé- „ crétement imprimé dans le Couvent de la Mi- „ nerve à Rome, il détourna adroitement l'orage „ sur les Jacobins, & tâcha de faire voir que la „ pluspart des Propositions, qu'Esclapez blamoit, „ avoient été soutenues par les plus célébres de „ leurs Théologiens. Mais, le Livre d'Aquila ne „ demeura pas longtems sans replique; car, peu „ de tems après on vit paroître un autre Livre sous „ le nom de François de la Piété (7), pour sou- „ tenir le Livre d'Esclapez contre celui d'Aquila. „ Là dessus est intervenu Amadæus Guimenius, „ qui a pris le parti d'Aquila; &, ayant transcrit „ de son Livre toutes les Propositions qui étoient „ en contestation; il a soutenu que les unes sont „ faussement imputées à quelques Auteurs par „ Esclapez, qu'il nomme toujours *l'Anonyme*; & „ que les autres ont été auparavant enseignées par „ les plus célébres Disciples de St. Thomas. D'un „ autre côté, le P. Baron est aussi venu au secours „ de François de la Piété contre Guimenius; & „ il a fait ce Livre (8), pour prouver que toutes „ les Citations, que son Adversaire allégue, sont, „ ou fausses, ou mal entendues. Mais, au lieu „ que Guimenius ne traite que la question de fait, „ & ne porte point de jugement sur les Proposi- „ tions recueillies par Esclapez, le P. Baron exami- „ ne non seulement si ces Propositions ont été en ef- „ fet soutenues par les Auteurs à qui on les attri- „ bue, mais encore si elles sont vraies ou fausses. „ . . . . . . Et comme le dessein d'Amadæus „ Guimenius estoit de montrer que les Propositions „ qu'il rapporte, & qu'on impute aux Casuistes mo- „ dernes, ont esté avancées par d'autres Auteurs „ célébres, particuliérement par St. Thomas & par „ ses Disciples; au contraire, la fin que le Père „ Baron se propose est de faire voir que l'Escole „ de St. Thomas n'a jamais eu de part à la Doc- „ trine qu'Amadæus luy veut attribuer. Car, il „ est de quelques-unes de ces Propositions com- „ me de la fausse monnoye, que tout le monde „ avouë estre de mauvais alloy; mais que cepen- „ dant chascun tasche de rendre à celuy dont il „ croit l'avoir reçuë. Ainsi, la question n'estoit „ pas de savoir si la Doctrine de ces Propositions „ estoit véritable; mais on estoit seulement en pei- „ ne de reconnoître qui en sont les Auteurs. . . . . „ Ce Père suppose dans tout cet Ouvrage, que le „ Père Théophile Raynaud est l'Auteur véritable „ du Livre imprimé sous le nom de Guimenius. „ Mais, ayant reconnu depuis, que ce Livre a esté „ composé par un Auteur Espagnol, il se retracte „ dans sa Préface: &, certainement, le Livre de „ Guimenius n'a guéres de rapport avec le stile & „ la maniére du Père Théophile Raynaud." En effet, on sçut peu de tems après, que ce Livre étoit certainement de nôtre Matthieu de Moya; & les Jansénistes ne manquérent point de le publier aussitôt dans leurs petits Livrets. *Rappellez*, disent-ils avec leur véhemence ordinaire, *Rappellez dans vôtre mémoire . . . . un* Guimenius, *l'Auteur le plus impur qui fut jamais . . . . On a vu depuis peu, au grand scandale de l'Eglise, son malheureux Livre, ... que l'on peut appeller le cloaque de toutes les ordures & de toutes les impiétez dont l'Esprit humain est capable, quand il est abbandonné au sens réprouvé: & l'on a sçu à Paris, que cet* Amadæus Guimenius, *qui a fait tant de bruit pour avoir entrepris de deffendre les plus méchantes maximes des Casuistes, contre tant d'Universitez, de Prélats, & de Papes; qui a pareillement été censuré comme plein d'erreurs, d'ordures, & d'abominations, avec tant de diligence & de soin par nos Théologiens de Paris; n'est autre qu'un Jésuite Espagnol résident à Madrit, qui se nomme* Moya (9). Le fameux de Launoy l'ignoroit encore, lorsqu'il écrivoit la V. de la IV. partie de ses Lettres: George Matthias König croïoit de bonne-foi, lors qu'il publia sa Bibliothéque, en 1678, qu'*Amadæus Guimenius* étoit effectivement le nom de l'Auteur (10); & les Auteurs des *Acta Eruditorum* de Leipsic ne savoient pas encore précisément en 1680, qu'*Amadæus Guimenius* n'étoit autre, que le Père de Moya Jésuite Espagnol (11).

Son Livre est intitulé AMADÆI GUIMENII *Lomarensis, olim primarii S. Theologiæ Professoris, Opusculum singularia universæ fere Theologiæ Moralis complectens adversus quorumdam Expostulationes contra nonnullas Jesuitarum Opiniones Morales.* Il y en a plusieurs Editions. Don Nicolas Antonio remarque qu'on a dit qu'il avoit été imprimé *à Bamberg*, & puis *à Palerme, chez Nicolas Bua, en* 1657, *in* 4°.; mais, que la vérité est qu'il le fut d'abord *à Palerme*, & que ce fut pendant que l'Auteur étoit en Sicile à la suite du Duc d'Ossone (12). On le réimprima ensuite *à Valence*, & *à Madrit* (13); & ce fut apparemment pour la prémiére de ces deux Editions qu'on obtint l'Approbation du Père Louïs de Valence, Capucin, qui est dattée du 6. des Kalendes de Novembre 1660, & qui fut exposée dans la suite à tant de contradictions. On en fit une nouvelle Edition *à Lyon, chez Philippe Borde, Laurent Arnaud, Pierre Borde, & Guillaume Barbier, en* 1664, *in* 4°., avec approbation des Docteurs, & permission des Supérieurs: cette Edition fut tout aussitôt contrefaite en Hollande avec cette Inscription", *Coloniæ Agrippinæ apud Antonium Kinckium*, 1665, *in* 12°.; & l'on en fit en même tems une nouvelle *juxta Exemplar Valentiæ, ex Typographia Jo. Bapt. Marsai*, 1665, *in* 12°. On a débité que cet Ouvrage avoit aussi été imprimé à Paris, en 1660.; & M. Cotta, se fondant apparemment là-dessus, a ajouté que ce fut l'Auteur même, qui l'y *fit imprimer* (14): mais, l'Auteur n'a jamais été en France, & cette prétenduë Edition n'est qu'une pure chimére.

Dès

[4] Journal des Savans *du* 12. *Avril* 1666. *pag.* 390, 391, 392.

[5] *Il prit le Titre de Licentié, & intitula son Livre*, Manifeste, addressé à tous les Fidéles de Jesus Christ, touchant les méchantes Maximes que tous les Jésuites enseignent, défendent, & pratiquent partout. *Voïez la Préface du I. Tome de la* Morale Pratique des Jésuites, *folio* * *viij.*

[6] *Ou Jésuite, selon le* Traité du Dogme de la Probabilité traduit [illegible] Latin [illegible] Cotton, *pag.* 38: *La Préface du I. Tome de la* Morale Pratique des Jésuites, *folio* * *viij. verso, lui donne le Titre de Docteur, & intitule ainsi son Ouvrage*, Ladre me el Perro, y no me muerda; *c'est-à-dire*, Que le Chien m'aboye, mais qu'il ne me morde pas.

[7] Francesco de la Pietad, *nom déguisé de l'Auteur du* Theatro Jesuitico, *imprimé à Conimbre, en* 1654, *& dont il est tant parlé dans les Disputes des Jésuites & des Jansénistes. On l'a d'abord attribué au Père* Ildephonse de Ste. Marie, *Dominicain, Fils naturel de Philippe IV, Roi d'Espagne, Evêque d'Osma, de Palencia, & enfin de Malaga; voïez la Préface du I. Tom. de la* Morale Pratique des Jésuites, *folio* * *viij, ix, & x: mais, sur son desaveu, on l'a donné depuis au Père* Jean de Ribas, *Dominicain, Prédicateur célébre, & Professeur en Théologie.* Histoire des Ouvrages des Savans, *Juin* 1688, *pag.* 250. *Mr.* Cotta, Traité du Dogme de la Probabilité, *pag.* 38, *a donc* tort de soutenir, qu'*il est* véritablement d'Ildefonse; *& de faire dire, pag.* 40, à *l'Auteur de la* Religion des Jésuites, *que le Père* Jean de Ribas *est l'Auteur du* Tuba magna mirum clangens Sonum, *puisque c'est du* Theatro Jesuitico, *que cet Auteur parle; peut-être est-ce la faute du Traducteur qui n'est guéres exact, traitant de* Carmelite, *& d'Evêque, un Prélat Italien, & confondant le Père* Jean Gisbert, *Jésuite, avec le Père* Thirso Gonzalez, *son Général.*

[8] *Il est intitulé* Manuductionis ad Moralem Theologiam Pars altera, contra Amadæum Guimenium & Wendrochium. *Il n'y a que cette II. Partie de l'Ouvrage du Père* Baron, *qui regarde* A. Guimenius. *Il a été imprimé* à Paris, chez S. Piget, en 1665 & 1666, en III. Volumes in 8.

[9] Dialogue I. de deux Paroissiens de St. Hilaire, Défense du Nouveau Testament de Mons, *dans le* Recueil de Piéces pour cette Traduction, *Tom. I, pag.* 47, *Tom. II, pag.* 154, *&c.*

[10] Konigii, Bibliotheca vetus & nova, *pag.* 371, 372.

[11] *Voïez cette année de leur Journal, pag.* 430.

[12] Nicol. Antonii, Bibliotheca Hispanica, *Tom. II, pag.* 93. Villani, Viziera alzata, *pag.* 29, *dit aussi que la prémiére Edition est de* Palerme.

[13] *Idem, Ibidem, pag.* 93.

[14] *Voïez* Acta Eruditorum Lipsiens. *anno* 1688, *pag.* 430. Cotta, Traité de la Probabilité, *pag.* 51.

Dominicains, & nommément par Thomas d'Aquin le Chef de leur Ecôle; & l'on ne sauroit nier qu'à cet égard il n'ait assez bien rempli son dessein. Quant à la Justification de ces sentimens mêmes, il n'y a pas mieux réüssi que le Père Daniel à la Réfutation

Dès que ce Livre eut été réimprimé en France, il fut dénoncé à la Faculté de Théologie de Paris, qui en commit l'Examen à quinze de ses Docteurs (15); & sur leur rapport, elle en publia le 3. Février 1665. (16) une Censure extrémement vive, & dans laquelle elle observa de ne désigner que par les prémiers mots plusieurs propositions, tant elles lui parurent scandaleuses & impures. Elle fut aussi-tôt imprimée *à Paris, chez Guillaume des Prez, en* 1665, *in* 4°; & le Père Nicolas, Provincial des Capucins de Paris, y joignit une Inscription en faux de l'Approbation du Père Louïs de Valence, son Confrère. On réimprima sur le champ cette Censure *à Cologne, chez Antoine Kinckius, en* 1665, *in* 12; mais, on n'y mit point cette Inscription en faux. Dans le même tems, le Père de Moya présenta à la Congrégation de l'Indice à Rome une Requête contre cette Censure, & il obtint qu'elle fût elle-même censurée par un Décret de cette Congrégation du 25. Juin 1665. (17), que le Pape mieux instruit supprima à la vérité peu de tems après (18). On fit plus; car, l'Inquisition mit le Livre du Jésuite même dans l'Indice (19), le censura de nouveau en 1675 (20). & le Pape Innocent XI. le condamna au feu par une Bulle expresse du 16. de Septembre 1680, (21). Peu après, un particulier, qui se cacha sous le nom de N. Philalethes, traduisit cette Bulle en François, l'enrichit de Notes, y reproduisit l'Inscription en faux contre l'Approbation du Père Louïs de Valence, & fit imprimer le tout en 1681, in 12°, sous ce titre: *La Morale des Jésuites justement condamnée dans le Livre du Père Moya Jésuite, sous le nom d'Amadæus Guimenius, par la Bulle de nôtre Saint Père le Pape Innocent XI.* (22). Les Jésuites y repondirent par divers Ecrits, & entre autres par deux, l'un intitulé *Impostura immanis &c.* d'un Auteur qui se déguisa sous le nom de *Servatius Gilberti*; & l'autre intitulé *Mala Fides & Calumniæ Auctoris Anonymi, &c. per Danielem Campfordum* (23), imprimé *à Cologne, chez Will. Friessem, en* 1682, *in* 8°, (24). Dans celui-ci, ils prouvérent par diverses Attestations, qu'il y avoit effectivement en Espagne un Capucin nommé le Père Louïs de Valence. Dans les autres ils soutinrent, que ce n'étoit nullement sur le Père de Moya, ni sur sa Doctrine, que cette Censure tomboit; mais uniquement sur les Auteurs dont il citoit les autoritez (25): & c'étoit se servir de la distinction du fait & du droit, tout aussi habilement que l'avoient fait les Jansénistes. Philaléthes se rendit aux preuves du dernier de ces Ecrits, & fut d'assez bonne foi pour le reconnoître par une Déclaration publique; dans laquelle à la vérité il tenoit toujours pour détestable, & pour très justement condamnée, la Doctrine du Livre du Père de Moya (26). C'étoit céder l'accessoire, & se réserver le principal. Aussi les Jésuites n'en furent-ils point satisfaits: ils lui opposérent un petit Ecrit de 26. pages, intitulé *Avis à l'Auteur du Libelle intitulé* La Morale des Jésuites justement condamnée, &c. *sur une Retractation insérée dans l'Histoire des Ouvrages des Savans du Mois de Janvier* 1688, *sous le nom de Philaléthes, & sur la prétenduë Attestation du Père Nicolas Provincial des Capucins de Paris contre l'Auteur nommé Amadæus Guimenius* (27): &, comme ils l'y traittérent tout net de calomniateur & d'hypocrite (28), il se crut en droit de repousser ces injures par un nouvel Ouvrage, qu'il intitula *Défense des Censures du Pape Innocent XI, & de la Sorbonne contre les Apologistes de la Morale des Jésuites, soutenus par le Père Moya Jésuite sous le nom d'Amadæus Guimenius, par le Sr. Oger Liban Erberg* (29), & qu'il fit imprimer *à Cologne, chez Pierre Marteau, en* 1690, *in* 12°, *en* 176 *pages*. Il y fit voir, que la Doctrine, qu'on a attribuée au Père de Moya, est en effet la Doctrine de la maniére qu'on la lui a attribuée, & que les Censures l'ont effectivement en vûë: il y justifia sa bonne foi touchant l'Approbation du Père Louïs de Valence; &, comme les Jésuites avoient produit une Déclaration du Père Nicolas Provincial des Capucins de Paris du 31. Août 1687, par laquelle il desavoüoit l'Inscription en faux qu'il avoit autrefois donnée de cette Approbation, il fait voir que cette Déclaration est au moins fort suspecte, venant si tard, & n'étant dattée que du jour même de la mort de ce Moine, & qu'elle pouroit bien avoir été fabriquée par les Jésuites (30). Je ne sache point qu'ils aient répondu à cette Piéce; & ce sont là toutes celles que je connoisse de ce différent, où il est très visible que l'artifice eut incomparablement plus de part que la bonne foi.

Je ne joindrai au Récit que je viens d'en faire que quatre petites réfléxions. La I, Que la Publication du Livre d'*Amadæus Guimenius*, aussi bien que celle de l'*Apologie pour les Casuïstes* du Père Pirot, servit beaucoup moins à la Justification des Jésuites touchant la corruption de leur Morale, qu'à faire voir au public, que les autres Casuïstes de l'Eglise Romaine n'étoient guéres moins blamables, ni moins criminels, que les leurs: que, par conséquent, la Doctrine des Cas de Conscience est une étude bien dangereuse, puisqu'elle met le plus souvent ceux qui s'y appliquent dans la facheuse nécessité d'examiner & d'approfondir des matiéres remplies de saletez & d'ordures; & qu'il est bien difficile d'éplucher ainsi de semblables sujets, sans tomber dans des inconvéniens très facheux, & même dans des excès les moins excusables (31): que malgré cela, depuis quelques Siécles, car les Anciens ne connoissoient rien de semblable, mille Gens se sont plûs à se veautrer dans ces bourbiers; & que, de leurs seuls Ecrits à cet égard, on formeroit aisément une petite Bibliothéque. La II, Que quelque pernicieuse que soit la Doctrine des Jésuites à cet égard, s'ils ne s'étoient point fait de tous côtez autant d'ennemis qu'on sait qu'ils en ont; on n'auroit apparemment pas plus attaqué leur Morale, que celle de tant d'autres Casuïstes, & entre autres celle des Dominicains & des Franciscains, qui n'est guéres moins corrompuë, que celle qu'on reproche si fréquemment & si vigoureusement aux Jésuites. Témoins, quant aux prémiers, les Ecrits scabreux *de Rerum Natura*, & *de Secretis Mulierum*, d'Albert le Grand, ou de quelques-uns de ses Disciples; & la Doctrine relachée de Silvestre de Prierio touchant la contrition, les équivôques, le jeune, & l'impureté, (32). Et témoins, quant aux séconds, 1°, la Doctrine abominable du Cordelier Jean Petit touchant le Meurtre & l'Assassinat, que le Concile de Constance refusa toujours si constamment de flétrir & de condamner, malgré les fortes instances du fameux Gerson, & les vives réprésentations des Ambassadeurs de France; & cela, pendant qu'il envoïoit tranquilement & inhumainement au feu, malgré la Ré-

(15) *Les Auteurs des* Acta Eruditor. Lipsiens. *disent mal-à-propos trente. Voïez la* Censure *même, pag.* 5. *Notez que cette Faculté obligea les Approbateurs de cette Edition de France, qui étoient deux Carmes nommez* Cyrille Morel, *&* Elie Vial, *à retracter leur Approbation. Voïez le Δοκιμασίας de l'Abbé* Boileau, *pag.* 135.

(16) *Les mêmes Auteurs n'ont donc point du dire qu'elle fut renduë en* 1664.

(17) Index Romanus, *pag.* 294.

(18) Villani, Viziera alzata, *pag.* 19: *il cite* Juris Canonici Theoria & Praxis di Giov. Caballutio, *pag.* 92.

(19) Index Romanus, *pag.* 300.

(20) Acta Erudit. Lipsf. 1690, *pag.* 315.

(21) *Ibidem.* Critiq. Générale du Calvinisme, *Tom. II, pag.* 177.

(22) Acta Erudit. Lipsiens. 1690, *pag.* 135. Bibliothéq. Universelle, *Tom. XVIII, pag.* 179.

(23) Placcius *ne parle point de ces Pseudonymes.*

(24) Bibliothéque Universelle, *Tom. XVIII, pag.* 179. Critique Générale du Calvinisme, *Tom. II, pag.* 179.
(25) *Les mêmes, &* Acta Eruditorum, 1690, *pag.* 315, 316.
(26) *On peut voir cette* Déclaration *dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Janvier* 1688, *pag.* 139.
(27) Histoire des Ouvrages des Savans, *Février* 1689, *pag.* 609.
(28) Bibliothéque Universelle, *Tom. XVIII, pag.* 180.
(29) *C'est-à-dire, sans aucun doute,* Gabriel Gerberon. *Dom* Filippe le Cerf *a donc eu tort dans sa* Bibliothéque des Ecrivains de la Congrégation de St. Maur, *de ne lui attribuer, ni cet Ecrit, ni celui de* Philaléthes *rapporté ci-dessus. Mais, il est si difficile de ramasser ces sortes de particularitez Littéraires, qu'il est bien excusable d'avoir ignoré celles-ci.* Placcius *n'a connu ni l'un ni l'autre de ces Pseudonymes, non plus que Mr.* Baillet, *ce qui est plus étonnant.*
(30) Acta Eruditor. Lipsiens. 1690, *pag.* 318, 319.
(31) *Un illustre & vertueux Magistrat a dit autrefois à ce sujet; que* les Gens de bien ignorent les cas de conscience, & ne sçavent ce que c'est. *Voïez, dans les* Epitres Françoises à Mr. Joseph de la Scala, *la XLIV. du III Livre. Elle est de Mr.* Gillot, *Conseiller au Parlement de Paris. Un Homme d'un Caractère tout opposé reconnoissoit à-peu-près la même chose.* La science des cas de conscience, *dit-il,* est périlleuse & damnable. *Voïez ses* Perroniana, *pag.* 55.
(32) *Voïez les Remarques* [*A*] *&* [*B*] *de l'Article* ALBERT le Grand, *& la fin de l'Article* PRIERIAS, *du* Dictionaire de Mr. Bayle; *& la Remarque* [*H*] *de mon Article* MAZOLINI.

tion des *Lettres Provinciales*. Il y a certaines matiéres si disgraciées, que les plus habiles gens mêmes ne sauroient les traiter avec succès; & la Justification de la Morale des Jésuites est de ce nombre.

Réligion des Sauf-conduits, des Gens dont les sentimens & la pratique ne tendoient qu'à l'édification publique, & qu'au maintien paisible de la Société (33) : & 2°, le scandaleux Ouvrage, d'un de ses Confrères du XVI. Siécle, véritable égout de saletez & d'ordures non moins abominables que celles des Moyas, des Escobars, & des Sanchès ; car, si le Livre de celui-ci a fait beaucoup plus de bruit que ceux des autres, ce n'est que parce que, traitant *ex professo* du Mariage & de ses suites, la curiosité criminelle des Hommes pour ces sortes de sujets voluptueux & lascifs les a portez plus naturellement à les y rechercher. Certains Casuïstes ont beau dire, que les Débauchés ne s'avisent guéres d'aller consulter ces sortes de Recueils, trop mortifians pour eux par la représentation effraïante de leurs Vices, & de leurs funestes suites, & d'ailleurs trop ennuïans pour des gens aussi livrez qu'eux à leurs plaisirs & à leur volupté. Brantome, Homme fort expérimenté sur ce Chapître, & par conséquent beaucoup plus croïable qu'eux à cet égard, n'a que trop bien prouvé, par l'éxemple frappant du Cordelier dont je viens de parler (34), que les Cavaliers de son tems faisoient leurs délices de ces sortes de lectures, dans lesquelles ils cherchoient avec avidité de nouveaux moïens de réveiller leurs appétits émoussez, & d'assouvir plus voluptueusement leurs passions brutales: & le célébre Auteur des *Lettres Provinciales* étoit sans doute bien convaincu de cette espéce de perversité du cœur humain, lorsqu'il évita avec tant de soin de citer, & même simplement d'indiquer aucune preuve de la corruption de la Morale des Jésuites touchant l'impureté; de peur, dit-il aussi judicieusement que véritablement, de peur de procurer par-là *l'occasion de cette lecture à ceux qui n'y chercheroient que leur divertissement* (35). La III, Qu'autant qu'il est glorieux à la Sorbonne d'avoir hautement condamné des sentimens & des excès si légitimement condamnables, autant est-il honteux au Pape Alexandre VII, & à la Congrégation de l'Indice, d'en avoir pris si peu sensément la défense, & d'avoir censuré la Censure de la Sorbonne Mais, ce n'est, ni d'aujourd'hui, ni de nôtre Siécle, que les Livres des Casuïstes sont non seulement imprudens & dangereux, mais même tout remplis de choses qui ne devroient jamais être, ni racontées, ni écrites, mais être absolument étouffées dans un éternel silence: témoins les nombreux *Pénitenciels* de l'Eglise Romaine, autrefois si communs, dont on vient de nous faire cette affreuse peinture : „ Plus les *Pénitenciels* sont détaillés, plus on y „ voit d'horreurs, & d'excès abominables, ... „ Je n'ai jamais rien lû dans aucun Auteur Païen „ qui l'emporte sur les infamies dont on trouve „ l'énumération dans ces Livres sacrez, rien mê„ me qui en approche. Les obscénes discussions „ de Sanchès ne vont pas si loin que cela (36)." Heureusement sont-ils aujourd'hui fort rares, la mode en étant passée, & ne se trouvant plus guéres que dans les Cabinets de quelques curieux, ou dans les armoires sécrétes des grandes Bibliothéques. La IV. enfin, Qu'il est plaisant que les Jésuites, àprès avoir réduit les Jansénistes à la triste nécessité de recourrir à la chicaneuse distinction du droit & du fait, se soient trouvés obligés d'y avoir enfin recours eux-mêmes ; en accordant, qu'à la vérité la Censure d'Innocent XI tomboit légitimement sur les Doctrines extraites des divers Auteurs citez par Amadæus Guimenius; mais, niant fortement qu'elle tombât sur leur Père de Moya, qui s'étoit contenté de rapporter ces Doctrines. *Quel plaisir*, s'écrioit à ce sujet un très habile Homme (37), *quel plaisir, si, par une vicissitude entiére, nous voions les Jésuites se pourvoir contre les Bulles du Pape par la distinction du fait & du droit, & les Jansénistes fondre sur eux comme sur des hérétiques à cause de cette distinction! Il ne faut desespérer de rien.*

(33) *Voïez* l'Histoire du Concile de Constance, *&* *particuliérement sa* Table, *aux mots* Petit, Gerson, Huss, Jérome de Prague, *&c.* *mais surtout* Jean XXIII; *&* *remarquez-y cette autre étrange partialité de ce Concile: c'est que, pendant qu'il faisoit impitoïablement brûler vifs d'aussi honnêtes-Gens que* Jean Huss *&* Jérome de Prague; *il se contentoit de retenir dans une prison honnête & commode un aussi détestable Homme que ce Pape, pleinement & légitimement convaincu d'une infinité de Crimes affreux, entre autres de* Subornation, *de* Simonie *de toutes les espéces, d'*Usurpation, *de* Tyrannie, *de* Brigandages, *d'*Incendies, *d'*Empoisonnemens, *de* Meurtres, *d'*Assassinats, *d'*Impiété *& d'*Athéisme, *d'*Impuretez *& d'*Infamies *de toutes les sortes, de* Fornication, *d'*Adultére, *de* Violement de trois Sœurs, *de* Commerce sacrilége avec trois cens Réligieuses, *d'*Inceste avec la Femme de son Frère, *& enfin de* Sodomie avec une Mère & son Fils, & presque avec le Père & le Mari, *s'il ne s'étoit sauvé; vérifiant abominablement ainsi l'affreuse plaisanterie, dont se glorifient quelquefois les Débauchés d'Italie, d'avoir baisé le Père, la Mère, les Enfans, les Serviteurs, & les Servantes, & même les Chats de la Maison s'ils ne s'étoient enfuis.*

(34) *On ne nommera, ni cet Auteur, ni son Ouvrage; & cela, par l'excellente raison indiquée dans le Texte de la Citation suivante.*

(35) Les Provinciales, *Lettre IX, pag.* 124. *d'Edition de Cologne*, 1659, *in* 8.

(36) Lettres Historiques & Dogmatiques sur les Jubilez & les Indulgences de l'Eglise Romaine, par Charles Chais, *Tom. II, pag.* 501.

(37) Bayle, Critique Générale du Calvinisme de Maimbourg, *Tom. II, pag.* 178.

MURNAR (*a*), ou **MIRNER** (*b*), mais plus généralement **MURNER** (*c*), (THOMAS) étoit Allemand, de Strasbourg, & de l'Ordre de St. François; & fut consécutivement revêtu de divers Titres honorables dans diverses Académies (*A*). Wadding, l'un des principaux Historiens de cet Ordre, en fait un grand Eloge (*B*). Mais Ges-

(*a*) Gesneri Bibliotheca, *folio* 618; & Appendix, *folio* 100, *vso.* Epit. Biblioth. Gesn. *pag.* 797.

(*b*) Willot, Athenæ Sodalitii Franciscani, *pag.* 334.

(*c*) Waddingi Scriptores Ord. Minor. *pag.* 325, *variique alii.*

(*A*) *Murner . . . . . fut revêtu de divers Titres honorables dans diverses Académies.*] Gesner, ses Abbréviateurs, Possevin leur Copiste, Wadding, & divers autres (1), ne le font que Bachelier des Saintes Lettres dans l'Académie de Cracovie : & je me contenterai de rapporter les termes du prémier, que tous les autres n'ont fait que copier, abréger, & même altérer. THOMAS MURNAR, dit-il, *Natione Germanus, Argentinus, Doctor Juris, opinor, ... Divinarum Litterarum Baccalaureus Cracoviensis, Ordinis Minorum.* Willot, Bibliothécaire de l'Ordre de St. François, bien loin d'être aussi éxact, se contente de le dire simplement *Argentinus & Baccalaureus Cracoviensis*. Berneggerus le fait de plus Docteur en Théologie (2): & c'est ce que semble insinuer aussi la longue Citation Latine que l'on lira cidessous dans la Remarque (*G*). Mais, aucun d'eux ne dit, qu'avant tout cela, il avoit été Maître ès Arts dans l'Université de Paris, comme on le verra ci-dessous, Remarque (*E*), Num. XV ; & qu'en suite il fut Professeur en Droit & en Ecriture Sainte dans l'Académie de Bâle, comme on le reconnoîtra ci-dessous Remarque (*D*), Num. III.

(*B*) *Wadding . . . . en fait un grand Eloge.*] A l'entendre, ce fut un très savant Homme, & l'un des plus terribles Adversaires de Luther & de Zwingle, qui, non seulement disputa très vigoureusement contre leurs Disciples, mais même préserva une grande partie de la Suisse de la contagion de leurs pernicieuses erreurs. *Vir doctissimus*, dit-il, *Lutheri & Zuinglii Antonomastix, qui cum eorum Sectariis aliquoties publicas habuit Disputationes, & magnam partem Helvetiorum ab imminenti & irrumpenti contagione pestiferæ Doctrinæ, constantissime defendit* (3). Mais, il est bon de

(1) Gesneri Bibliotheca, *folio* 618. Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 797. Willot Athenæ Sodalitii Franciscani, *pag.* 334. Possevini Apparat. Sacer, *Tom. II, pag.* 489. Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 325.

(2) Berneggerus, Oratione II de parandæ Doctrinæ Modis illegitimis, *apud* Morhoffii Polyhistorem, *Tom. I, pag.* 383.

(3) Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 325.

Gesner, Ecrivain néanmoins très équitable & très modéré, n'en parle qu'avec le dernier mépris (*C*). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a composé quantité d'Ouvrages de divers genres (*D*), mais singuliérement de Controverse (*E*), & qu'ils sont tous tombez dans

de ne prendre cela que pour sa juste valeur. On sait assez, que les Eloges des Moines faits par leurs Confrères sont souvent moins donnez à leur Personne particuliére, qu'à la gloire & à l'illustration générale de la Communauté : & l'on va voir, que cela pourroit bien être vrai par rapport à celui-ci.

(*C*) *Gesner* . . . . . *n'en parle qu'avec le dernier mépris.*] On s'en convaincra par les jugemens peu avantageux qu'il porte de ses divers Ecrits. *Doctor Juris*, *opinor*, dit-il, *nam inter Cœcos Strabo regnat* . . . . *Hic est titulus insulsissimi ineptissimique Libri* . . . . *Scripsit & Orationes*, *& alia quædam*, *omnia indigna*, *quorum vel recensione Lectorem oneremus* (4). Il faut que des Livres soient bien mauvais & bien méprisables, lorsqu'un Homme aussi modéré que Gesner en parle si dédaigneusement. On va voir dans la Remarque (*D*), quels sont ceux auxquels se doit particuliérement appliquer cette rigoureuse Censure: & au commencement de la Remarque (*E*), divers passages curieux, assez propres à confirmer très fortement le mépris de Gesner.

(4) Gesneri Bibliotheca, *folio* 618.

(*D*) *Il a composé quantité d'Ouvrages de divers Genres.*] Quelque méprisables que les ait crûs Gesner, je ne laisserai pourtant pas d'en donner ici la Liste, tirée, taut de lui, que de divers autres Auteurs, mais tous assez inéxacts.

I. *Orationes variæ* ; Ouvrage dont Wadding ne fait aucune mention.

II. *Honestorum Poëmatum condigna Laudatio*, *impudicorum vero miranda Castigatio*, impressa olim in Germania Chartis sex, in 4°, (5).
C'est cet Ouvrage que Gesner traite d'*insulsissimus ineptissimusque Liber*, (6). C'est apparemment ce qui est indiqué dans la *Bibliotheca Bodleiana*, page 475, sous le titre de *De Augustiniana & Hieronymiana Poetarum Reformatione*. Argentorati, 1509, in 4°.

(5) Gesnerus, *ibidem*. Epitome Bibliothec. Gesner. *pag.* 797. Possev. Appar. *Tom. II. pag.* 489.

(6) Gesn. *ibidem*.

III. *Geuchmatt*, *seu Pratum Stolidorum*, *Tractatus contra Viros mulierosos : Germanice* : editus in 4°, extat in Biblioth. Imperiali Viennæ.
C'est à l'occasion de ce Traité, que Gesner qualifie Murner de *Docteur en Droit*, & le traite de *Borgne primat entre les Aveugles*.
En effet, je trouve que cet Ouvrage a été publié sous ce titre, *Die Geuchmat zu straff allen Wyssc hen Mannen*, *durch den hochgelerten Herren* THOMAM MURNER, *der Heyligen Geschrifft Doctor*, *by der Recht Licentiaten*, *und der hohen Schul Basel des Keyserlichen Rechtens ordentlicher Lerer*, *erdichtet und eyner frummen Gemeyn der löbl. Stadt Basel in Freyden zu eyner letre beschrieben und verlassen* ; & imprimé *in der löblichen Stadt Basel*, *durch Adam Petri*, *von Lagendorff*, *anno M. D. XIX*, *an den funfften tag in April*, in 4°, avec Figures.
Possevin l'intitule mal en Allemand *Geuthma*, & Wadding mal en Latin & en Allemand *Patrum Stultorum Geuthma*, ce qui n'a point de sens, & prouve qu'il s'est contenté de mal copier Possevin, sans recourir aux sources. Les Abbréviateurs de Gesner avoient mieux dit (7).

(7) Epit. Biblioth. Gesn. *pag.* 797. Possevini Appar. *Tom. II*, *pag.* 489, 490. Waddingi Scriptor. Ordin. Minor. *pag.* 325.

IV. *De Pythonico Spiritu Tractatus* (8). Cela est inséré, sous le titre *De Pythonico Contractu*, dans diverses Editions du *Malleus Maleficarum*.

(8) Willot Athenæ Sodalitii Francisc. *pag.* 334. Possevin Appar. Sac. *Tom. II*, *pag.* 489. Waddingi Script. Ord. Min. *pag.* 325.

V. *De Sacerdotio Novi Testamenti* (9).

(9) Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 325.

VI. *Paschatis celebrandi Ritus*, *& Preces quæ Hebræis in usu sunt* ; *ex Hebræo Latine versi* (10).
Wadding ne fait aucune mention de cet Ouvrage, qui pouvoit pourtant faire plus d'honneur à son Confrère qu'aucun de ceux qu'il lui accorde.

(10) Epit. Bibliothec. Gesneri, *pag.* 797.

VII. *Charti-Ludium in Instituta Justiniani* : *eademque in Tabulas redacta*, ou bien, *Chartæ lusoriæ*, *quibus Tituli Pandectarum*, *& Codicis*, *Legesve variæ ex iisdem exhibentur* ; Venetiisque impressa nuper, chartis sex (11).
S'agit-il là d'un ou de deux Ouvrages, & cela est-il différent du *Charti-Ludium Logicæ* dont il sera parlé dans la Remarque (*G*) ? Berneggerus, dans l'Oraison, indiquée ci-dessous Citation (25), distingue bien deux différens *Carthi-Ludia*, mais doute si celui des *Instituts* a été imprimé. *Murnerus pollicitus etiam est*, dit-il, *se daturum IV Libros* Institutionum Justinianearum *in similem* Chartularum Lusoriarum *formam*, *redactos* ; *præclaro munere an Studiosos Juris beaverit mihi non constat*. Gesner, & ses Imitateurs, le décident néanmoins fort clairement. De plus, Draudius, *Bibliothecæ Classicæ*, pag. 740, & Lipenius *Bibliothecæ Juridicæ*, page 238, lui en auroient fait connoître une Edition de *Lion*, *in* 8°, mais dont ils ne marquent point la date. En voici pourtant une en Allemand: *Die Instituten von Thoma Murnern verteuschet*, imprimées *à Bâle*, *en* 1519, *in* 4°, (12).

(11) Gesneri Bibliothec. *folio* 618. Epit. Bibliothec. Gesn. *pag.* 797. Possevini Appar. *Tom. II*, *pag.* 490. Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 325, *qui dit plaisamment* Fabellas, *pour* Tabulas. *C'est sans doute une faute d'impression au lieu de* Tabellas. Uffenbach. Incunab. Typogr. *pag.* 129.

(12) Bibliothec. Rost. *pag.* 77.

(*E*) . . . . . *& singuliérement de Controverse.*] Avant que de les détailler, il sera, ce me semble, d'autant plus à-propos de faire précéder un petit récit historique du Procédé violent de Murner dans les Conférences de Bade & de Berne, qu'on y découvrira le vrai génie & le caractère singulier de ce Controversiste emporté & persécuteur.

Lors de la Conférence de Bade en 1526, THOMAS MURNER, Cordelier, Docteur és Droits, & Lecteur en Théologie, y fit afficher le 19. de Mai, aux portes des Eglises & de la Maison de Ville, deux Théses, l'une en faveur de la Présence réëlle du Corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, & de l'Adoration de l'Hostie, & l'autre contre la Disposition que faisoient les Magistrats des Biens Ecclésiastiques & Monastiques ; & cela, à l'imitatiou d'Eckius, qui y en avoit fait afficher pareillement VII autres (13). Le 30. du même Mois, il les lut en pleine Assemblée, où, se livrant à son zéle furieux, *il proclama* 40 *fois Zwingle un malhonnête Homme*, *par* 40 *raisons*, *qu'il allégua*, & se fit aussi-tôt donner Acte de cet admirable exploit (14).

(13) Ruchat, Hist. de la Réformation de la Suisse, *Tom. I*, *pag.* 368, 369.

(14) *La même*, *pages* 378, 379.

L'année suivante 1527, ce Moine, que Mr. Ruchat traite de *Théologien* & d'*Imprimeur de Lucerne*, y publia contre Zurich & Berne un Libelle infame, rempli d'injures si grossiéres & de calomnies si atroces, que les honnêtes Gens ne pouvoient le lire sans horreur. Zwingle, aussi sensible à ce nouvel attentat qu'à sa propre injure, s'en plaignit alors aux Cantons assemblez à Berne ; implorant leur Justice contre les invectives & les faussetez de ce Calomniateur ; leur remontrant très fortement, que ce Moine insolent & furieux ne cherchoit qu'à les brouiller les uns avec les autres, & qu'à exciter entre eux une Guerre civile & sanglante, qui ne pouroit que les ruïner & être avantageuse à leurs ennemis ; & leur représentant, qu'il étoit très facheux, que les *Actes Originaux de la Dispute de Bade* eussent été confiés à un pareil Personnage pour les faire imprimer, vû qu'il y avoit tout lieu de craindre, qu'il ne les falsifiât, & n'y changeât tout à sa fantaisie. Aussi n'y manqua-t-il point ; car, il les imprima lui-même, avec si peu de soin, ou, pour mieux dire, avec tant de négligence, de desordre, & de confusion, qu'on n'y voit, ni dates des jours des Ses-

dans un extrême oubli (*F*). Un seul d'entre eux s'est sauvé de ce naufrage universel. Aussi

Sessions ou Conférences, ni même de chiffres de feuillets & de pages, & qu'on ne sauroit presque en tirer aucune utilité. Cette Remontrance ne produisit aucun effet auprès des Cantons (15): & les Magistrats d'Ausbourg furent les seuls qui firent interdire chez eux la vente d'un Libelle publié alors contre Zwingle, comme cela paroit par une Lettre de Pierre Gynoræus, ou Gynorianus, à ce Réformateur, datée d'Ausbourg en 1527, & rapportée en partie par Hottinger. *Accipe igitur*, dit Gynoræus à Zwingle, *duos Libellos admodum inimicos, quorum .... alter deploratæ vanitatis Monachum*, THOMAM MURNAR, *Artificem præfert*; *quamquam non desint, qui communem operam tribuant Eckio, aliisque ejusdem farinæ nugatoribus. Senatus inhibuit ne* Murnari *Libellus publice Augustæ vendatur* (16).

Malgré ces violences de Murner, on ne laissa pas de l'inviter à la Conférence de Berne en 1528, non seulement par une Lettre particuliére, mais même par un Sauf-conduit en bonne forme. Mais, au lieu de s'y rendre, il publia contre les Bernois un nouveau Libelle si atroce, que les Lucernois n'ôsérent plus le retenir chez eux, & qu'il fut obligé de se retirer & d'abandonner la Suisse (17).

En 1530, il publia de nouveau d'impudentes calomnies contre les Cantons Réformez, à la réquisition desquels les Magistrats de Strasbourg, non seulement arrêtérent la Pension que lui faisoient les Cordeliers de leur Ville, mais même leur indiquérent certain jour, pour le tirer devant eux en cause: & ils y envoïérent à cet effet quelques Députez, le 9. de Juin 1530, (18).

Selon cet exposé, outre le *Libelle* particulier de Murner *contre Zwingle*, en voilà trois autres bien distinctement indiqués; savoir, un *Libelle infame contre Zurich & Berne en* 1527, un *Libelle atroce contre les Bernois en* 1528, & d'*impudentes Calomnies contre les Cantons Réformez en* 1530. Mais, vû la maniére de narrer & d'arranger de Mr. Ruchat, quelquefois assez embarassée & surchargée de répétitions, peut-être ne s'agit-il dans ces trois derniers, que d'un seul & même Ouvrage, considéré sous divers tems & sous différentes faces. Quoi qu'il en soit, nous passerons à l'énumération des divers Ecrits de Controverse de Murner.

Gesner s'est contenté de les indiquer simplement ainsi en gros: *Scripsit quædam contra Zuinglium; item contra Sebastianum Hofmeister; præterea Librum de Disputatione Badensi; & quædam alia Germanice excusa Lucernæ* (19): ce que ses Abbréviateurs, & Possevin, se sont aussi contentez de copier (20): aussi-bien que Wadding, qui a oublié l'Ecrit contre Hofmeister (21).

Voici plus particuliérement le titre de cette *Disputatio Badensis*, tel que je le trouve dans la *Bibliotheca Uffenbachiana*, Tome II, page 616: *Disputation vor den XII Orten, von wegen der Einigheit in Christlichen Glauben in iren Landen, &c. M. CCCCC. und XXVI. zu Baden in Ergow gehalten und vollendet, durch* THOMAS MURNER; gedruckt *in der alten Christlichen Stadt Luzern, anno* 1527, *in* 4°. Quant aux autres, je ne sais si ce *Germanice excusa Lucernæ* se doit seulement entendre de l'*alia quædam* qui précéde, où de tous ces divers Ouvrages réünis ensemble. Quoi qu'il en soit, je ne les compterai que pour les VIII. & IX. Volumes de Murner.

X. *Kalendarium, in quo Lutheranorum Mores secundum Circulum Zodiaci graphice describuntur, anno* 1536, (22).

XI. *Defensio Libri Henrici VIII Regis Angliæ contra Lutherum* (23).
Wadding est le seul qui parle de cet Ouvrage.

Outre cela, je trouve dans le *Catalogus Librorum Bibliothecæ Francofurtanæ ad Viadrum*, page 205,

XII. *Lutherischer Ertznär.* Basileæ, 1522, in 4°. Peut-être est-ce la même chose que ce que je trouve indiqué ailleurs sous le titre de *Lutherischer Narren Beschweerug*, imprimé *à Strasbourg, chez Jean Grieninger, en* 1522, *avec figures.*

XIII. *Alte und Neve Schelmen-Zunfft*, in 4°.

XIV. *Geistlichen Badenfarht.* Argent. 1514.

XV. Je trouve encore un autre Ouvrage, intitulé *Narren-Beswürung*, attribué à Murner par Jacques Thomasius dans la LXXIII de ses *Préfaces*, & dont il nous fait cette Description pages 474 & 475: THOMÆ MURNERI *Libellus, Rhytmis Germanicis exaratus, cujus titulum Latine reddas* Exorcissimum Stultorum. *Ibi repræsentatur Morio quidam ipsius Dei barbam tractans manibus. Germanicus Libri titulus* Narren-Beswürung. *Nomen Autoris* THOMÆ MURNERI *aperte profitetur Editio Argentoratensis anni* 1518. *Subticet autem, nescio quam ob causam, hoc idem nomen alia Editio quæ ibidem prodiit anno* 1556 *recensita, quod titulus prodit a Georgio Wickramo.* C'étoit apparemment l'Editeur de cette nouvelle Edition, dont on ne nous apprend point la forme, non plus que de la prémiére, qu'on sait pourtant avoir été faite *à Strasbourg, chez J. Knoblouch, en* 1518, *in* 4°.

C'est probablement à cet Ouvrage-là, qu'il faut rapporter le titre suivant: *Nebulo Nebulonum, hoc est Joco-seria modernæ nequitiæ Censura; qua Hominum sceleratorum fraudes, doli, ac versutiæ, æri aerique exponuntur publice; Annis abhinc centum Censore* MURNERO *Rytmis Germanicis edita; deinde vero Iambico Carmine Latino dimetro adornata, a* JOANNE FLITNERO. Francofurti, apud Jac. Zetter, & Luc. Jennis, 1620, 1636, & 1663, in 8°. Ouvrage, que PIERRE BAARDT à presque tout infidélement copié, sans le citer, dans son *Deugden-Spoor, dat is, Nebulo Nebulonum*, imprimé en 1645, in 8°.

Invectiva contra Astrologos, Serenissimo Romanorum Regi Maximiliano piissimo contra Fœderatos quos vulgo Suitenses *nominamus, interitum prædicentes, Fr.* THOMAE MURNER, *Liber. Art. Studii Parisiensis Magistri*, & imprimé *à Strasbourg, en* 1499, *in* 4°.

De la maniére équivoque dont cela est énoncé, je ne sai s'il s'agit-là d'un nouvel Ouvrage de Murner, ou d'une *Invective, prédisant sa mort*, à-peu-près comme Bicker-Staff prédit celle de l'Astrologue Partrige. Je ne le trouve indiqué, que dans le *Liber de Origine & Incrementis Typographiæ Lipsiensis* de Leichius, page 140.

On attribuë aussi à nôtre Murner la prémiére Traduction Allemande qui a été faite de Virgile; Doctor (THOMAS) MURNER *primus* VIRGILIUM *convertit in Germanicum, & anno M. D. XV. Maximiliano dicavit* (24).

Enfin, je vois qu'on lui attribuë dans les *Epistolæ obscurorum Virorum*, pag. 331,

Unum Librum de Scandalis Prædicatorum,
&
Unum alium in Defensionem Reuchlin;

mais, il se pourroit que ce ne fussent-là que des plaisanteries des Auteurs de ces Epîtres Satiriques.

(*F*) .... *ils sont tous tombez dans un extrême oubli.* On vient de voir, qu'ils sont si peu connus, même aux Bibliothécaires de l'Ordre de St. François, que Willot n'en indique que deux; & que Wadding, qui en indique plusieurs autres, mar-

(15) *Là-même, pag.* 380, 381, 465, & 466.

(16) Gynoræus, *apud* Hottengeri Hist. Ecclef. N. Test. *Secul. XVI, Part. II, pag.* 437.

(17) Ruchat, Hist. de la Reformation de la Suisse, *Tom. II, pag.* 9.

(18) *Là-même, Tom. IV, pag.* 147.

(19) Gesneri Append. ad suam Bibliothecam, *folio* 100 *vso.*

(20) Epit. Bibliothec. Gesneri, *pag.* 797. Possevini Appar. *Tom. II, pag.* 490.

(21) Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 325.

(22) Willot Athenæ Sodalitii Franciscani, *pag.* 334, 335. Possevini Appar. Sacer. *Tom II, pag.* 440. Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 325.

(23) Wadding, *ibidem.*

(24) Schurtzfleischiahorum, *pag.* 128.

Aussi étoit-il si singulier, qu'il fit accuser de Magie son Auteur (*G*). Après qu'on fut revenu de cette imagination, non seulement l'on se servit avec utilité de ce Livre dans di-

marque à peine, & encore d'après autrui, & d'une maniére incertaine, l'Edition d'un ou de deux. König ne spécifie que le seul de ses Ouvrages dont nous parlerons dans la Remarque suivante: Miraeus, ni du Pin, ne font pas même mention du nom de cet Auteur, non plus qu'Hofman, & Morery.

(*G*) *Un .... d'entre eux .... fit accuser de Magie son Auteur.* Cet Ouvrage singulier, le XVI. des Ecrits de Murner, est intitulé :

> *Eruditi Viri Fratris* THOMÆ MURNER, *Argentini*, *Ordinis Minorum*, *Theologiæ Doctoris eximii*, *Charti-Ludium Logices*, *Logica memorativa*, *sive totius Dialecticæ Memoria*; *& novus* PETRI HISPANI *Textus emendatus*, *cum jucundo Pictasmatis exercitio*: & imprimé *à Strasbourg*, *chez Jean Grüninger*, *en* 1509, *in* 4°. Et s'il est bien étonnant, que cette Edition ait été absolument inconnuë aux Bibliothécaires de toute espéce, & même à ceux de l'Ordre de St. François; il l'est bien plus encore, que Balesdens ait redonné cet Ouvrage au public, sous ce nouveau titre, & comme n'aïant jamais été imprimé: *Charti-Ludium Logicæ*, *seu Logica poëtica vel memorativa*, *R. P.* THOMÆ MURNER, *Argentinensis*, *Ordinis Minorum*; *Opus*, *quod centum amplius annis in tenebris latuit*, *erutum & in apertam hujusce Seculi curiosi lucem productum*, *opera*, *notis*, *ac conjecturis Joannis Balesdens in Supremo Galliarum Senatu Advocati*: imprimé *à Paris*, *chez Toussaint du Bray*, *en* 1629, *in* 8°, *avec quantité de Figures*. Et quelque chose de plus étonnant encore, c'est que cette nouvelle Edition ait été inconnuë à Wadding, aussi-bien que la prémiére, puisqu'elle étoit de plus de 20 ans antérieure à la Publication de ses *Scriptores Ordinis Minorum*, qui n'ont été imprimés *à Rome*, *chez François Albert Tani*, qu'*en* 1650, *in folio*.

Les Auteurs des *Epistolæ obscurorum Virorum* ont un peu badiné touchant cet Ouvrage. *Noviter venit huc unus Doctor Theologiæ*, disent-ils pages 173 & 174 de leur Edition de Francfort 1643, *qui vocatur* MURNER. *Ipse est de Ordine S. Francisci*, *& est superiorista*, *& præsupponit ita multa*, *quod non creditis. Dicunt quod fecit* Cartas, *& qui ludunt in illis Cartis discunt* Grammaticam *ac* Logicam. *Et composuit unum* Ludum Scacci, *in quo trahuntur quantitates Syllabarum. Et prætendit scire Hebraicum*, *& componit Versus in Teutonico. Et dixit mihi unus*, *quod talis Doctor in omnibus Artibus scit aliquid. Tunc ego dixi:* In omnibus aliquid, in toto nihil. *Et steterunt ibi aliqui*, *qui riserunt*; ce badinage est assez connu des Savans: mais, ce qu'on raconte du soupçon de Magie, que fit naître cet Ouvrage contre son Auteur, est tellement inconnu, que je ne sache que Berneggerus, & le Père Menestrier, qui en aïent fait mention; & cela, dans des Ecrits aussi peu communs eux-mêmes, que le Livre dont ils parlent (25). Je ne me servirai que des termes du dernier, comme plus circonstanciés, & par conséquent plus propres à bien instruire de cette particularité si peu connuë. Après nous avoir parlé des Jeux, des Grecs, des Romains, & des Juifs, parmi lesquels, puisqu'il n'oublie pas même, tant son éxactitude est scrupuleuse, ceux des Enfans des derniers dont a parlé Jésus-Christ, Matthieu XI, 16, il ne devoit pas oublier celui du *Ricochet*, si élégamment décrit dans l'*Octavius* de Minucius Felix, & qu'on ne s'aviseroit guéres d'aller chercher là: après nous avoir raconté, que ce fut vers l'année 1392, que, pour divertir l'infortuné Charles VI, Roi de France devenu frénétique, la Hire inventa le *Jeu de Cartes*, où il mit pour Rois, *David*, *Aléxandre*, *César*, & *Charlemagne*; pour *Reines*, *Rachel*, *Judith*, *Pallas*, & *Argine*; & pour Valets ou Officiers, *Hector*, *Ogier le Danois*, lui *la Hire*, & un quatriéme à la place duquel les Cartiers mettent aujourd'hui leurs noms & quelquefois leurs enseignes, sur le Valet de Tréfle: après tout cela, dis-je, le Pére Menestrier ajoûte: „ Le prémier, qui ait cherché à rendre utile pour l'esprit „ le *Jeu de Cartes*, est un Cordelier Allemand, „ nommé THOMAS MURNER, né à Strasbourg. Ce Réligieux, au commencement du „ Siécle précédent, enseignant la Philosophie à „ Cracovie, & depuis à Fribourg en Suisse, s'aperçut que les jeunes gens étoient rebuttez des „ Ecrits d'un Espagnol, qu'on donnoit aux Logiciens pour apprendre les termes de la Dialectique, il résolut d'en faire une nouvelle par images & par figures, en forme de *Jeu de Cartes*; „ afin que le plaisir, engageant les jeunes gens à „ cette espéce de Jeu, leur fit surmonter toutes „ les difficultez qui se trouvent dans cette étude „ épineuse. Il le fit avec tant de succès, que „ l'un des principaux Docteurs de l'Université de „ Cracovie dit, que, dans les commencemens, „ ce Pére fut soupçonné de Magie, parce que ses „ Ecoliers faisoient des progrès extraordinaires „ dans l'Etude de la Logique; & que, pour se „ justifier, il fut obligé de produire ce nouveau „ Jeu aux yeux des prémiers Docteurs de l'Université, qui, non seulement l'approuvérent, „ mais l'admirérent comme quelque chose de divin. Voici le glorieux témoignage que l'on rendit à cette invention nouvelle. *Ego*, *Magister* „ *Joannes de Glogovia*, *Universitatis Cracoviensis* „ *Collegatus*, *& ad Sanctum Florianum in Clepardia Canonicus*, *testimonium do veritati*, *quæ* „ *enim vidimus & audivimus*, *non possumus non* „ *protestari: Venerabilem Patrem* THOMAM „ MURNER, *Alemanum*, *Civitatis Argentinensis*, *Filium nostræ Universitatis Cracoviensis*, „ *Sacræ Theologiæ Baccalaureum*, *hanc Charti-Ludiorum praxim apud nos finxisse*, *legisse*, *& non* „ *sine grandi omnium nostrum admiratione usque* „ *adeo profecisse*, *quod in Mensis spatio*, *etiam* „ *rudes & indocti*, *sed in rebus Logicis*, *sic evaserunt memores & eruditi: quod grandis nobis* „ *suspicio de prædicto Patre oriebatur*, *quoddam* „ *Magicarum Rerum infudisse potius quam præcepta Logica tradidisse. Auditores enim suos* „ *juramento compulerat hanc suam praxim in duobus annis non prodere*, *sed nec cuiquam viventi* „ *communicare*; *de qua suspicione nostra ad expurgationis responsa vocatus*, *hoc præsens obtulit* „ Charti-Ludium *memoratum*, *sic a nobis approbatum*, *sic laudatum*, *ita quod non modo non* „ *magicum*, *sed divinum potius ingenium habuisse*, *unanimi voce judicaremus. Virum laudavimus*, *& in nostrum numerum insigniter promovimus*; *nec suo labore frustratus*, *viginti quatuor* „ *Ungaricos Florenos mercedis titulo recepit: quibus ego interfui*, *quæ & vidi*, *& hisce auribus hausi*; *ob quod veritatis testimonium præbui*, *in fidem omnium & singulorum præmissorum.* Ce Jeu de Cartes " continuë le Pére Menestrier, „ est composé de figures assez bizarres. Il contient 52. Cartes dont les signes qui „ les distinguent sont des Grelots, des Ecrévisses, „ des Poissons, des Glands, des Scorpions, des „ Bonnets fourrez, des Cœurs, des Sauterelles, „ des Soleils, des Etoiles, des Pigeons, des Croissants de Lune, des Chats, des Ecussons, des „ Couronnnes, & des Serpens:" Figures, dont il paroit qu'Erasme ait particuliérement eu dessein de se mocquer, aussi-bien que de ce merveilleux Art de Mémoire dans ce passage satirique de celui de ses *Dialogues* intitulé *Ars notoria*. „ ER. „ Audio *Artem* esse quamdam *notoriam*, quæ hoc „ præstet, ut Homo, minimo negotio, [intra „ quatuordecim dies,] perdiscat omnes Scientias „ liberales. DES. Quid audio? Vidisti Codicem? „ ER. Vidi, sed vidi tantum; quod non esset „ Doctoris copia. DES. Quid continebat Liber? „ ER. Varias Animantium formas, Draconum, „ Leonum, Leopardorum, variosque circulos, „ & in his descriptas voces, partim Græcas, partim Latinas, partim Hebraicas, aliasque Barbaricarum Linguarum ...... DES. Ego aliam „ Ar-

(25) Berneggeri Oratio II de parandæ Doctrinæ Modis illegitimis, *apud Morhoffii Polyhist. Tom. I, pag.* 383; & Menestrier Bibliothéq. curieuse & instructive, *Tom. II*, *pag.* 174, 186, *& suivantes.*

diverses Ecôles, mais même il donna lieu à la naissance d'une nouvelle espéce de Livres inconnuë jusqu'alors, & dont on a longtems fait usage (*H*). Quoique grand ennemi

„ *Artem notoriam* non novi, quam curam, amo„ rem, & assiduitatem, (26)."

(26) Erasmi Colloquia, pag. 633, 634, Editionis Variorum.

Un pareil Assemblage de Figures si bizarres, & si diverses, tenoit en effet en quelque façon du Grimoire, & devoit pour le moins autant contribuer à faire accuser leur Compilateur de Magie, que les prétendus progrès de ses Disciples. Je dis *prétendus*; car toutes ces Figures-là étant effectivement si peu convenables aux termes de Logique, déjà assez obscurs par eux-mêmes, c'étoit, ce semble, expliquer l'obscurité par les ténébres: & si ces progrés étonnans, ont eu effectivement quelque-chose de réël, on ne sauroit guéres les expliquer que par ce que Charles II, Roi d'Angleterre, disoit autrefois d'un de ses Aumoniers, bon Homme, mais fort grosse Bête, qui n'avoit pourtant pas laissé de convertir en peu de tems tout son toupeau, c'est que *les sottises de ces Gens-là étoient faites l'une pour l'autre* (27). Quoi qu'il en soit, voilà un *Personnage*, si non *grand*, & illustre, du moins assez remarquable, dont Naudé ne devoit point oublier de faire mention dans son *Apologie pour tous les grands Personnages faussement soupçonnez de Magie*; & l'on en trouveroit sans doute encore d'autres.

(27) Burnet, Mém. pour servir à l'Histoire Charles II, Tom. I, pag. 522.

(*H*) . . . . *& a donné lieu à la naissance d'une espéce de Livres inconnuë jusqu'alors, & dont on a longtems fait usage.*] Ce sont ces divers *Jeux de Cartes*; non seulement pour les sciences qui ne demandent que des yeux & de la mémoire, telles que la *Géographie*, la *Chronologie*, les *Généalogies*, le *Blason*, & même la *Fable*, & l'*Histoire*; mais encore pour celles, qui demandent de la pensée, du raisonnement, & de l'application, telles que la *Jurisprudence* & la *Logique*, ainsi qu'on vient de le voir. C'est au moins le sentiment du Père Menestrier, que ceux-là n'ont été imaginez qu'à l'imitation de ceux-ci, c'est-à-dire de ceux du Père Murner. „ C'est sur ce modéle ", continuë le Père Menestrier, „ que l'on inventa, vers „ le milieu du Siécle dernier, plusieurs autres *Jeux* „ *de Cartes* . . . . . Mr. DES-MARETS, de „ l'Académie Françoise, fit le *Jeu des Rois de* „ *France*, des *Dames renommées*, des *Métamor*„ *phoses*, & de la *Géographie*. L'An 1660, Mr. „ DE BRIANVILLE, CLAUDE ORONCE „ FINE', fit un *Jeu de Cartes* du *Blason*, [im„ primé *à Lion*, *chez Ben. Coral*, *en* 1660, *in* 16.] „ & comme il avoit composé ce Jeu des Ar„ moiries des Princes du Nord, de l'Italie, de „ l'Espagne, & de la France; la rencontre facheu„ se des Armoiries de quelques Princes, sous les „ titres de *Valets* & d'*As*, lui fit des affaires. Les „ Planches furent saisies par les Magistrats, & il „ fut obligé de changer ces titres odieux en ceux „ de Princes & de Chevaliers." C'étoit bien-là s'amuser à la bagatelle, pointiller sur des vetilles, & donner lieu de dire que les Grands ont d'étranges petitesses! Car, on sait, que le mot de *Valet* par lui même n'est point odieux, & signifioit autre-fois un *Homme de Naissance*, un *Gentil-Homme*, un *haut Officier* chez les Souverains: &, pour peu qu'on fasse usage de ses yeux, on reconnoit aisément par les habillemens & par les armes de ces Valets, que c'est en cette honorable qualité qu'on les a mis sur les Cartes immédiatement après les Rois & les Reines. D'ailleurs, Hector, Ogier le Danois, & la Hire, valoient bien pour la naissance certains petits Princes à qui l'on avoit apparemment cédé leurs postes, & les surpassoient sans doute pour le mérite & la Valeur. Quant aux *As*, comme ils sont les plus hauts points, & même supérieurs aux Rois, Dames, & Valets, dans plusieurs sortes de *Jeux de Cartes*, il n'y avoit pas plus de sujet de s'en scandaliser. Mais, revenons au Père Menestrier. „ L'An 1678, " poursuit-il, „ Antoine Bulifon, Libraire Lionnois, „ s'étant établi à Naples, y porta ce *Jeu de Car*„ *tes*: & l'aiant fait traduire en Italien, il se fit u„ ne Société de jeunes Gentils-Hommes, qui „ s'assembloient un jour de la semaine en forme „ d'Académie, ... & prirent le nom *d'Arme*„ *risti*, selon l'usage des Académies d'Italie. Il „ s'est fait aussi un de ces jeux en Angleterre sur la „ même forme. . . . . . Enfin, D. CASIMIR „ FRESCHET, présenta en 1682 au Doge & au „ Senat de Venise un *Jeu d'Armoiries* de la Noblesse „ Venitienne sous ce titre, *Li Pregi della Nobil*„ *ta Veneta abbozzati in un Giuoco d'Arme di tut*„ *te le Famiglie*: reconnoissant dans sa Préface, „ qu'il avoit suivi l'Ordre du Sr. de Brianvil„ le. . . . . " Le Père Menestrier nomme encore les *Jeux* de l'*Histoire*, de la *Chronologie*, & des *Capitaines illustres*; mais, il n'en nomme point les Auteurs comme des précédens. Il s'étend fort en suite, & peut être un peu trop, sur le *Jeu de l'Oye renouvellé des Grecs*, & sur ses imitations, y compris le *Labirinthe* ou le *Jeu du Poëme de l'Arioste*, qui sera plus amplement indiqué ci-dessous: mais, je doute fort qu'il eut voulu indiquer de même l'*Essay d'un nouveau conte de ma Mère l'Oye*, *où les Enluminures du Jeu de la Constitution Unigenitus*, imprimées *en* 1722, *in* 8, & dans lesquelles cette Constitution à été assez violemment joüée par les Jansénistes, qui ne manquent guéres de satiriser pieusement ainsi tout ce qui ne les accommode point, de quelque part qu'il vienne.

Quelque grand Connoisseur que fût le Père Menestrier de ces sortes de curiositez ingénieuses, & utiles, en voici quelqu'unes qu'il n'a point connues, ou dont il a oublié de faire usage dans sa Dissertation sur ces espéces de Jeux spirituels.

I. *Le plaisant Jeu du Dodecaëdron de fortune, non moins récréatif que subtil & ingénieux, composé par Maistre* JEAN DE MEHUN, *du Temps du Roy Charles le Quint*, imprimé *à Paris*, *par Jean Longis*, *en* 1560, *in* 4°; *& à Lyon*, *par Fr. Didier*, *en* 1577; *in* 8°. On y joüoit avec un Dé à douze faces, d'où lui venoit le nom de *Dodecaëdron*, &, sur chacune de ces faces, étoit un nombre, qui renvoïoit à une Réponse en Vers sur quelque question agréable, plaisante, ou badine.

II. *Le Passe-Temps de la Fortune des Dez*, *inventé par* LAURENS L'ESPRIT, *Italien*, *translaté en François*, & imprimé *à Paris*, *chez Guil. le Noir*, 1559; *& à Lyon*, *chez Ben. Rigaud*, *en* 1583, *in* 4°.

III. *Le Passe-Temps de la Fortune des Dez*, *d'une autre bien plus gaillarde invention*, que n'est celle de LAURENS L'ESPRIT, *par un ancien Auteur François*; car, pour trouver sa Fortune, il ne met qu'un seul Renvoy, à l'Empereur, au Roy d'Arragon, &c. chascun desquels répond à un Distique François sur la demande *de la chose qu'on veut sçavoir*; imprimé *à Paris*, *chez Nic. Buffet*, *in* 16°.

IV. *Le Jeu de l'Adventure & Devis facétieux des Hommes & des Femmes*, *auquel par Election de Feuillets se rencontre un Propos pour faire rire la Compagnie*, *le tout par Quatrains*; imprimé *à Paris*, *& à Lion*, *in* 32°.

V. *Le Palais de la Fortune*, ou autrement *Le Palais des Curieux*, *avec un Traité des Songes*, *& un de la Physionomie*, *par Marc Vulson de la Colombiere*, imprimé *à Paris*, *chez Etienne Loyson*, *en* 16.., *in* 12°; *& à Lyon*, *chez la Roche en* 1672, *in* 12°.

VI. *La Pratique curieuse*, *ou les Oracles des Sybilles*, *avec le sort des Humains*, *tirée des Mssts du* S. DE COMIERS, imprimée *à Paris*, *chez Michel Brunet*, *en* 1693, *in* 12°. Ce sont cinq Imitations du Livre de Jean de Mehun; mais, la derniére est la plus ingénieuse, & la plus agréable, chacune de ses réponses formant un Quatrain accommodé au goût & aux maximes du tems présent. On y joüe avec deux Dez, ou simplement en proposant un nombre depuis 1. jusqu'à 12.

VII.

nemi de Luther, comme il paroit par les simples Titres de ses Ecrits de Controverses, il fut néanmoins un des zélés Défenseurs du célébre Reuchlin; & l'on prétend même, qu'il

VII. Ce dernier est encore un pareil jeu, mais qui se joue avec des Cartes: *Giardino di Pensieri, overo le ingeniose sorti, composte da* FRANCESCO MARCOLINI *da Forli*, imprimé *à Venise, chez le même Marcolini, en 1550, in folio*, avec quantité de figures fort bien gravées en bois. Ces derniers jeux ne sont que de simple amusement: mais, en voici d'autres, qu'on a prétendu rendre instructifs & utiles.

Pour la Grammaire, & les Belles Lettres.

VIII. *Le Jeu des Lettres, ou de l'Alphabeth, inventé il y a près de deux mille Ans, & renouvellé en faveur de la Naissance de Mgr. le Duc de Bretagne, par* ALEXANDRE FLEURIAU, *Prêtre:* grande Feuille ouverte, sur la quelle est empreinte une Gravure représentant un Cercle presque entier où sont écrites de suite les 24. Lettres de l'Alphabet, & sur laquelle on jette 4. Dez sur les 24. faces desquelles sont aussi gravées les mêmes 24. Lettres; ce qui accoutume les enfans à se les imprimer dans la mémoire, tant pour la figure que pour le nom. Le Restauratur de cette Méthode prétend que Quintilien s'en est servi pour les Petits-Fils de Domitien, & que St. Jérome la conseilloit aux Dames Romaines pour l'instruction de leurs Filles. Mais, ou il a bien voulu s'appuïer de ces grands noms, pour faire recevoir une invention dont il pouvoit se faire honneur, ou il ne connoissoit pas bien la pratique de Quintilien & de St. Jérome, qui n'étoit point un jeu, mais un éxercice de la main & des yeux pour habituer les Enfans à la figure, à la valeur, & à l'arrangement des Lettres. *Fiant eis* (Pueris) *Litteræ*, dit St. Jérome, *Epist. XV. Libri II*, pag. 243, *vel buxeæ, vel eburneæ, & suis nominibus appellentur: . . . . earum inter se crebro Ordo turbetur, & mediis ultima, primis media, misceantur, ut eas non sono tantum, sed & visu, noverint.* Ils avoïent alors aussi un pareil instrument pour apprendre à écrire, même aux aveugles. Voïez ce que j'en ai dit dans mon Histoire de l'IMPRIMERIE, Citation (38).

IX. *Le Jeu Roïal de la Langue Latine, avec la Facilité & l'Elégance des Langues Latine & Françoise, par* GABRIEL DE FOIGNY. Lion, la Veuve Coral, 1676, in 8°.

Ce Gabriel de Foigny étoit un Cordelier défroqué établi à Geneve, dont on peut voir l'Histoire dans la Remarque (*G*) de l'Article SADEUR de Mr. Bayle. On y parle bien d'un *Jeu de Blason*, qu'il fit imprimer en cette Ville, & dont le Père Menestrier ne dit mot; mais, on n'y fait aucune mention de ce Jeu Grammatical: & ceci peut servir de supplément à ces deux Auteurs.

X. *Chartæ Lusoriæ, cum quatuor illustrium Poëtarum, nempe Plauti, Horatii, Ovidii, & Senecæ Sententiis.* Parisiis, Wechelius,

Voilà un Article qui peut très bien figurer avec le

XI. *Laberinto dell' Ariosto, Giuoco Heroïco*; imaginé par le Prince THOMAS DE SAVOÏE sur ce Vers de l'Arioste,

Facean sedendo in Cerchio un Giuoco lieto;

& gravé sur une Table ronde, où l'on voïoit dans chacun de ses détours deux Vers de l'Arioste, qui obligeoïent les Joüeurs à remplir certaines conditions.

Le Père Menestrier vouloit qu'on en fit de semblables pour Homere, Virgile, Stace, & tous les Poëtes Epiques; mais, peut-être y auroit-il à tout cela plus de dissipation & de perte de tems, que de profit réel.

Pour la Logique.

XII. *Ars ratiocinandi lepida, multarum Imaginum Festivitate contexta, totius Logices Fundamenta complectens, in* Charti-Ludium *redacta a* PATRE GUISCHET, *Ordinis Minorum.* Salmurii, Harnault, 1650, in 4°.

Voilà le même Plan, & la même Méthode, que celle de nôtre Murner. Seroit-ce son Livre reproduit sous ce nouveau titre, par quelque supercherie de Copiste plagiaire, ou de Libraire Imposteur? Quoi qu'il en soit, voilà un Livre, & un Auteur, dont Wadding ne fait absolument aucune mention.

Pour les Mathématiques & la Médecine.

XIII. *Ludus Mathematicus, per E. W., ubi Scachi, Tabulæ cuidam Mathematicæ aptati, quasvis Propositiones Arithmeticas & Geometricas resolvunt: Anglice.* Londini, 1654, in 12°.

XIV. *Claudii Buxerii Rythmomachia, seu Pythagoricus Numerorum Ludus, qui & Philosophorum* Ludus *dicitur.* Parisiis, Guill. Cavallat, 1556, in 8°.

XV. *Le très excellent & ancien Jeu Pythagorique, dit Rythmomachie, fort propre & très utile à Recréation des Esprits vertueux, pour obtenir vraye & prompte habitude en tout Nombre & Proportion, par* CLAUDE DE BOISSIERE. Paris, 1556, in 8°.

Cet Article est-il, ou non, une traduction du précédent? Ou seroit-ce le même Livre, que Hyde auroit indiqué en Latin, & Trichet du Fresne en François? Quoi qu'il en soit, le prémier remarque, que Jaques Fabry d'Estaples a décrit ce Jeu, qu'il nomme de même *Rythmomachia seu Pugna Numerorum*; ajoûtant, qu'on y joüoit *cum Orbiculis, Trigonis, & Rhombis, quibus Figuræ Numerorum inscribuntur.*

XVI. GUIDONIS FALCONIS *Metpomaxia, sive Ludus Geometricus.* Lugduni, in 4°.

XVII. *Liber* Ouranomachia, *seu* Astrologorum Ludus, *in Abaco rotundo cum Calculis ubi duo Ordines Planetarum pro Mundi Imperio certant*, in 4°.

XVIII. FRANCISCI MONANTHOLII *Ludus Iatro-Mathematicus, Musis factus ad averruncandos tres hostes* Πόλεμον, Λιμὸν, & Λοιμόν. Parisiis, 1597, in 8°.

Pour la Géographie, l'Histoire, & le Blason.

XIX. MATTH. KIRCHOFFERI *Orbis Lusus, id est Lusus Geographicus, Pars I.* Grascii, 1659, in 4°.

XX. JOANNIS PRÆTORII, J. H. SENFRIDEN, *und* FRANC. NIGRINI, *Europæisch Geographische Spiel-Carte, darinn vermittelst 52. Blättlein oder Land-Karten gantz Europa vorstellig gemacht ist.* Nuremberg, 1678, in 12°.

XXI. *Le Jeu du Monde, ou l'Intelligence de ce qu'il y a de plus curieux dans le Monde, par le*

qu'il fit un Ouvrage en sa faveur (*d*). Les *Epistolæ obscurorum Virorum* ne l'en censurent pourtant pas moins en divers endroits (*e*); lui reprochant sur-tout, d'avoir été Eunuque,

[*d*] Epistolæ obsc. Virorum, *pag.* 174, 177, & 331.

[*e*] *Ibidem*, *pag.* 348, 366, 399, 403.

le Sr. JEAUGEON. Paris, Amable Auroy, in 12.

On jouë ce Jeu sur une Table de 18. Pieds de long où est représentée une Mappemonde avec les lieux les plus remarquables, tant par leur situation, que par les faits notables qui s'y sont passez; ce qui peut être de quelque utilité pour se donner une légére teinture de la Géographie & de l'Histoire.

XXII. *Jeu de Cartes du Blason, contenant les Armes des Princes des principales Parties de l'Europe, par le Père* CLAUDE FRANÇOIS MENESTRIER. Lyon, Amaulry, 1692, in 18.

Quoique ce Livret fût du Père Menestrier, il ne s'en étoit point souvenu dans sa Liste.

Pour la Politique, la Morale, & la Théologie.

Le Père Menestrier, enchanté de ces divers *Jeux de Cartes*, s'est imaginé, qu'on ne pouvoit pas tirer des autres *Jeux*, & particuliérement de celui des *Eschecs*, le même avantage & la même utilité. „ Il est certain" dit-il, „ que le *Jeu* „ *des Echecs* a toujours passé pour un *Jeu d'Esprit*, non seulement parce qu'il demande beaucoup d'attention pour être bien joüé, mais encore parce qu'il représente une espéce de Combat entre deux Armées rangées en Bataille . . . „ Cependant, quelque savant que soit ce Jeu, il „ ne conduit à aucune science ni art: au lieu „ qu'on a trouvé le moïen de faire servir le *Jeu* „ *de Cartes* à donner les principes de quelques „ Beaux-Arts, & même de quelques Sciences, de „ la *Géographie*, de l'*Histoire*, de la *Chronologie*, „ des *Fables*, du *Blason*, de la *Grammaire*, & „ même de la *Logique*," [& du *Droit*, pouvoit-il ajoûter, comme on l'a vu ci-dessus Remarque (*D*), Num. VII.] „ Ainsi, ce *Jeu*, pour n'être pas aussi ancien que celui des Echecs, paroît plus ingénieux." Mais, c'est-là une erreur, qu'il est bien aisé de réfuter, sans même entrer dans le détail de tous les Eloges qu'ont fait de ce Roi des Jeux, cette foule de Panégiristes qui ont écrit en sa faveur. Car, quoi qu'en dise le Père Menestrier, on peut tirer du *Jeu des Echecs* d'excellentes leçons, non seulement pour la Guerre & la Politique, mais encore pour la *Morale* & la bonne *Conduite de la Vie*; ce qui est incomparablement plus utile & plus estimable, que de simples leçons de *Géographie* ou de *Blason*. Et c'est ce dont le Père Menestrier seroit sans doute convenu lui-même, s'il avoit sçu, que le Pape Innocent III, élévé au Souverain Pontificat dès l'an 1198, avoit tiré du *Jeu des Echecs* des *Leçons de Morale*, conservées en Latin, & en manuscrit, sous le titre de *Moralitas ex Schaccario seu Ludo Schaccorum*, dans le Collége de St. Jean-Batiste à Oxford n°. 1768, & dans celui de St. Benoit à Cambrige n°. 1362, (28); & s'il avoit connu, ou du moins s'il n'avoit pas oublié, dans sa *Liste des Jeux ingénieux & instructifs*, le principal de tous, composé il y a plus de 500 ans, traduit en suite dans les principales Langues de l'Europe, & dont je me contenterai de noter ici l'Original.

[28] *Le Père* Jacob, Bibliothecæ Pontificiæ, *pag.* 119; Oldoïni, Athenæi Romani, *pag.* 463; & Eggs Pontificii docti, *pag.* 425; *sont les seuls qui fassent mention de cet Ouvrage.* Trithème, Possevin, la Rochepozai, Bellarmin, Labbe, Olearius, Oudin, *ni* du Pin, *tous Bibliothécaires d'Ecrivains Ecclésiastiques, n'en disent pas le moindre mot.* Cave *même, qu'*Oudin *louë Tom. II, col.* 719, *d'avoir parlé si éxactement de ce Pape, qu'on ne peut rien ajoûter à sa diligence, n'est pourtant pas à cet égard plus éxact que les autres. Reconnoissons néanmoins, que, selon* Hyde Shahiludii, *pag.* 179, *cet Ouvrage est d'un Moine Anglois.*

XXIII. JACOBI DE CESSOLIS seu CESSULIS, *Ordinis Prædicatorum*, *Liber de Moribus Hominum Officiisque Principum, ac Populorum, Argumento sumpto ex Ludo Schaccorum.* Mediolani, 1479, in folio.

Quant à ses différentes Traductions, on les peut voir ci-dessus Remarque (*F*), de l'Article CESSOLES.

Je ne dois par oublier ici un Manuscrit qui se trouve dans la Bibliothéque de Mr. le Comte Charles Bentinck: Il est intitulé.

LES ECHECS AMOUREUX,

OU

LES ECHECS D'AMOUR.

C'est une Mythologie, ou Explication de l'ancienne Fable du Paganisme, Philosophique, Physique, Morale, & quelquefois même grotesquement Théologique; mais continuellement ramenée au jeu des Eschecs, dont on voit une magnifique Miniature au feuillet CCCC. XXXVII.

L'Acteur, comme on parloit alors, le nomme autrement par-ci par-là, *Livre Rime*, ou *Rimet*, quoi que tout l'Ouvrage soit en *prose*: & je ne vois pas pourquoi il lui donne cette nouvelle dénomination, après les deux précédentes.

Cet Acteur n'est point nommé; mais est certainement postérieur au *Roman de la Rose*, dont il parle. Son Ouvrage est divisé en une Table fort détaillée, un Prologue assez étendu, & CCCCXXXXI. feuillets, dont manquent le j, le clxxvj, & le cccxxxv: le tout parfaitement bien écrit sur du Velin de la plus grande forme; accompagné de quantité de magnifiques Figures très bien & très délicatement peintes, de la grandeur & de la largeur entiére de la moitié des pages; & rélevé d'une infinité de Lettres d'Azur, de Vermillon, & d'Or, avec les Argumens de chaque Chapître en Carmin ou Vermillon, & répétez dans la *Table* mise à la tête de Livre. Commence après le *Prologue*, par ces mots, page vij,

„ Chi commenche l'Acteur de che present Livre à declairier aulcunement la rime du dit Livre *Rimet*"; & finit par ces vers,

„ Je lairray do͂cq ceste matere,
„ Tant soit elle de grant mystere,
„ Je ny puis, briefment plꝰ entendre,
„ Ne ma nef plus avāt estendre;
„ Car je nay pas vent avenāt.
„ Face qui voelt le ramanant:
„ Il me convient ailleurs déduire;
„ Et Dieu voelle ma nef co͂duire."

Par le Langage, il paroit, qu'il a été composé, ou du moins écrit, en Picardie, ou dans le voisinage; le *Che* pour *Ce*, comme *Che Livre*, *Chette Femme*, y regnant par-tout.

Le prétendu *Chevalier* GORDON DE PERCEL, c'est-à-dire l'*Abbé* LENGLET DU FRESNOY, qui nous a tant rassemblé de fadaises dans sa *Bibliothéque des Romans*, ne dit pas un seul mot de celui-là, quoiqu'il parle de divers autres de pareil Caractère.

On a vû ci-dessus n°. XIII, qu'on a aussi appliqué le *Jeu des Echecs* à l'*Arithmétique* & à la *Geométrie*.

XXIV. JOHANNIS *Teutonis Tractatus de Moribus & Disciplina Humanæ Conversationis, Chartarum Lusum VI. Capitibus exponens:* Manuscrit conservé dans la Bibliothéque de l'Empereur, & cité par Echard, Tom. II, pag. 821. Si l'on en sçavoit l'âge, peut-être se trouveroit-il que Murner n'est pas le prémier Inventeur de cet usage des Cartes comme le croit le Père Menestrier.

Non seulement on s'est servi des Cartes, des Dez, & des Echecs, pour enseigner toutes les sciences dont je viens de parler, mais même on s'est servi de la Chasse, espéce de jeu plus distingué, pour enseigner la Théologie: & c'est ce que prouvera suffisamment le titre suivant.

XXV. *Le Livre du Roy Modus, qui, sous les termes de la Chasse* des Bestes de toute espéce, moralise sur les dites Bestes, les dix Commandemens de la Loy, les sept Pechés mortels, &c.; & *parle de Dieu le Père, qui envoya à son Fils la cause de Ratio & de*

nuque, & d'avoir fait de Jésus-Christ & de ses Apôtres autant de Moines, dans ses Prédications (*I*). Lipenius a fait mal-à-propos deux différens Auteurs de nôtre Murner; l'un, sous son vrai nom, auquel il accorde son *Charti-Ludium Institutionum Justiniani*; & l'autre, sous le faux nom de *Mernivus* & *Marnivius*, auquel il donne son *Charti-Ludium Lo-*

de Sathan, & de Dieu le Fils, qui jugea contre Sathan; du St. Esprit, qui détermina les ames au Monde, & la chair à Sathan; de la Bataille des Vices & des Vertus; du Roy d'Orgueil, qui fit deffier le Roy Modus; du Songe de Pestilence, &c.

Cela se trouve en manuscrit dans diverses Bibliothéques, & l'on en a de deux sortes d'éditions. Les unes sont intitulées *le Livre du Roy Modus & de la Royne Ratio, lequel fait mention comment on doit deviser de toutes maniéres de Chasse, &c.*, & imprimée *à Chambery, chez Antoine Neyret, en* 1486, *in folio*, & *à Paris, en* 1503, *in* 4°. Les autres ont pour titre, *le Roy Modus, du Deduict de la Chasse, Vennerie, & Faulconnerie, auquel Livre l'Autheur, ne s'estant voulu nommer, s'est contenté de feindre un Roy nommé Modus, qui instruit ses Apprentifs en l'Art de la Chasse des Bestes & Oyseaulx, corrigé & mis en meilleur Langage*, & imprimé *à Paris, chez Vincent Sertenas, en* 1560, *in* 8°. A en juger par les titres de ces imprimez, cet Ouvrage ne concerneroit simplement que la Chasse; &, comme on voit, il s'en faut beaucoup qu'ils n'en donnent une aussi juste idée, que le titre des Manuscrits. Le prémier de ces Traités répond assez au *Procès de Belial contre Jesus-Christ*, & à celui de *Sathan contre la Vierge Marie*, autres rhapsodies puériles, & fraudes pieuses & ridicules, avec lesquelles on amusoit autrefois la sotte crédulité des Peuples, & qu'il semble qu'on veuille renouveller de nos jours; témoin entre autres la *Bible* déguisée en Roman dans l'*Histoire du Peuple de Dieu* du P. Berruyer Jésuite, plus amplement indiquée ci-dessous, Article PALLADINO, Remarque (*D*). Mais, si l'on trouvoit que ce *Livre du Roy Modus* ne répondit point assez au but de cette remarque, voici quelque chose de moins douteux, & de plus positif; sçavoir.

XXVI. La Passion de Nostre Seigneur Jésus-Christ, moralisée & appliquée à la Chasse du Cerf. *Manuscrit in folio*, cité dans le Catalogue des Manuscrits du Chancellier Séguier, pag. 117.

XXVII. *De Guldin Spil, unter dem begriffen sind siben Spil tegen de siben Seynd &c.*; c'est-à-dire, *Jeu d'Or dans lequel se trouvent sept autres Jeux touchant les sept Pêchés mortels:* composé par *Meister* INGOLD Dominicain, & imprimé *à Augsbourg, par Ginther Zeiner, le* 1. *d'Août* 1472, *in folio*. Les Pères Quetif & Echard n'indiquent qu'un Manuscrit de cet Ouvrage, & n'ont point sû que Jacques de Cessoles y est assez souvent imité ou copié (29).

[29] Thesaurus Bibliot. *Tom. I, pag.* 122, 123.

XXVIII. Une espéce de *Jeu d'Oye*, imaginé par un Jésuite pour apprendre aux Enfans les Elémens du Christianisme, & dont on peut voir la description, tant dans le *Voyage d'un Missionaire de la Compagnie de Jésus en Turquie &c.*, page 204, que dans le *Journal Littéraire*, Tome XV, pag. 463. Quel dommage que les Apotres ne se soient pas avisez d'un si merveilleux expédient! Les Jansénistes plus avisez en ont fait un pareil sur la *Constitution Unigenitus*. Voïez Bibliothéque Janséniste fig. xv.

A ces *Jeux de Politique, de Morale*, & *de Théologie*, je joindrai encore les deux suivans, quoi qu'ils n'y aïent qu'un assez foible rapport.

XXIX. *Liber* סור מרע / *id est* Sur Mera, *quod significat* Recede a Malo; *Dialogus de Ludis, in quo unus Interlocutorum eos magnifice laudat, dum alius fortiter eos vituperat.* Venetiis, & Lugduni Batavorum. *Idem, cum Notis* AUG. PFEIFFERI. Wittebergæ, 1665, in 4°.

XXX. Mr. Wolfius observe dans la *Bibliotheca Hebræa*, Tom. I, pag. 414, que R. Jehude Ario, vulgairement appellé Leon de Modene, est l'Auteur, ou le prémier Editeur de ce Livre *Le Combat de Maladvise avec sa Dame par Amours, sur les Jeux de Paulme, Cartes, Dez, & Tablier: monstrant comme tels Jeux, joint celuy des Femmes, font aller l'Homme à l'Hospital: avec plusieurs Rondeaux & Dixains présentés au puis de Rié.* Lyon, 1547, in 16.

La plûpart de ces titres sont tirez de l'*Elenchus quorumdam eorum qui de Ludis scripserunt*, & de l'*Elenchus quorumdam eorum qui de Shahiludio scripserunt Libros*, publiés par THOMAS HYDE, principal Directeur de la Bibliothéque Bodleïene, avec ses *de Ludis Orientalibus Libri II*, imprimez *à Oxford, dans le Théatre de Sheldon, en* 1694, *in* 8°; & des *Supplémens* que j'ai faits autrefois à ces deux petites Piéces. Depuis, j'ai trouvé dans les *Memoriæ Historico-Criticæ Librorum rariorum* d'Augustin Beyer, Article XLIII, *Bibliotheca Scriptorum de Ludis:* &, quoi qu'assez ample, je n'y vois enregîtrez que les Num. I, II, III, XV, XXIII, & XXIX, des XXX, que je viens de détailler.

La nouveauté, & l'agrément qu'ont toujours les figures pour les Enfans & pour la jeunesse, donnérent d'abord beaucoup de cours à ces sortes de jeux accommodez aux sciences. Mais, depuis qu'on a des *Logiques* raisonnables, & de bonnes *Méthodes pour étudier la Géographie, la Chronologie, le Blason*, l'*Histoire*, & même *la Fable*; on a laissé ces sortes de divertissemens aux Enfans, pour les accoutumer insensiblement aux noms des Lieux & des Personnes dont on doit un jour leur apprendre l'Histoire: si ce n'est peut-être en Italie, ou les *Armeristi*, & autres Cavaliers de cette Nation, pourroient bien être encore amoureux de ces innocens amusemens. D'ailleurs, le peu d'utilité qu'on vit que les jeunes gens en tiroient, & la dissipation qu'ils leur causoient, les firent enfin tomber & vérifiérent ainsi la pensée judicieuse de Sorel sur cet éxercice plus amusant qu'utilement emploïé & adopté par Berneggerus & par Morhoff. On peut dire „ observe très raisonnablement „ Sorel, on peut dire de quelques méthodes, que l'on „ a trouvées pour réduire la *Cosmographie*, la *Géographie*, la *Chronologie*, & l'*Histoire*, même la „ *Logique* & autres Disciplines, en *Jeux de Cartes*, que si l'on se servoit seulement d'abord de „ ces sortes d'inventions, on ne feroit qu'embrouiller l'esprit des enfans. Lorsque l'on voudroit „ après les instruire tout de bon, ils croiroient „ toujours jouër, & parleroient plûtôt de jeu, que „ de science. On ne sauroit aussi apprendre beaucoup de choses par une maniére si contrainte, „ d'autant qu'une Carte ne peut porter qu'un nom, „ & quelques qualitez, sans rien approfondir davantage. D'ailleurs, il semble indigne de la majesté des Sciences de les traiter si bassement „ (30)." Peut-être y a-t-il un peu trop de sévérité dans ce dernier trait; car, au moins, les Enfans peuvent-ils par-là apprendre les noms des Lieux & des Personnes, comme je viens de le remarquer, & comme le reconnoit aussi Morhoff, à la fin du jugement qu'il fait de ces jeux. *Ineptus talium mechanicorum inventorum in Disciplinis usus est, præsertim in Logicis. Nullus enim rerum nexus est. In sententiis vel vocabulis aliquibus addiscendis, pueris forte utiles esse poterunt* (31).

[30] Sorel, Science Universelle, *Tom. IV.*

[31] Morhofii Polyhistor, *Tom. I, pag.* 333.

(*I*) *On lui reproche d'avoir été Eunuque, & d'avoir fait de Jésus-Christ & de ses Apotres autant de Moines, dans ses Prédications.*] Peut-être le prémier de ces reproches n'est-il qu'une sim-ple

Logicæ (f). Konigius en a fait de même: comme Théologien, il lui donne son *Charti-Ludium Logicæ*; &, comme Jurisconsulte, il lui attribuë son *Tractatus de Pythonico Spiritu*, qu'il change pourtant en de *Pythonico Quæstu (g)*. Ni Willot, ni Wadding, Bibliothécaires de l'Ordre de St. François, ne nous disent quoi que ce soit, ni du tems auquel il a vécu, ni de celui auquel il est mort; négligence si ordinaire aux Ecrivains de cette espéce, qu'on ne sauroit se lasser de la leur reprocher. Gesner, & ses Abbréviateurs, sont les seuls qui nous apprennent, qu'il vivoit vers l'an 1520, (*h*). Peut-être Wadding s'en explique-t-il plus particuliérement dans ses *Annales de l'Ordre de St. François* auxquelles il renvoïe ses Lecteurs (*i*). Mais, c'est les renvoïer en quelque sorte aux Calendes Grecques; car, outre que ces *Annales* ne sont rien moins que communes, il n'y a que très peu de particuliers, qui se soucient de se charger de pareils Ouvrages; au lieu qu'il n'y en a guéres, pour peu qu'ils aiment les Lettres, qui ne se fournissent volontiers des Bibliographies de toute espéce.

[f] Lipenii Bibliotheca Juridica, *pag.* 66, 238: & Bibliotheca Philosophica, *pag.* 274, 649, & 838.

[g] Konigii Biblioth. vet. & nova, *pag.* 561.

[h] Gesneri Append. ad Bibliothecam, *fol.* 100, 106. Epit. Biblioth. Gesner. *pag.* 797.

[i] *En ces Termes*: Vide n. 5. Annal. an. 1520. num. I. & 1526. num. I. & Cochl. de Actis Lutheri.

ple plaisanterie des Auteurs des *Epistolæ obscurorum Virorum*, qui l'ont couché en ces termes: *Aliqui dicunt, quod Doctor* MURNER *habet rem cum ipsis* (Monialibus.) *Sed hoc non est verum: quia ipse est Eunuchus castratus.* Mais, quant au second, il paroit fait fort sérieusement, quoi que dans un Ouvrage de Plaisanterie; & voici en quels termes. „ Dominum nostrum Christum fuisse MONACHUM, videlicet *Abbatem*, & St. Petrum „ *Priorem*, & Judam Ischariotis *Cellarium*, & Philippum *Portarium*, & sic de aliis, secundum sub „ & supra. Quæ omnia iste illuminatus, & valde „ scientificus Monachus, *Paulus Langius*, sic „ magistraliter probat, ut Wimphelingus & sui Discipuli non debent unum verbum contra rebellare. Sed resistit mihi unus Wimphelingianus in „ faciem, & dixit quod Monachi mentiantur sicut „ sceleratissimi caupones, quia volunt *Christum* „ *fuisse ita portentosum Animal, & cucullatam* „ *Bestiam*, & super me protestavit nomine Christi. „ Tunc fui ita perterritus, quod perminxi & permerdavi me, quod omnes nasum prætinebant.... „ Ipse etiam THOMAS MURNER, Monachus „ & Doctor suos multum subtilis, etiam semel „ solemniter prædicavit in Ambone, quod *Christus* „ *Dominus noster fuit Monachus*, & scivit etiam „ realiter defendere. Sed unus Discipulus Wimphelingii noluit credere in Christum, si esset Monachus; & fecit illos versus desuper:

„ *Non ego fallaci tecto, tibi Christe, Cucullo*
„ *Crediderim; veste hac fraus tegiturque*
„ *dolus.*
„ *Atque probat novus e Berna quæsitus habenda*
„ *Franciscus; Monachis quanta sit ipsa fides*
„ (32)."

[32] Epistolæ obscurorum Virorum, *pag.* 347, 348.

On ne fut pas moins étonné qu'indigné, il y a quelques années, lors qu'on vit paroitre une Estampe fort scandaleuse, dans laquelle Jésus-Christ se voïoit habillé en Jésuite; & l'on ne manqua pas de régaler aussi-tôt les Pères de cette Societé de ces vers violens & satiriques:

Ils ont volé mon nom, rejetté mon esprit,
Persecuté les miens par leur jalouse rage,
Renversé mon Eglise; &, pour comble d'outrage,
Ils m'ont couvert de leur habit.
Si Jésus-Christ ressuscité
Sous cet habit eut pu paroitre,
Thomas avec raison eut méconnu son Maître,
Et nous célébrerions son incrédulité.
Voyez jusqu'où va la malice
De ces Pères industrieux,
Ils ont habillé Dieu comme eux,
A fin que chacun le haïsse.

On regardoit alors cet attentat comme inouï & tout à fait nouveau: mais, comme on voit, on se trompoit, & ce n'étoit que le renouvellement d'une impieté, dont divers Moines, & particuliérement Langius & Murner, avoient déjà donné l'éxemple. Ce dernier passoit de son tems, non seulement pour fort ambitieux, & grand babillard, mais même pour un insigne calomniateur; témoins ces traits remarquables *Ambitiosus ille Murnarius Geltnarr, loquacissimus ille Murnerus Libellum vulgavit ad Germaniæ Proceres, contra Lutherum. Novi Sycophantem*, que l'on peut voir dans l'*Huttenus illustris*, petit Dialogue satirique, qui se trouve d'ordinaire à la fin des *Epistolæ obscurorum Virorum.*



NOIR

N.

[a] L'Auteur a laissé cet Article imparfait *Remarque de l'Editeur*.



NOIR (JEAN LE) (*a*), d'une bonne Famille d'Alençon (*A*), étoit né en cette Ville, en 1632. Ses études faites avec succès, il parvint à la dignité de Théologal du Diocése de Sées en Normandie en 1672. Ce poste, & ses sentimens fermes & vigoureux touchant l'observation de la Discipline Ecclésiastique, lui attirérent avec de Medavi son Evêque, & après sa mort avec ses Grands-Vicaires, de violentes Disputes dont il se tira enfin à son honneur. Il n'en fut pas de même de celles qu'il eut ensuite avec François de Harlai, Archevêque de Rouën, son Métropolitain, & depuis Archevêque de Paris; car, elles l'exposérent, non seulement à de grandes persécutions, mais même à la perte de sa liberté, à une amende honorable des plus flétrissante, à une condemnation aux galéres, & enfin à une prison perpétuelle dans laquelle la mort termina ses souffrances à Nantes en 1692. On a de sa façon divers écrits, qui ont généralement été estimés. C'étoit un Homme ferme & intrépide: & ce fut cette intrepidité à soutenir ses sentimens contre des Ennemis trop puissans, qui lui attira tous ses malheurs. Il étoit d'ailleurs d'un caractère très estimable, & d'une rare vertu: & c'est ce qu'on pourra voir plus particuliérement dans les Historiens de sa vie (*B*).

(*A*) *Il étoit d'une bonne Famille d'Alençon.*] Voïez comment on en parle dans des *Mémoires du Tems* emploïés par Moreri ou par ses Continuateurs, au mot NOIR (*Jean le*), où, contre leur coutume trop constante, ils en ont fait un assez bon Article.

(*B*) *Les Historiens de sa Vie.*] Il en est lui-même en quelque sorte le prémier dans sa *Lettre à Mle de Guise*, où il dépeint les Persécutions auxquelles il a été exposé. Du Pin, *Bibliothéque des Auteurs Eccles.* XVII. Siecle; & *Table Universelle*, pag. 2503, & 2936, peut-être regardé comme le second; & les *Mémoires du Tems* ou *l'Histoire du Jansénisme* du P. Gerberon, comme le troisiéme: mais, l'*Abrégé de la vie de Jean le Noir Prêtre, & Théologal de l'Eglise de Sées par Nicolas Bordin, Chanoine de la même Eglise*, conservée en manuscrit par Mr. le Noir de St. Claude, son Parent, seroit sans doute la meilleure de ces Histoires. C'est le Père le Long qui nous l'indique dans sa *Bibliothéque Historique de la France*, pag. 945, col. I, & qui nous aprend que ce *Bordin, le Compagnon de le Noir dans toutes ses adversitez*, mourut aussi *en exil à Angoulême, en* 1710.

NULLY, Famille ancienne de Paris ou de l'Ile de France, dont on a remarqué que divers Rejettons ont été d'un génie très violent & très emporté (*A*). Le plus ancien de

(*A*) *Famille ancienne .... dont ... divers rejettons ont été ... très emportés.*] Il paroit par le Mémoire de Monsieur Marais, que dès le XII, Siécle cette Famille étoit en possession de la terre de Neully sur Marne à quelques lieuës de Paris. *La Famille de Nully*, dit-on dans ce Mémoire, *porte de gueulle à la Croix fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre Billettes aussy d'or, & supportée de deux Cignes. Ces Armes se trouvent dans la Voute de l'Eglise de St Jean en Grève, où quelqu'un de leurs Ancêtres a été enterré. Ces Armes se trouvent encore sur le Tombeau de* FOULQUES CURE' DE NEUILLY *sur Marne, ce grand Homme dont parlent toutes les Croniques, qui, au douziéme siécle, ayant preschê la Croisade sous les Ordres de St. Bernard & du Pape Innocent trois, revint mourir dans sa Cure* (1). *Il est enterré dans l'Eglise de Neuilly; &, sur sa Tombe, qui est un Ouvrage de ces tems-là, les Armes des Nully sont gravées, apparemment parce que quelqu'un de cette Famille l'avoit suivi dans cette sainte Expédition, & qu'ils étoient déjà Seigneurs de cette Terre* (2). Peut-être même étoit-il de cette Famille, & que c'est par cette raison, que ces Armes se trouvent sur son Tombeau. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet Homme se rendit fort recommandable dans ce tems-là, par ses sollicitations empressées envers les Princes Chrétiens pour les porter à se croiser; & que cela paroit bien clairement par ce commencement de l'*Histoire de Constantinople sous les Empereurs François par* Geoffroy de Ville-hardouïn, que Mr. Marais s'est contenté d'indiquer. Je le rapporte selon la Traduction de Blaise de Vigenère, que Pasquier, par je ne sai quelle fantaisie, a trouvé bon de nommer *Viginelle*, & cela, parce que je n'ai point celle de Du-Cange. „L'An mille „cent quatre vingts dix & huict, dit Geoffroy, „... au temps du Pape Innocent III, de Philippe „Auguste Roy de France, II de ce nom, & de „Richard Roy d'Angleterre; il y eut un sainct „Homme en France, appellé FOULQUES *de* „*Nully*, Prestre & Curé du mesme lieu, qui est en-„tre Laigny sur Marne & Paris. Cestuy-cy se „meit à prescher la parole de Dieu par la France, „& les terres circonvoisines, & nostre Seigneur feit „tout plein de miracles par luy, tant que la re-„nommée en alla jusques au Sainct-Père, lequel „envoya à ce Preud-Homme à ce que, soubs son „nom & authorité, il eust à prescher la Croisade: „...... & pour ce que les indulgences furent „si grandes, s'en esmeurent fort les cœurs des „personnes, & plusieurs se croisérent à ceste occa-„sion." Ce qui put encore contribuer à les déterminer à cet égard fut l'excessive liberté, pour ne pas dire l'insolence extrême, dont il ôsoit user envers les Grands, & les Rois mêmes, dans ses exhortations. *Foulques, Curé de Neuilly sur Marne*, dit un Ecrivain moderne, *avoit réüni en lui la piété, la science, l'éloquence, & la hardiesse des Prédicateurs Evangéliques: & il joüissoit dans son Siécle de toute la réputation de St. Bernard; quoi qu'à dire le vrai son mérite eut beaucoup moins de solidité. Cet Homme Apostolique, & plein d'une liberté intrépide, démêlant des vertus du Roi d'Angleterre* (Richard I,) *les vices qui le dominoient, ôsa lui reprocher, qu'il* avoit trois Filles dangereuses, qui le pourroient conduire au précipice. *Ce Prince lui aïant répondu, qu'il* n'avoit point d'Enfans; *Foulques reprit, que* l'Orgueil, l'Avarice, & l'Impureté, étoient ces trois Filles. *Le Roi d'Angleterre picqué au vif, eut assez de force, néanmoins, pour couvrir son dépit d'une raillerie.* Il faut s'en défaire, *dit-il à Foulques*. Je donne mon orgueil aux Templiers, mon avarice aux Moines de Citeaux, & mon penchant pour les Femmes aux Prélats de mon Roïaume (3). Un autre Auteur, qui attribuë la grande réputation de ce Missionaire indiscret bien plûtôt à ses déclamations & à sa hardiesse, qu'à ses talens & à sa piété, prétend, mais mal-à-propos ce me semble, que cela se passa dans un Sermon, & dans l'Eglise même: *& c'est ainsi*, ajoute-

[1] *Geoffroi de Vil-le-hardouin* donné par Mr. *du Cange*.

[2] Tiré du *Mémoire de Mr. Marais*.

[3] Baudot de Juilly, Hist. de Philippe Auguste, *Tom. I, pag.* 318, & 123. Rapin, Hist. d'Angleterre, *Tom. II, pag.* 274, *se contente de dire cela en deux mots*.

de ceux qu'on connoisse certainement est un JEAN DE NULLY, qui fut un célébre Avocat sous le Regne de Charles VI, (*a*). On ne sait ni le tems ni le lieu de la Naissance de CHARLES DE NULLY; mais on sait qu'il éxerça des emplois fort considérables sous les Regnes de François I, & de Henri II, & qu'il se seroit encore élévé plus haut s'il avoit su se modérer (*B*). ESTIENNE DE NULLY, son Fils, obtint aussi

[*a*] Voïez la Remarque [*A*].

ajoûte-t-il (4), *que ce Roi se vengea de l'indiscréte plaisanterie du Prédicateur par une raillerie plus fine*, ... *& qu'il rejetta sur les Ecclésiastiques les vices que ces gens-là ont accoutumé d'imputer aux Princes, quoi que souvent ils régnent plus dans les Cloitres qu'à la Cour.* Quoi qu'il en soit, & ce téméraire Ecclésiastique, & Saint Bernard son Supérieur & son modéle, abusérent bien de la foiblesse & de la simplicité des Princes de leur tems, pour leur faire entreprendre des Expéditions aussi dangereuses que déraisonnables, les détourner par-là du soin indispensable de leurs propres affaires, & les assujettir ainsi à l'ambition déméfurée des Evêques de Rome: *Fille* incomparablement plus *dangereuse* & plus préjudiciable toute seule, que les *trois* réelles ou supposées du Roi d'Angleterre. C'est ainsi, par éxemple, que le *dévot St. Bernard*, distingué particuliérement par ce titre dans l'Eglise Romaine, voïant le Roi Louïs le Jeune touché d'un grand remords d'avoir fait brûler *treize cens Personnes innocentes*, (ce sont les propres termes de Mezeray,) *qui s'étoient retirées dans l'Eglise de Vitri* surnommé de-là *le Brulé*, lui ordonna pour pénitence le Voïage d'Outre-Mer contre les Detenteurs de la Terre-Sainte: pénitence, autant & plus criminelle, que le prémier péché de ce foible Prince; puisqu'il ne s'étoit apparemment commis qu'à la chaude, & dans le prémier tumulte de la surprise de cette ville, au lieu que le nouveau se devoit commettre de sang-froid, de propos délibéré, & après longue & mure délibération. Mais, comme on l'a remarqué en une infinité d'occasion, tout est bon & louäble, & rien n'est injuste ni criminel, lors-qu'il s'agit de l'honneur & de l'aggrandissement de la Sainte Eglise.

[4] Larrey, Héritiere de Guïenne, *pag.* 142.

Je trouve, qu'un LOYS DE NULLY, & un JEHAN DE NULLY, furent du nombre des Officiers tuez à la Bataille de Poitiers, & enterrez ensuite, le prémier aux Cordeliers, & le second aux Jacobins, de cette ville (5). Mais, il ne seroit pas aisé de décider s'ils étoient, ou non, de cette Famille. Je vois aussi, qu'un JEAN DE NULLY, ou JEAN COUARD NEUILLY, se distingua notablement dans le Bareau sous le Regne de Charles VI. Antoine Loisel croit qu'il étoit de cette Famille: On verra en même tems dans le passage que je vais citer, & la raison qui le lui fait croire, & le commentaire de la seconde partie du texte de cette remarque. „ Sous le Regne de Charles VI. . . . , Jean de „ Neuilly . . . . . se remarque parce que Galli en „ rapporte, qu'il estoit Homme violent, cholére, „ & courageux en ses Plaidoyers, ainsi qu'il se „ peut voir en sa Question XCVII, où il y a „ qu'il fut condamné en l'amende, plaidant pour „ quelques particuliers d'Orléans. Ce qui me „ fait penser, que feu M. Estienne de Neuilly, „ qui se fit prémier Président en la Cour des Ay„ des, lors que le feu Sieur Pierre de la Place „ fut tué à la S. Barthelemy (6); & encores un „ autre de Neuilly, Maistre des Requestes, qui „ donna un soufflet à un Officier de l'Empereur „ Charles V, estans en conférences comme Dé„ putez de leurs Maistres (7): cela, dis-je, me „ fait croire, qu'ils estoient de la race de ce Mais„ tre Jean de Neuilly; ayans tous esté d'un natu„ rel fort prompt, hauts à la main, & hutins, s'il „ m'est loisible de parler en l'ancien Langage de „ ce tems-là, c'est à dire, mutins & querelleux „ (8)."

[5] Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine, *folio* 114, *verso & 115.*

[6] Voïez ci-dessous Citation [28].

[7] Voïez ce fait plus au long dans la Remarque suivante.

[8] *Loisel, Opuscules*, pag. 487.

(*B*) CHARLES DE NULLY . . . *éxerça des emplois fort considérables, sous . . . François I. & Henri II.*]. On se contentera de copier ici les circonstances curieuses, communiquées par Monsieur Marais. „ CHARLES DE NULLY," dit-il, „ fut d'abord Conseiller Lay au Parlement „ de Paris: Il y fut reçu le 10. d'Octobre 1541. „ Le 23. Juillet 1543. il fut pourvû de la charge „ de Maistre des Requestes (9), & reçu ce mes„ me jour au Parlement. (J'ai vû l'extrait de sa „ Reception.) En ce temps-là, il y avoit peu „ de Maistres des Requestes, & ces charges n'es„ toient conférées qu'à des Personnes illustres. En „ l'année 1544, il fut nommé Plénipotentiaire pour „ le Roy François I. à la Paix de Crespy, avec „ le Mareschal d'Annebault, & Gilbert Bayard, „ Sr. de la Fond, Sécrétaire d'Estat, & Controleur „ général des Guerres. Charles de Nully estoit „ le second des trois. Le Traité fut signé le 18. „ de Septembre 1544; &, le mesme jour, le „ Roy François I. luy escrivit une Lettre de Ca„ chet, par laquelle sa Majesté luy donnoit ordre „ d'avertir le Parlement de la conclusion de la Paix. „ Dans les Conférences il arriva qu'un Jacobin „ Espagnol de la noble Famille des Gusmans, „ qui négocioit pour l'Empereur Charles Quint, „ parla trop arrogamment contre la France. Char„ les de Nully luy donna un soufflet; &, par „ cette action, qui parut trop violente, il perdit „ la place de Chancelier, qui luy estoit destinée: „ le Cardinal de Tournon ayant remonstré, qu'u„ ne telle vivacité ne convenoit point au chef de „ la Justice. En 1547, il fut un des huit Maistres „ des Requestes qui assistérent aux pompes funébres „ de François I. En 1548, la fermeté qu'il avoit „ fait paroître au Traité de Crespy le fit choisir „ par le Roy Henry Second, pour aller faire le „ Procès à toute la Ville de Bourdeaux, qui „ s'estoit revoltée au point qu'on avoit assassiné le „ Sr. de Monneins; l'Homme du Roy, & le „ Lieutenant de la Province. Le Connétable de „ Monmorency y alla avec une Armée, & entra „ dans la Ville par la Bréche. Deux jours après, „ Charles de Nully commença sa procédure de „ son costé, & rendit ce jugement fameux contre „ les Rebelles, par lequel la Ville fut déclarée „ coupable de Rebellion, déchue de ses Privilé„ ges, le Parlement suspendu, les Cloches ôtées, „ les Jurats & cent Bourgeois condamnez à dé„ terrer avec leurs ongles le corps du Sr. de Mon„ neins, & le reste qui se peut lire dans toutes „ les Histoires. Voicy ce qu'en dit Mr. de Thou „ sur l'année 1548. *Tertia die a* Stephano *Nuellio, Libellorum supplicum Magistro, de seditione „ quæstio habita est. Is, a Mommorantio in eam „ rem cum aliis a Rege delectis judicibus adductus, „ alioqui magnæ authoritatis vir, sed vehemens & „ iracundus, & qui in pacis ad Crepiacum factæ „ negotio, Dominicano Monacho, cujus mutua opera Cæsar & Franciscus utebantur, arrogantius „ ut quidem ipsi videbatur loquenti injuriose manus „ intulerit, quo facto amplissima Cancellarii dignitate quæ ultro deferebatur indignus habitus est; „ monente Turnonio, nequaquam summo Magistratui „ impotens & violentum ingenium convenire.* Mr. „ de Thou, & après luy Mezeray, se font trompés en l'appellant *Estienne* au lieu de *Charles*. „ Ils conviennent tous deux, que celuy qui alla à „ Bourdeaux étoit au Traité de Crespy: or, „ c'étoit Charles de Nully, qui étoit certainement „ Plénipotentiaire à cette Paix; &, de plus, il „ n'y a point eu d'Estienne de Nully Maistre des „ Requestes, que le Président qui ne le fut qu'en „ 1571. (10). Blanchard, dans son Livre des „ Maistres des Requestes, pag. 278, l'appelle „ *Charles*, & date sa Reception du 23. Juillet „ 1543. Mais, il fait une autre faute: car, il „ l'appelle *Milly* au lieu de *Nully* (11); en quoy „ il a été facile de se tromper par l'égalité des „ liaisons & du nombre des Lettres. Et puis, „ cette faute ne vient pas de luy; car, dans les „ éditions du Traité de Crespy, j'ay vû que l'on „ a mis *Milly* au lieu de *Nully* (12): & c'est „ certainement Nully, qui étoit à ce Traité pour „ François I., comme Mr. de Thou & Mezeray „ en conviennent, & comme il est encore plus clair „ par la Lettre de Cachet, que j'ay vuë en original (13)."

[9] Il eut la charge de Mr. le Président Olivier.

[10] Voïez ci-dessous la Citation [28].

[11] *Du Haillan* fait la même faute, *Hist. de France*, d'Edit. de Paris 1616, in folio, pag. 1501.

[12] Dans celle de Paris au *Recueil des Traitez de Paix* imprimé chez Leonard en 1693, in 4. en 6 volumes, il est bien nommé par deux fois *Charles de Nully*, page 431, du II. Tome.

[13] Tiré du *Mémoire de Mr. Marais.*

Il est étonnant que des Ecrivains tels que Mrs. de Thou & de Mezeray se soient ainsi abusez à l'égard de son nom de *Charles*, & que Blanchard se soit aussi trompé sur celui de *Nully*, vû que tous les Auteurs qui les avoient précédez l'avoient éxac-

aussi de fort belles charges sous les Regnes de Charles IX, & de Henri III, (*C*); & lorsque la Ligue se forma contre celui-ci, il devint un des plus zélez Promoteurs de cette

éxactement nommé. Arnaud du Ferron le nomme bien Charles de Nully, Maître des Requestes, &, sans parler du soufflet donné au Moine Guzman, il se contente de dire qu'il le maltraita de paroles. *Carolus Nullius, Libellorum Magister, vocatus ad fœdera sancienda ab Ennebaldo, dissentientem Cosmanum quibusdam in rebus acerbissimis verbis fregit nimis iracunde hoc quidem, & valde acriter*, (14). Jean Sleidan le nomme *Carolus Nullæus* (15), ce que Robert le Prevot son Traducteur François (16), a fort bien rendu par Charles de Nully, y ajoûtant sa dignité de *Maistre des Requestes* (17); mais, il ne dit mot, ni du Jacobin, ni du soufflet. Jean Bouchet l'appelle *Charles*; &, sans parler de la part qu'il eut au Traité de Crespy, il remarque, qu'outre la commission pour punir la rebellion des Bourdelois, il en eut encore une semblable pour faire assembler les Etats de la Province de Poitou, & pour écouter leurs Propositions touchant la Gabelle, qu'il y abolit ensuite moïennant une somme de cent mille écus (18). Il rapporte tout au long, tant les Lettres patentes qui terminérent cette affaire, que celles qui accordérent le Pardon aux Bourdelois: celles-là sont datées d'Amiens en Septembre 1549, & celles-ci de Compiegne en Octobre 1549, (19). Peut-être cette erreur ne vient-elle que de ce que Mr. de Thou, par un défaut d'attention qui n'est que trop ordinaire aux Ecrivains même les plus célébres, aura confondu Charles de Nully, avec Estienne de Nully son Fils, dont nous parlerons dans la suite: ce qu'il y a de certain, c'est que presque tous les Auteurs qui l'ont suivi l'ont copié sans l'éxaminer. Mezerai, comme Mr. Marais vient de le remarquer, est dans le cas; mais, de plus, il lui donne en différens lieux deux différens noms de batême, & par là il donne lieu de croire qu'il en a fait deux Hommes. En effet, dans sa grande Histoire, en raportant le châtiment de la révolte des Bourdelois, il le nomme *Estienne de Nuilly, Maistre des Requestes, le plus violent de tous les Hommes* (20); &, en raportant le Traité de Crespy, il le nomme *Jacques de Nuilly, Conseiller d'Estat & Maistre des Requestes* (21), sans parler du souflet: mais, cette Contradiction se trouve corrigée dans son *Abrégé Chronologique*; & il y reconnoit, que l'*Estienne de Nully, Maistre des Requestes, Homme extrémement violent*, qui, *au Traité de Crespy, avoit donné un soufflet au Jacobin qui négocioit, pour l'Empereur*, est le même que celui qui *déclara coupable de Rebellion la* Ville de Bourdeaux (22). Mr. de Wicquefort (23), le Père Daniel (24), & Mr. Amelot de la Houssaie (25), qui ont rapporté le fait de Crespy à peu de chose près de la même maniére que Mr. de Thou, sont aussi dans le même cas: &, si c'est une chose remarquable, que le second ne parle en aucune façon de lui en racontant la punition des Bourdelois, c'est quelque chose de plus remarquable encore, que le dernier se soit abusé touchant son nom, non seulement à la tête d'un Livre qui contient un Acte public dans lequel il est fort bien nommé, mais même en faisant l'Histoire de cet Acte, & en y renvoïant précisément. Varillas, sans lui donner aucun nom de Batême, s'est contenté de le nommer *Nully Maître des Requêtes*, & de dire simplement qu'il fut un des Plénipotentiaires de France au Traité de Crespy (26). C'est quelque chose de surprenant qu'il n'ait rien dit, ni de son avanture avec le Moine Guzman, ni de sa commission en Guienne. C'étoient-là des sujets très propres à réveiller la curiosité des lecteurs, & plus dignes sans doute de leur attention, que tant de morceaux inconnus qu'on croit qu'il prenoit le soin de composer lui-même. Mais, revenons au Mémoire de Monsr. Marais. „ Le 23. Octobre 1549, „ Charles de Nully mourut. Il fut enterré dans „ l'Eglise des Sts. Innocens; &, par un Extrait „ des Registres du Parlement, il paroist que ses „ parens priérent la Cour d'assister à ses funérail- „ les, qui répondit qu'elle y assisteroit. Il laissa „ sa veuve Anne de Paris en possession de la Ter- „ re de Neuilly sur Marne à trois lieuës de Pa- „ ris; & cette Terre a depuis passé au Président „ de Nully son Fils à titre de Doüaire coutu- „ mier. On ne trouve point la naissance précise „ de ce Président; & ce n'est que par cette cir- „ constance du Doüaire, qu'on a reconnu qu'il „ estoit Fils de Charles (27). " C'est ce Fils, qui va faire le sujet des deux remarques suivantes.

[14] Arnold. Ferronus de Rebus gestis Francor. *folio* 289, *Editionis Paris. Vascolani*, 1555, *in* 8. Brantome, Capit. Franc. *Tom. I*, *pag.* 319, *dit qu'on apella ce Moine le* Moine de la Paix, *& que Charles V*, *le produisit comme* inspiré.

[15] J. Sleidani Comment. de Statu Relig. & Reipubl. *Libr. XV*; *pag.* 251. *Editionis* 1557, *in* 8.

[16] *Voïez la* Bibliothéque Françoise de du Verdier, *pag.* 755, *& de la* Croix du Maine, *pag.* 447.

[17] Hist. de J. Sleidan, *Libr. XV*, *folio* 153. *d'Edition de Jean Crespin*, 1561, *in folio.*

[18] J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, *folio* 326, 328, *d'Edition de Poictiers*, 1557, *in folio.*

[19] *Voïez les folio* 326, *verso*, & 328, *verso des* Annales d'Aquitaine.

[20] Mezerai, Hist. de France, *Tom. II*, *pag.* 1063.

[21] *La même*, *pag.* 1032.

[22] Mezerai, Abrégé Chronol. *Tom. IV*, *pag.* 654.

(*C*) ESTIENNE DE NULLY *obtint de fort belles Charges sous Charles IX. & Henri III.*]. „ Il fut d'abord Conseiller au Parlement de Bre- „ tagne: ses Provisions sont du 12. Avril 1559. „ Ensuite, il fut Procureur du Roy au Chastelet „ de Paris, & Prévost des Marchands de la mes- „ me ville. En 1569, le Roy Charles IX. ayant „ dépossédé tous les Officiers de la R. P. R., „ Monsr. de la Place, prémier Président de la „ Cour des Aydes, fut dépouillé de sa charge, & „ Mr. de Nully pourvû en son lieu, & reçu le „ dernier Février 1569. En 1571, Mr. de la „ Place fut rétabli par l'édit de Pacification; &, „ pour indemniser Mr. de Nully, le Roy lui donna „ une charge de Maistre des Requestes. Les Pro- „ visions sont du 17. Avril 1571. En 1572, ar- „ riva la St. Barthelemy. Mr. de la Place y fut „ tué, & Mr. de Nully rentra pour une seconde „ fois dans la charge de prémier Président de la „ Cour des Aydes. Les secondes Provisions sont „ du 2. Septembre 1572, huit jours après la St. „ Barthelemy. Il est à remarquer qu'il prenoit „ aussi la qualité de Conseiller d'Estat, & que le „ Roy Henry III. luy en avoit accordé le Brevet „ (28)."

Voilà ce que Monsr. Marais nous apprend touchant les dignitez d'Estienne de Nully: j'y suppléerai par quelques Remarques. I. Antoine Loisel remarque que *Miraumont*, *tit. de la Cour des Aydes*, *dit que le Sr. de Neuilly fut pourveu de l'Estat de prémier Président le* 11. *Janvier* 1569, *qu'il exerça depuis par l'absence de Mr. Pierre de la Place* (29). On a vu ci-dessus que Monsr. Marais dit que ce fut le dernier de Février qu'Estienne de Nully fut *pourvû* de cette charge: la différence est petite, & n'est pas de grande conséquence; mais, comme Mr. Marais n'avance rien que sur les titres qu'il a vus, il vaut mieux s'en tenir à ce qu'il dit. II, On accuse nôtre de Nully, non seulement d'avoir *fait résistance* au Président de la Place, *de la despouille* duquel il avoit été pourvû durant la Guerre (30), mais encore d'avoir contribué à sa mort, afin de se procurer une seconde fois sa place de prémier Président de la Cour des Aydes: & si cela est, il est étonnant qu'on n'en dise rien dans sa vie (31). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne sauroit guéres en douter après ce qu'en disent Mrs. de Thou & d'Aubigné. *Petrus Placius*, dit le prémier, *Curiæ Vectigalium primarius Præses*, *Vir gravitate*, *doctrina*, *& integritate clarus*, ... *Mulo quo vehebatur deturbatus*, *pugionum ictibus confoditur*. . . . *Interfecti Munus*, *quod belli tempore per absentiam illius exercuerat*, *Stephanus Nuellius*, *Homo factiosus & sanguinarius*, *quique Percussores in Placii caput subornasse credebatur*, *a Rege impetravit* (32). „ Le Président de la Place", dit le second, ... „ fut . . . . abbatu de son Mulet à „ coups de poignard: l'Estat (c'est-à-dire sa „ Char-

[23] *Voïez le Traité* de l'Ambassadeur & de ses Fonctions, *I. Part. pag.* 404. *d'Edit. de Cologne* 1690, *in* 4.
[24] Daniel, Hist. de France, *Tom. III*, *col.* 416.
[25] Discours Hist. sur les Traitez de Paix *à la tête du* Recueil des Traitez de Paix, *imprimé à Paris en* 1693, *in* 4, 6 *volumes*, *pag.* 96, *de l'Edition in* 12.
[26] Varillas, Hist. de François I, *Tom. III*, *pag.* 109.
[27] *Tiré du* Mémoire de Mr. Marais.
[28] *Tiré du* Mémoire de Mr. Marais.
[29] Loisel, Opuscules, *pag.* 487, *à la marge.*
[30] P. de Farnace, *dans le Discours que je vais citer.*
[31] *Composée par* P. de Farnace *sous le titre de* Brief Recueil des principaux poincts de la Vie de Messire Pierre de la Place, *& imprimée à la tête du* Traicté de l'Excellence de l'Homme, & maniére de se connoître, par P. de la Place &c., *en* 1581, *in* 8.
[32] Thuanus *Libr*, *LII*, *pag.* 824, *E*, 825, *B*, *C*.

cette détestable Faction (*D*). On ignore ce qu'il devint après la réduction de Paris à l'obéïssance de Henri IV: on sait seulement, qu'il n'eut point la liberté de rester dans cette

„ Charge) donné au Président de Neuilly, qui „ avoit mesnagé cette mort, pour esperance d'en „ estre héritier (33)." Mezerai dit aussi la même chose, & se sert d'expressions qui paroissent la rendre encore plus criminelle & plus criante. *Pierre de la Place*, dit-il (34), *prémier Président aux Aydes . . . . . fut laissé dans la rue à la mercy des Séditieux attirez par Estienne de Neuilly, Homme cruel & factieux, qui prétendoit par ce moien avoir sa Charge qu'il avoit desja éxercée durant la Guerre.* J'observerai par occasion, que Cornelius Tollius, qui raporte en propres termes, sans le citer néanmoins, ce que Mr. de Thou a dit de la fin malheureuse du Président de la Place, en a supprimé la circonstance qui concerne nôtre Estienne de Nully (35). III, Je trouve qu'il fut Prévost des Marchands (36), non seulement en 1582, & 1584, comme on le dit dans les nouvelles Notes marginales ajoûtées au Catholicon d'Espagne (37), mais encore en 1585. Cela paroit par l'Inscription qu'il fit mettre en cette année à la Porte St. Antoine qu'il avoit fait restituer (38). Il paroit aussi, tant par la même Inscription, que par une autre de l'an 1583, que dès lors il étoit Conseiller d'Etat (39).

(*D*) *Il devint un des plus zélez Promoteurs de la Ligue*] C'est ce qui paroitra fort clairement par les Extraits que je vais donner de Mr. de Thou, qui n'a pû parler de ce violent Homme qu'avec connoissance de cause. Le détail, qu'il nous a laissé de ses diverses démarches, est très curieux & très intéressant; mais, comme il y en a quelques-unes qu'il a négligées & que d'autres ont recueillies, je les joindrai à ce qu'il nous a raconté, afin qu'on puisse voir tout d'un coup tout ce qui concerne Estienne de Nully. Celui, qui avoit jetté dans Paris les prémiers fondemens de la Ligue vers l'an 1577, étoit Pierre Hennequin, Président au Parlement. Après sa mort, Estienne de Nully, qu'il avoit en vain désigné pour son Successeur en sa Charge, entretint & grossit ce parti, & se servit pour cela de tous ceux à qui le mauvais état de leurs affaires, leurs crimes, ou l'envie de s'enrichir par toutes sortes de voies, faisoient souhaiter la Guerre Civile. *Ejus* (Ligæ) *Fundamenta cum prius in Urbe jecisset Petrus Hennequinus Senatus Præses, ... eo mortuo Stephanus Nuellius, quem Hennequinus moriens sibi frustra Successorem designaverat, factionem fovit, ac diu aluit per emissarios suos, Homines lapsos facultatibus, & quibus aut ad scelera tegenda, vel privatas rationes sarciendas, Bello Civili opus erat* (40). En 1588, il fut du nombre de ceux qui accompagnérent Frère Ange dans cette ridicule Procession, que la Ligue envoïa à Chartres, plus pour découvrir en quelle posture y étoit le Roi, & pour tirer de nouveaux Sermens de ceux qu'elle y avoit déjà séduits, que pour s'humilier devant ce Prince & lui demander Grace. *Rex expostulantem* (Fratrem Angelum) *benigne solatus vicissim increpuit, quod inconsiderato pietatis ardore abreptus, in re tam seria alieno tempore luderet, & seditiosis Hominibus, quales in illa pompa complures esse compertum habebat, se veluti Ducem præbuisset. Id propter Stephanum Nuellium & alios dictum, qui personati cum Joüsa venerant ut sub specie Religionis conscios in ea Civitate . . . novo Sacramento in Guisii Verba adigeret: quod & ille cum Sequacibus sciente & annuente Rege impune fecit, quamquam Bironus, a quodam e sacri Collegii Sodalibus de loco, in quo convenerant, certior factus, Regem monuisset, & comprehendi eos auctor fuisset* (41). Remarquez que la prémiére partie de ce passage est tirée du *Thuanus restitutus*, & ne se trouve point dans diverses Editions de l'Histoire de Mr. de Thou. Ce que l'on va lire ne se trouve, ni dans Mr. de Thou, ni dans le *Thuanus restitutus*, & concerne trop particuliérement nôtre Ligueur, pour n'être point placé ici. „ Au Président de Nully, lequel, Député de la Cour des „ Aydes, faisant la Harangue pleuroit, & s'excu„ soit de ce qui estoit advenu, il (le Roi) dit ces „ mots: Hé, pauvre Homme, pensez-vous que „ si j'eusse eu quelque volonté envers vous & les „ autres de vostre Faction, je ne l'eusse pas bien „ pu éxécuter? Qui m'en eust gardé, si j'en eusse „ eu envie? Non, non, j'aime les Parisiens en „ despit d'eux, combien qu'ils m'en donnent fort „ peu d'occasion. Retournez-vous en: faites vos„ tre Estat comme de coustume, vous & les au„ tres; & vous monstrez aussi bons Sujets comme „ je me suis monstré bon Roy; en quoy je désire „ continuer, pourveu que vous vous en monstriez „ dignes (42)." Mezerai a préféré ce récit au précédent; car, il rapporte les Reproches que Henri III, fit au Président de Nully, & ne parle point de ceux qu'il fit au Frère Ange; il dit que *ce Roy*, loin de faire arrêter la Procession, comme le lui conseilloit le Maréchal de Biron, *qui avoit découvert que quelques-uns d'entre eux avoient comploté de mutiner la Ville de Chartres . . . ., se contenta de marquer à Estienne de Nully, l'un des plus factieux d'entre eux, qui pleuroit a grosses larmes en luy demandant pardon, que s'il eut eu envie de ruiner les Parisiens, il estoit en son pouvoir de les réduire en cendres; mais, qu'on n'avoit pas fait moins de tort à leur intérêt qu'à sa bonté, de leur inspirer une pensée si extravagante* (43). Il fut un des Députez de la Ville de Paris aux Etats de Blois; &, lorsque les Trésoriers de France, s'opposant à l'abolition d'une grande partie de leurs charges proposée dans ces Etats, y eurent fait remontrer par le célébre Scevole de Sainte-Marthe qui étoit de leur corps, que la plûpart des Députez n'étoient que des Factieux choisis par pure cabale & contre la volonté du Roi, & que par cette raison ils protestoient de tout de qui pouroit se décider contre eux: alors, dis-je, il fut choisi par les Etats, irritez de ces Protestations, pour en porter leurs plaintes au Roi. *Guisius . . . . ab Ordinibus, ad exonerandum Ærarium, decerni curavit ut Thesaurariorum generalium per Edicta fiscalia multiplicatorum Tribunalia abolerentur, & ipsi ad antiquum numerum redigerentur, ... Illi . . . in publico Ordinum Consessu admissi, faciente pro ipsis . . . Scevola Sammarthano ex illo Ordine* (*Viro elegantia ingenii, eruditione, ac integritate quovis alio publico munere dignissimo, . . .*) *protestantur de vitio Comitiorum; Delegatorum majorem partem per coitiones & factiosas prensationes in Provinciis contra Regis mandata & voluntatem nominatos; proinde pro irritis se habituros quæcumque illi contra se postularent & decernerent. Id indignissime tulere Ordines, confestimque e suo numero ad Regem delegarunt, inter quos* STEPHANUS NUELLIUS, *Curiæ Vectigalium primarius Præses, & fœderatæ Factionis in Urbe facile Princeps fuit, qui de injuria non solum sibi, sed in conspectu Regis facta, apud ipsum expostularent, & de ea qua & Regis Auctoritas imminueretur, & Comitiorum libertas fringeretur, satisfieri sibi enixe peteret* (44). Il s'apperçut bien qu'on méditoit quelque chose de funeste pour le Duc de Guise. Il l'en avertit, & n'épargna, ni ses priéres, ni ses larmes, pour l'obliger à se retirer: mais, il n'y gagna rien; & le mauvais destin de ce malheureux Prince, l'emportant sur toutes les sollicitations de ses amis, rendit inutiles toutes les remontrances qu'on put lui faire. *Cum in Convivio, cui Guisianus Cardinalis Frater & Archiepiscopus Lugdunensis intererant, a Stephano Nuellio & genero ejus Michaele Martello Capella . . . moneretur* (Guisius), *ut Regis insidias caveret & matura ex Aula discessione Vitæ consuleret; . . . . cum urgeret Nuellius, & lacrymis ubertim profusis Guisium a temerario manendi proposito dehortaretur; ille ad Cardinalem Fratrem & Lugdunensem conversus, has tanquam a senili infirmitate aut a compotatione liberaliore profectas parum se curare ostendit. Quo intellecto homo ferox,* „ tempestivæ „ hæ meæ Lacrymæ sunt, si Fortuna, cui multum „ debes, hoc etiam tibi concessisset ut Amicorum „ consiliis recte uti scires. Nunc, quando eas ri„ des, reliquum est, ut Deum toto corde compre„ cer, ut periculum avertat, faciatque aliquanto „ sentiamus nos in solo periculi metu lacrymasse „ (45)." Enfin, ce qu'il avoit prévu arriva, & il fut lui même arrêté, entre autres Personnes, avec la Chapelle-Marteau Prévot des Marchands, & avec Compan & Cotteblanche Eschevins de la Ville de Paris (46).

La Résolution du Roi étoit de faire pendre les trois prémiers; mais, en étant détourné par Mr. de

(33) D'Aubigné, Histoire Universelle, *Tom. II, Livre I, Chap. IV, Colon.* 551.

(34) Mezerai, Hist. de France, *Tom. III, pag.* 257, *d'Edition de* 1685, *in folio.*

(35) Corn. Tollius de Infelicitate Litteratorum, *ad calcem* Pierii Valeriani *de eodem Argumento, pag.* 68, 69, *Edition. Helmest.* 1664, *in* 12.

(36) Antiq. de Paris de Corrozet & Bonfons *folio* 200, *verso: Voïez aussi les* Mem. de P. de l'Estoile, *Tom. I, pag.* 146, *où il est mal nommé* JEAN.

(37) *Page* 139, *d'Edition de Ratisbonne,* 1711, *in* 8. 3 *volumes.*

(38) Antiq. de Paris de Corrozet & Bonfons, *Tom. II, folio* 121. *Je viens de trouver dans le* Théatre des Antiquitez de Paris de J. du Breul, *pag.* 1029, *d'Edit. de* 1612, *in* 4., *qu'il fut* Prévôt des Marchands *depuis le* 16. *Aoust* 1582, *jusqu'au* 16. *Aoust* 1586.

(39) *Voïez les mêmes* Antiq. de Paris, *Tom. I, folio* 200, *verso, Tom. II, folio* 121.

(40) Thuanus, *Libr. LXXXVI, ad ann.* 1587, *pag.* 168, *c.*

(41) Thuanus restitutus, *pag.* 77; & Thuani Histor. *Libr. XCI, pag.* 295, *D.*

(42) Journal de Henri III, à l'année 1588, *pag.* 111. *de l'Edition de* 1699.

(43) Mezerai, Hist. de France, *Tom. III, pag.* 693.

(44) Thuanus, *Libr. CXIII, pag.* 360, *C, D; & pag.* 361, *A, B.*

(45) Thuanus, *Libr. XCIII, pag.* 373, *C, D, E.*

(46) *Idem, ibid, pag.* 375, *G.* Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 25. D'Aubigné, Hist. Univ. *Tom. III, Colon.* 213. Mezerai, Hist. de France, *Tom. III. pag.* 737. Varillas Henri III, *Tom. III, pag.* 196.

cette ville, & qu'il vivoit encore en 1606, (*b*). Il eut des Enfans, & sa postérité subsiste

de Ris prémier Président de Brétaigne (47); il se contenta de les conduire au Château d'Amboise, & de les y remettre entre les mains de Du Guast (48). L'Auteur des petites Notes mises à la marge de la derniére Edition du Catholicon d'Espagne (49) dit (50) que *le Roi les avoit renvoïés à Paris*, lui, la Chapelle-Marteau, Compan, & Roland, *sous promesse qu'ils feroient leur possible pour porter leurs Concitoiens à la Paix:* que *loin de cela, ils firent du pis qu'ils purent, & principalement la Chapelle-Marteau:* & que *Compan & Roland furent faits Eschevins en la place des deux qui avoient suivi le Roy à sa sortie de Paris après les Barricades.* Mais, cela n'est point éxact: car, 1°, pour commencer par ces derniers, ce ne fut point après la mort des Guises, comme l'insinuë l'arrangement que l'Auteur donne à ses paroles, mais immédiatement aprés l'affaire des Barricades, qu'ils furent faits Echevins à la place de le Comte & Lugoli (51): 2°. Les deux Echevins qui furent arretez n'étoient point Compan & Roland, mais Compan & Cotteblanche (52); Roland & Des-Prez les deux autres Echevins étoient alors à Paris, d'où ils écrivirent aux Princes de la Maison de Bourbon, pour les inviter à y amener le vieux Cardinal de Bourbon leur Oncle (53): 3°, Ce ne fut point de Blois, comme l'insinuë l'Auteur, mais d'Amboise où le Roi s'étoit vû réduit à transférer lui-même ses Prisonniers (54), que quelques-uns d'entre eux, savoir la Duchesse de Nemours, Compan, Cotteblanche, & Vincent le Roi Lieutenant civil d'Amiens, furent renvoïés chez eux, (55): 4°, Il est certain que De Nully & La Chapelle-Marteau restérent à Amboise entre les mains de Du Guast, qui ne traita que quelques tems après de leur liberté (56); & l'on verra ci-dessous (57), à quel prix de Nully recouvra la sienne. Il fut fait Mémbre du Conseil des XL de la Ligue, quoi qu'il fût encore prisonnier à Amboise (58); &, dès qu'il fut libre, il se retira à Paris, où, après la mort du Président Brisson, le Duc de Maienne le fit un des quatre Présidens de son prétendu Parlement (59) le 2. Décembre 1591, (60). Antoine Loisel, qui remarque que *Pasquier dit qu'il fut fait prémier Président par Mr. de Maienne, c'est-à-dire pendant la Ligue*, & qui l'oppose à cet égard à Miraumont qui dit qu'il le fut dès l'an 1569, (61); n'a point assez pris garde aux expressions du prémier de ces deux Auteurs: il dit, non pas que Nully fut fait prémier Président par le Duc de Maienne, mais que Neuilly, déjà *prémier Président en la Cour des Généraux des Aydes*, avoit été créé l'un des quatre *Présidens du Mortier* du Parlement que la Ligue entretenoit à Paris (62). Il n'aimoit point les Seize, qui ne l'aimoient point non plus; &, quelque zélé Ligueur qu'il fût, il en auroit volontiers fait pendre quelques uns, s'il en avoit été le maître. On verra la raison de cette haine mutuëlle dans le passage suivant: *Le Président de Neully les hait* (les Seize) *parce qu'il sait qu'ils ont empesché sa reception au Parlement auparavant le quatriéme Décembre* (63), *&, en haine de ce, il a dit à plusieurs Personnes, qu'il falloit pendre encore des Seize, qui le méritoient autant que ceux qui l'ont esté* (64). Il fut un des Députez aux Etats qui se tinrent à Paris en 1493, & il y eut diverses Commissions remarquables jusqu'à la Réduction de cette Ville (65). Antoine Loisel dit, qu'il *fut renvoïé en sa Maison en 1592*, (66); mais sans doute il y a de l'erreur dans cette date, & peut-être a-t-il eu dessein de dire 1594. En effet, on sait qu'il fut banni de Paris cette année-là (67); & l'on verra par le passage que je vais citer, qu'il y exerçoit encore les charges sur la fin de l'année 1593. Ce passage est tiré du Mémoire de Mr. Marais que j'ai déjà cité plus d'une fois; & il trouvera d'autant mieux ici sa place, qu'il contient divers faits qui suppléeront à ce qu'on vient de lire. „ La Ligue se forma. Le „ Président de Nully fut un des plus déterminez „ Ligueurs. Il se trouva aux Etats de Blois en „ 1588: le Cardinal & le Duc de Guise y furent „ assassinez; le Président de Nully fut arresté, „ conduit à Amboise, & en sortit en payant mil- „ le Ecus de rançon qu'il emprunta. Aprés la „ mort de Henry trois, le Président de Nully de- „ meura toujours prémier Président de la Cour „ des Aydes. Le Duc de Mayenne le fit second „ (68) Président à Mortier dans l'Erection qu'il „ fit de son Parlement; mais, il lui donnoit des „ Lettres de Compatibilité pour éxercer ensemble „ les deux Charges: il y en a du 7. de Décem- „ bre 1593, & d'autres des années précédentes. „ Le Duc de Mayenne le fit aussi Garde de la „ Bibliothéque du Roy, après la mort de Mr. „ Amyot, grand Aumosnier, & Evesque d'Auxer- „ re. En 1594, se fit la Réduction de Paris; „ mais, on ne trouve point qu'il ait continué „ d'éxercer sa Charge de prémier Président, & „ on ne sait quand il la quitta (69)." Il la quitta sans doute immédiatement après cette Réduction, qui se fit le 22. de Mars; puisque, s'étant voulu présenter au Roi dès le même jour, ce Prince lui fit dire fort séchement *par Sansi, qu'il ne tenoit point pour ses Sujets & Serviteurs ceux qui l'estoient des Espagnols, il ne laissât pas de s'en aller avec eux* (70); que, trois jours après, *ayant esté escondult de la Requeste qu'il avoit présentée, qu'attendu son âge & sa qualité, il lui fust permis de se retirer en l'Abbaye de St. Victor lez-Paris, ou en quelqu'autre Moinerie des Fauxbourgs, il avoit eu un billet* de Bannissement; & que le 27, *on escrivit sur sa Porte en grosses lettres*, FRANÇOIS, PENDEZ CE MESCHANT HOMME (71). Selon Mezeray, cette *Charge fut donnée à Chandon, qui la céda ensuite à Christophe de Seve son Gendre* (72): &, selon le Mémoire de M. Marais, Nully „ étoit encore „ vivant en 1606." Remarquez, que, selon cette date, Antoine Loisel n'a point dû parler d'Etienne de Nully comme d'un Homme mort (73), lors qu'il composa son *Dialogue des Avocats du Parlement de Paris* (74). Remarquez encore, qu'il devoit être alors extrémement vieux, puisque, dès l'an 1588, le Duc de Guise regardoit déjà comme une des infirmitez de sa vieillesse le conseil qu'il lui donnoit de se sauver de la Cour, & les larmes qu'il répandit à ce sujet. Voïez touchant cela la Citation (45) de cet Article. J'ajoûterai à tout ce qu'on vient de voir le Caractère du Président de Nully tel que nous l'a laissé un Ligueur même. *Le Président de Neully*, dit-il (75), ... *Homme ambitieux, agare, furieux, inconstant, & mesdisant, qui aime vostre party*

[b] *Voïez la Remarque* (*D*), *Citation* (71).

[47] Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 26.

[48] Thuanus, *Libr. XCV, pag.* 430. *B.* Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 63, 64. Mezerai, *Tom. III, pag.* 747.

[49] *Celle de* 1711.

[50] *Page* 139.

[51] Thuanus, *Libr. XC, pag.* 289, *D. E* Lettres de Pasquier, *Tom. I, pag.* 795.

[52] *Voïez ci-dessus la Citation* (46).

[53] *Voïez le* Dialogue du Maheutre & du Manant, *pag.* 568, 569.

[54] *Voïez la Citation* (48).

[55] Thuan. *Libr. XCIII, pag.* 380, *D.* Mezerai, *Tom. III, pag.* 747.

[56] Thuanus, *Libr. XCV, pag.* 430, *B.* Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 69. Mezerai, *Tom. III, pag.* 748.

[57] *Citation* (69).

[58] Cayet, Chronol. Noven, *Tom. I, folio* 141, *verso*.

[59] *Mr.* Chartier *fut le* 1, *Mr.* de Hacqueville *le* 2, lui *le* 3, *& Mr.* le Maître *le* 4. *Voïez ci-dessous la Citation* (68).

[60] Lettres patentes *communiquées par Mr.* Marais *à Mr.* Bayle, *& insérées dans la Remarque* (*Q*) *du* 3. *Duc de* GUISE *de son* Dictionaire. Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 245. Mezerai, *Tom. III, pag.* 999.

[61] Loisel, Opuscul. *pag.* 487.

[62] Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 245.

[63] *Il falloit dire le* 2. *Décembre: Voïez la Citation* (60).

[64] Dialogue du Maheutre & du Manant, *imprimé à la suite du* Catholicon d'Espagne, *en* 1711, *Tom. III, pag.* 491.

[65] Thuanus, *Tomo. V, pag.* 314, *C;* 357, *E;* 412, *C;* 425, *D.*

[66] Loisel, Opuscul. *pag.* 549.

[67] *Voïez la* Liste des Bannis de Paris, *au Tom. II, des* Mémoires de Nevers, *pag.* 708, *& suivantes.*

[68] Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 245. Mezerai, Histoire de France, *Tom. III, pag.* 999, *& l'Auteur des* Remarques sur le Catholicon d'Espagne, *pag.* 133, *disent le* troisiéme: *mais, il faut remarquer que tous ces Auteurs parlent des quatre Présidens élus alors comme de quatre Présidens à Mortier, au lieu que Mr.* Marais, *se conformant aux* Lettres patentes *de leur Création citées ci-dessus num.* (60), *les regarde comme un prémier Président & trois Présidens à Mortier; &, à le prendre ainsi:* Estienne de Nully est véritablement le second des Présidens à Mortier.

[69] *Tiré du* Mémoire de Mr. Marais.

[70] L'Estoile, Journal de Henri IV, *Tom. I, pag.* 5.

[71] *Là-méme, pag.* 12.

[72] Mezerai, Mémoire Historique & Critique, *Tom. I, pag.* 51.

[73] *Voïez ci-dessus la Citation* (7), *où il dit* feu Mr. Estienne de Neuilly.

[74] *Il le composa en* 1602. *Voïez sa* Vie, *à la tête de ses* Opuscules, *pag. xlj.*

[75] Dialogue du Maheutre & du Manant, *pag.* 491, 492. *Les uns attribuent ce Dialogue à* Roland, *les autres à* Cromé, *tous deux du nombre des Seize.*

siste encore aujourd'hui (*E*). Ce qu'on verra de plus curieux dans les Remarques qui accompagnent cet Article est tiré d'un Mémoire manuscrit communiqué à feu Monsieur Bayle par Monsieur Marais Avocat au Parlement de Paris (*c*).

[*c*] *On peut voir dans les Articles* GUISE, HENRI III, NAVARRE, QUELLENEC, REZ, *&c. de semblables Piéces fourniës par ce célébre Avocat, & la maniére avantageuse, dont Mr. Bayle en a parlé.*

party (c'est-à-dire la Ligue,) *pourvu qu'il y commande*; *mais, d'obéir, il ne sçait ce que c'est, & se abandonnera plustost soy-mesme que de céder à autruy.* Il est étonnant que Maimbourg ait à peine fait mention dans son *Histoire de la Ligue* d'un Homme qui lui fournissoit un si beau champ : Varillas n'en dit presque rien non plus; & le Père Daniel s'est contenté de parler de son emprisonnement aux Etats de Blois (76).

(*E*) *Il eut des Enfans, & sa Postérité subsiste encore aujourd'hui.*] On ne connoit que deux de ses Enfans par les Ecrits publics. Ce sont deux Filles, dont l'une fut mariée à Michel de la Chapelle-Marteau (77), Prévot des Marchands de la Ville de Paris & Sécrétaire d'Etat de la Ligue (78), aussi zélé Ligueur que lui; & l'autre, s'étant laissée débaucher & faire un Enfant par Guillaume Rose Evêque de Senlis, autre furieux Ligueur (79), a donné lieu à ce Livre Satirique de la Bibliothéque de Made. de Mont-pensier, *Les Couches avant terme de la Fille du Président de Neully, mises en Rimes spirituëlles par Mr. Roze Evesque de Senlis* (80); & à ces Vers de la Confession générale des Chefs de l'Union, où on le fait parler ainsi:

Sous feinte hypocrisie j'ay caché l'adultére
De l'Enfant que j'ay fait à la belle Neuilly,
Lorsqu'en la confessant son prémier fruit cueilly.
J'ay preschê ton pouvoir : *Pardonne moy St. Pére* (81).

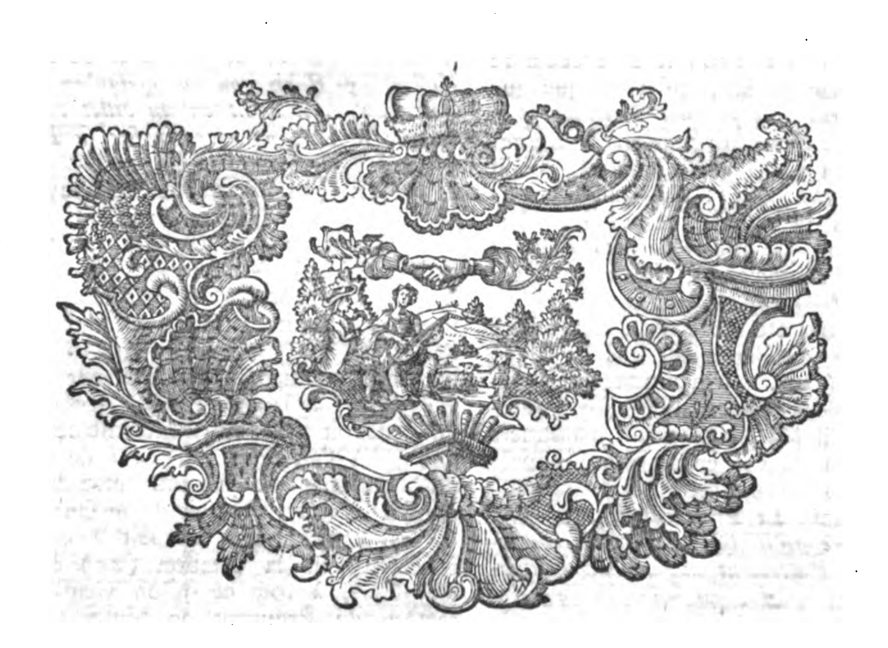
Mais, dans le Mémoire de Mr. Marais nous apprenons que JACQUES DE NULLY, *Escuyer Seigneur de Nully, Fils d'Estienne de Nully, se maria en* 1606, *& que son Père assista à son mariage. De Jacques de Nully est venu* PIERRE DE NULLY, *Escuyer Seigneur de Nully* (82), *qui a épousé Dame Marie le Bret. Et de ce Pierre de Nully est issu un autre* PIERRE DE NULLY, *aujourd'hui vivant* (83), *qui, ayant esté poursuivy par le traittant de la Noblesse, a rapporté tous les Titres glorieux à sa Famille*, dont il est fait mention dans les divers passages de ce Mémoire rapportez ci-dessus, *& a esté maintenu dans sa Noblesse, avec honneur & distinction*, (84).

[76] *Voïez son* Histoire de France, *Tom. III, col.* 1347.

[77] Thuanus, *Libr. LXXXV, pag.* 168, *E;* Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 3, 63.

[78] Thuanus, *Libr. XC, pag.* 219, *E.* Pasquier, Lettres, *Tom. I, pag.* 795, *& Tom II, pag.* 3. Notes de Mr. Du Puy sur le Catholicon d'Espagne, *pag.* 19.

[79] Satire Ménippée, *Tom. I, pag.* 101; *& Tom. II, pag.* 353. Biblioth. de Made. de Montpensier, *pag.* 316.
[80] Mémoires de P. de l'Estoile, *Tom. I, pag.* 238. Bibliothéque de Made de Montpensier, *pag.* 316.
[81] Satire Ménippée, *aux* Notes de Mr. Du Puy, *pag.* 78.
[82] *Probablement ce* Gentil-Homme ordinaire de la Maison du Roi, nommé de Nully, que la Reine envoïa en Mai 1650, porter commandement à Mr. d'Epernon de sortir de Guienne, & de venir à la Cour. *Voïez les* Lettres de Patin à Spon, *Tom. I, pag.* 307.
[83] *Cela s'écrivoit* en 1700.
[84] *Tiré du* Mémoire de Mr. Marais.



O.

OLIVIER (SERAPHIN) Fils de Pierre (*a*) Olivier, Citoïen de Lion (*b*), & d'une Italienne de Boulogne, à qui l'on semble donner le nom de Razalia (*c*), nâquit, après la mort de son Père, à Lion (*d*), le 2. d'Août 1532, (*e*), ou en 1534, (*f*): & il est très apparent, non seulement qu'on ne lui rend pas justice, mais au contraire qu'on lui fait une très insigne injure, en le disant Fils naturel du Chancelier Olivier (*A*). D'autres le font plus décemment de cette Famille, mais ne laissent pas apparemment de se tromper (*B*). Quoi qu'il en soit, après sa naissance, sa Mère se remaria à Jaques Razali, Citoïen de Boulogne, qui adopta son Fils (*g*); & c'est apparemment de-là que lui vient le surnom de Razalius, qui lui est donné par plusieurs Ecrivains (*h*).

Aïant achevé, par les soins de son Beau-Père, ses humanitez à Tournon (*i*), & non pas à Tours, comme le dit mal Eggs (*k*); & son Beau-Père l'aïant ensuite attiré à Boulogne, où il lui obtint la Bourgeoisie (*l*); il s'y attacha tellement à l'étude de la Jurisprudence, qu'il en fut bien-tôt recu Docteur (*m*), & que la Prélecture ou Profession en cette science étant venuë à vacquer dans l'Archi-Gymnase de cette Ville, il la disputa & l'emporta fort glorieusement sur tous ses Compétiteurs (*C*). Il fut même ag-

[*a*] Georg. Jos. Eggs, Purpuræ doctæ, *Tom. III*, *pag.* 231.
[*b*] *Ibidem.*
[*c*] *Ibidem.*
[*d*] Lud. Cast. Rupipozæi Nomenclator Cardin. *pag.* 180. Jan. Nicius Erythræus, Pinacothecæ Viror. doctor. I. *pag.* 145. Sammarthani, Galliæ Christ. *Tom. III.* Oldoïni Athen. Rom. *pag.* 600. Bumaldi Bibliothec. Bonon. *pag.* 214. Orlandi de Scrittori Bolognesi, *pag.* 246. Moreri, *au mot* Olivier.
[*e*] Orlandi, *pag.* 236.
[*f*] Eggs, *pag.* 231.
[*g*] Orlandi, *pag.* 236.
[*h*] Bumaldus, *pag.* 214. Oldoïni, *pag.* 600. Orlandi, *pag.* 236.
[*i*] Erythræus, *pag.* 145. [*k*] Eggs, *pag.* 231. [*l*] Orlandi, *pag.* 236.
[*m*] Bumaldus, *pag.* 214. Orlandi, *pag.* 236.

(*A*) *On lui fait une très insigne injure, en le disant Fils naturel du Chancelier Olivier.*] C'est ce que Mr. de Thou, d'ailleurs si circonspect, avance ce semble trop légérement en ces termes, & vraisemblablement sur quelque faux bruit alors répandu. SERAPHINUS OLIVARIUS, *Francisci Olivarii, qui summam Togæ dignitatem magna cum laude apud nos tenuit, Filius naturalis, quod hactenus ignoratum fuit: tantum constabat, eum Lugduni in Gallia natum, & postea Bononiæ educatum, Matre quippe Domo* Bononiensi, (1). La même chose se trouve répétée, mais en deux mots, dans le *Thuana*, en ces termes: *Le Cardinal* SERAPHIN *étoit Bâtard du Chancelier Olivier, & sa Mère se maria depuis à Boulogne*, (2). On a vû ci-dessus, que ce Mariage se fit à Lion.

[1] Thuanus, Histor. *Libr. CXXXI*, *pag.* 1117.
[2] Thuana, *pag.* 448.

Dans le nouveau Recueil des *Scaligerana, Thuana, Perroniana, Pithœana, & Colomesiana*, qui vient d'être mis au jour par P. des Maizeaux, & imprimé *à Amsterdam, chez Covens & Mortier, en 2 Volumes, in 12°*, sous le mot ASTROLOGUES du *Perroniana*, cette bâtardise du Cardinal Séraphin se trouve comme appuïée dans une *Remarque* de Monsr. le Duchat, n'étant nullement réfutée, ni par lui, ni par des Maiseaux, ainsi qu'ils le pouvoient & même le devoient, comme on le va d'abord voir. Elle a aussi été adoptée par divers autres Ecrivains, & particuliérement par un des Commentateurs de la *Bibliothéque Choisie de Colomiés*, pag. 79: &, comme le remarque Amelot de la Houssaie, *plusieurs le croïent encore* (3). Je n'en donnerai point d'autre preuve que celle-ci, comme la derniére & la plus nouvelle: *François Olivier de Leuville, Chancelier, eut un Fils naturel, nommé* SÉRAPHIN OLIVIER, *Homme de rare mérite* (4). Mais cette Anecdote a très solidement été réfutée. „Ce Chancelier étant mort „en 1560. au mois d'Avril," dit fort bien Amelot de la Houssaie, „& Séraphin étant mort „en 1609. au Mois de Mars agé de 76. ans, ne „pouvoit pas être Fils posthume de ce Chance„lier. Aussi ne passoit-il pas pour tel à Rome „..... où le Pape (Clément VIII) n'allégua „jamais la bâtardise contre Mr. Séraphin; ce „qu'il n'auroit jamais manqué d'objecter comme „un empéchement légitime, s'il eut été bâtard. „Ajoûtez à cela, que Mr. Séraphin portoit pour „Armes, de Sinople à l'Olivier d'argent; au lieu „que le Chancelier Olivier portoit d'Azur, à six „Besons d'or, au Chef d'argent chargé d'un Lion „naissant de Sable armé & lampassé de Gueu„les. D'où il faut conclurre, que Mr. de Thou „s'est trompé dans l'endroit de son *Histoire* (5)," que je viens de citer.

[3] Amelot *sur les* Lettres du Cardinal d'Ossat, *Tom. II*, *pag.* 141.
[4] Henault, nouvel Abrégé Chron. de l'Histoire de France, *pag.* 233.
[5] Amelot *sur les* Lettres du Cardinal d'Ossat, *Tom. II*, *pag.* 140.

(*B*) *D'autres le font plus décemment de cette Famille, mais ne laissent pas de se tromper.*] Ce sont Messieurs de Sainte-Marthe qui pensent ainsi dans leur bel & important Ouvrage, intitulé *Gallia Christiana*, où ils s'expriment de cette sorte: SERAPHINUS OLIVARIUS, *posthumus, natus Lugduni, Familia Olivaria, apud Arvernos nobili, quæ & Franciæ Cancellarios dedit* (6). Mais, on vient de voir, qu'Amelot de la Houssaie a suffisamment prouvé le contraire par la simple exposition de la différence des Armoiries des deux Familles.

[6] Sammarthanorum Gallia Christiana, *Tom. III.*

(*C*) *Il emporta la Chaire de Professeur en Droit dans l'Université de Boulogne sur tous ses Compétiteurs.*] Jean Antoine Bumaldus, ou, pour mieux dire, Ovidius Montalbanus, caché sous ce faux nom, s'est contenté de dire en deux mots, SERAPHINUS OLIVARIUS RAZALIUS *J. U. D. Bononiensis, ... in Collegium Judicum Civilium Civitatis Bononiensis cooptatus est, necnon in Archi-Gymnasio Bononiensi Legum Prælector* (7): & c'est aussi ce qu'a simplement copié ou traduit Pellegrino-Antonio Orlandi en ces termes, SERAFINO OLIVARI .... *fu di LL. Dottore, e .... ottenne publica Lettura e Luogo nel Collegio dei Giudici, e nel Canonico, e nel Civile* (8). Mais, Janus Nicius Erythræus, ou autrement & plus naturellement Giovanni Vittorio de' Rossi, entre dans un plus grand détail, & nous apprend qu'Olivier n'obtint point cette Chaire sans beaucoup de difficulté, non plus que sans beaucoup d'honneur. *Puer*, dit-il donc, reprenant les choses dès les prémiéres Etudes d'Olivier, *Turnoni, Jacobi Razalii, Bononiensis, ejus Vitriei, diligentia, Græcis ac Latinis Litteris est institutus egregie, ab eoque, cum nondum ex ephebis excessisset, jussus venire Bononiam, ut ab ea fœcunda Studiorum Matre, præstantissimo Puer ingenio & flagranti studio, reliquas liberales Disciplinas acciperet; quibus arripiendis, ac penitus possidendis, tanta usus est celeritate; ut senum etiam industriæ doctrinæque antecesserit. Cujus rei periculum factum est in eo, quod cum Juris Civilis docendi Muneri in demortui Doctoris locum sufficiendus esset alter, ac plures tum Cives tum aliarum Civitatum docti Viri, & ætate provecti, eum petitum Locum accessissent, iste, solus, externus, ado-*

[7] Bumaldi Biblioth. Bononiensis, *pag.* 214.
[8] Orlandi Notizia de gli Scrittori Bolognesi, *pag.* 246.

aggrégé au Collége des Juges Civils (*n*): mais, il ne resta néanmoins là que deux ans, & se transporta à Rome (*o*). A peine y fut il arrivé, que Pie IV, charmé de son sçavoir & de sa capacité, l'admit comme Auditeur de Rote pour la France en 1564, malgré les plus fortes oppositions (*D*): Poste, qu'il remplit très honorablement pendant le long espace de 39 à 40 ans (*p*) (*E*). Ce fut dans cet intervalle, que Grégoire XIII. l'envoïa Nonce en France pour féliciter le Duc d'Anjou, depuis Henri III, Roi de cet Etat, sur son Election à la Couronne de Pologne; & Sixte V, pour tâcher d'y remédier aux dissensions domestiques: Nonciatures, dont il s'acquitta selon leur gré (*q*). Pour le récompenser de ses divers travaux, Clément VIII, qui avoit été son Collégue par-

(*n*) Bumaldus, *pag.* 214; Orlandi, *pag.* 246.

(*o*) Erythræus, *pag.* 146; & Eggs, *pag.* 231, 232.

(*p*) Rupipozzus, *pag.* 110. Bumaldus, *pag.* 214. Orlandi, *pag.* 246.

(*q*) Eggs, *pag.* 232.

adolescens (vix enim juvenilibus in genis primæ lanuginis vestigia apparebant,) Competitores omnes superavit, non majorum commendatione, non gratia, non pretio, sed ingenii, sed doctrinæ, sed eruditionis laude; in qua ceteris, multum ipsum ætate antecedentibus, superior habebatur (9). George Joseph Eggs, Chanoine & Conservateur de la Collégiale de St. Martin à Rhinfeld, Auteur d'une très ample Bibliographie des Cardinaux, intitulée *Purpura docta, seu Vitæ, Legationes, Res gestæ, Obitus, &c. S. R. E. Cardinalium, qui Ingenio, Doctrina, Eruditione, Scriptis, Libris editis, & Elucubrationibus quibuscumque, ab anno Redemptionis Humanæ MXL usque ad nostram Ætatem præ cœteris Orbi Christiano inclaruere; desumpta ex Alphonso Ciaconio, Andrea Victorello, Augustino Oldoino, aliisque*; & imprimée *à Munich, chez Remy, en* 1714, *&* 1729, *en* 4 *Volumes, in folio*: a transcrit cela mot pour mot, attribuant, je ne sai pourquoi, ces derniers mots, depuis *Non Majorum*, à Oldoïni, qu'il ne nomme point, contre sa coutume, parmi ses témoins à la fin de son Article. Par occasion, je remarquerai, qu'il a eu très grande raison d'avertir dans son titre, qu'il avoit tiré son Recueil de *Ciaconius*, *Victorellus*, *Oldoinus*, &c.; car, ce n'en est en effet le plus souvent qu'une simple Compilation fort séche, & destituée de cette Critique judicieuse, qui fait tout le prix des bons Bibliothécaires. J'ajoûterai, qu'il met assez mal-à-propos à la tête de chacun de ses Articles, non la date de l'Election de chaque Cardinal comme il l'auroit dû, mais celle de l'Election du Pape auquel ils sont rédevables de leur élévation; ce qui est très propre à jetter dans l'erreur.

(9) Jani Nicii Erythræi Imaginum in Litteris Illustrium Pinaco-Theca I, *pag.* 145 & 146.

(*D*) *Il fut admis par Pie IV, comme Auditeur de Rote, en* 1564, *malgré les plus fortes oppositions.*] C'est ce qu'explique fort nettement l'illustre & non jamais assez loüable Cardinal d'Ossat dans sa LXVII. Lettre à Henri IV, en date du 16. de Juin 1596. „ Pour le regard de Mr. Séraphin," dit-il à ce Prince, „ le Pape ne me „ parla point d'aucune opposition qu'il eut, com„ me avoit fait Mr. le Cardinal Tolet; &, quoi „ qu'il y eut, ce ne pourroit être grand chose. Car, „ lorsqu'il voulut être Auditeur de Rote, il eut „ des Concurrens & Compétiteurs en cet Office, „ qui lui opposérent tout ce qu'ils purent pour „ l'en faire débouter, & être préferez à lui: & „ néanmoins il surmonta toutes difficultez, enco„ re qu'il fût alors nouveau ici, & sans aucun „ appui; & a depuis éxercé cet état, trente & tant„ d'années, à la Vuë des Papes & de toute cette „ Cour (10)." Louïs Henri Chateigner de la Roche-Pozai, Evêque de Poitiers, dans son *Nomenclator Cardinalium, qui ab anno Christi millesimo quippiam commentati sunt &c.*, imprimé *à Toulouse, chez Dom. de la Case, en* 1614, *& puis à Poitiers, en* 1616, *in* 4°, & qu'on prétend qu'il n'avoit fait que dans le dessein de se procurer le Chapeau, qu'il n'obtint pourtant pas (11); Bumaldus, dans sa *Bibliotheca Bononiensis*; Oldoïni, dans son *Athenæum Romanum*; & Orlandi, dans ses *Scrittori Bolognesi*; indiquent simplement cette nouvelle dignité de nôtre Séraphin Olivier: mais, Janus Nicius Erythræus, plus attentif & plus éxact, nous apprend à quel prix, ou avec quelle peine, il l'obtint. *Sed non amplius biennio*, dit-il, *potuit illum Bononia in eo Munere* (Professoris in utroque Jure) *occupatum habere, properantem ad Urbem, quo sua eum Virtus, ad Aulæ decus, ad Orbis Terræ negocia, ... evocabat; ubi unam in Romana Rota Sedem, veteris Possessoris interitu inanem & vacuam invenit, quæ alicui ex Jurisconsultis Gallis debebatur: cujus honoris cum multi essent cupidi, atque eum petitum summa contentione studioque contenderent, Pii V*, (ou plûtôt IV,) *Pontificis maximi Judicio, summaque Caro l IX, Regis Galliæ Voluntate factum est ut ceteris anteponeretur* (12). Eggs dit seulement que Pie IV, admirant la sagesse d'Olivier, le choisit & nomma pour cette Place (13).

(10) Lettres du Cardin. d'Ossat, *Tom. II*, *pag.* 143.

(11) Colomiés, Opuscules, *pag.* 105.

(12) Erythræus, *ibidem*, *pag.* 146.

(13) Eggs, Purpuræ doctæ, *Tom. III*, *pag.* 232.

(*E*) *Il a rempli le Poste d'Auditeur très honorablement* 39 *à* 40 *ans.*] C'est ce qu'on vient de voir que le Cardinal d'Ossat a simplement insinué ci-dessus à la fin de la Citation (10). Mais, voici un narré plus détaillé de la maniére dont il se gouvernoit dans l'Administration de cet important Office. „ SERAPHINUS OLIVARIUS, Lugdunensis, in circulari illo Judicum Romanorum „ Consessu, quem a Subselliorum, ut arbitror, „ forma *Rotam* appellant, cognoscendis causis præ„ fuit. Quem Locum tanta cum dignitate, atque „ opinione Doctrinæ, per annos quadraginta tenuit, „ ut Principatum Jurisprudentiæ obtinere putaretur; „ & ad eum, tanquam ad Pythium Apollinem, „ cuncti Consilium expetitum accurrerent, esset„ que ejus domus totius Oraculum Orbis: & me„ rito, non enim rudis rerum omnium, ac Juris „ Civilis imprimis, ut non nemo, sed omnium Dis„ ciplinarum instructu ornatuque ad eam Provin„ ciam capessendam accesserat. Quó fiebat ut ejus „ Ædes, non illustrium modo Patronorum Advo„ catorumque, (ut ejus muneris ratio postula„ bat,) multitudine celebrarentur, non modo Phi„ losophorum ac humanissimis elegantissimisque Lit„ teris eruditorum frequentia redundarent; verum „ etiam Musicorum concursus fierent, quoties il„ le, prolatis rebus, a studiorum labore ad hanc „ humanissimamque animi remissionem descende„ ret (14)." Eggs a non seulement adopté & copié cela, mais même l'a amplifié & corrigé assez heureusement. Par éxemple, au lieu de *non enim rudis omnium rerum*, il a mis *non enim, ut quidam, rerum omnium rudis*; ce qui rend le sens plus net: & il a exprimé ainsi la fin de ce passage, *Quo fiebat ut ejus Ædes, non illustrium modo Patronorum Advocatorumque, ut ejus muneris ratio postulabat, multitudine celebrarentur; verum etiam Theologorum, Philosophorum, Historicorum, Rhetorum, Poëtarum, aliorumque eruditorum frequentia redundarent; quos omnes, finitis doctis Colloquiis, vel Epulo humanus excipiebat, vel Musico concentu a labore Studiorum recreabat; nam, Musicæ peritus & amans, quotiescunque negociis vacuus esset, ad illam dulcem animi remissionem avidissime descendebat* (15). A tout cela revient assez bien ce que remarque Amelot de la Houssaie, qu'*il étoit Homme de belle humeur, qu'il aimoit la bonne-chère*, & qu'on se servit de ce panchant au plaisir, pour s'opposer à son avancement (16): Oppositions, dont se plaignoit déjà dès 1587 le Marquis de Pisany dans une de ses Lettres à Henri III, du 2. de Novembre de cette année. *C'est une chose de mauvais éxemple*, dit-il, *de n'avoir, depuis* 23 *ans que Mr. Sérafin sert, jamais rien fait pour lui* . . . . . *On lui a ôté tout plein de Bénéfices auxquels il étoit très bien fondé, & au moindre signe, que V. M. a voulu faire à ce qu'il ne disputât ses Droits, il a tout aussitôt baissé la Tête, pour du tout obéir à sa Roiale volonté.* C'étoit en effet la disposition d'esprit, dans laquelle étoit, & fut toujours Olivier; & en voici une nouvelle preuve, qui lui fait trop d'honneur, & en même tems à son intime Ami d'Ossat, pour ne la pas emploïer ici. „ La Nouvelle de la Vacance „ de l'Abbaïe de St. Nicolas des Prez, Diocése de „ Verdun," dit donc ce dernier à Henri IV, dans une *Lettre* du 19. de Janvier 1597, „ étant arrivée „ à nôtre Saint Pére, Sa Sainteté l'a donnée à Mr. „ Sérafin, qui en fit expédier les Bulles, & envoïa „ Procuration sur les Lieux, pour en faire prendre „ Possession: & disoit-on alors, que cette Ab„ baïe

(14) Erythræus, Pinaco-Theca I, *pag.* 146.

(15) Eggs, Purpuræ doctæ, *Tom. III*, *pag.* 232.

(16) Amelot sur les Lettres du Cardinal d'Ossat, *Tom. II*, *pag.* 124.

parmi les Auditeurs de Rote, & qui rendoit éxactement justice à ses talens & à son mérite; après l'avoir en vain nommé à l'Abbaïe de S. Nicolas des Prez, Diocése de Verdun, que le Roi avoit donnée en 1596 à l'Abbaïe de Redon en Bretagne, & en 1599 à d'Ossat (r); & avoir inutilement essaïé par trois fois de le placer dans le Collége des Cardinaux (s), le fit en 1602 Patriarche d'Alexandrie, & enfin Cardinal du Titre de *St. Salvator in Lauro*, le 9. de Juin 1604, tant par sa propre bienveillance, que par la récommandation de Henri IV, (*F*), à qui il avoit rendu de grands & importans services pendant le cours de son Auditoriat (t) (*G*). Le Cardinal d'Ossat lui avoit resigné son Evêché de Rennes, dont il ne prit pourtant point possession (*H*). Enfin,

(r) Ossat, Lettres, *Tom. II*, *pag.* 352, 353, 171, &c.

(s) Erythræus, *pag.* 140.

(t) Rupipozæus, *pag.* 180. Oldoini, *pag.* 600. Bumaldus, *pag.* 214. Orlandi, *pag.* 246. Amelot de la Houssaïe, Remarques sur les Lettres du Cardin. d'Ossat, *Tom. V*, *pag.* 159.

„ baïe étoit ès Terres de Mr. de Lorraine; qui fut „ cause, que je n'y fis autre chose. Depuis, . . . „ je reçus le Brévet, par lequel il a plu à V. M. „ me donner la dite Abbaïe; & les Lettres de Nomination, par lesquelles V. M. me nommoit au „ Pape: ce que je tiens à très grande faveur & honneur, & m'en sens de plus en plus obligé à vous „ rendre toute ma vie le très humble & très fidèle „ service que d'ailleurs je vous dois, & vous en „ rends graces très humbles de toute mon affection. „ Vous supliant néanmoins en toute humilité de „ prendre en bonne part, que je n'en fasse autre „ poursuite, & que j'en laisse jouïr paisiblement le „ dit Sieur Sérafin, pour plusieurs considérations, „ qui même concernent vôtre service. Prémiérement, le dit Sieur Sérafin est François, natif de „ Lion, éminent en vertu & doctrine, & en zéle „ au service de V. M., & au bien de la France. „ Il y a trente-trois ans, qu'il est Auditeur de Rote, sans avoir reçu aucun bien de nos Rois, combien que tous les Auditeurs Espagnols aïent été „ par leurs Rois éxaltez à de grandes dignitez, après avoir servi quelque tems en la dite Rote. „ Ains, de plusieurs Bénéfices, que les Papes ont „ donnez au dit Sieur Sérafin, en France, il ne lui „ en est demeuré jamais pas un, aïant toujours été „ empéché par ceux qui les avoient obtenu par delà, quelque recommandation qu'il ait eu des Protecteurs & Ambassadeurs de France résidans en „ cette Cour; comme encore derniérement en „ l'Abbaïe de Redon en Bretagne, que le Pape lui „ avoit donnée. D'ailleurs, nous sommes lui & „ moi bons Amis ensemble: & comme il ne feroit „ beau voir, que par de-là on fit comme profession de ne lui laisser rien de ce que les Papes lui „ donnent, aussi ai-je estimé à présent être chose „ digne de l'avis que j'ai autrefois, en telles occasions, donné & écrit par de-là en sa faveur, de „ trouver bon moi-même en ma propre personne „ ce que je conseillois pour le regard d'autres; & „ ce d'autant plus, que le dit Sieur Sérafin, ne „ voulant contrevenir à aucune de vos volontez, „ m'a offert de se départir de la dite Abbaïe, & re„ quis de m'en faire pourvoir (17)." Quelque belle & admirable que soit dans toute son étenduë la Négociation de l'illustre Cardinal d'Ossat pour la droiture & l'équité, peut-être n'y a-t-il pas une de ses *Lettres* qui lui fasse autant d'honneur que celle-là, vû son bon-cœur & sa générosité.

(17) Lettres du Cardin. d'Ossat, *Tom. II*, *pag.* 352, 353.

(*F*) *Il fut fait Cardinal en* 1604, *par la bienveillance de Clement VIII*, & *à la recommandation de Henri IV.*] C'est ce dont conviennent tous les Italiens par rapport au Pape, & les François par rapport au Roi. La Roche-Posay, du Saussay, Bumaldus, Oldoïni, Eggs, Orlandi, Moreri, ne s'en expliquent qu'en deux mots: mais le Cardinal d'Ossat, le Cardinal Bentivoglio, & Janus Nicius Erythræus, en parlent plus au long, & n'ont point oublié les difficultez qu'on eut à combattre, & à surmonter les oppositions de ses ennemis. „ Quant „ à Mr. Sérafin," dit le prémier, „ il avoit tant „ d'oppositions, que le Pape ne le pouvoit faire „ Cardinal, dont sa Sainteté même étoit marrie, & „ Mr. le Cardinal Aldobrandin, & lui-même Cardinal Toleto qui parloit, & disoit avoir fait pour „ le dit Sr. Sérafin plus que pour nul autre Homme du monde; que les Espagnols vouloient l'exclure, & seroient bien aises de son exclusion . . . . „ Quant à Mr. Séraphin," le Pape me dit, qu'il „ l'aimoit tendrement, & étoit plus marri de ne „ l'avoir pû faire Cardinal, que Mr. Sérafin même; que le dit Sr. Séraphin ne fût point passé „ pour François, y aïant du sang Italien mélé parmi le sien; . . . . „ de façon qu'en faisant Cardinal le dit Sieur Sérafin, on n'eut point montré „ tenir tant de compte de la Noblesse Françoi„ se . . . . . . (18)." *In Rota*, dit le second, pag. 120, *era Serafino amicissimo del Papa, mentre erano stati Colleghi l'uno e l'altro. Unde la Corte haveva creduto, ch'el Papa fosse per honorarlo della Porpora. Mà, o sia ch'il Principato muti i pensieri come multa la conditione; o fosse stato per altre Cagioni particolari; Serafino mai non era stato promosso. Risolve nondimeno il Papa di farne sequir l'effetto, e visi dispose prima con honorar Serafino d'una dignita Patriarcalle*; & *poi, aggiuntisi ancora gli Officii del Rè di Francia, lo creo Cardinale nell'ultima Promotione de' diciotte*: & il en fut même *le prémier*, ajoûte Scaliger au mot SERAPHIN de ses *Scaligerana*; particularité, que n'observent point les autres. *Ter eum*, dit le dernier, *Clemens VIII, qui multos eidem annos Collega in eodem munere* (Auditoris Rotæ) *fuerat, ad Sacræ honores Purpuræ est conatus attrahere*; *sed totidem vicibus est Persecutionibus quorumdam inhibitus, quibus e medio sublatis, nihil fuit illi prius, quam ut id, quod sæpius cogitaverat, perficeret*; *atque, summa omnium Hominum gratulatione*; *annos natum unum* & *septuaginta, in Cardinalium Ordinem cooptavit* (19). Mr. de Thou, sans s'arrêter à ces oppositions & persécutions, s'étoit contenté de dire SERAPHINUS OLIVARIUS; . . . . . *Romæ in Collegium Cardinalium cooptatus, ... ita ut tum hybrida inter Italos censeretur, cooptationi suæ gratiam tam Italiæ quam Galliæ deberet. Certe Pontifex hoc Regis Christianissimi commendationi tributum credi voluit, quod ille alioqui longa vita honorifice in illa Aula peracta*, & *propria virtute, abunde meruerat* (20).

(18) Là-même, *pag.* 123, 141, 142, &c.

(19) Erythræus, Pinaco-Theca I, *pag.* 146.

(20) Thuanus, Historiæ *Libro CXXXI*, *pag.* 1117. *Anno* 1604. *Dans la* Continuatio Bellarmini de Scriptoribus Eccles. *donnée par* André du Saussay, *on le dit pag.* 175, Cardinal *dès* 1595, *mais c'est une erreur.* Le Duchat *en fait une toute semblable dans une Remarque déjà citée ci-dessus* Remarque (*A*), *en disant que* Séraphin avoit été fait Cardinal en 1596. *C'est se tromper de* 8 *à* 9 *ans.*

(*G*) *Il a rendu de grands services à Henri IV, pendant le cours de son Auditoriat.*] C'est ce qu'on peut voir en vingt endroits des Lettres du Cardinal d'Ossat, qui ne manque jamais de les représenter vivement à la Cour. Un des principaux concerne ses soins pour obtenir du Pape l'Absolution du Roi; & voici deux traits fort singuliers de son zéle ardent à cet égard, & qui prouvent bien, comme le dit Amelot de la Houssaïe, Tom. I, pag. 316, qu'il étoit aussi *courageux* qu'*habile*. Un Homme moins ferme n'auroit ôsé les hazarder. Clément VIII, encore fort prévenu contre Henri IV, ne vouloit point recevoir la Lettre que lui envoïoit ce Prince par la Clielle; & sur ce qu'il en dit à l'Auditeur Olivier, celui-ci lui répondit fort plaisamment: *Pour moi, St. Père, si j'étois Pape, je ne ferois pas comme vôtre Sainteté*; *car, je donnerois Audience au Diable même, si j'avois lieu de pouvoir espérer sa conversion.* Cela mit le Pape de si bonne humeur, qu'aïant écouté tranquillement toutes les raisons de ce Prélat; cet Envoïé fut admis & la Lettre laissée sur la Table du Pape (21). Le même Pape demandant un jour au même Auditeur ce qu'on disoit de lui dans Rome, *On dit tout haut*, répondit Olivier, *que Clément VII a perdu l'Angleterre pour s'être trop hâté d'excommunier Henri VIII*, & *que Clément VIII perdra la France pour avoir trop différé d'absoudre Henri IV*, (22). Tout cela produisit son effet; & l'Absolution, qui auroit probablement encore trainé long-tems, fut enfin accordée, au grand contentement de Henri IV.

(21) Amelot sur les Lettres du Cardinal d'Ossat, *Tom. II*, *pag.* 76.

(22) Là-même, *Tom. I*, *pag.* 316 & 440.

(*H*) *Le Cardinal d'Ossat lui avoit résigné son Evêché de Rennes, ... dont il ne prit point Possession.*] „ Tout aussi-tôt," dit ce Cardinal dans une Lettre au Roi du 9. Mai 1600, „ que les „ Lettres de *ma* Nomination *à l'Evêché de Bayeux* „ en seront portées par deça, je résignerai l'Evêché de Rennes à Mr. Sérafin du bien duquel je „ ne suis moins aise que du mien (23)." Amelot de la Houssaïe croit avoir découvert pourquoi Olivier ne prit point possession de cet Evêché. *Il ne le trouvoit peut-être pas assez considérable* dit-il, pour

(23) Lettres du Cardin. d'Ossat, *Tom. III*, *pag.* 545, & 550.

Enfin, chargé d'ans & de fatigues, il mourut à Rome, le 7. Mars selon Orlandi, le 9. Mars selon Mrs. de Ste. Marthe, le 9. ou 10. Mars selon Moreri, le 10. Mars selon Eggs, le 9. ou 10. Mai selon Oldoïni, mais certainement selon tous en 1609, âgé de 75 ans selon Eggs; & il fut enterré chez les Minimes de la Trinité du Mont Pincio (v).

[v] Rupipozæus, pag. 188. Oldoini, pag. 600. Orlandi, pag. 246. Eggs, pag. 232. Moreri, au mot Olivier, où il ne le fait âgé que de 71. ans. André du Saussay, Contin. Bell. de Scriptor. Ecclef. pag. 76, met cette mort sous Clément VIII. mort dès Mars 1605, au lieu de la mettre sous Paul V. en 1609.

C'étoit un Homme de très grand merite, & d'un fort estimable Caractère, dont le Cardinal d'Ossat, le Marquis de Pisany, Juste Lipse, le Président de Thou, Jean du Bois ou Joannes à Bosco, le Cardinal Bentivoglio, Janus Nicius Erythræus, George Joseph Eggs, & probablement divers autres, ont fait de justes Eloges (I). En effet, on sait qu'il étoit versé en divers genres de Littérature, mais particuliérement en Droit tant Civil qu'Ecclésiastique, dont on le regardoit comme l'Oracle, la Lumiére, & le Phare, comme l'a prétendu Guillaume Blanc, Jurisconsulte d'Albi, dans cette Anagramme de son nom :

SERAPHINUS OLIVARIUS,

Luna, seu Pharos Juris (x).

[x] Eggs, pag. 239.

C'est aux Collégues de cet Auteur à décider si cet Eloge est bien fondé, & si les Ecrits de Seraphin Olivier y répondent éxactement. Quoi qu'il en soit, j'en mettrai ci-dessous la Notice (K).

Ses

pour y aller résider. Il le résigna donc *en* 1602 *à François Lachiver, Breton, du Diocése de Treguier, Confesseur de ceux de sa Nation à Rome* (24). André du Saussay, ou du moins l'Auteur de la Table de sa *Continuatio Libri de Scriptoribus Ecclesiasticis per Cardinalem Bellarminum*, fait de nôtre Séraphin Olivier un Archévêque de Lion, fondé probablement sur ce que le mot *Lugdunensis* suit ordinairement ceux de SERAPHINUS OLIVARIUS chez la plûpart des Ecrivains qui en parlent. Mais, c'est une erreur.

[24] Amelot sur les Lettres du Cardinal d'Ossat, Tom. III, pag. 550.

(I) *Divers Hommes illustres en ont fait de justes Eloges.*] Outre ceux qu'on en a vû ci-dessus par occasion dans les Remarques précédentes, voici comment s'exprime à son sujet le Cardinal d'Ossat. *Mr. Sérafin . . . . . est de tel mérite que vous savez, & affectionné au service du Roi, & au bien de la France, autant qu'il est possible, en aiant fait profession au tems le plus difficile & dangereux . . . . Il est singuliérement aimé & estimé de S. S.; & de tous les Bons de cette Cour. Au demeurant très modeste . . . . . . pour un Personnage si qualifié & qui a tant mérité* (25). *Mr. Sérafin Doyen de la Rote, y aiant servi le S. Siége par l'espace de* 30 *& tant d'années, d'ailleurs de vertu & valeur éminente, &c.* (26). *Il est de savoir éminent, & de grande vertu & valeur, & a expérience de cette Cour, & moien d'y servir V. M. & sa patrie . . . . . Tous les plus sages & les meilleurs disent, ... qu'en cas, qu'à vôtre Requête, il ne fût fait Cardinal, V. M. le doit retirer d'ici, & l'appeller près de soi, ... en l'honorant . . . . . selon qu'elle l'en jugeroit digne, comme à la vérité il l'est* (27). L'illustre Mr. de Thou n'en parle pas moins avantageusement. *Seraphinus Olivarius*, dit-il, *vir candore & amœnitate ingenii rara Doctrina exculti præstans, ... litteris & morum candore cum paucis comparandus* (28); ce qu'il confirme par les autres Eloges déjà emploïés ci-dessus. *Monsignor Sérafino, Decano*, dit le Chévallier Giovanni Delfino dans sa Relation de Rome, *Prelato è di Dottrina e di prudenza; e, per lunga prattica, tenuto de' migliori Huomini che siano nel Mondo, ma poco fortunato.* Dans deux Lettres de Juste Lipse, on le voit loué en ces termes: *Tua virtus & prudentia in illo orbis Theatro nota & prædicata; . . . . probitatem & modestiam addo, sine quibus hili non fecerim aut pili ama . . . . . Vota nostra & bonorum Deus audivit, & ad dignitatem* (Cardinalitiam) *evexit, quæ virtutibus & meritis tuis jam diu debebatur . . . . . Addo notitia virtutum tuarum factum; quas, cum tam multas habeas, fieri non potest quin & in aliis ames* (29). Le Cardinal Bentivoglio s'étend un peu plus dans ses *Mémoires*, en cette sorte: *Non haveva la Rota gran Tempo innanzi, havuto Prelato piu cospicuo di Serafino. Non le nobilitava gran fatto il sangue, ma tanto la Dottrina ed'ogn'altra più riguardevole erudizione in materia di Lettere, chenon poteva essere maggiore il merito della sua virtù, ne maggiore l'opinione insieme, che gliene fosse dovuto ogni più relevato premio.* Janus Nicius Erythræus, déjà cité ci-dessus plus d'une fois, confirme bien tout cela en ces mots: *Ingenio, Doctrina, Prudentia, omnibus Æqualibus suis longe multumque præstitit; ac, propter has causas, me puero atque etiam adolescente, tantopore efferebatur, ut Seraphini vox, non Hominis certi nomen, sed Jurisprudentiæ Vocabulum esse videretur. Quam ille laudem; non mediocribus ac vulgaribus, sed exquisitis atque reconditis, assecutus est litteris* (30). Eggs n'a guéres fait que copier par-ci par-là ce dernier Auteur. Mais, pour voir ses louänges dans toute leur étenduë, il faudroit voir l'*Eloge funébre*, que lui a dressé un Homme que sa juste réconnoissance portoit indispensablement à lui rendre ce légitime & dernier devoir; puisque, l'adoptant dans sa Famille, il lui avoit accordé la faveur de porter son nom & ses armes. Cet Homme est le fameux *Joannes à Bosco*, plus connu sous le nom d'*Abbé du Bois*, & qui se distingua si fort au commencement du XVII. Siècle par son zèle ardent pour Henri IV, & par son animosité extrême contre les Jésuites, qui la lui firent païer bien cher (31). Cet Eloge, intitulé *Oratio habita in exequiis Cardinalis Seraphini Olivarii*, a été imprimée, non seulement *à Rome, en* 1609, *in* 4°., mais encore à la tête des *Décisions* de ce Cardinal, dont je vais parler.

[25] Ossat, Lettres, Tom. II, pag. 75, 76.

[26] Là-même, pag. 119, 120.

[27] Là-même, pag. 145, 146. Ajoûtez sur-tout l'Eloge des pages 352, & suiv.

[28] Thuanus, Historiæ, Libr. LVII, pag. 962; Libr. CXXXI, pag. 1117.

[29] Lipsii Epistolæ XXXIII, & LXV. Centuriæ V miscellaneæ, pag. 980, & 1009.

[30] Erythræus, Pinacothecæ, pag. 145.

[31] C'est ce qu'on peut voir fort au long ci-dessus, Article BOIS (Jean du) ou Joannes à Bosco.

(K) *Je donnerai ci-dessous la Notice de ses Ecrits.*] La voici (32) aussi éxacte qu'a pu me permettre de la faire la négligence des Bibliothécaires, plainte que je me vois trop souvent obligé de répéter.

I. *Decisiones Rotæ mille quingentæ*, ainsi que s'exprime Rupi-Posæus, ou la Roche-Posay, *in utroque Jure*, ajoûte Eggs, composées en 1615, dit très faussement König (33), l'Auteur, ou plûtôt le Collecteur, étant mort dès 1609; simplement rédigées vers 1555, dit tout aussi faussement Denis Simon (34), puisqu'il est très certain qu'Olivier n'entra dans le Tribunal de la Rote qu'en 1564; *quas Vitalis Amicus, post Autoris Obitum Typis evulgavit*, dit Oldoini; & cela, en 1609, ajoûte encore mal D. Simon, puis que Giusto Fontatini, depuis Archevêque titulaire d'Ancyre, en indique enfin cette prémiére Edition connue: RAZALIUS (*Olivarius Seraphinus*) *Decisiones Rotæ Romanæ*; imprimée *Romæ, Typis Cameræ*, 1614, *in folio* 2 *tomi* (35), ce qui est encore fort imparfait, tant en ce qu'il semble avoir ignoré qu'OLIVIER étoit le vrai nóm de cet Auditeur de Rote devenu Cardinal, & *Razalius* un simple nom d'adoption, qu'en ce qu'il n'exprime nullement celui de l'Editeur, Ami de l'Auteur. Je ne lui oppose point en particulier son RAZALIUS *Decisiones*; parce que cette espéce de Solécisme régne, entre autres défauts notables, dans toute l'étendue de son *Catalogus* (Alphabeticus) *Bibliothecæ Cardinalis Josephi Imperialis*, imprimé *à Rome, chez Gonzaga, en* 1711, *in folio*: Catalogue, dont on a beaucoup trop vanté l'éxactitude & le mérite.

[32] Ex Draudio & Lipenio, vocibus Olivarius & Razalius, Konigio, &c.

[33] Konigii Bibliotheca vet. & nova, pag. 587.

[34] Bibliothéque des Auteurs de Droit, Tom. II, pag. 207.

[35] Fontanini Catal. Bibliothecæ Card. Imperialis.

Pour

Ses Contemporains en parlant de lui, soit de vive voix, soit par écrit, ne le nommoient que *le Sieur Séraphin*, ou *le Cardinal Séraphin*; & jamais, ou du moins très rarement, *le Cardinal Olivier* (*y*). Pourquoi cela? Sous la Minorité de Louïs XIV. on disoit bien de même, le *Cardinal Antoine*, en parlant du Cardinal Barberin, réfugié en France, & Archevêque de Reims; mais, il y avoit Raison valable pour cela: c'étoit pour le distinguer de son Frère *François*, Cardinal aussi-bien que lui.

Aubert le Miré lui a donné, je ne sai pourquoi, deux Articles (*z*); ou en a fait mal-à-propos deux différens Auteurs.

(*y*) *Voïez les* Epîtres à Scaliger, *pag.* 163, 310, *où l'on marque pour imprimer à Rome les, & censurer au* Cardinal d'Offat. Scaligerana, Perroniana, & Thuana, *au mot* Séraphin; *& les* Lettres du Cardinal d'Offat, *à la* Table.
(*z*) A. Mirzi Bibliothec. Ecclesiastic. *pag.* 271. *&* 281.

Pour suppléer donc à tout cela, voici comment je dresserois ce Tître:

SERAPHINI OLIVARII *Razalii Decisiones aureæ S. Rotæ Romanæ mille quingentæ, post Editionem Romanam Laurentii Vitalis Editio nova, multis in Locis aucta & emendata.* Coloniæ, apud Antonium Hieratum, 1614, in folio. *Iterum cum Annotationibus* THEODORI RUBEI. Francofurti, apud Palthenium, 1615, in folio. *Iterum*, Francofurti, 1661, in folio. Voilà ce que j'ai pu recueillir le moins mal de divers Bibliothécaires tant généraux, que de Droit en particulier. Entre ces derniers, Struvius ne connoit pas même, ni Olivier, ni son Ouvrage, ni son Editeur, ni son Commentateur, quoiqu'il nous promette une *Bibliotheca selecta, itemque selectissima Juris.*

Le Cardinal Bentivoglio, bon juge en ces matiéres, a fait un si bel Eloge de ces *Décisions*, que j'aurois très grand tort de ne le point ajoûter ici. *Sono famose particolarmente*, dit-il, *le sue* Decisioni, *e portano tanto Vantaggio sopra l'altre in tutti i communi fori, come egli lo godeva sopra gli altri Auditori nel proprio suo Tribunale* (36). Scaliger nous a conservé l'agréable récit que lui fit d'une d'entre elles leur Auteur en ces termes. „ Parlamentum Papæ vocatur *Rota.* Hujus erat Consiliarius, qui nunc est Cardinalis, Vir bonus „ *Monsignor* SERAFINO, qui dixit mihi: *Nos hodie habuimus Litem jocosam. Impressi erant* „ Loci Communes Philippi Melanchtonis, *Venetiis, cum hoc titulo*, per Messer Philippo di Terra nova. *Et illi* Loci Communes, *missi Romam*, „ *per annum integrum emebantur, & legebantur* „ *cum magno applausu: & jam non amplius reperiebantur, ita ut opportuerit iterum petere Venetias. Tandem Franciscanus quidam agnovit Librum, & dixit se habere eosdem* Locos, *Lutheranos esse* Melanchtonis. *Volebant mulctare Typographum, qui non legerat fortasse. Ipsi est remissum, & exemplaria combusta & suppressa.* „ Ita spectatur," conclut judicieusement Scaliger, „ non quid, sed quis dicat. Ante annos triginta Parisiis etiam editæ sunt *Horæ Mariæ Virginis, cum aliquot nostris* Orationibus, *quas Calvinus composuit* (37)." Scaliger veut apparemment parler-là du *Thrésor de Priéres*, imprimé diverses fois vers la fin du XVI. Siècle, & le commencement du XVII., sous le nom de ... DE FERRIERES, *Curé de St. Nicolas des Champs à Paris*, & reproduit avec le changement du *Tu* ou *Toi* en *Vous*, & l'Approbation des Docteurs de Sorbonne, *à Paris, chez Etienne Lucas, en* 1686, *in* 12°., peu après la Révocation de l'Edit de Nantes: Artifice innocent, dont ne s'apperçurent que quelque tems après les Catholiques, & qui confirme bien la judicieuse observation de Scaliger. Ce Scavant, qui se disoit le *bon Ami du Seigneur Séraphin*, est apparemment le seul qui ait remarqué, qu'*il parloit fort librement du temps de Pie IV.*, & qu'*il avoit des Sentimens de la Réligion*, par où je croirois facilement qu'il vouloit dire de la *Réformée* (38).

(36) Bentivoglio, Memorie.

(37) Scaligeranorum, *pag.* 342, 343.

(38) Scaligeranorum, *pag.* 369.

II. *Responsionum decisivarum Tomum unum.* Rupipozæus, Oldini, Orlandi, & Eggs.

III. *Alia quædam, propediem, ut ab Hæredibus accepi, efflagitantibus Typographis, in Lucem proferenda*, dit la Roche-Posay; *quæ MSS. custodiuntur apud diversos*, dit Oldoini; ou *quorum pleraque, tum Romæ, tum alibi, Typis mandata sunt*, dit Eggs, pag. 233.

IV. Si l'on s'en peut fier à André du Saussay, Ecrivain assez inéxact & d'assez peu de réputation, dont j'ai déjà réfuté ci-dessus quelques inéxactitudes, le Cardinal Olivier auroit encore fait d'autres Ouvrages. Afin de ne lui en point imposer, je transcrirai soigneusement ses propres termes. „ Principatum Jurisprudentiæ consecutus est," dit-il. „ Hujus Scientiæ *Theoremata*" (entend-il par-là ses *Decisiones* & *Responsiones*, ou quelque nouvel Ouvrage?) „ Libris conscripsit, *Septimumque Decretalium* edidit jussu Clementis VIII., cujus „ Codicem excusum Romæ Cardinalis *de Marquemont*, Archiepiscopus Lugdunensis, Roma „ rediens in Galliam attulisset, ... *quem* ego „ post ejus obitum obtinui (39)." Voilà qui est bien positif; mais, deux ou trois bons témoins seroient, à mon gré, fort nécessaires pour le bien prouver.

(39) Du Saussay Contin. Bellarm. de Scriptor Ecclef. *pag.* 175, 176.

ORTLOF, ou ORTLOFF, de Baviere, Docteur en Médecine (*a*), probablement au XV. Siècle, dont je donne d'autant plus volontiers ici ce court & maigre Article, qu'il est absolument inconnu, non seulement aux Bibliothécaires tant généraux que particuliers, mais même à tous ceux de Médecine & de Botanique, aux quels il appartenoit plus particuliérement (*b*). Je ne saurois rien dire de positif, ni de son tems, ni du lieu de sa naissance & de sa mort, en un mot de son Histoire, non plus que du fruit de ses Etudes, si ce n'est qu'il est Traducteur Allemand d'un Ouvrage de Médecine, & Autéur d'un autre de Botanique en la même Langue (*c*), desquels je donnerai ci-dessous une légere Notice (*A*).

Dans

(*a*) *Voïez ci-dessous Rem.* [*A*], *Artic. II, Num.* 1.

(*b*) *J'en excepte néanmoins la* Bibliotheca Botanica Jo. Franc. Seguierii, *imprimée à* la Haïe, chez Neaulme, *en* 1740, *in* 4., *où j'ai fait indiquer, pag.* 132, *d'après mon* Spicilegium vet. Sec. XV. Editionum, *le II. Opuscule du II. Article que j'annoncerai ci-dessous.*
(*c*) *Voïez la Remarque* [*A*], *Article II, Num.* 2.

(*A*) *Il est Traducteur, & Auteur, de deux Ouvrages Allemands, desquels je donnerai une légére Notice.*] I. Le prémier est intitulé *Artz-Puch*, & a été imprimé prémiérement *à Nuremberg, chez Antoine Koburger, en* 1477, *in folio*, avec cette Souscription: *Nach Christi unsers liben Herren gepurt, als man zalt tausent vier hundert und siben und sibenzig jar, am Montag nach Mittervasten, in des heiligen Romischen Reich Stadt Nüremberg, ist diss Arzney-Puch, mit sunderm fleiss, durch Anthoni Koburger, Burger da selbs, gedruckt worden:* C'est un *in folio*, qui se trouvoit dans la *Bibliotheca Uffenbachiana* à Francfort. Il a depuis été réimprimé huit ans après dans le Recueil suivant, dont il fait le prémier Opuscule.

II. *Promptuarium Medicinæ, dat ist &c.* C'est une Collection de IV. Opuscules Allemands, dont je vais détailler les Tîtres, les Souscriptions, & les autres circonstances propres à en procurer la Notice.

1. Bok

Dans la belle & très curieuse Bibliographie des Ecrivains touchant les maladies vénériennes, composée par Mr. JEAN ASTRUC, Professeur Roïal en Médecine dans le Collége Roïal de Paris, intitulée *Index Chronologicus Auctorum, qui de Lue Venerea, vel Luis Venereæ Remediis, scripserunt, ab Ingressu Morbi, ad annum* 1740, & qui fait les cinq derniers de ses IX. Livres *de Morbis Venereis*, imprimés *à Paris, chez Cavelier, en* 1740, *en* 2 *voll. in* 4°., je trouve pages 988. &c. un JOHANNES FRIDERICUS ORTLOB, *Olma-Silesius*, Auteur d'une *Disputatio seu Thesis de Salivatione*, soutenue le 5. de Septembre 1684, & imprimée *à Leipsic, chez Gozius, en* 1684, *in* 4°. Seroit ce-là un descendant, ou un Parent de nôtre ORTLOF? Cela se pourroit d'autant plus, que, selon des Allemands que j'ai consultez, les Lettres s'emploient les unes pour les autres, & particuliérement le B. & l'F.

1. *Bok der Arstedie, in Dudesch ghesettet*, dans la Préface duquel nôtre ORTLOF reconnoit en ces termes, qu'il est le Compilateur & le Traducteur: *Darumme so wil ik*, ORTOLF van Beyerlande, *en Doctor in der Arstedie, en* Arstedien Bok *maken to Dude um allen* Arstedien Boken, *de ik Latine ie gekent hebbe:* ajoûtant ensuite dans le Corps de l'Ouvrage même, qu'entre les Auteurs, desquels il a tiré ses matériaux, les principaux sont *Meystere* Galieni, Avicenne, Serapii, *und andere Meystere*; mais surtout *Meyster* Ypocras *de hoghesie Arste unde Meyster de ye ghebaren wart, alse em alle Meystere tho gheven.* De tous ces Maîtres-là il n'y a que des Extraits, mais pour le Livre de Maître ISAAC, Fils adoptif de Salomon Roi dans l'Arabie, touchant l'usage de l'eau, la meilleure des choses que Dieu ait créées, dit ORTLOF; il l'a traduit tout entier, du Latin de CONSTANTIN, Moine du Mont Cassin, qui l'avoit traduit du Grec; & il se trouve dans ce *Promptuarium* sous le Tître de, *van Meyster Isaac Boke.* Afin qu'on puisse d'autant mieux juger du stile, & même du génie de nôtre Traducteur, je transcrirai ici, en sa propre Langue, ce qu'il dit, & de ses Originaux d'ISAAC & de CONSTANTIN, & des motifs qui l'ont porté à faire sa Traduction. „ YSAAC, Koningk Salomonis Sone in Arabien, „ makede en *Bok van Schedinghe des Waters*, dat „ Ghot ne beters gheschop. Dat vornam en Meyster, de hete CONSTANTINUS, en Monnick van deme Berge Cassin geheten, und brochte dat uth Grekescher Tungen in Latin. Nu, „ so wil ik Meyster ORTLOF, in den Namen „ des Hemmelschen Vaders, dat Bok in Dudesche „ Tungen bringen, umme hulpe miner sele." Je ne trouve point ce *Traité de l'Eau* parmi les Ecrits que les Bibliothécaires de Médecine attribuent à Maître ISAAC, à moins que ce ne soit un des cinq qu'ils disent composer ses *de Diœtis universalibus & particularibus Libri II, hoc est, de Victus salubris Ratione, & Alimentorum Facultatibus Tractatus quinque.* Je n'en vois point non plus la Traduction Latine de CONSTANTIN au nombre de ses Ecrits.

2. *Bok van de Nature der Krude.* C'est proprement un Traité des Plantes, Herbes, Simples, &c., qu'il donne comme de sa propre composition, & qui finit par cette Souscription en Vers Latins:

Mille quadringentis simul octuaginta retentis
In quarto Christi pro laude Dei decus isti,
Hoc opus Arte mei impressum Bartholomæi
Gothan, degentis & in urbe Lubeck residentis;

Vers, qui ne sont pas à beaucoup près aussi coulans & polis que le Marbre de cet Imprimeur, comme le dit agréablement Naudé, d'autres pareils emploïés en semblable occasion (1); mais, qui ne laissent pourtant pas de nous déclarer suffisamment, que cet Opuscule a été imprimé *à Lubeck, chez Barthelemi Gothan, en* 1484.

(1) *Au sujet de la* Summa Bertholomina, *imprimée à* Paris, per Martin Crantz, Michel Friburger, & Ulric Gering, *les trois prémiers Imprimeurs de cette Ville, dont* Naudé *ne fait abusivement que deux*, Martin & Michel Ulriques. *Voiez son* Addition à l'Histoire de Louïs XI, *pag.* 310 & 311.

Huit ans après un de ses Confrères de la même Ville fit imprimer un Livre d'à peu près même Tître *Boek der Krude &c.*, dont il ne nomme point l'Auteur, se contentant d'insinuer, qu'il l'avoit fait extraire des meilleurs Auteurs par un Médecin qui avoit parcouru une Partie de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique, pour le perfectionner. Seroit-ce là nôtre ORTLOFF? Quoi qu'il en soit, cet Ouvrage, qu'on regarde comme une Traduction de l'*Hortus* ou *Ortus Sanitatis*, intitulée de plus *de ghenochliche Gharde der Suntheit*, a été imprimé *à Lubeck, par Steffen Arades, en* 1492, *in folio:* & Mr. Seelenius en a donné une Notice curieuse dans ses *Selecta Litteraria*, pages 650—654. On peut voir plus particuliérement ce que c'est, dans l'*Histoire de l'Imprimerie*, Section XI, pag. 53.

3. *Bok van mennigerleye gebrande Watteren, wo me de bruken schal to des Mynschen Suntheyt*, composé, ou plûtôt tiré de divers autres Auteurs, par BARTHELEMI DE BE'NE'VENT, Docteur en Médecine, dont ne parlent pas plus les Bibliothécaires de Médecine, que ceux du Roïaume de Naples, qui font bien mention d'un Auteur de pareil nom & surnom, mais Jurisconsulte, & non pas Médecin. Ce troisiéme Opuscule finit par une Souscription pareille à la précédente, à la date près, dont elle est destituée. Je ne laisserai pourtant pas de la transcrire ici.

Alterius quamvis furaciter excubat ova
Perdix, proficiat fraude dolosa nichil,
Vivat inops propriis, aliena petens. Opus illud
Paruerat Ghotan Bartholomee tibi.

4. *Eyn ghud bewert Regimente, dar mede in iewelik Mynsche mach seker syn der Pestilencie*, finissant par cette Souscription: *Hyr heft enen Ende dat klene Bock van der Pestilencien, ghemaket van deme vorluchteden Manne unde Doctor, ghebeten* VALASCUS VAN TARENTA, *des Koninghes van Frankrike en Arste, unde was eyn vornamen Arste der Arsten.* On reconnoit-là le nom un peu altéré de VALESCUS DE TARENTE, (2), Prémier Médecin de Charles VI. Roi de France, fort renommé de son tems, & dont on peut voir les Ouvrages dans les trois principaux Bibliothécaires de Médecine, Van der Linden, Mercklin, & Manget, qui ne donnent pourtant point ce *Traité contre la Pestilence* à VALESCUS DE TARENTE, quoi qu'ils l'eussent pû remarquer dans Gesner & ses Abbréviateurs, qui ajoûtent au Tître, *& de Epidemia.* Peut-être n'est-ce qu'un morceau détaché de son *Philonium*, imprimé quantité de fois, tant seul, qu'avec les Additions & Expositions de divers Auteurs. Quoi qu'il en soit, il ne devoit pas moins occuper sa place dans leurs Articles touchant ce Médecin, que l'*Epitome ipsius Operis de Morbis curandis per Guid. Desiderium*, dont Manget a judicieusement augmenté le sien.

(2) *Quelques Auteurs, trompez par ce mot, ont regardé ce Médecin comme Italien; mais, il est certain, qu'il étoit François, & né à Montpellier, vers* 1382.

Je n'oserois assurer, que nôtre ORTLOFF soit Traducteur des deux derniers de ces Articles ou Opuscules, ainsi que des deux prémiers: me contentant d'ajoûter, qu'il me paroit, qu'il est au moins l'Editeur des quatre; que, comme on l'a vû ci-dessus par la Souscription du II, leur Collection à été certainement imprimée *à Lubeck, par Barthelemi Gothan* ou *Ghotan, en* 1484; & qu'elle forme un assez bon Volume *in* 4°.

OUCIU

OUCIU (GAD DE) Dominicain & Ecrivain du XIV. Siècle, que, par une assez plaisante équivoque, de très habiles & très célébres Bibliothécaires ont fort mal-à-propos fait Polonois, au lieu de François & Bourguignon (*A*). Il étoit Poëte, & traduisit en Vers François la *Consolation Philosophique* de Boëce (*B*); Traduction, que divers Ecrivains de nos jours attribuënt, ce me semble, mal-à-propos à un autre Dominicain du même tems, nommé Frère REGNAULT DE LOUENS (*C*), autre Poëte égale-

(*A*) *De très habiles & très célébres Bibliothécaires, en ont fait un Polonois, au lieu d'un Bourguignon.*] On ne disconviendra point sans doute de ce que j'avance de l'habileté & de la célébrité de ces Bibliothécaires, lorsque j'aurai ajoûté, que ce sont les Pères Quetif & Echard, les plus récens Bibliographes des Ecrivains de leur Ordre de Saint Dominique. F. GAD DE OUCIU, disent-ils, *Natione Polonus, nostris Nomenclatoribus hactenus incognitus, hoc eodem anno M. CCC. XXXVI. in Galliis agebat. Parisios forte de more pro ratione Provinciæ suæ missus ad Gymnasium San-Jacobeum, Linguam Gallicam, qualem tum loquebantur, familiarem sibi fecit*; & cela en conséquence de ces Vers qu'ils ont lus à la fin d'un Ouvrage qu'ils lui attribuent :

Fut cil Romans à Pouloignie,
Dont li Frères s'est pourloignie,
Qui le Romans en Rime a mis.
Dieu gart au Frère ses Amis (1).

(1) Quetif & Echard Scriptores Ord. Prædicatorum recensiti, *Tom. I, pag.* 590, 591.

Or ce *Pouloignie*, ainsi abusivement pris pour la *Pologne*, n'est autre chose que *Poligni*, petite Ville ou Bourg, du Comté de Bourgogne ou Franche-Comté, situé à 4 Lieuës au midi occidental de Salins, sur un petit Ruisseau sans nom qui va se perdre dans le Doux. Cette bévuë, est d'autant plus surprenante de la part de ces deux habiles Bibliographes, qu'ils n'ignoroient point qu'ils avoient une Maison ou un Couvent de leur Ordre à Poligny, *Domus Poliniacensis*, & qu'ils en font eux-mêmes mention, tant dans leur *Notitia Provinciarum & Domorum Ordinis Prædicatorum*, page 11, que sous leur STEPHANUS POLONIACI, Tom. I, pag. 730, qu'ils conjecturent très judicieusement avoir été de cette Maison de Poligny : & que le Réligieux, dont il s'agit ici, fut aussi de cette même Maison, c'est ce dont ne permet pas de douter Borel, qui, tant dans la *Bibliothéque ou Catalogue des anciens Poëtes François, dont il s'est servi* pour la compilation de son *Trésor de Recherches & Antiquitez Gauloises & Françoises*, Signature e iiij, que dans le corps de l'Ouvrage même, au mot *Derrains*, où il cite ce Vers, *le derrains jour de May prenez*, qu'on verra ci-dessous un peu altéré. Il ne le nomme point autrement que *le Moine de Poligny, Poëte*, ignorant apparemment son nom. Et c'est sans doute ce qu'il avoit appris de Du Verdier, qui, aïant vu ce *Boëce de Consolation* en manuscrit dans *la Librairie de la* Bastie en Forest, & n'aïant pu découvrir le nom de l'Auteur, se contenta de l'enregîter page 1073. sous l'Indication de *Moine de* POLIGNY, & d'en copîer ces six Vers de la fin :

„ L'An mil trois cens six avec trente,
„ Le Derrain jour de Mai prenez,
„ Si sçaürez quand à fin menez
„ Fut ce Romant à Poligny.
„ Donc le Frère est de Poligny,
„ Qui ce Romant en Rime a mis."

Ce qu'ils ajoûtent touchant le prétendu lieu de Naissance de cet Auteur n'est pas moins singulier. *Quis autem*, disent-ils, *Locus ille Ouciu dictus, quave in Poloniæ Provincia situs, soli possunt docere Indigenæ* (2). Pour moi, qui n'ai nulle raison de regarder ce mot comme un nom de Lieu, j'ai cru le devoir prendre pour un nom de Famille ; & c'est ce qui m'a déterminé à le placer ici.

(2) *Iidem, ibidem.*

(*B*) *Il étoit Poëte, & traduisit en Vers François la* Consolation Philosophique *de Boëce.*] C'est ce que nous apprennent les mêmes Bibliothécaires en ces termes : *Quinque Libros* Boëtii de Consolatione Philosophiæ *Rythmis Gallicis reddidit. Extat hoc Opus Parisiis in Colbert.* [Bibliotheca,] *Cod. Ms.* 2260. *folio med. memb. foll.* 54. *complectens. Titulus :* Cy commence Boëce de Consolation. *Hic autem finis*

Se prennent fin, & sont délivres
De Boëce tous les cinq Livres.
Se vous voulez le nom avoir,
Et la Réligion savoir,
Du Frère cui Dieux enclina
Cest petit Romans qui fin a
A commencier & à parfaire,
Qui n'est pas faict sans peine traire;
Le Prologue prémier luisiez,
Et les grands Lettres arvisiez ;
Car se vous les mettez ensemble,
Elle vous diront, ce me semble,
Le nom & la Ville du Frère ;
La Réligion toute claire
Et toute expresse vous dira
Cil qui [le] Prologue luira.
Se vous voulez savoir l'année,
Et la Ville, & la journée,
Où le Frère parfist Sentence :
L'an mil ccc. & chix & trente
Le darrenier jour de May (3),
Si saurez quant à fin menez.

(3) *Ce Vers cloche d'un pied, & même ne rime pas avec les suivants. Il est plus correctement transcrit ci-dessus.*

Ex quibus discimus Auctorem, in Polonia natum, sed ab ea tum longius abscessisse ; Opus hoc anno M. CCC. XXXVI. Maii ultima finivisse, ac ejus Nomen & Patriam, ex majoribus Litteris ad caput cujusque Strophæ Prologi scriptis, expiscanda. Re vera hæ Litteræ simul junctæ id reddunt : FRERRE GAD DE OUCIU (4). Il seroit à souhaiter, qu'ils nous eussent transcrit de même tout ce *Prologue*, afin que nous pussions y voir de nos propres yeux ce nom ainsi réduit en Acrostiche.

(4) *Iidem, ibidem.*

Selon ces mêmes Bibliothécaires, il paroit, que cette Version fut entreprise pour la Consolation d'une Dame affligée ; &, par ce bout de Vers, *Q'i Frère Prescbeur fist*, que son Auteur étoit de leur Ordre. Ils ajoûtent, qu'il y en avoit dans la Bibliothéque de Seguier-Coislin un autre Manuscrit, mais dans lequel cet Acrostiche ne se trouvoit pas entier (5).

(5) *Iidem ; ibidem.*

(*C*) . . . . *Traduction, que divers Ecrivains de nos jours attribuent, ce me semble, mal-à-propos à un autre Dominicain, du même tems, nommé Frère* REGNAULT DE LOUENS.] A la vérité, ils en donnent un peu différemment le Titre, l'intitulant *Le Roman de Fortune & de Félicité sur Boëce de Consolation, par Frère* REGNAULT DE LOUENS, *des Frères Prescbeurs :* & le prémier, qui en ait parlé sur ce ton, est *Antoine Galand*, de l'Académie des Inscriptions & belles Lettres, Ecrivain assez peu attentif à ce qu'il copioit pour

également inconnu à Fauchet, La Croix du Maine, Du Verdier, Sorel, Goujet, & autres Bibliothécaires François. Quoi qu'il en soit, cette double ou simple Traduction avoit été précédée de tout un Siècle par celle qu'avoit pareillement faite de cet Ouvrage JEAN DE MEUN, surnommé *Clopinel* (*a*), parce qu'il *clopinoit* ou boitoit (*D*); & elle fut suivie de diverses autres, tant en Vers qu'en Prose, dont je donnerai ci-dessous la Notice & les Editions (*E*). Quant à celles de l'Original, soit du Texte seul, soit ac-

(*a*) *L'Edition du* Dictionnaire de Richelet, *faite à Amsterdam, en* 1732, *change mal ce mot en celui de* Clopins.

pour avoir métamorphosé en Vers de seize syllabes ceux de cette Version, qui ne sont néanmoins que de huit, comme on le verra bientôt; ce que n'a pas manqué d'adopter un des Journalistes des Savans du mois d'Août 1718, aussi peu attentif que lui, & qui a cru bonnement qu'on pouvoit tirer de-là de quoi illustrer l'Histoire de la Poësie Françoise (6). Mais, les Ressemblances de ces deux Traductions, toutes deux faites par des Dominicains, toutes deux faites dans le XIV. Siècle, bien plus toutes deux précisément l'année 1336, toutes deux en Vers & en Vers de huit syllabes, me porteroient facilement à croire, qu'il ne s'agiroit-là que d'une seule Traduction, dont *Frère Regnault de Louëns* auroit fait quelque Copie: & cela, d'autant plus volontiers, que c'est-là un Auteur absolument inconnu à tous les Bibliothécaires Dominicains. Quoi qu'il en soit, l'Auteur de la *Bibliothéque des Romans*, qui se contente pourtant de dire, pag. 235, *Le Roman de Fortune par Boëce en Vers*; & l'Auteur d'une nouvelle Traduction, qui vient de paroitre, admettent aussi cette Traduction de Frère Louëns; mais, avec cette différence, que le dernier reléve très judicieusement la bévuë du bon-homme Galand.

(6) Journal des Savans, *Août* 1718, *pag.* 140, 142.

(*D*) *Elle avoit été précédée de tout un Siècle par celle qu'avoit pareillement faite de ce même Ouvrage* JEAN DE MEUN, *surnommé* Clopinel, *parce qu'il* clopinoit *ou boitoit.*] Cet Auteur, qui vivoit au commencement du XIII. Siècle sous Philippe le Bel, & que les uns ont fait Docteur en Théologie (7), & les autres Dominicain (8), mais qui se trompent également (9); est plus connu par sa continuation du fameux *Roman de la Rose* commencé par GUILLAUME DE LORRIS; que par aucun autre de ses Ouvrages. Sa Traduction de la *Consolation Philosophique* de Boëce, en Vers pour les Vers, & en Prose pour la Prose, conformément à l'Original, fut dédiée à Philippe le Bel, Roy de France, en ces termes: „A „ta Royale Magesté .... jacoit ce que entendes „bien le Latin (10).” Du Verdier prétend que cette Traduction *n'a oncques esté imprimée* (11): mais, il se trompe très fort; car, un peu plus de cent ans avant ce qu'il affirme si positivement, il y en avoit eu une Edition, intitulée BOECE *de Consolation, en François, translaté par Jehan de Meun à la Requeste de Philip IV, Roy de France*; suivie du *Livre des Eneides, compilé par* VIRGILE, *translaté de Latin en François*; & imprimée *à Lyon, par Guillaume le Roy, le dernier de Septembre l'an mil quatre cent LXXXIII. in folio*, & une *à Paris, chez Antoine Verard, en* 1594, *in folio* (12). On lui auroit plus d'obligation de nous avoir donné, pour modèle de la Poësie de Clopinel, ces huit Vers du VII. Metre du III. Livre de la *Consolation* de Boëce:

C'est la Nature des délices,
Qu'elles navrent le Coeur des (13) *vices,*
Parmi une pauvre douceur,
Qui peu leur donne de saveur:
Ainsi comme l'Abeille fait,
Qui Prunes (14) *par le miel attrait,*
Et puis y fiche sa pointure,
Qui est moult angoisseuse & dure (15);

s'ils n'étoient en quelque sorte inintelligibles par les fautes que je viens de noter.

[7] *Voïez* Fauchet, *pag.* 201, & 206, & *d'après lui* Du Verdier, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 677, & 680, *qui réfutent cela.*

[8] La Croix du Maine, *pag.* 245. Francheville, *pag. XXXII.*

[9] *Voïez quant au dernier Fait.* Anti-Baillet, *Artic. CXXVII.*

[10] Fauchet, *pag.* 200.

[11] Bibliothec. *pag.* 676.

[12] Maittairii, Annales Typograph. *Tom. I, pag.* 441, & 573.

[13] De *apparemment.*

[14] *Que fait-là ce mot, probablement mal lû par* Du Verdier, *dans son Manuscrit, ou estropié par son Imprimeur.*

[15] Du Verdier, *pag.* 676.

(*E*) .... & *elle fut suivie de diverses autres, dont je donnerai ci-dessous la Notice & les Editions.*] J'en trouve six autres.

I. La prémiére est indiquée par le seul La Croix du Maine, en ces termes: „JEAN DE CIS .... *Cet Oeuvre n'est encore imprimé* (16): Peut-être ne se trompe-t-il pas moins à l'égard de cette Version, que Du Verdier à l'égard de la précédente; car, on a certainement une ancienne Version de la *Consolation Philosophique* de Boëce en Vers, imprimée en Caractéres Gothiques, mais sans aucune marque d'Edition, *in folio*: peut-être même cette Version n'est-elle guéres moins ancienne que celle ou celles de *Gad de Unciu*, ou de *Regnault de Louëns*.

[16] La Croix du Maine, *pag.* 216.

II. Je ne connois la seconde que par ce peu de mots, JEAN *de Langres, de la Consolation de Boëce*, tirez de l'*Index seu Nomenclator Scriptorum mediæ & infimæ Latinitatis*: mis au devant du *Glossarium mediæ & infimæ Latinitatis* de du Cange. Voïez en la page 180.

La III. est intitulée: *De la Consolation de Philosophie de Severin Boëce, traduite partie en Vers, & partie en Prose*, & imprimée *à Paris, chez Jean Borel, en* 1578, *in* 8. L'Auteur de cette Traduction, que du Verdier se contente de nommer *le Sieur de Malassis de Mante* (17), s'appelloit CHARLES LE BER, & étoit Seigneur d'un petit Lieu près de Mante, appellé *Malassis*. Outre la Traduction manuscrite des V. Livres de Ciceron, *de Finibus Bonorum & Malorum*, dont parle là Du Verdier, on a encore de lui une Traduction des VI. Livres des *Politiques ou de la Doctrine Civile de Lipse*, imprimée *à la Rochelle, chez Villepoun, en* 1590, *in* 8°. Si tous ses Vers de la *Consolation* de Boëce ressemblent à ceux du III. Métre du IV. Livre, que Du Verdier rapporte, afin de donner une idée de sa Poësie, c'est sans doute la plus élégante des Traductions de cet Ouvrage.

[17] Du Verdier, *pag.* 834.

La IIII. est intitulée *De la Consolation de la Philosophie, traduite en Vers & en Prose du Latin de Boëce, par le Père* RENE' DE CERIZIERS, *de la Compagnie de Jésus*, & imprimée *à Paris, chez Jean Camusat, en* 1638, *in* 12.; *à Paris, chez Michel Soln, en* 1640, *in* 12°.; & *à Paris, chez Augat, en* 1663, *in* 12°.; mais, quoique réimprimée quantité de fois depuis, elle n'approche pas à beaucoup près, à mon gré, de la précédente. Dans une espéce de Préface, intitulée, *Eclaircissement nécessaire à l'intelligence de cet Ouvrage*, ce Traducteur nous donne un Abrégé fort succint de la *Vie de Boëce*, où, d'après Ennode, il le qualifie de *Veine des Pourpres*, expression inintelligible; &, d'après Laurent Valle, de *dernier des Doctes*, expression fort équivoque. Quelque chose de bien plus extraordinaire encore, il y débite fort gravement, qu'après qu'on lui eut coupé *la tête, il la recueillit de terre, comme un second Saint Denys, & la porta devant l'Autel d'une Chapelle prochaine, où il se mit à genoux, pour en faire l'offrande à ce grand Dieu, duquel il venoit de défendre la cause*; ajoûtant d'après *Martian, que quelqu'un le voïant en cette posture, & lui demandant qui l'avoit fait mourir, il repartit, que c'étoient les Impies:* Conte de Vieilles, peut-on bien dire ici, & uniquement fondé sur ce que les Peintres & les Sculpteurs, voulant désigner le genre de mort des Saints, qu'ils représentoient, leur mettoient entre les mains l'instrument principal de leur Martire, comme à Saint André une Croix en Sautoir, à Ste. Catherine une Rouë, à St. Adrien une Hache, à St. Laurent un Gril, & aux Décapitez leur propre tête. Dans la suite de cet *Eclaircissement*, il donne une Analyse assez peu satisfaisante de cet Ouvrage; reconnoissant de bonne-foi, que les Vers lui ont donné bien de la peine, & *qu'un autre, qui pourroit être un peu plus esclave que lui, rencontreroit sans doute mieux, qu'il*

accompagnées du Commentaire de Saint Thomas, ou plûtôt de Thomas Anglicus, soit de divers autres Auteurs, on en peut voir une fort nombreuse liste, tant dans les *Pandectæ Brandenburgicæ* de Heindreich, & dans la *Bibliotheca Latina* de Fabricius (*b*), que dans l'*Index Annalium Ty-*

(*b*) Heindreich, Pand. Brand. *pag.* 621, 622. Fabricii Bibl. Lat. *Tom. I, pag.* 142. *Tom. III, pag.* 202, — 214.

qu'il n'a fait, & *en l'un*, & *en l'autre*, c'est-à-dire dans la Prose. En effet, il n'a pas été fort heureux en l'un ni en l'autre de ces genres. Ses Vers sur-tout sont d'une grande sécheresse, & fort assoupissans. Je ne parle point de la *Consolation de la Théologie*, que ce bon Père y a ajoûtée de son cru; parce que n'y étant plus soutenu du génie, & de la capacité de Boëce, il n'a fait qu'une trés mauvaise copie d'un fort excellent Original.

La V, est de la façon de Nicolas Regnier, Chanoine régulier de Ste. Gennevieve ou de la Congrégation de France, Frère de l'Abbé Regnier des Marais, de l'Académie Françoise, & son Sécrétaire perpétuel. De même que la plûpart des précédentes, elle est en Vers pour les Vers, & en Prose pour la Prose; & l'on trouve que celle-ci est de beaucoup préférable à ceux-là, qui paroissent gênez & forcés, en un mot pesans & peu harmonieux. Elle est intitulée *de la Consolation de la Philosophie, traduite du Latin de Boëce*, & imprimée *à Paris, chez Pierre le Petit, en* 1675, *in* 12°. On a du même Traducteur les *Soliloques*, *Méditations*, & *Manuel, traduits du Latin de St. Augustin*, imprimez à Paris, vers le même tems; & dont on fait assez de cas.

La VI, & dernière enfin, ne fait que de paroitre. Elle est intitulée *la Consolation Philosophique de* Boece, *nouvelle Traduction, avec la Vie de l'Auteur, des Remarques Historiques & Critiques, & une Dédicace Massonique, par un Frère Masson, Membre de l'Académie Roïale des Sciences de Berlin*; & imprimée *à la Haie, chez Pierre de Hondt*, (ou plûtôt *à Berlin*,) *en* 1744, *en deux vol. in* 8°. Outre ce que promet ce titre, il y a encore une *Préface*, dans laquelle le Traducteur donne une notice assez curieuse des éditions Latines, des Commentateurs, & des Traductions en diverses Langues (17*), de la *Consolation Philosophique de* Boece, mais sans y faire aucune mention de celle de nôtre Gad de Ouciu: &, au commencement de la *Vie de* Boece, qui fait la cinquiéme & dernière partie de cette *Préface*, l'Auteur fait une énumération *des Personnes, qui ont porté, dans l'Antiquité, le Nom de* Boece, *en Latin* Boethius, ou Boetius, au troisiéme rang desquelles il met Anselme Boece *qui fit un Traité des Pierres précieuses* (18). Auroit-il donc bien réellement pris pour une *Personne de l'Antiquité* cet Anselme Boece, ou plûtôt de Boodt: & auroit-il absolument ignoré, que c'étoit un Flamand, né à Bruges vers la fin du XVI, Siécle, Médecin de l'Empereur Rodolphe II, & Auteur d'une *Histoire Naturelle*, non seulement *des Pierres précieuses* en particulier, mais en général *des Pierres & de leurs différentes qualitez*, comme l'explique bien clairement ce titre: *Historia Gemmarum, & Lapidum; qua non solum ortus, natura, vis, & precium, sed etiam modus, quo ex iis olea, salia, tincturæ, essentiæ, arcana, & magisteria Arte Chymica confici possint, demonstratur*? Que cela soit, ou non, il ne devoit pas oublier, parmi ces Anciens, Boethus, placé avec Eubée & Hipponax entre les *Parodieurs* par Athenée, Boethus que Pline dit avoir écrit de l'*Ornithogonie*, Boethus Commentateur d'Aratus, & Boethus Péripatéticien mis au nombre des Commentateurs des *Catégories d'Aristote* par Porphyre: & si c'est en qualité de moderne qu'on a placé-là Anselme Boece; par la même raison on y devoit placer de même, non seulement Christophe Boethius, Auteur du *Krieges-Helm, seu de Bello Germanorum & Fœderatorum contra Turcas & Gallos*, imprimé *à Nuremberg en Allemand, en* 1687; Boethius Gellius *de Vita & Obitu Guillelmi Frederici Principis Nassoviæ*, imprimé *à Leuwarde en* 1665; Henricus Boethius, Ministre Luthérien, au commencement du XVII, Siécle, dont on a divers Ouvrages imprimez: Sebastien Boethius, autre Ministre Luthérien, dont on a un Sermon sur l'Evangile du Dimanche *Oculi*, imprimé *à Mulhausen, en* 1568; Hector Boethius, Ecossois, Compagnon d'Etude d'Erasme à Paris en 1497, & Auteur de divers Ouvrages concernant particuliérement l'*Histoire* de sa Patrie; Petrus Boethius, Benedictin, & Evêque d'Orviete en 1360; & Boetius, Dace ou Transsilvain, Dominicain, en 1353; mais encore Boetius, Evêque de Poitiers en 830, quoi qu'assez voisin de Boece le Consul. Peut-être même pourroit-on y joindre encore nôtre Etienne de la Boetie, si célébre par Michel de Montagne, du moins certainement plus ancien qu'Anselme Boece, ou de Boodt.

Selon un Nouvelliste de profession, qui s'avise de tems en tems de nous donner quelques Articles d'Histoire Littéraire, mais qui n'est pas ordinairement fort au fait de ce qui la concerne; témoin le célébre Jean de Meun, *surnommé* Clopinel, *qui traduisit & fit imprimer*, affirme-t-il fort décisivement, *sa Traduction de la* Consolation Philosophique de Boëce, *à Lyon, en* 1483, (19); sans songer qu'il y avoit alors plus de 160. ans que ce Traducteur étoit mort, & sans faire la moindre attention à ce qu'il disoit en propres termes, dans l'Ecrivain qu'il abrégeoit, que cette *Traduction est la première, dediée à Philippe le Bel*, antérieure à une de 1336, & que son Auteur *vivoit, vers l'an* 1300: selon ce Nouvelliste, dis-je, ce nouveau Traducteur, qui se glorifie publiquement ainsi du titre de *Frère Masson*, est un Mr. de Francheville, actuellement établi à Berlin: & comme il n'y a guéres de gens plus servilement Imitateurs & Copistes que la plûpart des Ecrivains, la glace étant une fois ainsi rompue, nous allons probablement voir cet admirable & mistérieux titre adopté par beaucoup d'entre eux & devenir ainsi fort à la mode. Quoi qu'il en soit, la Traduction, qui en a la prémiére été gratifiée, se trouve encore honorée de fort grands Eloges par le *Journaliste Universel* (20); mais, comme ses loüanges, aussi-bien que ses censures, sont ordinairement par trop outrées, il est bon d'attendre à cet égard le jugement & la décision du Public, avant que de déterminer le nôtre: nous contentant d'observer ici en passant, qu'il ne devoit point adopter la vieille erreur du *Monacat* de Jean de Meun (21), ni dire *Callyus* au lieu de *Cailly* (22), ni que dans l'Edition Flamande de Gouda, en 1485, *il y a des Figures dessinées à la plume avec assez de délicatesse* (23), ni faire *Guissi Roi* Auteur de la *Trad. de l'Enéide* (24), mais simplement son Imprimeur, ni se dispenser de citer les Auteurs dont il a emprunté ses *Remarques* (25), ni puiser, enfin, dans une aussi mauvaise source que Moreri presque tout ce qu'il dit, dans sa *Préface*, de Boëce, & de Jean de Meun (26). Ce dernier Article paroit surtout

(17*) *En Hébreu, Grec, Allemand, Flamand, Anglois, Italien, Espagnol, & François.* Consol. Phil. *Préface, pag. xxvj, -- lx. Tout cela est en effet fort curieux, mais n'est par toujours aussi éxact qu'il seroit à souhaiter. Par exemple, pag. xxviij, & xxjx, il ne nous parle que de deux;* Traductions en Allemand; *l'une anonime, imprimée* à Nuremberg, en 1660, in 12; & *l'autre de* Christian Knorr de Refenroth, *Silesien imprimé* à Sultzbach, en 1667, in 12, & *puis* à Luneburg, en 1697, *mais, il ne nous dit rien de la plus ancienne, & peut-être la plus notable, faite par* Nicolas von Wyle, *Sécrétaire de la Ville d'Eslingen, & imprimée avec le Texte Latin à côté*, à Nuremberg, par Ant. Coberger, en 1473, le 24. de Juillet, in folio. *Pag. xxx, il ajoûte, que dans l'Edition de l'ancienne* Version Flamande, *faite à* Gand, chez Arend de Kayser, en 1485, in folio, *on voit* à la tête de chaque Livre des Figures *dessinées à la Plume* avec assez de délicatesse. *Il a voulu dire* gravées en Bois: *En effet, ce seroit quelque-chose de fort extraordinaire, & d'une dépense aussi superflue qu'excessive, que des* Figures dessinées à la Plume *pour toute une Edition.*

(18) Consolation Philosophique de Boëce, *Préface, pag. lxxij.*
(19) Journal Universel, *Juin* 1744, *pag.* 227.
(20) *Là-même, pag.* 228, & *suiv.*
(21) Nouvelle Traduction *Préface pag. xxxij.*
(22) *Pag. xxv.* (23) *Pag. xxx.*
(24) *Pag. xxxiij.* (25) *Pag. ljx.*
(26) *Pag. xxxvj, ljx, &c.*

(c) Voiez BOETIUS. *Typographicorum* de Maittaire (c): mais, si je ne me trompe, les fréquentes & nombreuses éditions, qu'elles détaillent, y sont fort confonduës, répétées, & multipliées.

tout très clairement par ce Vers du commencement du *Roman de la Rose*,

(27) Là même. *Qui ne tint pas songes alobes* (27),

qu'ils estropient tous deux ainsi & qui ne signifie rien écrit de cette sorte; mais, qu'on entend très bien, lors qu'il est correctement écrit de cette autre maniére,

Un Auctor, qui ot nom Macrobes,
Qui ne tint pas songes à Lobes.

(28) Pag. xxxiij. Il en est de même du mot de *Beaccueil* (28), qui ne veut rien dire, & dans lequel ils n'ont pas même soupçonné *Bel-Accueil*, l'un des principaux Personnages de cet ingénieux Roman, si fortement loüé par les uns, & si hautement condamné par les autres.

Reconnoissons pourtant de bonne-foi, que Moréri, contre son ordinaire, est plus éxact dans cette citation du commencement de ce Roman,

Maintes gens dient que en songes
Na se Fables non, & mensonges,

que la plûpart de nos Ecrivains écrivent,

Na se non Fables, & mensonges;

ne sachant pas qu'anciennement nos vieux Auteurs mettoient ainsi le Régime de *se non*, ou *si non*, au milieu de ce double mot. On en peut voir divers éxemples notables dans le *Trésor de Recherches & Antiquitez Gauloises & Françoises*, de BOREL, page 357, 567, &c.



PAL-

P.

PALLADINO ou PALLADINI (JAQUES) Auteur Ecclésiastique du XIV, Siécle, plus connu sous le nom de JAQUES DE TERAMO, & sur le sujet duquel les Bibliothécaires sont presque tous extrémement succints. Ils lui donnent tous le dernier de ces deux noms, qui est celui du lieu de sa naissance; mais, il est certain que le prémier est le véritable & celui de sa Famille (*a*). Il nâquit à Teramo, Ville de l'Abruzze Ultérieure, Province du Roïaume de Naples, en l'année 1349, (*A*). Après avoir étudié en Droit dans l'Université de Padoue (*b*), & même selon quelques-uns après y avoir enseigné comme Professeur (*c*), il fut consécutivement Chanoine de Teramo, Archi-Diacre d'Averse, Sécrétaire des Brefs & de la Pénitencerie de Rome, Evêque de Monopoli en 1391, Archevêque de Tarente en 1400, Archevêque de Florence en 1401, & enfin Evêque de Spolete & Administrateur de ce Duché pour les Papes Alexandre V, & Jean XXIII, en 1410. Ce dernier Evêché lui fut fortement contesté par un Nicolao Vivario de Spolete, que le Pape Gregoire XII, déposé au Concile de Pise avoit aussi nommé Evêque de cette Ville; mais, ce différent fut enfin terminé par le Concile de Constance en faveur de nôtre Palladino. Il fut envoyé l'an 1417, en Pologne par le Pape Martin V, en qualité de Légat du St. Siége, & il y mourut la même année (*B*). Le Père Louïs Jacob s'est donc fort lourdement trompé, lorsqu'il l'a fait vivre sous le Pontificat d'Urbain VII, l'an 1585, (*d*). Ce fut un Jurisconsulte célébre, & qui composa divers Ouvrages (*C*). Celui d'entre eux qui a eu le plus de cours est une espéce de Roman de Piété, qui a été traduit en toutes les Langues de l'Europe (*e*), & qui a été imprimé une infinité de fois

(*a*) *Voïez la Remarque* (*B*), *Citations* (3), (4), (5).

(*b*) *Ego Presbyter Jacobus de Theramo, Archidiaconus Aversanus, Canonicus Aprutinus, in Jure Canonico Paduæ Discipulorum minimus.* Consolatio Peccatorum, *initio.*

(*c*) Oudin de Script. Ecclef. *Tom. III, col,* 1251, *où il n'apporte aucune preuve de cette particularité.*

(*d*) Lud. Jacob Bibliotheca Pontificia, *pag.* 347, & 494.

(*e*) *Voïez la Remarque* (*D*) *Citation* (37).

(*A*) *Il nâquit l'an* 1349.] En voici la preuve tirée de la fin d'un de ses Ouvrages. *Datum Adversæ, prope Neapolim, die penultima mensis Octobris, sextæ Indictionis, Anno Domini M. CCC. LXXXII., Pontificatus Sanctissimi in Christo Patris & Domini Urbani, & sacro-sanctæ ac universalis Ecclesiæ Papæ Sexti anno ultimo, Ætatis meæ xxxiij,* (1).

(1) Consolatio Peccatorum, *in fine.*

(*B*) *Il fut consécutivement Chanoine de Teramo, Archidiacre d'Averse, &c. . . . . & il mourut en* 1417.] C'est ce qui se recueille des différens Récits que fait de lui Ferdinando Ughelli, sous les noms des différens Evéchés auxquels il a été élévé. JACOBUS DE TERAMO, dit-il (2), *Canonicus Aprutinus, Apostolicarum Litterarum & Pœnitentiariæ Scriptor. Eligitur a Bonifacio IX, anno* 1391, 5. *id. Octobr. Ex Lib. de Beneficiis, fol.* 192. . . *In Ecclesia S. Mariæ de Grotta in Patria de eodem legitur sequens marmorea Inscriptio:* Dominus Jacobus de Teramo, Episcopus Monopolitanus, fecit facere hanc Capellam anno Domini M. CCC. LXXXXII. *Sedit plus minus an.* 9., & *factus est Archiepiscopus Tarentinus anno* 1400. . . . JACOBUS PALLADINUS *de Teramo Aprutinus*, dit-il ailleurs (3), *antea Episcopus Monopolitanus, ad hanc Tarentinam Ecclesiam evectus est anno* 1400, 9. *Aprilis* . . . . JACOBUS PALLADINUS *e Teramo, Tarentinus antea Archiepiscopus*, dit-il dans un autre endroit (4), *ad Florentinam Sedem translatus est* . . . *anno* 1401, *die* 24. *Mensis Novembris. Interest Concilio Pisano anno* 1409, *in quo Alexander V, evectus est ad Petri Sedem. Præfuit autem Ecclesiæ Florentinæ usque ad annum* 1410; *ac deinde Spoletinam est assecutus Ecclesiam* . . . . . . JACOBUS PALLADINUS *e Teramo Episcopus Florentinus*, dit-il enfin (5), *ad hanc Ecclesiam translatus est anno* 1410, *ab Alexandro V, Pontifice, commutationemque illam dignitatum ratam habuit Joannes XXIII, eodem anno* 15. *Kal. Augusti. Is, nomine ejusdem Pontificis, Spoletanum Ducatum frœnavit. Vixit in ea dignitate usque ad annum* 1417, *interturbate tamen. Etenim cum Gregorius XII, in Pisano Concilio depositus, rediviva pertinacia Pontificatus imaginis tyrannidem sibi desumeret, ideoque crearet deprimeretque Episcopos, contra Palladinum Nicolaum Vivarium Spoletanum adlegit Episcopum; qui ambo, ut semel adeptam tuerentur Dignitatem, ad Concilium Constantiense provocarunt. Ibi, cum a Patribus Palladino Dignitas fuisset adjudicata, ea Victoria haud illi diuturnior fuit; quippe in Polonia brevi decessit, quo a Martino V, Pontifice ad Uladislaum Regem cum Ferdinando Lucensi Episcopo Legatus fuerat missus anno* 1417, *de quo Acta Romana.* Mr. Lenfant ne nous a rien dit, dans son Histoire du Concile de Pise, non plus que dans son Histoire du Concile de Constance, ni de ce différent entre ces deux Evêques, ni de la Décision de ce dernier Concile en faveur de nôtre Palladino; & l'on verra ci-dessous, à la fin de la derniére Remarque, une autre omission de cet Auteur, mais incomparablement plus étonnante.

(2) Ferd. Ughelli Italia Sacra, *Edit. Venet. ap. Seb. Coleti*, 1717, 1722, *Tom. I, col.* 969, *inter* Episcopos Monopolitanos.

(3) *Idem, ibid. Tom. IX, col.* 141, *inter* Archiepiscopos Tarentinos.

(4) *Idem, ibid. Tom. III, col.* 165, *inter* Archiepiscopos Florentinos.

(5) *Idem, ibidem, Tom. I, col.* 1267, *inter* Episcopos Spoletinos.

(*C*) *Il composa divers Ouvrages*:] Scavoir, un Livre de Commentaires sur les Clementines, *in Clementinis Libr. I,* (6). Un Livre ou Dialogue sur la puissance du Pape intitulé, *Monarchialis, id est de Pontificis Romani Monarchia Lib. I. seu Dialogus* (7), commençant par ces mots *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari*, dans lequel il explique séditeusement ces paroles de Jesus-Christ, Jean XII, 32, *& ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad me ipsum*, par celles-ci, *id est omnia Imperia & Regna Mundi recuperabo, & auferam a Cesare, Regibus, & Principibus, per Milites meos Apostolos*; & cela, *pour les bailler au Pape*, ajoûte Guillaume Ranchin, *Révision du Concile de Trente*, pag. 254.; où il remarque, que *voilà une des plus belles & des plus véritables Prophéties qu'on sçauroit lire; car il est plus puissant dans les Empires & Royaumes, que les Empereurs & les Roys . . . Chrétiens!* Il n'est donc pas étonnant, que Charles du Moulin ait traité cet Ouvrage d'impie & de blasphématoire. Des *Prophéties*, dont il est parlé dans les *Actes du Concile de Constance contre Jean Huss*, & dans le *Catalogue des Témoins de la Vérité* de Matthias Flacius Illiricus (8). Douze Livres des Remédes des Pénitens ou Convertis, de *Remediis Conversorum Libr. XII,* (9). Et un Commentaire sur les Sen-
ten-

(6) Tritheme, Gesner, Possevin, Toppi, Olearius, Oudin, Gerius.
(7) *Iidem, potissimum* Gesner. & Sanderi Biblioth. MSS. *Part. II, pag.* 39. Catal. Testium Veritatis, *pag.* 2077, *où l'on nomme mal l'Auteur* de Terane.
(8) Processus Joco-Serius, *in* Prologo, *pag.* 3. Gerii Appendix ad Cavei Hist. Litterar. Script. Eccles. *pag.* 53. *Voïez ci-dessous, Remarque* (*E*), *ce que c'est que ces prétendues Prophéties, & à quoi elles se réduisent.*
(9) Gerius, *ibidem.* Catalog. MSS. Angliæ, *Tom. I, Num.* 2668;

fois. J'en donnerai ci-dessous l'Histoire & l'Abrégé (*D*). On a débité, que Jean Huss

tences de Pierre Lombard, *Commentarius in quatuor Libros Sententiarum M. Petri Lombardi*, que Casimir Oudin & Robert Gere disent avoir été imprimé *à Augsbourg*, *par Jean Schusler*, *en* 1472, (10). En ce cas, Mr. du Pin a tort d'assurer aussi positivement qu'il le fait, qu'il n'est que *manuscrit dans les Bibliothéques d'Angleterre* (11). Mr. Oudin dit qu'on le conserve ainsi dans la Bibliothéque du Collége de la Trinité d'Oxford (12); mais, je ne le trouve nullement dans le Catalogue des Manuscrits de cette Bibliothéque.

[10] Oudin, Supplem. de Scriptor. Ecclef. *pag.* 669. Gerius *in* Append. ad Cave, *pag.* 53. La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 28, *qui ajoûte*, in octavo; *mais, sans aucune vraisemblance.*

[11] Du Pin, Biblioth. des Aut. Ecclef. du XIV, Siécle, *pag.* 84.

[12] Oudin, Supplement. de Scriptor. Ecclef. *pag.* 669.

[13] Trithemius de Script. Ecclef. *pag.* 275 *& plurimi alii. Le Manuscrit de la Biblioth. du Roi de France est intitulé* Liber de Juridica Victoria Christi contra Sathanam Regem Infernorum, & de Consolatione Peccatorum.

(*D*) *Un Roman de Piété* . . . *J'en donnerai l'Histoire & l'Abrégé.*] Selon la plûpart des Bibliothécaires, ce Roman est intitulé *Dialogus de Redemptione Generis Humani*, Belial *vulgariter nuncupatus*, *quem vocavit* (*Autor*) Consolationem Peccatorum (13). Tritheme, Gesner, ses Abbréviateurs, Possevin, Gere, Oudin, & peut-être quelques autres, ont eu tort de n'en parler que comme d'un Manuscrit qui se conservoit dans diverses Bibliothéques; & encore plus Mr. du Pin, qui assure positivement qu'il n'est *que manuscrit dans les Bibliothéques d'Angleterre* (14). Il est certain qu'il a été imprimé sous ces titres différens: I. JACOBI DE ANCHARANO *Processus Luciferi contra Jhesum coram Judice Salomone*, très ancienne édition sans aucune indication ni date, *in folio*: II. *Reverendi Patris Domini* JACOBI DE THERAMO *Compendium perbreve*, Consolatio Peccatorum *nuncupatum*, *& apud nonnullos* Belial *vocitatum*, *ad Papam Urbanum Sextum conscriptum* (15); id est, *Processus Luciferi Principis Dæmoniorum*, *nec non totius Infernalis Congregationis*, *quorum Procurator Belial*, *contra Jhesum Creatorem Redemptorem ac Salvatorem nostrum*, *cujus Procurator Moyses*, *de Spolio Animarum quæ in Lymbo erant cum descendit ad Inferna*; . . . *coram Judice Salomone* (16). C'est une très ancienne édition in folio, d'assez beaux Caractéres, sans aucun nom de Ville, & sans aucune date: & c'est vraisemblablement à un exemplaire de cette édition, que Martin Frederic Seidelius, Conseiller de Mindon, avoit ajoûté, aussi bien que dans le Catalogue de sa Bibliothéque, la fausse date de 1442, de quinze ans plus ancienne que l'a premiére certainement connue. J'en connois sept autres: 1. Une imprimée *à Augsbourg*, *chez Jean Schusler*, *en* 1472, *in folio*: 2. Une intitulée *Lis Christi & Belial judicialiter coram Salomone Judice*; à la fin de laquelle on lit ces mots, *Presens Opus*, *quod* Peccatorum Consolatio *denominatur*, *impressum est Goude in Hollandia*, *per Gerardum Leeu*, *anno Domini M. CCCC. lxxxi. mensis Octobris die xix.*; & imprimée in folio, en Caractéres Gothiques. 3. Une sans nom de Ville, ni d'Imprimeur, *en* 1482, *in folio*: 4. Une imprimée *en* 1484, *in folio*: 5. Une imprimée *à Augsbourg*, *chez Jehan Schoenbarger*, *en* 1487, *in folio*: 6. Une imprimée *à Strasbourg*, *en* 1488, *in folio*: & 7. Une imprimée *à Vicence*, *en* 1506, *in folio* (17). Deckherrus parle encore d'une édition de 1475: mais, il s'est trompé; & l'on verra ci-dessous, dans la Citation (19), qu'il s'agit-là d'un autre Ouvrage. L'Editeur d'un Recueil dont je vais parler, remarque que ce Livre étoit devenu si rare, qu'Ayerer, qui l'a expliqué par de longs Commentaires, n'ayant point pu trouver l'Original, avoit été obligé de travailler sur une édition Allemande (18); mais, c'est dans doute le plus mal-à-propos du monde, qu'il prétend être le prémier qui l'ait publié en Latin dans le Recueil suivant: *Processus Juris Joco-Serius* . . . *lectu festivus & jucundus* . . . . . . *in quo continentur*, *I*, *Bartoli a Saxoferrato*, *J. C. Perusini*, *Processus Sathanæ contra D. Virginem*, *coram Judice Jesu*, *olim Annotationibus illustratus V. N. Udalrici Tengleri*, *Professoris Hoechstetani* (19); II, JACOBI DE ANCHARANO, J. C. Archidiaconi Adversani & Canonici Aprutini, *Processus Luciferi contra Jesum*, *coram Judice Salomone*, *nuper luculentis Commentariis illustratus Jacobi Ayereri*, *Advocati Norimbergensis*; III, *Martialis Arverni*, *J. C. Cognitoris in Senatu Parisiensi*, *Arresta Amorum*, *sive Processus inter Amantes*, *cum Decisionibus Parlamenti*, *& Commentariis Benedicti Curtii Symphoriani* (20); *Opus nunc* PRIMUM *in Originali Sermone Latino collectum & simul editum*, *Hanoviæ* (21), *Typis Willierianis*, *en* 1611, *in* 8. C'est la seconde Piéce de ce Recueil: & je ne comprens pas pourquoi on y a changé le titre de l'Ouvrage, & le nom de l'Auteur; car, c'est absolument la même chose que le *Belial*, ou, si l'on veut, la *Consolatio Pecca-*

[14] Du Pin, Biblioth. des Aut. Ecclef. du XIV, Siécle, *pag.* 84.

[15] *Ceci est le prémier titre ou frontispice*, *sur un feuillet seul.*

[16] *Ceci est le second titre*, *immédiatement au dessous auquel commence l'Ouvrage par ces mots*, Universis Christi fidelibus, atque orthodoxæ sanctæ Matris Ecclesiæ Fidei Cultoribus, *&c.*

[17] *La I, est citée par* Hallevord, Bibliothecæ Curiosæ *pag.* 153: *la III*, *dans le* Catal. Bibliothecæ Francofurtanæ, *pag.* 286; *par* Deckherrus, de Scriptis Adespotis, *pag.* 206; *& par* Beughem Incunabul. Typographiæ *pag.* 134, *qui la dit mal de* Strasbourg: *la IV*, *dans la* Bibliotheca Bodleiana, *pag.* 75: *& la V*, *par* Sandrart Acad. Artis Pictoriæ, *pag.* 35, *&* 207.

[18] *Legas operoses* Jac. Ayereri *in eum* Commentarios, *quos in Germanicum Exemplar Latine exsecutus est*, *quum primogenium Apographum*, *quod* PRIMI NUNC REDUCIMUS, *videre non potuerit.* Processus Joco-Serius, *in* Prolegomenis, *pag.* 3.

[19] Ce Professeur prétend *que ce* Procès *ne sauroit être de* Bartole, *puisqu'il est dit à la fin*, *que la* Sentence *qui le termina fut prononcée l'an* 1311, *& que ce n'est que deux ans aprés* (*il falloit dire* 2. *ans avant*) *la naissance de* Bartole: *mais*, *par une semblable raison*, *je soutiendrai le contraire*; *vû que la* Procuration *de Satan*, *produite au commencement de l'Ouvrage* (*pag.* 12), *est datée de l'an* 1354, *& qu'alors* Bartole *étoit âgé de* 41. *ans. Ces deux dates sont donc incompatibles*; *&*, *à moins que de savoir précisément à laquelle des deux s'en tenir*, *elles ne sauroient prouver que* Bartole *soit*, *ou ne soit pas*, *l'Auteur de ce* Procès. *L'Editeur du Recueil dont nous parlons*, *soutient la même chose que Tengler & donne ce procés à un* André Barbatias, *qu'on tient avoir écrit quelque chose de semblable. Il prétend à tort être le prémier qui le publie en Latin. En effet*, *il avoit déjà été imprimé en cette Langue*, *non seulement* à Venize en 1585, *comme le remarque* Oldoïni, Athenæi Perusini, *pag.* 49; *mais encore*, *plus de cent ans auparavant*, *sous ce titre*, Tractatus Procuratoris editus sub nomine Diaboli, quando petiit Justitiam coram Deo, & beata Maria Virgo se opposuit contra ipsum & obtinuit, nec non obmutuit Pugna contra Genus Humanum; impressus per Bartholomæum Guldibeck, anno M. CCCC. LXXV. *comme l'ont remarqué* Deckherrus de Scriptis Adespotis, *pag.* 206, *&* Christophe Hendreich Pandectarum Brandeburgicarum *pag.* 490, *qui le confondent pourtant tous deux avec le* Bélial. *Il fut en suite imprimé* à Rome, chez Planck, en 1486, in 4; *& outre cela*, *il y en a encore une ancienne Edition sous cet autre titre*, Processus Satanæ infernalis contra Genus Humanum, coram Domino Nostro Jesu Christo agitatus, B. Virgine Maria ejus Matre pro nobis Advocata comparente: *mais*, *elle est sans nom de Ville & d'Imprimeur & sans date*, *& simplement in* 8. *Il y en a une espéce d'Extrait dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Sept.* 1687, *pag.* 41, 42. *On trouve dans le* Livre du Roy Modus & de la Royne Racio, *imprimé* à Chambery, par Anthoine Neyret, en 1486, in folio, *une Piéce semblable intitulée* Comme Dieu le Père envoya à son Fils la cause de Racio & de Sathan, & Dieu le Fils jugea contre Sathan; *& le Sermon du Père Ange sur la Passion*, *rapporté dans les* Avantures du Baron de Fæneste, *Livre IV*, *Chapitre IX*, *n'y ressemble point trop mal. Au reste*, *l'Editeur du* Processus Juris Joco-Serius, *qui s'imaginoit être le prémier qui publiât les* Procès de Satan *&* de Belial *en Latin*, *n'est pas le seul qui soit tombé dans cette erreur. Dès l'année* 1534, Simon de Colines *avoit donné comme prémiérement imprimée* Leonardi Aretini Historia Belli Gothici, *qui l'avoit déjà été à Foligni*, *dès* 1471. *En* 1600, *le Jésuite* Jean Busée *s'étoit vanté de même de donner le prémier au Public les* Ecrits de Pierre de Blois: *& on le surprit fort*, *en lui en montrant une Edition faite à Paris* 80. *ans auparavant.* En 1616, le Président d'Espagnet fit imprimer comme un Thrésor nouvellement découvert dans le Château de Nérac le prétendu *Rosier des Guerres de Louïs XI*, quoi qu'imparfait; ignorant, qu'il l'avoit été entier, & beaucoup plus complet, près de 100. ans auparavant *à Paris*, *en* 1523, *in folio. La même chose arriva* 1. *à* Jaques Philippe Tomasini, *qui fit imprimer*, *comme non encore publiées*, *les* Epistolæ Cassandræ Fidelis, *à Padouë*, *en* 1636, *lesquelles avoient néanmoins été imprimées* 148. *ans auparavant*, *à Venise*, *chez Lucilius Santriter*, *en* 1488, *in* 4, 2. *au Père* Théophile Raynauld, *qui fit imprimer à Lion en* 1641, *sous le nom de* Raymond Jordani, *le Traité Ascétique*, *intitulé* Oculus Mysticus, *attribué à* Jean Peccam, *à* Jean Waleys, *& à d'autres*, *& déjà imprimé près de* 150. *ans auparavant à Venise en* 1496; 3. *au P.* Christianus Lupus, *lorsqu'il publia à Bruxelles*, *en* 1682, *un* Quadriloquus de Vita & Morte S. Thomæ Cantuariensis, *qui avoit déjà été imprimé à Paris*, 187. *ans auparavant*, *en* 1495: *&* 4. *tout nouvellement au Marquis* Maffei *qui vient de faire imprimer les* Complexiones Cassiodori in Apocalypsim, *à Florence*, *chez Manni*, *en* 1721, *in* 8, *sans savoir qu'elles l'avoient déjà été* 221. *ans auparavant à Bâle*, *en* 1500, *in* 8. *Une bonne* Bibliographie Universelle *empécheroit ces sortes de bévûes*, *& beaucoup d'autres semblables: mais*, *c'est un Ouvrage bien plus à souhaiter*, *qu'à espérer*; *vû*, *d'un côté*, *les grandes Lumiéres*, *& le Travail immense qu'il éxige*, *& de l'autre*, *le peu de cas*, *pour ne pas dire le mépris très injuste*, *que font de ces sortes de compilations nécessaires une infinité de gens trop délicats*, *& qui préférent très déraisonnablement l'agréable à l'utile. Voïez*, *touchant les difficultez presque insurmontables d'une semblable entreprise*, *les Réfléxions judicieuses & Pensées de Dom* Filippe le Cerf, *dans sa* Bibliothéque des Ecrivains de la Congrégation de St. Maur, *pag.* 427, *& suiv. & de* François Denis Camusat *dans la* Préface *de son Edition de la* Ciaconii Bibliotheca, *& joignez y celles de* Morhoff, *dans la Préface de son* Polyhistor; *celles de* Mollerus, *dans son* Homonymoscopia, *pag.* 28, *& seqq.* & celles de Spizelius, dans la Préface de ses *Sacra Bibliothecarum Arcana retecta*, sign. h. 4. & suiv.

[20] *Outre ces Piéces*, *l'Editeur se proposoit de mettre encore dans ce Recueil le* Plaidoïé de Barthelemi Chasseneux pour les Rats; *mais*, *ne l'aïant pu trouver*, *il s'est contenté de mettre à la fin de sa Préface le bon usage qu'en fit le Sr. d'Alens*, *Gentilhomme d'Arles*, *en faveur des Protestans de Merindol*, *selon le récit de l'illustre Mr.* de Thou *au VI*, *Livre de son* Histoire.

[21] *Que* Goujet, Biblioth. Franc, *Tom. X*, *pag.* 427. *ne devoit pas traduire par* Hanovre.

Hufs le regardoit comme un Prophête; & Matthias Flacius Illyricus, qui trouvoit tout bon

catorum : l'Editeur en convient dans ses Prolégoménes.

Robert Gere, Auteur d'une Partie de l'Appendix à l'Histoire des Auteurs Ecclésiastiques de Guillaume Cave, trompé apparemment par la maniére ambigue dont le titre de cet Ouvrage se trouve transcrit dans la plûpart des Bibliographes, a cru mal-à-propos qu'il étoit divisé en deux parties. *Scripsit* . . . de Redemptione Generis Humani *Tractatum*, dit-il (22), *in duas Partes*, *ut videtur*, *distributum: quarum una est* Disputatio inter Ecclesiam Christi & Synagogam Satanæ, *&* Consolatio Peccatorum dicitur; *exstat MS. in Biblioth. Bodleiana Cod.* 775, 1819, *aliisque*: *altera est* Tractatus Judicialis, *sive* Actio Causidica inter Deum & Diabolum, *&* Belial *prænotatur*; *MS. in Biblioth. Collegii Baliol. apud Oxonienses.* Mais, il est certain qu'il n'y en a qu'une seule, divisée en une Epître aux Fidéles du tems de l'Auteur, un Prologue, LXVI, Chapîtres, & un Epilogue: &, tant par ce que j'ai déja rapporté, que par ce que j'ajoûte ici, qu'on lit à la fin de cet Ouvrage, *Explicit Consolatio Peccatorum*; il est aisé de se convaincre que le *Belial*, & la *Consolatio Peccatorum*, ne sont qu'un seul & même écrit, dont on a diversement rapporté le titre: celui, que j'ai transcrit ci-dessus dans les Citations (13), & (15), & dans lequel les deux expressions sont renfermées, ne laisse aucun lieu d'en douter.

[22] Rob. Gerii Appendix ad Cavei Hist. Litter. Script. Ecclesiast. *pag.* 51, *col.* 1.

Palladino n'avoit que trente-trois ans, & n'étoit encore qu'Archi-Diacre d'Averse, lorsqu'il composa cet Ouvrage (23), dont voici un fort petit Abrégé. Après avoir dit en deux mots, que la Chûte de l'Homme avoit obligé Jésus-Christ à mourir pour la Rédemption du Genre humain, l'on y suppose, que son Ame descendit aux enfers immédiatement après sa mort, y entra triomphante, en délivra les ames des Bien-heureux, enchaina Lucifer, & mit en fuite le reste des Démons. Que ces Démons, s'étant rassemblez, élurent Bélial pour leur Procureur, & l'envoiérent demander Justice à Dieu contre Jésus, comme contre un Perturbateur & un Usurpateur. Que Bélial obtint de Dieu Salomon pour juge. Que Jésus, cité devant ce Roi, & ne pouvant comparoître en Personne, prit Moïse pour son Procureur. Que Moïse comparut, & que Bélial l'admit, & ne le récusa point; se contentant de lui faire essuïer le reproche du meurtre de l'Egyptien. Qu'aïant proposé ses prétentions & ses moïens, il voulut faire ouïr ses témoins; & que Salomon leur fit prêter serment, sur le Livre des Evangiles, de ne dire rien que de véritable: ce qui n'est pas moins plaisant que l'imagination ridicule de ces Peintres ignorans, qui, en dépeignant l'Annonciation de l'Incarnation du Verbe, y mettent bonnement la Vierge Marie à genoux devant un Crucifix. Qu'excepté le seul Jean Batiste, Bélial récusa tous ces témoins; savoir, Abraham, à cause de son concubinage public; Isaac, à cause de son mensonge, & de son parjure; Jacob, à cause de ses fraudes, tromperies, & vols; David, à cause de son meurtre, & de son adultére; Virgile, à cause qu'il s'étoit laissé suspendre d'une tour, & exposer ainsi à la risée du Peuple, par une Femme; Hipocrate, à cause du meurtre de son Neveu; & Aristote, à cause du vol des Papiers & de la Philosophie de Platon (24). Que Bélial proposa de même ses prétentions & ses moïens, & qu'après de longues contestations selon la forme du Bareau, & l'allégation de longs passages tirez de la Bible & particuliérement des Prophêtes, Bélial fut condamné par Salomon. Qu'il en appella à Dieu, qui lui donna pour second juge Joseph le Patriarche, devant qui la Cause fut encore plaidée vivement. Que Bélial fit proposer par David de mettre l'affaire en arbitrage, & que les Parties en convinrent. Que ces Arbitres, qui furent l'Empereur Auguste & le Prophête Jérémie pour Bélial, & Aristote & le Prophête Isaïe pour Moïse, prononcérent enfin une Sentence dont les parties s'attribuérent toutes deux l'avantage. Que Jésus, l'aïant reçue de Moïse, s'en réjouït avec ses Disciples, & leur donna de nouvelles instructions. Que les aïant quittés pour monter au Ciel, Dieu le Pére & le St. Esprit, accompagnés de millions d'Anges, vinrent au devant de lui, & l'introduisirent dans le séjour de la Gloire éternelle; & que peu de jours après il envoïa le St. Esprit à ses Disciples, qui se répandirent ensuite par tout l'Univers, pour en enseigner & endoctriner les différentes Nations.

[23] *Voïez ci-dessus la Citation* (13).

Il n'est pas nécessaire de dire, que tout cela est aussi grossiérement traité, qu'on voit qu'il est imaginé: le Siécle barbare, dans lequel il a été composé, porte assez à le croire. Les passages de l'Ecriture y sont lardez en grande abondance; &, quelquefois, d'une maniére fort grotesque, & bien plus propre à faire rire qu'à édifier. Bélial y turlupine quelquefois cruellement Moïse, comme quand il lui dit en se moquant de lui, *loquere Domine*, *quia servus tuus audit*, *pag.* 86; ou comme quand il se contente de réfuter toutes les merveilles de sa longue Histoire du Messie, par ce simple Trait ironique, *Amice Moyses*, *confusus non sum*, *quia quæ tu dicis verificabuntur cum Deus fiet Homo*, *pag.* 131. Il y fait même quelquefois des objections fort malignes & fort embarassantes; comme lorsqu'il dit page 114, *dic mihi*, *o Moyses*, *quare imputatur Judæis Mors Christi*, *postquam fuerant excæcati ab ipso Jesu*, *atque indurati corde*? & page 116, *hoc non ascendit in cor meum*, *quod Deus tradiderit in mortem Filium suum pro homine servo. Hæc abhorrent Leges & Natura*, *& omni audienti est incredibile. Et*, *quod pejus est*, *tu Deum esse passibilem asseris.* Mais, soit ignorance, soit malice, soit défaut de meilleures choses à dire, l'Auteur y fait répondre Moïse d'une maniére si pitoïable, qu'il n'est quelquefois pas même orthodoxe, comme lors qu'il reconnoit trois Dieux dans ce dernier Verset du Pseaume LXVI, *Benedicat nos DEUS DEUS noster*, *benedicat nos DEUS*. „ *Ecce David nominat TRES DEOS*", dit-il en propres termes page 131, & qu'il ne fait plus quelques fois que répondre, & paroit naturellement avouër sa défaite; *O! Belial*, *valde me pungis*, *& subtiliter me arguis*, lui fait-il dire page 184. Si cette Piéce, & celle qu'on attribue à Bartole, avoient été composées dans un Siécle plus éclairé, peut-être regarderoit-on cela comme un artifice criminel de ces Auteurs, pour débiter avec sureté leurs propres sentimens: mais, la barbarie & la grossiéreté de leur âge les a mis à couvert de ce soupçon, que quantité d'autres n'ont point pu éviter; & Mr. Bayle déclare positivement, qu'il trouve que *ces deux Ouvrages ne sont point impies*, & que *tout s'y termine à la confusion du Demandeur* (25). C'est peut-être en juger trop avantageusement: car, il paroit au contraire, que tout s'y passe au mépris & à la risée du Défendeur; & que c'est le tourner indignement en ridicule, que de le faire triompher si pitoïablement. Une chose de fort mauvais éxemple sur-tout, & qui fait bien voir, ou la stupidité, ou la malice, des Auteurs de ces sortes de Piéces, c'est que Moïse ne sauroit se défendre dans celle-ci sans se fâcher & se répandre en injures; au lieu que Bélial se contente de dire paisiblement ses raisons, & recommande même quelquefois la douceur & la modération à Moïse. *Et tunc ait Moyses ad Belial: O, Belial, dic mihi, nequissime. Ait Belial: Moyses, esto sapiens, & dic quod vis, & coram Judice non loquaris vituperose; quia patienter audiam* (26).

N'en déplaise aux Admirateurs outrez du fameux Milton, c'est-à dire, à presque toute la Nation Angloise,

[24] *On trouve quelque chose de semblable dans l'Entretien que les Rabbins feignent que Dieu eut avec Moïse immédiatement avant sa mort. Pour l'y résoudre Dieu lui allégue en vain l'éxemple des Personnages les plus illustres; il trouve dans chacun d'eux quelque défaut considérable, qui les a rendus dignes de perdre la vie: &, après mille bassesses, & mille résistances auxquelles il a recours inutilement, Dieu se voit réduit à lui enlever lui-même l'Ame par un Baiser. Voïez l'Ouvrage intitulé* de Vita & Morte Mosis, *publié en Hébreu, traduit en Latin, & enrichi de Notes par* Gilbert Gaulmin, *imprimé* à Paris, chez Toussaint Dubray, en 1629, in 8; *& parcourez-en les pages* 25, — 53.

[25] Bayle, Diction. Critiq. *Article* Wechel, *Remarque* (*B*), *à la fin du* 2. a linea.

[26] Processus Juris Joco-Serius, *pag.* 89. *Ce défaut regne encore plus dans le* Procès de Satan contre la Vierge devant Jésus. *La Vierge s'y fâche, criaille, dit des injures, pleure comme un Enfant, & veut à peine laisser parler son adverse Partie; jusques-là que son Fils est obligé de lui imposer silence, & de lui dire avec quelque sorte de sévérité*, O! Mater! Dimitte ipsum dicere, quia incivile est, nisi tota lege perspecta aliquid judicare, vel respondere permiseris, *pag.* 30: *au lieu que Satan sait se modérer, & dire ses raisons avec beaucoup de tranquillité.*

bon pourvû qu'il pût grossir son *Catalogue*, n'a point dédaigné de lui donner place dans celui

gloise, qui le regarde comme le Prince de ses Poëtes & comme l'Apollon de son Parnasse, le *Paradis perdu* de ce fameux Poëte n'est guéres qu'une Comédie Spirituelle assez semblable à ces Piéces-ci: &, s'il n'étoit pas soutenu par la noblesse des pensées, par la magnificence des images, par le naturel des descriptions, par le vrai des caractères, par la force des expressions, en un mot par toutes les beautez de la Poësie; tous ornemens, qui ne se trouvent nullement ici; je doute fort, qu'on en fit beaucoup plus de cas, même parmi les Anglois. En effet, son sujet n'est, ni plus sagement choisi, ni plus judicieusement ordonné: car, outre qu'on ne peut guéres le regarder que comme le Triomphe du Démon sur la Divinité, & par conséquent comme diamétralement opposé au but du Poëme Epique; l'on s'y jouë, sans y faire attention, de Dieu, des Anges, des Démons, & des Hommes, comme d'autant de Marionnetes, qu'on fait jaser & mouvoir très indiscrétement à son gré, & qu'on assujettit criminellement ainsi à sa fantaisie & à son caprice; & l'on y donne ainsi, sans aucune réserve, dans le défaut capital, si fortement & si judicieusement censuré par le célébre Des-Préaux en ces termes.

Pourquoi faire agir Dieu, ses Saints, & ses
Prophêtes,
Comme ces Dieux éclos du cerveau des Poëtes;
Mettant à chaque pas les Lecteurs en enfer,
Et n'offrant qu'Astaroth, Belzebuth, Lucifer?
De la foi d'un Chrétien les Mistéres terribles
D'Ornemens égaiés ne sont point susceptibles.
L'Evangile à l'esprit n'offre de tous côtez,
Que pénitence à faire, & tourmens méritez;
Et de vos fictions le mélange coupable
Même à ses véritez donne l'air de la Fable.
Et quel objet enfin à présenter aux yeux,
Que le Diable toujours heurlant contre les cieux;
Qui de vôtre Héros veut abaisser la gloire,
Et souvent avec Dieu balance la victoire?
Le Tasse, *dira-t-on*, l'a fait avec succès.
Je ne veux point ici lui faire son procès:
Mais, quoi que nôtre Siécle à sa gloire publie,
Il n'eut point de son Livre illustré l'Italie,
Si son sage Héros, toujours en Oraison,
N'eut fait que mettre enfin Satan à la raison;
Et si Renaud, Argant, Tancrede, & sa Maitresse,
N'eussent de son sujet égaïé la tristesse.
Non, je n'approuve point, en un sujet Chrétien,
Un Auteur follement Idolâtre & Païen . . . . .
Non, fabuleux Chrétiens, n'allons point, dans
nos songes,
Du Dieu de vérité faire un Dieu de mensonges (27).

On a reproché les mêmes défauts au fameux Vondel, que les Hollandois ne laissent pourtant pas de regarder comme leur Eschyle, leur Sophocle, & leur Euripide. La plûpart des sujets de ses Tragédies sont tirés de l'Ecriture, & presque tous très mal choisis, & encore plus mal éxécutez. Par éxemple, dans sa *Pâque ou Délivrance du Peuple d'Israël*, on ne peut voir qu'avec beaucoup d'indignation, qu'un des principaux Personnages soit Dieu lui-même: dans sa *Jérusalem détruite*, on est extrémement choqué & dégoûté de la longuë & ennuieuse Oraison de l'Ange Gabriël, qui y prouve théologiquement, & en neuf grandes pages in 4°, que cette Déstruction avoit été prédite par les Prophêtes; & dans son *Lucifer*, on est fort scandalisé de voir cet Esprit superbe devenir sottement amoureux d'Eve, & causer ainsi la Rebellion des mauvais Anges, & la Chûte de nos prémiers Parens (28). Ne font-ce pas-là des matiéres bien propres à être exposées sur le Théatre, où l'on ne va que pour se divertir? *Pourquoi non? Racine l'a bien fait*, dira-t-on sans doute. Cela est vrai. Mais, outre que ses sujets sont incomparablement mieux choisis & traités, ce n'est certainement pas là son plus bel endroit: &, malgré toutes les beautez dont ses Piéces de cet ordre sont rempliës, si elles n'avoient eu un sens mistérieux & historique, & si elles n'avoient été soutenuës ainsi par la curiosité & même par la malignité des Spectateurs charmez d'y reconnoître des avantures très intéressantes de leur tems (29), peut-être n'auroient-elles jamais guéres fait plus de bruit, que la *Judith* de Boyer, ou que le *Saül* de l'Abbé Nadal.

Avant Vondel, Giovanni Battista Andreïni, Florentin, Poëte & Comédien très renommé par toute l'Italie, avoit peut-être plus follement encore traité la Chute de l'Homme, dans une de ses Piéces de Théatre, intitulée *Adamo*, & imprimée *à Pérouse, chez Bartoli, en* 1641, *in* 12°, (30), apparemment pour la seconde fois; car, étant en France, il l'avoit autrefois dédiée à Marie de Médicis. Les Acteurs de cette Piéce sont Dieu, les Anges, les Diables, Adam, Eve, le Serpent, les VII Péchés mortels, & la Mort; & la Scene s'ouvre par un chœur d'Anges, un desquels débite gravement cet admirable Galimatias: *Que l'Arc-en-Ciel soit l'Archet du Firmament, que les VII Planétes soient les VII Notes de nôtre Musique, que les Vents fassent les Bécarres, & que le Tems batte la Mesure, &c.* Mr. de Voltaire prétend, que c'est de cette farce spirituëlle, que Milton a tiré l'idée de son *Paradis perdu* (31). En ce cas, Vir-

(27) Des-Préaux, Art Poëtique, *Chant III, Vers* 195 — 208, & 235, 236. *Toute cette réfléxion, à quelques mots près, a déja été imprimée dans une Piéce, que j'ai fait insérer dans la* Critique desintéressée des Journaux &c., *Tom. II, pag.* 77, *& suivantes, à l'occasion d'une mauvaise imitation du* Paradis perdu de Milton: *intitulée* La Chûte de l'Homme, & les Ravages de l'Or & de l'Argent; *composée* par David Durand, *Ministre François à Londres; & imprimée* à la Haïe, chez Isaäc van der Kloot, en 1730, in 12.

(28) Journal Littéraire, *Tom. III, pag.* 198, 199, 202. *Notez que cette Critique est d'un Hollandois, jugeant* ex professo *du caractère de la Poësie & des spectacles de son Païs.*

Un certain Mathiis de Casteleyn, *Prêtre, traité de* très excellent Poëte moderne *dans le Titre de son* Konst van Rethoriken, *imprimé à* Rotterdam, chez Jan van Waesberghe, en 1616, in 8, *mais néanmoins absolument inconnu à* Gazet, *à* Swertius, *& à* Valere André, *a fait encore pis que tout cela, en finissant son* Histoire *ou sa Rhapsodie* de Pirame & Thisbé *par un paralelle aussi scandaleux qu'insensé entre la Mort de ces deux malheureuses Victimes de leurs folles amours, & la Passion de Jésus-Christ.*

Om t' concluderen, *dit-il*, van onsen begrypt,
Dees Historie moraliserende,
Is in den verstande wel accorderende
By der Passie van Christus gebenedyt.

& là-dessus, après avoir fait de Pirame le Fils de Dieu, *& de Thisbé* l'Ame Chrétienne, *il vous enfile un tas de comparaisons toutes plus impertinentes les unes que les autres.*

(29) *On sait que l'*Esther de Racine *représente fort naturellement la Chûte de Me. de Montespan, & l'Elévation de Me. de Maintenon; ce qui a fait lâcher à quelque Satirique du tems ce couplet de Chanson:*

La Persécution des Juifs,
De nos Huguenots fugitifs
Est une vive ressemblance:
Et l'Esther qui règne aujourd'hui,
Descend d'un Roi dont la puissance
Fut un effet de leur appui:

voïez les Mémoires de la C. de la Fayette, *pag.* 128 — 130; le Siècle de Louïs XIV, *Tom. I, pag.* 73; *& l'on prétend, que son* Athalie *a quelque but semblable, & qu'entre autres, sous le nom de Mathan, Sacrificateur de Baal, il y dépeint très bien Mr. de Harlay, Archevêque de Paris.*

(30) Drammaturgia di Leone Allacci, *pag.* 3, 406, 496, *&c.* Negri, Istoria de' Scrittori Fiorentini, *pag.* 239.

(31) Voltaire, Essai sur le Poëme Epique, *pag.* 274.

Virgile n'a jamais mieux tiré de l'Or du fumier d'Ennius, que Milton de celui d'Andreïni.

Un sujet si intéressant, & si susceptible de merveilleux, n'échappa point sans-doute au zèle indiscret de nos Ancêtres, qui mettoient si bonnement sur leurs Théatres, ou, pour mieux dire, sur leurs Echaffauds, les sujets les plus graves de l'Ecriture, & qui les y traitoient de la maniére du monde la plus burlesque, la plus indécente, & la plus pitoïable. Voïez à cet égard l'Article CHOQUET du *Dictionaire de Mr. Bayle*; & les Notes 3. & 4. sur la CCVIII. de ses *Lettres*, dans lesquelles vous trouverez un Catalogue curieux de quantité de ces anciennes Piéces. Beaucoup d'Ecrivains les ont regardez comme les Inventeurs de ces Farces pieuses & ridicules; l'on sait qu'ils en jouérent à Paris, dès l'an 1380; &, que ces Spectacles, après avoir été essaïés par quelques Particuliers à St. Maur, en 1398, furent établis à Paris, par Autorité Roïale, à l'Hôpital de la Trinité, en 1402. D'autres ont attribué cet honneur aux Allemans. D'autres, enfin, l'accordent aux Anglois: fondez sur ce que la plus ancienne qu'on connoisse est *la Naissance du Sauveur*, *l'Arrivée des Mages*, *& le Massacre des Innocens*, dont ils régalérent l'Empereur Sigismond à son Retour d'Espagne au Concile de Constance en 1416; & que cela fut alors regardé comme quelque chose de nouveau (32). Mais, c'est ce que les Italiens leur disputent à tous; prétendant, que ce fut à Sienne, en 1272 ou 1273, que ces sortes de Spectacles commencérent, en mémoire de l'Absolution obtenuë du Pape Grégoire X, par le B. Ambroise Sansedoni, pour les Siennois excommuniés (33): & il est juste de leur laisser la gloire d'une si merveilleuse invention, comme parfaitement bien convenable à leur génie & à leur caractère. Mais, il est tems de revenir au *Procès de Lucifer contre Jésus-Christ*, dont cette digression nous a peut-être un peu trop écartez.

On vient de voir quels sont le Plan, & l'Exécution de cet Ouvrage: &, après cet exposé, l'on ne s'étonnera nullement, que l'Editeur l'ait appellé, dès le commencement de sa Préface, *Speculum Tenebrarum* Romanarum, *omnibus Chimeriis & Ægyptiis Magis obsuriorum* (ou plûtôt, peut-être, *omnibus Cimmeriis & Aegyptiis magis obscuriorum*,) *in quibus Populus Christianus*, *& olim palpitavit*, *& hodieque magnam partem cœcultat & perstrictus tenetur*. Malgré cela, il ne laisse pas de croire, qu'il a été composé dans de fort bonnes vûës; puisque, selon lui, ce ne fut que pour remettre devant les yeux des Peuples de ce tems-là l'Ecriture Sainte & la Réligion, dont ils n'avoient plus aucune idée, & pour leur en donner au moins quelque teinture: &, si cela est, rien n'est plus comparable au ridicule outré de nos bons Ancêtres,

Qui, sottement zélez en leur simplicité,
Jouoient les Saints, la Vierge, & Dieu, par piété (34).

Cet Editeur, qui signe M. G. H., & qui pourroit bien être Melchior Goldast Haiminsfeld, grand Amateur & grand Compilateur de toutes sortes de Piéces rares & peu communes, dit, dans sa Préface sur celles qui composent son Recueil, des choses tout-à-fait singuliéres, & tout-à-fait dignes d'attention, touchant le but & les motifs des Auteurs de ces Procès. Il les regarde comme des espéces de Réformateurs, qui, touchés de l'état de ténébres & d'obscurité dans lequel étoient plongés les Hommes de leur tems, composérent ces Traités pour leur donner au moins quelque connoissance des Livres Sacrez, & quelque lumiére touchant la Réligion. J'emprunterai d'autant plus volontiers ses propres termes, qu'ils contiennent quelques faits qui regardent proprement nôtre Auteur. *Luce* [Evangelica] *excitati multi & piissimi viri*, dit-il, (35), *cogitare de viis ac rationibus cœperunt*, *quibus tantæ Hominum Christianorum*, *quos Dei Filius pretioso sanguine suo reparavit*, *ignorantiæ pariter ac cœcitati consulerent. Quos inter* Processuum *istorum auctores merito computandi sunt*, *qui misericordia moti erga ignorantes salutis suæ tam Discipulorum greges quam in rebus agentium*, *vel hoc pacto conati sunt mederi*, *& tentare an Redemptorem illis suum ob oculos ponere*, *& animis quirent instillare. Itaque sub forma practica*, *ut se se moribus hominum accomodarent*, *universam Jesu Christi Originem*, *Vitam*, *Passionem*, *Resurrectionem*, *& Ascensionem repræsentarunt*; *ut sic legendo nondum profligati ac peraiti Litteratores ad pœnitentiam forte & pietatem vocarentur. Hæc imprimis mens*, *hic scopus fuit* Jacobi Ancharani, *Viri probissimi*, *& maxime pii*, *quemadmodum & alia ejus scripta testantur. Qui cum animadverteret*, *Biblia in paucorum vel pene nullorum manibus versari*, *& Christi memoriam ejusque Passionis meditationem in Christianorum animis paulatim extingui*, *quos vulgus Sacerdotum theatralibus tantum & ludicris Imaginum ac Personarum spectaculis oblectare consueverat*, *hunc* Processum *instituit*, *quo indubie succurrere ignorantiæ ac profanitati Juris Studiosorum voluit. Est enim nimis quam verum* (*proh dolor!*) *proverbium illud vulgare*, *quo dici solet*, merus Canonista, merus Asinista: *& illud alterum geminum germanum*, Bonus Jurista, malus Christista. *Et meminimus a Guidone Pancirolo*, *celeberrimo illo Juris Antecessore Patavino*, *pro Concione publica ad Auditores quondam dici:* Domini Studiosi, est quidam liber, qui vocatur *Biblia*, quem ego vobis vehementer commendo; habet enim multa egregia, sine quibus nostrum Jus vere intelligi non potest. Cujusmodi est hic locus in Evangelio quod vocatur secundum Matthæum (sic enim vocatur quidam Tractatus in dictis Bibliis) &c. *Quibus verbis vir præstantissimus non obscure voluit interdictum Pontificis Romani perstringere*, *quo Sacræ Scripturæ lectio Studiosis prohibetur*; *& simul extremam Juventutis Romanisticæ impietatem notare in Verbi Divini contemptu dicamne an ignoratione. Ita numquam non Deus quosdam suscitavit vel in mediis tenebris*, *qui abusus profanos in Ecclesia inolitos taxarent ac reprehenderent. Et* Ancharani *quidem Institutum minime frustraneum fuit*, *nec incassum abivit. Nulla quippe Natio est*, *nulla Lingua Europœa*, *in cujus idiomate non hic* Processus *legitetur. Germani*, *Galli*, *Itali*, *Hispani*, *Angli*, *Dani*, *Belgæ*, *Hungari*, *Poloni*, *commodum atque idoneum judicaverunt quem Popularibus suis vernaculo sermone propinarent. Quam ob rem autem*, *nisi quia deficientibus Sacris Bibliis in illo tenebricoso Ævo*, *hanc saltem Christianæ Doctrinæ faculam alluceri desiderabant*?

Lorsque l'on fait quelque attention au mélange bizarre de Personnes célestes & infernales, d'Anges & de Démons, d'Elûs & de Réprouvés, de Juifs & de Gentils, de Prophêtes & de Philosophes, d'Auteurs sacrés & de profanes, dont ces Procès sont tout remplis; mélange, qui n'est, ni moins blamâble, ni moins ridicule, que celui que l'Editeur reprend avec justice dans les Piéces de Théatre où l'on joüoit peut-être dès lors, & où l'on a joüé longtems depuis, les principaux événemens de l'Ecriture Sainte; il est bien difficile de se persuader que l'intention d'Ancarano & de ses semblables ait été aussi belle & aussi pure que celle que cet Editeur leur prête. En effet, s'ils avoient un pareil dessein, que ne mettoient-ils tout d'un coup, entre les mains de leurs Disciples, le Nouveau Testament & les autres Livres Sacrez? Et, s'il y avoit quelque danger à le faire, que ne leur donnoient-ils du moins quelques-unes de ces Paraphrases ou quelques uns de ces Abrégés Historiques de ces mêmes Livres, qui se trouvoient dès lors en si grand nombre? Ils auroient été incomparablement plus propres à répondre à leurs désirs, & ne leur auroient fait courir aucun risque. Mais, leurs vües étoient apparemment bien différentes, & bien opposées: peut-être même étoient-elles tout autrement subtiles, & que, selon le génie adroit & prévoïant de l'Eglise Romaine, elle ne donnoit ces Compilations amusantes au Peuple, que pour le détourner habilement par-là de la lecture utile & trop instructive de l'Ecriture, que cette Eglise a toujours été très intéressée à ne lui point laisser lire. C'étoit ainsi, qu'elle l'avoit déja longtems amusé avec la *Bible Historiaux ou Histoires Escolâtres de Pierre Comestor*, le principal répertoire de ses traditions les plus utiles: & c'est ainsi qu'elle vient de souffrir que les Jésuites, ses plus habiles Emissaires, lui aïent donné cette même Ecriture agréablement travestie en Roman sous le titre imposant & séducteur d'*Histoire du Peuple de Dieu tirée des seuls Livres Saints*; Recueil, incomparablement plus artificieux encore, de ses opinions les plus singuliéres, & de ses dogmes les plus chéris.

(32) *Voyez le* Journal Littéraire, *Tom. III*, *pag.* 26.

(33) Giugurta Tommasi; Istoria di Siena, *Part. II*, *pag.* 89, *cité par* Giov. Mario de' Crescimbeni, Comment. intorno alla sua Istoria della volgar Poesia, *Vol. I*, *pag.* 241.

(34) Des-Préaux, Art Poëtique, *Chant III*, *Vers* 85, 86.

(35) Processus Juris Joco-serius, *in Præfatione*, §§ 2 & 3.

ris. Peut-être aussi l'unique but de ces Auteurs étoit-il d'exercer leurs talens pour le Barreau sur quelque sujet intéressant & peu commun, & de se singulariser par une semblable entreprise; & que rien ne leur parut si propre à y réüssir, qu'une imagination aussi extraordinaire que celle d'un Procès entre le Diable & Jésus-Christ, ou entre Satan & la Vierge Marie. Une méthode aussi peu sensée que celle-là trouva sans doute divers Censeurs; &, si nous en croïons Mr. Deckher, plusieurs d'entre eux poussérent leur zèle jusqu'à la faire reprocher, par le Diable même, à Jaques de Theramo au lit de la mort. *Si in alia non adeo scandalose elaborata materia*, dit-il (36), *quæ in effectu Deum Christum risui habet, & Apostolos imposturæ arguit, exercita fuisset, laudatissima practica diligentia. Nescio an a Diabolo dignis muneribus pensata; nisi quod virorum fide dignorum enunciata extent, Actorem Autori, ultimis vitæ animæque curis, inter tristissimas præteritorum memorias, excessui suo indolenti, fidelis Patrocinii gratiam hoc elogio reddidisse: „ Ipsum, ut Advo„ catum, causam Clientis strenue egisse; oppositas „ Christo & Apostolis exceptiones, sibi ipsi, si Lis „ instruenda fuisset, pudendas; usurpatas & passim „ Artes, destruendæ adversæ parti, sibi incogni„ tas.*" On s'attendroit après cela, qu'en qualité de Ministre de la Justice Divine, il ne manqueroit point de se saisir de ce mauvais Avocat; mais, point du tout: il se contente de dire, „*Rem cum „ ipso sibi inposterum nullam futuram*;" & l'Auteur d'ajoûter, *gratiisque actis, utrinque discessum:* & c'est ainsi que finit ce conte ridicule, aussi absurde que le Procès même contre lequel il est fait. Ce que l'Editeur fait dire à Pancirole, touchant la Bible, n'est pas plus croïable, vû son grand savoir, & le Siécle où il a vécu; & n'est apparemment guéres mieux fondé que la question surprenante, que Mr. Bayle Article BOCHART, observe qu'on fit autrefois à ce savant Homme, dans la Bibliothéque de la Reine de Suede à Stockolm, *Que pensez vous d'un certain Livre qu'on nomme la Bible?* Ce n'est pas que je regarde de pareils traits comme absolument récusables; mais, il faut attentivement considérer quel est le tems où on les place, & quelles sont les Personnes auxquelles on les attribuë. Celui-ci, par éxemple, d'un Moine du tems de la Réformation, *Nova jam reperta est Lingua, quæ vocatur Græca. Ab hac sedulo cavendum. Hæc est, quæ parit omnes istas hæreses. Ea Lingua proditus Liber in manu passim habetur, & vocatur* Novum Testamentum. *Plenus hic Liber est Rubetis & Viperis. . . . . . Alia jam oritur Lingua, quam vocant Ebræam. Hanc qui discunt fiunt Judæi:* ce trait, dis-je, me paroit d'autant plus croïable, qu'il partoit d'un Moine persécuteur, & cela dans un tems, où ces gens-là n'avoient guéres que la corruption & l'ignorance en partage; & qu'il est attesté par un témoin oculaire, Homme de très grand mérite, & de plus Catholique-Romain. *Audivi*, dit-il, *Monachum* hæc *in Ecclesia declamantem* (37). Cet autre d'un Abbé Italien, qui demandoit bonnement à Tollius bon Catholique-Romain, *La Biblia, e questo un Libro Christiano* (38)? est encore tout-à-fait de pareille trempe. Mais, il n'en est pas de même de celui de Pancirole. Je sai bien que les Jurisconsultes négligeoient tellement autrefois l'Ecriture Sainte, qu'aïant à en emploïer quelque passage, ils le prenoient plûtôt dans leurs Livres de Jurisprudence, que dans la *Bible* même (39). Mais, ce qu'on impute à Pancirole est bien différent, & vû son tems, & son caractère, deux ou trois bons Garants ne seroient point superflus pour le bien prouver. Comment donc le croire sur la simple allégation de l'Auteur de ce passage, qui s'est contenté de le rapporter, sans en donner aucune preuve, & sans en citer aucune autorité?

(36) Joan. Deckherrus de Scriptis Adespotis, *Sect. VII*, *pag.* 207.

(37) Conr. Heresbachius de Græc. Litterar. Laudibus, *apud* Seldenum de Libris. *pag.* 305.

(38) Jac. Tollii Insignia Itiner. Italic. *pag.* 131.

(39) Ant. Hotman, Traité de la Dissolution du Mariage, par l'Impuissance & Froideur de l'Homme ou de la Femme, *pag.* 91, 92.

Quoi qu'il en soit, si Jaques de Teramo a eu l'intention qu'on lui attribuë, il n'est point étonnant que les Auteurs de l'*Index Librorum prohibitorum* y aïent mis son Ouvrage. Le Nicodemo qui remarque, que, l'aïant mis à la lettre B parmi les Livres des Auteurs incertains, c'est une marque qu'ils n'ont point sû qu'il étoit de Jaques de Teramo (40); devoit remarquer aussi, qu'ils en ont parlé à la lettre P sous le mot *Processus Juris Joco-serius*, *&c.*; & qu'ainsi ils en ont parlé comme de deux différens Ouvrages. L'Auteur de la Bibliothéque ancienne & nouvelle a fait une semblable faute: sous *Ancarano*, il donne à nôtre Auteur le *Processus Luciferi contra Jesum*; &, sous *Theramo*, il lui donne la *Consolatio Peccatorum seu de Redemptione Generis Humani* (41). Du Verdier n'en connoissoit point l'Auteur, non plus que les Compilateurs de l'*Index*, puis qu'il s'est contenté de dire simplement, *Le Procès de Moyse & Belial, Auteur incertain* (42).

Si l'on en veut croire l'Editeur du *Processus Juris Joco-serius*, l'Ouvrage dont nous parlons a été, non seulement traduit, mais même imprimé, en toutes les Langues de l'Europe: *Opus . . . . antehac Germanice, Gallice, Italice, Hispanice, Polonice, Danice, & Belgice translatum atque impressum* (43). Ce que je puis affirmer comme certain, c'est qu'il y en a cinq Traductions, dont je vais détailler les différentes Editions. I. La plus ancienne de toutes est une Version Allemande, connuë sous le titre de *Recht-Buch Christi wider Sathan Fürsten der Hellen, und des Sünders Betrostunge*, ou bien *Recht-Buch von dem Teuffel Belial wider Jhesum*, conservée dans divers Manuscrits, & entre autres dans un *in folio* de l'an 1471, intitulé *Jacobi de Theramo Lis Christi & Belial Lat. verdeuscht durch Mich. Brünigk*, & qui a appartenu à Thomas Ittigius, & dans deux autres de la Bibliothéque de Mr. Krafft (44): la même, apparemment, qui a depuis été imprimée sous ce titre, *Processus Belials gegen Christum Teutsch, das ist, Processus Judiciarius* Belial *intitulatus, de Latino in vulgarem stilum mirifice translatus, eneisque Figuris ornatus*, à Strasbourg, chez Henry Knobloczer, en 1477, in folio, avec des Figures en bois; à Ausbourg, chez Antoine Sorg, en 1479, & en 1481, in folio; & chez Jean Bœmler, en 1493, in folio; & à Strasbourg, chez Jean Prüss, en 1508, in 4°; commençant par cette Inscription, *Allen Christen un Gelaübigen, die do bawen den Gelauben der Christenheyt, ... embewt der Priester Jacob von Therammo heyl, &c.*; & dont l'Auteur de la Préface du *Processus Juris Jocoserius* dit avoir eu entre ses mains la prémiére Edition (45): & peut-être la même encore, que le Jurisconsulte Jaques Ayerer a revuë, changée dans le Langage, augmentée, & accompagnée de longs Commentaires, & que l'on a imprimée quantité de fois sous ce titre, *Historischer Processus Juris Jacob Ayerers, der Rechten Doctoris und Advocaten zu Nürnberg, auffs new ubersehen mit mehren Observationibus augirt und verbessert*, & entre autres à Francfort, chez Leonard Burcken, en 1600 & en 1623, in folio, & en 1656, in 4°, avec les Additions d'Ahasuerus Fritschius & de divers autres Jurisconsultes, (46). II. La seconde est une Traduction Françoise, publiée sous divers titres. La plus ancienne Edition est intitulée, *Procès fait & demené entre Belial Procureur d'Enfer, & Jhésus Fils de la Vierge Marie, & Redempteur de Nature Humaine, translaté de Latin en commun Langage, par vénérable & discréte Personne Frère Pierre Farget, de l'Ordre des Augustins*, & imprimée sans indication de Ville, ni d'Imprimeur, mais probablement à Lyon, en 1482, en

(40) Leonardo Nicodemo, Addizioni alla Biblioteca Napoletana, *pag.* 85.
(41) Konigii Bibliotheca vetus & nova, *pag.* 37. & 803.
(42) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 1082.
(43) Processus Juris Joco-serius, *in ipso* Titulo. *Il y a quelque chose à reprendre dans ces paroles; on ne sait s'il faut les entendre de tout le Recueil, ou simplement du* Processus Luciferi contra Jesum. *Il est pourtant probable qu'il n'a voulu parler que de celui-ci, aussi-bien dans le titre, qu'à la fin du long passage rapporté ci-dessus Citation* [35].
(44) Catalogus Bibliothecæ Thomæ Ittigii, *Tom. I*, *pag.* 126. Catal. MSS. Biblioth. Krafftianæ, *pag.* 47, & 48; *où l'on remarque qu'il y a quelque différence de Version entre ces Manuscrits, & que l'Auteur est nommé dans l'un* Jacob von Leronis, *& dans l'autre* Jacob von Terais, *& où on le nomme mal* de Therano.
(45) *C'est-à-dire, celle de* 1479: *n'aïant pas connu celle de* 1477. Processus Juris Joco-serius, *in* Prolegomenis, *où il se contente d'indiquer simplement l'année de cette prémiére Edition. J'ai tiré de l'autre le titre qu'on vient de lire.*
(46) Catalog. MSS. Biblioth. Krafftianæ, *pag.* 37. & 38, *où l'on remarque, que* Ayerer *a mal crû, que* Jaques de Theramo *avoit fait cette Traduction Allemande sur l'Original Latin imprimé cent ans auparavant.* Draudii Biblioth, Germanica, *pag.* 471. Struvii Biblioth. Juridica, *pag.* 266.. Beughem Biblioth. Jurid. *pag.* 308. Hendreich. Pandect. Brand. *pag.* 365.

[f] *Voyez ci-dessous après la Citation (7).*

celui qu'il faisoit *des Témoins de la Vérité* (*E*). D'un autre côté, le célébre Charles du Moulin le regardoit comme un impie & un blasphémateur (*f*) : & l'on a ridiculement avancé, que le Diable l'avoit remercié de lui avoir donné trop d'habileté dans un de ses

en caractères Gothiques, & avec Figures, in folio. La seconde est intitulée, *La Consolation des poures Pescheurs, ou le Procès de Belial à l'encontre de Jhésus, translatée de Latin en François par Pierre Farget, Docteur en Théologie, de l'Ordre des Augustins*; imprimée à Lyon, par Jean Fabri, en 1485, in 4°; & réimprimée encore au même endroit, & de la même forme, en 1490, & en 1512 (47). Toutes ces Editions sont rempliës de Figures en bois, assez mal faites, mais en récompense fort grotesques & fort ridicules. Peut-être y en a-t-il de semblables dans celles dont je vais parler. III. La troisiéme est une Version Flamande, intitulée *Een geestelyk en geinstrueert Process tusschen Christus en Belial*, imprimée avec cette Inscription *Een heilig Boek gedruckt tot Haarlem*, 1484, in folio; & réimprimée diverses fois depuis sous ce titre, *Belial een rechtelyck Ghedinghe tusschen Belial den Helschen Procureur, als Aanklanger, en Jesu-Christo Hemelsche God Andwoerdere*, à Anvers, en 1512, in folio; chez Henri Eckert van Homberch, en 1516, in folio; chez Simon Cock, en 1551, in folio; chez Jean van Ghele, en 1558, in folio; & ailleurs (48). IV. & V. l'*Index Librorum prohibitorum & expurgandorum Hispanicus* condamne une Version Espagnole, intitulée *Belial Procurador de Lucifer contra Moysen Procurador de Jesu Christo* (49): & l'*Index Librorum prohibitorum Romanus* en condamne une Italienne, intitulée *Belial Procuratore di Lucifero contra Moyse Procuratore di Giesu Christo* (50); Version, dont je viens de rencontrer une Edition sous ce titre, *Belial volgare, intitolato* Consolatione de' Peccatori, *quale narra la Quistitione in forma di Lite mossa al nostro Signor Messer Giesu Christo dal Dimonio infernale circa la Salute de gli Huomini; tutto cio approvando & riprovando co' Detti della Sacra Scrittura*: in Venetia, per Bartolomeo l'Imperatore, 1544, in 8°. VI. Enfin j'en trouve une Traduction Danoise, intitulée *En Christelige Historie oe Sametale imellem Belial, Helve des Procurator, oe Moses en Fuldmyndige paa Jesu-Christi Vegne, nu nyligen udgnaet ..... skrevet i Malmoe af Thomao Bergeman, Organist, anno* 1589; & conservée en manuscrit, dans la Bibliothéque de Mr. de Rostgard. Voïez en le Catalogue, pages 475 & 476. J'ignore si cet Organiste en est simplement le Copiste, ou bien le Traducteur.

[47] *Voyez ci-dessus l'Article* FARGET, *Remarque (A), Num. IV, Citations* (10), (11), & (12), *où j'ai parlé de ces Editions.*

[48] Biblioth. Bentesiana, *pag.* 20. Catal. Librorum Adriani Paw, *pag.* 87. Index Librorum prohibitorum Belgicus, *pag.* 91. *Edition. Chr. Plantini*, 1570, *in* 8.

[49] Index Libror. prohib. & expurgand. *pag.* 156.

[50] Index Libror. prohib Clement. VIII, *folio* 45. *vso. Edit. Rom. ap. Bladum*, 1593. *in* 4.

Comme l'Impression de toutes ces Traductions ne s'étoit faite qu'*avec permission des Supérieurs*, que rien n'étoit autrefois plus en usage que leur lecture, & qu'elles seroient encore aujourd'hui fort en vogue si la réformation n'en avoit découvert & fait sentir tout le ridicule; il est très apparent, qu'il y a plus de politique que de bonne-foi dans l'Interdiction qu'en prescrit l'*Index*, & qu'on n'a pris la précaution de les y placer, que pour ne se voir plus exposé au trop juste reproche d'autoriser de si grandes pauvretés.

(*E*) *On a débité que Jean Huss le regardoit comme un Prophête; & M. Flacius Illyricus . . . lui a donné place dans son* Catalogue des Témoins de la Vérité.] C'est ce que l'Editeur du *Processus Juris Joco-serius* n'a pas manqué d'observer dans ses Prolégoménes. Il s'est servi pour cela d'un passage du *Catalogue des Témoins de la Vérité*, dans lequel Flacius Illyricus s'exprime ainsi: *In Libro Conciliorum est, quod Joannes Huss aliquando in Concione publica, vulgari sermone ad Auditores dixerit Jacobum de Theramo, qui vixit anno* 1390, *prophetasse, (scripsit enim Libros aliquot,) fore ut anno* 1409 *surgat quidam, qui Sacras Litteras & veram fidem persequatur: eamque Prophetiam esse completam; nam Alexandrum Papam* (51) *persequi se suamque veram Doctrinam, & vulgari Sermone translatas Sacras Scripturas* (52). On ne trouve rien de pareil, ni dans les Sermons, ni dans les autres Ecrits de Jean Huss, où il n'est fait aucune mention de Jaques de Teramo; &, s'il étoit vrai qu'il se fût exprimé quelque-part ailleurs de cette sorte, non seulement il auroit regardé nôtre Jaques de Teramo comme un Prophête, mais même il auroit crû que sa Prophétie auroit été accompliē en sa Personne.

Mais, il n'y a rien là apparemment de plus certain ni de mieux établi, que dans ce qu'on débite depuis si long-tems, que le même Jean Huss a prophétisé peu avant son Supplice, *Que dans cent ans ses Juges en répondroient à Dieu & à lui*; & encore, *Qu'on bruloit bien l'Oye alors, mais, qu'au bout de cent ans, il s'éléveroit un Cigne, qu'on ne pourroit pas bruler de même:* ce qui se rencontre à-peu-près en ces termes dans différens Auteurs. *Hodie Anserem ustulatis; sed post annos centum veniet Cygnus quem assare non poteritis.*

Constantem inconstans constantia sustulit Hussum.
Pro Christo ardentem dum subit ille Rogum,
Anni abeant centum, causam Christoque mihique
Dicetis, Cygnus cum Anseris Ultor erit.

IgnIs Corpora saCra saCrI ConsVMpserIT HVssI,
M. CCCC. XV.
Post HVssVM CæCo CyCnVs In Orbe CanIt.
M. CCCCC. XVII, (53).

Prophétie, probablement imaginée après coup sur quelque simple jeu de mots (54), ou sur quel-

[51] *Aléxandre V.*

[52] Matthias Flacius Illyricus, *in* Catalogo Testium Veritatis, *col.* 1796. *Edition Genevens., ap. Stoer*, 1608, *in folio.*

[53] *Voyez, entre autres*, Pauli Freheri Theatrum Virorum Eruditione clarorum, *pag.* 84. Christiani Junckeri Historia Lutheri Nummis illustrata, *pag.* 32, 40, 309, 312, &c. Regenvosscii Hist. Eccles. Slavonicor. *pag.* 41.

On prête de semblables Prédictions à diverses autres Personnes: voici les plus singuliéres à mon gré. On prétend, que, lorsque l'Empereur Frédéric Barberousse fit bâtir une Eglise à Inging en Carinthie, quelqu'un mit sur la Tête d'une statuë de Moine ces lettres majuscules L. U. T. E. R. U. S. *Voyez* Theophrasti Paracelsi Descriptio Carinthiæ, *pag.* 250. *d'Edition de Strasbourg, en* 1616. *On veut que le fameux* Dante *ait été aussi un de ces Prophêtes, & qu'il ait prononcé ces propres mots:* Unus, circa quinquies centum & decem quinque, missus a Deo, excidet Scortum illud, & Gigantem qui cum ipso deliquit. *Voyez le* Centifolium Lutheranum *de Mr.* Fabricius, *pag.* 336, 340, *& suivantes, où il y a beaucoup d'autres de ces Prédictions. Je ne rapporterai plus que celle-ci, qu'on attribuë à un Franciscain nommé* Jean de Hilten, *& qui fut trouvée derriére l'Autel des Augustins de Gotha en* 1531:

MC quadratum, LX quoque duplicatum,
Oraps peribit, & Huss Wiclefque redibit.

Ces lettres numérales quadruplées sont, dit-on, MCCCC, & les doublées CXX; ce qui revient à M. D. XX. qui est à-peu-près le tems de l'Etablissement du Lutheranisme. Mais, elles pourroient tout aussi-bien produire MCCCCLXX, ou bien MMMMCCCCCXX; car, pourquoi joindre les deux lettres du dernier de ces chiffres, & ne multiplier que la derniére dans le prémier? Au prémier cas, la Prophétie seroit fausse; car, il n'y a point eu de Réformation en 1470: *&, au second cas,* Oraps, *qui signifie probablement* Ora pro nobis, *subsisteroit encore longtems, & Jean Huss & Wiclef ne seroient pas prêts à revenir. Le reste n'a pas besoin d'explication. Ce Moine fut emprisonné pour avoir osé reprendre quelques abus Monastiques. Voyez le* Mystere d'Iniquité de du Plessis-Mornay, *folio* 625, *où il cite* Melanchtonis Apologia. *Au reste, toutes ces Prophéties là pourroient bien n'être que des imitations de celles de* Daniel *& de l'*Apocalipse, *dont les Protestans croïent voir de même l'accomplissement dans les Albigeois & dans Luther.* Les Saints seront livrez en sa main jusqu'à un tems, des tems, & une moitié de tems, *dit* Daniel, *VII*, 25. La Femme s'envola au Desert, pour y être nourrie, un tems, des tems, & la moitié d'un tems, *dit* l'Apocalipse, *XII*, 14. *Voilà justement selon leurs Commentateurs, les trois cens cinquante ans écoulez depuis la retraite des Albigeois dans les Vallées après leur persécution sous St. Louis, jusqu'à la résistance ouverte de Luther aux opinions & aux violences de l'Eglise Romaine; car, un tems, ou un jour dans l'Ecriture, signifiē cent ans. Voyez le* Scaligerana, *pag.* 88.

[54] *En Bohémien,* Huss *signifie* Oye: *& Wenceslas Roi de Bohéme, charmé des Présens considérables que lui procuroient les différends suscitez par* Jean Hus *dans l'Université de Prague, s'écrioit assez agréablement,* Hé! d'où me vient cette bienheureuse *Oye*, qui me pond ainsi des Oeufs tout d'or & tout d'argent? *Voyez* Dubravii Hist. Bohem. *Libr. XXIII, pag.* 614. *Très longtems après, les Fréres Bohémiens, ou Hussites, que* PIERRE CANISIUS, *Jésuite étoit allé harceler à Prague, se jouërent encore du mot* Anser, *en opposant ce* nom

[g] *Voïez ci-dessous avant la Citation (29).*

ses Ouvrages (*g*). Le Toppi, qui en a donné deux Articles, l'un sous le nom de GIACOMO DE TERAMO, & l'autre sous celui de GIACOMO PALLADINO (*h*), ne s'est point apperçu qu'il ne s'agissoit-là que d'un seul & même Homme, dont il fai-

[*h*] Nic. Toppi, Biblioteca Napoletana, *pag.* 110, & 338.

quelque saillie imprudente de Prédicateur indiscret (55), & dont on n'a point encore pû produire d'autorité imprimée avant l'opposition ouverte de Luther au commerce scandaleux & impië des Indulgences. Je sai bien, qu'on produit la Médaille suivante de Jean Huss,



sur le Revers de laquelle on lit ces mots: *CENTVM REVOLUtis ANnIS DEO REDDetis RatiOnEM ET MICHI CONdemNATo* 1415 (56). Mais, quoi qu'en puissent dire les partisans de ce prognostic, cette Médaille, renouvellée diverses fois depuis (57), & adoptée par tant de différentes Personnes (58), ne me paroit nullement autentique; 1°, parce que les Auteurs de deux Viës de Jean Huss, témoins oculaires de sa condamnation & de son supplice, ne rapportent rien de semblable, ni même d'approchant (59); 2°, parce qu'il est bien certain, que ce ne fut point Jean Huss, mais Jérome de Prague, qui fit cette réponse à ses Juges, comme deux Auteurs de sa Vie, Spectateurs de son Jugement & de sa Mort, l'affirment très positivement en propres termes (60); 3°, parce qu'une pareille erreur est, sinon une forte preuve, du moins un violent indice, que cette Médaille n'est pas du tems, & n'a été fabriquée dans des tems postérieurs, que par des Gens, qui ne connoissoient qu'en gros l'Histoire de ces deux Personnages illustres, & qui ne se sont point apperçus qu'ils attribuoient mal-à-propos à l'un ce qui ne pouvoit convenir réellement qu'à l'autre: & c'est quelque chose de bien particulier, que, de tous ceux qui ont emploïé ce fait, personne ne se soit encore apperçu de cette erreur. Je ne saurois donc me persuader avec Mr. Junckerus (61), que ce soit cette Médaille-là, que l'Abbé Bizot ait euë en vuë, lorsqu'il a dit, que *la prémiére des Médailles modernes est celle de Jean Huss frappée en* 1415; *& que si l'on en voit de plus anciennes elles sont fausses, ou restituées*, (62). Il

nom au sien, en ces termes: Tu procul esto, *Canisi*: pro nobis excubat *Anser; c'est-à-dire* Jean Hus leur Patriarche. *Voyez la* Vie de Canisius, *pag.* 115. *En Allemand*, Luther *signifie* pur. *Ses Disciples, qui regardoient sa Doctrine comme aussi pure que la blancheur d'un* Cigne, *non seulement l'ont souvent désigné sous ce Simbole, mais même l'ont quelquefois uni à* Jean Huss *représenté sous celui d'une* Oye, *tant dans leurs Ecrits, que dans leurs Monumens publics, comme on le peut voir dans l'*Historia Lutheri Nummis illustrata, *Num. LVI, LVII, LXVI, — LXX, LXXVI, pag.* 277 —— 310; *& dans le* Centifolium Lutheranum *de Mr.* Fabricius, *Chap. CXXVIII, & CXLII, pag.* 387. *&* 408: *& de ces deux idées ainsi réüniës, s'est aisément formée la Prophétie dont nous traitons ici.* Luther *lui-même pourroit bien en être le prémier Auteur; car, on la trouve, en propres termes dans le Chap. XI. de son* Commentaire sur Daniel, *imprimé à Hagenaw, dès* 1527, *in* 8. Et is Contemptus, *dit-il*, quo Papatus laborare cœpit, a temporibus S. Joannis Hus duravit ad hæc nostra usque tempora, in quibus eum exterruit rumor & fama cujus Præcursor S. Joannes Hus extitit, sicut illis vaticinatus est in spiritu cum diceret: *Post centum annos Deo mihique respondebitis.* Item: *Nunc quidem assabunt Anserem, Cygnum vero qui post me venturus est non assabunt.* Et eventus Vaticinium ejus comprobavit: Exustus est anno 1416. Hæc autem contentio & pugna mota ob indulgentias anno 1517. cœpit. *Voïez le Tome IV de ses Oeuvres, folio* 334 *d'Edition de Wittemberg, chez Jean Luffs, en* 1552, *in folio, en* 7 *Volumes, en Latin. Cela se trouve traduit en François, tant dans le petit* Recueil de plusieurs Personnes qui ont constamment enduré la Mort, pour le Nom du Seigneur, depuis Jean Wiclef jusques au tems présent, *imprimé* par Jean Crespin, dès 1556, in 16, *pag.* 151, *&* 152, *que dans l'*Histoire des Martyrs persécutez & mis à Mort pour la Vérité de l'Evangile, depuis les Apôtres jusqu'à présent, *imprimée en dernier lieu* à Genéve, chez Pierre Aubert, en 1619, in folio, *folio* 76. *Voici ce qu'on y lit*, Pour perpétuer la Mémoire du Saint Personnage JEAN HUS, les *Hussites* firent battre une Monnoye d'Argent, qui fut nommée *la Monnoye Hussitique*, à l'entour de laquelle ces mots estoyent gravez, *Aprés cent ans vous en repondrez à Dieu & à moy*, qui estoyent les propres paroles que Jean Hus avoit dit à ceux du Concile, qui le faisoyent mourir si iniquement: entendant (peut-être) qu'à cause que la vie de l'Homme ne peut s'estendre ordinairement outre cent ans, que tous ceux, qui estoyent-là présens, mourroyent dedans tel tems; & que, venant devant le Jugement de Dieu, seroyent alors contrains de rendre compte de leur exécrable forfaict. Mais, pource que ce grand Restaurateur de l'Evangile, Homme de saincte mémoire, Martin Luther, a autrement entendu ce propos, nous mettrons icy son interprétation comme il l'a escrite en ses *Commentaires sur Daniel.* SAINCT JEAN HUS, (dit-il) *a été le Précurseur ou Avant-Courreur du mépris de la Papauté*, comme il leur prophétisa en esprit, disant, *Aprés cent ans vous en repondrez à Dieu & à moy;* & dérechef, *Maintenant certes ils rostiront l'Oye*, (car, en Langue Bohémienne *Hus* signifie cela). *Mais ils ne rostiront pas le Cigne, qui viendra aprés moi.* Et, certainement, ce qui est advenu, a vérifié sa Prophétie; car, il fut brulé l'an 1416, & de nôtre temps le différent & débat, qui a esté esmeu pour les pardons du Pape, a commencé l'an 1517. *Peut-être* Luther, *y a-t-il eu en vuë ces passages singuliers des* Oeuvres de Jean Huss: *pag.* 118, Oportet quod *Auca* Alas moveat contra Alas Behemot, & contra Caudam quæ semper cooperit abominationem Bestiæ Anti-Christi: *pag.* 121, Pro uno *Ansere* infirmo & debili multos Falcones & Aquilas . . . . . corroborabit: *pag* 91, Vita Christi per plures Prædicatores, *meliores me*, melius depingetur: *& pag.* 92, Spero quod quæ dixi sub tecto prædicabuntur super tecta. *Mais, ce seroit manifestement en avoir abusé; car, ce sont-là bien moins des prédictions, que des vœux ardens pour la Réformation de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, une infinité de Gens ont été, & sont encore aujourd'hui fort entetés de cette prétenduë Prophétie: jusques-là que quelques-uns en ont fait une espéce de suplément, ou de nouvel accomplissement de ce que* Marc Antoine de Dominis, *Archevêque de Spalatro, s'éléva contre l'Eglise Romaine, en* 1617, *justement cent ans après* Luther, *par la publication de son Ouvrage* de Republica Ecclesiastica; *mais, peu après tout cela s'en alla en fumée par son retour en Italie. & sa rentrée dans l'Eglise Romaine, qui ne manqua pas de le punir de sa légéreté & de son inconstance, l'aïant fait enfermer en Avril, & bruler mort en Décembre* 1624.

[55] *On prétend qu'il eut un jour la hardiesse d'avancer dans un de ses Sermons, qu'il* vouloit donner un si furieux soufflet à l'Eglise Romaine, que la flétrissure en paroitroit encore cent ans après. *C'est ce que rapporte en ces termes*, Sermones . . . . . in magno cœtu Hominum sermocinabatur, glorians *se ejusmodi Colaphum Romanæ Ecclesiæ impacturum, ut livorem ejus ne post centum quidem annos aboleat*, Dubravius Hist. Bohemicæ, *Libr. XXIII, pag.* 616, 617. *Mais, cela ne se trouve en aucune façon dans ceux de ses Sermons qui sont dans le Recueil de ses* Oeuvres, imprimé à Nuremberg, chez Jean Montan, & Ulric Neuber, en 1558, en 2 Voll. in folio.

[56] C. Junckeri Historia Lutheri Nummis illustrata, *pag.* 33, *Tab. IV, Num. IX. Voïez aussi* Mieris, Historia, *pag.* 29.

[57] *Voïez là-même, pag.* 25, 34, 35, 410, *&c.* Mieris, *pag.* 29.

[58] Carion, Crepin, Flacius Illyricus, du Plessis-Mornay, Matthieu, Grandmont, Scultet, Reckembergius, Tentzelius, Junckerus, Mieris, & *beaucoup d'autres.*

[59] *Ces* 2 Vies de Jean Huss *sont imprimées avec ses* Oeuvres, *l'une au commencement du prémier Volume, l'autre à la fin du second.*

[60] Cito vos omnes ut respondeatis mihi coram altissimo & justissimo Judice infra centum annos, *dit le prémier, pag.* 526; Appello ad celsissimum simul & æquissimum Judicem Deum omnipotentem, ut coram eo centum revolutis annis respondeatis mihi, *dit le second, pag.* 531 *du II Volume des* Oeuvres de Jean Huss & de Jérome de Prague. *Notez pourtant, que le* Pogge, *qui a fait une rélation de cette Condamnation & de ce Supplice, comme y aïant aussi assisté, ne dit quoi que ce soit d'une particularité si remarquable. Mais, que cette espéce de Citation au Tribunal de Dieu soit réelle ou non, la chose n'en est pas beaucoup plus merveilleuse; car, de tout tems, ça été une formule assez ordinaire à ceux qui se sont crus injustement condamnez au dernier Supplice: &, probablement, lorsque Jérome de Prague se l'appropria, il ne prétendoit nullement se faire considérer comme un Prophête; mais, se servant, suivant l'usage établi par-tout, d'un nombre certain pour un incertain, il voulut seulement faire comprendre à ses Juges, que, selon le cours de la nature, il ne se passeroit pas un fort long tems, qu'ils ne rendissent tous compte à Dieu de leur injustice. Mr.* Bayle, *qui connoissoit parfaitement bien cette rélation de la mort de Jérome de Prague par le* Pogge, *n'a pas laissé de dire mal-à-propos, dans son Article* CAMALDOLI, *Remarque* (*E*), *pag.* 736, *qu'elle concerne Jean Huss: & c'est-là un de ces tours que la mémoire se plait quelquefois à jouër aux plus habiles Gens.*

[61] Historiæ Lutheri Nummis illustratæ, *pag.* 39.

[62] Bizot, Histoire Métalliq. de Hollande, *Tom. I, sign. A vs.* Collectio Labbeana, *Tom. XII, col.* 133: *&* Harduiniana, *Tom. VIII, pag.* 414. *Mr.* des Vignoles *croit pourtant en avoir découvert une autre qu'il qualifie de la* plus ancienne Médaille des modernes, *savoir celle de* François II, Evêque de Padouë, *frappée en* 1390. *Voïez les* Novelle della Republica Letteraria, *anno* 1744, *pag.* 307.

faisoit mal-à-propos deux différens Auteurs : & le Nicodemo, son Continuateur, qui l'a repris assez souvent de simples bagatelles, ne l'a nullement repris d'une semblable faute.

Il y avoit d'autres Médailles de Jean Huss, plus simples, plus conformes à son Histoire, & par conséquent plus vraisemblablement autentiques, par éxemple, les trois suivantes;



les deux prémiéres, rapportées par Mr. Junckerus lui-même à la page 409. de l'Appendix de son Histoire; & la troisiéme, procurée par Mr. Mieris au bas de la page 29. de son *Histoire* Hollandoise *des Souverains des Païs-Bas des Maisons de Baviére, de Bourgogne, & d'Autriche :* & c'est de quelqu'une de celles-là, mais principalement de la derniére, que je croirois que l'Abbé Bizot a prétendu parler.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain, qu'on fit un crime à l'infortuné Jean Huss de l'application qu'on lui attribuë de la prétenduë Prophétie de Jaques de Téramo au Pape Alexandre V, & que c'est le IX. des Articles proposez contre lui au Concile de Constance. *Item, Articulus nonus, in quo continetur, quod Johannes Hus dixit in vulgari ad Populum :* Ecce completa est Prophetia, quam prædixerat Jacobus de Theramo, quod anno Domini millesimo quadringentesimo nono surgat unus qui Evangelium, Epistolas, & Fidem Christi persequetur; *per hæc denotando D. Alexandrum, qui in suis Bullis mandavit Libros Wiclefi cremari.* Mais, on ne sauroit légitimement conclure de cette accusation, comme le font Flacius Illyricus & l'Auteur de la Préface du *Processus Juris Joco-serius*, que Jean Huss aît effectivement regardé Jaques de Teramo comme un Prophéte, ni qu'il se soit appliqué à soi-même l'accomplissement d'une de ses Prophéties. Quoi qu'il en soit, voici cette prétendue Prophétie : elle est tirée du *Belial* de nôtre Jaques de Teramo ou de sa *Consolatio Peccatorum*, & prise d'un calcul assez embarassé de la durée du Règne du Saint Esprit dans l'Eglise; & c'est-là probablement en quoi consistent les *Prophéties* attribuées à cet Auteur. *Anno Domini* 1409, dit-il (63), *ipsa potestas Infernalis ponet in Christi Ecclesiam potestatem Anti-Christi, qui persequetur Ecclesiam Christi & ejus verum Vicarium per temporales Reges infra* 9 *annos; quibus completis regnaturus est in Ecclesia Christi, & quam possidere debet contra Christi verum Vicarium annis tribus & dimidio. Ex gravi persecutione populi sancti & sacerdotum, sanguis sicut aqua effundetur, & fames valida erit, & tanta erit tribulatio, qualis non fuit ex qua die visus est populus in Ecclesia Christi. Postea deficiet ejus potentia, & sine manu conteretur, ac præcipiet Sancta Sanctorum destrui, ac Novum & Vetus Testamentum concremari.* Au reste, il est assez étonnant, que Mr. Lenfant ne nous ait absolument rien dit, ni de cette Prophétie, ni de l'accomplissement qu'on accusoit Jean Huss d'y trouver, ni de cette accusation singuliére du Concile. Cela étoit pourtant de son sujet, & méritoit assez d'être éxaminé.

[63] Belial, *Cap. LIV*, *pag.* 239, 240, *Edit. in* 8.

PALLAVICINO (FERRANTE), l'un des beaux esprits d'Italie au XVII. Siècle, étoit de l'illustre Famille de Pallavicini (*a*), & Fils de Girolamo Pallavicino Cavalier de beaucoup de mérite & de grande considération (*b*). Il nâquit à Plaisance (*c*), & l'on peut conjecturer que ce fut vers les années 1615, ou 1620, (*A*). Moins par inclination, que par des raisons de Famille, il entra dans la Congrégation des Chanoines Réguliers de Latran (*d*): il en prit l'habit, avec le nom de Marc-Antoine, dans leur Maison de Milan dite de la Passion (*e*); &, après y avoir commencé ses Etudes (*f*), il se transporta à Padouë, où il les acheva avec beaucoup de succès (*g*). Il

[*a*] Ghilini, Teatro d'Huomini Letterati, *Part. II*, *pag.* 77. Glorie de gli Incogniti di Venetia, *pag.* 137. Girol. Brussoni, Vita di Ferrante Pallavicino, *pag.* 1. Comneni Papadopoli Hist. Gymnasii Patavini, *Tom. II*, *pag.* 301.
[*b*] Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 2.
[*c*] Ghilini, Teatro, *Part. II*, *pag.* 77. Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 2. Papadopoli, *pag.* 301. Priolo, *qui le dit de* Parme, *se trompe apparemment.* Ferrarius Palavicinus, Canonicus, ut barbare loquitur, Regularis, *Parmensis*, nobilis ortu. *Voïez ses* De Rebus Gallicis ab Excessu Lud. XIII Historiar. Libri XII, *pag.* 46. *Editionis* Lipsiens. apud Jo. Grossium, 1686, in 8. Chrétien-Fréderic Franckenstein, *qui a fait faire cette Edition, & qui l'a enrichie de très bonnes Tables, est aussi dans la même erreur. Voïez sa seconde Table, au mot* Pallavicinus.
[*d*] Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 2. Papadopoli, *pag.* 301.
[*e*] Ghilini, Teatro, *Part. II*, *pag.* 77. Papadopoli, *pag.* 301.
[*f*] Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 2.
[*g*] Ghilini, Teatro, *Part. II*, *pag.* 77. Papadopoli, *pag.* 301.

(*A*) *Il nâquit ..... vers les années* 1615, *ou* 1620.] C'est ce qu'on peut inférer de ce que dit le Ghilini, qu'il n'avoit que vingt-trois ans, qu'il se distinguoit déjà entre tous les Membres de l'Académie *de gli Incogniti* de Venise, où il prenoit le nom d'*Academico Occulto*; & qu'alors il préparoit pour la Presse ses événémens de l'année 1636 : *Al presente s'affatica in ridurre à perfezzione* .... Li successi del Mondo nell'anno 1636. ..... *i quali* ..... *usciranno in breve alla luce* (1). On peut prouver d'ailleurs qu'il mourut, vers la fin de 1643, après environ dixhuit mois de fuite & de prison (2). Le Discours du Ghilini se rapporte donc aux années depuis 1637, jusqu'en 1643; &, si vous en déduisez les 23 dont il parle, vous trouverez que la conjecture que j'avance n'est point mal-fondée. Si le Ghilini avoit noté la date de la composition de ses Eloges, on pourroit parler plus positivement du tems de la naissance du Pallavicino, & l'on ne seroit point réduit à le deviner. Plûtôt que de lui prodiguer des superlatifs, & de nous dire *che si puo ragionevolmente chiamare un Mostro de gli Ingegni, un miracolo dell'età nostra*, louänges triviales

(1) Ghilini, Teatro d'Huomini Letterati, *Tomo II*, *pag.* 77.

(2) *Voïez ci-dessous Remarque* (*D*).

Il se fixa ensuite à Venise, où il fut fait Membre de l'Académie *de gli Incogniti* (*h*). Il obtint de son Général la permission d'aller en France; mais, retenu par les attraits d'une belle Fille de Venise, dont il étoit devenu éperdument amoureux, il se tint caché dans cette Ville, d'où il fit tenir à ses amis quantité de Lettres comme écrites de la Cour de France (*j*). Son Voïage en Allemagne fut plus réel: il y alla vers la fin de l'année 1639. (*i*). Après y avoir resté seize mois comme Chapelain du Duc d'Amalfi, il retourna en Italie extrémement changé de corps & d'esprit: car, soit par l'usage des pöeles, soit par trop de commerce avec les Allemandes, il avoit le col & le front tout gâtés d'Ecrouëlles: & il avoit acquis une liberté de parler & d'écrire, qui lui préjudicia beaucoup dans la suite (*k*). En effet, s'étant entiérement livré à son températnment qui le portoit à la Satire, il se mit en tête de se déchainer contre la Cour de Rome en général, & contre la Famille des Barberins en particulier (*B*); & cette im-

(*h*) *Voïez les* Glorie de gli Incogniti di Venezia, *imprimées* à Venise, chez Francesco Valvasense, en 1647, in 4. *pag.* 137. Papadopoli, *pag.* 302.

(*j*) Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 4. *L'Auteur des* Glorie de gli Incogniti di Venetia, *pag.* 138, *prétend qu'il alla effectivement en France, après avoir été en Allemagne.*

(*i*) *Voïez sa* Lettera al Marchese Aless. Pallavicino, *pag.* 583, 584. *dell'* Opere Scelte.

(*k*) Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 4.

viales & qu'on est toujours obligé de prendre au rabais, n'auroit-il pas mieux fait de nous dire tout simplement le tems précis de sa naissance? Le nouvel Historien de l'Académie de Padoue la place en 1621. (3). Mais, s'il mourut effectivement en 1643; & s'il étoit alors âgé de vingt-six ans, comme je viens de le trouver à la page 139. des *Glorie de gli Incogniti di Venetia*; on peut certainement fixer sa naissance à l'Année 1617.

(3) Nicol. Comneni Papadopoli, Historia Gymnasii Patavini, *Tom. II*, *pag.* 301.

(*B*) *Il se mit en tête de se déchainer contre la Cour de Rome en général, & . . . . . les Barberins en particulier.*] Le Compilateur d'une assez mauvaise rhapsodie manuscrite, moitié Latine, moitié Françoise, commencée à Geneve en Juin 1672, & intitulée assez burlesquement *Personalitates Virorum illustrium tum in Litteris Politicis, & Rebus Bellicis*, débite, mais sans en donner aucune preuve, que Ferrante, aïant fait imprimer ses *Sermons*, & les aïant présenté au Cardinal Barberin, ce Prélat, offensé qu'un Homme si débauché eut ôsé prendre cette hardiesse, se fit apporter de la chandelle, & brula ces *Sermons* en présence de leur Auteur; ce qui donna lieu à sa haine implacable, & à son déchainement imprudent contre les Barberins. Mais, cela paroit d'autant moins fondé, qu'aucun de ses Historiens ne parle de ces *Sermons*; & que, quand bien même ils auroient existé, une pareille éxécution n'auroit été qu'un vrai *Brutum Fulmen* absolument inutile, puisque cette étrange *chandelle* n'auroit *brulé* qu'un éxemplaire, & que l'Impression n'en subsistoit pas moins. Moréri prétend, qu'il ne se livra à ce dangereux dessein, que pour servir son Prince, Odoard Farnese, Duc de Parme & de Plaisance, à qui le Pape Urbain VIII. faisoit alors la Guerre; & que, *n'étant pas en état de le défendre avec les Armes, il se servit de sa plume, & publia diverses Piéces extrémement desavantageuses au St. Siége & à toute la Maison Barberine* (4). Mais, un Auteur Italien, qui a fait sa Vie, & qui l'avoit connu très particuliérement (5), nous fait entendre que ce ne fut là qu'un accessoire, & qu'il y avoit beaucoup plus de personnel dans sa haine contre les Barberins, que de zêle pour les intérêts de son Prince; & cela est beaucoup plus vraisemblable. Selon cet Auteur, ce ne fut que par un enchainement de diverses circonstances, qu'il en vint là; & le malheur qu'il eut d'y succomber ne vint que d'une bagatelle: tant il est vrai, que le bonheur & le malheur des plus grands Hommes ne sont le plus souvent la suite que d'une chose de néant. Entrainé, tant par sa propre inclination, que par les conseils de ses amis, il s'étoit mis à écrire diverses choses, & entre autres les prétenduës Lettres de France dont j'ai déjà parlé ci-dessus (6). Charmé du succès qu'elles avoient eu, & fortement sollicité par les Libraires qui lui païoient bien ses compositions, il en publia plusieurs qui n'étoient guéres dignes de lui, & une entre autres intitulée, *Le Courrier dévalisé*, dont on lui avoit fourni l'invention, & qui fut la seule cause de tous ses malheurs. Peu de tems avant son Voïage en Allemagne, la publication de cette Piéce lui avoit été interdite par le Sécrétaire de la République de Venise, plus difficile ou plus clairvoïant en cela que l'Inquisition, qui la lui avoit accordée; mais, à son retour, tant par ressentiment contre ce Sécrétaire, que pour se vanger des Barberins, qui, à la sollicitation des Jésuites, avoient fait défendre ses Livres sur l'Ecriture, il la retoucha, l'augmenta de diverses Lettres, & la fit imprimer en secret par le Frère d'un Libraire de Venise nommé Francesco Picenini. Cela fut bientôt découvert par un Homme de Lettres Espion des Barberins, qui en avertit aussi-tôt le Nonce Vitelli, & qui sous prétexte d'amitié pour le Libraire se fit livrer presque pour rien les éxemplaires prêts à paroître, & les revendit fort chérement en suite. Sur les Plaintes du Nonce, Ferrante Pallavicino fut arrêté (7); mais, il en fut quitte pour six mois de prison (8); d'où étant sorti, plus par les soins d'une Courtisane qui l'aimoit avec passion, que par ceux de ses amis qui l'avoient presque tous abandonné (9), il quitta l'habit de son Ordre, & vécut en particulier. Quelque tems après, la Guerre s'étant déclarée entre le Pape & le Duc de Parme, le Pallavicino crut avoir trouvé une occasion favorable, non seulement de regagner les bonnes graces de ce Duc que ses *Successi dell'anno* 1636. lui avoient fait perdre; mais encore de se vanger surement des Barberins & du Nonce Vitelli, qui l'avoit fait enfermer. Pour cet effet, il composa une Piéce sanglante contre les Barberins, qu'il intitula *Baccinata alle Api Barberine*; &, par un excès de cette indiscrétion qui lui étoit naturelle, il la dédia à ce même Nonce, & l'intéressa personnellement ainsi dans la Querelle. (10).

(4) Moreri, *au mot* Pallavicino.

(5) *Io che lo conobbi e conversai lungamente.* Brussoni, Vita del Pallavicino, *nel* Prologo. *Cette Vie a été traduite en Latin par* M. M.; *mais ne se trouve qu'en manuscrit.*

(6) *Voïez ci-dessus la Citation* (*j*).

De peur qu'on ne me soupçonne d'avoir altéré ou peu éxactement copié les faits rapportés par mon Auteur, il ne sera pas mauvais de le faire parler ici dans sa propre Langue. *Il Principio però della sua Caduta*, dit-il, *nacque da una Leggerazza da nulla; essendo pur troppo vero, che le Fortune de gli Huomini grandi, e nel malo, e nel bene, stieno appese ad un leggerissimo filo di paglia. Aveva egli ottenuto licenza dal suo Generale di passare in Francia; ma, come quello che viveva incatenato dall'amor d'una Giovane in Venezia, non mai partì da quella città (nella quale si trattene allora quasi incognito) non che dall'Italia, come che essendo di felicissimo ingegno nell'inventar delle favole, facesse travedere la Religione e'l mondo, scrivendo continue Lettere à diversi amici, co' quali s'intendeva, con la favolosa narratione de' suoi finti viaggi per tutte le Provincie di Francia . . . . . . mentre i Librari e gli Stampatori compravano ad alto prezzo i suoi Manoscritti, ... lasciatosi trasportare, non meno dal proprio Genio, che dalle altrui persuasioni, à toccare delle materie, che mai si toccano senza Rischio, o della vita, o dell'onore, venne finalmente à proccaciarsi con diverse compositioni* e

(7) *Vers le commencement de Septembre* 1641. *Cela paroit par une* Lettre, *qu'il écrivit* au Marquis Aléxandre Pallavicino, *son Parent, le* 10. *Novembre* 1641, *& imprimée à la fin de ses* Opere Scelte; *dans laquelle il lui dit*, Sono già due mesi ch'io sono prigione, e per meglio dire dannato, &c.

(8) *On lui fait dire mal-à-propos un an tout entier dans son* Testament, *pag.* 92. *&* 129.

(9) L'Anima di Ferrante Pallavicino, *qui contient à peu près les mêmes choses, mais beaucoup plus en abrégé, dit, pag.* 15, *qu'il se purgea, & sortit par le crédit de ses Patrons.* Mi spurgai, licenziato col favore di molti Padroni.

(10) *Tiré de la* Vita di Ferrante Pallavicino, da Girolamo Brussoni.

imprudente résolution, après lui avoir fait perdre la liberté, le conduisit enfin à laisser la Tête sur un Echaffaut (*l*) (*C*). On ne sait pas précisément en quelle année; & la né-

(*l*) *Voïez ci-dessous Citation* [34] *&c.*

e Scritture indegne della sua nobiltà, e della sua Professione . . . . . : trà le quali fu quella del CORRIERE SVALLIGGIATO, *Inventione pero d'altro ingegno che gliele suggerì, e sola Cagione di tutte le sue disgrazzie . . . . . . Passò questa Opera licenziata dall'Inquisitione Ecclesiastica senza opposizione alcuna; ma, capitata alle mani del Segretario della Republica Veneta all'hora deputato alla revision de'Libri in quanto convienne al publico interesse, non che gliele volesse licenziare, ... ma nè meno volle mai più per convenienti riguardi restituir gliele, con tanto disgusto di Ferrante, ch'ebbe fin dall'ora à precipitare in qualche disgrazia . . . . Come quello, che conservava nell'Animo sempre viva la memoria della Repulsa avuta dal Segretario; . . . . e . . . . disgustato di qualche soggetto de' Barberini all'ora dominanti in Roma, perche avesse tentato à instigazione de' Gesuiti di far proibire tutte le sue Opere Scritturali; . . . . . si mise in testa di rifare . . . . .* il Corriere svalliggiato, *& d'accrescerlo di molte Lettere e discorsi, e . . . . . penso, con infausta non meno che imprudente risolutione, di valersi di somigliante occasione, e pretesto, per disfogare contro i suoi presunti Nemici il conceputo disdegno . . . Francesco Picenini Libraro si prese l'assunto di farla esso occultamente stampare da un suo Fratello, persona assai destra per simili intraprese. La qual cosa penetrata, per mezzo del medesimo Francesco, da un Litterato Istorico, che fingeva l'amico del Pallavicino, e viveva in queste pratiche di Spia de' Ministri de' Principi, e l'haveva veduto continuare. Egli l'accusò all'Arcivescovo Vitelli, all'ora Nunzio Apostolico in Venezia, nell'atto istesso che si finiva di stampare: e nel medesimo tempo avverti ancora Francesco, (quasi in termine di grandissima amicizia e confidenza,) del pericolo che correva; perche lasciasse à lui questi Libri, contando gliene ottanta dobble, che gliene fruttarono grandissima usura nella pubblica mercatanzia ch'egli ne fece, che in quei principii vendevano fino à quattro scudi l'uno simili volumetti di valsente di dodici soldi. Le doglianze, che per questa Impressione fece il Nunzio Vitelli in Collegio, portarono Ferrante disgraziatamente in un Camerotto, dal quale appena dopo sei mesi (non passata la sua ritenzione in Pregadi) fu liberato: e si liberò egli ancora poco dopo quasi affato della Religione, vestendo altro abito, e camminando come incognito il mondo. Si ruppe intanto la Guerra trà i Barberini e'l Duca di Parma: onde il Pallavicino, o per racquistare la grazia di quel Principe, che si chiamava per altro mal sodisfatto della sua penna per le cose scritte di sua persona ne'* Succeffi dell'anno 1636, *e nel medesimo* Corriere svalliggiato; *o pure per vendicarsi di questa sua prigionia contro chi ne presumava Autore, scrisse la* Baccinata all'Armi Pontificie; *dedicando questo suo Libro, con termine di molto disprezzo, anzi di grandissima imprudenza e temerità, al medesimo Arcivescovo e Nunzio Vitelli* (11). Cette Dédicace est extrémement piquante, & commence par ceci: *A Relatione de' Naturali, nascono le Api da' Cadaveri ò conforme altri dalle immondezze de Bovi. V. S. Illustrissima, che nel cognome di Vitello mostra d'esser di razza di Bue, assicura in se una simpatia naturale con quelli animali, e conseguentemente con gli Barberini in essi rappresentati come in insegna propria.* Elle est dattée du mois d'Août 1642.

(11) Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 3 — 8. *L'Auteur des* Glorie de gli Incogniti di Venetia, *pag.* 138, *dit de cet Ouvrage,* che fù il punto fatale delle sue Infelicità.

Moreri rapporte deux particularitez, dont l'Auteur de la vie de Ferrante Pallavicino ne parle point. Il prétend que *le nom de* cet Ecrivain Satirique *devint en éxécration à la Cour de Rome, où l'on mit sa tête à prix*, & qu'*il se retira à Venize où il vivoit en repos* (12). Quant à la prémiére de ces deux choses, c'est-à-dire à cette tête mise à prix, non seulement le Brussoni n'en dit rien, mais même il semble insinuer positivement le contraire, comme on le verra dans la Remarque suivante. La derniére est certainement fausse; puisque, comme on vient de le voir, il y avoit déja longtems qu'il demeuroit à Venise, & qu'il n'y étoit point tellement en repos qu'on ne lui eut fait essuyer six mois de Prison. Vigneul-Marville est dans la même erreur: il s'imagine que le Pallavicino ne se retira à Venise, qu'après qu'on l'eut reconnu pour Auteur de ses Satires (13). Il ajoûte une particularité remarquable, dont les autres ne font aucune mention. C'est que les Satires de Ferrante Pallavicino *parurent d'abord écrites à la main, & peu après imprimées avec une planche sur laquelle étoit gravé un Crucifix, planté dans des épines ardentes, & environné d'un gros essain d'abeilles, avec ce Verset des Pseaumes*, Circumdederunt me sicut Apes, & exarserunt sicut ignis in spinis, & in nomine Domini, quia ultus sum eos; *faisant allusion aux Abeilles que les Barberins portent dans l'écusson de leurs Armes* (14).

(*C*) *Après avoir perdu la liberté, ... il laissa la tête sur un Echaffaut.*] Je trouve cinq principales Relations de cette funeste avanture, dont la prémiére est dans l'*Anima di Ferrante Pallavicino*; la seconde, presque toute prise de la précédente, est dans la Vie de Ferrante Pallavicino, composée en Italien par Girolamo Brussoni; la troisiéme fut trouvée manuscrite à la fin des *Glorie de gli incogniti di Padoua*, ou pour mieux dire *di Venezia*, dans une Bibliothéque de Paris, & imprimée dans les Additions au Naudæana d'Edition de Hollande; la quatriéme est dans l'Article (FERRANTE) PALLAVICINO du Dictionaire de Moreri; & la cinquiéme est dans le I. Volume des Mélanges d'Histoire & de Littérature de Vigneul-Marville (15). Comme il y a dans ces différentes Relations diverses particularitez inconnues aux uns ou aux autres de leurs Auteurs, je m'attacherai particuliérement à la narration de l'*Anima di Ferrante Pallavicino*, non seulement parce qu'elle est la plus circonstanciée, mais encore parce qu'elle a été faite sur les lieux & dans le tems, & qu'elle se trouve confirmée par l'Auteur de la Vie du Pallavicino; & je me contenterai de tirer des autres les faits particuliers dont elle ne fait point de mention.

Les Barberins, extrémement irritez contre Ferrante Pallavicino, mais ne voïant point de jour à s'en venger tant qu'il seroit dans un azile aussi avantageux pour lui que Venise, résolurent de l'en tirer par trahison (16). On leur présenta pour cet effet un jeune François, nommé Charles de Bresche, Fils de Pierre de Bresche, Libraire à Paris, mais qui n'étoit connu des Italiens que sous le nom de Charles di Morsi (17), ou di Morsù (18), & qui après avoir perdu le Maître, qu'il avoit suivi en Italie (19), y contrefaisoit le Gentil-Homme (20). Ils entrérent en composition avec lui; &, moïennant trois mille Pistoles dont ils convinrent, il se rendit de Rome à Venise, & s'appliqua tout entier à y faire réüssir leur dessein (21). L'Auteur de la Vie du Pallavicino dit que ce fut à Venise même, que ce Scélérat fut engagé dans cette entreprise par le Nonce Vitelli (22). Quoi qu'il en soit, s'étant fait montrer le malheureux

(12) Moreri, *au mot* Pallavicini.
(13) Vigneul-Marville, Mélanges d'Histoire & de Littérature, *Tom. I, pag.* 12.
(14) *Là-même. On a dit de ces Abeilles, que si elles étoient* si grosses & si grasses, *c'est qu'elles avoient* succé le sang de l'Eglise pendant vingt-deux ans. *Voïez l'*Etat du Siége de Rome, *Tom. I, pag.* 69, *où l'on ajoûte, que la* Pasquinade ordinaire contre les Barberins *étoit*, Quod non fecere Barbari fecerunt Barberini.
(15) *Pag.* 12. *Je ne parle point du* Récit *de Mr.* Wagenseil, *fait à* J. Fr. Meyer, *& inséré par celui-ci dans son* Epistólica Dissertatio de Anonymis & Pseudonymis, *dattée de l'année* 1689, *& imprimée à la fin du* Theatrum Anonymorum & Pseudonymorum *de* Placcius, *auquel elle est addressée; car, il n'y a rien de particulier.*
(16) L'Anima di Ferrante Pallavicino, *pag.* 21.
(17) Additions au Naudæana, *pag.* 223. Vita del Pallavicino, *pag.* 8.
(18) L'Anima, *pag.* 21.
(19) Additions au Naudæana, *pag.* 223.
(20) Vita del Pallavicino, *pag.* 8.
(21) Addit. au Naudæana, *pag.* 223.
(22) Vita del Pallavicino, *pag.* 8.

négligence des Auteurs à cet égard eſt tout-à-fait inexcuſable : mais, il y a tout lieu de croire que ce fut à la fin de 1643, ou au commencement de 1644. (*D*). Ses amis ven-

reux Ferrante, il l'accoſta dans une Boutique de Libraire, où il ſe trouvoit ordinairement, s'entretint ſouvent avec lui ſans faire ſemblant de le connoître ; &, l'aïant entendu nommer, il en témoigna une joïe extrême, voulut à toute force l'embraſſer, rendit grace à la fortune de lui avoir fait rencontrer un Homme dont il admiroit depuis ſi longtems les Ouvrages, ſe mit à les louër & à en réciter les endroits qui lui plaiſoient le plus, & laiſſa Pallavicino charmé de tant d'honnêtetez & ſouhaitant fort de le revoir. A quelques jours de là, aïant formé plus de liaiſon avec lui, il lui fit entendre combien ſa réputation étoit grande en France, & l'eſtime particuliére que le Cardinal de Richelieu faiſoit de ſes Ecrits, dont il admiroit l'abondance & la facilité : ajoûtant, que s'il eut jamais été en France, & qu'il y eut eu quelque accès auprès de ce grand Homme qui idolatroit les gens de mérite, il s'en ſeroit parfaitement bien trouvé. Il le laiſſa fort touché de ce diſcours ; &, deux jours après, il lui dit, que s'il ſe vouloit fier à lui, il le méneroit en France ; que le Cardinal l'y recevroit fort bien, le feroit ſon Hiſtorien (23) avec une bonne penſion ; &, qu'afin qu'il n'en doutât point, il lui montroit les Lettres du Cardinal à cet effet. Il fit plus : il ſe logea avec lui, le pratiqua familiérement, & lui fourniſſoit de l'argent lors qu'il en avoit beſoin. Bref, cet Homme ſe comporta ſi finement, qu'il ne donna point le moindre ſujet de défiance ; & que les meilleurs amis du Pallavicino, qui n'approuvoient pas néanmoins ſon départ, ne ſoupçonnérent rien de la trahiſon qu'on lui préparoit. Trompé donc par de ſi belles apparences, eſpérant d'accroitre ſes moïens & de ſoutenir ſon honneur & ſa nobleſſe, & conſidérant d'ailleurs qu'un galant Homme ne pouvoit ſe placer auprès des Princes d'Italie ſans faire l'eſpion ou quelque choſe de pis, au hazard de mourir d'une maniére infame, Pallavicin ſe réſolut à ſuivre ſon prètendu Bienfaiteur. Ils ſe rendirent à Bergame, où le Pallavicino voulut reſter quelques jours, tant pour divertir ſon Conducteur au milieu de ſa Famille, que pour l'éxaminer de nouveau ; mais en vain. Ils en partirent donc ; &, continuant leur route, ils arrivérent à Geneve, où ſelon Bruſſoni ils n'étoient allez que pour faire imprimer quelques nouvelles compoſitions de Ferrante, & où ils ne réüſſirent point, peut-être par la malice du Conducteur. Selon Naudé (24) & Moreri, ſon deſſein étoit de ſe retirer à Orange, perſuadé qu'il n'y avoit rien à craindre ſous la protection d'un Prince Proteſtant : &, ſelon la narration des Additions au Naudæana ils s'y retirérent effectivement, & ce fut de là que le perfide de Breſche fit avertir le Vice-Légat d'Avignon de ſe ſaiſir de la proie qu'il lui conduiſoit (25). Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'étant arrivez ſur le Territoire d'Avignon, ils furent arrêtez au paſſage d'une petite Riviére, ſous prétexte qu'ils avoient des marchandiſes de contrebande. Le malheureux Pallavicino s'apperçut alors qu'il étoit trahi, & en fit de violens reproches à ſon Conducteur, qui ne ſut què lui répondre.. Moreri dit que ce fut ſur le Pont de Sorgues, & Vigneul-Marville dit que ce fut à Vaiſon (26), que le Pallavicino fut arrêté ; qu'aïant découvert ſur la porte du Bourg les Armes du Pape, il s'écria, *Ah ! je ſuis perdu* ; que ſon guide infidéle tacha en vain de le raſſûrer ; & qu'ils furent ſaiſis dans le moment (27). On les empriſonna tous deux à Avignon (28) ; mais, le Traitre fut bientôt mis en liberté (29). On inſtruiſit auſſitôt le Procès de l'infortuné Pallavicino. Interrogé ſur les Papiers qu'on avoit trouvez ſur lui, il dit que c'étoient des copies de Piéces dont Morſù, qui en tiroit un grand profit, lui avoit prêté les Originaux, & qu'on pouvoit s'en informer à Veniſe, à Bergame, & à Geneve (30). Ce ne fut que pour ſauver les apparences, qu'on voulut bien écouter ce qu'il dit pour ſa juſtification, & obſerver ces formalitez ; car, ſa perte étoit réſolue (31). Pendant que ſes amis ſollicitoient fortement pour lui, il trouva le moïen d'adoucir ſon Geolier, & d'obtenir de lui de la chandelle ſous prétexte de lire & de ſe deſennuïer ; &, en aïant amaſſé une certaine quantité, il mit le feu pendant une nuit à la porte de ſon cachot ; mais, aïant trouvé derriére cette porte brûlée une autre porte de fer (32), & aïant été ainſi découvert, il n'en fut que plus reſſerré & plus maltraité. Il fut enchainé comme une bête féroce : on l'attacha contre le mur, en forme de Crucifix ; & on le tourmenta ſi violemment, qu'il en devint méconnoiſſable (33). Malgré tout cela, il ne laiſſoit point encore d'eſpérer de ſortir heureuſement d'affaire ; & il avoit même commencé la compoſition d'un caprice ſur les humeurs & la mélancolie de ſa captivité, lorſque les Barberins, déterminez à le faire mourir, le condamnérent à perdre la tête ſur un Echaffaut (34), & le firent enfin éxécuter après environ un an ou quatorze mois de Priſon (35). La narration Italienne mériteroit certainement d'être inſérée ici, mais, la crainte d'être trop long m'oblige d'y renvoïer les Lecteurs. Elle eſt extrémement intéreſſante, & l'on y peut voir avec combien d'adreſſe & de ſubtilité l'infame de Breſche fut conduire au ſupplice l'indiſcret & le malheureux Pallavicino.

(23) *L'Auteur de la* Vita del Pallavicino, *dit, pag. 9, que ce fut une Académie de la Langue Toscane, dont on lui propoſa l'Etabliſſement & la Direction à Paris. L'Auteur des* Glorie de gli Incogniti di Venetia, *pag. 138, dit l'un & l'autre.*

(24) Naudæana, *pag.* 109.

(25) Additions au Naudæana, *pag.* 224.

(26) Vigneul-Marville, Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature, *Tom. I, pag.* 12.

(*D*) *Il y a tout lieu de croire que ce fut à la fin de* 1643, *ou au commencement de* 1644.] Je me ſuis plaint quelque autre part (36) de la mauvaiſe coutume qu'ont les Ecrivains de Vies & d'Eloges de ſe répandre en louänges inutiles & quinteſſenciées, pendant qu'ils négligent de marquer les principales actions de leurs Héros, & d'en noter les tems, les lieux, & les autres circonſtances ; & voici une nouvelle occaſion de renouveller cette plainte. Ni les *Glorie de gli incogniti di Venetia*, ni l'Auteur de l'*Anima di Ferrante Pallavicino* ; ni l'Auteur de ſa Vie, plus blâmable en cela que les autres, puiſqu'il faiſoit une Hiſtoire ; ni la Relation imprimée dans les Additions au Naudæana ; ne nous diſent pas un ſeul mot du tems de la mort du Pallavicino. Je ſai bien, qu'aïant été éxécuté par ordre des Barberins, il eſt fort aiſé de conjecturer que ça dû être avant la mort d'Urbain VIII. qui mourut le 29. de Juillet 1644 : mais, comme ce Pape a ſiégé longtems, que très peu de gens connoiſſent la date des Editions des Ouvrages qui ont fait enfermer & périr le Pallavicino, & que les Auteurs dont je me plains ont auſſi peu marqué la date de ſon empriſonnement que celle de ſa mort,

(27) Moreri, *au mot* Pallavicini.
(28) Additions au Naudæana, *pag.* 224.
(29) *Là-même.* Vita del Pallavicino, *pag.* 10. *L'Auteur des* Glorie de gli Incogniti di Venetia, *ajoûte que ce Scélerat ſe rendit auſſi l'Accuſateur du malheureux Ferrante.* Aggiungendo, *dit-il pag.* 138, al Tradimanto l'Accuſa, e preſentando à Giudici alcune Scritture che à ſua inſtanza Ferrante haveva compoſte.
(30) L'Anima, *pag.* 32, 33.
(31) Vita del Pallavicino, *pag.* 11.
(32) *Là-même.* Vigneul-Marville, Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature, *Tom. I, pag.* 14. : *il eſt le ſeul, que je ſâche, qui ait rapporté cette derniére particularité.*
(33) L'Anima, *pag.* 33, 34.
(34) *Sentenziato alla Morte, uſci della ſua miſerabil Prigionia, per capitar ſovra un Palco à laſciarvi la Teſta e la Reputatione.* Vita del Pallavicino, *pag.* 12. *Aulæ Pontificiæ mores inſectatus Libellis famoſis, cervice caſâ Avenione, Exemplum fuit quam intutum ſit, etiam veracibus Scriptis Romana laceſſere.* Priolus de Rebus Gallicis, *pag.* 46. *Fù decapitato in Avignone, per haver dato alle Stampe alcuni Scritti contro l'Autorità del Pontifice Urbano VIII.* Placcius de Pſeudonymis, *pag.* 24. *Voïez auſſi ci-deſſous les Citations* [39] & [51]. *Mr.* Bayle, *dans ſon Article* SAVONAROLE, Remarque [*M*], *à la fin, dit* qu'il fut pendu ; *mais, ce n'eſt ſans doute qu'un Défaut de Mémoire ; car dans l'Article* PALLAVICINO, *il reconnoit qu'il* perdit la Tête ſur un Echaffaut. *L'Auteur d'une* Lettre *miſe à la tête de la* Continuazione del Corriere ſvalligiato, *ajoûte qu'il fut enſuite réduit en cendres avec ſes Ecrits. Voïez la fin de leur Catalogue, au commencement de la Remarque* [*G*].
(35) Moreri, *au mot* Pallavicini. Vigneul-Marville, Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature, *Tom. I, pag.* 12, *dit mal-à-propos, que ſa Priſon dura pluſieurs années : & le* Manuſcrit, *cité au commencement de la Remarque* [*B*], *dit mal, qu'il* fut conduit eu Italie, où on le fit mourir.
(36) *Dans la Remarque* [*B*] *de l'Article* MAZOLINI.

vengérent sa mort ; & le Traitre, qui l'avoit livré à ses Ennemis, ne jouït pas longtems du fruit de sa perfidie (*E*). Il y avoit bien du haut & du bas dans son Caractère (*F*) ; & c'est certainement un grand dommage, qu'un Homme qui avoit tant d'es-

mort, c'est rester incertain si ce fut au commencement ou à la fin de ce long Pontificat qu'il mourut ; & c'est une incertitude fort desagréable à des Lecteurs éxacts, qui ne se contentent point de savoir ainsi les faits en gros, mais qui veulent en connoître précisément les circonstances & la vérité. Henning, Witte & Moreri ne nous en délivrent pas tout-à-fait : ils disent bien, à la vérité, que Ferrante mourut en 1644 (37) ; mais, le moïen de les en croire, lorsqu'on voit dans le Naudæana, que son assassin fut poignardé à Paris en Juin 1646. par un de ses parens qui fut trois ans à en chercher l'occasion (38) ? Quoi qu'il en soit, il est certain que sa *Baccinata alle Api Barberine* est dattée du mois d'Août 1642 ; qu'il fallut quelque tems à de Bresche, pour faire connoissance avec lui, gagner son affection, & le résoudre à passer en France ; & que, s'il ne fut éxécuté, comme l'avance Moreri, qu'après quatorze mois de prison, ce ne peut avoir été que vers la fin de l'année 1643, ou vers le commencement de l'année 1644. Tout ce qu'on peut faire est donc de rester dans le doute entre ces deux années. Mon Edition de l'*Anima di Ferrante Pallavicino*, dattée de M. D. C. XLIII., & ces paroles de son Titre *ultima Impressione*, me fournissent en apparence une seconde raison de douter : mais, comme on y fait mention d'une harangue de Luigi Manzini au Pape Innocent X., qui ne fut élû que le 14. Septembre 1644 ; & qu'ainsi il faut que le M. D. C. XLIII. de ce Titre soit une faute d'Impression pour M. D. C. XLIIII., un des Caractères s'étant échappé de la forme ; cette seconde raison se réduit à rien, & n'est point propre à confirmer mon doute. Pour l'éclaircir, il me falloit une date positive, que je ne me flattois plus de trouver, l'aïant souvent inutilement cherchée. Mais enfin, lors que j'y pensois le moins, & que cet Article étoit déjà tout dressé depuis longtems, je l'ai fortuïtement rencontrée, en cherchant autre chose, dans les Ephémérides de Pierre de Saint Romuald. *Le 5. Mars 1644*, dit-il (39), *Dom Ferrante Palavicini, Chanoine Régulier de S. Augustin, eut la tête tranchée dans Avignon, pour avoir fait quelques Libelles contre l'autorité du Pape, & contre la dignité des Cardinaux.*

(37) Henning. Witte Diarium Biographicum, *in Append. ad annum* 1644. Moreri, *au mot* Pallavicini.

(38) Naudæana, *pag.* 109.

(39) Ephémérides ou Journal Chronologique & Historique, par Dom Pierre de S. Romuald, *Tom. I*, *pag.* 208.

Vincent Placcius me donnera lieu de faire ici deux Remarques. Aïant vû que le Ghilini, dont les Eloges ont été imprimés en 1647, parloit du Pallavicino comme d'un Auteur vivant, il s'est contenté de lui opposer les Eloges des Membres de l'Académie *de gli Incogniti*, imprimez la même année, & dans lesquels on déplore sa triste & malheureuse fin (40). C'est faire en une seule Proposition deux différentes fautes : car, 1°. c'est ne savoir que d'une maniére vague & indéterminée que le Pallavicino étoit mort en 1647, & peut-être même croire qu'il ne l'étoit que depuis fort peu de tems ; or, il est certain qu'il y avoit déjà au moins trois ans : &, 2°. c'est s'imaginer que le Ghilini avoit composé son Livre en 1647 ; or, il est visible par la seule lecture de l'Eloge en question, qu'il l'avoit composé, non seulement du vivant du Pallavicino, mais même avant qu'il se fût retiré de Venise, & pendant qu'il y vivoit paisiblement encore. *Vive hoggidi in Vinezia trà gl'Incogniti di quella citta Academico Occulto, da tutti stimato, e da tutti riverito, &c.* Ce sont les termes du Ghilini (41). Papadopoli, qui met la mort de l'infortuné Pallavicino en 1648. ou 1650, n'étoit pas mieux instruit. *Avenione Securi percussus est circa annum M. D. C. L.*, dit-il, *vel biennio ante, ut multi scribunt, Ætatis 26 vel 27, certe nondum annorum triginta* (42). Je ne sai qui sont ces prétendus *nombreux* Auteurs qui placent ainsi la mort du Pallavicino ; n'en connoissant aucun autre que Papadopoli lui-même.

(40) Placcius, de Anonymis & Pseudonymis, *pag.* 654, 655.

(41) Teatro d'Huomini Letterati, *Tom. II*, *pag.* 78.

(42) Papadopoli Histor. Gymnasii Patavini, *Tom. II*, *pag.* 302.

(*E*) *Le Traitre qui l'avoit livré . . . ne jouït pas longtems du fruit de sa perfidie.*] L'Auteur de l'*Anima di Ferrante Pallavicino*, & celui de sa vie, n'ont apparemment rien sçu de cette punition, eux qui se sont contentés de dire, que non seulement on avoit délivré ce Traitre, mais que même on l'avoit largement récompensé (43). Moreri raconte seulement en deux mots, qu'*un des amis du Pallavicino* (44) *le tua dans Paris peu après, lorsqu'il se croioit le plus à couvert de son crime, & qu'il jouissoit avec impunité de la récompense, qu'il en avoit tirée* (45). Mais, voici diverses particularitez sur ce sujet, qui sont bien dignes de la curiosité des Lecteurs. *Ritorno Carlo* (di Bresche o di Morfi) *poi a Roma, dove ricevene l'infame Premio del suo Diabolico Tradimento, parte in Quadri* (*i quali furono esposti a vendere in Parigi in una casa dimandata* l'Hôtel de Fleury *alhora Camera locanda tenuta da una certa Donna di Bretagna chiamata Ma.* Barillon *nella Strada* des Bourdonnois,) *parte in contanti. Il Cardinale* Mazzarini *frà tanto portando impatientemente la morte del* Pallavicino, *al qual voleva del ben assai, fece dar ordine ad un tale* Ganducci, *Italiano, di domesticarsi con* Carlo. *Il che fece cautamente dett' Emissario, simulando di vendere Guanti, Profumi, & altre Galanterie, le quali barattava con* Carlo, *per Quadri ed altra Robba. Cosi avendo stabilito commercio con esso, era spesso da lui, che stava di casa in Piazza* Maubert : *dove essendo una mattina a buonissima hora andato per i loro Negotii communi, si lamento con* Carlo *di qualche ingiustitia fattagli da esso lui ; ciò che negando* Carlo, *ch'ancora era in letto, mosse gli l'altro la cagione del petrosello, lanciatosi gli adosso, l'abbraccio seco, e pianto gli un stile nelle reni. Sentendosi* Carlo *ferito, come forte e robusto si strinse col Sicario, & aibattendosi cadorno ambe due per terra. Corsero al rumore quei di casa ; & trovato l'ustio ferrato per de dentro, via chiamarono la Giustitia, la quale venuta, & l'apertura fatta della porta, vidde l'Homicidio, fece caccier Prigione* Ganducci *nel* petit Châtelet, *mentre* Carlo *sene moriva. Il che riferito al Cardinale* Mazzarini, *diede ordine al Giudice Criminale di liberare il carcerato : e fù ubbidito. In questo modo fù rimunerato il Scelerato del suo piu che barbaro Tradimento* (46).

(*F*) *Il y avoit bien du haut & du bas dans son Caractère.*] Voici le Portrait, que nous en fait l'Auteur de sa Vie. C'étoit un beau génie & bien cultivé, assez modeste sur ses Ouvrages, mais insupportable sur ceux d'autrui. Dans la conversation il étoit froid, sec, & ne soutenoit point son Homme de Lettres ; & quelque fois il tomboit dans une taciturnité, dont on avoit assez de peine à le tirer. Il avoit une assez belle prestance ; mais, depuis son retour d'Allemagne ses amis remarquoient dans sa phisionomie quelque chose de sinistre, & qui présageoit sa perte. Il rapporta du même Païs des sentimens trop libres sur la Réligion, quoi qu'il soit mort très Catholique. Ils lui vinrent, tant de sa fréquentation avec les Hérétiques, que de la facilité qu'il eut d'y lire toutes sortes de Livres, mais particuliérement de la dispute qu'il eut touchant la vérité de la Réligion Chrétienne, & la Providence Divine avec un Officier François condamné à la Rouë, & qui mourut obstiné dans son Calvinisme, ou plûtôt dans son Athéïsme, car c'est ainsi que s'exprime l'Auteur. Le Pallavicino étoit d'ailleurs un Assemblage singulier de bonnes & de mauvaises qualitez ; libéral jusqu'à la prodigalité, & voluptueux

(43) L'Anima, *pag.* 31. Vita del Pallavicino, *pag.* 10.
(44) Naudé *dit que ce fut un de ses Parens.* Naudæana, *pag.* 109.
(45) Moreri, *au mot* Pallavicini.
(46) *Tiré d'une* Relation *Manuscrite, trouvée à la fin des* Glorie de gl' Incogniti di Venetia, *& imprimée dans les* Additions *au* Naudæana *d'Edition de Hollande, pag.* 223. *& suivant. Le* Manuscrit, *cité au commencement de la Remarque* [*B*], *attribue mal-à-propos ces Recherches au Cardinal de Richelieu ; & ajoûte sans raison ; qu'elles furent vaines & inutiles.*

d'esprit en ait fait un si mauvais usage. Je donnerai ci-dessous le Catalogue de ses Ecrits (G); & je n'oublierai point de remarquer qu'on lui conteste celui de tous qui a peut-

eux jusqu'à l'excès ; mais, bon ami, & plein de confiance. Pendant qu'il fut dans le Cloître, il étudioit deux ou trois heures le matin dans son lit, & donnoit le reste du jour à ses Amis & aux Femmes, dont il étoit extraordinairement aimé, plus pour ses déréglemens & sa prodigalité, que pour ses agrémens personnels; mais depuis, il n'eut plus aucune régle de vie, & mêla tellement le bon avec le mauvais, qu'on ne pouvoit plus dire qui l'emportoit en lui le vice, ou la vertu (47). La chose n'étoit pourtant guéres douteuse ; &, après le détail que l'Auteur venoit de faire, il lui étoit aisé de décider nettement que le vice l'emportoit de beaucoup sur la vertu ; sur-tout s'il y eut fait entrer, comme il le devoit, le génie satirique & vindicatif de Ferrante, que Papadopoli nous a très bien depeint en ces termes : *Famæ plaudentis Ineptiæ* FERRANTEM *ultra Crepidam abstraxerunt, furentemque in Charactere dicendi, si fas ita loqui, maniaco ad Satyram adduxere. Scripsit multa, maledice, obscene, licenter ; nec se Fraterculus intra Tunicam suam atque carbasinam infœlix continuit ; sed & in Principes, editis Libellis, dicax & petulans insurrexit ; sacramque facundiam, quam profiteri juvenis religiosis institutis addictus tenebatur, Tractationibus impudicis immodestissime conspurcavit. Inde illi ærumnæ, dedecus, & interitus ; &, post mortem, infamia* (48).

(47) Vita del Pallavicino, *pag.* 11 — 18.

(48) Papadopoli, Histor. Gymnasii Patavini, *Tom. II*, *pag.* 302.

L'Auteur de la *Secretaria di Apollo*, Ouvrage fait à l'Imitation des *Ragguagli di Parnasso* de Trajano Boccalini, a dépeint plus judicieusement le Caractère du Pallavicino. *Ferrante Pallavicino*, dit-il (49), *era Giovine di Spirito inquieto, di Cervello fugace, e di Giudicio confuso, ... di ferace Ingegno, il quale coltivato da un piu lungo Studio, aurebbe partorito ogni prezzioso Frutto ; . . . . . ma, essendo d'un Spirito così prono alla Maledicenza, la perdita non deve rincrescer molto.* Cet Auteur a fait deux Discours touchant le Pallavicino : l'un regarde sa prison de Venise, & lui est adressée ; & l'autre concerne sa mort, & est adressé à l'Académie *de gli Incogniti* dont il étoit Membre. Il y a dans l'un & dans l'autre des Réfléxions bien sensées sur le danger qu'il y a à censurer les Actions des Grands. *Non bisogna*, dit-il (50), *scherzare a' Prencipi co' loro Inferiori, nullamente dissimili da' Gatti ; meno provocarli all' ira : perche hanno le mani lunghe, onde arrivano in ogni luogo. Quando non si può dir ben di essi, non bisogna arrischiarsi à dirne male. In vita loro, è pazzia : in morte, è imprudenza ; perche si deve temere, che escano fuori della Sepoltura in ceneri. Tutte le Maledicenze, ò vere, ò false, sono ricevute dal Principe, quasi che mortali Offese ; e quindi indelebilmente registrate alla partita delle vendette. Onde il non contener la Lingua è un disfidare la loro potenza ; e'l far parlare la Lingua, è correre al precipizio . . . . Perciò i virtuosi devono star da essi lontani, affine di non vedere i fatti loro, e non cadere nella presonzione di giudicarli ; perche é minor male il tacer la verità per non offender essi, che offender essi, per non offender la verità. Se il suddito per liberarsi dalla Tirannide non puo adoprare il ferro, in niun modo deve adoprar la Lingua, ò la Penna ; stromenti, che non feriscono che l'aria e gli occhi. . . . . . . Essendo meglio, far con essi, ciò che fanno i passageri alle imagini di Dio, ò de' Santi, salutandoli, e proseguire il loro viaggio.* Mais, c'est dommage que le dernier finisse par une pensée comme celle-ci : *Per il rimanente, consolatevi e abbiate allegrezza della vostra prigionia, la quale hà destata curiosità in tutti, non solo di ricercare il Libro per cui sete stato incarcerato, ma eziandio tutte le altre vostre Opere : onde conosciamo apertamente, che saria bene, che tutti i Letterati, i quali pretendono di fare mercatanzia delle Opere loro, si facessero mettere in prigione dopo la stampa di esse ; perche certamente durante la loro prigionia, elleno averebbono molto spaccio, ancorche indegne d' esser lette* (51). Elle sent trop la plaisanterie, ne répond nullement au sérieux & à la solidité de celles qui la précédent, & peut à très juste titre faire appliquer à ce Discours le *Desinit in Piscem Mulier formosa superne.*

(49) Secretaria di Apollo, *pag.* 30, 31, 32. *Les Auteurs des* Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, *Décembre* 1704, *pag.* 2042, *attribuent cet Ouvrage au* Boccalini *lui-même, & disent qu'*il l'écrivit vers l'an 1630, *aussi-bien que ses* Ragguagli di Parnasso. *Ce sont deux Erreurs. On sait que ces* Ragguagli *furent publiés en* 1612, & 1613 ; & *il est certain que la* Secretaria di Apollo *n'est point du* Boccalini, & *ne peut avoir été composée que vers l'an* 1650. *Elle a été imprimée à* Amsterdam, chez Fran. Ma. Boccafranca, en 1653, in 24. ; *mais, dans une partie des Exemplaires, l'on a mis* Venise *au lieu d'*Amsterdam. *Dans un Décret de la Congregation de l'Indice, imprimé à la page* 267, *& suivantes de* l'Index Romanus Librorum prohibitorum Alexandri VII., *elle est attribuée à un* Antonio Santa-Croce ; *& la maniére avantageuse dont elle parle de quelques Piéces de cet Auteur, sur-tout pages* 165 *&* 166, *rend la chose fort vraisemblable.*

(G) *Je donnerai ci-dessous le Catalogue de ses Ecrits.*] Je le donne tel que je le trouve à la fin de sa Vie ; me contentant d'ajoûter à la marge les Editions de ses Ecrits qui sont venues à ma connoissance, & dont il n'est fait aucune mention dans ce Catatogue. Il est divisé en trois Classes, dont la I. contient les Oeuvres permises ; la II. les défendues ; & la III. les promises, & que l'on n'a point vû paroître.

CATALOGO DELL' OPERE DI FERRANTE PALLAVICINO.

LE PERMESSE.

Il Sole ne' Pianetti (52), *& altri Panegirici, Novelle, Discorsi, Epittalami, e certe poche Lettere sotto Titolo di varie Compositioni.*

La Taliclea.

Il Giuseppe.

Il Sansone.

La Bersabee.

La Susanna.

La Vita di S. Giovanni Duca d'Alessandria.

Le Bellezze dell' Anima.

La Scena Rettorica.

L'Ambasciatore invidiato, sotto Nome d'*Alcinio Lupa.*

Il Principe Ermafrodito.

Le due Agrippine.

LE PROHIBITE.

La Rete di Vulcano (53).

La Pudicitia schernita.

La Rettorica delle Puttane (54).

Il Corriere svalligiato (55).

La Baccinata (56).

LE

(50) *Ibidem.*

(51) *Ibidem, pag.* 205.

(52) *C'est un Panégirique de la République de Venise, pour lequel le Doge lui donna une Chaine & une Médaille d'Or.* Ghilini, Teatro d'Huomini Letterati, *Part. II, pag.* 78. : *Présent, qu'on auroit eu peine à accorder à Démosthene & à Ciceron même, ajoûte hiperboliquement* Papadopoli, Hist. Gymnasii Patavini, *Tom. II, pag.* 301, 302.

(53) *Imprimée* à Venise, en 1641. *C'est un Roman Mithologique des amours de Mars & de Vénus, & non un Traité Méchanique du Jeu & des Ressorts de ce Ret, comme se l'est risiblement imaginé un de nos Traducteurs des* Métamorphoses d'Ovide.

(54) Composta conforme li Precetti di Cipriano, dedicata all' Università delle Cortigiane più celebri : *imprimée à Cambrai, en* 1642, [Placcius *dit en* 1648,] *in* 12. Hallevordii, Bibliotheca Curiosa, *pag.* 77. *Quelques-uns l'ont ridiculement attribuée à l'Aretin.* Placcius, de Anonymis, *pag.* 654.

(55) *Publié sous le nom de* Ginifaccio Spironcini, *& imprimé in Villafranca, appresso Giov. Gibaldo*, 1644, *in* 12. *Il a été traduit en Allemand, sous le Titre de* Geplünderte Post-Reuter, *& en François, sous celui de* Courrier dévalizé, *imprimé à Villefranche par J. Gibaud, en* 1644, *in* 12.

(56) Overo Battarella per le Api Barberine, in occasione della Mossa d'Armi d'Urbano Ottavo contro Parma : *imprimée* nella Stamparia di Pasquino, a Spese di Marforio, *en* 1642, *in* 4. *& en* 1644, *in* 12. *Elle a été traduite en François sous le Titre de* La Bassinade, *& imprimée* à

(m) Il Devortio Celeste. *Voiez la Remarque* [G].

peut-être le plus contribué à le faire connoître (*m*). Il écrivoit parfaitement bien en sa

LE PROMESSE,

Che apparecchiava ò teneva in pronto per le Stampe, mà che si sono disperse e non si sono vedute.

La Guerra di Mantona.
La Bucata.
La Risposta all'Anti-Baccinata del P. Tomasi.
Le Lettere delle Bestie. (57).
I Ragionamenti de' Beati.
Le Lettere Amorose divise in VI. Centurie.
Istorie Universali de' suoi Tempi, con l'ordine de' successi del Mondo dell' anno 1636. da lui stampati.

„ Che tutte, ò per la maggior Parte, caddero no incenerite sul Palco, che troncò, col taglio della Manaïa, il breve e auviluppato filo della inconstante sua Vita."

L'Auteur d'une Lettre qui se trouve à la tête de la Continuation de son *Corriere svalliggiato*, remarque aussi la même chose. *Le altre sue Opere* ...., dit-il, *non hanno ottenuto altro Splendore che quello delle Fiamme ch'incenerirono il suo corpo in Avignone.*

Je ne vois point dans ce Catalogue, ni son *Dialogo trà due Gentilhuomini Acanzi ò Soldati Volontarii dell'Altezze di Modona e di Parma alla presenza di Biagio Pugni-Api*, ni sa *Disgrazia del Conte d'Olivarez* (58), qui ont été imprimez dans le Recueil de ses *Opere Scelte*; ni ses *Successi dell' anno* 1636, dont il parle lui-même, à la vérité moins comme d'un de ses Ouvrages, que comme d'une Traduction. Il les avoit traduits du *Mercurius Gallo-Belgicus*, Journal Historique qui s'imprimoit alors à Francfort; & il n'avoit entrepris cela que comme un Essai de ce qu'il pouvoit écrire en fait d'Histoire. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans son *Corriere svalliggiato*, en ces termes: *Protestai d'esser Traduttore, non Scrittore. Si che non avendo havuta altra obligatione che d'imitare l'Originale, cioè gli Annali Latini stampati in Francfort sotto Titolo di* Mercurii Gallo-Belgici &c., *non è mio debito il defenderè ciò che colà è stampato* (59). Cet Ouvrage avoit irrité contre lui le Duc de Parme; &, par cette raison, il ajoûta ces derniers mots: *Ho preteso di dar Saggi d'uno stile Historico non sprezzabile, a fine di persuadere li Principi al darmi commodità di comporre più regolarmente e fondatamente Historie* (60).

Il y a deux autres grands défauts dans ce Catalogue, aussi-bien, que dans la plûpart de ceux que font les Auteurs de *Vies* & d'*Eloges*. C'est qu'on n'y donne que fort imparfaitement les Titres des Ouvrages, & qu'on n'y marque ni le lieu, ni le tems, ni la forme des Editions. Pour remédier en quelque sorte à ces défauts, outre les Notes marginales que j'ai déjà ajoûtées ci-dessus, j'observerai de plus ici, que les *Oeuvres permises* de Ferrante Pallavicino, avec sa *Vie* par Girolamo Brussoni, son Portrait, & le Catalogue de ses Ouvrages ont été imprimées *in Venezia, nella Stamperia del Turrini, en* 1655, *en* 4 *petits volumes in* 12°.; & que les *défendues* l'ont été *in Villafranca*, c'est-à-dire à Geneve, en 1660. (61), en 2 volumes in 12°.; & puis en Hollande, en 1666. & en 1673, in 12°., sous la même Inscription d'*in Villafranca*, & sous le Titre d'*Opere Scelte di Ferrante Pallavicino, cioè, la* Pudicitia Schernita, *la* Rettorica delle Puttane, *il* Divortio Celeste, *il* Corriero svalligiato, *la* Baccinata, Dialogo trà due Soldati del Duca di Parma, *la* Disgratia del Conte d'Olivarez, *la* Rete di Vulcano, *l'*Anima, Vigilia I. & II.: *di novo ristampato, corretto, & aggiuntovi la* Vita dell'Autore, *e la* Continuatione del Corriero. Dans une Lettre, signée *Gin. Spironcini*, datée du 1. Mars 1660, & placée à la tête de cette Continuation, on assure qu'elle est très certainement de Ferrante Pallavicino lui-même.

On lui attribue presque universellement le *Divortio Celeste* compris dans ce dernier Recueil, & je ne vois que Girolamo Brussoni qui soutienne le contraire. *Nè fosse mai vero, dit-il, ch'egli componesse, come è fama, il* Divorzio di Christo con la Chiesa Romana, *che uscì appunto in luce mentre egli stava rinchiuso nelle oscure carceri d'Avignone. Che se bene satirizzasse talvolta oltre il dovere sopra le Azioni delle Persone Ecclesiastiche, e titubasse nella licenza de' costumi, non ammise però mai nell'animo suo sentimento alcuno di disprezzo della dignità o dell'autorità loro, no che pregiudiciale a' dogmi sagrosanti della Religione Cattolica-Romana. Ed è veramente una Maraviglia, che si trovino Persone, o tanto ignoranti, o così male impressionate, che possano darsi ad intendere una così evidente falsità; mentre fra lo stile (per tacer d'altro) di quello abbominato* Divorzio, *e le Opere di Ferrante, si vede quella differenza, che sarebbe tra una Giovane Donna viva, e un cadavero dipinto. Mà, il Mondo, che vive d'opinione più che di giudizio, veduto che l'Autor dell'* Anima di Ferrante, *che tanto gli si professa parziale, gli hà posta .... una Macchia sì enorme sul volto della riputazione, si l'hà agevolmente bevuta questa menzogna, senza farvi sopra consideratione alcuna. Anzi è trascorsa tanto oltre la trascuraggine e la impertinenza di molti ignoranti, che d'altre Opere ancora scandalosissime, che alcuni anni dopo la sua morte sono state composte, e pubblicate, vogliono crederlo e predicarlo Autore* (62). L'Endroit de l'*Anima di Ferrante Pallavicino*, dont il se plaint, est celui-ci: *Io composi il* Divorzio, *all'ora che giustamente si po-*

à Villefranche, en 1644, *in* 12. *Elle est suivie dans la Traduction Françoise de la* Mercuriale de Parme contre le Luthéranisme, *dont je ne vois aucune mention parmi ses autres Ouvrages. C'est un* Dialogue d'Ulric Groinsberg, Soldat Allemand en l'Armée de Parme, avec le Père Girolamo de Plaisance, Recollect de Parme, *accompagné de quelques* Lettres, *dont la derniére finit par ces mots:*

Urbanus ruit octavus, cecidereque Muscæ,

Traduits ainsi en François:

Il est cheu, il est cheu, l'Auteur de tant de Maux,
Ce Barbare d'Urbain, & ses deux Cardinaux.

(57) *L'Auteur de son* Testament, *dont je parlerai ci-dessous, promettoit la Publication de ces Ouvrages; mais, ce n'étoit sans doute que pour avoir occasion de publier quelque chose de satirique sous ces mêmes Titres. Je ne sai si cela a été exécuté.*

(58) *Traduite en François, & imprimée* à Ville-Franche, en 1644, in 12., *à la suite du* Courrier dévalisé, *indiqué ci-dessus Citation* [55].

(59) Il Corriere svalligiato, *pag.* 61, *dans une Lettre intitulée* Lettera Apologetica di Ferrante Pallavicino per gli Successi del Mondo del 1636.

(60) *Ibidem, pag.* 66.

(61) Placcius, de Anonymis, *pag.* 654, *parle d'une Edition de* Ville-Franche en 1600, *& se trompe.*

(62) Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 15, 16. La Monnoie, Notes sur la Bibliothéque Choisie de Colomiés, *pag.* 364, *adopte tout cela, quoi qu'assez peu démonstratif.*

sa Langue; mais, ses désordres l'aïant jetté dans l'indigence, il se vit obligé, pour gagner de quoi subsister, de se négliger beaucoup dans ses derniers Ouvrages (*H*). Il y en

potea giudicare, che Christo vedendo la sua Sposa Chiesa in Azzioni illecite, e abominevoli, la lasciasse in bando (63). Mais, ces objections-là ne signifient pas grand' chose, & même se réduisent à rien. Ce que Mrs. les Beaux Esprits Italiens regardent, ou font semblant de regarder, comme impie & détestable, ne le paroit pas toujours à ceux des autres Nations: & tel est le *Divorce Céleste*, que beaucoup de Personnes sages & prudentes ont approuvé, & qui a même été traduit, il n'y a pas fort longtems, en François par un respectable Magistrat. Quant au stile, on verra dans la Remarque suivante, que le Pallavicin étoit quelque fois si différent de lui même, qu'on n'en peut légitimement tirer nulle conséquence contre le stile du *Divorce Céleste*. Vincent Placcius ne regarde ce desaveu si formel, que comme un effet de l'amitié de l'Auteur pour le Pallavicino: & il remarque fort judicieusement, que, ni lui, ni les Auteurs des *Glorie de gli Incogniti di Venezia*, ne lui ôtent pas avec le même soin la *Rettorica delle Puttane*, quoi qu'elle soit incomparablement plus blâmable que le *Divorzio Céleste*; mais, que les mœurs des Italiens s'accommodant parfaitement bien de l'un, leur superstition, & leur politique forcée, pouvoit-il ajoûter, ne pouvoit souffrir l'autre, même dans leur ami défunt (64). Le même Placcius remarque, que les Auteurs d'un Journal Allemand, intitulé *den Monathlichen Unterredungen*, & qu'on soupçonne être principalement d'Ernest Tentzelius, éxaminent fort au long si ce dernier Ouvrage est de Ferrante Pallavicino, & qu'ils se déterminent enfin pour l'affirmative (65).

(63) Anima di Ferrante Pallavicino, *pag.* 87, 88.

(64) Placcius de Anonymis, *pag.* 655.

(65) *Idem, ibidem.*

Quoi qu'il en soit, cet Ouvrage que le décisif *Bibliothécaire des Romans* traite de *peu de chose* pag. 268, mais que des Personnes plus éclairées que lui ont trouvé d'une *Invention toute singulière*, pour me servir des expressions de son dernier Traducteur François: cet Ouvrage, *agréablement diversifié, soutenu d'excellentes pensées, & plein par-tout d'un beau feu d'esprit*, est intitulé *il Divortio Celeste, cagionato dalle Dissolutezze della Sposa Romana, & consacrato alla simplicità de' scropolosi Christiani*, & fut imprimé *in Villafranca, en* 1643, *in* 12°. Il devoit être divisé en trois Livres, dont il n'y a que le I, de fait. On y suppose, „ que Jesus-Christ, „ justement poussé à bout par les débauches & les „ dissolutions de l'Eglise Romaine son Epouse „ avec plusieurs Papes, & particuliérement avec „ Urbain VIII, se résout enfin à faire divorce avec „ elle; que le Père éternel, pour agir équitablement, envoïe St. Paul sur terre, pour y faire les „ Informations nécessaires; que cet Apôtre se transporte à Lucques, à Parme, à Florence, à Venise, & à Rome, où il est épouvanté des débordemens horribles qu'il y voit commettre; que, „ découvert à Rome par un Possédé qu'on éxorcisoit, & par conséquent obligé de s'enfuir, il „ oublie son épée, dont le Pape s'empare, avec „ menaces d'en exterminer tous ses ennemis" (& voilà le trait, imputé par tant d'Auteurs au furieux Jules II, assez ingénieusement emploïé;) & enfin, „ que, sur ses Informations, le Père éternel accorde le divorce demandé par Jesus-Christ." Le II, Livre devoit traiter des Bâtards de l'Eglise Romaine; & „ le III, du Concours des autres Eglises pour les secondes Nôces de Jésus-Christ „ (66)." On a depuis rempli ce dessein, en ajoûtant deux nouveaux volumes au I, & en les faisant imprimer tous trois à Geneve, en 1679, (67): & l'on assûre, que c'est Gregorio Leti, qui a fait cette continuation (68). Le I, de ces Livres a été traduit en diverses Langues. J'en connois deux Traductions Françoises: l'une, dont on ignore l'Auteur, & qui est intitulée *le Céleste Divorce ou la Séparation de Jésus-Christ d'avec l'Eglise Romaine son Epouse, à cause de ses dissolutions*, a été imprimée en 1644, in 12: l'autre, qui est de la façon de Mr. Brodeau d'Oiseville, Petit-Fils du célebre Julien Brodeau, & Conseiller au Parlement de Mets, (69), est intitulée *le Divorce Céleste, causé par les desordres & les dissolutions de l'Epouse Romaine, & dédié à la simplicité des Chrétiens scrupuleux, avec la Vie de l'Auteur*, & imprimée à *Cologne* ou plûtôt à *Amsterdam, chez Roger & de Lorme, en* 1696, *in* 12°. La *Vie de l'Auteur*, que nous promet ce titre, & que le Traducteur nous dit être tout *ce qu*'il en a *pu découvrir*, ne lui a pas couté de grandes recherches; puis que, quoi qu'en dise Mr. Bayle, ce n'est qu'une simple copie de ce qu'on en trouve dans le *Dictionaire de Moreri*. Comme on l'a pu voir par la Lecture de cet Article, il lui auroit été fort aisé de trouver quelque chose de plus intéressant. La Traduction Angloise est intitulée *Christ divorced from the Church of Rome becase of their Lewdnesss* & imprimée *à Londres, en* 1679, *in* 8°.

(66) Il Divortio Céleste, *nell' Argomento di tutta l'Opera, pag.* 9, — 14.

(67) In Regunea, appresso Vinigano Cipetti, 1679, in 12, 3 vol.

(68) C. Gryphius de Historicis Sœculi XVII, *pag.* 428.

L'*Anima di Ferrante Pallavicino*, qu'on a mise aussi dans ce Recueil, & que j'ai citée diverses fois dans cet Article, est un petit Ouvrage, qui fut fait à l'occasion de la mort du Pallavicino, & où la Cour de Rome est encore moins ménagée que dans ses écrits. Il fut imprimé *in Villafranca, en* 1643, *in* 12°, sous le nom de Giorgio Fallardi (70); mais on l'attribuë à Jean François Loredano (71). Moreri l'intitule mal-à-propos l'*Anima Errante di Ferrante Pallavicini*. On en promettoit six Parties (72), dont on destinoit une contre les Jésuites (73); mais, on n'en donna que deux alors, encore la derniére n'a-t-elle presque plus aucun rapport avec le Pallavicino. Fort long-tems après, quelqu'un s'avisa d'y ajoûter les IV, autres Parties que l'Auteur avoit promises. La III, est intitulée *l'Infamia de' Giesuiti*; la IV, *l'Atheismo di Roma*; la V, *Il Travio delle Stelle altiere regnanti nel Vaticano*; & la VI, *l'Ignoranza superba*. Elles ont été imprimées, conjointement avec les deux prémiéres, *in Colonia, appresso Lodovico Feivaldo, en* 1675, *en* 2 *volumes in* 12°.

A l'Imitation de cette Piéce, on en a fait une autre, mais à mon gré fort inférieure, intitulée *il Testamento di Ferrante Pallavicino, detto il Flagello de' Barberini*. Elle a été imprimée à *Geneve* (74), *en* 1679, *in* 12°.

Avant que de finir cette remarque, j'observerai, que, selon le Ghilini (75), Ferrante Pallavicino avoit fait une bonne partie de ses Ouvrages à l'âge de vingt-trois ans, & qu'ainsi il auroit pû justement occuper une place dans le Recueil des *Enfans Célébres* de Mr. Baillet, ou dans la *Bibliotheca Eruditorum præcocium* de Jean Klefekerus. Cependant, ils n'en disent aucun mot, ni l'un, ni l'autre.

(*H*) *Il écrivoit parfaitement bien en sa Langue; mais . . . . il se vit obligé de se négliger dans ses derniers Ouvrages.*] Le Ghilini n'avoit garde de remarquer ceci, lui qui est toujours guindé sur les superlatifs, & qui n'en trouve jamais de trop forts pour exprimer ses louänges. A l'entendre, jamais aucun Italien n'a mieux écrit que le Pallavicino. *La sua principale Professione*, dit-il (76), *consiste nello scrivere in Prosa Toscana, con tanta Eloquenza, e con si fatto Stile, per tutti li Respetti legiadro, che non cede alli più esquisiti Prosatori, non solo di questi tempi, ma de' passati ancora.* Notez, qu'il n'en excepte pas même Boccace, que les Italiens regardent comme le plus excellent Maître de leur Langue. Mais, il s'en faut beaucoup, que les habiles gens de cette Nation aïent jugé si favorablement de Ferrante Pallavicino. En effet, le nouvel Historien de l'Académie de Padouë, prenant préci-sé-

(69) *Voïez les* Lettres de Mr. Bayle, *pag.* 476, 496.
(70) *Cette date n'est point éxacte Voïez ci-dessus entre les Citat.* [38], & [39]. *Ni* Placcius, *ni* Dekker, *ni* Baillet, n'ont point connu ce Pseudonyme.
(71) Mayerus, *apud* Placcium de Anonymis, *pag.* 655.
(72) L'Anima di Ferrante Pallavicino divisa in sei Vigilie.
(73) *Nella terza Vigilia che ti prometto, non si discorrera d'altro che de Giesuiti.* Prefazione della II, Vigilia. *Voïez aussi la pag.* 101, *de la* I, Vigilia.
(74) In Regunea, appresso Vinigano Cipetti.
(75) Teatro d'Huomini Letterati, *Part. II, pag.* 77.
(76) *Ibidem, pag.* 77, 78.

[n] Voïez la Remarque (G).

en a quelques-uns d'entre eux qu'il n'a publié que sous des noms déguisés (*I*). On en a fait divers Recueils, & il y en a eu plusieurs éditions (*n*).

sément le contrepied du Ghilini, ne fait aucune difficulté de condamner absolument son stile comme très mauvais, & de le donner comme un éxemple convaincant de la mauvaise maniére d'écrire à laquelle s'étoient pitoïablement livrées les Académies d'Italie dans le XVII, Siécle. *Inerat Adolescenti*, dit-il (77), *fervidum, pernix, experrectum, avidissimumque laudis Ingenium, mira dicendi scribendique facilitas, isque Italicæ Facundiæ Stylus, qui, licet omnium deterrimus, puerilis, ineptus, in flosculis verborum, troporum prodigiis, & adulterino turgidarum argutiarum usu usque ad insaniam ludens, seculi tamen XVII, Academiis, quarum tunc maxima inter Italos ac numerosa Familia erat, miro modo placebat, fiebatque tanti apud eruditissimos quoque Viros, ut vix laudem per ea tempora quisquam sperare ullam posset, quin scribendo, dicendove, sciret ingeniose desipere. Hoc Eloquentiæ genus Ferrantes æmulatus, quo erat mentis acumine, atque indole ad splendida magis quam vera propensa, in eo visus est præstitisse cæteris omnibus, retulit laudem, commendationem, admirationem quoque omnium, qui Elocutionis Etruscæ sibi ea tempestate decus & gloriam asserebant. . . . . Ejus Opera omnia, Italice scripta, ... vel parvi pendet posteritas, vel ex merito detestabitur.* Aussi l'Auteur du *Vocabolario della Crusca compendiato*, qui s'est servi de divers Ecrivains de beaucoup moins de réputation que lui, l'a-t-il tellement négligé, qu'il ne l'a pas même cité, & qu'il n'a fait usage d'aucun de ses écrits. Mais, le Brussoni, plus modéré dans le jugement qu'il a porté du Pallavicino, rend plus de justice à ses talens & à sa capacité, en indiquant les motifs de ses défauts & de sa négligence. *Era veramente* dit-il (78), *Ferrante, per natura e per arte un grand ingegno; e, in fino a che non si svio dietro gli amori di femine vulgari, e le pratiche di Persone di poco bona conscienza, scrisse Opere degne dell' Immortalita della fama . . . . .; e se avesse nobilmente coltivate le qualità del suo Ingegno, fossero inarrivabili . . . . . Ma, in questo tempo, . . . più per guadagnare che per comporre; . . . . scrisse diverse Operette poco aggiustate alla sua Dignità . . . .; & venne finalmente a procacciarsi con diverse Composizioni e Scritture indegne della sua nobiltà e della sua professione: verificandosi . . . . il divulgato Proverbio, che i grandi Ingegni fanno anche i grandi errori,*

E che a' Voli troppo alti e repentini
Sogliono i Precipizzi esser vicini.

Mà viverà, e per merito d'Ingegno, e per qualità di Fortune, perpetuamente nella memoria degli Huomini, frà le incertezze del biasimo e della lode, come degne in parte di lode, e in parte di biasimo, le sue Opere. En effet, on vient de voir que la plûpart des écrits du Pallavicino ne sont que des Romans, des Amourettes, des Impuretez, & des Satires: & l'on peut très bien assurer, sans craindre de passer pour trop décisif, que le tout seroit apparemment resté dans une assez grande obscurité, si ses satires n'avoient directement attaqué des personnes assez puissantes pour en tirer une vengeance éclatante. Il n'ignoroit pas luimême ce qui s'en disoit de son tems. *La mia Prestezza in comporre*, dit-il (79), *dà che dire a molti, i quali non sanno, ch'io hò un Ingegno impatiente di nutrire in se stesso i suoi concetti; di modo, che scoppiarebbe, quando non gli publicasse.* A l'aide d'un semblable raisonnement, il n'y a point d'impertinences qu'on ne puisse entreprendre de justifier; mais, à dire le vrai, c'est s'y prendre tout-à-fait mal: &, pour dire naturellement la chose comme elle est, ce fut bien moins son impatience & sa vivacité naturelle, que la nécessité dans laquelle ses desordres l'avoient plongé, qui l'obligea à se prostituer ainsi, en se mettant aux gages des Libraires de son tems, & en s'engageant imprudemment à travailler à la hâte & sans acquis sur le prémier sujet que lui présentoient des gens avides, toujours très disposez à débiter de très mauvais écrits sous des titres imposans & séducteurs (80). Il y a toujours eu des Avanturiers Littéraires de cette trempe; mais, depuis l'Invention de l'Imprimerie, il n'y a point de lieux où la Presse roule avec quelque succès, qui ne soient inondez de ces sortes de Compilateurs affamez & mercenaires: témoin cette prodigieuse quantité de mauvais Ouvrages, dont les Librairies sont surchargées, & dont les Catalogues des meilleures Bibliothéques fourmillent. Une infinité d'écrits n'ont point d'autre origine; & qui auroit assez de loisir, pour en entreprendre le Catalogue, en auroit bientôt fait un aussi gros que celui de Bellarmin ou de Tritheme.

(*I*) *Il s'est quelque fois caché sous des Noms déguisés.*] Mais, ce fut avec bien peu de succès, comme on l'a déja vû, & comme on va le voir encore dans le passage que je vais transcrire. *Il arrive souvent* [aux Ecrivains séditieux] *d'expier sous un nom les fautes qu'ils ont faites sous un autre; comme on a pu le remarquer en la Personne des prétendus* Alcinio Lupa, & Ginifaccio Spironcini, *qui se trouvérent n'avoir qu'une tête à deux, lorsque le Bourreau d'Avignon abatit celle de l'Auteur du* Divorce Céleste *de dessus les Epaules de Pallavicin* (81). Mr. Baillet paroit avoir crû que le *Divortio Celeste* ait été la cause de la mort du Pallavicino. En ce cas, il s'est trompé; car il est certain, comme on l'a vû ci-dessus (82), qu'elle ne fut causée que par son *Corriere Svalligiato* & sa *Baccinata*. Peut-être ne me tromperai-je pas beaucoup, si je mets au nombre de ses noms supposez celui de *Biagio Pugni-Api*, qu'il a donné au Notaire qu'il suppose avoir écrit son *Dialogo tra due Gentilhuomini Soldati di Modona e Parma*, & dans lequel il n'a pu s'empécher de laisser éclater son extrême animosité contre les Barberins.

[77] Nic. Comneni Papadopoli Historia Gymnasii Patavini, *Tom. II, pag.* 301.

[78] Brussoni Vita del Pallavicino, *pag.* 12, 18, & 19.

[79] *Dans la Préface de ses* Panegirici, Epitalami, Discorsi Academici, &c.

[80] *Voïez ci-dessus, Remarque* [*B*], *immédiatement après la Citation* [6], *ce qui a été dit du* Courrier dévalizé, *& de diverses autres de ses compositions.*

[81] Baillet, Auteurs déguisés, *pag.* 126.

[82] *Remarque* [*B*]

PANTALION, ou PANTHALEON (*a*), Auteur presque inconnu du XV, Siécle (*b*). Selon les uns, il étoit Italien; &, selon les autres, il étoit Allemand: les uns le faisant de Verceil, & les autres de Coblents ((*c*). S'étant particuliérement attaché à la Médecine, il s'éleva au poste éclatant de Prémier-Médecin de Philibert I, quatriéme Duc de Savoïe (*d*). Après la mort de ce Prince, il passa en Lombardie, & de-là en Touraine, où il se rendit fort agréable aux François, tant par son caractère doux & modeste, que par sa maniére singuliére de médicamenter (*A*). Outre ses Ecrits

[*a*] *Voïez son nom ainsi diversement écrit dans les titres de deux de ses Ouvrages rapportez ci-dessous Remarques* (*B*), & (*C*).

[*b*] Conringius de Scriptoribus XVI, post Christum natum Seculorum Commentarius, *pag.* 109, *le fait fleurir vers* 1460, & 70; *mais n'indique aucun de ses Ouvrages, non plus que de la pluspart des Ecrivains dont il parle; aussi son Ouvrage n'est il presque d'aucune utilité. Ce n'est qu'une simple* Table Chronologique, *réduite en Chapitres.*

[*c*] Gesner, *ses* Abbréviateurs, & Schenckius, *le qualifient* Vercellensis; & van der Linden, Mercklin, Manget, Lipenius, & Quenstedt de Patriis Eruditorum, *pag.* 147, *le disent* de Confluentia: *mais* Symphorien Champier *rapporte les deux idées. Voïez ci-dessous leurs Citations.*

[*d*] *Voïez ci-dessous la Citat.* [2].

(*A*) *Son caractère doux & modeste, & sa maniére singuliére de médicamenter.*] Cette méthode consistoit à faire prendre des pilules avant le repas, à toutes sortes de Personnes, à tout âge, en tous lieux, & en toute maladie; prétendant, qu'il n'y avoit rien de plus convenable, ni de plus propre à conserver la santé & à faire parvenir à une grande vieillesse. C'est ce que nous apprend Symphorien Champier en ces termes, que Gesner s'est contenté de rapporter, en les abré-

geant

Ecrits de Médecine, dont je donnerai ci-dessous la notice (*B*), on a de lui un Recueil de *Vies des Saints*, absolument inconnu à tous les Bibliographes d'Historiens Ecclésiastiques (*C*). C'est quelque-chose d'assez singulier, qu'excepté Symphorien Champier, tous les Bibliothécaires de Médecine n'aïent dit quoi que ce soit, ni de son titre, ni du tems auquel il a vécu; Quenstedt & Conringius, dont le prémier le met en 1465, & le second vers 1460, ou 70, (*e*), ont été plus attentifs.

[*e*] *Voïez ci-dessus la Citation* [*b*], *& la fin de la Remarque* [*B*].

geant un peu. PANTHALEON DE VERSELLIS (1), *vir in Medicinis eruditus, Ducis Sabaudiæ Proto-Medicus, vir mitis & humilis. Veniens a partibus Lombardiæ & Sabaudiæ in Galliam Turonensem, in magno precio a Gallis habitus est: qui contra Gallorum consuetudinem pillulas ante cibum in omni ætate, morbo, & tempore secundum naturam morbi litteris mandavit; ut nihil illis dulcius quam ante cibum pillulam sumere, ad longevam valetudinem esse potuerit: quod ejus preclara volumina testantur, quibus nomini suo memoriam comparavit æternam* (2). Tous les autres Bibliothécaires de Médecine semblent n'avoir point connu ce passage.

(*B*) *Ses Ecrits de Médecine, dont je donnerai ci-dessous la notice.*] Champier se contente de lui donner *Pillularum Lib. I, & de Lacticiniis Lib. I*; ajoûtant *cætera vero, quæ composuisse dicitur, ad noticiam meam non pervenerunt* (3). Gesner & ses Abréviateurs, ajoûtent, que ces Ouvrages ont été imprimez *à Lion, en* 1525, *in* 4°, (4). Paschalis Gallus n'en dit pas un mot. Jean George Schenckius copie Gesner, & ajoûte, qu'en a joint à ces Ouvrages *Gabriel de Zerbis de Cautelis Medicorum* (5). Vander Linden & Mercklin s'expriment ainsi: *Pilularium. Summa Lacticiniorum completa. Cautelæ Medicorum non inutiles Gabrielis Zerbi. Lugduni, apud Anton. Blanchard*, 1525, *in* 4°; *Papiæ* 1508, *in folio* (6): comme si ces *Cautelæ* étoient un Ouvrage publié ou recommandé par Pantaléon. Manget fait encore pis, en copïant mal cela; car, de *Pilularium Summa Lacticiniorum completa*, il ne fait qu'un seul Ouvrage (7). Lipenius le copie mieux, & ne parle point de *Gabriel de Zerbis* (8).

Pour donner quelque-chose de bien éxact sur tout cela, il faudroit voir les Livres-mêmes; mais, c'est ce dont on n'a que rarement & difficilement les occasions. Je me contenterai donc de rapporter éxactement ici le titre, & la souscription, du second de ces Ouvrages; n'aïant jamais vû le *Pillularum Liber*. Les voici. *Panthaleonis de Conflentia Summa Lacticiniorum.* A la fin on lit: *Preclarissimi Artium & Medicine Doctoris Domini Magistri* PÃTHALEONIS DE CÕFLẼTIA *Summa Lacticiniorum completa. M. cccc. lxxvii. die viiii. Julii. Et per me Johannem Fabri Galicum Thaurini sub illustrissimo Sabaudie Duce Philiberto feliciter impressa ẽ.* DEO GRATIAS. *xxc.* C'est un in folio de fort belles Lettres.

Dans la *Bibliotheca Menarsiana* l'on a changé ce titre en celui-ci: *Pantalionis Summa de Conflentia Lacticiniorum, scilicet Tractatus varii de Butyro, de Caseorum variarum Gentium differentia & facultate* (9), comme si par *Conflentia* il falloit entendre l'abondance ou le façonnement des laitages: & cela a été adopté, non seulement par le Pére Orlandi (10), mais même par Mr. Maittaire & par Mr. Fabricius, (11); tant il est vrai, qu'il est dangereux, même aux plus habiles gens, de consulter de mauvais guides. On a vû ci-dessus citation (*c*), que, par *Conflentia*, Symphorien Champier, van der Linden, Merklin, Manget, Lipenius & Quenstedt, entendent *Coblents*; & c'est, je pense, à quoi l'on peut s'en tenir. Voici les propres termes du dernier: *Confluentia, vulgo* Coblenz, *Urbs ad Rheni Mosellæque Confluentes* (aquas). *Hinc* PANTALEON, *a Patria* de Confluentiis, *sive* de Confluentia, *dictus sua tempestate magnæ estimationis Medicus. A. C.* 1465.

(*C*) *On a de lui un Recueil de Vies des Saints, absolument inconnu à tous les Bibliographes d'Historiens Ecclésiastiques.*] Ce Recueil est si rare, qu'on ne le voit dans aucun des meilleurs Catalogues de Bibliothéques, & que je ne l'ai vû qu'une seule fois en ma vie. En voici le titre *Pantalionis Vitæ Sanctorum*, avec la souscription qui se lit à la fin: DEO GRATIAS. *Per Clarissimum Medicum & Philosophum Dominum Magistrum* PANTALIONEM. *Perque Johannem Fabri Galicum egregium artificẽ. De Vitis Sanctorum Patrum volumina in Casellarũ oppido feliciter impressa sunt. Anno Domini M. cccc. lxxv. Heroys Calidoney luce penultima mensis Augustini. Amen.* C'est un *in folio* d'un Caractère Gothique fort singulier; & voici ce que j'ai eu lieu d'en dire dans une autre occasion (12): „Je m'imagine que *Casellarum oppidum* doit désigner ici *Casbel*, Archevêché d'Irlande, & autrefois Capitale de toute la Momonie sa partie Méridionale. Quoi qu'il en soit, voilà, non seulement une édition absolument inconnuë à tous ceux qui ont fait quelques Recherches de celles du XV, Siécle, mais encore un Auteur parfaitement inconnu à tous les Bibliographes tant généraux que particuliers (13), mais même aux Historiens des Ecrivains de l'*Histoire Ecclésiastique*, & particuliérement à ceux des Auteurs ou Compilateurs de *Vies des Saints*, tels que Molanus, Hesselius, & Baillet. Il n'est pas plus connu à Teissier, dont le but particulier étoit d'indiquer tous les Ecrivains de *Vies*, aussi bien que ceux qui en avoient fait quelque Recueil." Sans l'occasion que j'ai eu depuis de conférer la souscription de ces *Vitæ Sanctorum Patrum* avec celle de la *Summa Lacticiniorum*, je serois resté dans l'opinion, non seulement que *Pantalio* ne m'étoit connu que par ce seul Ouvrage, mais même étoit différent du *Panthaleo de Vercellis* ou *de Conflentia* dont parlent les divers Ecrivains que j'ai citez. De dire, au reste, comment cet *egregius Artifex Johannes Fabri Galicus*, après avoir imprimé un *Breviarium Romanum* à Turin en 1474, alla imprimer ses *Vitæ Sanctorum Patrum* à Cashel en 1475, & puis revint imprimer sa *Summa Lacticiniorum* à Turin en 1477, d'où il alla imprimer le *Procès de Bélial encontre Jhesu-Christ* à Lyon en 1485, & enfin le *Breviarium Strengense* à Stockholm en 1495, (14); c'est ce que je n'entreprendrai point d'éxaminer. Peut-être s'agit-il-là de divers Personnages d'un même nom assez commun parmi les François. Peut-être aussi n'est-ce qu'un seul & même Homme. Il y a d'autres éxemples d'Imprimeurs de ce tems-là, qui se sont établis consécutivement en diverses villes, comme Christophe Valdarfer, Jaques de Rubeis, Jean de Westphalie, Gerard de Lair, Jean Veldenar, & autres (15).

[1] *Aliquibus placet fuisse de* Conflentia *non* Versellensis.

[2] Symphor. Champerii Tractatus de claris Medicinæ Scriptoribus, *folio xxxjv, verso Editionis Lugd.* 1506, *in* 8. Gesneri Bibliotheca, *folio* 534, *verso.*

[3] S. Champerius, *ibidem.*

[4] Gesneri Biblioth. *folio* 534, *verso* Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 630.

[5] Schenckii Bibliotheca Iatrica, *pag.* 178, & 432. *La* Biblioth. Telleriana, *pag.* 376, *remarque la même chose, & parle d'une Edition sans autre indication que* 1528, *in* 8.

[6] Lindenius renovatus G. A. Mercklini, *pag.* 864.

[7] Mangeti Biblioth. Script. Medicor. *Tom. IV, pag.* 106.

[8] Lipenii Biblioth. Medica, *pag.* 237.

[9] Biblioth. Menarsiana, *pag.* 38, *num.* 441.

[10] Orlandi Origine della Stampa, *pag.* 159, & 378.
[11] Maittaire Annal. Typograph. *pag.* 382. Fabricii Biblioth. Lat. Med. & inf. ætatis, *Tom. V, pag.* 576.
[12] Histoire de l'Imprimerie *Sect. XII, Num. LIII, pag.* 68.
[13] *Alors, je n'avois point encore eu occasion de voir l'Edition de la* Summa Lacticiniorum *de* 1477, *ni de la conférer avec celle-ci, & avec le passage de* Symphorien Champier *cité ci-dessus Citation* (2), *pour voir s'il s'agissoit-là d'un seul & même Auteur.*
[14] Spicilegium vet. Sec. XV. Editionum, *hisce annis.*
[15] *Voïez les* Annal. Typograph. *de Mr.* Maittaire, *à la* Table Alphabétique des Imprimeurs.

PAUL DE MIDDELBOURG, ainsi surnommé, selon l'usage de son tems, parce qu'il étoit né en 1445, dans cette Ville, Capitale de la Zélande, mais non Cathédrale dès lors, comme l'ont mal-à-propos avancé quelques Ecrivains.

Après avoir fait ses études dans l'Université de Louvain, & s'y être perfectionné, tant en Philosophie & Théologie, qu'en Médecine & en Mathématiques, il retourna dans sa Patrie y enseigner ces Sciences, & y fut fait Prêtre & Chanoine de l'Eglise de St. Barthelemy.

Re-

Revenu à Louvain, il y cultiva ces mêmes Sciences, & particuliérement les Mathématiques, comme il paroit, par son *Epistola de Paschate recte observando*, qu'il adressa à l'Université de cette Ville, & ce fut apparemment à cet Ouvrage, que PIERRE DE RIVES, Professeur de la même Université & Curé de St. Pierre, opposa ses *de Anno, Die, & Feria, Dominicæ Passionis & Resurrectionis, Libri III*, imprimez *à Louvain, chez le même Jean de Westphalie, en* 1492, *in folio*; & auxquels PAUL DE MIDDELBOURG repliqua par des *Lettres Apologétiques* assez modestement écrites. *Epistola Apologetica ad Doctores Lovanienses.* Lovanii, sine anno, in 4°. Catal. Wittenberg. pag. 364.

Ces Ouvrages lui aïant acquis de la réputation, la Seigneurie de Venise l'appella à Padoüe, pour y enseigner les Mathématiques; mais, il n'y resta que peu, s'étant mis à voïager en Italie, & s'y faisant admirer par son Eloquence & par la pureté de sa Latinité. Il se fixa enfin auprès du Duc d'Urbin, auquel il plut, & qui le fit son Médecin, & lui donna l'Abbaïe de Castel-Durahté. Ce fut apparemment chez ce Prince, qu'il composa, non seulement un *Giudizio dell' anno mille quattro cento ottanta*, mais encore un *Prognosticon ad Maximilianum Austriacum*, imprimé *à Louvain chez Jean de Westphalie*, mais dont on ne nous dit, ni la date ni la forme; & qui lui attira une querelle avec un particulier dont on va bientôt voir le nom. Mais, ce fut certainement dans sa Ville, qu'il publia sa *Defensio Prognostici adversus Joannem Barbum*, imprimée *à Urbin, en* 1484, mais dont on ne nous dit non plus ni l'Imprimeur, ni la forme: & peut-être en fut-il de même de son *Invitativa in superstitiosum Vatem*, dont on ne nous indique aucunement les éditions.

Ce JOANNES BARBUS est absolument inconnu à tous les Bibliothécaires tant généraux que particuliers; à moins qu'on ne veuille regarder comme une Bibliographie la *Cronica o Cronichetta de Matematici, overo Epitome dell' Istoria delle Vite loro, (di poi Euforbo* 600. *anni avanti Cristo, si no a Guido Baldo* 1596, *doppo Christo) da* BERNARDINO BALDI, imprimée *in Urbino, per Ang. Ant. Monticelli, nel* 1707, *in* 4°; dans laquelle on nous apprend, en deux mots, pag. 116, que GIOVANNI BARBO étoit *Nipote di Papa Paolo Secondo.* Il avoit probablement été choqué, tant du *Prognosticon* de PAUL DE MIDDELBOURG, puisque celui-ci en entreprit contre lui la *Défense*, que de son *Giudizio dell' anno mille quattro cento ottanta*, dans lequel il avoit fortement censuré & sans doute offensé divers Mathématiciens célébres, tels que BLANCHINO, PROSDOCIMO, BALDOMANDO, ALPENAGIO, GIOVANNI ANGLICO, HENRICO DI MECLINIA, & autres, comme nous l'apprend BERNARDINO BALDI.

Quoi qu'il en soit, ce fut à la recommandation, & par la bienveuillance, tant de ce Duc, que de celle de l'Archi-Duc Maximilien devenu Empereur, qu'il fut fait, en 1494, Evêque de Fossombrone, où son éxactitude à s'acquitter dignement de ses fonctions Episcopales, & son application à l'étude, lui acquirent ensuite si bien l'estime & l'affection des Papes Jules II, & Léon X, que, tout étranger qu'il étoit, ils le députerent non seulement, mais le firent même présider au V, Concile de Latran, tenu depuis 1512, jusqu'en 1518. Les soins, qu'éxigeoient de lui cette Présidence, ne le détournérent pourtant point de ses études; & ce fut pendant la tenue de ce Concile, qu'il publia son grand & principal Ouvrage, intitulé de son nom *Paulina, de recta Paschæ Celebratione, & de Die Passionis Domini nostri Jesu-Christi, duabus partibus*, imprimé *Foro-Sempronii, per spectabilem Virum Octavianum Petrucium, Civem Foro-Semproniensem, impressoriæ artis peritissimum, die octava Julii M. D. XIII.*, *in folio*, & non *in* 4°, comme le dit Fabricius. Ouvrage, qu'il n'entreprit, dit-on, que sur l'embarras que lui causérent les railleries d'un Juif, qui lui reprochoit l'inéxactitude de la Célébration de la Pâque chez les Chrétiens, & le ridicule qu'il y avoit de chanter à haute voix dans leurs Offices, que la Lune étoit dans son plein, lorsque le Ciel même prouvoit incontestablement le contraire & leur donnoit si visiblement le démenti; Ouvrage enfin, qui fut la primitive occasion de la Correction du Calendrier, qui ne s'acheva que sous Gregoire XIII, en 1582.

Dix ans après, il publia un nouveau *Prognosticon, ostendens Anno Domini* 1524, *nullum, neque universale, neque particulare, Diluvium futurum*, imprimé de même *Foro-Sempronii*, & probablement *chez* le même *Petruce, en* 1523; mais, je ne saurois dire de même quand il fit paroître sa (*A*) *Practica de pravis Constellationibus, ad Maximilianum Cæsarem*, touchant laquelle les Bibliothécaires sont de différens avis; non plus que son *Operetta del Numero de gli Atomi contro l'Ingordiglia de gli Usurari*, ni si cela est effectivement en Italien, comme le porte ce titre, Baldi n'indiquant qu'en cette Langue les Ouvrages dont il parle; grand défaut certes, tant dans les Bibliographes, que dans les Historiens Littéraires.

Ce sont-là tous les Ouvrages que j'ai pu rassembler de PAUL DE MIDDELBOURG, Ecrivain trop négligé, tant par les Bibliothécaires généraux que particuliers, & même par ceux de sa Nation & de sa Province; jusques-là que quelques-uns d'entr' eux sont si secs & si stériles, qu'ils n'indiquent qu'un ou deux de ses écrits, & encore si négligemment qu'ils n'en marquent nullement les éditions.

Il

(*A*) *Je ne saurois dire quand il fit paroitre sa* Practica] *Beughem, Incunabulorum Typographiæ* pag. 95; aussi-bien qu'ORLANDI, *Origine della Stampa*, pag. 200 &, 367, parlent de cet Ouvrage sous ce titre PAULI DE MIDDELBURG, *Episcopi Semproniensis Practica, de pravis Constellationibus, ad Maximilianum Cæserem*, & ils le disent imprimé, *Urbini*, 1484. Mais, il y a sans doute-là quelque brouillerie ou méprise; Paul de Middelbourg n'aïant été fait Evêque de Fossombrone qu'en 1494; & Maximilien n'aïant été fait Roi des Romains qu'en 1486, & n'aïant succédé à Fréderic III, son Père, à l'Empire qu'en 1493. Aussi GESNER, ses Abréviateurs, & quelques autres, ne disent-ils point, ainsi que

Il passa le reste de ses jours, tant à Fossombrone, y remplissant éxactement ses devoirs Episcopaux, qu'à Rome où les affaires de son Diocése l'appelloient quelquefois: & ce fut dans cette derniére ville, qu'étant mort le 15. de Décembre 1534, âgé de 89. ans, il fut enterré dans l'Eglise de nôtre-Dame de l'Ame des Allemands, où Pierre Vorst, Evêque d'Acqui, & le Chevalier Frederico Calvario, ses Exécuteurs Testamentaires, l'honorérent de cette Epitaphe:

que BEUGHEM & ORLANDI, *ad Maximilianum Cæsarem*, mais tout simplement *Maximilianum Austriacum*; aussi bien que FABRICIUS, *Bibliothecæ mediæ & infimæ Latinitatis*, Tom V, pag. 641, où il ne fait qu'un seul & même Ouvrage de cette *Practica ad Maximilianum Cæsarem*, & du *Prognosticon ad Maximilianum Austriacum*, imprimé *à Louvain*, *chez Jean de Westphalie*; dont les Bibliographes ne nous apprennent, ni la date, ni la forme.

PEREGRINUS (A. S. ou ANDREAS,) nom supposé, sous lequel a été publié un Livre de Bibliographie assez curieux, quoique très incomplet, & surchargé de beaucoup de répétitions & de quantité de superfluïtez; intitulé *Hispaniæ Bibliotheca, seu de Academiis ac Bibliothecis: item Elogia & Nomenclator clarorum Hispaniæ Scriptorum, &c.; tribus tomis distincta*; & imprimé *à Francfort*, *chez Marnius*, *en* 1608, *en trois volumes ou parties in* 4°: & nom, sous lequel tous les Bibliothécaires, tant généraux que particuliers, prétendent que le Père ANDRE' SCHOTT, savant Jésuite d'Anvers, a trouvé bon de se cacher (*A*). Du côté du sçavoir & de l'habileté, il n'y a certainement aucun lieu de doute: mais, vû la maniére incertaine, & même peu éxacte & contradictoire, dont cet Homme-là parle de Mariana, de son *Histoire d'Espagne*, & de quelques autres sujets, il est bien difficile de ne pas au moins rester dans l'incertitude à cet égard, mal-

(*A*) *Tous les Bibliothécaires prétendent que* PEREGRINUS *est un nom supposé, sous lequel le Père* ANDRE' SCHOTT .... *a trouvé bon de se cacher.*] Ce qui a pu les porter à concevoir cette idée, & à établir cette opinion, sont apparemment les mots A. S. PEREGRINUS, & ANDREAS PEREGRINUS, qu'on voit au commencement, & à la fin des *Avertissemens* mis à la tête des deux prémiéres parties de ce Recueil, par lesquels on a cru que le Père ANDRE' SCHOTT se désignoit comme *étranger* à l'Espagne, dont il ne laissoit pourtant pas d'entreprendre la *Bibliothéque*, ou l'*Histoire Littéraire*. D'ailleurs, son nom effectif, non seulement cité par l'Auteur, au revers de son titre, comme un de ceux dont il s'est servi pour la composition de son Ouvrage; page 28. comme Professeur en Eloquence, en Grec, & en Histoire Romaine, à Sarragosse; page 31, comme Professeur en Grec, à Tolede, en 1580; page 353, comme Editeur du *Pomponius Mela*, & de l'*Antonini Itinerarium*, avec les Notes de Jérome Surita; page 475, comme en commerce de Lettres avec Elie Vinet; pages 479, & 480, comme Editeur de la *Chronica Joannis Biclariensis*; mais encore emploïé, page 386, & 478, comme Traducteur Latin de la *Censure de Gaspar Barreiro sur le prétendu Bérose*; pages 407, & 478, comme Traducteur Latin de la *Censure du même Barreiro* sur le prétendu Manethon; page 307, comme Auteur de l'*Oraison funébre d'Antonius Augustinus*; page 464, comme Auteur de la *Vie de Ferdinand Nunnez*; page 566, comme Auteur de la *Vie de Pierre Ciaconius*; page 583, comme Auteur de l'*Eloge Poëtique de Garcie Lasso de la Vega*; page 606, comme Auteur de l'*Eloge Poëtique de Jean Louis Vives*, car j'explique ces Lettres initiales A. S. A., par *Andreas Schottus Antuerpianus*; &, enfin, page 611, comme Auteur de l'*Eloge Poëtique de Jean Baptiste Cardona, Evêque de Tortose*; toutes Piéces insérées dans ce Recueil: son nom, dis-je, ainsi souvent emploïé, a bien pû en imposer à ces Bibliothécaires, & leur faire croire trop précipitamment, qu'il étoit l'Auteur de tout le volume; mais, tant de citations si uniformes en troisiéme Personne me porteroit plûtôt à croire, qu'elles ne sauroient guéres venir que d'un étranger.

Quoi qu'il en soit, voici une Liste Chronologique de ceux d'entre ces Bibliothécaires qui me sont tombez sous la main; & je ne doute nullement, qu'il n'y en ait encore beaucoup d'autres. I. Aubert le Mire ou Miræus, dans la *Préface* de ses *Elogia Belgica* imprimés en 1608. II. Pierre Ribadeneira, dans son *Catalogus Scriptorum Societatis Jesu* d'édition de 1613. III. Valere André, dans sa *Bibliotheca Belgica* d'édition de 1623, & 20. ans après dans celle de 1643. IV. François Sweert, dans ses *Athenæ Belgicæ*, imprimées en 1628. V. Philippe Alegambe, dans sa *Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu*, publiée en 1643. VI. Le Père Louïs Jacob de St. Charles, cité par Colomiés. VII. Le Père Philippe Labbe, dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum*, publiée en 1653, 66, & 78. VIII. Valentin Voglerus, dans son *Introductio in Notitiam bonorum Scriptorum*, imprimée en 1670. IX. Nicolas Antonio, dans sa *Bibliotheca Hispana*, imprimée en 1672. X. Godefroi Olearius, dans son *Abacus Patrologicus*, imprimé en 1673. XI. Martin Hanckius dans ses *Libri II. de Rerum Romanarum Scriptoribus*, imprimez en 1675. XII. Jean Hallevordius, dans sa *Bibliotheca Curiosa*, imprimée en 1676. XIII. Vincent Placcius, dans son Traité *de Scriptoribus Anonymis & Pseudonymis*, imprimé en 1676. XIV. Gerh. von Mastricht, dans son *Hist. Juris Pontificii*, pag. 238, 355, 389. XV Nathanael Sotwel, dans sa *Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu*, imprimée en 1676. XVI. Jean Henri Bœcler, dans sa *Bibliographia*, publiée en 1677. XVII. Paul Colomiés dans sa *Bibliothéque Choisie*, publiée en 1682. XVIII. Adrien Baillet, dans ses *Jugemens des Savans*, publiés en 1685, & dans ses *Auteurs déguisés*, publiés en 1690. XIX. Antoine Teissier, dans son *Catalogus Catalogorum Bibliothecarum*, *Vitarum*, *&c.*, imprimé en 1686. XX. Du Pin, dans la *Préface* de sa *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*, imprimée en 1686. XXI. Daniel George Morhoff, dans son *Polyhistor Litterarius*, publié en 1687. XXII. Burchard Gottelf Struve, dans son *Introductio in Notitiam Rei Litterariæ*, publiée en 1704 XXIII. Thomas Ittigius, dans son *Schediasma de Auctoribus qui scripserunt de Scriptoribus Ecclesiasticis*, imprimé en 1711. XXIV. B..... Serpilius, dans son *Personatus Samuel*, XXV. Jacques Echard, dans ses *Scriptores Ord. Prædicatorum recensiti*, Tom. II, pag. 344. XXVI. Henri Scelenius, dans ses *Selecta Litteraria*, imprimez en 1726. XXVII. Jean François Foppens, dans sa *Bibliotheca Belgica*, imprimée en 1740. XXVIII. ... Mosheim, *Historia Michaëlis Serveti*, pag. 3, Not (9). XXIX. Diego Barbosa Machado, dans sa *Bibliotheca* Lusitana, *Pref. Sign. ejv.* XXX. Reimman, *Catalogi S. Biblioth.* Tom. II, pag. 133, où il a grand tort de dire que V. André n'en parle point. Et XXXI, enfin, Moréry & les Amplificateurs de son *Dict. Historique*, & ses Imitateurs, tels qu'Hofman, Coronelli, & divers Auteurs de *Bibliothéques* raisonnées & instructives, dans leurs *Préfaces*; & quantité de *Catalogues* simples, tels que ceux de Bodley, de de Thou, des Barberins, de l'Académie de Leide, de celle de Francfort, &c. Mais, il ne faut point que ce grand nombre de témoins entraine précipitamment le consentement des lecteurs, & les détermine à embrasser ce sentiment sans éxamen: car, on va voir, dans la Remarque suivante, qu'il n'ît nullement é xemt de difficulté.

(*B*) *De*

malgré le suffrage unanime, & la décision expresse, de tous ces Bibliothécaires (*B*). Quoi qu'il en soit, après avoir ainsi rectifié, dans la Remarque qu'on vient de lire, ce que

(*B*) *De la maniére dont* Peregrinus *parle de* Mariana, *de son* Histoire d'Espagne, *& de quelques autres sujets, il est bien difficile de se persuader, que cet Auteur-là soit André Schott, malgré la décision expresse de tous ces Bibliothécaires.*] En effet, pour peu qu'on connoisse le mérite & la grande capacité de ce savant Homme, & les excellens Ouvrages dont il a si abondamment enrichi la République des Lettres, on sent une extrême répugnance à le charger, non seulement des inéxactitudes, mais même des bévûes & des contradictions, qui font particuliérement ma difficulté.

I. Peregrinus, quel qu'il soit, est fort indigeste, & n'observe nul ordre, ni Alphabétique, ni Chronologique, ni Géographique, ni Professional, dans les *Eloges* qu'il fait de ses Savans Espagnols, du moins dans ceux qui forment sa seconde partie. En effet, ils y sont tous comme entassez pêle-mêle, & comme jettez-là au hazard: en sorte qu'on est tout étonné d'y trouver, pages 185,—187, *Raimond de Peñafort* mort en 1275, placé entre *Léandre de Seville* mort en 607, & *Euloge de Cordoue* mort en 859; pages 187, & 188, *Vincent Ferrier* mort en 1418, entre ce même *Euloge*, & *Braulio* de Sarragosse mort en 650; pages 190, & 191, *Paul de Burgos* mort vers 1440, entre *Hosius de Cordoue*, Président du I. Concile de Nicée, & les Empereurs *Adrien* & *Trajan*; pages 201,—205, *Avicenne* & *Averroès*, morts vers 1150, entre *Quintilien* & *Hierothée* Disciple de *Paul Orose*, qui florissoit vers l'an 440; désordre, & confusion, dont le Pére André Schott se seroit sans doute bien gardé.

II. Peregrinus tombe dans des bévûes si grossiéres, que ce seroit faire grand tort à ce savant Jésuite, que de les lui attribuër. Outre celles que je rapporterai ci-dessous touchant *Mariana*, je me contenterai d'en noter ici deux autres. L'une regarde *Petrus Ximenius*, qu'il fait *Episcopus Canensis* & *Caunensis*, tant à la page 577, que dans sa *Table*; & l'on ne sait d'abord ce que cela signifie. Il a sans doute voulu écrire *Episcopus Cauriensis*, c'est-à-dire *Evêque de Coria*, Ville d'Estramadure en Espagne. Mais, comme cela n'est point corrigé dans son prodigieux *Errata*, il l'a apparemment pris pour bon. L'autre concerne la Patrie d'Avicenne: *at non Hispanum*, dit-il, *sed* AFRUM *esse evincit Christophorus a Costa*, Libro Aromatum, *ubi de Elephantis agit: natum, inquam in Urbe Bochorea*, IN PROVINCIA USBEQUE, QUÆ TARTARIÆ PARS EST (1). Si a Costa a dit une pareille chose, voilà une ignorance Géographique aussi grosse que ses Eléphans; & il ne mérite pas moins que son Copiste le

Spectatum admissi risum teneatis amici,

que celui-ci, applique avec tant de raison, tant, au Compilateur de la *Bibliothéque des Péres*, qui y attribue par deux fois le même Ouvrage *de Trinitate & Fide* à *Gregorius Bæticus*, & à *Faustinus Regiensis*; qu'à divers Historiens Espagnols, qui se sont forgés des Rois sur l'enclume, ainsi que Vulcain les Armes d'Achille, & qui ont fort gravement débité que *Tudela* venoit de *Tubal*, *Toletum* du Roi *Toletus*, *Ulyssipo* d'*Ulysse*, & ainsi de beaucoup d'autres (2). Autant vaudroit-il dire que *Caen* vient de *Caïn*, & *Upsal* d'*Absalon*.

III. Peregrinus a fait deux différens *Eloges de Mariana*, l'un parmi ceux des *Jésuites*, & l'autre parmi ceux des *Historiens* (3). Dans le prémier, où il donne à Mariana la prudence de Thucydide, la pénétration de Tacite, un stile grave & disert, & une narration propre à former le jugement & les moeurs, il observe, que ce fameux Jésuite Espagnol ne se détermina à écrire en Latin l'*Histoire* de son Païs, que parce qu'il avoit remarqué avec douleur, qu'aucun de ses compatriotes ne se soucioit de prendre ce soin. *Ad Patriæ Historiam Latinis illustrandam litteris, quod eo seculo præstitum a civium suorum nemine dolebat, animum convertit* (4). Peut-être auroit-il dû dire, que ce fut parce qu'il n'y en avoit point alors qui fût capable de s'en charger: car, c'est ce que Mariana insinue assez clairement dans l'*Epître* Dédicatoire de sa Traduction Espagnole de son *Histoire d'Espagne*, où il dit nettement à Philippe III, qu'entre les raisons, qui le portérent à faire cette Traduction, la principale fut l'Ignorance où les Espagnols étoient de la Langue Latine; & c'est ce que André Schott ne sauroit guéres avoir ignoré, lui qui avoit été si longtems en Espagne.

IV. Dans l'*Avis au Lecteur*, mis à la tête de la II, partie de cette *Bibliothéque Espagnole*, Peregrinus avertit, que tous les Hommes illustres, dont il entreprend de faire l'*Eloge*, HISTORIENS & autres, ont tous païé le commun tribut à la Nature, en se procurant néanmoins la gloire de l'immortalité. *Excellentibus Ingeniis non minus claruit* (Hispania,) *tam Philosophis, Oratoribus, Theologis, Poëtis, atque* HISTORICIS, *quam cæterarum Disciplinarum Professoribus* . . . . . DE PLURIMIS PAUCOS AC SELECTOS, EORUMQUE ELOGIA, QUORUM RECENS ADHUC VIGET MEMORIA, (VIVOS ENIM CELEBRARE RELIGIO SIT;) *cum auctoritate, tum Scriptorum utilitate, breviter in præsens referam*: . . . . . . *quorum lucubrationes, nominisque celebritas*, LICET ILLI, COMMUNI HOMINUM LEGI, MORTE PARUERINT, *immortalitati tamen consecrata æternum durabunt* (5). D'où l'on doit naturellement & nécessairement conclure, que Mariana, le seul Historien Latin des Roïaumes d'Espagne, ne vivoit plus alors, puisque, comme on vient de le voir, on en trouve deux différens *Eloges* dans cette *Bibliothéque*. Mais, on se tromperoit très fortement: car, non seulement Mariana vivoit si bien alors, que Peregrinus, qui ne se souvenoit plus de l'avoir tué, lui dédia la III, Partie de sa *Bibliothéque*, mais même vivoit encore 16. ans après, n'étant mort que le 17. de Février 1624, (6).

V. Dans le second *Eloge de Mariana*, Peregrinus dit, que les XXX, Livres de l'*Histoire d'Espagne* de Mariana ne s'étendent, que depuis la naissance de Jésus-Christ, jusques au tems de cet Auteur. *Annalium Hispaniæ Historiam Libris XXX*, AD SUAM USQUE ÆTATEM, JAM INDE A CHRISTO NATO, PERTEXUIT (7). Mais, André Schott, venoit de faire imprimer tout recemment (8), cette même *Histoire d'Espagne* de Mariana, dans son *Hispania illustrata* ou Recueil des principaux Historiens de cette Nation; & cette *Histoire* y commence, non seulement à la naissance de Jésus-Christ, mais y remonte même jusqu'à Tubal Fils de Japhet, vers le tems de la Dispersion des Enfans de Noé. Après un pareil exposé que je pourrois aisément allonger, & des oppositions de sentiment si formelles dont je pourrois citer d'autres exemples, qu'on juge s'il est naturel de croire, que ces Ouvrages aïent été publiés par le même Homme; & si le Pére André Schott, généralement reconnu pour un Ecrivain très habile & très éxact, peut être raisonnablement soupçonné d'avoir été capable de si grossiéres contradictions. Homme de Lettres comme il étoit, & continuellement en correspondance avec les plus habiles gens de son Ordre, & sur-tout avec ceux d'Espagne où il avoit fait un si long séjour, pouvoit-il ignorer, que Mariana son Confrére, & Confrére si distingué, vivoit encore? Et, venant tout fraichement de faire réimprimer son *Histoire d'Espagne*, pouvoit-il avoir oublié, qu'elle remontoit jusqu'au Déluge (9).

Il est donc fort naturel de conclure, qu'il faut nécessairement que la *Bibliotheca Hispanica*, publiée sous le nom de Peregrinus, soit de quelque autre Auteur ou Editeur: mais, il ne seroit pas fort aisé de déterminer de même positivement de qui.

Peut-être ne me tromperois-je pas absolument si je proposois comme tel VALERE ANDRÉ. On sait, & il le reconnoit lui-même, qu'il avoit été pendant trois ans entiers, Copiste & Eléve du Pére André Schott (10), de qui il pourroit bien avoir obtenu la permission de publier certains Papiers, & d'en compiler certains autres, à l'occasion des Copies qu'il faisoit pour le grand Recueil de l'*Hispania illustrata* de ce savant Jésuite; mais, qu'il ne s'en fera alors acquitté qu'en jeune Homme

[1] Peregrini Bibliotheca Hispanica, *pag.* 204.

[2] *Idem, ibidem, pag.* 334, & 451.

[3] *Idem, ibidem, pag.* 234, 285, & *pag.* 352.

[4] *Idem, ibidem, pag.* 235 Il repéte la même chose, *pag.* 352.

[5] *Idem, ibidem, pag.* 179.

[6] Alegambe Bibliotheca Scriptor. Soc. Jesu, *pag.* 252. Peregrinus, Bibl. Hisp. *pag.* 242, *fait de même mourir* Alfonse Ciaconius dès 1590, *qui vivoit neanmoins encore en* 1601.

[7] Peregrini Bibliotheca Hispanica, *pag.* 352.

[8] *à Francfort, chez Marnius, en* 1603, & 1608, *en* 4 *vol. in folio.*

[9] *C'est ce que j'ai déjà observé autrefois dans le* Journal Historique de la République des Lettres, *Sept. Oct.* 1733, *pag.* 211, & *qu'on retrouvera ci-dessous dans la Remarque suivante.*

[10] Val. Andreæ Biblioth. Belgica; *pag.* 852. Swertii Athenæ Belgicæ, *pag.* 697. Foppens Biblioth. Belgicæ, *pag.* 1147.

que Peregrinus, quel qu'il puisse être, dit de Mariana & de son *Histoire d'Espagne*, peut-être ne sera-t-il pas hors de propos d'ajoûter ici l'Histoire Critique des Editions, des Tra-

me beaucoup moins éxact qu'il ne l'a été dans la suite. Son *Catalogus clarorum Hispaniæ Scriptorum, qui Latine Disciplinas omnes . . . illustrando, etiam trans Pyrenæos evulgati sunt, nunc primum ex omnibus Nundinarum Catalogis ac Bibliothecis diligenter collectus, opera ac studio* VALERII ANDREÆ *Taxandri*, imprimé *à Maience, chez Lippius, en* 1607, *in* 4°, & qu'il avouë si franchement avoir été compilé des *Catalogues des Foires de Francfort & de Leipsic*, pourroit bien n'avoir point d'autre origine; non plus que ses *Imagines doctorum Virorum e variis Gentibus, Elogiis brevibus illustratæ a* VALERIO ANDREA *Taxandro*, imprimées *à Anvers, chez D. Martinius, en* 1611, *in* 16 *:* compilations, qu'on prétend qu'il eut ensuite honte & regret d'avoir mis au jour (11), & qu'en effet on ne trouve point au rang de ses écrits dans les deux éditions de sa *Bibliotheca Belgica*, mais que Foppens a bien mis dans la sienne (12), aussi bien que le Père Labbe dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum* (13), & Teissier dans son *Catalogus Catalogorum* (14). Le même motif de honte & de regret pourroit bien l'avoir empêché aussi d'avouër & de reconnoître la *Bibliotheca Hispanica* pour son Ouvrage.

Je ne connois point le dernier de ces deux Ouvrages de Valere André; ainsi, je n'en saurois rien dire: mais, pour le prémier, j'en ai un éxemplaire; &, vû les fautes énormes que j'y ai remarquées, son Auteur n'avoit pas tant de tort de le desavouër. On y voit, par éxemple, page 3, *Homerus* au rang des Ecrivains sur les Auteurs Ecclésiastiques; ce qui pourroit pourtant n'être qu'une simple faute d'impression pour *Honorius:* page 33, *Avicenne* comme Espagnol: page 42, *Didacus Deza* comme aïant écrit contre *Lyranus*, *Paulus Burgensis*, & *Matthias Saxo*; ce qui est out brouiller; *Daeça* n'aïant écrit que contre *Matthias Döringk*, qui avoit défendu *Nicolas de Lira* contre *Paul de Burgos* (15): page 69, l'édition de *Mariana*, de Tolede, mise en 1593, au lieu de 1592, & comme contenant *XXX*, *Livres*, au lieu de XX; ce que divers des Bibliothécaires citez ci-dessus ont fort mal-à-propos adopté: page 88, *Michael Villanovanus*, emploïé simplement comme Médecin & comme Géographe, & nullement comme Théologien, qualité par laquelle il est néanmoins incomparablement plus connu; ce qui fait clairement voir, que l'Auteur n'a point sçu, qu'il s'agissoit-là du fameux *Servet* (16); page 92, *Petrus à Figaciro*, nom chimérique pour *Figueiro:* page 100, les Ouvrages de *Raymundus Sabeide* mal énoncés & doublés: pages 45, & 46, *Emanuel Suarez* doublé: page 90, *Paulus Burgensis* ou *Paulus de Sta. Maria*, doublé: page 93, *Petrus Hispanus*, & ses *Tractatus Logici*, doublez: pages 20, & 21, *Alvarus Pelagius* dont l'Ouvrage est triplé: & page 101, le seul & même *Rodericus* triplé sous les noms de *Rodericus Calaguritanus*, de *Rodericus Palentinus*, & de *Rodericus Zamorensis*; & même quatruplé, s'il n'avoit eu la précaution d'ajoûter, à *Rodericus Sanctius Palentinus Episcopus*, ce petit Avertissement, *haud scio an ejusdem cum Roderico Episcopo Palentino.*

Certaines ressemblances d'expressions, & même de phrases également emploïées dans ce *Catalogus clarorum Hispaniæ Scriptorum*, & dans la *Bibliotheca Hispanica Peregrini*, pourroient encore contribuer à faire connoître, que ces deux Ouvrages sont du même Auteur; & l'on en jugera par les éxemples suivans. Dans les tîtres des deux Ouvrages, il y a dans le prémier, *Catalogus clarorum Hispaniæ Scriptorum*; &, dans le second, *Nomenclator clarorum Hispaniæ Scriptorum.* Dans le *Catalogue*, au tître, & page 4, on lit, *etiam trans Pyrenæos evulgati sunt*, & *trans Lyrenæos* (Pyrenæos) *foras datus sit:* &, dans la *Bibliothéque*, page 285, *nunc demum trans Pyrenatos* (Pyrenæos) in *Germania evulgati leguntur.* Dans l *Catalogue*, pag 3. l'Auteur se dit *Homo minime Hispanus:* & dans la Bibliothéque page 455, *si verum fateri homo peregrinus debeo.* Dans le *Catalogue*, dès le tître, l'Auteur se glorifie d'avoir dépouillé les *Catalogues des Foires*; *ex omnibus Nundinarum Catalogis excerptus:* &, dans la *Bibliothéque*, page 445, on paroit de même en avoir fait usage, *ut vel Catalogi Nundinarum arguunt.* Dans le *Catalogue*, page 55, on avertit de la bévûe notable du Compilateur de la *Bibliothéque des Pères* touchant *Gregorius Bæticus*, notée ci-dessus Citation (2): &, dans la *Bibliothéque*, on étend un peu plus ce même Avertissement, page 451. Dans le *Catalogue* page 97, & dans la *Bibliothéque* page 577, on intitule un Ouvrage de Petrus Ximenius *Opus confutatorum errorum contra Claves Ecclesiæ.* C'est pécher doublement contre cet Ouvrage; car, son vrai tître est *Confutatorium Errorum contra Claves Ecclesiæ nuper editorum.* Dans le *Catalogue* pag. 88, & dans la *Bibliothéque* pag. 597, on fait également Espagnols *Ugolin & Michel Verin:* & l'on sait qu'ils étoient Italiens & Florentins, de l'aveu même de Dom Nicolas Antonio, qui réfute cette erreur. Enfin, dans le *Catalogue* page 61, & dans la *Bibliothéque* page 188, & 189, on trouve les mêmes observations sur *Idacius* & *Itacius*, à peu près dans les mêmes termes. Or l'Auteur du *Catalogue* étant incontestablement VALERE ANDRE', il n'est guéres possible de ne lui pas accorder aussi la *Bibliotheca Hispanica:* Conclusion, bien opposée à celle de Dom Antonio, qui donne l'une & l'autre de ces indigestes compilations au seul André Schott. *Ejus* Bibliothecæ, *quam adhuc eo tempore premebat* . . . . indicem *sive compendiariam notitiam publicare cum decrevisset* Schottus, *sub Amanuensis sui* Valerii Andreæ *nomine in publicum exire fecit.* Ce sont ses propres termes, dans les *Préfaces* de sa *Bibliotheca Hispana vetus* page XXX, & de sa *Bibliotheca Hispana nova* Sign. f. 3. *vs.*; *Préfaces*, qui sont absolument la même, à la réserve de la fin, qui concerne particuliérement la *Bibliotheca nova*, & qu'on a judicieusement retranchée dans la *vetus* publiée la derniére, & seulement 24. ans après l'autre. Baillet paroit être à cet égard dans la même opinion que Dom Nicolas Antonio (17). Mais, en vérité, c'est faire de trop mauvais présens à ce savant Jésuite, que de lui attribuer de si pitoïables rhapsodies.

Il est vrai, que, du vivant même du Père ANDRE' SCHOTT, divers Ecrivains notables, tels que Miræus, Valere André, Sweertius, & même Ribadéneira Bibliothécaire de la Compagnie des Jésuites dont étoit Schott, lui ont publiquement attribué la *Bibliotheca Hispanica Peregrini* (18). Mais, outre qu'il se pourroit bien, que par prédilection pour un Elève chéri, le Père Schott n'eut pas voulu donner le démenti à Valere André, en qui il ne blâmoit apparemment que la précipitation de paroître; & que ce ne seroit pas la seule fois que d'habiles gens auroient eu la condescendance de laisser paroître sous leurs noms les Essais & les prémiéres Productions de leurs Disciples, afin de leur donner par-là du crédit; ne sait-on pas, par de trop nombreuses expériences, qu'il suffit, qu'un prémier Auteur ait indiscrétement avancé un fait sans preuve, pour que cent autres le copient servilement ensuite, sans le moindre éxamen, ou la moindre attention? C'est ce que j'ai déjà incontestablement prouvé dans mon *Histoire de l'*IMPRIMERIE, à l'occasion d'une impression prétenduë dédiée à un Pape deux ans avant son election, attestée néanmoins par 15. differens témoins célébres; &, dans l'Article

(11) Foppens Bibliotheca Belgica, *pag.* 1148.

(12) *Idem, ibidem.*

(13) *Pag.* 205.

(14) *Pag.* 311.

(15) *Voïez ci-dessus l'Article* DORINGK, *Remarque* (B), *Num. II, à la fin.*

(16) *Dom* Nic. Antonio *n'a pas oublié de même cet infortuné Théologien; mais, la crainte de l'Inquisition l'a empêché de lui donner un Article. Sous celui d'*ANDREAS SERVETUS de Aninnon, *il s'est donc contenté de l'indiquer simplement en ces termes:* Diversus est MICHAEL SERVETUS, Hispaniæ haud minus pœnitendus ob impietatem, quam Priscillianus olim fuit. *Ainsi les Auteurs de la* Bibliotheca novissima Observationum ac Recensionum, *imprimée* à Halle, in novo Bibliopolio, en 1721, in 4, *ont eu tort d'affirmer trop décisivement pag.* 60, *que* Servet *ne paroit en aucun endroit de la* Bibliotheca Hispana d'Antonio: Nihil itaque mirum si *Michaelis Serveti* nomen nullibi conspicitur. *Ils lui font tout aussi mal-à-propos le même reproche touchant le Cardinal* Ximenes, & Louïs Molina le Jésuite, *qui se trouvent bien, à la vérité par voïe de* Supplément, *aux pages* 687, — 691, *du II, Tome.*

(17) Baillet, Jug. des Savans, *Tom. II, pag.* 46. *Dans les deux pages précédentes, un dérangement & renversement des Chiffres de renvois aux notes, fait ridiculement mourir le Père A.* Schot *vers* 1550, *après avoir bien fixé sa mort en* 1629: *& ce n'est qu'après s'être bien donné de la peine à lire, relire, & conférer ces notes avec le texte, qu'on découvre enfin, qu'il s'agit là d'*Alfonse Garcie Matamore, *& non du Père* Schot.

(18) Ribadeneiræ Catalogus Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 19. Reimmann, Bibliothecæ *propr.* Catalogi *Tom. II, pag.* 133, *dit que* Valere André *ne donne point* cette Bibliothéque à André Schott; *mais, il se trompe: elle se trouve bien dans son Article* Andreas Schottus *pag.* 144. *Edit. I, & pag.* 55, *Edit. II; aussi-bien que dans celui des* Athenæ Belgicæ de Sweertius.

Traductions, des Continuations, des Censures, & des Apologies, de ce fameux Ouvrage (*C*): ce que je fais d'autant plus volontiers, que Peregrinus, Micrelius, Wehar, Pierre de

tiche MEDAILLES, au sujet de 14, ou 15, Auteurs contemporains, qui attestent tous la réalité & l'autenticité d'une Médaille absolument imaginaire.

Au reste, je ne propose tout cela, que comme une simple conjecture, que je soumets très volontiers à l'éxamen & à la décision des habiles gens, mais que je crois propre à résoudre ma difficulté, qui, sans cela, demeure & subsiste dans toute sa force, & devient tout-à-fait préjudiciable à la réputation d'un très excellent Auteur, vû les défauts & les imperfections de l'Ouvrage qu'on lui attribuë: & c'est ce que pourra confirmer le jugement qu'en a autrefois porté Dom Nicolas Antonio en ces termes; jugement que je transcris d'autant plus volontiers ici, qu'il donne une idée nette & précise du contenu & de l'arrangement de cette Bibliothéque. „ BIBLIOTHECA SCHOTI", dit-il, „eo modo concepta est, & quamvis ab tali, hoc est, ab eruditissimo summæque industriæ viro, emanans, eleganti que stylo ducta, vix possit, aut sui præstare usum proficere cupientibus, aut litterarios nobilissimæ gentis pro ejus dignitate perfectos & absolutos dare aliis fastos. Ex tribus enim Tomis seu divisionibus I, ad nos non pertinet, (*id est ad Rem Bibliographicam*,) quæ de *Hispaniæ Religione*, *Academiis*, *Bibliothecis*, *Episcopis*, *Conciliis*, *Regibus*, tractat; *Scriptores* quippe tantum *Bibliotheca* persequitur. II°, *Nomenclator* seu *Elogia* continentur Scriptorum veterum recentiorumque, juxta *Professionum* decem Classes, scilicet, 1. *Antiquorum* sive sacrorum sive prophanorum; reliquas *Recentiorum*, nempe 2. *Dominicanorum* Sodalium, 3. *Franciscanorum*, 4. *Carmelitarum*, 5. *Augustinianorum*, 6. *Jesuitarum*, 7. *Jurisconsultorum*, 8. *Medicorum*, 9. *Poëtarum* & *Fœminarum eruditarum*, 10. & ultimam *Historicorum*. De cæteris *Religiosis Ordinibus* altum silentium, qui summos etiam Doctrina Viros Hispaniæ pepererunt. At nec ex assumptis omnes laudantur, sed potiores tantum, facta quidem de Libris aliqua mentione sed ea nec integra, nec annotatione loci temporisque editionis, quod sic isto in genere necessarium est distincta . . . . annectitur III, Tomus, continens & ipse *Elogia Theologorum*, *Jurisconsultorum*, *Medicorum*, ac *Philologorum*, quinque distinctis Classibus, secundum totidem Hispanæ Gentis Divisiones *Bætica*, *Lusitana* (19), *Castellana*, *Celtiberа*, tandemque *Valentina*; longiora quidem prioribus Elogiis, & in quibus aliqua sic præ cæteris vel majoris famæ Virorum turgent, ut expressisse illa non tam judicium æquum, quam obnoxium, videantur. Sequitur post hæc *Itinerarium Diduci Lopezii Stunicæ ab oppido Complutensi usque ad Urbem Romam*, quod præsentis operis extranea prorsus *Appendix* est, quantumvis disertum ac bonæ frugis plenum. Hæc est idea *Schotanæ Bibliothecæ*, quam nihilominus ea non tantum laude nos dignamur quæ primo debetur Rei Auctori, sed illa insuper, quod eleganter admodum erudite, ac certe, de his præsertim, quibus ætas sua florebat, viris monere, ac demereri posteritatem, voluit (20)." Outre ces III, Tomes ou Parties, Peregrinus en promettoit une IV. page 251, ce que Dom Nicolas Antonio semble n'avoir point apperçu: mais, si elle a réellement été faite, elle n'a pas été publiée. Quoi qu'il en soit, il est aisé de conclure après tout ce qu'on vient de voir, que c'est avec beaucoup de témérité, & sans connoissance de cause, que l'Abbé Lenglet du Fresnoy a décidé en cette occasion, comme en une infinité d'autres, que *les Bibliothéques de Desselius*, (de *Taxander* devoit-il dire, comme on l'a vu ci-dessus,) & *de Schottus, sont d'un grand secours . . pour connoître les Auteurs d'Espagne* (21): Eloge purement gratuit, & qui ne feroit legitimement dû qu'à la *Bibliothéque* de Dom Nicolas Antonio.

(19) *Comme le Portugal étoit soumis à l'Espagne, lors que Peregrinus compiloit sa Bibliothéque, il y a compris les Portugais: & Dom Nicolas Antonio a fait la même chose, quoique le Portugal eut secoué le Joug de l'Espagne, lors qu'il composoit la sienne.*

(20) Nicol. Antonius, *in Præfatione suæ Bibliothecæ Hispanæ veteris, pag. xxx, & xxxj; ac Biblioth. novæ, signat. f. 4.*

(21) Lenglet du Fresnoy, Catalog. des Historiens, *Article* d'Espagne, *tout au commencement.*

(*C*) *Après avoir . . . . rectifié* Peregrinus *touchant* l'Histoire d'Espagne de Mariana, *peut-être ne sera-t-il pas hors de propos d'en ajoûter ici l'Histoire Critique.*] La voici donc, à quelque peu de mots près, telle que je l'ai donnée ci-devant dans le *Journal Historique de la République des Lettres*, Septembre & Octobre M. DCC. XXXIII. pages 210—225.

Cette belle Histoire étant suffisamment connuë du Public, & généralement estimée dans la République des Lettres, nous nous contenterons d'en indiquer ici les Editions, les Traductions, les Continuations, les Critiques, & les Apologies, qui sont incomparablement moins inconnuës.

EDITIONS LATINES.

I. JOANNIS MARIANÆ, *Societatis Jesu*, *Historiæ de Rebus Hispaniæ Libri XX*. Toleti, Typis Petri Roderici, 1592, in folio, 959 pages.

Ces XX Livres s'étendent, depuis Tubal Fils de Japhet, jusqu'au retour triomphant du Connétable Alvar de Lune à la Cour de Castille en 1428. L'Auteur de la *Bibliotheca Hispanica*, imprimée à Francfort en 1608 en trois petits Volumes in 4, dit mal-à-propos qu'ils ne commencent qu'à la naissance de Jésus-Christ (22): & cela seul nous porteroit à croire, que cet Auteur n'est pas le Pere André Schott, Jésuite célébre, comme on le prétend ordinairement; n'étant pas possible que ce savant Homme, qui venoit de faire imprimer au même lieu l'Edition de Mariana dont nous allons parler, soit tombé dans une bévûe si grossiére, & d'ailleurs ait régardé dès ce tems-là comme mort Mariana (23), qui vivoit encore en 1624.

(22) Biblioth. Hisp. pag. 351.

(23) Ibidem, pag. 179.

II. JOANNIS MARIANÆ *Historiæ de Rebus Hispaniæ Libri XXV, cum Indice & Vocum obscuriorum Explicatione*. Toleti, Typis Petri Roderici, 1595, in folio.

Ces V nouveaux Livres s'étendent jusqu'à l'entiére soumission du Roïaume de Grenade en 1492. Le Père Charenton, Traducteur François de cette Histoire, ne connoissoit point cette Edition, puisqu'il affirme trop positivement qu'il n'y a eu qu'une Edition Latine de Mariana faite en Espagne (23*).

(23*) Préf. de sa Trad. pag. j.

III. JOANNIS MARIANÆ *Historiæ de Rebus Hispaniæ Libri XX*. Francofurti ad Mœnum, Typis Claudii Marnii, 1603, in folio. Accedunt. *Libri X novi a XXI ad XXX*. Ibidem, 1606, in folio.

Cette Edition se trouve dans l'*Hispania Illustrata* du Père André Schott, Jésuite d'Anvers; les XX prémiers Livres dans le II Tome, & les X autres dans le IV. Les V derniers Livres, ajoûtez dans cette Edition, s'étendent jusqu'à la mort de Ferdinand le Catholique en 1516, & sont tirez de l'Edition Espagnole de 1601, dont il sera parlé ci-dessous.

IV. JOANNIS MARIANÆ *Historiæ de Rebus Hispaniæ Libri XXX, cum Indice & Vocum obscuriorum Explicatione*. Moguntiæ, Typis Balth. Lippii, Impensis Hæredum Andreæ Wecheli, 1605, in 4°, Tom. I, 619 pages; Tom. II, 638.

C'est la prémiére Edition dans laquelle les XXX Livres de Mariana se trouvent réünis de suite en un seul corps. Mr. Mencken parle d'une seconde Edition de Maïence, en 1610, in 4°, (24); mais, nous ne voïons que lui qui la cite. Peut-être a-t-il voulu dire 1619; car, il se trouve des Exemplaires de l'Edition de 1605, avec cette date renouvellée, parce qu'on y a joint le *Summarium* dont je parlerai ci-dessous Num. VI, qui fut réellement imprimé en 1619. Le Père Charenton a cru (25), que l'Edition de Francfort avoit été faite *ensuite* de celle de Maïence; mais, on vient de voir le contraire. Il ajoûte, que cette Histoire Latine avoit encore été imprimée *ailleurs*;

(24) Biblioth. Menken. pag. 530.

(25) Préf. de sa Trad. pag. vj.

teurs; mais, il n'y en avoit certainement alors aucune autre Edition.

V. JOANNIS MARIANÆ *Historiæ de Rebus Hispaniæ Libri XXX:* & JOSEPHI EMANUELIS MINIANÆ, *Ordinis SS. Trinitatis de Redemptione Captivorum, Continuationis novæ Libri X; cum Iconibus Regum.* Hagæ-Comitum, apud Petrum de Hondt, 1733, in folio, 4 Voll.

C'est sans contredit la plus belle de toutes les Editions de Mariana, tant pour le papier, le caractère, l'ordonnance, & la correction, que pour les Vignétes, les Culs-de-Lampe, & les Lettres-grises, de B. Picart, dont elle se trouve ornée au commencement & à la fin de chaque Livre. Quant aux *Portraits des Rois*, ce ne sont que des jeux d'imagination, qui avoient déjà servi à quelque autre Ouvrage: &, de quelque peu d'utilité qu'ils soient ici, cette maniére de les empioïer est sans doute incomparablement moins condamnable, que celle d'avoir fait fabriquer, selon un usage trop ordinaire & trop nuisible, quelque mauvaise *Histoire d'Espagne* pour nous les reproduire. Ces X nouveaux Livres de Miniana s'étendent jusqu'à la Prise d'Ostende, sous Philippe III, en 1604; & n'ont été achevez que peu de tems avant le Mois d'Août 1730, que leur Auteur mourut à Valence, âgé de 59 ans. Ils ont été écrits en Latin, travaillés pendant 12 ans, & imprimez par les soins des Amis de l'Auteur, & particuliérement de Don Hiacinthe Jover y Valdenochés son Elève, qui les a dédiés au Prince des Asturies. Ces Amis le vantent tous comme un Homme doué de la fécondité de Tite-Live, de la gravité de Salluste, de la pénétration de Tacite, de la vivacité de Quinte-Curce, & de l'éloquence d'eux tous ensemble (26): & il n'y a rien là de fort extraordinaire; c'étoit un Auteur qu'ils mettoient au jour: mais, quelque chose d'assez étonnant, c'est qu'ils en parlent tous comme de l'unique *Continuateur* de Mariana (27). Il est certain qu'ils se trompent, comme on le va voir dans un instant: & la chose est d'autant plus surprenante, que ces autres *Continuations* sont faites par des Espagnols, écrites en leur Langue, & imprimées avec le Mariana même.

VI. JOANNIS MARIANÆ *Summarium ad Historiam Hispaniæ eorum quæ acciderunt annis sequentibus.* Moguntiæ, Impensis Danielis ac Davidis Aubriorum, & Clementis Schleichii, 1619, in 4, 41 pages, suivies de *II Castigationes Annalium Hispaniæ Joan. Marianæ.*

Ce *Sommaire* s'étend depuis 1516, où Mariana avoit fini son *Histoire générale*, jusqu'en 1619, quinze ans plus loin que la *Continuation de Miniana:* & n'est autre chose qu'une simple *Liste Chronologique* des principaux événémens arrivez dans cet espace de 103 ans; parce que, sans doute, il n'auroit pu s'étendre sur leurs circonstances & leurs motifs, sans choquer les Personnes intéressées à ces événemens, soit par eux-mêmes, soit par leurs Ancêtres. La plûpart de ceux qui parlent de ce Sommaire, disent, qu'il s'étend jusqu'en 1621, ce qui ne se peut que dans les Editions postérieures, où l'Auteur pouroit bien avoir ajoûté deux ou trois années, pour conduire l'Ouvrage jusqu'à la mort Philippe III. Quoi qu'il en soit, ce *Sommaire* ou *Supplément* ne paroît imprimé, que pour rendre complette l'Edition de Maïence; &, en effet, on le trouve quelquefois à la fin de cette Edition peu commune.

EDITIONS ESPAGNOLES.

I. *Historia general de España, desde su primera Poblacion, hasta el año de 1516, en XXX Libros: compuesta primero en Latin, despues buelta en Castellano, por el Padre* JUAN DE MARIANA, *de la Compañia de Jesus.* En Toledo, en Casa de Pedro Rodriguez, 1601, in folio, 2 Vol. Tom. I, 1015 pag. Tom. II, pag. 962.

Cette Edition, qui conduit l'Histoire jusqu'en 1516, est la prémiére où l'on ait vû les V derniers Livres: les XXV autres, comme nous l'avons remarqué ci-dessus n°. I & II, avoient déjà été publiés en Latin. Mariana nous apprend lui-même, qu'entre les raisons qui le déterminérent à ce nouveau travail, la principale fut l'ignorance où les Espagnols étoient alors de la Langue Latine (28). C'est moins une Traduction, qu'un nouvel Ouvrage de l'Auteur, revû & enrichi de quantité de *Corrections* & d'*Augmentations* considérables; & par conséquent préférable au Latin; comme le reconnoit expressément l'Auteur, dans son Epître Dédicatoire à Philippe III; comme l'a très bien prouvé Don Gregorio Majans, Professeur en Droit à Valence, par quelques éxemples remarquables (29); & comme le prouve plus singuliérement encore la correction de ce fameux passage: *Petrus etiam Velascus, impetrata superioris defectionis venia, cum septingentis equitibus & valida peditum manu a Patre missus, decumas mercium quæ Mari importantur, allati auxilii præmium impetrasse memoratur, magis ducta per manus opinione, quam certo aliquo testimonio nixum* (30); Passage, qui irrita si fort le Grand Connétable de Castille Don Juan Fernandez de Velasco, & que Mariana fut obligé de corriger sur les preuves authentiques que produisit ce Seigneur, que ce Privilége avoit véritablement été accordé à sa Famille.

II. *La misma, emendada y añadida por el Autore.* En Madrid, en Casa de Luis Sanchez, 1608, in folio, 2 Voll.

Il y a encore quelques *Corrections* dans cette Edition: & c'est celle à laquelle l'Auteur lui-même donnoit la préférence (31); en quoi il a été suivi par les Savans de sa Nation, qui recommandent avec grand soin de ne jamais rien citer de son Latin, qu'on n'ait examiné s'il est exactement conforme à l'Espagnol de 1608 (32): Cette Edition ne va que jusqu'en 1516, non plus que la précédente.

III. *La misma.* En Madrid, en Casa de Alonso Martin, 1617, in folio, 2 Voll.

Celle-ci ne va non plus que jusqu'en 1516.

IV. *La misma, con un Sommaire del Padre* JUAN DE MARIANA, *desde el año de 1516 hasta el de 1621.* En Madrid, en Casa de Luis Sanches, 1623, in folio, 2 Voll.

& c'est la derniére que nous sachions avoir été faite du vivant de l'Auteur, qui mourut en 1624.

V. *La misma, con el mismo Sommario del Padre* JUAN DE MARIANA, *desde 1516 hasta 1621; y Tablas Cronologicas de los Reyes de los diversos Reynos de España.* En Madrid, en Casa de Francisco Martinez, 1635, in folio, 2 Voll.

VI. *La misma, con las mismas Adiciones.* En Leon de Francia, en Casa de Antonio Briasson; 1719, in 12°, 11 Voll.

Cette Edition n'est pas laide; mais, c'est dommage qu'elle ait été faite sur l'Edition de Tolede en 1601 (33), & non sur celle de Madrid en 1608.

VII. *La misma, con la Continuacion de* FERDINANDO CAMARGO Y SALCEDO. En Madrid, en Casa de P. Sanches, 1650, in folio, 2 Voll.

Cette continuation s'étend jusqu'en 1650.

VIII. La

(26) *Livii ubertatem, Sallustii gravitatem, Taciti prudentiam, Curtii acumen, & horum omnium eloquentiam.* Greg. Majans & Siscar, in Censura Hist. Minianæ ips. Edit. *præfixa.*

(27) *Ea quæ Mariana .... morte præventus scribere non potuit .... nemo est persecutus per annos plus quam centum.* Hyacinthus Jover & Valdenoches, in Monito ad Lectorem *Edit.* Minianæ *præfixo.*

(28) *Voïez son* Epître Dédicat. à Philippe III.

(29) Greg. Majans & Siscar, in Admon. ad Lect. *Edit.* Minianæ *præfixa.*

(30) Mariana, *Libr. XXIII, Cap. X, Tomi III, pag. 92, Edit.* 1733.

(31) *Se tendra por la nuestra opinion la que en esta Impression (de 1608) se hallare.* Mariana, in Epist. Dedic. *Edit.* an. 1608.

(32) *Quicumque voluerit allegare testimonium aliquod ex* Historia Latina Jo. Marianæ, *præ oculis semper habere debet illa ejusdem Verba quæ in Editione Hispana anni 1608 inveniuntur.* Greg. Majans & Siscar, in Admon. ad Lect. *Edit.* Minianæ *præfixa.*

(33) *Voïez* l'Approbation du Censeur Roïal.

toriens, & conséquemment engagés à un pareil détail, ne s'y sont néanmoins que fort maigrement, & quelques-uns même que très fautivement, arrétez.

VIII. *La misma, con la Continuacion de Fr.* BASILIO VAREN DE SOTO. En Madrid, en Casa de Andres Garcia de la Iglesia, 1670, in folio, 2 Voll.

Cette continuation va jusqu'en 1669.

IX. *La misma, con la misma Continuacion; y aora nuevamente añadida por Don* FELIX DE LUZIO ESPINOZA Y MALO. En Madrid, en Casa de Andres Garcia, 1678, in folio, 2 Voll.

Cette derniére continuation va jusqu'en 1678.

X. *La misma.* En Madrid, 1719, in folio.

Cette Edition est dédiée à Philippe V: mais, nous ne saurions dire si elle est augmentée de quelque nouvelle *Continuation*, ni si les précédentes y sont. Entre ces deux derniéres Editions, il y en aura probablement eu quelqu'une plus nouvelle, & plus ample que la premiére: mais les Livres Espagnols sortent si peu de leur Païs, qu'il n'est pas fort étonnant qu'ils ne soient que très peu connus ailleurs.

TRADUCTIONS.

I. *Histoire Générale d'Espagne, traduite tant du Latin que de l'Espagnol de* JEAN DE MARIANA, *Jésuite; avec des Notes Historiques, Chronologiques, Geographiques, & Genéalogiques; & une Préface, dans laquelle on fait la Critique & l'Apologie de Mariana; par* JEAN ROU, *Interprête des Etats-Généraux à la Haie*, non imprimée.

Traduction faite avec beaucoup de soins & de recherches, touchant laquelle feu Mr. Bayle a été souventes-fois consulté (34), & que l'Auteur avoit fait annoncer au public dès l'année 1693 (35). Le Manuscrit, très proprement & très éxactement écrit de la main de l'Auteur, après avoir passé par les mains de différens Libraires, se trouve aujourd'hui dans celles de François l'Honoré Libraire à Amsterdam.

(34) *Voiez ses* Lettres, *& leur* Table, *aux mots* ROU *&* MARIANA.

(35) *Dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Nov.* 1693, *pag.* 138, 139. *Tout aussitôt, une* Histoire d'Espagne, commençant à l'Origine des prémiers Habitans du Païs, & continuée jusqu'à présent; tirée de MARIANA, & des plus célébres Auteurs Espagnols, par Mad... *parut à* Rotterdam, chez A. Acher, en 1694, en 2 Volumes, in 12, *qui furent suivis d'un troisiéme en 1696: mais, ce n'est qu'un* Abrégé fort sec, & fort succint. *L'Auteur de la* Méthode pour étudier l'Histoire *l'a attribué à la* Comtesse d'Aunoi; *mais, on sçait qu'il est de Mlle.* de la Roche-Guilhen, *grande Brocheuse de Romans & d'Historiettes, qui n'a probablement jamais lû* Mariana, *que dans* Vanel, *ou dans du* Verdier. *Plus de 25. ans après, l'Abbé* de Bellegarde *donna à-peu-près le même titre à son* Histoire d'Espagne, *imprimée* à Paris, *chez* P. Giffart, *en* 1723, *en* 9 Volumes in 12; *mais, on n'y reconnoit point* Mariana, *& l'Ouvrage ne fut nullement approuvé.*

II. *Histoire Générale d'Espagne du Père* JEAN DE MARIANA, *de la Compagnie de Jésus, traduite en François, avec des Notes, & des Cartes, par le Pére* JOSEPH NICOLAS CHARENTON, *de la même Compagnie.* A Paris, chez le Mercier & autres, 1725, in 4, 5 Voll. Tom. I, 750 pages; Tom. II, 821. pages; Tom. III, 875. pages; Tom. IV, 756 pages; Tom. V, 881. pages; Supplément 105 pages.

La méthode de cette Traduction, le caractère des Notes qui l'accompagnent, & le dessein de la Préface qui la précéde, ressemblent si fort à la méthode, au caractère, & au dessein de la Traduction, des Notes, & de la Préface de Mr. Rou, qu'on seroit tenté de croire qu'un de ces Auteurs auroit eu quelque communication du travail de l'autre: ce qu'il seroit d'autant plus aisé de se persuader, que le Manuscrit du prémier a été assez longtems entre les mains d'un des plus zélez Faciendaires des Jésuites en ces Provinces. Quoi qu'il en soit, cette Traduction-ci a été très bien reçue du public. On y avoit ajoûté le *Sommaire* de Mariana jusqu'en 1621: & il n'y manquoit, pour rendre l'Ouvrage bien complet, que les deux *Continuations de Camargo & de Soto* jusqu'en 1669, que les Anglois n'avoient pas manqué d'insérer dans la Traduction que je vais noter, & celle de *Luzio Espinoza* jusqu'en 1678, qu'ils ne devoient pas négliger d'y mettre.

III. *The General History of Spain, from the first Peopling of it by Tubal, till the Death of King Ferdinand, who united the Crowns of Castille and Aragon; wich a Continuation to the Death of King Philip III, written in Spanish by the* F. JOHN DE MARIANA. *To wich are added two Supplements; the first by* F. FERDINAND CAMARGO Y SALCEDO; *the other, by* F. BASIL VAREN DE SOTO; *bringing it down to the present Reign. The whole translated from the Spanish, by Captain* STEVENS. London, 1699, in folio, 2 Voll.

CRITIQUES ET APOLOGIES.

I. *Advertencias a la Historia del Padre Juan de Mariana, de la Compañia de Jesus; impressa en Toledo en Latin el año de 1592, y en Romance el de 1601; en que se enmienda gran Parte de la Historia de España: por* PEDRO MANTUANO, *Secretario del Condestabile de Castilla, y Leon, &c.* En Milan, por Hieron. Borden, 1611, in 4, 216 pages. *II. Impression. En esta segunda Impression va añadida la Repuesta a todas las Dificultades, que puse el Padre Juan de Mariana a los Discursos que pricevan la Venida di Sant Iago a España, sacados de la Libreria del Condestabile de Castilla. Y tambien se responde al Padre Juan de Pineda, en lo que escrivie, en su* Libro *de Rebus Salomonis, de la Venida de Nabuchodonosor.* En Madrid, en la Imprenta Real, 1613, in 4°, 322 pages.

Selon le Père Charenton (36), ce *Pierre Mantuan* n'étoit qu'un simple Garçon de Bibliothéque, aussi présomptueux qu'ignorant: mais, selon d'autres, c'étoit le Sécrétaire du savant Connétable de Castille d'alors Don Juan Fernandes de Velasco; & même, selon quelques-uns, & le Père Charenton lui-même (37), il n'a fait ici que préter son nom à son Maître, picqué contre Mariana, pour certain doûte injurieux (38), & pour quelque diversité d'opinion touchant la venuë de St. Jacques en Espagne, sur laquelle Mariana avoit écrit en Latin, & le Connétable en Espagnol.

(36) Préf. de sa Trad. *pag.* xvj, xvij.

(37) Préf. *pag.* xiv, xvij, xxx.

(38) *Voiez ci-dessus N. I, des* Editions Espagnoles.

II. *La Historia general de España del P. Juan de Mariana, defendida contra las Advertencias de Pedro Mantuano, por el Doctor* TOMAS TAMAYO DE VARGAS. En Toledo, en Casa de Pedro Rodriguez, 1616, in 4°, 341 pages.

On a débité, que, quoique cette *Apologie* détruisît absolument les accusations intentées à Mariana par Mantuan, ce savant Jésuite ne voulut pourtant jamais la voir, non plus que les *Advertencias*, contre lesquelles elle étoit faite; mais le Père Charenton prétend, qu'il *mit en peu de mots ses Réponses sur les marges de ce dernier Ouvrage, & le renvoia ainsi à son Censeur*, dont le *chagrin en augmenta* (39). On trouve d'ordinaire, à la fin de cet Ouvrage-là, cet autre-ci: *Razon de la* Historia del P. Juan de Mariana *de las* Advertencias de Pedro Mantuano *contra ella*; y de la Defensa del Doctor Don Thomas Tamaio de Vargas: *en 55 pages.*

(39) Charenton, Préf. de sa Trad. *pag.* xix.

III. Mariana a été critiqué, mais simplement par occasion, par divers autres Auteurs. Les principaux d'entr'eux sont:

2. ERYCIUS PUTEANUS, dans sa *Lettre* écrite à P. Mantuan, insérée dans ses *Advertencias*, & que le Père Charenton traite de pure flatterie de cet Auteur pour être fait Professeur en Eloquence à Milan (40).

(40) *Pag.* xxj.

3. LOUIS DE URRETA, Dominicain, dans son *Historia Ecclesiastica, Politica, Natural, y Moral de los grandes y remotos Reynos de la Etiopia*; imprimée *à Valence, chez Garriz, en* 1610, *in* 4; traduite en Portugais, avec les Notes d'ANTONIO COLAZZO, *à Evora, en* 1611, *in* 4°; &

& dont le Père Charenton trouve l'Auteur *pitoïablement simple & crédule*, & l'Ouvrage tout rempli de *bévûës & de traits ressemblans aux songes d'un malade* (41).

(41) *Pag. xx.*

4. JOSEPH DE MORETO, Jésuite Navarois, dans ses *Investigaciones Historicas de las Antiquedades del Reyno de Navarra*, imprimées *à Pampelune, chez Martinez, en* 1665, *in folio:* qui censûre fort vivement Mariana, jusqu'à lui reprocher d'avoir ajoûté foi au Roman de l'Archevêque Turpin, & à d'aussi ridicules Ecrits que celui-là; mais, que le Père Charenton, sans le désigner néanmoins comme Jésuite, traite d'*Homme plein de cette vieille émulation des Navarrois contre les Castillans, ne gardant aucune mesure avec Mariana, & lui faisant la Guerre à feu & à sang* (42). Ce même Moreto a publié depuis *Annalès del Reyno de Navarra*, imprimées à *Pampelune, en* 1684, 1695, & 1704, *en* 3 *Volumes, in folio*, & dans lesquelles il n'aura pas apparemment beaucoup plus ménagé Mariana. Heureusement pour lui, elles sont extrémement rares.

(42) *Pag. xx, xxj.*

5. MANUEL DE FARIA Y SOUSA, dans son *Europa Portuguesa a té o Rey Dom Phelipe III*, imprimée *à Lisbonne, chez Antoine de Craesbeck, en* 1678 & 1680, *en* 3 *Volumes, in folio*

6. Un certain RIPA, dans sa *Défense du Roïaume de Sobrarve*.

7. DON JOSEPH PELLICER DE SALAS Y TOVAR, dans quelqu'un de ses nombreux Ouvrages.

8. DON JUAN DE FERRERAS, dans son *Historia de España justificada por la mas segura Auctoridad y Chronologia*, imprimée *à Madrid, chez Francisco de el Hierro, en* 1716, *en* 6 *Volumes in* 4°.

De ces 8 *Critiques*, le Père Charenton n'a fait usage dans ses *Notes* que des 4 prémiéres, & de l'*Apologie de Vargas*; s'étant contenté d'indiquer la cinquiéme & la sixiéme, & n'aïant rien dit du tout des deux derniéres.

IV. *Advertencias al Aditionador de la Historia del Padre Juan de Mariana impressa en Madrid en el año de* 1669, *por* M. DE COHON-TRUEL. En Paris, 1676, in 12.

Cela regarde apparemment *Basilio Varen de Soto*, & peut-être aussi *Ferdinando Camargo y Salcedo*, dont les *Adiciones* avoient été imprimées à Madrid, en 1670, comme il est remarqué Num. VII & VIII des *Editions Espagnoles*. Quoi qu'il en soit, le Bibliothécaire de la Nation Portugaise, qui ne fait que de paroître, nous apprend, que ce Mr. DE COHON-TRUEL, qui se donnoit les qualitez de *Gentil-Homme François*, de *Chevalier de l'Ordre de St. Jaques*, de *Lieutenant-Général d'Artillerie*, & enfin d'*Ingénieur en Chef des Fortifications de la Province de Beyra en Portugal*, n'étoit autre que DUARTE (Edouärd) RIBEYRO DE MACEDO, Envoïé ordinaire d'Alfonse VI, Roi de Portugal en France, depuis 1668, jusqu'en 1677, & Auteur de divers autres Ouvrages curieux & intéressans, dont on peut voir les Titres & les Editions dans ce Bibliothécaire (43). Ainsi, voilà un nouvel *Auteur déguisé* à ajoûter à ceux de Placcius, de Baillet, & des autres Historiens des Pseudonymes.

(43) Diogo Barbosa Machado, Bibliotheca Lusitana, *pag.* 742, 743, *d'Ediz. de Lisboa*, por Ant. Isid. de Fonseca, 1741, in folio.

Le Résultat de tout ce Détail est: 1°. Que l'*Edition Latine* la plus ample est celle de la Haye en 1733, mais, qu'on l'auroit pû rendre encore plus complette, en y ajoûtant le *Summarium* de Mariana qui l'auroit conduite jusqu'en 1621, les *Tables Chronologiques des Souverains des divers Etats de l'Espagne*, l'*Explication des Mots difficiles* qui se trouvoient dans les anciennes Editions, & sur-tout les *Additions* & *Corrections* de l'Edition Espagnole de 1608, soit dans le Texte entre des Crochets, soit à la Marge par des Renvois: 2°. Que la meilleure *Edition Espagnole* est celle de Madrid en 1678, ou quelque postérieure autant ou plus ample, bien entendu qu'elles aïent été éxactement faites sur celle de 1608: 3°. Que la *Traduction Françoise* est beaucoup moins complette que l'*Angloise*: & 4. Que, pour faire de bonnes Editions de cette Histoire en toutes ces Langues, il n'y auroit qu'à suivre le Plan de cette derniére; y joindre *Miniana* & *Luzio Espinosa*, avec les *Critiques* de *Pedro Mantuano* & *de Cohon-Truel*, ou *Ribeyro de Macedo*, &c., suivies de l'*Apologie* de *Tamaio de Vargas*; & mettre à la tête du tout la *Vie de Mariana* composée par ce dernier Auteur.

PETIT (JAQUES) Réligieux de l'Ordre des Augustins; que LA-CROIX-DU-MAINE, *Bibliothéque Françoise*, pag. 193, nous donne comme François de naissance, mais dont Du Verdier-Vauprivas ne parle point dans la sienne, a escrit des *Mémoires touchant le Gouvernement du Royaume de France du temps de Charles VI, soubs lequel il florissoit l'an* 1410. *Je ne sçay*, ajoûte-t-il, *s'ils sont imprimez*.

PHILIPPE ELSSIUS, Augustin, Bibliothécaire de son Ordre, a traduit cela de cette sorte: JACOBUS PARVUS *scripsit de Gestis Regni Franciæ, tempore Caroli VI, sub quo floruit anno* 1410. *Nescio an Liber sit impressus.* C'est à la Page 313 de son *Encomium Augustinianum*.

D'autre côté, je trouve dans le *Catalogue des Livres*, au rang des *Manuscrits de Charles-François Custis, Eschevin de Bruges*, pages 123 —— 125, l'*Histoire de Hongrie, & de la Bataille perduë par les Chrétiens contre les Turcs à Nicopolis en* 1396, *la Prise de Jean de Nevers, Fils du Duc de Bourgogne Philippe le Hardi, avec sa Délivrance & Retour, &c. écrit par* PETIT, *en* 1401; & *Cy commence la prémiére Partie de Monseigneur le Duc Jean de Bourgogne, Comte de Flandres &c., sur le Fait de la mort de Monseigneur le Duc d'Orleans, proposé par Maistre* JACQUES PETIT, *le* 3. *jour de Mars, l'an* 1470.

S'agiroit-il dans tout cela du même Ecrivain? En ce cas, il faudroit qu'il fût parvenu à un très grand âge, & qu'il eut écrit bien jeune sa *Bataille de Nicopolis*. Quoi qu'il en soit, il paroit que c'étoit un *François* attaché à la Maison de Bourgogne, ainsi que quantité d'autres qui la suivirent dans les Païs-Bas, & qui s'y établirent.

PICATRIX, Auteur d'un Recueil de Superstitions ridicules & criminelles, que les uns regardent simplement comme un Traité de Magie naturelle, & les autres comme un Ouvrage de Magie proprement dite (*A*). La plûpart de ceux qui en ont parlé le

(*A*) *Il est Auteur d'un Recueil . . . . ., que les uns regardent comme un Traité de Magie naturelle, & les autres comme un Ouvrage de Magie proprement dite.*] Le fameux Henri Corneille Agrippa étoit trop curieux de ces sortes d'Ecrits, pour n'avoir point connu celui-ci. Il en parle dans deux de ses Ouvrages, savoir dans sa *Philosophia occulta*, & dans son Traité *de Vanitate Scientiarum*; & il ne le regarde que comme un Traité de Magie naturelle. *Quos ex recentioribus ego vidi*, dit-il dans sa Lettre à Tritheme à la tête de ses Livres *de occulta Philosophia*, *Rogerium Bachonem, Robertum Anglicum, Petrum Apponum, Albertum Teutonicum, Arnoldum de Villanova, Anselmum Parmensem*, PICATRICEM HISPANUM, *Chiccum Asculanum Florentinum, & plerosque alios sed obscuri nominis scriptores, cum se Magiam tradere pollicentur, non nisi aut deli-*

le font Eſpagnol (*a*); mais, ils ſe trompent; c'étoit un Arabe (*b*): &, ſi l'on peut faire quelque fonds ſur les qualitez qu'on lui attribuë dans le titre de ſon Ouvrage, c'étoit un Philoſophe fort célébre & fort diſtingué, & un Homme de beaucoup de lecture (*c*). Il a dû vivre au plus tard avant le milieu du XIII. Siècle, puiſque vers ce tems-là Alphonſe X, Roi de Caſtille, à qui quelques Auteurs ont attribué le Recueil de

(*a*) Geſner *& ſes* Abbréviateurs, Agrippa, Wier, Del-Rio, Patin, *&* Arpe. *Voiez les paſſages citez dans la Remarque* (*A*).

(*b*) *Voiez la Remarque* (*B*), *au commencement*

(*c*) *Voiez le Titre de ſon Ouvrage dans la Remarque* (*B*).

deliramenta quædam nulla ratione ſubnixa, aut ſuperſtitiones probis omnibus indignas præſtiterunt.... Ex recentioribus vero, dit-il dans le XLII. Chapître de ſa Déclamation, *de Vanitate ſcientiarum*, *ſcripſerunt in* NATURALI MAGIA *pauci*, *&* *illi quidem pauca, ut Albertus*, *Arnoldus de Villanova*, *Raymundus Lullus*, *Bachon*, *&* *Aponus*, *&* *author Libri ad Alphonſum ſub* PICATRICIS *nomine editus*, *qui tamen una cum Magia naturali plurimum ſuperſtitionis admiſcet.* Jean Wier, ſon Diſciple, & qui s'eſt à-peu-près ſervi de ſes mêmes termes, me paroîtroit de la même opinion, ſi Mr. Bayle n'avoit pris ce qu'il dit dans un ſens tout oppoſé: les voici, afin qu'on en puiſſe juger. *Superiorum Magorum nugamenta itidem inſulſe ſequuti ſunt Appion Grammaticus*, *Julianus Apoſtata*, *Robertus Anglicus*, ... *Rogerius Bachon*, *Petrus Aponenſis Conciliator dictus*, *Albertus Teutonicus*, *Arnoldus de Villanova*, *Anſelmus Parmenſis*, PICATRIX *Hiſpanus vel Author Libri ad Alphonſum ſub* PICATRICIS *nomine*, *Chiccus Aſculus Florentinus*, *&* *plerique alii obſcurioris nominis ſcriptores*, *deplorati certe ingenii homines. Qui cum ſe Magiam tradere pollicentur*, *non niſi aut deliramenta quædam nulla ratione ſubnixa*, *aut ſuperſtitiones piis omnibus indignas congeſſerunt* (1). Mais il n'y a point de doute que la plûpart de ceux qui en ont parlé depuis Agrippa ne l'aïent regardé comme un Ouvrage de Magie pernicieuſe & défenduë. Le plus ancien de tous eſt Theſée Ambroiſe des Comtes d'Albonais, Docteur ès Droits, & Chanoine de Latran, & de St. Pierre au Ciel d'Or de Pavie, & voici comment il s'en exprime. *Inter Libros Antonii de Fantis*, *Tarviſini*, *olim Philoſophi & Aſtrologi excellentiſſimi*, *memini me vidiſſe opera Razielis*, PICATRICIS, *Bailum*, *Mercurii*, *Petri Apponis*, *Salomonis ac Interpretis ejus Apollonii*, *&* *aliorum multorum* [*non infimi nominis Autorum*;] *ex quibus*, *tamquam ex virenti & florido Prato*, *variarum Litterarum flores & characteres diverſos collegi. Neque enim aliam ob cauſam tam diligenter Libros illos*, *antequam in Vulcani poteſtatem a Patribus noſtris*, *in quorum manus ex Teſtamento pervenerunt*, *legi*, *quam ut characteres illos*, *Litterarum ſcilicet varias figuras exſcriberem* (2). Malgré cette précaution, Thomas Bangius, Profeſſeur en Langues Orientales & depuis en Théologie à Copenhague, n'a pas laiſſé de trouver, qu'il étoit tout-à-fait indigne, non ſeulement d'un Comte, mais même d'un Chrétien, de tirer quoi que ce fut de ſemblables Ecrits, & s'eſt donné beaucoup de peine pour prouver que leurs Auteurs n'étoient que des ſuperſtitieux & des impies. *Non modo Comite*, *ſed etiam Homine Chriſtiano indignum*, s'écriё-t-il avec un emportement auſſi ſurprenant que condamnable, *verum & prorſus turpe ac infame* ..... *Etenim nititur ſcriptis*, ... *quibus publicæ infamiæ nota inuſta eſt*, *quæ Magiæ crimine non vacant*, *&* *quæ ultricibus flammis expianda veniunt* ..... *Hos ſcriptores* .... *haud infimi nominis Viros fuiſſe pronunciat. Horum ſcripta*, *tamquam florida prata*, ... *tamquam fragrantiſſimi verni flores apparent* ..... *Ex iis Litterarum Floſculos legit*, *in quibus noxia & magica delituerant animarum venena ſuccenſis rogis digna* ... *O! deplorandam temeritatem!* .... *Proh! veſanæ mentis cœcitatem* (3)! Après tout, qu'avoit donc fait le pauvre Théſée, pour exciter de ſi terribles exclamations? Avoit-il approuvé la Doctrine & les Pratiques de Picatrix & de ſes ſemblables? Avoit-il recommandé la lecture de leurs Livres? S'en étoit-il ſervi pour quelque ſortilége, ou pour quelque autre opération magique? Point du tout. Il s'étoit contenté d'en tirer certains prétendus *Caractères Adamites*, *Angéliques*, *&c*, & d'en former des *Alphabets* complets, qu'il avoit eu la foibleſſe d'adopter pour vrais & de débiter pour autentiques; reconnoiſſant pourtant très bien d'ailleurs, comme on vient de le voir, ces Livres là comme mauvais & dangereux, & comme juſtement ſoupçonnés de Magie. C'eſt auſſi l'idée que s'en étoit formée le fameux Geſner. PICATRIX *Hiſpanus*, dit-il dans ſa Bibliothéque Univerſelle (4), *Magiæ Scriptor. Ejuſdem Liber*, *ni fallor*, *ab aliis adſcribitur Alphonſo.* J'avouë que ces paroles, que ſes Abbréviateurs ont copiées fidélement au mot *Picatrix*, laiſſent à douter s'il entend par là un Ouvrage de Magie naturelle, ou de Magie dangereuſe; mais, ces autres paroles de ſes Pandectes, *Picatrix Magia impia*, *Magiæ ſcriptor impius Picatrix Hiſpanus* (5), ne laiſſent aucun lieu de douter qu'il ne l'ait regardé comme un Livre impie. Rabelais & Guillaume Bouchet n'en ont parlé qu'en badinant; mais, au travers de leurs plaiſanteries, on ne laiſſe pas de voir qu'ils ont ſuivi la tradition vulgaire touchant la ſorcellerie de Picatrix. *Au temps que j'eſtudiois à l'Eſcole de Tolete*, fait dire le prémier à Panurge (6), *le Révérend Père en Diable* PICATRIS, *Recteur de la Faculté Diabologique*, *nous diſoit que naturellement les Diables craignent la ſplendeur des Eſpées*, *auſſi bien que la luëur du Soleil.* ...... *Euſſent-ils appris*, dit le ſecond (7), *leur Magie en l'Eſchole de Tolede & de Salamanque*, *ſous* PICATRIX, *leur grand Maiſtre.* Martin del Rio s'exprime plus poſitivement, & le rejette nommément du nombre de ceux qui n'ont traité que de la Magie naturelle. *Ab hoc numero* (Scriptorum de Magia naturali) *removeo*, dit-il (8) *ut* DOEMONIANOS MAGOS, *Robertum Perſcrutatorem*, ... PICATRICEM HISPANUM, *Anſelmum Parmenſem*; *Cicchum Eſculanum*, *Petrum de Albono*, *&* *Cornelium Agrippam*, *&* *Paracelſum*, ... *Homines partim Atheos*, *partim hæreticos.* Gabriel Naudé, qui dit que *les quatre Livres* de *l'Auteur qui s'eſt caché ſous le nom de* PICATRIX *fourmillent d'inepties*, ne laiſſe point d'en parler ſelon l'opinion la plus deſavantageuſe, en ajoutant *qu'il avoit appris* ...... *cette abominable Doctrine à l'Académie*, *que des Magiciens en avoient établie dans des Grottes & Cavernes proche de la Ville de Tolede*; qu'*il compila ces IV Livres en* 1256; & qu'*il confeſſe les avoir recueillis de deux cent vingt quatre des plus fameux Magiciens de l'antiquité* (9): & le célébre Gui Patin a ſuivi la même idée, en le nommant un *Charlatan Eſpagnol qui a eſcrit de la Magie* (10). Mr. des Vignoles, Miniſtre François de Brandebourg, qui a ajoûté, à la Traduction Françoiſe de l'Hiſtoire de la Papeſſe Jeanne de Mr. Span-

(1) Wierus de Præſtigiis, *Libr. II*, *Cap. IV*, *cité par Mr.* Bayle *dans ſon* Dictionaire, *Article* Bacon, *Remarque* (*C*). *Notez qu'il met* Julien l'Apoſtat *au nombre de ces Magiciens*, *& que cela eſt bien digne d'un Homme qui venoit d'adopter la réverie du bon* St. Juſtin *touchant une Statuë érigée à Rome à Simon le Magicien avec cette Inſcription*, A Simon le Dieu très ſainct, *comme la traduit* Jaques Grevin, *Traducteur de* Wier.

(2) Theſei Ambroſii ex Comitibus Albonesii Introductio in Chaldaïcam Linguam, Syriacam, Armenicam atque decem alias Linguas; Charact. differ. Alphabeta circiter 40, eorumque invicem Conformationem, &c. complectens, *imprimée* à Pavie, en 1539, in 4. *Voïez-en les pag.* 202 *&* 203, *dans l'Appendix.*

(3) Thomæ Bangii Cœlum Orientis & priſci Mundi, Triade Exercitationum Litterariarum repræſentatum, *imprimé* à Copenhague, chez Pierre Morſingius, en 1657, in 4. *Voïez-en les pag.* 116 — 119. *Par un tour de filouterie fort fréquent parmi les Libraires*, *quelqu'un d'entre eux s'eſt aviſé de métamorphoſer ainſi le titre de cette Edition:* D. Thomæ Bangii Exercitationes Philologico-Philoſophicæ, quibus Materia de Ortu & Progreſſu Literarum ex intimis & genuinis ſuis principiis ita ſuccinctè pertractatur, ut nihil in hac amplius deſiderari poſſit; *& ce faux titre eſt datté de* Cracovie, Impenſis Joh. Laurentii, anno 1691.

(4) Geſneri Bibliotheca, *folio* 562 *verſo.*

(5) Geſneri Pandectæ, *folio* 103, *&* 234 *verſo.*

(6) Rabelais, Pantagruel, *Livr. III*, *Chap. XXIII*, *pag.* 127, 128, *du III. Tome d'Edition d'Amſt. en* 1711.

(7) Guill. Bouchet, Serrée V. *Tom. I*, *folio* 149. *d'Edition de Paris*, *chez Perier*, *en* 1608, *in* 12, 3 *Volum.*

(8) Del Rio, Diſquiſition. Magicar. *Libr. I*, *Cap. III*, *pag.* 7 *&* 8 *Edit.* Venet. ap. Juntas, 1652, in 4.

(9) Naudé, Inſtruction à la France ſur les Frères de la Roſe-Croix, *pag.* 77. *Voïez auſſi touchant ces Ecôles ou Académies Magiques de Tolède*, *l'*Apologie de Naudé pour les grands Perſonnages fauſſement ſoupçonnez de Magie, *Chap. V*, *pag.* 80, 81. *Il avoit apparemment tiré cela de* Del-Rio, *qui dit dans ſes* Diſquiſitiones Magicæ, *Libr. II*, *Quaſt. XXVII*, *Sect. II:* Opinor & illos (*Magos ſubterraneos & inferos fuiſſe*) qui Salamanticæ & Toleti in ſpelunca maleficas & curioſas Artes adhuc Avorum noſtrorum memoria docebant.

(10) Patiniana, *pag.* 70 *d'Edition d'Hollande.*

(*d*) Gesner & ses Abbréviat. Agrippa, Wier. *Voyez la Remarque* (*A*).

de Picatrix (*d*), fit traduire ce Recueil d'Arabe en Espagnol. Divers Auteurs en ont parlé, les uns sérieusement, les autres par maniére de plaisanterie; mais, ce qu'ils en ont dit ne nous apprend guéres à le connoître, & se reduit à bien peu de chose (*e*): rien ne nous instruit mieux à cet égard, que ce qu'en a dit l'Auteur des Remarques sur les Lettres de Mr. Bayle (*B*).

(*e*) *Voyez les Citations de la Remarque* (*A*).

Spanheim par Mr. Lenfant, une Vie circonstanciée de cette Femme, doute si l'*Ouvrage de Magie ou d'Astrologie composé par un Espagnol* . . . *nommé Joannes Piccatrix* n'a point *donné lieu* à l'*Accusation* que l'on a formée contre elle d'avoir *écrit un Livre de Nécromantie* (11), mais, je ne conçois pas sur quoi peut être fondé ce doute singulier, ni quel rapport on peut imaginer entre deux Personnes si différentes, & distantes entre elles de quatre Siécles tout entiers? D'ailleurs, le Père Labbe, qu'il cite, ne nomme point cet Auteur, *Joannes Picatrix*, mais simplement *Picatrix*: voiez ci-dessous la Citation (16). Cet Auteur étoit sans-doute inconnu à celui de l'*Histoire des Imaginations extravagantes de Mr. Oufle*: car, il n'en fait aucune mention, ni dans les nombreuses Notes dont il accompagné cet Ouvrage, ni dans sa *Liste des Livres* Magiques & Anti-Magiques *de M. Oufle*, qui fait le II. Chapître de son Roman Magique, mais qui, par un défaut trop ordinaire aux Bibliographies, n'indique absolument aucune des Editions de ces Ecrits.

(11) Hist. de la Papesse Jeanne, *Tom. I*, *pag.* 21, 22.

Quelques Personnes ont crû que *M. Oufle* ne signifioit ici autre chose que *Mr. le Fou*, caractère propre & distinctif de tous ceux qui se repaissent d'aussi folles imaginations que le sont celles dont sont remplis les prétendus Livres de Magie; mais, d'autres, plus fins, ou mieux instruits, ont prétendu y reconnoître l'Histoire Satirique d'un particulier de Paris, nommé *Mousle*, dont le nom même se trouvoit tout entier ainsi, M. OUFLE, dans le titre de l'Edition de Paris, le point ne servant là que de correctif ou de faux-fuiant en cas d'attaque. Les Libraires d'Amsterdam, sans faire attention à cette malignité si finement couverte, mirent tout au long MONSIEUR OUFLE dans leur Edition de 1710, & s'éloignérent fort du véritable but de l'Auteur; ce qui leur arrive bien aussi quelquefois dans des sujets de plus grande importance. On a attribué cette Histoire à l'*Abbé Bordelon*, Auteur banal & mercenaire, que M. Reimmann, *Catal. Biblioth. propr. Theologicæ*, pag. 791, confond mal-à-propos avec l'*Abbé Bourdelot*: mais, comme on y remarque assez de discernement, de méthode, & d'érudition, il est bien difficile de se persuader qu'elle soit d'un pareil Ecrivain. Quoi qu'il en soit, Mr. Reimman ajoûte que cet Ecrivain, en voulant éviter & reprendre la crédulité de M. Oufle, se jette imprudemment dans l'incrédulité de B. Bekker; *e Scylla Oufleana in Charybdin Bekkerianam*: mais, c'est ce que la lecture de l'Ouvrage ne me paroit nullement confirmer.

(*B*) *Rien ne nous instruit mieux touchant Picatrix, que ce qu'en a dit l'Auteur des Remarques sur les Lettres de Mr. Bayle.*] Voici ce qu'il nous en apprend, en commentant ces paroles de la CXXXVII. Lettre de Mr. Bayle, *Dans le cours des Recherches que je fais, j'espère de rencontrer quelque chose sur le Docteur Picatris*: „PICATRIX, & non pas PICATRIS (12), est le „ nom d'un Livre d'Astrologie Judiciaire, composé en Arabe par un Auteur de ce nom; tra„duit d'Arabe en Espagnol par ordre d'un Al„phonse Roi d'Espagne & d'Andalousie, apparem„ment Alphonse X Roi de Castille, Prince fort „curieux de ces sortes de sciences; & depuis tra„duit en Latin, apparemment sur la Version Es„pagnole, par un Auteur qui ne se nomme point „(13). Ce Livre est fort estimé par ceux qui „ne sont point encore guéris de l'extravagance „de l'Astrologie Judiciaire, & recherché sur-tout „avec empressement par ceux qui sont assez foi„bles pour s'imaginer qu'ils y trouveront de grands „secrets pour conjurer les Diables & les Esprits, „& pour les faire paroître quand bon leur sem„blera. Il est fort rare, & ne se trouve qu'en „manuscrit. Il est intitulé, *In nomine Domini* „*incipit Liber, quem sapiens Philosophus* PICA„TRIX, *in Negromanticis Artibus ex quam plu*„*ribus Libris composuit; sapiens enim Philosophus* „*nobilis & honoratus* PICATRIX *hunc Librum* „*ex ducentis Libris & pluribus Philosophiæ com*„*pilavit, quem suo proprio nomine nominavit. Ad* „*laudem & gloriam Altissimi & omnipotentis Dei,* „*cujus est revelare suis Prædestinatis secreta Scien*„*tiarum, ad illustrationem Doctorum, etiam La*„*tinorum, quibus est inopia Librorum ab antiquis* „*Doctoribus editorum*; ALPHONSUS, *Dei gra*„*tia illustrissimus Rex Hispaniarum totiusque An*„*dalusiæ, præcepit hunc Librum summo studio,* „*summaque diligentia, de Arabico in Hispanicum* „*transferri, cujus nomen est* PICATRIX. *Hoc* „*autem opus perfectum fecit anno* D. N. JESU„CHRISTI *millesimo* CCLVI, ALEXANDRI „MD.ho VIII, CÆSARIS MCCLXXXXV, „& ARABUM DCLV. On peut juger par ces „dates, que Patin se trompe, quand il dit (14) „que PICATRIS *est le nom d'un Charlatan Es*„*pagnol, qui a écrit de la Magie il y a plus de* „*deux cens ans.* Il devoit dire, plus de quatre cens „ans, n'en pas faire un Espagnol, & le nommer „*Picatrix*. Cet Ouvrage est divisé en IV Par„ties, dont la I traite *de Esse Cœli & Effectu,* „*propter imagines quæ sunt in ipso*; la II, *de Fi*„*guris Cœli in generali, & motu octavæ Sphæræ,* „*& de eorum Affectibus in hoc Mundo*; la III, „*de Proprietatibus Planetarum & Signorum, &* „*eorum Figuris, & formas ostendit in suo Colore,* „*& qualiter cum Spiritibus loqui potest, & quam* „*plura alia Negromantica*; & la IV. enfin, *de* „*Proprietatibus Spirituum, & de his quæ neces*„*saria sunt & observanda in ista Arte, & quali*„*ter cum imaginibus, & suffumigationibus, &* „*cum aliis adjurantur.* A ces titres seuls, on „peut juger combien un tel Ouvrage peut renfer„mer d'impertinences (15)."

(12) Rabelais, *ci-dessus Citation* (6), & Patin, *ci-dessous Citation* (14), *font la même faute.*

J'ajoûterai un petit Suplément à ce détail curieux: il ne consistera qu'en deux observations. La I. est que quelques Bibliothécaires font mention de quelques Copies de cet Ouvrage. Le Père Labbe parle d'une, qui appartenoit au célébre René Moreau Médecin de la Faculté de Paris, & qui étoit intitulée *Picatrix Hispani Libri Astrologici de conficiendis imaginibus Astrologicis* (16); & le Catalogue des Manuscrits d'Angleterre parle d'une autre, intitulée *Liber spectatissimi atque peritissimi Philosophi D. Picatrix*, & d'une Traduction Angloise intitulée *Liber Salomonis, and the Works of the learned Dr.* PICATRIX *translated in to English*: l'une & l'autre sont dans le Cabinet du Cômte de Peterbourough (17). La II. est qu'on trouve aussi dans le même Cabinet deux Traités Italiens intitulez, l'un *Delli Experimenti de Gio.* PICCATRIX *contra Chymici*, l'autre *Clavicula Salomonis ridotta & epilogata nella nostra materna Lingua, del doctissimo Gio. Piccatrix* (18); & dans la Bibliothéque du Chancelier Seguier, un Traité

(13) *Mr.* Pierre Frederic Arpe, *dans son Traité intitulé* De prodigiosis Naturæ & Artis Operibus, Talismanes & Amuleta dictis, *imprimé* à Hambourg, chez Libezeit, en 1717, in 8, *dit pag.* 107, *qu'il fut traduit d'Arabe en Latin*; *mais, le Titre du Livre même, que l'on va voir, prouve le contraire. Dans son* Epistolarum Decas sive Delineatio Scriptorum de Divinatione, *imprimée en* 1711, *in* 8, *il parle de* Picatrix, *page* 58, *comme d'un Auteur d'âge incertain; & cela seul fait voir qu'il n'avoit point vu son Ouvrage.*

(14) Patiniana, *pag.* 70, *d'Edition de Hollande.*

(15) Remarques sur les Lettres de Mr. Bayle, *pag.* 533, 534.

(16) Labbe, Biblioth. MSS. *pag.* 216. *Mr.* Des Vignoles, *qui parle de cette Copie dans le I. Chapitre qu'il a ajoûté à la Traduction Françoise de l'*Hist. de la Papesse Jeanne, *page* 22, *y nomme mal ce Médecin* Koreau.

(17) Catalogus MSS. Angliæ, *Tom. II*, *Num.* 6331, & 6354.

(18) *Ibidem, Num.* 6363, 6365. *Mr.* Arpe, de Talismanibus & Amuletis, *pag.* 57, *parle aussi d'une* Version Espagnole *de cette* Clavicule de Salomon, *par le même Homme*: Hispanicam Versionem curavit Gio. Picatrix. *Mais, il ne s'agit peut-être là que de la même Traduction.* Claude Duret, Thrésor de l'Histoire des Langues de cet Univers, *pag.* 513, *parle aussi de la* Clavicule du Picatrix, *qu'il traite d'admirable sur tous autres Ecrivains de cette espéce.*

Traité intitulé *Picatrix Hispanus Scientia cognoscendi* (19) : mais, qu'il n'est pas aisé de savoir s'il s'agit-là d'un JEAN PICCATRIX différent du nôtre, ni si ces trois Traités ont quelque rapport avec celui qui fait le sujet de cet Article. C'est ce qu'il n'est possible de vérifier qu'à ceux qui se trouvent à portée de consulter ces Manuscrits. Ajoûtons, que Don Nicolas Antonio ne le met point au nombre des Ouvrages & des Traductions que le Roi Alfonse X a fait faire (20); & qu'il est bien étonnant qu'il n'ait connu *Piccatrix* (21), que par le seul Manuscrit de Mr. Moreau dont il a été parlé ci-dessus (22). Le Pére André Schott, Jésuite, ou plûtôt Valere André son Eléve, n'en parle point du tout, ni dans sa *Bibliotheca Hispanica*, ni dans son *Catalogus clarorum Hispaniæ Scriptorum* (23). Au reste, il n'y a guéres de solidité dans l'Etimologie, qu'un de nos Ecrivains nous a donnée du nom de cet Auteur. *Picatrix*, dit-il (24), *a été ainsi appellé, peut-être, à cause qu'il étoit de ces anciens* Fréres-Pies, *qui étoient des Moines vêtus de noir & de blanc* (25); *ou plûtôt, parce que, comme ces* Picatores *ou Mineurs* (26), *il habitoit en des trous souterrains* (27). Outre que ce ne sont-là que de simples jeux de mots tout-à-fait mal-imaginez, c'est préter des *Fréres-Pies* ou des Dominicains aux Arabes, & croire que les Gens de cette Nation-là connoissoient, non seulement le mot Latin *Picator*, mais même les mots François *Fréres-Pies*, & qu'ils les ont appliqués à leur Compatriote : mais, rien n'est plus destitué de fondement, ni plus propre à choquer la vraisemblance. C'est assez l'ordinaire de ceux qui sont possédez de l'esprit commentateur, de faire trop parade de leur érudition & de leurs découvertes; & c'est quelque fois le défaut de l'Auteur des *Remarques sur le Catholicon d'Espagne*, *sur la Confession de Sanci*, & *sur Rabelais*, Ouvrages d'ailleurs très curieux & très intéressans, de donner trop à des applications peu convenables & tirées de trop loin, & de ne nous païer ainsi que de soupçons littéraires & que de conjectures assez peu probables. La pensée de M. Heuman touchant ce mot *Picatrix* est assez semblable. Il s'imagine, que *Piatrix*, qui signifie la même chose que *Saga* ou *Sorciere*, est le vrai tître de l'Ouvrage en question; & que, de ce mot estropié, l'on a fait *Picatrix*, Auteur imaginaire (28). Cela est fort ingénieux; mais, cela ne s'accorde nullement avec tout ce que nous avons vû ci-dessus, & particuliérement avec ce qui est si clairement exprimé dans le tître même de cet Ouvrage. Sa restitution de *Symposius* en *Symposium* me paroit beaucoup mieux fondée.

[19] Catalogue des MSS. du Chancelier Seguier, *pag.* 106.

[20] Biblioth. Hispanica Vetus D. Nic. Antonii, *Tom. II*, *pag.* 54, *& seqq.*

[21] *Ibid.* *pag.* 271, *col.* 1.

[22] *Citation* [16].

[23] *Publiés celui-ci à* Maience, chez Lippius, en 1607, in 4; *& celle-là à* Francfort chez Marnius, en 1608, en 3 Volumes, in 4.

[24] Le Du Chat, Remarq. sur le Catholicon d'Espagne, *Tom. II*, *pag.* 27.

[25] Gloss. de M. du Cange, *Voce* Pies.

[26] Gloss. de M. du Cange, *Voce* Picator.

[27] *Voyez ci-dessus la Citation* [9].

[28] Heumannus *in* Præfat. Aenigmatic. Epigramm. Symposio adscriptorum, Lactantioque restitutorum : *apud* Schelhornii Amœnit. Litterarias, *Tom. V*, *pag.* 8.

PILLETIER ou PELLETIER (CASPAR) Botaniste & Médecin du commencement du XVII. Siécle, que les Bibliothécaires particuliers d'Histoire Naturelle, de Botanique, & de Médecine, regardent mal-à-propos comme François, & de Montpellier (*A*); & dont les Bibliographes généraux des Païs-Bas ne font absolument aucune mention, quoi qu'il fut Zélandois, & Magistrat de Middelbourg (*B*). Les seuls, qui l'aïent reconnu pour tel, sont Caspar Bauhin (*a*); l'Auteur de la petite Bibliographie Zélandoise, que je viens d'indiquer dans la Remarque (*B*); & Mr. de la Rue, qui nous apprend diverses particularitez curieuses, touchant ce savant Zélandois, dans la belle Bibliographie de la Province de Zélande, qu'il vient de mettre au jour (*C*). On n'a

[*a*] *Dans la liste intitulée* Nomina Autorum quorum opera usus est, *& qu'il a mise à la tête de son* Πίναξ Theatri Botanici, seu Index in Theophrasti, Dioscoridis, Plinii, & cæterorum Botanicorum Opera, *imprimé* à Bâle, chez Louïs König, en 1623, & chez Jean König, en 1671, in 4.

(*A*) *Les Bibliothécaires d'Histoire Naturelle, de Botanique, & de Médecine, le regardent comme François, & de Montpellier.*] Comme il s'étoit fait recevoir *Docteur en Médecine à Montpellier*, cette qualité qu'il se donne à la tête d'un Livre de sa composition, & son nom plus François qu'étranger, & qu'il tenoit apparemment de quelque Famille Françoise ou Wallonne transplantée, ont pû contribuer à faire illusion à ces Auteurs, qui se sont tous servilement copiés les uns les autres à cet égard, sans se donner la peine de recourir au moindre éxamen. Et ce qu'il y a de bien étonnant là-dedans, c'est que le prémier, qui s'y soit trompé, est celui d'eux tous qui auroit moins dû le faire, étant, non seulement Compatriote de Pilletier, mais même son Contemporain. Cet Auteur est Jean Antonides van der Linden, dont les *De Scriptis Medicorum Libri II*, ont prémiérement été imprimez *à Amsterdam, chez Jean Blaeu, en* 1637, *in* 8°; &, dont voici les propres termes : *Casparus Pilleterius, Monspelliensis.* George Abraham Mercklin, & Jean Jaques Manget, ses Reproducteurs & Continuateurs, se sont contentez de le copïer tout simplement (1). Jean Antoine Bumaldi, ou plûtôt Ovidio Montalbani, dont la *Bibliotheca Botanica* a été imprimée *à Boulogne, chez les Héritiers de Benatio, en* 1657 (2), *in* 24, en a parlé de même (3). Jean Jaques Scheuchzer se trouve aussi dans le même cas (4), & Jean François Séguier auroit aussi fait la même chose, si je n'avois pris soin de corriger cette erreur, en faisant imprimer sa *Bibliotheca Botanica*, publiée *à la Haie, chez Jean Neaulme, en* 1740, *in* 4°, & en la revoïant à sa priére (5).

[1] *L'un au mot* Casparus Pilleterius; *& l'autre au mot* Pilleterius (Casparus).

[2] *Et non en* 1675, *comme le dit mal* Linnæus, Bibliothecæ Botanicæ, *pag.* 2.

[3] Bumaldi Biblioth. Botanica, *pag.* 36, *Edit. in* 4. 1740.

[4] Scheuchzeri Bibliotheca Scriptor. Historiæ Naturalis, *pag.* 85.

[5] *Sous le mot* PILLETERIUS, *il avoit mis dans son MS.* Monspelii natus, *expression encore plus forte que* Monspeliensis.

(*B*) *Les Bibliographes généraux des Païs-Bas ne font absolument aucune mention de* Pilletier, *quoi qu'il fût Zélandois, & Magistrat de Middelbourg.*] En effet, ni Aubert le Mire, ni Guillaume Gazet, ni François Sweert, ni Valere André, ni Jean François Foppens (6), ne disent pas le moindre petit mot de cet Ecrivain de leur Nation, dans leurs différentes Bibliothéques Belgiques; & les deux derniers en sont d'autant plus répréhensibles, qu'ils pouvoient & devoient recourrir, non seulement à la Liste de Caspar Bauhin, indiquée ci-dessus Citation (*a*), mais même à la petite Bibliographie Zélandoise, mise, sous le tître de *Catalogue ofte Lyste van de Gheleerde Mannen, welcke in de Graefschapheydt van Zeelandt ghebooren syn gheweest, en door haar Gheleerthleydt uytghegeven Boecken ende Schriften, vermaert syn*, à la fin de la *Oude Chronycke ende Historien van Zeelandt* de Jean Reygersbergh de Cortgene, réimprimée *à Middelbourg, chez Zacharie Roman, en* 1634, *in* 4°. A la vérité, ils n'auroient trouvé dans cette derniére aucun Ouvrage spécifié, ni indiqué, ce qui est assez singulier : mais, ils y auroient au moins appris, qu'il passoit pour très renommé Botaniste; & cela les auroit conduit à la connoissance de son Ouvrage.

[6] *Voyez ci-dessus, touchant tous ces Bibliothécaires, & le Jugement qu'on en peut porter, l'Article* BIBLIOTHÉQUES BELGIQUES.

(*C*) *Mr. de la Rue nous apprend diverses particularités curieuses touchant ce savant Zélandois, dans la belle Bibliographie de Zélande qu'il vient de mettre au jour.*] Cette Bibliographie est intitulée *Geletterd Zeeland, verdeeld in drie Afdeelingen, bevattenden in zig de Schryvers, Geleerden, en Kunstenaars, uit dien Staat geboortig, met bygevoegd Levensverhaal der Voornaamsten onder de selve, saamen vergaderd, en in orde geschikt door Pieter de la Rue*, & imprimée *à Middelbourg, chez Michel Schryver, en* 1734, *in* 4°; & depuis le présent Article dressé, réimprimée avec beaucoup de Changemens, d'Additions, & de Corrections, *à Middelbourg, chez Callenfels, en* 1741, *in* 4°. Voici ce qu'on y dit de Pilletier, „ CAS-

n'a de Pilletier qu'un seul Ouvrage de Botanique (*D*) : &, après avoir été très longtems Médecin ordinaire de sa Ville, il y mourut en 1639. (*b*).

(*b*) P. de la Rue, geletterd Zeeland, *pag.* 149.

„ CASPAR PILLETIER ou PELLETIER, „ de Middelbourg, Docteur en Médecine, & Echevin & Conseiller de cette Ville, depuis 1615. „ jusqu'en 1639, fut de son tems un très célébre „ Anatomiste, un Médecin fort renommé, & un „ illustre Botaniste : & nous avons de sa façon un „ petit Ouvrage de Botanique, présentement très „ rare, & extrémement estimé parmi les Botanistes. . . . . . . Il le dédia aux Magistrats de „ Middelbourg, qui, par reconnoissance, & par „ une résolution du 16. de Juillet 1610, lui firent „ présent d'un beau Bassin d'Argent. Peu de tems „ avant sa mort, il demanda que la charge de Médecin ordinaire de l'Hopital de cette Ville, qu'il „ éxercoit depuis long-tems, fut transférée à son „ Fils *Adrien* ; ce qui lui fut accordé, par une résolution du 23. de Septembre 1638, & dans ces „ termes tout-à-fait obligeans : *Qu'on le remercioit des bons & fidéles services qu'il avoit si longtems rendus à l'Hôpital ; & qu'on acceptoit volontiers son Fils, tant en vertu des bons témoignages rendus à son habileté, & à sa grande capacité en Médecine, qu'à cause de ses autres bonnes qualitez* (7)." Dans une Note marginale il ajoûte, „ que le Titre qu'il prenoit de *Docteur de Montpellier*, parce qu'il y avoit reçu ce dégré, pourroit porter à croire qu'il étoit de cette „ Ville (8). Mais, qu'étant absolument contre „ les Loix, qu'on reçut pour Echevin de Middelbourg quelqu'un qui ne fût pas né à l'Occident „ de l'Escaut, & conséquemment Zélandois, il „ est très naturel de conclure, que Pilletier étoit „ de cette Province."

(7) Pieter de la Rue, Geletterde Zeeland, *pag.* 348, 349 ; *& de la seconde Edition, pag.* 137 — 139.

(8) *Cela est effectivement arrivé plus d'une fois, comme on l'a vû ci-dessus Rem.* [*A*].

(*D*) *On n'a de lui qu'un seul Ouvrage de Botanique.*] Cet Ouvrage est intitulé, *Plantarum, tum patriarum, tum exoticarum, in Walachria Zelandiæ Insula, nascentium Synonymia, Authore Gasparo Pilleterio, Monspeliensi Medicinæ Doctore, ac inclytæ Middelburgensis Reipublicæ Medico ordinario*, & imprimé *à Middelbourg, chez Richard Schilders, en* 1610, *in* 8°., & non *in* 4°, comme le dit mal Linnæus (9). La plûpart de ceux qui ont transcrit ce Titre, excepté peut-être van der Linden (10), qui seroit beaucoup moins excusable que les autres, ont trouvé bon de changer le mot de *Walachria* en celui de *Walachia* ou *Wallachia*, s'imaginant peut-être que c'étoit une erreur. Tels sont, entre autres, Bumaldus (11), Mercklin (12), & Manget (13). Linnæus n'a point fait cette faute, mais en a fait une plus considérable, en forgeant un autre *Pilleterus* (*Collet*), de *Philibert Collet*, Auteur d'un *Catalogue des Plantes qui naissent aux environs de Dijon*, imprimé en cette Ville, *en* 1701, *in* 12°. (14). La seule lecture du Titre de l'Ouvrage de Pilletier, & des qualitez qu'il s'y donne, auroit dû les empêcher de se tromper sur sa patrie. Mais, d'un côté, la plûpart des gens font si peu d'attention à ces sortes de circonstances, &, de l'autre, les Ecrivains se copient si servilement les uns les autres, qu'il n'est pas aussi étonnant qu'on le pourroit croire, que les erreurs se perpétuent si généralement.

(9) Bibliothecæ Botanicæ, *pag.* 93.

(10) *Je m'exprime ainsi, parce qu'on ne trouve presque plus son Ouvrage, que refondu dans ceux de Mercklin & de Manget.*

(11) Bibliothecæ Botanicæ, *pag.* 36.

(12) Lindenii renovati, *pag.* 163.

(13) Bibliothec. Scriptor. Medicor. *Tom. II, pag.* 505.

(14) Bibliothecæ Botanicæ, *pag.* 95.

PIZAN (CHRESTIENNE ou CHRISTINE DE) Femme célébre du XV. Siécle, qui s'est distinguée par quantité d'Ouvrages d'Esprit sous les Regnes de Charles V. & de Charles VI. Rois de France, & dont divers Ecrivains célébres ont fait l'Eloge, soit en Vers soit en Prose (*a*) (*A*). Elle étoit Fille d'un Docteur en Philosophie, nom-

(*a*) *Voiez-les ci-dessous dans la Remarque* [*A*].

(*A*) *Divers Ecrivains célébres ont fait son Eloge, soit en Vers, soit en Prose.*] Le plus ancien, qui me soit connu, est celui de Martin Franc, presque son Contemporain, dans son *Champion des Dames* contre leurs Malveuillans, & en partie contre le *Roman de la Rose*, où elles sont excessivement maltraitées ; & voici en quels termes il s'exprime touchant nôtre Christine :

„ Aux Estrangiers povons la Feste
„ Faire de la vaillant CHRISTINE,
„ Dont la vertu est magnifeste
„ En Lettre Greque aussi Latine.
„ Et ne devons pas sous Courtine,
„ Mettre ses *Oeuvres* & ses *Dicts* ;
„ Afin que se mort encourtine
„ Le corps, son nom dure toudis.
„ Certes, je crois que soit Castel
„ De toutes. L'autre luy redit,
„ Que de CHRISTINE, à qui CASTEL,
„ Son Fils faisoit, ou *Livre*, ou *Dict*.
„ Puis les Seigneurs, sans contredict,
„ Luy en ont donné la louänge ;
„ Car voulontiers on ne desdit
„ Femme, ne contre elle on calenge."

Il semble, qu'on veuille insinuer là, que son Fils lui composoit ses Ouvrages : mais ses autres Panégiristes lui rendent plus de justice.

Le second est du Traducteur Anglois d'un de ses Ouvrages, dont j'indiquerai la Traduction ci-dessous vers la fin de la Remarque (*C*). En attendant, voici ses termes :

„ Of these *Sayynges* CRISTYNE was Aucteuresse,
„ Wiche in making hadde suche intelligence,
„ That therof she was Miteur and Maistresse.
„ Hire Werkes testifie thexperience :
„ In Frensh Languaige was written this *Sentence*."

Puis vient Jean Marot, qui se contente d'admirer en passant

De CHRISTINE *la grand Sagesse* ;

mais, Clément Marot, son Fils, s'étend un peu plus en ces Vers, dans son *Rondeau à Jeanne Guillarde, Lyonnoise* :

„ D'avoir le Prix en Science & Doctrine
„ Bien mérita DE PISAN la CHRISTINE
„ Durant ses jours (1)."

Au reste, quelque glorieux que tout cela soit à Christine de Pisan, ce n'est rien en comparaison de ce qu'ajoûte à sa louänge un de nos plus célébres Critiques François, c'est-à-dire le fameux Gabriel Naudé, si bien instruit de nôtre Littérature Françoise. CHRISTINA *Parisina* (peut-être avoit-il écrit PISANA) *nobilis oppido & rectissima doctissimaque Puella . . . . ante ducentos annos multa sermone quidem vernaculo, sed tamen, prout tempora ferebant, mirum in modum terso & eleganti conscripsit . . . . . Libros illos, ea Sententiarum præclarissimarum copia, & quasi exagerata altius Oratione, illuminavit, ut quoties ejus Libros in eminentissimi ac munificentissimi Cardinalis mei,* (c'est-à-dire du Cardinal Bagni,) *Bibliotheca conspicio nondum typis exaratos, toties doleam apud me fatum tam candidæ & eruditæ Virginis* . . (2) : *Verum ipsæ aliquando meæ partes erunt hanc Andromedem a blattis & tineis vindicare* (3). Cet Auteur a eu tort de parler d'elle comme d'une Fille ; puisqu'il est certain qu'elle étoit mariée, comme cela

(1) Marot, Oeuvres, *pag.* 345. *d'Edition de* Niort, chez Thomas Portau, 1596, in 16. Jean Marot, Oeuvres, *pag.* 302.

(2) Naudæi Epistolæ, *Epistola* XLIX, *postr. Id.* Mart. 1656, *pag.* 369.

(3) *Naudé n'a rien tenu de cette Promesse.*

nommé Maître Thomas de Pizan, autrement dit de Boulogne, parce qu'il étoit de cette Ville-là, d'où le Roi Charles V. l'avoit fait venir à la Cour pour être l'un de ses Conseillers (*b*) (*B*). Ce mot de *Pizan*, ou *Pisan* ainsi que d'autres l'écrivent, a donné lieu à divers Ecrivains célébres, tels que Caxton, Traducteur Anglois d'un de ses Ouvrages, les Abréviateurs de Gesner, Ciaconius leur Plagiaire perpétuel, La Croix du Maine, Du Verdier, Joly, Furetiére, ou le Compilateur du *Fureteriana*, Mabillon, Baluze, Lenglet, & Titon du Tillet; tous citez ci-dessous à la marge du présent Article, de les croire natifs de Pise. Son Père l'amena fort jeune en France: & si l'on peut s'en rapporter à La Croix du Maine (*c*), c'étoit une Femme très docte en Grec, en Latin, & en François. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle a composé beaucoup d'Ouvrages en Vers & en Prose, qui ne se trouvent pour la plûpart qu'en manuscrit, & dont, il n'y a eu que quelques-uns d'imprimez (*d*). Gabriel Naudé, qui n'en connoissoit que quelques-uns en manuscrit, & qui les estimoit beaucoup, s'étoit engagé de les faire imprimer (*e*); mais, il ne s'est point acquitté de cette Promesse. Cette Femme avoit coutume d'en présenter tous les ans quelques-uns en étrennes aux Princes de la Maison Roïale, & aux Grands de la Cour; & elle ne manquoit guéres d'en être ordinairement assez bien récompensée (*f*). J'en donnerai ci-dessous le Catalogue (*C*). C'est à tort, que quelques Ecrivains en ont parlé comme d'une Fille (*g*): elle

(*b*) *Voïez l'Epître Dédicatoire que sa Fille mit à son* Epitre d'Othea à Hector, *ci-dessous Citation* [26].

(*c*) Biblioth. Françoise, *pag.* 52.

(*d*) *Voïez ci-dessous les Citations* [18, 19, 20, 25, 32, & 33 — 40].

(*e*) Naudæi Epist. XLIX, *pag.* 369. *Voyez la fin de la Citation* [2].
(*f*) Histoire de Jean de France, Duc de Berry, *à la fin de* l'Histoire de Charles VI., *publiée par* Jean le Laboureur, *pag.* 76.
(*g*) Naudé: *voyez ci-dessous la Citation* [2]. Junckerus: *voyez ci-dessous la Citation* [43]. Frain du Tremblai, *qui dit* Fille de Qualité; *traduisant apparemment ainsi le* nobilis *de* Naudé. *Voyez le* Journal des Savans *de* 1686, *pag.* 114.

la paroit par la Citation (*b*). Dans la Bibliothéque du Cardinal Mazarin, l'on conservoit attentivement divers Manuscrits de Christine de Pizan, qui ont passé depuis dans celle du Roi.

(*B*) *Maître Thomas de Pizan, Docteur en Philosophie, ... & Conseiller.*] Comme on le verra bien clairement par ce passage curieux du *Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France*, composé par Mr. le Président Henault, & imprimé *à Paris, chez Prault, en* 1746, *in* 8°., ce prétendu *Philosophe & Conseiller*, chassé vraisemblablement d'Italie en France par la faim ainsi que le *Græculus esuriens* du Poëte, n'étoit qu'un misérable Astrologue. Engeance charlatane & trompeuse, dont toutes les Cours de l'Occident, n'étoient alors pas moins infatuées que le sont encore aujourd'hui la plûpart de celles d'Orient, où rien ne se détermine & conclut, selon les Voïageurs & singuliérement Chardin, Tome III, pages 162 — 165, que sur l'avis & l'ordonnance des Astrologues. *Christine de Pisan*, *Fille de Thomas de Pisan*, dit donc Mr. Hénault, page 175, *assure*, apparemment dans son *Histoire de Charles V.*, *que ce Roi mourut à l'heure que son Père avoit prédit. Elle lui donne la qualité d'Astronome du Roi. On peut juger de l'estime où étoit cet Officier par les grandes pensions dont il jouissoit. Thomas étoit païé tous les mois de* 100. *livres de gages, & ses Livrées n'alloient à guéres moins; Sommes considérables pour ce tems-là; tant l'Astrologie que l'on nomme Judiciaire étoit à la mode alors, même auprès des Princes les plus sages & les plus religieux.*

Voilà le caractère & le génie de la plûpart des Princes, qui prodiguent ainsi les récompenses à des Farceurs, des Musiciens, des Danseurs, des Mercures, & telles autres gens servant à leurs divertissemens & à leurs dissolutions, pendant qu'ils laissent croupir malheureusement dans la disette, & souvent périr dans la derniére misére, ceux qui les ont fidélement aidés de leur conseil ou de leur courage, & qui ont souvent répandu leur sang pour eux. Quels tristes éxemples n'en avons-nous point vûs de nos jours! Au reste, quelque fortes que fussent alors ces Sommes pour un si vain & si méprisable usage, ce n'étoit néanmoins rien en comparaison des Sommes terribles que cette vermine mensongère tiroit des Princes de l'Orient: Chardin, que je viens de citer, affirmant très positivement, que les Astrologues de la Cour de Perse coutoient annuellement au Roi quatre millions de Livres, dont leur Chef touchoit lui seul cent mille.

(*C*) *Je donnerai ..... le Catalogue* de ses Ouvrages.] Je le donnerai tel que je le trouve dans deux de nos Auteurs, qui ont parlé par occasion de plusieurs de ses Ecrits, & je me contenterai d'y ajoûter les Imprimez dont ils ne parlent point.

CATALOGUE
DES ECRITS DE
CHRISTINE DE PIZAN,

Tiré de l'Inventaire des Livres de Jean de France, Duc de Berri.

„ Le Livre appellé de *Long Estude*, fait & „ composé par une Femme appellée *Christine* ...., donné à Monseigneur ... le „ 20. Mars 1402. (4).

„ Un Livre en François, *des Fais & bonnes* „ *Mœurs du sage Roy Charles, le Quint Roy* „ *d'icel nom* .... (5); lequel Livre la „ Damoiselle *Christine de Pizan* donna à mon „ dit Seigneur à estraines, le prémier jour de „ Janvier l'an 1404. (6). *Cy dict est comment li Roy Charles aymoit Livres, & des* „ *belles Translations que il feit faire de Latyn* „ *en François de tous les plus notables Livres;* „ *si comme la* Bible *en trois maniéres, c'est à* „ *sçavoir le* Texte, *& puis le* Texte *& les* „ Gloses *ensemble, & puis d'une autre maniére* allégorisée.

„ Le Livre de l'*Epître que Othea la Déesse en-* „ *voya à Ector*, compilé par Damoiselle „ *Christine de Pizan* ...., donné par la „ dite Christine à Monseigneur (7).

„ Un Livre de la *Mutation de Fortune*, escript „ en François, rymé ... compilé par une „ Damoiselle appellée *Christine de Pizan*, „ ..... donné à Monseigneur au mois de „ Mars 1403.

„ Un petit Livre où sont escripts *les Sept Seau-* „ *mes* ...., & entre chacun Ver desdits „ Sept Seaumes a un autre Ver fait sur la sus- „ tance diceux Sept Seaumes ...., lequel „ Livre *Christine de Pizan* donna à Mon- „ seigneur à Estraines le prémier jour de Jan- „ vier l'an mil quatre cens neus.

„ Un Livre qui est intitulé *le Livre de la Paix*, „ escrit en François ....., que Damoi- „ selle *Christine de Pizan* donna à Monsei- „ gneur (8).

„ Un

(4) Histoire de Jean de France, Duc de Berry, *pag.* 76.

(5) Fait & compile par Christine de Pizan, Damoiselle, accompli le desrenier jour de Novembre lan de grace M. CCCC. IV. *Voyez la* Bibliotheca Sacra du Pere Le Long, *Tom. II*, *pag.* 18. & *sa* Bibliothéque Historiq. de la France, *pag.* 367. *Il s'en trouvoit une Copie de la main de* Théodore Godefroy, *parmi les MSS. de la* Bibliothéque de Mr. Baluze, *pag.* 82, *num.* 542. *Peut être vouloit-il la faire imprimer.* Titon du Tillet, Essais sur les Honneurs rendus aux Savans, *pag.* 293, *l'intitule mal* Chemin du grand Etude. *Voyez mieux ci-dessous Citations* [20 & 21].

(6) Histoire du Duc de Berry, *pag.* 77. *C'est le num.* 9668. *de la Bibliothéque du Roi de France.*
(7) *Là-même. Voyez ci-dessous la Citation* [30]. *De ce Volume, & du prémier du Catalogue suivant, confondus ensemble, & mal énoncés, l'Abbé* Lenglet, Bibliothéque des Romans, *pag.* 249, *fait cet Ouvrage chimérique:* Le Roman d'Orthea de la droite Chevalerie de la Vie Humaine, par Christine Pisan, in folio.
(8) *Là-même, pag.* 78. Naudé, Epist. XLIX, *pag.* 369, *dit qu'il étoit dédié à Loüis Fils ainé de Charles VI.*

elle avoit épousé un Etienne de Castel, duquel elle étoit veuve l'an 1407. (*b*); & elle en

„ Un Livre compilé de *plusieurs Balades & Ditiez*, fait & composé par Damoiselle *Christine de Pizan* . . . , le quel Livre Monseigneur a acheté de la Damoiselle deux cens „ Escus (9)."

CATALOGUE DES ECRITS DE CHRISTINE DE PIZAN,

Trouvez par le Père Labbe dans la Bibliothéque du Roi de France.

„ Le Livre des *Faits d'Armes & de Chevalerie*, „ par *Christine de Pisan*; & le Livre de *Mutation de Fortune*, en Vers (10).

„ Les *Proverbes Moraux*, & le *Livre de Prudence*, par *Christine de Pisan*, *Fille de Mr. Thomas de Pisan*, *autrement dit de Bologne*. L'*Epistre d'Othea mise en Vers François par la même*, *& dédiée à Mr. d'Orléans*, *Fils du Roy Charles V.* (11).

„ Le *Chemin des longues Estudes*, en Vers, par „ Dame *Christine*, au Roy Charles VI. On verra ci-dessous Citation (20) & (21) ce „ Tître plus étendu & détaillé.

„ La *Cité des Dames*, par *Christine de Pisan*.

„ De la *Vision de Christine de Pisan*; & ses „ *Enseignemens Moraux*, avec le *Pelerinage de la Vie Humaine*, en Vers (12).

„ L'*Instruction des Princesses & Dames de Cour*, *& autres*, par Dame *Christine de Pizan* (13).

„ Les *Enseignemens que Christine donne à Jean de Castel* son Fils (14).

„ Le *Débat des deux Amans*, de *Christine de Pizan* (15)."

Outre tous les Ecrits contenus dans ces deux Listes, je trouve, que le 148. Article des Manuscrits de la Bibliothéque du célébre Emeric Bigot est une *Lettre de Christine de Pizan écrite à Isabelle*, *Reine de France*, *en* 1405; & que Gabriel Naudé lui attribuë encore une Traduction Françoise, mais réduite en un très petit Abrégé, du *Sophologium* de Jaques Magni: *Ac tertium etiam edidit Librum*, dit-il, *in quo* JACOBI MAGNI *Sententiarum Collectionem*, *quæ vulgo* SOPHOLOGII *nomine innotuit*, *in perbrevem summam contraxit*, *redditque ex Lingua Latina vernacule* (16). En effet, on trouve parmi les Manuscrits de la Bibliothéque du Roi de France un Traité intitulé *L'Archiloque Sophie*, *ou de la Sapience des Arts & des Sciences*, *fait par* JAQUES LE GRAND, *Augustin*, *& dédié à Louys de France*, *Duc d'Orléans* (17); & c'est apparemment la Traduction dont parle ici Naudé. D'autres disent *Archiloge Sophie*. Est-ce une correction, ou une corruption de ce mot? Quoi qu'il en soit, ce JAQUES MAGNI, (que quantité d'Ecrivains font Espagnol & de Tolede, mais que Don Nicolas Antonio, *Bibliothecæ Hispanæ veteris*, Tom. II, pag. 134 & 135, n'admet point pour tel, le regardant plûtôt comme François, & même de *Toulouse* confondue avec *Tolede* sur quelque Citation étranglée du mot *Tol.*)

Ce JAQUES MAGNI, dis-je, étoit un Réligieux Augustin, qu'Elssius, Bibliothécaire de cet Ordre, fait Toulousain, pag. 312. de son *Encomion Augustinianum*. Cependant je le trouve indiqué comme *Parisien*, en ces termes: *Zophilogium editum a fratre Iacobo Magni* de Parisiis *Ordinis Heremitarum sancti Augustini finit fœliciter*, à la fin d'une très ancienne Edition de son Livre, sans date, mais très belle, & de Caractéres aussi ronds, aussi beaux, & aussi nets, que ceux des trois Imprimeurs de Paris, ci-dessous nommez, différente pourtant en ce que je n'y vois point la Souscription qu'on va lire; & que le Tître du Livre est, non *Sophologium*, mais *Zophilogium*, comme on vient de le voir. Quoi qu'il en soit, de Confesseur du Roi Charles VII., ce Prince le voulut faire Archevêque de Bourdeaux; mais, il le remercia, aimant mieux son Cabinet & ses Livres; & ce *Sophologium* fut un des fruits de ses études. On verra ce que c'est par la Souscription suivante, qui fut mise à la fin de la prémiére Impression, qui en fut faite *à Paris*, *par Martin Crantz*, *Michel Friburger*, *& Ulric Gering*, les trois prémiers Imprimeurs de France, *en* 1470, 1471, *ou* 1472, *in folio*; & réimprimée par les mêmes, *en* 1477, *in folio*.

Istuc clarorum contendunt Dogmata Patrum,
Doctos atque bonos ut faciant Homines.
At quum non leviter possit percurrere quisquam
Auctores cunctos, *multa neglecta manent*,
Omnia Doctorum quo ergo documenta legantur,
Hunc Jacobus Magni *condidit ecce Librum.*
Tu quoque, *si bonus esse velis sapiensque videri*,
Quod manibus tractas disce Sophologium.
Quicquid enim Veterum tetigit preceptio digna
Mille Voluminibus clauditur hoc Opere.

Il est partagé en III Livres; le I. *de Amore Sapiencie*; le II. *de Amore Virtutum*; & le III. *de Instructione Statuum*; & chacun d'eux divisé en quantité de Chapîtres: &, quoi qu'en dise la Souscription, l'Auteur nous apprend lui même dans son Introduction, que son Recueil est principalement tiré des Poëtes. *Presentem Librum ex Dictis Poëtarum precipue compegi.* Il y en a eu depuis diverses autres Editions, tant dans le XV. Siècle que dans le XVI. Il a fait quelques autres Ecrits, dont on peut voir le détail dans les deux Bibliothécaires que je viens d'indiquer. Il mourut à Paris, dans le Couvent de son Ordre, vers le milieu du XV. Siècle.

De tous les Ouvrages de nôtre CHRISTINE, les Bibliothécaires n'en marquent que deux d'imprimez. L'un est *le Thrésor de la Cité des Dames selon Dame Christine*, imprimé *à Paris*, *pour Antoine Verard*, *l'an mil quatre cens quatre vingt & xvij*, *in folio* (18); & réimprimé sous ce Tître plus étendu, *Trésor de la Cité des Dames*, *divisé en deux parties*, *par Chapitres: très utile pour l'Introduction des Roines*, *Dames*, *Princesses*, *& Femmes de tous Estats*, *auquel elles pouront voir la grande & saine richesse de toute prudence*, *sagesse*, *sapience*, *honneur*, *& dignité*, *dedans contenuës*; *à Paris*, *pour Jean André*, *en* 1536, *in* 8°. (19). L'autre est *le Chemin de long Estude*, *où est descrit le debat esmeu au Parlement de raison pour l'élection du Prince digne de gouverner le Monde* (20); *escrit en Rime* . . . . . , *& traduit en Prose par Jean Chaperon*, *dit Lassé de Repos*; & imprimé *à Paris*, *chez Estienne Groulleau*, *en* 1549, *in* 16. (21). La Croix du Maine, qui n'indique que ce der-

(*b*) Histoire de Jean de France, *pag.* 76.

(9) *Là-même. Mr. le* Laboureur *avoit ce Manuscrit*, *& promettoit d'en publier quelques Morceaux.*

(10) Labbe Bibliotheca MSS. *pag.* 315. *Le prémier de ces deux Traités est aussi* in 4., *parmi les MSS. de Mr.* de Thou, *pag.* 448.; & in folio, *parmi ceux de Mr.* Baluze, *num.* 505.

(11) *Ibidem. Voyez ci-dessous la Citation* [26]

(12) *Ibidem*, *pag.* 319.

(13) *Ibidem*, *pag.* 322. *C'est apparemment ce qui est appellé* Le Livre des trois Vertus à l'Enseignement des Dames, *dans la* Bibliotheca Menarsiana, *pag.* 141.

(14) *Ibidem. Parmi les MSS. de la* Bibliothéque de Mr. Baluze, *pag.* 61, *il est intitulé* Introduction & Regime que Christine de Pise donne à son Fils, pour l'induire à bonnes Moeurs.

(15) *Ibidem*, *pag.* 324.

(16) Naudæus, Epist. XLIX, *pag.* 369.

(17) Labbe, Bibliotheca MSS. *pag.* 310, 319.

(18) *Idem*, *ibid*, *pag.* 345. Maittaire, Annal. Typograph. *Tom. I*, *pag.* 345.

(19) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 165. Naudé, Epist XLIX, *pag.* 369, *parle de ce Livre sous le Tître* de Laudibus Mulierum, *ou bien* Segnioris [*Sequioris*] Sexus Auctoritate. *Dans la* Préface *du* Codicille d'Or de Cl. Joly, *il est dit pag.* 25, *que cet Ouvrage est* dédié à Charles VI.

(20) *Dans quelques Manuscrits le Tître de cet Ouvrage est tourné ainsi:* Le Livre de la Longue Estude, ou Jugement renvoyé par les Dieux aux Rois de France, pour sçavoir qui mérite mieux le Gouvernement du Monde, ou la Noblesse, ou la Valeur, ou la Richesse, ou la Sagesse?

(21) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 165.

dernier, n'en parle que comme d'une Traduction *d'Italien en François* (22); mais apparemment il se trompe, & il devoit dire *de Rime en Prose*, de la même maniére dont Jean Moulinet traduisit autrefois le Roman de la Rose, divers autres Ouvrages (23), & quelques autres Ecrivains.

L'illustre Claude Joly, Chantre de l'Eglise de Paris, a bien connu les deux Ouvrages de Christine de Pizan dont nous venons de parler: il les a même trouvez dignes d'occuper une place dans le dénombrement des Livres faits pour l'institution des Princes, qu'il a mis dans la Préface de son excellent *Codicille d'Or* (24); & ce n'est pas une petite recommandation pour eux.

(22) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 215.

(23) *Voyez ci-dessus la Citat.* [c] *de l'Article* GIELÉE.

(24) *Pag.* 24, 25.

Je trouve quatre autres Ouvrages de nôtre Christine imprimez. De ces Editions deux sont Françoises, & les deux autres Angloises. Je parlerai d'abord des Françoises.

La prémiére est intitulée: *Les cent Histoires de Troye. L'Epistre de Othea, Déesse de Prudence, envoyee a l'esperit chevaleureux Hector de Troye, avec cent Histoires. Nouvellement imprimée à Paris, Philippe Pigouchet.* C'est un in folio, d'assez petite Forme, & de Caractéres Gothiques (25). On trouve au revers du Titre une Epître Dédicatoire en Vers, dans laquelle l'Auteur s'exprime en ces termes:

(25) Ant. du Verdier, *pag.* 1187. *de sa* Bibliothéque Françoise, *parle d'une autre Edition de* Paris, chez Philippe le Noir, en 1522, in folio; *mais, il n'a point sçu que cet Ouvrage fût de la* Christine de Pise, *dont il avoit déjà parlé ailleurs. Voyez ci-dessus les Citations* [19 & 21].

„ Tres haulte fleur par le Monde louee,
„ A tous plaisant & de Dieu advouee,
„ De lis souef odorant delectable,
„ Puissant valeur, hault pris sur tout notable,
„ Louange a Dieu avant Oeuvre soit mise,
„ Et puis a vous noble fleur qui transmise
„ Fustes du Ciel pour annoblir le Monde,
„ Seigneurie tres droicturiere & monde,
„ Destoc Troyen ancienne Noblesse . . .
— — — — — — — — — —
„ A vous aussi noble Prince excellent
„ D Orleans Duc Loys de grant renom,
„ Fils de Charles Roy quint diceluy nom,
— — — — — — — — — —
— — — — — — — — — —
„ Dhumble vouloir moy poure creature,
„ Feme ignorant, de petite estature,
„ Fille jadis Philosophe & Docteur,
„ Qui Conseiller & humble Serviteur
„ Votre Pere, que Dieu face sa grace,
„ Et jadis vint de Boulôgne la grasse
„ Dont il fut ne, par le sien mandement,
„ Maistre Thomas de Pizan, autrement
„ De Boulôgne fut dit & surnome,
„ Qui solennel Clerc estoit renomme.
— — — — — — — — — —
— — — — — — — — — —
„ Si ne vueillez mespriser mon Ouvrage,
„ Mon redoubte Seigneur humain & sage,
„ Pour le despoir de ignorant personne;
„ Car petite Clochete grant voix sonne (26).
„ Qui bien souvent les plus saiges reveille,
„ Et le labeur d'estude leur conseille.
„ Pour ce, Prince tres louable & benigne,
„ Moi nommee CHRESTIENNE, Feme indigne
„ De sens aquis pour si faicte euvre emprendre,
„ A rimoyer & dire me veuil prendre
„ Une Epistre qui a Hector de Troie
„ Fut envoiee si comme lhistore lottroie.
„ Se tel ne fut bien peut estre semblable
„ Ou ens a maint vers bel & notable,
„ Bel a ouyr & meilleur a entendre."

(26) Clément Marot, *Admirateur de* Christine, *comme on l'a vû ci-dessus Citat.* [1], *paroit avoir imité ceci, mais en un sens tout opposé, dans ces deux Vers de son* Epitre XXVII, *Tom. II, pag* 90,

Car petite Clochette
A beau branler avant qu'un haut Son jette.

Le feuillet suivant commence par ces mots: *Cy commence l'Epistre que Othea la Déesse envoya a Hector de Troye quant il estoit en l'aage de quinze ans.*

Cette Epître contient cent *Avis* ou *Conseils* donnez à Hector, & soutenus chacun d'un Exemple, tiré de l'Histoire Fabuleuse, à la réserve de deux ou trois qui sont pris de l'ancienne Histoire: d'où il paroit que le Titre de *Cent Histoires de Troye* n'est qu'une Addition mal fondée du Libraire, & que le véritable Titre est *Epistre de Othea à Hector*, ainsi qu'il se trouve dans tous les Manuscrits. Ces Avis, à l'exception des cinq prémiers, sont renfermez chacun dans un Quatrain; &, à l'exception des trois prémiers, n'occupent que chacun une page: en sorte que tout l'Ouvrage n'en contient que 103. Chacun de ces Quatrains est précédé d'une Figure gravée en bois, qui représente l'Histoire dont il est question; & accompagné, à la marge intérieure, d'une Glose ou exposition du sujet Historique, finissant par une Leçon de Morale, & par une Sentence de quelque Philosophe; &, à la marge extérieure, d'une Allégorie ou Explication pieuse, contenant une maxime de quelque Pére de l'Eglise, & finissant par quelque passage Latin tiré de la Bible.

Afin qu'on puisse mieux juger de cet Ouvrage, j'en rapporterai le LXIII. Avis, que j'ai choisi comme le plus court.

Au dessous d'une Figure représentant Diane, accompagnée d'une de ses Nymphes, & perçant un Cerf d'une de ses fléches, on lit ce Quatrain:

Ne suis mie trop le deduit
De Diane, car il na duit
Aux poursuivans Chevalerie
Eux amuser en Chasserie.

GLOSE.

„ Dyane est appellee Deesse des Boys & de Chasserie. Si veult dire que le bon Chevalier poursuivant le hault nom des Armes ne se doit trop amuser en deduit de Chace; car cest chose qui appartient a Oysivete. Et dit Aristote que Oysivete permaine a tous Inconveniens."

ALLEGORIE.

„ Que le deduit Diane ne doye trop suivir, qui est dicte pour oysivete, peut mesme noter le bon Esperit, & que elle soit a eschever. Dit Sainct Gregoire Fai toujours aucune Oeuvre de bien, a ce que l Ennemy te treuve occupe en aucune bonne excitation. A ce propos il est dit de la sage Femme, *consideravit semitas domus suæ, & panem otiosa non comedit.* Prover. XXXI. Ca."

Quoi que ce petit Livre soit fait avec assez de jugement, il y a néanmoins certains endroits où la vrai-semblance n'est pas assez observée, comme quand la Déesse rapporte pour éxemples la mort de Patrocle tué par Hector (27), le Songe & les Pleurs d'Andromaque (28), la mort d'Hector (29), &c.: cela ne convient point du tout à un Livre adressé à Hector âgé de quinze ans. D'ailleurs, il est fort ingénieux; &, comme il est tout rempli de très bons préceptes de Morale, & adressé à Louïs, Duc d'Orléans (30), Mr. Joly auroit pu fort bien lui donner place dans son Dénombrement des *Institutions des Princes*, aussi bien qu'aux deux autres Ouvrages de Christine de Pizan dont il a parlé (31).

(27) *Texte LXXXV.*

(28) *Textes LXXXVIII, & XC.*

(29) *Texte XCI.*

On verra le Titre de la seconde Edition dans ce Passage du Pére Mabillon, qui est le seul, que je sâche, qui en ait fait mention: *Christinæ Pisanæ de Politia Gallici Libri tres, olim impressi* (32). Peut-être ne s'agit-il-là que de quelqu'un des Ouvrages dont on a parlé ci-dessus, & dont on n'aura pas éxactement rapporté le Titre.

La

(30) *Et non point à* Jean de France, Duc de Berri, *comme le dit ci-dessus* le Laboureur; *ni au* Roi Charles V., *comme on le remarque dans le* Catalogus MSS. Angliæ, *Tom. II, pag.* 387.
(31) *Voyez ci-dessus Citation* [24].
(32) Joan. Mabillonii, Iter Germanicum, *pag.* 6. *Edit. Hamb. Anni* 1717.

en avoit eu un Fils, dont je parlerai ci-dessous (*D*). Elle vivoit encore en 1409. (*i*). Il est étonnant, que La Croix du Maine & Du Verdier ne l'aïent pas mieux connue; & il est plus étonnant encore, que Charles Sorel n'en ait rien dit du tout, vû qu'il auroit eu lieu d'en parler dans trois ou quatre endroits de sa *Bibliothéque Françoise*. Ni Antonio Bumaldi, ou plûtôt Ovidio Montalbani, ni Pellegrino Antonio Orlandi, Bibliothécaires de Boulogne (*k*), n'ont connu ce Docteur de Boulogne, ni sa Fille, à moins que ce dernier ne l'ait pris par erreur pour un autre THOMAS DE BOULOGNE, qu'il dit avoir été Médecin de Charles VIII. (*E*).

[*i*] *Voïez ci-dessous la Citation* (14).

[*k*] Bumaldi Biblioth. Bononiensis, & Orlandi, Notizia de' Scrittori Bolognesi.

La prémiére des Éditions Angloises est une Traduction des *Proverbes Moraux* de nôtre Christine. Elle est intitulée, *The morale Proverbes of Crystyne*; & l'on verra dans cette espéce d'Inscription, qui se trouve à la fin, par qui elle a été faite, & par qui elle a été imprimée.

E X P L I C I T.

„ Of these Sayynges CHRISTYNE was Aucteuresse (33),
„ Whiche in making hadde suche Intelligence,
„ That therof she was Mireur and Maistresse:
„ Hire Werkes testifie thexperience (34).
„ In Frensh Languaige was writen this Sentence,
„ And thus Englished dooth hit Rehers
„ Antoin Wideuylle therl Ryuers (35).

„ Gho thou, litil Quayer, and recomaund me
„ Unto the good grace of my special Lorde
„ Therle Ryueris (36): for i haue enpryntted the
„ At his comandement, folowing eury (37) worde
„ His copye, as his Secretarie can recorde,
„ At Westmestre, of Feuerer the xx daye,
„ And of King Edward the xvij. yere viaye (38).

„ Enprinted by Caxton,
„ In Feuerer the cold season."

[33] *Voilà qui peut faire croire que ce mot étoit autrefois en usage parmi nous, pour signifier une Femme qui composoit des Ecrits.*

[34] *The Experience.*

[35] *The Earl of Rivers.*

[36] *The Earl of Rivers.*

[37] *Every.*

[38] *C'est-à-dire*, 1477.

C'est un petit *in folio* de deux Cahiers.

La seconde paroit être une Traduction de son Livre des *Faits d'Armes & de Chevalerie*, à moins qu'on n'aime mieux dire qu'il s'agit-là de quelque nouvel Ouvrage de nôtre Christine dont les Listes précédentes ne font point de mention. Quoi qu'il en soit, elle est intitulée *A Book of Xpyne of Pyse drawn out of Vegecius de Re Militari*; & finit par cette Souscription, *Translated from French in to English, by the Command of Henry VII, xxiij. of January the iiij. year of his Reign* (39), *by William Caxton: which Translation was finished the viij. of July the same year, and emprinted the xjv. of July next following* (40). C'est aussi un petit *in folio*.

[39] *C'est-à-dire*, 1489.

[40] Maittaire Annales Typographici, *pag.* 212.

Avant que d'achever cette Remarque, il ne sera pas inutile d'observer qu'il se pourroit bien que quelques uns de ces Livres ne fussent qu'une seule & même chose sous différens Titres. Par éxemple, la *Cité des Dames*, & l'*Instruction des Princesses & Dames de Cour*, du Catalogue du Père Labbe, ne paroissent qu'un même Livre: il paroit qu'on peut bien dire la même chose du *Livre de Prudence*; & de *l'Epître d'Othea, Déesse de Prudence*, & peut-être en est-il de même encore de quelques autres, comme des *Proverbes Moraux*, & des *Enseignemens Moraux*, rapportez dans le même Catalogue. Mais, c'est ce qu'il n'est possible de vérifier qu'à ceux qui sont à portée d'éxaminer ces Livres, & de les conférer les uns avec les autres. Il est plus aisé de voir, que les Abréviateurs de Gesner, & Alphonse Ciaconius leur Plagiaire continuel, ont métamorphosé une Femme en Homme, lors qu'ils ont parlé d'un *Christinus de Pisis, Italus Natione* (41); & que le *de Re Militari Liber unus*, qu'ils lui attribuent (42), n'est autre chose que le Livre de nôtre Christine *des Faits d'Armes & de Chevalerie*, qui fait le prémier Article de nôtre second Catalogue. Contentons-nous néanmoins de le conjecturer. Mr. Junckerus en a fait mal-à-propos deux différentes personnes; l'une, qu'il nomme *Christina Parisiensis Virgo*; & l'autre, qu'il nomme *Christina de Pisan*: & l'Abbé Lenglet en a fait de même *Chrétien de Pise*, & *Christine de Pisan* (43).

[41] *La* Bibliotheca Menarsiana, *pag.* 381; & *la* Bibliothéque des Romans, *pag.* 237; *font la même faute.*

[42] Epitome Bibliothec. Gesneri, *pag.* 143. Ciaconii Bibliotheca, *col.* 529.

[43] Christiani Junckeri, Fœminæ eruditæ, *pag.* 31 & 59: *a calce ejus* Schediasm. de Ephemeridibus seu Diariis eruditorum; *Lipsiæ, Gleditsch*; 1692, *in* 12. Lenglet, Bibliothéque des Romans, *pag.* 237 & 249.

(*D*) *Elle avoit . . . un Fils, . . . dont je parlerai ci-dessous.*] Il se nommoit JEAN (44), & fut aussi Homme de Lettres. Voici ce qu'en dit la Croix du Maine. CASTEL, *Historien & Poëte François, Grand Chroniqueur de France, Fils de Christine, Femme très docte en Grec & en Latin, &c. Le second Volume de la* Chronique Martiniane *est imprimé sous les noms de* Castel *&* de Gaguin, *Historiens François, à Paris, par Antoine Vérard, l'an* 1500. *Il florissoit l'an* 1399. *ou environ. Jean Moulinet fait mention de luy, & l'appelle le* Grand Chroniqueur de France, *& l'appelle* LETSAC *par Anagramme, qui est Castel* (45). Le *Mirouer des Peschcurs & Pescheresses par Frère Jehan de Castel, de l'Ordre de St. Benoit, fait à la Requeste de Jehan du Bellay, Evesque de Poictiers*, imprimé autrefois *à Paris, chez Antoine Vérard*, mais sans date, *in* 4°. (46), pourroit bien être aussi de lui. En ce cas, il auroit été Moine. Selon l'Abbé Goujet, ce Livre est en Vers, divisé en III parties qui ont chacune leur Titre particulier, fut composé en 1468, & ne vaut pas grand' chose (47).

[44] *Voyez ci-dessus Citation* (14).

[45] La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 66.

[46] Maittairii Annales Typographici, *Tom. I*, *pag.* 750. Orlandi, Orig. della Stampa, *pag.* 89 & 309.

[47] Bibliothéque Françoise, *Tom. IX*; *pag.* 423, & 424.

(*E*) *Orlandi a peut-être pris* Thomas de Boulogne, *Père de nôtre Christine, pour un autre* Thomas de Boulogne, ... *Médecin de Charles VIII.*] L'Erreur en effet seroit un peu forte; puis qu'il s'agiroit d'un Anacronisme d'à-peu-près cent ans: mais ce bon Carme en a fait tant d'autres pour le moins aussi considérables, tant dans son *Abecedario Pittorico*, que dans son *Origine della Stampa* (48), qu'on peut très légitimement, sans se rendre coupable de trop de défiance, le soupçonner de celle-là. Quoi qu'il en soit, voici en propres termes ce qu'il dit de ce Médecin, absolument inconnu aux Bibliothécaires de Médecine. TOMMASO DA BOLOGNA, Medico di Carlo VIII., Re di Francia: „ *Lettera* copiosissima „ da lui scritta A BERNARDO, *Conte di Treveri* (49), *sopra la materia della secretissima Pietra dei Philosofi*, a cui rescrisse in Risposta „ il medesimo BERNARDO una dottissima *Epistola*, che incomincia *Obsequiis mihi possibilibus* „ *&c.*, ove loda detto TOMMASO di grandissimo Ingegno. Fioriva circa il 1500. (50)." On a vû ci-dessus, que, dès 1402, sa Fille avoit déjà présenté au Duc de Berri son *Chemin de longue Estude*, le prémier Article du Catalogue de ses Ouvrages rapporté ci-dessus.

[48] *On en peut voir maintes Preuves incontestables dans l'Histoire de l'*IMPRIMERIE.
[49] Di Trevisi, *ou* Trevisano, *falloit-il dire. D'autres que lui ont aussi fait la même faute.*
[50] Orlandi Notizia de gli Scrittori Bolognesi, *pag.* 251.

POLI-

POLIPHILO. Voïez COLUMNA, (FRANÇOIS).

POLTROT (JEAN DE MEREY) (*a*), ou bien JEAN POLTROT ME'RE' (*b*), ou DE ME'RE' (*c*), étoit un Gentil-Homme d'Angoumois (*d*), & du Vicomté d'Aubeterre (*e*). Aïant voïagé en Espagne dans sa jeunesse, il avoit tellement pris l'air & les maniéres de cette Nation, qu'il en avoit acquis le surnom de *l'Espagnolet* (*A*). Il étoit du parti Réformé, & avoit été emprisonné pour l'entreprise d'Amboise (*f*), mais fanatique : &, de l'aveu de nos plus sincéres & de nos plus judicieux Historiens, ce ne fut que ce Fanatisme, qui le porta à assassiner le fameux Duc de Guise (*B*). Après un aussi déteståble attentat, il étoit fort naturel qu'il en fût très cruellement puni, comme il le fût en effet, par arrêt du Parlement de Paris, le 16. de Mars 1563. (*g*); mais, il ne l'étoit nullement, qu'il fût mis au rang des Héros, & des Martirs, par plusieurs Ecrivains autant ou plus fanatiques & criminels que lui

(*a*) Brief Discours des Conjurations de ceux de Guise contre le Roy & son Royaume, *inséré dans le Tome III. de la* Satyre Ménippée de la Vertu du Catholicon d'Espagne, *pag.* 4. Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *Tom. II*, *pag.* 212.
(*b*) Mézeray, Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, *Tom. V*, *pag.* 73.
(*c*) L'Estoile, Mémoires pour l'Histoire de France, *Tom. I. pag.* 9.
(*d*) Le Laboureur, *pag.* 219.
(*e*) Brantome, Vies des Grands-Capitaines François, *Tom. III*, *pag.* 107.
(*f*) *Voyez ci-dessous la Citation* [12].
(*g*) Mézeray, *pag.* 74. Le Laboureur *dit le 18. Mars 1562, mais suit l'ancien stile pour l'année, & se trompe apparemment pour le jour.*

(*A*) *Voïageant en Espagne, il avoit tellement pris l'air & les maniéres de cette Nation, qu'il en avoit acquis le surnom de* l'Espagnolet.] C'est une particularité, que je ne vois que dans l'*Histoire de Mr. de Thou*, & dans des *Mémoires* extrémement intéressans de ce tems-là ; & que je transcris d'autant plus volontiers ici, qu'elle nous instruit du Caractère de ce Personnage, absolument inconnu d'ailleurs. JEAN POLTROT DE ME'RE', dit-on dans ces Mémoires, *étoit un Gentil-Homme Huguenot ; petit & pauvre, mais d'un Esprit vif & accort, lequel, dès son jeune âge, aïant été en Espagne, en avoit tellement appris le Langage, qu'avec sa taille, & la couleur dont il étoit, on l'eut pris pour un Espagnol naturel, dont il acquit le nom d'*Espagnolet (1).

(1) Pierre de l'Estoile, Mémoires pour l'Hist. de France, *Tom. I, pag.* 9, & 10. Thuani, Histor. sui Temporis, *Libr. XXXIV*, *Tom. II*, *pag.* 233.

(*B*) *Nos plus sincéres & nos plus judicieux Historiens* reconnoissent, *que ce ne fut que son Fanatisme, qui le porta à assassiner le Duc de Guise.*] Mezeray se contente de dire en deux mots, que JEAN POLTROT ME'RE', *poussé d'un faux & détestable zéle pour la défense de sa Réligion, avoit tiré un coup de Pistolet dans l'Epaule du Duc de Guise . . . ; &, interrogé, avoüa, que ce zéle de sa Réligion l'avoit poussé à tuër celui qu'il en croïoit le Persécuteur* (2). Mais, le Laboureur s'étend un peu d'avantage. *Pour dire la vérité de* JEAN DE MEREY dit POLTROT, dit-il, *c'étoit un téméraire, enyvré du zéle d'une Réligion recente, comme d'un vin nouveau, & qui passa longtems pour fol parmi ceux de son parti, qui joignoient d'autres intérêts à celui de leur conscience ; & lesquels, comme tel, lui donnérent des commissions dangereuses, où il se fit connoitre capable de tout entreprendre* (3). Par *ceux qui joignoient* ainsi *d'autres intérêts à ceux de leur conscience, & qui lui donnérent* des *commissions dangereuses*, cet Auteur entend les Ministres, qu'il représente avec des couleurs fort vives, mais apparemment un peu outrées. Quoi qu'il en soit, le passage est si curieux, qu'on ne sera nullement fâché de le trouver ici. „ Leur aveuglement étoit „ si étrange," dit-il, „ (je parle des Zélez,) & „ leur passion si furieuse, qu'il n'y avoit point de „ crime qu'ils n'honorassent, pourvû qu'on s'en „ servit contre les Catholiques, & ils se l'en„ vïoient les uns aux autres pour mériter quelques „ Eloges de leurs Confrères. Le vieil Testa„ ment & la Loy de rigueur n'ont point d'exem„ ples de cruauté, que les Ministres de ce tems„ là ne préchassent : &, comme ils étoient puis„ sans en parole, & fort considérez par les Pro„ tecteurs de leur nouvelle Eglise, c'est un Mira„ cle, qu'il ne se soit trouvé qu'un Poltrot parmi „ tant d'Esprits plus foibles que méchans, qui s'a„ bandonnoient à leur conduite, & qui n'étoient „ pas moins persuadez du mérite des assassinats, „ que ces misérables de l'Orient, qui venoient „ tuër jusques dans leurs tentes nos anciens Con„ quérans de la Terre Sainte, & qui s'estimoient „ bienheureux de se faire assommer & égorger sur „ de si illustres victimes. Toutes les Réligions „ sont sujettes à ces excès ; & la nostre même n'en „ fut pas éxempte au temps des Guelphes, & des „ Gibelins, & depuis encore au temps de la Ligue ; „ car, ce prétexte est si puissant, qu'il brise tous „ les liens du Sang & de la Nature, & qu'il dé„ truit toutes les Loix de la Société civile, en éle„ vant Autel contre Autel. Il ne se faut donc pas „ étonner si Lucrece a dit par un esprit de devina„ tion, que la Réligion a enfanté les actions les „ plus éxécrables (4). En effet, c'est un glaive „ dans la main d'un furieux, que la parole de „ Dieu en la bouche d'un Prédicant de nouvelle „ opinion, & même d'un Prédicateur, qui n'a „ point de mission d'en haut, qui est choisi par un „ parti d'Estat, & qui n'a que de la passion, & „ de l'intérêt, & point de charité. . . . . „ Peut-être," ajoûte-t-il, „ que THE'ODO„ RE DE BEZE, & quelques autres Ministres, „ qui faisoient leur Guerre à part, qui l'avoient „ induit (Poltrot) . . . . . ., & qui en firent un „ Martyr de la vieille Loy faute de trouver des „ éxemples dans la nouvelle, lui avoient proposé „ cet expédient," (d'accuser le Comte de la Roche-Foucault, les Sieurs de Soubize, de Feuquieres, &c., & sur-tout l'Amiral de Chatillon,) „ pour être traité en Prisonier de Guerre ; & même „ lui avoient promis de le faire revendiquer, avec „ protestation de représailles (5)."

(2) Mézeray, Abrégé de l'Hist. de France, *Tom. V*, *pag.* 73, 74.

(3) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *Tom. II*, *pag.* 219.

(4) *Relligio peperit scelerosa atque impia facta.* Lucretius de Rerum Natura, *Libr. I*, *Vers.* 84.

(5) *Là-même*, *pag.* 212, 213.

Voilà qui est d'une grande véhémence : &, pour un Homme qui recommande si bien la charité dans les Prédicateurs, il paroit qu'il n'en use guéres en cet endroit envers son Prochain. Sur un simple *peut-être*, sied-il bien, je ne dis pas à un Prédicateur, qui se livre quelquefois à tout le feu de sa déclamation, mais à un Historien, qui ne doit rien écrire que de sang froid, & après un long & mur éxamen, de condamner ainsi sans preuves, & pour ainsi dire sur l'etiquette du sac, non seulement Beze, le but le plus ordinaire des traits des Missionaires les plus échauffez, mais même en général tout le corps des Ministres Réformez ? L'Auteur, d'ordinaire assez modéré, & que sa modération a fait regarder avec justice par les Personnes équitables comme un Historien sage & desintéressé, s'est à mon gré extrêmement oublié ici. Heureusement, de même que les fléches de Philoctéte, ses traits portent avec eux la guérison des plaies qu'ils pourroient faire : & il suffit, pour cela, de lui répondre par ses propres mots que *ce seroit* effectivement *un miracle*, & même un trés grand miracle, *qu'il ne se fût trouvé qu'un Poltrot*, si les Ministres avoient réellement été aussi *persuadez du mérite des Assassinats*, qu'il le prétend. Qu'on en juge par cette foule étonnante d'Assassins, qui se sont trouvez parmi les Catholiques, seulement en France, en Angleterre, & dans les Païs-Bas, & seulement dans le tems des Guerres Civiles & de la Ligue ; Assassins dont il suffit de nommer les *Barrieres*, les *Clémens*, les *Chastels*, les *Ravaillacs*, les *Jaureguis*, les *Gerards*, les *Garnets*, les *Oldecornes*, & tous les autres de la Conjuration des Poudres. Pourquoi cette différence ? C'est, sans doute, que la Doctrine des Protestans n'est pas meurtriere, comme celle des Catholiques, & que ses Ministres ne sont pas Conseillers de sang & de carnage comme ne le sont que trop généralement les Moines. Ce n'est pas qu'il n'y ait parmi



lui (*C*). Cependant, c'est ce qui s'est fait en divers tems, & en divers lieux, non seulement au grand étonnement, mais même au grand scandale de tout ce qu'il y avoit de Gens de Bien. Parmi les Gentils-Hommes d'Angoumois, qui pensérent faire périr le Duc

mi les Protestans des cervelles échauffées, & des génies fort violens, aussi-bien que dans l'Eglise Romaine, comme on va le voir incessamment dans la Remarque suivante; mais, ces gens-là y sont regardez, non seulement avec mépris, mais même avec horreur; & l'on ne prouvera jamais, que le Meurtre & l'Assassinat soit la Doctrine régnante & chérie d'aucune Société Protestante, comme on l'a prouvé cent & cent fois de certaines Sociétez Catholiques.

(*C*) *Il fut mis au rang des Héros & des Martirs, par des Ecrivains autant ou plus fanatiques & criminels que lui.*] Un des plus tristes éxemples de la foiblesse extrême ou de l'égarement étonnant de l'esprit humain est cet esprit de parti trop ordinaire, qui porte les Hommes à louër & éxalter chez eux-mêmes, ce qu'ils condamnent & détestent avec raison chez leurs Ennemis: & ce malheureux & criminel préjugé n'a peut-être jamais paru plus évidemment, ni d'une maniére plus choquante, que dans les Eloges, & les espéces de Canonisations, publiées, tant par les Catholiques, que par certains Protestans, en faveur des Assassins des Princes leurs Ennemis.

Je ne donne point de preuves de cette Pratique odieuse des Catholiques Romains; parce que les Histoires en sont pleines, & qu'ils s'en glorifient eux-mêmes; témoins, *Le glorieux & triomphant Martyre de Balthasar Gerard*, imprimé à Douay, en 1594, in 8°; *Les Martires de Frères Jacques Clément & Edme Bourgoing*, imprimez à Paris, chez le Fizelier, en 1589 & 1590, in 8°; *Les Apologies de Jean Chastel & de Henry Garnet*, imprimées en 1595 & 1610, in 8°; & quantité d'autres mauvais Libelles de cette espéce; sans parler de Strada, & d'autres Ecrivains semblables, qui n'ont point eu honte de faire l'Apologie de Jaureguy, & de divers Scélérats de pareil caractère. Mais, cet usage étant beaucoup plus rare chez les Réformez, & se réduisant presque au seul Poltrot dont il s'agit particuliérement ici, j'ai cru qu'il étoit, & de mon devoir, & de mon impartialité, de rassembler en ce lieu-ci le peu de preuves qui nous en restent, & de condamner de bonne-foi un si détestable égarement dans ceux qui en sont véritablement coupables.

Dès que le Duc de Guise eut été assassiné par Poltrot devant Orléans, on vit paroître diverses Piéces de Poësie, tant Latines que Françoises, à la louänge de cet assassin, qu'on peut lire tout au long dans les *Additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau* (6), mais dont je me contenterai d'insérer ici quelque traits notables.

(6) *Tome II, pages 179 & 213, & suivantes.*

La principale, & la mieux écrite de ces Piéces, est ce *Poltrotus Meræus* ADRIANI TURNEBI, que le Laboureur ne sauroit néanmoins se persuader être d'un si fameux Auteur; & d'un si honnête Homme, & d'un caractère si doux & si pacifique, pouvoit-il ajoûter. Aussi l'attribuë-t-on en marge *au Sr.* DE MONDORE', bon Poëte, mais trop zélé Huguenot de ce tems-là. Deux des principaux traits de cette Piéce feront juger du reste; & sur-tout le dernier, dont les honnêtes Gens furent d'autant plus justement sçandalisés, qu'on y démandoit irrévéremment à Dieu l'éternelle rénommée d'un si éxécrable Assassin.

Res ubi non odiis, sed se spectabitur ipsa,
Conspicuus fulvo stabit MERÆUS *in Auro,*
Atque idem ornabit salvam qui præstitit Urbem,
Sublatoque, moram Pacis qui sustulit, Hoste....
— — — — — — — — —
At tu, summe Pater, qui tela manusque tuorum
Dirigis, & Vatum calamos; da vivere natum
Carmen ab obscuro, atque oculis manibusque teneri,
Pluribus ut maneat MERÆUS *in ore Nepotum.*

Un autre Poëte, nommé HOLLUTIUS, mais à-peu-près simple Copiste du précédent, se joua ainsi du mot *Méré*, nom de Famille de Poltrot:

Una Politrotus *nunc diceris atque* Meræus,
Vulnera multa ferens, præmia multa merens.

Un troisiéme crut avoir fait un chef-d'oeuvre dans cette espéce de Contre-vérité, ou d'Anti-Strophe, comme il l'appelle: parce que, luë comme elle est écrite, elle présente un sens; &, luë à rebours, de la fin au commencement, elle en présente un tout opposé.

Guisiadem dare te Letho mens improba suasit,
Meree, non miseræ verus Amor patriæ.]

Un autre, non content de louër son prétendu Héros, menaça en bon François les Guises, non seulement de la haine secrette de la Reine-Mère, mais même d'autant de Poltrots qu'ils étoient encore.

Cessez, Romains, cessez de louër vos Brutus,
Qui, tuant les Tyrans, vous mirent en la Guerre.
Car, nostre bon MEREY, *par ses nobles vertus,*
Tuant l'Archi-Tyran, a mis la Paix en Terre.
Mais, la Reyne, honorant du Tyran la Sequelle,
Semble avoir entrepris de le ressusciter.
Non, non. Elle hait trop cette Race cruëlle,
Et veut, en ce faisant, des MEREZ *susciter.*
Autant que sont de Guisards demeurez,
Autant y a en France de MEREZ (7).

(7) L'Estoile, Mémoires pour l'Hist. de France, *Tom. I, pag. 10, ne cite que ces deux Vers, & estropie un peu le dernier.*

Un second Poëte François a dit de cet Assassin ténaillé & tiré à quatre Chevaux;

Que te semble, passant, de ce Corps déhaché,
De ce Corps tout sanglant ça & là attaché,
Ce n'est, ni d'un Brigand, ni d'un Meurtrier, la montre;
Ains du plus juste & saint, qui en ce temps se montre.
C'est le Corps de POLTROT, *qui tant s'évertuä,*
Que le Tyran, Tueur des Chrestiens, il tua;
Voire, le fier Tyran, qui tenoit, en souffrance,
Le Roy mineur, sa Mère, & tout le sang de France.....
— — — — — — — — — —
Rebelle Parlement, tu cuidois bien cacher
Et esteindre son nom, le faisant débacher.
Mais, en dépit de toy, son renom fleurira;
Dieu en sera loué, & l'Eglise en rira.

Outre cela, & diverses autres Piéces semblables, on vit courrir „ des Ballades & des Chansons, „ dont quelques-unes portoient le nom de *Cantiques*, & qu'on ne feignoit point de chanter *dans* „ *les Assemblées du petit Troupeau*; pour faire un „ miracle de ce Massacre, & un martyre de la Punition par Justice d'un Scélérat (8)."

Que la Populace ait chanté publiquement des *Chansons* & des *Ballades* à la gloire de Poltrot, & à la confusion des Guises, il n'y a rien là de fort étonnant: c'est ce qui se pratique d'ordinaire dans tous les Partis; & les mauvais Vaudevilles contre Louïs XIV, & le Roi Guillaume, pendant les deux derniéres Guerres, en sont d'assez bon-

(8) Le Laboureur Additions à Castelnau, *Tom. II, pag. 219.*

(*b*) Cayet, Chronol. Noven. *Tom. I, folio 79 verso.*

Duc d'Epernon à Angouleme, il y avoit un MERE' (*b*); &, parmi les Filles d'Honneur de Catherine de Médicis, une, qu'on nommoit la grande MERAY, & que Mathas, Genti-

bonnes preuves. Mais, que quelques-unes de ces *Chansons* aïent été chantées comme *Cantiques* Religieux *dans les Assemblées du petit Troupeau* des Réformez, c'est ce qui n'a non plus de vraisemblance, que les calomnies affreuses des accouplemens au hazard & à chandeilles éteintes, dont on s'est efforcé de noircir les prémiers Réformez, & qu'un Historien tel que le Laboureur n'auroit point dû rapporter sans le munir de preuves claires & inconiestables. Une présomption très naturelle & très forte contre cette odieuse imputation, c'est qu'elle est absolument contraire à la Discipline & à la Liturgie des Réformez, qui n'ont jamais chanté, & ne chantent encore, dans leur Service public, que les *Pseaumes de David* pour l'ordinaire, & dans les jours de Cene le *Décalogue* & le *Cantique de Siméon*.

Que quelques Fanatiques outrez aïent aussi regardé Poltrot comme un véritable *Martyr*, je le crois bien; & en voici une preuve assez remarquable. „ J'ai connu en ma jeunesse," dit un Ecrivain aussi judicieux que desintéressé, „ la Femme du Sieur Allard, Capitaine dans les Troupes Françoises de Hollande, tellement aveuglée du faux zèle de la Religion de Calvin, qu'elle montroit à tout le monde le Portrait de POLTROT, peint comme une Judit aïant tué Holoferne, qu'elle avoit dans la Ruëlle de son Lit, comme un grand Martir, & qu'elle regardoit comme le Libérateur du petit Troupeau (9)." Mais quoi qu'en ait pû dire Tilénus, je ne saurois me persuader, qu'un Homme tel que Beze se soit de même abandonné à un pareil aveuglement. *Plusieurs Personnes d'un rang & d'un savoir distingué*, dit Tilénus, *& même quelques Personnes de Hollande, avoient avoué, que Théodore de Beze tenoit dans son Cabinet le Portrait de* POLTROT, *qui avoit assassiné le Duc de Guise; & qu'il le montroit comme le Portrait d'un brave* HE'ROS, *& d'un* VE'RITABLE MARTYR, *pour avoir tué un Homme, qui étoit le fleau de ses Frères* (10). Aussi l'équitable Auteur, qui cite ce passage, ajoûte-t-il aussi-tôt: *Mais ce fait ne seroit-il pas une calomnie atroce? Nous jugeons à propos de ne point rapporter la suite du Discours de Tilénus. C'est ainsi que les Remontrans entreprenoient de se justifier aux dépens de leurs Adversaires, & que toutes les Sociétez tâchent d'ordinaire de se justifier l'une aux dépens de l'autre.* Si cet Auteur, trop circonspect, ne s'étoit point contenté de citer en gros *un des Ouvrages de Tilénus*, on pourroit recourir à cet Ouvrage cité, pour éxaminer si son Accusation est bien fondée ou non. Si elle l'étoit, Beze seroit incomparablement plus coupable que beaucoup d'autres, vû son caractère & ses grandes lumiéres; &, de plus, aussi fanatique qu'une misérable Femmelette animée de passion aveugle. Mais, il y a tout lieu de croire, que le reproche de Tilénus, aussi-bien que les soupçons de le Laboureur indiqués ci-dessus à la fin de la Citation (5), ne sont que des suites de leur préjugés contre un Théologien illustre de parti contraire. On trouve dans un violent & dangereux Libelle, que *Beze*, faisant *le Panegyrique de* POLTROT, *le canonise, & en fait un Saint, pour le meurtre par lui commis en la Personne du grand François de Lorraine, Duc de Guyse, que sur tous ils qualifioient Tyran*; & qu'à Meaux, *il donna conseil de tuër la Mère* (c'est-à-dire Catherine de Médicis) *& ses Enfans* (11). Mais un pareil témoignage n'est en aucune façon recevable, venant de la part des Ligueurs, & surtout d'un Ligueur aussi desespéré que Boucher (12). Florimond de Ræmond dit que Pantaléon *en son* Martyrologe *n'a pas honte d'y loger* POLTROT, *condamné comme Traitre, pour l'Assassinat du Duc de Guise* (13). Mais, vû souvent la mauvaise foi, & plus souvent l'inéxactitude de cet Auteur, c'est ce qu'il seroit bon de bien éxaminer avant que de l'admettre.

(9) Du Maurier, Mémoires pour l'Hist. des Provinces Unies, *pag.* 133, 134.

(10) Tilénus, *cité dans les* Mémoires Littéraires de la Grande Bretagne, *Tom. XV, pag.* 177: *& dans* l'Histoire abrégée de la Réformation des Païs-Bas, trad. de Gérard Brandt, *Tom. II, pag.* 396.

(11) Apologie pour Jean Chastel, *II. Part. Chap. XIII, pag.* 85; *& IV. Part. Chap. III, pag.* 155. *Voiez aussi pag.* 28.

(12) *Voiez* l'ANTI-COTTON.

(13) Florimond de Ræmond, Histoire de l'Hérésie de ce Siécle, *Livre VII, pag.* 870.

Non seulement dans la prémiére chaleur de l'événement, où le zèle est d'ordinaire dans toute sa ferveur, mais même assez de tems après; non seulement en Vers, & par esprit d'Enthousiasme, mais même de sang froid, & dans des Discours graves & mesurez; on parloit avec éloge, & admiration de ce fameux Scélérat: & voici ce qui se dit de lui dans trois Piéces curieuses de ce tems-là, l'une de 1563, & les deux autres de 1565. „ La vengeance de Dieu est dûë," dit-on dans la prémiére, „ laquelle, ainsi que dit Saint Paul, Rom. I, il ne faudra jamais, d'éxécuter sur toute infidélité & injustice des Hommes: voire quand il devroit les faire massacrer par Anges envoyés du Ciel, ainsi qu'il fit à *Héliodore*: ou SUSCITER HOMMES EXPRE'S SAINTEMENT INSPIREZ A' LES PUNIR devant le Monde, comme il suscita *Scevola*, Chevalier Romain, qui alla au camp des Samnites, (*Hétruriens*) pour tuër Porsena leur Roi; *Pausanias* qui occit vaillamment Philippe, Roy de Macédone; *Judith*, qui fit mourir Holoferne en son Lit; *Débora* (*Jahel*), qui faussa d'un clou de part en part la teste à Sisara; *Eléazare*, qui se mit dessus (*dessous*) l'Eléphant, bien résolu de mourir, pour tuër le Roi Antioche; JEAN DE POLTROT, qui, de fresche mémoire, tua François de Lorraine, Duc de Guyse, en son vivant grand Persécuteur de l'Eglise (14). Que si l'issuë de cette honorable & jamais louäble entreprise (*d'Amboise*) ne fut tant heureuse, que la justice de la cause, & le repos de la France, le requeroient," dit-on dans la seconde, „ si est-ce, que le Sieur DE MEREY, poussé de la main de Dieu, a depuis justement, légitimement, & vertueusement vangé le sang de ses Compagnons, & les tourmens qu'il avoit endurez dans les Prisons d'Amboise, sur la teste & la vie du plus cruel Bourreau de la Maison de Guise (15)." *Estes-vous à comparer, en conseil, en résolution, en expérience, en auctorité, en conduicte, en hardiesse, à François le Tyran, vostre Frère?* dit-on dans la troisiéme au Cardinal de Lorraine. MERAY, *nostre Libérateur, nous a laissé un éxemple beau & divin pour l'ensuivre. Je sçay bien qu'il ne fault pas estre si cruël que vous; mais, je nie, que ce soit cruaulté, que de faire Justice d'un Tyran, qui n'eut onc, ni pitié, ni humanité* (16). Qu'ont dit de pis les plus zélez Espagnols en faveur de leurs *Jaureguis* & de leurs *Gerards*? Qu'ont écrit de plus favorable pour leurs *Timmermans*, leurs *Clémens*, & leurs *Bourgoings* les séditieux d'entre les Dominicains? Quelles plus grandes louänges ont donné à leurs *Barriéres*, leurs *Chastels*, leurs *Guignards*, leurs *Garnets*, leurs *Oldecornes*, &c., les Jésuites les plus rebelles de France & d'Angleterre? Et cette application un peu éloignée de l'Axiome captieux, *Pieta lor ser crudele*, *Crudelta lor ser pietosa*, tiré des Sermons de Cornelio Musso Evêque de Bitonte, & emploïé par Catherine de Médicis pour déterminer Charles IX au Massacre de la St. Barthélémi (17), n'est-elle pas tout aussi criminelle dans la bouche de cet indiscret Réformé, que dans celle de cette terrible Reine?

Il est sans doute fâcheux pour les Réformez, qu'il se trouve dans les Ecrits de quelques-uns de

(14) Traité Historial du Jugement de Dieu sur l'Impiété des Tirans, ou Sentences redoutables, & Arrests rigoureux du Jugement de Dieu à l'encontre de l'Impiété des Tyrans, recueillies tant des Sainctes Escritures comme de toutes autres Histoires, par J. R. C. D. *imprimé dans le Recueil des* Mémoires du Prince de Condé, *Tom. III, pag.* 945. *Et ce qu'il y a de bien singulier, c'est que ce petit Ouvrage, où l'on parle si franchement du Duc de Guise, est dédié* A très haut & très excellent Prince CHARLES DE LORRAINE, Duc de Guyse; *en quoi il y a certainement erreur. Peut-être aura-t-on voulu dire,* HENRY Duc de Guyse, *ou bien* CHARLES Fils du Duc de Guyse, *qui, en ce cas, seroit le* Duc de Mayenne, *depuis Chef de la Ligue qui pensa faire perdre la Couronne à Henri IV.*

(15) Brief Discours des Conjurations de ceux de Guise contre le Roy & son Royaume, *pag.* 4. *Par ce* plus cruël Bourreau de la Maison de Guise, *l'Auteur veut dire* le Duc de Guise, *& s'exprime fort mal.*

(16) Response à l'Epistre de Charles de Vaudemont, Cardinal de Lorraine, *jadis* Prince imaginaire des Royaumes de Jérusalem & de Naples, Duc & Comte par fantaisie d'Anjou & de Provence, & maintenant simple Gentil-Homme de Hainault, 1565, in 8, *folio Li verso & folio Lii. Ce titre railleur & satirique pourroit bien avoir donné lieu à* du Bouchet *de tourner ainsi celui-ci:* Réponse à la Requête, que Mr. de Pranzac, Prince du Sang imaginaire, s'est persuadé avoir présenté au Roi, *imprimée* à Paris, chez Jacquin, en 1667, in folio. *Quoi qu'il en soit, cette Piéce contre le Cardinal est extrémement vive, & contient des choses bien curieuses sur-tout concernant la Généalogie des Chatillons & des Lorrains, & touchant les causes de l'inimitié entre l'Amiral de Coligny & le Duc de Guise. C'est dommage, qu'on ne connoisse pas l'Auteur de cet Ecrit, qui est certainement de bonne main, de quelque part qu'il vienne. Je le croirois aisément de* Louïs Reinier Sieur de la Planche, *Ecrivain de ce tems-là, fort zélé pour le parti Réformé & la Maison de Montmorency, comme contre celle de Guise. En tout cas, je voudrois qu'il n'eut point ainsi approuvé l'Assassinat du Chef de cette Maison. J'avois déjà mis cette Note & le passage auquel elle se rapporte, dans les* Remarques Critiques *ajoûtées à l'Edition du* Dictionaire de Bayle *de* 1720, *pag.* 3109.

(17) D'Aubigné, Histoire Universelle, *Tom. II, col.* 542.

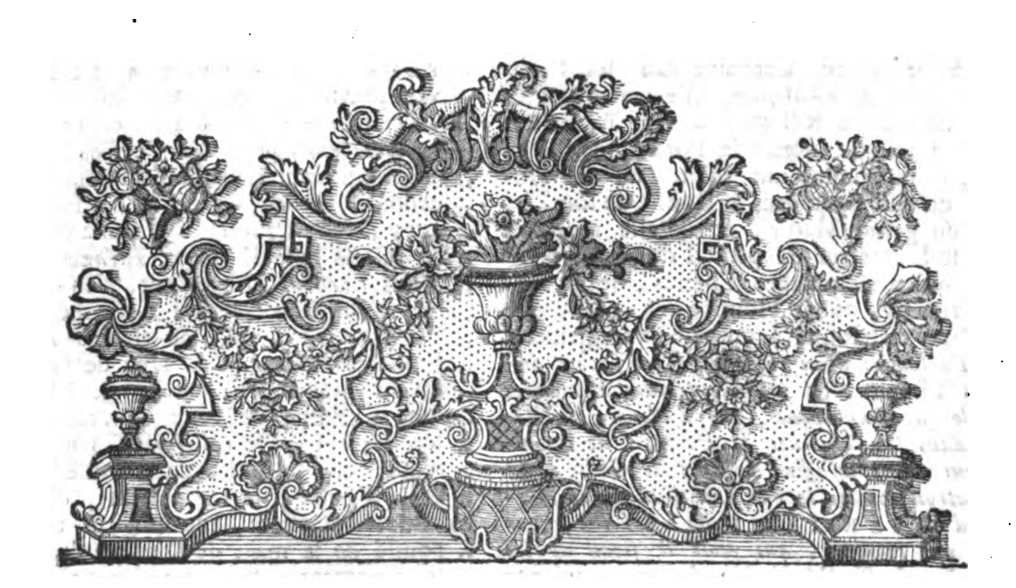
til-Homme de cette Princesse, traita un jour de *Jument & Coursière bardable* (*i*). Ces Gens là étoient apparemment de la Famille de *Poltrot-Méré* ou *Meray*.

(*i*) Brantome, Dames Galantes, Tom. II, pag. 432.

de leur Gens, de pareils passages: car, en quelque petit nombre qu'ils soient en comparaison de cette foule innombrable d'autoritez autant ou plus condamnables d'Ecrivains de l'Eglise Romaine, celle-ci ne laisse pas d'en tirer habilement parti, lorsque l'occassion s'en présente; & les Personnes sages & desintéressées sont fâchées de voir les deux Sociétez coupables du même égarement, sinon en égale quantité, du moins en égale qualité. *Les passions des Hommes sont si grandes*, dit également des deux partis un Ecrivain fort impartial, *& les animositez les aveuglent de telle sorte, qu'ils donnent des louänges à des Actions, qui ne méritent pas seulement le blâme de tous les Gens de Bien, mais encore punition éxemplaire* (18). Il avoit remarqué quelque peu auparavant, que, lors qu'on punît très cruëllement, du dernier Supplice, Balthazar Gérard, le Meurtrier du grand Prince d'Orange, sa grande fermeté *fit croire aux Hollandois, qu'il étoit possédé du Diable; & aux Espagnols, qu'il étoit assisté de Dieu, tant les opinions & les passions des Hommes sont différentes!*

(18) Du Maurier, Mémoires pour l'Histoire des Provinces-Unies, pag. 134.

PRIERIAS (SYLVESTRE): Voïez MAZOLINI.



RAM-

R.

RAMPIGOLLIS (ANTOINE DE). Voïez la premiére Remarque de l'Article GRUNNINGER.

RANCHIN (GUILLAUME) Ecrivain François de la fin du XVI. Siécle & du commencement du XVII, probablement Languedocien, étoit Antécesseur dans l'Ecôle de Montpellier (*a*), &, Avocat Roïal de la Cour des Aides de Toulouse (*b*); & seroit tout-à-fait inconnu, s'il ne nous avoit laissé quelques Ecrits intéressans, dont je donnerai ci-dessous la Liste (*A*). Celui d'entre eux, qui fait le plus d'honneur à sa mémoire, est sa *Révision du Concile de Trente*, excellent Ouvrage, qui mériteroit bien d'être plus commun qu'il ne l'est, & conséquemment

(*a*) *Mais non* Advocatus Montisbelligardensis Gallus, *comme le dit contradictoirement* Frid. Gotl. Freytag, Analector. de Libris rarioribus, *pag.* 266.

(*b*) *Voyez ci-dessous la Citation* (1).

(*A*) GUILLAUME RANCHIN, ... *a laissé des Ouvrages dont je donnerai . . . la Liste.*] Le prémier, que je trouve avoir été publié, est

GUILLELMI RANCHINI, *in Scholâ Monspeliensi Antecessoris, Jus Gallicum de Successionibus ab Intestato, cum Jure Romano collatum*, imprimé *à Lion, chez Hugues de la Porte, en* 1593, *en* 175 *pages in* 8°; & encore *à Lion, en* 1595, *in* 8°; *& à Francfort, chez Latomus, en* 1601, *in* 12°, (1). C'est tout ce que j'en puis dire.

II. Dans son second Ouvrage, il est bien moins Auteur qu'Editeur, comme le fait clairement voir ce titre: HADRIANI *Imperatoris Edictum perpetuum, a* SALVIANO JULIANO *conditum, & a* GUILLELMO RANCHINO *restitutum & editum*; Edition, faite *à Paris, in Officina Plantiniana Adriani Perrier*, 1597, *in* 8°. De la maniére dont s'expriment les Bibliographes, il y a lieu de croire que cela se trouve aussi imprimé conjointement avec les *Variæ Lectiones*, dont je vais parler (2).

III. Le troisiéme Ouvrage de RANCHIN est un Recueil de *diverses Leçons*, du mérite desquelles on pourra se former une idée par le titre de celle-ci: *Qui sint ejus* Historiæ *Auctores, qui* AIMOINI *nomine circumferuntur*, GUILLELMI RANCHINI *Observatio*, qui fait la XV. du I. des III. Livres de cet Ouvrage. Il est imprimé sous ce simple titre: GUILLELMI RANCHINI, *in Schola Monspelliensi Antecessoris, Regiique in Subsidiorum Curia Occitana Advocati, variæ Lectiones*; & cela, *Parisiis, in Officina Plantiniana Adriani Perrier, anno* 1597, *in* 8°, (3). On voit aisément par-là, que ces *diverses Leçons* ne consistent pas simplement en matiéres de Juris-prudence comme la profession de leur Auteur porteroit à le croire; & que l'Histoire & la Critique y avoient bonne part. Cette *Observation* se trouve réimprimée au commencement de la M. FREHERI *Collectio Historicorum Francorum*, aussi-bien qu'au commencement du JO. HERM. SMINCKII *Syntagma Historico-Criticum Galliæ Historicorum*: & GERARD JEAN VOSSIUS en a parlé fort avantageusement dans ses *Historiens Latins* (4). Si toutes les *diverses Leçons* de ces III Livres ressemblent à celle-là, elles ne peuvent former qu'une collection fort intéressante: & c'est grand dommage que nos Bibliothécaires ne nous aïent point donné le détail de ses divers Articles.

IV. *Révision du Concile de Trente, contenant les Nullitez d'iceluy; les Griefs du Roy de France, & autres Princes Chrestiens; de l'Eglise Gallicane, & autres Catholiques:* imprimée sans autre indication que M. DC., en 409 pages, in 8°, sans l'*Avertissement* préliminaire, les *Sommaires*, les *Tables*, & les *Additions*. Tout l'Ouvrage est distribué en VII Livres, & chaque Livre en certain nombre de Chapitres, tous très abondamment fournis, & appuïés d'une infinité de Citations des principaux Jurisconsultes & Canonistes. M. FREYTAG, *Analector. de Libris rar.* pag. 266, croit reconnoître à la marque ou devise de l'Imprimeur, que cette Edition est de Geneve.

(1) Draudii Bibliotheca Classica, *pag.* 837. Lipenii Biblioth. Juridica, *pag.* 509. Struvii Biblioth. Juridica, *pag.* 146. Simon Biblioth. des Auteurs de Droit, *Tom. I, pag.* 258.

(2) Biblioth. Bodleiana, *Tom. II, pag.* 393. Lipenii Biblioth. Juridica, *pag.* 164. Struvii Biblioth. Jurid. *pag.* 80.

(3) Bibliotheca Bodleiana, *Tom. II, pag.* 393. Biblioth. Thuana, *Tom. I, pag.* 320. Biblioth. Telleriana, *pag.* 224. Le Long, Bibliothéq. Historique de la France, *num.* 6614, *qui dit mal* in 4.

(4) Le Long, *là-même.* G. J. Vossius de Historicis Latinis, *Libr. II, Cap. XXXIV, pag.* 311.

On en a une *Traduction Angloise*, faite par G. LANGBAIN, & imprimée *à Oxford, en* 1638, (5). C'est ainsi que nous l'indique la *Bibliothéque Bodleienne* que je viens de citer. Quoique *seconde Edition*, revûe & corrigée par des Docteurs, elle n'en est pas plus instructive, nous laissant dans l'ignorance touchant la forme de cette Edition, & dans l'incertitude touchant ce LANGBAINE, y en aïant eu de prénommez GERARD & GUILLAUME. Dans les Articles des deux LANGBAINS (*Gérard*), Pére & Fils, elle ne dit mot de cette version. ANTOINE WOOD a été plus éxact, nous aïant appris dans ses *Athenæ Oxonienses*, Tom. II, col. 220, qu'elle est du Pére, & imprimée *in folio*. Dans beaucoup d'autres endroits de cette *Bibliothéque*, il y a des négligences, & même des inéxactitudes, plus considérables, que j'ai notées en divers endroits de ces *Mémoires*: témoin seulement, par éxemple, NICOLAO TRONO, *Doge de Venise*, fort plaisamment métamorphosé en *Libraire* ou *Imprimeur*, Tom. II, pag 395.

V. A tout cela je n'ajoûte qu'avec beaucoup de défiance une *Revision, Correction, & Augmentation* de la *Description du Monde de* PIERRE DAVITY, imprimée *à Paris, chez Sonnius, en* 1643, *in folio*, & que le Pére LE LONG, donne à nôtre RANCHIN, tant dans sa *Table des Auteurs*, sous le nom de GUILLAUME, que num. 146, sous le nom de FRANÇOIS, *Avocat à Montpellier*. Comme ce pourroit n'être là qu'une bévûe de la *Table*, qui n'est pourtant point rectifiée dans le nombreux & très étendu *Errata* de cette *Bibliothéque*, ce n'est point là ce qui cause mon doute & ma difficulté; mais, c'est le peu d'apparence qu'il y a, qu'un Homme d'une aussi continuelle étude, & d'une aussi profonde érudition civile & ecclésiastique que celle que l'on ne sauroit voir qu'avec étonnement dans sa *Révision du Concile de Trente*, ait eu le goût & le loisir de s'amuser à la reproduction & augmentation d'un de ces Ouvrages vulgairement abandonnez à la discrétion, ou, pour mieux dire, à l'indiscrétion des Regrattiers de Littérature & des Libraires. Dailleurs, vû le long intervalle de 1591 à 1643. il se pourroit que ce FRANÇOIS, *Avocat*, fût un autre Fils de GUILLAUME: mais, c'est ce que je me garderai bien d'admettre ou d'affirmer.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Abbé LENGLET DU FRESNOY, dans son *Catalogue des principaux Livres de Géographie*, joint à sa *Méthode Géographique*, donne de même à FRANÇOIS DE RANCHIN cette Edition de 1643: ajoûtant, qu'il y en avoit déjà eu une de 1635; que J. B. DE ROCOLLES, chétif Compilateur, les reproduisit augmentées de beaucoup d'inutilités & d'inéxactitudes *à Paris, en* 1660, *en* 6 *Voll. in folio*; & que les Editions de 1635 & de 1643 sont beaucoup meilleures. Il pouvoit encore dire, que l'Ouvrage de DAVITY avoit été imprimé plusieurs autres fois seul sous le titre d'*Etats & Empires du Monde &c.*, tant *in* 4°, qu'*in folio*.

(5) Biblioth. Bodleiana, *Tom. II, pag.* 392.

ment d'être remis au jour (*B*). Il étoit en commerce de *Lettres* avec Casaubon ; &, parmi les *Epîtres* de celui-ci, j'en trouve six qui lui sont adressées (*c*).

Deux autres RANCHINS, pareillement de Montpellier, étoient sans doute ses Parens ; &, probablement, l'un son Frère, & l'autre son Fils, ou son Neveu. Quoi qu'il en soit, ETIENNE étoit certainement Jurisconsulte & Avocat, ainsi qu'il paroit par ses Ouvrages (*C*) : & FRANÇOIS étoit Docteur & Professeur en Médecine à Montpellier ; & ses écrits étoient assez estimez (*D*).

Je n'ai pû découvrir, ni le tems, ni le lieu, de la mort d'aucun d'eux : & je ne saurois juger de leur âge, que par la date de l'impression de leurs écrits. Voïez pourtant la fin de la Remarque (*D*).

[c] *Ce sont les XCVIII, CII, CXLV, DCCCC-XCIX, M, & MXV. La I, est du 9, des Kalendes d'Oct. 1596, & la derniére est du 3, des Ides d'Aoust 1597. La quatriéme est adressée* GUILL. RANCHINO, J. C. & inclytæ *Montis-pessuli πρωθυπάτῳ* prudentissimo.

(*B*) *La* Revision du Concile de Trente de G. RANCHIN . . . . . *mériteroit bien* . . . . *d'être remise au jour.*] En effet, c'est un Livre tout rempli de Recherches étonnantes, tant par leur quantité que par leur choix, de Réfléxions également sages & solides, de Témoignages autentiques & irréprochables des Ecrivains les plus judicieux & les plus respectables, en un mot l'un des meilleurs & des plus irréfutables Ecrits qu'on ait jamais fait contre Rome & ses Procédez tiranniques; & d'autant plus digne de l'étude & de l'extrême attention des Lecteurs sensez & judicieux, que, n'étant point composé par un Protestant, mais, par un très bon Catholique-Romain, (6), on n'a nullement à y craindre cet esprit de parti si ordinaire & si nuisible entre gens de différente communion. On peut donc très bien le mettre dans la Classe des VARGAS, des MALVENDAS, des PAOLO SARPIS, des RICHARS, des GILLOTS, des DU PUIS, & autres illustres Catholiques opposez aux Maximes Italiennes du Concile de Trente & de la Cour de Rome.

[6] *C'est ce qu'il affirme lui-même dans l'*Avertissement *mis au devant de son Ouvrage.*

(*C*) ETIENNE *étoit . . . Avocat, ainsi qu'il paroit par ses Ouvrages.*] Je n'en connois que trois.

I. Le prémier est intitulé *Continuatio Repetitionis Cap.* Raynutius extra de Testamentis, *super fine III Partis, quæ imperfecta a D.* GUILLELMO BENEDICTI *relicta, concernens præcipuam ipsius Capitis materiam, Auctore* STEPHANO RANCHINO : imprimée *à Lion, en* 1583, *in folio* (7).

II. Le second est intitulé *Annotationes ad Guidonis Papæ Decisiones*, & imprimé *à Lion, en* 1593, *&* 1602, *in folio* (8).

III. Le troisiéme est STEPHANI RANCHINI *Miscellanea Decisionum aut Resolutionum, ex Editione* PHILIPPI BORNERII, imprimé *à Geneve, chez De Tournes, en* 1709, *in folio.*

[7] Draudii Bibliotheca Classica, *pag.* 839. *où il dit mal* 1683.

[8] Bibliotheca Bodleiana, *Tom. II, pag.* 393. Simon, Biblioth. des Auteurs de Droit, *Tom. I, pag.* 258.

(*D*) *François étoit Médecin, ... & ses Ecrits étoient assez estimez.*] En voici la Liste, telle que l'a donnée MANGET d'après MERCKLIN & VAN DER LINDEN.

I. „ Opuscula Medica, utili jucundaque rerum „ varietate referta ; Publici Juris facta, opera „ & studio HENRICI GRAS" *Lugduni, apud* „ *Petrum Ravaud*, 1627, *in* 4°. „ *Sunt autem hæc* : „ 1. Apollinare Sacrum, de Monspeliensis Uni- „ versitatis origine, progressu, administratione, „ & celebritate, &c. 2. In Hippocratis Jusjurandum „ Commentarius. 3. Pathologia Universalis, cum „ Controversiis in utramque partem agitatis & de- „ cisis. 4. De Morbis Puerorum Tractatus. 5. De „ Morbis Virginum Tractatus. 6. Γηροκομικὴ, de „ Senum Conversatione, & Senilium Morborum „ Curatione. 7. De Morbis subitaneis Tractatus. „ 8. De Curatione Morborum & Symptomatum, „ quæ vitiosam purgationem, aut comitantur, aut „ consequuntur, Tractatus. 9. De consultandi ratio- „ ne, seu de collegiandi modo, Tractatus. 10. Trac- „ tatus duo posthumi : 1. De morbis ante partum, „ [in partu, & post partum (9);] 2. De purifi- „ catione rerum infectarum, post pestilentiam. *Lug-* „ *duni, apud Petrum Ravaud*, 1644, *in* 4°; 1645, „ *in* 8°; 1653, *in* 8°.

[9] *Manget a oublié ces mots ici renfermez.*

„ II. Opuscules ou Traités divers & curieux en „ Médecine, *id est* Opuscula seu Tractatus varii „ Medici curiosi. *Lion, Pierre Ravaud*, 1640, „ *in* 8°. Primus horum Tractatuum Gallicorum est „ de Peste, qui dividitur in 3. partes, quarum 1ª. „ agit de Præservatione urbium temporibus pestilen- „ tialibus, 2ª. de Urbibus peste infectis, 3ª. de Ex- „ purgatione urbium post pestem ; quibus succedit „ Historia pestis quæ annis 1629, & 1630, Monspe- „ lium afflixit, ejusdemque urbis post profligatam „ pestem expurgatione. Secundus Tractatus est de „ Lepra. Tertius de Lue Venerea. Quartus de Acci- „ dentibus iis adventientibus qui veredo vehuntur. „ Quintus de Torturæ accidentibus. Sextus de Cruentatione Cadaverum. Septimus de Natura & Pro- „ prietatibus Cervorum. Octavus de Terebintina.." Il faut observer que tous ces *VIII, opuscules* sont en François.

„ III. Quæstions Françoises sur toute la Chirur- „ gie de Mr. GUY DE CAULIAC, divisées en „ III, Parties par Mr. FRANÇOIS RANCHIN : „ derniére édition, revue, & corrigée de plusieurs „ manquemens & fautes passées aux précédentes „ impressions. *Rouën, Jacques Besongne*, 1628, „ *in* 8°, (10)."

[10] Joannis Jacobi Mangeti Bibliotheca Scriptorum Medicorum, *Part IV, pag.* 35[illegible]

Depuis tout ceci recueilli & mis en ordre, je viens de trouver dans un excellent Bibliographe de Médecine, que FRANÇOIS RANCHIN étudia en Médecine à Montpellier, sa Patrie, en 1587; qu'en 1592, il y fut recu Docteur, & en 1605, Professeur; qu'en 1612, il fut fait Chancellier de l'Université à la Place d'A. DU LAURENS; qu'il mourut en 1641 ; & que dès 37, ans auparavant ses *Questions en Chirurgie sur les Oeuvres de M.* GUY DE CHAULIAC avoient été imprimées *à Paris, chez Marc Orry, en* 1604, *in* 8°. Un *Traité de la Vérole*, qui se trouve là-dedans, ainsi qu'un plus ample dans ses *Opuscules* de 1640, ont donné lieu à Mr. JEAN ASTRUC, célébre Médecin de Paris, de donner un bon précis du contenu de ces deux Piéces, dans son bel *Index Chronologicus Auctorum qui de Lue Venerea, vel Luis Venereæ Remediis, scripserunt*, pag. 898,—900 : & l'on ne sauroit mieux faire que d'y recourrir.

RATDOLT (ERHARD) natif d'Augsbourg, & célébre Imprimeur de Venise, est d'autant plus digne de l'attention & de la reconnoissance des gens de Lettres, qu'on lui est particuliérement redevable d'un des plus utiles usages de l'Imprimerie ; savoir de celui d'imprimer les *Figures de Mathématique* gravées en bois, en même tems que les discours dans lesquels elles se trouvent emploïées : qu'on lui doit peut-être encore la maniére d'imprimer de même avec beaucoup de facilité les *Lettres grises*, les *Fleurons*, & les *Vignettes*, qui ne se faisoient auparavant à la main & au pinceau qu'avec beaucoup de peine & long espace de tems ; & qu'il lui faut peut-être attribuër de même l'Invention & l'Ordonnance des Titres ou Frontispices de Livres, mis à la tête des volumes, & finissant par le nom de l'Imprimeur ou du Libraire, & par la date de l'impression : du moins voit-on clairement quelque-chose de tout cela dans la plus ancienne de ses

ses éditions connuës (*A*). Après avoir resté quelque tems dans la Société dont on vient de parler, & y avoir imprimé depuis 1476, jusqu'en 1478, diverses éditions dont la beauté ne céde en rien à celles de *Jean* & *Vendelin de Spire* Frères, de *Nicolas Jenson*, de *Jean de Cologne* & de *Jean Manthen* de Gherretzem associés, de *Christophe Valdarfer* de Ratisbonne, de *Jean Herbort* de Selingenstadt, en un mot de tous les autres meilleurs & plus habiles Imprimeurs de Venise, il y en imprima seul de pareilles depuis 1478, jusqu'en 1488, qu'il se retira à Augsbourg sa Patrie (*a*); où il continua d'imprimer, non seulement jusqu'en 1491, comme l'a remarqué Mr. Maittaire, mais encore jusqu'en 1499, & même jusqu'en 1505, ainsi que je le prouverai clairement ci-dessous (*b*). Il n'a-

[*a*] *Selon Mr.* Jean Fred. Weidler, Hist. Astronomiæ *pag.* 317, *il s'y seroit retiré dès* 1483; *mais, c'est une erreur.*

[*b*] Remarque [C], Article *Romanæ Vetustatis Fragmenta.*

(*A*) *La plus ancienne de ses Editions connues.*] C'est celle d'un *Kalendarium*, que Mr. Maittaire regarde comme de 1475, (1), mais que son titre même ne date que de 1476. Ce titre, qu'on peut regarder comme le prémier mis en usage, ou comme aïant donné lieu à la disposition de ceux qui sont aujourd'hui généralement usitez, est ainsi disposé au milieu de trois longues *Vignettes* gravées en bois, deux en hauteur, & la troisiéme au dessus en largeur.

Aureus hic liber est: non est preciosior ulla
Gemma Kalendario, *quod docet istud opus*,
Aureus hic numerus: lune, solisque labores
Monstrantur facile: cunctaque Signa Poli:
Quotque sub hoc Libro terre, per longa regantur
Tempora: quisque dies, mensis, & annus erit:
Scitur in instanti quecunque sit hora diei.
Hunc amat Astrologus qui velit esse cito.
Hoc JOANNES *opus* REGIO DE MONTE *probatum*
Composuit, tota notus in Italia.
Quod Veneta *impressum fuit in tellure per illos*
Inferius quorum nomina picta loco.

1476.

Bernardus Pictor de Augusta
Petrus Loslein de Langencen
Erhardus Ratdolt de Augusta.

Ces trois derniéres lignes sont en rouge, & tout le reste en noir, à la réserve de la prémiére Lettre de ces Vers, qui est aussi en rouge, & parfaitement bien taillée en bois. Les *Figures des Eclipses*, depuis 1475, jusqu'en 1530, y sont gravées de même, & imprimées en noir; & les *XII*, *Mois* de l'année, aussi bien que quelques *Tables* numéraires, s'y voïent en Caractères rouges & noirs: le tout parfaitement bien imprimé, & orné dans tout le Cours du volume de *Lettres* capitales *historiées* ou *fleuronées*. C'est un petit *in folio*, où il n'y a ni chiffres de pages, ni reclames, ni signatures.

Ce *Kalendrier* avoit déjà été imprimé *à Nuremberg*, *par Jean de Mont-roïal ou Regiomontan*, son Auteur, environ dix-huit mois auparavant, ainsi que je l'ai observé dans l'Histoire de l'IMPRIMERIE: & comme les *Figures des Eclipses* sont sans doute dans cette édition-là de même que dans celle-ci, peut-être est-ce à ce savant & ingénieux Mathématicien qu'on est redevable de la prémiére idée de l'impression des Figures en même tems que des Caractères.

Sept ans après, ce *Kalendarium* fut réimprimé par Ratdolt seul, avec la souscription suivante.

Cui dedit ingenium Divina Potentia, & Artes
Qui bene Dedaleas solus in orbe tenet
Hoc Augustensis RATDOLT Germanus ERHARDUS,
Dispositis signis undique, pressit opus.
Vivat ut hic semper, volventes fata sorores,
Nam prodest multis, Lector amice, roga.

Anno Salutis M. CCCC. LXXXIII. Id. Sept.
VENETIIS.

C'est de même un petit *in folio*, ou un grand *in quarto*.

Trois Ecrivains Italiens parlent d'une édition Italienne de ce *Kalendrier*, faite aussi *à Venise*, *en* 1476, *par le même Imprimeur*, *& de la même forme*; & les deux derniers, comme pour confirmer la chose, ajoûtent que Regiomontan est l'Auteur de l'Original Latin (2). Mais, il y a tout lieu de croire, qu'ils ne se trompent pas moins à cet égard, qu'à celui des *Croniche di Francia o di San Dionisio*, & de divers autres Ouvrages Latins ou François, qu'ils traduisent de leur pure libéralité en Italien, comme je l'ai clairement fait voir ailleurs (3). Malgré la déclaration claire & positive du titre de cet Ouvrage, qui le donne bien expressément à JOHANNES REGIOMONTANUS; George Henischius, Elie Ehingerus, & Antoine Reiserus, tous trois Bibliothécaires de la République & Ville Impériale d'Augsbourg, se sont unanimement accordez à l'attribuër, de leur chef, à RATDOLT, & à ses Associés BERNARDUS PICTOR, & PETRUS LOSLEIN (4). Beughem & Orlandi, qui sont presque toujours d'accord à se tromper, se contentent de faire RATDOLT Auteur de l'*Expositio Florum Astrologiæ Apomasaris*, imprimée *à Augsbourg chez lui*, *en* 1488, *in* 4°, (5). Et tous cinq, enfin, aussi bien que Haym & la *Bibliotheca Italiana*, estropient son nom de diverses maniéres, aussi-bien que celui de PIERRE LOSLEIN de Langencen son Associé, & en même tems le Correcteur de leur Imprimerie commune (6).

Une autre de ses impressions, qui ne mérite pas moins d'attention & d'estime que celle-là, est son EUSEBII, *Cæsariensis Episcopi*, *Chronicon*, *id est Temporum Breviarium incipit fœliciter*, *quem* HIERONYMUS Præsbyter, *divino ejus ingenio Latinum facere curavit*, *& usque in Valentem Cæsarem Romano adjecit Eloquio*; *quem &* PROSPER, *deinde* MATTHEUS PALMERIUS [*Florentinus*, *&* MATTHIAS PALMERIUS *Pisanus*,] *qui ea quæ consecuta sunt adjicere curavere*, *eidem postpositi subsequuntur.* Cette collection a été faite par C. JOANNES LUCIUS HIPPODAMUS *Helbronnensis*, que FRED. GOTTL. FRAYTAG, *Analectorum Litterariorum de Libris rarioribus* pag. 323, prétend être le même que JOANNES LUCILIUS SANTRITER, à qui M. MAITTAIRE, *Annal. Typograph.* pag. 442, donne aussi cette collection, & dont il fait pag. 114, & 120, un célébre Correcteur, fort versé en Mathématique, Poësie, Histoire, &c., & de plus un habile Imprimeur, mais qui ne dit mot de ce nom HIPPODAMUS. Quoi qu'il en soit, ce volume commence par une *Table des Matieres* à la fin de laquelle ce JOANNES LUCILIUS a mis cet Avertissement:

C. I. L. H. Lectori Salutem.

„ Ne vagus in totum ferreris sæpe libellum
„ Historiam quærens, & nova gesta Virûm,
„ Junximus hanc Operi *Tabulam*, quæ, candide Lector,
„ Qua Carta Historia est, quaque notata docet.
„ Ne tamen ingratus sis tanti muneris, heia
„ Quod volo, quod cupio, dent mihi fata, „ roga."

Cette édition est parfaitement belle & bien disposée, comme toutes celles de RATDOLT, qui avoit un excellent goût pour l'Imprimerie, mais n'est pas, comme le prétend FREYTAG, la *prémiére*, ni *des prémiéres*, où l'on ait vû des *Rubriques* ou *Lettres rouges*. Sans parler des éditions des Inventeurs où cette couleur se voit abondamment, RATDOLT lui-même avoit déjà donné sept ans auparavant un Chef-d'Oeuvre en ce genre dans son *Kalendarium*, imprimé *à Venise chez lui*, *en* 1476, *in folio*. Son EUSEBE n'est qu'*in* 4°; & en voici

[1] Maittairii Annal. Typographici, *Tom. I*, *pag.* 352.

[2] Orlandi, Origine della Stampa, *pag.* 28. Haym, Notizia de' Libri rari Italiani, *pag.* 278. Bibliotheca Italiana *pag.* 217. Fontanini, Eloquentia Italiana, *leur Original, n'étoit point tombé dans cette bevûe.*

[3] Hist. de l'IMPRIMERIE.

[4] Henischii Catal. Biblioth. August *pag.* 479. Ehingeri Catal. Biblioth. Aug. *pag.* 398. Reiseri Index MSS. Biblioth. Aug. *pag.* 114.

[5] Beughem Incunabula Typograph. *pag.* 116. Orlandi Origine della Stampa, *pag.* 396.

[6] *Voïez, entre autres, leur édition* d'Appianus Alexandrinus *en* 1477, *indiquée par* Maittaire, *Tom. I*, *pag.* 374.

n'avoit, pour ainsi dire, donné qu'un simple & léger Essai de son Secret d'imprimer les Figures en même tems que les Lettres, dans son édition du *Kalendarium Johannis de Monteregio* dont nous venons de parler; mais, il usa pleinement de cette nouvelle invention dans son édition des *Euclidis Elementa Geometrica cum Commentariis Campani* (*c*): & c'est dans l'*Epître Dédicatoire* au Doge Jean Mocenigo qu'il y a ajoûtée, qu'il nous apprend qu'il est l'Inventeur de cet utile usage (*B*). Comme on peut aisément voir, dans le laborieux Ouvrage de Monsieur Maittaire touchant l'Imprimerie, une Notice fort curieuse

[*c*] *Mr.* Jean Henri Leichius *se trompe donc dans son* Liber de Origine & Incrementis Typographiæ, *lors qu'il y affirme pag.* 14 *que cet* Euclide *est le prémier Livre ou l'on ait vû des Cercles & autres Figures de Mathématiques taillées en bois.*

voici l'Ordre Chronologique. EUSEBE s'étend jusqu'en l'an de Christ 329; St. JEROME, jusqu'en 381; PROSPER jusqu'en 449; MATTHIEU PALMERIUS jusqu'en 1448; & enfin, MATTHIAS PALMERIUS jusqu'en 1481: choix judicieux, & suite bien ordonnée, dûs sans doute aux soins de Jo. Lucilius, qui les termine ainsi,

C. JOANNES LUCILIUS HIPPODAMUS *Helbronnensis Lectori Salutem.*

„ Perlege, quisquis ades, vultu quæcumque
„ benigno,
„ Hoc, etiam falsi si quid habebit, opus.
„ Sed nihil erratum, nisi quid fortasse pugillum
„ Invenies, Calamus quod dare possit, erit.
„ Quicquid erit, facilis parces mihi, dummodo
„ posthæc
„ Scripta manu, vel quæ pressa fuere, legas."

EHRARDUS RATDOLT, *Augustensis, solerti Vir Ingenio, maxima cura plurimis undique comparatis Exemplaribus*, EUSEBII Libros Chronicos, *ac reliquas in hoc volumine* de Temporibus *Additiones, non parvo studio impensisque emendatissime impressit* Venetiis, *Duce inclyto Joanne Mocenigo, Romanorum Imperatore Phrederico III, Imperii sui anno* 44, *anno Salutis* 1483, *idibus Septembris.*

Mr. Maittaire remarque, que toute cette souscription est imprimée en rouge, & qu'à côté de ces derniers mots,

Salutis 1483, *idibus Septembris.*

ceux de *Glorias* *Deo*

ainsi disposez sont imprimez en noir; mais, il ne dit quoique ce soit, ni du contenu du Volume, ni des deux Epigraphes que j'ai rapportées, ni de la *Table des Matieres*: en sorte qu'il n'a donné qu'une idée fort imparfaite de cet Ouvrage.

(*B*) *Il nous apprend lui-même dans l'*Epître Dédicatoire *de son édition des* Euclidis Elementa Geometrica, *qu'il est l'Inventeur de l'usage utile d'imprimer les Figures en même tems que les Lettres.*] Cette édition, qui finit par cette souscription, *Opus Elementorũ Euclidis Megarensis in Geometriã Artẽ: in id quoqȝ Campani pspicacissimi Cõmentationes finiũt. Erhardus Ratdolt, Augustensis, Impressor solertissimus, Venetiis impressit, anno Salutis M. cccc. lxxxij. Octavis Caleñ. Juñ. Lector. Vale.* Fabricius, *Bibliothecæ mediæ & infimæ Latinitatis* pag. 897, met cette édition en 1472, & se trompe. Elle n'a, ni *chiffres* de pages, ni *reclames*, mais bien des *signatures* depuis *a*--r, cahiers de 4 feuilles chacun; les *titres courans* des pages y sont en Lettres capitales; & peut-être est-ce la prémiére édition où cette singularité se trouve. Freitag, *Analect. de Libris rar.* pag. 316, dit que pour toute ponctuation, il n'y a que le seul point, & se trompe: les deux points & la *Virgule*, s'y trouvent bien par-tout. Mais, ce qu'il y a de singulier, c'est que cette Virgule sert aussi de marque de division des mots placés à la fin des lignes. Selon l'usage ancien elle est toute droite un peu obliquement posée de droite à gauche ainsi /, & non comme la moderne, formée du point allongé par une queue recourbée de droite à gauche,. C'est un *in folio* de Caractères Gothiques fort nets, qui commence par le folio verso, où se lit l'*Epître Dédicatoire* en question en ces termes:

„ Erhardus Ratdolt, Augustensis Impressor,
„ Serenissimo alme urbis Venete Principi Joan-
„ ni Mocenico S.

„ Solebam antea, Serenissime Princeps, mecum ipse cogitans admirari quid cause esset q' in hac tua prepotenti & fausta urbe, cum varia Auctorum veterum novorumque volumina quotidie imprimerent., in hac Mathematica Facultate, vel reliquarum disciplinarum nobilissima, aut nihil aut parva quedam & frivola, in tanta impressorum copia, qui in tua urbe agunt, darentur impressa. Hec cum mecum sepius discuterem, inveniebam id difficultate operis accidisse. Non enim adhuc, quo pacto Schemata Geometrica, quibus Mathematica volumina scatent, ac sine quibus nihil ĩ his Disciplinis fere intelligi optime potest, excogitaverant. Itaq; cum hoc ipsum tantũmodo cõmuni omnium utilitati que ex his percipitur obstaret, MEA INDUSTRIA, NON SINE MAXIMO LABORE, EFFECI, UT QUA FACILITATE LITTERARUM ELEMENTA IMPRIMUNTUR, EA ETIAM GEOMETRICE FIGURE CONFICERENTUR. Quamobrem, ut spero, HOC NOSTRO INVENTO, he Discipline, quas Mathemata Greci appellant, voluminum copia, sicuti relique scientie, brevi illustrabuntur. De quarum laudibus & utilitate possem multa in presens adducere ab illustribus collecta Auctoribus, nisi Studiosis jam omnibus hec nota essent. Illud etiam plane cognitum est, ceteras Scientias sine Mathematibus imperfectas ac veluti mancas ẽẽ. Neque hoc profecto negabunt Dialectici, neque Philosophi abnuent, in quorũ Libris multa reperiuntur, que sine Mathematica ratione minime intelligi possunt. Quam divinꝰ ille Plato, mere veritatis arcanũ, ut adipisceretur, Cyrenas ad Theodorum, summum eo tempore Mathematicũ, & ad Egyptios Sacerdotes, enavigavit. Nam ut de Musice taceam, que nobis muneri ab ipsa natura ad perferendos facilius labores concessa videtur; ut Astrologiam pretercam, qua exculti celum ipsum veluti Scalis Machinisq; quibusdam conscendentes verum ipsius nature argumentum; sine Arithmetica & Geometria, quarum altera numeros, altera mensuras docet, civiliter commodeq; vivere q̃ possumꝰ. Sed quid ego ĩ his moror, que jam omnibus, ut dixi, notiora sunt, q̃; ut a me dicantur? Euclides igitur Megarensis, Serenissime Princeps, qui XV. Libris omnem Geometrie rationem consummatissime complexus est, quem ego summa cura & diligentia, nullo pretermisso Schemate, imprimendum curavi, sub tuo nomine tutus felixq; prodeat."

Les trois Bibliothécaires de la Ville d'Augsbourg, déjà citez ci-dessus, ont débité une chose bien extraordinaire touchant cette *Epître Dédicatoire*, qu'ils nomment *Préface*; savoir, qu'elle étoit imprimée avec des Lettres d'Or, *aureis Literis impressa* (7): & Beughem, qui se chargeoit servilement de tout sans le moindre examen, n'a pas manqué d'adopter bonnement une si curieuse anecdote (8). Mais, comme j'ai déjà fait voir il y a longtems, que ce n'est-là qu'une imagination frivole, absolument destituée de tout fondement, je me contente de renvoïer à ce que j'en ai dit alors (9).

[7] Henischius, Biblioth. Augustanæ *pag.* 476. Ehingerus, Bibliothecæ Augustanæ *pag.* 667. Reiserus, Indicis Manuscript. Aug. Biblioth. *pag.* 116.

[8] Beughem, Incunabulor. Typograph.

[9] Hist. de l'Imprimerie, Citation (112).

Quant aux *Lettres grises*, *Fleurons*, & *Vignettes*, dont j'ai dit qu'on lui devoit peut-être encore la maniére de les imprimer en même tems que les Discours où on les emploïoit; voici ce qu'en insinue, & reconnoit même, un Ecrivain si passioné pour Strasbourg, qu'il n'accordoit rien aux autres Villes, qu'avec quelque restriction favorable à celle-là. *Et hæ* Florentes Litteræ, *quas a* Florum *figuris, quibus erant intextæ, dixere*, dit-il (10),

se des impressions de cet habile Imprimeur, je me contenterai de noter ici la prémiére édition connuë d'Augsbourg, afin de fixer éxactement par-là le tems de son Retour dans sa Patrie, & d'y ajoûter celles qui n'ont point été connues à Mr. Maittaire (*C*), la derniére desquelles nous annonce probablement le tems de sa mort en 1505, ou 6. Un Savant de ce tems-là, que je croirois facilement avoir été l'un des Correcteurs de son Imprimerie à Augsbourg, nous en a laissé un assez bel Eloge, à la fin d'une de ses éditions dont il avoit pris soin (*D*): mais, il n'en fait nullement un Auteur, qualité, que quelques-uns se sont fort mal-à-propos avisez de lui donner pendant que quelques autres ont fort inéxactement écrit son nom (*d*).

(*d*) *C'est ce qu'on peut voir à la fin des Remarques (A), & (C).*

Je

(10), *Venetiis principium habuerunt, arte & ingenio* ERHARDI RATDOLT Augustensis, *sub annum Christi M. CCCC. LXXVI. aut VII.*; *ut* Capitales *aliæ minores*, *de* Romanis *participantes æque ac* Tornatis, *initium cepisse videntur Parisiis*, *industria Typographi cujusdam ejus ipsius cognominis.* Erhardus Winsberg *is erat*, *cujus supra meminimus* (11). *Ante quod tempus in ullis editionibus Typis excusas fuisse non vidimus.* Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'outre les *Lettres* & *Vignettes* gravées qui se voïent dans le *Kalendarium Johannis de Monteregio*, qui fait le sujet de la Remarque précédente, on en remarque de semblables dans les plus anciennes éditions de Ratdolt & de ses Associés, par éxemple dans celle des *Petri Mocenici Imperatoris Veneti Gesta*, qu'ils donnérent dès 1477, *in* 4°; & que l'*Euclide*, dont il s'agit ici, en est tout plein d'un bout à l'autre. En effet, immédiatement après l'*Epître Dédicatoire* de Ratdolt, le prémier mot du I. Livre, PUNCTUS, commence par une grande Lettre de 10. points, ainsi que ceux des XIV. autres Livres; & chaque proposition, par une de 5: le tout précédé de cette espéce de titre rouge en deux lignes, *Preclarissimus Liber Elementorum Euclidis perspicacissimi in Artem Geometrie incipit quā fœlicissime.* La page, qu'il commence, est enclavée dans une large *Vignette* d'une seule Piéce, qui en occupe les marges supérieure, inférieure, & intérieure, au lieu que l'extérieure ne l'est que par les diverses Figures Géométriques convenables à chaque proposition: Figures, parfaitement bien taillées, & d'une très grande netteté. C'est ainsi, qu'à la *Vignette* près, sont ordonnées toutes les pages de ce volume, dans lesquelles les *Commentationes* de Campanus sont très éxactement placées au dessous du Texte de chaque proposition d'Euclide, & imprimées très nettement d'un plus petit caractère: &, si c'est-là le coup d'Essai de Ratdolt, comme semble l'insinuer sa *Dédicace*, c'est certainement un coup de Maître. Faute d'attention, Saubert, *Historiæ Bibliothecæ Noribergensis*, pag. 144, fait, dans cette seule page, trois différentes éditions de cette seule & unique impression, & toutes trois de 1482. C'est composer, ou plûtôt compiler, bien négligemment.

(10) Mentelius de vera Typographiæ Origine, *pag.* 65.

(11) *Pag.* 15; *mais, il n'en fait point-là un Imprimeur, se contentant de le qualifier de* quidam Ev. Windsberg. *C'étoit un Médecin Allemand, qui faisoit la Fonction de Correcteur chez les trois premiers Imprimeurs de Paris & de France. Je ne vois pas que les Bibliographes, soit généraux, soit simplement de Médecine, fassent aucune mention de cet Auteur.*

(*C*) *Je me contenterai d'indiquer ici sa prémiére édition connue d'Augsbourg*, ... *& d'y ajouter celles qui n'ont point été connues à Mr. Maittaire.*] Cette prémiére édition d'Augsbourg est celle de la BOETII *Arithmetica*, qu'il publia dès le 20. de Mai de l'Année 1488, avec cette souscription: *Impressa mensis Maii die vigesima, per Erhardum Ratdolt, Viri solertissimi eximia industria & mira imprimendi arte, qua nuper Venetiis, nunc excellet nominatissimus Auguste Vindelicorum M. CCCC. LXXXVIII.* Ce n'est qu'un petit volume *in* 4, (12).

(12) *Voyez* Maittairii Annal. Typograph. *Tom. I, pag.* 494. *J'ajoûterai pourtant, que depuis cet Article dressé j'ai rencontré dans les* Schelhornii Additamenta ad Maittaire Annales Typographicos, *pag.* 94. *Tomi XII*, Miscellaneorum Lipsiensium, *une édition anterieure à celle là, savoir*, Obsequiale Augustanum, *impressa* Augustæ, per Erhardum Ratdolt, 1487, in 4; *mais, pour plus de sureté, j'en voudrois voir la souscription, ainsi que du* Boëce.

La même année, il y donna une nouvelle édition d'un Livre plus important, savoir du JOHANNIS DE THUROCZ *Chronicon Rerum Hungaricarum, ab ortu Gentis & Rege Attila, ad Corvinum anno* 1464, avec cette souscription un peu mieux disposée que la précédente, & qu'il mettoit ordinairement à ses Impressions d'Augsbourg: *Serenissimorum Hungarie Regum Chronica, bene revisa, ac fideli studio emendata, finit feliciter, impressa Erhardi Ratdolt, Viri solertissimi, eximia industria, & mira Imprimendi Arte, qua nuper Venetiis, nunc Auguste, excellit, nominatissimi. Impensis siquidem Theob. Fegher, Concivis Budensis. Anno salutifere Incarnationis M. CCCC. LXXXVIII. tertio Nonas Junii.* C'est un *in folio* de très beaux Caractères Vénitiens ou Romains (13).

(13) *Tiré de l'*Histoire de l'Imprimerie *sous M. CCCC. LXXXVIII, où j'ai noté l'Histoire de cet Ouvrage & de ses Editions.*

La derniére édition de Ratdolt, dont parle Mr. Maittaire, est celle du *Liber Astronomicus* GUIDONIS BONATI *de Forlivio*, imprimée en Mars M. CCCC. LXXXXI. *in* 4°, & dont j'ai donné ci-dessus une notice beaucoup plus étendue dans l'Article particulier de ce BONATUS: mais, il y en a probablement eu diverses autres, dont je ne connois que les cinq suivantes.

I. PETRI DE ALLIACO *Concordia Astronomiæ cum Theologia & Historica Narratione* imp. *Augustæ Vindelicorum, anno* 1494, *in* 4°.

II. Kalendarium Magistri Johannis de Monte-Regio: *Erhardi Ratdolt, Viri solertis eximia industria, & mira imprimendi arte, qua nuper Venetiis, nunc Auguste Vindelicorum excellit nominatissimus, anno M. CCCC. LXXXXII, in folio.*

III. *Missale Augustanum*, imprimé *en* 1496, in folio, avec les deux Vers Latins que j'indiquerai dans un moment.

IV. *Psalterium, cum apparatu vulgari familiariter appresso*; id est, *Latinischer Psalter, mit dem Teutschen Nutzlichen da bey gedruckt*: gedruckt *zu Augspurg, von Maister Erhardten Ratdolt, nach Christi gepurt M. CCCC. XCIX, in* 4°.

V. *Romanæ Vetustatis Fragmenta in Augusta Vindelicorum, ejusque Diœcesi, collecta & edita a Conrado Peutingero*, & imprimez avec cette indication: *Erhardus Ratdolt Augustensis impressit VIII. KLS.* OCTOBR. *M. D. V.* C'est un petit *in folio* fort bien imprimé. Dans l'*Index Annalium Typographicorum* (14), on met mal cette édition à *Venise*; & tant là, que dans ces *Annales* mêmes, (15), on nomme mal cet Imprimeur *Ratoldus*.

(14) *Tom. II, pag.* 407.

(15) *Tom. II, pag.* 173.

Cette derniére édition prouve bien clairement, que nôtre Ratdolt a au moins vécu jusques vers la fin de l'année 1505, & le commencement de 1506; après quoi je ne vois plus qu'il en soit fait aucune mention.

On voit, à la fin de la plûpart de ses éditions, sa marque accompagnée de ces deux Vers Latins:

ERHARDI RATDOLT *fœlicia conspice signa,*
Testata artificis, qua valet ipse, manum.

(*D*) *Un Savant de ce tems-là* ..... *nous en a laissé un assez bel Eloge, à la fin d'une de ses éditions dont il avoit pris soin.*] Cette édition est celle du GUIDONIS BONATI *de Forlivio Liber Astronomicus*, imprimé *à Augsbourg, chez Erhard Ratdolt, en Mars* 1491, *in* 4°: & ce Savant est JACQUES CANTERUS, Frison, de la Famille des Canters établis à Leuvarde, à Groningue, & à Utrecht, & dont GUILLAUME & THEODORE se sont si avantageusement distingués parmi les Critiques. Il mit au commencement du *Bonatus* un *Avertissement au Lecteur*, dans lequel il fait un peu trop de cas de cet Ouvrage, dont il fit aussi la *Table des Matiéres*, & à la fin duquel il ajoûta une *Lettre à Jean Millerus* Citoïen d'Augsbourg: & c'est dans cette Epître, que se trouve l'Eloge de Ratdolt en ces termes, „ Quotiens, „ & quam multis in rebus, Litteratorum hominum studia adjuverit, suavissime Johannes, Conterraneus & Concivis tuus ERHARDUS RATDOLT, nemo fere usquam doctus ignorat; adeo „ longe lateque per universum pene orbem ab illo „ impressa volumina cernuntur. Maxime vero ea „ quæ nemo fere alius ejusdem artificii attingere „ ausus est; quæ abditissimam nostro Ævo Ma„ thematicorum Disciplinam ostendunt. Hujus „ enim rationis Librorum imprimendorum hic ho„ mo semper studiosissimus extitit, tanquam Ma„ thematicorum, quos dixi, Tutor & Parens. Er„ go, ejus opera & impendio multa olim in Arith„ me-

Je trouve un Ge. Ratdolt, qui fut un des Acteurs de deux Spectacles, que Jacques Locher, surnommé Philomusus fit répréſenter à Ingolſtad, en Février & Juin, 1502, l'un *Spectaculum Regum adverſus Turcas Conſilium ineuntium*, & l'autre *Judicium Paridis de Pomo aureo, de triplici hominum Vita, de tribus Deabus, quæ nobis vitam contemplativam, activam, ac voluptuariam repræſentant, & quæ illarum ſit melior tutiorque*; & imprimez alors, probablement dans la même Ville, *in* 4°. Seroit-ce-là un Fils, ou un Parent de nôtre Erhard Ratdolt? Vû l'époque, cela pourroit bien être.

„ metica, nonnulla in Muſica, nec pauca in Geo- „ metria, plurima vero in Aſtronomia, volumina, „ impreſſa ſunt. E quibus nec hoc hercle poſtre- „ mum eſt, quanquam poſtremo fere tempore in „ lucem prodierit *Guidonis Bonati* opus (16)." Rien n'eſt plus vrai que ce que dit-là Canterus: car, en effet, Ratdolt s'eſt particuliérement attaché à imprimer des Livres de Mathématique & de Figures, comme nôtre Antoine Verard à imprimer des Livres de Figures & des Romans; & il ſembleroit qu'ils ſe fuſſent éxactement modellés l'un ſur l'autre. Quoi qu'il en ſoit, voilà un Imprimeur célébre, trop négligé par les Hiſtoriens de l'Imprimerie; & un Savant dont les Bibliothécaires des Païs-Bas, y compris même Suffridus Petri, le Bibliothécaire particulier de la Friſe, ne font abſolument aucune mention.

(16) *Cette* Lettre de Canterus *ſe voit auſſi dans une édition du* Bonatus, *faite* à Veniſe, pour Melchior Seſſa, en 1506, in folio; *& a donné lieu à une petite mépriſe de* Mr. Bunemann, *qui m'indique cette édition*, in fine, Catalogi vet. Editionum *pag.* 21, Signum *dit-il* & Arma Erhardi Ratholt, ubi Canis ore tenet Glirem. *Ce n'étoit point-là l'enſeigne de* Ratdolt, *qu'il falloit écrire ainſi, mais des* Seſſes, *fameux Imprimeurs de Veniſe.*

REBOUL (*a*) (Guillaume de) mauvais Ecrivain de la fin du XVI, Siécle & du commencement du XVII, étoit de Nimes, & Réformé: mais, ſa mauvaiſe vie l'aïant fait excommunier dans ce parti (*b*), il ſe jetta dans le Romain (*c*); où, pour ſe venger de cette flétriſſure, il ſe livra tout entier à ſon eſprit naturellement mordant & ſatirique, & publia quantité de Libelles, auſſi remplis de fades plaiſanteries que de calomnies atroces, contre les Réformez (*A*). Recherché & vivement pourſuivi en juſtice, pour certains deniers qu'il avoit mal adminiſtrez comme Sécrétaire du Maréchal Duc de Bouillon; & s'étant ſauvé à Avignon, & de là à Rome, pour éviter le juſte châtiment que méritoit cette infidéle adminiſtration; il y fut, pendant quelque tems, protégé par le Cardinal Baronius: mais, aïant perdu ce Protecteur, & n'aïant pu obtenir, malgré ſes preſſantes ſollicitations, certain Bénéfice ſur lequel il avoit jetté les yeux, tout ſon mauvais Génie ſatirique ſe reveilla chez lui, & le porta à ſe venger de cette prétendue injuſtice ſur le Pape même, qui le fit éxécuter, & qui devint par-là le juſte Vengeur des Réformez, auſſi-bien que le ſien propre, contre les calomnies groſſiéres de cet inſolent Ecrivain. On trouvera de fort bonnes preuves de tout cela dans quatre paſſages curieux, que je rapporterai ci-deſſous avec quelques petites obſervations Critiques (*B*).

(*a*) *Il eſt nommé* Roboul *dans la* Confeſſion de Sancy, *Livr. II, Chap. VI; mais, c'eſt probablement une faute d'impreſſion.*

(*b*) *En* 1595.

(*c*) *En* 1596.

(*A*) *Il publia quantité de Libelles atroces contre les Réformez.*] En voici la Liſte, auſſi éxacte que le peu de ſoin des Bibliothécaires m'a permis de la dreſſer.

I. *Salmonée*, Piéce faite particuliérement contre Jean de Falgueiroles, Miniſtre de Nimes, principal Auteur de ſon Excommunication, qui fit une *Réponſe* à ce prémier *Salmonée*, laquelle en attira un ſecond.

II. *Second Salmonée*, beaucoup plus gros que le prémier, & fait contre tous les Miniſtres de Languedoc.

Ces deux *Salmonées* ont été réimprimez enſemble, ſous le tître général de *les Salmonées*; & ces nouvelles éditions ſe ſont faites *à Lyon, chez Jaques Rouſſin, en* 1597, *in* 12°; & *à Arras, chez Guillaume de la Riviere, en* 1600, *in* 12°.

III. *La Cabale des Réformez, tirée nouvellement du Puits de Démocrite, par J. D. C.*; imprimée *à Montpellier, chez le Libertin, Imprimeur de la Ste. Reformation, en* 1597, *in* 8°, 1600, in 8°, & 1601, *in* 12°.

IV. *La Satyre Ménippée du Synode ou des Actes de la Sainte Réformation à Montpellier, le* 15. *May* 1598: imprimée *à Montpellier, chez le Libertin, Imprimeur de la Ste. Réformation, en* 1599, *& en* 1600, *in* 12°, dans le *Catalogus Libror. Jo. de Witt Nepotis*, pag. 179, on la placée bonnement parmi les *Concilia*, ſans s'appercevoir, que ce n'étoit qu'un violent Libelle de Reboul contre les Réformez.

V. *Le Schisme, en pluſieurs Parties.*

VI. *Apologie de* G. Reboul *ſur la Cabale des Réformez*; imprimée *à Lyon, chez Jaques Rouſſin, en* 1598, *in* 8°; *à Montpellier*, en 1600, in 8°; & *ſans Indication de Lieu, en* 1601, *in* 12°. Le tître de cette prémiére édition porte, *Avec Permiſſion*; mais cette Permiſſion ne s'y trouve pas, non plus que dans la ſeconde & dans la troiſiéme.

VII. *Les Plaidoyés de* G. Reboul, *en la Chambre mi-partie de Caſtres, contre les Miniſtres*: imprimée *à Lyon, chez Bertrand, en* 1604, *in* 8°. Il y a trois *Plaidoyés*.

VIII. *L'Anti-Huguenot*, dont je ne ſaurois noter l'Edition: tître, qui a été copié depuis, dans *le petit Anti-Huguenot*, publié vers les années 1615, ou 1620; & dans *L'Anti-Huguenot au Duc de Rohan, pour répondre à ſon Manifeſte ou ſa Déclaration*, imprimé *à Paris, chez Bourriquault, en* 1627, *in* 8°.

Outre tous ces écrits, il promettoit encore,

Les Bacchanales, ou la furieuſe Reception de la Cabale, *par les Pères Conſiſtoriaux de Niſmes*, comme une *Suite de cette* Cabale

Les Miniſtreſſes, eſpéce de Poëme Cronique.

Tels ſont les Ecrits de Reboul contre ſes anciens Frères. *Le I, Acte du Synode nocturne des Tribades Lemanes*, imprimé *en* 1608, *in* 18, m'a encore tout l'air d'une Piéce de ſa façon contre l'Egliſe de Geneve;

Sa *Satire*, contre le Roi d'Angleterre Jaques I, celle contre Mr. de Villeroy, & celle contre le Pape, dont on ne ſait, ni les Tîtres, ni les Editions, acheveroient cette Enumération des Ecrits de Reboul.

(B) *On verra des preuves de tout cela dans quatre Paſſages curieux, que je vais rapporter avec quel-*

quelques petites Observations Critiques.] I. Le prémier est de PIERRE DE L'ETOILE, Auteur du *Journal du Regne de Henri III*, dont les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France, depuis 1515, jusqu'en 1611*, y compris ce même *Journal*, ont été imprimez *à Cologne, chez les Héritiers de Herman Demen*, (c'est-à-dire, *à Bruxelles, chez François Foppens*,) *en 1719, en 2 volumes in 8°.* Voici ses propres termes, avec le petit correctif de JEAN GODEFROY, Editeur de ces *Mémoires*. „ Un nommé *Reboul*, qui avoit esté de la „ Religion, & à Mr. de Bouillon, depuis s'estant „ revolté, estoit appointé & stipendié du Pape, fut „ dans ce temps (Sept. 1611.) arresté Prisonnier „ à Rome, pour avoir écrit un Libelle diffamatoire „ contre Mr. de Villeroy, contenant choses atroces „ & sanglantes. *Il avoit été Sécrétaire du Maréchal de Bouillon. Il fut décapité à Rome, le 25. Septembre de cette année 1611. Une Satyre contre cette Cour luy cousta la vie, & non pas celle qu'il avoit faite contre Mr. de Villeroy* (1)." Ce seroit-là un IX. Ouvrage de Reboul, s'il étoit bien certain qu'il l'eut fait: mais; c'est ce que je ne me souviens point d'avoir vû nulle part ailleurs.

(1) Mémoires pour servir à l'Hist. de France, *Tom. II, pag.* 379. *L'Edition du* Journal de Henri IV, *détaché de ces Mé*moires, & *imprimé séparément avec des Remarques* à la Haye, en 1741. en 4 vol. in 8; *dit, Tom. IV, pag.* 224, stipendié du Pape pour écrire; *ce qui donne lieu de croire, qu'il étoit emploïé dans quelque Sécrétairerie.*

II. Le second est tiré du *Mercure François*, le seul Journal Historique & Politique qu'on eut en France au commencement du XVII. Siécle. „ En „ ce Mois d'Octobre 1611", y dit-on, „ les „ Nouvelles arrivérent à Paris, que le Sieur de Re„ boul avoit esté décapité à Rome, pour y avoir „ trop escrit. . . . la fortune & la vie de Re„ boul donnoient de la pitié; mais, avec ce mot: „ *Il estoit de vray trop satirique.* Il avoit esté en sa „ jeunesse instruit, en la Religion prétendue ré„ formée, servi de Sécrétaire à Mr. le Mareschal „ de Bouillon. S'estant fait instruire, & aïant fait „ Profession en la Religion Catholique, il l'em„ brassa avec tant d'affection, qu'il se monstra En„ nemi, par aucuns Livres qu'il fit contre les Mi„ nistres; entre autres, ses *Salmonées*, l'*Anti-Huguenot*, son *Apologie*, la *Cabale des Réformez*, „ & la *Satyre Ménipée sur le Synode de Montpellier.* „ Dans la Préface de ses *Plaidez* (Plaidoyés), il „ asseure, que sa seule conversion fut la cause de la „ haine que les Ministres luy portoient; lesquels luy „ avoient suscité une grande querelle, & un procès, „ contre le dit Sieur Mareschal, dont il n'avoit point „ trouvé de lieu plus seur pour sa conservation; „ que les murailles d'Avignon, & son Voyage „ d'Italie, & sa demeure à Rome, pendant que „ son Frère justifieroit à la Chambre de Castres, „ qu'au lieu d'unze cens escus qu'on luy demandoit „ pour reste de ce qu'il avoit manié des deniers de „ Mr. de Bouillon, il lui en estoit deu mille, qui „ lui avoient esté adjugés par Sentence contradictoi„ re au Présidial de Nismes. Reboul devenu donc „ Citoyen de Rome, bien-venu & aimé du Cardi„ nal Baronius Bibliothécaire Apostolique, & par „ Lettres recommandé au feu Roy Henri le Grand „ de lui faire du bien, voit en peu d'années ce grand „ Roy, & ce Cardinal qui lui servoit de Mecenas, „ au Tombeau. Depuis, voyant la face de ses af„ faires changée, estant esconduit de quelques pré„ tentions, son humeur, trop portée à la Satyre, „ luy en fit faire une trop mal-à-propos, qui lui „ cousta la vie le 25. Septembre de cette année. Il „ fut décapité en Prison, & vû mort au bout du „ Pont St. Ange. Pauvre Homme, qui, escrivant „ de Rome en France à un sien ami, en parlant de „ ses Ennemis les Ministres, lui mandoit, sans sça„ voir ce qui lui adviendroit à lui-mesme: *Qu'ils* „ *bravent, & qu'ils menacent, tant qu'ils voudront.* „ *Toutes leurs bravades, toutes leurs menaces, voi*„ *re tous leurs efforts, pour ce bel exil, ne me se*„ *ront qu'autant de dégrés d'une vraye & solide gloi*„ *re. Car, pour le dessein de Rome, quiconque soit-*„ *il, qui l'entreprendra, qu'il ne pense pas tant aux* „ *vengeances des Consistoires, qu'arrivé sur le Ty*„ *bre, & passant sur le Ponte molo, il ne se sou*„ *vienne du Château St. Ange. Vous sçavez ce que* „ *je veux dire* (2)." Ainsi voilà un nouvel & X, Ouvrage de Reboul.

(2) Mercure François, *Tom. II, pag.* 277, 278.

III. Le troisiéme est pris d'une *Lettre du* célébre CASAUBON *à Thomas Morton* du 2e. de Janvier 1612. *Audi & novum ab Urbe Roma Nuncium. Meministine ejus Libelli, quem legebat Regis* (Jacobi I,) *Majestas, cum vos me ad ipsum adduxistis? Liber erat furiosus furiosi hominis (vel potius Dæmonis,) quo Geneva sum familiariter usus. Ille Alastor se venturum in Angliam minabatur, Populos in Regem concitaturum, ipsum serenissimum Regem (horresco referens!) suffocaturum. Credo metuere te ab isto novo Goliatho, & Pyrgopolynice. Desine timere. Suspensus est ante aliquot septimanas. Ubinam? inquies: Romæ. Cujus jussu, qua de causa? Papæ jussu, propter violatam Regum Majestatem. Neque potest dubitari, appellatione* Regum, *intellectum esse* Regem serenissimum Jacobum. *Nam, quem alium Regem læserat? Profecto nullum. Hoc quo animo fecerit Romanus Pontifex non quæro: Dei providentiam γονυπετῶς adoro* (3). Il y a là quatre petites réfléxions à faire. 1. En faisant éxécuter ce Satirique, le Pape ne songeoit qu'à venger *sa propre Majesté* injuriée & violée, & nullement celle *du Roi Jaques*, comme se l'est imaginé Casaubon. II. Si Colomiés, qui a fait une *Clef* pour expliquer les noms obscurs ou déguisés dans ces *Lettres de Casaubon*, avoit vû celle-là, il y auroit sans doute reconnu Reboul; & cela d'autant plus qu'il est tout ouvertement nommé dans la Lettre MXC, en ces termes; que je transcris d'autant plus volontiers, que ce sera une occasion fort naturelle de corriger une très grosse faute, qui s'y est glissée. *Aiant connoissance de Reboul, & aiant vû, lorsque j'étois en Languedoc, les Escrits qu'il a faits contre les Ministres & le Consistoire de Nismes, & autres diverses Pièces de lui contre le Sabnonée* (lisez *comme le Salmonée*, ou mieux encore *les Salmonées*,) *& semblables, j'ai assuré Sa Majesté, que l'Auteur de ce Libelle est* REBOUL, *comme aussi je l'avois ainsi appris estant à Paris* (4). III. Voilà donc un XI. Ouvrage de Reboul, dont il n'est point parlé ailleurs; que je sâche. IV. Enfin, l'on dit là, que Reboul fut *pendu*; & les passages précédens disent bien précisément, qu'il fut décapité. Comme ils sont également de trois François Auteurs contemporains, & écrivant à trois mois simplement de différence, on ne sait pas trop pour laquelle de ces opinions se déterminer.

(3) Isaaci Casauboni Epistola ML, *Editionis Almeloveenianæ, pag.* 611.

(4) Idem, ibidem, Epist. ad Card. Peronium, *pag.* 636.

IV. Le quatriéme, & le plus curieux, est de Mr. LE DUCHAT, qui a pris la peine d'y faire entrer tout ce qu'il savoit du misérable Reboul; & comme il contient diverses particularitez nouvelles, j'ai cru le devoir ajoûter ici en ces termes. „ REBOUL étoit de Nimes. Il avoit été Sé„ crétaire de Mr. le Maréchal de Bouillon; & „ avoit été chargé de quelques-unes de ses affai„ res en Languedoc & en Dauphiné; pour raison „ desquelles Mr. de Bouillon lui redemandoit „ une Somme de 1200 Ecus (5). Comme Re„ boul vivoit fort mal; & que, d'ailleurs, ensuite „ de deux Voïages qu'il fit, l'un à la Cour, & „ l'autre à Avignon, on remarqua qu'il s'étoit „ laissé corrompre & gagner, en ce qu'à son re„ tour il avoit voulu semer la division dans le „ Consistoire de Nimes; il fut excommunié, à la „ poursuite principalement de Jean de Falgueirol„ les, Ministre: & l'on fit en même tems, à O„ range, & en d'autres lieux où Reboul avoit de„ meuré, des informations contre sa conduite, „ qui ne justifiérent que trop le procédé du Con„ sistoire envers cet Homme. Tôt après en 1596, „ Reboul ne manqua point de changer de Reli„ gion (6): & comme il vouloit beaucoup de mal „ au Consistoire de Nimes, & sur-tout au Mi„ nistre Jean de Falgueirolles, qu'il regardoit com„ me celui qui avoit contribué plus que Personne „ à le faire excommunier & connoître pour ce „ qu'il étoit; en la même année 1596 il pu„ blia contre ce Consistoire, au sujet de son ex„ communication, un Libelle qu'il intitula *Salmonée.* Dans ce Libelle, s'attaquant personnelle„ ment au Ministre *Jean de Falgueirolles*, dans le „ nom duquel il trouva depuis par Anagramme „ les mots d'*Enragé Fils d'Eole* (7), il se moc„ quoit de son excommunication résoluë à Nimes „ par les soins de ce Ministre, & la comparoit à „ l'entreprise de *Salmonée, Fils d'Eole*; lequel, „ aïant voulu contrefaire un jour la foudre de Ju„ piter, & tous ses efforts n'étant allez qu'à faire „ de la fumée, du bruit, & rien plus, fut fou„ droié aux Enfers par Jupiter, en punition de sa „ témérité. Il y eut une *Réponse* à ce prémier „ *Salmonée*, à laquelle Reboul en ajoûta pour re„ plique un second beaucoup plus gros, dirigé con„ tre tous les Ministres de Languedoc. Il fit aussi „ de même stile une autre Piéce, intitulée *Le* „ *Schisme*, divisée en plusieurs Parties: & fut, ou voulu

(5) Reboul dit unze cens Escus, *dans la Préface de ses* Plaidoyés.

(6) Richeome, Traité des Images, *Chap. dernier.*

(7) *Voilà un Echantillon des injures de* Reboul: & *voici une de ses mauvaises & fades plaisanteries. Il introduit un Ministre en Chaire, qui n'a pour tout auditoire que sa Femme; &* *il leur fait chanter ces passages des Pseaumes en Vers*

Je suis au Butor semblable
De la Terre inhabitable

dit le Mari d'une voix forte,

Et moi comme la Chouëtte
Je fais au Bois ma retraite

répond la Femme d'une voix criarde & glapissante.

„ voulut bien être crû, Auteur de la *Cabale des Réformez*, & des *Actes du Synode de Montpellier*; & fit même son *Apologie*, sur tous ces „ Ecrits, publiée en 1598. Il disoit aussi, qu'il „ avoit encore deux autres Piéces prêtes à paroître; l'une, qui étoit une suite de la *Cabale*, „ intitulée *Les Bacchanales ou la furieuse Réception de la* Cabale, *par les Pères Consistoriaux de Nimes*; & l'autre, qui étoit une espéce de „ Poëme Cronique, aïant pour titre *Les Ministresses*. Mais, comme Reboul étoit très décrié; „ que mesme les Eglises de Guïenne le poursuivoient devant le Roi & à la Chambre mi-partie, pour raison des insolences & des calomnies „ contenuës dans tous ses Libelles; & que, d'ailleurs, à la veille comme il étoit de perdre son „ Procès contre le Maréchal de Bouillon, il se „ voïoit réduit à finir ses jours en Prison, ou à „ restituer une Somme qui passoit de beaucoup la „ valeur de tout son bien; il quitta la partie à „ tous ses Ennemis, pour se sauver d'abord à „ Avignon, d'où le Père Cotton, duquel il se „ disoit le Prosélite, lui fit prendre le chemin de „ Rome. Selon toutes les apparences, un Homme tel que Reboul ne pouvoit choisir de retraite qui lui convint mieux que la Ville de Rome: & comme il avoit en France de bons Protecteurs, en la Personne du Roi Henri IV, „ & de Mr. de Villeroi (8), il sembloit, que, „ du caractère dont il étoit, il acquerroit bientôt en ce Païs-là de puissans Patrons, qui lui „ feroient une belle fortune. En effet, Mr. le „ Cardinal d'Ossat eut ordre de le recommander „ au Cardinal Baronius, qui se déclara le Mécene de Reboul. Mais, la mauvaise Phisionomie „ de cet Homme, son visage pâle & blême, ses yeux „ affreux, un port inquiet, & un regard furieux qu'il „ avoit, & qui ne lui annonçoient rien que de funeste, „ (9), sembloient rebutter quiconque auroit voulu s'emploïer pour lui. On ne l'avançoit donc „ pas: &, après dix ans & plus de séjour à Rome, loin qu'on lui eut donné quelque bon Bénéfice, à peine, depuis la mort du Cardinal „ Baronius, trouvoit-il quelqu'un qui voulut lui „ donner un chétif repas. Cependant, ce malheureux, au plus fort de sa misére, conservoit encore toute sa haine & toute sa fierté contre ceux „ qui l'avoient autrefois avec tant de sujet diffamé dans le Languedoc: il ne desespéroit pas même, disoit-il, s'ils avoient le courage de venir „ le poursuivre jusques dans Rome, comme ils „ l'en menaçoient, de les faire envoïer au supplice, dont lui-même étoit pourtant tout proche. Reboul avoit écrit ces insolentes vanteries „ à un de ses Amis de France depuis la mort de „ Henri IV: auquel tems desespérant de rien obtenir desormais de la Cour de Rome, qu'il ne „ le demandât lui-même, il fit de vigoureuses „ poursuites auprès du Pape Paul V, pour en impétrer certain Bénéfice qui l'auroit accommodé, mais en vain; car, un autre en fut pourvû. Ce qui mit Reboul en un tel desespoir, „ qu'il ne put cette fois-là se refuser le plaisir de „ se venger du Pontife par une Satire ou Pasquinade, dans laquelle il fit entrer tout le fiel & „ tout le venin, que la mauvaise humeur où il „ se trouvoit pouvoit fournir à son esprit naturellement impatient & satirique. Le Pape l'aïant „ vûë, il ne fut plus question que d'en découvrir l'Auteur, & la Piéce aïant été reconnuë „ pour être de Reboul, toute la grace, que ce Pape mal endurant voulut bien faire au coupable, „ fut, que le nouveau converti & mal-avisé Reboul, qu'on avoit d'abord arrêté, seroit décapité dans sa Prison; ce qui fut éxécuté le 25. de „ Septembre 1611. Son corps fut depuis longtems exposé au bout du Pont Saint-Ange, au même endroit où Reboul avoit peu auparavant placé, „ par imagination, & par espérance, les cadavres „ de ses Ennemis les Ministres du Languedoc, „ (10)."

(8) Lettres du Card. d'Ossat, Livr. VIII, Lettres CCXCVIII, & CCCII.

(9) Apologie de Reboul, *pag.* 70, *ou folio* 20.

(10) Le Duchat, Remarq. sur la Confession de Sancy, *Livr. II, Chap. VI, pag.* 370-374.

RODERIC DE ZAMORA: Voïez SANCIO (RODRIGUE).

ROYE (GUI DE) Auteur François & Ecclésiastique de la fin du XIV. Siécle, dont les Bibliothécaires Ecclésiastiques ne font absolument aucune mention, & dont les François ne parlent que très imparfaitement, fut Evêque de Verdun, ensuite Archevêque de Sens, & enfin Archevêque de Reims (*a*); il mourut le 8. Juin 1409. Je donnerai ci-dessous la Notice Historique & Critique du seul de ses Ouvrages que l'on connoisse (*A*).

[*a*] Singularités Hist. & Litt. *Tom. III, pag.* 353.

(*A*) *La Notice Historique & Critique du seul de ses Ouvrages que l'on connoisse.*] Cet Ouvrage (1) a pour titre *Le Doctrinal de Sapience*. J'en ai une Edition intitulée ainsi: *Le Doctrinal de Sapience, q cötient to' les Estats du Monde, imprimé nouuellement xviv*, apparemment M. d. xviv. C'est un petit in 4°, de caractères gothiques. Il y en a une Traduction Angloise, intitulée *The Doctrinal of Sapience, right utile and profitable to alle Crysten Men, by the ryght reverent Fader in God* GUY DE ROYE, *by the divine Myseration Arche-Byshop of Sence*; faite par *Guillaume Caxton*, imprimée *à Westmister*, par lui-même, & *achevée le vij. de May* 1489, *in* 4°. C'est la première Edition de Caxton où l'on voit son chiffre W. C. L'on pourra juger de la nature de cet Ouvrage, & du but de son Auteur par cette espéce de Préface qui le précéde.

„ Ce present Liure en Francoys est de tres grant „ prouffit & edification, & est examine & esprouue à Paris par plusieurs Maistres en Diuinite, „ & la fait & transcript reuerent Pere en Dieu „ Monseigneur Guy de Roye, par la Miseration „ diuine Archeuesque de Sens, pour le salut de „ son ame, & des ames de tout son Peuple, & „ par especial pour les simples Gens lais pour lesquels ledit Liure a este fait especiallement. Et „ ordonne & commande ledit reuerent Pere par „ feruente deuotion, que en chascune Paroisse de „ la Cite & Diocese de Sens ayent ung tel Liure, & que les Curez & Chapellains des dites „ Paroisses en lisent au Peuple deulx ou trois „ Chapistres se aulcuns en veulent ouyr. Et affin „ que les Curez & Chapellains soient plus devots à le lire, & le Peuple à louyr, le reuerent Père, au salut de leurs ames, & en esperance quon prie Dieu pour luy, a donne & „ otroye à tous ceulx qui sont en estat de grace, „ que de ce Liure liront a autruy uingt jours de pardon, & aussi à touts ceulx qui en oiront lire, „ & qui par eux en liront, & qui prieront pour „ le dict reverend Pere, x jours pour chascune „ fois perpetuellement: Et sil aduient que aucun „ face doubte d'aucune chose contenue en ce dit „ Liure, & ou ne lentend pas bien, pource qu'il „ a este fait briefuement & grossement, pour les „ simples Gens, par ledit reuerend Pere, ou ses „ Successeurs, ou leur Conseiller, en sera donné „ declaration souffisante, qui le uoudra auoir."

[1] *Ecrit en Latin par Guy de Roye, Archevêque de Sens*, Lenfant, Hist. du C. de Pise, *pag.* 202, 236; *& trad. en François, & étendu par un Religieux de Cluny*, Chais, Jubilé, *pag.* 112.

Cela est suivi de la Table des 92 Chapîtres, ou Articles du Livre, après quoi continue ainsi cet Avertissement.

„ Ce qui est en ce petit Liure doivent enseigner les Prestres à leurs Parochiens. Et aussi „ pour les simples Prestres, qui nentendent pas „ bien les Escriptures, comme pour les simples „ Gens; est-il faict & mis en Francoys par grant „ Conseil & Deliberation & esprouvé ainsi comme il est dict à la Table. Et pour ce, comme dict lEscripture, plus esmouvent les simples „ Gens à devotion quand ils oyent dire exemples „ vrayes, que grant auctorité de Science, comme „ il appert par le reuerent Pere Docteur Bede, „ Prestre, qui dit ès Hystoires d'Angleterre que „ un Euesque dEscosse fut enuoyé pour prescher „ la Foy de nostre Seigneur Jesus Crist en Angleterre. Mais, pource quil usoit en ces Sermons dauctoritez subtiles, tellement que les simples Gens ny prenoient point de saueur, il sen „ retourna sans rien faire. Pourquoy on y envoya une autre de moindre science, mais il estoit „ plus cault, & usoit plus communement les Sermons

„ mons de exemples & de paraboles communes „ que lautre, lequel convertit presq; toute An- „ gleterre."

Voilà bien l'Evêque que Charles II envoïa en Norfolc.

Dans le dernier Chapître, particuliérement intitulé *L'Excusation de celuy qui fist ce Liure*, il est dit: „ Ce Liure fut premierement fait en lan „ de grace M. CCC. quatre vingts & huit par „ reuerend Pere en Dieu Monseigneur Guy de „ Roye, Archeuesque de Sens. Mais, lan apres „ en suivant un Religieux de l Ordre de Clugny „ regarda & leut ce Liure diligemment & trouva „ quil estoit bien brief selon la matiere, & y mist „ plusieurs exemples, auctoritez, & Chapistres de „ Docteurs & de Maistres auctorisez, iacoit q̃ „ molt briefuement soit fait . . . . . Je nai fai q̃ „ traire les parolles de ce Liure des Sainctes Es- „ criptures, & de Liures des Traictes des Doc- „ teurs & des Maistres, ... & les ay enioinc- „ tes lune aux lautre. Il ny a rien du mien que „ la peine que jay eue en reuersant moult de Li- „ ures"

En effet, dans chaque Chapître, après la Doctrine posée, les Conseils donnez, vient toujours quelque éxemple, & quelque fois même plusieurs, quelque fois pris de l'Ecriture, mais le plus souvent tirés des Dialogues de St. Gregoire le Grand, vrai Répertoire de contes superstitieux & de fables puériles. Aussi cet admirable *Doctrinal* en est-il tout rempli. En voici quelques passages.

Folio ix. & x. „ Et pource que St. Jacques, „ le Frere de St. Jehan l Euangeliste, ressembloit „ du visaige à nostre Seigneur, le faux Judas auoit „ paour quils ne faisoient a prendre nostre Seigneur, „ il le salua & baisa en lappellant Maistre . . . . „ Puis apres les Juifs puans & ors lui crachoient „ villainement en sa belle face. . . . . Hee ame „ deuote se tu eusses veu adonc ton Createur, ton „ Frere, ton Pere, ton Createur, le doulx Jesus „ Crist, le souuerain Juge, & le Roy de Gloire, „ en cet estat!"

Folio xxix. „ Moult de simples Gens ne doub- „ tent point les sentences d'Excommunication, & „ dient que leur pot ne laisse pont à bouillir au „ feu." Satire.

Folio xxxvij. „ On lit dune simple Femme q̃ „ souvent alloit au Monstier le Prestre de l Egli- „ se auoit tres mauvaise voix, & toutes fois quil „ chantoit ceste Femme plouroit. Le Prestre la „ vit, & cuidoit quelle plourast pour son beau „ chanter, si s'en efforçoit plus fort, & comme „ plus fort chantoit, la Femme plus fort plouroit. „ Le Prestre ne se peust plus tenir, mais lui alla „ demander pourquoy elle plouroit en l Eglise quand „ il chantoit? Helas Sire dist-elle, je doibs bien „ plourer. Car ie avoye ung Asne, q̃ me faisoit „ moult de bien q̃ jay perdu, & il me semble que „ quand ie vous oy chanter, q̃ en soit-il. Le „ Prestre, q̃ cuidoit avoir louange, sen alla tout „ confus & mocqué."

Folio xxxix. Les sept Petitions de la Patenostre.

Folio xlii. „ Nous lisons en l Histoire St. Ba- „ sille, & le tesmoigne Philebert Euesque de Car- „ note en Cesarie, q̃ Julien lapostat fut premier „ Moine, puis apres renia toute Crestiente & „ fut Empereur de Romme, & vint deuant la „ Cite de Capagnée . . . . . La nuict après St. „ Basille estoit en l Eglise nostre Dame, & vit en „ vision une grande multitude d Anges, & au „ milieu une Dame qui se seoit sur ung Trosne, „ & dist aux autres, Appelles-moy tantost Mer- „ cure, qu'il aille occire Julien lApostat, q̃ mon „ Fils & moy blaspheme. Celuy Mercure estoit „ ung Chevalier, lequel Julien, pour la Foy Jhe- „ sus Crist soustenir, avoit mis à mort, & estoit „ enterre en l Eglise de Carnote. Tantost Mer- „ cure, par le commandement de la Vierge Ma- „ rie se leva & print ses armes qu'on lui gardoit „ en l Eglise, & alla en la Bataille où Julien lA- „ postat estoit, & tantost quil vit Julien, il ferit „ son Cheval des Esperons, & vint à luy hardi- „ ment, & le perça parmy le corps, & se depar- „ tit quon ne sceut quil devint. Et Julien en „ mourant emplit sa main de son sang, & le get- „ ta en lair en disant, Tu as vaincu Galileen... „ Ainsi mourut Julien l Apostat, & puis le laisse- „ rent tous ses Gens. Adonc vindrent ceux de „ Perse, qui lescorcherent depuis la teste jusques „ aux pieds, & de sa peau firent une scabelle „ dessous les pieds du Roy de Perse, contre lequel „ il alloit guerroyer."

C'est grand dommage qu'Ammien Marcellin ait ignoré ces curieuses Anecdotes.



S.



ABIONETTA (GERARD DE): Voïez GERARD DE SABIONETTA.

SAINT-JUSTE (JEAN DE) Auteur jusqu'à présent inconnu, mais probablement François de Nation, quoi qu'il ait écrit en Latin. Son Livret, intitulé par son Editeur *Diarium Itineris Philippi IIII, Regis Francorum, e Tabulis Fagineis ceratis autographis* JOANNIS DE SANCTO JUSTO *excerptum ab* ANTONIO COCCHIO *Mugellano*, est tout-à-fait singulier, étant écrit sur des Tablettes de bois de Hêtre enduites de cire, & consistant en 14 de ces Tablettes, dont la prémiére & la derniére ne sont écrites que d'un côté, ce qui réduit tout le Volume à 26 pages. Il contient le *Journal* d'un Voïage fait par la Cour de France, sous le Regne de Philippe le Bel, depuis Paris jusqu'à Gand & Bruges, & de son Retour par la Picardie, la Normandie, l'Orléanois, & le Blesois, au Château de Vincennes; & cela, depuis le 28. d'Avril 1301, jusqu'au 29. d'Octobre de la même année. Ce rare & singulier Manuscrit, peu intéressant par sa matiére, puis qu'il ne s'y agit guéres que de la dépense journaliére faite pendant ces six mois, mais néanmoins fort curieux tant par sa fabrique desormais inusitée, que par les noms de quelques Seigneurs & grands Officiers de cette Cour, après avoir appartenu à un *M. le Scot*, en 1621, à un *M. de Baradat* en 1622, à un *Lagny* en 1632, à un *Dauvet*, à un *Thomas Ricciardi*, à un *Vincenzia Maria Sozzifanti* de Pistoie, où le Père Mabillon l'a assez légérement examiné, en 1686, & à *Camillo Visconti*, passa enfin dans la Bibliothéque de *Jean-Gaston*, Grand-Duc de Toscane, à qui ce Cavalier en fit présent: &, pour en donner connoissance au public, ANTONIO COCCHI, natif de Mugello, Médecin de Profession, en fit, à la requisition de Pompeo Neri, une Description, intitulée *Lettera Critica sopra un Manoscritto in Cera*; dédiée à ce même Pompée, contenant ce *Journal* presque entier, accompagné de ses Observations tant Critiques que Médicinales; & imprimée *in Firenze*, *nella Stamparia all'Insegna d'Apollo*, 1746, *in piccolo* 4°. Ce sont onze feuilles, de gros caractère & de fort petites pages, dont la derniére, imprimée en hauteur, est une copie figurée de la disposition des Comptes que renferme ce *Journal*. Je me suis d'autant plus aisément déterminé à en dresser ce petit Article, qu'il pourra servir de Supplément aux Bibliothéques des Ecrivains François de La-Croix-du-Maine & de du Verdier, où il n'est fait aucune mention de ce JEAN DE SAINT-JUSTE.

SAINT-RE'AL (L'ABBE' DE (*a*).) On connoit si peu cet Auteur, qu'on ignore jusqu'à son nom de Batême, & qu'on ne sait pas même si le nom de Saint-Réal est celui de sa Famille, ou bien celui du lieu de sa naissance, ou bien enfin celui de quelque Terre ou de quelque Abbaïe qu'il ait possédée. La date d'un de ses Ouvrages (*b*) sembleroit favoriser l'un ou l'autre de ces derniers sentimens; mais, ce n'est-là qu'une foible conjecture, sur laquelle il n'y a pas apparemment beaucoup de fonds à faire. Quoi qu'il en soit, voici ce que j'ai pu déterrer de son Histoire tant dans ses propres Ecrits, que dans ceux de divers autres Auteurs. Il est né en Savoie (*c*); mais, on ne sait, ni où, ni quand (*d*). Etant venu fort jeune en France, & après y avoir été pendant quelque tems Disciple du fameux Varillas avec lequel il se brouilla (*A*), il se fit con-

[*a*] *Presque tout le Texte de cet Article, composé dès l'année 1720, a déjà été imprimé, sous le titre d'A*vertissement, *à la tête des Editions de 1722, 1724, & 1725 du Recueil des* Oeuvres de l'Abbé de St. Réal: *& c'est de là principalement qu'est tiré ce que le Père* Nicéron, *Barnabite, vient de dire de cet Abbé dans ses* Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres, *Tom. II, pag.* 134, *& suiv.*

[*b*] *Celle de son Traité* de la Valeur, *qui est conçuë en ces termes:* A S. R. [*apparemment* SAINT-RE'AL] le dernier Octobre 1688.

[*c*] *Patria Sabaudus.* Bælius *in* Epistola de Scriptis Adespotis, *a calce* Deckeri de Scriptis Adesp. *pag.* 377. Lettres de Bayle, *pag.* 65, 351, 352. Lenglet, *Préf. du II. Tome de la* Méthode d'étudier l'Histoire. Mongaut, *Préf. des III. & IV. Livres des* Lettres de Cicéon à Atticus.

[*d*] *Les Auteurs du* Journal de Trévoux *ont remarqué sur ceci, dans leur Mois de Janvier* 1725, *en faisant l'extrait de la prémiére Edition de ce Recueil, qu'ils avoient trouvé que l'Abbé de St. Réal* étoit né à Chambéri; *qu'il* y avoit reçu au Batême le nom de CE'SAR; *que* son Ayeul avoit été Juge-Mage de Tarentaise; *que* son Père avoit été Conseiller du Sénat de Chambéri; *que* son nom de Famille est VICHARD; *& que* celui de SAINT-RE'AL n'est qu'un nom de Terre. *Cette Note est prise de l'*Avertissement *de l'Edition* de 1725.

(*A*) *Il fut Disciple du fameux Varillas, avec lequel il se brouilla.*] C'est Mr. Bayle, qui nous apprend cette particularité. *L'Abbé de Saint-Réal* . . . . ., dit-il (1), *qui étoit un des éleves de Mr. de Varillas, s'est mis mal dans son Esprit; Mr. de Varillas se plaignant qu'il lui a dérobé des Ecrits de la derniére conséquence.* On ne doit point ajoûter foi légérement à de semblables reproches; mais aussi ne doit-on point les supprimer, lors qu'on fait la vie d'un Auteur, & qu'on les trouve dans des Ecrits publics & non satiriques. Ce n'est point les certifier: c'est seulement les rapporter, & en laisser le jugement au Lecteur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a avoué publiquement, que *la plûpart des Exemples*, qu'il a emploïés, *sont tirez de Mémoires manuscrits* (2); qu'on voit qu'il s'est servi dans son *Usage de l'Histoire* (3), en parlant d'Amiot, de diverses Particularitez dont Varillas a aussi emploïé quelques unes dans son *Histoire de Henri II.* (4), & dans son *Histoire de l'Hérésie* (5); qu'il a fait usage dans son *Césarion* (6), de l'information du Duc d'Etampes contre sa Femme, dont Varillas s'est aussi servi dans son *Histoire de François I.* (7): & qui voudroit prendre la peine de chercher de ces sortes de ressemblances dans Varillas en rencontreroit probablement beaucoup d'autres. On verra ci-dessous dans la Remarque (*O*), que cet Abbé a publié des Anecdotes bien semblables à celles de son Maître en fait d'incertitude & même de fausseté;

[1] Lettres de Bayle, *pag.* 65.

[2] De l'Usage de l'Histoire, *pag.* 36.

[3] *Discours III.*

[4] *Livre II, pag.* 203.

[5] *Livre X, pag.* 310.

[6] *I Journée, pag.* 257.

[7] *Tome III, pag.* 98.

connoître à Paris comme Bel-Esprit vers la fin du XVII. Siécle (*e*); & il y publia divers Ecrits, qui le firent regarder comme un Ecrivain habile, & qui lui acquirent de la réputation (*f*) (*B*). Il en partit en 1675, pour s'en aller à Chambéri, où il devoit com-

(*e*) *Son prémier Ouvrage ne parut qu'en* 1671. *Voïez la Remarque* (*B*).

(*f*) Bælii Epist. de Script. Adesp. *pag.* 377. Nouvelles de la Rép. des Lettres, *Octobre* 1684, *pag.* 814. Lettres de Bayle, *pag.* 362, 394. Lenglet, Préface *&c.* Rep. aux Quest. d'un Prov. *Tom. I*, *pag.* 182.

té; & que si elles font partie des Ecrits qu'on prétend qu'il a dérobés, il s'est fait incomparablement plus de tort qu'à son Maître, en s'appropriant de semblables papiers.

L'Auteur d'un *Avertissement* mis à la tête du V. Volume d'une Edition de ses Oeuvres faite à Paris en 1730. est fort plaisant sur ce Chapître. D'un côté, il reconnoit que *ce goût de conjecture & d'invention qu'on reproche* à l'Abbé de St. Réal, *il le puisa peut-être dans le commerce contagieux du plus frivole & du plus romanesque de tous les Historiens, sans en excepter Maimbourg*; &, de l'autre, il soutient, non sans se contredire un peu grossiérement, qu'*il est plus vraisemblable, qu'un Homme de l'esprit & du génie de St. Réal ne put goûter longtems un aussi ridicule Ecrivain que Varillas*. Et c'est ainsi, que l'Auteur de cet *Avertissement* prétend détruire des faits certains & avouëz, par des vraisemblances purement imaginaires.

Le Père le Long prétend qu'il fut, non pas le Disciple de Varillas, mais son Adjoint dans la Collation que Mr. Colbert faisoit faire avant l'année 1662. de sa Copie des Mémoires de Mr. de Brienne avec celle de la Bibliothéque du Roi (8); mais, cela ne s'accorde guéres avec le peu d'âge que cet Abbé se donne lui-même dans un de ses Ecrits composé en 1682 (9).

(*B*) *Il publia* à Paris *divers Ecrits*, ... *qui lui acquirent de la réputation.*] Le prémier qu'il donna étoit intitulé *De l'Usage de l'Histoire*, & fut imprimé *à Paris, chez Barbin, en* 1671, *in* 12; & réimprimé aussi-tôt *à Wesel, chez André de Hoogen-Huysen, en* 1672, *in* 12°. Ce sont VII Discours, dans lesquels il traite de la manière dont il souhaitoit qu'on lût l'histoire. J'en parlerai plus au long ci-dessous dans la Remarque (*K*).

L'année suivante, il publia *Dom Carlos, Nouvelle Historique*; imprimée *à Amsterdam, chez Jaq. l'Amoureux, en* 1672; *à Paris, chez Pierre Michel, en* 1673, *in* 12; & puis en divers autres lieux & tems; & enfin dans différens Recueils. Cet Ouvrage que Mr. de Rocolles attribuë mal-à-propos à l'*Abbé de Villars* (10), étant très sérieux, & l'Auteur en parlant lui-même (11) comme d'une Histoire composée sur les témoignages des Auteurs les plus autentiques qu'il a pu recouvrer, & non simplement comme d'une *Nouvelle Historique*, il est à croire que ce n'est pas lui, mais le Libraire, qui lui a donné ce titre, que dans les Editions suivantes on a rendu encore moins convenable (12). Le Traducteur Anglois de cet Ouvrage a si bien senti que ce titre ne lui convenoit point, qu'il n'a fait nulle difficulté de le changer, & d'intituler ainsi sa Traduction: *Don Carlos, or an Historical Relation of the unfortunate Life, and tragical Death, of the Prince of Spain, Son to Philip the II; written in French* 1672, *and newly Englished by H. I. London, Herringman*, 1674, *in* 12°, (13). Cette Traduction renouvella en Angleterre la mémoire d'un événement enséveli depuis longtems, & y produisit une Tragédie d'Otway, dont le sujet sçut plaire à tous les Anglois: & en France, où l'on n'öseroit exposer des sujets si voisins de nôtre Siécle, l'Original donna lieu à la Tragédie d'*Andronic*, dont les circonstances sont tout-à-fait semblables à celles de l'Histoire du malhçureux Dom Carlos (14); & dans laquelle l'Auteur a véritablement *peint la foible & cruëlle politique du Père*, mais nullement *les extravagances* du Fils, comme le débite injustement Vigneul-Marville (15). Ce petit Roman fut fort bien reçu du Public; & Mr. de St. Evremont le regardoit comme la plus agréable Nouvelle que nous cussions en François (16). Cela n'a pas empêché qu'on ne l'ait très vivement critiquée dans un Ecrit intitulé *Sentimens d'un Homme d'esprit sur la Nouvelle intitulée* Dom Carlos, imprimé *à Paris, chez Pierre Michel, en* 1673, *in* 12, & *à Amsterdam, en* 1674, *in* 12, mais, ce qu'il y a de singulier, c'est que cet Homme d'esprit, s'amusant à chicaner & vétiller, ne critique point dans ce Livre ce qu'il y a de contraire à la vérité de l'Histoire, & qui méritoit le mieux sa censure (17). Il auroit beaucoup mieux fait de dire tout naturellement, que ce n'est autre chose qu'un de ces *Romans Historiques*, mélez de vrai & de faux; &, par conséquent, d'autant plus nuisibles, que ce qu'il y a de véritable engage un Lecteur d'ailleurs peu instruit à croire ce qu'il y a de fabuleux: Ecrits pernicieux, dont on a depuis quelque tems comme inondé la République des Lettres, & dont un de nos bons esprits a si judicieusement représenté les funestes suites dans cette vive & ingénieuse censure.

Combien ces vains Auteurs de *Livres chimériques*,
Qu'on nomme faussement Nouvelles Historiques,
Fertiles Inventeurs de faux événemens,
Ont-ils *sous de vrais noms composé de Romans*?
Ces Livres si chéris, à la Cour, à la Ville,
Tant qu'on verra des sots, trouveront leur Azile;
De tant de Gens oisifs aux Cabinets gardez,
Comme surs monuments ils seront régardez.
Non, *l'on ne peut douter, que ces Ecrits frivoles*
N'aillent de fictions & d'amourettes folles
Barbouiller nôtre Histoire, & tendre à l'Ecrivain
Dans les Siécles futurs un Piége certain:
— — — — — — — — —
— — — — — — — — —
— — — — — — — — —
— — — — — — — — —
Et peut-être qu'un jour quelque nouveau Segrais,
Osant prendre chez nous ses plus galans Portraits,
En Héros de Roman travestira Turenne;
Et qu'à quelque Héroïne un si grand Capitaine,
De la seule vertu dans son tems amoureux,
Dans le tems à venir addressera ses vœux (18).

En

(8) Le Long, Bibliothéq. Historique de la France, *pag.* 978.

(9) *Voyez ci-dessus la Citation* (*k*).

(10) Rocolles, Hist. véritable du Calvinisme, *pag.* 485.

(11) *Dans* l'Avis *qu'il a mis à la tête.*

(12) *Voyez les Editions des* Oeuvres de l'Abbé de St. Réal *faites à Utrecht, dans lesquelles cette Piéce est intitulée*, Don Carlos, Nouvelle Historique & Galante. *Elle a été insérée dans le Recueil des* Oeuvres de Me. de Ville-Dieu, *imprimé à* Paris, en 1721, en 12 Voll. in 12; *& dans un Recueil* d'Histoires Tragiques & Galantes, *imprimé à* Paris, chez Pierre Witte, [*ou plûtôt*, à Rouen, *sous ce nom*,] en 1715, en 3 Voll. in 12.

(13) Rob. Clavel, Catalog. of Books printed in England &c. *pag.* 41. *Ce fut le* 24 *de Juillet MDLXVIII, que ce malheureux Prince perdit la vie, à l'âge de* 23. *ans, soit de son propre mouvement, soit par ordre de son Père persuadé qu'il en vouloit à ses jours, (car, les Historiens varient beaucoup à cet égard, comme on le peut voir, particuliérement dans les* Mémoires Historiques d'Amelot de la Houssaie, *Tom. I*, *pag.* 203, *& suivantes*). *L'on a remarqué, que cette année se rencontroit précisément dans les lettres numérales de ce Vers d'*Ovide, Métam. *Libr. I*, *Vers* 148,

FILIUs ante DIeM patrIos InqUIrIT In annos.

Voïez la Science des Princes de du May, *pag.* 546, *& le même* Amelot. *Ce Vers se trouve écrit ainsi autour du Portrait de ce Prince, dans le Cabinet de Mr. Lambinet, Conseiller au Parlement de Franche-Comté: Rencontre, certainement singulière & remarquable, & bien plus propre à faire regarder par les superstitieux* Ovide *comme Prophéte, que la prédiction de toutes les vertus de la Vierge Marie trouvée dans son prétendu Poëme* de Vetula *par le bon Homme* Jean Huss. *Voïez sa* Replica contra Prædicatorem Piznensem, *Operum Tom. I*, *pag.* 183, 184.

(14) *Voïez les* Oeuvres de St. Evremont, *Tom. IV*, *pag.* 67; Catalog. of English Plays, *pag.* 12; *& la Préface de Mr.* de Campistron *sur ses* Tragédies.

(15) Vigneul-Marville, Mélange d'Hist. & de Littér. *Tom. II*, *pag.* 186.

(16) Rocolles, Hist. vérit. du Calvinisme, *pag.* 485. Oeuvres de St. Evremont, *Tom. IV*, *pag.* 67.

(17) *Voïez le* Dictionaire de Mr. Bayle, *Article* CHARLES-QUINT, *Remarque* (S).

(18) Oeuvres de l'Abbé de Villiers, *Epître V du Livre I*, *pag.* 234—237. *Il ajoûte, page* 407,

Princes fameux par leurs exploits
Sont par *Segrais* & ses Eléves
Réduits, d'amour à demi fous,
A venir languir aux genoux
De quelque *Princesse de Cleves*.

composer un Ouvrage considérable que l'on n'a point vû paroître *(C)*; mais, où il en fit un autre, que l'on a fort estimé, & qu'un très habile Homme a crû n'être point de sa façon *(D)*. Dans la même année il passa en Angleterre avec la Duchesse Mazarin; mais,

En effet, Mr. de Saint-Réal a beau emploïer *Avis* sur *Avis*, pour nous persuader que *cette Histoire est tirée de tous les Auteurs qui ont écrit sur le tems auquel elle s'est passée*, qu'on les *a citez à la marge des endroits les plus singuliers & les plus extraordinaires*, & qu'ils *parlent tous de l'Amour* de Dom Carlos *pour sa Belle-Mere*: un Lecteur judicieux, qui la voit d'ailleurs toute remplie de sentimens tendres, de rendez-vous mistérieux, de conversations passionées, de fêtes galantes, d'amourettes particuliéres adroitement enchaînées avec la principale, en un mot d'intrigues amoureuses aussi éxactement détaillées que si l'Auteur en avoit été le confident le plus intime; un tel Lecteur, dis-je, se croira toujours très bien fondé à lui demander de quels Mémoires sécrets il a tiré toutes ces diverses Galanteries, & il ne les regardera jamais que comme des Episodes Romanesques, bien plus propres à défigurer le récit de cet événement, qu'à l'orner & l'enrichir. Ce n'est point du tout ainsi qu'il faut traiter l'Histoire: on doit uniquement se proposer pour but d'y représenter purement & simplement la vérité telle qu'on la connoit; &, en user autrement, c'est abuser très criminellement, non seulement de sa plume & de son loisir, mais même du loisir & de la bonne-foi de ses Lecteurs (19). Après tout, cette Piéce ne laisse point d'avoir son mérite du côté du stile & des pensées; & l'on ne doit pas la confondre avec deux autres Piéces à peu près de même titre; l'une, intitulée *Cleante, ou Dom Carlos, &c. Nouvelle*, & imprimée *à Wezel en* 1662, *in* 12°; & l'autre, intitulée *Dom Carlos, Grand d'Espagne, Nouvelle Galante*, & imprimée *à Cologne, chez P. Marteau*, [ou plûtôt *à la Haie, chez H. van Bulderen*,] *en* 1712, *in* 12°. La prémiére est plus ancienne, la seconde plus nouvelle, & toutes deux infiniment inférieures; n'étant autre chose que de ces frivoles & innombrables compositions purement Romanesques, que la nécessité fait entreprendre à des Ecrivains ignorans & mercenaires, que l'intérêt fait imprimer à des Libraires avides, & que l'oisiveté fait lire à quantité de Lecteurs aussi idiots que desoeuvrez, mais, que le mépris raméne infailliblement à leur meilleur & leur plus digne usage entre les mains des Epiciers & des Beurieres, & que l'oubli fait enfin rentrer dans le néant dont ils ne devoient jamais sortir.

Sa *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise en* 1618, fut imprimée *à Paris, chez Barbin, en* 1674, *& en* 1683, *in* 12°, &, tout aussi bien que les deux Ouvrages précédens, on l'a réimprimée diverses fois depuis à Utrecht dans le Recueil des *Oeuvres mêlées de l'Abbé de St. Réal*. On ne tarda pas à la traduire en Italien, & elle fut imprimée en cette langue dans le Recueil intitulé *la Congiura del Conte de Fieschi contra la Republica di Genoua nell' anno* 1547. *Congiura de gli Spagnuoli contra la Republica di Venetia nell' anno* 1618; & imprimé *à Cologne, en* 1681, *in* 12°. On en a aussi une Traduction Angloise intitulée *a Conspiracy of the Spaniards against the State of Venice in 't Iaar* 1618, & imprimé *à Londres*; *en* 16 . . . ., *in* 8°. Elle a eu à peu près le sort de son *Dom Carlos*; car, quelque soin qu'il ait pris d'avertir, qu'il l'a[illegible] *tirée de* divers *Manuscrits ramassez de différens [illegible]eux*, & principalement *de la Bibliothéque du Roi*, on n'a pu s'empêcher de le soupçonner d'y avoir plus emploïé son imagination que ses Recherches, & d'y avoir eu beaucoup plus d'égard à l'ornement qu'à la fidélité (20). *Cette Histoire est écrite avec beaucoup d'esprit & de politesse*, dit M. le Vassor (21); *mais, l'envie qu'a eue* son Auteur *d'imiter de fort près un des plus beaux morceaux de l'Antiquité, je veux dire l'Histoire de la Conjuration de Catilina par Salluste, n'a-t-elle point porté l'Ecrivain moderne à rechercher plûtôt ce qui pouvoit contribuër à l'embellissement de son Sujet, qu'à donner une Relation éxacte & fidéle? Il devoit bien nous dire quelque chose des raisons, qu'on eut alors, & que nous avons encore aujourd'hui, de douter de la vérité des bruits que les Vénitiens répandirent dans toutes les Cours de l'Europe* (22), *beaucoup de gens crurent à Rome & ailleurs, que, si la Conjuration contre Venise n'étoit pas une Fable inventée pour des raisons politiques & secrettes, le Sénat prit du moins l'allarme un peu trop vite; & qu'une terreur panique lui fit sacrifier légérement sur de simples soupçons, la Vie de plusieurs Personnes*. Les témoignages qu'il rapporte ensuite de Mrs. de Marquemont & Brulart, Ambassadeurs de France à Rome & à Venise, sont très propres, non seulement à confirmer ce doute, mais même à faire voir combien peu de certitude il y a dans les faits les plus éclatans & débitez avec le plus de confiance.

Selon les Auteurs du Journal de Trévoux, ce caractère de l'Abbé de St. Réal est très remarquable, non seulement dans son *Dom Carlos* & dans sa *Conjuration contre Venise*, mais encore dans ses autres Ecrits Historiques. Voïez à cet égard leur Mois de Janvier 1725. Sans entrer dans cette discussion, un nouvel & judicieux Critique, vient de nous donner de cet Ouvrage de l'Abbé de St. Réal un jugement bien glorieux pour lui. „ Il „ ne m'appartient pas", dit-il, „ de décider qui de „ ces deux Auteurs" (Salluste & St. Réal,) „ l'emporte. L'Ecrivain François offre une narration „ aisée & coulante, un style très majestueux, des „ portraits dessinez avec beaucoup d'art, une gran- „ de justesse dans ses refléxions, & autant d'élo- „ quence dans le Discours qu'il fait tenir à Renault, que dans les Harangues de Salluste. Il „ a été heureux dans le choix de son sujet: & sa „ maniére de le traiter fait voir, que la nature ne „ s'est pas tellement épuisée, en faveur des anciens, qu'elle n'ait laissé aux modernes assez de „ talents si non pour surpasser, du moins pour suivre de près les plus grands Maîtres (23)."

De même que le *Dom Carlos*, la *Conjuration des Espagnols contre les Venitiens* a donné lieu à deux Tragédies; l'une Angloise, intitulée *Venise sauvée*, composée par Thomas Otway, & dans laquelle, selon la liberté du Théatre Anglois, l'Auteur a emploïé non seulement les noms propres du Marquis de Bedmar, du vieil Officier Renaud, & de tous les autres Conjurez, mais même plusieurs bouffonneries indignes du Théatre; & l'autre Françoise intitulée *Manlius*, composée par Ant. de la Fosse, & dans laquelle, selon l'esclavage du Théatre François, l'Auteur a été obligé de déguiser ces mêmes Personnages sous des noms Romains. Mais, au jugement de Mr. de Voltaire, *ce Morceau d'Histoire, égal peut-être à Salluste, est fort au dessus, & de la Piéce d'Otway, & de nôtre Manlius* (24); & le *seul Ouvrage qui puisse donner un nom à St. Réal* (25).

(C) Il devoit composer un Ouvrage considérable, que l'on n'a point vû paroître.] Cet Ouvrage est l'*Histoire de Charles Emanuel Duc de Savoie*, que d'autres occupations l'ont apparemment empêché d'entreprendre, ou de continuër. Voici de quelle maniére Mr. Bayle en parle dans la XIV de ses Lettres: *L'Abbé de St. Real* . . . ., dit-il (26), *s'est retiré à Chambéri, pour travailler à la* Vie *du Grand-Pére* du Duc de Savoïe *d'à présent*; *ce petit Bossu, qui a été si fin & si ambitieux*. Il est d'autant plus fâcheux que Mr. de St. Réal n'ait point éxécuté ce dessein, que nous n'avons en François aucune Histoire de ce Prince, qui s'est intrigué dans la plûpart des affaires de son tems, & qui a su se faire une si grande réputation par la maniére adroite dont il s'en est tiré.

(D) Il fit un autre Ouvrage . . . . ., *qu'un très habile Homme a cru n'être point de sa façon.*] Cet autre Ouvrage est intitulé *Mémoires D. M. L. D. M.* (c'est-à-dire, *de Madame la Duchesse Mazarin*;) & finit par une *Lettre touchant son véritable caractère*. Il le composa sur les particularitez qu'elle lui apprit, pendant qu'il étoit auprès d'elle à Chambéri; & c'est un Abrégé de sa Vie & de ses Avantures, depuis sa naissance, jusqu'à sa retraite, en cette Ville. Ces *Mémoires* furent d'abord imprimez *à Cologne, chez Pierre Marteau, en* 1675, *in* 12°; & ils ont été réimprimez diverses fois depuis, tant

(19) *Voyez ci-dessus, dans le dernier* a linea *de la Remarque* [*D*] *de l'Article* MASUCCIO, *ce qui a été dit de quelques autres Ouvrages de même caractère.*

(20) *La fidélité de* cette *Histoire n'égale* pas *la beauté de son stile*. La Bizardiere, Caractères des Auteurs anciens & modernes, *pag.* 150.

(21) Hist. du Regne de Louis XIII, *Tom. III, pag.* 193.

(22) *Voici une preuve de ce doute dans ce passage des* Considérations de Gabriel Naudé sur les Coups d'Estat, *Chap. III, pag.* 208, 209: Si le Stratagême étoit vrai, duquel on dit que les Vénitiens se servirent il n'y a pas long-tems, lors qu'ils firent courir le bruit que le Duc d'Offone vouloit entreprendre sur leur Ville, &c.

(23) Essay sur l'étude des Belles-Lettres, *pag.* 42, 43.

(24) Voltaire, Discours sur la Tragedie, *à la tête de son* Brutus, *pag.* 10.

(25) Voltaire, Temple du goût. Siécle de Louïs XIV, *Tom. II, pag.* 180. *dans lequel il ne décide pas moins téméràirement des meilleurs Ecrivains de nôtre Siécle.*

(26) Lettres de Bayle, *pag.* 394.

mais, il n'y resta que fort peu de tems, & il revint bientôt à Paris (*g*), où il mit en lumiére un nouvel Ouvrage, qui fit naître une Dispute fort vive entre lui & le célébre Antoine Arnauld, & qui le fit accuser de Socinianisme par les partisans de ce redoutable adversaire (*E*). Quelques années ensuite, il fit un second Voïage dans sa Patrie; &,

[*g*] Vie de St. Evremont, *pag.* clxix, clxx.

tant séparément, que dans le Recueil des *Oeuvres de Mr. de Saint Evremont*, & dans celui des *Oeuvres de l'Abbé de St. Réal*. Ils ont été traduits en Italien, & imprimez sous ce titre, *Le Memorie della Signora Duchessa Mazarini*; *in Colonia, appresso P. Martello*, 1677, *in* 12°; & avec le nom feint ou réel de Giacomo Melazzo leur Traducteur, *in Francofurto sopra l'Odera, per Christof. Zeitler*, 1681, *in* 12° (27). On les a aussi traduits en Anglois sous ce titre: *The Memoires of the Dutchess Mazarine, with the Reasons of her Coming into England; written in French by her own hand, and done into English by P. Porter, Esq. London*, 1676, *in* 8°, (28). Cette Traduction a été réimprimée *à Londres, chez R. Bentley, en* 1690, *in* 12°: & Mr. Mencken, s'est trompé, lors qu'il a donné cette édition pour la prémiére (29); puisque c'est la troisiéme. Ces *Reasons of her Coming into England* pouroient faire croire, que le Traducteur, ou quelque autre, auroit continué l'Histoire jusqu'à l'Arrivée de cette Duchesse en Angleterre; mais, ce n'est qu'un simple feuillet, dans lequel on se contente de dire, que ne se trouvant plus assez sûre à Chambéri après la mort du dernier Duc de Savoïe, elle prit le parti d'aller se fixer à Londres.

L'Habile Homme, qui ne croïoit point que ces *Mémoires* fussent de la façon de l'Abbé de St. Réal, est le célébre Mr. Bayle. Voici de quelle maniére il s'en explique dans un de ses derniers Ouvrages. „Je „vous dirai en passant", dit-il (30), „qu'il y a beau„coup d'apparence, que c'est [la Duchesse Mazarin] elle-même, qui a écrit les *Mémoires* qui „ont couru sous son nom. Ils ne s'étendent que „jusqu'au tems de son Arrivée à Chambéri. Ils „ont été traduits en diverses Langues, & impri„mez plusieurs fois. La *Lettre*, qui les accom„pagne, est un Eloge magnifique de sa beauté & „de son esprit (31). Je n'ai jamais voulu croire, „comme bien d'autres l'ont crû, que l'Abbé de „St. Réal fût l'Auteur de cette *Lettre* (32), & „des *Mémoires* qui la précédent. Il avoit bien du „mérite: il écrivoit bien; mais, non pas de cette „maniére aisée qui paroit dans ces deux Ouvra„ges." Lorsque cet Homme illustre parloit ainsi, il ne se souvenoit plus apparemment de ces paroles d'un autre de ses Ouvrages: *Abbas de St. Réal* .... AUCTOR EST *trium quatuorve aliorum Opusculorum Anonymorum, quorum ecce tibi Titulum*, Dom Carlos, Nouvelle Historique; de l'Usage de l'Histoire; MÉMOIRES DE MADAME LA DUCHESSE MAZARIN; Césarion, ou Entretiens divers; *&c.* (33). C'est-là un de ces tours que la mémoire joue si souvent aux plus habiles gens, & dont il se plaint si agréablement lui-même en différens endroits de son *Dictionaire*. Un autre Auteur, ne se trouvant point de son sentiment au sujet de ces *Mémoires*, s'adressa à lui-même, pour lui en dire sa pensée. *Vous avez cru*, lui dit-il (34), *que c'étoit* la Duchesse Mazarin, *qui avoit écrit ses* Mémoires; *mais, je puis vous assurer, qu'elle n'en a fourni que la matiére. Elle n'écrivoit pas assez bien, pour leur donner la forme qu'ils ont; &, s'ils sont mieux tournez que les autres Ouvrages de Mr. l'Abbé de St. Réal, cela vient de ce qu'il les a travaillés avec beaucoup plus de soin & d'étude. L'Amour rend tout aisé & facile.* Dans une Note sur l'*Oraison funébre de la Duchesse Mazarin*, imprimée au Tome IV, des *Oeuvres de Mr. de St. Evremont*, on assure positivement (35), que ces *Mémoires* sont de l'Abbé de St. Réal: &, si les derniers mots de l'observation précédente sont bien fondez, il ne les composa point uniquement par esprit de générosité. On verra ci-dessous, à la fin de la derniére Remarque, que ces *Mémoires* lui en ont mal-à-propos fait attribuër aussi de semblables *de la Connétable Colonne*, Sœur de cette Duchesse. On a débité dans des *Lettres*, qui ont été fort couruës il y a environ 30. ans, qu'une certaine M. du Ruth, dont Mr. Mazarin parle dans ses *Mémoires*, étoit celle qui les avoit écrits sous son nom (36); mais, cela n'a aucune vraisemblance. Si l'on pouvoit s'en fier au témoignage du Compilateur des *Causes célébres & intéressantes*, le plus souvent assez inéxact tant dans ses *Abrégés* que dans ses *Additions*, la *Lettre touchant le caractére de la Duchesse Mazarin*, par laquelle finissent ses *Mémoires*, seroit aussi de la façon de l'Abbé de Saint Réal (37); &, en ce cas, il se trouveroit, que cet Abbé auroit été à Rome, où l'Auteur de cette *Lettre* affirme avoir été. Mais, outre qu'on ne connoit absolument rien d'un pareil Voïage de cet Abbé, la plûpart des Connoisseurs ont toujours regardé ces *Mémoires*, & cette *Lettre*, comme venans de différentes mains.

(*E*) *Il mit en lumiere un nouvel Ouvrage, qui fit naitre une Dispute .. entre lui & .... A. Arnauld, & qui le fit accuser de Socinianisme par les Partisans de cet .. Adversaire.*] Ce nouvel Ouvrage est une *Vie de Jésus-Christ*, divisée en IV, Livres, accompagnée de Citations utiles, & enrichie de Remarques historiques & quelquefois critiques. Elle a été imprimée *à Paris, chez René Guignard, & achevée le* 1. *Avril* 1678, *in* 4°: réimprimée *à Paris, chez le même, en* 1679, *in* 12°; & puis encore *à Paris, chez Robert Pepie, en* 1689, *in* 12°. L'Auteur nous apprend (38), qu'aïant remarqué, que presque tous ceux, qui traitoient l'Histoire de l'Evangile, lui donnoient sans nécessité des sens miraculeux & mistérieux dans des endroits qui en ont un fort clair & fort naturel; il a crû qu'il rendroit un grand service au Public, s'il la dégageoit de toutes ces interprétations mistérieuses; en un mot, s'il la traitoit selon les régles les plus sévéres de l'Histoire: persuadé, qu'il ne faloit pas un autre sens-commun pour entendre cette Histoire, que pour entendre les autres; & qu'une narration simple, & éxemte de toute affectation, auroit une grace douce & naïve, & plus propre à toucher le cœur & à prévenir l'esprit du commun des gens du monde, que tous les rafinemens les plus élévez & les plus spirituels.

Le célébre Antoine Arnauld, Docteur de Sorbonne, incité par quelque motif secret, que l'Abbé de St. Réal n'a point voulu découvrir & s'est contenté d'indiquer, jugea à propos de critiquer dans un de ses écrits (38*a*), cet endroit du discours de Zachée à Jésus-Christ dans l'Ouvrage de nôtre Abbé: *Je donne la moitié de mon bien aux Pauvres; &, si j'ai fait tort à quelqu'un de quelque chose, je lui rends quatre fois autant*: prétendant, que rien n'est, ni plus faux, ni plus étrange, que cette version; & qu'il faut traduire, non par le présent *je donne, je rends*, mais par le futur *je donnerai, je rendrai*.

L'Abbé de St. Réal soutint vivement, ingénieusement, & solidement, sa Traduction, dans un petit écrit, intitulé *Eclaircissement sur le Discours de Zachée à Jésus-Christ*, imprimé *à Paris, chez R. Guignard, en* 1682, *in* 12°; & auquel il paroit faire allusion dans ces paroles de son Traité de la Critique (38*b*), *Il y a* des Ecrivains *des plus terribles, dont les fautes ont été relevées plus d'une fois avec tant de force, qu'ils ont trouvé à propos de le dissimuler, tout terribles qu'on s'imagine qu'ils sont*: & c'est d'un aussi petit sujet que celui-là, que sont nez les autres démélez qu'il a eus dans la suite avec les amis & les partisans de Mr. Arnauld.

L'un d'entre eux, nommé Jaques Boileau, Docteur de Sorbonne, & Frère du fameux Des-Préaux, attaqua cette *Vie de Jésus-Christ* par un autre endroit. Il ne feignit point d'insinuer qu'elle étoit fort suspecte de Socinianisme; traitant en cela l'Auteur beaucoup plus favorablement que ne faisoient quantité de Personnes apparemment trop soupçonneuses & trop décisives: & c'est ce qu'il est bon de lui entendre dire à lui-même; une accusation aussi grave que celle-là méritant bien d'être prouvée par les propres paroles de son Auteur. *Cum .... munere Censoris conductitii fungeretur Magister Edmundus Pirot anno MDCLXXVIII*, dit ce Docteur dans un petit Livre qu'il n'ôsa faire paroître, & dans lequel il traitoit des abus qui se sont glissés à Paris dans la maniére de donner les Approbations des Livres de Théologie (38*c*), *approbavit Librum IV. Decembris Typis impressum Parisiis apud Guignard via Jacobaa*, de Vita Christi, *dicatum Regi Chris-*

[27] Catalogus Semestralis Amstelodamensis, *Semestrale V*, *pag.* 20. Mongitorii Bibliotheca Sicula, *Tom. I*, *pag.* 301.

[28] Beughem, Bibliograph. Histor. *pag.* 472.

[29] Menckenii Schediasma de Commentar. Historicis, *pag.* 42.

[30] Bayle, Réponse aux Questions d'un Provincial, *Tom. I*, *pag.* 182.

[31] *Eloge outré & mandié sans doute, si ce que dit la Comtesse* de la Fayette, *dans son* Histoire d'Henriette d'Angleterre Duchesse d'Orleans, *pag.* 30, *est vrai, qu'il* ne lui manquoit que de l'esprit pour être accomplie.

[32] *Une raison de douter que cette* Lettre *soit de l'Abbé de* St. Réal *est que son Auteur parle de lui-même comme aiant été* à Rome, *& qu'on ne connoit rien de semblable de l'Abbé de* St. Réal.

[33] Bælii Epist. de Script. Adespotis, *pag.* 377.

[34] Des Maizeaux, Vie de St. Evremont, *pag.* clv.

[35] *Pag.* 263.

[36] Lettres Hist. & Galantes, par Me de C***. *Tom. I*, *pag.* 79.

[37] Gayot de Pitaval, Causes célébres & intéressantes, *Tom XIV*, *pag.* 494.

[38] Vie de Jésus-Christ, *Préface*; & Eclaircissement sur Zachée, *pag.* 261.

[38*a*] Continuation de la Nouvelle Défense du Nouveau Test. de Mons, *pag.* 289, *ou pag.* 293.

[38*b*] *Chap. VIII*, *pag.* 273.

[38*c*] *Ce petit Livre est intitulé* Δοκιμαστής; sive de Librorum circa Res Theologicas Approbatione Dissertatio Historica. *Il est imprimé* Antuerpiæ, Typis Bernardi Sallii, *ou plûtôt*, Amstelodami, apud de Lorme, *en* 1708, *in* 12. *Il a resté longtems caché, & on ne l'a vû paroître que quelques années depuis. Voyez-en les pages* 108-111.

&, y aïant été fait Membre de l'Académie de Turin, il y prononça le 13. Mai 1680, une Harangue en l'honneur de Madame Royale de Savoïe (*F*). De retour à Paris, il y vécut longtems en simple Clerc, sans Titre ni Dégrés (*h*), tirant une petite pension de la Bibliothéque du Roi (*i*), & uniquement occupé du soin de ses Etudes. Il y publia de nouveaux Ouvrages, dont quelques uns lui attirérent de nouvelles Disputes Littéraires avec divers Savans (*G*). En 1692, il se retira en Savoïe; &, dans la même année, il

(*h*) *Voïez son* Eclaircissement sur Zachée, *pag.* 115.

(*i*) *Cela m'a été assuré par un Ami. Voïez ci-dessous la Rem.* [G], *Num. IV, à la fin.*

Christianissimo, *Auctore* de St. Réal, *qui tum politior inter Litteratos inveniri non posset, deterior in Re Theologica nullibi scriptor existebat. Specimen habemus conceptis verbis, pag.* 156. (38*d*), *quibus, de bonis Græcis & Latinis Gallice deterius scriptis, cum* HÆRESI BLASPHEMIAM *conjungens, ori Christi æternæ sapientiæ Dei ineffabilis hæc verba inducit :* Pouvez-vous boire le même Calice que moi, & être RE'GE'NE'REZ du même batême que JE DOIS L'ETRE? . . . . . *Quasi* REGENERATIONEM *in Christo Domino recognoscere aut sibi fingere liceret, adeoque Peccatum vi* Regénerationis *expunctum, aut aliquem defectum seu carentiam potestatis aut omnipotentiæ?* . . . . *Quapropter viri multi emunctæ naris Theologi, cum observarent magna cura & fide, in hac* Vita Christi, *quam scripsit* de St. Réal, *nullam fieri mentionem* DIVINITATIS JESU CHRISTI, *quod quidem incredibiliter videtur prætermissum a Censore conductitio* Edmundo Pirot, *& tribus ac decem Approbatoribus ejusdem Libri inconsideratis, Magistri* Edmundi *Sectatoribus, (ne dicam servo Pecore,) quos nihil cohibere potuit quominus plerique in suspicione* SOCINIANISMI *ponerentur, in infandum barathrum ruituri.* Comme le Livre, où se trouve cette Accusation, n'a été composé & publié que longtems après la mort de l'Abbé de St. Réal, il y a tout lieu de croire, qu'elle n'est jamais venuë à sa connoissance, & qu'il auroit été extraordinairement étonné de se trouver *Socinien* sans le savoir. Ce seroit certainement la chose du monde la plus étonnante, que les treize Docteurs, que l'Abbé Boileau ménage si peu à la fin de ce passage, ne se fussent point apperçus d'une omission semblable; si l'on ne savoit de quelle maniére se donnent ces sortes d'Approbations (38*e*), que l'Auteur ne demande que par vanité & pour être loué, que les prétendus Examinateurs n'accordent que par ostentation & pour se distinguer par quelque pensée brillante, & qui ne se signent d'ordinaire qu'*in globo*, comme le disoient fort plaisamment Mrs. de Port-Roïal de celle de l'*Histoire de l'Arianisme du P. Maimbourg*, donnée par le Docteur Morel (38*f*), ou *en second*, comme le disoit le Cardinal le Camus de diverses autres (38*g*); & s'il n'y avoit tout sujet de croire que ce Troupeau d'Approbateurs serviles n'a jamais lû cette vie de Jésus-Christ, que par les yeux de son Conducteur infidéle, qui probablement ne l'a guéres lue lui-même. Quoi qu'il en soit, ils comblérent de louänges, & l'Auteur, & son Ouvrage (38*h*); mais, il s'en faut beaucoup que tout le monde en ait jugé aussi avantageusement qu'eux : temoin l'Auteur de la derniére Méthode pour étudier l'Histoire, qui a dit, que *ce n'étoit guerres le talent de Mr. de Saint Réal, Homme d'une agréable Littérature, de faire une Vie de* Jésus Christ; qu'*il n'avoit point assez manié les Livres Saints, pour y réüssir*; qu'*un Homme, qui écrivoit l'Historiette de* Dom Carlos *& les* Mémoires de Me. Mazarin, *etoit plus propre à romancer ce* Sujet, qu'*à lui donner cet air de simplicité compagne inséparable de la vérité*; enfin, que *c'est peu de chose que cet Ouvrage*, & qu'*aussi est-il peu recherché* (39). C'est néanmoins un des meilleurs Ecrits de nôtre Auteur, tant pour l'occonomie, que pour le stile; & il n'a apparemment été ainsi négligé, que parce que la matiére n'est pas fort au goût des gens du monde. S'ils avoient sû, qu'on le taxoit de *Socinianisme*, peut-être l'auroient-ils recherché avec beaucoup d'empressement. Ce qu'il y a certainement de très probable, c'est qu'Egidio Monnanuci, qui a mis cette *Vie*, cet *Eclaircissement*, & quelques *Lettres* de nôtre Abbé en Italien, sous le Titre de *Vita di Gesu Christo, tratta da' Santi Vangeli, scritta dal Signor Abate* di S. Réale, *arrichita di moltissime Note* critiche ed erudite; di una *Spiegatione dalle parole* Ecce do &c. *dette da Zaccheo nostro Signore*; & di alcune *Lettere Teologiche : il tutte tradotte dalla Lingua Francese*, & imprimée *à Venise, par Jac. Recursi; en* 1734, *in* 8°.: se seroit bien gardé d'entreprendre cette Traduction, & l'Auteur des *Novelle della Republica Letteraria* de 1734, d'y dire page 1, que *la* Vita *è* TRATTA FEDELMENTE *de' quattro Sacro-Sancti Vangeli*; s'ils avoient sû qu'on la taxoit de *Socinianisme*.

(38*d*) *Page* 189. *de l'Edition de la Haie en* 1725.

(*F*) *Il prononça une Harangue en l'honneur de Me. Roïale de Savoïe.*] Elle est intitulée : *Panégirique de la Régence de Madame Roïale Marie-Jeanne-Baptiste de Savoïe, prononcé dans l'Académie de Turin, le* 13. *Mai* 1680, *par Mr. l'Abbé de St. Réal*: imprimée *à Turin, chez Barthelemi Zappete, en* 1680, *in* 4.; & commence par ces paroles : *Il me semble que je ne saurois mieux reconnoître l'honneur que vous me faites de me recevoir dans cette Compagnie.* Mr. Amelot de la Houssaïe, picqué contre l'Abbé de St. Réal pour le sujet dont nous parlerons dans la Remarque suivante (40), s'est efforcé de tourner cette harangue en ridicule: disant qu'*on y verroit les Apostrophes de* mon aimable & charmante Princesse, *comme d'un Amant qui parleroit à sa Maitresse, & cent autres choses dont les Seigneurs de cette Cour furent scandalisés* (41); ce dont l'Abbé semble en quelque sorte convenir dans la réponse qu'il lui fit aussitôt (42). Cependant, on ne voit rien de semblable dans cette piéce; & si l'Abbé de St. Réal s'est servi de ces sortes d'Apostrophes en la prononçant, il les à du moins supprimées en la donnant au Public.

(*G*) *Il publia de nouveaux Ouvrages, dont quelques uns lui attirérent de nouvelles Disputes Littéraires avec divers Savans.*] Ces Ouvrages sont :

I. L'*Eclaircissement sur le Discours de Zachée à Jésus Christ*, dont nous avons parlé ci-dessus, Remarque (*E*).

II. *Césarion, ou Entretiens divers*, imprimez *à Paris, chez Barbin, en* 1684, *in* 12°. Mr. Bayle remarque que cet Ouvrage s'est aussi vendu à Paris sous le Titre d'*Entretiens Historiques & Moraux*

(38*e*) Bien souvent, *dit* R. Simon, Histoire des Versions du N. Testam. *pag.* 351, on ne doit pas s'en rapporter aux *Approbations*, qui sont à la tête des Livres : car, il peut arriver que les Docteurs ne les aïent pas lûs, ou qu'ils ne les aïent pas examinez avec assez de soin. *C'est précisément le cas dont il s'agit ici; & la chose n'arrive que trop souvent. Voïez dans son* Histoire Critique de l'Ancien Testament, *pag.* 14, *le démenti, qu'il donne au Père Denis Amelote, touchant la prétendue* Approbation de l'Assemblée du Clergé de France, *donnée à sa Traduction Françoise du N. Testament. Voïez de même à cet égard* les véritables Motifs de la Conversion de l'Abbé de la Trappe, *pag.* 94, 95. *Je say, y dit-on, de quelle maniére ces* Approbations *se donnent. Un Prélat, distrait par une infinité de fonctions, attachées à son Etat, se fait lire d'ordinaire la* Préface, *avec quelques-unes des premiéres pages, & donne ensuite le reste à examiner à quelque Prêtre de sa Suite, qui sera Docteur de Sorbonne par honneur. . . . . . . Et ce Prêtre, qui a souvent plus de Titres que de Lumiére, ... raporte à Monseigneur que ce* Livre est plein d'onction, & son Auteur tout abîmé en Dieu. *Sur ce témoignage le Prélat lui ordonne d'en donner un, & le Docteur, s'enfermant dans son Cabinet, cherche quelque pensée brillante pour cette Approbation, qu'il travaille à peu près autant que Lully un Opera. Voïez aussi la* Lettre sur l'Histoire des Flagellans, *pag.* 41, *où l'on traite fort crûment le Président* Cousin d'Approbateur banal de tout Livre dangereux & suspect, *& où on lui reproche plaisamment d'avoir* aussi peu lu cette *Histoire* avant que d'y donner son *Approbation*, qu'il avoit lû le *Télémaque*, lors qu'il l'approuva *comme fidélement traduit du Grec. C'est ainsi que le Pére* Léonard Bachin, *Jésuite, Sous-Doïen de la Faculté de Théologie de Vienne, &* Jean Mannagetta, *Recteur de l'Université de cette Ville, avoient autrefois approuvé, & permis d'imprimer, une* Oraison funébre, *composée par le Pére* Florentin Schilling, *Barnabite, & imprimée à Vienne, chez Jean Kurnerus, en* 1654, *in* 4.; *dans laquelle ils disoient* n'avoir rien trouvé contre la Foi, *& où l'on voioit néanmoins en propres termes*, qu'Adam avoit été formé d'une côte d'Eve. *Voïez* Danielis Franci Disquisitio de Papistarum Indicibus Librorum prohibitorum & expurgandorum, *Signat. C.*

(38*f*) Entretiens d'Eudoxe & d'Eucharíste sur l'Histoire de l'Arianisme, *pag.* 20.

(38*g*) Menagiana, *Tom. IV, pag.* 50.

(38*h*) *Voïez ces* Approbations, *à la tête de cette* Vie de Jésus Christ.

(39) Lenglet, Méthode pour étudier l'Histoire, *Tom. I, pag.* 189; *&* Catalogue des Historiens, *pag.* 27, *&* 95. *de l'Edit. in* 4.

(40) *Num. III.*

(41) Amelot de la Houssaie, Lettre pour la Défense de sa Traduction de l'Histoire du Concile de Trente, *pag.* 193. *du III. Tome des* Oeuvres de St. Réal.

(42) *Pages* 200. *&* 201. *du même Tome.*

raux (43): & il n'eſt point autrement intitulé dans les Éditions des *Oeuvres Mêlées de Mr. de St. Réal*, faites à Utrecht. Ces *Entretiens* ſont tout remplis de Réfléxions également fines & ſolides, tant ſur la conduite des Hommes, que ſur les motifs qui les font agir; & l'on a eu raiſon de remarquer, que *rien n'accoutume d'avantage l'esprit à éxaminer murement les choſes, & à en juger ſainement* (44). Il y en a quatre, dont le premier & le dernier traitent *de la difficulté qu'il y a à s'avancer dans le monde, lors même qu'on a de l'esprit & du mérite*; le ſecond contient l'*Hiſtoire du Rétabliſſement de Ptolomée Auletes ſur le Trône d'Egypte par les Romains* (45); & le troiſiéme repréſente le *Caractère de Titus Pomponius Atticus*, dont il nous fait un Portrait très deſavantageux, & qui n'étoit en effet rien moins qu'un honnête-Homme. Comme Mr. de Saint-Réal promettoit de démasquer ainſi diverſes autres Perſonnes tant anciennes que modernes, beaucoup de gens, trop aſſujettis à leurs opinions, ou, pour mieux dire, à leurs préjugés, trouvérent très mauvais qu'on oſât les attaquer de cette ſorte, & desapprouvérent fort une ſemblable liberté. Quelqu'un même, moins zélé probablement pour la réputation d'Atticus, que jaloux de la gloire que pouvoit acquerir l'Abbé de Saint-Réal en faiſant une découverte qui avoit échappé pendant toute une longue ſuite de Siècles à la pénétration & aux recherches de tant d'habiles gens, s'oppoſa vivement à *ce Destructeur de Réputations anciennes & modernes*, & entreprit en particulier l'*Apologie de T. Pomponius Atticus* (46). Mais, cela fit ſi peu de tort au ſentiment de Mr. de Saint-Réal, qu'un très habile Homme en ce genre de Littérature n'a fait aucune difficulté de l'adopter & de le ſoutenir depuis (47). L'Auteur des *Réfléxions ſur les grands-Hommes morts en plaiſantant*, a bien fait depuis quelques vains efforts pour rehabiliter Atticus; &, contre le témoignage exprès de Cornelius Népos ſon Hiſtorien (48), il ne le fait ſans doute mourir *gaiement*, & avec un *Air enjoüé* (49), que pour en faire un grand Homme digne de ſon petit Recueil. Mais, un autre Auteur, qui pouroit bien n'avoir point ignoré l'Ecrit de Mr. de Saint-Réal, quoi qu'il ne le cite pas, a fortement maintenu ſon opinion dans une piéce intitulée *Diſſertation ſur le Caractère de trois célébres Romains*, Cicéron, Atticus, & Luceïus; *où l'on fait voir la différence qu'il y a entre un véritable honnête-Homme & ceux qui n'en ont que l'apparence* (50). On y prouve fort bien, que Cicéron étoit auſſi foible que vain; qu'Atticus étoit auſſi fourbe que poli; & que Luceïus étoit auſſi vertueux que peu recherché: *la vertu ſolide étant rarement ce qui gagne l'eſtime & l'affection des Hommes, & ſouvent même étant un obſtacle à l'approbation publique* (51). Cette Diſſertation eſt toute pleine de Réfléxions d'un ſens admirable, & de ſentimens d'une droiture accomplie: &, ſi les Hommes n'agiſſoient pas presque tous ſi peu conſéquemment à leurs principes, on ne pouroit regarder ſon Auteur que comme un des plus honnêtes Hommes du monde.

L'Ouvrage de l'Abbé de St. Réal dans lequel ſe trouvent ces IV. diverſes piéces, a été traduit en Anglois ſous ce Titre: *Cæſarion, or Hiſtorical, Political, and Moral, Discours, in four days Entertainment betwen two Gentlemen, very pleaſent and uſefull for all orders of men whatſoever, Engliſhed by J. W.*, & imprimé *à Londres, en* 1685. *in* 12.

III. On vit paroître, dans le mois d'Octobre 1685. des Nouvelles de la République des Lettres, un *Extrait de Lettre écrite de Paris à l'Auteur de ces Nouvelles* contre la Traduction Françoiſe, faite par Mr. Amelot de la Houſſaïe, de l'*Histoire du Concile de Trente de Frà Paolo*, dont on promettoit une nouvelle Traduction, enrichie de Notes Hiſtoriques & Théologiques. Mr. Amelot répondit à cette Lettre; & s'imaginant y avoir reconnu le Caractère de Mr. l'Abbé de St. Réal, il le traita très vivement dans ſa Réponſe, & le menaça d'une Critique de toutes ſes Oeuvres (52). Le fameux Richard Simon, qui étoit l'Auteur de cette Lettre, *avoue, qu'il ne put s'empêcher de rire*, en vrai la Rancune, *lors qu'il lut, dans ce mois de Décembre, le petit Galimatias de Mr. Amelot*; & trouva étonnant, *que l'Abbé de St. Réal, qu'on faiſoit Auteur d'un Projet auquel il n'avoit jamais penſé, eut gardé un profond ſilence là-deſſus* (53). Mais, ſon étonnement n'étoit pas bien fondé; car, l'Abbé de St. Réal n'a nullement gardé le ſilence. Il déſavoue hautement, non ſeulement la prémiére Lettre, comme n'y aïant eu abſolument aucune part; mais même la nouvelle Traduction de Frà Paolo, comme tout-à-fait éloignée de ſon génie & de ſes études. Il ne laiſſa pourtant pas de ſoutenir fortement les principales imputations faites à Mr. Amelot dans cette Lettre: & ſa Réplique, auſſi bien que les deux Lettres qui y avoient donné lieu, ſe trouve dans le Tome III. de ſes *Oeuvres Poſthumes*. Je ne ſai ſi elle avoit été publiée plûtôt. C'eſt à peu près ainſi que Calvin aïant mal-à-propos attribué à François Baudouïn le Traité *de Officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri in hoc Religionis Diſſidio* de George Caſſander, s'attira de la part du premier le *Commentarius ad Leges de famoſis Libellis & calumniatoribus*, Réplique pour le moins auſſi violente que la Réponſe, qu'il lui avoit adreſſée ſous le Titre de *Reſponſio ad verſipellem quemdam mediatorem, qui pacificandi ſpecie rectum Evangelii curſum abrumpere molitus eſt*: & que Milton ſe vit très vigoureuſement relancé dans la *Fides Publica* de Morus, qu'il avoit témérairement accuſé d'être l'Auteur du *Regii Sanguinis clamor ad cœlum adverſus Parricidas Anglicanos* de Pierre du Moulin, & que comme tel il avoit accablé d'injures & de groſſieretez dans ſa *Defenſio pro ſe*, & ſur-tout de ce violent & injurieux Diſtique:

> *Galli ex concubitu gravidam te Pontia, Mori,*
> *Quis bene moratam, morigeramque, neget?*

qui n'eſt, après tout, qu'un aſſez mauvais jeu de mots.

IV. *De la Valeur, à l'Electeur de Baviére, imprimé à Cologne, chez Jaques le Jeune, en* 1689, *in* 12°. Ce petit Ouvrage eſt, ſelon Ménage, une bonne piéce, dont le François n'eſt pas des plus correcis, mais où l'on voit par-tout ce que l'on appelle *Eloquentia verborum* (54). Elle eſt pleine de Réfléxions judicieuſes & de fines louänges pour le Duc de Baviére (55). On veut néanmoins que ce Prince ſoit bien moins le Héros de la piéce, que le Chevalier de Monaſterol, qui y eſt effectivement fort loüé, & pour lequel on prétend que l'Auteur avoit des ſentimens fort paſſionnez. On dit auſſi, que n'aïant pas voulu ſubſtituer, dans cet Ouvrage déjà tout compoſé, le nom du Dauphin de France à celui de l'Electeur de Baviére, & aux Victoires de celui-ci les Campagnes de celui-là, ce refus lui fit perdre une petite penſion dont il joüiſſoit en France, & l'obligea enfin à ſe retirer en Italie. Mais, c'eſt ce dont je n'ai nulle autre preuve, que le bruit public qui en courut alors.

V. *De la Critique*, imprimé *à Lyon, chez Aniſſon, en* 1691, *in* 12°. Il ſemble que ce Traité auroit dû être intitulé *de la Cenſure*, plûtôt que

(43) Bayle, Nouvelles de la République des Lettres, *Octobre* 1684, *pag.* 814.

(44) *Là-même, pag.* 814.

(45) *On accuſe Mr.* Rollin *d'avoir ſervilement copié la plus grande partie de cet* Entretien, *mot pour mot, dans ſon* Hiſtoire Romaine. *Voiez la* Bibliothéque Françoiſe, *Tom. XLII, pag.* 309. *D'autres lui ont fait le même reproche touchant beaucoup d'autres Ouvrages, & d'avoir ainſi fait des ſiens une bigarrure de Stile fort remarquable, & quelque fois aſſez choquante. Il eſt vrai, qu'il a averti dans une de ſes* Prefaces, *qu'il prendroit ainſi ce qui l'accommoderoit dans les Ecrivains, qu'il auroit à conſulter. Mais, je doute fort qu'un ſimple mot d'Avis, gliſſé comme en cachette ainſi dans un Endroit que les trois quarts & demi des Lecteurs négligent ordinairement, puiſſe légitimement excuſer auprès des Perſonnes judicieuſes un Plagiat presque continuel.*

(46) *Après avoir couru quelque tems en manuſcrit, cette* Apologie *a été inſérée dans un Recueil de Piéces fugitives, intitulé:* Le Retour de Piéces Choiſies, ou Bigarrures curieuſes, *imprimé* à Emmerick, chez Varius, en 1686, in 12. *C'eſt la III. Piéce de ce Recueil, qu'on a ridiculement attribué à Mr.* Bayle. *Voiez entre autres le* Catalogus Bibliothecæ Comitis de Hoym, *pag.* 310.

(47) *Mr. l'Abbé* Mongault. *Voïez ſa Préface ſur ſa Traduction des III & IV. Livres des* Lettres de Cicéron à Atticus.

(48) Cornelii Nepotis Vita Titi Pomponii Attici, *Cap. XXII, pag. ult.*

(49) Réfléxions ſur les Grands-Hommes morts en plaiſantant, *pag.* 50, 51.

(50) *Cette Diſſertation ſe trouve dans le* Journal Littéraire de la Haie, *Sept. & Octob.* 1714, *pag.* 129. *& ſuiv.*

(51) *Là-même, pag.* 148.

(52) *Voïez le mois de Décembre des mêmes* Nouvelles, *pag.* 1361 — 1365. La Monnoie, Remarques ſur la Bibliothéque de Colomiés, *pag.* 360, *croioit mal de même, que la prémiére de ces Lettres fût de l'Abbé* de St. Réal.

(53) Lettres de Mr. Simon, *Tom. II, Lettre XXXI, pag.* 190.

(54) Suite du Menagiana, *pag.* 126.

(55) Beauval, Hiſtoire des Ouvrages des Savans, 1695, *pag.* 495, 496.

que *de la Critique*, puis qu'il n'est point fait pour nous instruire des régles de cet Art que les Savans nomment *Critique*, & qui consiste à remettre en bon état un Auteur ancien, à en expliquer les passages obscurs, à en rétablir les corrompus, à distinguer ses véritables écrits d'avec les supposez, en un mot à en procurer de bonnes Editions; mais, pour établir différentes régles touchant la maniére dont on devroit censurer & reprendre les Auteurs & leurs Ouvrages. „ On doit, ce me semble," dit-il d'abord très judicieusement, „ regarder la *Critique* comme ces remédes excellens, mais délicats, que la Médecine compose des drogues les plus venimeuses, & dont quelque poison est la base. On sait avec combien de soin ils veulent être preparez. Pour peu qu'on connoisse les Hommes, on conviendra sans peine, que tout ce qui s'appelle blâme, repréhension, improbation, est aussi insupportable aux esprits, que le poison l'est aux corps." Après quoi, il donne, sur les sages précautions avec lesquelles on doit censurer, divers Avis, dont quelques uns ont paru assez inutiles, & quelques autres fort sujets à être contestez (56). Il prétend, par éxemple, qu'on ne devroit censurer un Auteur qu'après sa mort, parce qu'alors on ne le fait point par haîne, ce qui n'est plus ne pouvant être haï: mais, outre que l'expérience fait voir tous les jours que ce n'est-là qu'une illusion (57), d'autres soutiennent que c'est ce qu'on appelle *vellere Barbam Leoni mortuo*, & qu'il y a beaucoup plus d'honneteté & de générosité, à ne point attaquer un Homme, qui n'est plus en état de se deffendre (58). C'est pécher, ce me semble, des deux côtez; & s'exposer visiblement à la Censure du Poëte:

Iliacos intra Muros peccatur & extra.

Il est permis, & même de l'intérêt de la République des Lettres, de critiquer, & les vivans, & les morts; mais, il faut toujours le faire avec douceur & modération, & uniquement en vuë d'éclaircir les matiéres que l'on a à traiter.

Il ne paroit pas que l'Abbé de St. Réal, quoique d'ailleurs fort modéré dans ses autres Ouvrages, soit resté dans cette juste borne en travaillant à celui-ci, qui paroit moins fait, pour donner des régles de la *Critique*, ou de la *Censure*, en général, que pour censurer réellement en particulier l'Auteur des *Réfléxions sur l'Usage présent de la Langue Françoise* (59). Il trouve cet Auteur *si partial, qu'en même tems qu'il est inéxorable à l'égard de certains Livres, il est d'une indulgence insupportable à l'égard de quelques autres* (60). Il lui parut affecter de ne louër que les Ouvrages de Mrs. de Port-Roïal; &, irrité d'une préférence qui lui paroissoit si déraisonnable, il entreprit d'en faire voir l'injustice au public dans ce Traité *de la Critique. Il . . . . y censure*, dit-on (61), *quelques Endroits des* Essais de Morale, *& de quelques autres Ouvrages de ces Messieurs; & bien que cette Censure soit accompagnée d'un sel picquant, & qu'elle ait même quelque chose de dur, on ne doute point que beaucoup de gens ne l'approuvent, parce que dans le fonds l'Auteur ne dit rien que de vrai.* Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis son démélé avec Mr. Arnauld (62), il n'aimoit, ni ce parti en général, ni l'Auteur des *Réfléxions* en particulier, qu'il trouvoit si déraisonnablement prévenu à leur avantage. Il *le fait venir à tous momens, pour fournir des éxemples de mauvaises Critiques* (63): & ce qu'il y a de bien singulier, c'est que l'Abbé de Saint-Réal, qui ne pousse si vivement l'Auteur des *Réfléxions*, que parce qu'il en avoit été attaqué le prémier (64), *viole lui-même toutes les régles de la Critique, & ne les observe pas plus éxactement que son Adversaire; ce qui produit un assez plaisant effet dans son Livre. Car, on voit d'abord une regle établie: l'Auteur des Réfléxions vient ensuite, qui péche contre la régle; & Mr. l'Abbé, en censurant cet Auteur, ne manque presque jamais de tomber dans la même faute qu'il vient de reprendre . . . .* Mr. de Beauval, qui en a parlé *plus avantageusement dans son Livre que dans le tête-à-tête*, le regardoit comme *la piéce la plus foible que son Auteur eut jamais produite* (65); mais, Mr. Bayle le trouvoit *rempli de pensées singuliéres & judicieuses:* il y trouvoit pourtant certaines *Remarques de Grammaire trop rafinées, & un peu trop de malignité contre l'Auteur qui y est critiqué* (66). En effet, *on peut* fort bien *douter si* à cet égard l'Abbé de St. Réal *a gardé la retenue qu'il recommande lui même* si positivement & si expressément (67). Un nouveau Critique, dont l'Ouvrage ne fait que de paroître, confirme à peu près tout ce qu'on vient de voir. „ L'Abbé Vichard de Saint-Réal," dit-il, ... „ n'aimant pas ceux que Monsr. Andry, Auteur des *Réfléxions*, tache de justifier, son Ouvrage le mit de mauvaise humeur. Il l'attaqua sans ménagement dans son Traité *de la Critique*, qu'il paroit n'avoir composé que pour le refuter . . . Ce n'est pas qu'il n'y ait d'excellentes Remarques dans cet Ecrit, & que la Critique n'y soit quelque fois juste; mais, elle est aussi trop chagrine, & assez souvent peu fondée. L'Auteur y donne de fort bons Principes sur la modération, que l'on doit apporter dans la censure des Ouvrages d'autrui: &, dans l'application, il les oublie souvent. J'estime beaucoup ses régles: j'aurois voulu plus de fidélité à les suivre. Ses Remarques sur la ponctuation & la prononciation sont bonnes; mais, elles n'apprennent presque rien de plus que ce que l'on trouve dans l'Auteur même qu'il censure (68)." Un autre Critique plus véhément & moins équitable, & qui paroit en cela soutenir sa propre cause, & se défendre lui même, s'est exprimé d'une maniére incomparablement plus dure touchant le Traité dont il s'agit ici. „ L'Abbé de Saint-Réal," dit-il, „ aïant voulu autrefois condamner ce genre d'écrire, dans un Ouvrage contraire au bon-sens, & à l'usage de toutes les Nations lettrées, Mrs. Bayle & Basnage tombérent rudement sur lui dans leurs Journaux;" (on vient de voir, que ce qu'ils en ont dit n'approche pas de la dureté de ce qu'on vient de lire.) „ Du reste, on a remarqué en tout tems," ajoûte-t-il plus injurieusement encore, „ qu'il n'y a que les mauvais Auteurs, qui déclament contre la *Critique*, parce qu'ils sont intéressés à sa proscription: & l'Abbé de Saint-Réal est le seul Ecrivain célébre, qui ait soutenu une si ridicule Thése (69)." Malgré tout cela, l'on doit conclure que *le Livre ne laisse pas d'être agréable & utile, & de contenir diverses Remarques nécessaires . . . . sur la Langue Françoise* (70).

VI. Les *Lettres de Cicéron à Atticus, traduites en François, avec le Latin à côté & des Remarques*; imprimées *à Paris, chez Barbin, en* 1691, *in* 12°. *en* 2 *volumes*. Cette Traduction ne contient que les II. premiers Livres de ces *Lettres*, & quelques autres qu'il y a ajoûtées à cause du rapport qu'elles y avoient (71). Il rend raison dans une Préface très sensée, tant du but & de l'usage de ces *Lettres*, que de la méthode qu'il a suivie en les traduisant; & l'on s'apperçoit aisément, qu'il n'est point du nombre de ces esprits bouchés & serviles, qui ne sauroient rendre, que mot à mot un Auteur, & qui le défigurent par conséquent bien plus qu'ils ne le traduisent. Il soutient avec beaucoup de raison, *que la bonne maniére de traduire n'est pas de traduire au pied de la lettre*; & que, *quand cela feroit un effet desagréable, il faut, à quelque prix que ce soit, trouver des équivalens, qui portent si précisément dans l'esprit*

(56) Bibliothéque Universelle, *Tom.* XXIII, *pag.* 173, 174, 175.

(57) *Là-même, pag.* 174.

(58) Suite du Menagiana, *pag.* 126.

(59) Beauval, Histoire des Ouvrages des Savans, *Décembre* 1691, *pag.* 157.

(60) Bibliothéque Universelle, *Tom.* XXIII, *pag.* 176.

(61) *Là-même, pag.* 177, 178. *Voyez aussi pag.* 171, 172, 176.

(62) *Voyez ci-dessus la Remarque* [E].

(63) Beauval, Histoire des Ouvrages des Savans, *Décembre* 1691, *pag.* 157.

(64) *Voyez les* Réfléxions sur l'Usage présent de la Langue Françoise, *pag.* 200, 242, 253, 559, 560, 582, 638, 701, *&c.*

(65) Lettres de Bayle, *pag.* 362.

(66) *Là-même.*

(67) Beauval, Histoire des Ouvrages des Savans, *Décembre* 1691, *pag.* 157.

(68) Goujet, Bibliothéque Françoise, *Tom. I, pag.* 160, 161.

(69) L'Abbé des Fontaines, *cité dans la* Nouvelle Bibliothéque, *Tom. XIX, pag.* 314.

(70) Bibliothéque Universelle, *Tom. XXIII, pag.* 172.

(71) *Ces* Lettres *sont* 1. *une* Réponse de Cicéron à Pompée, *la VII. du V. Livre des* Familiéres; 2. *une* Lettre de Métellus Celer à Cicéron, *la I. du même Livre;* 3. *la* Réponse de Cicéron à Métellus Celer, *la II. du même Livre;* 4. *une* Lettre de Cicéron à C. Antoine, *la V. du même Livre; &* 5. *une* Lettre de Cicéron à son Frère Quintus, *la II. du I. Livre des* Lettres de Cicéron à son Frère.

il mourut à Chambéri (*H*), apparemment assez peu avancé en âge (*k*); mais certainement aussi peu accommodé des biens de la Fortune que le sont pour l'ordinaire les gens de Lettres (*l*). C'étoit un Homme de beaucoup d'esprit, de goût, & de pénétration; & certainement un de nos bons Ecrivains (*m*): grand Ennemi de ces Eloges intéressés, dont la plûpart des Auteurs font entre eux un commerce si honteux & si méprisable (*n*); mais, d'ailleurs, un peu trop sensible aux traits de la Critique (*o*), sup-

[*k*] *Voyez le pag.* 315. *de son* Eclaircissement sur Zachée, *où il parle de lui comme d'un jeune Homme. Cet Ouvrage fut composé & publié en* 1682.

[*l*] Lenglet, *Preface du III. Tome de la* Méthode d'étudier l'Histoire.

[*m*] Nouvelles de la République des Lettres, *Octobre* 1684, *pag.* 814. Bayle, Pensées sur les Comètes, *Tom. II*, *pag.* 793. & Dictionaire, *Article* TIMOLEON, *Remarque* (1). Lenglet, *Préface du II. Tome de sa* Méthode. Mongault, *Préface des III. & IV. Livres des* Lettres de Cicéron à Atticus. Morabin, Histoire de l'Exil de Cicéron, *Préface*, *pag. xxviij.* Goujet, Bibliothéque Françoise, *Tom. I*, *pag.* 161.

[*n*] Histoire des Ouvrages des Savans, *Décembre* 1691, *pag.* 156.

[*o*] Lettres de Bayle, *pag.* 352.

prit le même sens que le Texte Latin, qu'on puisse croire raisonnablement; que si l'Auteur avoit écrit en François, il se seroit servi de ces mêmes équivalens (72). Nonobstant un Principe si judicieux, cette Traduction n'a pas laissé de trouver des Adversaires. *Se trouvant en concurrence avec la Traduction des* Offices de Cicéron *par Mr. du Bois de l'Hôtel de Guise, cela anima le Port-Roial à faire emporter le dessus à ce dernier qui étoit leur ami, contre l'un des Antagonistes de Mr. Arnauld* (73): & un des Correspondans des Journalistes Littéraires lui a reproché de pécher *très souvent contre le* sens de l'Original (74). Mais, Mr. l'Abbé Mongault, qui a traduit depuis toutes les *Lettres de Cicéron à Atticus*, a été plus équitable à son égard, quoiqu'il courût la même carrierre que lui; & cela est d'autant plus louäble, qu'il est très rare aux Auteurs d'en user si généreusement. Il a trouvé sa *Traduction très éxacte*; & il remarque, qu'il a *vû plusieurs fois condamner Mr. de St. Réal sur des Endroits qu'il avoit assurément fort bien entendus* (75). En effet, la République des Lettres est pleine de ces Critiques téméraires, qui, sous prétexte qu'ils sont d'ailleurs fort éclairez, décident aussi hardiment sur toutes sortes de matiéres, que s'ils les avoient bien éxaminées. Et quelque chose de plus déplorable encore, c'est qu'une infinité de gens, séduits par leur réputation, & aussi blâmables qu'eux, se soumettent à ces jugemens comme s'ils étoient parfaitement bien fondez: ne considérant pas, que l'autorité d'un Homme médiocre, qui s'est particuliérement attaché à l'éxamen d'un certain sujet, est incomparablement plus recevable, que celle du plus habile Homme qui ne l'a point expressément éxaminé. Mr. Mongault ne parle pas moins avantageusement des Remarques de Mr. de St. Réal, que de sa Traduction. Il les trouve d'un *goût excellent*, & *remplies de Réfléxions très judicieuses & très solides*, si l'on en excepte *quelques unes*, qui lui paroissent, *ou trop longues, ou entiérement inutiles* (76). Elles sont en partie Historiques, & en partie Critiques; &, selon Mr. l'Abbé Mongault, l'Auteur *n'a pas été heureux à y contredire les Commentateurs*, qu'il reléve quelquefois *avec* trop de *hauteur*, & *d'un ton* trop *décisif* (77).

Une de ces Remarques a donné lieu à une Critique amére & chagrine, de la part d'un de ces génies échauffez, qui voudroient que tout se dirigeât selon leur tête, & qui ne sauroient voir aucun de leurs sentimens tant soit peu contrariés. Comme il avoit écrit sur l'Usure en Théologien sévére & en Casuïste outré (78), il ne put souffrir que l'Abbé de St. Réal en parlât en Homme raisonnable qui connoit les nécessitez du public, & en Politique éclairé qui admet les moiens légitimes d'y subvenir équitablement. Pour cet effet, il combat de toutes ses forces, & par toutes sortes de voies (79), cette Proposition: *Il n'y a rien de plus nécessaire, & par conséquent de plus innocent, dans un Etat que les Usures, pourvû qu'elles aient des bornes équitables, réglées par autorité publique* (80): &, incapable de considérer, que, selon le bon-sens, la raison, le droit des Gens, les loix positive, de diverses Nations, & l'aveu même de plusieurs Théologiens, il n'est pas plus criminel de tirer un païement raisonnable & légitime d'un argent qu'on prête, que d'une maison ou d'un vaisseau qu'on louë, il ne fait pas attention, qu'il en est de l'usure comme de tous les autres établissemens, qui ont leur bon côté, mais dont on fait un mauvais usage; qu'on reconnoit sans difficulté, que ce mauvais usage, qui fait dégénérer l'usure en Tyrannie, est aussi condamnable, que l'usage, qui l'érigeroit en pure charité, seroit excellent & louäble; mais, qu'il n'y a pourtant pas plus d'obligation de préter son argent sans profit, que de louër ses champs sans revenus. C'est néanmoins ce que prétend cet Ecclésiastique. Mais, c'est outrer déraisonnablement les choses, détruire imprudemment tout commerce, & par conséquent toute Société; & se rendre tout-à-fait digne du juste reproche, fait autrefois à divers de ses semblables, d'être d'aussi *pauvres Engins en fait d'administration publique, que le Maréchal de Gassion les trouvoit en fait de Conseils Militaires* (81). C'est, de plus, se contredire manifestement soi-même; puisque, malgré toutes ses mauvaises chicanes, l'on se trouve enfin réduit à revenir à l'opinion de son adversaire, en adoptant, contre ses propres principes, les révenus fixés par le Gouvernement ou par le Prince; & que l'Abbé de St. Réal n'a jamais prétendu autre chose. Tout cela se réduit donc à une misérable dispute de mots, tout-à-fait indigne de l'attention des Honnêtes-Gens. Ajoûtons, qu'il y avoit de la lâcheté à adresser cette Lettre à Amelot de la Houssaye, Ennemi déclaré de St. Réal, & qui pis est son Aggresseur fort injuste (82).

Mr. de Saint-Réal a aussi traduit, de la même maniére, & dans le même goût, les III. & IV. Livres de ces mêmes *Lettres de Cicéron à Atticus*; mais, ils n'ont point été imprimez, & ne se conservent en manuscrit, que dans le Cabinet de Mr. Pelletier de Souzi dans l'Abbaïe de St. Victor à Paris. On peut voir ci-dessous, au commencement de la Remarque (*R*), le Jugement avantageux, qu'en a porté Mr. Morabin dans la Préface de son *Histoire de l'Exil* de Cicéron.

VII. Enfin, ses *Oeuvres Posthumes*, imprimées *à Paris, chez Barbin & sa Veuve, en* 1693, 1695, & 1699, *in* 12°. *en* 3 *volumes.* On peut voir ci-dessous dans la Remarque (*Q*), quelles sont les piéces qui les composent: ce sont celles que j'ai distinguées par une Etoile *. Mr. de St. Evremont en a porté ce Jugement: *Il y a de fort bonnes choses dans les Oeuvres Posthumes de Mr. de St. Réal, & beaucoup d'ennuieuses pour moi. Le Chapitre* des Femmes, *les* Sabines, *les* Lesbies, *les* Mariannes, & *les autres, ne m'accommodent point trop* (83). Peut-être l'Abbé de St. Réal en auroit-il dit tout autant de beaucoup de piéces de ce Censeur, qui a dit certainement d'excellentes choses, mais qui en a dit aussi de très médiocres, au jugement même des Lecteurs les moins difficiles; car, je compte pour rien ce Critique d'une délicatesse outrée, qui le *confine*, dit-il, *dans un très petit Volume* (84).

Le fameux Des-Préaux ne pouvoit souffrir, qu'on le louât en sa préence, & disoit que de pareils Ouvrages ne pouvoient se soutenir. Voïez les *Lettres de Boileau & de Racine.* En effet, ils sont bien déchus de cette grande vogue qu'ils ont eue autrefois.

Un autre Auteur s'est contenté de dire, & même *avec une espéce de regret, que ses Lettres, sur-tout celles qui roulent sur la Réligion, ne répondoient nullement au reste de ses Ouvrages*; & qu'il n'y *réussit guéres mieux contre les Protestans, que contre les Esprits-forts* (85).

(*H*) *En* 1692. . . . . *il mourut à Chamberi.*] L'un des Auteurs du XX. Tome de la *Biblioth-*

[72] St. Réal, *Préface de sa Trad. des* Lettres de Cicéron à Atticus.

[73] Lettres de Bayle, *pag.* 352, 353.

[74] Journal Littéraire, *Tom. VI*, *pag.* 232.

[75] Nic. Hubert Mongault, *Préface des III. & IV. Livres des* Lettres de Cicéron à Atticus.

[76] *Là-même*; & Journal Littéraire, *Tom. VI*, *pag.* 232.

[77] Mongault, *Préf. de sa Trad. de toutes les* Lettres de Cicéron à Atticus.

[78] De la Pratique des Billets, & Dissertation touchant l'Usure, &c. par L. J. Carrel, *imp.* à Bruxelles, chez Lamb. Marchant, en 1690, in 12.

[79] Lettre de Mr. C. à Mr. Amelot de la Houssaye sur une Note de Mr. l'Abbé de S. R. touchant l'Usure, en sa N. Trad. des Lettres de Cicéron à Atticus, *imp.* à Paris, chez Bouillerot & Cellier, en 1690, in 12.

[80] Lettres de Cicéron à Atticus, trad. par St. Réal, *Lettre XII. du Livre I.*

[81] Journal Littéraire de la Haïe, *Tom. XVII*, *pag.* 220.

[82] *Voïez ci dessus, Num. III.*

[83] Mélange curieux de Piéces attrib. à St. Evremont, *Tom. II*, *pag.* 420.

[84] Voltaire, Temple du Goût, *pag.* 39.

[85] Journal Littéraire, *Tom. XII*, *pag.* 316, 317.

supportant assez impatiemment son peu de Fortune, & d'une vanité inexprimable (*I*). Il aimoit beaucoup les sciences, & sur-tout l'Histoire, à laquelle il s'étoit particuliérement attaché, & qu'il vouloit qu'on étudiât d'une maniére toute différente de celle, dont on l'étudie d'ordinaire (*K*). Il s'étoit extrémement appliqué à la Romaine, laquel-

que Universelle & Historique, faisant en Février 1691. l'Extrait de la Traduction des *Lettres de Cicéron à Atticus* par Mr. l'Abbé de St. Réal, y dit que cet Abbé étoit *mort peu de tems après l'Edition de cette Traduction* (86). Mais, l'Auteur des *Remarques* sur les *Lettres de Mr. Bayle* a observé, que ce savant Homme *parlant ..... de Mr. l'Abbé de St. Réal comme vivant encore le* 30. *Juin* 1692; *il y avoit lieu de croire que l'Auteur de* cet Endroit *du XX. Tome de la Bibliothéque Universelle s'étoit trompé* (87): & cette Critique se trouve d'autant mieux fondée, que ce ne fut que le 9. de Novembre 1692, que Mr. Bayle apprit cette mort par Mr. Minutoli, intime ami du défunt, avec lequel il étoit en grand commerce de Lettres ainsi qu'avec Mr. Bayle; & que ce ne fut qu'alors que celui-ci lui demanda des Mémoires pour composer l'Eloge Historique de son ami (88). Ces Mémoires ne furent point envoïés; & je n'ai point trouvé d'autres secours, pour dresser ce présent Article de l'Abbé de Saint-Réal, que quelques lambeaux, repandus çà & là par occasion dans divers Ouvrages, & que l'on trouvera exactement citez à la marge tant du Texte que des Remarques.

(*I*) *Il étoit d'une vanité inexprimable.*] Je n'en rapporterai que ce seul trait. S'entretenant un jour, avec quelques autres beaux-esprits de Paris, de la qualité de *Grand-Homme*, & du petit nombre de Personnes, qui méritoient véritablement ce Titre, les uns proposérent Aléxandre, les autres Annibal, quelques uns César, & prèsque tous Louïs XIV.: & ce dernier nom, qu'il ne respectoit pas extraordinairement, réveillant tout d'un coup sa mauvaise humeur & son amour propre: *Vous vous trompez tous*, leur dit-il brusquement; *il n'y a véritablement de Grands-Hommes, que* SCIPION (89), JÉSUS CHRIST, & MOI. Assemblage, aussi peu sensé qu'extraordinaire, & cependant peu après imité dans cet autre, tant les sottises sont contagieuses: *A trois grands Personnages seuls Héréditaires du Ciel & de la Terre*, JÉSUS CHRIST, FRÉDERIC AUGUSTE, *Prince Electoral de Saxe*, & MAURICE GUILLAUME, *Prince Héréditaire de Saxe-Zeitz*, Dédicace aussi irréligieuse qu'indécente, qu'ôsa mettre H. D. à sa *Géographie Sacrée* en Allemand, imprimée *à Leipsic, en* 1704, *in folio*: Assemblages tout autrement condamnables, que celui qui porta autrefois Balzac à se mocquer de Malherbe, qui, se mettant immédiatement après les Rois, disoit sans façon, *Priam a reçu de la consolation, François I. n'a point voulu mourir de regret, ni moi aussi* (90): & Assemblages, enfin, moins sensés, que celui des *trois Grands*, *Aléxandre*, *Pompée*, & *Charlemagne*, Titre d'un de nos anciens Romans, imprimé autrefois en Caractères Gothiques, *in* 4°.; & incomparablement moins judicieux, que celui que faisoit ordinairement Sixte Quint, de lui-même, de Henri Roi de Navarre, & d'Elizabeth, Reine d'Angleterre, pour le Gouvernement de toute l'Europe.

Ceux, qui m'ont fait part de cette ridicule saillie, prétendoient la tenir de Mr. de Fontenelle, l'un de ceux en présence de qui elle fut avancée. Ajoûtons à cela, que l'Abbé de St. Réal fut si choqué de cette Phrase d'un de ses Adversaires, *Aléxandre étoit un Héros, César étoit un Grand-Homme, & Louis le Grand est l'un & l'autre* (91), qu'il la traita publiquement de *louange affectée sous le prétexte grossier d'en expliquer les termes* (92); & qu'on entrevoit je ne sai quoi de cette humeur chagrine dans une de ses Remarques sur les *Lettres de Cicéron à Atticus*, où il s'agit du Surnom de *Grand* donné à Pompée, & où il emploïe cette singuliére & bizarre question de Balzac: *Etoit-ce donc à cause de son nez, ou pour avoir battu les Suisses, qu'on a donné ce Surnom à François I.* (93)? Crassus avoit sans doute incomparablement meilleure grace, lors qu'il disoit, avec un dépit, que son rang, son mérite, & sa naissance autorisoient, *de combien de pieds Pompée est-il donc plus grand que moi* (94)? Et Mr. l'Abbé de Saint Pierre, qui prétend si judicieusement, que le Titre de *Grand-Homme* ne se doit accorder qu'aux Bienfaiteurs des Hommes en général, & de leurs Compatriotes en particulier (95), séroit beaucoup mieux fondé à en dépouiller une infinité de gens auxquels on l'a sans doute donné trop libéralement.

S'il étoit vrai, comme quelques Personnes le prétendent, que Mr. l'Abbé de St. Réal eût eu pour but de se dépeindre lui-même sous le nom de CÉSARION, rien ne seroit plus propre à confirmer le Texte de cette Remarque; car, c'est un Personnage qu'il représente comme un modéle parfait de sagesse & de vertu.

(*K*) *Il vouloit qu'on étudiât* l'Histoire *d'une maniére toute différente de celle dont on l'étudie d'ordinaire.*] C'est dans son Traité de l'*Usage de l'Histoire*, qu'il propose son sentiment à cet égard: Traité, généralement estimé de tout le monde, & dont il est étonnant qu'un habile Homme ait jugé assez diversement, pour le *ranger* d'un côté *dans la même Classe qu'un Livre peu considérable*, & *qui n'avoit guéres d'utile que le Titre de* Méthode qu'on doit tenir en la Lecture de l'Histoire, &c. (96); & de l'autre, pour le faire réimprimer lui-même dans un de ses Ouvrages, & pour en porter ce jugement tout opposé, & tout-à-fait propre à confirmer mon Texte. „ On y voit," dit-il en parlant de ce Traité (97), „ on y „ voit un esprit de Réfléxions, lequel, aïant lieu „ de n'être pas content de la sécheresse, avec laquelle on étudie l'Histoire, vouloit qu'on ne la „ regardât pas moins comme un Tableau de la sagesse & de la folie des Hommes, que comme „ le récit de leurs actions & de leurs vertus. Il „ n'éxige point pour cela, que les Historiens soient „ d'ennuieux Prédicateurs, ou des Moralistes perpétuels: rien ne seroit plus desagréable, & nous „ ôteroit, si je l'ôse dire, le plaisir de la Lecture, en nous ôtant celui de la Réfléxion. Il „ suffit qu'un Ecrivain narre exactement les principales circonstances d'un Fait, qu'il en dévelope les causes & le motif, qu'il découvre les „ ressorts cachés dont on s'est servi pour faire réüssir une intrigue, ou pour venir à bout d'un „ dessein. C'est à nous ensuite à faire les Réfléxions, qui nous conviennent: soit en considérant les étranges effets de la bizarrerie, de la „ malignité, & de la vanité des Hommes, qui „ produisent des actions si éclatantes: soit en „ nous faisant remarquer que ces événemens, qui „ paroissent remuer tout un Roïaume, & agiter „ quelquefois plusieurs Etats, tirent ordinairement „ leur Origine de Principes très médiocres, & souvent même si chétifs, qu'à peine croiroit-on „ qu'ils dussent intéresser quelques particuliers (98): „ soit,

(86) Bibliothéque Universelle, *Tom. XX*, *Avertissement*, & *pag.* 60. & 73.

(87) Lettres de Bayle, *pag.* 362.

(88) *Là-même*, *pag.* 394.

(89) *Le second Africain, dont il a fait ce magnifique Eloge.* C'est le plus parfait de tous les Hommes, à la Réligion près, dont on ait connoissance. *Voiez ses* Remarques sur les Lettres de Cicéron à Atticus, *pag.* 437.

(90) Entretiens de Balzac, *pag.* 67. Lettres de Bayle, *pag.* 26. Scaliger *qui disoit à peu près de même*, Scaligeran. *pag.* 273. Uno anno mortui sunt quatuor potentissimi Europæ ... Reges .... item .... Pater meus, *croïoit apparemment que sa qualité de Prince le mettoit en droit de parler ainsi. L'orgueilleux Cardinal Woolsey faisoit encore bien pis, en disant insolemment* Moi & mon Roi. *Voyez le* Spectateur, *Tom. VI*, *pag.* 11.

(91) Réfléxions sur l'Usage présent de la Langue Françoise, *pag.* 243. Dryden *a eu une pensée toute pareille dans une Epigramme Angloise touchant* Homere, Virgile, & Milton. *Voyez dans le* Dictionaire de Mr. Bayle, *l'Article de ce dernier, à la fin de la Remarque* [G]. *On a dit aussi la même chose de* Plaute, *de* Térence, & *de* Moliére, *dans une des Epitaphes de celui-ci.*

(92) De la Critique, *Chap. XI*, *pag.* 325.

(93) St. Réal, *Rem. II. sur la XIII. Lettre du II. Livre des* Lettres de Cicéron à Atticus, *pag.* 649, 650. Baltazar Gracian *a fait quelque chose de semblable, en appliquant malignement à ce Prince la Devise qu'on avoit autrefois donnée à Pompée*: Plus de moi l'on s'éloigne, & plus je parois Grand. *Voyez son* Criticon, *Tom. III*, *Chap. XII*, *pag.* 425, 426.

(94) Plutarchus in M, Crasso, *Cap. III.*

(95) *Voyez son* Discours sur la Grandeur & la Sainteté des Hommes, *pag.* 269, & *suiv.*

(96) Lenglet, Méthode d'étudier l'Histoire, *Préface du Tome I.*

(97) *Là-même*, *Préface du Tome II.*

(98) *Voyez-en des Preuves dans les* Pensées sur les Cométes, *Tom. II*, *pag.* 710. & *suivantes*; & *dans les* Considérations Politiques sur les Coups d'Etat, par Gabr. Naudé, *pag.* 226, 227, & *suiv.*

quelle, au Jugement d'un excellent Critique, il étoit très capable de bien traiter (*L*), & dont en effet il nous a éclairci divers morceaux (*p*) d'une maniére si satisfaisante, qu'un des plus polis Ecrivains de nos jours n'a point fait difficulté de se servir de la plûpart de ses Recherches (*q*). On lui a reproché de s'être quelquefois fort trom-

(*p*) *Ils sont au nombre de XII: on en verra le dénombrement ci-dessous Remarque* [Q].

(*q*) *L'Abbé de* Vertot, *dans les* Révolutions *duquel on remarque quelques-unes des* Conjectures *&* des Réfléxions *de l'Abbé* de St. Réal, *sur l'Histoire Romaine.*

„ soit, enfin, en nous appliquant nous-mêmes „ tous les faits qui nous passent sous les yeux, & „ en nous rendant sages par la folie, ou, au moins, „ par l'expérience d'autrui;" selon cette belle & judicieuse maxime de l'ancien Poëte,

Feliciter is sapit qui alieno periculo sapit (99),

qu'un de nos vieux Auteurs a traduite assez bien en ces termes:

Heureux celui qui pour devenir sage
Du mal d'autrui fait son aprentissage (100),

mais qu'on a rendu plus éxactement & plus énergiquement encore en ceux-ci:

Heureusement sage est celui,
Qui l'est par le malheur d'autrui.

„ C'est-là le but, que s'est proposé Mr. l'Abbé „ de St. Réal, dans son Traité *de l'Usage de* „ *l'Histoire.*" Ouvrage *tout rempli de Réfléxions excellentes* (101); & l'on ne sauroit nier qu'il ne le remplisse parfaitement bien, dans les VII. Discours dont il l'a composé.

Après s'être plaint, dans une courte Introduction de *la mauvaise maniére dont on apprenoit l'*Histoire *aux jeunes gens*, il fait voir dans le I. Discours, *Que la bizarrerie ou la folie sont le plus souvent la cause des actions les plus éclatantes:* dans le II., *Que la malignité est le plus souvent le motif de nos sentimens & de nos actions:* dans le III., *Que l'ignorance & l'erreur nous font souvent prendre pour vertueux ce qui ne l'est point:* dans le IV., *Que la vanité nous détermine presque toujours à agir:* dans le V., *Que l'opinion pervertit nos sens:* dans le VI., *Que l'opinion nous ôte l'usage de la raison:* & dans le VII., enfin, *Que l'opinion rend tout recevable en matiére de Réligion* (102). Après avoir ainsi traité des effets de l'opinion, vice de l'entendement, il devoit traiter de même des effets des passions, vice de la volonté; *Carrière difficile, & dans laquelle tant de Modernes ont couru, à son avis, sans atteindre au but* (103): mais, il ne s'est point acquitté de cet engagement; & c'est grand dommage, vû la maniére également utile & agréable, dont il le pouvoit faire.

Un Auteur, qui a traité depuis peu le même sujet, & qui reconnoit, qu'il y a *d'excellentes choses* dans cet Ouvrage, trouve en même tems, qu'il *n'est peut-être pas aussi intéressant qu'il pourroit l'être*, s'il étoit plus *rempli de Citations & d'Exemples* (104). Mais, c'est précisément ce que l'Abbé de St. Réal a voulu éviter, puisqu'il nous dit en propres termes: *Que pour faire sentir à l'esprit le poids des éxemples qu'il rapporte, & la grandeur, la force, & l'étendue du sens qu'ils renferment, il étoit à propos que ces éxemples fussent en petit nombre: tant pour contrarier, même en ce point, cette avidité de Faits & d'Histoires, ... avidité si ennemie de toute Réfléxion; qu'afin aussi que la Mémoire, aiant moins lieu d'agir dans la Lecture de ses Discours, laissât plus de liberté au Jugement pour s'exercer* (105): & cette Méthode a paru si bonne & si utile à un excellent juge en cette matiére, qu'il n'a point fait difficulté de la louër hautement & de la recommander. „ On „ ne sçauroit croire l'utilité que l'on peut tirer de „ la lecture de cette sorte d'Ouvrages," dit Mr. Bayle, en faisant l'extrait du *Césarion* de nôtre Auteur (105*). „ Rien n'accoutume d'avantage „ l'esprit à éxaminer meurement les choses, & à „ juger sainement de la qualité d'une action: & il „ est mille fois plus avantageux, en lisant l'Histoi„ re, d'acquérir ce discernement, sans se charger „ que d'un petit nombre de faits, que de se rem„ plir d'un nombre innombrable d'événemens & de „ noms, sans bien peser la cause de chaque chose. „ On devroit accoutumer de bonne heure les En„ fans à lire l'Histoire selon ce prémier esprit; „ mais, au lieu de cela, il semble qu'on aime „ mieux qu'ils retiennent une infinité de faits:" & en effet, „ cela fait plus d'honneur & de plaisir „ à un Père, quand il veut montrer à la parenté, „ ou à ses amis, le progrès de ses Enfans." Voilà le point. On aime mieux faire de ses Enfans des Perroquets qui babillent, que des Hommes, qui pensent & raisonnent; on aime mieux cultiver leur Mémoire, que de former leur Jugement; & c'est une preuve aussi sensible que déplorable de la solidité des Propositions avancées dans le III. & le IV. Discours de nôtre Auteur, *Que l'ignorance nous fait souvent prendre pour vertueux ce qui ne l'est point*, & *Que la vanité nous détermine presque toujours à agir.*

(*L*) *Il s'étoit extrémement appliqué à l'*Histoire Romaine, *laquelle, au jugement d'un excellent Critique, il étoit très capable de bien traiter.*] On sera sans doute bien aise de trouver ici le jugement de cet excellent Critique: il pourra servir à faire voir, qu'on n'a point eu tort de louer, dans les Avertissemens des III. Volumes des *Oeuvres Posthu-*

(99) Plautus, *in* Mercatore, *Act. IV, Scen. VII, Vers.* 40.

(100) *Voyez* l'Histoire des Singeries de la Ligue, *pag.* 339.

(101) Bayle, Lettre *contre le prétendu* Présage des Comètes, *pag.* 562; *ou* Pensées sur les Comètes, *Tom. II, pag.* 793.

(102) *Ces trois Titres rappellent à l'Esprit celui du prétendu Traité intitulé* l'Opinione Regina del Mondo; *que le fameux* Pascal, Pensées sur la Réligion, *Titre XXV, pag.* 136, *souhaitoit ardemment de voir, comme* valant lui seul bien des Livres; *quoique l'ingénieux Auteur des* Amusemens sérieux & comiques, *page derniére, croïe qu'il ne l'a cité que comme un simple* Axiome: *mais qui n'a peut-être été imaginé que sur ce Passage de* Cardan, de Utilitate ex adversis capienda, *Libr. III, Cap. XXV, pag.* 221; Existimatio & Opinio Rerum Humanarum Reginæ sunt: *ou bien sur cet autre du* Criticon de Baltazar Gracian, *Tom. III, Chap. V, pag.* 171; l'Opinion chez les Hommes fait tout. Elle est la Reine du Monde. C'est elle qui décide de toutes choses. *Quoi qu'il en soit, c'est une idée, sur laquelle un habile Homme feroit sans doute un Ouvrage très curieux. C'est ce qu'a entrepris depuis peu, mais peu heureusement, un Mr. de* St. Aubin, *dans son* Traité de l'Opinion, ou Mémoires, pour servir à l'Histoire de l'Esprit Humain, en 6 volumes, *surchargés de quantité d'inutilitez, quelquefois aussi mal exprimées qu'emploïées. Selon un de ses Censeurs,* l'Opinione Regina del Mondo *n'est point, comme il le croit, un être de raison, puisqu'il se trouvoit dans la Bibliothéque du Maréchal d'Estrées. Mais, si cela est ainsi, pourquoi n'en avoir pas précisément noté la Ville, l'Imprimeur, la Date, & la Forme? Vingt différents Auteurs ont avancé la même chose du prétendu Traité* de tribus Impostoribus: *mais, malgré les Recherches les plus éxactes des plus habiles Connoisseurs de Livres, on n'a jamais rien rencontré de tel; & il en seroit apparemment de même de l'*Opinione Regina del Mondo. *Quoi qu'il en soit, ce Titre vaut tout un Livre à quiconque sait bien y réfléchir: Mr.* de Voltaire *en a assez bien donné l'idée en ces deux Vers:*

Coutume, Opinion, Reines de nôtre sort,
Vous réglez des Mortels, & la vie, & la mort;

& les six gros Volumes de Mr. de St. Aubin, *n'en sont qu'une ample Paraphrase.*

Il y a bien dans les Somnia Sapientis *de* PETRUS FIRMIANUS, *imprimés* à Paris, chez D. Thierry, en 1660, in 12., *un Chapitre intitulé* Opinio Regina, *& qui en fait le* VI. Songe: *mais, cela est si maigre & si sec, en un mot si différent de ce que pourroit faire imaginer & attendre un semblable Titre, qu'on ne tarde pas à soupçonner que ce n'est qu'une* Frittata Fatresca, *comme disent les Italiens. En effet, c'est l'Ouvrage d'un bon Capucin de Paris, nommé le Pére* ZACCHARIE DE LISIEUX, *dont on a deux autres espéces de Censures des Mœurs du Siécle de même caractère, intitulées,* Gigas Gallus & Genius Seculi, *de même* à Paris, chez Thierry, en 1662, & 1663, in 12. *On a une Traduction Françoise des* Songes du Sage, *imprimée* à Paris, chez Thierry, en 1664, in 12.: *mais beaucoup moins bien écrite que l'Original, dont le Latin est au moins fort élégant.*

Tous les Historiens des Pseudonymes, s'accordent à donner ces trois Ouvrages au Pére Zaccharie de Lisieux, *& même* Baillet, *tant dans son Tom. V, pag.* 243, *que dans sa* Liste d'Auteurs déguisés. *Ainsi, je ne conçois pas pourquoi, dans la* Table générale *de ses* Jugemens des Savans, *en dit le contraire, affirmant même qu'ils sont du Pére* Yves de Paris.

(103) *Voyez la fin de ses* Discours IV. & VII, *pag.* 50, 51, & 82.

(104) Daniel Lombard, Differtat. sur l'*Utilité* de l'Histoire, *Préface* ** 3 & ** 4, *où il ne trouve ni grand choix, ni grand goût, dans quelques uns des Exemples rapportez par Mr. de St. Réal.*

(105) St. Réal, de l'Usage de l'Histoire, *Disc. III, pag.* 37.

(105*) Bayle, Nouvelles de la République des Lettres, *Octobre* 1684, *pag.* 814, 819.

trompé dans ses écrits (*M*). Mais aussi l'on a reconnu, qu'ils sont presque tout remplis de réfléxions utiles & ingénieuses: à la vérité, quelquefois si recherchées, & si rafinées,

humes de l'Abbé de St. Réal, la grande connoissance de l'Histoire Romaine, que cet Abbé s'étoit acquise; & qu'on a eu raison d'y remarquer, *que depuis longtems il méditoit de ranger les Guerres Civiles des Romains, qu'il avoit décrites en divers Traités*. „ Cet Auteur”, dit Mr. Bayle, en faisant l'extrait du *Césarion* (106), „ suit à la trace „ les progrès de l'affaire ” du Rétablissement de Ptolomée Auletes sur le Trône d'Egypte: „ il nous „ fait voir en peu de mots les principales intrigues „ de Rome” à ce sujet. „ Sa maniére de narrer „ a quelque chose de bien instructif; parce que, „ sans faire des écarts, il touche plusieurs choses „ importantes, & qu'il s'étudie principalement à „ nous donner le caractère de ceux qu'il met en „ action. S'il est vrai qu'il ait dessein de faire „ l'Histoire des Guerres Civiles de Rome, & que „ c'en soit ici un Essai par lequel il veut pressentir „ le goût du public, on doit se persuader qu'il „ ne s'engage pas dans cette belle entreprise sans y „ être propre. Une Histoire Romaine, composée „ sur ce modéle, ne sauroit être que bonne. ” Ce que dit-là Mr. Bayle se doit entendre aussi du *Caractère de Titus Pomponius Atticus*, qui se trouve dans le même volume, & qu'on ne regardoit, ajoûte-t-il, que comme l'*Echantillon d'un grand Commentaire Moral sur les plus illustres Personnages de l'Histoire des Guerres Civiles de Rome*: & l'on peut très bien dire la même chose de son *Histoire de la Conjuration des Gracques*, de ses *Affaires de Marius & de Sylla*, de ses *Considérations sur Luculle*, & de ses *Réflexions sur César*, *Lépide*, *Marc-Antoine*, *Auguste*, &c., qu'un habile Homme a trouvées très propres à bien *faire entrer*, & *peut-être* même *avec trop de finesse*, *dans les divers Caractères de l'Esprit & du Cœur humain* (107). Tout cela doit nous persuader, qu'on ne doutoit point que l'Abbé de St. Réal ne fut très capable de bien traiter l'Histoire Romaine; & ce qu'il nous dit lui-même dans la belle Préface de sa Traduction des Lettres de Cicéron à Atticus, *qu'une longue & curieuse Etude du Siécle de ces Lettres lui* avoit *donné la connoissance des Mœurs*, *du Gouvernement*, *de la Religion*, des Romains, *du Caractère des Gens*, *& de la Nature des Affaires dont il y est parlé*, ne peut que nous confirmer dans cette opinion. C'est aussi le sentiment de Mr. l'Abbé Mongault, qui reconnoit qu'*on voit*, dans les Remarques de Mr. de St. Réal sur les II, prémiers Livres des Lettres de Cicéron à Atticus, *une grande connoissance de l'Histoire des derniers tems de la République* Romaine (108): de Vigneul Marville, qui trouve que *les Réflexions de Mr. l'Abbé de Saint-Réal sur le génie de quelques Romains sont solides & judicieuses*; *qu'il entre bien dans le caractère des Grands-Hommes dont il parle*, *&* qu'*il les présente toujours dans le plus beau point de vue de leur Histoire*; mais qu'*elles sont souvent un peu trop malignes* (109): & enfin, d'un des Auteurs du Journal Littéraire de la Haïe, qui ne fait point difficulté d'avancer, que *ceux-là même*, *qui sont le plus versés dans la connoissance de l'Histoire Romaine*, *seront charmez de voir* ainsi *rassemblé ce que ces morceaux d'Histoire ont de plus intéressant*; *& de les voir exprimés d'une maniére convenable à la grandeur & à la majesté du Sujet*, ... *& accompagnés de Réfléxions d'un sens & d'une justesse admirable* (110).

(*M*) *On lui a reproché de s'être quelquefois fort trompé dans ses Ecrits*.] Je me contenterai d'en donner quelques éxemples. I. Il dit que l'*Armée Navale de Mithridate assiégeoit* Sylla *à Athenes* (111). Plutarque se contente de dire que *Sylla* étoit *à Athénes le plus fort par Terre*, *mais le plus foible par Mer*, *de maniére que ses Ennemis lui coupoient les Vivres* (112). II. Il dit que *Marius le Jeune fut obligé à se retirer à Preneste*, *où il se fortifia*, *& où avant qu'il fut arrivé le Preteur Damasippus fit tuer Domitius Scevola Souverain Pontife*, *& ce fameux Jurisconsulte*, ... *Carbo*, . . . *Antistius*, . . . *& quelques autres* (113). Il est visible, tant dans Tite Live, que dans Velleïus Paterculus que l'Auteur paroit avoir particuliérement suivi, que ce ne fut point à Preneste, mais à Rome, que toutes ces Personnes furent mises à mort (114). C'est pourquoi l'Editeur du dernier Recueil des Oeuvres de l'Abbé de Saint-Réal a bien fait de restituër ainsi ce passage, qui étoit d'ailleurs tout plein de bévûes: *Marius le Jeune fut obligé de se retirer à Preneste*, *où il se fortifia*. *Avant qu'il y fût arrivé*, *le Preteur Damasippus*, *Homme d'une humeur sanguinaire*, *avoit fait tuer par son ordre*, *à Rome*, *Domitius Scevola*, *Souverain Pontife & fameux Jurisconsulte*, ... *Carbo*, ... *Antistius*, . . . *& quelques autres* (115). III. Il dit, que pendant le Combat de Telesinus chef des Samnites contre Sylla, près de la Porte Colline, *les Ennemis firent des cris de joie si grands*, *qu'ils persérent mettre en fuite le reste des Romains*; *& qu'Offella*, *qui tenoit Marius assiégé* [dans Prénesste,] *croiant tout perdu*, *voulut plus d'une fois abandonner le Siége* (116). On ne comprend pas comment Offella pouvoit entendre de si loin de Rome les cris des Samnites, qui combatoient à l'une de ses portes. Mais, ce n'est point ainsi que Plutarque raconte la chose: il rapporte qu'Offella, averti par des fuiards, & étonné du mauvais succès de Sylla, avoit pensé lever le Siége de Preneste (117). IV. Il confond, avec Lépide le Triumvir, un autre Lépide qui voulut s'emparer de la Domination peu après la mort de Sylla (118). Celui-ci étoit Consul l'an de Rome 676, au lieu que le Triumvir ne le fut pour la prémiére fois que trente-deux ans après en 708, (119). V. Parlant du Stratagême d'une mule chargée d'or, dont se servit heureusement Mithridate, pour empêcher les Romains de le poursuivre & de l'attraper, il le place quelque tems après la levée du Siége de Cizique, & avant que Luculle entrât dans le Roïaume de Pont (120). Mais, il est visible par la narration de Plutarque, que ce ne fut qu'après l'entiére conquête de ce Roïaume, & lorsque ce Prince infortuné fut obligé de se sauver en Armenie chez son Gendre Tigrane, qu'il eut recours à cette ruse de Guerre (121). VI. Il met *Nyssa* au nombre des Villes du Roïaume de Pont dont Luculle se rendit Maître après la fuite de Mithridate (122). Mais, selon Plutarque, *Nyssa* est une des Sœurs de Mithridate, qui fut prise dans Cabyra, & que sa captivité sauva de la mort que ce Prince cruel fit souffrir à ses autres Sœurs & à ses Femmes, parce qu'il ne les pouvoit point emmener (123). VII. Il donne, pour un seul & même Homme, l'*Appius Claudius* que Luculle envoïa en Ambassade vers Tigrane pour lui demander Mithridate, & le *Clodius* (car il lui donne ces deux noms,) qui fit ensuite revolter son Armée (124). Mais, il paroit par le récit de Plutarque, que ce sont deux Hommes tout différens, quoique tous deux Beaux-Frères de Luculle. L'un, nommé *Appius Claudius*, fut envoïé vers Tigrane, & s'acquitta de cette commission avec cette hauteur que les Romains affectoient envers tous les autres Peuples: & l'autre, nommé *Publius Clodius*, Homme si perdu de débauche, qu'il entretenoit un commerce criminel avec sa propre Sœur Femme de Luculle, fut celui qui fit revolter son Armée (125). VIII. „ Il dit dans ses Remarques sur le „ titre des Epîtres de Cicéron à Atticus, que cet „ Ami de Cicéron se nommoit ainsi, *parce qu'il* „ *étoit fort savant en Grec*, *& qu'il demeuroit la* „ *plûpart du tems à Athénes*. Il auroit fallu dire „ simplement, à cause du long sejour qu'il fit „ pendant sa jeunesse à Athénes; puisqu'il est certain „ qu'il demeura la plûpart de sa vie en Italie, „ ou en Epire où il avoit beaucoup de bien (126).” IX. Il dit toujours *la Cypre*, ou *Chypre*, en parlant de l'Ile de ce nom, soit dans ses Histoires anciennes, soit dans les modernes (127). L'Usage veut néanmoins, qu'on ne dise *Chypre*, que quand il s'agit de l'Ile moderne; & qu'on dise *Cypre*, quand il s'agit de l'ancienne (128). X. Il dit, qu'une *Mere de la I. Race de nos Rois fut si jalouse du* Poil *de ses Enfans*, qu'*avant le choix de l'Epée ou des Cizeaux*, *elle aima mieux leur voir trancher la tête*, *que de les voir tondus* (129). Le fait est certain; mais, Mr. de St. Réal, se livrant trop à son esprit de singularité, prête à cette malheureuse Princesse un motif aussi indigne d'elle, que celui qui la détermina à cette funeste résolution

(106) Bayle, Nouvelles de la Républ. des Lettres, *Oct.* 1684. *pag.* 817.

(107) Méthode d'étudier l'Hist. *Tom. I*, *pag.* 542.

(108) Mongault, *Préf. des III*, *&* *IV*, *Livres des* Lettres de Cicéron à Atticus.

(109) Vigneul-Marville, Mélanges d'Histoire & de Littérature, *Tom. III*, *pag.* 46, 47, 48.

(110) Journal Littéraire, *Tome XII*, *pag.* 306, 307.

(111) Oeuvres de St. Réal, *Tom. I*, *pag.* 210.

(112) Plutarque, *dans la* Vie de Luculle, *folio* 323.

(113) Oeuvres Posthumes de St. Réal, *Tom. II*, *pag.* 282.

(114) Flori Epit. *Libri LXXXVI*, *seu VI*, *Decadis IX*. Velleius Paterc. *Libr. II*, *pag.* 190.

(115) Oeuvres de St. Réal, *Tom. I*, *pag.* 196.

(116) Oeuvres de St. Real, *Tom. I*, *pag.* 198.

(117) Plutarque, *dans la* Vie de Sylla, *folio* 308.

(118) Oeuvres de St. Réal, *Tom. I*, *pag.* 382.

(119) Petavii Chronolog.

(120) Oeuvres de St. Réal, *Tom. I*, *pag.* 218, 219.

(121) Plutarque, *dans la* Vie de Luculle, *folio* 329, *verso*.

(122) Oeuvres de St. Réal, *Tom. I*, *pag.* 219.

(123) Plutarque, *dans la* Vie de Luculle, *folio*, 330.

(124) Oeuvres de St. Réal, *Tom. I*, *pag.* 223, 235, 236.

(125) Plutarque, *dans la* Vie de Luculle, *folio* 331, *verso* & 337, *verso*.

(126) *Cette Remarque est d'un des Auteurs du XX, Tome de la* Bibliothéq. Universel. *pag.* 78.

(127) Rétablissement de Ptolomée Auletes, *pag.* 265, 284, *&c.* Dom. Carlos, *pag.* 391, 401, *&c.*

(128) Remarq. de Vaugelas, avec les Observ. de l'Acad. Franc. *Rem. VI*, *pag.* 12.

(129) Oeuvres de St. Réal, *Tom. I*, *pag.* 57.

finées, qu'elles échappent; & quelquefois même appuiées sur des fondemens si peu sûrs, qu'el-

tion étoit grand & généreux. Comme il n'étoit alors permis qu'aux Princes de la Maison Royale de porter une longue chevelure, & que c'étoit une marque qu'ils pouvoient hériter de la Couronne, elle aima mieux voir mourir ses Enfans, que de les voir vivre déchus de leur Droit à la Souveraineté; & l'on sait qu'en effet le troisiéme de ces malheureux Princes n'assûra sa vie, qu'en se coupant les cheveux lui-même, & qu'en se faisant Moine. Le motif de cette Princesse infortunée fut donc aussi noble & loüable, que celui que Mr. de St. Réal lui attribuë seroit petit & ridicule. Je ne dis rien de ces expressions équivoques, *cette Mere de la prémiére Race de nos Rois*, *& jalouse du Poil de ses Enfans*: il étoit aisé de s'exprimer plus correctement. XI. „ Il „ dit (130), qu'on conte que sous le Regne „ de Charles VII, le Grand Seigneur envoïa un „ Chiaoux en France, à qui l'on fit voir les Com- „ bats de Barriere: & que comme, après le jeu „ fini, on vint à lui demander ce qu'il lui en sem- „ bloit, il répondit ingénûment, que *si c'étoit tout* „ *de bon*, *ce n'étoit pas assez*; *& que si c'étoit* „ *pour rire*, *c'étoit trop*. Mais Baltasar Castiglio- „ ne, au II, Livre de son Courtisan, pag. m. „ 295, dit que Gemes, Frère du Sultan, fit cet- „ te Réponse étant Prisonnier à Rome: *chel gios-* „ *trare*, *come noi usiamo in Italia*, *gli parea trop-* „ *po per scherzare*, *e poco per far da dovero* (131)." On a fort joliment emploïé cette pensée dans le Refrain d'une Chanson moderne sur un Amant zélé, mais trop peu entreprenant au gré de sa Maîtresse:

[130] Usage de l'Hist. *pag.* 18.

[131] *Cette Remarque est de Mr.* Bayle, Réponse aux Questions d'un Provincial, *Tom. III*, *pag.* 26, 727.

C'en est trop, *si c'est badinage*;
Et trop peu, *si c'est tout de bon*.

XII. Il place dans le XVI, Siécle ce Prince capricieux, qui donna un Bénéfice considérable à un pauvre Prêtre endormi dans une Eglise, *afin qu'il y eut quelqu'un de qui on pût véritablement dire que le bien lui étoit venu en dormant* (132). Ce fut Louïs XI, Roi de France, qui fit cette libéralité bizarre; & tout le monde sait qu'il vécut dans le XV, Siécle, & qu'il y eut même deux Successeurs. XIII. Il dit, que *ce devoit être une assez plaisante chose . . . . de voir toute la galante & guerriére jeunesse de la Cour de François I*, *chacun avec la plus longue Barbe qu'il pouvoit*, *pendant que Messieurs de la Grand-Chambre étoient rasez comme les Mignons de Henri III*, *le furent depuis* (133). Mais, cela ne s'accorde nullement avec le témoignage de divers Ecrivains de ce Siécle-là, & surtout avec ce passage du célébre Etienne Pasquier, Auteur contemporain, & d'autant plus croïable touchant les usages de nôtre France, qu'il en a fait des *Recherches* toutes particuliéres. *Lors de mon jeune âge*, dit-il, NUL *n'estoit tondu fors les Moines. Advint par . . . . avanture*, *que le Roi François prémier de ce nom*, [follatrant avec des Pelottes de Neige, &] *ayant esté fortuitement blessé à la teste*, *d'un tizon*, *par le Capitaine Lorges*, [Jaques] *Sieur de Montgommeri*, *les Médecins furent d'avis de le tondre. Depuis il ne porta plus longs cheveux*, *estant le prémier de nos Roys*, *qui*, *par un sinistre augure*, *dégénéra de ceste vénérable ancienneté. Sur son éxemple*, *les Princes prémiérement*, *puis les Gentils-Hommes*, *& finalement tous les Sujets*, *se voulurent former*: *& il ne fut pas que les Prêtres ne se missent de ceste partie*; *ce qui eust esté auparavant plein de mauvais éxemple. Sur la plus grande partie du Regne de François prémier & devant*, CHASCUN *portoit* donc *longue chevelure & barbe raze*, *où maintenant* CHASCUN *est tonau & porte longue barbe* (134): & ce fut à l'occasion de cette nouvelle mode, que Marot fit ce plaisant Rondeau, commençant par

[132] Oeuvres de St. Réal, *Tom. I*, *pag.* 13.

[133] *Là même*, *pag.* 56.

Povres Barbiers, *bien estes morfondus* . . . . .
Vous en irez besongner chaudement
En quelque estuve, *& là gaillardement*
Tondre Mau-joinct, *& raser Priapus* (135).

J'ai d'autant plus volontiers transcrit tout ce passage, qu'il me donnera lieu de faire ici trois petites Réfléxions. La I, que le nom de Montgommeri étoit alors bien malencontreux aux Rois de France; puisque ce fut le Fils de celui-ci, Gabriel de Lorges, Comte de Montgommery, qui tua si malheureusement Henri II, en 1559. La II, que l'éxemple des Princes n'est pas de moindre poids en matiére de modes, qu'en matiére de vice & de vertu; & que la maxime, *Regis ad exemplum totus componitur orbis*, ne leur convient pas moins bien à cet égard qu'à aucun autre. Et la III, que les plus suivies d'entre ces modes doivent souvent leur naissance à quelque vilaine avanture ou à quelque rencontre fort méprisable; témoin celle-ci, qui fait si peu d'honneur à François I; celle du Bilboquet, qui en fit tout aussi peu à Henri III, (136); & celle des Sacs ou Robbes flotantes de nos jours, qu'on sait n'avoir été imaginées que pour cacher aux yeux du public les suites fâcheuses & inespérées du débordement affreux d'une personne qui ne le cédoit guéres en rang à ces deux Princes: origine si vile & si honteuse, que si quantité de Dames, d'ailleurs fort sages & fort vertueuses, en avoient la moindre connoissance, elles détesteroient probablement autant cette odieuse mode, qu'elles en sont aujourd'hui ridiculement entêtées. *A la mienne volonté*, disoit autrefois Pasquier sur un sujet assez semblable (137), *que* nos Magistrats *eussent fait deffenses à toutes Femmes d'honneur de porter* ceintures dorées, & toutes autres dorures & affiquets, *sur peine d'estre déclarées putains*; *car*, *il n'y auroit point plus prompt moyen que cestuy*, *pour bannir la superfluité & bombance des Dames*: *& en ceste façon lisons-nous qu'un ancien Législateur bannit les abus & excès qui se trouvoient és habits des Dames dans sa Republique.* Il s'agit-là du fameux Zaleucus, Philosophe Pythagoricien, & Législateur des Locriens. Athénée remarque, que, selon Phylarque, il y avoit une semblable Loi à Siracuse (138) XIV. Il met, après la naissance de l'Infante Isabelle Claire Eugénie, le Voïage d'Elizabeth de France Femme de Philippe II, Roi d'Espagne, à Baïonne (139). Or, il est certain, que ce Voïage se fit en 1565, & que l'Infante ne nâquit que le 12. Août 1566, (140). XV. Il dit que le Cardinal Spinola, (il falloit dire Spinosa) donna le fouët à Dom Carlos, & refusa d'assister à ses funérailles (141). Mais, on sait que cet Homme ne fut fait Cardinal que quelque tems après l'Emprisonnement de ce Prince, qui n'eut jamais le chagrin de le voir en cet habillement (142).

On pourroit encore fort bien mettre dans le même rang quelques contradictions qui lui ont échappé:

[134] Pasquier, Recherches de la France, *Livr. VII*, *Chap. IX*, *pag.* 700. *Lettres*, *Tom. I*, *pag.* 174, *où il dit que ce fut à Blois.* Martin du Bellay, *dit à Remorentin*; *mais ne nomme personne*, *& se contente de dire*, Mémoir. *folio* 21, *verso*, le gentil Prince ne voulut jamais qu'on informast qui avoit jetté le tison; disant, que, s'il avoit fait la folie, il falloit qu'il en beust sa part. *Personne n'est nommé non plus dans* Mezeray, *Tom IV*, *pag.* 459, *où il censure les Perruques. Ce Capitaine Lorges est celui que* Brantome, Dames Galantes, *Tom. II*, *pag.* 261, *appelle* le Bon-Homme, en ses jeunes ans l'un des vaillants & renommez Capitaines de Gens-de-Pied de son tems; *& du quel il raconte*, *qu'il eut le courage d'aller reprendre*, *dans un Parc de Lyons combatans & en fureur*, *un gand*, *qu'une impertinente Femme y avoit laissé tomber exprès pour éprouver son amour & sa galeur*, *& qu'il lui jetta dédaigneusement ensuite au nez*, *la trouvant indigne de l'attachement d'un Homme raisonnable.*

[135] Oeuvres de Marot, *Tom. VI*, *pag.* 257, 258.

[136] *En ce temps* (1585), *le Roy commença de porter un Bilboquet à la main*, *mesme allant par les rues*, *& s'en joüoit comme font les petits Enfans*: *&*, *à son imitation*, *les Ducs d'Espernon & de Joyeuse*, *& plusieurs autres Courtisans s'en accommodoient*, *qui estoient en ce suivis des Gentils-Hommes*, *Pages*, *Laquais*, *& jeunes gens de toutes sortes*: *tant ont de poids & de conséquence*, *principalement en matiére de folies*, *les actions & déportemens des Rois*, *Princes*, *& Grands-Seigneurs.* Journal du Regne de Henry III, *d'Edition de* 1621, *in* 4, *avec des* Annotations manuscrittes extraites du Volume LXXXVII, des Mémoires de M. du Puy servans à l'Histoire de France, *page* 78, *Annotation manuscritte. Ce ridicule Passe-tems se renouvella vers la fin du Regne de Louis XIV*: *& personne n'ignore avec quelle fureur tout le monde donna dans ce travers*; *jusques là qu'on affirme avoir vû des Conseillers au Parlement s'occuper puérilement de cette sottise dans leurs Carosses*, *en allant à la Cour décider des biens de la Veuve & de l'Orphelin*, *& de la mort ou de la vie des Malheureux tombez entre les mains de la Justice.*

[137] Pasquier, Recherches de la France, *Libr. VIII*, *Chap. XI*, *pag.* 701, 702, *où il cite deux Arrêts des années* 1420, *&* 1446, *par lesquels* deffenses sont faictes à toutes Femmes amoureuses, Filles de Joye, & Paillardes, de ne porter Robbes à collets renversés, queues ne ceintures dorées, boutonniéres à leurs chapperons, pannes de gris ni de menu verd à leurs Robbes, *&c.*

[138] Athenæi Deipnosophistar. *Libr XII. Cap. IV. initio*, *pag.* 521.

[139] Oeuvres de St. Réal, *Tom. II*, *pag.* 351.

[140] *Voyez le* Supplément de Mariana, *aux années* 1565, & 1566.

[141] Oeuvres de St. Réal, *Tom. II*, *pag* 359, 407.

[142] Mémoires Hist. d'Amelot de la Houssaïe, *Tom. I*, *pag.* 215.

qu'elles en deviennent absolument fausses (*N*). A l'imitation de Varillas, il a quelquefois

pé. Dans ses *Considérations sur Luculle*, il en fait l'Homme du monde, le plus raisonnable dans sa retraite, & il le justifie même par l'autorité de Cicéron (143); mais, dans son *Césarion*, il le blâme de s'être trop abandonné aux douceurs de la volupté (144). Dans son Traité *de la Valeur*, il parle, comme d'une lacheté, de la résolution du Consul M. Terentius Varron de vivre après la perte de la Bataille de Cannes dont il étoit la principale cause (145); mais, dans ses *Réflexions sur la Mort*, il en parle comme d'une action loüable (146). Il falloit être uniforme sur ces sujets.

Quant à ce que plusieurs personnes lui reprochent, d'avoir fait des portraits horribles d'Auguste & de Pompée (147), rien n'est certainement plus déraisonnable; puisqu'il n'avance rien que sur le témoignage d'Auteurs contemporains, & surtout d'un Auteur contemporain tel que Cicéron. Cet injuste reproche n'est sans doute fondé que sur ce respect aveugle, qu'on rapporte ordinairement des Colleges pour ces grands noms, qui y sont prônez & rebattus sans cesse, par des gens qui en sont fort infatuez; mais, qui n'y sont pourtant connus, que par les flatteries outrées de quelques Poëtes de Cour, aussi fausses & aussi mercénaires que celles que nous voïons débiter tous les jours. L'Abbé de St. Réal s'est courageusement élevé au dessus de ce préjugé vulgaire: il n'a pû se résoudre à ne considérer Pompée, que par les yeux des Admirateurs de la *Pharsale*; &, pour prouver qu'il n'a point eu tort d'en juger comme d'un très méchant Homme, il suffit de rapporter cette réponse inhumaine & barbare qu'il fit aux Députez des Mammertins: ***Ne cesserez-vous donc point d'allégner les Loix à ceux qui ont les Armes à la main*** (148)? En effet, n'est-ce pas-là, bien moins la maxime du Général d'une République sagement policée, que celle d'un Chef de Bandits & de Voleurs de grands chemins? N'étoit-ce pas imiter d'assez près l'éxemple odieux & détestable de ce Dicéarque, Amiral de Philippe Roi de Macedoine, qui, prêt à partir pour une expédition manifestement injuste, eut bien l'impudence, dirai-je, ou l'impiété d'ériger des Autels à l'injustice & à l'irréligion, se mocquant tout-à-la fois ainsi des Dieux & des Hommes & de leur y offrir publiquement des Sacrifices (149)? Du tems de nos Pères, le vieux Biron imitoit de même assez bien Pompée, puisqu'il ne se faisoit aucun scrupule de dire aussi brutalement qu'iniquement, à un Officier qui faisoit difficulté d'aller saccager & mettre bas une maison sans son commandement & adveu par escrit signé de sa main, ***Ah! Mort Dieu. Estes-vous de ces gens qui craignez tant la Justice. Je vous casse: jamais vous ne me servirez; car, tout Homme de Guerre, qui craint une plume, craint bien une épée*** (150). Quelle morale! On trouveroit sans doute beaucoup d'autres éxemples de Généraux aussi inhumains. Et leur feroit-on beaucoup de tort à tous, si on les mettoit au rang de ces fleaux du Genre-Humain, que Seneque appelloit si judicieusement *magnos & furiosos Latrones*, & dont St. Augustin disoit très véritablement qu'ils faisoient des Roïaumes de vastes Cavernes, ou plûtôt Campagnes de Brigans, *magna Latrocinia* (151)? Cependant, combien d'imbécilles Orateurs, Poëtes, & Historiens, qui élévent tous les jours jusqu'aux nuës Pompée, Biron, & leurs semblables! & cela, pendant qu'on ne voit à regret, que dans un petit coin d'une simple brochure presque inconnue, vû sa suppression par la tyrannie tant politique qu'ecclésiastique, la courageuse & incomparable Action de Jean Jaques de Mesme, cent & cent fois plus loüable elle-seule, que toutes les leurs ensemble. En effet, cet illustre Maître des Requêtes sous. François I, dans le tems que ces Charges étoient encore dans toute leur splendeur, & nullement avilies par le grand nombre, eut, non seulement la générosité de refuser la place d'Avocat-Général au Parlement de Paris, que ce Prince, dégouté de Ruzé, vouloit lui ôter, & offroit à de Mesme, mais encore le courage de ***lui contester aussi révéremment que rudement***, dit le vieux stile, ***qu'il ne faisoit pas bien de despouiller son Officier sans crime, que l'Office ne pouvoit lui vivant vacquer, & qu'il n'étoit pas moins l'Avocat de la Couronne*** & de l'Etât que ***du Roi***: ce qui fit rendre la charge & les bonnes-graces du Roi, à Ruzé, qui en témoigna très vivement sa reconnoissance à de Mesme, qui prétendoit ***n'avoir rien fait pour lui***, mais simplement ***avoir servi sa conscience***, & rempli son devoir (152). Reconnoissons pourtant de bonne-foi, que, si l'Abbé de St. Réal est fort loüable d'avoir mis au grand jour les vices & les actions criminelles d'Auguste & de Pompée dans les Caractères qu'il en a tracés, il n'est pas moins blâmable de n'avoir pas assez insisté sur leurs bonnes qualitez; puisque c'est un reproche qu'on peut très legitimement lui faire, & que confirme très bien en particulier la comparaison très facile à faire de son Portrait d'Auguste avec celui qu'en a donné de son côté St. Evremont, qui tout aussi blâmable que lui, n'en fait qu'un Politique consommé, & qu'un Prince tout-à-fait digne de l'amour & de l'admiration de tout le monde. ***Et ce qu'il y a de particulier dans ces deux Portraits***, ajoûte un de nos Ecrivains après les avoir rapportez l'un & l'autre, ***c'est qu'ils sont tous deux vrais; Auguste aiant eu les bonnes qualitez que St. Evremont lui donne, & les défauts, que lui attribue l'Abbé de St. Réal*** (153). Il falloit donc les réünir dans ces portraits, pour les rendre éxacts & fidéles; car, on n'est Historien, qu'autant qu'on a le courage de condamner le vice, & de louër l'équité & la vertu, en quelque part qu'ils se rencontrent. Ne rapporter que les vertus des Personnages dont on a à parler, c'est n'être que Panégiriste; & n'insister que sur leurs défauts, c'est dégénerer en Satirique; qualitez également vicieuses & blâmables. Si Plutarque n'avoit pas été plus judicieux & impartial dans ses ***Comparaisons*** ou ***Paralleles***, il ne se seroit pas acquis l'estime & la réputation dont il jouït si légitimement depuis tant de Siécles.

(*N*) Ses ***Réfléxions*** sont ***utiles & ingénieuses***; mais *quelque fois* . . . trop *rafinées*, ... ***& même fausses.***] Par éxemple, ce qu'il dit touchant les motifs qui portent les Femmes & les Enfans à assister si volontiers aux jeux dangereux, aux combats, & aux supplices des Malfaiteurs, paroit être de ce caractère. Il prétend, I, Que *cette inclination* n'est qu'***un effet de la foiblesse naturelle de ce Sexe & de cet âge; comme si l'impuissance où ils se sentent de faire du mal trouvoit quelque consolation dans celui qu'ils trouvent tout fait; & que la connoissance, qu'ils ont qu'avec leur peu de force il n'est personne qui ne leur puisse nuire impunément, leur fit regarder tous ceux qui sont dans la souffrance comme autant de gens qu'ils n'ont plus à craindre, & partant avec plaisir.*** II, Que ***si les maux qu'ils considérent ne sont pas de nature à pouvoir leur arriver, si l'on écorche un chien, si l'on fait languir un poulet qu'on tue; si l'on pend un misérable, aussi-tôt leurs yeux nagent dans la joie;***

[143] Oeuvres de St. Réal, *Tom. I, pag.* 240, 241.

[144] *Là-même, pag.* 254.

[145] *Là-même, Tom. III, pag.* 104, 105.

[146] *Là-même, pag.* 144, 145.

[147] *Voyez leurs Articles, dans la* Table des Matiéres *des* Oeuvres de St. Réal. *Voyez-y aussi ceux de* Caton *& d'*Atticus.

[148] Plutarchus *in* Pompeio, *Cap. III*, Apophtegmes des Anciens, *pag.* 70. Je suis fâché, *dit* Charpentier, Carpentariana. *pag.* 55, que ce soit un aussi grand Personnage que Pompée, qui ait dit ce mauvais mot.

[149] Polybius, Histor. *Libr. XVII, pag.* 1075.

[150] Brantome, Hommes illustres François, *Tom. IV, pag.* 252.

[151] S. August. de Civitate Dei *Libr. IV, Cap. IV.*

[152] Henri de Mesme, *Fils de* Jean Jaques, *dans sa propre* Vie manuscritte, *citée page* 35, *d'une* Lettre Apologétique *pour le* Recueil de Maximes véritables & importantes pour l'Institution du Roi, contre la fausse & pernicieuse Politique du Cardinal Mazarin, prétendu Sur-Intendant de l'Education de sa Majesté, *composé par le célébre & illustre* Claude Joly, Chantre de l'Eglise de Paris, *& imprimé* à Paris, en 1653, in 12. *Il fut aussi-tôt brûlé par la main du Bourreau, aussi-bien que deux* Lettres *qui en faisoient* l'Apologie; *mais réimprimé en* 1663, *in* 12, *sous prétexte de l'Education du Dauphin. Dans le fort de la Guerre pour la Révolution d'Angleterre, afin de faire voir, que le Ministére de France étoit toujours animé du même esprit, on reproduisit cet Ouvrage sous la nouvelle indication de* la véritable Education du Roy, opposée à la Politique & aux Maximes de Cardinal Mazarin, *avec l'Inscription* d'Amsterdam, 1695, in 12; *ou du moins mit-on ce nouveau titre à des exemplaires de l'ancienne Edition. Le Pére* Niceron, *après avoir judicieusement observé dans ses* Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres, *Tom. IX, pag.* 121, *que* c'étoit un des meilleurs Ouvrages sur l'Education des Princes, *a eu la foiblesse d'adopter, Tom. X, pag.* 188, *&* 189, *la lacheté de l'Abbé* Lenglet du Frenoy, *qui a ôsé dire, que l'*Auteur étant trop Républicain, a mérité de voir son Livre brûlé par la main du Bourreau; *jugement, que ce lache Flatteur n'admettoit certainement pas lui-même, comme il n'a que trop paru pour lui par la liberté de ceux qu'il a fait paroître dans les* Remarques *de son VI, Tome des* Mémoires de Condé. *La premiere de ces* Lettres Apologétiques *est du célebre* François Ogier; *qui s'étoit déjà depuis longtems signalé dans ce genre d'écrire, par sa* Censure *de la* Doctrine curieuse des Beaux-Esprits *du fameux Pére* Garasse, *Jésuite.*

[153] Vigneul-Marville, Mélanges d'Hist. & de Littér. *Tom. III, pag.* 46, 47.

fois emploïé des anecdotes, non seulement d'une autorité fort suspecte, mais dont on a mêm

joie ; mais, que *s'ils sont sujets aux maux qu'ils voient en autrui, s'ils voient sur un Théatre les desordres de leurs passions, & les malheurs qu'elles attirent, quoique ces passions qu'ils voient, & ces malheurs, ne soient que des feintes, cette représentation toute nue les met hors d'eux-mêmes, & les fait abandonner aux larmes, parce qu'ils sont sujets à ces passions & à ces malheurs.* III, Que *ce qui attire tant de monde chez un Danseur de Corde, qui cherche inutilement, durant deux heures, toutes les maniéres imaginables de se tuer, c'est le danger où l'on voit ce misérable exposé durant tout ce tems-là, c'est le mal qu'il se peut faire. Car, si ce n'étoit que la curiosité de voir une chose extraordinaire, un quart d'heure de tems la satisferoit pleinement ; & cette curiosité satisfaite feroit bientôt place à la pitié que devroit donner naturellement une profession si périlleuse. Que si cela n'arrive pas, si l'on passe les heures entiéres dans ces lieux avec un plaisir toujours égal, c'est le danger même du Bateleur qui ne cesse point aussi, qui entretient cet horrible plaisir; on attend, pour voir si par hazard il ne pourroit point se précipiter : ce n'est que cela* (154).

[154] St. Réal, de l'Usage de l'Hist. *Disc. I, pag.* 20, 21, 22. *Voyez aussi ses* Réfléxions sur le Cœur de l'Homme, *Tom III, pag.* 34, 35.

Tout cela est fort ingénieusement recherché; & l'on y reconnoit cet esprit de réfléxion & de pénétration dont on a si justement loué Mr. l'Abbé de St. Réal : mais, cela n'est peut-être pas aussi judicieusement pensé; & peut-être n'y a-t-il rien de plus contraire à l'expérience journaliére. En effet, outre que tout son II, Article ne s'accorde nullement avec ce qu'il venoit de dire un peu au dessus (155), *que le Déréglement de l'Esprit des Hommes est si grand, qu'il n'est pas même nécessaire qu'on soit exemt du danger où on voit les autres pour y prendre plaisir*; & que *l'expérience l'a fait voir dans les combats de Barrierre, les Joûtes, & les Tournois, ... où ceux qui étoient prêts d'entrer en lice ne laissoient pas de prendre plaisir à voir porter les autres par terre à coups de lance, leur enfoncer la visiére & froisser les os, quoi qu'ils fussent exposez aux mêmes dangers :* quiconque voudra prendre soin d'examiner attentivement la situation & les mouvemens apparens des Personnes qui se trouvent à ces sortes de spectacles, reconnoîtra sans peine, qu'au lieu de voir nager leurs yeux dans la joie, on voit, tout au contraire, les unes touchées de compassion ou de fraïeur, les autres se trouver mal & avoir besoin de confortatifs, les autres tomber effectivement en défaillance, & la plûpart enfin se retirer lors qu'elles ont vû l'appareil, parce qu'elles n'ont pas la force de voir donner les coups ou précipiter le criminel : que, bien loin d'attendre avec beaucoup de plaisir, qu'un malheureux Danseur de Corde se rompe le cou, la plûpart de ses Spectateurs s'émeuvent, crient, & sont obligés de tourner la tête, dès qu'ils lui voient faire quelque saut périlleux, & se privent ainsi du plus grand plaisir que selon nôtre Auteur ils pouvoient recevoir, & qu'ils étoient effectivement allé chercher : que s'il arrive à ce Danseur de se blesser, ou même simplement de tomber, non seulement toute l'assemblée se trouble, mais encore la fraïeur & le saisissement sont vivement dépeints sur les visages : enfin, que si l'on rit plus, lors qu'un bouson fait semblant de tomber, ce n'est pas parce qu'il se fait du mal, car on sait très bien qu'il ne s'en fait point; mais parce que ses postures bousones & ses gestes ridicules sont plus risibles que les sauts adroits & surprenans des bons Danseurs, qui excitent bien l'admiration, mais non pas la risée. Bien loin donc que ce soit-là le caractère de ceux qui aiment ces spectacles, il paroit au contraire, qu'ils ne sont sensibles qu'à la pitié : pitié machinale, à la vérité, qui procéde bien moins des lumiéres de leur raison, que de la foiblesse de leur temperament; puisque, pour l'ordinaire, ils ne sont pas moins émûs de compassion pour un Voleur de grand chemin, un Meurtrier, ou un Assassin, qu'on va punir justement de leurs crimes; que pour les Honnêtes-Gens, que ces scélérats ont volez, meurtris, ou assassinez : mais, pitié, néanmoins ; &, par conséquent, bien éloignée de ce rafinement de méchanceté & de noirceur de cœur, que Mr. de St. Réal ne fait point difficulté de leur attribuër. D'ailleurs, si l'on vouloit y faire quelque attention, ne verroit-on pas sans peine, que, généralement parlant, les Enfans aiment naturellement les animaux, particuliérement les chiens, les chats, & les oiseaux ; qu'ils passeroient volontiers tout leur tems à badiner avec eux, si on les laissoit faire ; & que ce n'est que par l'effet trop ordinaire & trop déplorable du mauvais éxemple, qu'ils deviennent enfin cruels à leur égard? Ainsi, chercher la raison du plaisir que les Femmes & les Enfans prennent à voir écorcher un chien, languir misérablement un Homme condamné au dernier supplice, & un Danseur de Corde se rompre bras & jambes, c'est s'amuser vainement à chercher la raison de ce qui n'est point; comme le faisoit autrefois Démocrite, qui s'obstinoit ridiculement à vouloir trouver la cause naturelle du goût de miel qu'il trouvoit à certaines figues, quoi que sa Servante l'eût averti que cela ne venoit que de ce qu'elle les avoit mises dans un vaisseau où il y avoit eu de cette drogue : &, prêter à ces gens-là de si méchans motifs, c'est à mon sens trop imiter Tacite, qui, non content de nous représenter naturellement les Hommes de son Siécle aussi vicieux & aussi corrompus qu'ils l'étoient, leur attribuë gratuitement encore les vûes du monde les plus horribles & les plus abominables.

[155] *Pag.* 17; 18.

Mais, qu'est-ce donc qui attire continuellement tant de monde à ces sortes de spectacles ; si ce n'est point la malignité, & le plaisir cruel & barbare de voir souffrir des malheureux? Ce qui l'attire à toute autre sorte d'exercices & de passetems; la curiosité ; le goût pour le changement d'objets; le dégout des occupations ordinaires; le poids du travail, dont on est toujours très aise d'avoir quelque prétexte plausible de se débarasser; l'inaction, ou, si l'on veut, la paresse, à laquelle nous sommes tous naturellement un peu portez ; l'ennui qui la suit infailliblement; mais, sur-tout, ce panchant si naturel à tous les Hommes de dissiper un tems qu'ils ne savent le plus souvent à quoi emploïer, & dont ils se trouvent comme surchargés : ce n'est que cela. Tels sont-là, à mon avis, les motifs, qui portent la plûpart des Hommes à rechercher avec tant de soin toutes sortes de spectacles; Gais ou tristes, sérieux ou comiques, agréables ou terribles, innocens ou criminels, ils y courent également; &, ne cherchant qu'à s'amuser, & à emploïer des momens qui leur sont à charge, pourvû qu'ils y réüssissent, ils sont trop contens, & ne demandent rien de plus.

De là viennent ces jeux, ces divertissemens,
Que tout le monde cherche avec des soins extrêmes,
Et qui ne sont au fond que des amusemens,
Dont tous les divers changemens
Savent nous empêcher de songer à nous mêmes (156).

[156] Vallincour, Lettre de Daphnis à Damon, *dans* le Recueil de Vers choisis, *pag.* 68.

Il y a aussi, ce me semble, je ne sai quoi de ce rafinement outré dans cette pensée de nôtre Auteur touchant l'incertitude de l'Histoire. *Il faut être fort simple*, dit-il (157), *pour étudier l'Histoire, avec l'espérance d'y découvrir ce qui s'est passé : c'est bien assez qu'on sache ce qu'en disent tels & tels Auteurs; & ce n'est pas tant l'Histoire des Faits qu'on doit chercher, que l'Histoire des Opinions & des Relations.* Quoi que cette pensée ne soit que trop bien & trop souvent fondée à l'égard des motifs, des ressorts, des circonstances, en un mot de tout le détail des événemens ; cependant, il faudroit être absolument insensé pour l'admettre quant aux événemens euxmêmes pris en gros : par éxemple, la Pucelle d'Orléans, l'Assassinat de Henri IV, ou l'Incendie de Londres ; faits trop réels & trop certains pour ôser les révoquer en doute, mais dont les motifs & les ressorts secrets resteront apparemment cachés jusqu'à la fin du monde.

[157] St. Réal, Oeuvres, *Tom. III, pag.* 171.

Pour prouver qu'*il est permis de critiquer les Morts* (158), Mr. de St. Réal fait ce raisonnement ; & c'est encore une de ces réfléxions trop rafinées, qui font le sujet de cette Remarque : „ La mort annéantit tous les mouvemens de ja„ lousie;

[158] *C'est le sujet du Chap. II, de son Traité* de la Critique. *Voyez-en la pag.* 221.

même démontré la fausseté (*O*). Quoiqu'en général il ait écrit d'une maniére aisée & intelligible, son stile est néanmoins peu éxact & peu correct (*P*); & cela se remarque par-

„ lousie, d'envie, d'aversion naturelle, ou de „ quelque autre animosité secrette; & ce qui étoit „ un sentiment d'envie contre un vivant change „ de nature s'il dure encore après sa mort, & n'est „ plus qu'émulation. Nous estimons trop la vie, „ pour envier encore ceux qui n'en jouïssent plus: „ la privation de ce bien renfermant la privation „ de tous les autres dont il est le fondement, elle „ est regardée comme le plus grand des maux; & „ en cette qualité, elle assouvit la haine la plus im- „ placable: on ne sauroit haïr ce qui n'est plus." Ce n'est-là, si je ne me trompe, qu'une agréable broderie de la pensée d'Ovide,

(159) Ovidius, Amorum *Libro I, Eleg. XV, vers.* 39.

Pascitur in vivis livor, post fata quiescit (159);

adoptée, & rendue plus énergiquement dans ce Vers d'un de nos Poëtes, qui y caractérise ainsi l'envie,

(160) Arouet de Voltaire, Henriade, *Chant VII, vers* 136.

Triste amante des morts, elle hait les vivans (160).

Mais, tout cela est plus ingénieux que solide, & rien ne prouve mieux combien il est mal fondé, que l'expérience continuelle, qui nous fait voir tous les jours, que la haine contre certaines Nations, contre certains Partis, contre certaines Sectes, ne finit point: & que celle contre certains Auteurs dure depuis des Siécles entiers, & même depuis qu'on a commencé d'écrire; témoin les animositez outrées contre Homere, dont nous voïons à tout moment de nouvelles preuves. Mais, pour en donner quelque éxemple de nos jours, & par conséquent plus sensible, la mort de Mr. Bayle a-t-elle *assouvi la haine implacable* des Ennemis de ce Grand-Homme: & ne les avons-nous point vûs saisir avec joïe la moindre occasion de l'accabler d'injures & de calomnies, & pousser la bassesse de leurs ressentimens jusqu'à lui reprocher de n'avoir pas même connu son catéchisme? A force de rafiner & de subtiliser, on va souvent bien au delà du vrai; & Mr. de Saint-Réal en a donné divers autres éxemples, dont quelques-uns ont déja été repris par d'habiles gens, & particuliérement par Mr. Bayle. Voïez ce qu'il dit, dans la Remarque (*U*) de son Article LOUÏS XI, sur les réfléxions de nôtre Auteur touchant le transport que fit ce Prince de sa Terre de Boulogne à la Vierge Marie; & notez qu'il y remarque fort judicieusement, que plus ces sortes de réfléxions sont ingénieuses, plus elles sont propres à éblouïr les esprits & à les jetter dans l'illusion.

(*O*) *Il a emploïé des Anecdotes, ... dont on a démontré la fausseté.*] Sans prendre la peine de recueillir ici toutes les preuves qu'on pourroit donner de ce Texte, il suffira de copier ce passage curieux de l'Histoire des Ouvrages des Savans de Mr. de Beauval. „ L'Auteur du Dictionaire „ Historique & Critique" dit-il (161), „ fait „ tomber par terre un grand nombre de remarques „ très curieuses & très fines de l'Abbé de St. Réal. „ Cet Abbé, dans son Livre *de l'Usage de l'Histoire*, raconte au long la fortune d'AMIOT; & „ il a prétendu sans doute nous révéler des faits „ Anecdotes, lors qu'il a conté les causes qui „ poussérent Charles IX, à lui donner la charge „ de Grand Aumonier de France. Il rapporte les „ oppositions de Catherine de Médicis, & les propres termes dont elle se servit, à ce qu'il prétend, pour faire peur à ce savant Homme. Il „ a tiré de tout cela quantité de réfléxions. Mais „ on lui montre, par la seule date de l'Installation d'Amiot, qu'il ne donne qu'un Roman; „ & qu'ainsi, ses réfléxions sont bâties sur le rien. „ On lui montre aussi, qu'il n'a guéres été plus „ heureux dans son Histoire de *Dom Carlos*, à „ l'égard des choses qu'il y débite touchant CHARLES-QUINT. Nôtre Auteur fait voir, dans „ l'Article de cet Empereur, & dans celui de „ CARRANZA, que Mr. de St. Réal a débité „ après Mr. de Thou, & plusieurs autres, beaucoup de mensonges; & qu'en général, tout ce „ que tant d'Ecrivains disent du Luthéranisme de „ Charles-Quint, & qui peut être vrai dans le „ fond, est tout-à-fait faux à l'égard de la plûpart des circonstances, que l'on en raconte. Il „ accuse le même Abbé d'avoir été un peu trop „ décisif sur l'Auteur du *Squittinio della Libertà Veneta*, dans son Histoire de la *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*. Il y „ assure, comme un fait indubitable, que le Marquis de Bedemar . . . . . est l'Auteur de ce „ *Squittinio* (162). Cependant, on fait voir ici, „ qu'il y a bien des raisons de douter; & que les „ conjectures, qui furent les plus communes lorsque ce Livre parut, & qui le donnérent à Marc „ Velserus, sont plus vraisemblables que tout ce „ qu'on peut alléguer touchant le Marquis de Bedemar. En effet, Scioppius, qui entretenoit un „ grand commerce de Lettres avec Velserus, & qui „ s'instruisoit autant qu'Homme du monde de ces „ sortes de secrets, a assuré que Velserus étoit „ l'Auteur du *Squittinio*."

(161) Hist. des Ouvrages des Savans, *Juillet* 1696, *pag.* 501, 502.

(162) Mr. Bayle *étoit tombé lui-même dans cette faute, tant dans ses* Nouvell. de la Rép. des Lettres, *Mai* 1684, *pag.* 316, *que dans son* Epistola de Scriptis Adespotis, *pag.* 376, 377. *Il a reconnu la prémiére de ces erreurs à la marge de son Article* VELSERUS; *mais, il ne s'est point souvenu de l'autre.*

Ceux, qui souhaiteroient quelque chose de plus à cet égard, n'auront qu'à consulter les autres endroits, où Mr. Bayle reprend Mr. de St. Réal; comme, par exemple, l'Article de la Duchesse d'ETAMPES, celui de LOUÏS XI., & quelques autres.

(*P*) *Son stile est . . . . peu éxact & peu correct.*] C'est le jugement qu'en ont porté la plûpart de ceux qui ont parlé de ses Ouvrages. Ménage a trouvé que son *François n'étoit pas des plus corrects* (163). L'Abbé Carrel, qui a fait quelques *Réfléxions* pour reprendre *son langage & son stile*, lui reproche *des Mots qui ne sont que de sa Province, des Vers dont sa Prose est remplie, des Phrases louches, & des Réfléxions . . . . . à retoucher* (164). Mais, outre que les mêmes défauts se trouveroient abondamment dans sa *Lettre*, quoi qu'elle ne soit que de 60. petites pages; témoins,

(163) Suite du Menagiana, *pag.* 126.

(164) Lettre à Amelot de la Houssaïe, *pag.* 53. & *suiv.*

Mettre le Crucifix dans le recoin d'un Temple, pag. 8.

Je veux bien néanmoins que nous considérions, pag. 16.

Et je prétens montrer que rien ne pouvoit être, pag. 16.

C'est l'établissement d'un fonds considérable, pag. 20.

Voïons si l'Evangile y sera moins contraire, pag. 45.

La prémiére raison dont je me servirai, pag. 46.

Or, la Tradition constante & générale, pag. 47.

Vers héxamétres, aussi *mesurez*, & aussi *complets*, qu'aucun de ceux qu'il reproche à son Adversaire; témoins, sa *Pyhrronienne Hardiesse*, & son *Sceptisme Historique*, pag. 35, expressions fort peu réguliéres; & témoin son *Insolence grande*, pag. 45, qui ne ressemble point mal à la *Liberté grande* dont le Chevalier de Grammont entrelarde si plaisamment le baragoüin de son Escroc de Lion: outre tout cela, dis-je, on y trouveroit aussi des fautes bien plus lourdes, & des ignorances, beaucoup moins excusables, ne fût-ce que sa *Loi de François I. donnée en* 1567, pag. 26.

Un de ses Adversaires a cru voir, dans son Traité *de la Critique*, des *fautes grossiéres*, des *endroits si deffectueux qu'on* les pouroit *croire faits à plaisir*, & une si grande quantité de *Vers dans sa Prose, qu'on en trouve quelquefois jusqu'à six . . . . & huit de suite, . . qu'il y en a de quoi faire un Poëme, . . & que c'est forcer la nature que de vouloir écrire en Prose avec un si beau talent pour les Vers* (165); mais,

(165) Suite des Réfléxions sur l'Usage présent de la Langue Françoise, *Avertissement & pag.* 394.

particuliérement dans ses Ouvrages Posthumes, qu'il n'a sans doute point eu le tems de revoir & de retoucher. On a donné depuis dixhuit ans six Editions d'une nouvelle Collection de ses Oeuvres, disposée dans un beaucoup meilleur ordre que celle que l'on avoit euë jusqu'alors (Q). On a eu tort de n'y point insérer quelques Ecrits, qui sont

mais, cela est outré. Mr. Bayle a remarqué, qu'*il écrivoit bien en général ou en gros; mais que dans le détail il faisoit des fautes de stile très considérables* (166). L'Abbé Lenglet souhaiteroit son *stile plus serré & correct* (167), & s'est quelquefois donné la liberté de le changer dans l'Edition, qu'il a donnée de son *Usage de l'Histoire* (168); liberté, qu'on ne devroit jamais se donner, & qu'on a bien fait de ne point prendre dans la derniére Collection de ses Oeuvres. L'Abbé Mongault trouve, qu'il peut *se sentir, en quelques endroits, de son païs & de sa retraitte; mais*, que *quoique son stile ne soit pas entiérement pur, même lorsque rien ne le gêne, qu'il ne laisse pas d'avoir beaucoup de force & de vivacité*, & qu'*il est beaucoup meilleur* dans *ses autres Ouvrages, que dans sa Traduction* (169). L'Abbé Boileau est le seul, qui se soit avisé de le louër par cet endroit, & il ne feint point de lui donner la qualité de *politior inter Litteratos* (170). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a quelquefois des tours de phrase & d'expression assez singuliers, & assez extraordinaires; & qu'il n'a point fait difficulté de convenir lui-même, que *la Langue Françoise lui* étoit *en quelque sorte étrangère* (171).

(166) Bayle, Réponse aux Quest. d'un Provincial, *Tom. I, pag.* 182.

(167) Lenglet, Méthode d'étudier l'Hist. *Préface du Tome II.*

(168) *Voïez, entre autres choses, la page* 13. *de l'Edition de Bruxelles, où on lit*, ils se trouvent en quelque sorte de nécessité à recourrir, *au lieu de*, ils se trouvent en quelque sorte nécessités de recourrir, *qu'il y a dans l'Edition originale*, & *qui vaut mieux.*

(169) Mongault, *Préface de sa Traduction des III. & IV. Livres des* Lettres de Cicéron à Atticus; *& Préface de la Traduction de toutes ces* Lettres.

(170) Jac. Boileau, Δοκιμαστὴς, *pag.* 108.

(171) Eclairciss. sur Zachée, *pag.* 315.

(Q) *On a donné . . . six Editions d'une nouvelle Collection de ses Oeuvres, disposée dans un beaucoup meilleur ordre que celle que l'on avoit eüe jusqu'alors.*] On avoit fait diverses Editions des *Oeuvres mêlées de Mr. l'Abbé de St. Réal*, tant en France, qu'en Hollande; mais, outre que ces Editions étoient très imparfaites, & ne contenoient qu'une petite partie de ses Ecrits, on n'y avoit observé aucun ordre: les *Oeuvres Posthumes*, surtout, étoient dans un grand dérangement; & l'on n'a fait que suivre la pensée de leur Editeur, en mettant le tout *dans* son *Ordre Naturel* (172). Dans la nouvelle Collection dont il est ici question, on a donc, non seulement rassemblé avec soin tout ce qu'on a pu recouvrer de la façon de cet Auteur, mais on l'a encore disposé dans un Ordre clair & méthodique. Il y en a eu six Editions: l'une, *à la Haie, chez les Frères Vaillant, en* 1722, *en* 5 *volumes, in* 12°.; la seconde, *à Paris, par une Compagnie, en* 1724, *en* 5 *volumes, in* 12°.; la troisiéme, *à la Haie, chez A. de Rogissart, en* 1726, *en* 3 *ou* 4 *volumes, in* 12°.; la quatriéme, *à Paris, chez Jean Luc Nion, en* 1730, *en* 4 *volumes, in* 12. suivis d'un cinquiéme, indiqué *à Amsterdam, chez Pierre Mortier, en* 1730.; la cinquiéme, *à Amsterdam, chez l'Honoré, en* 1740, *en* 6 *volumes, in* 12°., parce qu'on y a mal-à-propos adopté ce cinquiéme volume de l'Edition de 1730, dont je viens de parler: la sixiéme, enfin, faite *à Paris, chez P. G. le Mercier, en* 1745, *en* 6 *volumes, in* 12°., grossie des mêmes Piéces étrangéres, mais augmentée d'un *Avertissement* utile, touchant *la Vie & les Ouvrages de l'Auteur*. C'est tout ce que j'en puis dire, n'aïant encore pû la voir, à cause du peu de commerce entre nos Libraires de ces Provinces Belgiques & ceux de Paris. J'en trouve bien une indiquée, comme faite *à Paris, chez Huart, en* 1745, *en* 3 *volumes, in* 4°.; mais, il n'y a nulle apparence, que deux différens Libraires de la même Ville, & dans la même année, aïent fait chacun une Edition des mêmes *Ouvrages*. Peut-être n'en est-ce qu'une seule, faite de concert & de compagnie entre ces Libraires, & dont les pages *in* 4°., auront été reduites en *in* 12°.; ce qui s'est assez souvent pratiqué, & dont on pouroit citer bien des exemples. Quoi qu'il en soit, comme la troisiéme, c'est-à-dire, celle de 1726, est à mon gré, la plus fidéle & la mieux disposée de toutes, je ne saurois mieux faire que de la suivre, pour donner le *Catalogue de tous les Ecrits de Mr. l'Abbé de St. Réal*. Ses II. prémiers volumes contiennent ses *Ouvrages Historiques*, & le III. ses *Oeuvres Mêlées*: & ceux d'entre eux qui sont marqués d'une Etoile *, sont ceux qui se trouvoient répandus çà & là dans les III. volumes de ses *Oeuvres Posthumes*.

(172) Avertissement *du II. Vol. des* Oeuvres Posthumes de M. de S. R.

TOME PREMIER.

I. *De l'Usage de l'Histoire*, en VII. Discours.

* II. *Histoire de la Conjuration des Gracques.*

* III. *Affaires de Marius & de Sylla.*

* IV. *Considérations sur Luculle* (173).

Les II. prémiers Livres des *Lettres de Cicéron à Atticus*, traduits en François par Mr. l'Abbé de St. Réal, & éclaircis par ses Remarques, devoient naturellement se placer ici, comme concernant les principales affaires de la République Romaine, depuis l'an de Rome 685, jusqu'à l'éxil de Cicéron dix ans après; mais, comme ce n'est qu'une Traduction, l'on a cru qu'il étoit plus à propos de la renvoïer à la fin du dernier volume, après toutes les Compositions de l'Auteur.

(173) *Le II. Volume des deux prémiéres Editions commençoit par cette Piéce.*

V. *Césarion, ou Entretiens sur divers Sujets, particuliérement de l'Histoire Romaine; &* nommément l'*Histoire du Rétablissement de Ptolomée Auletes*, & le *Caractère de T. Pomponius Atticus.*

* VI. *Réfléxions sur le Meurtre de César.*

* VII. *Fragmens sur Lépide.*

* VIII. *Considérations sur Marc Antoine.*

* IX. *Fragmens sur Auguste.*

* X. *Considérations sur Livie.*

* XI. *Caractère de Julie.*

* XII. *De l'Infidélité des Femmes chez les Romains.*

* XIII. *Fragmens sur les Spectacles des Romains.*

TOME SECOND.

I. *La Vie de Jésus Christ, enrichie de Remarques Historiques.*

Ces Remarques, qui, dans les Editions de Paris, ne se trouvoient qu'à la fin du Volume, sont ici placées sous chacun des endroits qu'elles expliquent.

II. *Eclaircissement sur le Discours de Zachée à Jésus Christ.*

III. *Histoire de Dom Carlos* (174).

IV. *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise.*

V. *Mémoires de Madame la Duchesse Mazarin* (175).

(174) *Le IV. Volume des deux prémiéres Editions commençoit par cette Piéce.*

(175) *On a retranché ce morceau dans l'Edition de Paris en* 1724; *mais, on l'a remis dans celle de* 1730.

TOME TROISIEME.

I. PARTIE.

Traités de Théologie & de Piété.

* I. *De l'Existence de Dieu.*

* II. *De la Vérité de la Réligion.*

* III. *De la Vérité de la Réligion Catholique.*

 * IV.

font effectivement de lui, ou auxquels il a eu part (*R*); mais, on a parfaitement bien fait

* IV. *De l'Autorité de l'Eglise Catholique.*

* V. *Des Suites de la Réformation.*

* VI. *Apologie de l'Abbé de la Trappe.*

II. PARTIE.

Traités de Philosophie, de Morale, & de Politique.

* I. *Sentimens sur la Philosophie.*

* II. *Réfléxions sur le Cœur de l'Homme* (176).

* III. *De l'Inconstance de l'Homme dans les Egaremens de la Vie.*

* IV. *Des Gens de Cour.*

* V. *Des Femmes.*

* VI. *Sur une Galanterie surannée.*

* VII. *Contre une Galanterie surannée.*

* VIII. *Sur une Rupture.*

* IX. *Observations sur la Fortune.*

De la difficulté de s'avancer dans le Monde, lors même qu'on a de l'esprit & du mérite. Ce Traité, qui trouveroit ici sa place naturelle, fait le prémier & le dernier des IV. Entretiens du *Césarion*, V. Traité du I. Volume.

X. *De la Valeur.*

* XI. *Réfléxions sur la Mort.*

(176) *Avant & après ce Traité, l'on avoit mis mal-à-propos, dans les deux prémiéres Editions,* L. Maximes Morales, *& des* Réfléxions sur l'Amour propre, *les unes & les autres de* Mr. de la Roche-foucault. *Cela a été rectifié dans la troisiéme, mais non dans la quatriéme.*

III. PARTIE.

Traités de Littérature & de Critique.

* I. *Panégirique de la Régence de la Duchesse de Savoie* (177).

* II. *Sur l'Etude & sur les Sciences.*

* III. *De l'Utilité des Sciences.*

* IV. *Sur les anciens Auteurs.*

* V. *Sur le mauvais Goût du Public, &c.*

* VI. *Contre la Traduction de l'Histoire du Concile de Trente par Mr. Amelot de la Houssaie.*

* VII. *Réponse de Mr. Amelot.*

* VIII. *Réponse à Mr. Amelot.*

IX. *De la Critique*, en une Introduction & XV. Chapitres.

(177) *Cette Piéce ne se trouve point dans les deux I. Editions, ni dans celle de 1730.*

IV. PARTIE.

Traduction des II. prémiers Livres des *Lettres de Cicéron à Atticus*, avec des Remarques & une excellente Préface (178).

Le I. *Livre*, *en XXIV. Lettres.*

Le II. *Livre*, *en XXVI. Lettres.*

(178) *Cette Traduction ne se trouve point dans les deux prémiéres Editions, ni dans la quatriéme.*

Tous ces Ecrits sont précédez d'un *Avertissement*, qui contient à peu près le Texte de cet Article (179); & d'une *Table des Matiéres* très circonstanciée, & dont chaque Article personnel est un Abrégé Chronologique de tout ce qui appartient à la Personne qu'il concerne.

(179) *Voiez ci-dessus la Citat.* [*a*].

On s'est plaint à la tête de l'Edition de 1726, de ce qu'on avoit gâté cette *Table* dans l'Edition de Paris en 1724: non seulement, en la coupant en diverses parties, pour être placées à la fin de chacun de ses volumes; ce qui en détruit la principale utilité, qui consiste à réünir dans un seul article, & sous un seul coup d'œil, tout ce qui concerne un même sujet; mais même, en y corrompant les noms propres, & en y fourrant certains personnages imaginaires & chimériques, tels que *Jurgurthes* & quelques autres, dont on n'a jamais parlé ailleurs. Mais, l'on a encore fait bien pis dans l'Edition de Paris, en 1730: car, *par une négligence*, ou plûtôt par une friponnerie, *qui n'a peut-être pas d'exemple, on a laissé les chiffres des pages tels qu'ils étoient dans l'Edition de la Haie, sans les changer pour* cette *Edition de Paris* (180).

Cette *quatriéme Edition* de Paris, en 1730, n'est qu'une réimpression de la *seconde* de 1724; grossie mal-à-propos de diverses Piéces étrangéres, dont nous aurons lieu de parler dans la derniére Remarque; tronquée plus mal-à-propos encore de quelques Piéces légitimes & authentiques, telles que le *Panégirique de la Régence de la Duchesse de Savoie*, & la *Traduction des Lettres de Cicéron à Atticus avec des Remarques*; & précédée, dans son V. volume, de cet *Avertissement*, aussi singulier que frauduleux. *On a fait à Paris, en mil sept cent quatorze, une Edition des* Oeuvres de l'Abbé de St. Réal, *en quatre volumes in douze, conforme à l'Edition de la Haie mil sept cent vingt-deux, &c.* ...... Outre le ridicule qu'il y a à dire qu'on a fait en 1714. une Edition conforme à une de 1722, qui ne devoit éxister que huit ans après, il y a de la fraude & de l'imposture à parler avec tant de sécurité de cette Edition de 1714; car, ce n'est qu'une pure chimére, la nouvelle Collection n'éxistant point encore, & n'aïant été disposée à la Haïe qu'en 1721: & cette chimére n'a probablement été imaginée, que pour faire croire, que cette nouvelle Collection des *Oeuvres de l'Abbé de St. Réal* avoit été conçue & dirigée à Paris.

(180) Avertissement de l'Edition de 1740, Sig. * 5.

La *cinquiéme Edition*, où l'on a mal-à-propos adopté ces Piéces étrangéres, n'a, de plus que l'Edition de 1726, que la Lettre de Richard Simon indiquée ci-dessus Citation (53), & une Remarque de deux pages sur les *Mémoires de la Duchesse Mazarin.*

(*R*) ..... *On a eu tort de n'y point insérer quelques Ecrits, qui sont effectivement de lui, ou auxquels il a eu part.*] Telle est sa Traduction Françoise des III. & IV. Livres des *Lettres de Cicéron à Atticus*, accompagnée de Remarques Historiques, & d'un Préambule servant d'Introduction à ces Lettres. Mr. Morabin, qui vient de donner au public l'*Histoire de l'Exil de Cicéron*, avoit vû cette Traduction, ces Remarques, & ce Préambule, & en a porté ce Jugement avantageux. „J'ai véritablement profité," dit-il (181), „des „Remarques Manuscrites de Mr. l'Abbé de St. „Réal sur le III. & le IV. Livre des Epîtres à „Atticus, & en particulier d'un Préambule servant „d'Introduction à la Lecture de ces Lettres. Ce „Préambule, où il a rapporté sommairement tou„tes les Pratiques de Clodius, depuis l'adoption „de celui-ci jusqu'à la sortie de Cicéron de Ro„me, m'a paru si bien manié, que je n'ai pu „m'empêcher de regretter qu'un Ecrivain aussi spi„rituel, aussi pénétrant, & aussi délicat, que l'a „été Mr. l'Abbé de St. Réal, se fût borné à si „peu de chose, & qu'il n'eut pas, pour ainsi di„re, transformé sa Traduction en Récit: car, „tout le monde est à peu près capable de traduire „comme il a fait, & même de rassembler des pas„sages comme ont fait plusieurs autres; mais, peu „de gens ont le talent de les mettre en oeuvre, & „de leur donner un tour gracieux & mesuré, au „goût du tems. Ainsi, je ne compterai pas seu„lement des obligations que je lui ai, sur ce qu'il „m'a fourni en plusieurs endroits, où j'ai pû l'a„voir pour guide: je crois devoir faire honneur à „sa mémoire de ce qu'il m'a donné le ton dans „tous les autres, où je me le suis proposé pour „mo-

(181) Morabin, Hist. de l'Exil de Cicéron, *Préface*, pag. xxvij. — xxix.

fait de n'y point mettre quelques autres Piéces, qui lui ont été attribuées mal-à-propos (*S*).

„ modéle." Cet Ouvrage n'eſt qu'en manuſcrit, & ſe conſerve dans l'Abbaïe de St. Victor de Paris, chez Mr. Pelletier de Souzy. L'on a donc eu tort de le donner comme imprimé *à Paris*, *chez Delaulne*, *en* 1701, *in* 12°. (182). Il s'agit-là d'une Traduction de Mr. l'Abbé Mongault, & non point de celle de Mr. l'Abbé de St. Réal.

Telle eſt peut-être encore une Traduction Françoiſe de la *Satire de Petrone*, que quelques Perſonnes lui attribuent, mais ſans en pouvoir donner de preuves ſatisfaiſantes. Elle ne ſe trouve que manuſcrite; & j'en ai vû une copie fort défectueuſe, commençant par ces mots: *Eſt-ce que les Déclamateurs ne ſont pas agitez des mêmes furies quand ils s'écrient &c.*, & finiſſant par ceux-ci: *Et ainſi on le précipitoit dans la Mer.*

Quant à l'Ouvrage ſuivant, on a très bien fait de ne l'y point mettre, vû le peu de part qu'y a eu l'Abbé de St. Réal. Une bonne Réligieuſe de Ste Claire du Couvent de Geneve, & depuis Abbeſſe du même Couvent transferé à Aneſſy, nommée *Sœur Jeanne de Juſſie*, avoit autrefois compoſé une Piéce, intitulée: *Le Levain du Calviniſme*, *ou le Commencement de l'Héréſie à Geneve*; & cela avoit été imprimé par les ſoins d'un bon Capucin *à Chambéri*, *chez du Four*, *en* 1611 *&* 1625, *in* 8°., & encore ailleurs (183): Mr. de St. Réal, peut-être entrainé par la mode, où l'on étoit alors d'écrire contre le Calviniſme, que l'on vouloit détruire, fit réimprimer cette Piéce ſous ce Tître: *Rélation de l'Apoſtaſie de Geneve*, *à Paris*, *chez René Guinard*, (Guignard) *en* 1682, *in* 12°.: & c'eſt tout le ſoin, qu'il a pris de cette nouvelle Edition, quoi qu'en diſe l'Abbé Lenglet, qui affirme qu'il l'a *revuë* (184). Le Privilége du Roi pour l'Impreſſion de la *Rélation de l'Apoſtaſie de Geneve* eſt *du* 20. *Novembre* 1681, *ſigné le* NORMAND, & accordé *au* Sr. D. V. & non *à l'Abbé de St. Réal*; & celui-ci aïant été, comme on l'a vû ci-deſſus, Copiſte ou Compagnon de travail d'A. de VARILLAS, à la Bibliothéque du Roi; c'eſt apparemment-là ce qui lui a fait attribuer cette Reviſion & Edition. Quoi qu'il en ſoit, le Livre eſt fort niaiſement & fort confuſément écrit, comme le dit SPON, dans ſon *Hiſtoire de Geneve*, Tom. I, pag. 260, & RUCHAT, *Réformation de la Suiſſe*, Tom. V, pag. 316, qui nomme partout *Juſſi* le Village, d'où étoit cette Réligieuſe: & tant le Capucin, que le nouvel Editeur quel qu'il ſoit, n'a pas fait-là un fort grand préſent au public.

(*S*) *Quelques* . . . Ouvrages . . . *lui ont été attribuez mal-à-propos.*] On a vû ci-deſſus, Citation (176), qu'on lui avoit donné ſans raiſon deux Piéces de Mr. de la Rochefoucault; &, Remarque (*G*), Num III, que Mr. Amelot de la Houſſaïe lui avoit attribué mal-à-propos une *Lettre* inſérée dans le mois d'Octobre 1685. des Nouvelles de la République des Lettres, & par conſéquent une nouvelle Traduction Françoiſe de l'*Hiſtoire du Concile de Trente de Frà Paolo*, promiſe par l'Auteur de cette Lettre.

J'ajoûte à cela, qu'on a prétendu que c'étoit lui qui avoit revû les *Mémoires de la Minorité de Louis XIV.*, & qu'il les avoit fait réimprimer avec la belle & curieuſe *Préface Hiſtorique*, qu'on voit maintenant à leur tête (185). Mais, il eſt certain, que cette Réviſion & cette Préface ſont de Mr. Amelot de la Houſſaïe: ce qu'il dit de ces Mémoires, dans les deux Editions de ſon *Diſcours Critique des principaux Traducteurs & Commentateurs de Tacite* (186), ne permet nullement d'en douter.

On lui a encore attribué, & avec tout auſſi peu de fondement, l'*Hiſtoire de la Conjuration du Comte de Fieſque*, imprimée *à Paris*, *chez Barbin*, *en* 1665, *in* 12°. (187): mais, tout le monde ſait, que ce petit Ouvrage eſt le Coup d'Eſſai, &, ſelon la penſée du grand Corneille, un Coup de Maître, du Cardinal de Retz (188); &, comme tel, il a été réimprimé depuis peu à la tête du IV. Tome de ſes Mémoires.

(182) Bibliotheca Bultelliana, pag. 371.

(183) Waddingii, Scriptores Ord. Minor. *pag.* 188.

(184) Méthode d'étudier l'Hiſtoire, *Tom. III*, *pag.* 102.

(185) Catal. de la Bibliothéq. du Comte de Toulouſe, *pag.* 170. Catal. D. Nolin, *pag.* 124.

(186) *Folio* ***iiij. verſo*, & *pag.* *xxxvj.*

(187) Catal. de la Biblioth. du Comte de Toulouſe, *pag.* 122. Bibliothec. Bultelliana, *pag.* 657.

(188) Mémoires du Cardin. de Retz, *Tom. I*, *pag.* 13. Vigneul-Marville, Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature, *Tom. II*, *pag.* 62, *a donc tort de le nier*, *& de trouver l'Ouvrage d'auſſi* mauvais goût, *que de mauvais* ſtile, *& ſurchargé de* Harangues imaginaires *& de* Réfléxions inutiles.

Il en eſt de même de l'*Hiſtoire de la Conjuration de Portugal en* 1640, qu'on lui attribue avec ſi peu de réfléxion dans un Catalogue d'ailleurs curieux, qu'à deux Articles au deſſous on la reſtitue, ſous le titre de *Révolutions de Portugal*, à l'Abbé de Vertot ſon véritable Auteur, ſans conſidérer qu'il ne s'agit-là que d'un ſeul & même Ouvrage, augmenté d'une nouvelle Introduction (189).

Si ce n'eſt qu'après une Lecture éxacte, que Mr. Mencken a mis en doute, & a affirmé poſitivement enſuite, que les *Mémoires de Madame la Princeſſe Marie Mancini*, *grande Connétable du Roïaume de Naples*, imprimés *à Cologne*, *en* 1677, *in* 12°., ſont de Mr. l'Abbé de Saint-Réal (190), il n'excelle certainement pas en diſcernement de génie & de ſtile; car, rien n'eſt plus éloigné du ſtile & du génie de cet Abbé, que cette miſérable compoſition, qui a toujours été auſſi généralement mépriſée, que ſes *Mémoires de Madame Mazarin* ont été généralement eſtimez. Mr. Mencken les connoiſſoit bien, & venoit d'en parler dans l'Article précédent; ſans ſe reſſouvenir pourtant qu'ils fuſſent de l'Abbé de St. Réal.

Mais, de tous ceux qui ont imputé mal-à-propos à cet Auteur des Ecrits, qui ne lui appartenoient point, aucun ne l'a fait avec plus de hardieſſe & moins de ménagement, que l'Auteur de l'*Avertiſſement* mis à la tête du V. Tome de ſes Oeuvres de l'Edition de Paris en 1730. „ A la ſuite des *Mémoires* & du *Caractére de Madame la* „ *Ducheſſe de Mazarin* (191), on trouvera ici," dit-il, „ quelques autres Piéces, que l'on attribue „ à ce célébre Ecrivain; ſavoir:

„ *Diſcours de Xénophon ſur la maniére d'augmenter les Revenus d'Athenes*, *traduit du* „ *Grec avec des Remarques.*

„ *Diſcours ſur la République de Lacédémone*, „ *traduit du Grec.*

„ *Préface Hiſtorique des* Mémoires de la Minorité de Louïs XIV.

„ *La Vie d'Octavie*, *Sœur d'Auguſte.*

„ *Reconciliation du Mérite & de la Fortune.*

„ *Méthode courte & aiſée*, *pour combattre les* „ *Déiſtes*, *avec des Citations.*

„ *Remarques ſur les Eſſéniens*, *les Saducéens*, „ *les Phariſiens*, *& les Thérapeutes.*

„ *De la Navigation des Romains.*"

De ces huit Piéces, aucune, que je ſache, n'a jamais été attribuée à l'Abbé de St. Réal, que la ſeule & unique *Préface des Mémoires de la Minorité de Louïs XIV.*: encore n'étoit-ce que dans quelques Catalogues de Libraires fort mal inſtruits (192). Auſſi, l'avois-je très expreſſément rejettée du Recueil dreſſé à la Haïe, en 1721; parce que je ſavois qu'elle étoit inconteſtablement d'Amelot de la Houſſaïe, comme on l'a vû ci-deſſus Citation (186): & je défierois ſûrement l'Auteur de cet *Avertiſſement* de prouver le contraire. Bien loin de-là, il paroit en convenir lui-même; & c'eſt une filouterie d'autant plus criminelle en lui, que, contre ſes propres lumiéres, il n'a fait aucune difficulté de groſſir ſon Edition de cette Piéce. C'eſt apparemment par le même motif, qu'il y a laiſſé les *L. Maximes Morales*, & les *Réfléxions ſur l'Amour propre*, *de Mr. de la Roche-Foucault*: il ne pouvoit pas ignorer qu'on les avoit retranchées de l'Edition de 1726. C'eſt ainſi qu'on ſe joue très impudemment des écrits & de la réputation des Auteurs, & que le Public eſt trop ſouvent expoſé à la merci de Compilateurs affamez & de Libraires avides (193).

(189) Catal. du Cabinet de Mr. de Cangé, *pag.* 419.

(190) Menckenii Schediasma de Comment. Hiſtoricis, *pag.* 43. Bibliotheca Menckeniana, *pag.* 499. *La même faute ſe trouve auſſi dans la* Bibliotheca Baluziana, *pag.* 1091.

(191) *On ne parle point ainſi: on dit*, le Duc, la Ducheſſe, le Cardinal, Mazarin; *& ce de eſt ſuperflu. Il ſe trouve auſſi dans l'*Avertiſſement *de l'Edition de Paris*, *en* 1745.

(192) *Voyez ci-deſſus Cit.* [185].

(193) *Voyez cela plus au long dans le* Journal Hiſtorique de la République des Lettres, *Sept. Octob.* 1732, *pag.* 107 *&* 108.

SALIGNAC, nom, que l'on a autrefois fort varié, dans l'écriture & dans la prononciation, en SALEIGNAC, SALAGNAC, SALANHAC, SALIGNAS, &c.; de même que ceux d'*Armagnac*, *Armignac*; *Cardaillac*, *Cardillac*; *Pardaillan*, *Pardillan*; & même *Arman-hac*, *Salan-hac*, *Cardal-hac*, *Pardal-han* (*a*). Nous avons sept différens Ecrivains François de cette célébre Famille: le prémier dans le XIII. Siècle, ETIENNE DE SALANHAC (*A*): le second dans le XIV., RAYMOND DE SALIGNAS (*B*): & les cinq autres pendant le cours du XVI. Siècle: savoir, BARTHELEMI (*C*), BERNARD (*D*), BERTRAND (*E*), GEOFFROI ou GODEFROI

[*a*] *Voyez la* Nouvelle Vie de Mr. l'Archévêque de Cambray, *pag.* 96 & 97.

(*A*) I. ETIENNE DE SALAGNAC, *ou* SALANHAC.] Il étoit né dans ce lieu même vers l'an 1210. Il entra vers 1230. dans l'Ordre de St. Dominique à Limoges; &, après y avoir occupé tant-là qu'ailleurs les postes les plus honorables, il y revint mourir vers l'an 1290. On a trois Ouvrages de sa Composition.

I. *Tractatus brevis & devotus devotis de quatuor in quibus Deus Prædicatorum ordinem insignivit: Primo, de bono ac strenuo Duce Sto. Dominico: Secundo, de glorioso nomine Prædicatorum: Tertio, de Illustri Prole: Quarto, de securitate Professionis.*

II. *De Tribus Gradibus Prælatorum Ordinis Prædicatorum: de Ordinis Magistris: de Prioribus Provincialibus, præsertim Provinciæ Provinciæ: de Prioribus Conventualibus dictæ Provinciæ.*

III. *Collectio Actorum omnium Capitulorum generalium, & Capitulorum etiam Provincialium Provinciæ, ad annum* 1278.

C'est-là tout ce que lui attribuent les Pères Quetif & Echard, Bibliothécaires des Dominicains, Ecrivains d'ordinaire très éxacts (1). Mais, Jaques Philippe Tomasini, dans son *Catalogus Bibliothecarum Venetarum Manuscriptarum*, lui donne encore un *Tractatus de Institutione Ordinis Prædicatorum, usque ad annum* 1233, *a Fr.* STEPHANO DE SALAGNACH. Peut-être n'est-ce que quelqu'un des trois précédens sous un autre titre.

Casimir Oudin, qui en a donné un assez médiocre Article (2), a du moins cela de bon qu'il y indique soigneusement les Ecrivains qui en ont parlé: mais, après tout, le meilleur sera de s'en tenir aux Pères Quetif & Echard.

[1] *Voyez leurs* Scriptores Ordin. Prædicator. recensiti, *Tom. I, pag.* 415 — 417.

[2] Oudin de Scriptor. Eccles. *Tom. III, col.* 503.

(*B*) II. RAYMOND DE SALIGNAS, *ou* SALIGNAC.] On ne connoit ni le tems, ni le lieu de sa naissance. Après s'être rendu fort habile dans l'un & l'autre Droit, & fort recommandable par son éxacte probité, comme Doïen de la Cathédrale de Paris, il fut appellé à Avignon, pour y éxercer la charge d'Auditeur de Rote ou de Juge dans le Palais Apostolique; & l'on voit sa signature à divers actes de cette chambre des années 1350 & 1355. Cinq ans après il cessa d'être Doïen (3); & cette mauvaise maniére de s'exprimer nous laisse dans l'incertitude, si ce fut par permutation, par déposition, ou par mort. On a de sa façon un Ouvrage de Jurisprudence Canonique, intitulé: *Casus Librorum quinque Decretalium, succincte editi per* RAYMUNDUM DE SALIGNAS, *Decanum Parisiensem, & Auditorem Sacri Palatii Apostolici*, qui se trouve dans la Bibliothéque Pauline de Leipsic, & dans la Bibliothéque du Roi de France, mais simplement en Manuscrit, comme le remarque Oudin (4). Selon lui, Gesner & ses Abbréviateurs parlent de lui, sous le nom de SENILIS, dans cet Article de leurs Bibliothéques: RAYMUNDUS SENILIS *scripsit in locum* 2. *ff. novi de Verborum Significatione, L. eum qui vectigal*: considerant, dit-il, combien il étoit aisé, dans ce tems stupide & très corrompu, de lire & d'écrire *Raymond Senilis* pour *Raymond de Salignas*, & ne connoissant personne qui ait parlé d'un pareil Auteur (5). Mais, outre qu'il y a assez de différence entre ces deux mots pour qu'il ne soit pas si *aisé* de les confondre ainsi, c'est critiquer & conjecturer à pure perte: & s'il avoit pris la peine d'éxaminer, il auroit d'abord trouvé, que ce même Traité avoit réellement été imprimé, avec le nom de cet Auteur, *à Lion*, *en* 1553, *in folio* (6). Toute la faute des Abbréviateurs de Gesner est donc de n'en avoir pas indiqué l'Edition. Quant à Gesner, il n'avoit garde de la connoître, puis qu'elle est postérieure de 8. ans à la publication de sa *Bibliothéque*.

[3] *Ibidem, Tom. III, col.* 970.

[4] *Ibidem.*

[5] *Ibidem.*

[6] Lipenii Bibliotheca Juridica, *pag.* 544.

(*C*) BARTHELEMI.] I. Le prémier & le plus ancien est vraisemblablement BARTHELEMI DE SALIGNAC, dont les Abbréviateurs de Gesner nous parlent en ces termes: „ BARTHOLOMÆUS SALIGNIACUS, Gallus, vir nobilis, doctus & eloquens, Eques auratus, scripsit *Itinerarium Palestinæ*, Lib. I. (7)." Ciaconius, leur Copiste & même Plagiaire perpétuel, à un mot près, a répété la même chose (8). Colomiés, qui le fait Protonotaire Apostolique, dans sa *Rome Protestante*, pag. 10, indique son *Itinerarium Terræ Sanctæ*, comme imprimé *à Paris*, *en* 1522. Königius, qui le nomme *de Saligniaco*, intitule son Ouvrage *Itinerarium Sacræ Scripturæ*, & le dit de l'année 1587, sans néanmoins en citer aucune autorité (9). Divers Bibliothécaires, & entre autres le *Catalogue de la Bibliothéque de Leide* (10), indiquent *Itinerarium Hierosolymitanum*, imprimé *en* 1587, *in* 4°. & *Itinerarium Sacræ Scripturæ*, imprimé *à Magdebourg*, *en* 1593, *in* 4°., ce qui sembleroit en faire deux différens Ouvrages. La vérité est qu'il a été imprimé d'abord sous le simple Titre d'*Itinerarium Hierosolymitanum*, & cela *à Lion chez Gilbert de Villiers*, *en* 1525, *in* 8°. (11); que Reineccius le fit réimprimer, peut-être avec des Eclaircissemens ou des Remarques, dans son *Historia Orientalis*, publiée *à Helmstadt*, *en* 1584, *in* 4°; qu'il le fut séparemment en 1587, & enfin sous cet ample Titre: *Itinerarium Sacræ Scripturæ, hoc est Sanctæ Terræ, Regionumque finitimarum, Descriptio, complectens cum recentem Hierosolymitanam de Rebus Saracenicis, Turcicis, & Tartaricis, tum reliquam Orientalem Historiam*; & cela *à Magdebourg*, *chez Paul Donatus*, *en* 1593, *in* 4°. (12). Mais, pour savoir à quoi s'en tenir précisément touchant ces divers Titres d'*Itinerarium Palestinæ*, *Itinerarium Hierosolymitanum*, & *Itinerarium Sacræ Scripturæ*, & s'il s'agit-là de plusieurs ou d'un seul & même Livre, il faudroit conférer les unes avec les autres ces différentes Editions; & c'est, malheureusement, ce qui n'est nullement facile. Contentons-nous donc d'ajoûter, qu'on a confondu fort mal-à-propos ce *Barthélemi de Salignac*, avec le *Bertrand de Salignac*, dont je parlerai ci-dessous Remarque (*E*); & qu'il se trouve au nombre des *Livres prohibez* dans l'*Index Librorum prohibitorum & expurgandorum*, pag. 93.

Cela étoit assez naturel, vû ce sentiment hétérodoxe de son Ouvrage: *Bien que les Chrétiens Grecs, habitans en Chypre, aient beaucoup de Cérémonies différentes de celles de l'Eglise Romaine, ils ne doivent pourtant pas, à cause de cela, estre condamnez: si ce n'est que nous croïons follement, que le salut des Hommes depende des Cérémonies, ou plus follement encore, que, hors de Rome, aucun ne puisse être sauvé* (13).

[7] Epit. Bibliothec. Gesneri, *pag.* 106.

[8] Ciaconii Biblioth. *col.* 358.

[9] Königii Bibliothec. *pag.* 715.

[10] *Pag.* 94.

[11] Bibliothec. Telleriana, *pag.* 343; & Biblioth. Bultelliana, *pag.* 899; *qui le confondent toutes deux dans leurs* Tables, *avec* BERTRAND, *dont nous parlerons ci-dessous.*

[12] Draudii Biblioth. Classica, *pag.* 1159, *qui le nomme* de Salignino. Bibliothec. Bodleiana, *pag.* 452.

[13] Colomiés, Rome Protestante, *pag.* 10.

(*D*) BERNARD.] II. Celui, qui me paroit le suivre de plus près, est BERNARD DE SALIGNAC, dont divers Bibliothécaires détaillent les Ecrits, & dont le célébre Gerard Jean Vossius nous a formé cet petit Article: „ BERNARDUS SALIGNACUS, Burdegalensis, fuit „ Discipulus Rami, Juris Licenciatus, atque idem „ Cordaçiæ Scholastico Conrectoris munere functus est sub illustribus Comitibus Waldeccensibus, „ quibus & opus suum (*de Arithmetica*, & *Algebra*) inscripsit. In *Algebra* fatetur se adjutum

„ a

„ a Collega suo Balthasare Gerlaco, Eschwegensi „ (14).” Ses Ouvrages sont :

Tractatus Arithmetici Partium & Alligationis, imprimez *à Francfort*, *en* 1575, *in* 4°.

Regula Veri, imprimée *à Heidelberg*, *en* 1578, *in* 8.

Arithmeticæ Libri duo, *Algebræ totidemque*, *cum Demonstrationibus*, imprimés *à Francfort*, *chez Wechel*, *en* 1580, & *en* 1593, *in* 4. Ils ont été traduits en Anglois sous ce Titre.

Principles of Arithmetick, *out of Latin by W. Bedwel*, printed *London*, 1616, *in* 8°.

Rudimenta Græca, *præcipue ex Rami Grammaticis*, imprimés *à Francfort*, *chez A. Wechel*, *en* 1580, *in* 8°. (15).

Ces *Rudimens* ont été mis dans l'*Indice Expurgatoire* à cause de Ramus.

Ciaconius, qui le nomme *Salinianus*, après avoir copié cela, lui donne de plus,

Mesolabii Expositio, imprimée *à Geneve*, *en* 1577, in 4°.

observant puérilement ; que les lieux de l'Impression, & les noms des Imprimeurs, font grand tort à ces Ouvrages (16). Heilbrunner, qui ne parle point de ses Livres d'*Algebre*, a d'ailleurs eu raison de ne parler, pag. 796, que de ceux d'*Arithmétique* ; mais, Königius, qui faisoit une *Bibliothéque* universelle, n'est pas excusable de n'avoir indiqué que ses deux Livres d'*Arithmétique*, & son *Mesolabe*, imprimé, dit-il, *en* 1574.

Le fameux Rabelais, qui lui étoit redevable d'une très bonne éducation, dont il a étrangement abusé depuis, l'en remercie en termes fort affectueux dans une belle Lettre Latine du 30. de Décembre 1532 ; & il y fait de plus un très bel éloge de ses talens & de sa capacité (17).

(*E*) BERTRAND.] III. Le troisiéme selon l'Ordre Alphabétique, mais le dernier quant à l'âge, est „ BERTRAND DE SALIGNAC, „ second Fils d'Elie de Salignac, Seigneur de Fé„ nelon, &c., & de Catherine de Segur-Theo„ bon (18), Gentil-Homme Perigordin, Con„ seiller du Roi Henri III., Chevalier de l'Ordre „ du Saint Esprit, Ambassadeur de sa Majesté en „ Angleterre, &c. ;” que La Croix du Maine reconnoit de très bonne foi avoir inconsidérement auparavant nommé „ BERTHELEMI DE SALIGNAC,” & qualifié „ Gentil-Homme „ Berruyer, Prothe-Notaire du Saint Siége Apos„ tolique, & Professeur en chascun Droit (19) ;” *s'étant trouvé*, *fort jeune dans Mets*, *pendant le Siége que l'Empereur Charles Quint en fit & qu'il leva*, *il en a laissé un Journal*, *que de judicieux Historiens ont loüé & suivi dans ce qu'ils rapportent de ce fameux Siége* (20). Ce Journal a été publié sous le Titre de

Siége de Mets en Lorraine, *par l'Empereur Charles V.*, *en l'année* 1552, & imprimé *à Paris*, *chez Charles Estienne*, *en* 1553, *in* 4. ; & réimprimé fort longtems après, *à Mets*, *chez Colignon*, *en* 1665, *in* 4. (21) :

l'on en a même une Traduction Italienne, intitulée :

Mets disesa da Francesco da Lorena, *Duca de Ghiza*, *tradotta da Francese*, & imprimée *in Firenze*, *appresso Onofrio*, *nel* 1553, *in* 4°. (22).

Dans la *Bibliotheca Barberina*, outre la plaisante bévuë de transformer cet Ouvrage en *Voiage de Mer*, au lieu de *Siége de Mets*, on donne à ce *Salignac* l'*Itinerarium Hierosolymitanum* du prémier, & on le nomme *Barthélemy* ; faute, dans laquelle sont tombez la plûpart des Auteurs après la Croix du Maine, mais qui ne s'en sont point corrigés comme lui.

L'année suivante, Salignac suivit Henri II. dans les Païs-Bas, comme il paroit par la Relation, qu'il fit de ce Voïage, qui fut publiée sous deux différens Titres, savoir :

Le Voyage du Roy aux Pays-Bas de l'Empereur en 1554, *briévement récité par Lettres missives*, *que* B. DE SALIGNAC *écrivoit du Camp du Roy au Cardinal de Ferrare* (23) ;

&

Lettres [ou *Missives*] *au Cardinal de Ferrare sur le Voyage du Roy au Pays-Bas de l'Empereur en l'an* 1554, *par* B. DE SALIGNAC (24).

Il y en a eu diverses Editions faites, *à Lyon*, *par Thibault Payen*, *en* 1554, *in* 4. ; *à Paris*, *par Charles Estienne*, [& non, comme le dit la Croix du Maine, *Robert*, qui n'étoit plus à Paris,] *en* 1554, *in* 4. ; & *à Rouën*, *par Florent Valentin*, *en* 1555, in 8. (24*).

Dès 1572, il étoit Ambassadeur en Angleterre, comme il paroit par une *Lettre de Charles IX. à la Reine Elizabeth*, datée de Blois le 26. d'Avril 1572 : mais, sa Negociation en ce Païs-là consistant en CLI. *Lettres* la plûpart *des Rois Charles IX*, *Henri III*, & *Catherine de Medicis*, leur Mère, ne commence que le 9. de Décembre 1572, & ne s'étend que jusqu'au 21. de Mai 1575. Elle se trouve imprimée, sous le Titre de *Nouvelles Additions aux* Mémoires de Michel de Castelnau, *tirées d'un Manuscrit de la Bibliothéque de l'Abbaïe Roïale de Saint Germain des Prez à Paris*, Tome III, pages 265—450, de la nouvelle Edition fort augmentée de ces *Mémoires*, faite *à Bruxelles*, *chez Jean Leonard*, *en* 1731, *en* 3 *volumes in folio* : & c'est quelque chose d'assez étonnant, qu'il n'en soit fait aucune mention dans le *Récit abrégé de la Vie de Mr. de Fénélon*, *Archevêque de Cambrai*, composé & publié depuis par ordre de sa Famille, mais supprimé aussi-tôt par ordre de la Cour de France. C'est pourquoi je l'ai indiqué par une Note, dans la nouvelle Edition, que j'en ai fait faire à la Haïe, chez Néaulme, en 1747, in 8°.

Henri III. aïant institué l'Ordre du St. Esprit le 1. de Janvier 1579, BERTRAND DE SALIGNAC y *fut* d'abord *nommé par* ce Prince. „ Il ne fut cependant pas du prémier Chapître, „ n'aïant été reçu qu'à un des suivans ; attendu „ qu'il étoit absent, & emploïé pour les affaires „ du Roi, à la suite de la Reine-Mère, en „ Guienne, lors que ce prémier Chapître se „ tint.

„ Il retourna en Angleterre une seconde fois, „ aïant été du nombre des Seigneurs, qui com„ posérent l'Ambassade d'éclat, qui eut un Prince „ du Sang (25) pour Chef, & que le Roi Henri „ III. fit passer en Angleterre pour la signature en „ son nom, & en celui du Duc d'Alençon, son „ Frère, devenu Duc d'Anjou, du contract de „ mariage entre ce Prince & la Reine Elizabeth. „ Ce contract de mariage fut en effet signé le 11. „ Juin 1581 ; & on y voit BERTRAND DE „ SALIGNAC DE LA MOTHE-FE'NE'LON

(14) Vossius, de Scientiis Mathematicis, *cap.* LII, *pag.* 390. Jo. Christoph. Heilbrunneneri Historia Matheseos universæ, *pag.* 796, *où il copie cela*, *sans faire la moindre mention de Vossius.*

(15) Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 118. Ciaconii, Bibliotheca, *pag.* 406. Bibliotheca Bodleiana, *Tom. II*, *pag.* 18 & *alii.*

(16) Ciaconii, Bibliotheca, *col.* 406. *Si la Monnoie avoit consulté les* Auteurs *emploiés dans cette Citation & dans les deux précédentes*, Bernard de Salignac *ne lui auroit pas été inconnu*, & *il ne l'auroit pas cru forgé sur* Bertrand, *qui suit*, & *dont les études étoient toutes différentes.*

(17) Claror. Viror. Epistolæ centum ineditæ a Musæo Joan. Brandt, *pag.* 280 & 281. *On trouvera cette* Lettre *ci-dessus dans l'Article* BOUCHARD, *Remarque* [*C*].

(18) Hist. Généalog. de la M. de France &c. *Tom. II*, *pag.* 160.

(19) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 477. & 34.

(20) Récit abrégé de la Vie de Mr. l'Archévêque de Cambray, par sa Famille, *pag.* 105 & 106.
(21) La Croix du Maine, *pag.* 34. Le Long, Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 394. & *autres.*
(22) Le Long, *là-méme.*
(23) Du Verdier, Bibliothecæ, *pag.* 134. Draudius, Biblioth. Exot. *pag.* 74. & Almeloveen Vit. Stephanor. *pag.* 31, *disent* le Cardinal de Guise : *mais*, Biblioth. Teller *pag.* 197. Le Long, Biblioth. Hist. de la France, *num.* 7628. & Maittaire, Annal. Typogr. *Tom. III*, *pag.* 647. *disent* le Cardinal de Ferrare.
(24) *Touchant ces deux Titres*, *voyez* Le Long, *pag.* 394.
(24*) La Croix du Maine, *pag.* 34. Le Long, *pag.* 344. & *autres.*
(25) *Il y en avoit trois* ; Louis de Bourbon, Comte de Soissons ; Louïs de Bourbon, Duc de Montpensier ; & François de Bourbon, Prince Dauphin. *Voyez les* Mémoires de Castelnau, *Tom I*, *pag.* 675.

FROI (*F*), & JEAN (*G*). Aucun de ces sept, qui avoient pourtant chacun leur mérite, & quelques-uns d'entre eux un mérite distingué, ne se trouve enregitré dans le *Libellus de illustribus Aquitaniæ Viris* de Gabriel de Lurbe, pendant qu'on y voit avec surprise, & même avec quelque espéce d'indignation, un aussi pitoïable Compilateur de mauvaises rhapsodies de toute espéce que Belle-Forest, & une aussi *grosse Bête*, que The-

„ LON au nombre des Commissaires & Ambas- „ sadeurs du Roi Henri III., qui le signérent „ (26)."

(26) Récit abrégé de la Vie de Mr. l'Archévêque de Cambray, par sa Famille, *pag.* 106. & 107.

Toute la négociation pour ce Mariage, qui dura depuis Avril 1572 jusqu'au 30. de Septembre 1582, & dans laquelle Elizabeth se joua si cruellement de la Cour de France, & de ses Ministres, se trouve dans les *Mémoires de Castelnau*, Tome I, pages 649 — 701: & la Famille de Salignac-Fénélon semble l'avoir ignorée, de même que celle qui se trouve dans les *Nouvelles Additions à ces Mémoires.*

„ Il fut encore choisi, peu après la conclusion „ de la Paix de Vervins, par le Roi Henri IV., „ pour son Ambassadeur en Espagne; mais, il „ mourut à Bourdeaux, en 1599, étant en che- „ min pour s'y rendre. Il ne s'étoit point marié „ (27)." Son Frère ainé ARMAND DE SALIGNAC continua cette Branche de la Famille.

(27) *Là même, pag.* 107.

(*F*) GEOFFROI, *ou* GODEFROI.] IV. Ce GEOFFROI DE SALIGNAC étoit un Jurisconsulte, dont on a d'abondans *Commentaires sur le Code, & sur les Pandectes:* GOTFREDI DE SALIGNIACO, *Commentarii in Codicem, & in Digesta*, imprimez *à Lion, en* 1552 *&* 1557, *en 7 volumes in folio* (28). C'est tout ce que j'en puis dire.

(28) Bibliotheca Barberina, *Tom. II, pag.* 336. Denis Simon, Bibliothéque des Auteurs de Droit, *Tom. II, pag.* 260. Struvii, Bibliotheca Juridica, *pag.* 63.

(*G*) JEAN.] V. Du Verdier ne l'a point connu; mais, en recompense, La Croix du Maine paroit le doubler. Voici comment il s'en explique. „ JEAN DE SALIGNAC, Docteur en „ Théologie, natif du Pays de Lymosin, Hom- „ me for docte ès Langues, & principalement en „ Hébreu. Il a escrit plusieurs Livres tant en La- „ tin qu'en François, desquels il y en a quelques- „ uns imprimez à Paris & en autres lieux. Il flo- „ rissoit à Paris, du temps de Charles IX., l'an „ 1564:" ailleurs il dit, „ JEAN DE SALLIGNAC, Docteur en Théologie, natif „ du Pays de Périgort, Homme des plus estimez „ pour les Langues, & principalement pour l'Hé- „ braïque & Grecque, qu'autre de son temps. Il „ a composé plusieurs Oeuvres, & en a aussi tra- „ duit tant en Latin qu'en François. Il florissoit „ soubs le Regne du Roy Henry II. (29)." Ce n'est-là probablement qu'un seul & même Homme, quoique le Bibliothécaire, que je viens de citer, semble en vouloir faire deux, dont il ne nous parle que d'une maniére trop vague, & trop peu propre & instructive.

(29) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 264 & 493.

Quoi qu'il en soit, Mr. de Thou, sous l'année 1547, en fait un Gentil-Homme Perigordin; & ajoûte de plus qu'il avoit été Disciple de Vatable, ce qu'avoit déjà remarqué Postel (30). Il étoit, non seulement Docteur en Théologie, comme on vient de le voir, mais même *Lecteur du Roy, & Professeur en Langue Hébraïque*, comme le reconnoit Ménage (31); & comme le prouve beaucoup mieux encore ce qu'il nous apprend lui-même, qu'en 1561. il expliquoit publiquement les *Pseaumes Hébreux*, accompagnés des *Commentaires de Kimhi* (32). Genebrard, & Louïs des Mazures, le loüent bien; le prémier en ces termes: Εἰς εὐλαβέστατον Θεόλογον ΔΑΝ. ΣΑΛ. τῆς Γλωττῆς ἱερᾶς προστάτην (33); & le second en ces Vers Latins, qui ne disent pas grand' chose:

(30) Thuanus, Historiarum, *Libro III, pag.* 98. Postellus *ubi infra.*

(31) Origines de la Langue Françoise, *pag.* 316. & Dictionaire Etymologique, *pag.* 369, *où il le reprend sur l'usage des* Pseaumes Graduels.

(32) Saliniaci Epist. *inter* Calvinianas CCC. XXVIII. *pag.* 541 — 543.

Æde Salinæus convivam lætus amica
Excipit, & memori Gaudia mente gerit.
Prima Salinæus Musarum Gloria, mecum
Regia quem multos viderat aula dies (34):

Mais, Postel en avoit longtems auparavant fait un plus digne éloge en ces mots: *Non dissimile visum est* Johanni Salinæo, *primæ notæ & eruditionis Theologo, mihi amicissimo, & quem revera merito* Vatablus *agnoscat Discipulum, ut pote qui non tantum Sacrarum Literarum abstrusa scrutetur, sed qui more præceptoris nullum disciplinæ genus sibi intactum velit aut relinquat* (35); ce que Joseph Scaliger n'a point fait difficulté de confirmer en ceux-ci: *Salignatius*, Doctor Theologus, *non minus Linguarum peritus quam Theologiæ: atque in omnibus maxime versatus* (36).

Dès l'année 1543, Claude Chappuys avoit publiquement reconnu, que *Salignac étoit si savant en Hébreu, Grec, & Latin, qu'entre tous se pouvoit mettre, pour bien juger l'esprit de la Lettre* (37).

En 1550, Jean Gelida disoit de lui dans une Lettre à Jean Tastæus de Bourdeaux, Médecin à Paris:

In docendo Aristotele Græce doctus Saliniacus.

Aussi François I. le nomma-t-il de son propre mouvement l'un des Arbitres de la dispute entre Ramus & de Goves, touchant Aristote: *& nous*, dit ce Prince dans son Arrêt du x. Mars 1543, *eussions, nommé & ordonné nostre cher & bien-aimé Maistre* JEAN DE SALIGNAC, *Docteur en Théologie* (38).

Dès l'an 1530, ou environ, il s'étoit fort appliqué à l'Examen de la Réligion, & s'étoit entiérement convaincu, que la Réformée étoit la seule pure & véritable; mais, encore retenu, soit par crainte, soit par intérêt, mais certainement par des motifs charnels & terrestes, il étoit toujours resté dans le Parti Romain. En Novembre 1561, Calvin lui en faisoit encore d'amiables mais pressans reproches; le loüant pourtant d'ailleurs de sa bonne conduite & de la pureté de ses mœurs, mais l'exhortant fortement à sortir promtement de cette criminelle indolence & de ce dangereux état de Nicodemisme, & à donner enfin Gloire à Dieu en se déclarant ouvertement & courageusement Disciple de Jésus Christ. Cette belle *Lettre* latine *de Calvin* est la CCCXXVII. des siennes, & se trouve aux pages 540 & 541. de leur Recueil, précédé de la *Vie de Calvin par Théodore de Beze*, & imprimé *à Lausanne, chez François le Preux, en* 1576, *in* 8°. Salignac reçut en très bonne part les sages Remontrances de Calvin, mais ne suivit pourtant point encore ses bons & salutaires conseils; car, il assista en qualité de Député de Sorbonne au fameux Colloque de Poissi. Il est vrai, qu'il s'y montra un des plus sages & des plus moderez d'entre les Docteurs du Parti Romain: jusques-là que, voïant „ que le Cardinal de Tournon, autrefois son Mé- „ cenas, ne pouvant dissimuler son dépit de voir „ les images de la Trinité, & celles du Père & du „ S. Esprit, expressément condamnées comme il- „ licites & détestables, par les plus doctes d'entre „ les Théologiens Catholiques, à sçavoir Despen- „ se, Boutillier, Pichevel, & SALIGNAC, qui „ en parla *fort* avant; que ce Cardinal, *dis-je*, „ se leva de sa chaire feignant de s'aller chauffer, „ lui

(33) Genebrardi Isag. ad leg. Rabbinor., *pag.* 4.
(34) Malurii, Poëmata, *pag.* 89. *Ce Distique, qu'il fit contre* Rabelais, *vaut beaucoup mieux:*

Qui *Rabelæsus* eras placidus, jam modo fundens
Verba furis, *Rabie* tu mihi *læsus* eris.

(35) Postellus *in* Præfat. *sui Operis* de Linguarum Affinitate, *apud* Colomesium, Galliæ Orientalis, *pag.* 33.
(36) Scaligerana, *pag.* 46.
(37) C. Chappuys, Discours de la Court en Vers, *imprimé* à Rouën, chez Claude le Roy & Nicolas le Roux, en 1543, in 8. *pag.* 150.
(38) Launoius de varia Aristotelis Fortuna, *cap. XIII, pag.* 131.

Thevet, comme on ne feignit point de l'appeller publiquement de son tems (*b*). Dans ces derniers tems, un huitiéme Personnage de ce nom l'a rendu plus illustré lui seul, que n'avoient fait tous les autres ensemble (*H*).

(*b*) *Voyez* l'Histoire de l'IMPRIMERIE.

„ *lui* Salignac osa dire, qu'il voyoit accompli ce „ que David avoit prédit des Idolatres, à sçavoir, „ qu'eux-mesmes devenoient aussi despourveus de „ sens, que leurs idoles (39)." Mais, enfin, il abandonna totalement l'Eglise Romaine, & embrassa ouvertement la Réformée; & ce fut lui, qui, à l'imitation de ce qu'avoit fait Calvin pour lui, exhorta fortement Turnebe, malade & presque mourant en 1565, à ne plus cacher & déguiser ses vrais sentimens à cet égard. *Puriorem* Turnebus *Religionem animo amplectebatur: metu tamen periculi, suam ea de re sententiam occultabat. Verum cum se mortifero morbo urgeri sentiret, monitu & hortatu* Johannis Saliniaci, *Parisiensis Theologi, qui palam a Pontificiis ad Evangelicos transierat, eam se probare professus est Fidei Confessionem quam Evangelici sex ante annis publicassent* (40). Particularité singuliére, qu'il est étonnant que Beze, ou l'*Historien des Eglises Reformées de France* quel qu'il puisse être, n'ait point ajoûtée à son récit: pendant que le bruit du changement de Turnebe s'étoit répandu jusqu'à Rome, & en particulier chez Paul Manuce (41).

On ne connoit aucun des Ecrits, soit Latins soit François, que la Croix du Maine lui attribuë d'une maniére si vague & si négligée, & ce n'est pas là un des moindres défauts de sa *Bibliothéque*. Le seul écrit, si l'on peut l'appeller ainsi, que je connoisse de *Jean de Salignac* est sa *Réponse* Latine à Calvin datée du 13. de Dec. 1561, inserée parmi les *Lettres* de ce dernier, pages 541 — 543. On doit probablement aussi lui attribuer SOPHONIÆ *Prophetia Latine versa & interpretata per* JOAN. SALLINÆUM, manuscrit sur velin, *in* 4°, qui se trouvoit parmi ceux d'ALEXANDRE PETAU. Voyez la *Biblioth. Petaviana*, pag. 423, n° 100.

Comme ce *Salignac* étoit, & noble, & du Périgord, il est fort naturel de croire, qu'il étoit de la Famille de *Salignac de la Mothe-Fénélon*; & que si l'on ne l'a pas emploié dans la *Généalogie* de cette Famille mise à la fin du *Récit abrégé de la Vie de Messire François de Salignac de la Mothe-Fénélon*, qu'on vient de réimprimer, à Londres & à la Haïe, en Mai & Juin 1747, ce n'est peut-être qu'à cause de sa prétenduë hérésie: & c'est probablement par la même raison, qu'on n'y parle point, du moins nettement, d'un *Baron de Salignac*, Protestant, qui se distingua fort au Service du Roi de Navarre, depuis Henri IV, Roi de France, & sur-tout à la prise de Cahors; qui servit de second au Vicomte de Turenne en son combat avec les Frères Duras; & qui refusa généreusement les offres des Ligueurs pour se joindre au Roi; leur disant, qu'*il ne seroit jamais d'autre Ligue que de celle du Roy*; mais qui changea de Réligion par picque contre ce même Turenne, peu de tems avant la chûte de Henri IV, (42). On n'y parle pas plus positivement d'une *Marguerite de Salignac* Fille d'Honneur de Marguerite d'Ecosse, Femme du Dauphin, depuis Louïs XI, impliquée, avec quelque unes de ses Compagnes, dans les discours indiscrets ou calomnieux de Jamet du Tillay, Baillif de Vermandois, Conseiller & Chambellan de Charles VII, touchant cette Princesse, qui en mourut de douleur & de chagrin le 16. d'Août 1445, en protestant toujours de son innocence; & pour lesquels, lui, elles, & divers autres, y compris la Reine même, furent obligés de subir divers interrogatoires (43).

(*H*) *Un huitiéme* Salignac *a rendu ce nom plus illustre lui seul, que n'avoient fait tous les autres ensemble.*] Ce huitiéme *Salignac* est l'illustre Auteur des *Avantures de Telemaque*, FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FENELON, Précepteur des trois Enfans de France Petits-Fils de Louïs XIV, & ensuite Archevêque de Cambrai, & que le *Bibliothécaire des Romans* a justement honoré du titre de *Grand-Homme & de Héros de la vertu & de la probité*: ajoûtant que c'étoit *le plus beau génie, & la plus belle ame, la plus lumineuse, la plus droite, la plus sage, qu'il eut connuë, le cœur le plus parfait que nôtre Siècle ait vu* .... Aussi *est-ce le seul à qui je voulusse prodiguer tous ces caractères*. Voïez l'*Usage des Romans*, pag. 275, 276. Dans sa *Bibliothéque des Romans*, pag. 277, il le désigne encore comme *l'un des plus sages, des plus vertueux, & même des plus habiles Prélats de l'Eglise de France*; mais il auroit dû placer ces justes & légitimes éloges dans un endroit moins indécent & plus digne de lui. Pour être bien instruit touchant ce digne & respectable Prélat, on ne sauroit mieux faire que de recourrir à l'*Histoire*, ou *Récit abrégé de la Vie de Messire François de Salignac de la Mothe-Fénélon*, &c., réimprimé *à la Haie, chez Neaulme, en* 1747, *in* 8°, accompagné de la *Généalogie* de sa Famille, & suivi d'une *Liste éxacte de ses Ouvrages*: & j'y renvoïe d'autant plus volontiers, que ce *Récit* également curieux & intéressant, en rendant éxactement justice au vrai mérite & à la solide vertu de Mr. *de Fénélon*, Archevêque de Cambrai, est tout-à-fait propre à bien démasquer le fameux *Bossuet*, Evêque de Meaux, son implacable persécuteur, incomparablement plus digne du titre fastueux & abusif de *Père de Eglise*, que ne se l'imaginent ceux qui le lui donnent si libéralement (44). Je dis *réimprimé*; car, ce *Récit abrégé*, aussi bien que l'*Examen de Conscience pour un Roi, composé pour l'Instruction de Mr. le Duc de Bourgogne* par Mr. l'Archevêque de Cambrai son Précepteur, & réimprimé de même *à la Haie, chez Neaulme, en* 1747, *in* 8°, sous le titre un peu différent de *Directions pour la Conscience d'un Roi*, avoient déjà l'un & l'autre été imprimez au commencement & à la fin de l'édition du *Telemaque* faite à *Amsterdam, chez Wetstein, Smith & Chatelain, en* 1734, *in folio & in* 4°, de l'aveu, & même à la requisition, de la Famille de l'Auteur; & l'on en a peut-être même imprimé séparément 350. éxemplaires, dont les signatures & les chiffres des pages devoient être changés, comme je l'ai vû de mes propres yeux, par l'ordre donné à l'Imprimeur au bas de la feuille Hhh 425, qui devoit devenir par ce changement A 1: mais, tout cela fut aussi-tôt très soigneusement supprimé par elle-même, sur les ordres exprès & très séveres de la Cour de France: & ce ne fut qu'après la mort de Mr. *de Fénélon*, Petit-Neveu de l'Archevêque, Ambassadeur de France en Hollande, & tué en 1746, à l'Action de Raucoul auprès de Liége, que Milord Granville, ci-devant Carteret, qui avoit obtenu, soit en présent de Mr. *de Fénélon*, soit à prix d'argent de quelqu'autre, un éxemplaire complet & non châtré du *Télémaque* de 1734, en fit réimprimer séparément ces deux Piéces, savoir l'*Examen de Conscience* & le *Récit abrégé* & sa Suite, *à Londres, chez Clément Davis, en* 1747, *in* 12°. C'est sur cette édition du *Récit abrégé*, que *Neaulme* a fait la sienne

[39] Beze, Hist. des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 695, & 704.

[40] Claud. Grangæus, *in* Hist de Bello Civili, *pag.* 14.

[41] *Voyez la XXV, & derniére du VII, Livre de ses* Lettres, *pag.* 468, *où il en fait de grands gemissemens. On peut voir dans les* Seldenii Selecta Litteraria, *pag.* 301 — 324, *une* Disquisitio *fort curieuse de* Adriani Turnebi Religione, qua cumTestibus accensendum esse evincitur. *Le Passage de* Grangæus *touchant nôtre* Salignac *n'y est pas oublié.*

[42] *Voyez les* Tables *de l'*Histoire Universelle de d'Aubigné, *aux mots* Salignac; & *celle du Tom. I, du Journal de Henri III, en 5 vol. au même Mot;* & *les* Memoire de l'Estoile, *Tom. I, pag.* 106, & 122.

[43] *Voyez* l'Histoire de Louïs XI, par du Clos, *Tom. I, pag.* 46; & *Tom. III, pag.* 24, 28, & 43, *dans ces* Interrogatoires *mêmes, pag.* 20 — 5?.

[44] *Il y avoit déjà longtems que Mr.* de la Chapelle *avoit excité nôtre curiosité pour cette* Vie, *en ces termes:* J'ai un avis très grave à donner au *Défenseur de Mr. Fleuri*. C'est d'attendre à rompre une Lance pour le fameux *Bossuët*, jusqu'à ce que certaine *Vie de Mr. de Fénelon*, imprimée en Hollande, mais supprimée par des Ordres superieurs, ait pu sortir de la Prison où elle est retenue. Il y verra tout au naturel l'*Evêque de* Meaux, & jusqu'où alloit sa probité. *Voyez la* Bibliothèque Raisonnée, *Tom. XXIII, pag.* 258. *Qu'on ne dise point que c'est un Protestant, & de plus un Ministre, qui parle; & que, par conséquent son témoignage contre un des plus zélés adversaires, même ennemi juré & persécuteur de sa Religion, ne doit point être recevable; car,* Amelot de la Houssaie, *Catholique éclairé, & dont la déposition ne doit point être suspecte, tient aussi le même langage.* L'Archevêché de Cambrai, *dit-il,* Mémoires Historiques, *Tom. II, pag.* 304, avoit attiré à Mr. de Fénelon la haine de l'Evêque de Meaux. Car, la jalousie & l'ambition de cet Evêque, qui n'étoit pas content de quatre-vingt mille Livres de rente, soit en Benéfices, ou en Charges de Cour, ont été les seuls motifs qui l'ont animé contre cet Archevêque, dont le mérite, à la Théologie près, effaçoit le sien en tout le reste. J'en parle en homme desinteressé, & qui n'a jamais été obligé ni offensé, ni par l'un, ni par l'autre. *Touchant son* Ambition, *il avoit déjà, dit-il, pag.* 104, & 105, Bossuët, Evêque de Condom, & Précepteur de Monseigneur, demanda l'Evêché de Beauvais, qui vint à vaquer en 167. . . Le Roi le lui refusa sous l'honnête prétexte, que sa présence étoit nécessaire auprès de Monseigneur; mais, au vrai, parce qu'il ne vouloit pas donner une Pairie à un Homme de Naissance Bourgeoise. *Le Régent sous la Minorité de Louis XV, n'eut point cette délicatesse, aïant donné l'Archevêché de Cambrai, décoré des Titres de Duché & de Principauté de l'Empire, à l'Abbé* du Bois, *infiniment inférieur en tout sens à* Bossuët.

sienne *à la Haie*; car, quant à celle des *Directions pour la Conscience d'un Roi*, il l'avoit déja achevée d'après une copie manuscrite, faite sur une sortie de l'Hôtel de Beauvillier, que je lui avois procurée moi-même, & à laquelle j'avois ajoûté, non seulement un second *Supplément tiré tant des Ecrits de Mr. de Cambrai que de ses simples Conversations*, & sa *Sagesse humaine ou Portrait d'un Honnête-Homme*, mais même un *Avertissement* préliminaire, dans lequel j'indiquois l'histoire & le caractère de l'Ouvrage (45). Ne sachant point si *Davis* a remis au devant de son édition de l'*Examen* ce qu'on en avoit dit, & puis retranché, dans l'*Avertissement* mis à la tête de l'édition du *Télémaque*, en 1734, j'ajouterai ici ce fragment, qui mérite bien d'être conservé.

„ Mais, ce qui distinguera essenciellement cette „ Edition de toutes les autres est un morceau précieux, dont on l'enrichit, & qui paroit pour la „ prémiére fois dans le public. C'est un *Examen* „ *de Conscience pour un Roi*, fait de la même main „ que le *Télémaque*, & dans la même vûe d'instruire Monseigneur le Duc de Bourgogne de „ toute l'étenduë des obligations qu'il auroit à „ remplir en régnant. Ce Manuscrit subsiste, écrit „ en entier de la propre main de Monsieur DE „ FENELON, *Archevêque de Cambrai*. On jugera aisément à qui on est redevable de sa communication (46).

„ Si quelque Critique trouve à redire à ce Mélange des Véritez Evangéliques avec le Fabuleux de la Mythologie Païenne, il fera voir, „ qu'il n'a jamais bien compris le *Télémaque*, & „ que ce qui en fait le merveilleux est précisément „ ce qui a échappé. Les devoirs de la Roïauté, „ & ses périls, sont montrez au jeune Prince, dans „ le *Télémaque*, sous les voiles d'une Fable intéressante, où tout est propre à charmer un jeune „ cœur, & à le gagner à la vertu, en la lui rendant délicieuse. Dans l'*Examen*, ce n'est plus „ cet enjouëment accompagné de toutes les graces: „ c'est la vertu, dépouillée d'ornemens, qui y paroit avec toute sa gravité. On n'y parle plus à un „ cœur, qu'il faille encore plier, pour le pancher „ vers le bien; tout étant fait de ce côté-là: mais, „ on lui montre, dans un détail circonstancié, les „ devoirs qu'éxigera de lui une pratique sérieuse des „ grandes véritez, dont on avoit su lui donner le „ goût & le remplir. Telle est l'œconomie de la „ sagesse. Tout plait, tout séduit, dans ce qu'elle „ répand pour s'insinuer dans un cœur; mais, en „ est-elle une fois devenue la maîtresse, elle est „ inéxorable dans le détail des devoirs qu'elle éxige; & ce détail devient immense pour un Roi.

„ L'Examen, dont on enrichit cette édition, sera donc propre à fermer la bouche à deux sortes „ de gens. Les uns sont ceux, qui, avec de bonnes intentions, mais trop peu éclairés, réduisent „ tout, dans la vertu, à une austérité de mœurs „ sombre & farouche. Ils s'effraïent, en voïant „ dans le *Télémaque*, que l'Auteur y passionne jusqu'au vice. Les peintures vives, où le naturel „ sensible du jeune Télémaque semble prêt à succomber, leur font peur. Ils ne sentent pas assez, „ qu'elles ne sont-là, que pour former le beau contraste, qui doit enlever le cœur pour la vertu, „ & lui en assurer la conquête. C'est ce que l'événement avoit vérifié dans le grand Prince formé „ sur ces savantes leçons. Né sensible & passionné, on l'a vû l'éxemple de son Siécle au milieu „ d'une Cour pleine d'occasions dangereuses, & y „ mener une vie, dont la pureté, qui ne s'est jamais „ démentie, a été toujours croissant jusqu'à sa mort. „ Le religieux Prince, sous les loix de qui l'Espagne vit depuis plus de trente années, montre encore à l'Europe un Roi, instruit par les mêmes leçons, que la délicatesse de conscience a fait descendre du trône, & où les vœux & le besoin des „ Peuples, qui l'y ont rappellé, ont de la peine à „ le retenir. L'Expérience est décisive. Mais, si „ elle ne suffit pas encore pour les plus ombrageux „ d'entre ces esprits prévenus, ils trouveront dans „ l'*Examen* de quoi achever de se rassurer. Ils y „ verront la même sagesse, si féconde dans le *Télémaque* en graces pour plaire, & en sentimens pour „ toucher, surpasser de bien loin leur rigidité méthodique, lors qu'il s'agit de conduire le Prince, „ à qui on avoit rendu la vertu si aimable, de la „ spéculation à la pratique. Alors, tous les devoirs, qu'il aura à remplir, lui sont montrez dans „ une étendue capable même de rebutter tout autre, „ moins affermi que lui dans la résolution de faire „ le bien.

„ L'Autre espèce de gens, que l'*Examen* servira „ à confondre, sont des esprits bien plus dangereux. „ Envenimez contre des vertus où ils trouvent „ leur condamnation, ils voudroient en affoiblir „ l'éclat, en les rendant suspectes de n'avoir été „ que l'effet d'un profond artifice, pour se mieux „ déguiser. De pareilles imputations étoient réservées à des plumes infidèles de profession, & d'une noirceur peu commune, mais qui feront la „ honte de leur tems (47).

„ On verra, dans l'*Examen*, l'usage, que le saint „ Archevêque faisoit, dans le secret, de la confiance qu'avoit en lui le Prince son Eléve. Que „ la

[45] *Voyez* cet Avertissement de l'Editeur, *pag. vij*, & *la* Note *de la pag.* 85.

[46] *Voyez à cet égard la* Nouvelle Histoire de Mr. de Fénélon, *pag.* 84, *à la Note.*

[47] *Ceci concerne particuliérement l'Abbé* Faidit, *qui a fait une Critique fort pédantesque & très ennuiante du* Télémaque, *intitulée* Télémacomanie ou Censure & Critique du Roman intitulé *Avantures de Télémaque* &c., & *imprimée* à Eleutheropole, chez Pierre Philalethe, en 1700, in 12; & Gueudeville, *Moine défroqué & libertin, & Ecrivain fort satirique, qui en a fait une autre fort burlesque & bousonne, intitulée* Critique générale (& *puis* particuliére) des *Avantures de Télémaque*, non sapio mendacia, & *imprimée* à Cologne, chez Pierre *Marteau* en quatre ou cinq Brochures in 12. *Entre autres Vers opposez à ces* Critiques, *on vit courir la Pièce suivante contre le prémier, qui sortoit d'une maison de correction, où il avoit été renfermé pour avoir fait imprimer son* Altération du Dogme Théologique touchant la Trinité, *qui n'étoit que le I Tome d'une Censure générale des Opinions Scholastiques du Systeme Catholique-Romain.*

Qu'une ame trop tendre & pieuse,
Dans l'excès de son zêle un peu trop scrupuleuse,
S'allarme sans sujet d'un fabuleux écrit,
Je pardonne à ce foible esprit.
Mais, je ne puis souffrir le scrupule bizare,
Que forme un Libertin, d'un faux zêle emporté,
Et dont on vient à St. Lazare
De châtier l'impiété.
A peine en sort-il qu'il attaque
Le sage Auteur du *Télémaque*;
Et fait si bien, par ses raisons,
Qu'il va de St. Lazare aux Petites Maisons.

Et peu après l'on repandit contre tous les deux cette Epigramme, *qui n'est après tout qu'une imitation ou extension de celle de M. de St. Gilles contre* Colasse & Campistron, *à propos de leur Opera d'*Achille & Polixene,

GUEUDEVILLE & FAIDIT, ces Critiques furieux,
Qui contre *Télémaque* ont fait mainte satire,
Depuis n'a guéres ont débat entre eux.
Vôtre stile plaisant, dit l'un, *est ennuïeux:*
Le vôtre, répond l'autre, *est d'un pedant crasseux.*
Qui l'auroit jamais ôsé dire?
Ils ont trouvé moïen d'avoir raison tous deux.

Quoi qu'en disent les Epigrammes, *les Censures de ces Critiques n'ont pas toujours porté à faux, & ont peut-être même contribué au redressement de divers endroits du* Télémaque *dans les éditions qui les ont suivies: & l'Auteur de la* Bibliothéque des Romans, *pag.* 275, *n'a point eu tort de juger, qu'*il y *avoit* du bon dans Gueudeville: & *que*, quoiqu'il n'eut pas été capable de faire un Ouvrage de la beauté du *Télémaque*, il avoit assez d'esprit pour en faire une Critique raisonnable. Peut-être fut-ce lui qui pour se vanger du mépris qu'on avoit affecté de faire paroitre pour sa *Critique*, fit cette Epitaphe de Mr. de Cambray:

Cy git de Fénélon, qui deux fois se damna,
L'Une pour Molinos, l'autre pour Molina.

D'Autres l'attribuent pourtant aux Jansénistes picqués de ce qu'il sembloit trop favoriser les Jésuites.

„ la malignité la plus envenimmée s'étudie à y trouver, si elle le peut, je dis même quelque vestige „ de ces ménagemens humains, que le desir du bien, „ d'ailleurs véritable, bannit difficilement dans ceux „ qui approchent les Princes. Il n'y a qu'une ame „ dégagée de tout intérêt en ce monde, qui puisse „ leur parler le langage de l'Auteur de l'*Examen*.

„ Rien n'étoit donc plus fait pour aller ensemble, „ que le *Télémaque* & l'*Examen*. Réünis dans un „ même volume, ils montreront par l'uniformité „ de principes qui regne dans les deux Ouvrages, „ comment une vertu sublime, toujours la même, „ sait se diversifier sous différentes formes, & assaisonner ses préceptes suivant les différens dégrés, „ par lesquels elle conduit ceux qu'elle mene à la „ perfection (48)."

L'Auteur de l'*Histoire du Télémaque & de ses Editions* (49), qui s'est particuliérement expliqué touchant le mérite & les avantages de celle d'*Amsterdam en* 1734, n'a pas sû, qu'elle avoit été si miserablement mutilée, & qu'elle seroit incomparablement encore plus estimable qu'il ne le dit, si l'on y avoit laissé des morceaux si intéressans, si utiles, & même si précieux. Voilà donc des particularitez fort propres, non seulement a amplifier, mais même à ameliorer, son Ouvrage.

[48] Avertissement *au devant du* Telemaque *de* 1734, *pag. iij-v.*

[49] *Insérée dans la* Bibliothéque Britannique, *Tom. XIX, pag.* 52-76.

SANCIO ou SANCHEZ (RODRIGUE) Ecrivain Espagnol, célébre dans le XV. Siécle, étoit d'une Famille illustre d'Arevalo, petite ville de la vieille Castille. Après avoir étudié dix ans en Droit dans l'Académie de Salamanque, il y fut fait Professeur, tant en cette science, que dans les Belles-Lettres. Depuis, il devint Chapelain, Auditeur, & Conseiller, de Henri IV, Roi de Castille; & puis Référendaire Apostolique, & Gouverneur du Château St. Ange, sous le Pontificat du Pape Paul II, (*a*): & enfin Evêque d'Oviedo, de Zamora, de Calahorra, & de Palencia, en Espagne (*b*). Je ne sai si je nomme bien ces Evêchés selon le rang qui leur conviendroit; car, outre que les Auteurs varient fort à cet égard, les plus circonstanciés d'entre ceux que je viens de citer ne font aucune mention de celui de Zamora: & cela est d'autant plus étonnant, que nôtre Rodrigue est incomparablement plus connu sous le nom de cet Evêché que sous aucun autre. Quoi qu'il en soit, aïant successivement possédé tous ces Evêchés, il est arrivé qu'on l'a souvent cité, tant sous son nom particulier (*c*), que sous les leurs (*d*); & que les Bibliographes, ne prenant point garde à cette particularité, en ont presque tous parlé comme d'autant de différens Auteurs (*A*). Outre ses écrits

[*a*] *Ce sont les titres qu'il se donne lui-même à la tête de la Dédicace d'un de ses Ouvrages au prémier de ces Princes. Voiez ci-dessous, Remarq. (B), Num. XII.*

[*b*] Possevini Appar. Sacer, *Tom. II, pag.* 348. Val. Andreæ Taxandri Catal. Clar. Hispaniæ Scriptor. *pag.* 101. Vossius de Historicis Latinis, *pag.* 596. Lud. Jacob, Bibliothecæ Pontificiæ, *pag.* 433. Henr. Wharton, *in* Append. ad Hist. Eccles. Scriptor. Guill. Cave, *pag.* 120, *où il cite les* Prolégomenes du Speculum Vitæ Humanæ *de nôtre* Rodrigue. Joan. Gott. Olearii Bibliotheca Scipt. Eccles. *Part. II, pag.* 138, 139.

[*c*] RODERICUS SANTIUS de Arevalo. *Le prémier, que je sache, qui l'ait cité ainsi, est* Vossius; *&, parce qu'il a écrit* DE AREVALO *comme s'il avoit entendu par-là un des surnoms de cet Auteur, il a entrainé dans cette erreur la plûpart de ceux qui en ont parlé depuis.* J. B. Menckenius, de Charlataneria Eruditorum *pag.* 178, *le nomme tout aussi mal* Rodericus Castellanus, *prenant ce dernier pour son nom de Famille.*

[*d*] Rodericus Ovatensis, Rodericus Palentinus, Rodericus Zamorensis, Rodericus Calaguritanus.

(*A*) *Les Bibliographes . . . . en ont presque tous parlé comme . . . . de différens Auteurs.*] Quelques-uns en font deux Auteurs, d'autres en font trois, & quelques autres vont jusqu'à en faire quatre.

Conrard Gesner en fait trois; savoir, *Rodericus Palentinus* comme cité par Batiste Fragose; & puis *Rodericus Episcopus Samorensis*, & *Rodoicus Episcopus Zamorensis*, à l'un & l'autre desquels il donne, dans deux Articles consécutifs, le même *Speculum Vitæ Humanæ* (1).

Ses Abbréviateurs ont sagement supprimé ce prétendu *Rodoicus*, mais ne laissent pourtant pas de faire trois différens Auteurs de nôtre Sancio; l'un, *Rodericus Episcopus Zamorensis*, auquel ils donnent le *Speculum Vitæ Humanæ*, & quelques autres écrits; l'autre, *Rodericus Episcopus Palentinus*, auquel ils attribuent *Epistola lugubris de Expugnatione Nigropontis*; & le troisiéme, *Rodericus Calaguritanus*, auquel ils donnent un écrit *de Sceleribus & Infelicitate Turcæ* (2).

Antoine Possevin, Jésuite, est non seulement dans la même erreur, mais peut même fort bien être accusé d'avoir ajoûté un quatriéme Auteur à ces trois des Abbréviateurs de Gesner; car, après en avoir parlé dans son Apparat sacré (3); il parle encore dans sa Bibliothéque Choisie d'un *Rodericus Sanctius Palentinus Episcopus*, auquel il donne *Historiæ Hispanicæ Partes IV* (4).

Valere André Taxander, Auteur ou Compilateur fort inéxact d'un *Catalogue des principaux Ecrivains d'Espagne*, seroit dans le même cas, s'il n'avoit pris la précaution d'ajoûter cette restriction à son troisiéme Article, *haud scio an ejusdem* (Roderici Sanctii) *cum Roderico Episcopo Palentino* (5): & il est bien étonnant, qu'il n'ait parlé d'aucun des quatre dans sa *Bibliotheca Hispaniæ*, ni parmi les Théologiens, ni parmi les Jurisconsultes, ni parmi les Historiens de cette Nation; car, comme je crois l'avoir bien prouvé ci-dessus dans l'Article PEREGRINUS, il n'y a point de doute que ces deux écrits ne soient d'un seul & même Auteur.

Le Père Louïs Jacob, Carme, en fait deux Auteurs; l'un, *Rodericus Zamorensis Episcopus*, auquel il donne un traité *de Papæ & Concilii Autoritate*; & l'autre, *Rodericus Sancius de Azeculo* (6), *Episcopus Ovatensis, deinde Palentinus, postremo Calaguritanus, & Pauli II, in Castro S. Angeli de Urbe Præfectus*, auquel il donne *Tractatus de Appellatione &c.*, & *Libellus de Remediis afflictæ Ecclesiæ*, &c. (7).

Le Père Philippe Labbe, Jésuite, en a fait de même deux Auteurs, & il a été suivi en cela par Corneille de Beughem: ils attribuent l'un & l'autre à *Rodericus Sancius Episcopus Palentinus* une Histoire abrégée d'Espagne, *compendiosa Hispaniæ Historia*; & à *Rodericus Zamorensis Episcopus* le *Speculum Vitæ Humanæ* (8).

Theophile Spizelius, Ministre Luthérien à Ausbourg, en a fait à peu près de même: il donne à *Rodericus Episcopus Zamorensis* le *Speculum Vitæ Humanæ* (9); & à *Rodericus Sancius* un Manuscrit intitulé *Lib. de VII, Quæst.* &c. (10).

George Matthias König, Professeur dans l'Académie d'Altorf, est aussi dans le même cas: il donne à *Rodericus Zamorensis Episcopus* le *Speculum Vitæ Humanæ*; & *Res Hispanicas* à *Rodericus Sanctius* (11).

Aubert le Mire, Doïen du Chapitre d'Anvers, se contente de le faire Evêque de Palencia; &, sans parler de son *Speculum Vitæ Humanæ*, qui convenoit beaucoup mieux à son sujet, puis qu'il traitoit des Ecrivains Ecclésiastiques, il lui attribuë seulement un gros Ouvrage sur l'Histoire d'Espagne, *ingens Volumen de Rebus Hispaniæ* (12).

Si

[1] Gesneri Bibliotheca, *folio* 584, *verso* & 585. *C'est apparemment de ce prétendu* Rodoïcus, *que* du Verdier, Biblioth. Franc. *pag.* 1108, *a tiré son* Rodouaque Evesque de la Nation d'Espagne, *dont j'ai parlé ci dessus, Art.* FARGET, *Remarque (A), Citation* (7).

[2] Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 732.

[3] Possevini Apparatus Sacer, *Tom. II, pag.* 348.

[4] Possevini Bibliotheca Selecta, *Tom. II, pag.* 358.

[5] Val. Andreæ Taxandri Catalogus clarorum Hispaniæ Scriptorum, *pag.* 101. J. Micrelius, *qui les sépare dans la Préface de son* Syntagma Historiar. Mundi, *auroit mieux fait de prendre ce parti.*

[6] *On voit bien qu'il a voulu dire* de Arevalo.

[7] Jacob, Bibliothecæ Pontificiæ, *pag.* 433, *où il cite aussi un* Rodericus Episcopus Novotensis, *qui n'est peut-être que nôtre* Rodericus Ovatensis Episcopus. *En ce cas, il en feroit trois Auteurs. La même chose se doit dire de* J. P. Tomasini, Biblioth. Manuscript. Patavinæ, *pag.* 8, & 12.

[8] LAbbe Biblioth. MSS. *pag.* 345, 352. Beughem Incunabula Typograph. *pag.* 279.

[9] Spizelii Sacra Bibliothecarum Arcana retecta, *pag.* 332.

[10] Idem, ibidem. *pag.* 210.

[11] Königii Bibliotheca Vetus & nova, *pag.* 697, 721.

[12] Auberti Miræi Auctarium de Script. Eccles. *pag.* 95. *Edit. Hamburg.* 1718.

écrits, dont je donnerai ci-dessous le Catalogue (*B*), un des plus illustres Critiques de

Si l'on consultoit à cet égard différens autres Auteurs, on y trouveroit apparemment la même confusion.

(*B*) *Je donnerai ci-dessous le Catalogue de ses Ouvrages.*] Je le ferai le moins mal qu'il me sera possible, vû le peu d'exactitude avec lequel en ont parlé les Bibliothécaires, qui, le plus souvent, n'ont pas daigné marquer les éditions des Ecrits dont ils ont fait mention.

I. *Speculum Vitæ Humanæ, in quo de omnibus omnium vitæ ordinum ac conditionum commodis ac incommodis tractatur; II. Libris constans, I. de omni Statu Vitæ temporalis, II. de Statu Spirituali, Ecclesiastico, ac Regulari: Paulo II. Pontifici Romano* dicatum, a RODERICO *Zamorensi & postea Calaguritano Episcopo, Hispano, SS. in Castro suo S. Angeli Castellano, & Referendario.* C'est un grand *in folio*, avec cette souscription à la fin:

Hoc Conradus Opus Suueynheim ordine miro
Arnoldusque simul Pannartz una æde colendi
Gente Theotonica Romæ expediere sodales
In Domo Petri de Maximo.

M. CCCC. LXVIII, (13).

Elle est suivie de ces autres vers, que je rapporte d'autant plus volontiers, que presque tous les Historiens des anciennes éditions les ont négligés.

Edidit hoc Linguæ clarissima norma Latinæ
Excelsi ingenii vir Rodericus opus,
Qui norme (14), *Angelica est custos bene fidus in Arce,*
Sub Pauli Veneti nomine Pontificis.
Claret in Italici Zamorensis Episcopus ausis
Eloquii. It superos gloria parta viri.

Le *Catalogus Bibliothecæ Gerhardi von Mastricht* pag. 193, le fait publier en 1417, & cependant dedier au Pape Paul II. C'est une lourde bévûë. Peut-être a-t-on voulu dire 1467; mais, il falloit 1468.

L'Abbé Lenglet du Fresnoi, *Tables Chronologiques* Tom. II, pag. 380, en met une édition de 1459, ajoûtant qu'elle est *très rare*. Il dit mieux qu'il ne pense, car c'est une chimère.

Il y en a eu depuis quantité d'autres éditions, dont on peut voir le détail dans l'*Index Annal. Typograph.* Tom. II, pag. 290, & dont il feroit superflu de parler, & à la fin de quelques-unes desquelles on lit ces autres Vers à sa recommandation:

Hos lege divinos, Lector studiose, libellos,
Unde trahes vitæ commoda multa tuæ.
Hoc speculum clarum manibus gestare memento,
Quæ tua sit vita noscere quisquis amas.

Trois savans & pieux Ecclésiastiques ont trouvé cet Ouvrage assez bon & assez digne de leurs soins, pour le revoir & le faire réimprimer à l'usage des Ecclésiastiques du Diocèse de Strasbourg, sous ce titre, *Speculum Vitæ Humanæ, in quo discutiuntur commoda & incommoda, dulcia & amara, solatia & miseriæ, prospera & adversa, laudes & pericula, omnium statuum. Hujus Libri Auctor,* RODERICUS *Episcopus Zamorensis, &c. Johannes Bozhemius, Jacobus Wimphelingus, & Symphorianus Pollio, recognoverunt. Argentinæ Johannes Prys, in Ædibus Lustri vulgo* zum Thiergarten, *impressit &c., pridie idus Januarii Anno Salutis M. D. VII: in folio:* & Josse Lorichius, autre Ecclésiastique Allemand, l'a trouvé assez utile, pour en dresser & faire imprimer un abrégé sous ce titre, *Speculi Vitæ Humanæ Synopsis, ex Tractatu* RODERICI *Zamorensis & Calaguritani de eodem Argumento*, à Munich, en 1589, in 8, (15); il a été traduit en François par deux différens Auteurs. Le I, est Julien Macho: sa Traduction est intitulée, *cy commence le liure intitule le miroir de vie humaine faict par rodorique hispaignol euesque de Zamorēsis ou quel toute creature humaine mortelle en quelque estat que elle soit establie ou en office spirituel ou temporel pourra veoir de chascun art & manière de uiure les prosperitez & aduersitez & les enseignemens de droitement uiure lequel liure a este translate de latin en françois par frere iulié docteur en theologie du couuent des freres sainct augustin a lion sur le rosne en lan mil cccclxxvij;* & finit par ces mots, *cy finist le present liure intitule le miroir de la uie humaine impsse a lyon sur le rosne p barthol0mieu buyer citoien dudit lyon le buytiesme iour du mois de iuillet lā mil quatre cens septante & sept. DIEU SOIT LOE.* C'est un petit in folio d'Impression Gothique. Le II, est Pierre Farget, aussi Augustin de Lyon. Sa Traduction a été imprimée en 1482, in folio & n'est peut-être qu'une revision de celle de Julien Macho, son Confrère (16).

Je le trouve aussi en Espagnol; & peut-être n'est-ce qu'une Traduction. Quoi qu'il en soit, en voici le titre: *Comiença el Libro intitulado,* Speio de la vida humana, *porque en el todos los Hombres, en qualquier Stado o Officio, spiritual o temporal, fueren constituidos, miravan las prosperidades y adversidades de qualquiere arte y vida, y los preceptos y enseñanças de bien vivir; compuesto por el Reverendo Obispo de Camora Don Rodrigo, Alcayde del Castillo de Sanct' Angelo y Referendario del muy Sancto Padre Paulo el Segundo, y a su Sanctitad endreçado.* C'est une très ancienne édition, qui finit par cette inscription: *Acaba el excellente Libro intitulado,* Speio de la Vida Humana; *enprentado en la insigne Ciudad de Caragoça de Aragon, con industria y costa de Paulo Urus de Costancia Aleman, fecho y acabado a xiij, de Mayo del año de nuestra Salvacion Mill. cccc. lxxxxj.* C'est un petit in folio, avec quelques figures gravées en bois.

II. *Liber de Paupertate Christi* (17).

III. *Liber de Monarchia Orbis, & de Origine ac Differentia Principatus; ubi demonstratur veram Orbis Monarchiam non alibi residere quam apud Romanum Pontificem.*

IV. *Defensorium Status Ecclesiastici* (18).

V. *De Papæ & Concilii Autoritate, seu Defensorium Fidei Ecclesiasticæ anno* 1467. Exstat MS. Patavii in Musæo Benedicti Salvatici Medici (19).

VI. *Tractatus de Appellatione a Sententia Pontificis non bene informati ad se ipsum bene informandum:* incipiens hisce verbis, *ad Romanos scripsit beatissimus Paulus.* Extat MS. Patavii in Bibliotheca Canonicor. Lateranens. Sti. Joannis in Viridario (20).

VII. *Libellus de Remediis afflictæ Ecclesiæ militantis, adversus extrinsecas Turcarum persecutiones, pressuras, & angustias; & an Generalis Synodus pro hoc tempore sit expediens ac sufficiens remedium ad eas extirpandas? Demum ostenditur quando, quomodo, & ex quibus causis Generalia Concilia congregari debent: rursusque deducitur, Romanum Pontificem habere in terris supremam Auctoritatem, foreque summum & ordinarium Tribunal, ad levanda quævis mala & incommoda ab Ecclesia Dei:* dicatus Cardinali Bessarioni, incipiensque hisce verbis, *Cunc-*

[13] *La* Bibliotheca Teller. *pag.* 156, *dit mal* 1467.

[14] *Le Cardinal* Quirini, App. ad vitam Pauli II, *pag.* 169, *Ed.* Romæ.

[15] Val. Andreæ Taxandri Catal. Script. Hisp. *pag.* 102. Draudii Biblioth. Classica, *pag.* 644.

[16] *Voiez ce que j'ai dit de cette édition ci-dessus Remarque (A), Num. II, de l'Article* FARGET.

[17] Epit. Bibl. Gesn. *pag.* 732. *Dans la* Bibliotheca Hispana Vetus *de Dom* Nicolas Antonio, *cet Ouvrage est intitulé*, de Paupertate Christi & Apostolorum, & an Christus & Apostoli mendicarunt, & quo sensu dici potest eos mendicasse. *Il est dédié au Pape Paul II, & c'est le 969, Manuscrit de la Bibliothèque du Vatican. L'Auteur y prétend prouver, que la Vie des Prélats modernes, quoique fort opposée à celle des Apôtres, n'en est pas moins Apostolique.* Ibi deducitur, *dit-il*, Prælatos modernos non deviare a vita Apostolica. Licet obtineant propria, possessiones, & præbendas; & quanquam segregatim in Domibus propriis habitent; nihilominus eos vitam communem a sanctis Patribus institutam ducere censendos fore. *Le Paradoxe est un peu fort, & ne fera pas beaucoup de proselites, au moins parmi les laïques.*

[18] *Il cite lui même ces écrits dans le Chap. I, du I Livre de son* Spec. Vit. Hum. *Le prémier a été imprimé autre fois, & l'on verra mieux ce que c'est par le titre de cette édition.* Liber de origine ac differentia Principatus Imperialis ac Regalis, & de antiquitate & justitia utriusque, & a quo & quibus causis Reges corrigi & deponi possint. Romæ, Steph. Guleretus, 1521, in folio. *Voïez l'*Index Biblioth. Barberinæ, *Tom. II, pag.* 309. *Voïez ci-dessous Num. XV.*

[19] Jac. Phil. Tomasini Biblioth. Manuscript. Patavinæ *pag.* 84. Jacob, Biblioth. Pontific. *pag.* 433.

[20] Jac. Phil. Tomasini Biblioth. Manuscr. Patavinæ *pag.* 12 & 13. Jacob, Biblioth. Pontific. *pag.* 433.

Cunctorum sapientum illa semper fuit verissima sententia. Extat MS. Patavii apud eosdem Canonicos (21).

VIII. *Liber de VII, Quæst. circa Convocationem & Congregationem Generalis Synodi.* Extat apud eosdem Canonicos (22). Ce n'est peut-être qu'une des Parties du Recueil précédent.

IX. *Epistola lugubris simul & consolatoria de Expugnatione Nigropontis per Turcas* (23).

X. *De Sceleribus & Infelicitate Turcæ* (24).

XI. *Tractatus de Laudibus Belli*, commençant par ces mots *Locuturus de Armorum præclaro exercitio*, & addressé au célébre Barthelemi Platine. C'est une Réponse au Traité *de Laudibus Pacis*, commençant par ces mots *non erit fortasse absurdum*, que cet Auteur lui avoit pareillement addressé. Ils les joignirent & les dédiérent par une Epître commune & signée par tous deux à Marco Barbo, Cardinal de St. Marc, & Evêque de Vicence. Ils sont suivis de *XII, Lettres*, qu'ils s'écrivirent réciproquement sur quelques sujets de Morale, & particuliérement sur la constance de Platine pendant sa prison, & sur les bons offices que lui rendit alors Roderic. Tout cela se trouve, avec quelques autres Piéces, dans un manuscrit indiqué dans le *Giornale de Letterati d'Italia*, Tome XIII, Article XV, pages 437, & 438. Je remarquerai par occasion, que Platine a fait depuis de nôtre Roderic un des Interlocuteurs de son Traité *de falso & vero Bono*, dédié au Pape Sixte IV; qu'il le qualifie d'*Episcopus Calagoritanus, Arcis Romanæ Præfectus*; & qu'il lui donne, tant dans le I, que dans le II, Livre de cet Ouvrage, le bel Eloge de *vir optimus & eruditus, ... ac doctrinæ singularis & sapientiæ.*

XII. *Rerum Hispaniæ Historiarum ingens volumen* (25), *seu Libri IV*, (26), *a prima Gentis Origine ad annum* 1469, *jubente Rege Henrico IV*, (27). Selon Bodin, Possevin, & la Popeliniere (28), cette Histoire a été écrite en Espagnol; mais, tous les autres n'en disent rien. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a été imprimée, en Latin sous ce titre, *Roderici Santii Episcopi Palentini Historiæ Hispanicæ Partes Quatuor*; & avec cette Dédicace, *Serenissimo ac invictissimo Principi Domino D.* HENRICO IIII. *Castellæ & Legionis Regi excellentissimo, ejusdem Regiæ Majestatis humilis Capellanus, Auditor, & Consiliarius*, RODERICUS SANTII *de Arevalo, utriusque Juris & Artium Professor, Episcopus Palentinus Hispanus, Castri Sti. Angeli almæ Urbis Romæ pro Sanctissimo Domino Domino Paulo II, Pontifice Maximo, Castellanus, se ipsum cum supplici recommendatione*; dans les deux éditions de l'*Hispania Illustrata* de Robert Bel & d'André Schott, faites à Francfort, chez André Wechel, en 1579, & chez ses Héritiers, en 1603, en 2 & en 4 volumes in folio. Vossius & Wharton prétendent qu'elle l'avoit déjà été autrefois en Italie (29). En effet, on trouve une édition très ancienne, intitulée *Roderici Santii Episcopi Palentini compendiosa Historia Hispanica*, & imprimée *à Rome, chez Ubric Han*, sans date, *in 4°*, (30); édition, qu'on croit avoir été faite vers l'an 1470, & qui selon toutes les apparences a fait imaginer celle-ci, *Roderici Sancii Episcopi Palentini Historia Hispana ab origine rerum ad sua usque tempora, ad Henricum IV, Hispaniæ Regem*, edita *Palentiæ, anno M. CCCC. LXX. in folio*; comme son titre a fait imaginer un *Alphonsus Palentinus de Rebus Hispanicis*, inconnu aux plus habiles Critiques (31). Au reste, il feroit bien malaisé de determiner s'il s'agit-là d'un seul & même Ouvrage; ces sortes d'éditions étant extraordinairement rares. Peut-être ne s'y agit-il que d'un Abrégé de cette *Histoire*, puisque cette édition est intitulée *compendiosa Historia*: peut-être aussi n'est-ce autre chose que la même *Histoire*, sous un titre un peu different; liberté, que ne prennent que trop souvent, & trop indiscrétement, les Editeurs & les Libraires. Quoiqu'il en soit, on en a fait beaucoup de cas, & un savant Espagnol en a porté ce jugement avantageux: *Cum non ad voluptatem aurium, sed ad memoriam & judicium posteritatis scripsissent* (32), *cum à deliciis longissime, tum ab ineptiis & mendacio procul abfuisse* (33). Le célébre Mariana n'en pense pas tout-à-fait de même; & je transcrirai d'autant plus volontiers ici sa déposition, qu'elle me donnera lieu de rélever une petite inattention de ce fameux Historien. *Quo tempore*, dit-il à la fin du Chapître IX, du XXVI Livre de son *Histoire*, RODERICUS SANCTIUS, *utriusque Juris cum primis peritus, Moli Hadriani Præfectus*, de Rebus Hispaniæ *piam magis quam elegantem* Historiam *conscribebat* Palentinam *ex eo dictam, quod is Palentinæ Ecclesiæ consequentibus annis Episcopus est datus in Henrici gratiam, cui eam* Historiam *nuncupavit, Pauli II, Pontificis dono, cum quo vetus amicitia erat, multaque familiaritatis jura Homini Hispano.* Mariana est le seul, que je sache, qui ait donné cette épithète ou cette dénomination de *Palentine* à cet Ouvrage: & la raison, qu'il en donne, savoir, que ce fut *parce que Sancio fut fait Evêque de Palencia* LES ANNE'ES SUIVANTES, n'est nullement fondée; puisque Sancio dit lui-même dans le XL Chapître de la IV Partie de son *Histoire* qu'il étoit déjà dès lors Evêque de Palencia. *Deinde* (Paulus II,) *pro sua animi nobilitate, & munificentissima liberalitate, me ipsum indignum primo ad Zamorensem Ecclesiam, deinde ad Calaguritanam, tandem ad* PALENTINAM *transtulit:* ce que je remarque d'autant plus volontiers, qu'il nous apprend-là lui-même l'ordre dans lequel il a possedé ces Evêchés. Dom Nicolas Antonio juge encore moins favorablement de cette *Histoire*; puis qu'il a remarqué, que la plûpart des noms propres, principalement ceux des Goths, y sont misérablement estropiés, & qu'elle est avilie par quantité de mots & de locutions barbares.

XIII. *Opuscula Roderici, Episcopi Calagurritani, Castellani S. Angeli de Urbe; & Epistola ejusdem ad quosdam doctissimos & eloquentissimos Viros, & illorum ad eum* (34). Peut-être n'est-ce autre chose qu'une Collection de quelques-uns des Ouvrages précédens.

Outre ces XIII Articles, en voici divers autres assez importans.

XIV. *Liber ubi agitur, an sine peccato Fideles licite fugiunt a locis, ubi sævit pestis.* MS. servatur in Codice 4881, Vaticano Romæ, & in Ambrosiano Mediolani.

XV. *Defensorium Libri de Monarchia Orbis contra quosdam Detractores; alias Clypeus seu Defensio Monarchiæ, contra quemdam Æmulum conantem adstruere, universalem Monarchiam Orbis in temporalibus residere apud Imperatores.* Extat in Codice Vaticano 4881.

XVI. *Apparatus sive Commentum super Bullam Cruciatæ indictæ per Papam Pium contra perfidos Turcas.* Ibidem.

XVII. *Apparatus sive Commentum super Bullam Depositionis Regis Bohemiæ* (Georgii Podiebracii,) *per Paulum II, publicatæ.* Ibidem.

XVIII. *De Regno sive de Principatu divisibili aut indivisibili, & an possint duo vel plures simul regnare pro diviso vel indiviso.* Item, *de Primogenitura, quando & quomodo sit justa & toleranda, de jure divino, naturali, & humano, tam in Regnis quam in Ducatibus & Baroniis; & an sint securi inducentes fatali primogenitura, & ea utentes?* Extat in Codice Vaticano 4881.

XIX. *De Eruditione Puerorum, seu de Disciplina alendi & erudiendi Filios cæterosque Pueros, & quibus rudimentis sint instruendi.*

XX. *De Remediis afflictæ Ecclesiæ militantis, in quo adhibentur remedia contra omnes persecutiones quas Ecclesia a Domesticis & Persecutoribus patitur.*

XXI. *Liber confutatorius Sectæ & Superstitionis Machometi, & quorumdam errorum in ea contentorum, in quibusdam Epistolis per quendam eloquentem Oratorem missis perfido Turco.*

XXII. *Liber de Castellanis & Custodibus Arcium & Castrorum, & de Ducibus Exercitus Bellorum,*

[21] Tomasini Biblioth. Manuscript. Patavina, *pag.* 13. Jacob, Biblioth. Pontific. *pag.* 433. Spizelii Sacra Bibliothecar. Arcana retecta, *pag.* 220.

[22] Spizelius, ibidem, *pag.* 220, *ex* Tomasini Biblioth. Manuscript. Patavina, *pag.* 12.

[23] Epitom. Biblioth. Gesneri, *pag.* 732.

[24] *Idem, ibidem.*

[25] Vossius de Hist. Latin. *pag.* 506. Miræi Auctar. *pag.* 95. D. Whear Methodus leg. Historias, *pag.* 118.

[26] Possevini Biblioth. Select. *Tom. II, pag.* 358. Val. Andr. Tax. Catal. Script. Hisp. *pag.* 101. Wharton Append. ad Cave, *pag.* 120. Olear. Biblioth. Script. Eccles. *Part. II, pag.* 139.

[27] Wharton & Olearius.

[28] Bodini Meth. Hist. *pag.* 607. Biblioth. Select. *Tom. II, pag.* 358. Histoire des Histoires, *pag.* 486.

[29] Vossius, Wharton, *&c. ubi supra.*

[30] Maittaire Annales Typograph. *Tom. I, pag.* 72. Orlandi, Orig. della Stampa, & Nicol. Francesco Haym, Notizia de' Libri rari nella Lingua Italiana, *pag.* 82, *fait mal-à propos de cette Edition un Ouvrage Italien.*

[31] Spicilegium vet. Seculi XV, Editionum, *ad ann.* 1470. Vossius de Hist. *Lat. pag.* 596 & 597.

[32] Rodericus Santius, Lucas Tudensis, & Rodericus Ximenius.

[33] Alph. Garsias Matamorus de doctis Viris & Academiis Hisp. *apud* Vossium de Histor. Latin. *pag.* 597.

[34] Catal. MSS. Angliæ, *Tom. I, Part. III, pag.* 135, *inter* MSS. Universitatis Cantabrigiensis, *num.* 1374.

de nos jours lui attribuë mal-à-propos une édition du *Jacobi Magni Sophologium* (*C*). Le fameux Matthias Flacius Illiricus l'a mis au nombre des temoins de la vérité (*D*); & Casimir Oudin s'est cru en droit d'en conclure, qu'il avoit toujours professé la même Doctrine que les Protestans (*E*). Tritheme (*e*), Hofman (*f*), Moreri (*g*), & Du Pin (*h*), n'en disent presque rien; & je n'ai trouvé quoi que ce soit ni du tems, ni du lieu de sa mort dans aucun des Auteurs que j'ai pu consulter.

Long-

(*e*) *Il le fait Evêque de Zamora seulement, ne nomme de ses Ecrits que le* Speculum Vitæ Humanæ, *& lui donne ce court Eloge*: Vir in divinis Scripturis studiosus & eruditus, & secularium Litterarum non ignarus, ingenio præstans, & clarus eloquio. *Voïez son Traité* de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Artic. DCCCXXVIII.*

(*f*) *Il ne le fait* Evêque *que de* Palencia, *& ne lui attribue qu'une* Histoire d'Espagne.

(*g*) *Il s'est contenté de traduire ou transcrire* Hofman.

(*h*) *Le peu qu'il en dit semble tiré du* Carthophilax *de* Cave : *il auroit trouvé quelque chose de meilleur dans* Wharton, *l'un de ses* Continuateurs.

& de eorum Officio, & quales debent esse. Ce Traité est addressé à Guillaume, Cardinal d'Ostie, Archévêque de Rouën, selon le Cardinal Quirini, qui ne lui donne point son Evêché d'Oviedo.

XXIII. *Liber de Quæstionibus ortholanis, inter R. P. Alphonsum, Episcopum Burgensem, & Rodericum* (nostrum) *Episcopum; quis sensus corporaliter altero sit utilior & præstantior, & præsertim an visus sit excellentior & utilior auditu.*

XXIV. *Tractatus ad quemdam Religiosum Carthusiensem, quando liceat Religiosis Curias Principum sequi aut frequentare? Et quando expediat apud eos Principes manere?*

XXV. *Tractatus de Mysterio SS. Trinitatis, & an possit probari naturalibus rationibus, ad Pium II.*

XXVI. *Dialogus de Remediis Schismatis, inter Theodoricum, Juris Professorem Germanum, &* (nostrum) *Rodericum, Oratorem Regis Historiæ.* Extat in Codice Vaticano 4002.

XXVII. *Epistola ad Alphonsum de Palenzuela de multiplici onere, & periculo Pontificalis dignitatis, & de ambitionis vitio, ac modernis abusibus Prælatorum: ac etiam de modo pascendi Gregem, & de pluribus ad curam Præsulatus spectantibus.* Extat in Codice Vaticano 3899.

XXVIII. *Orationes XII, ad Eugenium IV, Nicolaum V, Callistum III, Pium II, Pontifices Maximos; ad sacrum Cardinalium Collegium; ad Philippum Mariam, Ducem Mediolanensem, Fredericum Imperatorem, Carolum VII, Franciæ Regem, & Philippum, Ducem Burgundiæ.* Extant in Codice Vaticano 4881.

XXIX. *Sermones VII. de variis rebus sacris, coram S. S. Pontificibus redditi.* Extant in eodem Codice Vaticano 4881.

Tous ces nouveaux Articles sont tirez de la Notice des Ecrits de Sancio, donnée par Dom Nicolas Antonio, dans sa *Bibliotheca Hispana vetus*, Tom. II, pages 193 —— 199: &, pour s'en procurer une connoissance parfaite, aussi-bien que des XIII. prémiers, on ne sauroit mieux faire, que d'y avoir recours. Il reconnoit de bonne-foi, qu'ils sont assez durement & barbarement écrits; mais, il affirme aussi, qu'ils sont remplis de choses curieuses & intéressantes.

(*C*) *Un des plus illustres Critiques de nos jours lui attribue mal-à-propos une Edition du* Jacobi Magni Sophologium.] Ce Critique est le célébre Grévius, qui s'exprime ainsi à la fin de son Edition de *Julius Celsus de vita Caii Julii Cæsaris*, jointe à celle des Commentaires de Cesar: *Joannes Magnus* (*qui floruit circa ann.* 1420.) *in* Sophol. *impress. Parisiis* 1475. *folio.* edit. a Roderico Episcopo Zamorensi Hispano, & Paulo Secundo in Script. (35), *Lib. V, cap.* 13. *Lib. III, cap.* 7. *aliisque locis sententias* Julio Celso *tribuit* (36). Il y a tout lieu de croire, qu'un défaut de mémoire a fait confondre ici le *Sophologium Jacobi Magni*, avec le *Speculum Vitæ Humanæ* de Roderic de Zamora; Ouvrage effectivement dédié au Pape Paul II, & imprimé à Paris en cette année (37). Aucun autre Auteur, au moins, n'a parlé d'une semblable Edition du *Sophologium*; & d'ailleurs, il falloit nommer l'Auteur du *Sophologium Jacobus*, & non pas *Joannes*.

(35) *Apparemment* inscriptum.

(36) Testimonia de Julio Celso, *ad calcem Commentar. Cæsaris Edit.* Lugd. Bat. 1713, *pag.* 223.

(37) Maittaire Annales Typogr. *Tom. I, pag.* 111.

Oudin, de *Scriptoribus Ecclesiasticis*, Tom. III, col. 2292; & du Pin, *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*, XIV. Siècle, pag. 298, font plus mal-à-propos encore JAQUES MAGNI, Espagnol & de Tolede, au lieu de François & de Toulouse; & le dernier fait peut-être mal aussi de le placer au XIV. Siècle plûtôt qu'au XV. Quoi qu'il en soit de ce dernier Article, s'ils avoient consulté Elssius, *Encomii Augustiniani*, pag. 312, & Nicolas Antonio, *Bibliothecæ Hispanæ veteris*, Tom. II, pag. 135, ils y auroient vû que ces Ecrivains-là reconnoissent de bonne-foi Magni pour François. Ajoûtons pourtant, pour excuser en quelque façon Oudin & du Pin, qu'ils ont été prévenus & trompez par quantité d'Auteurs, tant François qu'Etrangers, qui ont avancé la même chose.

(*D*) *M. Flacius Illiricus l'a mis au nombre des témoins de la vérité.*] Voici en quels termes: RODERICUS, *Episcopus Zamorensis, & Referendarius Pauli II. Papæ, floruit ante annum* 140, *hoc est ad annum* 1460. *Scripsit alia, tum* Speculum Vitæ Humanæ, *in quo graviter invehitur in Papam & Spirituales. Multis nominibus eos durissime accusat, sed inter alia dicit Papam vacare non sapientiæ, non studiis laudatis, non paci, non quieti Populi Christiani, sed rebus tantum terrenis: Prælatos non docere, nec docere posse, utpote indoctissimos, ventri & ingluviei deditos; alligare tamen miseris Christianis varia & importabilia onera; eosque arctare, gravare, & involvere Legum laqueis: quæ olim in Ecclesia primitiva non fuerint, partimque libera fuerint. Sed adscribam aliqua ejus verba, ne quis me hæc fingere dicat.* „ *In primitiva* (*inquit*) *Ecclesia* . . . . . . *non* „ *arctabantur fideles tot Canonum & Decretorum* „ *præceptis, censuris, aut pœnis. Nec erant tunc,* „ *ut ita dicam, tot laquei Legum seu Constitutio-* „ *num, excommunicationum, sive censurarum; in* „ *quibus fideles etiam diligentissimi & timorati re-* „ *spirare & præcavere non possunt. Non tot jeju-* „ *nia indicta, non vigiliæ, non silentia, non diu-* „ *turna pariter & nocturna divina officia dietim ex* „ *præcepto dicenda. Non tot denique festa colenda,* „ *nec tam crebra confessio & corporis Christi com-* „ *municatio. Non tot obedientiarum præstationes,* „ *sicut modo fideles arctantur, aut potius involvun-* „ *tur: ita ut recte de Prælatis Ecclesiæ dici possit* „ *illud Christi:* Qui alligant onera importabilia, „ &c. *Unde si aliqua hujusmodi in illa primitiva* „ *Ecclesia servabantur, erant tantum voluntatis,* „ *quæ pro tunc transgredi peccatum non erat, quia* „ *nondum prohibita* (38)."

(38) Matth. Flacius Illiricus, *in* Catalogo Testium Veritatis, *col.* 1888. *Edit. Genev.* 1608, *in folio.*

(*E*) . . . . *& Casimir Oudin s'est cru en droit d'en conclure qu'il avoit professé la même Doctrine que les Protestans.*] C'est ce qui paroitra bien clairement dans les Paroles suivantes: *Quamvis . . . Rodericus Sancius & Episcopus Palentinus & Zamorensis & Calaguritanus in Hispania ad Romanorum Pontificum instantiam factus fuerit; quamvis Referendarius Pauli II. Papæ, & Sancti Angeli de Urbe Castellanus, ex beneficio Romanorum Pontificum Romæ claruerit: Doctrinam tamen Martini Lutheri atque aliorum Protestantium semper professus est in Libris suis; imo semper docuit ac scripsit:* Pontificias omnes constitutiones Christiano Orbi inutiles, non necessarias, imo nocivas & exitiales (39). *Ut primus jure censendus sit, qui Romæ Doctrinam Protestantium Lutheranorum & Calvi-*

(39) *Conférez ceci avec l'Article VII de la Remarque* (*B*), *& vous verrez que cette Proposition est trop générale.*

Longtems après la composition de cet Article, aïant enfin recouvré la *Bibliotheca Hispana* de Dom Nicolas Antonio, Livre extrémement rare, & de très-difficile acquisition, j'y ai trouvé, touchant nôtre SANCIO, les particularitez suivantes, tirées de ses Ouvrages mêmes par ce savant & judicieux Bibliothécaire. RODRIGUE SANCIO naquit à Santa Maria de Nieva, dans le Diocése de Segovie, l'année 1404. Après ses Humanitez, & dix ans d'application à l'étude du Droit dans l'Université de Salamanque, il y fut reçu Docteur en cette science. Aïant ensuite embrassé l'Etat Ecclésiastique, & reçu l'Ordre de Prétrise, il fut consécutivement Archidiacre de Trevino dans le Diocése de Burgos pendant vingt ans, Doïen de Léon pendant sept autres, & Doïen de Seville pendant deux. Vers l'an 1440, Jean II, Roi de Castille l'honora du Titre d'Envoïé vers l'Empereur Frédéric III; & lors du Concile de Bâle, il exerça le même emploi auprès du Pape Eugene IV, de Philippe Marie, Duc de Milan, & de Charles VII, Roi de France. Le Pape Nicolas V. le chargea d'une semblable commission vers Philippe le Bon, Duc de Bourgogne; &, peu après il fut fait Evêque d'Oviedo. Calixte III. aïant été élévé au Souverain Pontificat, Henri IV, Roi de Castille, lui envoïa en Ambassade d'obédience nôtre Sancio, qui, à cette occasion, se fixa pour toujours à Rome. Dans toutes ces Ambassades, il fit des *Harangues* solennelles à ces divers Princes, & elles se conservent toutes en Manuscript dans la Bibliothéque du Vatican. Le propre jour de l'élection de Paul II, ce Pape le fit Chatelain du Chateau St. Ange, & Gardien des Joïaux & Trésors de l'Eglise Romaine; &, dans la suite, il le fit prémiérement Evêque de Zamora, puis de Calahorra, & enfin de Palencia. Comme le soin de ces Evéchés ne l'occupoit guéres, vû son séjour continuel à Rome, & que son Gouvernement du Chateau St. Ange lui laissoit assez de loisir, il l'emploïa à la composition de quantité d'Ouvrages, dont il y a une fort bonne Notice dans la *Bibliotheca Hispana*, mais dont je

vinistarum amplexus fuerit, quem alii postea imitati sunt (40). Sans nous arrêter au taux sens, que présente naturellement cette derniére Phrase, & que l'équité ne nous permet point d'attribuer à son Auteur, contentons-nous d'observer, que les Ecrivains Protestans ont fort souvent abusé des censures véhémentes que quantité d'Auteurs Catholiques avoient faites de la vie relachée, licencieuse, & peu chrétienne, de la plupart de leurs Prélats; & que, bien loin d'en tirer tout l'avantage qu'ils se proposoient, ils les ont renduës tout-à-fait vaines, en les portant beaucoup au de-là de la véritable intention de leurs Auteurs. C'est ce qu'il seroit très aisé de confirmer par quantité d'exemples, si le sujet même dont nous traitons ici ne le prouvoit d'une maniére invincible. En effet, ce bon Prélat, qui paroit à Flacius Illiricus, si touché de l'effroïable corruption du Clergé de son siécle; à Casimir Oudin, si zélé pour la Doctrine des Protestans, qu'il le regarde comme l'aïant toujours professée dans ses Livres, & comme le prémier, qui l'ait embrassée à Rome; en un mot, à tous les deux si contraire aux prétentions injustes & aux entreprises violentes des Papes: ce pieux Prélat, dis-je, n'étoit pourtant rien moins qu'un des plus outrez Deffenseurs de l'Autorité Pontificale, comme on l'a déja pu remarquer par les Articles III, VII, & XV. de la Remarque (*B*); & il en étoit de plus si follement entêté, qu'il l'a portée jusqu'à l'impiété même. „ Ce misérable," remarque du Plessis-Mornay (41), „ disoit au même Livre (42), en flatterie de Paul II, que „ *le Pape n'est pas seulement establi pour la Principauté Humaine, mais pour la Divine; pour commander aux Hommes, mais aussi aux Anges; pour juger les vivans, mais aussi les morts; pour présider en Terre, mais aussi au Ciel, sur les Chrestiens, mais aussi sur les Infidéles; bref,* „ INSTITUE' ET ESLEVE' DE DIEU EN SA PLACE, A' MESME DIGNITE', JURISDICTION, PUISSANCE UNIVERSELLE, ET SOUVERAINE PRINCIPAUTE' SUR TOUT LE MONDE: lui attribuant les passages des Prophétes & des Psalmes prononcés du seul Fils de Dieu privativement à tout autre, & le préférant de bien loin *à ce begue*, dit-il, *de Moïse & à Aaron tout ensemble* „ (43). Comme la flatterie & la vérité produisent d'une mesme bouche entre ces gens langages „ contraires!" s'écrie là-dessus Du Plessis-Mornay, en le comparant avec ce que j'ai rapporté ci-dessus dans la Remarque précédente. En effet, n'étoit-ce pas-là un Homme bien propre à mettre au rang des Précurseurs des Protestans! Et ne pourroit-on pas y placer, à tout aussi juste titre, Boniface VIII, cet abominable Pape, qui ne respectoit rien, & dont l'orgueil étoit si insupportable, & l'ambition si effrénée; puisque, de l'aveu même du célébre Mr. du Puy (44), il ne faisoit aucune difficulté de tourner en ridicule, non seulement la Transubstantiation, mais encore divers autres Articles importans, que les Protestans ont rejettez depuis? Le *Catalogue des Témoins de la Vérité* fourniroit sans doute beaucoup d'autres preuves de la certitude de mon observation, & du peu de solidité qu'il y a à juger des sentimens d'un Homme par quelques Endroits détachés de ses Ouvrages. Ce n'est pourtant que sur un principe aussi peu certain que celui-là, que sont fondez, non seulement ce *Catalogue* d'Illiricus & celui d'Einseingrein, Auteurs incomparablement plus empressez à ramasser des autoritez, que judicieux à les choisir; mais même, les Ecrits des Controversistes les plus illustres: témoins ceux de Mrs. Nicole, Claude, & Arnauld sur l'Eucharistie, qui ont bien prouvé le profond savoir & la grande habileté de leurs Auteurs, mais qui n'en ont rendu cette question que plus importante & plus difficile à décider. En effet, on y trouve, non seulement des extraits d'Ecrivains différens, & quelquefois aussi des mêmes Pères, diamétralement opposez les uns aux autres; mais encore le même passage si différemment & si subtilement expliqué, qu'après avoir diverses fois panché, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, on ne sait plus enfin à quoi se déterminer: & tout cela a fait avouër à Mr. de St. Evremont, que *quand Mr. Arnauld allegue un passage de quelque Père, tout l'esprit & toute la dexterité de Mr. Claude suffisent à peine pour l'éluder*, mais aussi, que *lorsque ce dernier en cite un autre avantageux à son opinion, toute la force & toute la vehémence de Mr. Arnauld ne détruisent point l'argument de Mr. Claude* (45). C'est à quoi aboutiront éternellement toutes les Controverses, chaque Parti, fortement attaché à ses opinions, les soutiendra toujours avec entêtement & opiniatreté, & autant de fois,

(40) Casimir Oudin, Comment. de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. III*, col. 2663.

(41) Mystere, d'Iniquité, *pag.* 552.

(42) In *Speculo Vitæ Humanæ, Lib. II, c. 1. & 2.*

(43) Voici les propres termes de nôtre RODERIC, que j'ai trouvez depuis, & que j'ai cru ne devoir point négliger d'insérer ici. *Quid cogitandum est de Summo Pontifice: qui Vices veri Dei gerit in terris . . . . : qui non ad Humanum tantum Principatum, sed ad Divinum; non ad principandum solum Mortalibus sed Immortalibus; nec modo Hominibus, sed Angelis; non ad judicandum Vivos sed Mortuos; non in terra solum, sed in cœlo; non ad presidendum solis fidelibus, sed infidelibus, &, ut paucis dicam, qui* AD EAM IPSAM DIGNITATEM, AD EAMDEM JURISDICTIONEM ET COACTIONEM, AC UNIVERSALEM TOTO ORBE SUPREMUM PRINCIPATUM A SUMMO DEO ET EJUS LOCO SUPRA CUNCTOS MORTALES INSTITUTUS ET EVECTUS EST . . . . *Teste enim Scriptura, Romanus Pontifex longe perfectior, longe dignior & efficacior, inter Deum ac Populum Mediator exstitit antiquo illo balbutiente sed justo Moyse ac Fratre ejus Aaron.* RODERICUS, Zamorensis Episcopus, Speculi Vitæ Humanæ, *Libro II, Cap. II, vetustissimæ Editionis in 4., sine nota Loci aut Typographi, ac sine Ziferis, Reclamantibus, ac Signaturis.*

(44) Histoire du Différend de Philippe le Bel avec Boniface VIII., *pag.* 531.

(45) Oeuvres de St. Evremont, *Tom. IV*, *pag.* 158. *Mr.* Reimman, Catalogus Bibliothecæ Sacr. Theologicæ, *pag.* 27, *fait à peu près le même aveu, au sujet de la* Concordia concors *de* Hutterus, *& de la* Concordia discors *d'*Hospinien. Quod mireris, *dit-il*, Acta publica Hospiniani cum Actis publicis Hutteri ita pugnant, ut fluctuet animus, & expedire non possit ad quam partem se inclinare debeat.

(i) D. Nicolai Antonii, Bibliotheca Hispana vetus, Tom. II, pag. 194, 195, & 199.

je me contenterai d'ajoûter à la mienne, ci-dessous Remarque (B), les Articles que je n'avois point encore vûs. Sancio mourut à Rome, le 4. d'Octobre 1470, & y fut enterré dans l'Eglise de St. Jaques des Espagnols, avec cette simple date (i).

fois, qu'à l'éxemple de l'Empereur Julien, l'un des deux dira: Ἀνέγνων, ἔγνων, κατέγνων; hoc est, *Legi, intellexi, damnavi*; tout autant de fois, l'autre lui répondra, à l'imitation de St. Basile: Ἀνέγνως, ἀλλ' οὐκ ἔγνως; εἰ ἔγνως, οὐκ ἂν κατέγνως, id est, *Legisti, sed non intellexisti; si enim intellexisses, non damnasses.* Ainsi, l'esprit plus ébloui qu'éclairé tomberoit enfin dans une incertitude aussi invincible que cruelle, si, laissant-là la voïe de l'autorité, comme tout-à-fait vaine & illusoire, il ne se raffermissoit par celle de la raison, qui est incomparablement plus sûre.

(a) *Voiez ci-dessous, Remarque* [B], *la date de ses Ecrits.*

(b) *Ni* Gazet, *ni* Sweert, *ni* Valere André, *ni* Foppens, *n'en font aucune mention.*

SCHORUS, ou SCHORIUS (HENRI) Ecrivain Flamand du XVI. Siècle (a), absolument inconnu à tous les Auteurs des Bibliothéques Belgiques (b); quoique Walkius, qui le connoissoit très particuliérement, & qui en parle comme d'un Homme fort éclairé & très digne de foi, le dise expressément des Païs-Bas (c). Quelques autres Bibliothécaires l'ont mal-à-propos fait Allemand, parce qu'ils n'en ont apparemment jugé que par le lieu de l'Impression de ses Ouvrages (A), dont je donnerai ci-dessous une Notice (B), mais très courte & fort maigre, parce que ces Bibliothécaires sont extrémement maigres & secs à leur sujet. En effet, cet Auteur est beaucoup moins con-

(c) HENRICUS SCHORUS, Belga *Præpositus Surburgensis, Vir, cum rerum plurimarum expertus, tum fide dignissimus,* . . . . . *a Conterraneis suis* . . . . . . *accepisse se* . . . . . . *me edocuit, &c. Quod ex optimi, fide dignissimi, atque omni exceptione majoris Viri,* HENRICI SCHORI, *Senis venerabilis, narratione olim observavi.* Jo. Walkius, Decade Fabular. Gen. Human. *Fab. IX, pag.* 180, 182. Naudé, Mentel, Chevillier, Maittaire, *& autres, qui l'ont cité, n'ont nullement contredit cela: la plûpart le qualifient seulement mal* Præpositus Suburgensis, *au lieu de* Surburgensis.

(A) *Quelques Bibliothécaires l'ont mal-à-propos fait Allemand, parce qu'ils n'en ont jugé que par le lieu de l'Impression de ses Ouvrages.*] Tels sont le Père Louïs Jacob, Carme, dans son *Catalogus Scriptorum de Vitis & Laudibus Romanorum Pontificum*, qui fait le II. Livre de sa *Bibliotheca Pontificia, seu Pontificum Romanorum qui scriptis claruerunt* (1): Augustin Oldoïni, dans son *Catalogus Auctorum qui de Romanis Pontificibus scripserunt*, mis à la tête de son *Athenæum Romanum, in quo Summorum Pontificum & Cardinalium scripta exponuntur* (2): Antoine Teissier, dans son *Catalogus Auctorum qui Librorum Catalogos, Indices, Bibliothecas, Virorum Litteratorum Elogia, Vitas, aut Orationes funebres, scriptis consignarunt* (3): & probablement divers autres, qui, voïant ses Ecrits imprimez à Strasbourg, comme on le verra dans la Remarque suivante, ont conclû de là trop légérement, qu'il étoit Allemand en général, & peut-être même de cette Ville en particulier. Jean Henri Boecler, & Caspar Sagittarius, qui se sont souvenus de lui (4), mais qui n'observent pourtant point qu'il fût Flamand, n'ont pas commis la même faute.

(1) *Voiez la page* 835.

(2) *Page* 674.

(3) *Page* 226.

(4) Boecleri Bibliotheca Critica, *pag.* 431. Sagittarii Introd. in Historiam Ecclesiastic. *pag.* 663.

(B) *Je donnerai la Notice de ses Ouvrages.*] Elle ne consistera qu'en une simple Liste, n'aïant rien trouvé de propre à la rendre plus intéressante.

I. *De Analysi & Genesi Grammatica Dialogi, in usum Puerorum conscripti, ubi obiter Grammaticæ Germanicæ fundamenta adumbrantur:* imprimez *en* 1574.

II. *Speciales Universitatis Disciplinarum Tabulæ, ex Ramo excerptæ:* imprimées *à Strasbourg, chez Rihelius, en* 1578.

III. *Breviarium Romanorum Pontificum, seu eorum Vitæ:* imprimé *à Strasbourg, chez Jobinus, en* 1588, *in* 4°.: le seul de ses Ouvrages digne de quelque attention, & cité comme tel par Jacob, Boecler, Oldoïni, Teissier, & Sagittarius.

Les Abbréviateurs de Gesner n'indiquent que le prémier, & Lipenius que le prémier & le second; mais, Spachius les indique bien tous trois (5). Je n'en vois aucune mention dans les autres Bibliothécaires.

(5) Epit. Bibliothec. Gesneri, *pag.* 332. Lipenii, Bibliotheca Philos. *pag.* 116. & 596. Spachii, Nomenclator Philos. *pag.* 28, 56, & 618.

Assez longtems après cette Remarque écrite, j'ai trouvé par hazard le dernier de ces Ouvrages. Il est intitulé *Breviarium Romanorum Pontificum qui Romanam rexerunt Ecclesiam, Abbreviatore* HENRICO SCHORO, *S. P.*; imprimé *Argenterati, apud Bernhardum Jobinum*, *M. D. LXXXVIII.*, *in* 4°.; & n'est qu'un fort petit volume de 22 feuillets ou 44 pages, précédées d'un très court Avertissement au revers du Titre, & suivies de deux tables des Papes, l'une Chronologique, & l'autre Alphabétique, & d'une table Alphabétique des matiéres. L'Auteur de cet Abrégé reconnoit l'avoir particuliérement tiré de diverses Histoires Ecclésiastiques, d'Orose, de Platine, d'Aventin, de Paul Jove, & de Papire Masson: il y décrit avec assez de sincérité & de desintéressement les bonnes & les mauvaises qualitez des Pontifes Romains: & il en tire enfin dans son petit Avertissement cette excellente conclusion: *Hic mecum consideret Lector, quam caduca, quam fluxa, quam fragilis sit, vel divitiarum, vel dignitatis, vel potentiæ gloria, quamque brevi dilabatur. Etenim omnis humana vita brevis est, brevior Regum, brevissimaque Pontificum.*

A la suite de cette brochure j'en ai trouvé deux autres, de même papier, de mêmes caractères, de mêmes vignettes & fleurons, en un mot de fabrique toute semblable, & avec la même & simple date de M. D. LXXXVIII., mais sans aucune indication de Ville ni d'Imprimeur.

La prémiére est intitulée: *Simplex Narratio, indicans & exponens, meretriculam quandam Anglam nunquam Papam fuisse, neque unquam in rerum natura extitisse, & unde figmentum illud originem duxisse creditur, incerto Autore:* & je la crois d'autant plus volontiers du même Auteur que le *Breviarium Romanorum Pontificum*, dont je viens de parler, qu'en racontant la fourberie insigne & scélérate, dont usa Boniface VIII. envers le Bon-Homme Célestin V. son Prédécesseur, afin d'usurper sur lui le Pontificat, l'un & l'autre de ces Ecrits emploïent positivement les mêmes termes: *Benedictum Cajetanum, Juris scientissimum, Pontificiique honoris cupidum, consuluit Cœlestinus, num renunciare posset Apostolicæ dignitati? Ille vero, Potes, inquit, ubi dixeris hoc licere. Quod cum salutis suæ causa fecisset, ineunte sexto mense adepti honoris, onus illud sibi longe gravissimum sponte excussit, ad pristinam solitudinem reversus.* C'est ce qu'on peut verifier folio 14. & folio 5. de ces deux Ecrits. La même conformité se trouve encore folio 20. & folio 8. touchant Jules II. & sa maniére de s'emparer du souverain Pontificat.

Quant à la seconde, intitulée: *Jesuitas, Pontificum Romanorum Emissarios, falso & frustra negare Papam Joannem VIII. fuisse mulierem*, quoiqu'elle paroisse diamétralement opposée à la prémiére, je ne la crois pourtant pas moins de la façon du même Auteur; & c'est ce que paroissent particuliérement confirmer les Lettres H. S., qui se voïent à la tête de certains Vers Latins, par lesquels finit cette piéce. Ce ne seroit pas le prémier Auteur,

connu par ses Ecrits, que par le Récit qu'il fit le prémier à Walkius d'un fait fort singulier, ou, si l'on veut, d'une Aventure tout-à-fait extraordinaire (*C*). D'ailleurs, on ne connoit, ni le tems, ni le lieu, de sa naissance, & de sa mort; non plus que l'état de sa Famille (*D*): & l'on ne sait pas même ou placer Surbourg (*d*), dont il étoit Pré-

(*d*) *Ne seroit-ce point le Village de Subourg, près de Middelbourg, en Zélande? Ce qui fortifie cette conjecture, c'est que* Schore *est appellé quelquefois* Suburgensis, *& qu'il y a encore une famille du même nom en Zélande.* Rem de l'Edit.

teur, qui se seroit diverti à composer un Ouvrage afin de se procurer le plaisir de le réfuter; & l'on en peut aisément citer plusieurs exemples de nos jours: témoins ceux de l'Abbé Richard, qui se joüa ainsi du Capucin Joseph, en le représentant d'abord comme un Réligieux de beaucoup de vertu & même de grande sainteté, & en le dépeignant ensuite comme un Politique des moins scrupuleux, & des plus fourbes; de Grimaret, qui écrivit, réfuta, & défendit successivement sa *Vie de Moliére*, afin de lui donner par-là plus de cours; & de Mr. Voltaire, qui, après avoir élégamment décrit dans sa *Henriade* la Retraite de Henry IV. auprès de sa Maitresse, la métamorphosée ensuite en une retraite *dans un charmant lieu de débauches*.

A ces trois Ouvrages de Schorus imprimez, j'en ajoûterai deux Manuscrits, que je viens de rencontrer dans la *Bibliotheca Uffenbachiana*, Tome III, page 373.

IV. HENRICI SCHORI, *Præpositi Surburgensis, Vita Erasmi Lymburgici, Argentinensis Episcopi: adjecta in fine Inscriptio ejus sepulchralis.*

V. EJUSDEM Electio Joannis Comitis a Manderscheydt & Blanckenheym.

Ce ne sont que deux petits volumes *in* 12°. reliés en un seul.

(*C*) *On ne le connoit que par le Récit d'une Aventure tout-à-fait extraordinaire.*] C'est celle du Voïage, qu'on prétend que fit autrefois à Paris Jean Fust, l'un des trois prémiers Imprimeurs du monde, & du danger extrême qu'il y courut, pour y avoir vendu comme Manuscrits, & conséquemment à très haut prix, divers exemplaires de son Edition de la *Bible Latine*. Nôtre Henri Schorus la raconta à Jean Walkius, qui l'inséra dans la IX. Fable, ou le IX. Discours de sa *Decas Fabularum Generis Humani*, imprimée *à Strasbourg*, *chez Lazare Zetzner*, *en* 1609, *in* 4°.: & ce n'est que par-là, que l'on connoit cette Aventure. Comme je l'ai rapportée fort au long, & dans les propres termes de Walkius, dans la Remarque (*Q*) de l'Histoire de l'IMPRIMERIE, je ne la répeterai point ici; me contentant d'y renvoïer le Lecteur, aussi bien qu'aux Réfléxions dont j'ai cru devoir l'accompagner. Il prétendoit aussi que la Gravûre en cuivre étoit antérieure à l'Imprimerie, & avoit donné lieu à sa découverte. Mais, c'est une erreur, dont j'ai fait voir la fausseté dans la même Histoire.

(*D*) *On ne connoit point* . . . . . *sa Famille.*] C'est-à-dire d'une maniére distincte & certaine; car, il se pourroit bien que les divers *Schores*, ou *Schorius*, dont je vais parler, fussent de ses Parens, étant des Païs-Bas comme lui. On connoit donc:

I. Un LOUÏS DE SCHORE, Professeur en Droit à Louvain, Envoïé de Charles-Quint en France & en Angleterre, mort à Anvers, Président de son Conseil d'Etat de Flandre, le 25. de Février 1548, & Auteur d'un *Consilium super Viribus Matrimonii inter Henricum VIII. Anglorum Regem, & Catharinam Austriacam*, imprimé *à Louvain*, *chez Sassenus*, *en* 1534, *in folio* (6).

II. Un ANTOINE DE SCHORE, de Hooghstraten en Brabant (7), Professeur en Grammaire à Strasbourg sous Jean Sturmius (7*), & puis en belles Lettres à Heidelberg (8), & dont on a divers Ouvrages imprimez vers le milieu & la fin du XVI. Siècle; savoir:

Thesaurus Verborum Linguæ Latinæ Ciceronianus: imprimé *à Strasbourg*, *en* 1570, *in* 4°. *& en* 1580, *in* 8°.; & encore ailleurs. Il y avoit reduit en abrégé, selon son goût, les Observations & les Recherches de Robert Etienne & de Nizolius sur la Langue Latine.

Phrases Linguæ Latinæ, Ratioque observandarum earum in Auctoribus legendis quæ præcipuam vim ac singularem usum habent: imprimées *à Bale*, *chez Herragius*, *en* 1550, *in* 8°.; & *à Cologne*, *chez Horst*, *en* 1573, *in* 8°.

Dialogus de Ratione populariter tractandarum Quæstionum: imprimé *à Lausanne*, *en* 1573, *in* 8°.

Ratio discendæ docendæque Linguæ Latinæ & Græcæ, Libris II: imprimée *à Strasbourg*, *chez Rihelius*, *en* 1549, *in* 8°.; & puis encore *en* 1561, *&* 1596, *aussi in* 8°.; & reproduite dans ces derniers tems avec sa *Dissertatio de Ratione observandi*, dont aucun Bibliothécaire ne fait mention; elle est là comme *Préface*; & le JOANNIS RIVII, *Altendoriensis*, *de Ratione docendi Libellus*, imprimé *à Leuwarde*, *chez Nantel*, *en* 1695, *in* 8°. Ces deux Livres de Schore sont addressés *aux Docteurs & Maitres de la Langue Latine*, par une longue *Epitre Dédicatoire*, datée du 15. des Calendes de Septembre 1549. Il y propose comme modéles à imiter les *Epistolæ Ciceronis ad Familiares* pour le Latin, & le *Parænesis Isocratis* ad Demonicum, pour le Grec.

Sweertius, Valere André, & Foppens, ne parlent que de ces quatre Articles, & même sans en noter les éditions, dans leurs *Bibliothéques Belgiques*; & Antoine Sanderus s'est contenté de les copier ainsi dans ses *de claris Antoniis*, *Libri III.* (9): mais Frisius ajoûte, qu'il avoit promis de publier encore

Liber de Arte jungendæ Orationis, de differentiis, de particulis, de Lingua Latina, &c. Je ne sai si cela a été fait depuis.

A tout cela, Frisius, & les trois Bibliothécaires des Païs-Bas, pouvoient, & devoient, ajoûter encore

l'Eusebia, *sive Religio*,

Comédie, qu'Antoine de Schore fit jouër par ses Ecoliers en 1550. à Heidelberg, où il enseignoit les belles Lettres, dans laquelle il introduisoit la *Réligion* cherchant en vain domicile chez les Grands du monde, & ne le trouvant que chez la plus vile Populace; dont les Grands ne manquerent pas d'être extrémement choqués, & pour laquelle il fut obligé de se sauver, fort à la hate: & c'est ce que l'on ne sera pas fâché de voir dans les propres termes d'un très estimable Historien. *Comœdiam composuerat*, dit-il, ANTONIUS SCORUS, *Antverpiensis*, *qui in Heidelbergensi Gymnasio bonas Literas profitebatur*, *& suis pueris*, *quos privatim docebat*, *domi inter paucos & in privato conclavi*, *recitandam dederat.* *In ea erat* Eusebia *sive* Religio, *quæ Hospitium quærens*, *apud Magnates nusquam admittebatur*, *sed prætextente quolibet negocium repudiabatur.* *Tandem*, *ad rusticos & pauperem plebeculam divertens*, *gratum reperit domicilium.* *Facinus ingens admissum illico perfertur ad Cæsarem*, *& piaculum sanguine diluendum proclamatum* . . . . . *Facta autem diligenti inquisitione*, ... *aufugit Scorus*; *aliquot pueri majusculi ab Academiæ Rectore carceribus coërciti*: *reliquæ innocenti turbæ quid faceret* (10)? Cela, joint à ce que remarque Sweertius, qu'il y avoit, dans son *Dialogus de Ratione populariter tractandarum Quæstionum*, diverses choses à retrancher comme non Catholiques, *ubi expungenda quædam exempla non Catholica*, fait assez comprendre, qu'il avoit embrassé les nouvelles opinions. Seroit-ce par esprit de modération, que Valere André n'auroit point adopté cette censure? Quant à Foppens, on a tant

(6) Valerii Andreæ, Biblioth. Belg. pag. 865. *Dans les* Fasti Academici Studii generalis Lovaniensis, *du même Auteur, on trouve pag.* 110. *un* Abrégé de la Vie de L. Schorus *en Vers Latins.* *Voyez* Foppens, Bibliothec. Belgicæ, *pag.* 835, 836, *où cela se trouve aussi.*

(7) Lud. Guicciardini Descript. Belgii, *pag.* 124. Sweertii Ath. Belgic. *pag.* 138. Valerii Andreæ, Biblioth. Belg. *pag.* 76. Foppens, Bibliothec. Belg. *pag.* 91.

(7*) Sweertius, *pag.* 138.

(8) Hub. Thomas, Annalium Fred. II. Electoris Palatini, *Libr. XIII*, *pag.* 269.

(9) Frisii, Epist. Bibl. Gesneri, *pag.* 67. Sweertii, Ath. Belgic. *pag.* 138. Val. Andreæ Bibliothec. Belg. *pag.* 76. Foppens Bibliothec. Belg. *pag.* 91. Sanderus de Antoniis, *pag.* 233.

(10) Hub. Thomas, *pag.* 269.

Prévôt ; tant les *Dictionaires Géographiques* sont encore incomplets , quoiqu' extraordinairement étendus & surchargés de superfluïtez (*E*).

tant d'autres preuves , qu'il n'a pas daigné consulter Swertius , qu'on ne doit point douter qu'il n'ait ici suivi sa méthode ordinaire. Ce fut à Lausanne , que Schorus se retira , & l'on sçait qu'il y mourut deux ans après en 1552. (11).

(11) Val. Andreas & Foppens , *pag.* 76. & 91.

III. Un JEAN DE SCHORE , Chanoine de l'Abbaïe de Vigogne Ordre de Prémontré , mort Abbé de St. Nicolas de Furnes du même Ordre en 1554 , & Auteur d'un *Chronicon Ecclesiæ Viconiensis* , qui n'a point été imprimé (12). C'est-là tout ce que je puis dire de Henri Schore , & de sa Famille , supposé que ces trois Ecrivains Flamands en soient.

(12) Foppens , Bibliotheca Belg. *pag.* 725.

(*E*) *Les* Dictionaires Géographiques *sont incomplets , quoique fort étendus , & surchargés de superfluitez.*] On ne manque pas d'Ouvrages de cette espéce : mais , s'ils ont presque tous leurs avantages & leurs utilitez , ils ont tous aussi leurs défauts , & leurs imperfections.

I. Le plus ancien , que nous aïons , est celui d'ETIENNE DE BYZANCE , que le Père Lubin , Réligieux Augustin , Auteur de divers Traités Géographiques , a trouvé bon de métamorphoser en *Etienne des Villes* , prenant bonnement le Tître Grec de son Livre Στεφάνος περὶ Πολέων , ou le Latin *Stephanus de Urbibus* , pour le nom de l'Auteur même. Je n'indiquerai ici que la prémiére Edition de cet Ouvrage , faite en Grec seulement , *à Venise , par Alde Manuce , en* 1502 , *in folio* ; & la derniére , faite en Grec & en Latin , de la Traduction d'A. Berkelius , & avec ses Remarques &c. ; *à Leide , chez Gaasbeeck , en* 1688 , *in folio.* Touchant les autres , & l'Histoire de cet Auteur , on peut consulter la *Bibliotheca Græca* de Mr. Fabricius , Livre IV , Chapître II , Article XIV.

II. On peut bien regarder comme le second le *Repertorium in Formam Alphabeti redactum , in se continens totius jam cogniti Orbis Terras , Maria , Fontes , Flumina , Montes , Gentes , Civitates atque Villas , secundum eorum longitudines , ac latitudines , tam ab ipso Ptolomeo quam cæteris modernioribus , lustratas ; sacræ Scripturæ Historias legentibus ; cæterisque Historiographis ac Poëtis perutile : per eximium Medicinæ Doctorem* JACOBUM STOPPEL *editum.* Cet Ouvrage a été imprimé *à Memmingen , par Albert Kune de Duderstadt , en* 1519 , *in folio* : & je le note d'autant plus volontiers ici , qu'il est absolument inconnu , aussi bien que son Auteur , non seulement aux Bibliothécaires généraux , mais même aux particuliers de Géographie & de Médecine , qui n'auroient point dû négliger un pareil Ouvrage.

III. On peut fort bien encore regarder comme le troisiéme , le *Dictionarium Historicum , Geographicum , & Poëticum* , dont Hermannus Torrentinus a conçu (13) & donné la prémiére idée dès le commencement du XVI. Siècle , sous le Tître d'*Elucidarius Carminum & Historiarum* ; & que Robert Etienne , Charles son Frère , & Frederic Morel leur Neveu , ont si considérablement augmenté depuis 1530. jusqu'au-delà du milieu du XVII. Siècle (14) : & NICOLAS LLOYD , son dernier Reviseur & Editeur , le regardoit si bien comme tel , que dans la seconde Edition qu'il en donna *à Londres , chez B. Tooke , en* 1686 , *in folio* , il détacha du reste de l'Ouvrage tous les *Articles Géographiques* , & en fit la II. partie de son volume ; ce qu'il n'avoit pourtant point observé dans sa prémiére Edition , faite aussi *à Londres , chez le même Tooke , en* 1670 , *in folio.* Quoiqu'il vante fastueusement cette seconde Edition comme *ad incudem revocatam , innumerisque pene locis auctam & emaculatam* , il s'en faut beaucoup que cela ne soit éxactement vrai. On y confond fort mal-à-propos *Monza* , Ville d'Italie , avec *Maïence* , Ville d'Allemagne , sous prétexte que celle-là s'appelle en Latin *Moguntiacum Italiæ* : & l'*innumeris pene locis auctam* se réduit à très peu de chose. Bien plus : beaucoup d'Articles , qui se voïoient dans les Editions de Morel , ne se trouvent plus dans celle-ci ; en sorte qu'on en pourroit assez légitimement dire , si non *innumeris pene locis* , du moins *variis plurimisque locis infideliter intempestiveque truncatam.*

(13) *Voyez ci-dessous l'Article* TORRENTINUS , *Remarque* [*D*].

(14) *C'est donc sans fondement , que les Italiens prétendent , que* l'Indice de gli Uomini illustri *de leur* Girolamo Ruscelli , *qui n'a paru* à Venise , chez Comino da Trino , qu'en 1572 , in 4. *est le prémier Essai des* Dictionaires Historiques. *Voïez dans les* Osservazioni Letterarie in Continuazione al Giornale de' Letterati d'Italia , *Tom. II* , *pag.* 135.

IIII. ABRAHAM ORTELIUS , l'un des principaux Restaurateurs de la Géographie vers la fin du XVI. Siècle , fit , pour en faciliter l'usage , un petit Recueil , qu'il intitula *Synonyma Geographica* , & qu'il fit imprimer *à Anvers , chez Plantin , en* 1578 , *in* 4°. L'aïant considérablement augmenté dans la suite , il lui donna le nouveau Tître de *Thesaurus Geographicus recognitus & auctus* , & le fit imprimer *à Anvers , chez le même Plantin , en* 1587 , *& chez ses Héritiers , en* 1596 , *in folio.* Cette derniére Edition est magnifique ; & Mr. Gérard de Haas , célébre Jurisconsulte de la Haïe , en a un parfaitement bel exemplaire enrichi d'*Additions* & de *Corrections* de la main de Scriverius. On le réimprima ensuite *à Hanaw , chez Antonius , en* 1611 , *in* 4°. : & je ne sai pourquoi l'on regarde vulgairement cette Edition comme la meilleure , vû que la suivante , faite *à Anvers , dans l'Imprimerie Plantiniene , en* 1624 , *in* 4°. , doit avoir été faite sur celle-là , & être beaucoup plus belle. Quoi qu'il en soit de ces Editions , l'Ouvrage n'en est pas moins excellent ; & c'est véritablement un *Thrésor* pour la Géographie Ancienne , touchant laquelle Ortélius avoit éxactement lû les anciens Auteurs.

V. Philippe Ferrari , Réligieux de l'Ordre des Servites , après avoir publié un petit *Lexicon Geographicum* , imprimé *à Pavie , en* 1605 , *in* 4°. , l'augmenta fort considérablement ; & il fut réimprimé ainsi , *à Londres , chez Daniel , en* 1657 , *in folio.* Ce n'est , à proprement parler , que le *Thrésor d'Ortelius* , tronqué pour la Géographie ancienne , & suppléé quant à la nouvelle , qu'il n'avoit point traitée. Mais , comme Ferrari l'avoit assez négligée , MICHEL ANTOINE BAUDRAND fit des augmentations considérables à son Ouvrage , & le fit réimprimer *à Paris , chez Michellet , en* 1670 , *in folio.* Cette Edition fut peu après contrefaite en divers endroits , & particuliérement *à Eisenac , chez Schmitt , en* 1677 , *in folio* : & cet heureux succès aïant encouragé l'Abbé Baudrand , il refondit tout l'Ouvrage , y ajoûta quantité de nouvelles Additions , lui donna ce nouveau Tître , MICHAELIS ANTONII BAUDRAND , *Parisini , Geographia , Litterarum ordine disposita* , & le fit imprimer *à Paris , chez Michellet , en* 1682 , *en* 2 *volumes in folio.* Soit que l'ancienne Géographie y fût peu éxacte , soit que GUILLAUME SANSON , célébre Géographe , se trouvât offensé de ce que Baudrand avoit indiscrétement avancé dans un *Catalogue des Géographes tant anciens que modernes* , mis à la fin de cette édition , qu'il avoit fait une *Introduction à la Géographie* , où l'on trouvoit à peine quelque chose qui se rapportât à cette science ; Guillaume Sanson , dis-je , publia aussitôt un petit volume , intitulé *Disquisitiones Geographicæ in Geographiam antiquam Michaelis Antonii Baudrand , Littera A* ; imprimé *à Paris , chez Coignard , en* 1683 , *in* 12°. ; & dans lequel il lui reproche , non seulement 500 fausses Citations , mais même d'avoir fait graver en Italie sous son nom les Cartes de Nicolas Sanson son Père & les siennes : & il se préparoit à parcourir ainsi les autres Lettres de cette Géographie , si Baudrand n'avoit eu le crédit d'empêcher la Publication de la suite de ces importunes Remarques. Environ vingt ans après , on publia une Traduction Françoise de son *Dictionaire Géographique & Historique* , imprimée *à Paris , par la Compagnie , en* 1705 , *in folio* : mais , le Bénédictin , choisi pour la direction de cette même édition , y confondit & broüilla tout ; & l'Ouvrage n'eut aucun succès. Quelque-uns prétendent , que c'est moins une Traduction , qu'un nouveau travail supposé sous ce faux Tître ; mais , il n'en vaut pas mieux. Je ne sai si la *Topographia antiqua seu Lexicon Geographicum antiquum Ferraris* , imprimé *à Pavie , en* 1632 , *in* 4°. , est ou non la même chose que son *Lexicon Geographicum* imprimé en 1605. Baudrand n'en parle point dans son Catalogue ; & , selon lui , il paroîtroit , que ce dernier Ouvrage seroit différent de son grand *Lexi-*

Lexicon Geographicum, qu'il dit n'avoir été publié qu'*à Milan*, *en* 1627, *in folio*, un an après la mort de l'Auteur. Quoi qu'il en soit, ce Catalogue est assez curieux, mais n'est pas toujours éxact. Par éxemple, Baudrand ne s'y est point apperçu, que le *Michael Villanovanus*, qu'il fait *François* & de *Dauphiné*, n'est autre que le fameux *Michel Servet*, qui prenoit quelquefois ce nom, sous lequel il publia en effet l'édition de Ptolomée dont il s'agit-là (15).

(15) *Divers autres Géographes*, & *entre autres* la Martiniére, *ont aussi ignoré cela. Voyez le* Journal Historique de la Républ. des Lettres. *Tom. I*, *pag.* 210.

VI. & VII. Le *Dictionaire de* MORE'RY, & le *Lexicon* HOFMANNI, sont en partie *Géographiques*, mais l'un & l'autre assez peu éxacts, & le MORE'RY sur-tout très defectueux, malgré les diverses & fréquentes Révisions qui en ont été faites. Aussi étoit-ce une vraie Etable d'Augie, pour le nettoiement de laquelle il n'auroit fallu rien moins qu'un Hercule Littéraire. Depuis 1674. jusqu'à présent, on a fait quantité d'Editions de ce mauvais *Dictionaire* : & la derniére de toutes, quoi que la plus ample, n'est pas la plus estimable, parce qu'elle est extrémement fautive, sur-tout dans les dates.

VIII. Un certain FRANÇOIS FONDEUR composa à peu près vers le même tems un *Dictionarium Urbium*, *Insularum*, *Regnorum*, *Montium*, *Fluviorum*, &*c.* : & cela a été imprimé, non seulement en Latin, mais encore en François, *à Laon*, *en* 1680, *in* 4°. C'est très peu de chose : aussi à peine cela est-il connu.

IX. *Dictionaire Géographique universel* . . . . . *tiré du Latin de Baudrand*, *des meilleures Relations des plus fameux Voïageurs*, & *des plus fidéles Cartes*, *avec un ample Catalogue des noms Latins des lieux*, *par* CHARLES MATY (16) : imprimé *à Amsterdam*, *chez François Halma*, *en* 1701, *in* 4°. Bon Livre & d'une très grande utilité, en ce qu'on y trouve commodément, & en peu de mots, ce qu'il est nécessaire de savoir de chaque Endroit touchant lequel on souhaite être instruit. Si son Auteur avoit pû y ajoûter tous les autres lieux dont il n'a point parlé, ce seroit un Livre des plus parfaits en son genre, & incomparablement plus utile, & par conséquent plus estimable, que les vastes & immenses Compilations que je vais indiquer. Il seroit fort à souhaiter qu'on le réimprimât avec de pareilles Augmentations : &, en ce cas, il ne faudroit pas manquer d'y remettre TYR, que l'Imprimeur a probablement oublié, vû qu'il se trouve bien en son rang, sous le mot *Tyrus*, dans la Table des Noms Latins des lieux décrits dans cet Ouvrage; & de SOUR, son nom moderne renvoïé inutilement à TYR.

(16) *Non pas* Ministre de Montfort, *comme le dit la* Martiniére, Préface *de son* Dictionaire Géographique, *pag. X.* ; *mais Oncle de ce Ministre.*

X. *Dictionaire Universel Géographique* & *Historique*, *contenant la Description*, *la Situation*, *l'Etendue*, & *les Limites*, *de chaque Empire*, *Roiaume*, *Etat*, &*c.* ; *la Réligion*, *les Mœurs*, *les Cérémonies*, & *les Coutumes de chaque peuple*, &*c.*; *l'Abrégé de la vie des Princes qui ont vécu en Europe*, &*c.* &*c.*, *par Thomas Corneille* : imprimé *à Paris*, *chez Coignard*, *en* 1708, *en* 3 *volumes in folio*. Voici ce que j'ai eu occasion de dire autrefois de ce gros Ouvrage dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, Décembre 1708, page 611. & suivantes. „ L'Auteur nous apprend dans „ une courte *Préface*, qu'il s'est *attaché à recher-* „ *cher en un fort grand nombre de Volumes*, *tout ce* „ *qui regarde la Géographie*, *afin de le mettre en* „ *ordre* (de Dictionaire,) & *de faire trouver sans* „ *aucune peine ce qu'il y a de plus singulier dans* „ *les lieux de la terre dont les Voïageurs ont fait* „ *mention* . . . . . . *Ce sont*, ajoûte-t-il, *les* „ *seuls garants*, *que je puisse offrir*, *pour justifier* „ *ce qui pourra m'attirer qu'une foi douteuse*, *tant* „ *il s'y trouve de bizarrerie*. Voilà quel est le „ Plan de l'Auteur. On en peut conclure, que „ ce grand Ouvrage n'est qu'une Compilation de ce „ qu'il a ramassé ça & là, dans différentes Réla„ tions, tant bonnes que mauvaises, & que ce „ n'est proprement qu'un grand & vaste *Index* des „ Voïageurs. Quoi que ce Recueil lui *ait couté plus* „ *de quinze ans d'un travail assidu*, n'étant ap„ puïé que sur de semblables fondemens, je doute „ fort, qu'*il surpasse de beaucoup*, comme l'Au„ teur l'assure, *tous ceux qui ont été faits depuis* „ *quelque tems*. En effet, son *Abrégé de la Vie* „ *des Princes*, *qui ont vécu en Europe*, est une „ piéce assez mal-cousuë à un *Dictionaire Géo-* „ *graphique* : car, outre qu'on ne saura où en pren„ dre les différens Articles dont on pourroit avoir „ besoin, elle ne sert qu'à grossir (& à encherir, „ falloit-il ajoûter) mal-à-propos l'Ouvrage : „ & un Lecteur de bon-sens, qui cherche unique„ ment à s'instruire de ce qui regarde la Géogra„ phie, se souciera fort peu d'un témoignage aussi „ foible que celui des *Voïageurs les plus renommez*, „ sur un sujet qui lui est si connu d'ailleurs." Je n'ai maintenant rien à ajoûter à cela, l'événement n'aïant que trop bien justifié ma conjecture, & malgré le nom célébre du Compilateur, ce *Dictionaire* n'aïant point eu de succès.

XI. *Universus Terrarum Orbis Scriptorum calamo delineatus*, *hoc est Auctorum fere omnium*, *qui de Europæ*, *Africæ*, *Asiæ*, & *Americæ Populis*, *Regnis*, *Provinciis*, *Urbibus*, &*c.*, *quovis tempore*, & *qualibet lingua scripserunt*, *uberrimus Elenchus*, *studio* & *labore* ALPHONSI LASOR A' VARREA : imprimé *à Padoue*, *chez Conzatti*, *en* 1713, *en* 2 *volumes in folio*. A la lecture d'un pareil titre, on se promet monts & merveilles, & l'on se demande à soi-même : *Quid dignum tanto feret hic Promissor hiatu*? mais, l'on ne tarde pas à déchcoir de ses flatteuses espérances, & à s'appliquer le mot de Pline : *Inscriptiones*, *propter quas vadimonium deseri possit*. *At*, *cum intraveris*, *dii deæque*, *quam nihil in medio invenies!* L'Auteur, dont je parlerai dans l'Article XIII, regarde cet Ouvrage-ci comme un *Dictionaire Géographique* ; & les Journalistes de Trévoux, Janvier 1714, le regardent comme une *Bibliothéque d'Ecrivains Géographiques* : mais, ce n'est proprement, ni l'un, ni l'autre. Ce n'est qu'un prétendu Abrégé de Ferrari, déjà abrégé par Baudrand (17), mais surchargé de tant d'inutilitez, & fait avec si peu de jugement, que son Compilateur n'a fait aucune difficulté de nous y donner l'ENFER comme un des principaux lieux de la terre (18), & d'y ajoûter une liste de tous les Ecrivains qu'il a sçu en avoir parlé; liste si éxacte & si complette, qu'on y trouve, non seulement Hygin, Macrobe, & Phornutus, qui n'ont traité que des Enfers du Paganisme, mais même l'*Enfer de Dolet*, qui n'étoit autre chose que sa Prison de Thoulouse ou de Paris, & qu'on y trouveroit de même l'*Enfer burlesque* de je ne sai quel Poëtastre, si le Compilateur l'avoit connu. Ou, si l'on aime mieux, ce n'est qu'un simple *Catalogue de Titres d'Historiens*, tant bons que mauvais, dans lequel les sacrez & les prophanes, les civils & les ecclésiastiques, les politiques & les militaires, les anciens & les modernes, sont jettez au hazard sous le nom des Villes & des Etats dont ils parlent; & souvent précédés de méchantes vieilles petites Cartes, Plans, & Figures, dont on ne peut absolument tirer aucune utilité, & pour la Reproduction desquelles le Libraire pourroit bien avoir fait faire tout le Recueil; ainsi que ne le font que trop souvent divers de ses Confrères, & singuliérement Pierre van der Aa, Libraire de Leide, l'un des plus grands Reproducteurs d'Estampes de toute espéce, qui entre autres semblables mauvais Recueils, nous a reproduit, sous le Titre de *Gallerie du Monde*, toutes les Figures qu'il avoit déja emploïées dans ses diverses Impressions, & nous en a fait ainsi la compilation, la plus extravagante, qu'on puisse imaginer. Quoi qu'il en soit, quelque vaste que soit cette maigre & indigeste compilation, elle est incomparablement moins éxacte, moins reguliére, & moins utile, que le *Catalogue des Historiens* joint à la *Méthode de l'Abbé Lenglet*, *pour étudier l'Histoire*, même dans sa premiére édition. Selon les Journalistes de Trévoux, le Sr. *Alphonse Lasor à Varrea*, n'est qu'un nom supposé du Père *Raphael Savonarola*, Théatin de Padouë, & s'il a suivi le même Plan dans l'*Orbis Litterarius*, qu'ils annoncent comme un second Ouvrage de sa façon, il pourroit bien remplir 20. ou 30. volumes in folio, sans être de beaucoup plus d'utilité.

(17) *Totum Terrarum Orbem brevi Descriptione contractum*, . . . *a* Ferrario *primum*, & *post a* Baudrando *brevi Synopsi restrictum*, *nunc in breviorem Elenchum repetitum*, *tibi exbibemus*, Lasor à Varea, *in Præfatiuncula.*

(18) INFERNUS, *Locus infimus subterraneus*, *à Deo damnatis in æternum destinatus.* Lasor à Varea, *Tom. II*, *pag.* 34.

XII. Dans l'*Historisch Lexicon Universale de* BUDDEUS, ISELIN, & autres, d'Impression de Leipsic & de Bâle; & dans les *Historisch Worden-Boech* de LUISCIUS & de HOOGHSTRAATEN, imprimez, l'un *à la Haïe*, *par* *une*

une Compagnie, & l'autre *à Amsterdam*, *par une autre*, tous deux *en* 1725. *& années suivantes*, *en* 9. *&* 10. *volumes in folio*; il y a beaucoup d'*Articles Géographiques*: mais, comme ils ont été faits à la hâte & par jalousie de métier, & que la plûpart des Articles sont tirez du *Dictionaire de Moréry*, dont ceux-ci ne sont que des Traductions corrigées & augmentées, il est fort à craindre qu'ils ne se ressentent encore beaucoup de la corruption d'une si mauvaise origine.

XIII. Le dernier Ouvrage de cette espéce, est: *Le grand Dictionaire Géographique & Critique*, *par* M. BRUZEN LA MARTINIERE, imprimé *à Amsterdam*, *chez Uytwerf & autres*, *en* 1726. *& années suivantes*, *en* 11 *volumes in folio*. A s'en rapporter à la *Préface* de l'Auteur, il a pris des soins infinis pour en faire un Ouvrage accompli de tous points. Mais, au jugement de divers connoisseurs très intelligens, il s'en faut beaucoup que l'éxécution ne réponde au projet, ni que l'Auteur ait évité les défauts, dont il a repris ses Prédécesseurs dans un Examen Critique de leurs Ouvrages.

Un des principaux du sien est d'être surchargé de trop de choses étrangéres, comme entassées les unes sur les autres dans divers de ses Articles, & sous lesquelles le nécessaire & l'essentiel est quelquefois étouffé. A quoi sert, par exemple, dans l'Article ANTIPAROS, tout ce vain détail des Messes dites dans la grotte de cette Ile, lorsque Mr. de Nointel, Ambassadeur de France, y descendit? Cela est parfaitement bon, & en place, dans la Relation d'où il l'a tiré, mais très inutile, & même nuisible, à un Lecteur empressé, qui ne cherche qu'à être instruit promptement & sans délai de la situation du lieu qu'il veut connoître. Après avoir si nettement repris cette superfluité dans le *Dictionaire de Corneille*, devoit-il y tomber ainsi lui-même? *Il se jette trop sur l'Histoire*, dit-il de cet Auteur. *Par éxemple*, *au mot* EMPIRE, *il emploie six grandes colonnes*, *pour décrire le Gouvernement de l'Empire d'Allemagne*: *&*, *comme si cela ne suffisoit pas*, *il en consume vingt-deux autres*, *pour donner l'Histoire des Empereurs depuis Charlemagne. L'Article de* ROME *est encore plus monstrueux*: *car*, *vingt-deux colonnes sont emploiées à la seule Description de cette Ville*; *après quoi il en commence l'Histoire*, *qui en occupe trente autres*: *&*, *passant de-là à l'Empire d'Orient*, *il en parcourt les Révolutions en vingt & une colonnes*: *ce qui fait en tout plus de soixante-&-douze colonnes pour le seul Article de Rome. Ce n'est point-là user de l'Histoire*: *c'est en abuser* (19). C'est-là un très grand défaut, sans doute; & même, puis que l'Auteur le veut, quelque chose de *monstrueux*, dans un *Dictionaire Géographique*, qui doit être bref & concis. Mais, combien de pareils *Monstres* n'effraient-ils pas les curieux dans sa vaste & énorme compilation? Lors qu'il travailloit à ses *Essais*, il ne savoit pas apparemment encore de quel secours ces *Monstres* lui pouvoient être pour amplifier les feuilles & le prix de son Ouvrage; & le tems les lui a fait enfin regarder d'un tout autre oeil: *altri Tempi*, *altre Cure*. Il est donc certain, de son propre aveu, que toute cette vaine & fastueuse érudition ne sert qu'à grossir & encherir mal-à-propos un *Dictionaire Géographique*. Pourvû qu'on y définisse clairement & en un peu de mots les termes Géographiques; qu'on y choisisse bien, & écrive correctement, les vrais noms des lieux; qu'on les place réguliérement à leur Lettre, & qu'on les y renvoie, quand leur diverse Orthographe ou Dénomination demande qu'on les nomme en plus d'un endroit; qu'on en note bien éxactement la situation, les limites, & les autres circonstances nécessaires; qu'aux Articles des Etats & Provinces, on en détaille nettement les divisions, tant générales, que particuliéres; qu'on y joigne même, si l'on veut, quelques particularitez singuliéres, mais bien remarquables & fort en abrégé; &, enfin, qu'on finisse par un bon Indice Latin dans les Géographies en Langue vulgaire, & par un en Langue vulgaire, dans les Géographies Latines: c'est tout ce qui suffit, le reste n'étant le plus souvent que vain étalage d'ostentation toute pure, & érudition perdue. Un Lecteur judicieux, arrêté au milieu de sa Lecture par le nom d'un lieu qui lui est inconnu, ne cherche qu'à s'en éclaircir promptement, & ne manque guéres de planter-là tout l'appareil savant qu'on lui présente, afin de retourner au plus vîte à son Livre, & de ne point perdre son sujet de vuë. C'est pourquoi le *Dictionaire de Maty*, tout petit qu'il est, est si recherché. On pourroit même le rendre de beaucoup préférable à ces terribles & assomantes Compilations, qu'on a peine à manier, & qui, par leur énorme grosseur, rendent souvent paresseux les Lecteurs les plus déterminez. Il ne faudroit pour cela, qu'y corriger ce qui n'est pas éxact, & qu'y ajoûter ce qui y manque: &, si cela formoit un trop gros volume, l'imprimer de plus petit caractére, & à 3 colonnes, de même que le *Dictionaire de Richelet* de la Compagnie d'Amsterdam de 1732, à l'épaisseur duquel il n'iroit jamais. Car, je ne suis nullement de l'avis de Mr. la Martiniére, qui croit, *qu'on feroit très mal d'augmenter ce Dictionaire*, *destiné*, dit-il, *à quantité de Personnes qui ne veulent . . . . apprendre les choses qu'en gros* (20); & qui semble avoir oublié ce qu'il avoit dit lui-même un peu plus haut (21), *que ce Dictionaire seroit toujours très estimable*, *pourvû que*, *dans les Editions postérieures*, *on y corrigeât certaines fautes*, *& qu'on y ajoûtât les positions plus éxactes qu'on trouve dans les Livres qui n'ont paru qu'après lui.* Ce seroit un travail digne de lui; &, s'il se fut d'abord restreint dans ces justes bornes, peut-être auroit-il travaillé plus utilement pour le Public, & plus surement pour sa réputation. L'éxemple de Maty en fait naître un préjugé fort légitime. Tout le monde se sert de son Livre, & l'approuve: & peu de Personnes louënt & se chargent volontiers des gros Ouvrages qui l'ont précédé & suivi.

Un autre défaut, que les Critiques reprennent dans *le grand Dictionaire Géographique*, est l'inéxactitude. Dans la seule Lettre *A*, les Journalistes de Trevoux ont remarqué 500. bévuës de l'Auteur, comparable au moins en cela à l'Abbé Baudrand: &, entre beaucoup de preuves qu'on prétend avoir de cette étonnante inéxactitude, on cite particuliérement l'Article d'AMSTERDAM, où grande partie de l'Ouvrage a été faite, & qui, selon ces Critiques, n'en est pas moins rempli de fautes, tant d'omission, que de commission. Ils prétendent, de plus que, malgré la parade qu'on y affecte de Citations nombreuses tant anciennes que modernes, & vérifiées dans les Auteurs originaux, ces Citations sont peu éxactes, & quelquefois même fort altérées. L'accusation est peut-être trop générale: mais au moins elle est fondée; & en voici une légére preuve, qui m'est fortuitement tombée sous la main. Dans l'Article de MAYENCE, il dit que *Jean de Guttenbourg*, *Gentil-Homme natif de cette Ville*, *y produisit en* 1440. *le prémier essai de l'Imprimerie*; *& que Serarius assure*, *qu'on y conserve encore ce Chef-d'Oeuvre*. C'est-là insinuer assez clairement, que, selon Serarius, Guttenberg *produisit* quelque Impression dès 1440, & que cette Impression se conservoit encore à Maience du tems de cet Auteur. Mais, bien loin de-là, Serarius remarque au contraire très expressément, que les prémiéres idées de l'Imprimerie, conçues à la vérité vers 1440, ne furent mises en éxecution que vers 1450: & ce prétendu *Essai*, traité de *Chef-d'Oeuvre*, qu'il *assure se conserver encore à Maience*, n'est autre chose que le restant des planches de bois gravées, dont se servirent les trois prémiers Imprimeurs avant que d'avoir imaginé les caractéres de fonte mobiles, & que l'Imprimeur Albinus fit effectivement voir alors à Serarius (22). Je ne dis rien de l'expression peu éxacte, que *Serarius assure qu'on y conserve encore ce Chef-d'Oeuvre*. Ne sembleroit-il pas que Serarius vécut encore? Mais, excepté le Géographe de sa Majesté Catholique, tout le Monde sait qu'il est mort, il y a plus de 130. ans.

Un troisiéme défaut plus grave encore que les précédens, c'est qu'aprés avoir si sévérement repris Corneille d'avoir souvent copié Baudrand sans le nommer (23); il n'a point fait difficulté d'en user de même, non seulement envers Corneille, dont on veut qu'il ait pris ainsi beaucoup d'Articles, mais même envers Ortelius, dont le *Thrésor Géographique*, est, dit-on, la seule Bibliothéque, où il ait puisé toutes ses Citations, concernant la Géographie ancienne. Peut-être, veut-on dire, qu'il lui a servi de guide pour les trouver; car, il se contente ordinairement de les indiquer: &, en ce cas, la faute seroit beaucoup moins grande.

On

(19) La Martiniére, Essais sur l'Origine & les Progrès de la Géographie, *inférez dans les* Mémoires Historiques & Critiques, *Oct. & Décemb.* 1722, *pag.* 49 — 101, *&* 13 — 67. *Quelques Critiques prétendent que la meilleure partie de ces* Essais, *sur-tout du prémier*, *n'est qu'une Traduction deguisée des* Dissertations Critiques *de Mr.* Hudson, *mises à la tête de ses* Geographiæ Scriptores Græci minores. *Ce qu'il y a de certain*, *c'est qu'on y voit une Erudition*, *que les occupations du Traducteur ne lui ont guéres permis d'acquérir.*

(20) *Li-r.énic, pag.* 66.

(21) *Pag.* 52.

(22) *Voiez ses Res Moguntiacæ*, *pag.* 159. *&* 161.

(23) *La Martiniére*, *Dictionaire Géograph. Préface pag. xj.*

On trouve encore mauvais, qu'après avoir tant fait le difficile au sujet des Auteurs de peu de foi & de mérite emploïés par Corneille, & les autres Dévanciers, il en emploïe & vante lui-même, non seulement d'une fidélité encore plus suspecte, mais même d'une imposture avérée. Tel est, par éxemple le prétendu *Voïage de Corréal*, qu'on sait n'être qu'un Centon de divers Lambeaux pillés çà & là dans plusieurs Voïages effectifs par quelque Compilateur affamé, & qu'il ne feint pourtant point de mettre au rang des *Voïageurs excellens* (24). On trouve, que ce n'est nullement *exceller* en connoissance de bons Livres Géographiques: & l'on ne sauroit lui passer cet Eloge, qu'en cas qu'il soit lui-même le Compilateur de ce prétendu Voïage.

(24) *Là-même, pag. xx.*

Mais, à quoi bon insister plus longtems sur les grandes & nombreuses imperfections de cet Ouvrage? *Habemus enim confitentem Reum.* L'Auteur, ou le Compilateur, ne feint point de les avouër lui-même, si-non de bonne-foi, du moins tout ouvertement, dans des *Eclaircissemens essentiels sur la prémiére Edition du grand Dictionaire Géographique*, imprimez en secret *en Hollande*, mais répandus publiquement *en France*, & ailleurs *en* 1739. Il y avoue de la maniére du monde la plus singuliére, & la plus surprenante, que les 9. Volumes de ce *Dictionaire* déjà imprimez ne sont qu'*une Ebauche, qu'un Canevas très imparfait, qui a besoin d'une infinité de corrections*; qu'il est *sincérement persuadé de la très grande imperfection de ce Canevas*; que *la seule liste des fautes énormes*, qui y sont . . . . *feroit un gros in folio*; que *la seconde Edition*, *qu'il est à la veille d'en publier, sera très differente de la prémiére, & infiniment plus correcte, plus ample, & moins volumineuse, &c.* Neuf ou dix Volumes *in folio* de simple *Ebauche*, & de pur *Canevas*, & un aveu si peu naturel & si extraordinaire de la part d'un Auteur, sont des phénoménes si nouveaux & si peu connus dans la République des Lettres, qu'un pareil énoncé paroîtroit une extravagance des plus incroïables & des plus incompréhensibles, si l'on ne savoit de très bon lieu, que ce n'est qu'un artifice de l'Auteur, & de ses Libraires pour empêcher la contrefaçon de ce *Dictionaire*, dont ils se voïoient menacés par quelques Libraires de France, & d'Italie, aussi peu scrupuleux qu'eux de surcharger le public de la Reproduction d'un fort mauvais Ouvrage, de l'aveu même de son propre Auteur. Mais, comme il se pourroit très bien, que la nouvelle Edition, qu'il promet, & qu'il n'entreprend à coup sûr que par les mêmes motifs de besoin & de nécessité, qui lui avoient fait entreprendre la prémiére, ne fut pas beaucoup plus éxacte qu'elle; le public, déjà si vilainement trompé par de simples *Canevas* si *volumineux*, pour me servir d'une des expressions singuliéres de l'Auteur, fera très sagement de ne se charger de cette nouvelle Edition, qu'après qu'il se sera assûré par un éxamen attentif & sévère, que ce n'est plus une simple *Ebauche très imparfaite*, mais qu'elle est effectivement meilleure, *plus correcte*, & *plus digne de Louanges, que la prémiére*.

Enfin, les Personnes équitables & sensées sont extrémement choquées de l'abus manifeste & surprenant de ses *Epitres Dédicatoires*: non pas des Louanges excessives, & des Eloges intéressés & mercenaires, dont elles sont remplies; car, à la honte du Siècle, & à la confusion de la République des Lettres, ces sortes de lachetez & de bassesses sont tellement passées en coutume, qu'on n'y fait plus aucune attention. Mais, de ce qu'après avoir dédié son prémier volume au Roi, & le second à la Reine, il ait ôsé dédaigner assez Dom Ferdinand, Prince des Asturies, pour adresser le III. à Dom Carlos son Cadet; & de ce que, dans les frontispices gravez de son Ouvrage, où il a fait entrer avec soin toute la Famille Roïale, il a affecté injurieusement d'oublier, ou, pour mieux dire, de retrancher, l'ainé de cette Famille, & l'héritier présomptif de la Couronne, du quel cependant, ainsi que des Portraits de Brutus & de Cassius, on se souvient d'autant mieux, qu'il s'y voit moins. Pour peu qu'on refléchisse, on sent assez ce que cela signifie: mais, l'Auteur ou l'Adulateur pourroit très bien se tromper, & il est même à souhaiter qu'il se trompe; &, en ce cas, il pourroit chérement païer un jour une partialité si visible, pour ne pas dire un mépris si net & si marqué.

Je ne parle point d'un *Dictionaire Géographique en abrégé, où l'on enchérit*, ôse-t-on dire impudemment, *au dessus de Fournier, de Du Val, de Baudrand, de Moréry, & des autres Auteurs qui ont le mieux réüssi*, imprimé *à Bruxelles, chez Foppens, en* 1694, *in* 12.; non plus que des *Tablettes Géographiques, ou Dictionaire Géographique, par L. M. de C.* imprimé *à Paris, en* 1725, *in* 12.; & d'autres semblables Recueils; parce que ce ne sont que de mauvais petits chiffons très imparfaits, auxquels on n'ôseroit se fier, & dont on ne sauroit par conséquent tirer aucun secours.

Je n'en dirai pas tout à fait autant du *Dictionaire Géographique de Laurent Eschard, traduit avec des Additions & des Corrections par l'Abbé Vosgien, Chanoine de Vaucouleurs.* Trois éditions de ce Livre, faites en assez peu de tems, les deux prémiéres en France, & la troisiéme en Hollande, prouvent qu'il a été bien reçu du public. Cependant l'Ouvrage d'Eschard y est fort défiguré, & on y fait de cet Auteur *Prêtre Anglican, & très zélé Partisan de la haute Eglise*, un Catholique Romain, proneur de Reliques.

SERRES (JEAN DE) (*a*). Auteur François, qui s'étoit fait connoître dans le XVI. Siécle par divers Ecrits de Théologie, de Philosophie, d'Histoire (*b*), & de Poësie (*c*), qui étoit fort versé dans la connoissance de la Langue Grecque & de la Latine (*d*), & dont on avoit presque entiérement perdu la mémoire (*A*). Il étoit du Vivarez selon les uns (*e*), ou de Montpellier selon les autres (*f*); mais il y a lieu de croire qu'ils se trompent, & que ceux qui le font de Dauphiné (*g*), sont mieux fondez (*h*). On ne sait, ni quand, ni de qui, il est né: les Ecrivains François qui ont parlé de lui n'en disent absolument rien; & le titre de *Nobilis Gallus*, qu'on lui donne à la tête de la Traduction de l'un de ses Ouvrages (*i*), n'est apparemment qu'un terme de civilité du Traducteur ou du Libraire. Quoi qu'il en soit, il avoit fait ses études dans l'Académie de Lausanne; & lorsque les troubles excitez en France pour la Religion

(*a*) *L'Auteur s'étoit proposé, de travailler de nouveau cet Article; mais sa mort a empêché l'éxécution de ce dessein. Je le donne ici d'après un brouillon presque indéchiffrable.* Remarque de l'Editeur.

(*b*) La Popéliniere, Hist. des Histoires, *II Partie, pag.* 375. Laurent Joubert *dit à peu près la même chose:* Tibi ô ter maxime Serrane, Encomion istud . . . . appositissime quadrat, ut nihil . . ignores, ἐγκυκλοπαιδείαν unus teneas, REBUS ECCLESIASTICIS, SCHOLASTICIS, ET POLITICIS, aptissimus. *Voïez les* Opera Latina Jouberti, *Tom. II, pag.* 233.
(*c*) *Voïez la Remarq.* (*N*), *Num. I.*
(*d*) *Voïez ci-dessous la Remarque* (*F*), *& la Rém.* (*N*), *Num. I.*
(*e*) Simleri Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 496. Index Libror. prohibitor. Ant. de Sotomaior, *pag.* 649. Crowæi Elenchus Interpret. S. Scripturæ, *pag.* 234.
(*f*) Ménage, Remarq. sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 143.
(*g*) Allard, Biblioth. de Dauphiné, *pag.* 204.
(*h*) De Serres *écrivant à* Casaubon, *dont la Famille étoit de Dauphiné, le traite de compatriote, & lui parle ainsi:* Cur a me PATRIÆ NOSTRÆ Antiquitatem exposcis, *&c.?* Serran. Epistola XIX, Appendicis ad Casaubonianа, *pag.* 651, *col.* 1.
(*i*) *Voïez ci-dessous, Remarque* (*M*).

(*A*) *On en avoit presque entiérement perdu la mémoire.*] C'est ce que remarque Mr. Bayle dans deux de ses Lettres, non sans se plaindre de la négligence des François à l'égard de leurs Hommes illustres. *Apprenez moi*, dit-il (1), *si le Joannes Serranus, qui a traduit Platon à Lausanne, y étant je crois Professeur, est le même que l'Historien de Serres. Je n'ai aucun Livre qui m'aie pu éclaircir cela. Je ne trouve aucun Livre*, dit-il, dans une autre Lettre, (2), *ni aucun homme vivant, qui puisse m'apprendre une*

(1) Lettre LXXIX, pag. 274.

(2) Lettre LXXXVII, pag. 287.

gion sous Charles IX, l'obligérent de chercher un azile dans les Païs étrangers, ce fut dans cette Ville qu'il se retira avec sa Famille (*B*). C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une Epître Dédicatoire, qu'il adressa à Messieurs de Berne, & dans laquelle il les loue fort du grand soin qu'ils ont de fournir d'habiles gens leur Académie de Lausanne (*C*). Peut-être que ceux, qui l'ont fait Professeur de cette Académie, ou Ministre de cette Ville, se sont trompez (*D*); mais il y a beaucoup d'apparence que ce fut là qu'il composa ses *Commentarii de Statu Religionis & Reipublicæ in Regno Galliæ* (*E*), &

une suite des Aventures de Jean de Serres, Auteur de l'Inventaire de l'Histoire de France; ni me dire s'il a fait des Livres en Latin, s'il a été Professeur à Nismes, s'il a traduit Platon, &c.? Ce qu'on trouve de de Serres dans le Dictionaire de Moreri est en effet si peu de chose, qu'on doit le compter pour rien. L'Editeur de ces Lettres fit quelques Remarques sur cet endroit, qu'on a trouvé curieuses, & où il se contente de conjecturer que *Serranus* & *de Serres* n'étoient qu'un même Homme, & où il n'ose encore le déterminer. Sa conjecture sera confirmée, dans les Remarques suivantes, & ses remarques seront insérées dans celles de cet Article selon leur sujet.

(*B*) *Il avoit fait ses études à Lausanne, & s'y retira avec sa Famille.*] Il nous apprend ces particularitez de sa vie dans l'Epître Dédicatoire du troisiéme volume de son Platon, qu'il adressa à Messieurs de Berne (3). *Quoad longissime potest mens mea respicere spatium præteriti temporis, & pueritiæ memoriam recordari ultimam, inde usque repetens debeo agnoscere, studiorum meorum fructum ad vos proprie pertinere: neque enim illius temporis unquam excidet memoria, quum (ornatissimo viro Hieronymo Manuele e magnis Reipublicæ vestræ luminibus uno, Lausannæ tum præfecto) ego puer cum Joanne Guillelmo Stucchio, lectissimo viro, mihique ex ea puerili amicitia charissimo, operam litteris dabam. At quum post annos quatuordecim me varia emensum discrimina, Deus ad vos reduxisset, haud me ut peregrinum gravissimis temporibus meis, opportunissime excepistis, ... sed ut pene civem vestrum complexi estis: quum ea tempestas, quæ in patriam meam universam inundabat, me quoque peculiariter involutura videretur, favorem auxiliumque vestrum mihi clementer obtulistis, nullum in me defendendo adjumenti genus prætermisistis, meas postulationes nunquam aversati estis; & ne quid ad summam clementiam reliqui faceretis, humanissimis etiam ad me perscriptis literis, vestram in me præclaram voluntatem amplissime testati estis* (4). Il leur avoit déjà dit auparavant: *Postquam autem secreta quidem, at semper justa Dei providentia, funestissima tempora incidissent, dissipatisque Ecclesiis nostris complures in alienas regiones compellerentur: ego quoque cum familia in Reipublicæ vestræ sinum, tanquam in tutissimum portum, Lausannam me recepi, & a vobis perhumaniter acceptus fui* (5). Il les louë ensuite extraordinairement de leur grand soin pour tous les François qui se refugièrent dans leur Etat.

(3) *Elle est datée de Lausanne le 1. d'Octobre 1577.*

(4) Serrani Epist. dedic. ad Bern. Consules, *folio* ¶ *ij verso*, & ¶ *iij*.

(5) Là même *folio* ¶ *ij*, & *verso*.

(*C*) *Il louë Mrs. de Berne sur le soin qu'ils avoient de fournir d'habiles gens leur Académie de Lausanne.*] C'est de la même Epître Dédicatoire de la troisiéme partie de son Platon, que j'en tire la preuve. Voici de quelle maniere il y parle à Mrs. de Berne. *Prudentissime facitis, qui de . . . juventutis vestræ præclara honestaque institutione . . . studiose cogitatis: vestræ enim Reipublicæ firmissimum præsidium, eorumque virorum quos nuper vestro magno damno & dolore amisistis, jacturæ resarciendæ præsentissima remedia procuratis. Omnino quicumque vestræ Reipublicæ bene volunt, magna cum voluptate audiunt, vos decrevisse Academiam vestram Lausannensem non ædificiis modo, sed viris (quibus maxime constant Academiæ) exquisitius ornare; id enim pertinet ad Reipublicæ vestræ respectum atque dignitatem, status incolumitatem, subjectorum necessitatem atque utilitatem, vicinorum & exterorum magnam opportunitatem. Quid vero de ipsa sperare in posterum possitis, fructus a vobis abunde collecti demonstrare possunt. Testis est vestra Respublica; testis Ecclesia, quæ & hoc seminario pulcherrimas arbores eduxit; testes sunt universæ Provinciæ vestræ & Urbes, & Ecclesiæ, & ipsa diserte Lausanna: . . . . testes denique complures & vicinæ & exteræ Ecclesiæ, quæ fœcundi hujusce agri fructus uberrimos perceperunt. Vobis igitur de hoc consilio vestro omnia felicissima præsagimus, & ut omnia felicissime succedant, etiam atque etiam optamus* (6).

(6) Epist. Dedic. III Tom. Platonis operum præfixa, *folio* ¶ *iij*.

(*D*) *Peut-être que ceux qui l'ont fait Professeur de l'Academie de Lausanne se sont trompez.*] Dans ce qu'on vient de lire dans les deux précédentes Remarques, ni dans toute l'Epître Dédicatoire à Mrs. de Berne, il n'y a rien qui puisse faire croire qu'il fut Professeur de l'Académie de Lausanne. Mr. Baillet ne devoit donc point le qualifier ainsi. Voïez le Tom. III, de ses Jugemens des Savans (7), où il dit qu'il étoit *Ministre ou Professeur à Lausanne vers l'an* 1580. Je ne sai s'il a été Ministre à Lausanne, mais il est sûr qu'il étoit de retour en France en 1579. Voïez ci-dessus la Citation (*k*) du Texte. Mr. Bayle s'est tenu à propos dans le doute touchant le Professorat. Voïez sa LXXIX Lettre, 274.

(7) Article DCCCLXVIII, *pag.* 437.

(*E*) *Il y a apparence qu'il composa à Lausanne son Commentaire* de Statu Galliæ.] De Serres se reconnoit pour l'Auteur de cet Ouvrage dans une de ses Lettres à Vulcanius, datée de Lauter, le 14. Juin 1579, & insérée à la page 778, du Recueil intitulé, *Illustrium & Clarorum Virorum Epistolæ selectiores superiore sæculo scriptæ, vel a Belgis vel ad Belgas . . . cum Epistolicis Præfationibus Danielis Heinsii & Petri Bertii*, & imprimé à Leide chez Louïs Elzevier en 1617, in 8°. Voici ses termes, *redeo intra aliquot dies in patriam, si Dominus dederit, cujus calamitates minime refugio. Polio & persequor Commentarios nostros* DE STATU RELIGIONIS ET REIPUBLICÆ.

Le titre entier de cet Ouvrage est *Commentariorum de Statu Religionis & Reipublicæ in Regno Galliæ Libri IX, in Partes III, distributi, Regibus Henrico II, Francisco II, & Carolo IX, ad tertii usque Belli Civilis Gallici finem, Auctore Joanne Serrano.* La I Partie fut imprimée en 1571, in 8°, (8); & la II, & la III, les deux années suivantes 1572 & 1573, en 2 vol. in 8°, (9). On réimprima le tout, sans nom de ville ni d'Imprimeur mais avec cette inscription, *anno ultimæ Dei patientiæ* 1577. (10); & cela avec une IV Partie, & on y en ajoûta encore une V, imprimée à Leide, chez Jean Jucundus, en 1580, (11). Ces cinq Parties contiennent XV. Livres, qui renferment l'Histoire des Troubles arrivez en France depuis 1557 jusqu'en 1576, & au commencement & à la fin de quelques uns de ces Volumes on lit la Devise de l'Auteur, *etiam veni Domine Jesu*. Mr. Struve, qui parle fort avantageusement de ces Commentaires (12), dit qu'ils ont été traduits en François, & imprimez en 1603, in 8°, (13). Je ne trouve cette Traduction ni dans la Bibliothéque d'André du Chesne, ni dans aucun autre Bibliothécaire, & Mr. Struve est le seul qui en parle. De Serres dit qu'il étoit fort jeune, lors qu'on le porta à composer cet Ouvrage, & que ce fut à la sollicitation des Estrangers; & cela peut apuier mon opinion, c'est qu'il étoit à Lausanne lorsqu'il le fit. *Il y a vingt-six ans ou environ*, dit-il, *qu'on me poussa fort jeune sur le Théatre, pour y faire voir l'Histoire de nos malheurs. Le desir des nations estrangéres enfanta ce dessein, curieuses de sçavoir le particulier recit de ces tragedies. A raison de quoi je présentai ce coup d'essay en Latin, pour estre entendu par les estrangers. Je le tenois pour avorton, & estimois sa mort à fort petite perte. Le succez néanmoins en a été plus grand que mon project. Car aiant été caressé par le public outre son mérite, il s'est tellement accreu que d'un Livre en voila quinze, & même refaits par diverses impressions. Et à mesure que l'Enfant s'est augmenté, aussi son Père a eu diverses commoditez de lui faire du bien.* C'est dans l'avant propos de l'*Usage de son Inventaire* qu'il s'exprime ainsi, & les 26 ans dont il parle s'accordent fort bien avec l'année 1571 & l'année 1597, dates des premiéres impressions de ces deux Livres.

(8) Du Chesne Bibl. Françoise *pag.* 92.

(9) Thuani Hist. *Tom. I*, *pag.* 355. Lenglet Catal. des Hist. *pag.* 118.

(10) Placcius de Anonymis, *pag.* 282. *col.* 2. Struvii Bibl. Histor. *pag.* 323. *Cette même inscription se trouve à la fin de l'Epître Dédicatoire du* 1 *vol. de son* Platon.

(11) *Là même.*

(12) *Optimus est & multa cura compositus.* Struvii Bibl. Hist. *pag.* 323.

(13) *Là même.*

Ce

& sa Version Latine des Oeuvres de Platon (F). Je ne sai point quand il retourna en France; mais je puis assurer comme une chose certaine qu'il étoit établi à Nismes dès le commencement de l'année 1579. Cela se prouve par la Dédicace de son Com-

Cet Ouvrage est très curieux & très intéressant, & c'est un de ceux dont Mr de Thou s'est le plus servi pour composer cette belle & admirable Histoire, qui lui a acquis une si grande réputation. Il en a pris beaucoup de choses; & Mr. Meibomius remarque qu'il les a souvent insérées telles qu'il les trouvoit, se contentant d'y changer par fois quelques mots (14). Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis l'année 1557, où commencent ces Commentaires, jusqu'en 1576, où ils finissent, Mr. de Thou ne manque point de les citer au commencement de chacun de ses Livres.

Mr. Placcius remarque qu'on a attribué mal à propos cet Ouvrage à diverses Personnes, savoir à Frid. Geisler, à François Hottman (15), à Henri de Sponde, à Beze (16), à Guill. Cave & au Président de la Place (17); mais il n'a point observé que cette erreur ne vient que de ce qu'on confond l'Ouvrage de De Serres avec d'autres Ouvrages: 1. avec le *Recueil des choses mémorables, arrivées en France, sous Henri* II, *François* II, &c., attribué dans les Additions de Mr. Teissier, ou à Beze ou à Hottman, ou à Jean de Serres (18), & aux deux derniers par Mr. Placcius lui-même (19), 2. avec les *Commentaires de l'Estat de la Religion & République* du Président de la Place, & qu'on n'a pas pris garde que cet Ouvrage est en François, & celui de De Serres en Latin, qu'il a été imprimé en 1565, & celui de De Serres en 1571. J'ajoûte que Lipenius l'attribue à un *Joannes Boemius Aubanus* (20). L'Auteur de la Bibliothéque de Mr. de Rheims n'a point sçu qu'il étoit du *Joannes Serranus*, dont il avoit deux autres Ouvrages (21). Celui qui a fait l'*Index Libror. probibit.* ne l'a point sçu non plus, (22); ni Mr. Becman, Auteur du Catalogue de la Bibliothéque publique de Francfort.

(F) . . . . *Et sa Version Latine des Oeuvres de Platon.*] Elle se trouve dans la belle édition de Platon qu'il fit faire à Geneve (23), par Henri Estienne, en 1578, en trois volumes in folio (24). Les Ouvrages de ce Philosophe y sont rangez dans un nouvel ordre, & enrichis de trois sortes d'éclaircissemens, d'Argumens, qui exposent le but de chaque Piéce, de Notes suivies qui en font voir la suite & la liaison, & de Remarques qui rendent raison de la Traduction de De Serres. Ces dernières Remarques sont raportées à la fin de l'Ouvrage.

A tout cela Henri Estienne a joint son jugement sur cette Version, ses corrections sur divers endroits du Texte Grec, & quelquesfois ses interprétations particuliéres. On poura voir plus particuliérement quel est le Plan de cette édition dans les Paroles que je vais rapporter: elles sont tirées de la Préface que De Serres à mise à la tête de tout l'Ouvrage. *Studui cum primis* dit-il (25), *ut fideli & perspicua interpretatione Græca verba repræsentarem. Non placuit in Marsilii Ficini vel Jani Cornarii Interpretationes animadvertere: neque mihi unquam in quoquam potuit probari hæc* Φιλοκατηγορία. *Illi & pro tempore præstiterunt quod fuit in eorum potestate, & laudandus est ipsorum conatus: ego item quod potui præstiti: ex collatione de re tota Eruditi judicanto, quorum arbitriis mea lubenter submitto. . . . . Universum opus novo ordine digessi: ipsum in sex Syzygias* (sive Classes) *contuli: singulos Dialogos ad suas Familias, quantum fieri potuit, revocavi: ut sit facilior via* διδασκαλικῆς ξυνυφάνσεως *quam peculiari opere, si Deus studiis meis faverit, destino, ut mox dicam* (26). *Jam vero, præter verborum interpretationem, coactus sum quoque rebus ipsis afferre lucem: utrumque enim illud est interpretis munus. Non fuit tamen meum consilium longos commentarios congerere, sed conatus sum certarum notarum commonstratione iter lectori sternere atque expedire. Notarum illarum tria sunt genera. Primum illarum est quas singulis disputationibus ut argumenta præfigo, quibus disputationis . . subjectum & finem, . . . singularum rerum tractationem & seriem . . . . ostendam . . . . Exposui simpliciter & perspicue, quantum potui sententiam Platonicorum dogmatum: . . . neque unquam indulsi erroribus Platonis, quos quidem animadvertere potuerim . . . . . Secundum Notarum genus est earum quas apposui margini tamquam* ἱμᾶς, *ad seriem methodumque disputationis commonstrandam, ne vel argumentorum ambagibus vel ipsarum digressionum, quæ frequentes sunt apud Platonem, mæandris lector in errorem inducatur, ... Tertium mearum Notarum genus, est earum in quibus reddo rationem interpretationis meæ nonnullis in locis & obscuriora quædam explano. Hæc omnia sunt mea . . . verum & Henricum Stephanum . . . in hanc Editionem operam suam conferre volui. Interiori igitur margini quorumdam locorum partim ex sua conjectura emendationes, partim suas interpretationes apposuit.*

Il nous aprend dans l'Epître Dédicatoire du III volume à quelle occasion il composa cet Ouvrage. Il dit qu'après s'être retiré à Lausanne, il se trouva l'esprit si fatigué des chagrins qu'il avoit eu à essuïer, que n'étant propre à aucune étude d'application, il s'étoit mis à lire Platon; & qu'y aïant fait quelques Notes, il les montra par hazard à Blaise Marcuard, Professeur en Theologie à Berne, qui lui conseilla d'en donner une nouvelle version avec de semblables Notes. *Hic* (Lausannæ) . . . . *quum nullum esset studiorum genus in quo certo acquiesceret* ingenium, *sed temporis fallendi rationes ultro citroque quæritans, varie circumvolitaret; Deus occasionem obtulit, quæ me totos duos annos in hoc Doctrinæ Platonicæ penso . . . . occupatum detinuerit. Intercedebat mihi familiaritas cum Blasio Marcuardo, felicissimæ memoriæ viro: . . . . illi ergo forte, ut ajunt, fortuna, nonnullas meas notas in Phædonem Platonis communicavi, quas in usum meum aliquando effuderam. Tum mihi autor est de Platone, non perpetuis tantum Notis, sed nova quoque interpretatione illustrando . . . . Inde mihi primum nata est voluntas hujusce instituti* (27).

On a jugé diversement de cette Version. Leon Allatius, *Fabric. Bibl. Gr*, pag. 35. Tom. II, en parle en ces termes, *jure merito plerique hac nostra tempestate viri ingenui & docti ad Ficini interpretationem fideliorem, ad Serrani tanquam elegantiorem, confugiunt.* Mr. Huët dit dans son Livre *de Claris Interpretibus* pag. 280. *sententiis contentus verba despexit* (Serranus) *fidelem absque eo & perspicuam, quam pollicitus erat, conversionem præstiturus.* (28). Mr. Baillet copie ces deux Auteurs *Jug. des Sav.* Tom. III, pag. 437, Articl. 868. Mr. l'Abbé Fleury trouve que cette *Traduction de Jean de Serres est plus Latine, mais qu'elle n'est pas si fidèle* que celle de Marsile Ficin: que de Serres *abandonne la plûpart des Allégories & des Mystéres de Marsile, en retenant seulement quelques unes au besoin, pour expliquer ce qu'il n'entend pas* (29). Il blâme ce Traducteur d'avoir donné à son Original un air scholastique qu'il avoit voulu éviter. *Mais, en quoi j'estime de Serres plus dangereux*, dit-il (30), *c'est dans sa méthode; car, aïant cru* „que Platon manquoit d'ordre, ou du moins que son ordre n'étoit pas assez intelligible aux Lecteurs, il a tout „réduit en Méthode Scholastique: c'est-à-dire „qu'il a deshabillé & décharné sa Doctrine, pour „la montrer en l'état où Platon n'avoit pas voulu „la faire paroître, & pour découvrir ce qu'il avoit „caché avec tant de soin, afin de rendre ses Ouvra-

(14) Meibomius de Gallic. Hist. Script. Dissert. *pag.* 2.

(15) Placcius de Anonymis, *pag.* 282, *col.* 2.

(16) *Là même.*

(17) *Là même.*

(18) Teissier, Additions, *Tom.* II, *pag* 373.

(19) Placcius, *pag.* 518.

(20) Bibl. Philos. *pag.* 550, *col.* 2.

(21) *Voïez en la pag.* 303, *& la Table au mot* Serranus [Jo].

(22) Index Libr. prohib. *pag.* 241.

(23) *Et non point à Paris, comme le dit* J. H. Bœclerus, Commentatione de Scriptoribus Græcis & Latinis *d'Edition d'Utrecht en* 1700, *pag.* 15, *où par faute d'impression l'on a mis* Serrarii *au lieu de* Serrani. Lipenius, Biblioth. Philosoph. *pag.* 1176, & Mr. Fabricius Biblioth. Græc. *Tom.* II, *pag.* 35, *sont dans la même erreur touchant le lieu de l'impression.*

(24) *Lipenius parle mal-à-propos de deux autres Editions de cette Version de Platon, l'une de Geneve en* 1570, *l'autre de Basle en* 1578.: *son erreur ne vient que de ce qu'il a suivi* Draudius, *qui a confondu pitoïablement* Biblioth. Class. 1454, *ce qu'il avoit copié de* Spachius, *pag.* 32, 33. Struvius *dit en* 1571, *mais ce n'est apparemment qu'une faute d'impression.*

(25) *Folio* * * * *j verso.*

(26) *Voïez ci dessous Citat.* (40).

(27) Serrani Epist. Dedic. *III Volum.* Platonis Bernatum Reipublicæ Consulibus, *folio* ¶ *ij verso.*

(28) *Voici ce que dit à cette occasion* Henri Etienne, *dans un Avertissement qu'il a mis à la tête de son Edition.* Quum Joannem Serranum per litteras monuissem me in quosdam interdum locos incidere, de quorum interpretatione ab eo dissentirem, ille . . . . hanc (*suam interpretationem*) nihilominus intactam servare jussit.

(29) Claude Fleury, Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, *pag.* 237, 238. *d'Edition de Braxelles* 1687, *in* 12.

(30) *Pag.* 238.

Commentaire sur l'Ecclesiaste, qui est datée de cette Ville le 20. Mai de cette année (*k*). Il y eut l'année suivante une Dispute amiable avec Laurent Joubert touchant la véritable signification du mot Ἐντελέχεια (*G*). Il en eut une d'un tout autre genre à sou-

(*k*) Nemausi, ad xx. Maii, anno extremi temporis CIↃ. IↃ. LXXIX.

„ vrages plus naturels & plus agréables. Toutesfois, ce travail de Jean de Serres a quelque utilité, pour marquer au Lecteur les endroits où il peut se reposer, & lui faire repasser en peu de tems ce qu'il a lu." Il le blâme encore plus d'avoir donné une nouvelle disposition ou un nouvel arrangement aux Ouvrages de Platon. „ Un attentat „ que je ne puis lui pardonner" dit-il (31), „ c'est „ d'avoir ôsé changer l'ordre des Ouvrages, ou „ plûtot d'y en avoir voulu donner un nouveau. Car, „ de Serres, voulant rendre Platon tout-à-fait régulier, & composer de ses Oeuvres un Corps entier de Philosophie, les a, de son autorité privée, & contre la Tradition de tous les Siécles, „ rangés en diverses Classes, qu'il appelle *Syzygies*, „ & sous lesquelles il les a placés, non pas selon „ leur veritable matiére, mais selon ce que le titre „ semble promettre. Chaque Dialogue de Platon „ a trois titres, dont le prémier est un nom propre, „ le second semble marquer le sujet, & le troisiéme „ est une epithéte qui marque le genre du Traité „ comme: PHEDON, *ou de l'Ame*, *moral*; .... „ GORGIAS, *ou de la Rhetorique*, *destructif*, „ .... C'est au second titre que de Serres s'est „ uniquement arrêté; & il a entiérement négligé le „ troisiéme, quoique ce fut celui par lequel les anciens, qui l'entendoient sans doute aussi bien que lui, „ avoient voulu marquer à quel ordre & à quel „ genre chaque Dialogue devoit être rapporté....... „ Cependant, ceux qui se fient à de Serres .... „ cherchent dans un Dialogue ce que l'ordre & le „ titre leur promettent, & que Platon n'y a pas „ mis, faute d'avoir prévu la pensée de ses Interprétes; & ensuite ils l'accusent de s'écarter de „ son sujet, & ne se donnent pas la patience de „ l'entendre."

(31) Pag. 238, 239, 240, 241.

A tous ces divers jugemens j'ajoûterai celui de Mr. Dacier: on y verra plus au long en quoi pêche, & en quoi excelle l'Ouvrage de de Serres: „ Nous n'avons que deux Traductions Latines des „ Ouvrages de ce Philosophe" dit-il (32): „ l'une est de Marsile Ficin, & l'autre est de Jean de „ Serres, qui a fait l'Histoire de France sous le titre „ d'Inventaire. Ni l'une ni l'autre ne feront jamais „ bien entendre Platon: la prémiére me paroit pourtant la meilleure, pour la Lettre; & il est certain „ qu'il y a moins de fautes. Marsile Ficin étoit un „ homme sçavant & laborieux; mais comme il „ étoit trop spéculatif & trop abstrait, il perd tout „ le fruit de sa Traduction par ses explications où „ il outre les allégories & les mystéres....... „ Jean de Serres estoit beaucoup moins habile que „ Marcile Ficin, & il entendoit beaucoup moins „ bien le Grec; de sorte que sa Traduction est pleine d'un plus grand nombre de fautes, & de fautes essentielles qui corrompent le sens: mais il „ est encore plus à blâmer en ce qu'il a changé tout „ l'ordre des Dialogues & qu'il les a rangez en „ differentes Classes, non pas selon les matiéres, „ mais selon les titres qui sont ordinairement faux „ (33), ce qui fait que le Lecteur, qui cherche „ dans le Dialogue ce que le titre promet & qu'il „ n'y trouve pas, accuse Platon de ne rien prouver & „ de s'écarter de son sujet, & ne se donne pas la „ patience de l'entendre. La seule chose qui me paroit „ digne d'une grande loüange dans son travail, ce „ sont les petites Remarques qu'il met en marge, & „ où il montre la Méthode de Platon toute nuë; „ car quoyque Platon ait voulu la cacher pour rendre ses Dialogues plus agréables, il est bon que „ quelqu'un se donne la peine de bien démesler cet „ art, que les Lecteurs ne demesleroient pas toujours d'eux mêmes: cela est d'un tres grand secours, & sert mesme extremement à faire sentir „ les beautez de la méthode que Platon a suivie „ ..... C'est à quoi Marsile Ficin n'a seulement „ pas pensé: de Serres est en cela plus utile que „ luy; car au moins par ses notes marginales il „ vous empêche de perdre le fil du raisonnement, „ & vous fait sentir la suite & le progrès des preuves: mais il vous abandonne dans les plus grandes „ difficultez (34).... Au reste, si Marsile Ficin „ a péché en outrant par-tout les mysteres, Jean de „ Serres pêche au contraire en prenant tout trop „ simplement; car c'est par là qu'il fait à Platon „ des crimes de beaucoup de choses fort innocentes, & qui peuvent recevoir un bon sens (35)." Mr. Dacier donne aussi son sentiment sur les Argumens que ces deux Traducteurs ont mis aux Dialogues de Platon. *Les Argumens de Marsile Ficin*, dit-il (36), *ne vont point au fait: d'ailleurs ils sont trop abstraits, & sont sans comparaison plus de peine à entendre que les Dialogues mêmes. Et ceux de de Serres sont vagues: ils n'établissent jamais bien l'état de la question ni la qualité des preuves, & ne démeslent jamais ni le but ni l'adresse de Platon.* Le P. Bernard Lami trouve pourtant, que *quand on est pressé, au lieu* de Platon, *on peut lire les Sommaires que* de Serres *a faits de la Doctrine de ce Philosophe* (37). C'est juger plus équitablement que le P. le Long, qui prétend que la *Traduction Latine des Oeuvres de Platon* étoit *un travail fort au dessus des forces de* de Serres (38). Henri Estienne & Casaubon n'en jugérent point ainsi. Possevin, *Biblioth.* Tom. II, pag. 29, condamne sans aucune restriction & la Version & les Notes, sous prétexte que l'Auteur n'est ni Philosophe, ni Theologien, ni Catholique, & qu'elles ont été condamnées par l'Index; allant ainsi plus loin que l'Index, qui s'est contenté d'en retrancher diverses choses.

(32) Oeuvres de Platon, *dans sa Vie*, *pag.* 220, 221, 222.

(33) *Voiez* Mr. l'Abbé Fleury Traité des Etudes, *dans le passage qu'on vient de citer.*

(34) Oeuvres de Platon, *dans* le Disc. sur Platon, *folio ivij.*

(35) Oeuvres de Platon *dans sa* Vie, *pag.* 222.

(36) Oeuvres de Platon, Disc. sur Platon, *folio ivj verso.*

(37) Bernard Lamy, Entretiens sur les Sciences, *d'Edition de Lyon en* 1706, *pag.* 275.

(38) Le Long, Bibl. Hist. de la France, *pag.* 951, *col.* 1.

Il avoit revu & corrigé cet Ouvrage, & il avoit dessein d'en donner une nouvelle édition: il avoit même sollicité pour cela le secours & l'aide de Casaubon, qui lui avoit promis ce qu'il pourroit. PLATONEM *tuum esse a te recensitum & perpolitum, & publico & tuo nomine immensum gaudeo; teque hortor etiam atque etiam ut quam primum Editionem ejus matures: feceris rem omnibus & Platonis & tui nominis studiosis, (in queis ego nomen profiteor meum) perquam gratam. Scimus nos tuum illud excellens ingenium ita tum fuisse dispositum, quando in eo opere versabaris, ut magis miremur ea a te potuisse praestari, quam indignemur sicubi forte in tanto praesertim opere lege humanae naturae cespitare contigerit. Quod igitur quasi sub incude tuum opus revocasti, & NOVAM EDITIONEM in tantis illis procellis parasti, laudo vehementer; teque iterum rogo, ut non nisi re confecta quiescas. Quod autem me ad societatem aliquam honestissimi laboris vocas, ... quid & quantum sperare a me debeas, ipse videris. Equidem si placet tibi quae inter legendum, ut fit quandoque, observavi, ea ut tecum communicem in me nulla mora est*, (39). Voilà ce que disoit à ce sujet Casaubon dans une Lettre qu'il écrivoit à de Serres, le 29. Mai IV. 1594, & l'on verra par le passage suivant que la chose étoit encore au même état vers le milieu de l'année 1597: *Conferam Symbolam meam*, dit-il, *dum modo tu* PLATONI NOSTRO NOVAM *mea opera* Παλιγγενεσίαν *molienti obstetriciam dederis.* De Serres mourut fort peu de tems après, & cela ne fut point éxécuté. Il avoit aussi dessein de donner au public une *Comparaison entre la Doctrine de Platon & celle d'Aristote* (40).

(39) Casauboni Epist. *DCCCC. LXXV, pag.* 571, 572, *édition de Roterd.* 1709 *Voiez aussi la Lettre suivante, où* Casaubon *lui promet encore la même chose.*

(40) *Voiez ci-dessous Remarque* [*M*].

(*G*) *Il eut une Dispute amiable avec L. Joubert sur l'Entelechie.*] C'est un mot d'Aristote, d'une signification si difficile & si obscure, qu'on en dispute encore aujourd'hui depuis son tems, & qu'on raconte, qu'Hermolaus Barbarus eut recours au Démon, pour en avoir le véritable sens (41). Ciceron l'a expliqué par le mot de CONTINUATA MOTIO, Boece, par ACTUS PRIMUS, Budé par celui de PERFECTIHABIA OU PERFECTIHABENTIA; Agrippa, *de Vanit. Scientiar*, Cap. III, prétend qu'Aristote entendoit par ce mot l'*Ame* & les Sçavans se sont partagés sur ces différentes significations, les uns en admettant quelques unes, & les autres en admettant quelques autres. C'est ce qu'on peut voir dans les différens Autheurs qui en ont traité par occasion, entre autres Melanchton dans son Livre *de Anima*, & J. C. Scaliger *Exercitat.* CCCVII, &c. D'autres comme, Jean Berrerius, Martin Cuneas, & Jean Batiste Monlorius (42), en ont fait des Traitez exprès; mais comme personne n'étoit encore satisfait de ces explications, Joubert & de Serres en imaginérent de nouvelles. Celui là prétend qu'Entelechia signifioit PERFECTIO & ABSOLUTIO; & de Serres, qu'il signifioit PERENNIS EFFI-

(41) Bodin, Demonomanie, *cité par* Naudé, Apologie pour les gr. Personnages faussement soupçonnez de Magie, *pag.* 345.

(42) *Voiez* Epitom. Gesner. *pag.* 435, & 580, & Lipenii Philosoph. *pag.* 439, *Tom.* II.

soutenir contre les Jésuites de Tournon en général, & contre leur Père Jean Hay en particulier, qui avoient attaqué l'Académie que les Reformez avoient à Nismes. On verra ci-dessous quels sont les Monumens qui sont restez de cette Controverse (*H*). Il y

EFFICACIA ou EFFICACITAS; & c'est sur quoi rouloit leur dispute. On en trouve les monumens dans le II Tome des Oeuvres Latines de Laurent Joubert sous ce tître: περὶ τῆς ἐντελεχείας *Disputatio Laurentii Jouberti & Jo. Serrani.* Ils consistent en trois Lettres; la prémiére de Joubert, datée de Nismes le 24. Octobr. 1580; la seconde de Jean de Serres, datée de Nismes, le 27. Octobr. 1580; & la troisiéme, qui est beaucoup plus longue que tout le reste, de Joubert, datée le 31. Octobre 1580. Je ne vois point que Joubert donne à de Serres le tître de Ministre dans la suscription de ces Lettres: elle est ainsi dressée: CLARISS. D. JO. SERRANO, SUMMO PHILOSOPHO, ET INSIGNI THEOLOGO. Il est pourtant sûr qu'il l'étoit dès lors, & même dès l'année précédente, puis que *Lambert Daneau* lui parle ainsi dans des Vers Latins qui sont à la tête de son *Commentaire sur l'Ecclesiaste*, imprimé en 1579:

Serrane, o sacri mystes sanctissime verbi,
Serrane, Helviaci gloria prima soli.

L'Occasion de cette dispute fut que Joubert assistant à une leçon publique de de Serres, celui-ci lui adressa la parole pour lui demander son sentiment sur la signification de ce mot.

(*H*) *Il eut une Controverse considérable à soutenir contre les Jésuites de Tournon . . . Voici les monumens qu'elle a produits.*] S'il en faut croire le Jésuite Possevin, ce fut de Serres qui fut l'Agresseur dans cette Dispute. Il dit qu'en 1581, les Jésuites de Tournon proposérent dans leur Académie quelques Théses tant de Théologie que de Philosophie: qu'un Ministre Anonyme de Nismes s'éleva contre & les combatit; mais il ne dit point si ce fut de vive voix ou par écrit: que cela obligea le Père Jean Hay, Ecossois, Professeur en Théologie dans l'Académie de Tournon, de défendre ces Théses de son Académie; & que pour cet effet il composa un Ouvrage (43), qui fut imprimé en 1584, (44). Mais si nous nous en rapportons à de Serres, ce furent les Jésuites de Tournon qui attaquérent l'Académie de Nismes, & qui firent afficher leurs Théses jusques sur ses portes. Voici le Récit Historique qu'il nous fait de toute cette affaire: il est beaucoup plus circonstancié que celui de Possevin; & l'on y verra distinguez, chacun par un chiffre, les différens écrits qui parurent pendant le cours de cette dispute. *Jesuitæ Turnonii*, dit de Serres (45), I THESES (46), *promulgant, Nemausumque mittunt; quæ Academiæ foribus affixæ ab omnibus legerentur: eo consilio ut Ecclesiam Reformatam per Academiæ latus adorti, vel illam ad Disputationem provocarent, vel ex illius silentio victores de veritate triumpharent. Itaque re deliberata, placuit Synodo ut ei scripto quam primum responderetur; atque respondendi partes mihi tributæ. Idcirco non Jesuitis meo, sed Academiæ, nomine respondi. Hinc primus II.* ANTI-JESUITA *mihi natus* (47). *Academiæ Libello non respondent Jesuitæ; sed anno proximo iisdem III.* THESIBUS *iteratis ad publicam nos Disputationem provocant Turnonem. Iniqua erat conditio: neque enim æquum erat eosdem & partes & judices sedere, & nos Turnonem citari, quum sit Urbs Jurisdictionis Nemausensis. At iniquissimum, nos flagrantibus adhuc belli civilis odiis inter bellicæ pacis insidas inducias in Jesuitarum manus condonari. De illis igitur per secundum* IV. ANTI-JESUITAM *expostulamus, quem ideo* Expostulationem *appellamus* (48). *Dum autem excudunt ad Academiæ Libellum Jesuitæ Responsionem,* V. JOANNES HAYUS Scoticas Quæstiones *Gallico idiomate descriptas nobis ingerit* (49), *omnibus in eum agglomeratis quæ non modo in Religione controverterentur, sed opinionum etiam ramusculis differerentur. His tertio* VI. ANTI-JESUITA *respondi Gallice* (50). VII. Disputationum *tandem* Hayanarum *exercitus post longas minas prodit, duorum annorum fœtus* (51). *Huic nunc respondeo VIII. quarto* ANTI-JESUITA . . . . *cujus tres sunt partes: prima, quid non sit Ecclesia; secunda, quidnam ipsa sit; tertia, quænam ipsius sit autoritas, luculenter docet . . . . . porro,* dit-il ailleurs (Pref. IV. Anti-Jes. sign. ã iij) *quartus Anti-Jesuita Responsio hæc Serrani inscribitur, quoniam primo Tomo nostrorum Collectaneorum, priores duo Anti-Jesuitæ, sub nomine Academiæ Nemausensis editi sunt. Tertius vero Gallica Lingua editus.* Ce quatriéme Anti-Jésuite de De Serres est divisé en II Parties. La I, fut imprimée d'abord sous ce tître, *Jo. Serrani quartus Anti-Jesuita, sive pro verbo Dei scripto & vere Catholica Ecclesia, adversus Jo. Hayi Monachi Jesuitæ commenta & convitia, Responsionis pars prior, Rupellæ, apud Theophilum Regium*, 1586, *in* 8°. C'est la I. Piéce du IV Volume du Recueil indiqué dans la Note (47) & elle en occupe 400 pages. Sa II Partie fut d'abord imprimée sous ce tître, *Joannis Serrani quarti Anti-Jesuitæ, sive de vera veræ Ecclesiæ Autoritate, adversus Jo. Hayi Monachi Jesuitæ Commenta & Convicia, Responsionis pars posterior. Rupellæ, apud Theophilum Regium*, 1588; & c'est la I Piéce du VI Volume du même Recueil. Elle en occupe 540 pages, & elle finit par la devise de De Serres, ETIAM VENI DOMINE JESU. Elles sont suivies chacune d'une partie d'un autre Ouvrage de même caractère, mais non de De Serres, intitulé *Gratianus Anti-Jesuita, id est Canonum, ex Scriptis veterum Theologorum a Gratiano collectorum; & Doctrinæ Jesuiticæ, ex variis istius nuperæ Sectæ Matæologorum scriptis excerptæ, Collatio*; & elles ont été réimprimées ensemble sous ce nouveau tître, JOANNIS SERRANI *pro vera Ecclesiæ Catholicæ Autoritate Defensio, adversus Joannis Hayi Jesuitæ Disputationes, Sacræ Antiquitatis judicio simplicissime explicata, Genevæ, & Nemausi*, 1594, *in* 8°. Cette nouvelle édition est retouchée en divers endroits, & augmentée d'une Epître Dédicatoire à Mr. de Lesdiguieres, de diverses Tables, & d'une espéce de Préface d'où j'ai tîré le passage qu'on vient de lire. Remarquez que de Serres raporte toujours les propositions du P. Hay dans leurs propres termes avant que de les refuter, & qu'ainsi le Livre de ce Jésuite est presque entiérement renfermé dans le sien. Ce sont là selon lui les VIII. Ecrits que produisit cette Controverse; mais j'en trouve encore deux, dont il ne fait point de mention: l'un, IX. intitulé *L'Antimoine aux Responses que Theod. de Beze a faict à 37. Demandes de deux cens & six proposées aux Ministres d'Ecosse, par M. Jean Hay*, & imprimé à Tournon en 1588, in 8°, (52), fait voir que Beze eut aussi quelque petite part à cette dispute: l'autre est cité par Alegambe, & intitulé X. *Jo. Hayi Helleborum Joan-*

(43) *On en verra ci-dessous le titre Citation* [51].

(44) Possevini Apparatus Sacer, *pag.* 898.

(45) Serrani Defensio pro Ecclesiæ Catholicæ Autoritate, *pag.* 1, *Editionis Genevensis* 1594

(46) Triplex autem Theseωn illarum erat Argumentum: de Ecclesiæ & Verbi autoritate: de Imaginibus; de Corporis Christi præsentia, ejusque Communicatione in Sacra Cœna. *Idem, ibidem, pag.* 2.

(47) *Ce* I Anti-Jesuita *est intitulé* Academiæ Nemausensis brevis & modesta Responsio ad Professorum Turnoniorum, Societatis, ut aiunt, Jesu, Assertiones, quas Theologicas & Philosophicas appellant; & *c'est la IV. Piéce d'un Recueil, intitulé*, Doctrinæ Jesuitarum præcipua Capita retexta & confutata, ubi errores, hypocrisis, fraudes, & multiplicia mendacia novæ istius Anti-Christi Sectæ, quæ Sacro-Sanctum Jesu nomen sibi arroganter & falso tribuit, solidis rationibus, Scripturæque & Ecclesiæ Doctorum testimoniis manifeste deteguntur, & *imprimé* Rupellæ, apud Theophilum Regium 1584—1588, in 8, 6 vol. *Elle s'étend depuis la page* 503, *jusqu'à la* 643, *du I Volume, est dattée* Nemausi, ad XII. Octobris, anno ultimæ Dei Patientiæ CIϽ. IϽ. LXXXII, & *finit par la devise de De Serres* ETIAM VENI, DOMINE JESU.

(48) *Ce* II Anti-Jesuita *est intitulé* Academiæ Nemausensis Expostulatio de Jesuitarum Turnoniorum bis cocta Crambe; & *c'est la V. Piéce du Recueil que je viens d'indiquer. Elle s'étend depuis la page* 643, *jusqu'à la* 673, *du I Volume, est dattée du XIV. Sept.* CIϽ. IϽ. LXXXIII, & *finit aussi par la même devise* ETIAM VENI, DOMINE JESU.

(49) *Voici le titre de cet Ouvrage:* Demandes faictes aux Ministres d'Escosse, touchant la Réligion Chretienne, par Maistre Jean Hay Escossois, de la Compagnie de Jesus, Professeur en Theologie au Collège & Université de Tournon, mises de Langage Escossois en François. *Lyon, Jean Pillehotte*, 1583, *in* 16 Du Verdier, Bibliothéq. Franc., *pag.* 12, 15. Ribadeneira & Alegambe *pag* 248, *nomment le Traducteur* Michel Coyssard. *C'étoit un Jésuite.*

(50) *Je trouve ainsi le titre de cet écrit dans la* Bibliothéq. de Mr. Bigot, *aux Octavo, num.* 2129: L'Anti-Jésuite de Jean de Serres, Nismes, 1584, in 8.

(51) *Voici le titre de cet Ouvrage tel que le donne* Possevin, Apparatus Sacri *pag.* 898: JOANNIS HAYII, Scoti, Societatis Jesu, in Academia Turnonia Theologiæ Professoris, atque Artium Decani, Disputationum Libri II, in quibus calumniæ & captiones Ministri Anonymi Nemausensis contra Assertiones Theologicas & Philosophicas in eadem Academia anno 1581, propositas, discutiuntur. Lugduni, apud Joan. Pillehotte, anno 1584. Alegambe, *pag.* 248, *marque que c'est un in* 4.

(52) Jo. Clessii Elenchus consummatiss. unius seculi Librorum, *Francof. Jo. Saurius*, 1602, *in* 4, *pag.* 524. Draudii Biblioth. Exotica, *pag.* 49.

y a tout lieu de croire qu'il étoit membre de cette Académie (*I*). Il est certain qu'il a été Ministre à Nismes (*l*), & puis à Orange (*m*) : peut-être l'a-t-il encore été dans le Dauphiné, comme le dit Mr. Bayle (*n*), & nommément à Montelimart comme le prétend Mr. Allard (*o*); mais, ni l'un ni l'autre ne le devoit avancer sans preuve. Un Auteur Allemand lui a donné le titre d'Aumonier ou de Chapelain de Henri IV. (*p*). C'est mal-à-propos, je pense; puisque les François n'en parlent point. On l'a accusé de prévarication dans l'éxercice de son Ministére, d'avoir contribué au change-

(*l*) *Il fut comme tel Député du Bas Languedoc au Synode tenu à Vitré, en Mai* 1583. *Voyez les* Synodes des Eglises Reformées de France, *Tom. I, pag.* 156.

(*m*) *Il fut comme tel Député de la Principauté d'Orange &c. au Synode tenu à Saumur, en Juin* 1596. *Voïez les* Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 195. *Voiez aussi les* Salmonées du Sr. Guillaume de Reboul, *Livr. II, pag.* 121, & 140. *d'Edition d'Arras, chez Guillaume de la Rivière, en* 1600, *in* 12. Cayet, Chronol. Noven. *Tom. II, folio* 547. L'Histoire de la Vie de Mr. du Plessis Mornai, *pag.* 231; & *les* Remarques sur la Confession de Sanci, *pag.* 387.

(*n*) Bælii, Epistola de Scriptis Adespotis, *a calce* Conjecturar. Jo. Deckerri de Script. Adesp. *pag.* 379.

(*o*) Bibliothéque du Dauphiné, *pag.* 104.

(*p*) Is [*Serranus*] Henrici IV. R., antequam Pontificiam Religionem amplecteretur, a Confessionibus, &c. Meibomius, de Scriptor. Historiæ Gallicæ, *in* Isag. in Notit. Scriptor. Histor. Gallicæ, *pag.* 15.

Joanni Calviniano Serrano (53). Sotuel, qui dit, qu'on l'a trouvé parmi les Papiers de l'Auteur, & qu'on le conserve en manuscrit dans les Archives du College des Jésuites de Rome (54), n'en remarque aucune autre particularité: ainsi, je ne saurois dire s'il est antérieur ou postérieur à la *Defensio* de Jean de Serres. Au dernier cas, ce Ministre n'auroit point eu le dernier dans sa dispute avec les Jésuites. Quoi qu'il en soit, il fut un de leurs plus zélez adversaires; il les dépeignit comme les Ennemis les plus dangereux de l'Etat aussi-bien que de la Réligion; & les Pasquiers & les Arnauds ne les ont guéres poussé plus vivement que lui. Je me contenterai d'en donner pour preuve ce passage de sa Dédicace à Mr. de Lesdiguieres: *At inter omnes erroris patronos Jesuitæ nunc primas facile tenent, idque in tristi Regni hujus tragœdia, quam* IPSORUM ARTIBUS ET MINISTERIIS *sic excitavit veritatis hostis, ut verborum diris furorem armorum intorquens, impotentius crudeliusque desæviret. Si enim de incivilis, potius quam civilis, belli* (*quo misera Patria jam pridem divexatur*) *principiis & causis dubitarunt Galli hactenus, Religionis præjudicio quodam sic affecti ut eo inclinarent ubi veritatem esse arbitrabantur; nunc certe e rebus ipsis possunt vere & solide perspicere quinam & quales sunt in Religionis re ii, qui Naturæ & Regni leges ita sunt moliti pervertere, ut legitimo primum Rege per Monachum* (*ne quid Romanæ deesset scenæ*) *necato; dein legitimo Regni hærede* (*si eventus consiliis respondisset*) *per vim peregrinam exturbato, Regnoque ad insensissimos Regni hostes translato, Galliam funditus everterent. Hoc Jesuitarum nimirum pensum; qui, ut tria vota ex instituto suo profitentur, sic hoc eis maximum, quod suos Hispaniæ Regi per Sacramentum obligant. Inde nata de peregrino imperio in Gallia stabiliendo phrænesis, quæ in ipsis pæne incunabulis emortua, peregrinis documento fuit, neque Jesuitarum neque Impostorum ullorum præstigiis Galliæ Regnum commutari ullo modo posse.* Je trouve encore dans la *Bibliotheca Exotica Draudii* pag. 19, une *Réponse aux cinq prémiéres & principales demandes de Fr.* Jean Hay, *Moine Jésuite, Geneve* 1586, *in* 8°. Cela pourroit bien apartenir à la dispute de De Serres.

(53) Alegambe, *pag.* 248.

(54) Bayle Dict. Article HAY [Jean] Remarq. [*A*].

Mr. Baillet ne connoissoit guéres bien les Ouvrages de nôtre De Serres, puisqu'il s'est contenté de nommer tout simplement *l'Anti-Jesuite de Jean de Serre, Ministre Huguenot*; & de dire qu'il *le confondroit volontiers avec l'Anti-Jésuite qui parut in* 8°, *du temps de Henri le Grand, sans nom d'Auteur, d'année, ni de lieu d'impression*, & qu'il ne *croit pas même qu'on doive distinguer de celui dont Richeome fait mention parmi les Camarades de l'Anti-Coton* (55). C'est véritablement confondre ensemble des choses fort différentes les unes des autres, & c'est tomber dans diverses fautes assez considérables. I. Il est très sûr, comme on vient de le voir, qu'il y avoit plusieurs écrits de De Serres intitulez *Anti-Jésuites*, les uns Latins, les autres François. II. Il n'est pas moins sûr qu'ils parurent tous sous le Regne de Henri III, & nullement sous celui de Henri IV. III. Les Anti-Jésuites de De Serres sont des Livres de pure controverse; & celui que cite Richeome est un Livre de Politique, qu'il range par cette raison *là parmi les Camarades de l'Anti-Coton*. IV. L'Anti-Coton ne parut qu'après la mort de Henri IV; & par conséquent un *Anti-Jésuite, Camarade de l'Anti-Coton*, ne sauroit avoir *paru du tems de Henri le Grand*. V. Il y avoit déjà fort longtems que de Serres étoit mort lors que Henri IV, fut assassiné; & par conséquent il ne sauroit être regardé comme l'Auteur d'un Ouvrage qui n'a du paroître qu'après la mort de ce Prince. VI. L'Anti-Jésuite cité par Richeome est effectivement un Ouvrage composé depuis & à l'occasion de la mort de Henri IV: cela paroit dans tout le Livre de ce Jésuite (56); & il est étonnant que Mr. Baillet s'y soit trompé. VII. Il est intitulé *Anti-Jésuite, ou Discours au Roy contre les Jésuites sur la mort de Henri IV*; & ce titre seul réfute Monsr. Baillet. VIII. Il ne parut point *sans nom d'année ni de lieu d'impression*, le titre porte au contraire qu'il fut imprimé *à Saumur, en* 1611, *in* 8°, (57). On l'a réimprimé depuis en 1626, in 8°, sous le titre de *Courrier Breton* (58). IX. Ce n'est donc point un Ouvrage qu'on puisse *confondre* avec les Anti-Jésuites de De Serres, ni qu'on ne *doive point distinguer* d'un autre qui ait paru du tems de Henri le Grand. X. Enfin, sous le Titre d'*Anti-Jesuite qui parut in* 8°, *du tems de Henri le Grand, sans nom d'Auteur, ni d'année, ni de lieu d'impression*, c'est peut-être imaginer un nouvel Ouvrage, qui n'a jamais éxisté, & qui n'auroit aucun rapport, ni avec les Ecrits de De Serres, ni avec ceux qui ont tenu lieu de camarades à l'Anti-Coton.

(55) Baillet, des Anti, *Tom. I, pag.* 196.

(56) *Voïez son* Examen Catég. de l'Anti-Coton, *pag.* 136, 541, &c.

(57) Biblioth. Jo. Giraud, *Octavo, num.* 4917. *Je viens de trouver dans les* Mémoires de P. de l'Estoile, *Tom. II, pag.* 378, *sous l'année* 1611, *que cet* Anti-Jesuite paroissoit lors; *qu'hors les* injures il n'y faut rien chercher; *que* l'Auteur est BON ESTAT jeune homme; & *que* le Facteur de la Guillemot en fut prisonnier.

(58) Bibliot. Jo. Giraud, *Octavo, Num.* 4918.

(*I*) *Il y a lieu de croire qu'il étoit Membre de l'Académie de Nismes.*] Outre la preuve qu'on en pourroit tirer de ce que cette Académie le chargea de la dispute dont on vient de parler dans la Remarque précédente, il y a quelque chose, tant dans la Lettre que Joubert lui adresse, que dans la Réponse qu'il lui fit, qui porte à le faire croire. *Quum hodie*, dit Joubert (59), *in media* PRÆLECTIONE *tua, longe doctissima & elegantissima, coram ornatissimo cœtu, ad me conversus . . . . . sententiam meam expetere visus sis, super* τῆς Ἐντελεχείας *germana significatione, &c. Meum est potius*, dit De Serres (60) . . . . . *tibi gratias agere maximas, quod hos nostros conatus de* HUJUS ACADEMIÆ *ruderibus tam importuno tempore instaurandis præsentia tua honestare volueris . . . . . Peto igitur a te etiam atque etiam, ut & æquo & bono de re tota judices, personæ meæ, occupationum*, AUDIENTIUM *quibus proprie operam navo, temporisque habeas rationem . . . . . & tunc maxime quum juniores* (*quorum respectus oculis meis tunc observabatur*) *sunt docendi . . . . . .* Je ne reste en aparence ainsi dans l'incertitude que parce que dans la suscription des deux Lettres addressées à De Serres, je ne vois point qu'on lui donne aucun Titre Académique. Voïez cette suscription ci-dessus dans la Remarque (*F*). Je viens de trouver qu'à l'occasion d'un Livre, intitulé *Academiæ Nemausensis Leges, anno Domini* 1582, *instauratæ & emendatæ, Nemausi* 1582, *in* 4°., le Pére le Long dit (61), que *De Serres estoit alors Professeur en Théologie & Ministre* à Nismes; mais, comme il ne dit rien de semblable dans le Mémoire qu'il a dressé sur cet Auteur, on ne peut que rester dans le doute.

(59) Jouberti Opera, *Tom. II, pag.* 228.

(60) *Ibid. pag.* 229, 230.

(61) Le Long, Biblioth. Hist. de la France, *Num.* 17015.

gement de Réligion de Henri IV, d'avoir favorisé les desseins de la Cour au desavantage de son parti, & d'avoir enfin abandonné la Réligion Réformée pour passer dans la Romaine; mais il y a lieu de croire que c'étoit sans fondement (*K*). Il obtint en 1597.

(*K*) *On l'a accusé de prévarication, ... d'avoir contribué au changement de Réligion de Henri IV, ... & d'avoir enfin abandonné la Réligion Réformée; mais il y a lieu de croire que c'étoit sans fondement.*] S'il n'y avoit que Florimond de Remond, & le Perronniana, qui intentassent cette accusation à De Serres, on pouroit avec raison ne se pas arrêter beaucoup à ce qu'ils en disent (62): on sait assez que le prémier ramassoit à dessein, & sans aucun choix, tout ce qui pouvoit noircir & décrier les Réformez; & l'on n'ignore point que l'on fourre sans beaucoup d'éxamen dans les Recueils, de la nature du second, tout ce qu'on s'imagine avoir entendu dire à un Homme de Lettres, & quantité de choses, sur lesquelles il n'y a nul fonds à faire (63): mais, d'Aubigné, zélé Protestant, lui intente la même accusation, tant dans son Histoire Universelle, que dans sa Confession de Sanci (63*); & cela n'a point manqué d'être copié par les Auteurs qui l'ont suivi. Cependant lors qu'on éxamine tant soit peu la chose, il paroit, que d'Aubigné a été trop décisif, & que quelque raison secrette, soit de ressentiment, soit de zéle outré, l'a porté à traiter De Serres d'une maniére si desavantageuse. Je ne m'árrêterai point à ce qu'il dit dans sa Confession de Sanci; il y outre presque toujours extraordinairement les choses: je m'en tiendrai donc à ce qu'il dit dans son Histoire. Il y raconte que *le Ministre De Serres* (64), . . . *Personne* . . . *de grand savoir & autorité* . . . . . *en Languedoc* (65), . . . *& qui avoit* 10000. *escus à solliciter* (66), fut un de ces *Ministres avaricieux & affamez* qu'*on pratiqua*, & qu'on trouva *propres pour oster au Roi l'horreur qu'il avoit pour le Siége de Rome* (67); & que lors de l'Assemblée de Chastelleraut, s'étant laissé séduire avec Rotan, Morlas, & quelques autres, aux artifices & aux flateries de la Cour, il eut la foiblesse de favoriser les desseins qu'elle avoit formés au desavantage du parti Protestant (68). Monsr. Benoit n'a point oublié cela dans son Histoire de l'Edit de Nantes: il raporte pre que mot à mot, sans le citer néanmoins, la seconde partie de ce passage de d'Aubigné; mais il applique mal-à-propos au tems du changement de Henri IV., en 1593, ce que d'Aubigné n'avoit entendu que du tems de l'Assemblée de Chastelleraut, en 1597. (69). Le Père le Long se trompe, lors qu'il dit que *d'Aubigné dit . . . . . que De Serres fut l'un des quatre Ministres, qui avoua à Henri IV, qu'on pouvoit se sauver dans la Réligion Romaine* (70). C'est Mr. Allard qui a rapporté cela: voici ses termes: *De Serres fut l'un de ceux qui dirent à Henri IV. qu'on pouvoit se sauver dans l'Eglise Romaine* (71). Il avoit apparemment en vue ce passage de d'Aubigné, & il n'est point sorti des bornes que cet Historien s'étoit prescrites: mais l'Editeur des Synodes des Eglises Réformées de France a étrangement abusé de ce témoignage de d'Aubigné; car, bien loin de s'en tenir au Récit pur & simple de cet Historien, il n'a point fait de difficulté de le changer entiérement, & de décider tout net que De Serres se révolta avec Morlas, Cayet, & de Vaux (72). Il ne cite néanmoins que d'Aubigné, qui ne dit rien de semblable, & qui ne parle que de la Révolte du seul Cayet; & quelque chose de moins excusable encore, c'est que ce qu'il donne à ses Lecteurs comme un passage de d'Aubigné, & qu'il a pour cet effet accompagné de Guillemets à la marge, n'est qu'un lambeau de la façon de l'Editeur même, & tout-à-fait différent de ce qui se lit dans l'Histoire de d'Aubigné. Sans s'exposer à ce reproche, il auroit pu trouver dans le *Perronniana* une preuve positive de ce qu'il avançoit contre nôtre De Serres; car voici ce qu'on y débite. „ De „ Serres étoit Catholique Romain. Je luy ay vû „ faire son Abjuration entre les mains du Légat le „ Cardinal de Florence (73); mais il ne fit pas „ sa Déclaration, parce que l'on esperoit qu'il fe„ roit quelque pront parmi ceux de la Réligion. „ En ce tems Monsieur de Sancy se convertit, & „ fut cause qu'il se hatât & qu'il se déclarat, & „ luy dit: *Monsieur, si j'avois ma famille & tout „ mon bien icy, je n'arreterois pas à me décla„ rer* (74)." Mais, quel fonds peut-on faire, tant sur cela, que sur ce qu'avance d'Aubigné, lors qu'on sait d'ailleurs que De Serres a toujours été honorablement traité, même après sa mort, par les Synodes des Eglises Réformées, qu'il fut même chargé par celui de Saumur de répondre aux Ecrits de Cayet devenu Catholique (75), qu'il fut toujours en singuliére estime auprès de divers bons Réformez, & entre autres auprès de Mr. Du Plessis (76); & enfin qu'il n'abandonna jamais l'Eglise Réformée dans le sein de laquelle il est certain qu'il est mort, puis qu'on ne le voit point, comme Cayet & tant d'autres, dans les Listes des Apostats que les Eglises Réformées ne manquoient point de faire mettre à la fin de chacun de leurs Synodes (77). Il est vrai, que le Synode tenu à Montauban, en May 1594. lui demanda compte de certains deniers qui avoient passé par ses mains (78), qu'il courut quelques bruits desavantageux de lui au commencement de l'année 1596, & qu'il s'en plaignit amérement à Mr. Du Plessis, à qui il dit qu'il se réjouït fort *de sentir approcher l'aube du Synode* de Saumur, parce qu'*en cette lumiére* il *espere qu'on contera ses pas* (79): mais, puisque ce Synode reçut sa justification au sujet de ces deniers, qui furent déclarez Roïaux & non Ecclésiastiques (80), qu'on ne laissa pas de l'emploïer en diverses choses importantes (81), & que très peu de tems avant sa mort il écrivit encore à Casaubon qu'il consacroit le reste de sa vieillesse au service de la même Eglise, à laquelle il avoit donné sa jeunesse (82); n'a-t-on pas tout lieu de douter de la solidité de ces Accusations? On en doutera apparemment encore plus, si l'on observe que les Personnes d'un esprit doux & modéré sont presque toujours exposées aux injures & aux violences des esprits ardens de leur parti: De Serres étoit fort pacifique & grand ami de la concorde (83); & les injures qu'on répandit contre lui n'ont peut-être point d'autre origine. Il est très apparent au moins, que les bruits desavantageux, qu'on fit courir contre lui, n'estoient pas bien fondez, que ses ennemis poussérent trop loin leurs soupçons & leur animosité contre lui, & qu'il n'y a

(62) *Voyez ci-dessous les Citations* [73 & 74].

(63) *Voyez particuliérement pour le* Perroniana, *ce qu'en dit le* Chævreana, *pag.* 158.

(63*) *Livr. II, Chap. IV, IX, &c.*

(64) D'Aubigné, Histoire Universelle, *Tom. III, col.* 405.

(65) *Là-même, col.* 501.

(66) *Dés l'an* 1580, *Tom. II, col.* 1004, *il lui avoit déjà reproché la même chose, & principalement d'avoir caballé pour s'opposer à la prise des Armes par les Réformez de Languedoc.*

(67) *Là-même, col.* 404, 405.

(68) *Là-même, col.* 626.

(69) *Voyez* l'Histoire de l'Edit de Nantes, *Tom. I, pag.* 92.

(70) Bibl. Historica, *pag.* 952. *col.* 2.

(71) Allard Bibliothéque de Dauphiné. *pag.* 204.

(72) Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 221, 222.

(73) *Remarquez que* Florimond de Remond *se contente de dire, que* si on ne luy eust avancé ses jours, il vouloit revenir à l'Eglise Catholique, ... *& que* mesmes ses Lettres envoïées au Légat du St. Siege le tesmoignent. *Voyez son* Anti-Papesse, *Chap. XXIII, pag* 194, *d'Edition de Paris*, 1607, *in* 8. Louïs de Mortagnes [*ou* Richeome] *dans sa* Reprimande aux Ministres sur la Déclaration d'Edmond, prétendu Jésuite, *imprimée* à Tournon, en 1601, in 12. *citée dans la* Bibliothéque de Richelet, *pag. cviij, avance le même fait.* Dès lors, *dit-il*, Arnaud, Ministre de Geneve, natif de Champagne, ... commença à minuter son départ en secret, de peur qu'il ne fut arresté par l'arrest de quelques mauvais morceau [comme un peu devant il estoit advenu au Sieur de Serres, Ministre, & à sa Femme, sur le poinct qu'il se vouloit déclarer Catholique, ayant escrit sa Résolution à Mr. le Legat].

(74) Perroniana, *pag.* 349. *Mr. le* Du Chat *met cela au commencement de l'année* 1597, *environ dix mois après le Synode de* Saumur, *tenu en May* 1596. *Voyez ses* Remarques sur la Confession de Sancy, *pag.* 388.

(75) Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 209.

(76) *Voyez ses* Mémoires, *Tom. II, pag.* 652, *& au* Supplément, *pag.* 167.

(77) *Voyez ces* Listes *dans le* Recueil des Synodes des Eglises Réformées de France.

(78) Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 187. *Peut-être s'agit-il là des* 10000. *escus, dont* d'Aubigné *parle ci-dessus Citation* [66], *& pour lesquels il l'appelle* Solliciteur d'Assignations, *Livr. II, Chap. IV. de la* Confession de Sancy.

(79) Mémoires de Philippe de Mornay, Seigneur du Plessis, *Tom. II, pag.* 651.

(80) Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 208.

(81) *Là-même, pag.* 205.

(82) *Quantulus sum, hos canos eidem Ecclesiæ sacro, cui juventutis florem dedicavi, donavi.* Serranus, Epist. ad Casaubonum, XIX. Appendicis ad Casaubonianas, *pag.* 651, *col.* 1. *Elle est datée du* 11. *Aoust* 1597.

(83) *Lisez ces Paroles de l'Epître Dédicatoire de sa* Defensio Autorit. Ecclesiæ *à Mr. de Lesdiguieres:* Cæterum mihi [ut ingenue de ingenio meo testor] non placent in Religione acres Dissertationes: ac proinde institui nunc potius de Veritate dicere, quam pro Veritate. Mihi enim per-

a aucun fonds à faire sur le Récit du *Perroniana*. Le témoignage avantageux que Casaubon, qui le connoissoit particuliérement, a rendu à sa mémoire, ne permet presque point d'en douter; & je le rapporterai d'autant plus volontiers qu'on y verra en quelle estime étoit De Serres auprès des plus honnêtes gens. *Meas periisse non dubito*, dit-il à Monsr. de Thou dans une Lettre du . . . Juillet 1599 (84), *quas ante aliquot menses* JOANNI SERRANO *tradideram, iter isthuc cogitanti: ille vero*, quod tu non nescis, μακαρίτης *postmodum factus, cœlo terras commutavit. Qui tuus est in literas amor, doluisti haud dubie obitum hujus viri, & quam in eo fecit Respublica literaria jacturam. Mihi quoties venit in mentem, subit statim illa cogitatio, hem homunculi quid sumus, cum recogito! Quam multa enim hominis incœpta* ἄωρος *hic* θάνατος *abrupit? Memini narrare illum mihi in Musæo meo paucis antequam decumberet diebus, quæ & quanta in literarum vario genere moliretur* (85). *Memini etiam authorem tum illi fuisse, ut ne tam multa simul aggrederetur; sed unum aliquod potius ex omnibus eligeret argumentum, in quo vires nervosque ingenii contenderet. Vitæ enim, ajebam, summa brevis spes vetat incboare longas. Quasi omen verba mea habuissent, quod metuebam, paullo mox evenit.*

Monsieur le Du Chat croit avec beaucoup de fondement, que *le sujet qu'eurent les Réformez de soupçonner Mr. De Serres d'être infidéle à leur parti, c'est qu'il avoit . . . . . voulu se mêler d'accommoder les deux Réligions, ... & qu'il avoit composé . . . . . & fait imprimer à ce sujet* . . . . . . un certain *Projet de Réünion* (86). C'étoit de Cayet, qui parle en passant de ce Projet de Réünion (87), qu'il avoit appris à le connoître; mais, il ne nous dit point non plus que lui ce que ce pouvoit être. Je croi l'avoir découvert. De Serres avoit composé un *Recueil des Livres des anciens Docteurs, pour prouver que nôtre Réligion est ancienne & Catholique, & celle du Papisme nouvelle & particuliére* (88), & ce Recueil devoit être intitulé *Harmonie, &c.* (89). Dès l'an 1594. il avoit proposé au Synode de Montauban de faire éxaminer ce Recueil, & ce Synode lui avoit ordonné d'en faire faire trois copies pour être éxaminées par diverses Eglises; mais sur les remontrances de l'Auteur, le Synode de Saumur tenu en 1596. l'avoit déchargé de cette formalité, & lui avoit permis de faire imprimer son Ouvrage à Geneve ou à la Rochelle, après l'avoir communiqué aux Pasteurs & Députez de la Province, où se feroit l'Impression (90). Je suis fort trompé si ce Recueil & le Projet de Réünion dont on vient de parler, ne sont une seule & même chose, & si ce n'est l'Ouvrage intitulé *Apparatus ad fidem Catholicam, sive de Principiis Religionis Christianæ communi omnium consensu semper & ubique ratis*, que De Serres fit imprimer à Paris, en 1597, in folio (91), peut-être sans la participation des Députez, ni des Pasteurs. Ce qui me porteroit à le croire, c'est que je vois que ce Livre fut dénoncé avec quelques autres au Synode de Montpellier en 1598, par les Eglises de Geneve, de Berne, de Basle, du Palatinat, & quelques autres (92); & que sur cette dénonciation le Synode enjoignit aux Eglises de s'en donner de garde & le condamna, *comme contenant plusieurs Propositions erronées, à savoir que la vérité de la Doctrine a toujours demeuré en son entier entre tous ceux qui se disent Chrétiens; que ceux de l'Eglise Romaine ont les mêmes Articles de Foi, les mêmes Commandements de Dieu, les mêmes Formulaires de Priéres, le Batême & les mêmes moiens que nous, pour parvenir au salut, & que par conséquent ils sont la vraie Eglise; que la dispute n'est que de mots, & non pas de choses, & que les anciens Conciles & les Ecrits des Pères doivent être les Juges de nos Différens* (93), *& que de plus ces mêmes Auteurs citent les Canons de Gratian sous le nom de l'Eglise Catholique, nous imputant les schismes & les guerres survenues en ce Roiaume, & plusieurs autres choses de cette nature* (94). Je ne sai pour quelle raison le Synode suivant, tenu à Gergeau en 1601, chargea de nouveau l'Eglise de Paris de revoir cet *Apparatus*, & d'éxaminer si les Propositions censurées y étoient bien contenues (95). Peut-être avoit-on trouvé la décision du Synode de Montpellier trop precipitée. Quoi qu'il en soit, l'Eglise de Paris fut censurée dans le Synode tenu à Gap en 1603. de n'avoir point éxécuté cette commission (96); & je ne vois point qu'il en ait été parlé dépuis. Monsieur Benoit ne fait aucune mention de tout ceci; & c'est quelque chose d'étonnant qu'il n'ait rien dit de plus de De Serres, que ce qu'on a vu au commencement de cette Remarque. Peut-être n'a-t-il pas regardé comme fort certain tout ce que d'Aubigné en avoit raconté.

Cet Article étoit déja tout dressé lorsqu'en relisant les Lettres de Casaubon, j'y ai trouvé avec plaisir le passage qu'on va lire: la Note marginale, que Colomies y a ajoûtée, met hors de tout doute ce que je n'avois avancé que comme une conjecture touchant le Projet de Réünion de De Serres; & je le mets d'autant plus volontiers ici, qu'il peut faire voir à quoi l'on s'en doit tenir sur son chapitre. „ Quant à feu Monsieur De Serres," dit Casaubon dans une Lettre à Corneille van der Myle, datée de Londres le 14. Juillet 1612, „ ce que vous dites est très vray (97). J'estois en Languedoc, „ quand il mourut. Ce n'est à moy de juger de „ son intention, ni de ceux qui l'ont si estrangement condamné (98). Seulement dirai-je, que „ si le dit Sieur n'a eu autre desir, que de servir à „ la paix en l'Eglise de Dieu, *salva veritate*, il „ est plus louable pour ce dessein, que ne sont ceux „ qui par leurs nouveautez troublent l'Eglise. *Est „ genus hominum, qui putant ante hos centum fere „ annos cœpisse mundo apparere veram Ecclesiam, „ quæ nullo priore seculo fuerat visa. Horum amentiam ego ex animo detestor; atque ita judico, non „ magis nocere Ecclesiæ Dei Pontificios, dum errores vetustatis obtentu hodie tuentur; quam homines novitatum amantes, qui S. Scripturam ex libidine sua interpretantur, & quidquid suis interpretationibus non convenit falsum & impium „ putant."* De Serres n'est donc point un Prévaricateur, comme le veulent d'Aubigné, Allard, & Mr Benoit; ni un Révolté, comme le prétendent Florimond de Remond, le Perroniana, & l'Editeur des Synodes des Eglises Réformées de France; mais simplement un de ces Pacificateurs de Réligion, qui ne satisfont d'ordinaire aucun des Partis qu'ils veulent concilier, & qui s'attirent presque toujours certainement la haine du leur. Il est étonnant que Grotius, qui étoit lui-même un de ces Conciliateurs de Réligion, n'ait point connu sous cette idée nôtre De Serres, & ne l'ait point mis comme tel au nombre de ceux dont il a fait le détail dans cette belle Epigramme, qui finit ses Annotations sur la Consultation de George Cassandre:

D E

persuasit experientia, ut quærendo inveniri, sic altercando amitti veritatem, & vanitatem cum infelici discordia immitti. Veritatem autem cum vanitate commiscere, [ut immoderati mediatores solent] mihi execrabile adulterium est . . . . . . Certe, me bonam ætatis meæ partem in hoc studio impendisse, unico veritatis illustrandæ, concordiæque promovendæ consilio, Deus mihi testis.

[84] Casauboni Epistola MXX., *pag.* 593. *Editionis Almeloveniana.*
[85] *Voyez ci-dessous Remarque* (*N*).
[86] Remarques sur la Confession de Sanci, *pag.* 387, 388.
[87] Cayet, Chronolog. Novenaire, *Tom. II, folio* 547.
[88] Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 186. *Voyez ci-dessous Citation* (   ).
[89] *Là-même, pag.* 206. Defensio Author. Ecclesiæ, *pag.* 4.
[90] Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 206.
[91] *Voyez ci-dessous Remarque* (*N*).
[92] Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 222.
[93] Reboul, *dans ses* Salmonées, *Livr. II, pag.* 121, *dans l'Edition d'*Arras, chez Guillaume de la Riviere, en 1609; *remarque que* De Serres *étoit tenu pour suspect par les Reformés, pour s'avancer trop avant dans l'antiquité.*
[94] *Là-même. Voyez aussi la* Discipline des Eglises Réformées *de l'Edition de* J. d'Huisseau, Saumur, en 1606, in 12., *pag.* 120.
[95] Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 240.
[96] *Là-même, pag.* 265.
[97] *Il faut expliquer cela du dessein qu'avoit eu Mr.* De Serres, *d'accorder les Réligions; ce qu'il témoigna. publiant le Livre, intitulé* Apparatus de Fide Catholica *en* Colomies.
[98] *Voyez ci-dessus Citation* (94).

1597. le Titre d'Historiographe de France (*L*); & pour lors il avoit déja publié son *Inventaire de l'Histoire de France* (*M*), celui de tous ses Ouvrages qui l'a le plus fait con-

DE MODERATORIBUS.

Qui gaudes Batavis quod aheneus adstat *Erasmus*,
Præmia sed meritis ista minora putas:
Qui quod *Cassandri* veracia scripta teruntur
Cordesio (99) grates hæc bona propter agis:
Quem prædulce juvat stillante *Melanchtone* nectar:
Qui *Wiceli* chartas, *Modreviique* legis:
Qui pia vota probas *Spalatinis* insita Libris,
Deque decem velles non periisse duos:
Quique putas *Regem* multum sapuisse *Britannum*,
Cum sua mandavit sensa *Casaubonidæ*:
Accipe, sed placidus, quæ si non optima, certe
Expressit nobis non mala pacis amor:
Et tibi dic, nostro labor hic si displicet ævo,
A grata pretium posteritate feret (100).

(99) Jean des Cordes, *Chanoine de Limoges, fit imprimer à Paris, en 16.., in folio, toutes les Oeuvres de* George Cassandre. *La Bibliothéque de ce Chanoine, dont Naudé fit imprimer le Catalogue à Paris, en 1643, in 4. fut le fondement de la Bibliothéque Mazarine.*

(100) Hug. Grotii, in Continuat. G Cassandri Annotata &c, *pag.* 255.

Je ne sai s'il a été inconnu de même à Gaffarel, qui a fait une Liste des Conciliateurs de Réligion dans sa *Quæstio Pacifica* (101); mais il est sûr qu'il ne l'a point été à Mrs. Colomiés & Graverol, qui ont aussi donné de semblables Listes; ils en ont parlé, le prémier dans ses Opuscules (102), où il le met avec Erasme, Swazerd (103), Wicelius, Cassander, Modrevius; & avec Casaubon, Baudius, Grotius, & la Milletiére; & le second dans son Traité *de Religionum Conciliatoribus* (104), où il ajoûte à ce nombre Charles du Moulin, François Baudouïn, Hermannus Bodius, Samuel Petit, Guillaume Forbes & son Editeur, Pierre Baron, Jean Burnes, un Ministre de Nismes, dont se souvient André Rivet (105), Truccesius, Vehus, & Aléxandre Morus. Il y en auroit pu joindre divers autres, dont il est parlé dans le Chapître II. de la V. partie des *Animadversiones Philologicæ & Historicæ* de Mr. Crenius, qu'on peut fort bien regarder comme une espéce de Supplément à ces Listes (106), & nous pourions encore y mettre Louïs du Laurens (107), Aléxandre d'Yse (108), & plusieurs autres, dont aucun des trois n'a parlé. Le prémier & le dernier se sont contentés, l'un de nommer De Serres, l'autre de donner le Titre de son Ouvrage, & le second n'en raconte qu'un seul fait; mais il est si singulier, & concerne si particuliérement son Projet de Réünion, que je ne saurois me dispenser de le rapporter ici. *De Johanne Serrano*, dit-il (109), *quidquam nihil dicere opus est. Nec enim unquam suam ea de re sententiam literis mandavit, etsi, uti ex* Apparatu ad fidem Catholicam *patet, maxime voluerit. Cum enim in Suburbio Arausionensi, quo majoris tum otii tum quietis gratia se se receperat, ad invenienda quædam media componendis Religionibus idonea omnes animi nervos intenderet, vocem nescio quam dicitur audivisse, diserte admonentem, ut a consilio, quod nunquam posset ad exitum perducere, quam primum discederet. Qua voce territum eum, & ab instituto plane deterritum fuisse aiunt. Atque hinc factum scilicet arbitrantur, ut opus, quod jam animo informaverat, non ausus fuerit typis committere. Huic de Serrano sive Historiæ, sive Fabulæ, crede si lubet. Sin contra, agnosce saltem nos summis debere laudibus efferre viri maximi sapientiam; cujus exemplum utinam sequerentur tot molesti ac importuni caduceatores, quorum opera incrudescere potius quam leniri aut imminui dissidia, quotidiana patescit experientia.* Après tout ce qui a été dit ci-dessus des démarches des Synodes contre son écrit, jugez avec combien peu de fondement l'on débite ici qu'il n'a jamais rien publié de ses sentimens touchant la Réünion des Réligions: remarquez, à propos de cette voix, qui le détourna de les publier, qu'il n'y a point de Sociétés qui n'ait ses visions & ses miracles; & observez qu'on le louë fort d'une docilité qui n'est guéres louäble, s'il ne s'est abstenu d'écrire que parce qu'il en fut détourné par une voix qui l'épouventa.

(101) Bibliotheca J. Giraud, *pag.* 121, & Graverolius, de Religionum Conciliatoribus, *pag.* 101.

(102) Colomiés, Opuscules, *pag.* 40, 41.

(103) Melanchthon.

(104) *Pag.* 67—71. *Ce Traité intitulé:* Johannis Rolegravii, Tractatus de Religionum Conciliatoribus, *a été imprimé* à Lausanne, chez Martin Vigelius, en 1674, in 12. *On voit que* Rolegravius *est l'Anagramme de* Graverolius: *Mr.* Placcius *dit mal* Rollegravius.

(*L*) *Il obtint en 1597. le Titre d'Historiographe de France.*] C'est ce que nous apprend Bongars dans une Lettre du 28. Mart 1597. *J'apprens*, dit-il, *que De Serres a été erigé maintenant en titre d'Historiographe du Roi, dont il a de bons gages.* A quoi il ajoûte cette remarque fort sensée, *vous jugez bien, ce qu'on doit attendre de cette sorte d'Historiens, qui sont louëz & payez, pour faire l'Histoire. Je ne sai si c'est une grande sagesse aux Princes, de faire fond sur le travail de ces Ecrivains mercenaires. Car, par ce seul titre, ils semblent faire une profession publique, qu'ils ont été achetez pour dire des mensonges* (110). La Popeliniére nous dit de plus que De Serres obtint le titre d'Historiographe après la mort de Nicolas Vignier, qui l'avoit eu avant lui; & en même tems il nous apprend quand a commencé cette charge. *Henri troisiéme*, dit-il (111), *prémier des Princes, vieux & nouveaux . . . . . honora le Sr. du Haillan du prémier estat d'Historiographe de France, qu'il fit ériger en titre d'office formé, avec appointement arresté de douse cens escus par an . . . . Ainsi Henri troisiéme esleva le prémier la qualité pure, simple & franche de l'Historien, au grade & tiltre honorable d'Historiographe de France, en la personne de Bernard de Giraud, Sieur du Haillan.* Sorel (112) remarque, & cela est confirmé par Mr. Bayle (113), que le même du Haillan reçut le titre d'Historiographe de Charles IX. Mais ce Prince n'attacha à ce titre aucun gage, comme le fit Henri III.

(*M*) *Son* Inventaire de l'Histoire de France.] Cet Ouvrage ne fut d'abord qu'un Abrégé de l'Histoire de France, depuis l'origine de la Monarchie jusqu'à la mort de Charles VI. Diverses personnes l'augmentérent depuis, sans rester dans les bornes que l'Auteur s'étoit préscrites; & il est devenu par-là un corps considérable, mais mal proportionné, de nôtre Histoire. C'est ce que l'on verra plus particuliérement expliqué ci-dessous.

On trouve à la tête de cet Ouvrage deux Discours intitulez, l'un JEAN DE SERRES *touchant l'Usage de ce sien Inventaire*, & l'autre *Plan ou Dessein de toute cette Histoire* (114). Il nous apprend là à quelle occasion il a composé cette Histoire, quel est le but, qu'il s'y propose, & de quelle maniére il a éxécuté son dessein. Il dit, I. Qu'aïant été poussé par les étrangers à composer en Latin l'Histoire des Troubles de la Réligion, que ce dessein lui aïant réüssi comme on l'a pu voir ci-dessus Remarque (*E*), & qu'aïant envie de le continuer jusqu'au tems auquel il écrivoit ce Discours (115), ... son *intention étoit* avant cela *de mettre devant les yeux, comme en un tableau, le Sommaire de l'Histoire ancienne . . . . nécessaire pour la liaison & rapport de ce qui* étoit ad-

(105) *In Præfatione* Animadversionum ad Annotata Grotii in Consultationem Cassandri.
(106) *Voyez aussi* Lipenii, Bibliotheca Theologica, *aux mots* Concordia Ecclesiastica, Conciliatio Religionum, Irenica, Syncretismus, Unio Ecclesiastica, *&c.*
(107) *Voiez touchant ses Projets & ses Livres les* Lettres de Mr. Simon, *Tom. I, Lettres I, & II.*
(108) *Voyez touchant son Livre la Remarque [A] de l'Article* YSE *du* Dictionaire de Mr. Bayle.
(109) Rolegravii [*id est* Graverolii] Tractatus de Religionum Conciliatoribus, *pag.* 99, 100.
(110) Bongars, *Lettre CLV.*
(111) La Popeliniére, Histoire Nouvelle des François, *Livre I, pag.* 375.
(112) Bibliothéque Françoise, *pag.* 373.
(113) Dictionaire, *Article* HAILLAN, *Remarque [C].*
(114) *Ces deux Discours ne se trouvent que dans les anciennes Editions: on les a mal-à-propos retranchés des nouvelles, par éxemple de celle de Paris en 1648, & des suivantes: ils se trouvent encore dans l'Edition de 1631.*
(115) *C'est-à-dire jusques vers l'an 1595.*

(116) De Serres de l'Usage de *son Inventaire*, *folio* † *viij*, & *verso*.

advenu de son *temps : mais*, ajoûte-t-il (116), *le jugement de mes dits amis m'a fait prendre nouveau dessein, assavoir . . . . de vous donner l'Histoire entiére jusques aujourd'huy façonnée de ceste basse & légere taille, dont je vous offre maintenant la prémiére partie, comme un eschantillon de toute la piéce.* II. *Je me suis seulement présenté pour mire de mon dessein* DE CHERCHER LA VERITE' AVEC SON USAGE, *& vous donner quelque chose qui vous puisse soulager. Ne prenez donc point garde à mon Langage. Je vous offre cette simple vérité sans fard, laquelle j'ai soigneusement recherchée en beaucoup de bons Livres . . . J'ai donc estimé prendre un labeur qui ne vous sera inutile, si je vous fraye le chemin pour apprendre vôtre Histoire dans les Originaux, & avec moins de péine, & avec plus de fruict. C'est pourquoi j'appelle* INVENTAIRE *ce mien Essay, par l'adresse duquel vous voyez le sac & les piéces à vostre loisir. Que si je peux obtenir de mon Lecteur qu'il prenne la peine de conferer ce mien travail, avec ce que les autres ont escrit de ce sujet & vieux & nouveaux, me voilà deschargé de caution, avec certaine espérance d'obtenir tesmoignage de fidélité, & peut-être ensuite de quelque diligence. Au moins je n'apporte rien qui ne soit alambiqué de bons Titres & rapporté à son usage . . . . . Je protesteray seulement de ce qui me concerne. J'ay prins la regle, l'esquierre, le plomb, le compas, pour garder quelque proportion au sujet & au style, afin de dresser quelque chose qui vous puisse addresser à la solide vérité . . . . . . Mon seul but est le profit public. Ainsi je n'aporte pas un Abrégé, mais un Inventaire. J'ai puisé fidélement des sources de mesme que ceux qui m'ont devancé.* III. *J'ai distingué cet* INVENTAIRE *en trois parties, selon l'ordre des trois Races Royales. Au front de chacun lieu*, c'est-à-dire à la tête de chacune des trois Races, *je marque le nom des Rois & le temps qu'ils ont régné : sommairement, afin que d'abord on puisse remarquer tout ce qui est représenté au plus particulier Discours . . . . . Aux faits soigneusement représentez j'adjouste quelquefois mon jugement pour l'usage de l'Histoire, examinée par les maximes d'Etat : Aux faits, dis-je, qui sont advouez de tous ; car, quant aux autres, je les laisse, me souvenant, que je suis témoin & non pas juge, pour servir à ceux qui n'ont pu voir les Originaux. Je designe au commencement les eslections, & ensuite les naissances, vies, avantures, intentions, desseins, moeurs, compléxions de nos Rois ; les motifs, maniemens, changemens, traverses, issues, & succès de leurs affaires, en guerre, en paix, leurs entreprises, prinses de Villes & Pays, batailles, rencontres, victoires, pertes, avantages, desavantages, & autres choses remarquables en l'Estat. Et enfin je marque leur fin en leur mort, comme la catastrophe de leur vie, & closture de leur Regne. Mais afin de rendre ce Discours mieux proportionné à l'intelligence de nostre Monarchie, il estoit du tout nécessaire, de l'esclaircir par ce qui est avenu de plus signalé aux Estats étrangers, & principalement à ceux de l'Empire, théatres plus célébres de l'univers. A raison de quoy j'ay adjousté une soigneuse conférence de l'un & de l'autre avec nostre Royaume. Je suplie le sage Lecteur de peser avec attention ce que je raconte touchant les matiéres plus sujettes à controle, comme sont celles de l'Eglise ; car, je m'assure qu'il trouvera qu'en me contenant dans les bornes de l'Estat, & ne parlant nullement de la Réligion (pas glissant parmi les diverses humeurs de ce siécle) j'ai aussi parlé des déportemens politiques de Rome avec toute la sobriété que le sujet me pouvoit permettre. Je sai aussi que faisant profession d'escrire l'Histoire, on ne requiert pas de moy, ou que je desguise, ou que je taise la vérité.* Ce qu'il ajoûte mérite d'autant plus d'être remarqué, qu'il nous y apprend l'origine ou le rénouvellement d'une Pratique qui a été depuis d'une très grande utilité.

On ne prenoit presque aucun soin de marquer les dattes des événemens dans les Ouvrages Historiques : cette partie de l'Histoire, quoi que fort essentielle, étoit extraordinairement négligée ; & même, plûtôt que de s'en éclaircir avec quelque précision, on l'obmettoit tout-à-fait. De Serres reconnut ce défaut ; & pour y remédier, il rechercha avec beaucoup de soin les dates des événemens, qu'il avoit à emploïer, & les marqua dans son Histoire le plus exactement qu'il lui fut possible. Cet éxemple a été imité depuis par la plûpart de ceux qui l'ont suivi ; & c'est à lui qu'on est rédevable de l'avantage qu'on tire d'une Pratique si nécessaire & si utile. *Quant aux dates*, dit-il (117), *comme elles sont du tout nécessaires pour bien éclaircir l'Histoire, qui est le Registre du temps, aussi je m'y suis trouvé empesché ; cette lumiére ayant esté du tout mesprisée par les plus habiles Ecrivains, nez aux prémiers siécles ténébreux. Les doctes qui ont heureusement remanié ce mesme sujet avant moy, touchant au doigt ceste du tout notoire difficulté, ont trouvé un expédient, de faire peu ou point d'estat de marquer les dates. J'ai estimé, sous leur correction, que c'estoit couper le noeud, pour ne le pouvoir deslier. Qui m'a fait tant soigneusement roidir en ceste recherche, pour trouver quelque milieu à ces extremitez. Ainsi, j'ai distingué les plus illustres changemens, non seulement d'une Race à l'autre, mais dans les Races mesmes ; posant les dates au front de l'entier Discours, comme un terme pour limiter les terres. Davantage j'ay fidélement recueilly en gros les années de chasque Regne, & les ay distribuées en détail par tout le Regne, comme j'ay jugé plus vraysemblable par la suite des Actes publics & particuliers. C'est ce que j'ay faict aux plus anciens Regnes, ausquels on ne peut plus avant deviner ; mais aux Regnes plus approchans de nôtre siécle, le Lecteur verra la liaison des choses d'an en an, comme pas à pas, pour marcher clair en une tant belle lumiére sans aucune confusion.*

(117) De Serres, Plan ou Dessein de son Histoire, *pag.* 10.

Cet Ouvrage ainsi disposé, fut imprimé sous ce Titre : *Inventaire Général de l'Histoire de France, illustré par la conférence de l'Eglise & de l'Empire, par J. de Serres* ; à Paris, chez [Abraham] Saugrain, & [Guillaume] des Ruës, en 1597, en 1 volumes in 16. de 1202 pages sans l'*Epître Dédicatoire* & l'*Usage de cet Inventaire*. Mais, ce gros volume peut se couper en deux au commencement du Regne de Louïs VIII. Père de S. Louïs, pag. 563. Il est imprimé en vertu d'un Privilége accordé à Lyon le 13. Septembre 1595, & qui se trouve au revers d'un Titre-planche de Thomas de Lew, expliqué dans une Epître Dédicatoire à Henry IV. précédée de son Portrait, par le même de Lew, au revers duquel on lit ces deux Vers en petites Capitales :

AUX PLUS RICHES THRESORS DE LA GRANDE FONTAINE

D'UNE FIDELLE MAIN CE BEAU SENTIER VOUS MENE.

Après l'Epître Dédicatoire vient l'*Usage de cet Inventaire*, le *Plan ou Dessein de toute l'Histoire*, le *Diagramme général des trois Races des Rois de France*, la *Chronologie particuliére de la prémiére Race*, & enfin le *Regne de Pharamond*. Il finit par la mort de Charles VI. le 22. Octobre 1422 ; & sur le dernier feuillet est la Devise de l'Auteur OUY, SEIGNEUR JESUS, VIEN. Je n'en trouve point de plus ancienne Edition ; & Martin Zeiller, qui dit que la prémiére se fit à Geneve (118), n'étoit apparemment pas bien informé. Bongars à la vérité pouroit donner lieu de croire, qu'il y en auroit eu une plus ancienne ; car voici comme il parle dans une Lettre du 28. Mars 1597 : *Je ne sache point qu'on ait imprimé d'autre Histoire de De Serres, qu'un Abrégé des Rois de France de la prémiére Race, qui a été publié autrefois à Orange* (119) : mais quelque recherche que j'aie faite à ce sujet, je n'ai trouvé nulle part aucune mention de cette Edition d'Orange. Il y a apparence qu'il n'étoit pas mieux informé de cela que de l'étendue de l'Ouvrage de De Serres ; car, dans une Lettre du 11. de Septembre de la même année, il ne dit plus que c'est un *Abrégé des Rois de France de la prémiére race*, mais un *Abrégé de l'Histoire de France depuis le commencement de la Monarchie* (120) : il devoit dire, sinon jusques à Charles VII. (121) ou Louïs XII. (122), comme la plûpart des Auteurs, du moins jusqu'à la fin de Charles VI, comme je viens de le noter. Ce qu'il y a de fort probable, c'est qu'en 1595, & même en 1596, il n'avoit encore rien publié de cet Ouvrage : cela paroit, tant par deux Lettres d'Estienne Pasquier, dans lesquelles ce cé-

lé-

(118) Zeiller de Historicis, *Part. II*, *pag.* 137.

(119) Bongars, *Lettre CLV*, *pag.* 558.

(120) Bongars, *Lettre CLXIX*, *pag.* 593.

(121) Sorel, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 163, 374, 375. Hofmanni, Lexicon, *Tom. II*, *pag.* 662. Baelii, Epist. de Scriptis Adespotis, *pag.* 378. Menage, Dict. Etymologic. *pag.* 436.

(122) Cayet, Chronolog. Novenaire, *Tom. II*, *pag.* 547. *Remarques sur la Confession de Sancy*, *pag.* 387.

lébre Avocat donne de fort bons avis à De Serres sur la maniére, dont il doit traiter son Histoire (123); que par une Lettre de De Serres à Mr. Du Plessis, dans laquelle il lui parle de son Inventaire, comme d'un nouvel Ouvrage, prêt à *être achevé d'impression, mais non de labeur* (124). Ajoûtez à cela que le privilége qu'il obtint pour l'impression de son Ouvrage, n'est que du 13. de Septembre 1595. Quoi qu'il en soit, l'Auteur avoit dessein de continuer cet Abrégé jusqu'*à la fin du Regne de Henri II. pour prendre le commencement de nostre Histoire entiére, en laquelle nous représenterons*, dit-il, *sans aucune passion, & avouerons tout ce qui est advenu sous le Regne de François II, Charles IX, Henri III, & Henri IV.* (125): & il paroit par ces paroles de son Discours, touchant l'usage de son Inventaire, qu'il s'étoit donné beaucoup de soins, & qu'il avoit déjà beaucoup amassé de Mémoires pour l'éxécution de cette entreprise: *Dieu m'ayant fait survivre*, dit-il (126), *pour estre tesmoin de très grandes choses, non seulement comme l'un de mes partriotes, pour regarder du port le danger; mais par les communes tempestes m'ayant embarqué en haute mer. Car estant emploié en grandes affaires & dedans & dehors le Royaume, j'ai eu l'honneur d'entrer aux Cabinets des Roys & des Princes, de manier les Actes publiques des Provinces, & communiquer avec les Chefs des partis, pour apprendre de leur bouche mesme, & d'autres qui avoyent l'autorité & l'entremise, au vray tout ce qui s'est passé. Ainsi pouvant rendre raison de beaucoup de choses pour les avoir vues, aussi je peux dire, qu'il y en a bien peu dont je n'en puisse donner conte par les produits & instructions des deux partis. J'adjousterai à cette commodité la dévotion particuliére, qui a tousjours tenu mon esprit bandé à ce soin, de recueillir tout ce qui se faisoit lorsque la nécessité des affaires me portoit aux négociations: & le bon succès de ce mien desir, qui a si bien rencontré, que les grands & petits m'ont favorablement départis tout ce qui me pouvoit estre utile à ce sujet. D'où est advenu que j'ay fait un juste amas de toute la matiére, qui peut solidement suffire pour bastir une parfaite Histoire depuis le commencement des troubles jusques à maintenant.* Il paroit même que cette entreprise étoit fort avancée, & peut-être même fort près de sa fin, si l'on en juge par ces paroles de l'Epître Dédicatoire de son Inventaire à Henri IV.: *J'apporte maintenant à V. M. ce qui concerne* vos Prédécesseurs, *pendant que je poli le Trophée de vos miraculeuses Victoires, & dore le Tableau de vos vrayement Royales Vertus. . . . . . C'est échantillon vous pourra faire juger de toute la piéce qui n'attend que vostre commandement.* C'est dommage que l'Auteur n'ait point pu acquitter sa promesse: sa mort subite l'en empécha.

Cet Abrégé fut donc continué par JEAN DE MONTLYARD (127), Ministre (128), jusqu'à la fin du Regne de Henri III., & imprimé ainsi en 3 volumes in 4°. (129). Il le continua sous Henri IV. jusqu'en Septembre 1598.; & il fut ainsi imprimé à Paris, chez Saugrain, & des Rues, en 1600, en 3 volumes in 8°. (130): je croirois que ce pourroit être la même Edition que la précédente, si ces deux Bibliothéques n'étoient dressées avec soin. Il le continua encore jusqu'en 1606, & le fit imprimer ainsi en 1606, en 4 volumes in 8°. (131). Il est à croire que dans cette Continuation Montlyard s'est servi des Commentaires Latins, que de Serres avoit publiés, & peut-être même des Mémoires, qu'il avoit amassez pour travailler lui-même à cette Continuation. Diverses Personnes se chargérent ensuite de continuer cet Ouvrage jusqu'en 1618, 1627, 1632, 1643, 1648, 1653, 1660, &c. (132), à mesure que les Libraires en faisoient quelque nouvelle Edition; & il fut ainsi imprimé à Paris, chez Guillemot, en 1608, en 4 volumes in 8°. (133), & à Rouen, chez Robert Valentin, en 1613, en 3 volumes in 8°.; à Paris, chez la Veuve Guillemot, en 1618, in folio; chez P. Metayer, en 1727; à Paris, chez Cotinet, en 1648, en 2 volumes, in folio; à Lyon, chez la Riviere, en 1653, en 3 volumes, in 8.; à Rouen, en 1660, en 2 volumes in folio; & ailleurs.

Cet Ouvrage fut traduit en Latin, & l'on en trouve plusieurs Editions sous ces deux différens Titres: JOANNIS SERRANI, *Syllabus Annalium Galliæ a Pharamundo Francorum Rege primo ad Henricum IV., ab anno 420. usque ad 1595. Francof. Schonvetterus*, 1612, *in* 4°, (134): JOANNIS SERRANI, *Nobilis Galli, Inventarium Historiæ Francicæ, hoc est Rerum Francicarum Series, a Pharamundo primo Francorum Rege usque ad Lud. XIII, ab anno* 420, *usque ad* 1624: *insertis suis in locis & temporibus iis quæ in Imperio Romano & Ecclesia acciderunt, una cum salutaribus monitis & exemplis; e Gallico in Latinum sermonem translatum. Francofurti, apud Kopfium*, 1625, *in folio*, (135): *& iterum* 1627, *in folio* (136). Lipenius en donnant à cette Traduction le titre de *Scriptores Rerum Gallicarum, &c* (137), en parle comme d'une Collection d'Historiens de France par nôtre De Serres, & en fait par conséquent un Ouvrage qui n'a jamais existé. Mr. Meibomius (138) nous apprend que l'Auteur de cette Traduction Latine est Marc Cassiodore de Reina: ce que le Catalogue d'Oxford remarque aussi (139).

Il y a aussi une Traduction Angloise de cet Ouvrage; imprimée à Londres, en 1611, & en 1624, sous ce titre *The History of France, by Joh. de Serres, Englished, and continued by P. Matthew and Edw. Grimston, untill the yeere* 1622, (139*).

On a porté des jugemens de ces Ouvrages bien différens les uns des autres. Bongars dit qu'*il est écrit assez exactement* (140). Florimond de Rémond reconnoit qu'il a du *crédit & de la réputation*, mais il l'accuse d'être *en plusieurs lieux falsifié* (141), & que l'Auteur, qui connoissoit bien *la France, avoit délibéré de le revoir.* Antoine Loisel, après avoir rémarqué que De Serres *raconte assez particuliérement*, dans son Inventaire, qu'*en l'Assemblée tenuë dans la Sale de l'Evesché de Paris, en la présence du Légat du Pape, sur la validité ou nullité du Mariage du Roy Philippes I de ce nom, ... le Roy ayant fait proposer par ses Advocats les causes qu'il avoit de répudier Berthe . . . . . & de retenir Bertrade . . . . ., il se présenta sur le champ un Advocat, qui plaida si bien sa cause, que le Roy fut esmeu de reprendre sa prémiére Femme, & d'abandonner l'autre comme sa concubine* (142), ajoute que ce conte lui *fait croire qu'il y a beaucoup de choses en cet Inventaire, qu'il ne faut croire que sous bénéfice d'inventaire* (143): mais, malheureusement pour un si bon mot, ce conte ne se trouve point dans le Philippes I de De Serres, au moins dans les Editions que j'ai conférées (144); & Mr. Loisel, mal servi par sa mémoire, ne s'est pas bien souvenu de l'Auteur où il avoit vu le conte qu'il censure. C'est une marque que les Auteurs les plus éxacts, n'ont pas toujours toute l'attention qui leur seroit nécessaire; & ce doit être une très forte

(123) *Ces Lettres sont les deux dernieres du XV. Livre de celles d'* Estienne Pasquier, *Tom. II, pag.* 211, 217. *La* 2. *est dattée du* 1. *de Janvier* 1595.

(124) Mém. de Du Plessis, *Tom. II, pag.* 652, *dans une* Lettre, *datée du* 24. *Avril* 1696.

(125) Inventaire, *pag.* 204. *Voyez aussi pag* 226.

(126) De Serres, de l'Usage de son Inventaire, *folio* † *viij.*

(127) Cayet, Chron. Nov. *Tom. I, fol.* 224. *verso.*

(128) Sorel, Bibliot. Françoise, *pag.* 375, & Mr. Bayle, *dans son* Epistola de Script. Adespotis, *pag.* 379. *lui donnent cette qualité.* Hofman, *sans nommer l'Auteur de cette continuation, l'attribue à un certain Ministre de Montelimart en Dauphiné. Voyez son* Lexicon Histor. *Tom. II, pag.* 662.

(129) Du Chesne, Bibliothéque des Histoires de France, *pag.* 111.

(130) Bibliotheca Bultelliana, *Num* 6062.
(131) Du Chesne, Bibliothéque des Histoires de France, *pag.* 111.
(132) *Là-même.* Sorel, Bibliothéque Françoise, *pag.* 375. Remarques sur la Confession de Sanci, *pag.* 387.
(133) Catal. Leydensis, *pag.* 223, & Lenglet, *pag.* 195.
(134) Draudii Biblioth. Class. *pag.* 1019. Lipenii Biblioth. Philos. *pag.* 549. Le Long, Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 306.
(135) Draudii Bibliotheca Classica, *pag.* 1098. Bibliotheca Bodleiana, *Part. II. pag.* 157. Lipenii Biblioth. Philosoph. *pag.* 549.
(136) Lipenii Biblioth. Philos. *pag.* 549; & Meibomius, de Script. Hist. Galliæ, *pag.* 16.
(137) Lipenii Biblioth. Philos. *pag.* 549, 556.
(138) Meibomius, *pag.* 16.
(139) Bibliotheca Bodleiana, *Part. II, pag.* 157.
(139*) Append. ad Catalog. Biblioth. Bodleianæ Jamesii, *pag.* 372. Bibliotheca Bodleiana Thom. Hyde, *Part. II, pag.* 157.
(140) Bongars, Lettre CLXVIII, *pag.* 593.
(141) Florimond de Remond, Anti-Papesse, *Chap. I. pag.* 19
(142) Dialogue des Avocats du Parlement de Paris, *pag.* 465 *des* Opuscules de Loisel. *Ce* Dialogue *fut composé en* 1602. *Voiez la* Vie de Loisel, *pag. xlj., à la tête de ces mêmes* Opuscules.
(143) *Là-même, pag.* 466.
(144) *Celle de Paris, chez A. Saugrin, en* 1600, *in* 8, 3 *Vollumes; celle de Rouën, chez Robert Valentin, en* 1613, *in* 8, 2 *Volumes; celle de Paris, chez la Veuve Guillemot, en* 1618, *in folio; celle de Paris, chez Pierre Metayer, en* 1627, *in folio; celle de Paris, chez Nic. Gasse, en* 1631, *in folio; celle de Paris, chez Jaq. Villery, en* 1643, *in folio; celle de Paris, chez Arnould Cotinet, en* 1648, *in folio*, 2 *Volumes; & celle de Lyon, chez Riviére, en* 1653, *in* 8, 3 *Volumes.*

forte raison de ne reprendre jamais qu'avec modestie ceux qu'on trouve dans l'erreur, puis que les plus habiles gens sont ainsi sujets à se tromper. D'Aubigné remarque qu'il est *docte & éloquent, mais qu'il s'est contenté de l'honneur que porte l'Inventaire* (145). Le Sr. des Alymes dit qu'*il serre si fort*, & qu'*il est si succint, qu'il en demeure obscur*; mais ce qu'il ajoûte, que son *Histoire est du tout partiale en faveur de la prétenduë Réligion* (146), ne doit nullement être imputé à De Serres, puisqu'il n'a écrit que jusqu'à Charles VII. C'est ce qu'ignoroit apparemment le P. Pierre de St. Romuald; car, en reprochant à De Serres de *médire . . . . des Papes par trop librement*, il dit qu'*il a écrit l'Histoire de France jusqu'à l'an* 1598 (147). Mr. Allard, l'ignoroit aussi, puisqu'il dit qu'il *est assez fidèle partout, à la réserve des endroits où il a fallu parler des affaires de sa Réligion & des desordres qu'elle a causés dans le dernier Siècle* (148). Mr. Hartnac, qui dit qu'il a écrit depuis Pharamond jusqu'à Louïs XIII. l'ignoroit de même (149). Mr. Meibomius ne le savoit point non plus, puisqu'il a dit que De Serres s'étoit donné beaucoup de liberté dans son Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à Henri IV: *a Pharamundo usque ad Henricum IV. Regem multa libertate scripsit* (150). Mr. Struve n'étoit pas mieux instruit, & est tombé dans une double erreur lorsqu'il a dit, qu'en traitant des affaires de Réligion, De Serres ne s'est point montré équitable envers les Réformés: *Historiam Gallicam universalem haut proletarie ab eodem videmus pertractatam, in rebus Religionis tamen haut adeo æquum se in Reformatos exhibuit* (151). C'est avoir mal pris la pensée de Mr. Allard, ou de quelques autres Ecrivains François, qui auront apparemment dit tout le contraire. Si De Serres avoit traité des affaires de Réligion dans son Inventaire, il auroit plûtôt été favorable que contraire aux Réformés. Mr. l'Abbé Lenglet auroit donc mieux rencontré en disant que *cet Auteur, qui est assez estimé, est très partial pour la Réligion prétenduë Réformée dont il étoit* (152), s'il étoit vrai qu'il eut écrit des affaires de Réligion. L'Auteur de la Science de l'Histoire (153), le trouve d'un *stile net & poli pour son tems, & écrit avec plus d'ordre qu'on n'avoit fait auparavant.* L'Auteur de la *Bibliographia Historico-Politico Curiosa Philologica*, en a parlé en homme qui ne connoissoit pas assez ni De Serres, ni nos autres Ecrivains François, lorsqu'il a dit que c'étoit presque le principal de nos Historiens de France, & que personne n'avoit traité de nos affaires avec tant d'étenduë: *Historiæ Franco-Gallicæ præcipuum fere opus est in rebus Gallicis; nemo enim eas ita universaliter pertractavit* (154). Mr. J. Gotlieb Krause, qui a remarqué, consideré & corrigé cette Bibliographie, n'a rien changé à cela (155). Mr. Hofman le regarde comme un Ouvrage de grand prix auprès des Savans: *Opus magni apud eruditos pretii* (156); & ne cite personne. Mr. Gryphius prétend qu'il n'aproche nullement de la dignité d'un Historien, & qu'il n'en mérite aucunement le nom: *Historici dignitatem nequaquam est assecutus* (157); & je ne sai d'où il avoit tiré ce sentiment si différent de ceux qu'on vient de voir. Mr. le Gendre (158) dit, qu'*il a escrit avec plus d'esprit & de méthode que de fidélité & d'exactitude*, puisqu'*il s'est trompé en* quantité *d'endroits, à l'égard des Personnes, des Faits, des Lieux, & des Tems.* Mais, personne ne nous fait mieux connoître ce que c'est en général que cet Inventaire, que Charles Sorel. „IEAN DE „SERRES," dit-il (159), „est venu depuis, qui a „fait vn Liure appellé *Inventaire de l'Histoire de* „*France*; Aussi a-t-il écrit nostre Histoire assez „sommairement, pour ce qui est des deux premiéres Races. La troisiéme s'étend un peu davantage iusques au Roy Charles VII. Mais cela „n'est rien au prix de ce qui est depuis Louis „XI. jusques à Henry IV. & à Louis XIII. „Cela est d'vn stile si diffus, que l'Histoire des „cinquante premiers Rois, n'est pas la dixiesme „partie si grosse, que celle des dix ou douze „derniers. Cela nous compose vn monstre plûtost qu'vne Histoire parfaite. Il faut sçavoir „que ce n'est pas de Serres qui a commis cette „faute: N'ayant écrit que iusques à Charles VII. „inclusivement, d'autres ont continué son ouvrage d'un autre stile. Ce qui a fait estimer „ce Livre, c'est que son langage concis a pleu „d'abord. Il est pourtant remply de paroles fort „basses & de sots Proverbes. Au reste il a tant „d'obscurité qu'on a peine à y trouver la suite „& la verité d'aucune chose. *M. du Pleix* a fait „vn *Inventaire des erreurs & déguisemens de l'Inventaire de Iean de Serres*, où il monstre que „cet Autheur a écrit beaucoup de choses qui offencent nos Rois, & sur tout qu'estant de la „Religion Pretenduë Reformée, comme il a voulu conferer nostre Histoire auec celle de l'Eglise & de l'Empire, ce n'a esté que pour trouver l'occasion d'injurier & de calomnier plusieurs Papes. Celuy qui a poursuiuy l'Inventaire de Iean de Serres depuis Louis XI. jusques, à Henry IV. estoit vn Ministre appellé „*Monliard*, qui a écrit encore à l'avantage de sa „Religion; & comme les Pieces hardies & médisantes ont plus de cours dans le Monde que les „autres, c'est ce qui a augmenté le credit de ce „Livre. Parce qu'on y a fait aussi plusieurs continuations, lorsqu'il ne se trouvoit point d'autre „Histoire en vn seul grand Volume ou en plusieurs petits, qui vinst jusqu'à ce Siècle cy, il „a esté de grand débit, de sorte qu'autrefois quand „on demandoit l'Histoire de France aux Libraires, il sembloit qu'il n'y en eust point d'autre „que celle-là. C'est vne pitié que l'Histoire d'vn „grand Royaume, comme celuy-cy, ait esté tellement négligée, qu'on se soit arresté à ce ramas d'Histoires, fait auec si peu d'art, que les „Correcteurs des Imprimeries & les Imprimeurs „mesmes ont esté les seuls qui en ont fait la suite „à plusieurs fois, & qui pour remplir les feuilles, „y ont mis plusieurs actes en forme, avec quelques „Piéces telles qu'on les a débitées par les ruës." On voit par là que les dernières Editions de cet Ouvrage sont farcies de toutes sortes de mauvaises Additions, ramassées çà & là, sans goût & sans discernement par toutes sortes de personnes. Mr. Sorel pouvoit encore remarquer que ces Additions aïant été faites dès l'an 1605, par des Catholiques, comme il est facile de le voir à l'ouverture du Livre, & particuliérement sous l'an 1607, par le narré de quelques miracles de François de Paule, sous l'an 1608, par la Rélation de la mort du Père Ange de Joyeuse Capucin, & sous l'an 1609 par celle de la Conversion de la Dame de Mazencourt au parti Romain: cela fait une bigarrure fort desagréable dans cet Ouvrage, parce qu'on y tient un langage tout différent de celui de De Serres & de Montlyard, qui étoient Protestans. D'ailleurs on en a rétranché diverses choses curieuses: c'est ce que reconnoissent l'Auteur de la Bibliographie Politique (160), Mr. Struve (161), Mr. Meibomius (162), & même Mr. l'Abbé Lenglet (163), & j'en ai donné ci-dessus un exemple assez considérable (163*). Bien loin donc de préférer les nouvelles Editions aux autres, comme Mr. l'Abbé Lenglet le souhaite (164), je croi qu'on devroit préférer les prémiéres, & surtout celles qui ont été données par Jean de Montlyard.

Au reste, il est clair que ce ne fut qu'une animosité de parti, & qu'une jalousie de métier, qui obligea Du Pleix à écrire contre De Serres une Invective intitulée, *Inventaire des Erreurs, Fables, & Desguisemens remarquables en l'Inventaire général de l'Histoire de France par Jean de Serres, imprimée à Paris, chez Louis Sonnius*, 1625, *in* 8: C'est ce que reconnoit l'Abbé Lenglet, qui dit, qu'il *n'est pas douteux que la jalousie de Du Pleix lui* a fait *raconter les circonstances de notre Histoire tout autrement que n'ont fait de Serres & du Haillan* (165). Rien n'est plus certain; & comme le remarque Sorel (166), *c'étoit la coutume de Du Pleix d'injurier les Autheurs qui ne lui plaisoient pas; comme* . . . Pierre Charron, auquel il fit un *grand outrage*, en disant qu'*il avoit glissé diverses erreurs parmi les folies de sa sagesse libertine*; Jean Bodin, auquel il reproche, par une assez *sotte allusion*, de *faire le Badin* dans son *Théatre de la Nature*; & divers autres, contre lesquels *il a déchargé sa bile en d'autres occasions assez mal-à-propos.* Donnons un exemple des invectives dont il a rempli son Livre contre De Serres. Il dit pag. 10: „Entre tels Livres escrits de nostre temps, j'ay „trouvé que l'Inventaire historial de Ian de Serres, Ministre Réligionnaire, est un des plus pernicieux,

[145] D'Aubigné, Préface du I. Tome de son Histoire Universelle, *pag.* 5.

[146] René de Lusinge Sr. des Alymes, Méthode d'étudier l'Histoire, *pag.* 64.

[147] St. Romuald, Abrégé du Thrésor Chronol. *Tom. III*, *pag.* 36, *d'un petit Traité, intitulé* Méthode pour bien lire l'Histoire.

[148] Allard, Bibliothéque de Dauphiné, *pag.* 204.

[149] Hartnac *in* Contin. Micrælii, &c.

[150] Meibom. de Script. Hist. Gall. *pag.* 15.

[151] Struvii Biblioth. Histor. *pag.* 309.

[152] Méthode d'étudier l'Histoire, *Tom II*, *pag.* 95.

[153] *Pag.* 98.

[154] Bibliographia Historico-Philologico-Curiosa *folio* K 5.

[155] *Voïez sa* Bibliogr. Crit. *Edit.* 1715, *pag.* 373.

[156] Hofmanni Lexicon Historic. *Tom. III*, *pag.* 662. *Edit. Lugd. Bat.* 1698.

[157] Gryphius de Histor. XVII. Sec. *pag.* 221.

[158] Le Gendre, Hist. de France, *au Traité des* Hist de France, *pag.* 161.

[159] Sorel, Biblioth. Françoise, *pag.* 374, 375, 376.

[160] *Folio K* 5.

[161] Biblioth. Histor. *pag.* 319.

[162] De Hist. Gall. *pag.* 13, 15, 16.

[163] Méthode d'étudier l'Histoire, *Tom. II*, *pag.* 95.

[163*] *Voïez la Citation* (114).

[164] Méthode d'étudier l'Histoire, *Tom. II*, *pag.* 95.

[165] *Là-même*, *Tom. I*, *pag.* 281.

[166] Sorel, Biblioth. Françoise, *pag.* 95.

„ nicieux,

connoître. Je dirai ci-dessous quels sont ses autres Ecrits (*N*). On lui en a attribué quel-

„ nicieux, pour s'estre accrédité par des protestations de vérité, de la fidélité de ses extraits, des sentences morales, de certaine affectation (quoique vicieuse) & brieveté de style, & autres attrayans artifices. Et néantmoins il est tout farci, voire composé & ramassé d'erreurs, de fables, de faussetez, & d'impostures, tant en ce qui regarde l'Histoire profane que l'Ecclésiastique. Après avoir examiné diligemment son Livre, je me suis esmerveillé qu'un Homme, lequel en d'autres Oeuvres avoit monstré qu'il estoit bien versé aux bonnes Lettres, ait voulu engager sa réputation sur la foy d'autruy, en faisant un extraict de quelque méchante Chronique, & de l'Histoire de Du Haillan..... à la malice duquel il a adjousté un curieux artifice En quoy il s'est servi des Auteurs Hérétiques, Schismatiques, & Libertins, ..., encore desguise-t-il leur narration .... Avec tout cela, ennuïeux en ses redites, plat en ses sentences, affecté en ses paranomasies & rencontres de mots, languissant en ses descriptions, peu heureux en l'invention de termes nouveaux." Page 351, il dit que „Ian de Serres n'aïant conduit son Inventaire de l'Histoire de France, que jusques au Regne de *Louis XI* exclusivement, ... je n'ai pas voulu estendre ma censure." Cela est faux, il a fini avec le Règne de *Charles VI*, & ainsi n'a été que jusqu'à *Charles VII exclusivement*. Menage, Diction. Etymol. *pag.* 436, fait la même faute, & de plus nomme mal le Continuateur *Mouliard*.

Du Pleix fut puni comme il le méritoit par le Maréchal de Bassompierre, qui traite Du Pleix aussi durement que Du Pleix avoit traité De Serres; & encore plus par la postérité, qui fait encore aujourd'hui plus de cas du petit Volume, que lui a laissé De Serres, que de la grosse Compilation dont la surchargé Du Pleix (167). Les Remarques du Maréchal sur les Vies de Henri IV & de Louïs XIII, de Du Pleix, ont été imprimées à Paris, chez Bienfait, en 1665, in 12°.

La Bibliothéque Historique de la France, que le Père le Long vient de publier (168), me donne lieu de faire un petit Suplément à cette Remarque (169). Il y dit,

I. Que la prémiére Edition de l'Inventaire de l'Histoire de France est celle de l'année 1597 (170). Cela confirme ce que j'en avois conjecturé ci-dessus dans le troisiéme *à linea*.

II. Que cet Inventaire finit à la mort de Charles VI, en 1422. Voïez pag. 370, n°. 7322.

III. Qu'il fut *continué par un autre jusqu'à la fin du Règne de Charles VII*, & imprimé *à Paris, chez Vignon, en* 1599, *in* 16°, (171).

IV. Qu'il a été *continué en différens tems jusqu'en* 1643, *par Jean de Montliard & autres*, (172). L'on a vu ci-dessus qu'il a été continué jusqu'en 1660; & l'on verra ci-dessous que le Père le Long parle lui-même de ces continuations.

V. Que l'*Edition* de 1614, *& les suivantes, ont été continuées jusqu'à la date de la V. Edition par des Auteurs Catholiques* (172*). J'ai fait voir ci-dessus par des exemples convaincans, que les continuations depuis l'an 1606, étoient déjà d'Auteurs Catholiques.

VI. Que les *Editions de Paris, en* 1658, *in folio, & de Rouen en* 1660, *en* 2 *Volumes, in folio, sont préférables aux précédentes, parce qu'elles ont été revuës par d'habiles gens* (173). Mais on a vu ci-dessus que Sorel, qui écrivoit peu de tems après la publication de ces Editions, ne les a point exceptées du nombre de celles dont il juge si desavantageusement; & qu'ainsi il est plus à propos de s'en tenir à celles que Montlyard a données lui-même.

VII. Que *l'Historien d'Aubigné prétend que De Serres a fait cet Inventaire, pour se faire payer de dix mille écus qu'il disoit avoir avancé pour le service de Henri IV* (174). D'Aubigné ne dit que ce qu'on a déjà vû ci-dessus, Remarque (*K*), Citation (67), savoir que de Serres, qui avoit 10000 escus à solliciter, fut un des Ministres qu'on emploïa pour ôter au Roi sa haine contre Rome; & il n'est point du tout question là, ni de l'Inventaire de De Serres, ni d'argent qu'il aït dit avoir prété au Roi.

VIII. Que De Serres *s'est contenté d'abréger les grandes Chroniques de France; qu'il semble n'avoir écrit que pour élever son Parti aux dépens de l'Eglise Catholique; qu'il ne garde aucune mesure à l'égard de nos Rois & des Papes; & qu'il sent plus le Prédicant que l'Historien*. Qu'*il est peu éclairé dans la Chronologie* ....; *& encore moins dans les Généalogies*; que son *Histoire des deux prémiéres Races de nos Rois est écrite d'une manière confuse & pitoiable*; qu'*on y voit des faits contraires à ceux que rapporte Grégoire de Tours*, ...; qu'*il semble avoir pris pour guide, dans la vie de Charlemagne, le faux Turpin, duquel il a tiré ce qu'il a dit de la Bataille de Roncevaux*, ...; qu'*il entre dans des détails si circonstanciés de faits singuliers, que l'on seroit tenté de le croire, si l'on trouvoit dans des anciens Historiens quelque légére trace de ce qu'il en rapporte*: & là-dessus il transcrit le passage de Loisel, que j'ai raporté ci-dessus, touchant le Mariage de Philippe I avec Berthe & ses amours avec Bertrade, sans dire que cela ne se trouve point dans cet endroit de De Serres. Enfin; que quoique cet Historien *demande quartier sur son stile, il n'en mérite aucun*; & qu'*il auroit mieux fait d'écrire naturellement, que de se servir .... de figures outrées, d'expressions basses & fades, & de sots proverbes* (175). Le Père le Long, remarque que c'est du Pleix qui lui a fourni une partie de ces reproches, & qu'il finit par ces mots l'Inventaire qu'il a fait des erreurs de Jean de Serres: *Le Continuateur de Jean de Serres, qui lui cède en suffisance, lui succède en malice* (176). Après tout ce que l'on a dit ci-dessus, il est aisé de voir qu'il y a trop de passion dans ce jugement.

(*N*) *Je dirai ci-dessous quels sont ses autres Ecrits.*] J'ai déjà parlé de ses *Commentarii de Statu Religionis & Reipublicæ in Regno Galliæ* (177), de son Edition de *Platon* (178), de sa Dispute avec Joubert sur la signification du mot Ἐντελέχεια (179), de ses Ecrits de controverse contre les *Jésuites de Tournon* (180), & de son *Inventaire de l'Histoire de France*: Voici quels sont ses autres Ouvrages.

I. *Psalmorum Davidis aliquot Metaphrasis Græca, adjecta e regione Paraphrasi Latina Georgii Buchanani. Precationes ejusdem Græco-Latinæ quæ ad singulorum Psalmorum sunt accommodatæ.* Genevæ, apud Henr. Stephanum, 1576, in 16, (181).

Un très habile homme, & qui s'est exercé dans le même genre de Poësie, a porté un jugement fort avantageux de cet Ouvrage, *Joannes Serranus* .... dit-il (182), *Gallus utique is Vivariensis fuit, vir sane pius & doctus, quantum ex operibus ejus, partim Theologicis, partim etiam Philologicis, conjicere licet. Græcæ porro Linguæ peritiam non vulgarem in eo fuisse ostendit tum nova illa & accurata* Platonis *Editio, haud ita multis abhinc annis ab eo adornata, tum &* Psalmorum *aliquot* Davidicorum *illa, quam dixi translatio ... partim Heroico, partim Lyrico Carmine. Ex illo enim specimine, ut ex pede Herculem, facile dignoscas & intelligas, quantus is vir fuerit, & quam egregius Poëta Græcus, sive puritatem Sermonis sive Carminis nitorem & elegantiam spectes; ut si totum profecto transtulisset* Psalterium, *vix aliorum aut ingenio aut industriæ locum reliquisset, adeo cæteros omnes, mea quidem sententia, in hoc genere Metaphraseos excelluit ac superavit.* Il paroit par ce passage que nôtre De Serres n'étoit pas moins bon Poëte que bon Théologien, Philosophe, & Historien. Mr. Baillet n'en fait point de mention dans son Recueil des Poëtes; & il est étonnant qu'un homme qui avoit de si beaux talens ait été ainsi oublié.

II. *Commentarius in Salomonis Ecclesiasten.* Genevæ, apud Petrum Santandreanum, 1579, in 8°, 491 pag. iterum 1588 (183).

(167) Voïez la Méthode d'étudier l'Histoire, *Tom. II*, *pag.* 95, Article J. DE SERRES, & S. DU PLEIX.

(168) *En* 1719.

(169) *J'ai mis dans les autres Remarques ce qui les concernoit.*

(170) Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 435, *col.* 1.

(171) *Là-même.*

(172) *Là-même, pag.* 951, *col.* 2.

(172*) *Là-même, pag.* 435, *col.* 1.

(173) *Là-même.*

(174) *Là-même, pag.* 951, *col.* 2.

(175) *Là-même.*

(176) *Là-même, pag.* 435, *col.* 1.

(177) *Ci-dessus Remarque* (*E*).

(178) *Remarque* (*F*).

(179) *Remarque* (*G*).

(180) *Remarque* (*H*).

(181) Simler. Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 496.

(182) Jac. du Port, *Præf in suam* Psalmor. Davidis Metaphrasim Græcam, *apud* J. A. Fabricium Biblioth Græc. *Tom. VII*, *pag.* 671, 672.

(183) *Idem, ibid.* Crovæus, Elench. Interpr. S. Script *pag.* 234. *Tous les Bibliothéquaires mettent la prémiére Edition en* 1580.

Ce Commentaire a été traduit en Anglois, par Jean Stocwood, *& imprimé* ainsi à Londres en 1585, in 8°, (184).

[184] Le Long, Bibl. Sacr. *Tom. II, pag.* 959.

III. *Discours de l'Immortalité de l'Ame.* Lion, 1590, in 8°, (185).

[185] Biblioth. Thuanæ, *Tom. I, pag.* 168; Bigot, *Octavo* 3305; Gallois, *Octavo* 4533.

IV. *L'Usage de l'Immortalité de l'Ame, pour bien vivre*, Rouën, 1597, in 12°, (186).

[186] Biblioth. Bigot. *Octavo, num.* 3306.

Sorel dit que dans le premier de ces Traités les propositions sont réduites en la forme de l'Ecole, & que dans le second l'on trouve de bons avis pour les mœurs (187).

[187] Sorel, Biblioth. Franc. *pag.* 41.

V. *Vœu pour la Prospérité du Roy & du Royaume, avec une Exhortation pour la paix de l'Eglise, par Jean de Serres, à Rouën*, 1579, *in* 8°.

Je ne connois cela que par le petit *Syllabus Libror. doctor. aliquot & pior. Virorum de Conciliatione Religionum* de Grotius, ajouté à sa *Via ad Pacem Ecclesiast.* imprimé *à Amst. chez Elzevier, en* 1644, *in* 8°, (188); & c'est apparemment ce qui se trouve réimprimé sous le titre d'*Avis par Souhait pour la Paix de l'Eglise & du Royaume, troisième édition* 1597; & avec cette souscription remarquable, JEAN DE SERRES *voüe ce sien Labeur, en toute intégrité, à la Paix de l'Eglise & du Royaume, l'ayant intitulé* l'Apparat à la Foy Catholique, *qu'il te fera voir en bref, Lecteur, tant en François qu'en Latin*; parmi les *Opuscules Françoises des Hotmans*, II Partie, folio 191 — 193. vso, imprimées *à Paris, chez la Veuve Matthieu Guillemot, en* 1616, *in* 8°. C'est au moins certainement le Précurseur de l'*Apparat* suivant, qui, malgré la promesse de l'Auteur, n'a, je pense, été publié qu'en Latin.

[188] *Voïez en la page* 86.

VI. *Apparatus ad Fidem Catholicam, Parisiis*, 1597, *in folio*;

ou bien

De Fide Catholica, sive de Principiis Religionis Christianæ communi omnium consensu semper & ubique ratis Parisiis, P. Metayer, 1607, *in* 8°:

car, c'est ainsi que l'on trouve le titre de cet Ouvrage dans deux bons Bibliothéquaires (189). L'Éditeur des Lettres de Mr. Bayle, trompé par là, a cru que c'étoient deux Ouvrages; & les voiant rangez parmi les Livres Catholiques, il a cru qu'ils n'étoient point de nôtre Serranus. Mais le Père le Long, qui a éxaminé ces Livres, a remarqué que ce n'étoit qu'un seul & même Ouvrage, où ces deux titres se trouvent, l'un à la tête du Livre, l'autre au haut de chaque page; & que l'Ouvrage étoit d'un Protestant, & même de nôtre Serranus, qui y a mis à la fin comme dans ses autres Ouvrages sa Devise, *Amen veni Domine Jesu*. Des Adversaires, moins honnêtes que le Père le Long, ont chicané fort mal-à-propos là-dessus cet Auteur des Notes sur les Lettres de Bayle. Voiant deux titres si différens l'un de l'autre, & n'aïant point les Livres pour les éxaminer, il a dû raisonnablement croire qu'il s'agissoit-là de deux Livres, & les voiant rangez dans la classe des Auteurs Catholiques par deux des meilleures Bibliothéquaires que nous aïons, il a dû les croire Catholiques, & par conséquent ne les point attribuer à nôtre Serranus Protestant: c'est la raison qu'il a donné pour quoi il ne les lui attribuoit pas, & bien loin de le blâmer d'être resté comme il a fait dans le doute, on l'en devroit louër. Il a du y rester jusqu'à ce qu'il fut averti que ce doute n'étoit pas bien fondé. Au reste, cet *Apparatus* est le *Projet de Réunion* dont nous avons parlé ci-dessus; & c'est à son sujet, que Sanderus a dit; JOANNES SERRANUS, *& alii Adiaphoristæ, quique detestabili prorsus ac stulta sententia Religionem Statui servire volunt, ut est omne genus Caco-Politicorum hujus ac præteriti Sæculi, Hæreticis ipsis tetrius perniciosiusque; cum qui omnem in Republica Religionem admittit, nullam habeat* (190).

[189] Biblioth. Thuana, *Tom. I. pag.* 70. Biblioth. Telleriana, *pag.* 115.

[190] Ant. Sanderi Syllabus Auctorum qui de Causis ac Remediis Tumultuum Belgicorum scripserunt, & qui pro sola Catholica veteri Religione retinenda pugnarunt, *pag.* 272, *Tomi II, suæ* Biblioth. Belgicæ Manuscriptæ.

VII. Parmi les Lettres de Buchanan, intitulées GEORGII BUCHANANI *Scoti, ad Viros sui Sæculi clarissimos, eorumque ad eumdem, Epistolæ, ex MSS. accurate descriptæ; nunc primum in lucem editæ* [*a* JA. OLIPHANT;] & imprimées *à Londres, chez D. Brown*, 1711, *in* 8°; il y en a, pag. 38 & 39, une de JEAN DE SERRES, addressée *à Monseigneur, Monsieur Buchanan, Précepteur & Conseiller du Roi d'Ecosse*, dans laquelle il lui dit qu'à son Imitation, il a fait une Version des *Pseaumes* en Vers Grecs, & lui fait présent de sa Version & Edition de *Platon*: elle est dattée du 29. de Février 1578, mais le Lieu d'où elle est écrite n'est point marqué: & afin que cette Suscription ne paroisse point extraordinaire, je remarque qu'elle se trouve à divers autres Lettres de ce Recueil.

Outre tous ces Ecrits de De Serres, qui ont été publiés, je vois qu'il en promettoit divers autres, qui ne l'ont point été, ou qui du moins ne sont point venus à ma connoissance.

1. On a vu ci-dessus qu'il promettoit une *Nouvelle Edition de son Platon.* A cette promesse il a ajoûté celle d'une Comparaison de la doctrine de ce Philosophe, avec celle d'Aristote: *Illi Commentarii de Collatione Platonicæ & Aristotelicæ Doctrinæ, quos seorsim editurus eras, quando prodibunt?* (191). C'étoit dans la Préface de son Platon que De Serres avoit promis ce Commentaire: on sera bien aise de voir quel étoit son but. *At continuone Plato est* ἀμέθοδος? *Evoluta nunc primum a nobis Philosophicæ* ὁλομερείας *in certas Syzygias sive Classes distinctio, docet quidem hoc esse calumniam, quum singuli Dialogi ad certas familias revocari commode possint, at docebit, Dei beneficio, certius & illustrius* IS COMMENTARIUS *quem de Doctrina Platonis conscripsimus, universæ Doctrinæ* σύνταγμα *ex ipsis Platonis verbis compositum atque contextum hujusmodi exhibens, ut ad perfectam absolutamque Doctrinam desiderari nihil posse videatur. Illud autem, quod confido me reipsa demonstraturum, aio atque affirmo, nihil exquisitum esse apud Aristotelem, quod ad singulas Philosophiæ partes pertineat, cujus non eadem doctrina apud Platonem reperiatur, in dialecticis, ethicis, politicis, physicis, metaphysicis. Sunt quidem peculiares quædam Aristoteli opiniones, in quibus a suo præceptore dissentit: at loquor de communi doctrina, quam parva verborum & tractationis declinatione, e Platonis penu depromptum esse aio; imo pleraque esse apud Platonem dilucidius & luculentius dicta, quæ concisam & subobscuram Aristotelis brevitatem mirum in modum illustrent* (192). Le Père Rapin a fait de même une Comparaison de Platon & & d'Aristote; mais il s'en faut beaucoup qu'il y soit du même sentiment. Il y donne presque toujours l'avantage à Aristote. Possevin, qui a intitulé le Chap. XII. du XII. Livre de sa Bibliothéque, *Quinam conciliare Aristotelem cum Platone, vel tentarunt vel polliciti sunt*, n'y parle point de l'Ouvrage de De Serres.

[191] Casaub. Epist. DCCCCLXXVI, *pag.* 572, *col.* 1.

[192] Joan. Serranus, Veræ solidæque Philosophiæ studioso Lectori, *folio ** verso & ** vj. Voïez aussi le folio *** ij verso, où il fait la même promesse; & l'Avertissement qui précède la Table, dans lequel Henri Etienne promet la même chose.*

2. Je vois à la page 168, & à la page 254, de son *Inventaire de l'Histoire de France*, qu'il promet un *Théatre des Provinces de la Gaule Narboneoise*, & un *Théatre du Languedoc.* Ce n'est apparemment qu'un même Ouvrage sous deux titres différens; & c'est peut-être encore du même dont il parle, lorsqu'il promet quelque chose à Casaubon sur les *Antiquités de son Pais*, & sur les *Restes du Trophée de Marius. Cur a me Patriæ nostræ Antiquitatem exposcis, effœto sene, saltem* παρακμαζοντα βίον *ingresso? Hæc tuis manibus debentur. Conferam tamen in eo genere meam symbolam, & Circi nostri Throphæique Mariani vestigia notabo (tibi quidem hanc meam* Σκιαγραφίαν *ἐκτελύπευσαν*. (193).

3. Il paroit aussi par la suite du Passage de Casaubon, de la Citation (191) qu'il avoit entrepris quelque chose sur les Pseaumes, *quid Psalmorum feliciter inchoatum opus?* y est-il dit.

[193] Serrani Epistola, Append. ad Casaubonianas XIX, *pag.* 651, *col.* 1.

4. Il promettoit un Traité *de Purgatorio*, dont il parle à la page 878. de sa *Defensio Autor. Ecclesiæ.*

5. Enfin il paroit tant par ce passage de la Lettre de Casaubon que j'ai déjà citée, *quid alia multa, quæ parata te habere fama est, & puto vera*, que par d'autres passages de ses propres écrits, qu'il avoit

(q) *Voiez la Remarque* [Q].

quelques uns, qu'il n'a point faits (*O*). On l'a confondu avec quelques autres Auteurs (*q*), & particuliérement avec un Ecrivain téméraire, & emporté, qui fut obligé de donner satisfaction à Bodin (*P*): On l'a divisé en plusieurs Auteurs

avoit diverses choses à publier, lorsque la mort le surprit.

(*O*) *On lui en a attribué quelques uns qu'il n'a point faits.*] Tels sont par éxemple le *Discours merveilleux de la Vie & des Déportemens de Catherine de Médicis*, attribué à Beze par Gui Patin, & à Henry Estienne par Mr. Bayle & par plusieurs autres Auteurs (194), & la *Vie de l'Amiral de Coligny*, attribuée à Jean de Villers Hotman par le Père Anselme, & à son Père François Hotman par Mr. de la Monnoye; mais que le Père le Long (195) prétend être l'Ouvrage de De Serres, de même que les *Mémoires de la troisiéme Guerre civile depuis le* 3. *Mars* 1568, *jusqu'au mois de Décembre* 1569, imprimés *en* 1570 & 1571, *in* 8°. Il n'en a point d'autre preuve que d'avoir lu le nom de De Serres, écrit de la main de Pierre du Puy sur les éxemplaires qu'il en a laissé à la Bibliothéque du Roi. Mais *cette preuve*, qui lui paroit *convaincante*, est assez équivoque.

(194) *Voïez ci-dessus l'Article* Discours de la Vie &c. de CATHERINE DE MEDICIS, *Remarques* [*C*, *D*, *E*, *F*, *G*.].

(195) Bibliothéque Historiq. de la France, *pag.* 951. *Voïez aussi* Catalogus Biblioth. Comit. de Hoym. *pag.* 404. & *les* Mémoires de Condé, *Tom. VI*, *pag.* 111, *dans la Note.*

Le Père le Long (196) lui attribue encore le *Recueil des choses mémorables advenues en France, depuis* 1547. *jusqu'à la mort de Henry III*, imprimé d'abord *à Lyon*, *en* 1595, & *continué dans une seconde Edition jusqu'en* 1596, & *nommé par rapport à cette Edition l'Histoire des cinq Rois* (197). Il se fonde sur deux autoritez qui ne prouvent nullement ce qu'il avance. Car, de ce que Cayet (198) après avoir parlé du Recueil des cinq Rois, ajoûte que Montliard en avoit tiré ce qu'il avoit dit de la mort de Henry III. dans son Adjonction à l'Inventaire de l'Histoire de France, il ne s'ensuit point que De Serres en fût l'Auteur: & de ce que Mr. Teissier (199) dit en général, qu'on a attribué ce Livre ou à Beze, ou à F. Hotman, ou à Jean de Serres comme je l'ai remarqué ci-dessus (200), l'on n'a pas droit de conclure que *suivant Teissier* cet Ouvrage *convient mieux à De Serres qu'aux deux autres* (201); c'est lui faire dire ce qu'il ne dit point. L'on ne devoit point avancer non plus que *c'est sans doute de cet Ouvrage, dont parle De Serres lui-même à la fin de la Préface de son Inventaire* (202); car il est visible tant par cette fin de Préface, que par l'Epître Dédicatoire à Henry IV., qu'il ne s'agit là que d'un Ouvrage qui n'étoit point encore achevé: & cela ne convient point au Recueil des cinq Rois. Ce que le Père le Long ajoûte, que *De Serres devoit joindre* ce Recueil *à son Inventaire*, *pour le rendre complet* (203), ne me paroit pas mieux fondé; car il y feroit toujours resté un vuide considérable depuis Charles VII. jusqu'à Henry II: & si c'étoit-là le dessein de De Serres, à quoi bon faire composer une Continuation de son Inventaire par Jean de Montlyard? Il me paroit bien plus naturel qu'on n'ait trouvé après la mort de De Serres, que les Mémoires de la Continuation, qu'il avoit promise, & qu'on les ait remis à Montlyard pour en composer la sienne (204).

(196) *Pag.* 951, 952.

(197) *Il dit ailleurs pag.* 421, & 434. *que la prémiére Edition de ce Livre est* in Octavo, en 1589. *Il ne faloit donc point dire ici, qu'il parut d'abord* à Lyon, en 1595, & *qu'il fut continué dans une seconde Edition jusqu'*en 1596; *car ce devroient être les* 2. & 3. *Editions.*

Is. Spacchius, Draudius, l'*Index Librorum Prohibitorum Roman. & Hispanic.* pag. 650, & Lipenius, *Bibliotheca Philosophica*, pag. 789, lui attribuent mal-à-propos un Ouvrage, intitulé *Thesaurus Synonymorum ex Græcis Latinisque Scriptoribus collectus*, imprimé *à Cologne*, *chez la Veuve de Balth. Clypeus*, *en* 1605, *in* 8°. C'est le confondre avec un autre JOANNES SERRANUS, que les Auteurs de l'Abrégé de la Bibliothéque de Gesner ont parfaitement bien su distinguer, & qui a fait deux Ouvrages de Grammaire, l'un intitulé *Dictionarium Latino-Germanicum*, *quo singulæ Voces Latinæ Germanice simpliciter interpretantur*, imprimé *à Nuremberg*, *en* 1539; & l'autre intitulé: *Synonymorum Libellus*, *ex optimis Latinæ & Græcæ Linguæ Scriptoribus congestus*, imprimé dans la même Ville, *en* 1552. (205).

(198) Cayet, Chronica Noven. *Tom. I*, *folio* 214. *verso.*

(199) Additions, *Tom. II*, *pag.* 373.

(200) *Remarque* [*E*], *Citation* [18].

Il seroit encore aisé de le confondre avec un Auteur, qui s'est caché sous son nom, savoir *François Lambert* (206), & avec deux autres Auteurs qui portent le même nom. L'un est un Professeur en Philosophie à Sarragosse, qui y fit imprimer en 1562. une *Dialecticæ Institutionis Exercitatio*: l'autre est un Franciscain, Evêque d'Acarno dans le Royaume de Naples, qui a fait deux Traités dont Wadding nous donne les Titres.

On l'a aussi confondu avec *la Serre*, comme il paroit par ce passage de Sorel (207). „ Je n'ay „ jamais veu une plus grande absurdité que celle de „ quantité de bonnes Gens qui monstrent bien n'avoir pas grande connoissance des Livres, lors „ qu'ils croyent que *le Sieur de la Serre*, qui a fait „ des éloges pour les Grands, & d'autres Ouvrages de plusieurs sujets, d'un stile remply de pointes à sa mode, soit celuy qui a composé un *Inventaire de l'Histoire de France*, & cela fondé „ sur quelque ressemblance de nom, & sur la qualité d'Historiographe, que le Sieur de la Serre „ prenoit si hautement. C'est beaucoup s'abuser de „ ne pas distinguer l'un d'avec l'autre, veu que „ l'Inventaire dont on parle a esté fait par *Jean de Serres*, lequel est mort il y a prez de 68. ans, „ au lieu que nostre Sieur de la Serre vivoit encore „ en l'an 1665. Il faut prendre garde aussi que qui „ dit *la Serre*, ne dit pas *de Serres*, & que mesme la Serre s'appelloit *Puget*, en son vray nom, „ joint que son stile estoit fort different de celuy de „ l'Inventaire de Jean de Serres."

Mrs. Gryphius & Mencken sont tombés dans la même erreur.

Il faut bien se garder de le confondre avec un Auteur Catholique, nommé *Jean d'Albin de Serres*, qui a fait un Traité *du St. Sacrement*, imprimé *à Paris*, *chez Guillaume Chaudiere*, *en* 1567, *in* 8°.

(*P*) *On l'a confondu avec un Adversaire de Bodin, qui fut obligé de lui donner satisfaction.*] Il est étonnant que divers Auteurs célébres soient tombez dans cette erreur. Ils ont sans doute été trompez par Bodin lui-même, qui dans une Lettre Latine qu'il a mise à la tête de l'Apologie qu'il fit sous le nom de René Herpin pour sa République, s'exprime ainsi: *Satis, opinor, mea me scripta, & vitæ ante actæ rationes, ab improborum contumelia vindicabunt. Quamquam* SERRANUS *ille, qui inaudito genere scribendi, ac probris inusitatis Libellum complevit, ipsius Principis jussu pœnas graviores dedit, quam optare potuissem, &c.* (208). Gilles Menage, faisant mention, dans ses Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, des Adversaires de J. Bodin, dit que ...... *Jan de Serre de Montpellier* .... *écrivit contre lui: pag.* 143; & détermine ainsi à nôtre Jean de Serres, ce que Bodin n'avoit dit que d'un certain *Serranus*. Mr. Bayle a copié & adopté cela dans les Remarques (*D* & *O*) de son Article BODIN; & Mr. Teissier ajoûte que *Henri III. fit emprisonner de Serres*, ... *& qu'il lui fit défense sur peine de la vie de publier cet Ecrit* (209). Il cite *Menage Remarques sur la Vie de Pierre Airolt*: mais, cette faute ne doit apparemment être mise que sur le compte du Correcteur de la nouvelle Edition, vû qu'en diverses autres rencontres Mr. Teissier cite comme il faut le nom de *Pierre Ayrault*.

Ga-

(201) Le Long, *pag.* 952. (202) *Là-même.* (203) *Là-même.*
(204) *Voïez ci-dessus la Remarque* [*M*].
(205) Simler. Epitome Bibliothec. Gesneri, *pag.* 496.
(206) Bayle, Dictionaire, *Article* LAMBERT (FRANÇOIS), *Remarque* [*B*].
(207) Bibliothéque Françoise, *pag.* 271.
(208) Bodini, Epistola ad Renatum Herpinum, *au commencement de l'*Apologie de René Herpin *pour la* République de J. Bodin.
(209) Teissier, Additions aux Eloges des Hommes Savans, *Tom. IV*, *pag.* 269. *Ce ne fut point à l'Auteur, mais à l'Imprimeur, que cette défense fut faite: Voyez ci-dessous la Citation* [213] *vers la fin.*

teurs (*Q*); & enfin l'on a quelques fois fort gaté son nom (*R*). Il mourut subitement

Gabriel Naudé, qui raconte à peu près la même chose (210), n'est pas sujet à la critique de même que les Auteurs précédens; parce que le mot de *Serrius*, dont il s'est servi, ne signifie pas plûtôt le nom de nôtre de Serres, que quelqu'autre nom approchant.

(210) Naudæus, Bibliographiæ Polit. *pag.* 515.

Ce qui m'a fait soupçonner, que cette affaire pouvoit bien ne point regarder nôtre De Serres, est, qu'en éxaminant le titre de l'Ouvrage, qu'on lui attribue, j'ai trouvé que son Auteur se nommoit, non pas *Jean de Serres*, comme le prétendent les Auteurs que je viens de citer, mais *M. de la Serre, Remonstrance au Roy sur les pernicieux Discours contenus au Livre de la Republique de Jean Bodin, par* M. DE LA SERRE, imprimé *à Paris, chez Fred. Morel, en* 1579, *in* 8°. (211).

(211) *C'est ainsi que ce Titre se trouve disposé dans la* Biblioth. Exot. de Draudius, *pag.* 91; *dans la* Biblioth. J. Giraud, *Num.* 2551: *des in Octavo; & dans la* Bibliotheca Bultelliana, *Num.* 1521.

Cela m'a engagé à continuer mes recherches, & j'ai enfin reconnu que mon soupçon n'étoit point mal fondé; puisqu'il ne s'agit nullement-là de nôtre de Serres, mais d'un MICHEL DE LA SERRE, dont la Croix du Maine fait un Gentil-Homme Provençal, qui vivoit encore en 1584, à Paris, & à qui il attribue quelques autres Ouvrages (212): & cela s'accorde parfaitement bien avec ce que Bodin lui-même nous dit de cet Auteur dans l'Apologie qu'il a faite pour sa Republique sous le nom de René Herpin. „ C'est chose de mauvais exemple," dit-il (213), „ de blasmer l'honneur des gens doctes sous ombre de quelque faute, & les charger de paroles contumelieuses, à la forme des Pedants, pour loyer & salaire de leur travail: en quoy la Republique a notable interest, & beaucoup plus si on vient attenter à l'honneur par Libelles diffamatoires; comme a fait depuis six ou sept mois, contre la République de Bodin, un certain personnage qui se fait nommer DE LA SERRE; & peu auparavant deux Calomniateurs (214), qui ne cessoyent d'aboyer publiquement contre cette République, & auoyent esté par deuant le Roy, pour la faire defendre. Le Roy leur fit dire, par le Seigneur d'Oron, Anagnoste Royal, qui auoit leu la République de Bodin, que s'ils auoyent quelque chose à dire contre luy, qu'ils le couchassent par escrit, pour en faire iugement. Au lieu de ce faire, après un nommé LA SERRE fit imprimer un petit Livret, qu'il dedia au Roy. Le Roy l'ayant leu, & connoissant les calomnies si grossiéres, qu'on y void le jour au trauers, il manda au Lieutenant ciuil, que la Serre fust mis en prison, & signa le decret de sa main, auec defenses à l'Imprimeur, sur la vie, d'exposer en vente son Livret, auquel Bodin, qui estoit en Picardie, où il reside, n'a voulu respondre, comme aussi jamais Homme de sain jugement n'en a fait ni mise, ni recepte, si non pour un Libelle plein d'extrême ignorance, & medisance, sans rithme ni raison quelconque." Si Mrs. Ménage, Bayle, & Teissier, avoient pris la peine de recourir à cette Apologie, ils n'auroient assurément pas attribué un tel Ouvrage à nôtre De Serres.

(212) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 331. *Un de ces Ouvrages est intitulé:* Copie de deux Discours faits à Monseigneur le Duc (*d'Alençon ou de Brabant*) par le Sieur de la Serre, sur les choses mémorables, advenues en Flandres, depuis la mort de feu Don Gioan; ensemble les Intentions du Duc Cazemir sur les Affaires de France; *imprimées* à Paris, chez Fréderic Morel, en 1579, in 8.

(213) Apologie de René Herpin, *folio* 4.

(214) *L'un étoit* Pierre de l'Hostat, *& l'autre* Augier Ferrier, *contre qui il fit son* Apologie *sous le nom de* René Herpin.

Joignons leur le Père le Long, qui vient de dire dans sa Bibliothéque Historique de la France, que *De Serres avoit fait dès l'année* 1576. *un Livre plein d'injures contre le Traité de la République de Jean Bodin, qui lui fit une Réponse assez vive sous le nom deguisé de Jean Herpin* (215). C'est ajoûter trois petites fautes à la principale; car, 1°. ce ne fut ni en 1574, ni en 1576, mais en 1579, comme on l'a vu ci-dessus, que ce Libelle fut imprimé: 2°. ce ne fut point à ce Libelle, l'on a vu ci-dessus que Bodin l'assure positivement, mais à un Ouvrage d'Augier Ferrier, qu'il répondit sous un nom supposé: & 3°. enfin, ce nom supposé n'étoit point *Jean* mais *René* Herpin.

C'est sans doute par une suite de l'erreur qui fait le sujet de cette Remarque, que Mr. Fabricius a mis Jean de Serres dans son Catalogue des Auteurs qui ont écrit étant en prison (216): en quoi il se tromperoit quand même *De Serres* seroit cet Auteur, puisque *De la Serre* ne composa point son Ecrit en prison, mais y fut mis pour l'avoir publié.

(*Q*) *On l'a quelque fois divisé en plusieurs Auteurs.*] Je ne suis point surpris que cela soit arrivé aux Compilateurs de l'*Index Librorum Prohibitorum*, qui d'un coté sous le nom de *Joannes Serranus, Vivariensis, Theologiæ & Philosophiæ Polilogus, Calvino Zwinglianus*, repurgent son *Platon*, son *Inventaire*, & son prétendu *Synonymorum Thesaurus* (217), & de l'autre sous le nom de *Joannes Serres, Gallus*, parlent de son *Apparatus ad fidem Catholicam*, & defendent absolument la lecture de son *Historia Regum Franciæ* (218). Ces sortes de Compilations sont faites par de gens qui s'attachent moins à la Critique éxacte, & à la connoissance des Livres, qu'à censurer sans trop d'examen tout ce qui leur est suspect. D'ailleurs, je ne dis rien de la contradiction bizarre de défendre absolument l'Histoire de France de De Serres sous le Titre d'*Historia de Regibus Franciæ* (219), & de la pérmettre après les corrections faites sous le Titre d'*Inventarium Historicum ab exordio Monarchiæ Francicæ* (220). Mais je suis étonné qu'il soit arrivé aussi à l'Auteur du Catalogue de la Bibliothéque de Mr. de Thou de couper cet Auteur en deux. Sous le nom de *Joannes Serranus*, il lui donne les *Commentarii Rerum in Gallia gestarum* (221), & l'*Apparatus ad fidem Catholicam* (222); & sous celui de *Jean de Serres*, il lui donne son *Inventaire de l'Histoire de France* (223), & son Traité *de l'Immortalité de l'Ame* (224). König est aussi tombé dans la même faute: il en fait trois Auteurs, deux JOANNES SERRANUS, à l'un desquels il donne le Platon, traduit en Latin en 1578, & à l'autre le *Commentaire sur l'Ecclésiaste*; & un JOANNES SERREUS, à qui il donne l'*Inventarium generale Historiæ Francicæ* (225). Mr. Struve n'en fait que deux; *Joannes Serranus*, à qui il donne les *Commentarii*, & *Joannes Serreus*, à qui il donne l'*Inventarium* (226). Mr. Daniel Hartnac a fait de même dans la Révision, qu'il a faite du Catalogue d'Historiens, que J. Micrelius avoit mis à la tête de son *Syntagma Historiæ Universalis*; sous *Johannes Serranus*, il lui donne l'*Historia Regum Franciæ a Pharam. ad Ludovicum XIII*, & sous *Johannes Serarius* il lui donne les *Commentarii de Statu Religionis* (227). Mr. Becman est encore dans le même cas: sous *Serranus* il lui donne les *Psalmi* & le IV *Anti Jesuita*; & sous *de Serres* il lui donne l'*Inventaire* (228).

(*R*) *On a quelques fois alteré son nom.*] Son nom étoit JEAN DE SERRES en François, & JOANNES SERRANUS en Latin, c'est ainsi qu'il l'écrivit lui-même à la tête de ses Ouvrages dans ces deux Langues. Mr. Fleuri a dit qu'*il ne connoit point d'Auteur, à qui il ait mieux réüssi de déguiser son nom, & qu'il a appris, non sans quelque surprise, que ce Joannes Serranus dont le Platon est si estimé . . . . est le même Jean de Serres, qui a écrit l'Histoire de France, sous le nom d'Inventaire* (229). Entre ceux qui ont altéré son nom François, les prémiers qui se présentent, sont Mr.

(215) Le Long, Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 951, *col.* 1. *Voyez aussi pag.* 929, *col.* 1, *où il marque l'Edition de ce Livre en* 1574.
(216) Fabricii Bibliothec. Lat. *Supl. II*, *pag.* 207.
(217) Index Librorum prohibitorum, *pag.* 649, & 650.
(218) *Ibid. pag.* 724.
(219) *Ibid.*
(220) *Ibid. pag.* 650.
(221) Bibliotheca Thuan. *Tom. I*, *pag.* 355.
(222) *Ibid. pag* 70. (223) *Ibid. pag.* 346. (224) *Ibid. pag.* 168.
(225) Konigii Bibliotheca, *pag.* 749.
(226) Struvii, Bibliotheca Historica, *pag.* 309. & 323, *& la* Table.
(227) Dan. Hartnaccus, *in* Catalogo Historicorum, *subjuncto* Historiæ Politicæ J. Micrelii, *Edit. Lips.* 1702, *in* 4.
(228) Becmanni, Catalog. Bibliothec. Public. Francofurt. *pag.* 269, *col.* 1.
(229) Fleuri, Traité des Etudes, *pag.* 236, 237.

ment en 1598, & l'on a cru, qu'il avoit été empoisonné (*S*). Il avoit été marié; mais je ne saurois dire, s'il a eu, ou s'il a laissé des Enfans, ni quels ont été ses Parens (*T*).

Mr. Baillet (230), l'Auteur du *Cat. de la Bibliothéque de Mr. de Thou* (231), & plusieurs autres, qui l'appellent *de Serre*. Mr. Placcius dit *de la Serre*; l'*Index Libror. prohibitor.* pag. 724, le nomme *Serres*. On gate aussi son nom latin en disant *Serrannus* (232). L'Auteur de la *Bibliog. Histor. Polit. Philologic.* König & Mr. Meibomius, l'appellent *Joannes Serreus*. Le Père Jacob (233), & Mr. Struve écrivent *Serræus*. Boeclerus & Hartnac disent *Serrarius* (234). Deckerus en fait de même, & préfére mal-à-propos ce nom au véritable (235). Les Péres Quetif & Echard lui donnent le nom de *Serrevius*, & d'autres celui de *Serrius*.

(*S*) *Il mourut en 1598, & l'on a cru qu'il avoit été empoisonné.*] C'est Cayet qui a répandu ce soupçon; voici comme il s'en exprime dans sa *Chronologie Novenaire* (236). *Le Sieur de Serres, Ministre de la dite Réligion à Orange, lequel a fait l'Inventaire de l'Histoire de France jusques à Loys XII, a senty leurs pointures pour avoir fait imprimer un Livre sur ce subject* (237); *& sa mort subite ne fut sans soupçon de meschanceté.* Florimond de Remond & Richeome insinuent la même chose: l'un dans son *Anti-Papesse*, où il dit, qu'*on lui avança ses jours* (238), & l'autre dans un Ecrit, cité ci-dessus Remarque (*K*), Cit. (73). Cela se trouve plus expliqué dans l'*Index Librorum prohibitorum* (239), & comme on n'y cite rien, je ne scai d'où est tiré ce qu'on y lit. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il mourut subitement.

Sorel, qui donna la 2. édition de sa *Bibliothéque Françoise*, en 1667, dit que de Serres étoit mort il y a près de soixante-huit ans (240). Cela s'accorde fort bien avec la Popeliniére (241), & avec le Père Pierre de St. Romuald (242), qui disent, qu'il mourut en 1598. Mr. *Hallevordius*, qui donna sa *Bibliotheca Curiosa* en 1676, & qui y parle de De Serres, comme vivant il y avoit environ quarante ans (243), se trompe pour le moins de trente-six ans. Il est sûr qu'il étoit mort au mois de May de l'année 1598, lors de la tenue du Synode de Montpellier, puis qu'on y chargea *Mr. Julien de reciter les Mémoires & les Ecrits qui sont entre les mains des Héritiers de feu* Mr. de Serres (244). Cela se trouve confirmé par Jacob Spon, & par Grégorio Leti, qui nous marquent plus précisément le tems & le lieu de cette mort. *Sur la fin de May* [1598], dit Spon (245), *mourut à Geneve Jean de Serres, qui s'y étoit retiré après avoir fait l'Histoire de France. Perde la Vita*, dit Leti, *l'ultimo di Maggio . . . Giovanni di Serra, il quale s'era ritirato in Geneva doppo haver dato alla luce la sua Historia di Francia: . . . . mori di Febre & non di Peste, per non essere in tal tempo comminciata* (246). Il se contente d'observer, qu'on l'enterra dans le même lieu que sa Femme, morte auparavant; *venne sepolto nel luogo medesimo della Moglie sepolta prima*: mais Spon ajoûte qu'*il fut enterré le même jour que sa Femme, & mis dans le même tombeau*: & cela est plus conforme à ce qu'en rapporte le Satirique d'Aubigné, qui en vouloit à de Serres, comme on l'a pu voir en quelque endroit de ces Remarques, & qui ne manque pas d'emploïer malignement cette particularité dans sa Confession de Sanci. *J'ai grand regret*, dit-il (247), *à l'argent que Serres avoit porté à sa Femme: car, elle mourut le même jour que son mari, ainsi qu'Ananias & Saphira.* Il est bien certain que sa Femme vivoit encore peu de tems avant la mort de son mari; car, voici comme il en parle dans une de ses Lettres à Casaubon: *Uxorem tuam quam uxor mea avet videre.* Elle est datée *E Serrano nostro* 11. *Augusti* 1597, & elle se trouve parmi celles de Casaubon.

(*T*) *Il avoit été marié, mais l'on ne sait point s'il a laissé des Enfans, ni quels ont été ses Parens.*] On vient de voir ce qui concerne sa Femme à la fin de la Remarque précédente. Je trouve parmi les Ministres François dont on fit la liste au Synode de Gap en 1603. un *Serres*, *Ministre de Montagnac* (248). Seroit-ce le même Ministre *Serres*, dit *Perrin*, Auteur de l'*Histoire des Albigeois*, dressée dès 1606, selon les Epîtres à Scaliger, pag. 266 & 267? Je ne sai s'il appartenoit en quelque chose à nôtre De Serres. Olivier de Serres, qui a composé le *Théatre d'Agriculture & Ménage des Champs*, imprimé *à Paris, chez J. Metayer, en* 1600, *in folio*, & réimprimé diverses fois depuis, étoit son Frère. C'est ce que Mr. de Thou nous apprend au CXXIX. Livre de son Histoire. *Libellus* (249) *ea de re* (de Vermiculorum seriferorum cultura) *scriptus ab Olivario Serrano, Joannis, qui magnum nomen in Literis meruit, fratre.* Casaubon (250) parle aussi d'un Frère de De Serres, qui étoit à l'Académie de Montpellier, seroit-ce le même que le précédent? Il eut aussi une Sœur, dont le Fils nommé *Joannes Saignæus* fit la table de sa *Defensio pro vera Ecclesiæ Catholicæ Autoritate.* Brantome (251) parle d'un *Jean de Serres*, Financier & Commissaire des Vivres, & Sur-Intendant des Fortifications, en 1562. J'ignore s'il étoit de la même famille: j'en dis autant d'un *Louis de Serres*, qui a fait un Traité sur *la Nature, Causes, Signes &c. de la Stérilité des Femmes*, imprimé *à Paris, en* 1625, *in* 8.

Il y a eu un Mr. *De Serres*, mort en prison au Château de Guyse: s'il étoit de la même famille, comme il est assez apparent, il nous en fait connoître l'origine dans une de ses Lettres du 3. Mai 1714: en voici un Extrait. „ Ma Famille est originaire d'une terre apellée la Tour de Serres, proche d'Orange; mais ce bien a passé par le partage des Filles à des Conseillers du Parlement de Grenoble. Le dernier marié de ma Famille avoit époussé la Sœur du Marquis d'Aigremont en Languedoc, de la Maison de Rochemaure. Ce Marquis & son Père ont fini leurs jours au lit d'honneur: je veux dire dans les prisons de Pierre Encise à Lyon, pour fait de Réligion. La branche d'où je sors s'est habituée à Paris: feue ma Mère avoit l'honneur d'être alliée de Mr. le Marquis de Heucourt, qui s'est retiré en Angleterre, & du Marquis de Feuquiere. Ma petite fortune étoit réduite en une Terre & quelques effets qui m'ont été enlevez."

[230] Jugemens des Savans, *Tom. III, pag.* 417.

[231] *Tom. I, pag.* 346.

[232] *La-même, pag.* 70.

[233] Bibliotheca Pontificia, *pag.* 464.

[234] Dan. Hartnac, Catalogus Histroricor. *subjunctus* Historiæ Politicæ. Boecleri, de Scriptor. Græc. & Lat. *pag.* 15.

[235] De Scriptor. Adesp. *pag.* 262.

[236] *Tom. II, folio* 347.

[237] *C'est-à-dire, sur le sujet de la Réünion des deux Réligions. C'est le Livre, dont on a parlé ci-dessus Remarque* (*K & N*), *num. VI.*

[238] Anti-Papesse, *Chapitre XXIII, pag.* 75.

[239] *Pag.* 724.

[240] Bibliothéque Françoise, *pag.* 272.

[241] Histoire des Histoires, *pag.* 379.

[242] Abrégé du Thrésor Chronologique de Pierre de St. Romuald, *à la fin du Tome III, page* 36, *d'un petit Traité, intitulé* Méthode pour bien lire l'Histoire.
[243] Joann. Hallevord. Bibliothec. Curios. *pag.* 203.
[244] Synodes, *pag.* 231.
[245] J. Spon, Histoire de Geneve, *pag.* 315.
[246] Histor. Genev. *Part. III, pag.* 371, 372. *Il cite le* Memoria della Chiesa e del Colonel Wis.
[247] Confession de Sanci: *Livr. II, Chap. IX, pag.* 549.
[248] Synodes, *Tom. I, pag.* 291.
[249] *Ce petit Livre est intitulé* Cueillette de la Soye, pour la nourriture des Vers qui la font, *& imprimé* à Paris, chez J. Metayer, en 1599, in 8. *Voiez le* Catalogus Bibliothecæ Thuanæ, *Tom. II, pag.* 339, *& la* Bibliothéque de J. Giraud, *où l'on a mis mal-à-propos* 1579: *c'est une faute d'Impression.*
[250] Casaubonus, Epistola CXLV. *Monspelii a. d. Idibus Junii* 1597, *pag.* 78. *Voïez aussi la Lettre* MXX.
[251] *Tom. VIII, pag.* 125, 126. *de ses Oeuvres.*

SEVARAMBES, Peuple imaginaire de la Terre Australe, du nom duquel on s'est servi pour débiter un nouveau Systéme de Réligion Naturelle, & de Gouvernement. Voïez les Remarques (*B*), (*C*), & (*D*) de l'Article ALLAIS.

[a] *Cet Article n'a point été dressé par Mr.* MARCHAND; *il est entiérement de ma composition.*

'sGRAVESANDE (GUILLAUME JACOB) (*a*), issu d'une ancienne Famille patricienne de Delft (*A*), nâquit à Bois le Duc (*B*), le 27. Septembre 1688. Par sa Grand-Mère il descendoit du fameux Jean Heurnius (*C*). Son Père chargé d'une nombreuse Famille (*D*), ne négligea rien pour l'éducation de ses Enfans: & entre

Le souvenir reconnoissant que je conserve pour l'amitié, dont Mr. 'sGRAVESANDE *m'a honoré pendant les derniéres années de sa vie, m'a déterminé à donner sur ce grand Homme, & sur ses Ouvrages, des idées plus justes que celles qu'on en a. Il étoit intime ami de Mr.* MARCHAND; *ainsi l'on me pardonnera de lui avoir accordé une place dans l'Ouvrage de celui-ci; la seule chose qui pourra faire de la peine, c'est que ce ne soit pas Mr.* MARCHAND *lui-même qui ait composé cet Article: il en auroit mieux valu. Je dois avertir que quand je rapporte quelques faits, sans les appuier d'aucune autorité, c'est que je les tiens de la bouche même de Mr. 's Gravesande; lorsque je cite les* Mémoires Communiqués, *j'entens par là des éclaircissemens qui m'ont été fournis par Mr.* JEREMIE 'sGRAVESANDE, *Frére de celui dont il est question ici. Je fais aussi souvent mention de Lettres Manuscrites; ce sont celles que j'ai trouvées parmi les Papiers de Mr.* 'sGRAVESANDE, *que Mr.* SACRELAIRE, *son Beau-Frère, a eu la bonté de me communiquer.* Remarque de l'Editeur.

(*A*) *Issu d'un ancienne Famille patricienne de Delft.*] Le nom de cette Famille est STORM VAN 'sGRAVESANDE; mais pour abréger elle a pris quelques fois le seul nom de *Storm*, & quelques fois le seul nom de *'s Gravesande*. J'ignore qu'elle est l'origine de ce dernier nom. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle l'a eu depuis long-tems. Mr. Jeremie 'sGravesande, Frère de celui dont il s'agit dans cet Article, a entre les mains un Extrait autentique du Regîstre des Hérauts d'Armes du tems de Philippe, Duc de Bourgogne, qui marque que les Armoiries, peintes dans cet Extrait, sont celles de la noble Famille de *Storm van 's Gravesande*, Originaire de la Province de Hollande: & ces Armoiries sont les mêmes que cette Famille a encore (1). Elle a fourni des Magistrats à la Ville de Delft dès l'année 1419. (2). En 1568. il y eut un Guillaume, & un Corneille 's Gravesande, qui furent bannis & eurent tous leurs biens confisquez par sentence du Duc d'Albe, pour avoir été, comme s'exprime la sentence, du nombre des principaux partisans du Prince d'Orange, qui étoient attachés à la nouvelle Réligion. Ce Corneille, que je viens de nommer, eut un Fils, qui se distingua par son savoir & par sa piété. Il est connu dans l'Histoire de Delft, sous le nom de *Arnoldus Cornelii*. Ses Parens, pour le soustraire à la persécution, l'envoiérent étudier en Théologie hors du Païs. Quand il eut fini ses études, l'Eglise de Frankendaal, dans le Palatinat, le nomma pour son Pasteur: il y resta jusqu'en 1573: alors il fut appellé à l'Eglise de Delft, où il remplit jusqu'à sa mort, qui arriva en 1605, tous les devoirs d'un Homme de sa Profession avec une telle application, que sa mémoire y est encore en vénération. Après sa mort, la Classe de Delft, pour témoigner l'estime qu'elle avoit pour ce digne Pasteur, fit imprimer un Livre, qu'il avoit composé; en voici le Titre: *Christelyke Betrachtinge der Geloovigen Zielen, over het Gebed onzes Heeren Jesu Christi; mitsgaeders noch een aandachtige Meditatie over de drie eerste versen des derden Capittels van den eersten Brief Johannis.* On a encore de lui un autre Ouvrage, sous ce Titre: *Zes Predikatien over het Lyden, Sterven, ende Begraven onzes Heeren Jesu Christi, vol aandachtige en godvruchtige Overdenkingen* (3).

[1] Mémoires communiqués.

[2] Beschryving der Stadt Delft, *door* Reinier Boitet, 1729, in folio, *pag.* 106.

[3] Beschryving van Delft, *pag.* 708.

(*B*) . . . . *il nâquit à Bois le Duc.*] Ce fut le Grand-Père de nôtre 's Gravesande qui alla s'établir dans cette Ville, après qu'elle fut entrée sous l'obéïssance des Etats Généraux. A la recommandation du Prince d'Orange, FREDERIC HENRI, il y obtint des Etats divers emplois, qui le déterminérent à s'y fixer (4).

[4] Mémoires communiqués.

(*C*) *Par sa Grand-Mère il descendoit du fameux Jean Heurnius.*] Elle étoit Fille de Otto Heurnius, Fils de *Jean* (5). Celui-ci nâquit à Utrecht en 1543, & dès son enfance on eut une preuve, qu'il seroit un jour un très grand Médecin; mais une preuve que peu de gens voudront admettre. Il ne s'endormoit point nous dit son Panegyriste (6), par l'agitation de son berceau, comme les autres Enfans; mais en joüant avec un petit chien. On ne devineroit pas comment cela présageoit son habileté future: pour cela il faut savoir, qu'Esculape avoit toujours un chien avec lui pour fidèle compagnon. Après avoir appris à Utrecht les principes de la Latinité, il fut envoïé par ses Parens à l'Université de Louvain, où il s'appliqua à la Médecine. Il s'y arrêta deux ans, & ensuite il alla à Paris, où il continua ses Etudes sous le célébre Duret, qui conçut pour lui beaucoup d'amitié. De-là il passa en Italie, où après avoir fini ses Etudes en Médecine, il prit le grade de Docteur. Il revint dans sa Patrie agé de 30. ans; il s'y maria avec Christine Bayers, & peu de tems après il fut fait Conseiller & Echevin de la Ville d'Utrecht; mais la grande réputation qu'il s'étoit faite par la pratique de la Médecine, engagea les Curateurs de l'Université de Leyde, à l'appeller à la chaire de Professeur en Médecine de leur Académie. Il s'y rendit en 1581, & y enseigna avec beaucoup d'éclat jusqu'à sa mort, qui arriva en 1601. Il composa plusieurs Ouvrages, qui lui firent une très grande réputation. Il eut onze Enfans, parmi lesquels il y en eut un nommé Otto, qui fut aussi Médecin (7). Ce fut le Père de la Grand-Mère de nôtre 's Gravesande.

[5] *Là-même.*

[6] Illustrium Hollandiæ & Westfrisiæ Ordinum alma Academia Leidensis, *pag.* 125.

[7] *Là-même, pag.* 126. & *suiv.*

(*D*) *Son Père chargé d'une nombreuse Famille.*] Il s'appelloit THE'ODORE 'sGRAVESANDE; & il étoit Président de la Ville de Bois le Duc, Receveur général des Bourses, & Biens Ecclésiastiques fondés pour les Etudes, Controlleur des Droits d'entrée & de sortie sur les Marchandises dans la Ville de Bois le Duc, & Receveur des Domaines & Biens Ecclésiastiques pour le Prince d'Orange dans sa Baronnie de Kranendonk, la Ville d'Eyndhoven, & autres terres Seigneuriales, situées dans la Mairie de Bois le Duc.

Il eut dix Enfans, deux Filles & huit Fils. Une Fille & deux Fils moururent dans l'enfance. Ceux qui sont parvenus à un âge plus avancé, sont 1°. sa Fille *Johanna Cornelia*, qui épousa un Mr. Evert Tulleken, d'une Famille distinguée de Guelders, Magistrat de Bois le Duc: elle a laissé une Fille, actuellement Epouse de Mr. le Baron de Someren de Vryenes, Seigneur de Croy & Stiphout. 2°. *Pierre*, Magistrat de Bois le Duc, qui a laissé des Enfants de deux Femmes, dont l'aîné nommé *Laurens*, est Directeur Général de la Colonie d'Ysseqnebo, qu'il gouverne avec toute la sagesse & la prudence possible. 3°. *Ewout Hendrik*, aussi Magistrat de Bois le Duc, qui a eu cinq enfans, dont trois vivent encore, savoir *Nicolas*, Magistrat de Bois le Duc, *Charles*, Capitaine d'Infanterie, & une Fille, qui a épousé un Mr. *Bisdom*, aussi Magistrat de Bois le Duc. 4°. *Guillaume Jacob*, celui dont il est question dans cet Article. 5°. *Laurens*, mort une année avant que ses Fréres allassent à l'Académie, où il devoit les accompagner. 6°. *Cornelis Christian*, mort sans avoir été marié. 7°. *Jérémie*, qui a été plusieurs fois Président de la Magistrature de Bois le Duc; je lui suis redevable de ce que je dis ici de sa Famille. C'est un Magistrat très distingué par sa probité; je m'étendrois d'avantage sur son sujet, si les liaisons d'amitié que j'ai avec lui, ne m'imposoient l'obligation de ménager sa modestie en supprimant son éloge.

(*E*)

entre les Précepteurs qu'il leur donna, il y en eut un nommé Tourton, sous lequel nôtre Guillaume Jacob prit un goût particulier pour les Mathématiques, (*E*). En 1704, il alla à l'Académie de Leyde avec deux de ses Frères. Quoiqu'il s'y appliquat à l'étude du Droit, il n'y négligea pas son étude favorite, je veux dire celle des Mathématiques; il y composa son Essay de Perspective (*F*). En 1707, les trois Frères furent reçus Docteurs en Droit le même jour (*G*); après quoi ils allérent s'établir à la Haye pour s'y appliquer à la pratique du Bareau. Celui dont nous parlons s'y lia bien-tôt avec tout ce qu'il y avoit de Gens de Lettres, & en 1713, il fut un des principaux Membres de la Société qui se forma pour la composition du Journal Littéraire (*H*). Il y inséra plusieurs piéces (*I*), qui contribuérent beaucoup à la répu-

(*E*) *Il eut un Précepteur nommé Tourton, sous lequel il prit un goût particulier pour les Mathématiques.*] Ce Mr. Tourton étoit un Homme de mérite, & qui s'étoit appliqué particuliérement aux Mathématiques: il trouva en nôtre jeune 's GRAVESANDE toutes les dispositions les plus heureuses à profiter de ses Leçons. Il étoit né Mathématicien, on s'en apperçut dès sa plus tendre enfance. Dans l'Ecole où il apprenoit à chiffrer, quand son Maître s'absentoit, il le préposoit sur ses Camarades, pour leur donner des Leçons d'Arithmétique à sa place. Avec de pareilles dispositions, on comprend aisément combien il profita d'un Précepteur tel que Mr. Tourton; il fit dans les Mathématiques des progrès si rapides, que celui-ci étoit obligé d'étudier jour & nuit pour être en état de donner des Leçons à son Elève. Quand il l'eut quitté, il alla s'établir à Surinam, où il n'oublia pas ce cher Disciple; il entretint avec lui un commerce de Lettres, où l'on voit avec plaisir la joie avec laquelle il recevoit les Ouvrages qu'il avoit publiés, & qu'il avoit soin de lui envoier fort réguliérement: la satisfaction avec laquelle il avouë, que souvent il n'étoit en état de les entendre qu'à force d'application, a quelque chose de touchant. On trouve une Lettre de ce Mr. Tourton dans le Journal Littéraire, sur une particularité intéressante d'Histoire naturelle (8).

[8] *Voyez en le Tome II, pag. 441.*

(*F*) *Etant à l'Académie, il y composa son Essay de Perspective.*] C'est ici le premier Ouvrage de Mr. 's Gravesande; il l'avoit fini avant qu'il eut atteint l'âge de 19 ans: mais pour l'examiner plus à son aise, il eut la sage précaution de ne le publier que quelques années après, sous ce titre, *Essay de Perspective par* G. J. 'S GRAVESANDE, *Docteur en Droit*, imprimé *à la Haye*, chez *la Veuve d'Abraham Troyel*, 1711. Je lui ai entendu dire qu'il le composa en partie dans un Collége, où les ordres de son Pere l'obligeoint d'assister, mais qui ne lui plaisoit pas. Pendant que les autres Etudiants écrivoient ce que le Professeur leur dictoit, lui traçoit des Figures, & travailloit à sa Perspective. Quoique cet Ouvrage se ressente un peu de la jeunesse de l'Auteur, & de la maniére dont il a été fait, quant au stile, & à l'ordre; on y découvre cependant par tout le profond Géométre, qui resoud les problèmes les plus difficiles de la Perspective avec beaucoup de génie, & avec toute la clarté possible. Aussi eut-il une approbation générale, & mit en rélation son Auteur avec les principaux Mathématiciens de ce tems-là. Pour preuve de ce que j'avance, je me contenterai d'alléguer le seul témoignage du célébre JEAN BERNOULLY; on sait de quel poids est le témoignage de ce Savant, si peu prodigue d'éloges. Voici ce qu'il écrivoit à Mr. 's GRAVESANDE, dans une Lettre dattée de Bale le 20. Mars 1714, en lui envoïant son *Essay d'une nouvelle Théorie de la Manœuvre des Vaisseaux.* „ Je vous supplie de l'accepter, " lui dit-il, „ comme venant d'une Personne qui a beaucoup „ d'égard & de considération pour votre mérite „ & savoir dans les Mathématiques, dont j'ai „ vu une preuve suffisante par l'excellent Traité „ sur la Perspective que vous avez publié, & „ que mon Neveu a eu la bonté de me prêter. „ J'y ai trouvé plusieurs régles fort ingénieuses & „ très commodes pour la Pratique, que l'on ne „ trouve pas par-tout ailleurs. Il seroit à souhaiter que vous prissiez la peine d'écrire sur les „ autres parties de l'Optique avec la même netteté, & avec la même addresse que vous l'avez „ fait sur la Perspective."

Mr. 's Gravesande se détermina à écrire sur la Perspective, par la difficulté qu'il trouva à appliquer à des cas particuliers les Régles générales données par les Auteurs, qui avoient écrit avant lui sur cette Science; il crut devoir se frayer une route nouvelle; il y réüssit; & pour faciliter l'usage de la Perspective, il a fait trois choses dans son Ouvrage. 1°. Pour résoudre les Problèmes les plus généraux, qui fondent toute la pratique, il donne plusieurs Méthodes nouvelles & plus faciles, que celles dont on use communément. Il en donne plusieurs, parce que l'application d'une même régle, n'est pas également commode dans tous les cas, & qu'ainsi il est utile d'en avoir à choisir. 2°. Les Méthodes générales dont on s'est servi étant impraticables dans quelques occasions particuliéres, pour remédier à ce défaut, il en a ajoûté d'autres, plus mal-aisées à la vérité, mais que certains cas rendent absolument nécessaires. 3°. Enfin, quand par le moyen des Problèmes généraux, il est fort difficile de résoudre un Problème particulier, il en a donné une solution à part (9). A la fin du Livre il a ajoûté la Déscription de deux Chambres obscures de son invention, & un Traité sur leur usage pour le Dessein; c'est sans contredit ce qui a jamais été écrit de plus intéressant sur ces machines. On trouve la Description de la plus grande de ces Chambres obscures dans l'Edition des *Récréations Mathématiques d'Ozanam*, faite en 1723. Voïez en le Tome I, page 416, & suivantes.

[9] *Essay de Perspective, Preface* * 7.

Cet Essay de Perspective étant devenu fort rare, l'Auteur avoit resolu d'en donner une nouvelle Edition in 4°, considérablement changée. Il avoit même déjà fait graver les Planches. Mais malheureusement il est mort avant que d'avoir mis par écrit aucun de ses changemens. Quand il vouloit publier un Ouvrage, sa coutume étoit de l'avoir tout composé en tête, & de ne le mettre sur le papier qu'à mésure que les Imprimeurs avoient besoin de copie.

(*G*) *Les trois Frères furent reçus Docteurs en Droit le même jour.*] Ces trois Frères étoient Ewout Henri, Guillaume Jacob, & Corneille Christian. Ce fut le 25. Octobre 1707, qu'ils prirent le grade. La Dissertation Inaugurale, que le second défendit dans cette occasion, étoit intitulée *de Autocheiria.* On y trouve tous les Argumens contre le Suicide, rapportés avec beaucoup de clarté & d'ordre.

(*H*) *Il fut un des principaux Membres de la Société qui se forma pour la composition du Journal Littéraire.*] Ce Journal, le meilleur peut-être qui ait été fait, a subi différentes révolutions, comme la plûpart des Livres de cette espèce. Il fut commencé au Mois de Mai de 1713, par une Société de jeunes Gens, tous distingués par leur génie & leur savoir; & étroitement unis par les liens de l'estime & de l'amitié. Les principaux d'entr'eux étoient Mrs. 's Gravesande, Marchand, van Effen, Sallengre, Alexandre, & St. Hyacinthe, Auteur badin du Chef d'Oeuvre d'un Inconnu; Ouvrage qu'on attribua à toute la Société, quoique les autres Membres qui la composoient n'y eussent aucune part que par quelques plaisanteries, insérées dans le Livre, comme autant de Notes *Variorum*: c'est ainsi par exemple que Mr. s'Gravesande y est Auteur des Notes, qui sont rapportées sous l'épithête d'*Ixixius*, nom qui lui fut donné à cause de son application à l'Algèbre, où l'on sait que la Lettre *x* est souvent emploiée. Les Extraits fournis pour le Journal par chacun d'eux, étoient examinés dans une Assemblée générale de la Société, avec toute la sévérité possible

[10] Journal Litteraire, Tom XIII, pag. 111, de l'Avertissement.

fible (10). Là, ils rejettoient fans miféricorde ce qui n'étoit pas approuvé de tous ; & ils s'égaïoient fouvent aux dépens de ceux dont ils rejettoient les piéces, auffi-bien que des Savans qui leur écrivoient de tous côtés, & dont les Lettres graves fervoient quelquefois de texte aux plaifanteries de cette jeuneffe vive & érudite.

Ils continuérent ce Journal fans interruption jusqu'à l'année 1722: & ils en donnérent 10 Volumes complets, avec la premiére partie du Tome XI, & celle du Tome XII. Alors, Johnfon Libraire de la Haye, qui avoit été l'Imprimeur du Journal, aïant été obligé de quitter fon négoce; ce Livre ceffa de paroître, & fes Auteurs fe difperférent.

Mr. 's Gravefande, qui confervoit de l'affection pour ce Journal, travailla à former une nouvelle Société pour fa continuation; fécondé par Mr. Marchand, il y réüffit. En 1729, il recommença, & ceux qui y travaillérent furent Mrs. 's Gravefande, Marchand, De Superville, De Joncourt, Sacrelaire, Pelerin, Catuffe, & De Haes, tous domiciliés en Hollande. Mr. s' Gravefande chercha encore à leur affocier des Etrangers: pour cela il s'adreffa à Mr. Calandrin, fon ami, alors Profeffeur en Mathématiques & en Philofophie à Genéve, préfentement Membre du Confeil de cette République. Voici ce qu'il lui écrivit là-deffus en 1728. „ autrefois j'ai eu quelque part au Jour- „ nal Littéraire qui s'imprimoit à la Haïe. Ce „ Journal qui a été mal pendant affez de tems, „ & enfuite interrompu, doit fe renouveller, & „ il s'eft formé une fociété pour y travailler. „ Un refte de tendreffe pour ce Journal, fait que „ je m'intéreffe à ce qui peut le faire valoir. Je vous „ demande des Nouvelles Littéraires, & à cette „ priére j'en ajoûte une autre, c'eft que fi vous „ avez quelques Piéces à faire imprimer, trop pe- „ tites pour être imprimées à part, de me les en- „ voïer pour être inférées dans le Journal."

Mr. 's Gravefande s'adreffa auffi pour le même fujet à Mr. Cramer, Collégue de Mr. Calandrin dans la chaire de Mathématiques, & fon ami intime. Ces deux Meffieurs acceptérent la propofition que leur fit Mr. 's Gravefande, & fournirent pour le Journal des Extraits fort bien travaillés.

Ce Journal reparut donc fous le même titre à la Haïe, en 1729, chez P. Goffe & J. Neaulme, qui en avoient acheté le droit de Copie de Johnfon. Ces deux Libraires, pour rendre leur Ouvrage complet, publiérent la 2e partie du Tome XI & XII, mais faite, par des Auteurs qui n'étoient ni de la prémiére Société ni de la feconde. Celle ci travailla au Tome XIII, & continua l'Ouvrage jusqu'au 30. Juin 1732, où finit le XIX. Tome. Alors les Libraires, qui imprimoient cet Ouvrage, l'aïant fait paffer en d'autres mains, la Société en fit imprimer la continuation à Leide chez Théodore Haak & Samuel Luchtmans, mais fous le titre de *Journal Hiftorique de la République des Lettres*; & elle en publia 3 volumes. A' la fin de 1733, le Journal ceffa tout à fait.

(*I*) *Il y inféra plufieurs Piéces qui contribuérent beaucoup à la réputation de cet Ouvrage.*] Je ne parlerai point des Extraits dont Mr. 's Gravefande fut Auteur, plufieurs de ceux qui roulent fur des Ouvrages de Phyfique ou de Mathématiques, font de lui. Ce qui fera le fujet de cette Remarque, ce feront les Differtations entiérement de fa compofition, qu'il a placées dans ce Journal. Je ne rangerai point dans ce nombre deux Réponfes qu'il fit à des Lettres de Mr. Nic. Hartfoeker (11), à l'occafion de l'Extrait qu'il avoit donné de la *Suite des Conjectures Phyfiques* de cet Auteur (12), non plus qu'un Avertiffement qui précéde une Lettre de Mrs Ch. & Th. Hartfoeker, (13). Ces Piéces ne font propres à faire connoître Mr. 's Gravefande que comme Journalifte, & c'eft comme Auteur que je l'envifage ici.

[11] Journal Littéraire, Tom. III, pag. 438, & Tom. IV, pag. 179.

[12] La même Tom. II, pag. 288.

[13] Là même Tome XVI, pag. 267.

La Phyfique aïant toujours fait fon occupation favorite, il s'appliqua à inventer ou à perfectionnes les Machines, dont il avoit befoin pour éclaircir les différentes parties de cette Science La prémiére qu'il travailla à rendre plus parfaite, fut la Machine Pneumatique, à laquelle il fit à diverfes reprifes des changemens, qui enfin l'ont portée au point de perfection où nous la voions aujourd'hui. Occupé à cela, il remarqua que les Ouvriers étoient dant l'erreur touchant la longueur des Pompes, qu'on emploioit à tirer l'air du Récipient. On croïoit que les plus longues, produifoient le plus grand éfet. Mr. 's Gravefande fe convainquit du contraire, & cela l'engagea à inférer dans le IV. Tome du *Journal Littéraire* pag. 182, des *Remarques fur la Conftruction des Machines Pneumatiques & fur les Dimenfions qu'il faut leur donner*. Il y réfoud plufieurs beaux problémes qui ont rapport à ces machines; il y démontre que les grandes Pompes n'ont pas fur les petites les avantages qu'on s'imagine, & que de toutes celles qui font de même diamétre, les plus courtes reduifent l'air dans le moins de tems à un dégré déterminé de rarefaction. Mr. Nicocolas Bernoulli eft le feul après lui qui ait travaillé fur la même matiére; voici ce qu'il lui en écrivit dans une Lettre dattée de Bâle le 21. Octobre 1715. „ La Piéce qui paroit fous votre nom „ dans le Journal eft très belle, & le probléme „ de la longueur des Pompes Pneumatiques eft „ très bien réfolu. Sur ce que vous m'avez dit „ touchant ce probléme dans la Lettre que vous „ m'avez fait l'honneur de m'écrire de Londres, „ je m'y fuis auffi appliqué, & j'en ai trouvé la „ même folution mais par un chemin différent. „ Je n'ai pas eu recours aux fuites infinies, ni à „ la méthode du retour des fuites. Je me fuis „ fervi d'un Théoréme que j'ai découvert il n'y „ a pas longtems pour la conftruction des Loga- „ rithmes, & qui m'a conduit à une équation al- „ gébrique ordinaire de 3 degrés, dont j'ai trou- „ vé la racine par les méthodes ordinaires des ap- „ proximations. Cette méthode eft un peu plus „ longue que la votre" .... Mr. Bernoulli détaille enfuite cette méthode, qui eft très ingénieufe.

Mr. 's Gravefande promet dans cette differtation, qu'elle fera fuivie d'une autre, dans laquelle il s'attachera principalement à expliquer la conftruction des Machines Pneumatiques; mais d'autres occupations l'ont empéché de tenir parole: il l'avoit cependant commencée; toutes les planches qui reprefentent celle de ces Machines qu'il avoit inventée, tant en entier, que par parties, ont été gravées; il y en a 8. mais malheureufement l'explication de ces planches n'a jamais été faite. C'eft dommage: les Ouvriers y auroient trouvé, tout ce qui leur étoit néceffaire pour la conftruction de ces Machines.

Dans le Tome V. du *Journal Littéraire* pag. 254. On trouve une Lettre fur le Menfonge qui eft de la façon de Mr 's Gravefande. Cette Piéce eft à mon avis ce qui a jamais été écrit de mieux fur la matiére dont il y eft queftion. L'Auteur recherche quel eft le fondement de l'obligation qui engage les hommes à dire la vérité; & fi cette obligation a lieu dans toutes les occafions que nous avons de parler. Tout ce qu'il avance eft appuïé fur des principes inconteftables, & eft un vrai modéle de la maniére dont il faut raifonner en Morale. Dès que cette Piéce parut, chacun tacha de déviner qui en étoit l'Auteur. Mr. Barbeyrac, que y étoit le plus intereffé, parce qu'il y trouvoit démontrées des propofitions, qui ne s'accordoient pas avec fes idées, fit des éforts inutiles pour découvrir de qui elle étoit. Il ne penfa pas même à Mr. 's Gravefande. Un jeune homme, uniquement occupé de ce qu'il y a de plus fublime dans les Mathématiques, ne lui paroiffoit pas capable de compofer une Differtation de Morale, qui annonçoit un homme qui avoit profondément médité fur la matiére.

Cette Lettre fe trouve dans le Journal à la fuite d'un Extrait de 4 *Difcours* de Mr. Jaques Bernard, joints à fon Traité de l'*Excellence de la Religion*. Le IV, de ces Difcours roule fur le Menfonge, & l'Auteur y combat le Menfonge officieux. Mr. 's Gravefande ne fut pas convaincu de la folidité de fes raifons; il les éxamina dans une autre Differtation, qui fe trouve dans la 2de Partie du XI. Tome du Journal, pag. 344. Son but dans cette Piéce n'eft pas d'y établir la légitimité du Menfonge officieux; il y veut fimplement faire voir, que les argumens de Mr. Bernard ne fuffifent pas pour la détruire; & quoi qu'elle foit d'un genre différent de la précédente, n'étant que pure controverfe, on s'apperçoit aifément qu'elle eft partie de la même main. On y trouve la même folidité & la même clarté.

Dans le Tome X, pag. 234. Mr. 's Gravefande

de inséra une Lettre sur la Liberté. Pendant qu'il étoit à l'Academie, il avoit été un grand Partisan de la Liberté d'indifférence; mais ensuite aïant examiné la question plus mûrement, il comprit qu'il étoit impossible que l'homme se déterminat jamais que pour le parti où il trouvoit les raisons, ou les motifs les plus forts, & que par conséquent il y avoit toujours une sorte de nécessité dans toutes ses actions. Nécessité qui ne détruit cependant point sa Liberté. Cela le détermina à publier cette petite Piéce, où l'on trouve les fondemens de son sentiment sur la Liberté, que j'expliquerai plus au long dans la suite, (14).

[14] Voyez ci-dessous Remarque (T).

Dans la prémiére partie du Tom. XII, pag. 1. On trouve un *Essay d'une Nouvelle Théorie sur le Choc des Corps par Mr. 's Gravesande*, & à la page 190, du même volume, un *Supplément* à cet Essay. Avant Mr. Leibnitz, tous les Physiciens croïoient que la Force des Corps en mouvement étoit proportionelle à leur masse, multipliée par leur vitesse. Mr Huygens entrevit qu'il falloit estimer la Force autrement; dans ses démonstrations tant des Pendules que du Choc, il déduisit tout de la considération des hauteurs auxquelles les Corps peuvent monter, lesquelles, comme il est connu, sont proportionnelles aux quarrez des vitesses. Mais ce qu'il n'avoit fait qu'entrevoir, fut clairement développé par Mr. Leibnitz; celui-ci dit (15) positivement, que la Force est proportionnelle au produit de la masse par le quarré de la vitesse, & que cette Force devoit être distinguée de la quantité du mouvement, qui étoit effectivement proportionelle à la masse multipliée par la vitesse. Une pareille nouveauté en Physique ne fut pas généralement reçue; il s'éleva des adversaires contre ce sentiment de Mr. Leibnitz, qui le combattirent vivement; celui-ci repliqua; & les Savans se partagérent, les uns restant dans l'ancien systéme, & les autres adoptant le nouveau. Mr. 's Gravesande fut d'abord du nombre des prémiers; il chercha même à refuter Leibnitz en ajoûtant les expériences aux raisons triomphantes qu'il croïoit avoir contre lui. La Force dans un Corps en mouvement n'étant autre chose que la capacité d'agir, elle doit être mesurée par l'effet entier qu'elle produit. Partant de ce principe, il conclut que des Forces seroient égales, si en se consumant elles produisoient des effets égaux. Rien n'étoit plus facile que d'imaginer une expérience où ce cas eut lieu. Mr. le Marquis Poleni en avoit déjà fait une (16); mais Mr. 's Gravesande n'avoit pas encore vû l'Ouvrage où il en rend compte. On sait que différens Corps qui tombent, parcourent des espaces qui sont comme les quarrez des vitesses qu'ils acquiérent durant leur chute. Si donc l'on a divers Corps, égaux en volume, mais de masses différentes, & qu'on les laisse tomber sur de la terre glaise de différentes hauteurs, les cavités qu'ils y imprimeront devront être entr'elles, comme la masse de chacun d'eux multipliée par la racine quarrée de la hauteur d'où il est tombé, au cas que la Force suive la raison de la masse multipliée par la vitesse. Mr. 's Gravesande inventa une Machine à l'aide de laquelle il put faire commodément l'expérience. Il ne doutoit point du succès qu'elle auroit; mais sa surprise fut grande, quand il vit que des boules d'un volume égal, & de masses differentes, imprimoient sur l'argile des cavités égales, quand les hauteurs d'où elles tomboient étoient en raison inverse des masses. Leurs Forces étoient donc égales; or elles ne pouvoient l'être si la Force ne suivoit pas la raison de la masse multipliée par la hauteur d'où le Corps tombe, ou, ce qui est la même chose, par le quarré de la vitesse. Comme il ne cherchoit que la vérité, le préjugé où il avoit été jusqu'alors ne l'en détourna point, il l'embrassa dès qu'elle se presenta à lui. Ce fut même avec un transport, qui surprit son Beau-Frère, Mr. Sacrelaire, qui se trouvoit par hazard alors dans la même chambre. Il l'entendit s'écrier, *Ah! c'est moi qui me suis trompé:* là dessus s'étant approché pour savoir ce dont il s'agissoit, il repéta devant lui l'expérience avec la même satisfaction qu'il auroit euë, si elle avoit confirmé le sentiment qu'il avoit défendu jusqu'alors. Je tiens ce détail de Mr. Sacrelaire lui-même, & il m'a paru assez intéressant pour devoir être placé ici.

[15] Voyez Acta Eruditorum, anno 1686, pag. 161.

[16] Voyez son Traité de Castellis §. 112.

Dès ce moment Mr. 's Gravesande envisageant la chose sous un autre point de vuë, fit de nouvelles expériences, qui le confirmérent de plus en plus dans le sentiment qu'il venoit d'embrasser, & qui lui firent découvrir une Théorie toute nouvelle sur le choc des Corps; c'est celle qu'il explique dans la Dissertation que nous avons indiquée. Avant lui personne n'avoit traité cette matiére, suivant les principes de Leibnitz; c'est lui qui le prémier l'a reduite en Systéme, & qui l'a appuiée par des expériences qui devoient lever tout scrupule. Cela n'arriva cependant pas: d'abord après la publication de cette Piéce, qu'il fit imprimer séparément pour la distribuer à ses amis, on lui fit plusieurs objections, qui l'engagerent à ajoûter à sa Dissertation un Supplément, qui se trouve dans le même Tome XII, pag. 190, du Journal. Il y répond en peu de mots à quelques unes des difficultés qu'on lui avoit proposées; il confirme ce qu'il avoit avancé dans son Essay, sur la mesure des Forces, par une nouvelle expérience, faite avec des Cilindres d'yvoire, de même diamétre & arrondis en hémisphére vers une de leurs extrémités. Si on les laisse tomber sur un plan de marbre de hauteurs qui soient en raison inverse des masses, les aplatissemens de l'yvoire sont égaux; ce qui prouve l'égalité des forces, & confirme l'expérience faite avec des Corps qui tombent sur un plan d'argile. A cela il ajoûte une nouvelle démonstration de la mesure des Forces, tirée de la considération d'un Corps, sur lequel agissent en même tems deux éforts, qui lui font décrire la diagonale d'un rectangle; démonstration qui seule suffit pour prouver le sentiment de Leibnitz.

Ces deux petits Ouvrages firent grand bruit parmi les Physiciens. Jusqu'alors le sentiment de Leibnitz n'avoit guéres trouvé de Partisans hors de l'Allemagne, excepté Mrs. Bernoulli en Suisse & Mr. Poleni en Italie; Savans illustres, dont le nom seul auroit suffi pour l'accréditer par tout, si en matiéres philosophiques l'autorité pouvoit servir de preuve. En France & en Angleterre, on restoit dans l'ancien Systéme sur les Forces; & dans ce dernier païs on fut surpris de voir Mr. 's Gravesande, ami de Mr. Newton, dont il avoit embrassé les principes philosophiques, soutenir cependant un sentiment opposé au sien sur la mesure des Forces. Mr. Samuel Clarke entr'autres mit la main à la plume pour le refuter; & oubliant cette modération, qui lui avoit acquis tant de réputation comme Théologien, il fit insérer dans les *Transactions Philosophiques* n°. 401. une Lettre pleine d'aigreur contre Mr. 's Gravesande, & ceux qui pensoient comme lui sur les Forces. Il l'accusoit de manquer *de bon sens*, d'avoir avancé les *absurdités les plus palpables*, d'avoir refusé de voir *les vérités les plus frappantes*, d'avoir écrit dans le dessein d'*obscurcir la Philosophie* de Mr. Newton, & de l'avoir fait *avec acharnement*.

Quoique Mr. 's Gravesande fut ennemi de toute dispute, il ne put cependant s'empêcher de mettre la main à la plume pour se justifier contre toutes ces odieuses imputations. Il étoit sur-tout sensible à la derniére. Personne n'avoit plus de vénération que lui pour Mr. Newton, & n'admiroit davantage sa Philosophie; personne n'avoit travaillé plus que lui à l'éclaircir & à la défendre, comme cela paroitra par ses autres Ouvrages, dont je parlerai dans la suite. Il fut donc vivement piqué de voir qu'on l'accusat d'écrire dans la vue d'obscurcir ses Principes Philosophiques. Cela l'engagea à insérer dans le Journal Littéraire des *Remarques sur la Force des Corps en mouvement & sur le Choc; précedées de quelques Réflexions sur la maniére d'écrire de Mr. le Docteur* SAMUEL CLARCKE. Il les partagea en deux Articles, dont le premier se trouve dans la prémiére Partie du Tome XIII, pag. 189, & le second dans la deuxiéme Partie du même Tome, pag. 407. Le premier de ces Articles, ne contient que ses Réfléxions sur la maniére d'écrire de Mr. Clarcke. Il ne s'arrête point aux reproches qu'il lui fait de manquer de bon sens, d'avancer les absurdités les plus palpables, & de fermer les yeux aux vérités les plus frapantes. Il se contente de remarquer que ces expressions, bien appréciées, ne signifient autre chose, si ce n'est qu'il n'est

n'est pas de l'avis de Mr. Clarcke, sur la Question dont il s'agit. „ A la vérité," ajoûte-t-il (17) „ Mr. Clarcke s'exprime d'une maniére un „ peu forte, & s'abandonne à un zèle qui pourra „ paroitre déplacé. Il s'agit de savoir, si un Corps „ en mouvement a quatre dégrés de force, où „ s'il n'en a que deux. Un grave Théologien „ devroit-il se mettre en colère sur une Question, qui tout au plus peut être utile pour la „ construction d'un Moulin à Foulon, ou de „ quelque autre Machine semblable; mais qui certainement n'intéressera jamais ni la Réligion, ni „ l'Etat? Mr. Clarcke a-t-il cru que ce seroit avilir une vertu aussi belle que la modération, „ que de la mettre en usage pour un sujet de si „ peu d'importance?"

[17] Journal Littéraire, Tom. XIII, pag. 192.

Quant au reproche qu'on lui fait d'avoir écrit par envie contre Mr. Newton, Mr. 's Gravesande renvoïe aux Ouvrages qu'il a publiés sur la Philosophie de cet illustre Savant, où l'intention de lui rendre justice & de faire honneur à ses Découvertes est pleinement justifiée. Après quoi il remarque qu'il s'agit d'une Question, dont Mr. Newton n'a jamais parlé qu'en passant, & sur laquelle il ne s'est pas écarté du sentiment généralement reçu dans ce tems-là, de sorte qu'il ne s'agit pas plus de son sentiment, que de celui de mille autres. „ Qui peut donc s'imaginer," ajoûte-t-il (18)," „ que d'écrire quelque chose de „ nouveau sur cette matiére, ce soit vouloir obscurcir la gloire de Mr. Newton. A-t-on jamais soupçonné Harvée, lorsqu'il a trouvé la „ circulation du sang, de vouloir obscurcir la gloire d'Hipocrate, à qui cette circulation étoit certainement inconnuë?" Cette réflexion étoit si naturelle qu'il est étonnant qu'elle ne se soit pas présentée à Mr Clarcke. Elle n'avoit pas échapé à Mr. Newton, qui ne soupçonna pas même que Mr. 's Gravesande l'eut eu en aucune façon en vuë en écrivant sur la mesure des Forces; & bien loin de prendre feu sur cette matiére, comme Mr. Clarcke, il en parloit avec beaucoup de sang froid & d'impartialité. S'entretenant un jour avec Mr. le Comte de Bentinck, sur ce qu'on avoit critiqué dans ses Ouvrages, il lui temoigna, qu'au lieu d'en être choqué, il étoit surpris que ces critiques n'eussent pas été en plus grand nombre; & passant ensuite à la question des Forces, il ajoûta que son grand âge, & des occupations d'un genre tout différent ne lui permettoient plus d'entrer dans l'éxamen de cette matiére: ce qu'il accompagna d'expressions, qui marquoient chez lui beaucoup d'estime & d'amitié pour Mr. 's Gravesande. Je tiens cela de Mr. le Comte de Bentinck même, qui voudra bien me pardonner la liberté que je prens de le citer ici. Pour autoriser une Anecdote aussi intéressante sur la question dont il s'agit, j'avois besoin du témoignage d'un Seigneur tel que lui, aussi distingué par son goût pour les sciences. & par la protection qu'il accorde à ceux qui les cultivent, que par le rang qu'il occupe dans nôtre République. Ce fut en 1725. qu'il eut avec Mr. Newton cette conversation; & la Lettre de Mr. Clarcke a été écrite en 1728. Celui-ci n'avoit donc pas consulté son illustre Maître, avant que d'entreprendre sa défense avec tant de vivacité.

[18] Là-même, pag. 194.

Pour achever de donner une idée de la maniére de disputer de Mr. Clarcke, Mr. 's Gravesande rapporte trois passages de sa Lettre qui prouvent qu'il n'avoit pas seulement lû l'Ouvrage contre lequel il écrivoit; ce qu'on aura de la peine à croire, mais qui est cependant très certain.

Il est aisé de comprendre de quel côté fut l'avantage de cette dispute; tous les honnêtes-gens furent choqués du stile de Mr. Clarcke, en Angleterre aussi-bien qu'ailleurs. Mrs. Reid & Gray, dans l'Abrégé qu'ils ont publié des Transactions Philosophiques, ont eu pour lui l'attention d'ôter de l'extrait qu'ils ont donné de sa Lettre, toutes les expressions & les passages qu'avoit rélevés Mr. 's Gravesande (19). Voici ce qu'en écrivit à Mr. 's Gravesande, Mr. Cramer, alors Professeur en Mathématiques à Geneve, dans une Lettre dattée du 22. Août 1729. „ C'est avec bien du „ plaisir que j'ai vu dans le Journal Littéraire vôtre Réponse à la Dissertation impolie de Mr. „ Clarck. Vous ne pouviez mieux rélever ses „ expressions inciviles, qu'en y répondant avec autant d'indifférence & de gayeté. Vous n'ignorez „ pas sans-doute que la mort l'empêchera de vous „ répliquer. J'attends avec une grande impatience „ le Journal suivant où vous entrerez en matière. „ Il manque encore au Public quelques éclaircissemens sur ce sujet, & je ne sache personne „ plus propre que vous à les donner comme il „ faut."

[19] *Voiez* The Philosophical Transactions (*from the year* 1720, *to the year* 1732,) abridged by Mr. REID and JOHN GRAY. London 1733. *pag.* 273. *Part.* I.

Mr. 's Gravesande les donna, ces éclaircissemens, dans la seconde Partie de ses *Remarques*, qui, comme je l'ai dit plus haut, se trouve dans le Tom. XIII, du Journal Littéraire, pag. 407. Il y répond à toutes les objections qui lui avoient été proposées jusqu'alors, tant sur sa Théorie des Forces, que sur celle du Choc. Pour ôter toute équivoque, il commence par établir bien clairement ce qu'il faut entendre par le mot de Force; c'est le pouvoir d'agir dont est pourvu un Corps en mouvement, pouvoir, qui résulte de ce que tout Corps résiste à l'augmentation & à la diminution du mouvement. Dans l'action d'un Corps il y a deux choses à considérer. I. La grandeur de l'action dans chaque moment infiniment petit, c'est ce que l'on nomme *Action instantanée*. II. La grandeur de la somme de toutes ces petites actions, & que l'on appelle *Action totale*. Ce qui produit de la confusion dans la mesure des Forces, c'est que les uns ne font attention qu'à l'action instantanée, & les autres considérent l'action totale. Cette derniére est déterminée; un Corps qui a un certain dégré de vitesse, de quelque maniére qu'il perde son mouvement, ne le perd, qu'en produisant un effet déterminé, qui est toujours proportionné au quarré de la vitesse. Les expériences, que personne ne revoque en doute, prouvent incontestablement cela, & par conséquent si l'on appelle Force la capacité totale d'agir, c'est-à-dire de produire effet, on ne sauroit nier que la Force ne soit proportionelle à la masse, multipliée par le quarré de la vitesse. Mais ceux qui sont dans d'autres idées, disent que pour juger de la Force par l'effet, il faut faire attention au tems que dure l'action, ce qui prouve qu'ils ne considérent que l'Action instantanée, qui ne peut être déterminée, en éxaminant l'effet total, que quand on a égard au tems: ainsi un Corps dont la vitesse est double, aïant la capacité d'agir pendant un tems double, ils en concluent que l'effet doit être quadruple, ce qui revient à la même chose que le sentiment de ceux qui disent que la Force suit la raison doublée de la vitesse. Mais y a-t-il des expériences, dont on puisse déduire que l'action instantanée suit la vitesse multipliée par la masse? Oui; & alors le tems que dure l'action, quand le Corps perd son mouvement entier, suit aussi la raison de la vitesse; mais il s'en faut beaucoup que cela ne soit toujours vrai: au contraire Mr. 's Gravesande démontre qu'en bien des cas, les tems sont en raison inverse des vitesses, quoique l'effet total soit comme la masse, multipliée par le quarré de la vitesse. Ce qu'il avance là-dessus est fondé sur des expériences incontestables, & les réponses qu'il donne aux objections qu'on lui a faites, en même tems qu'elles lévent tous les scrupules, éclaircissent la matière de façon qu'il est surprenant, qu'elle fournisse encore des sujets de dispute.

Mr. 's Gravesande passe ensuite à l'éxamen des difficultés qu'on avoit faites sur sa théorie du Choc. La plus importante consistoit en ce que les propositions qu'il avoit avancées sur le Choc renversoient son sentiment sur la mesure des Forces (20). Il lui fut aisé de resoudre cette difficulté, & il le fit de maniére à pouvoir se dispenser d'y revenir dans la suite.

[20] *Cette objection avoit été faite par* Mr. Eames. *Voiez* Philos. Trans. act. *n.* 396, *pag.* 183.

Dans toute cette Dissertation Mr. 's Gravesande ne nomme aucun de ceux qu'il a en vuë dans ses réponses. Quelques uns étoient ses Amis, tels étoient Mrs. Calandrin & Cramer; le dernier adoptoit le nouveau systême sur les Forces, & ne proposoit des difficultés à Mr 's Gravesande, que pour être mieux en état de les résoudre lui-même; Mr. Calandrin hésitoit dans les commencemens; il sentoit toute la force des raisons qui appuïoient le sentiment de Leibnitz; mais il n'étoit pas convaincu, il avoit des scrupules, & comme il cherchoit uniquement la vérité, il proposoit des difficultés, dans la vuë d'embrasser le nouveau systême, si on les lui resolvoit, ou de rester dans l'ancien s'il voïoit qu'il fut établi sur des fondements

ments plus solides. Etant encore dans cet état d'incertitude, il rendoit à Mr. 's Gravesande toute la justice possible: en même tems qu'il lui faisoit les objections les plus fortes, il le défendoit avec chaleur tant à Londres qu'à Paris, quand il voïoit qu'on l'attaquoit mal-à-propos. Je pourrois donner de tout cela des bonnes preuves, tirées des Lettres qu'il a écrites à Mr. 's Gravesande, & que j'ai actuëllement sous les yeux; elles feroient bien honneur à sa candeur & à son savoir; mais, je croirois manquer à ce que je lui dois, si je les publiois sans sa permission.

En Angleterre Mr. 's Gravesande avoit des Adversaires différens; la question sur la mesure des Forces étoit devenue une affaire de parti. Depuis la dispute entre Mrs. Newton & Leibnitz, ce qui venoit de ce dernier n'étoit pas reçu favorablement; ainsi le nouveau systême sur les Forces n'y faisoit pas fortune. Nombre de gens s'élevèrent contre lui; outre Mrs. Clarcke, & Eames, cités ci-dessus, Mrs. Pemberton, & Desaguliers, mirent la main à la plume pour le détruire. Mr. le Marquis Poleni, leur repondit avec beaucoup de solidité (21), en les attaquant directement. Mr. 's Gravesande qui les estimoit beaucoup, se contenta de resoudre leurs difficultés, ou de poser les principes d'où découloient ces solutions, sans les nommer, de crainte que la dispute, pour laquelle il avoit beaucoup d'éloignement, ne s'aigrît, s'il avoit pris ces Mrs. directement à partie: il remarquoit que les esprits étoient échaufés.

En France sa mesure des Forces n'étoit guéres mieux reçuë. Les autorités les plus respectables étoient pour le Sentiment contraire. Mr. Saurin étoit a-peu-près le seul qui goutat les nouvelles idées; Mr. De Fontenelle ne les approuvoit point, Mr. De Mairan les avoit combattuës ouvertement, dans une Dissertation qui se trouve parmi les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de l'année 1728. Si l'autorité doit jamais imposer des loix en matiéres Philosophiques, c'est quand elle est appuïée sur des noms aussi illustres. Aussi n'hésita-t-on point à proscrire le nouveau systême: & tous les jours on le combattoit par de nouvelles objections, dont les Amis de Mr. 's Gravesande ne manquoient pas de l'instruire. Voici ce que lui écrivit dans ce tems-là Mr. Cramer, qui se trouvoit alors à Paris, dans une Lettre du 7. Fevrier 1729. „ A ce que j'entends dans les „ conversations que j'ai euës avec quelques Mem- „ bres de l'Académie, la théorie des Forces vi- „ ves est ici coulée à fonds. Je ne sai si le par- „ ti le plus fort n'a point un peu opprimé l'au- „ tre, en lui imposant une espèce de silence. On „ a fait entendre qu'il convenoit que l'Académie „ parlat toute sur le même ton, & après la décision „ de ceux qui se sont fait régarder comme les plus „ habiles, il a bien fallu que les autres se tussent."

Je viens de dire que Mr. Calandrin hésitoit entre les deux systèmes sur les Forces; il voulut même les concilier: „ Il m'étoit venu sur cet „ Article," dit-il à Mr. 's Gravesande, dans une Lettre, dattée du 26. Juin 1728, „une idée qui „ n'est pas bien digerée, mais qui pourroit peut- „ être avoir son bon côté. On peut trouver mo- „ yen de vous faire avoir à tous raison, en sup- „ posant 1°. que la Force à masses égales est ef- „ fectivement comme la vitesse. 2°. Qu'il n'y a „ point de Force d'inertie dans un Corps en re- „ pos. Puis appliquant vos Principes sur le ploy- „ ement des parties, &c. on explique aisément „ les différents faits de Mariotte & de Poleni sur „ le choc des corps." Ce qu'il ajoûte ensuite pour développer son idée, est peut-être ce qui a jamais été écrit de plus ingénieux sur cette matière. Mr. 's Gravesande s'attacha principalement, dans la réponse qu'il lui fit, à lever l'équivoque du mot d'inertie, & à prouver que l'inertie existe réellement dans la nature, ce qui faisoit tomber le raisonnement de Mr. Calandrin. Celui-ci ne fut apparemment pas persuadé. Quelques années après, il fit pour la continuation du Journal Littéraire, qui s'imprimoit alors à Leide, sous le titre de *Journal Historique de la République des Lettres* (22), un Extrait du *Fasciculus Epistolarum Mathematicarum J. Poleni* (23): & à l'occasion de la 6. Lettre à l'Abbé Conti, qui roule sur la mesure des Forces; il composa une Dissertation, dans laquelle il expliqua suivant l'ancien systême, l'expérience qu'avoit faite Mr. Poleni, & après lui, Mr. 's Gravesande, en laissant tomber sur quelques Corps mols des boules de même diamètre, mais de masses différentes, & qui produisoient des cavités égales quand elles tomboient de hauteurs, qui étoient réciproquement proportionnelles à leurs poids (24). Mr. Calandrin observe que la Force de ces boules se consume à vaincre la ténacité des parties du corps mol, ténacité qu'on peut prendre pour être une Force elle-même, mais de celles qu'on nomme mortes, & qui agissent continuëllement, comme la gravité: cela étant la quantité de la Force, qui est détruite, sera précisément égale à la somme des actions de cette Force morte, qui par leur continuité ont pu détruire cette Force vive. Or, pour trouver le rapport des sommes de ces actions, il faut remarquer que l'action instantanée de cette Force morte est toujours la même, pendant tout le tems que le Corps agit contr'elle, si la surface qui s'enfonçe est toujours la même, comme par éxemple si c'est la base d'un Cylindre. Donc pendant tout le tems que la Force vive subsiste, elle reçoit à chaque instant une égale diminution. D'où il resulte que *les tems, pendant lesquels deux Forces agiront sur un Corps ténace, jusques à leur extinction, seront toujours proportionnels à ces Forces.* „ Si nous concevions," ajoûte Mr. Calandrin, „ un Corps mu pendant une minute avec un certain „ dégré de force, qu'à chaque minute ce dégré de „ force diminuât d'une égale quantité, & ainsi con- „ tinuellement jusques à extinction, l'espace total „ qui feroit parcouru par ce Corps feroit la somme „ d'une progression Arithmétique. C'est ce qui „ arrive dans le cas proposé: deux Corps égaux „ qui s'enfoncent dans un Corps mol perdent à „ chaque instant un égal dégré de force, les es- „ paces qu'ils parcourront jusques à extinction „ seront donc les sommes de progressions Arith- „ métiques, dont le nombre des termes sera le „ nombre des instants qu'ils employeront à per- „ dre leurs forces. Or, on sçait que les sommes „ des progressions Arithmétiques qui ont un mê- „ me premier terme, & une même différence, sont „ comme les quarrez du nombre des termes. „ Donc (ce qu'il faloit démontrer) les profon- „ deurs des enfoncements (qui sont les espaces „ parcourus par ces forces décroissantes) seront „ comme les quarrez de ces nombres d'instants; „ mais, les actions de la ténacité étant toutes é- „ gales, leurs sommes sont comme les tems, ou „ les nombres d'instants pendant lesquels elle agit, „ & les profondeurs des enfoncemens sont com- „ me les quarrez de ces nombres d'instants. Donc, „ ces profondeurs sont comme les quarrez des „ sommes des actions de la ténacité, c'est-à-dire, „ comme les quarrez des forces, & non comme „ les forces mêmes."

Il n'avoit rien encore paru d'aussi solide contre la mesure des Forces. Mr. Calandrin envoïa son Extrait de Poleni & sa Dissertation à Mr. 's Gravesande, & voici ce qu'il lui écrivit en même tems, en datte du 29. Août 1732. *Je me suis avisé de joindre à la fin des Réponses de Mr. Poleni aux Objections de Mrs. De Crousaz & Pemberton, une objection ou une explication de l'expérience de Mr. Poleni, dans le systême ancien; je l'ai mise exprès de façon qu'on peut l'ôter sans déranger l'extrait. Faites en ce que vous voudrez, sans crainte d'être obligé de me donner un mot d'explication: je l'ai mise parce que la* Paternité, *si je puis ainsi dire, m'y a engagé, mais je vous assure qu'elle n'ira pas jusques à la vouloir soutenir d'un seul mot.*

Mr. 's Gravesande n'eut garde de dérober au public une Pièce aussi bien écrite: il la fit donc imprimer à la suite de l'Extrait de Poleni (25). Mais il étoit trop intéressé à la mesure des Forces, pour ne pas travailler à détruire les impressions qu'elle devoit donner contre son systême. Il le fit dans le troisiéme Tome du *Journal Historique de la République des Lettres*, pag. 374, où l'on trouve des *Nouvelles Expériences sur la Force des Corps en mouvement, précédées d'une Réponse à la Dissertation sur la Force des Corps*; & là, après avoir rendu à l'Ouvrage de Mr. Calandrin toute la justice qu'il mérite, il convient que si son principe est vrai, ses conséquences sont très bien tirées. Ce principe c'est que la ténacité des parties du Corps mol restant la même, la résis-

(21) Poleni, Epistolarum Mathematicarum Fasciculus. *Patavii* 1729, *in* 4. *In* Epistola ad Abb. Antonium Co. de Comitibus.

(22) *Voïez la fin de la Remarque précédente.*

(23) Journal Hist. de la République des Lettres, *Tom. II, pag.* 95, & 220.

(24) *Voïez ci-dessus Citation* (16).

(25) *Voïez le* Journal Historique de la République des Lettres, *Tom. II, pag.* 220, & *suiv.*

réputation de cet Ouvrage. Je ne parlerai que d'un seul des Extraits qu'il y mit (*K*). En 1715, il fut obligé d'interrompre ce travail, aïant été nommé pour accom-

tence qui résulte de cette ténacité est toujours la même aussi. Pour prouver le contraire, Mr. 's Gravesande en appelle à l'expérience; que l'on enfonce, dit-il, dans de l'argile un Cylindre à plusieurs fois avec différentes vitesses; l'argile doit toujours résister également dans chaque instant, si le principe est vrai, & par conséquent la main ne doit pas trouver plus de difficulté, dans un cas que dans un autre: mais l'expérience démontrera que cela n'a pas lieu. Mr. Calandrin se trompe en supposant les actions de la ténacité toujours égales contre le Corps qui s'enfonce. „ Pendant „ qu'un Cylindre entre dans un Corps mol," dit Mr. 's Gravesande, „ & perd sa force, la ténacité „ des parties reste la même; & la même superfi- „ cie agissant, c'est toujours le même nombre de „ parties qui resiste, & l'intensité de la pression „ est toujours la même; mais la vitesse de la su- „ perficie qui presse, & est pressée, change à tous „ momens; par conséquent les efforts qui détrui- „ sent la force du Corps dans les momens égaux „ qui se suivent, sont inégaux, & étant comme „ les vitesses, ils font comme les espaces parcou- „ rus dans ces tems égaux. Or, la somme de tous „ les efforts étant égale à toute la force perduë, „ il s'ensuit que cette force est proportionnelle à „ la somme de tous les petits espaces parcourus, „ c'est-à-dire proportionnelle à la profondeur de „ l'enfoncement, qui est proportionnelle au quarré „ de la vitesse."

Ensuite Mr. 's Gravesande passe aux Expériences nouvelles, qu'annonce le titre de sa Dissertation. Il y en a cinq, qui confirment que soit qu'on ait égard à la destruction des Forces, soit à leur production, on les trouve toujours proportionnelles aux quarrés des vitesses.

Il remarque dans cette même Dissertation que les deux opinions opposées avoient été deffendues à Geneve avec la même force & le même génie. En effet, Mr. Cramer, Collégue, & Ami de Mr. Calandrin, avoit mis dans le Journal Littéraire (26) un Extrait de cette même Lettre de Mr. Poleni: Mr. De Crousaz qui y étoit nommé parmi ceux dont cet illustre Italien avoit refuté le sentiment, se défendit dans une Lettre qui fut insérée dans le même Journal (27). Mr. Cramer lui repliqua (28), en gardant l'incognito, & appuïa le nouveau systême de raisons très solides. Dans une Lettre à Mr. 's Gravesande, en datte du 7. Février 1729, il en avoit donné une Démonstration fort ingénieuse; on la lira avec plaisir, quoiqu'elle ne soit pas tout-à-fait nouvelle; la voici:

[26] *Voïez le* Journal Littéraire *Tom. XVI, pag.* 236.

[27] *Là-même, Tom. XVII, pag.* 386.

[28] *Là-même, Tom. XVIII, pag.* 476.

„ Si la force des Corps étoit proportionelle à „ la quantité de translation (au produit de la mas- „ se par la vitesse) cette force pourroit augmen- „ ter & diminuer alternativement, c'est à dire, „ changer continuellement, sans que la force que „ les Corps perdent, quand elle diminue, soit „ emploïée à rien, ou que celle qu'ils gagnent „ quand elle augmente, leur soit communiquée „ par rien d'extérieur, ce qui sans doute doit être „ regardé comme absurde. Or c'est pourtant ce „ qui arriveroit dans le cas consideré par Mr. New- „ ton, de deux Corps tournants autour de leur „ centre commun de gravité, pendant que ce cen- „ tre se meut en ligne droite: car leur mouve- „ ment ou leur quantité de translation, & selon „ nos adversaires, leur force, augmente & dimi- „ nue alternativement, étant le plus grand quand „ les Corps sont dans la ligne de direction du „ centre, & le plus petit quand ils sont dans la „ ligne perpendiculaire à celle là. Au lieu que „ selon nôtre méthode de mesurer les forces, en „ multipliant la masse de chaque Corps, par le „ quarré de sa vitesse, on trouve en toutes les „ situations des deux Corps une force constante, „ comme elle doit l'être puisqu'il n'y a aucun ef- „ fet produit, ni aucune force communiquée de „ dehors."

Voila quels sont les Ouvrages entiérement de la composition de Mr. 's Gravesande, qui se trouvent dans le Journal Littéraire. Je me suis étendu sur ce qu'il a écrit touchant les Forces, parce que cette matiére aïant fait beaucoup de bruit parmi les Physiciens, j'ai cru interessans les détails que j'en ai donnés.

Avant que de quitter le Journal je crois devoir parler d'un autre petit Ouvrage de Mr. 's Gravesande, qui y a été inséré presque en entier (29), mais sous la forme d'extrait. C'est une Lettre qu'il écrivit à la demande de Mr. Saurin, son ami, qui travailloit alors à ses *Discours sur le V. & le N. Testament.* Ce Théologien parlant du miracle opéré par Josué, lorsqu'il arrêta le soleil & la lune, & voulant établir qu'on ne sauroit en tirer un argument contre le mouvement de la terre autour du soleil, pria Mr. 's Gravesande, de vouloir bien lui exposer les raisons qui prouvent ce mouvement, & de lui donner l'explication de ce passage (30), où il est dit que le soleil s'arrêta sur Gabaon, & la lune sur la Vallée d'Ajalon. C'est ce que Mr. 's Gravesande fit dans la Lettre dont il est ici question (31). Il y démontre par des raisonnemens à la portée de ceux pour qui les Discours de Mr. Saurin étoient destinés, 1°. le mouvement de la terre sur son axe; 2°. son mouvement autour du soleil; & quoi qu'il parle pour des gens en qui il suppose très peu de connoissances astronomiques; on s'apperçoit aisément que c'est un grand Astronome qui parle. Ensuite il examine les objections qu'on tire, contre ce mouvement, de l'Écriture Sainte & en particulier du miracle operé par Josué: il prouve que le recit que fait l'Auteur sacré de ce miracle n'est nullement susceptible d'un sens philosophique, même dans l'hypothése du repos de la terre, & que par conséquent on ne peut en tirer aucune preuve contre une proposition aussi bien démontrée que l'est celle de son mouvement.

[29] Journal Litteraire, *Tom. XIV, pag.* 113.

[30] Josué X, 11, *& suiv.*

[31] *Cette Lettre a été insérée toute entiére dans les* Discours Historiques, Critiques, Théologiques, & Moraux, sur les Evénemens les plus mémorables du V. & du N. Testament, par JAQUES SAURIN à la Haye chez P. de Hondt 1728, *in folio, Tom. II, pag.* 89, *& suiv.* & de *l'Edition in* 8, *Tom. III, pag.* 152.

(*K*) *Je ne parlerai que d'un seul des Extraits qu'il y mit.*] C'est de celui des *Elemens de la Géometrie de l'Infini*, par Mr. de Fontenelle (32). Quoique cet Extrait fut fait avec toute la politesse & tous les égards dus à un Savant aussi distingué que Mr. de Fontenelle, celui-ci cependant n'en fut pas content; il crut voir une réfutation de ses sentimens dans le soin que le Journaliste avoit pris de les mettre en paralléle avec les sentimens communément reçus, sans cependant prononcer quels étoient préférables. Il adressa ses plaintes à Mr. 's Gravesande, qu'il jugea bien être l'Auteur de cet Extrait; dans la Lettre qu'il lui écrivit il ne put s'empécher de laisser paroître la tendresse qu'il avoit pour son Ouvrage, & combien il souhaitoit qu'on en portat un jugement favorable. Comme tout ce qui est sorti de sa plume est intéressant; on la lira avec plaisir. Elle est datée du 7. Avril 1730: la voici.

[32] *Voyez* le Journal Littéraire *Tom. XIV, pag.* 362, *& suivantes*, & *Tom. XV, pag.* 103, *& suiv.*

„ Je viens de lire ce que vous avés dit sur la „ 1. partie de ma *Géometrie de l'Infini*, dans le „ XIV. Tome du Journal Littéraire. Je vous re- „ mercie très humblement de quelques traits obli- „ geants que vous y avez semés, & du ton hon- „ neste & impartial dont vous me faites des ob- „ jections. Comme ces objections ont de la for- „ ce par elles mêmes, & de l'autorité par votre „ nom très illustre dans les Mathématiques, je „ les ai examinées avec beaucoup de soin, & je „ puis vous assurer très sincérement que je m'y „ rendrois, si je n'y avois pas trouvé des réponses „ très claires, & très précises. Mais il me fau- „ droit un peu de temps pour les bien rediger par „ écrit, & les mettre dans l'ordre & dans le jour „ nécessaire, & je n'ai pas présentement ce loisir „ là. Je me haste de vous les annoncer avant que „ de vous les envoyer, & je vous demande très „ instamment une grace, c'est de vouloir bien les „ annoncer vous même au public, comme je le „ fais ici, dans le prémier Journal où vous parlerez „ encore de mon Livre. Cela ne vous engage à „ rien, & convient fort à l'impartialité, qui vous „ fait tant d'honneur, & moi j'ai lieu de craindre „ que vos difficultés, qui viennent de si bonne „ main, ne fissent trop d'impression. Je sai cependant déjà quelques Geometres qui ne s'y ren- „ dent pas, quoique je ne leur aye rien communi-

compagner, en qualité de Sécrétaire d'Ambassade (*L*), Mr. le Baron de Wassenaer de Duyvenvoorde, & Mr. van Borsfele van den Hoge, qui furent envoïés par les Etats Généraux en Angleterre, pour y féliciter le Roi George I. sur son avénement à la couronne. Il retrouva à Londres ses anciens amis, Mrs. Burnet, avec lesquels il avoit étudié à Leide, & par leur moïen il se lia étroitement avec le fameux Eveque de Salisbury leur Père, & plusieurs autres Savans; mais ses principales relations furent avec l'illustre Newton, qui conçut pour lui beaucoup d'estime & d'amitié. Il y fut reçu Membre de la Société Roïale. Après son retour d'Angleterre, il s'établit de nouveau à la Haye, où la tranquillité dont il jouïssoit fut troublée par la fâcheuse nouvelle qu'il reçut de la mort de son Père, décédé le 18. Novembre 1716. L'Année suivante Mrs. les Curateurs de l'Université de Leide le nomméren t Professeur ordinaire de Mathématiques & d'Astrono-

„ niqué de mes futurs éclaircissements, car j'ai „ l'honneur de vous écrire dans le moment que „ je me suis pleinement assuré de leur validité. Je „ ne ferai point du tout surpris, & je l'ai dit à la „ fin de la Préface, qu'il se soit glissé des fautes „ dans un aussi gros Ouvrage, d'un dessein aussi „ hardi, & ce qu'il y a de pis, qui vient de moi; „ mais j'espére qu'il restera un Sistéme Geométrique, qui n'avoit point encore été formé, qui „ se trouvera assés bien lié, & qui répandra du „ jour sur quantité de matiéres auparavant fort „ obscures. J'en ai déjà pour garants un grand „ nombre de suffrages du plus grands poids, & je „ souhaiterois infiniment que le vostre en pust „ être, que du moins vous donnassiés à la fin de „ vos Extraits un jugement général, qui me feroit „ peut-être plus favorable que les jugements détaillés; mais je n'ai garde de vous rien demander contre vôtre conscience, & quel que soit votre sentiment sur ce Livre, je serai toujours & „ avec beaucoup d'estime &c."

Mr. 's Gravesande, qui n'avoit eu aucun dessein de faire de la peine à Mr. de Fontenelle, lui fit une reponse, dans laquelle, sans convenir qu'il fut l'Auteur de l'Extrait, parce que les loix, que les Journalistes s'étoient préscrites, ne le lui permettoient pas, il lui témoigna avec combien de satisfaction il avoit lu son Livre. „ Je me sers „ avec plaisir," lui dit-il „ de cette occasion „ pour vous assurer qu'en lisant votre Ouvrage j'ai été frapé de la grandeur de l'entreprise, & que j'ai admiré la maniére dont vous „ avez exécuté vostre dessein. Les vües nouvelles sur l'Infini, que vous aviez repandües „ dans les différents volumes de l'Histoire de l'Academie, avoient fait l'étonnement des plus grands „ Mathématiciens. Vous venez de les réünir, de les „ étendre & de les éclaircir; vous y en avez jointes „ un plus grand nombre d'autres qui n'avoient pas „ encore paru, & cela sur des matiéres que personne n'avoit touchées jusques à présent; vous „ en avez fait un Sistéme qui ne peut être reçu „ des connoisseurs que comme un présent qui a „ passé leur attente, quoi qu'ils connussent la main „ d'où il venoit. Excusez je vous prie, Monsieur, „ si je vous entretiens de votre propre Ouvrage, „ la lecture m'en a fait trop de plaisir pour laisser „ passer cette occasion de vous en marquer ma „ reconnoissance. Du reste je suis sensible à la „ maniére obligeante dont vous vous exprimez „ sur mon chapître dans vôtre Lettre, je voudrois la mériter. Je suis &c.

Peu de tems après, Mr. De Fontenelle envoïa à Mr. 's Gravesande les éclaircissemens qu'il lui avoit promis, & il les accompagna de cette seconde Lettre, en datte du 2. Juin 1730.

„ J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire sous „ l'enveloppe de Mrs. Gosse & Neaulme au sujet des objections que vous m'avés faites sur la „ *Géométrie de l'Infini*, voici la Réponse que je „ vous avois promise, & j'espère que cet esprit „ d'équité, qui rend votre Journal si estimable, „ vous la fera insérer dans quelqu'un de vos Volumes; je me flatte même que vous la trouverés satisfaisante, & je vous avouë que je me „ tiendrois trop heureux de pouvoir gagner un aussi „ habile homme que vous. J'en conte déjà plusieurs, & même plus que je n'espèrois, car je „ sai bien que les Paradoxes, quelque vrais qu'ils „ puissent être, n'opèrent que lentement; ne m'ostés pas, je vous prie, toute espérance, mais „ dussiés vous me l'oster, je n'en serois pas avec „ moins d'estime, & de considération, Monsieur, „ &c."

Mr. 's Gravesande fit insérer ces Eclaircissemens dans le XVI. Tome du Journal Littéraire, pag. 1, & suiv. & il y ajoûta des Remarques qui se trouvent à la pag. 9. du même Volume. Là il rend à Mr. De Fontenelle toute la justice qui lui est duë, & en justifiant les expressions qui lui ont déplu dans l'Extrait, il fait voir que le Journaliste n'a point pensé à se déclarer contre ses sentimens. J'ai lieu de croire que ces Remarques ne plurent point à Mr. de Fontenelle; cependant, il ne me paroit pas qu'elles continssent rien dont il eut raison d'être offensé: qu'on en juge par la façon dont Mr. 's Gravesande s'exprime au commencement: voici ce qu'il y dit. „ Nôtre but, en donnant l'Extrait de l'Ouvrage de Mr. de Fontenelle, a été, comme nous en avons averti au „ commencement de cet Extrait, de mettre nos „ Lecteurs en état de juger entre les idées nouvelles contenues dans cet Ouvrage, & les idées „ reçues. C'est-là le but que nous nous étions „ proposez en donnant nos Remarques, sans que „ nous aïons eu aucun dessein de décider quelles „ idées étoient préférables; & si dans quelque peu „ d'endroits nous avons proposé des difficultez, „ elles ont regardé plûtôt quelques raisonnemens „ particuliers, que le fond même des matiéres. „ Il est vrai que dans plusieurs Remarques, en „ raportant les sentimens reçus, nous avons emploïé la prémiére personne; mais, ce n'a pas „ été pour nous déclarer en faveur de ces mêmes sentimens. Rien n'est plus ordinaire aux „ Journalistes, que de se servir de la prémiére „ personne, au lieu de la troisiéme, après qu'ils „ ont averti au nom de qui ils parlent.

„ Nous croions avoir exposé assez clairement „ les sentimens opposez à celui de nôtre Auteur, pour que le Lecteur puisse juger des Réponses que contient la Piéce qu'on vient de „ voir, & trouver ce que pourroient repliquer „ ceux qui sont dans ces sentiments opposez.

„ Nous aurions souhaité que Mr. de Fontenelle ne nous eut pas pris à partie directement. „ Marquer en quoi un Auteur s'écarte des sentimens reçus, dire quels sont ces sentimens reçus, ce n'est pas toujours se déclarer contre „ cet Auteur. Ce petit manque de formalité ne „ nous empêchera pourtant pas de rendre dans „ toutes les occasions à nôtre illustre Auteur la „ justice qui lui est due; & de regarder comme „ un honneur qu'il nous a fait d'avoir bien voulu enrichir nôtre Journal d'une de ses productions.

„ On peut juger de l'estime que nous faisons „ de Mr. de Fontenelle, & de ses Ouvrages, „ par la maniére dont nous nous sommes exprimez dans nôtre Extrait; & c'est parce que nous „ la portons à un si haut point, que nous sommes sensiblement mortifiés de trouver, dans la „ Piéce qu'on vient de lire, deux endroits, dans „ lesquels nous sommes attaquez en nôtre qualité de Journalistes, comme si nous n'avions pas „ rendu à l'Auteur de l'excellent Ouvrage, dont „ il s'agit ici, toute la justice qui lui est due sur „ ce qu'il y a de nouveau dans son Livre."

(*L*) *Il fut nommé Sécretaire d'Ambassade.*] Cette Ambassade ne dura guéres plus d'une année, ainsi le séjour de Mr. 's Gravesande en Angleterre ne fut pas fort long. Je lui ai entendu dire que ce fut là qu'il acquit la facilité de pouvoir travailler au milieu du bruit, avec autant de facilité que quand il étoit retiré dans son Cabinet. Sa chambre étoit le rendez vous des Gentils-hommes qui étoient à la suite de Mrs. les Ambassadeurs. Il les recevoit lors même qu'il étoit le plus occupé; il leur permettoit de causer entr'eux pendant qu'il tra-

nomie dans leur Académie (*M*). Il y donna le prémier un Cours complet d'Expériences Physiques; faites avec tout le soin possible.

En 1721, le Landgrave de Hesse-Cassel, qui se faisoit un plaisir d'attirer à sa Cour d'habiles gens, l'invita à venir passer quelque tems auprès de lui (*N*), afin de le consulter sur diverses Machines qu'il vouloit faire exécuter. Il profita du tems des Vacances pour se rendre à Cassel. Là il vit la singuliére Machine, construite par Orffyreus, sans pouvoir décider si c'étoit un mouvement perpétuel ou non (*O*): ce qui suppose qu'il

travailloit, mais sous condition que s'il se disoit quelque chose qu'il fut curieux d'entendre, celui qui l'auroit dite seroit tenu de la repéter dès qu'il l'exigeroit. Cela l'accoutuma si bien à n'être point distrait par le bruit qui se faisoit autour de lui, qu'il pouvoit dans la suite faire les calculs les plus difficiles au milieu de la compagnie la plus nombreuse.

(*M*) *Il fut nommé Professeur de Mathématiques & d'Astronomie dans l'Université de Leide.*] Mr. de Wassenaer de Duyvenvoorde, qui avoit conçu pour Mr. 's Gravesande beaucoup d'amitié, & qui avoit été témoin en Angleterre du cas qu'en faisoit Mr. Newton, & tous les plus grands Mathématiciens, le recommanda fortement à Mrs. les Curateurs de l'Université de Leide. La vocation que ces Messieurs lui adressérent est dattée du 16. Juin 1717, & il prit possession de cette chaire le 22. du même mois, en prononçant une Harangue *de Matheseos in omnibus Scientiis, praecipue in Physicis, Usu; nec non de Astronomiae Perfectione ex Physica haurienda.* Elle fut, imprimée d'abord séparément, ensuite il s'en fit une seconde édition, qui fut réünie avec deux autres Harangues dont je parlerai dans la suite, & qui parurent en 1734, à Leide chez Samuel Luchtmans. Après y avoir démontré combien l'étude des Mathématiques est propre à donner à l'esprit cette justesse & cette sagacité, si nécessaires pour faire des progrès dans les autres sciences, surtout dans l'Astronomie, il fit voir que cette derniére ne sauroit se passer du secours de la Physique, qui fournit les Principes d'où dérive la cause de tous les mouvemens des Corps célestes. Il s'étendit principalement sur ce dernier Article, pour préparer ses Auditeurs à l'entendre enseigner la Physique, quoique cette science ne fut pas expressément comprise parmi celles qui étoient attachées à la chaire qu'on venoit de lui conférer. Il étoit nécessaire qu'il en donnât des leçons. Celui qui remplissoit alors à Leide la chaire de Philosophie, étoit Mr. Senguerd, homme d'esprit & de savoir, mais zélé partisan des dogmes Scholastiques. La Philosophie de Newton, cette Philosophie, qui rejette toute hypothése, & qui n'admet que ce qui est démontré géometriquement, ou fondé sur l'expérience, y étoit absolument inconnue.

Mr. 's Gravesande fut le prémier hors de l'Angleterre qui entreprit de l'enseigner. Il le fit avec tout l'applaudissement possible; il ouvrit ses Colléges avec un appareil considérable de Machines, dont la plûpart étoient de son invention, & qui le mirent en état d'éclaircir par des expériences toutes les différentes parties de la Physique. Jusqu'alors il ne s'étoit donné aucun Cours complet de cette science dans ce goût là. Son appareil étoit admiré, comme ce qu'il y avoit jamais eu de plus parfait en ce genre; & il l'étoit en éfet; lui seul n'en étoit pas content, il travailloit continuellement à l'augmenter & à le perfectionner par de nouvelles inventions. Nous verrons ci-dessous (33), en parlant des différentes éditions de ses Ouvrages sur la Physique, avec quel succès il en vint à bout.

[33] Remarq. (*U*).

Il n'enseigna pas l'Astronomie avec moins d'éclat. Il substitua les véritables causes des mouvemens des Corps Célestes, découvertes avec tant de sagacité par le fameux Newton, aux Tourbillons imaginaires de Des Cartes, alors admis dans l'Université de Leide.

Il ouvrit ses Colléges de Mathématiques en recommandant la Lecture des Elemens d'Euclide; il mettoit cet Ouvrage fort au dessus de tous les Traités de Géométrie modernes: & en général la méthode des anciens Mathématiciens étoit fort de son goût; il ne négligeoit rien pour la faire gouter aussi à ses Auditeurs. Dans les leçons qu'il donna sur l'Algébre, il s'appliqua toujours à faire régarder cette science, comme un moien de découvrir des vérités utiles à la Société; tous les problémes qu'il donnoit à resoudre à ses disciples tendoient à ce but. J'en ai un grand nombre parmi ses manuscrits, dont la solution apprenoit toujours quelque chose d'intéressant à ceux qui en venoient à bout. Il méprisoit ces Calculateurs de profession, qui passent leur vie à la recherche de vérités de pure spéculation, & dont la découverte n'est d'aucune utilité soit pour les autres sciences, soit pour les besoins de la vie.

(*N*) *Le Landgrave de Hesse-Cassel l'invita à venir passer quelque tems auprès de lui.*] Ce Prince aimoit les sciences, & particuliérement la Méchanique, & il avoit un des plus beaux Cabinets de Machines qu'il y eut en Europe. La réputation que Mr. 's Gravesande s'étoit acquise dans les diverses branches de la Physique, lui fit souhaiter d'avoir son avis sur différentes Machines nouvelles, qu'il vouloit faire construire, & sur une Machine, inventée par un nommé Orffyreus, qu'il croïoit être un mouvement perpétuel, & dont je parlerai au long dans la Remarque suivante. Il chargea Mr. Roman de Badeveld, Sur-Intendant de ses Bâtimens, de l'inviter à venir passer quelques semaines à sa Cour. Mr. 's Gravesande s'y rendit pendant les grandes vacances Académiques de l'année 1721. Il y trouva le Baron Fischers, qui lui avoit été recommandé par Mr. Desaguliers, comme un *très bon Méchanicien*. Il étoit Architecte de l'Empereur, & il travailloit dans ce tems-là à accréditer en Allemagne les Machines à feu, inventées en Angleterre, destinées à élever l'eau par le moyen de la vapeur de l'eau bouïllante. Le Landgrave pour lui accorder sa protection, n'attendoit que la décision de Mr. 's Gravesande; celui-ci prononça en faveur de la nouvelle invention. Il fit même avec Mrs. Fischers & Roman un Contract en datte du 3. Août 1721, par lequel ils s'engageoient tous trois à travailler à la perfection de ces Machines, & à obtenir un Octroy pour en faire construire dans les mines, & autres endroits en Allemagne, où elles pourroient être utiles. De concert avec Mr. Fischers il s'appliqua d'abord à remplir le prémier Article de ce contract; il fit construire un petit modéle de cette Machine à laquelle il fit des changemens considérables; cependant cette association n'eut pas de suite, soit à cause des difficultés que Mr. Fischers, qui en étoit le principal promoteur, trouva à obtenir les priviléges nécessaires, soit parce que ces Messieurs voulurent favoriser un Anglois, qui construisit une de ces Machines en Hongrie, où elle eut tout le succès qu'on devoit attendre.

(*O*) *Il vit à Cassel la singuliére Machine construite par Orffyreus, sans pouvoir décider si c'étoit un mouvement perpétuel ou non.*] Cette Machine a été si fameuse, qu'on en verra ici avec plaisir les particularités qui vont faire le sujet de cette Remarque.

Orffyreus, Saxon de naissance, étoit un de ces hommes remarquables par les talens qu'ils ont reçu de la nature pour certains arts, talents très souvent accompagnés d'un singulier travers d'esprit. Il avoit un génie fait pour la Méchanique; & il l'appliqua presque uniquement à la découverte du Mouvement perpétuel. On sait que cette découverte est pour la Méchanique, ce que celle de la Pierre Philosophale est pour la Chymie. Orffyreus après y avoir travaillé, dit-on (34), pendant plus de 20. ans, & avoir fait dans ce but plus de 300. Machines différentes, parvint enfin à en construire une qu'il pretendoit être le Mouvement perpétuel; il la fit d'abord à Gera dans le Voigtland, en 1712; ensuite il la perfectionna en 1713, 1714, & 1715, à Draschwitz & à Merseburg en Saxe; mais piqué des railleries & des contradictions qu'il eut à essuyer de la part de ses compatriotes sur sa nouvelle découverte, il mit cette Machine en pié-

[34] *Je trouve cette anecdote dans une Lettre écrite à Mr. 's Gravesande par H. F. de Hatzfeld, qui disoit la tenir du Frére même d'Orffyreus, & qui prétendoit aussi avoir découvert le mouvement perpétuel.*

piéces, & chercha à la faire ailleurs. Le Landgrave de Hesse l'invita fort à propos à venir chez lui, il s'y rendit d'abord : ce Prince lui accorda un appartement dans son Château de Weissenstein, & tout ce dont il avoit besoin pour construire une autre Machine semblable à la précédente : il y travailla avec ardeur, & dès qu'elle fut finie, le Landgrave suivi de toute sa Cour alla la voir, & l'admira. Le spectacle étoit effectivement singulier. Orffyreus lui-même l'a décrit dans un petit Traité qu'il publia sur cette Machine en Alleman & en Latin (35), & dont j'ai tiré les particularités qu'on vient de lire ; mais comme son témoignage pourroit paroître suspect, je joindrai ici celui de Mr. 's Gravesande. Il éxamina cette Machine avec toute l'attention possible & cela par ordre du Landgrave. Voici le compte qu'il en rendit à Mr. Neuwton, dans une Lettre qu'il lui écrivit, & qui fut imprimée dans le *Mercure Historique & Politique*, *Septembre* 1721, *pag.* 363. J'insére ici cette Lettre en entier, tant à cause du sujet intéressant dont il y est question, que parce que peu de gens ont occasion de l'aller chercher dans l'Ouvrage que je viens de citer.

(35) *En voici le Titre Latin, qui se ressent du caractère bizarre de son Auteur:* Triumphans Perpetuum mobile Orffyreanum, omnibus summis Orbis universi Principibus Magistratibus & Statibus debita cum submissione venale propositum, una cum variis ejusdem effectibus per Authentica testimonia confirmatum ab ejusdem Inventore Orffyreo. Arcanum Regis bonum est occultare ; opera autem Dei revelare gloriosum, Tob. XII. 8. Typis Cassellanis exaratum anno 1719. Mens. Octobr.

„ Le Docteur *Des Aguliers*," dit Mr. 's Gravesande, „ vous aura sans doute fait voir une „ Lettre, que le Baron *Fischer* lui a écrite „ (36), il y a quelque tems touchant la Rouë „ d'*Orfireus*, que l'Inventeur assûre être un mou„ vement perpetuel. Monseignr. le Landgrave a „ voulu que j'examinasse aussi la Machine. Ce Prince „ qui aime les Sciences & les beaux Arts, & qui „ par le secours qu'il donne à tous ceux qui s'y „ attachent avec quelque succès, ne néglige aucu„ ne occasion de rendre utiles au public les inven„ tions qu'on lui présente, souhaiteroit de voir „ cette Machine connue de tout le monde, & en„ tre les mains de gens plus habiles que l'Inven„ teur, afin qu'on en retire l'utilité qu'on doit na„ turellement attendre d'une Invention aussi parti„ culiére. J'ai cru, *Monsieur*, que vous ne seriez „ pas fâché d'avoir une relation un peu détaillée de „ ce qu'on observe dans un éxamen extérieur d'une „ Machine sur laquelle les sentimens sont si parta„ gez, & qui a presque tous les habiles Mathémati„ ciens contre elle. Un très grand nombre soû„ tient l'impossibilité du Mouvement perpétuel, d'où „ est venu le peu d'attention qu'on a fait à la Ma„ chine d'*Orfireus*. Je sai combien je suis inférieur „ à ceux qui ont donné leurs démonstrations sur „ l'impossibilité de ce mouvement ; cependant pour „ vous expliquer les sentimens avec lesquels j'ai „ éxaminé cette Machine, j'aurai l'honneur de vous „ dire, qu'il y a environ 7 ans que je crus décou„ vrir le paralogisme de ces démonstrations en ce „ qu'elles ne peuvent être applicables à toutes les „ Machines possibles, & depuis je suis toujours „ resté très persuadé, qu'on peut démontrer que „ le mouvement perpétuel n'est pas contradictoire ; „ & il m'a paru que Mr. *Leibnitz* avoit tort de re„ garder comme un axiome l'impossibilité du Mou„ vement perpétuel, ce qui sert néanmoins de fon„ dement à une partie de sa Philosophie. Malgré „ cette persuasion j'étois fort éloigné de croire qu'*Orfireus* fut assez habile pour découvrir le Mou„ vement perpétuel ; je regardois ce Mouvement „ comme ne devant être découvert, qu'après plu„ sieurs autres inventions, au cas qu'il le fût ja„ mais. Depuis que j'ai éxaminé la Machine, je „ suis dans un étonnement que je ne saurois expri„ mer. L'Auteur a du génie pour les Méchani„ ques, mais n'est rien moins que profond Mathé„ maticien ; cependant cette Machine a quelque „ chose de surprenant, quand même ce seroit une „ fourberie. Voici ce qui regarde la Machine mê„ me, dont l'Auteur ne laisse voir que l'extérieur, „ de peur qu'on ne lui vole son secret. C'est un „ tambour d'environ 14. pouces d'épaisseur sur 12. „ pieds de diamétre ; il est très leger, étant fait de „ quelques planches assemblées par d'autres piéces „ de bois, de maniére qu'on verroit l'intérieur de „ tous côtez, sans une toile cirée qui couvre tout „ le tambour. Ce tambour est traversé d'un axe „ d'environ 6. pouces de diamétre, terminé par les „ extrémitez par des axes de fer de 3. quarts de „ pouce, sur lesquels la Machine tourne. J'ai éxa„ miné ces axes, & je suis très persuadé, qu'il n'y „ a rien en dehors qui contribue au mouvement de „ la Machine. J'ai tourné le tambour très lente„ ment, & il est resté en repos, aussi-tôt que j'ai „ retiré la main ; je lui ai fait faire un tour ou deux „ de cette maniére : Ensuite, je l'ai fait mouvoir „ tant soit peu plus vite, je lui ai fait faire de mê„ me un tour ou deux, mais alors j'étois obligé „ de le retenir continuellement ; car l'ayant lâché, „ il a pris en moins de 2 tours sa plus grande cé„ lerité, de maniére qu'il a fait 25. à 26. tours „ dans une minute. C'est le mouvement qu'il a „ conservé ci-devant pendant 2. mois dans une „ cham-

(36) *Cette Lettre écrite de Cassel parut imprimée dans les Papiers Anglois de ce tems là, & ensuite en Hollandois dans la Gazette d'Utrecht du 14. Août 1721. Comme elle confirme ce que dit Mr.* 's Gravesande, *& qu'elle contient certaines particularités que celui-ci a omises, je l'insérerai ici, d'après une Copie que j'ai trouvée parmi ses Manuscrits. Pour ne rien diminuer de son authenticité, je la donnerai telle qu'elle a été écrite par un Alleman, qui entendoit très mal le François. Les barbarismes continuels, dont elle est remplie, n'empêcheront pas qu'on ne comprenne la pensée de l'Auteur, & qu'on ne s'apperçoive aisément qu'il étoit en état de juger de ce dont il parle.*

Je me donne l'honneur de vous écrire la présente pour vous marquer l'estime, que j'ai pour vous, & aussi pour vous donner des nouvelles de ce Mouvement Perpétuel de Cassel, que vous m'avés tant recommandé pendant que je me trouvois encore à Londres. Quoi que je sois fort incrédule sur les choses que je ne sçaurois comprendre, je dois pourtant vous assurer, que j'en suis tout-à fait persuadé, puisque je ne trouve aucune chose qui pouroit empêcher de donner à cette Machine le nom de Mouvement Perpétuel, ou de soi-même ; mais j'ai bien des raisons de croire, que c'en est un, selon les expériences que j'en ai faites à ma volonté, & que son Altesse Serenissime m'a bien voulu permettre, qui est le Seigneur le plus aimable & gratieux, que j'ai connu de ma vie, & qui a eu la patience de rester présent aux épreuves, que je faisois pendant deux heures. C'est une Rouë, qui a 12 pieds en diamêtre, elle est couverte d'une toile cirée ; à chaque tour de Rouë on entend environ 8 poids, qui tombent doucement du coté que la Rouë se tourne ; cette Rouë marche avec une vitesse étonnante, faisant 26 tours par minute, quand la manivelle ou axe n'est point chargée de quelque autre effort. Aïant après attaché une corde à l'axe pour faire tourner une vis d'Archiméde, pour faire monter de l'eau ; cette Rouë faisoit 20 tours par minute, ce que j'ai conté plusieurs fois avec une montre à secondes ; & j'ai trouvé toujours la même régularité ; j'ai arrêté ensuite la Rouë avec bien de la peine par plusieurs reprises de mains sur la circonférence de cette Rouë, qui seroit capable d'élever un homme si on la vouloit arrêter tout d'un coup. L'aïant arrêtée de sorte qu'elle restoit immobile, & *c'est ici Monsieur la plus grande preuve d'un Mouvement Perpétuel :* je lui ai donné un Mouvement fort lent pour voir si elle pouvoit regagner sa prémiére vitesse d'elle même, ce dont je doutois, aïant crû comme on le disoit à Londres, qu'elle ne faisoit que conserver longtems le Mouvement qu'on lui avoit imprimé : mais à mon grand étonnement *j'observai que cette Rouë augmentoit sa vitesse peu-à-peu jusqu'à ce qu'elle eut fait environ 2 tours, après quoi elle avoit regagné toute la vitesse*, qu'elle avoit auparavant ; ce que j'ai observé encore avec la montre à secondes, & j'ai trouvé de même 26 tours par minute quand la Rouë n'étoit pas chargée, & 20 tours après avoir attaché la vis pour élever de l'eau. Cette épreuve Mr. d'avoir vu augmenter la vitesse de cette Rouë par elle-même, jusqu'à ce qu'elle fut égale à sa prémiére ou ordinaire vitesse, après une motion fort lente que je lui ai donné, me persuade plus que si j'avois vu marcher la Rouë pendant un an ; ce qui ne m'auroit pas persuadé d'un Mouvement Perpétuel, car il auroit pu diminuer en quelque chose du prémier Mouvement donné & cesser tout-à-fait avec le tems, *mais de gagner la vitesse au lieu d'en perdre*, se mettre dans sa vitesse ordinaire jusqu'à ce qu'elle a aquis un certain degré pour se mettre égale avec la résistance de l'air & le frotement des axes, je ne sçai si on peut encore douter de la vérité du fait. Je l'ai tourné après en sens contraire, & la Rouë faisoit le même effet ; j'examinai bien les axes de cette Rouë pour voir, s'il n'y avoit point d'artifice caché, mais on ne sauroit voir la moindre chose que deux petits axes, où la Rouë est suspendue par son centre. Son Altesse, qui posséde toutes les qualités qu'un grand Prince doit avoir, faisoit toujours cette réflexion gratieuse en faveur de l'Auteur, de ne se vouloir point servir de cette Machine ou l'emploïer à quelque chose, de peur qu'on n'en découvrit le secret avant que l'Auteur en eut reçu la recompense de Païs étrangers. Son Altesse qui posséde parfaitement les Mathématiques, m'assure que cette Machine est si facile qu'un garçon de menuisier la sauroit comprendre, & la faire après avoir vu le dedans de cette Rouë, & qu'il n'auroit pas exposé son nom en donnant des Attestations, s'il n'avoit pas eu connoissance de la Machine. J'ai dit à son Altesse, que je ne doutois pas, qu'on ne put former une Compagnie à Londres pour achêter le secret. Ce Prince en sera content, si une telle Compagnie veut consigner 20 milles piéces pour l'Auteur ou entre les mains de son Altesse même, ou en autre lieu de sureté. Alors on fera voir & éxaminer la Machine & le secret, que si on le trouve un Mouvement Perpétuel, les 20 milles piéces seront données à l'Auteur ; &, si non, l'argent sera restitué, ce qui sera stipulé par des Ecrits & avec les précautions nécessaires. Je dis à son Altesse Sérenissime, que personne ne pouroit animer une telle Compagnie ou Souscription mieux que vous, qui travaillez toujours à l'instruction du Public ; considerez quelle obligation l'on vous aura, si vous procurez la connoissance d'un principe de Mouvement Perpétuel à la nation la plus éclairée de l'Europe, & que par là on pouroit découvrir une infinité de belles choses qui ne nous sont pas encore connuës, comme les Loix du Mouvement, sans parler de l'utilité de la Machine même ; comme je ne puis pas toujours rester ici, je vous prie de tenir correspondance avec Mr. Roman, Sur-Intendant des Bâtimens de son Altesse, qui montrera vos Lettres à ce Prince, & se pouroit entendre avec vous touchant cette affaire, qui mérite bien qu'on y fasse des réflexions pour ne pas laisser un tel trésor enterré, & sans utilité ; vous communiquerez aussi à vôtre Ami le Chevalier Neuton, s'il vous plait, ce que je viens de vous avancer ici de ce Mouvement. J'espére qu'il vous sera certifié par nôtre Ami Mr. 's Gravesande de Leide, qu'on espére de voir bientôt dans ce païs pour faire un petit tour de promenade, & faire sa reverence à son Altesse Monseigneur ; son Altesse lui aïant fait écrire par Mr. Roman, qu'il voudroit bien le voir ici.

„ chambre cachetée, dans laquelle il étoit impossible qu'il y eût aucune fraude. S. A. Ser. fit ouvrir la chambre, & arrêter la Machine après ce tems-là, car comme ce n'est qu'un essai, elle n'est pas assez forte pour que les matériaux ne s'usent par une longue agitation. Monseigneur le Landgrave a été présent à l'éxamen que j'ai fait de la Machine. J'ai pris la liberté de demander à S. A. Ser. qui a vû l'intérieur du tambour, si lorsque la Machine a été agitée pendant un certain tems, rien n'étoit changé dans l'intérieur; comme aussi s'il n'y avoit pas quelques piéces dans lesquelles on pouroit soupçonner de la fraude, S. A. Ser. m'a assuré que non, & que la Machine est fort simple. Vous voyez, *Monsieur*, que je n'en ai pas assez vû par moi-même, pour assûrer que j'ai une démonstration, que dans cette Machine le principe du mouvement, qui est certainement dans le tambour, soit tel qu'il le faut pour rendre le Mouvement perpétuel; mais aussi je crois qu'on ne sauroit me nier d'avoir des présomtions fortes en faveur de l'Inventeur. Monseigneur le Landgrave a donné une récompense digne de sa générosité à *Orfireus*, afin de voir le sécret de la Machine (37), avec promesse de ne point se servir du sécret, ni de le découvrir, avant que l'Auteur en eût retiré encore d'autres récompenses, pour rendre son invention publique. Je sai très bien *Monsieur*, qu'il n'y a qu'en *Angleterre* où les Sciences fleurissent assez, pour faire trouver à l'Auteur une récompense digne de son invention. Il s'agit simplement de la lui assûrer, au cas que sa Machine soit un véritable mouvement perpétuel. L'Auteur ne demande à toucher l'argent, qu'aprés que la Machine aura été éxaminée en dedans; on ne sauroit raisonnablement exiger cet éxamen avant la récompense promise. Comme il s'agit d'une chose utile au public, & à l'avancement des Sciences, de découvrir l'invention ou la fraude, j'ai crû que cette relation ne vous seroit pas desagréable. Je suis &c."

On voit par cette Lettre, que le témoignage de Mr. 's Gravesande étoit aussi avantageux à Orffyreus qu'il étoit possible; n'aïant pas vu l'intérieur il ne pouvoit pas juger autrement de sa Machine: cependant nous allons voir que cet Homme bizarre n'en fut point content, puis qu'à cause de cet éxamen il mit cette Machine en piéces. Par la relation de Mr. 's Gravesande, par celle du Baron Fischers, & par le témoignage même du Landgrave, il paroit démontré, que cette Roüe n'étoit point muë par aucun agent extérieur. C'est cependant ce qu'on prétendit; on accusa Orffyreus d'être un Imposteur, qui en avoit imposé à la bonne foi du Prince, qui avoit trompé Mr. 'sGravesande, & tous ceux qui avoient éxaminé sa Machine. Sa propre Servante déposa contre lui, & dit que c'étoit elle qui faisoit tourner cette Roüe, & insensiblement il tomba si fort dans le mépris, que tous ceux qui l'avoient protégé, en avoient honte. Mr. De Crousaz, qui étoit dans ce tems-là à la Cour de Cassel, écrivit en date du 3. Février 1729. une Lettre à Mr. 's Gravesande, où il s'énonçoit en ces termes: „ 1°. Orffyreus est un fou. 2°. Il est incroïable qu'un fou ait découvert ce qu'une infinité d'habiles gens ont cherché sans aucun succès. 3°. Je ne crois pas l'incroïable. 4°. On conçoit aisément d'où vient que des personnes gardent pour eux des secrets, dont ils tirent du fruit. Celui-cy ne pouvoit esperer du sien que de la réputation, & il la laisse ternir par une accusation circonstanciée, dont il étoit en son pouvoir de démontrer le faux, si elle avoit été fausse. 5°. La Servante se tire de chez lui de peur d'être égorgée, & en effet la vie d'un tel témoin est à charge. Elle a en main par écrit le serment terrible qu'Orffyreus lui a fait jurer. . . . . . 6°. Il n'avoit qu'à demander qu'on mit cette Fille en sureté, & éxiger un tems pour retablir sa Machine . . . . . 7°. On publia que cette Machine alloit s'éxécuter (38); & tout d'un coup les plus avisés furent ceux qui prirent le parti de s'en taire le plus éxactement . . . . . . 8°. Il est vrai, qu'il a chez lui une Machine, à laquelle il donne aussi le nom de Mouvement Perpétuel; mais il ne la transporte pas. Elle est beaucoup plus petite & différente de la prémiére, sur-tout en ce qu'elle ne tourne que d'un coté &c."

Voilà de quoi rendre fort suspect Orffyreus & sa Machine. Mr. 's Gravesande se seroit-il trompé au point que d'en avoir été la dupe? Lisons ce qu'il en dit lui-même dans sa Réponse à Mr. De Crousaz; & dont je trouve le brouillon parmi ses papiers, mais sans date: „ J'ai differé de vous repondre, jusques à ce que j'eusse recouvré un écrit (39) que je dressai le lendemain de l'éxamen de la Machine; car, quoique je me souvienne très éxactement de tout ce qui s'est passé, je crois qu'un écrit dressé le lendemain de l'éxamen, & communiqué à Monseigneur, en présence de qui l'éxamen avoit été fait, devoit être de plus de poids. C'est pourquoi j'ai voulu sçavoir comment je m'étois exprimé.

„ Voici ce que j'ai appris. On dit qu'une Servante assure sous serment qu'elle, ou une autre Servante, faisoit tourner la Machine d'Orffyreus, étant placée dans une Chambre voisine.

„ Je sai bien qu'Orffyreus est un fou, j'ignore s'il est Imposteur, je n'ai jamais decidé si sa Machine étoit une fourberie ou non; mais ce que je sai aussi sûrement qu'aucune chose au monde, c'est que si la Servante dit ce que je viens de marquer, elle dit un mensonge insigne.

„ Monsr. le Landgrave, en présence du Baron Fischer, Architecte de l'Empereur, & d'autres Personnes, a fait démonter à ma prière les soutiens de la Machine; nous en avons vu les axes à découvert, j'ai éxaminé les platines dans lesquels les axes reposoient, & dans tout cet éxamen il n'a pas paru la moindre trace de communication avec une Chambre voisine. Je me souviens très distinctement de toutes les circonstances de cet éxamen, qui mit Orffyreus dans une si grande colére contre moi, qu'il mit la Machine en piéces, le jour même, & écrivit sur „ la

(37) *Ce Prince en pouvoit juger, il etoit assez versé dans la Méchanique pour cela: Voici ce qu'il en dit, aussi bien que des expériences qu'il a faites avec cette Machine, dans un témoignage authentique dont il honora Orffyreus, & que celui-ci a fait insérer dans son* Triumphans Perpetuum Mobile, *pag.* 26 *& suiv.*

Testamur proinde & verbo nostro principali, ut debemus, verissime confirmamus, quod sæpe nominatum *Perpetuum Mobile Orffyreanum* ita constitutum invenerimus, ut illud neque ab externa aliqua vi aut ope, minus autem ab internis quibusdam Machinis, seu horologiariæ ex dicantur seu rotariæ, aliquo modo dependeat; reperimus potius, quod Artefactum hoc juxta innumerorum eruditorum sensum (qua nimirum ratione reperiendum olim *Mobile Perpetuum* constitutum esse debeat:) ea ipsa dudum quæsita & desiderata Machina, aut ita dictum *Perpetuum Mobile pure artificiale* quoad durantem materiam &c. imo Rota talis omnino sit, quæ ab interna sua propria artificiosaque vi motrice tamdiu motum suum continuare potest, quamdiu in dicta interiore structura & essentia nihil deficit, frangitur, laceratur aut deperditur, imo quæ, si possibile foret, nec materia ipsa defectui, mutationi, corruptioni & similibus obnoxia foret, dubio procul motum suum sine cessatione esset continuatura.

Ad majorem etiam veritatis confirmationem Machina hæc, etsi majoris operis modulus tantum sit, ad nostram tamen non exiguam approbationem diu desideratum mensis integri experimentum, idque duplicato temporis spatio, nobis exhibuit; cum enim nos rotam hanc (postquam trium mensium spatio multis peregrinis & nostratibus, summis & imis quam sæpissime & frequentissime cursus sui & motus specimen præbuisset) tandem die 12. Novembris anni proxime elapsi 1717. obserari, obseratam appresso sigillo muniri & dimidii mensis spatio constanter moveri jussissemus; die 26. Novembris rursus eo nos contulimus, non paucis Ministris nos comitantibus, illæsa sigilla nostra cognovimus, recognita effregimus, omnia & singula quam curatissime observavimus, & Machinam motu æque rapido agitatam comperimus. Tum propriis nos ipsi manibus cursum Machinæ stitimus, nec multo post absque notabili impulsu & Inventoris Auctorisque ulla ope motum Machinæ reddidimus, &, quo omnis aditus vel ipsi suspicioni præcluderetur, fenestras omnes cœteraque omnia quam sollicite obturari, januas omnes, nobis, nostrisque omnibus coram inspectantibus, obserari, cunctaque quam optime custodiri & appressis sigillis muniri jussimus.

His ita peractis & elapsis fere sex septimanis (cum nemo hoc tempore ad dictam Machinam posset accedere) nos die 4. Januarii anni hujus, propitio Numine inchoati 1718. Arcem nostram Weissensteiniam petivimus, impressa ubique sigilla non tantum ipsi lustravimus & omnino intacta reperimus, sed apertis etiam januis fenestrisque *Mobile Perpetuum Orffyreanum* non interrupto motu agitatum, ut nuper, ita hoc etiam tempore invenimus, lustratoque quam curatissime toto conclavi ne tenuissimum actionis ullius, imo suspicionis, vestigium nobis licuit reperire. Cumque Inventor longiorem Machinæ suæ motum offerret, specimen magis diuturnum (præcipue cum a parte adversa desideratæ quatuor septimanæ duplicato temporis spatio essent adimpletæ) ad purgandam omni suspicione Machinam & absolvendum a calumniis Inventorem haudquaquam esse necessarium judicavimus.

A ce Temoignage du Landgrave, *Orffyreus a ajoûté les Témoignages qui lui ont été donnés sur la Machine qu'il avoit fait voir à Gera & à Merseburg; ils ne sont pas moins authentiques que celui-ci. Voiez le* Triumphans Perpetuum Mobile, *pag.* 108. *& suivantes.*

(38) *Je trouve dans une Lettre de Mr. Roman à Mr. 's Gravesande, datée de Cassel, le* 18. *May* 1727, *que dans un mois cette Machine alloit être retablie telle qu'elle êtoit en* 1721. *& même Mr. 'sGravesande y est invité par ordre de Landgrave, à se rendre à Cassel pour assister à l'éxamen qu'on en devoit faire.*

(39) *Cet écrit est la Lettre à Mr.* Newton, *qu'on vient de lire.*

qu'il ne croïoit pas ce mouvement impossible (*P*). L'année suivante il retourna à Cassel,

„ la muraille que c'étoit l'impertinente curiosité du „ Professeur 's Gravesande qui en étoit la cause. „ C'est ce que j'ai lû moi-même l'année d'après; „ & le résultat de l'examen est exprimé clairement „ dans l'écrit dont je viens de parler, & qui est „ imprimé dans le Mercure Historique, Mois de „ Sept. 1721.

„ On m'a dit plusieurs circonstances du té„ moignage de la Servante, mais je n'y vois „ pas grande difficulté: en fait de Machines, „ je ne comte guéres sur ce que peut dire une „ Servante, qui peut-être en tournant le tour„ ne-broche de son Maître, aura cru faire aller „ le mouvement perpétuel. Si vous sçavez quel„ que chose de particulier touchant cette affaire, „ vous me ferez un sensible plaisir de me le mar„ quer."

Il est difficile de déterminer ce qu'il faut croire de cette Machine. Il me paroit cependant que si l'on examine murement tout ce qui est pour & contre Orffyreus, on peut se fixer à ceci: 1°, Orffyreus étoit effectivement un fou, comme Mr. 's Gravesande en convient avec Mr. De Crousaz; ses Machines brisées à deux différentes reprises, pour de fort mauvaises raisons, & sans aucune nécessité, en font de bonnes preuves. Mais c'étoit un de ces fols, tels qu'on en voit souvent, dont la folie se borne à certains objets, & mériteroit plûtôt le nom de bizarrerie. Une telle folie est quelques fois accompagnée de beaucoup de génie, & quand des gens de ce caractère s'appliquent à une seule chose, comme il paroit que celui-ci a fait, il n'est pas surprenant de leur voir faire des découvertes qui ont échapé à la sagacité des plus habiles gens. Ainsi je ne voudrois point conclure avec Mr. De Crousaz qu'il est incroïable qu'un fou, de l'espéce de ceux parmi lesquels on doit ranger Orffyreus, ait trouvé une chose que tant de Savans ont cherchée inutilement. Ajoutons qu'il se trompe quand il dit qu'Orffyreus ne pouvoit espérer de son sécret que de la réputation: il en attendoit un profit considérable; puisqu'il en demandoit 200000 florins. 2°. Rien d'extérieur ne conservoit le mouvement de sa Machine: si c'étoit sa Servante qui la faisoit mouvoir, est-il apparent que cela n'eut point été remarqué par des yeux aussi clairvoians que l'étoient ceux qui en ont fait l'éxamen, ou par le Landgrave qui avoit vu l'intérieur de la Machine? Dailleurs comment peut-on concevoir qu'une Roue, d'un si gros volume, eut pu être agitée par une cause, qui devoit agir uniquement sur l'axe en traversant ses soutiens, & qui étoit si petite qu'elle avoit échapé à l'éxamen le plus rigoureux? 3°. Si la Servante n'a point été gagnée pour déposer contre Orffyreus, tout ce que son témoignage prouve, c'est que son Maître lui avoit fait accroire que c'étoit elle qui mettoit en mouvement la Machine, en faisant tourner un petit rouët, & cela soit pour donner le change à ceux qui auroient cherché à pénétrer son secret, soit par une suite de son caractère singulier, très capable d'une imagination aussi bizarre, comme je l'ai entendu dire souvent à Mr. 's Gravesande; & ce même caractère peut fort bien encore l'avoir empêché de refaire une nouvelle Machine. 4°. Il faut avouër que cette Roue étoit un Phénomène de Méchanique très remarquable: & c'est à quoi il faut s'en tenir si l'on n'en sçait que ce qu'on vient de lire; il y auroit autant de témérité à dire que cette invention étoit le mouvement perpétuel, qu'à ne la regarder que comme une fourberie, dont quelqu'agent extérieur étoit la cause.

(*P*) *Ce qui suppose qu'il ne croïoit pas le* Mouvement perpétuel *impossible.*] La plus forte objection qu'on puisse faire contre la Machine d'Orffyreus, c'est que le mouvement perpétuel n'est pas possible. La plus grande partie des Mathématiciens en conviennent, soutenir le contraire, c'est se rendre ridicule, & donner mauvaise opinion de son habileté en Méchanique; de la même façon que c'est se faire passer pour Visionaire, que de chercher la Pierre Philosophale en Chymie. Cependant je crois que plusieurs de ceux qui prononcent sur ceci, n'ont pas éxaminé la chose assez profondément pour pouvoir en juger: & je doute que jusqu'à present on ait prouvé l'impossibilité du Mouvement perpétuel. Mr. 's Gravesande osoit dire plus; il croïoit qu'il y avoit moien d'en démontrer la possibilité; & c'est ce qu'il entreprit de faire, peu de tems après avoir éxaminé la Machine de Cassel. Bien des gens avoient trouvé étrange qu'un aussi habile Mathématicien que lui eut avancé que le mouvement perpétuel n'avoit rien de contradictoire; il se crut obligé de rendre raison de ce qu'il avoit dit; & il le fit dans une Dissertation intitulée *Remarques touchant le Mouvement perpétuel.* Cette pièce a été insérée dans les Ecrits périodiques de ce tems-là, qu'on ne lit plus, & on en a tiré séparément quelques éxemplaires, que l'Auteur a distribués à ses Amis; mais dont la plûpart se sont perdus à cause de la petitesse du format qui est un in 12°, de 20 pages: ainsi elle est devenue si rare qu'il n'est presque plus possible de la trouver; le seul éxemplaire que j'en aye jamais vu, m'a été prêté par Mr. Musschenbroek. Cela m'a déterminé à la placer ici, pour empêcher qu'elle ne se perdit tout-à-fait. Quand on l'aura luë on me saura gré de l'avoir conservée. La voici:

„ Il y a environ huit mois que j'examinai à Cas„ sel, par ordre de S. A. S. Monseigneur le Land„ grave de Hesse, les effets d'une machine, que „ l'Inventeur assure être un *Mouvevent perpétuel.* „ Il en cache avec soin l'intérieur, jusques à ce, „ dit-il, qu'on lui ait assuré une recompense, qu'il „ ne demande de toucher, que lorsque son inven„ tion aura été examinée, & reconnuë par les Ma„ thématiciens pour être ce qu'on appelle en Mé„ chanique le *Mouvement perpétuel.* Je fus frappé „ des effets de la Machine; & ce que j'en vis, joint „ à ce que j'en appris, d'une maniére à ne pouvoir „ être revoqué en doute me fit regarder cette Ma„ chine comme une des plus belles inventions en „ Méchanique dont j'aie connoissance, à ne consi„ derer que les effets averez.

„ Le desir de faire connoître cette Machine, „ fondé sur la persuasion de l'utilité qu'on pouroit „ en retirer, même en suposant fausse la prétension „ de l'Auteur, me fit écrire à *Monsieur Newton* „ ce que j'avois observé. Ma Lettre a été impri„ mée en François, & aussi en Anglois, à ce que „ j'ai appris, n'ayant jamais vû cette Traduc„ tion.

„ On a trouvé à redire que j'avance dans cette „ Lettre; *que je ne crois pas* le Mouvement perpé„ tuel *contradictoire.*

„ *Que les démonstrations qu'on a données de son* „ *impossibilité ne me paroissent pas applicables à tou*„ *tes les machines qu'on pouroit imaginer.*

„ Et enfin, *que je trouvois probable que la Ma*„ *chine de Cassel fut un véritable* Mouvement per„ pétuel.

„ Toute la difficulté roule sur la prémiére de ces „ trois propositions. Si elle étoit prouvée, les „ deux derniéres n'auroient pas grande difficulté. „ Aussi a-t-on trouvé cette prémiére proposition „ trop hardie pour être avancée sans preuve; ce „ que j'accorde très-volontiers: je n'aurois pas „ fait cette faute, si ma Lettre avoit été écrite pour „ être imprimée; mais elle étoit adressée à *Mon*„ *sieur Newton.*

„ J'étois si peu disposé à avancer cette propo„ sition sans preuve, que je ne me suis jamais decla„ ré sur ce que je pensois sur le Mouvement perpé„ tuel, prévoiant le jugement que les Mathémati„ ciens devoient faire de celui qui, sur ce sujet, „ s'écarteroit du sentiment reçu.

„ Ce que j'ai cru devoir à la verité, après avoir „ vu la Machine de Cassel, m'a engagé de dire à „ *Monsieur Newton* ce que je pensois sur cette Ma„ chine, & à cette occasion ce que je pensois des „ preuves de l'impossibilité du Mouvement perpé„ tuel. Ma Lettre a été imprimée; il faut me jus„ tifier devant le public: j'aurois même du le fai„ re plûtôt.

„ Avant d'entrer en matiére, il faut établir l'état „ de la question. *On appelle en Mechanique* Mou„ vement perpétuel, *une Machine dont le principe* „ *du mouvement ne dépend d'aucun agent étranger,* „ *& dont le mouvement ne s'arrêteroit jamais si les* „ *materiaux ne s'usoient pas.*

„ On

sel, sur une nouvelle invitation du Landgrave. En 1724, en quittant le Rectorat de l'Aca-

„ On voit par cette définition, qu'une horloge, „ qui se monteroit par le vent; par les changements que l'humidité & la secheresse, ou le froid „ & le chaud, produisent dans certains corps; ou „ enfin par les changemens dans le poids de l'atmosphère, ne feroit pas un *Mouvement perpétuel*. Il „ ne feroit pourtant pas dificile de construire une „ telle horloge, qui ne pourroit s'arrêter que par „ quelque derangement dans ses parties; mais ce „ feroient des *agents* étrangers qui feroient mouvoir „ la Machine.

„ Il faut éxaminer à present si la possibilité du „ Mouvement perpétuel n'est pas une suite de ce „ que les Mathématiciens ont enseigné sur le choc. „ Il semble qu'une partie de ceux qui ont voulu „ prouver l'impossibilité d'un tel mouvement, „ n'aient pas fait attention aux effets du choc.

„ Les Mathématiciens, & les Physiciens, sont „ partagez sur la force du choc. Les uns croient, „ & c'est le sentiment le plus ordinaire, que les „ forces de différents chocs d'un même corps sont „ entre elles, comme les vitesses de ce corps. Les „ autres, au contraire, defendent que ces mêmes „ forces sont entre elles comme les quarrez des vitesses. Tous conviennent que la force du choc „ est proportionelle à la masse: c'est pourquoi les „ prémiers multiplient la masse par la vitesse, pour „ avoir la force du choc; les autres multiplient la „ masse par le quarré de la vitesse, pour determiner „ cette même force.

„ Je n'éxaminerai pas ici lequel de ces deux principes est conforme à l'expérience: je me propose „ de faire voir, 1. Qu'en admettant le prémier, il „ faut admettre la possibilité du Mouvement perpétuel, dans les Machines qui auront pour principe „ de leur mouvement le choc des corps. 2. Qu'en „ admettant le second principe, l'impossibilité du „ Mouvement perpétuel n'a pas encore été demontrée dans tous les cas possibles. Et 3. enfin, je „ tâcherai de faire voir que les loix de la nature ne „ nous sont pas assez connuës pour en tirer une „ conclusion generale, que le *Mouvement perpétuel* „ est contraire à ses loix.

„ I. *Preuves de la possibilité du* Mouvement perpétuel, *en supposant que la force du corps* „ *en mouvement est proportionelle à la masse* „ *multipliée par la vitesse.*

„ Ceux qui admettent ce principe conviennent „ de cette proposition; que la force d'un corps qui „ tombe librement, s'augmente en raison du tems „ que le corps dans sa chute reste exposé à l'action „ de la pesanteur: ce qui est une suite du principe; „ puisqu'il est constant par l'expérience, que la vitesse d'un corps qui tombe, s'augmente en raison „ du tems de la chute.

„ Par la même raison, un corps qui monte verticalement, perd de sa force en raison du tems „ qu'il monte: par consequent, si de deux corps „ égaux l'un monte verticalement, pendant que „ l'autre tombe librement, le prémier perdra autant „ de force que le second en gagne, quoi qu'ils parcourent des espaces inégaux.

„ La force qu'il faut pour faire monter un corps „ à une certaine hauteur, est celle qu'il faut pour „ surmonter l'action de la pesanteur pendant que le „ corps monte; & cette force est proportionelle au „ tems que le corps emploïe à monter.

„ Si donc un corps, en tombant librement d'une „ certaine hauteur, peut rester exposé plus long „ tems à l'action de la pesanteur, qu'il ne l'est en „ remontant à la même hauteur, la force qu'il acquiert en tombant surpasse celle qui peut le faire „ remonter. Comme il est très possible qu'un „ corps remonte plus vite qu'il n'est descendu, c'est „ sur quoi je fonde ma preuve de la possibilité du „ Mouvement perpétuel.

„ Concevons un corps qui en tombant de la hauteur d'un pied perde tout son mouvement par le „ choc; posons qu'il tombe quatre fois de suite de „ la même maniére: il sera descendu de la hauteur „ de quatre pieds, & les quatre chocs seront égaux „ à la force, que la gravité communique au corps „ pendant les quatre momens de sa chute. Mais il „ est connu que le corps peut remonter en deux de „ ces momens à la hauteur de quatre pieds; & par „ consequent la force de deux des quatre chocs suffit pour le faire remonter, & les deux autres „ chocs pourront être emploiez à faire mouvoir une „ Machine, dont le mouvement sera continué à „ perpetuité par des chutes reiterées du même corps, „ qui à chaque revolution gagne la force de deux „ chocs. Le gain de la force sera plus grand à „ chaque revolution, si on augmente le nombre „ des chocs dans la descente. Il ne s'agit pas ici „ de la maniére d'appliquer l'effort des deux chocs „ qu'il faut pour faire remonter le corps: je ne dis „ pas que j'aie trouvé le Mouvement perpétuel; il „ suffit de démontrer, comme je viens de le faire, „ qu'il y a dans la nature un principe d'augmentation de force, pour soutenir que le Mouvement „ perpétuel n'est pas contradictoire, & même qu'il „ est possible.

„ Cette possibilité paroîtra plus clairement, si on „ fait attention à cette proprieté des ressorts, qu'ils „ se debandent avec la même force qu'ils ont été „ bandez, sur quelque corps qu'ils agissent. Soient „ deux corps que je nomme A. & B. Je suppose „ que A pese quatre livres, & B une livre. B en „ descendant de la hauteur de quatre pieds peut faire „ monter A à la hauteur d'un pied, par le moïen „ d'un levier ou de quelque autre machine; ce qui „ n'est pas contesté. Je nomme *un* la vitesse qu'un „ corps acquiert en tombant de la hauteur d'un pied, „ & je suppose que A tombe de cette hauteur d'un „ pied à laquelle il vient d'être élevé: il aura quatre degrez de force. Supposons encore que A „ par son choc bande un ressort, & qu'il y employe toute la force de son choc. Si ce ressort „ en se debandant agit sur B, il communiquera à „ B quatre degrez de force: c'est-à-dire, puisque „ la masse de B est un, quatre degrez de vitesse, „ qui feront remonter le corps B à une hauteur de „ seize pieds, quadruple de la hauteur dont il étoit „ descendu d'abord.

„ On trouve dans les Actes de Leipsic une dispute sur cette matiére entre Mrs. Leibniz & Papin. Le prémier, pour combatre le principe, „ que la force d'un corps est proportionelle à sa „ vitesse, soutenoit que la possibilité du Mouvemenr perpétuel en est une suite. Mr. Papin ne „ put nier la validité de la conséquence, & se contenta de répondre, que si on lui faisoit voir, „ qu'il n'est pas contradictoire que toute la force „ d'un grand corps soit communiquée à un petit, „ il avoueroit, ou *que le principe qu'il defendoit est* „ *faux, ou que le Mouvement perpétuel est possible.* „ Mr. Leibnitz à cette occasion indiqua plusieurs „ moïens de communiquer toute la force d'un „ grand corps à un petit, differens de celui du ressort que j'ai emploïé dans ma demonstration.

„ Le ressort des corps est un principe d'augmentation de force à l'infini, en suposant toujours, „ avec le plus grand nombre des Mathématiciens, „ que la force du corps est proportionelle au produit de la masse par la vitesse.

„ Concevons onze boules de quelque matiére „ flexible à ressort, dont les masses soient en progression Géometrique d'un à dix; que ces boules „ soient rangées suivant l'ordre de leur grandeur; „ que la plus petite, que nous supposons seule en „ mouvement, frappe celle qui la suit; que celle-ci, mise en mouvement par ce choc, aille frapper „ la suivante; & ainsi de suite, jusques à ce que „ la plus grande soit frappée. Dans ce cas, si „ tous les chocs sont directs, & si le ressort des „ boules est parfait, cette derniére boule aura 394, „ fois plus de force que n'en avoit la plus petite; „ comme on le trouve par les régles du choc, reçuës par tous les Mathématiciens, qui n'ont point „ de différent sur la vitesse des corps après le choc. „ Les dix prémiéres boules retournent, & les forces de toutes jointes ensemble surpassent 393, „ fois la force communiquée à la petite boule qui „ avoit été mise en mouvement. Or, comme la „ direction du mouvement n'empêche pas que l'effort de ces corps ne puisse être mis à profit, il „ s'ensuit qu'un seul degré de force communiqué à „ un corps, en produit près de huit cens dans d'autres corps.

„ Soutiendra-t-on que ces huit cens degrez de „ for-

„ force ne puissent être emploiez à en rendre un „ seul au prémier corps, & outre cela à faire mou„ voir quelque Machine, dont on voit aisément que „ le Mouvement pouroit être continué à perpétuité, „ si les matériaux ne s'usoient pas ?

„ On m'objectera, peut-être, qu'il n'y a point „ de corps, dont le ressort soit parfait; ce qui ne „ renverse pas la force du raisonnement. Du man„ que de perfection dans le ressort, il suit que „ l'augmentation de la force sera moindre, que cel„ le que nous avons determinée; mais, il faudroit „ qu'il n'y eut du tout point de ressort, pour qu'il „ n'y eut pas d'augmentation de force. L'Elastici„ té de l'yvoire, qui n'est pas la plus parfaite que „ nous aïons, est suffisante pour augmenter la force „ plus de six cens fois, dans l'éxemple qu'on vient „ d'alleguer.

„ Le seul moien de repondre aux arguments „ qu'on vient de proposer pour la possibilité du „ Mouvement perpétuel, est de nier, avec Mr. „ Leibnitz, le principe sur lequel ils sont fondez, „ que les forces des corps sont en raison des pro„ duits de leurs masses par leurs vitesses; mais, c'est „ ce qu'un très-petit nombre de Mathématiciens „ ont fait jusques ici. Dans le tems que j'écrivis „ ma Lettre à Mr. Newton, je croïois avoir des „ preuves du principe sur lequel j'ai raisonné jus„ ques à présent; &, en admettant le principe, il „ me paroissoit que la conséquence étoit demon„ trée. Si je me suis trompé dans le principe, je „ suis tombé dans l'erreur avec le plus grand nom„ bre de ceux qui ont trouvé que j'avois tort dans „ ce que j'ai avancé touchant le Mouvement per„ pétuel.

„ II. *Examen des démonstrations de l'impossibili„ té du Mouvement perpétuel, en posant „ pour principe, que la force d'un corps est „ proportionelle au quarré de sa vitesse.*

„ Une suite fort naturelle de ce principe est que „ la force qu'un corps aquiert en tombant est éxac„ tement celle qu'il faut pour le faire remonter à la „ même hauteur, sans qu'on doive avoir égard au „ tems.

„ C'est encore une suite du même principe, que „ la force n'est pas augmentée dans le choc des „ corps flexibles à ressort: & j'accorde volontiers, „ qu'à cet égard, ceux qui admettent le principe „ dont il s'agit, ont demontré l'impossibilité du „ Mouvement perpétuel.

„ Mais, il suit aussi du même principe, que „ deux corps, qui se choquent directement, peu„ vent rester en repos après le choc, quoique leurs „ forces soient inégales; car deux corps inégaux, „ dont les vitesses sont en raison inverse des mas„ ses, & dont par consequent les forces sont inéga„ les, venant à se choquer directement, s'ils n'ont „ point de ressort, restent en repos après le choc: „ ce que personne ne conteste, & ce qui est prou„ vé directement par des expériences dans lesquel„ les il n'est pas possible qu'il y ait de l'erreur.

„ Concevons deux corps dont les masses soient „ comme 1. à 10. & les vitesses comme 10. à 1.: „ la force du petit sera cent, & celle du grand sera „ dix, en multipliant les masses par les quarrez des „ vitesses; c'est-à-dire, que la force du petit „ corps surpasse dix fois l'autre, & cependant la „ force du grand corps est suffisante pour faire per„ dre au petit corps tout son mouvement. C'est „ un Axiome reçu de tous les Mathématiciens, „ qu'il faut autant d'effort pour donner à un corps „ en repos dix degrès de vitesse, qu'il en faut „ pour l'arrêter lors qu'il est mu avec ces mêmes „ dix degrez de vitesse. Or on a vu comment „ dans le choc direct une petite force suffit pour „ faire perdre à un corps dix degrez de vitesse. „ Par consequent, pour faire voir que le Mouve„ ment perpétuel est contradictoire, il faudroit „ faire voir qu'il implique contradiction, qu'avec „ un certain degré de force, que je nomme f, „ on puisse communiquer à un corps une force „ dix fois plus grande F, quoique cette même „ petite force f suffise pour faire perdre son mou„ vement à un corps dont la force seroit F. Or, „ c'est ce qui ne me paroit pas avoir été entrepris „ jusques à present.

„ Bien des Lecteurs seront étonnez de voir, en„ tre les sentimens des Mathématiciens sur la force „ des corps, une différence aussi grande que celle „ dont nous avons parlé. La matiére du choc des „ corps est une des moins éclaircie de la Physique: „ plusieurs problêmes importans sur cette matiére „ n'ont pas encore été éxaminez; & le manque de „ certaines expériences a empêché ceux, qui ont „ traité jusques à présent cette matiére, quelque „ principe qu'ils aïent admis, de faire attention à „ tout ce qui devoit être consideré. J'ai publié „ une Introduction à la Philosophie de Mr. New„ ton. Tout ce que j'y dis du choc est fondé sur „ ce principe, que la force, qu'avec les autres „ Mathématiciens je nomme quantité du mouve„ ment, est proportionelle à la masse multipliée „ par la vitesse. En écrivant ma Lettre à Mr. „ Newton, j'étois, comme je l'ai dit ci-dessus, „ encore dans le même sentiment. Les regles que „ les Mathématiciens ont données pour déterminer „ l'effet du choc de deux corps sont trop bien con„ firmées par l'expérience pour être revoquées en „ doute: il me paroissoit qu'elles étoient une suite „ du principe dont je viens de parler; & je soup„ çonnois d'autant moins que je pouvois me trom„ per sur ceci, que ce qui regarde le choc des „ corps, du moins des corps non élastiques, a été „ déduit de ce même principe, par les Mathéma„ ticiens qui admettoient l'autre: ce qui me faisoit „ croire, que quoi qu'ils admissent ce dernier dans „ la spéculation, ils étoient obligez de l'abandon„ ner, pour expliquer ce qui regarde les effets du „ choc.

„ Depuis, j'ai fait des expériences qui m'ont fait „ voir, d'une maniére à ne laisser pas le moindre „ doute, que ce dernier principe, que la force des „ corps est proportionelle au quarré de la vitesse „ multipliée par la masse, étoit véritable. Ce „ principe m'a mené à des consequences qui m'ont „ paru bien paradoxes; mais, les aïant trouvées „ conformes à l'expérience, je me suis attaché à „ en rechercher les raisons, pour concilier ces ex„ périences avec celles qui ont été faites touchant „ le Choc. Le public jugera si j'ai réüssi, par „ un *Essai sur une nouvelle Théorie du Choc*, qui „ paroitra dans peu dans le 12. *Tome* du *Journal* „ *Litéraire*, qui s'imprime à la Haïe. On verra „ aussi que, d'admettre l'un ou l'autre des princi„ pes dont nous avons parlé, ne change rien dans „ tout ce qu'on a demontré sur la projection des „ graves, sur les forces centrales, les centres d'os„ cillation, & plusieurs autres matiéres qui regar„ dent le mouvement.

„ III. Quoique depuis ma Lettre écrite à Mr. „ Newton, j'aie entiérement changé de sentiment „ touchant la nature de la force dont dépend le „ choc, & que je ne croie plus qu'on puisse dé„ montrer la possibilité du *Mouvement perpétuel*, „ par les raisons qu'on a vuës ci-devant, & qui „ me paroissent encore des suites incontestables d'un „ principe généralement reçu; je ne saurois me „ persuader néanmoins, qu'il soit possible de dé„ montrer jamais, qu'il soit contradictoire de con„ struire une Machine qui auroit en soi un principe „ d'augmentation de force en consequence des loix „ de la nature. Ces loix nous sont trop incon„ nuës, & il y a peu d'aparence qu'on les decouvre „ jamais toutes assez bien, pour en tirer une sem„ blable conclusion. Il me paroit, au contraire, „ que ce que nous connoissons de ces loix nous „ doit faire envisager comme très possible une Ma„ chine telle que nous venons de décrire, quand „ même l'Art humain ne pouroit jamais y parve„ nir.

„ Il y a dans la nature des principes actifs pour „ rétablir le mouvement qui se perd en tant de „ rencontres: on decouvre de tels principes dans „ toutes les petites parties dont les corps sont com„ posez; & on en voit des effets bien considérables „ dans les ressorts, dans les fermentations, & dans „ une infinité d'autres occasions. N'y auroit-il „ pas quelque témérité d'assurer qu'il soit contra„ dictoire de mettre à profit ces principes ? Il „ paroit probable, que c'est d'eux que dependent „ les mouvemens dans les animaux, dont les corps „ me paroissent autant de *Mouvemens perpétuels*: „ le sang, qui circule, met en mouvement les „ muscles qui agitent le cœur: le cœur agité fait „ circuler le sang; &, dans chaque revolution, „ il faut un gain de force qui contre-balance ce „ qui

l'Academie, il prononça une harangue (*Q*), qui prouva bien clairement qu'il étoit en état d'enseigner avec succès, outre les Mathématiques & l'Astronomie, toutes les autres parties de la Philosophie. Ce ne fut cependant qu'en 1734, que Mrs. les Curateurs de l'Université lui en donnérent la commission, en ajoûtant à ses titres, celui de Professeur en Philosophie (*R*). Le plus considerable des Ouvrages qu'il a publiés, est un Traité de Physique dont il y a eu plusieurs éditions (*S*). Les ju-

„ qui se perd par le frottement. La nouriture ne „ sert proprement qu'à entretenir en état les maté- „ riaux qui composent la Machine.

„ Au reste, la question de la possibilité ou im- „ possibilité du *Mouvement perpétuel*, me paroit de „ fort peu de consequence : mais il seroit à souhai- „ ter que la forte persuasion dans laquelle sont les „ Mathématiciens, touchant cette impossibilité, „ ne les empêchât pas de faire une attention sérieu- „ se à une Machine aussi étonnante qu'est celle de „ Cassel. Une rouë, dont le principe du mouve- „ ment est intérieur ; qui se met en mouvement par „ le moindre effort ; qu'on peut faire tourner du „ côté qu'on juge à propos, sans que ce qui la „ fait tourner d'un côté soit arrêté par ce qui l'au- „ roit fait tourner de l'autre, si elle y avoit été „ poussée ; enfin, une rouë, qui, après avoir fait „ quelque millions de tours, avec une rapidité „ surprenante, continuë son mouvement de mê- „ me, & n'est arrêtée qu'à force de bras ; une „ telle Machine mérite, à ce qu'il me paroit, „ quelque éloge, quand même elle ne satisferoit „ pas à tout ce que l'Inventeur en promet. Si „ c'est le Mouvement perpétuel, l'Auteur mérite „ bien la recompense qu'il demande : si ce ne l'est „ point, le public peut découvrir une belle inven- „ tion, sans que ceux qui auroient promis la ré- „ compense fussent engagez à rien ; l'Inventeur „ n'ayant jamais exigé qu'une promesse condition- „ nelle."

Cette Dissertation attira à Mr. 's Gravesande des Lettres de tous les chercheurs de Mouvement perpétuel; il ne daigna répondre à aucun : il croïoit le mouvement perpétuel possible, mais il croïoit en même tems que peu de gens pouvoient le trouver. Nous verrons ci-dessous, Remarque (*U*), le jugement que porta un des plus grands Mathématiciens de ce Siècle, je veux dire Mr. Jean Bernoulli, sur cette Piéce.

(*Q*) *Il prononça une harangue*.] Cette harangue a pour titre *de Evidentia*; l'Orateur y traite en homme qui pense juste & profondement des principes sur lesquels est fondée la certitude de nos connoissances. Après avoir clairement établi la nature de l'Evidence Mathématique, & démontré qu'elle est par elle même la marque caractéristique du vrai, il éxamine quelles sont les sciences qui en sont susceptibles. Ensuite il passe à l'Evidence Morale qu'il prouve être un fondement de persuasion, non par sa propre nature, mais parce que Dieu a voulu que nous ajoutassions foi à ce que les sens, le témoignage, & l'analogie nous apprennent, trois choses qui sont les fondemens de cette espéce d'Evidence ; & à cette occasion il fait voir la contradiction qu'il y a dans les raisonnemens des Sceptiques. La clarté & la solidité qui régnent dans toute cette harangue, la firent regarder comme le plus précieux morceau de Logique qui eut jamais paru sur cette matiére. Elle fut imprimée d'abord séparément, & ensuite on la réünit, comme je l'ai dit ci-devant, sous un titre commun avec celle que Mr. 's Gravesande prononça quand il fut fait Professeur, & une troisiéme dont je parlerai dans la Remarque suivante. Depuis je l'ai faite réimprimer à la tête de la troisiéme édition de sa Physique, comme on le verra ci-dessous.

(*R*). *En* 1734. *Mrs. les Curateurs ajoutérent à ses titres, celui de Professeur en Philosophie.*] Jusqu'à ce tems là il n'avoit eu que le département des Mathématiques & de l'Astronomie ; excepté qu'en 1730, on lui confera la commission d'enseigner l'Architecture Civile & Militaire en langue Hollandoise ; commission qui se donnoit toujours à un simple Lecteur; mais comme alors il n'y en avoit point, il voulut bien s'en charger, & il la remplit pendant 4. ans, au bout desquels il s'en démit, en faveur de Mr. la Bordus, qu'à sa recommandation Messieurs les Curateurs nommérent Lecteur en Mathématiques ; & en même tems il obtint le titre de Professeur en Philosophie, ce qui le mettoit en état de donner des Colléges sur toutes les parties de cette science.

Il fit à cette occasion une troisiéme harangue, *de vera & nunquam vituperata Philosophia*, où après avoir exposé les défauts que l'on peut reprocher aux principales Sectes Philosophiques, il fait voir que la vraye Philosophie, consiste en ce que chacun réponde au but pour lequel il a été créé par l'Etre suprême, & c'est de cette Philosophie qu'il demontre qu'elle n'a jamais été l'objet du mépris, mais qu'au contraire elle a toujours été également estimée dans les différens ages du Monde. Ce qu'il en dit est fondé sur la plus saine raison, & quoique dénué des ornemens de l'Eloquence, est très propre à inspirer l'amour de la sagesse, qui est le véritable but où doit tendre le Philosophe. Cette harangue fut prononcée le 25. de Septembre 1734, & imprimée la même année chez Samuel Luchtmans, réünie, comme je l'ai dit, avec deux autres.

Immédiatement après l'avoir prononcée, il commença à donner des Leçons sur la Logique, la Méthaphysique & la Morale. Nous verrons quelles étoient ses idées sur ces sciences, quand nous parlerons des Ouvrages qu'il en a publiés, ou qu'il en a voulu publier.

(*S*) *Il y a eu plusieurs Editions de sa Physique.*] Dès que Mr. 's Gravesande eut été nommé Professeur, il donna comme on l'a vû ci-dessus, des Leçons de Physique, & pour qu'elles fussent plus utiles à ses Auditeurs, il publia un Cours de cette Science, sous ce titre, *Physices Elementa Mathematica, Experimentis confirmata. Sive, Introductio ad Philosophiam Newtonianam. Lugduni Batavorum, apud Petrum van der Aa, & Balduinum Jansonium vander Aa*, in 4°, en deux Tomes, dont le prémier parut en 1720, & le second en 1721. C'est là le prémier Ouvrage dans lequel on ait vû, dans toutes les différentes branches de la Physique, les Expériences & les Démonstrations substituées aux Hypothéses & aux Conjectures, qui dégoutoient ceux qui cherchoient uniquement la vérité. Tout y est déduit des loix de la Nature, qui, quoiqu'on en ignore la cause, doivent seules nous fournir les principes d'explication dans une Science qui a uniquement pour objet les Opérations mêmes de la Nature. Tout ce qui n'en découle pas clairement, & qui ne peut pas être confirmé par des expériences, est banni de cet Ouvrage. Dans une excellente Préface qui est à la tête du prémier Volume, l'Auteur expose la méthode qu'il a suivie dans ses raisonnemens philosophiques; c'est celle du grand NEWTON, qui n'a rien admis en Physique que ce qui étoit démontré ; & ce fut la raison qui l'engagea à mettre le nom de cet Illustre Philosophe sur le titre de son Livre, qui renfermoit d'ailleurs bien des choses dont Newton n'avoit point parlé, ou sur lesquelles il ne pensoit pas comme Mr. 's Gravesande.

Tout l'Ouvrage est divisé en quatre Livres. Le prémier traite du Corps en général, & du mouvement des Corps solides : le second, des Fluides; le troisiéme da la Lumiére, & le quatriéme, de l'Astronomie. Il est orné de 58. Planches, très bien gravées, dont la plûpart représentent les Machines, avec lesquelles ont été faites les expériences, qui y sont décrites avec beaucoup de soin. Ces Machines sont presque toutes de l'invention de Mr. 's Gravesande; s'il y en a quelques unes qu'il ait empruntées d'ailleurs, il les a tellement changées & perfectionnées qu'elles peuvent passer pour être de lui. Celui qu'il emploïoit à leur construction étoit Mr. *Jean Muschenbroek*, Artiste qui n'étoit pas moins distingué par son profond savoir en Mathématiques, que par son habileté à executer tout ce que Mr. 's Gravesanne imaginoit; celui-ci n'avoit qu'à lui exposer de bouche ce qu'il avoit en tête pour qu'il le fit, si non avec toute la propreté possible, du moins avec solidité & avec justesse. L'estime & l'amitié

tié que j'avois pour lui, me rendent encore très sensible à la perte que j'ai faite par sa mort arrivée en 1748.

Dès que la Physique de 's Gravesande parut, on s'empressa de la publier en Anglois. Les Libraires Senex & Taylor engagérent le Dr. Désaguliers à la traduire; le second Volume n'étoit pas encore publié lorsqu'il entreprit cette Traduction; il se hata de la finir pour prévenir les Libraires Mears & Woodward, qui de leur côté faisoient travailler à la même Traduction, mais y emploïoient un bon Prêtre, qui n'entendoit rien à la matiére dont il étoit question. S'appercevant des défauts de leur Ouvrage, en bonne partie déjà imprimé, ils s'adressérent au Dr. Keil, à qui ils avancérent 10 guinées, pour qu'il voulut bien le revoir, en lui promettant de réimprimer les feuilles où il trouveroit des corrections à faire; & tout de suite ils anoncérent leur édition comme faite sous les yeux de cet habile homme, & en même tems ils ne négligérent rien pour décrier celle de Mr. Désaguliers; celui-ci ne garda pas le silence, il leur repliqua vivement, & cela donna occasion à plusieurs avertissemens de part & d'autre qui parurent dans les papiers publics, & où les termes furent très peu ménagés. Cependant la Traduction de Mr. Désaguliers parut la prémiére; mais elle se ressentoit de la précipitation avec laquelle il l'avoit faite; il la dictoit quelques-fois à quatre copistes à la fois; & il en acheva le second Tome en 15. jours de tems. Les Libraires pour lui donner plus d'authenticité, profitérent de l'absence de Mr. Désaguliers, pour ajoûter à l'Avertissement qu'il avoit mis à la tête de sa Traduction, qu'elle avoit été faite à la demande & par conséquent avec l'approbation de l'Auteur: celui-ci s'en plaignit, & là dessus Mr. Désaguliers supprima cet Avertissement dans les éxemplaires qui n'étoient pas encore distribués; mais cela n'en empécha pas le debit, qui fut tel, que quelques mois après il en fallut donner une nouvelle édition, où plusieurs fautes de la prémiére furent corrigées. Cependant les Libraires Mears & Woodward publiérent aussi leur Traduction, mais remplie de fautes si lourdes, qu'il étoit aisé de voir qu'ils n'avoient aucunement profité des corrections faites par Mr. Keil; aussi tomba-t-elle bientot dans l'oubli. On peut voir au commencement du second Tome de l'Edition originale, le jugement qu'a porté Mr. 's Gravesande sur ces deux Traductions, & le détail que j'en ai donné est tiré des Lettres qu'il avoit reçuës du Dr. Désaguliers.

Le but de Mr. 's Gravesande en publiant sa Physique, étoit principalement l'utilité de ses Auditeurs: il leur étoit commode de pouvoir retrouver dans son Livre la description des expériences qu'ils lui avoient vu faire dans ses Collèges. Mais il étoit d'un trop grand format, pour qu'ils pussent le porter avec eux aux Leçons; cela le détermina à l'abréger & à en faire un plus petit Volume, qu'il publia sous le titre de *Philosophiæ Newtonianæ Institutiones, in usus Academicos. Lugduni Batavorum, apud Petrum Van der Aa*, 1723, *in* 8°. Dans cet Abrégé il retrancha toutes les descriptions d'Expériences, mais en même tems il y fit divers changemens, tant dans les choses que dans l'ordre, & donna plusieurs démonstrations qui ne se trouvoient pas dans son grand Ouvrage. Ce qu'il y eut sur-tout de nouveau, fut un Chapître où il exposa sa Théorie sur les Forces; il étoit encore dans l'ancien systéme sur cette matière, lorsqu'il composa ses Elemens, mais comme on l'a vu ci-dessus, il adopta ensuite celui de Leibnitz, que l'on trouve expliqué & demontré dans le Chapître XIX. du premier Livre de cet Abrégé.

Deux ans après il donna une nouvelle édition de ses Elemens de Physique, qui parut chez P. Vander Aa, en 1725. Il s'étoit principalement appliqué dans la premiére Edition à donner des Expériences; elle avoit été faite pour des Etudiants, plus frappés par ce qui tombe sous leurs yeux, que par des démonstrations géométriques, qui sont pour l'ordinaire au-dessus de leur portée. Mais l'approbation dont les plus grands Mathématiciens honorérent cet Ouvrage, détermina son Auteur à le rendre plus digne d'être lu par eux. Dans cette seconde Edition on trouve des Scholies, où il donne les Démonstrations des Propositions, qui dans la prémiére n'étoient appuiées que sur des Expériences; ces mêmes Scholies, contiennent encore plusieurs Propositions nouvelles, qui ne pouvoient pas être commodément placées dans le corps de l'Ouvrage. On y trouve aussi la description de diverses Machines, que Mr. 's Gravesande avoit inventées depuis peu; & grand nombre de celles qui avoient été décrites dans la premiére Edition, sont si fort changées dans celle-ci qu'elles peuvent passer pour nouvelles. La Théorie des Forces, & du Choc, y est expliquée au long, & confirmée par un grand nombre de belles Expériences.

Pour dispenser ceux qui avoient la premiére édition, de l'obligation d'acheter cette seconde. Mr. 's Gravesande fit en leur faveur un Supplément qui renfermoit les principaux changemens & les Additions qu'il y avoit faites, & il le publia sous ce titre: *Supplementum Physicum, sive Addenda & Corrigenda in prima Editione, Tomi primi, Libri editi Lugd. Bat. anno MDCCXX. cui titulus* Physices Elementa Mathematica, Experimentis confirmata, sive Introductio ad Philosophiam Newtonianam. *Lugduni Batavorum*, apud *P. Vander Aa*, 1725. Ce Supplément ne roule que sur le premier Tome, parce que les changemens faits au second étoient peu considérables.

En 1728. Mr. 's Gravesande publia une nouvelle édition de ses *Philosophiæ Newtonianæ Institutiones. Leidæ & Amstelodami, apud J. A. Langerak, J. & Herm. Verbeek, & B. Lakeman.* Elle fut faite d'après la seconde Edition des Elemens, & même on y trouve quelque chose de plus sur le Choc, avec d'autres additions assez importantes.

En 1742, il parut une troisiéme Edition des Elemens, à Leide, chez A. Langerak, & J. & H. Verbeek. Depuis la publication des deux premiéres, Mr. 's Gravesande continuellement appliqué à perfectionner, & à étendre ses idées sur la Physique, avoit trouvé des démonstrations plus claires que celles qu'il avoit emploiées auparavant; il avoit fait de nouvelles découvertes, & inventé de nouvelles Machines, ou perfectionné celles dont il avoit fait usage jusqu'alors. Cela le détermina à faire réimprimer ces Elemens pour la troisiéme fois; & cette Edition est si considérablement changée & augmentée, qu'elle peut être régardée comme un Ouvrage tout-à-fait nouveau, quoique les Principes y soient les mêmes que dans les précédentes. Elle est ornée de 127 Planches, fort bien gravées, & qui représentent un très grand nombre de Machines, toutes de l'invention de l'Auteur, ou perfectionnées par lui. Elles sont bien différentes de celles qui avoient paru dans les premiéres Editions, qu'il est intéressant de comparer avec celle-ci, pour voir par quels degrés l'esprit humain parvient à perfectionner ses inventions. Les Machines telles que Mr. 's Gravesande les avoit décrites dans la premiére Edition, étoient très ingénieusement inventées, on les admiroit. Elles parurent fort changées dans la seconde; en les voiant ainsi corrigées, on fut surpris de n'en avoir pas d'abord connu les défauts: cependant elles étoient encore bien éloignées de ce qu'elles devoient être; dans la troisiéme elles sont portées à un point de perfection, au-delà duquel il semble qu'il ne soit pas possible d'aller. L'usage continuel qu'en faisoit Mr. 's Gravesande, lui en découvroit les défauts, qu'il corrigeoit d'abord, & de cette façon il a renouvellé plusieurs fois son cabinet, non sans des dépenses considérables. Presque toutes les Machines qui sont décrites dans les trois éditions, comparées ensemble, fournissent des preuves de ce que je dis ici; mais pour s'en convaincre il suffit de jetter les yeux sur celles qui servent aux Expériences des Forces centrales, de la Percussion, des Loix de l'Elasticité, & de l'Hydraulique, & sur la Pompe pneumatique.

A la tête de cette troisiéme édition, Mr. 's Gravesande a mis une Préface, où il rend compte des divers changemens qu'il y a faits, & où il indique les sources où il a puisé les Propositions, qui sans être de lui se trouvent dans son Ouvrage. On lui avoit fait un crime auparavant de ce qu'il n'avoit point cité les Auteurs, de qui il avoit emprunté quelque chose; il voulut ôter tout sujet de plainte à cet égard; mais cela ne lui étoit pas facile. Jamais il n'avoit fait de Recueils; quand ses lectures lui apprenoient quelque chose qu'il jugeoit digne d'être retenuë, il se la mettoit en tête, sans jamais la confier au papier, & sans s'embaras-

barasser du nom de l'Auteur qui la lui fournissoit; il ne cherchoit qu'à orner son esprit, & non à charger sa mémoire. Aussi se trouva-t-il très embarassé quand il fallut mettre la main à la plume pour ces citations, il me pria de lui aider; & nous emploïames ensemble plusieurs jours à chercher les noms dont nous avions besoin, & encore nous fut-il impossible de les trouver tous.

On avoit tort de le blâmer de s'être attribué les pensées des autres, sans les citer; jamais personne ne fut plus éloigné que lui de chercher à se faire honneur de ce qui appartenoit à autrui; il avoit prévenu tout soupçon à cet égard, par cet avertissement qui se trouve dans la Preface de la prémiére Edition de ses Elemens (40). *Qui scientiæ elementa conscribit, non quid novi, quantum ad materiam pollicetur: ideoque inutile duxi monere, ubi reperiantur quæ hic traduntur. Pro meo sumsi, quodcunque proposito meo utile mihi visum est, credidique satis esse de hoc monere ad omnem furti suspicionem vitandam. Malo gloriam, si quam ex paucis novis, quæ sparsim in hoc tractatu dantur, sperare possum, amittere, quam alii suam detrahere: sumat ergo quisque quod suum credit, nihil vindico.*

(40) *Folio ** 3 verso.*

Dans cette troisiéme Edition, après la Préface suit la Harangue sur l'*Evidence*, dont il a été parlé dans la Remarque (*Q*). L'Auteur a voulu qu'elle fut placée là, pour servir de réponse à ceux qui prétendent que nous n'avons que des connoissances imparfaites en Physique, & que nos raisonnemens sur le peu que nous connoissons sont hypothétiques; & qu'ainsi vouloir bannir les hypothèses de la Physique, c'est réduire cette science à rien.

Le Corps de l'Ouvrage même est partagé en six Livres, chacun desquels est plus grand qu'aucun des quatre qui faisoient le partage des éditions précédentes. Dans le prémier, outre des additions considerables dans tous les Chapitres, particuliérement dans ceux où il est question des Pendules & des Forces centrales, on trouve un Chapitre nouveau très interessant; c'est le XXI. où il est traité de l'usage des Machines; rien n'avoit jamais été publié d'aussi profond sur cette matiére. Le second Livre qui roule sur les Forces, le Choc, tant simple que composé, & les Loix de l'Elasticité, contient tout ce qui a été dit d'essentiel sur ces matiéres. Les Forces y sont examinées dans trois Chapitres, & le Systeme de Leibnitz y est établi & confirmé par un grand nombre d'expériences, qui ne laissent plus lieu à aucun doute. Mr. 's Gravesande y donne tous les principes nécessaires pour resoudre les différentes difficultés qui lui avoient été faites; mais il les donne sans indiquer ces difficultés, non plus que leurs Auteurs, pour ne pas s'engager dans des disputes, pour lesquelles il avoit beaucoup déloignement. Mr. Désaguliers, zélé partisan de l'ancien Systeme sur les Forces, aïant suspendu, par le conseil de Mr. Musschenbroek, la publication du second Volume de son Cours de Physique, jusqu'à ce qu'il eut vû cette troisiéme édition, tacha de réconcilier l'ancien Systéme avec le nouveau, quand il eut lu ce que Mr. 's Gravesande y disoit sur les forces (41). Il prétend que toute la dispute sur cette matiére est une dispute de mots; les Partisans de l'Ancien Systéme n'entendant autre chose par le mot de force que la quantité de mouvement d'un Corps, ou la pression instantanée qu'il opére, pendant que ceux qui suivent le nouveau Systéme, désignent par ce mot le pouvoir d'agir qui se trouve dans un Corps en mouvement. A l'aide de cette distinction il croit lever toute difficulté; la force dans le prémier sens est égale à la masse multipliée par la vitesse, & dans le second elle est proportionelle au produit de la masse par le quarré de la vitesse (42). Il est surprenant que Mr. Désaguliers ait tant tardé à faire cette découverte. Il y avoit longtems que Mr. 's Gravesande avoit établi la question de cette même maniére, & qu'il avoit levé toute l'équivoque que Mr. Désaguliers prétend avoir trouvée. Voïez ci-dessus entre les Citations (19) & (20).

(41) *Voiez* A Course of Experimental Philosophy, by J. T. Desaguliers, *Tom II, Préface pag. VI.*

(42) *La-même, pag. 46.*

Le troisiéme Livre qui traite des Fluides, est considerablement augmenté & changé. On y trouve une méthode très ingénieuse de peser exactement les Corps avec la balance hydrostatique, un Chapitre sur l'action laterale des Fluides en mouvement, & un autre sur les Machines Hydrauliques, qui n'avoient point paru dans les éditions précédentes.

Le quatriéme Livre roule sur l'Air & sur le Feu. Les experiences sur l'Air y sont décrites avec beaucoup plus d'étendue, de même que les Machines avec lesquelles elles ont été faites, & qui sont toutes changées Dans le Traité du Feu on trouve bien des idées nouvelles.

Dans le cinquiéme Livre il est question de la Lumiére, & tout y est démontré par des expériences faites, avec toute l'exactitude & la commodité possible, à l'aide d'une Machine de l'invention de Mr. 's Gravesande, & à laquelle il a donné le nom d'*Héliostate:* cette ingénieuse Machine sert à retenir un rayon solaire dans une même ligne, aussi longtems que l'expérience dure. Elle consiste dans un miroir de métal, dirigé de façon par une Horloge, qu'il reflechit toujours les raions de lumiére vers le même point. Fahrenheit en avoit eu la prémiére idée, mais une idée très imparfaite, il falloit un génie aussi inventif que celui de Mr. 's Gravesande pour l'exécuter comme il a fait (42*).

(42*) *Cette Machine a été ingénieusement appliquée à l'usage des télescopes astronomiques, par Mr.* C. G. Kratzenstein. *Voyez les* Novi Commentarii Academiæ Scientiarum Imperialis Petropolitanæ, *Tom. I, pag. 291, & suiv.*

Dans le sixiéme Livre qui traite de l'Astronomie, les changemens sont moins considerables que dans les autres; il y en a cependant, surtout dans le Chapître, où il est parlé de la figure des Planètes: celle de la Terre y est déterminée d'après les observations faites par les Academiciens François, tant au Nord que sous l'Equateur.

En lisant cet Ouvrage, il faut se souvenir que ce ne sont que des Elémens, & qu'ainsi l'Auteur n'a pas du y dire tout ce qu'il y avoit à dire sur les sujets qu'il traite: son but n'étoit point de rendre inutiles les Ouvrages de ceux qui avoient écrit sur les mêmes matiéres: & ce qu'il en a emprunté, il l'a toujours présenté sous une face nouvelle, & accompagné de démonstrations de sa façon.

Il avoit à peine achevé de corriger la derniére épreuve de cette troisiéme édition, lorsqu'il mourut sans avoir le tems d'en faire imprimer la Préface. Je fus obligé de me charger de ce soin, elle n'étoit pas entiérement achevée, la fin en devoit être changée: je la fis imprimer telle qu'elle étoit. J'ajoûtai de plus à cette édition une Table des figures, dans laquelle, pour la commodité de ceux qui voudroient faire éxecuter les Machines qu'elles représentoient, j'indiquai la proportion qu'il y avoit entre chaque Machine & sa représentation dans les Planches.

Mr. 's Gravesande se proposoit de réformer ses *Institutiones Philosophiæ Newtonianæ* d'après cette nouvelle édition, mais la mort l'aïant empéché d'exécuter ce dessein; je me vis encore dans l'obligation de prendre la chose sur moi; je fis donc un abregé éxact des *Elemens*, où je fis entrer tout ce que Mr. 's Gravesande m'avoit dit y vouloir inserer, & qu'il expliquoit dans ses Colléges, & j'en donnai ainsi une troisiéme édition, qui parut à Leide en 1744, chez J. A. Langerak, & J. & H. Verbeek.

Comme cette nouvelle édition des Elemens étoit attendue avec beaucoup d'impatience, les mêmes Libraires qui l'imprimoient, resolurent de la faire traduire en Hollandois. Mr. Engelman, Docteur en Médecine à Haarlem, entreprit cette Traduction, & il en parut un Volume qui contenoit les deux prémiers Livres sous ce titre, *Wiskundige Grondbeginselen der Natuurkunde, door Proef-Ondervindingen gestaafd. Of te Inleiding tot de Newtoniaansche Wysbegeerte, door den Heere W. J. 's Gravesande. Uit het Latyn, naar de derde, en dubbeld vermeerderde uitgaave, vertaald door* Jan Engelman, *Medecinæ Doctor, te Leiden, by J. A. Langerak, J. en H. Verbeek*, 1743. Mais l'Ouvrage ne fut pas continué, parce que la plûpart de ceux qui étoient en état de le lire dans ces Provinces, entendant le Latin, préferoient l'original. Cependant cette Traduction est très bien faite, & elle a passé sous les yeux de l'Auteur.

Il en parut aussi une Traduction Françoise, faite par Mr. De Joncourt, Ami de Mr. 's Gravesande, qui en a revu la plus grande partie, faite déjà avant sa mort. Elle a été imprimée en deux Volumes, in 4°: en voici le titre: *Elemens de Physique demontrez mathématiquement & confirmez par des Expériences: ou Introduction à la Philosophie Newtonienne. Ouvrage traduit du Latin de* G. J. 's Gravesande, *par* E. De Joncourt, & imprimé *à Leide, chez J. A. Langerak & J. & H. Verbeek*, 1746. Cette traduction est faite

jugemens qu'on porta sur ce Livre furent très différens (*T*), & l'on verra avec plaisir les

faite avec tout le soin possible, par un homme bien au fait des matiéres qui y sont traitées: ainsi l'on peut être assuré de sa fidélité.

Je voudrois en pouvoir dire autant d'une autre qui a été faite à Paris, par C. F. ROLANDE DE VIRLOIS, & imprimée chez *C. A. Jombert:* en 2 Volumes, in 8°. Mais je ne la connois que par l'extrait qu'on en a donné dans le Journal des Sçavans (43). On en a retranché les Scholies, ce qui ne peut que répandre de l'obscurité sur tout l'Ouvrage, & le rendre très imparfait.

(43) Journal des Sçavans, Année 1747, *Mois de Decembre*, *pag.* 475. & *Année* 1748, *Mois de Mars*, *pag.* 377.

(*T*) *Les jugemens qu'on porta de ce Livre, furent très différens.*] Il fut reçu en Angleterre avec beaucoup d'applaudissement; les deux traductions qu'on en fit dès qu'il y parut, en sont une preuve. Il étoit flatteur pour les Anglois de voir un Mathématicien du premier ordre, faire profession ouverte de ne reconnoître d'autre véritable Philosophie que celle où en suivant les Principes de Newton, on n'admettoit aucune hypothése, & & d'où l'on rejettoit tout ce qui n'étoit pas démontré géométriquement ou appuïé sur l'expérience. Les idées Newtoniennes n'étoient guéres connuës en deça de la Mer: personne n'avoit encore travaillé à en former un systême. Mr. 's Gravesande fut le premier qui entreprit la chose & qui l'éxécuta avec succès. Les Anglois même n'avoient encore aucun Ouvrage complet de Physique dans ce goût. Voici ce qu'en écrivit Mr. G. Carmichaël, célébre Professeur dans l'Université de Glasgow, à Mr. 's Gravesande, dans une Lettre, dattée le 14. Octobre 1721.

Nequeo non uti, vir Clarissime, licet tibi prorsus ignotus, commoda occasione quam mihi suppeditat filius meus, (ad celeberrimam vestram Academiam, ob uberiorem animi cultum capessendum, nuper profectus) te salutandi, tibique simul et animo gratulandi, quod egregio & utilissimo opere Physices Elementorum, a te nuper in lucem edito, rempublicam literariam, juniores in primis Philosophiæ naturalis Studiosos, eorumque Institutores, plurimum demerueris. Ego certe, ad quem post plures (tertio quoque anno recurrente) vices, proximæ denuo illam Disciplinam in hac nostra Academia docendi partes attinent, tibi uni acceptum refero, quod suppetat tandem dudum desideratum ejusmodi Systema, ex quo compendiaria Institutione præcipua Physices Mathematicæ & Experimentalis Elementa, absque rerum inutilium aut Dogmatum hodie dediscendorum mistura, cum Auditoribus communicare liceat. Hac commoditate quo minus utar, nec Libri tui mole, nec pretio, deterreri me patior; quorum tamen utrumque mallem esse aliquanto minus: & sane nescio, an non Academicæ Institutionis usibus adhuc magis esses consulturus, si imprimi curares definitiones & propositiones tuas, una cum brevibus, quæ plerumque adduntur, earum demonstrationibus a priori (suppletis etiam paucis quæ desunt, præsertim ubi ex ipsis Geometriæ elementis, aut facili computo, peti possunt) omissis interim apparatibus Experimentorum, una cum figuris eo pertinentibus: quamvis enim cum omnibus æquis Arbitris ultro agnoscam, tuarum lucubrationum non minimam hanc esse laudem, quod varias & ingeniosas admodum rationes excogitaveris, Dogmata physica ad oculorum judicium revocandi, etiam non pauca, quæ demonstratione fere & calculo animo persuadere fuimus hucusque contenti; putaverim tamen in Academica Institutione, si ipsa experimenta, ut fieri debet, Auditorum oculis cernenda exhibeantur, non fore etiam necessarium, ut accuratæ eorum explicationes e libro tradantur (44). *Sed hac de re tu ipse melius judicabis.*

(44) *On a vu dans la Remarque précedente, que* Mr. *'s Gravesande a fait ce que desire ici Mr.* Carmichael, *en publiant ses* Philosophiæ Newtonianæ Institutiones.

Quand la seconde Edition de cette Physique parut, on fut un peu mécontent en Angleterre d'y trouver le sentiment de Mr. Leibnitz, appuïé sur des expériences qui embarrassoient ceux qui étoient dans d'autres idées; cependant on n'en rendit pas moins justice au reste de l'Ouvrage.

Les Allemans donnérent aussi de grands éloges à ce Livre. En plusieurs Académies, les Professeurs l'expliquérent dans leurs leçons; Mr. Bulfinger le choisit pour le texte de celles, qu'il donnoit à Petersbourg, & fit une partie des expériences qui y sont décrites. La Théorie des Forces qui déplaisoit aux Anglois, étoit précisément une des raisons qui le faisoient rechercher par les Mathématiciens d'Allemagne. On verra avec plaisir ce que Mr. Herman écrivit là-dessus à Mr. 's Gravesande, dans une Lettre du 20. Juin 1727.

„ Ce que vous dites de Mr. *Huygens* (45) est „ très juste; car, en effet ce qu'il dit (46) de la „ Force ascentionnelle des Corps qui montent, „ qu'elle doit rester la même, & lorsqu'il fait „ cette Force égale à la somme des quarrez des „ vitesses, pour peu qu'on y prenne garde, mène „ tout droit à la mesure des Forces vives, que „ Mr. Leibnits a bien indiquée, mais, à mon a„ vis, qu'il n'a en aucun endroit de ses Ouvra„ ges publiés, bien prouvée. Cependant malgré „ toutes les oppositions qu'on y fait en France „ & en Angleterre, je crois cette mesure, tant à „ cause de vos expériences, avec celles de Mr. „ Poleni, comme aussi à cause des démonstra„ tions que vous en avez données & d'autres, qui „ verront encore le jour, hors d'atteinte: & ce „ que je trouve de fort curieux, c'est que cette „ même mesure se peut tirer aussi de quelques théo„ rémes que Mr. Newton a donnés dans ses *Prin„ cipes de Philosophie.*"

(45) *Dans l'Avertissement, mis à la tête de la 2. Edition de ses* Elemens, *Mr.* 's Gravesande *avoit dit*, Nova..... Percussionis Theoria Leibnitiana, quam & Hugenianam dicere ausim.

(46) Histoire des Ouvrages des Savans. *Mois de Juin* 1690, *pag.* 452.

En France l'on pensoit différemment sur la Physique de Mr. 's Gravesande: on n'y voïoit pas avec plaisir la Philosophie de Newton, qui étoit Anglois, préferée à celle de Des Cartes, qui étoit François; l'esprit de parti souffroit d'une telle préference. Les Journalistes de Trévoux travaillérent à en sapper les fondements dans un Extrait qu'ils donnérent du I Tome de cet Ouvrage, dans leurs Mémoires du mois de Mai 1721, & qui fut réimprimé dans le mois d'Octobre de la même année, parce que dans la prémiére impression, l'ordre en avoit été tellement brouillé par la négligence du Correcteur, qu'il étoit impossible d'y trouver du sens. Cet Extrait, qui a été fait par le Père Castel, est presque une critique continuelle des idées de Mr. 's Gravesande, quelques-fois même exprimée en des termes peu décents. On pourra juger de l'esprit qui y régne, par quelques traits de ce que le Journaliste dit en parlant de la Préface de Mr. 's Gravesande, & de la méthode de raisonner de Mr. Newton en matiére de Physique.

Il trouve fort mauvais qu'on veuille exclure de la Philosophie les simples conjectures; *vouloir proscrire toute hypothése*, dit-il, *c'est fermer souvent l'entrée à la vérité.* Mais s'il avoit voulu donner un peu d'attention à ce que Mr. 's Gravesande avance sur les hypothéses, il auroit vû que celuici n'a jamais entendu par hypothése une chose, qu'on suppose d'abord, pour avoir occasion de s'en éclaircir, & qu'on prouve ensuite. Dès qu'elle est prouvée, elle n'est plus hypothése.* L'Arithmétique n'admet point d'hypothéses, & cependant elle n'exclut pas la régle de fausse position, dans laquelle on pose une chose qu'on sait être fausse. On n'a jamais nié qu'il ne fut permis, & même nécessaire en Physique, de tatonner avant de découvrir le vrai. Tout ce que Mr. 's Gravesande soutient avec les Newtoniens, c'est qu'une hypothése, avant que d'être prouvée, ne doit pas être régardée comme faisant partie de la Physique, dans laquelle, comme dans toute autre science, on ne doit rien admettre que de démontré.

Aussi, ajoûte le Journaliste, *a-t-on beau s'en défendre; on a beau déclamer contre les hypothéses, après tout ce bruit, on s'y livre comme les autres. Mr. 's Gravesande voudroit-il bien qu'on prit autrement que pour des hypothéses, ses pensées sur l'espace, sur le vuide, sur Dieu lui-même, & sur la plus-part des questions, où il a ôsé commettre le crime de penser & de raisonner au de là de l'expérience & de la Géométrie?* Il est aisé de renverser ce raisonnement. Si Mr. 's Gravesande a confondu des hypothéses avec des choses démontrées, il a eu tort: & cela ne prouve pas qu'il faille en admettre. Il croit avoir eu des preuves du vuide, & ce qu'il dit de l'espace en est une suite; si on lui avoit fait voir que ses preuves ne sont pas assez fortes, & que ce qu'il dit est hypothétique, il auroit surement renoncé à ce qu'il avoit avan-

les Remarques que fit un des plus grands Mathématiciens de ce siécle sur son titre (*U*).
On

avancé. Il a dit de Dieu que c'est un Etre sage, qui a créé le monde, qui nous a mis dans la nécessité de juger de bien des choses par nos sens, & de juger de certaines choses que nous n'avons pas éxaminées, par celles qui nous sont connuës. Il n'en a rien dit de plus dans tout son Livre. Ce sont là des hypothéses, suivant le Journaliste; c'est à dire, qu'il croit que Dieu est sage, jusqu'à ce qu'on ait trouvé une autre hypothése plus probable. Quelles reflexions ne pourroit-on pas faire sur un pareil sentiment?

Après la défense des hypothéses, le Journaliste attaque la méthode de ne rien avancer en Physique qui ne soit fondé sur des Expériences. *Les Expériences*, dit-il, *ne sont pas également recevables, quoi qu'en dise nôtre Auteur, qui semble vouloir reduire les Hommes à n'avoir absolument que des yeux . . . . . Il a raison de vouloir qu'on se borne à ce que Dieu a fait, sans s'égarer dans ce qu'il a pu faire. C'est donc la Nature, & la Nature elle même, qu'il faut continuellement avoir devant les yeux, & examiner avec un travail infatigable: On en tombe d'accord, excepté du travail infatigable. Car pourquoi cet attirail d'Expériences, de recherches pénibles, de creusets, & d'alembics, où sous prétexte que la Nature veut qu'on lui arrache son secret, on la met sans cesse à la torture, à la question, l'alterant, la déguisant pour la mieux connoître. L'Art est bon, il est bon de faire des expériences, mais lorsque je vois des Livres entiers de Physique, comme celui de nôtre Auteur, tout pleins de ces expériences rares, curieuses, ingénieuses si l'on veut, que l'Art fournit, dit on, à l'Angleterre, sans presque aucune des observations simples, naives, faciles, que la Nature fournit abondamment dans tous les Païs, à tous les esprits, je me souviens alors que l'Art altére tout, & je me défie avec le savant Anglois, Mr. Boyle, que l'Artiste prevenu ne porte à ses recherches l'imagination pour juge, & que le plus souvent l'esprit n'en soit la dupe.* On s'apperçoit aisément que toute cette déclamation tend à ruiner la Philosophie Newtonienne, aussi bien qu'à décréditer l'Ouvrage de nôtre Auteur. Mais le Journaliste a manqué son but. Les Newtoniens conviennent avec lui, que toutes les expériences ne sont pas également recevables, & rejettent celles dans lesquelles on déguise la Nature, pour la mieux connoître. Pour les accuser d'en emploïer de telles, il faudroit indiquer du moins sur quoi cette accusation est fondée. Dans tout l'Ouvrage de Mr. 's Gravesande, il n'est pas parlé une seule fois d'Alembic ou de Creuset, & les plus recherchées de ses expériences sont approuvées dans la suite de l'Extrait.

Enfin ce Journaliste est choqué de voir des Philosophes se donner le tître de Newtoniens, comme si Newton étoit l'inventeur de *la méthode de proceder par Géometrie & par expériences, ... Des Cartes, Rohault & tous les Cartesiens . . . avoient donné là-dessus d'assez beaux éxemples à l'Angleterre & à Mr. Newton.* Mais cela ne suffit pas pour être Newtonien; il faut encore en même tems rejetter les hypothéses; c'est ce que Des Cartes, & ses Disciples n'ont jamais fait; Newton est véritablement le prémier qui ait dit, qu'en Physique il ne falloit admettre rien d'hypothétique, & ne raisonner que par expériences, en emploïant les Mathématiques pour aller plus loin & marcher plus surement.

Ces Remarques du Journaliste sur la seule Préface du Livre, font comprendre de quelle façon il parle de l'Ouvrage même; mais comme tout ce qu'il en dit se réduit aux objections qu'on fait ordinairement aux Newtoniens, & qui ont été refutées si souvent, je me dispenserai de les rapporter ici. Je vois par les papiers de Mr. 's Gravesande qu'il avoit formé le dessein de répondre à cet Extrait: mais vraisemblablement, ennemi de la dispute comme il l'étoit, il a reflechi que des traits, qui portoient si fort à faux, ne méritoient pas d'être repoussés; au moins je n'ai pu trouver nulle part cette réponse imprimée.

(*U*) *L'on verra avec plaisir les Remarques d'un très grand Mathématicien sur son titre.*] C'est Mr. Jean Bernoulli, dont je veux parler. Mr. 's Gravesande lui aïant envoïé la prémiére édition de sa Physique, avec son Essay sur le Choc des Corps, & ses Remarques sur la Possibilité du Mouvement perpétuel, cet illustre Savant lui écrivit fort au long son sentiment sur ces trois Ouvrages; ce qu'il lui dit des deux derniers auroit du paroître ci-dessus dans les Remarques (*I*) & (*P*), où il en a été question. Mais, je n'aurois pu l'inserer à sa véritable place sans couper en plusieurs parties la Lettre, qu'on sera bien aise de voir toute entiére & de suite. Elle contient tant de remarques interessantes, & si propres à caractériser le grand Homme qui l'a écrite, que je me flatte qu'on me saura gré de l'avoir rendue publique: tout ce qui est sorti de sa plume est interessant, & instructif; d'ailleurs comme elle roule sur les Ouvrages de Mr. 's Gravesande, il est naturel d'en faire usage dans cet Article. Je n'en retrancherai pas même la fin, quoi qu'étrangére à mon sujet, mais trop curieuse pour être supprimée. La voici, accompagnée de quelques petits éclaircissemens.

„ Le beau présent que vous m'avez fait de vô„ tre Traité de Physique, mérite bien que je vous „ écrive cette Lettre, pour vous marquer le plai„ sir que cela m'a fait, & la reconnoissance que „ je vous témoigne maintenant: C'est encore un sur„ croit d'obligation pour moi, que vous ayez bien „ voulu ajouter à ce présent celui de vos deux „ petites Piéces, qui portent pour tîtres, *Remar*„ *ques sur la possibilité du Mouvement Perpétuel*, „ & *Essai d'une nouvelle Théorie du Choc des* „ *Corps*; comme j'y ai trouvé des choses qui m'in„ téressent en quelque façon, vous pouvez bien „ vous imaginer, Monsieur, que j'ai lû ces deux „ dernieres Piéces avec beaucoup d'attention; aussi „ prendrai-je la liberté ici de vous en parler, a„ près que je vous aurai dit quelques mots sur „ vôtre Traité de Physique, que vous nommez „ *Introduction à la Philosophie de Mr. Newton:* „ Je voi bien que c'est un Recueil d'un grand „ nombre de belles expériences, mais dont la plus„ part n'appartiennent nullement à Mr. Newton, „ & ne regardent pas plus sa Philosophie en par„ ticulier, que celle de tout autre, qui veut qu'on „ joigne l'Expérience à la Raison. Selon ce que „ vous dites dans la Préface devant le premier „ Tome, vous avez jugé inutile de mentionner „ où se trouvent les Expériences que vous avez „ ramassées dans vôtre Livre: j'approuve ce des„ sein, car il importe peu pour l'avancement „ des Sçiences de sçavoir qui est le premier Au„ teur d'une telle ou telle découverte, *Unde ha*„ *beas quærat nemo sed oportet habere:* Cependant „ cette loi que vous vous êtes dictée en faisant „ vôtre Livre, devroit être observée généralement, „ par rapport à Mr. Newton aussi-bien que par „ rapport à d'autres (47), de peur que vôtre „ Lecteur ne commette quelque injustice, étant „ induit à attribuer à Mr. Newton quelque cho„ se qui peut-être n'est pas de lui; en voici un „ éxemple: dans l'Avis au Lecteur, devant le „ second Tome, vous dites, que vôtre propos „ étoit de donner dans ce Tome une idée gé„ nérale des principales Découvertes de Physique „ de Mr. Newton; qui est-ce qui en lisant cela „ ne croiroit pas, que tout ce qu'il va trouver „ est ou de Mr. Newton ou du moins déduit de „ sa Philosophie (48)? Mais, de grace, mon „ cher Monsieur, dites moi, ma Découverte du „ Phosphore Mercuriel, quelle obligation a-t-elle „ à Mr. Newton ou à sa Philosophie? Cependant „ cette Découverte est insérée dans vôtre Livre, „ Tom. II, pag. 8, Exper. 10. avec celle de la „ page suivante, que Mr. Hautsbée a tirée de la „ mienne; ainsi donc, un Lecteur pas assez in„ struit de l'origine des Découvertes sera porté „ à croire sur vôtre foi, qu'on est redevable de „ celle-ci à Mr. Newton, non sans préjudice „ du véritable Auteur. Ne pensez pas Monsieur, „ que je dis cela pour me plaindre de vous; c'est „ plutôt pour vous avertir en Ami, de ce que „ d'autres Gens pourroient peut-être trouver à „ redire dans la maniére dont vous avez usé en „ composant vôtre Ouvrage, envers ceux qui „ pourroient prétendre avoir quelque part aux in„ ven-

(47) *Mr. Bernoulli n'auroit pas fait ce reproche à Mr. 's Gravesande, s'il s'étoit rappellé ce que celui-ci dit dans sa Préface, c'est que son Ouvrage n'est intitulé* Introduction à la Philosophie Newtonienne, *que parce qu'il y suit la méthode de Newton, qui ne vouloit admettre aucune hypothése.*

(48) *Dans la Préface de ce second Volume, l'Auteur fait principalement mention des Découvertes de Newton sur les Couleurs, & sur le Systéme planétaire. Je doute qu'en la lisant quelqu'un puisse s'imaginer que tout ce qu'il va trouver dans le Livre est tiré des Ouvrages de Newton.*

„ ventions indépendemment de Mr. Newton & de sa Philosophie. En effet, je viens de voir un Traité Allemand sur des Expériences de Physique, où l'Auteur qui est Mr. Wolf, Professeur en Mathématiques à Halle en Saxe, faisant mention de cette même Expérience sur la lumiére du Mercure dans le vuide, trouve mauvais que vous ne nommiez pas les Auteurs dont vous avez emprunté leurs Découvertes. *Mr. 's Gravesande*, dit-il, *a éxactement décrit les Essais de cet Homme* (*Mr. Hauksbée*), *quoiqu'il ne lui ait pas fait l'honneur, non plus qu'aux autres dont il a ramassé les inventions, de les citer. Personne autre que le seul Mr. Newton, a eu l'honneur d'être exprimé sur le Titre & dans la Préface du Livre, d'une maniére plus que convenable; quoiqu'il ne soit marqué nulle-part dans tout l'Ouvrage, ce qui est proprement dû à Mr. Newton* (49). Vous voïez Monsieur, ce que l'on en pense ailleurs. Mais outre cela, ne croïez vous pas que bien des Gens seront choqués, en lisant dans vôtre Préface devant le second Tome, ce qui suit? *quibus in fonte ipso, id est in nostri Philosophi* (Newtoni) *scriptis, poterit ea haurire, ad quæ ne quidem præstantissimi Philosophi potuere attingere, & quæ, nisi cum Mathematicis diligentioribus, non communicavit Newtonus.* Je suis un de ceux qui estiment & admirent Mr. Newton autant qu'on le doit faire à cause de son rare mérite; je ne lui envie nullement les éloges qu'on lui donne, car, je lui en ai donné moi-même en toute occasion; mais je n'approuve pas qu'on l'encense au dépend de tous les autres Mathématiciens & Philosophes, ni qu'on fonde ses loüanges sur la ruïne de la réputation de tant d'illustres Hommes, qui ont si bien mérité de la Philosophie & des Mathématiques. Vous dites qu'on peut puiser dans les Ecrits de Mr. Newton, des choses auxquelles les plus excellents Philosophes n'ont jamais pû atteindre; pardon, Monsieur! c'est là le langage de tous les Anglois, qui font de Mr. Newton leur Idole au mépris de tous les Etrangers, desquels ils ne sçauroient souffrir qu'on parle honorablement. Je me mets dans le rang des Géomètres fort médiocres & infiniment au-dessous de Mr. Newton; non obstant ma médiocrité, je le dis sans me vanter, j'ai rédressé Mr. Newton en bien des rencontres, où il s'étoit mépris, particuliérement dans ses *Principia Philosophiæ naturalis.* J'y ai resolu des problèmes & des difficultés que lui-même selon son propre aveu ne pouvoit pas resoudre, témoins quelques Lettres d'Angleterre que je puis produire: aussi n'en trouve-t-on rien dans son Livre, où naturellement il en devoit traiter; avec quelle justice dites vous donc, que l'on puise dans Newton, ce à quoi personne autre ne sçauroit atteindre, comme si on ne sçavoit autre chose que ce qu'il nous a bien voulu communiquer (50)? Avant que de quitter ce Chapitre, je vai transcrire ici ce que j'ai trouvé dans les Actes de Leipsic de 1720, au Mois de Mai, où on fait la Rélation du premier Tome de vôtre Ouvrage; sur la fin de la page 223, le Collecteur des Actes finit sa Rélation par une refléxion, que vous n'avez peut-être pas encore vûe; la voici: *Non videtur Autor*, dit-il, *Historiæ Philosophiæ experimentalis satis esse peritus, cum pleraque eorum, quæ habet, experimentorum ante Newtonum extra Angliam facta fuerint* (51). *Methodus etiam probandi per experimenta propositiones de motu Geometrice demonstratas à Galilæo, Hugenio aliisque fuit usurpata* (52). *Et de Machinis simplicibus olim apud nostros Experimenta dedit Jungenickel, Homo quidem illiteratus, sed Mechanicæ non imperitus, in Clave Machinarum. Imo jam Stevinus talia dedit in Staticis.* . . . . Je croi que cette réfléxion confirme assez que le public ne jugé pas autrement que moi.

(49) *Quoique Mr. 's Gravesande crut avoir suffisamment prévenu ce reproche par les paroles que l'on a lues ci-dessus Citation* (40), *& ce qu'on vient de lire dans la Citation* (47), *cependant pour faire cesser de pareilles plaintes, il s'est déterminé à nommer, dans la Préface de sa troisiéme Edition, ceux qui avoient quelque chose à révendiquer dans son Ouvrage, comme je l'ai dit, Remarque* (S).

(50) *Mr. Bernoulli n'a pas compris la pensée de Mr. 's Gravesande; celui-ci n'a voulu dire autre chose dans le passage cité, sinon que personne avant Newton, n'avoit pû donner une explication des Couleurs & du Systême planétaire, comme il a fait.*

(51) *Mr. 's Gravesande ne dit nulle-part que les Expériences qu'il rapporte soient dûës aux Anglois.*

(52) *Dans la Remarque précédente, vers la fin, j'ai repondu à cette difficulté.*

„ En commençant cette Lettre je ne pensois pas m'étendre si loin sur vôtre Ouvrage, qui est d'ailleurs véritablement beau & très digne de son Auteur. Je vai maintenant vous entretenir sur vôtre Essai sur le Choc des Corps: Avant toute chose je dois vous dire, que j'ai été bien édifié de voir que la vérité commence peu-à-peu de lever la tête, j'espére qu'il ne se passera plus si long-tems qu'elle ne triomphe entiérement, non seulement de l'aveuglement, mais de la raillerie & de la fierté des envieux qui la haïssent par cette seule raison, qu'elle n'a pas pris naissance chez eux: vous m'entendez bien de quelle vérité je parle, c'est celle dont vous venez de prendre la défence, sçavoir que la Force d'un Corps en mouvement est proportionnelle, non point à sa simple vitesse, selon le sentiment commun, mais au quarré de sa vitesse, & que par conséquent les Forces de deux Corps inégaux, sont en raison des produits de leurs masses, par les quarrés de leurs vitesses, c'est-à-dire, en raison composée de la simple des masses & de la doublée des vitesses. Enfin, Monsieur, vous êtes donc converti, c'en est assez; mais d'où vient, que si tard? les raisons solides n'étoient elles pas suffisantes pour vous convaincre? Vous falloit-il justement les Expériences pour vous ouvrir les yeux; les Expériences, dis-je, faites par des boules qui tomboient de différentes hauteurs pour s'enfoncer dans de la terre glaise, comme vous l'exposez pag. 21, & 22; après Monsieur le M. Poleni, qui en place de terre glaise avoit pris du suif, selon le recit qu'il en fait dans son Traité *de Castellis:* Mais les Anglois, dont il paroit que vous avez épousé les sentimens, & pris parti sous leur drapeau, au moins en fait de Physique; les Anglois, dis-je, que diront-ils (53), quand ils vous verront tombé dans une des hérésies de Mr. Leibnitz? Car, chez eux c'est hérésie tout ce qui vient originairement de ce grand Homme; c'est dommage pour eux, que la prémiére Découverte de la véritable estimation des Forces, n'ait pas été faite par Mr. Newton, ils n'auroient pas manqué d'en tirer matiére d'éxalter la clairvoïance de leur Nation, & sujet de triompher de l'aveuglement des autres; au lieu que présentement c'est une erreur, c'est une réverie, c'est une absurdité puérile, que de penser avec Mr. Leibnitz que la Force des Corps soit proportionnelle aux masses & aux quarrés des vitesses, & qu'ainsi la quantité des Forces soit bien différente de ce qu'on appelle communement *Quantité du Mouvement.* Je ne dis rien qui ne soit vrai au pied de la lettre: regardez, s'il vous plait l'éxemple de Mr. Clarcke, avec quelle hauteur, avec quelle fierté ne traite-t-il pas Mr. Leibnitz? que d'expressions méprisantes ne se sert-il pas pour turlupiner Mr. Leibnitz, & sa nouvelle Doctrine touchant la Force des Corps? En voici un échantillon: Mr. Clarcke dans ses Notes à la cinquiéme Réplique à Mr. Leibnitz, laquelle ne fut écrite, je crois, qu'après la mort de celui-ci, à la page 328 de la prémiére édition, se sert de ces termes qui sentent un souverain mépris pour Mr. Leibnitz, *Ce qui a donné* (dit-il) *occasion à Mr. Leibnitz de se contredire sur cette matiére, c'est qu'il a supputé, par une méprise tout-à-fait indigne d'un Philosophe, la quantité de la Force impulsive dans un Corps qui monte*, &c. . . . . . *Mais Mr. Leibnitz se trompe fort en faisant cette supposition.* pag 332. *Mr. Leibnitz confond les cas où les tems sont égaux, avec les cas où les temps sont inégaux. Il confond particuliérement*, &c. pag. 332. *Ce qui est une contradiction manifeste. La contradiction est la même*, &c. pag. 338. *Tant il est vrai que le sentiment de Mr. Leibnitz sur ce sujet, est rempli d'absurdités.* pag. 326. *Tout ce que Mr. Leibnitz dit sur cette matiere paroit rempli de confusion & de contradictions.* pag. 340. *Mr. Leibnitz a recours à un autre subterfuge, en disant que le Mouvement & la Force ne sont pas toujours les mêmes en quantité. Mais ceci est aussi contraire à l'Expérience.* Après ces reproches d'*erreurs* & de *méprises indignes d'un Philosophe*, de *confusion*, de *contradictions*, d'*absurdités*, de *subterfuges*, & telles autres duretés qu'on ne diroit pas au plus vil des Hommes sans se departir de toute civilité, Mr. Clarcke se donnant un air de maître, conclut enfin avec une autorité impérieuse & décisive contre Mr. Leibnitz en ces termes, (pag. 342.). *La Force*, dit-il, *dont nous parlons ici, est la Force active, impulsive, & rélative, qui est toujours proportionnée à la quantité du Mouvement rélatif.* Et de peur qu'on ne sente pas assez que c'est le nouveau Dogme de Mr. Leibnitz, qu'il veut terrasser comme un autre Hercule, il ajoûte dans ses Notes de „ la

(53) *Cette demande auroit dû prévenir les reproches précédens. Mr. 's Gravesande ne cherchoit que la verité: il a suivi Newton, quand il croioit qu'il l'avoit trouvée: mais là, où il a crû qu'il l'avoit manquée, il s'en est écarté.*

„ la même page ces mots : *C'est-à-dire, proportionnée à la quantité de la matiére & à la vitesse, & non (comme Mr. Leibnitz l'assure Act. Erud. ad Ann.* 1695, pag. 156.) *à la quantité de la matiére & au quarré de la vitesse.*

„ Hé bien, Monsieur, est-il possible que la vérité, toute vérité qu'elle est, soit le sujet de môquerie en Angleterre, par cela seul que Mr. Newton n'a pas encore trouvé à propos de la reconnoître & qu'apparemment il ne reconnoîtra jamais, parce que c'est Mr. Leibnitz qui l'a découverte le prémier ; cela suffit déjà, car en Angleterre on ne veut rien lui accorder en fait d'invention ! Mais vous qui avez enfin embrassé cette vérité, & qui avez comme il paroit un assez grand ascendant sur les Anglois, n'avez vous pas encore trouvé le moyen de les convertir aussi, & de leur faire gouter cette proposition que la Force active est comme le produit de la masse par le quarré de la vélocité, dont vous avez même donné une démonstration à la page 26. de vôtre Essai ? Cette démonstration est à la vérité bonne & belle si on la lit avec attention : cependant un Homme prévenu de préjugé pour l'opinion vulgaire, y trouvera je ne sai quoi d'obscur dans la maniére d'expliquer l'action des petits ressorts pliés, qui en se debandant doivent communiquer successivement au corps P une certaine vitesse ; sur-tout il ne verra pas clair ce que vous dites que pour ajoûter toujours un nouveau petit dégré de vitesse, il faut qu'autant de petits ressorts se debandent à la fois qu'il y a de petits dégrés déja acquis de vitesse au corps P. Il pourra croire, que tous les ressorts e, e, e, &c. commencent à se débander tout-à-la fois, & non pas successivement selon vôtre hypothése, en sorte que le ressort E, qui est le plus proche & contigu au corps P, ne sçauroit se débander qu'en même instant le plus éloigné e ne se débande aussi, quoique moins amplement que le premier, c'est-à-dire, que la quantité du débandement de chaque ressort, ou la perte de la pression qui se fait dans ce même temps pendant qu'il se débande est proportionnelle au nombre des ressorts qui le suivent, y étant compris lui-même. Quant au reste vôtre démonstration me plait très bien, quoique je doute que les opiniatres s'y rendront. Je ne sçai si vous avez jamais vû celle que j'ai trouvée il y a près de 30 ans, & dont Mr. Poleni fait mention ; je l'ai communiquée à Mr. Wolfius, qui l'a depuis publiée dans le prémier Tome de ses Elemens de Mathématique, pag. 594. Il semble que vous n'avez pas vû cette Démonstration ; car, si vous l'aviez vuë vous vous y seriez rapporté, sans en chercher une autre, car, elle est entiérement géométrique & convaincante, fondée sur la seule composition du Mouvement, par laquelle je fais voir que, quand un Corps a précisément autant de vitesse qu'il faut pour bander un ressort contre lequel il heurte perpendiculairement, ce même Corps pourra avec le double de vitesse bander, non seulement deux, mais quatre ressorts pareils au premier, & qu'avec le triple de vitesse il bandera neuf de ces ressorts, & ainsi de suite. Puisque je me suis mis en train de vous écrire une longue Lettre, je veux bien vous la communiquer, j'espère qu'elle vous fera plaisir, d'autant plus que c'est par cette même Démonstration que j'eûs le bonheur il y a environ 23 ans, de convertir feu Mr. de Volder vôtre Prédecesseur, rigide Cartésien s'il en fut jamais, après que Mr. Leibnitz employa inutilement tous ses arguments (dans un long commerce de Lettre qu'il y avoit entre eux deux, & qui passoit toujours par mes mains) pour le convaincre de la vérité. Il seroit à souhaiter que les Héritiers de Mr. de Volder voulussent vous communiquer ses papiers, vous y trouveriez une de mes Lettres, datée je crois dans l'année 1700, qui contient la Démonstration dont je vous parle & dont voici le contenu (54) :

„ Concevez que le corps C aille avec la vitesse C L, choquer obliquement le ressort L : Soit l'angle de l'obliquité C L P de 30 dégrés, afin que la perpendiculaire C P devienne $= \frac{1}{2}$ C L ; soit la vitesse C L comme 2 ; soit aussi la résistance du ressort L, précisement telle que pour le plier il faille un dégré de vitesse dans le corps C, si ce corps y heurtoit perpendiculairement. D'où il suit, qu'après le choc oblique du corps C avec la vitesse C L de 2 dégrés, laquelle est composée (en vertu de la composition du mouvement) de C P (1) & de P L ($\sqrt{3}$), le corps C perdra entiérement le mouvement perpendiculaire par C P, & retiendra celui par P L ; ainsi le corps C, après avoir plié le premier ressort L, continuera à se mouvoir dans la direction P L M avec la vitesse L M $=$ P L $= \sqrt{3}$. Concevez qu'au point M soit placé un autre ressort semblable au premier, mais que l'angle de l'obliquité L M Q soit tel, que la perpendiculaire L Q soit $= 1$; Il est clair que le mouvement par L M étant composé des deux collatéraux par L Q & par Q M, celui par L Q se consumera en pliant le ressort M, & l'autre par Q M subsistera dont la vitesse sera $\sqrt{2}$; donc le corps C, après avoir plié le second ressort M, continuera sur la direction Q M N avec la vitesse M N $=$ Q M $= \sqrt{2}$; au point N imaginez vous le troisiéme ressort, que le corps rencontre sous l'angle demi droit M N R, afin que la perpendiculaire M R sur la situation du ressort devienne $= 1$; Il est manifeste que le mouvement par M N, composé de celui par M R, & de celui par R N, employera le premier par M R à plier le ressort N, & que l'autre par R N continuera, dont la vitesse sera encore $= 1$; Donc le corps C, après avoir déja plié 3 ressorts, conserve encore un dégré de vitesse sur la direction R N O ; ainsi avec ce dégré de vitesse qui lui reste il pliera le quatriéme ressort O, sur lequel je suppose qu'il choque perpendiculairement ; si bien que le corps C, avec deux dégrés de vitesse a la force de plier quatre ressorts, dont chacun demande un dégré de vitesse dans le corps C pour être plié. Or, ces 4 ressorts pliés sont l'effet total de la force du corps C mû avec deux dégrés de vitesse, parce que toute cette vitesse se consume en les pliant, & un seul ressort plié est l'effet total de la force du même corps C mû avec un dégré de vitesse, parce qu'on suppose que la résistance de chaque ressort est telle qu'elle peut détruire précisement toute cette vitesse d'un dégré du corps C ; puisque donc les effets totaux sont comme les forces, il faut que la force du corps C mû avec deux dégrés de vitesse, soit quatre fois plus grande que la force du même corps mû avec un dégré de vitesse.

„ On démontrera de la même maniére qu'une vitesse triple, quadruple, quintuple, &c. fait avoir au corps C une force 9ple, 16ple, 25ple, &c. parce qu'il pourra plier 9, 16, 25, &c. ressorts égaux, avant que de s'arrêter. Il n'y a qu'à donner à C L une obliquité convenable au premier ressort, pour que C P soit à C L comme 1 à 3, 4, 5, &c. & faire les autres obliquités selon que chaque cas exige. D'où il suit généralement que la Force d'un Corps est proportionnelle au quarré de sa vitesse & non point à sa simple vitesse. c. q. f. d.

„ Que Mrs les Anglois se roidissent tant qu'ils voudront contre la nouvelle Doctrine de Mr. Leibnitz, qu'ils la siflent, qu'ils s'en moquent avec un mépris affecté : Que Mr. Clarcke la traite de ridicule, d'absurde & d'indigne d'un Philosophe ; je les défie tous, & chacun d'eux, de pouvoir répondre à ma démonstration, ni d'y avoir à redire. Ils feront peut-être des chicanes (55), mais je suis assuré qu'ils ne produiront rien qui ne soit frivole, & dont la foiblesse ne saute aux yeux.

(54) *Cette même Démonstration se trouve dans* J. Bernoulli Opera Omnia, *Lausanne & Geneva, apud* M. M. Bousquet, 1742, *Tom.* I, *pag.* 321.

„ Vos Expériences, Monsieur, faites avec des boules, & de la terre glaise, ou avec du suif selon Mr. Poleni, confirment très bien ma Démonstration; mais j'apprehende que Mr. Clarcke (56), & les autres Adversaires, ne vous fassent des objections semblables à celles qu'ils ont fait à Mr. Leibnitz, contre les hauteurs verticales, auxquelles les Corps pesants peuvent monter avec différens dégrés de vitesses, disant que Mr. Leibnitz n'avoit pas raison de prendre ces hauteurs pour les mesures des Forces, parce qu'elles n'étoient pas parcouruës dans le même tems ou en tems égaux: car, ne croiez vous pas Monsieur, qu'ils feront aussi ces sortes d'exceptions contre vos Expériences de la page 22? La premiére par éxemple, où vous dites qu'*aiant laissé tomber la boule trois de la hauteur de neuf pouces, & la boule un de la hauteur de vingt-sept pouces, les enfoncemens dans la terre glaise ont été égaux entre eux*, ne prouve pas, diront-ils, que les forces de ces deux boules soient égales, parce que les enfoncemens, quoique égaux en eux-mêmes, ne le sont pas dans les circonstances, vû que l'enfoncement de *la boule un* commence à se faire avec plus de vitesse, & s'achève en moins de temps, que l'enfoncement de *la boule trois*; ce qui selon eux suffira déjà pour croire, que ces enfoncemens égaux ne marquent pas une égalité de forces dans les Corps qui les ont faits: Mr. Poleni, à qui j'avois fait la même remontrance, a bien senti la difficulté, mais il n'y a pas repondu. Il n'en est pas de même des ressorts égaux à plier, dont je me sers dans ma Démonstration, car, chacun d'eux venant à être plié de la même maniére, sçavoir par l'impulsion d'un même Corps avec une vitesse perpendiculaire, toujours égale, il est visible que le nombre de ces ressorts pliés doit mesurer éxactement la Force totale du Corps qui consume toute sa vitesse, en les pliant successivement. Pour juger par l'effet de la grandeur de la cause, il faut que l'effet soit homogène & uniforme en toutes les parties & en toutes les circonstances; alors la multitude de ces parties égales est sans-doute proportionnelle à la cause qui les a produites, car, quelle autre maniére peut-on avoir de comparer des causes de différente *intensité*, comme on l'appelle dans les Ecoles? Or, c'est ce que j'observe dans ma Démonstration.

(56) *Encore à cet égard la prédiction de Mr. Bernoulli a été accomplie, comme nous l'avons vû ci-dessus Remarque (I).*

„ Je passe, Monsieur, à vos Remarques sur la possibilité du Mouvement perpétuel, faites à l'occasion de la Machine de Cassel, dont vous dites que vous avez éxaminé les effets: Il y a déjà plusieurs années que l'on m'a écrit d'Allemagne des merveilles de cette Machine; on m'en a même communiqué la figure extérieure, qui fait voir que c'est une Rouë garnie d'une espéce de pendule, qui doit égaler le mouvement. Mr. Orfiré, c'est le nom de l'Inventeur, l'a fait voir d'abord à Leipsic, & en quelques autres Places de l'Allemagne: on m'assure présentement qu'il en a communiqué le sécret, sous la foi de silence, à Mr. le Landgrave de Hesse, en lui faisant voir la structure intérieure de la Rouë: & que là-dessus S. A. S. doit avoir dit à ses Ministres, qu'elle trouvoit que cette Machine est un véritable Mobile perpétuel, & encore si simple & si aisé qu'elle étoit étonnée, que personne avant Mr. Orfiré n'ait pû réussir à trouver quelque chose de semblable. Pour moi, je ne sçai ce que j'en dois croire: au moins il me semble que le Mouvement perpétuel, *purement artificiel*, est impossible (57); mon sentiment est fondé sur la Loi générale de la Statique, en vertu de laquelle il faut que le commun centre de gravité de toutes les parties d'une Machine qui sont en mouvement, descende continuellement; car, dès qu'il ne pourra plus descendre, le mouvement s'arrêtera, à moins qu'on ne le remonte comme on le pratique dans les Horloges & en d'autres Automates. Je vois que vous êtes d'un sentiment contraire; vous donnez pour raison, pag. 18, que les Loix de la Nature nous sont trop inconnuës pour en démontrer l'impossibilité du Mouvement perpétuel. Mais, Monsieur, qu'est-il besoin de connoître toutes les Loix? si une seule m'est connuë, laquelle me dicte clairement, qu'une telle ou telle chose est contradictoire, cela me suffit déjà pour en conclure l'impossibilité d'une telle chose: quoi qu'il en soit du reste des Loix qui me sont inconnuës, étant assuré que les Loix de la Nature ne se contredisent ni ne se détruisent pas l'une l'autre.

(57) *Je suis surpris de ce que dit ici Mr. Bernoulli, lui, qui non seulement avoit affirmé que le Mouvement perpétuel, purement artificiel, est possible, mais qui même prétendoit avoir trouvé le moyen de l'éxécuter. Voïez* J. Bernoulli Opera, *Tom. I, pag.* 41, *& suivantes.*

„ Ce que vous ajoûtez, qu'*il y a dans la Nature des principes actifs, pour rétablir le mouvement qui se perd en tant de rencontres:* qu'*on découvre de tels principes dans toutes les petites parties dont les Corps sont composés;* & qu'*on en voit des effets bien considérables dans les ressorts, dans les fermentations, & dans une infinité d'autres occasions;* qu'*il y auroit quelque témérité d'assurer qu'il soit contradictoire de mettre à profit ces principes.* Tout cela, je vous avouë, prouve bien que le Mouvement perpétuel, entant qu'il est produit, ou du moins aidé, par un mouvement extérieur, établi dans la nature des choses, n'est pas absolument impossible; au contraire, on en voit l'éxistence, tels sont, par éxemple, les Mouvemens des Animaux, que vous alleguez, le Mouvement des Eaux, des Riviéres, & de la Mer, celui de la Matiére Magnétique, & une infinité d'autres semblables. Mais souvenez vous Monsieur, de la définition que vous donnez pag. 4, de ce qu'on appelle en Méchanique *Mouvement perpétuel*: Vous y dites que *c'est une Machine dont le principe du Mouvement ne depend d'aucun Agent étranger, & dont le Mouvement ne s'arrêteroit jamais, si les matériaux ne s'usoient pas.* Or, je vous demande, si ces sortes de principes actifs empruntés de la Nature, pour faire jouër une Machine, ne sont pas des Agents étrangers, qui ne permettroient plus à cette Machine de porter le nom de *Mobile perpétuel*, purement artificiel, car ce seroit tout-au-plus un Mobile perpétuel mixte, c'est-à-dire où l'art & la nature concourent à en perpétuer le mouvement. Je suis en effet très persuadé que la Machine de Cassel n'est que de ce genre, y aïant peut-être dans l'intérieur des aimans ou certains ressorts, qui peuvent entretenir le mouvement imprimé à la Rouë (58). Je crois même avoir découvert le moyen d'en faire une semblable; je souhaiterois seulement que quelque habile Ouvrier pût éxécuter mon projet, en ce cas je me fais fort de réüssir. On me dit que Mr. Orfiré demande une récompense de cent-mille écus pour la communication du sécret, pour moi, je me contenterois de beaucoup moins.

(58) *Par la description donnée ci-dessus de la Machine d'Orffyreus, on est tenté de croire, que Mr. Bernoulli n'a pas conjecturé juste.*

„ Quant au reste, vous avez, Monsieur, très bien démontré, que le sentiment commun, quand on croit que la Force d'un Corps en mouvement est proportionnelle à sa vitesse, emporte nécessairement une augmentation de force, c'est-à-dire, le Mouvement perpétuel. Mais, c'est justement ce que Mr. Leibnitz a déjà démontré il y a fort long-tems, lorsqu'il étoit en dispute sur cela avec Mr. Papin & d'autres.

„ En voilà bien assez sur vos deux belles piéces: il est vrai que ce n'est pas tout, car elles m'ont donné occasion à plusieurs autres réflexions que je vous aurois aussi communiquées, si je n'avois eu peur de fatiguer vôtre patience par une Lettre qui est déjà si furieusement longue.

„ Je vous prie, Monsieur, de remercier de ma part par occasion Mr. Mac Laurin du présent qu'il m'a fait de son Livre. Je l'ai parcourru en hâte: mais il ne m'a pas été possible d'examiner le tout avec attention, ni de faire les calculs extrèmement prolixes & embarassants que demande sa description des Lignes Courbes. Je me suis un peu plus attaché à la Section quatriéme de la seconde partie de son Livre, parce que j'y ai trouvé des choses qui me regardent plus particuliérement, touchant les Courbes que décrivent des projectiles agités autour d'un centre, vers lequel ils sont poussés ou attirés par de certaines forces, qu'on nomme Centrales ou Centripétes. Il a daigné prendre de moi en plusieurs endroits ce que j'ai publié autrefois, sans qu'il ait fait semblant de rien. Par éxemple, presque tout ce qu'il y a sur la Spirale Hyperbolique se trouve dans mon écrit, que je fis inserer dans les Actes de Leipsic de 1713. J'ai le prémier enseigné la véritable maniére de supputer la Loi de la resistance & de la densité des milieux résistants, par rapport à la Force centrale, pour que le pro-

On a encore de lui un Traité d'Algèbre (X), & une Introduction à la Philoso-

„ jectile décrive une Courbe donnée; car tout ce que Mr. Newton avoit écrit sur cette matiére dans la prémiére édition de ses Principes Philosophiques étoit fautif, aussi a-t-il reconnu mes Corrections & les a suivies dans la seconde édition: mais Mr. M. Laurin nous veut assurer qu'il a trouvé mon Théorème général quelques années avant qu'il ait vû mon Traité qui le contient, & qui est publié dans les Mémoires de l'Académie de Paris, comme s'il n'avoit pas pû voir ce Théorème dans les dits Actes de 1713, où il se trouve aussi, & lesquels Actes il avoit nécessairement vû lorsqu'il composoit son Livre, puisqu'il en a emprunté, comme je vous l'ai déjà dit: il est aussi plaisant que pour extenuer ma Découverte il tache d'insinuer, qu'il étoit facile d'y parvenir par le moyen de quelques propositions de Mr. Newton, quoique cependant Mr. Newton lui-même n'y pût pas parvenir & ne pût traiter cette matiére sans erreur: certainement Mr. M. Laurin auroit mieux fait de n'en point parler que de trahir sa conscience par un motif de flatterie pour Mr. Newton, & de jalousie & d'envie qu'il porte à nous autres Etrangers, à l'éxemple de plusieurs de ses Compatriotes: car que gagne-t-il par là, sinon que les honnêtes-gens en jugent peu favorablement; lisez seulement la Rélation de son Livre, qui se trouve dans les Actes de Leipsic du mois de Juin de cette année, où l'Auteur de la Rélation fait précisement la même remarque, disant que *Mr. M. Laurin s'est servi de mon Théorème, mais qu'avec cela il a eu soin de donner à connoitre qu'il l'avoit trouvé quelques années avant que d'avoir vû mon Traité dans les Mémoires, de peur qu'on ne crût qu'il a appris quelque chose d'un Allemand, imitant en cela la coutume de quelques autres Anglois.* D'ailleurs, que pensez vous Monsieur de l'encens inouï que Mr. M. Laurin prodigue à Mr. Newton avec si grande profusion? Selon lui c'est le seul Mr. Newton qui ait élevé les Sciences à leur faîte de dignité & de splendeur; c'est lui seul qui a trouvé un nombre infini de vérités très abstruses de la Philosophie naturelle, *nec cujusquam vestigiis insistens, nec a quoquam in posterum æquandus.* Selon Mr. M. Laurin, (car c'est le sens naturel de ses expressions) personne n'a rien contribué à l'avancement de la Géométrie & de la Philosophie naturelle; on en est redevable à Mr. Newton & au seul Mr. Newton. Il dit aussi quelque part que les progrès de ce Siécle dans la Géométrie sont si grands & si subits, qu'ils feront l'étonnement des Siécles à venir, à moins que chaque Siécle n'ait son Newton, comme si l'unique Mr. Newton nous avoit donné tous ces progrès, & qu'il fut le seul capable de les comprendre sans étonnement. Je vous ai déjà dit, Monsieur, que j'estime Mr. Newton & son rare mérite, je l'estime dis-je comme un des plus grands Génies de nôtre Siécle, mais je vous avouë franchement que je plains sa foiblesse, il voit que les siens l'adorent, qu'ils l'encensent presque comme un Dieu, qu'ils l'élèvent au-dessus du fort des mortels; il voit toutes ces loüanges excessives qu'on lui donne avec des marques de dédain & de mépris pour tout le reste de Géomètres & de Philosophes; il voit ces basses flatteries, il les goute, & bien plus, il les approuve, il les autorise publiquement; car, je vous prie, la permission positive qu'il donne par son *Imprimatur. Is. Newton, P. R. S.* (58*), n'est ce pas autant qu'une approbation publique de tout ce qu'il y a dans le Livre de Mr. M. Laurin, par conséquent, de cette pompeuse Dédicace farcie de ce que l'ame la plus flatteuse & la plus esclave peut inventer, pour s'acquerir les bonnes graces de son Maître?" Je suis, &c.

(58*) *Cet* Imprimatur, *accompagné de la signature* Is. Newton, *n'est pas une permission de Mr.* Newton; *mais l'Approbation de la Société Royale, qu'il a signée en sa qualité de Président: c'est ce que veulent dire les Lettres* P. R. S.

(X) *On a de lui un Traité d'Algèbre.*] En voici le titre: *G. J. 's Gravesande Matheseos Universalis Elementa. Quibus accedunt, specimen Commentarii in Arithmeticam Universalem Newtoni: ut & de Determinanda Forma Seriei infinitæ adsumtæ Regula nova. Lugduni Batavorum, apud S. Luchtmans*, 1727, *in* 8°. Cet Ouvrage étoit destiné à servir de Texte aux Leçons que Mr. 's Gravesande donnoit sur l'Algèbre, ainsi ce ne sont que des Elemens, où il n'est pas question des Problèmes qui vont au de-là de deux Dimensions, & tout y est dit avec cette précision & cette briéveté, qui doit se trouver dans un Livre fait pour être expliqué dans des Colléges: les raisons des Opérations, dans la solution des Problèmes, y sont déduites des règles générales, avec beaucoup de clarté & de sagacité. Je crois qu'on peut le regarder comme le meilleur Cours d'Algèbre à suivre dans des Institutions particuliéres. On l'a, dit-on, traduit en François, mais comme je n'ai point vû cette Traduction, je n'en puis rien dire.

Le premier des deux Traités, qui y sont joints, est un Essay de Commentaire sur l'Arithmétique de Newton; Ouvrage, qui contient une infinité d'excellentes choses, mais dites d'une façon si abrégée, qu'elles ne peuvent presque être entenduës, que par les Mathématiciens du premier rang. Mr. 's Gravesande souhaitoit que ce Livre fut mis à la portée des Commençans. Il ne pouvoit l'être qu'à l'aide d'un bon Commentaire. Pour engager quelqu'habile Mathématicien, à en entreprendre un, il donna cet Essay, dans lequel il éclaircit deux passages de Newton, qui sans être des plus difficiles, ont cependant besoin d'être rendus plus intelligibles pour la pluspart des Lecteurs. Dans le premier il s'agit de la Méthode de trouver les Divisseurs, & dans le second de l'Extraction de la Racine d'un Binome.

L'invitation addressée dans cet Essay aux Mathématiciens, de travailler sur l'Arithmétique de Newton, ne fut pas tout-à-fait inutile. Mr. Castillion, à present Professeur en Mathématiques à Utrecht, entreprit de faire un Commentaire sur ce Livre; voici le plan qu'il y avoit suivi, & qu'il communiqua à Mr. 's Gravesande, dans une Lettre, dattée du 1. Juin 1740. „ Le but que je me suis proposé, est de mettre ce Livre à la portée des Commençans, & de faire en même tems quelque chose qui puisse être utile à ceux, qui, sans avoir une parfaite connoissance des Mathématiques, font déjà d'une certaine force. Pour cela; 1°, j'ai suppléé les Calculs, les Raisonnemens, & les Preuves, que Mr. Newton suppose, & qui souvent sont assez difficiles. Cependant j'omets quelque chose, sur-tout après la moitié de l'Ouvrage. Naturellement mes Lecteurs ne doivent pas alors trouver difficile ce qui l'étoit pour eux au commencement. 2°. J'ai démontré les propositions, que Mr. Newton suppose démontrées, & dont on ne trouve pas ailleurs les Démonstrations, ou dont on ne les trouve pas aisément. C'est ici, que j'ai fait usage de ce que vous avez donné sur ce sujet, sous le titre d'Essay d'un Commentaire, &c. Au reste, je démontre, lorsqu'il est possible, ces Propositions des deux maniéres différentes, géométriquement, & algébriquement; la premiére méthode me semble plus lumineuse que la seconde, & celle-ci ne me semble pas à négliger dans un Livre, dans lequel on enseigne l'Algèbre. 3°. J'ai expliqué en peu de mots la nature des Courbes, qui résultent de la solution des Problèmes de mon Auteur. 4°. J'ai aussi expliqué briévement les principes d'autres Sciences, qui sont nécessaires pour entendre les Problèmes, qu'on trouve dans mon Texte; par éxemple, les premiers principes de Méchanique, d'Optique, &c. 5°. J'ai tiré des Propositions de mon Auteur les Corollaires les plus importans, que j'ai cru qu'on en pût tirer. 6. Enfin j'ai donné la solution de quelques Problèmes, que Mr. Newton indique, & qu'il ne resout pas. Quelques fois aussi j'ai resolu un Problème d'une maniére différente de celle de mon Auteur."

Mr. 's Gravesande approuva le plan, & exhorta Mr. Castillion à faire imprimer son Ouvrage; mais diverses fatalités l'en ont empêché jusqu'à présent. C'est une perte pour le public.

Le second Traité que Mr. 's Gravesande a joint à son Algèbre, est une Méthode Nouvelle de déterminer la valeur y, par la quantité connuë x dans une Equation donnée: valeur qu'on exprime

or-

sophie (*Y*), qui l'a exposé à des Accusations bien odieuses (*Z*). Sa mort nous a privé

ordinairement par une suite indéterminée, en posant $y = Ax^{n} + Bx^{n+r} + Cx^{n+2r} + Dx^{n+3r}$ &c.; mais sans expliquer comment on peut trouver les valeurs de n & de r, quoique ce soit en cela que consiste toute la difficulté. Ici Mr. 's Gravesande supplée à cette omission.

(*Y*) *Une Introduction à la Philosophie.*] Dès que Mr. 's Gravesande eut été nommé Professeur en Philosophie, il donna des Collèges sur la Logique & la Métaphysique, & comme il est plus naturel de suivre sa propre méthode, quand on est en état de s'en former une, que de s'astreindre à celle d'autrui, il travailla d'abord à un Abrégé de ces Sçiences, qu'il put mettre entre les mains de ses Auditeurs; & il le publia sous ce titre, *G. J. 's Gravesande Introductio ad Philosophiam; Metaphysicam & Logicam continens. Leidæ, apud J. & H. Verbeek*, 1736, *in* 8°. L'année suivante 1737, le prompt debit de la premiére Edition obligea l'Auteur d'en donner une seconde, avec une Addition de quelques pages, dont je parlerai tout-à-l'heure. La même année, ce Livre fut réimprimé à Venise, d'après la premiére Edition, chez Jean Baptiste Pasquali, & cela avec la permission des Réformateurs de l'Etude de Padouë, qui attestent qu'ils n'y ont rien trouvé de contraire aux Dogmes de l'Eglise Catholique; ce qui suppose qu'ils ne se sont pas embarassés des conséquences, qui découlent de plusieurs propositions qu'il renferme.

En même tems que Mr. 's Gravesande travailloit à sa seconde Edition Latine, il reçut d'une main inconnuë, une Traduction Françoise de ce même Livre, qui lui parut assez bien faite pour mériter d'être imprimée: elle le fut donc chez les mêmes Libraires J. & H. Verbeek, en 1737.

Enfin, en 1756 j'ai donné une troisiéme Edition de cette même Introduction, augmentée de quelques Chapîtres dont je dirai un mot ci-dessous.

Comme le titre l'annonce, cet Ouvrage est divisé en deux Livres. Le premier comprend la Métaphysique, & l'autre la Logique. Cet ordre paroit d'abord assez extraordinaire. Une Introduction à la Philosophie doit-elle commencer par la Métaphysique? Science, qui suppose un esprit déjà cultivé par l'étude des autres parties de la Philosophie. Mais si nous considérons les choses en elles-mêmes, nous trouverons que cet ordre est le plus naturel, comme l'ont fort bien remarqué les Auteurs du Journal des Savans (59); il faut connoître l'Ame & ses Facultés, par l'étude d'une saine Métaphysique, avant que de penser à en diriger les Opérations, par les préceptes de la Logique. Cependant ce même ordre n'est pas celui qu'il faut suivre en enseignant les jeunes gens; les discussions métaphysiques, sont trop au-dessus de leur portée: aussi Mr. 's Gravesande commençoit-il ses Collèges par l'explication de la Logique; après quoi il passoit à la Métaphysique.

(59) *Voiez l'Extrait qu'ils ont donné de cet Ouvrage, dans leur* Journal de *Septembre* 1738, *pag.* 63.

Le Cours qu'il a donné de cette derniére Science, est divisé en deux parties; dans la premiére il traite de l'Etre en général, & dans la seconde de l'Ame humaine. Dans ce qu'il dit de l'Etre, il a retranché les inutilités dont les Traités d'Ontologie sont surchargés. On y trouve les propriétés, communes à toutes les choses qui éxistent, exposées avec tautant de clarté que de briéveté; & les questions agitées par d'autres, y sont presenteés sous une face nouvelle. Les Chapîtres où il est parlé *du Possible & de l'Impossible*; *du Nécessaire & du Contingent*; *de la Cause & de l'Effet*, méritent une attention particuliére, & ce dernier surtout, qui est comme la Clef du Systême de l'Auteur sur la Liberté.

La seconde partie commence par un Chapître, où il est traité de l'Intelligence en général; ce qui y est dit de la Volonté, du Bonheur & du Malheur, est ce qui a jamais été avancé là-dessus de plus philosophique. Dans les trois Chapîtres suivans, Mr. 's Gravesande expose son sentiment sur la Liberté, fait voir combien il diffère de celui qui admet le fatalisme, & enfin répond aux difficultés, par lesquelles on a taché, & l'on tache encore, de rendre ce sentiment odieux. Il définit la Liberté, *la faculté de faire ce qu'on veut, quelle que soit la détermination de la Volonté.* Mais il n'y a point de détermination sans cause. Pourquoi donc la Volonté prend elle un parti plûtôt qu'un autre? Il ne suffit pas de dire que l'Ame a la faculté de se déterminer; cette faculté, dont l'éxistence est réelle, n'est pas plus portée d'un côté que d'un autre; dans la détermination cette faculté qui auparavant ne panchoit vers aucun parti, se détermine pour l'un, à l'exclusion de l'autre; il lui arrive donc un changement, qui doit avoir une cause, & qu'elle est cette cause? L'Auteur repond que toute détermination a pour cause la persuasion de l'Ame; persuasion qui n'est point produite par des causes méchaniques, mais par des raisons & des motifs. Ainsi la cause des déterminations n'est point physique, mais morale. Elle agit sur l'intelligence même, de maniére qu'un Homme n'est jamais poussé à agir, que par des moyens propres à le persuader, & qu'il y a toujours dans ses déterminations une nécessité morale. Voilà pourquoi il faut des loix, & que les peines & les récompenses sont nécessaires; l'esperance & la crainte agissant immédiatement sur l'Intelligence Mr. 's Gravesande rejette donc la liberté d'indifférence, qui suppose que l'Homme peut déterminer sa volonté entre plusieurs objets, en mettant à part toutes les raisons, & toutes les causes, qui pourroient le porter à préférer un des objets aux autres. Dire je veux parce que je veux; telle chose me plait parce qu'elle me plait; c'est tenir un langage qui ne signifie rien, ou qui doit être entendu ainsi. Telle chose me plait à cause de quelque raison qui me la fait paroître préférable à telle autre. Sans cela le néant produiroit un effet.

Il paroit par ce court exposé que le sentiment de Mr. 's Gravesande n'étoit autre chose que l'expression philosophique de celui de nos Théologiens Reformés; sentiment par conséquent, qu'il lui étoit très permis d'avoir dans un Païs protestant: cependant nous allons voir dans la Remarque suivante, qu'on l'a représenté dans ce même Païs avec les couleurs les plus noires.

Dans les Chapîtres suivants, l'Auteur démontre que l'Ame est immatérielle, prouve qu'elle ne consiste point dans la pensée, & ne décide rien sur la question qu'on fait, savoir si elle pense toujours. Il passe ensuite aux effets de son union avec le Corps, à la maniére dont cette union a lieu, & à l'éxamen des diverses opinions, par lesquelles on a taché de l'expliquer: enfin, il finit par un Chapître qui traite de l'origine des idées; en exposant les différens sentimens sur cette matiére, il ne se déclare pour aucun: c'est sa méthode ordinaire quand il s'agit de questions sur lesquelles on ne peut former que des conjectures; ainsi c'est avec bien de la raison que l'on a dit de lui (60), *les grands esprits font des Systêmes, mais les bons esprits n'y croient point.*

(60) *Voiez le* Journal des Sçavans, *ubi supra, pag.* 10.

J'ai dit ci-dessus que dans la troisiéme Edition de cette Introduction j'avois ajoûté trois Chapîtres. Ils suivent ceux que je viens d'indiquer. Le premier traite de Dieu, & de ses Attributs, qui y sont tous déduits de l'éxistence par soi-même. Dans le second il est question du plan que Dieu a suivi dans la création de l'Univers. J'y soutiens que l'Etre, souverainement bon, & dont la sagesse & la puissance sont sans bornes, n'a pu créer que le meilleur de tous les Mondes possibles; & dans le troisiéme j'établis l'unité de Dieu. L'éxistence de Dieu & ses Attributs sont sans contredit un des objets de la Méthaphysique, cependant Mr 's Gravesande n'en avoit rien dit dans la sienne, parce qu'il se proposoit de traiter cette importante matiére dans un autre Ouvrage, dont je parlerai dans la suite; la mort l'aïant prévenu avant qu'il put éxécuter ce dessein; j'ai cru devoir faire cette Addition à un Livre, que j'explique toutes les années dans le cours de nos éxercices Académiques. Mais, comme j'en ai averti dans la Préface, j'ai puisé tout ce que j'ai dit, dans un Manuscrit de l'Auteur même sur la Métaphysique: Manuscrit précieux par la clarté, la solidité, & l'importance des choses qu'il renferme. Ainsi dans ces trois Chapîtres, tout est de Mr. 's Gravesande, à la forme près, qui auroit été meilleure, si lui-même

même les eut composés. Cela, j'espère, excusera la hardiesse que j'ai prise d'insérer quelque chose de ma façon dans son Ouvrage.

Le second Livre qui roule sur la Logique, est distingué en trois parties. Dans la première, l'Auteur traite des Idées & des Jugemens. Les dix premiers Chapîtres, où il est question des Idées & des Propositions, ne renferment que ce qu'on trouve dans les autres Logiques; mais les dix suivants qui traitent du Vrai & du Faux, de l'Evidence, tant Mathématique que Morale, de la Probabilité simple & composée, & du Jugement composé ou Raisonnement, sont remplis de choses nouvelles, & très intéressantes: tout y est marqué au coin d'un génie véritablement philosophique.

La seconde partie développe les causes de nos erreurs; on y trouve à chaque page des réflexions, qui prouvent que leur Auteur connoissoit bien l'esprit & le cœur humain.

Enfin, la troisiéme partie traite de la Méthode. Les règles qu'il faut suivre, tant dans l'Analyse que dans la Synthèse, y sont exposées avec beaucoup de justesse: mais, ce qui rend cette partie sur-tout recommandable, ce sont deux Chapîtres, dans le premier desquels l'Auteur explique l'usage qu'on doit faire des Hypothèses, & dans le second il applique avec beaucoup de sagacité les règles, qu'il a données dans le précédent, à l'art de déchiffrer. Quiconque lira attentivement tout cet Ouvrage, ne pourra que souscrire à ce qu'en ont dit les Auteurs du Journal des Sçavans, qui terminent l'extrait qu'il en ont donné par cette phrase, *Nous ne connoissons point de meilleure Introduction à la Philosophie* (61).

(61) Journal des Sçavans, *ubi supra*, *pag.* 81.

A la fin du Livre, Mr. 's Gravesande a ajoûté un *Appendix* de l'Art d'Argumenter, où il explique en peu de mots, mais très clairement, toutes les règles des Syllogismes. Il n'a pas voulu parler dans le Corps de sa Logique, de cet Art Syllogistique, quoiqu'il le regardât comme une invention très ingénieuse, où tout ce qui a rapport aux règles du raisonnement, est démontré suivant la méthode des Mathématiciens: mais il ne le jugeoit pas nécessaire pour la découverte de la vérité: il croïoit qu'on pouvoit s'en passer. Cependant comme il est en usage dans les disputes Académiques, il ne pouvoit pas se dispenser de l'expliquer. C'est ce qui l'a engagé à ajoûter ce Traité à sa Logique. Il semble que cette raison l'auroit dû mettre à l'abri de toute critique; mais cela n'arriva pas.

Un Ecrivain, dont la plume s'éxerçoit sur toutes sortes de sujets, s'avisa de le tourner en ridicule à l'occasion de ce Traité. Voici ce qu'il en dit (62): „Mr. 's Gravesande dans son Introduction à la Logique, a placé un Traité sur l'Argumentation, ou l'Art de raisonner par Syllogisme. Il s'efforce d'apprendre aux Hommes à parler & à penser d'une manière juste & précise, par un certain arrangement des Lettres de l'Alphabet. Un Critique moderne s'est moqué de cette méthode si extraordinaire. *Je pense*, dit-il, *que ces Préceptes figureroient fort bien dans le* Bourgeois Gentil-Homme; *il me semble ouir Mr. Jourdain AEE, AOO, OAO, EIO, EAE, EAO. Que cela est beau! Que cela est savant! La façon d'apprendre aux Hommes à raisonner, est bien sublime & bien élevée! EAO, EAE, &c.*" Après avoir donné une si juste idée de l'Art d'Argumenter, l'Auteur est assez équitable pour dire, que Mr. 's Gravesande n'en est pas l'Inventeur, mais qu'Aristote s'en étoit servi plus de deux-mille ans auparavant: „Ainsi" ajoute-t-il agréablement „il peut être appellé, renouvellé des Grecs, . . . comme le jeu de l'Oye." On comprend aisément quelle fut la réponse de Mr. 's Gravesande à une critique aussi sensée que celle-là; ce fut le silence. Je me rappelle que je lui montrai le premier ce beau passage, que le hazard m'avoit fait découvrir en feuilletant le Livre où il étoit. Quand il l'eut lû, il me dit en riant: *cet Homme veut me tourner en ridicule: il faut lui en laisser le plaisir tout entier.*

(62) *Voïez* La Philosophie du Bon-Sens, ou Réfléxions Philosophiques sur l'Incertitude des Connoissances humaines à l'usage des Cavaliers & du Beau-Sexe, par Mr. le Marquis D'Argens, à *la Haie*, *chez* P. Paupie, 1740, *Tom. I*, *pag.* 263, *& suivantes*.

(Z) *Son Introduction à la Philosophie l'a exposé à des Accusations bien odieuses.*] On ne l'a pas accusé de moins que de Spinosisme, & d'avoir des Principes, qui anéantissoient toute distinction entre la Vertu & le Vice; & cela à cause de son sentiment sur la Liberté. Tous les partisans de la Liberté d'indifférence furent étonnés de voir un Philosophe penser autrement qu'eux sur cette importante matière: ils sont en possession, je ne sai par quelle raison, de croire, que pour cela il faut renoncer au bon-sens. Ils murmurérent donc en voiant l'*Introduction à la Philosophie*; mais leurs murmures furent cependant renfermez dans les bornes de la décence, & ils n'éclatérent dans aucun de leurs Ouvrages imprimez.

Un seul Négociant Anglois, Homme d'esprit, & amateur des Sciences, autant qu'on peut l'être sans avoir beaucoup de tems à y donner, s'avisa de mettre la main à la plume, pour refuter Mr. 's Gravesande: peu au fait des discussions métaphysiques, il prit un ton imposant, pour suppléer à ce qui lui manquoit de ce côté-là. Il fit imprimer une Brochure sous ce titre: *Lettre à Mr. G. J. 's Gravesande, Professeur en Philosophie à Leide, sur son Introduction à la Philosophie, & particuliérement sur la Nature de la Liberté, à Amsterdam, chez J. F. Bernard*, 1736, *in* 8°. Il n'y est question que de la Liberté, quoique le titre semble promettre quelque chose de plus. Dans cette Lettre l'Auteur suppose un peu gratuitement qu'on pourroit le soupçonner d'écrire contre Mr. 's Gravesande par une jalousie de métier; pour se disculper il remarque (63) poliment qu'*il ne s'en suit pas que* celui-ci *soit Maitre parfait en Métaphysique, parce qu'il entend parfaitement la Philosophie Newtonienne.* Sa profession étoit apparemment bien plus propre à le rendre Métaphysicien, que le genre d'étude auquel s'étoit appliqué celui contre qui il écrivoit! Après un tel début, on ne sera pas surpris de le voir représenter le sentiment de Mr. 's Gravesande, avec les plus noires couleurs: la nécessité que celui-ci admettoit dans les actions qui dependoient de la Liberté, ouvre suivant lui la porte au vice: écoutons le parler (64). „La Doctrine de la *Nécessitié*, dans le sens que *Spinoza* & *Hobbes* l'entendent, ne peut que conduire les Hommes au vice, & c'est aussi, comme je le crains, à quoi tendent vos notions, pour ne pas dire qu'elles sont les mêmes que les leurs." Dans un autre endroit il dit (65): „C'est dommage qu'une Introduction à la Philosophie, & des Institutions pour la jeunesse donnent occasion à la propagation de certaines idées dangereuses dans le monde, sur-tout d'une morale relachée, & je crains bien que de tels principes n'y conduisent." Il est humiliant pour l'humanité de voir un Homme, tel que Mr. 's Gravesande, en butte à de pareils traits, pour avoir soutenu le sentiment reçu dans le Païs, où l'on ôsoit écrire contre lui avec cet acharnement: car, quelle étoit la cause de pareilles imputations? Il avoit dit que l'Homme est libre, quand il a le pouvoir physique de faire ce qu'il veut, quelle que soit la détermination de sa volonté; que quand il est empèché d'agir contre sa volonté, il est contraint, & par là même sans liberté; que quand il veut, c'est parce qu'il est déterminé par ses idées, & que ce qu'il choisit, lui paroit préférable au parti qu'il rejette, sans quoi sa détermination seroit un effet sans cause; & qu'enfin, comme il n'est pas en son pouvoir de ne point juger préférable ce qui lui paroit tel, il y a toujours dans ses déterminations une nécessité morale, c'est-à-dire, qu'il est contradictoire qu'il ne choisisse pas le parti, qu'il juge devoir être choisi (66). Est-ce là penser, comme Spinoza, qui n'admettoit aucun principe intérieur de nos actions; qui prétendoit que l'Homme est tellement poussé à agir par des causes extérieures & méchaniques, qu'il lui est impossible d'éviter le mal qu'il prévoit, & que sa persuasion ne contribuë en rien à sa détermination? Ceux qui confondent des sentimens si opposés, sur-tout après ce que Mr. 's Gravesande avoit dit dans le Chapître XI, de sa Méthaphysique, uniquement destiné à faire voir l'absurdité du Fatalisme, méritent-ils quelque réponse? Aussi celui-ci ne crut-il pas devoir en faire aucune à l'Auteur de la Lettre; il se contenta d'insérer dans un Journal (67), un Extrait de son Introduction, où il ne fit qu'exposer de suite ses Idées, dans les mêmes termes, dont il s'étoit servi dans son Ouvrage, persuadé que cela suffisoit pour refuter son Adversaire, sans qu'il fut nécessaire qu'il entrât dans aucune controverse. Pour se justifier de l'imputation odieuse d'enseigner une Doctrine qui tendoit

(63) Lettre à Mr. 's Gravesande, *pag.* 5.

(64) *La même*, *pag.* 7.

(65) *La même*, *pag.* 69.

(66) *Voïez* l'Introduction à la Philosophie, *Chapîtres X, XI, & XII, de la première Partie.*

(67) *Voïez la* Bibliothéque Françoise: *imprimée à Amsterdam*, *chez Du Sauzet*, *Tom. XXV*, *pag.* 76.

vé d'un Cours de Morale, qu'il avoit dessein de publier (*AA*). Il a aussi après

doit au renversement des mœurs, & anéantissoit toute distinction entre la Vertu & le Vice, il insera dans la seconde Edition de son Livre trois paragraphes, ce sont les 170, 171, & 172, où il examine quelles sont les conditions requises, pour qu'une action soit vertueuse, & il démontre que ce n'est que dans son Système qu'elles se trouvent, & que c'est celui de la Liberté d'indifférence qui exclut tout ce qui peut porter avec soi le caractère de Vertu.

Ce ne furent pas seulement les Partisans du Franc-Arbitre, qui s'élevèrent contre Mr. 's Gravesande; il y eut quelques Théologiens Reformés, qui oubliant leurs propres principes, furent révoltés de cette nécessité qu'il introduisoit dans les actions qui dépendent de la Liberté, & le taxèrent aussi sourdement de Spinosisme. Je dis qu'ils oublioient leurs propres principes, parce que Mr. 's Gravesande n'avoit rien avancé que ce qui avoit été approuvé par le Synode de Dordrecht, qui avoit bien expressément reconnu dans l'Homme une sorte de nécessité, très compatible avec la Liberté. Pour prouver la chose, je citerai ici deux passages, où l'on verra que l'idée que le Synode a donnée de la Liberté est précisément celle que Mr. 's Gravesande s'en formoit. *Liberum arbitrium secundum naturam & essentiam suam consideratum, est Animæ rationalis facultas seu potentia, deliberata electione, absque omni coactione proprio & spontaneo motu, volendi aut nolendi, quodcunque Intellectus eligendum aut respuendum judicaverit. Hoc modo sumtum Liberum Arbitrium, Homini in quovis statu competit, nec vel in statu corruptionis servitute &* NECESSITATE *peccandi evertitur, nec in altera cœlesti futura vita bene agendi* NECESSITATE *& immutabilitate evertitur* (68). Dans ces paroles le Synode reconnoit que la Liberté est la faculté de vouloir: mais quoi? Ce que l'entendement, qui juge toujours nécessairement en conséquence de ses idées, prononce devoir être choisi. De-là nait cette nécessité qui ne détruit point la Liberté dans l'Homme corrompu, non plus que dans celui qui est sanctifié. Ailleurs le Synode s'exprime plus clairement encore. Les Remonstrans avoient donné cette définition de la Liberté: *Libertas voluntatis humanæ nihil est aliud quàm indeterminatio & indifferentia ad actus oppositos, quæ non potest consistere cum necessitate ad unum determinante, neque cum necessitate illa quæ dicitur pendere a decreto Dei.* Le Synode leur opposa celle-ci: *Voluntas Hominis . . . semper manet libera, etiam quando ad unum determinatur. Neque hanc Libertatem tollit necessitas ista, quæ pendet a decreto Dei:* ensuite expliquant plus amplement sa pensée, voici comment il s'exprima: *Sic Libertas est comparata, ut non pugnet cum omni necessitate & determinatione. Pugnat equidem cum determinatione violenta, sive cum necessitate coactionis, sed optime convenit cum necessitate immutabilitatis, infallibilitatis, & dependentiæ. Nam Deus necessario odit peccata . . . & eadem odit libere, id est, non coacte. Sic beati Spiritus in cœlis majori Libertate sunt præditi, quam nos in hac vita. Illi autem necessario tantum justa & recta volunt . . . & hæc est maxima voluntatis perfectio, ferri duntaxat in bonum* (69). Que l'on compare ces expressions avec celles qu'a emploïé Mr. 's Gravesande, & l'on verra qu'elles renferment précisément la même chose; & celui-ci a déclaré positivement qu'il n'y donnoit pas un autre sens (70). Aussi se consoloit-il de l'odieux reproche de Spinosisme, qu'on lui faisoit si mal-à-propos, en reflèchissant que la Doctrine qu'il défendoit avoit exposé les Eglises réformées aux mêmes imputations, comme le Synode s'en est plaint, dans un passage qui suit celui que nous avons rapporté ci-dessus Citation (68). *Execramur itaque*, y est-il dit, *Manichæorum & Stoicorum fatalem necessitatem, qua finxere ipsam etiam Hominis voluntatem, ad actus suos elicitos, qui sunt velle & nolle, necessitate quasi constringi & cogi. A quo errore Ecclesias Reformatas Orthodoxas alienas esse, certo nobis persuasum est, ita ut magnam iis injuriam fieri patiamur dum Manicheismi & Stoicismi a Fratribus Remonstrantibus insimulantur* (71). Qui ne voit que l'accusation de Stoïcisme, dont il est fait-là mention, auroit été changée en celle de Spinosisme, si Spinoza avoit écrit avant l'Assemblée du Synode!

(68) Acta Synodi Nationalis Dordrechti habitæ, Hanoviæ 1620, pag. 694.

(69) Là-même, pag. 706.

(70) Bibliothéque Françoise, Tom. XXV, pag. 77.

(71) Acta Synodi Dordracenæ, pag. 695.

(*AA*) *Il avoit dessein de publier un Cours de Morale.*] Appellé à donner des Leçons de Morale, Mr. 's Gravesande fut embarassé sur le choix de l'Auteur, qu'il expliqueroit à ses Auditeurs. Il n'en trouvoit aucun qui fut assez méthodique. Plusieurs de ceux qui ont traité cette Science, expliquent bien la nature de nos devoirs, mais il ne lui paroissoit pas qu'ils fissent voir assez clairement leur liaison, avec les principes d'où ils dérivent: il étoit déterminé à suppléer à ce défaut, & de mettre entre les mains de ses Etudiants un Abrégé de Morale, dans lequel il déduiroit tous nos devoirs d'un seul principe, dont personne ne pourroit contester la vérité; le voici. Tout Etre intelligent aime son bonheur, & travaille à l'avancer: c'est là l'unique mobile de toutes ses actions. ôtez lui ce motif, vous n'aurez plus rien qui puisse le déterminer à agir. En vain, dira-t-on, qu'il y a certaines choses qu'il doit faire parce qu'elles sont convenables à sa nature, & propres à le perfectionner; car, s'il ne sent pas son bonheur augmenté en les faisant, pourquoi cherchera-t-il à faire ce qui est conforme au penchant naturel, qui est en lui, ou à se perfectionner? Mais, ce n'est pas un bonheur passager qu'il est porté à rechercher, c'est son bonheur total; c'est-à-dire qu'en faisant attention à la totalité de son éxistence, il recherchera ce qui peut contribuer à l'augmentation de la somme de bonheur dont il est susceptible. Tout ce qui conduit à cette augmentation de bonheur, est pour lui un devoir. Ainsi pour traiter la Morale de façon, qu'il ne soit pas possible qu'un Homme se fasse illusion sur ce qu'elle prescrit, il faut éxaminer en quoi consiste la félicité totale de l'Homme, & quels sont les moyens propres à l'avancer. Là-dessus, Mr. 's Gravesande observoit que pour que nous soions heureux, il faut une certaine disposition du Corps & de l'Ame; de-là nos devoirs envers nous-mêmes. Mais inutilement travaillerons nous à acquérir cette disposition, il nous manquera toujours bien des choses pour parvenir au dégré de bonheur, auquel il nous est permis d'aspirer; il faut que les autres Hommes veuillent bien y contribuer: ce que nous devons faire pour les engager à cela, constitue nos devoirs envers nos prochains. Enfin, malgré le secours des autres, nous sentons que nous ne sommes pas encore en état de nous procurer tout ce que nous pouvons desirer; ce qui doit nous porter à rechercher s'il n'y a pas quelqu'autre Etre, qui ait le pouvoir & la volonté de nous accorder ce qui peut perfectionner nôtre bonheur. Nous trouvons qu'il y a un Dieu, qui est tel qu'il le faut pour cela: ainsi nous devons travailler à nous le rendre favorable; de-là découlent nos devoirs envers la Divinité. L'éxécution de ce plan a ses difficultés; il n'est pas aisé de faire voir la liaison qu'il y a entre chacun des devoirs que la Morale nous impose, & l'augmentation de nôtre bonheur. Mr. 's Gravesande en étoit cependant venu à bout, avec une sagacité & une justesse qui faisoit l'admiration de ses Auditeurs; le Cours de Morale qu'il leur enseignoit étoit tout ce que l'on pouvoit souhaiter de plus lumineux; tout y étoit démontré par l'application de ce seul principe que je viens d'indiquer. Il alloit travailler à le mettre par écrit, lors qu'il mourut. La perte que le public a faite par là est très grande; j'en connois toute l'étendue, mieux que personne; aïant été très fréquemment le dépositaire de ses Méditations morales. On peut en voir un échantillon dans la Lettre sur le Mensonge que j'ai indiquée ci-dessus (72); j'en pourrois donner un autre, bien intéressant, dans une Dissertation sur la Légitimité des Actions de la Compagnie du Sud, que j'ai trouvée parmi ses Manuscrits; je serois fort tenté de l'insérer ici, si l'on m'en sauroit gré; mais par là je grossirois trop cet Article, qui est déjà d'une longueur excessive. Je tacherai cependant de faire en sorte que cette Piéce ne soit pas perduë pour le public.

(72) Voïez le troisiéme a linea de la Remarque (*I*).

(*BB*)

té ses soins à l'impression de quelques Ouvrages qui n'étoient pas de lui (BB).

De son mariage avec Mlle Anne Sacrelaire, contracté le 15. Octobre 1720, il eut deux

(BB) *Il a aussi prêté ses soins à l'impression de quelques Ouvrages qui n'étoient pas de lui.*] Jamais Homme n'eut plus à cœur l'avancement des Sciences, ceux qui y travailloient trouvoient en lui toute la protection & tous les secours qu'ils pouvoient en attendre, & quoiqu'extrèmement occupé, on le vit toujours prêt à seconder les Libraires qui entreprenoient l'impression de quelqu'Ouvrage utile au public.

Le premier qui parut sous sa direction est le Recueil des Oeuvres de Huygens, qui fut imprimé sous ce titre: *Christiani Hugenii Opera Varia, Lugduni Batavorum, apud Janssonios Van der Aa*, 1724, *en* 2 *Voll. in* 4°. Mr. 's Gravesande rend compte dans la Préface de ce Livre des soins qu'il a pris, pour que cette Edition fut aussi correcte & aussi complette qu'il étoit possible: il y a ajoûté la Vie de l'Auteur, qu'il n'a considéré que sous la qualité d'un des plus grands Mathématiciens de l'Europe. Quatre ans après, à ces deux Volumes il en ajoûta deux autres, intitulés *Christiani Hugenii Opera reliqua, Amstelodami, apud Janssonio-Waesbergios*, 1728.

En 1725, il fit imprimer les divers Ouvrages de Keill, son ami; cette édition est très correcte; en voici le titre: *Joannis Keill Introductiones ad veram Physicam, & veram Astronomiam. Quibus accedunt Trigonometria. De Viribus Centralibus. De Legibus Attractionis. Lugduni Batavorum, apud J. & H. Verbeek*, 1725, *in* 4°. Il y en a eu une seconde édition, faite chez les mêmes Libraires; mais Mr. 's Gravesande n'y a eu aucune part.

Il dirigea aussi l'édition des *Ouvrages adoptés par l'Académie Royale des Sciences, avant son Renouvellement en* 1699; *à la Haye, chez P. Gosse & J. Neaulme*, 1729, *in* 4°. Il en donna six Volumes, ornés de Planches, parfaitement bien gravées. Ce Livre a été continué tout récemment, & porté jusqu'à 11 Volumes, par les Libraires Arkstee & Merkus, à Amsterdam.

Enfin, le dernier Ouvrage qui a paru par les soins de Mr. 's Gravesande est *Arithmetica Universalis: sive de Compositione & Resolutione Arithmetica Liber. Auctore Is. Newton. Lugduni Batavorum, apud J. & H. Verbeek*, 1732, *in* 4°.

Le titre de ces différens Ouvrages, nous fait comprendre pourquoi Mr. 's Gravesande s'est prêté à leur publication: ils sont tous excellens en leur genre; & il étoit nécessaire qu'ils passassent sous les yeux d'un grand Mathématicien. Aussi en a-t-il revu les derniéres épreuves avec beaucoup de soin.

Dans une Lettre que je reçus de Paris, il y a quelques années, on me demandoit jusqu'où Mr. 's Gravesande avoit eu part à l'Ouvrage que Mr. de Voltaire a publié sous le titre d'*Elemens de la Philosophie de Newton*? Cette question me fit comprendre, qu'il y avoit des gens qui soupçonnoient, qu'il y avoit mis la main. Je désabusai celui qui me l'avoit faite. Avant que de publier ce Livre, Mr. de Voltaire eut la modestie de souhaiter qu'il passat sous les yeux de Mr. 's Gravesande; pour cela il se rendit à Leide, où il lui en lut quelques Chapîtres, & où en même tems il frequenta ses Collèges avec beaucoup d'assiduité. Mais après un séjour très court dans cette Ville, ses affaires l'aïant appellé ailleurs, il remit son Manuscrit à des Libraires d'Amsterdam, & il partit subitement pour retourner en France, sans avoir eu le tems de tirer de Mr. 's Gravesande le secours qu'il en avoit espéré. Celui-ci admiroit la facilité avec laquelle Mr. de Voltaire exprimoit des choses, qui ne sembloient guéres être susceptibles des ornements du langage, & il eut du regret de voir paroître son Ouvrage, défiguré par un grand nombre de fautes, qui obligérent l'Auteur d'en donner une édition plus correcte à Paris. Ainsi tout le fruit que Mr. de Voltaire remporta de son voyage à Leide, fut d'avoir fait connoissance avec Mr. 's Gravesande, pour lequel il conserva depuis un attachement qui lui fait honneur. Remarquons aussi qu'à cette occasion il eut la mortification de se voir exposé aux traits de la calomnie. Son promt départ fit croire à bien des gens, qu'il étoit brouillé avec Mr. 's Gravesande, pour lui avoir tenu des propos très imprudents sur la Réligion. Cette brouillerie, & la cause qu'on en assignoit, étoient également fausses; Mr. 's Gravesande en arreta le bruit dans ces Provinces; mais il se répandit jusqu'en France, & pour le faire tomber Mr. de Voltaire fut obligé d'avoir recours de nouveau à Mr. 's Gravesande: comme la Lettre, qu'il lui écrivit là-dessus, avec la reponse, qu'il en reçut, servent à justifier l'un, & à caractériser la maniére de penser de l'autre, je crois devoir les inserer ici.

„ Vous vous souvenez," dit Mr. de Voltaire, „ de l'absurde calomnie, qu'on fit courir dans le „ monde pendant mon sejour en Hollande, vous „ savez si nos prétenduës disputes sur le Spinozisme „ & sur des matiéres de Réligion, ont le moindre „ fondement. Vous avez été si indigné de ce mensonge que vous avez daigné le réfuter publiquement. Mais la calomnie a pénetré jusqu'à la „ Cour de France, & la réfutation n'y est pas parvenuë. Le mal a des ailes, & le bien va à pas „ de tortuë. Vous ne sauriez croire avec quelle „ noirceur on a écrit & parlé au Cardinal de Fleury. Vous connoissez par ouï dire ce que peut le „ pouvoir arbitraire. Tout mon bien est en France, & je suis dans la nécessité de détruire une „ imposture, que dans vôtre païs, je me contenterois de mépriser à vôtre éxemple.

„ Soufrez donc mon aimable & respectable Philosophe, que je vous supplie très instamment de „ m'aider à faire connoître la vérité. Je n'ai point „ écrit encor au Cardinal pour me justifier. C'est „ une posture trop humiliante, que celle d'un „ Homme qui fait son Apologie; mais c'est un „ beau rôle, que celui de prendre en main la défense d'un Homme innocent. Ce rôle est digne „ de vous, & je vous le propose comme à un „ Homme, qui a un cœur digne de son esprit.

„ Il y a deux partis à prendre, ou celui de faire parler Mr. vôtre Beau-Frère à Mr. de Fénelon, & d'éxiger de Mr. de Fénelon, qu'il „ écrive en conformité au Cardinal; ou celui d'écrire vous même. Je trouverois ce dernier parti, plus prompt, plus efficace, & plus convenable à un Homme comme vous. Deux mots „ & vôtre nom feroient beaucoup, je vous en reponds: il ne s'agiroit que de dire au Cardinal, „ que l'équité seule vous force à l'instruire, que le „ bruit que mes ennemis ont fait courrir est sans fondement, & que ma conduite en Hollande a confondu leurs calomnies.

„ Soyez sur que le Cardinal vous repondra, & „ qu'il en croira un Homme acoutumé à demontrer „ la vérité. Je vous remercie, & je me souviendrai „ toujours de celles que vous m'avez enseignées. „ Je n'ai qu'un regret, c'est de ne plus en apprendre sous vous. Je vous lis au moins ne pouvant „ plus vous entendre. L'amour de la vérité m'avoit conduit à Leide. L'amitié seule m'en a arraché; en quelque lieu que je sois, je conserverai „ pour vous le plus tendre attachement, & la plus „ parfaite estime, &c."

Voici la réponse de Mr. 's Gravesande.

„ Je voudrois de tout mon cœur, mon cher „ Monsieur, vous être utile dans l'affaire que vous „ m'écrivez; vous sçavez dans quels termes je me „ suis exprimé sur la calomnie, qu'on a fait courrir que nous estions brouillez. Je suis toujours „ prêt de declarer, que nôtre querelle est aussi fausse, que le fondement qu'on a jugé à propos de lui „ donner; je ne me suis pas opposé que ma declaration fust mise dans les Gazettes; ce qui a „ été fait dans la Gazette d'Amsterdam, d'une „ maniére si obscure, que Personne ici n'y a rien „ compris; on y a même ajoûté une queuë, qu'on „ met sur mon compte, & qui n'est pas de moi. „ Si je puis faire quelque chose de plus pour faire cesser ce bruit, que je croiois cessé, mais „ qui ne l'est pas tout-à-fait, à ce que je vois „ par vôtre Lettre, je suis prêt; mais, mon cher „ Monsieur, je trouve des difficultés aux deux „ partis que vous me proposez.

„ 1. Mr. de Fénelon est à Paris, & quand il „ seroit ici, je ne sai s'il faudroit s'addresser à lui; „ je

deux Fils, qu'il perdit tous deux dans l'espace de huit jours (*CC*). Environ trois ans après, il tomba dans une maladie de langueur, & au bout de quelques mois il mourut (*DD*).

SIDEN

„ je ne le crois pas, sans quoi je ne ferois point „ de difficulté de lui parler à son retour, car on „ dit que son absence ne sera pas longue.

„ 2°. Pour ce qui regarde d'écrire au premier „ Ministre en droiture, comme vous me le propose, je ne me crois pas un Personnage assez considérable pour cela. Si son Eminence a „ jamais ouï prononcer mon nom, ce sera qu'on „ m'a nommé en parlant de vous; ainsi permettez „ moi de ne me pas donner des airs qui ne me „ conviennent pas. Vous savez comment je vis „ isolé; à l'égard des études, sans aucun commerce avec des Gens de Lettres, travaillant à être „ utile dans le poste où je me trouve, & cherchant à passer agréablement le peu de tems qui „ me reste, ce que je regarde comme plus utile „ que si je me tuois le corps & l'ame pour être „ plus connu. Quand on veut vivre de cette manière, il faut que tout y réponde, & ne pas „ faire l'important. Je ne dois pas supposer que „ des gens, qui ne doivent pas avoir lû ce que „ j'ai fait imprimer, sachent qu'il y a à Leiden „ un Homme dont le nom commence par un apostrophe.

„ Je conclus que si j'écris à Monseigneur le „ Cardinal, ce doit être sur le pied d'un Homme „ tout-à-fait inconnu, & comme lui pouroit écrire mon Jardinier; & dans ce sens je ne vois „ pas par où débuter; je ne connois point l'air „ du Bureau; & en écrivant je m'exposerois à „ jouër un personnage très ridicule, sans vous être d'aucune utilité.

„ Je vous dis naturellement comment j'envisage la chose; trouvez quelque route praticable, „ & je ne vous manquerai pas.

„ La plus naturelle, il me semble, seroit que vous „ fissiez parler directement à S. E. par quelqu'un, „ qui pourroit lui faire voir un témoignage que je „ vous aurois envoié; ou bien, que quelqu'un de „ vos amis en France me demandât par une Lettre des éclaircissemens sur ces bruits, & qu'on „ mît ma réponse entre les mains du Cardinal."

(*CC*) *Ses deux Fils moururent dans l'espace de huit jours.*] L'ainé s'appelloit Dirk, & le cadet Jacob. Ils étoient tous les deux fort aimables, & avoient beaucoup de génie. Leur Père n'avoit point de plus grand plaisir, que celui de veiller de concert avec moi à leur éducation. Lorsqu'ils commençoient leurs études Académiques, avec un succès qui faisoit espérer qu'on les verroit marcher à grands pas sur ses traces; le cadet âgé d'environ 13 ans, fut attaqué d'une Fièvre ardente, dont il mourut au bout de 4 jours. L'affliction de Mr. 's Gravesande & de son Epouse fut des plus vives; cependant, après avoir donné essor aux premiers mouvemens, qu'on ne sauroit refuser à la nature dans une pareille circonstance, ils se réünirent à bénir la Providence, de leur avoir donné deux Fils, dont l'un, qui étoit d'une santé fort robuste, leur restoit encore: mais ce sujet de consolation ne dura pas longtems. Le cadet étoit mort le matin; l'après midi du même jour, l'ainé, âgé de 14 âns, parut tout d'un coup attaqué de la même maladie, & lorsque le Père accompagna le convoi funèbre de celui-là, il sortit de la maison, persuadé qu'à son retour il trouveroit celui-ci mort; il ne mourut cependant que quelques heures après. Il est aisé de juger combien ce coup fut rude pour Mr. 's Gravesande. Je ne saurois me rappeller l'affliction dans laquelle je le vis plongé, sans en être ému vivement encore. Quoique je fusse très sensible à la perte qu'il venoit de faire, je conservai cependant assez de tranquillité, pour l'observer dans un moment aussi critique; & j'eus la satisfaction de voir combien les principes d'une saine Philosophie sont propres à nous donner de la fermeté au milieu des plus accablantes épreuves, lorsqu'ils sont aussi profondément imprimés dans le cœur que dans l'esprit.

Je l'ai déjà dit, Mr. 's Gravesande étoit persuadé que de tous les mondes possibles, celui qui a été créé est le meilleur; & il étoit convaincu que tout ce qui s'y passe est dirigé par l'Etre souverainement bon au plus grand bien des Créatures intelligentes, qu'il a jugé à propos d'y placer, quoique souvent nous ne comprenions pas de quelle façon. Cette vérité dont il étoit pénétré, fut pour lui un motif de consolation bien éficace; *Dieu*, me dit-il au milieu de sa douleur, *m'avoit donné deux Enfans qui méritoient toute ma tendresse; il vient de me les ôter; je suis assuré que c'est pour leur bonheur & pour le mien: il y auroit donc de l'ingratitude chez moi de ne pas me soumettre avec résignation, à ce qu'il lui a plû d'ordonner.* Cette réflexion eut tant de force pour lui, que trois jours après il fut en état de reprendre ses fonctions Académiques, qu'il avoit interrompuës. Peut-être même prit-il trop sur soi: sensible comme il étoit, il fit trop d'éfort pour modérer son affliction, dont les suites auroient moins fait d'impression sur lui, s'il lui avoit donné plus d'essor. Il ne pouvoit pas s'empêcher de tems en tems de faire des réflexions qui lui retraçoient vivement la perte qu'il avoit faite. „ Je „ suis persuadé," écrivoit-il un jour à Mr. de Superville, en lui parlant de la mort de ses Enfans, „ que Dieu nous mène au bonheur par la „ voye la plus courte. Mais que les sentiers qui „ y conduisent sont quelquefois raboteux!"

(*DD*) *Au bout de quelques mois il mourut.*] Soit par l'effet qu'avoit produit sur lui la mort de ses Enfans, soit qu'il fût épuisé par la grande application qu'il avoit donnée aux Sciences les plus difficiles, ses forces diminuèrent au point que pendant près de trois mois, il ne put pas sortir de sa chambre, & rarement de son lit. Cependant il n'avoit rien perdu de sa vivacité & de sa présence d'esprit: j'en ai de fortes preuves dans les conversations que j'ai eues presque tous les jours avec lui durant ce tems-là sur des matiéres Philosophiques: conversations qui se présentent souvent à ma mémoire. On n'avoit point encore d'idée du danger où il étoit; il sembloit même reprendre des forces, lorsque tout-d'un-coup, il fut saisi de mouvemens convulsifs, accompagnés de délire, qui ne finirent que trois jours après par sa mort, arrivée le 28. Février 1742. J'étois seul au côté de son lit, quand il rendit l'esprit, & je ne l'ai presque pas quitté pendant tout le cours de sa maladie; ainsi personne n'est plus en état que moi, de refuter l'odieuse calomnie par laquelle on a cherché à ternir sa mémoire, c'est qu'il étoit mort dans les sentimens de ceux qu'on nomme assez improprement Esprits forts; calomnie à laquelle j'apprend qu'encore aujourd'hui bien des gens ajoûtent foi. Rien n'a jamais été plus faux: durant sa maladie il a tenu le langage qu'il a tenu pendant toute sa vie; c'est-à-dire celui d'un Homme bien persuadé de la vérité & de la divinité de l'Evangile. Tous ceux qui l'ont connu particuliérement, en rendront le même témoignage. Jamais il n'a laissé paroître là-dessus le moindre doute, & toujours, soit dans ses Collèges, soit dans ses Conversations, il a dit ouvertement ce qu'il en pensoit. En voici une preuve. Il avoit fait l'Extrait du Livre de Ditton, sur la Résurrection de J. C. que l'on trouve dans le Journal Littéraire, Tom. I, pag. 391. Quant il le lut à la Société des Journalistes, Mr. de St. Hyacinthe, qui étoit un franc Déiste, trouva que l'Auteur parloit en Chrétien, & prétendit qu'un Journaliste, comme un Historien, devoit laisser ignorer de quel parti il est. Mr. 's Gravesande ne goûta pas cet indifférentisme, & crut que comme Chrétien, il ne devoit pas rougir de sa profession, & de déclarer ses sentimens; son avis fut suivi. Je tiens ce fait de Mr. de Superville, qui l'avoit entendu raconter à Mr. 's Gravesande lui-même.

A un sincère attachement à la vraie Religion, il joignoit toutes les qualités qui rendent un Homme aimable & respectable dans la Société. Il étoit d'une conversation enjouée, & jamais personne n'a mieux sû que lui s'accommoder au caractère & à la portée de ceux avec qui il parloit. Sensible à tout ce qui arrivoit aux autres, il étoit tou-

toujours aussi prompt à leur tendre une main secourable dans le besoin, qu'à se réjouïr de leur prospérité. Facile quand il s'agissoit de choses indifférentes, on le trouvoit d'une fermeté inébranlable là où il étoit question de son devoir.

Si l'on considère Mr. 's Gravesande comme Citoyen, on trouvera que peu de Gens de Lettres ont rendu à leur Patrie plus de service que lui. A peine avoit il quitté l'Académie, que connu déjà par son savoir, & par sa sagacité dans le calcul, on le consultoit sur les Négociations d'Argent, que l'Etat étoit obligé de faire dans les circonstances critiques où l'on étoit. Mr. Hop, Thrésorier Général en 1711, qui se distinguoit par cette supériorité de génie héréditaire dans sa Famille, & qui formoit le plan de ces Négociations, ne manquoit guères de prendre ses avis sur les points difficiles; par les questions qu'il lui proposoit, on voit combien cet habile Homme pensoit profondément sur ce à quoi il travailloit, & la bonne opinion qu'il avoit de celui à qui il les adressoit.

Mr. 's Gravesande fut encore fort utile à l'Etat par sa pénétration dans l'Art de déchiffrer: durant la Guerre de succession on lui envoyoit souvent des chiffres interceptés aux ennemis, lorsque ceux qui étoient ordinairement employés à les déchiffrer, n'en pouvoient pas venir à bout. Le Prince Eugène connoissoit par expérience son habileté dans cet art.

L'on sait à combien de dangers les Riviéres exposent la Hollande & les Provinces voisines: il faut fréquemment travailler à prévenir les maux dont elles menacent, ou à réparer ceux qu'elles ont causés: rarement on y travailloit, sans qu'on consultât Mr. 's Gravesande, & les Mémoires qu'il a fournis sur cela à l'Etat, forment une Collection nombreuse, qui prouve combien il est avantageux à un Païs d'avoir de pareils Citoyens, qui tournent leurs études du côté qui peut les rendre utiles à la Société.

Pour être plus utile à cet égard, quelques années avant sa mort, il fit faire une sorte de Moulin, destiné à élever les eaux. Les Moulins qu'on emploie à cet usage dans ces Provinces, ne portent l'eau guères plus haut qu'à 4 pieds; ainsi quand il est question de l'élever à la hauteur de 14 ou 15 pieds, qui est ordinairement celle où il faut l'avoir, quand on veut dessécher un terrain, l'on est obligé de construire à grands fraix une suite de 4 Moulins, placés les uns au-dessus des autres, & dont l'un élève l'eau, qui a déjà été élevée par celui qui est plus bas. Qui pourroit élever tout-d'un-coup, à la hauteur requise, la même quantité d'eau, rendroit au Païs un service essentiel. L'ingénieux Artiste Fahrenheit l'avoit entrepris: il avoit imaginé des tuïaux, rangés, à l'aide de quelques cercles, dans la circonférence d'un cône tronqué, dont la baze étoit en dessus; quand ces tuïaux, plongés par leur extrémité inférieure dans l'eau, étoient mis en mouvement, l'eau y montoit par l'éfet de la force centrifuge. Fahrenheit qui avoit demandé un Privilége pour l'exécution de cette Machine, mourut avant d'en avoir pu faire usage. Sentant sa fin approcher, il pria Mr. 's Gravesande de vouloir bien la perfectionner, au profit de ses héritiers. Celui-ci se chargea volontiers de ce soin, & au lieu des tuïaux, qui étoient sujets à bien des inconvénients, il fit faire une espèce d'entonnoir conique, haut de 18 pieds, & qui avoit 24 pieds d'ouverture par en haut, & 6 par en bas. Cet entonnoir, traversé par un arbre perpendiculaire, qui lui servoit d'axe, étoit mû par les ailes d'un Moulin à vent: & alors l'eau, dans laquelle sa partie inférieure étoit plongée, montoit par la même force centrifuge, & se dégorgeoit dans un reservoir circulaire, placé autour du bord supérieur de l'entonnoir.

A la premiére expérience qu'on fit avec cette Machine, elle donna d'abord une très grande quantité d'eau; mais son poids excessif joint à celui de l'eau, qui étoit élevée, causoit un tel frottement, qu'il fallut à deux ou trois reprises l'arrêter, pour y réparer ce qui s'y étoit dérangé. Cela dégouta ceux pour qui elle avoit été entreprise, & les Constructeurs des Moulins ordinaires s'étant joints à eux, pour décréditer cette nouvelle invention, Mr. 's Gravesande n'y pensa plus; c'est dommage; je crois qu'on pourroit encore la réduire en pratique bien utilement.

Lorsque le grand Empereur des Russes, le Czar Pierre I, fonda son Académie à Petersbourg, on tâcha d'y attirer Mr. 's Gravesande, en lui offrant une place d'Académicien. Mr. Blumentwill lui écrivit là-dessus, le 16. Février 1724, & l'assûra qu'il n'avoit qu'à faire des propositions, pour qu'elles fussent acceptées. Mais il étoit trop attaché à sa Patrie pour penser à la quitter. Il remercia de l'honneur qu'on lui faisoit.

En 1740, Mr. Jordan lui écrivit par ordre du Roi de Prusse, pour l'inviter à venir occuper à Berlin une place dans l'Académie Royale, qui y a été établie par Mr. Leibnitz, & qui venoit de recevoir un nouveau lustre, par la protection distinguée que ce grand Prince accorde aux Sciences, qu'il cultive lui-même avec tant de succès: protection qui fera jusqu'à la postérité la plus reculée autant d'honneur à sa mémoire, que les glorieuses Victoires qu'il a remportées, & qui le mettent si fort au-dessus de tous les Capitaines de son Siècle. Mr. 's Gravesande, pour qui la perte de ses Enfans étoit encore récente, & qui ne pensoit plus qu'à finir tranquillement le reste de ses jours, ne put se resoudre à accepter les offres avantageuses qu'on lui faisoit. Il répondit à Mr. Jordan; & pénétré de reconnoissance pour la bonté de S. M. Prussienne à son égard, il lui témoigna que c'étoit avec regret qu'il ne pouvoit pas en profiter.

SIDEN (LE CAPITAINE) Personnage imaginaire, sous le nom duquel on a publié une Fiction ingénieuse, intitulée *Histoire des Sévarambes, Peuple . . . de la Terre Australe*. Voïez la Remarque (*B*) de l'Article ALLAIS.

SIMON, surnommé DE GENES, par la plûpart des Auteurs (*a*), LE MOINE par Bracellus (*b*), A' CORDO par van der Linden (*c*), & dont quelques autres ont mal-à-propos défiguré le nom (*A*), étoit un Médecin de Rome au XIII. Siècle, que

(*a*) Gesneri Biblioth. *folio* 599. *verso*. Gesneri Epitom. *pag.* 756. Schenckii Biblioth. Medica, *pag.* 479: Van der Linden & Mercklinus, Lindenii renovati, *pag.* 971: Soprani, li Scrittori della Liguria, *pag.* 257: Oldoïni, Athenæum Ligust. *pag.* 499: Mandosii, Θέατρον Archiatror. Pontif. Romanor. *pag.* 214 & 215. & *divers autres.* Paschalis Gallus, Biblioth. Medicæ, *pag.* 276, *dit mal* Genevensis, & *est mal nommé lui-même* Gaspar Gallus *par* Bartolomeo Corte, Notizia Istoriche intorno a i Medici Scrittori Milanesi, *pag.* 21, 23, &c.

(*b*) *Apud* Quenstedt de Patriis Eruditorum, *pag.* 309.

(*c*) De Scriptis Medicorum, *pag.* 541.

(*A*) *Quelques Auteurs ont mal-à-propos défiguré son nom.*]. Trois entre autres sont coupables de cette faute, mais particuliérement le premier, parce qu'il a entraîné les autres dans son erreur.

Ce premier est la Caille, un des plus inéxacts Ecrivains que nous aïons, tant pour les faits, que pour les noms propres, qu'il estropie presque toujours. Ainsi, il n'y a rien de fort étonnant, qu'il ait gâté celui-ci, & que de *Simon Genuensis*, il ait étourdiment fait *Simon Senuensis* (1). Peut-être a-t-il cru, que c'étoit-là le nom Latin de Sienne, & qu'il s'est imaginé que cet Auteur étoit de cette Ville. Il a fait des Métamorphoses plus étranges que celle-là; & j'en ai donné ailleurs d'assez bonnes preuves (2).

Le second est Mr. Maittaire (3), qui s'en étoit trop fié à ce mauvais guide, tant en cela qu'en divers autres Articles; mais, qui les a corrigés dans sa nouvelle Edition, sur l'Avertissement que je lui en ai fait tenir.

Le troisiéme, enfin, est le bon Père Orlandi, Carme de Boulogne, Copiste trop servile, non seulement de Mr. Maittaire, dont il s'est très injustement

(1) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 21.

(2) *Voyez mon* Histoire de l'IMPRIMERIE.

(3) Annal. Typograph. *Tom. I*, *pag.* 197.

que les uns font fleurir en 1273, les autres en 1288, & d'autres en 1300, & qui se rendit si habile ou si renommé dans sa Profession, que le Pape Nicolas IV. le fit son premier Médecin, & de plus un de ses Chapelains (*B*) : car, il étoit Ecclésiastique, & même Chanoine de Rouën; mais, c'est ce dont ne font absolument aucune mention la plûpart de ceux qui ont parlé de lui (*C*). Il a passé parmi ses Compatriotes pour admirablement docte & élégant en Arabe & en Latin; mais, les Etrangers, non seulement n'ont point eu la complaisance d'en convenir, mais même ont solidement prouvé le contraire par quelques-unes de ses Traductions Latines (*D*), que l'on trouvera au nombre de ses Ecrits, dont je donnerai ci-dessous la Liste (*E*). Non seulement de simples Faiseurs de

ment approprié tout le travail, en en renversant seulement l'ordre (4), mais même de la Caille & de Beughem, deux Compilateurs des plus inattentifs & des moins exacts (5). Comme il écrivoit en Italie, & qu'il avoit singuliérement en vuë les Editions de ce Païs-là, il semble que le *Simon Senuensis* auroit dû réveiller son attention, & par cela même être sévérement examiné & rejetté : mais, tout au contraire, il se trouve très exactement adopté, tant dans son Article particulier de Venise, que dans la Table générale de son Ouvrage (6).

(4) *Voyez le* Journal Littéraire, *Tom. XIX, pag.* 475 & 476.

(5) *Voyez, pour* Beughem, *l'Histoire de* l'IMPRIMERIE, *Remarque* [CC], *Num. VII.*

(6) Orlandi, Origine della Stampa, *pag.* 44 & 427.

(*B*) *Il se rendit si habile, ou si renommé dans sa Profession, que le Pape Nicolas IV. le fit son prémier Médecin, & l'un de ses Chapelains.*] C'est ce que raconte assez au long le Soprani (7) : mais, c'est ce que je me contenterai de rapporter d'après Oldoïni, & Mandosio, qui a abrégé ce dernier en ces termes. „SIMON A CORDO, dit-il, „Italus, Genuensis, qui diligentis doctri-„ que Medici Famam tulit; *felicis Recordationis* „(scripsit Augustinus Oldoïnus in Opere manuscrip-„to, apud me, sæpe allegato) *apud Romanos*, „*quorum bonæ Valetudini admodum, dum vitam* „*vixit, studuit : adsuitque Nicolao IV, Pontifici* „*Maximo, Medicus, Sacerdosque a sacris* (8)." Jean George Schenck, Jean Antoine Bumaldo, ou plutôt Ovidio Montalbano, lui donnent aussi ces mêmes qualités de Chapelain & de Médecin de ce Pape : *Nicolai IV, Pontificis Maximi, Capellanus & Medicus* (9).

(7) Soprani, li Scrittori della Liguria, *pag.* 257.

(8) Mandosii, Θεάτρον Archiatrorum Pontif. Romanor. *pag.* 214 & 215. Bumaldi Biblioth. Botanica, *pag.* 16. *Edit. in* 4.

(9) Schenckii Biblioth. Medica, *pag.* 479.

(*C*) *Il étoit Ecclésiastique & Chanoine de Rouën, quoiqu'on n'en dise rien dans la plûpart des Ouvrages qui ont parlé de lui.*] C'est en effet ce dont je ne trouve aucune mention, non seulement dans les Bibliothécaires de Médecine, qui peuvent être excusables de ne l'avoir point envisagé sous cette qualité, mais même chez les Auteurs Italiens, qui devroient avoir été les mieux instruits sur les titres & les emplois de leur Compatriote. Les seuls, qui nous parlent de celui-ci, sont un Allemand, & un François, qui quoiqu'assez éloignés du tems & du lieu du Personnage, dont ils parlent, n'ont pourtant pas laissé d'en être mieux informés. L'Allemand est Jean George Schenck de Gravenberg, Médecin de Haguenau, & en titre d'Office du Comte de Hanau; & voici de quelle maniére il s'exprime : *Simon Jannensis, alii Genuensis, qui Canonicus Rotomagensis* (10). Le François est Jean François Séguier, de Nimes, qui vient de nous donner une nouvelle *Bibliothéque Botanique*, incomparablement plus étenduë que tout ce que nous avions encore vû à cet égard. SIMON JANUENSIS, dit-il, *Canonicus Rothomagensis* (11). Comme ils ne citent, ni l'un, ni l'autre, aucun Garant, je ne sai sur quelle autorité ils peuvent avoir avancé une particularité si peu connuë; mais, en voici la preuve, tirée de l'Inscription de deux Lettres, qui se trouvent au commencement du premier & du plus connu de ses Ouvrages. Dans la premiére, il parle ainsi à un de ses Amis : *Domino suo præcipuo, Domino Magistro* Campano, *Domini Pape Capellano, Canonico Parisiensi*, SIMON JANUENSIS, *Sub-Diaconus, se ipsum ex debito commendat.* Et, dans la seconde, cet Ami lui répond en ces termes : *Venerabili Viro, Magistro* SIMONI JANUENSI, *Domini Pape Subdiacono & Capellano*, CANONICO ROTHOMAGENSI, *Amico suo carissimo tanquam Fratri*, Campanus, *ejusdem Domini Pape Capellanus, Canonicus Parisiensis, salutem, & quicquid est optabile sane menti.*

(10) *Idem, ibidem.*

(11) Seguierii Biblioth. Botanica, *pag.* 268.

(*D*) *Il a passé parmi ses Compatriotes pour admirablement docte & élégant en Arabe & en Latin; mais, les Etrangers .... ont prouvé le contraire par ses Traductions Latines.*] Les Italiens, toujours extrêmement prodigues de loüanges outrées & superlatives pour ceux de leurs Compatriotes, qui ont le bonheur de leur plaire, pendant que, dans les Eloges pompeux & magnifiques qu'ils en font, ils négligent les choses les plus nécessaires, & les plus essencielles, telles que les dates, les emplois, le caractère propre & particulier, les alliances, la famille, le tems précis de la mort, les Ecrits & leurs Editions, &c. (12) : les Italiens, dis-je, & particuliérement Giacomo Bracelli, que tous les autres, comme le Soprani, Justiniani, Oldoïni, & Mandosio, ont aveuglément suivi, ne se sont point éloignés de cette Méthode flatteuse à l'égard de Simon de Genes, & ont un peu trop hiperboliquement loué l'élégance, la netteté, & la pureté de son stile. SIMON MONACHUS, répètent-ils tous après Bracelli, *ex Arabica Lingua in Latinum Sermonem multa convertit, adeo quidem docte & eleganter, ut si eum tollas, magna sane Medicinæ Pars suis velut Instrumentis exarmari putetur* (13). Ne diroit-on pas à entendre un pareil Discours, que, sans ces Traductions si exactes & si claires, s'en étoit fait de toute la Médecine, & que cette Science devenoit à-peu-près inintelligible, & par conséquent inutile? Mais, il s'en falloit beaucoup que la chose ne fût ainsi : & Schenck, qui n'avoit pas les mêmes raisons de vanter Simon de Genes, reconnoît plus sincérement & de meilleure foi, que sa prétenduë élégance n'étoit que barbarie toute pure; *Sermone barbaro ea exponens* (14). Aussi le célèbre Evêque d'Avranches dit-il en termes exprès & formels, que ces Traductions étoient faites *impure, intricate, perplexe, & obscure* (15) : ce qui ne devoit pourtant point empêcher Colomies de donner place à Simon de Genes dans son *Italia Orientalis* (16); mais, apparemment, il l'a oublié, ou ne le connoissoit pas.

(12) *Voyez ci-dessus les Articles* MAZOLINI, *Remarque* [B], & PALLAVICINI, *Remarque* [A], & *autres.*

(13) Bracellus, de claris Genuensibus, *apud* Quenstedt, de Patriis Eruditorum, *pag.* 309; & *ex illo* Soprani, Justiniani, Oldoïni, & Mandosio.

(14) Schenckii, Bibliotheca Medica, *pag.* 480.

(15) Petrus Daniel Huetius, de Interpretatione clarisque Interpretibus, *pag.* 179.

(16) *Imprimée à* Hambourg, chez la Veuve Felginer, en 1730, in 4.

(*E*) *Ses Ecrits, dont je donnerai ci-dessous la Liste.*] Je la donnerai le moins mal qu'il me sera possible sur ce qui en est répandu çà & là assez confusément dans divers Bibliothécaires, peu d'accord les uns avec les autres.

I. *Clavis Sanationis, in qua simplicia Medicamenta, Latina, Græca, & Arabica, ordine Alphabetico mirifice elucidantur*; ou, simplement, Synonyma *Simonis Genuensis*, comme on le va bientôt voir. C'est proprement un Dictionaire des termes de Médecine, qui étoit probablement autrefois de grand usage; car, on en a quantité d'Editions des XV. & XVI. Siècles. La premiére, qui me soit connuë, est intitulée *Synonyma Simonis Genuensis*, & a été imprimée *Mediolani, per Antonium Zarotum, die Martis iij. Augusti, anno M. CCCC. LXXIII, in folio.* Je ne vois pas que les Bibliothécaires en parlent. La seconde porte le titre entier de *Clavis, &c.*, &, pour adresse, *Patavii, per Petrum Mauser, Normannum Rothomagensis diœcesis, anno* 1474, *in folio.* Ces Editions ont été suivies de deux entre autres; l'une de *Venise, chez Guillaume de Tridino, en* 1486, *in folio*; & l'autre aussi de *Venise, chez Simon de Luere, en* 1507, *in folio.* Une plus considérable, en ce qu'elle a été revuë, corrigée, & accompagnée de Remarques; *recognita, a mendis purgata, & notationibus, Plinii maxime* (17), *ac aliorum, in marginibus ornata, per Georgium de Ferrariis de Varolango Montis ferrati*; a été faite encore *à Venise, pour Octavianus Scotus par Benetus Locatellus, en* 1510, *in folio*, & répétée de même *à Veni-*

(17) *Au lieu de ces trois derniers mots*, Séguier, Bibliothecæ Botanicæ, *pag.* 268, *met* Quotationibus Plinii Mariæ; & *forge ainsi un Auteur chimérique, qui pourra un jour embarasser les Curieux sur cette matiére, & qu'on ne s'imaginera pas ne devoir sa naissance qu'à un Adverbe mal lû.*

de Catalogues, Gens d'ordinaire accoutumés à tout brouiller, mais même des Bibliothécaires de très grande réputation, se sont tellement égarés sur son sujet, que, non contens de le diviser en deux (*F*), ils en ont fait trois (*G*), & l'ont même inconsidéré-

nise, *par Gregorio de Gregoriis*, *en* 1514, *in folio* (18).

Cet Ouvrage se trouve aussi imprimé à la suite des *Pandectæ Medicinales* de MATTHÆUS SYLVATICUS, autre Dictionaire de termes de Médecine, fort en usage autrefois, & dont il y a eu quantité d'Editions dans les XV. & XVI. Siécles; entre autres trois, à *Naples*, à *Boulogne*, & à *Mantoue*, dans la seule *année* 1474, *in folio*; une à *Lion*, *en* 1478, *in folio*; & quatre à *Venise*, *en* 1478, 1480, 1489, & 1498, *in folio*; mais, je ne saurois désigner au juste, dans laquelle on a premiérement ajoûté l'Ouvrage de Simon de Genes, ni même s'il se trouve en aucune d'elles. Tout ce que je puis dire à cet égard, c'est que les Abbréviateurs de Gesner, & Schenck, affirment en propres termes cette particularité, *Clavis Sanitatis*, *Opusculum Synonimorum* SIMONIS JANUENSIS, ... MARCI SYLVATICI, *Pandectis insertum* (19); & que la première Edition, où je vois cela clairement énoncé, est celle-ci: *Opus Pandectarum Medicinalium* MATTHÆI SYLVATICI, *quo Auctor Vocabula obscura innumera*, *quæ ad Medicinam*, & *Medicamenta Græca*, *Arabica*, *Latina*, *Barbara*, *ex omni Genere antiquorum Medicorum congesta*, *explicat*; *cum Annotationibus* SIMONIS GENUENSIS, & *Dominici Martini de Sospitello*, &c.: imprimée *à Turin*, *par Antoine Ranoti*, *en* 1526, *in folio*; & copiée *à Lion*, *par Jaques Giunti*, *en* 1541, *in folio* (20). Schenk en cite bien une, comme faite *à Venise*, *chez Gregorio de Gregoriis*, *en* 1514, *in folio* (21): mais, je crains bien, qu'il n'y ait-là quelque brouillerie, & qu'il ne confonde cette Edition avec la derniére de la *Clavis Sanationis*, rapportée ci-dessus Citation (18); vû qu'elles sont toutes deux de la même Ville, du même Imprimeur, de la même année, & de la même forme.

II. ***Synonima Medica**, per Magistrum Mundinum abbreviata.* Le Père Labbe & Mr. du Cange ont observé, que cela se conserve en manuscrit dans la Bibliothéque du Roi de France, num. 334. (22); ce que les autres Bibliothécaires ont copié d'après eux: mais, aucun d'eux n'a remarqué, que ce pourroit bien n'être qu'un Abrégé de l'Ouvrage précédent; c'est-à-dire de la *Clavis Sanationis* de nôtre Simon de Genes.

III. *Expositio Glossæ marginalis ad Alexandri Tralliani Libros Medicinales*: imprimée *à Lion*, *chez François Fradin*, *en* 1504, *in* 4°.; & *à Pavie*, *en* 1520, *in* 8°. (23).

IV. *Tractatus plures in Re Medica*, *ex Arabico Latine versi*; &, particuliérement,

V. *Johannis Filii Serapionis*, *opus de simplicibus Medicamentis*, *e Plantis*, *Animalibus*, & *Mineralibus*: dont, ni les Bibliothécaires de Genes, non plus que ceux de Médecine, n'indiquent absolument aucune Edition; excepté néanmoins Gallus & Schenck, qui remarquent très exactement, que cela a été imprimé parmi les Oeuvres de ce Sérapion, *à Venise*, *chez Octavianus Scotus*, *en* 1497, *in folio*; & puis *à Venise*, *chez les Juntes*, *en* 1550, *in folio*; & qui en auroient pu noter une Edition beaucoup plus ancienne de *Venise*, *par Raynauld de Nimègue*, *le* 1. *d'Août* 1479, *in folio*, dont je vois qu'Orlandi a ainsi misérablement defiguré le titre: *Serapionis Liber aggregativus de Medicinis simplicibus. Translatio Symonis Jannoensis*, *interprete Abraham Judæo Tortuosiense de Arabico in Latinum* (24).

Il est d'autant plus à propos de remarquer, qu'il ne traduisit point seul ce morceau de Sérapion, & qu'il y fut aidé par un Juif nommé ABRAHAM (25), que cela nous donnera lieu d'observer, que van der Linden ne parle point de cet Abraham; que Mercklin ne lui donne qu'un *Ars Cabalistica*, imprimé *à Paris*, *in* 4°.; & que Mr. Manget l'a très mal-à-propos transplanté de la Lettre A à la Lettre J, JUDÆUS (*Abraham*), maniére très vicieuse d'indiquer des Auteurs, & qui les rangeroit tous sous la première Lettre du nom de leur Nation. Remarquons encore, que, sous SERAPION, ni van der Linden, ni Mercklin, ni Manget, ne disent quoi que ce soit, ni de cette Traduction, ni de son Original, se contentant d'indiquer en gros les Oeuvres de ce Médecin (26): & que Gallus & Schenck ont été bien plus exacts à cet égard; leurs deux Articles d'ABRAHAM *Judæus*, & de JOHANNES *Filius Serapionis*, étant bien plus curieux, & tout autrement détaillés, que ceux de ces Bibliothécaires modernes (27). C'est une nouvelle preuve de ce que j'ai déjà plus d'une fois observé ailleurs, que les Bibliographes les plus nouveaux & les plus renommés ne sont pas toujours les plus exacts & les plus complets. Voyez à cet égard l'Article BIBLIOTHEQUES BELGIQUES, Remarque (*G*), Num. II.; & l'Article CARACCIOLO (*Robert*), Remarque (*B*).

(*F*) *On l'a divisé en deux.*] Le premier, du moins que je sâche, qui s'est avisé de cela, est Wolfgangus Justus (28), qui a entraîné presque tous les autres dans son opinion, & même, ce qui est le plus étonnant, les Bibliographes de l'Etat de Genes, qui auroient dû être plus en garde que les autres sur ce qui concernoit les Ecrivains de leur Nation. Van der Linden fut le premier, qui l'imita, & qui fut ensuite imité par Mercklin & par Manget, ses Continuateurs, par les Italiens, par Hofman & Morery aux mots SIMON *Genuensis* & SIMON *de Genes*, & probablement par divers autres. Non seulement ces Bibliographes ont inconsidérément adopté ce sentiment peu vraisemblable, & uniquement fondé sur ce que Simon de Genes, se trouvant imprimé à la suite de Matthæus Sylvaticus, & aïant écrit contre lui, comme ils le prétendent, il devoit être plus jeune, mais même ils l'ont fortement soutenu; & c'est ce que le Soprani a particuliérement fait en ces termes. SIMON GENOVESE, dit-il, *ancor egli di Professon Medico*, *fu dal detto* (SIMONE A CORDO GENOVESE) *in tutto differente*; *come ben mostra la distanza de gli anni ne' quali l'un & l'altro fiorirono*: *stante che . . . viveva quello nel* 1288; & *questo*, *havendo scritto sopra l'Opera di Mattheo Silvatico*, *Mantouano*, *che fiori nel* 1320. (29), *bisogna necessariamente*, *si come nota Volfango* (30), *che vivesse molto Tempo doppo quell' Autore*: *di modo che trà l'un & l'altro Simone vi passarono poco men d'anni cinquanta* (31). Tout cela seroit admirable, si, dans des Recueils de la nature & du caractère des derniéres Editions des *Pandectes* de Sylvaticus, on ne mettoit jamais des piéces plus anciennes que celles à laquelle elles servent, ou de Supplément, ou de Preuve, ou de Commentaire: &, malheureusement, pour le Plaidoyé du Soprani, c'est ce qu'on a vû ci-dessus Citation (19), qu'avouënt en propres termes les Abbréviateurs de Gesner & Schenck de la *Clavis Sanationis* de Simon de Genes, insérée à la suite des *Pandectæ Medicinales* de Sylvaticus. Tout nouvellement, Se-

(18) Van der Linden & Mercklin, *in* Lindenio renovato, *pag.* 971. Prosperi Mandosii, Θεατρον Archiatrorum Pontif. Romanor. *pag.* 215. Soprani, li Scrittori della Liguria, *pag.* 257. Oldoïni, Athenæum Ligust. *pag.* 499. Mangeti, Bibliothec. Scriptor. Medicor. *Tom. I*, *pag.* 115, & *Tom. III*, *pag.* xxj.

(19) Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 592. Schenckii, Bibliotheca Botanica, *pag.* 480.

(20) Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 592. Van der Linden & Mercklinus *in* Lindenio renovato, *pag.* 795.

(21) Schenckii, Bibliotheca Medica, *pag.* 480.

(22) Labbe, Bibliothec. MSS. *pag.* 50. Du Cange, Index Autorum, *Litter. S.*

(23) Van der Linden & Mercklinus *in* Lindenio renovato, *pag.* 971. *Le* Soprani, li Scrittori della Liguria, *pag.* 257, *au lieu de* Tralliani *met* Tatri; & *l'on ne sait ce que cela signifie*, *à moins qu'il n'ait voulu dire* Iatri.

(24) Pasch. Gallus, Bibliotheca Medica, *pag.* 192. Schenckii, Bibliotheca Medica, *pag.* 343. *Ils avoient pris cela de l'*Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 496. Orlandi, Origine della Stampa, *pag.* 31.

(25) *Idem*, *ibidem.* Oldoïni, Athenæum Ligust. *pag.* 500.

(26) Van der Linden & Mercklinus *in* Lindenio renovato, *pag.* 2. Mangeti, Biblioth. Scriptor. Medicor. *Tom. IV*, *pag.* 256.

(27) Pasch. Galli, Bibliothec. Medica, *pag.* 2 & 192. Schenckii, Bibliotheca Medica, *pag.* 4 & 342. *Ils ne parlent pourtant point des* Aphorismi Abrahami Latine versi, *indiqués par* Ciaconius, Biblioth. *col.* 6, *comme conservés en MS. à Rome*, *chez Alph.* Ciccarelli, *Docteur en Médecine.*

(28) *In* Chronologia Medicor. *apud* Lindenium renovatum, *pag.* 971.

(29) *Ou plutôt* 1336, *comme le remarque* Mercklin, *d'après* Justus, *à la tête de son Article de* Matthæus Sylvaticus.

(30) Wolfgangus Justus, *dont la* Chronologia Medicorum, *imprimée* à Francfort sur l'Oder, chez Jean Eichorn, en 1556, in 8., *est continuellement citée par* Van der Linden, Mercklin, & Manget, *quoiqu'elle ne soit pas toujours fort exacte. Voyez à cet égard l'Article* GERARD DE SABIONETTA, *ou* DE CREMONE, *Remarque* [*I*].

(31) Soprani, li Scrittori della Liguria, *pag.* 257 & 258.

rément multiplié jusqu'à quatre (*H*) : & ce sont-là des brouilleries si énormes, que je ne puis me dispenser d'en indiquer la source, & d'en alléguer la preuve (*I*). Le plus étonnant de tout cela n'est pas que des Bibliothécaires se méprennent. Il est impossible que cela ne leur arrive diverses fois, vû la quantité de faits, qu'ils sont obligés d'employer. Mais, que ce soient les Bibliothécaires mêmes de la Nation, & de la Ville de l'Auteur, qui adoptent, &, qui pis est, défendent de si grossiéres bévuës, c'est ce qui paroît fort extraordinaire, vû l'intérêt particulier, qu'ils ont à bien examiner les particularités dont ils font usage. Mais, comme j'ai déjà souvent eu lieu de l'observer avec douleur, c'est avec ce peu de soin, & cette négligence honteuse, que sont dressées la plûpart des Bibliographies.

Seguier vient de le couper en deux de même. Sous CORDO, *Nicolai IV, Medicus*, il lui donne les deux derniéres Editions de sa *Clavis Sanitatis :* &, sous JANUENSIS, *Nicolai IV. à Sacris*, il lui donne toutes les cinq.

(*G*) ... *en trois.*] C'est Oldoïni, qui s'est ainsi égaré sur les traces du Soprani, & de van der Linden, qu'il nomme mal *Vuan der Linder*. Après les avoir fort loués de ce qu'ils avoient sagement évité de confondre en un seul deux différens SIMONS DE GENES ; comme pour renchérir par-dessus eux, il trouve bon d'en faire trois : savoir, 1°. SIMON A' CORDO *Genuensis*, auquel il donne la plûpart des Ecrits détaillés ci-dessus Remarque (*E*) ; 2°. SIMON *Genuensis*, auquel il fait traduire d'Arabe en Latin Sérapion, sans s'appercevoir, qu'il ne s'agit-là que d'un seul & même Auteur, & Traducteur, dont il venoit déjà de parler ; & 3°. SIMON *Januensis*, à qui il fait faire des Remarques sur les *Pandectes Médicinales* de Sylvaticus. SIMON A' CORDO *Genuensis*, dit-il du prémier : SIMON *Genuensis alius a superiori*, dit-il également des deux suivans (32) ; & cela, dans trois Articles consécutifs, où il est clair & visible, qu'il ne s'agit que des mêmes Ecrits, & du même Auteur.

(32) Oldoïni, Athenæum Ligust. pag. 499 & 500.

(*H*) .... *& même en quatre.*] L'Auteur de cette singuliére multiplication est Mr. Manget, nouvel Editeur, & trop ample Continuateur de la *Bibliotheca Scriptorum de Re Medica*, de van der Linden & de Mercklin. Dans la Lettre *C*, sous CORDO (*Simon à*), il copie mot pour mot tout ce que Prosper Mandosius avoit dit de cet Auteur : & dans la Lettre *I*, sous JANUENSIS (*Simon*), il répète positivement la même chose. Dans la Lettre *G*, sous GENUENSIS (*Simon*), il raporte ce que van der Linden & Mercklin avoient dit de cet Auteur : & dans la Lettre *S*, sous SIMON *Genuensis*, & contre sa méthode, de ne point ranger les Auteurs par leurs prénoms, il répète la même chose (33). Ce n'est-là qu'inattention & défaut de mémoire, pourra-t-on me dire. Je veux bien en convenir, & ne le donner même que pour tel. Mais, en est-ce moins un abus contagieux, & d'autant plus condamnable, qu'il peut faire tomber les Personnes peu attentives dans l'inconvénient facheux de croire qu'il s'agit-là de quatre différens Auteurs ? Et reproduire, & augmenter les Ouvrages d'autrui avec une pareille négligence, est-ce les améliorer, ainsi qu'on le fait espérer dans la Préface ? Non, sans doute. C'est, au contraire, les surcharger de nouvelles difficultés & de nouveaux défauts. J'ai plus amplement fait voir ailleurs le peu d'exactitude de cette révision & augmentation de la *Bibliothéque des Ecrivains de Médecine*, & indiqué de quelle maniére on pourroit la rendre, & plus exacte, & plus utile (34)

(33) Mangeti Bibliotheca Scriptor. Medic. Tom. I, pag. 115, Tom. II, pag. 455 ; Tom. III, pag. xxj; & Tom. IV, pag. 266.

(34) Voyez le Journal Historique de la République des Lettres, Septemb. & Octob. 1732, pag. 202—217.

(*I*) *Ce sont-là des brouilleries, dont je dois indiquer la source, & alléguer la preuve.*] On a vû ci-dessus, Remarque (*E*), num. I, que la *Clavis Sanationis* de SIMON DE GENES, a été imprimée à la suite des *Pandectæ Medicinales* de MATTHÆUS SYLVATICUS. Là-dessus Wolfgang Justus, sans examiner si l'Auteur de cette Addition étoit antérieur, ou postérieur à Sylvaticus, s'est déclaré pour le dernier parti ; & a été suivi en cela par van der Linden, Mercklin, & Manget, comme je l'ai déjà remarqué ci-dessus Remarque (*F*). Le Soprani, Justiniani, & Oldoïni, non contens de cela, en adoptant aussi cette pensée, y ont ajoûté, que Simon de Genes avoit écrit *sur* & *contre* l'Ouvrage de Sylvaticus ; *sopra, e contro, l'Opera di Mattheo Silvatico : scripsit contra Matthaeum Sylvaticum :* & n'ont point fait attention, que c'étoient simplement deux Ouvrages de même nature, associés dans le même volume à cause de la conformité de la matiére (35). Voilà la cause de leur erreur ; & en voici la preuve. Les Abbréviateurs de Gesner, & Schenck, plus à portée par leur tems, & par leur profession, de bien connoître les Ecrits de Simon de Genes, & de Sylvaticus, ne disent nullement que le premier ait écrit *sur* ou *contre* le dernier, mais simplement, comme on l'a déjà vû ci-dessus Citation (19), que la *Clavis Sanationis* de Simon de Genes avoit été *insérée* dans les *Pandectes de Sylvaticus :* Clavis Sanationis, *Opusculum Synonimorum* SIMONIS JANUENSIS ... MARCI SYLVATICI Pandectis *insertum* (36). Et, si cela ne suffit point, le passage de Gesner, que je vais ajoûter, fera clairement voir à toute Personne non prévenuë, que, bien loin que Simon de Genes ait écrit *depuis*, *sur*, ou *contre* Sylvaticus, tout au contraire Sylvaticus s'est servi de l'Ouvrage de Simon de Genes, pour amplifier & illustrer le sien. MATTHÆUS SYLVATICUS, dit Gesner, *scripsit ad Robertum Siciliæ Regem Librum* Pandectarum Medicinæ, *ex omnibus Antiquorum Libris collectum, quo omnia Medicinæ simplicia Pharmaca secundum ordinem Alphabeti describit & Vires explicat, ac innumera vocabula declarat ; idque variis Linguis, Latina, Græca, Arabica, & vulgo usitatis, apud Pharmacopolas Nomenclaturis. Authores, quorum Testimonia recitat, hi sunt*, *Græci*, Hippocrates, Dioscorides, Galenus .... *Arabes*, Ratis, Jo. Serapionis, ... *Latini*, Celsus, Cassius Felix, Plinius, Servius, & SIMON JANUENSIS (37). Les Editeurs de Sylvaticus, voyant Simon de Genes ainsi cité, & aiant d'ailleurs son Ouvrage, crurent améliorer leur Edition en l'y ajoûtant ; ce qui leur parut d'autant plus convenable, que c'étoient l'un & l'autre des *Dictionaires des termes de Médecine*.

(35) Soprani, li Scrittóri della Liguria, pag. 258. Oldoïni, Athenæum Ligust. pag. 500.

(36) Epit. Bibliothec. Gesneri, pag. 592. Schenckii, Bibliothec. Medica, pag. 480, où l'on remarquera, qu'il donne mal-à-propos à Sylvaticus le prénom de Marc.

(37) Gesneri Bibliothec. folio 507.

On a vû ci-dessus Citations (14) & (15), que celui de Simon de Genes, ainsi que les Traductions, faites par cet Auteur, étoient d'un stile assez barbare : & l'on ne sera pas faché de voir ici, d'après un très bon juge en ces matiéres, que celui de Sylvaticus n'étoit pas plus élégant. *Sed pleraque omnia valde corrupta sunt, nulla usquam observata Orthographia : Græca & Arabica sæpe dicit quæ neutra sunt. Magnum est Chaos, & innumera Monstra Dictionum, quæ male scribuntur, & male exponuntur. Apiculæ tamen, id est Viri docti, in hoc etiam Opere, ni fallor, mella reperient : & aliquis interim usus ejus forsitan erit, donec eruditorum quispiam similem lucubrationem de integro proferat* (38). Tel est le jugement du célèbre Gesner sur l'Ouvrage de Sylvaticus : & son souhait a été fréquemment, amplement, & savamment rempli depuis ; car, nous ne manquons point aujourd'hui de bons *Dictionaires de Médecine*. On en peut voir des listes, mais fort imparfaites, dans les Bibliothéques de Draudius & de Lipenius, où l'on remarquera, qu'entre autres, ceux-ci de Simon de Genes, & de Matthæus Sylvaticus, ne se trouvent point, quoi qu'ils dûssent y occuper à-peu-près le premier lieu.

(38) Idem ibidem, folio 507. verso.

SIMON DE TOURNAI. Selon Henri de Gand, & la plupart des autres Bibliothécaires des Ecrivains Ecclésiastiques, cet Homme n'est ainsi nommé que parce qu'il étoit né à Tournai, ou originaire de cette Ville (*a*). Selon les Anglois, il se nommoit *Simon Thurnai*, & étoit de la Province de Cornouaille (*b*); mais, il est aisé de s'appercevoir que cette prétention n'est pas bien fondée (*A*). On a débité qu'il florissoit dans le XIII. Siècle: selon les uns ce fut tout au commencement, & en 1201 (*c*); selon d'autres, peu après en 1210 ou 1216 (*d*); & selon d'autres enfin, longtems après en 1284 (*e*). Mais, ce dernier sentiment est tout-à-fait mal-fondé, & les deux autres ne sont point exactement vrais: car, on sait très certainement par un passage des Lettres d'Etienne de Tournai mort en 1203, que Simon s'étoit déjà rendu fort recommandable avant la fin du XII. Siècle (*f*). Quelques Anglois avancent, qu'il se distingua d'abord à Oxford dans la Littérature Profane (*g*); mais, il y a d'autant plus lieu d'en douter, qu'il n'en est point ainsi parlé dans l'*Histoire de l'Académie* de cette Ville, où l'on se contente de dire séchement de lui d'après Baléus, qu'il régentoit avec succès la Théologie à Paris, pag. 85, & où il est néanmoins parlé assez au long de beaucoup de Personnages bien moins recommandables. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a été Chanoine de Tournai, & Docteur en Théologie à Paris (*h*). Il y régenta pendant dix ans les Ecôles des Arts (*i*); c'est-à-dire qu'il y enseigna les Belles-Lettres & la Philosophie: & l'on remarque qu'il se rendit un grand Philosophe, & un très subtil Dialecticien (*k*). Il s'attacha fortement en-

(*a*) *Simon Tornaci oriundus.* Henricus de Gandavo de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Cap. XXIV*, *Editionis* Aub. Miræi.

(*b*) Polyd. Vergilii Hist. Anglic. *Libr. XV.* Balæus de Scriptor. Anglic. *Cent. III, Cap. XLVII, pag.* 243. Richard Carew, Survey of Cornwall, *cité dans les* Mémoires Littéraires de la Grande-Bretagne, *Tom. XIII, pag.* 249. *Mais, observez que* Jean Leland *ne parle point de ce prétendu Anglois, dans ses* Comment. de Scriptoribus Britannicis, *quoiqu'antérieur, & beaucoup plus exact, que* Baléus, *à qui* Stillingfleet *reproche,* Orig. Britan. *pag.* 209, *de se plaire à multiplier les Auteurs & leurs Ouvrages.* Baléus, *ibid.* l'Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 758; *les* Centuriatores Magdeburgici, *Cent. XII, folio* 1443; Del Rio, Disq. Mag. *pag.* 109; Spizelius, Felicis Literati, *pag.* 128, 215, 956; & Hornius, Hist. Philosoph. *pag.* 298; *écrivent mal* Thuruai & Thervavus: & Cave, Histor. Litterar. *pag.* 624, *plus mal* Thervai; & Gesner, Append. ad Biblioth. *folio* 97, *encore plus mal* Thervarius.

(*c*) Matth. Paris, Balæus, Cent. Magd. Carew.

(*d*) Epit. Biblioth. Gesneri, Labbe, Du Cange, Oudin, Cave.

(*e*) Eiseingrenius, *apud* Possev. Appar. Sac. *Tom. II, pag.* 408. Gazet, Biblioth. Sacrée des Païs-Bas, *pag.* 116.

(*f*) *Voyez ci-dessous la Citation* (33).

(*g*) Carew, Survey of Cornwall, *cité dans les* Mémoires Littéraires de la Grande-Bretagne, *Tom. XIII, pag.* 249.

(*h*) *Ce sont les Titres qu'on lui donne, & peut-être qu'il s'est donné lui-même, à la tête de ses Ouvrages. Voyez ci-dessous Citation* (10). Launoi, *dans son* Liber de Scholis celebrioribus Occidentis, *pag.* 202; & J. Boileau, *dans son* Δοκιμαστής, *pag.* 7, *le mettent au rang des plus illustres Docteurs de Paris.*

(*i*) *Voyez ci-dessous Citation* (16).

(*k*) Trithemius de Scriptor. Ecclesiast. *pag.* 195. Struvii Dissert. de doctis Impostoribus, *pag.* 21. Spizelii Felix Literatus, *pag.* 215.

(*A*) *Il est aisé de s'appercevoir que la prétention des Anglois n'est pas bien fondée.*] Il suffiroit pour cela du témoignage de Henri de Gand; témoignage d'autant moins récusable, qu'aïant été Archi-Diacre de Tournai, & Contemporain de nôtre Simon, il a pu le voir, & par conséquent en parler plus exactement que des étrangers: mais, on a encore d'autres raisons de ne point souscrire à ce sentiment, comme on le verra clairement par les Remarques suivantes. *Guillelmus Cavus*, dit un des derniers Bibliothécaires des Auteurs Ecclésiastiques (1), ... *male eum Anglis accenset, post Joannem Balæum*, ... *ac patria Cornubiensem, cognomine* Thervaium, *putat. Utrumque enim absurdissimum, atque risu dignissimum. Nam Henricus Gandavensis, in Libro* de Scriptoribus Ecclesiasticis *Cap.* 24, *diserte* Simonem Tornaci oriundum *asserit, ipse ab ætate Simonis Tornacensis parum distans, quique hominem vidisse potuit; utpote ejusdem Ecclesiæ Tornacensis Archidiaconus. Hæc contra Balæum & Cavum, hoc loco cœcutientes. Cognomen* Thervaii, *quod a Guillelmo Cavo appingitur huic* Simoni Tornacensi *post Balæum* (2), *risu dignum est. Legerat Balæus apud Matthæum Parisiensem*, Simonem *cognomento* Churnay &c. *quod Scribæ mendum est, qui* Chornay *pro* Tornay (3) *descripsit. Ex hoc mendo, Balæus, atque post ipsum Guillelmus Cavus*, Simoni Tornacensi *cognomen* Thervaii, *absurdiori adhuc corruptione adposuerunt.* Malgré la décision trop précipitée de Baléus, *Simonem de Tornaco istum appellat Trithemius, sed falso*, & qu'on peut avec beaucoup plus de fondement rétorquer contre lui, la prétention des Anglois n'est fondée que sur la simple conformité du nom de *Tournay* à celui de *Thurnay*, mot qu'ils prononcent peut-être *Thournay*; & c'est un fondement d'autant moins solide, que l'Auteur même qui s'est servi de ce nom, & qui a probablement donné lieu à l'illusion de Polidore Vergile ou de Baléus, ne prétend nullement que *Simon de Thurnay* soit Anglois. Au contraire, trompé apparemment par sa qualité de Docteur de Paris, il en a fait un François (4). D'ailleurs, on ne trouve dans le Catalogue des Manuscrits d'Angleterre aucun des Ecrits de nôtre Simon sous le nom du prétendu *Thurnay* de Baéus; mais, on y en trouve plusieurs, & quelques-uns de ceux dont parle cet Auteur, sous le nom de *Simon Tornacensis* ou *de Tornaco* (5). On y met même sur son compte la particularité remarquable, que Matthieu Paris attribue à Simon Thurnai (6); & c'est une nouvelle preuve qu'il a voulu parler de Simon de Tournai, & qu'il ne s'agit en tout ceci que d'un seul & même Homme désigné sous différens noms. Les Abbréviateurs de Gesner ont donc eu tort d'en faire deux différens Auteurs, auxquels ils donnent à-peu-près les mêmes Ecrits; l'un, qu'ils appellent, *Simon de Tornaco*, qu'ils font fleurir l'an 1216; & l'autre, qu'ils nomment *Simon Thurnaius*, qu'ils font Anglois, & qu'ils font vivre en 1201: & ils en font d'autant plus blamables, qu'ils reconnoissent positivement à la fin de leur premier Article, qu'on donnoit quelquefois ces deux noms à celui qui en fait le sujet (7): Mais, c'est ainsi que sont faites la plupart des Bibliographies: quelque bonnes qu'elles soient, il y reste pourtant toujours des fautes étonnantes; & cela, parce qu'il n'est pas possible d'être continuellement attentif, & que d'ailleurs on ne sauroit tout voir.

(B)

(1) Casimiri Oudin Commentar. de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Tom. III, col.* 30.

(2) Balæus *est repris ici fort-mal-à-propos: il n'appelle point nôtre Simon* Thervaius; *mais,* Thuruai, *ou* Thuruaius. *Je ne sache que* Cave, *qui lui donne ce premier nom.*

(3) *Ou plutôt* Thurnay. *Voyez ci-dessus la Citation* (*b*).

(4) *Voyez ci-dessous la Citation* (16) *au commencement.*

(5) Catalog. Manuscriptorum Angliæ & Hiberniæ, *in variis Indicibus.*

(6) *Voyez ci-dessous la Citation* (16), & *le titre du Manuscrit employé dans cette Citation.*

(7) Epitome Biblioth. Gesneri, *ou plutôt,* Gesneri Bibliotheca in Epitomen red. & aucta per Josiam Simlerum, & amplif. per Jo. Jac. Frisium, *pag.* 758. *Edit.* Tigur. ap. Christoph. Froschoverum, 1583, in folio. Ménage, Anti-Baillet *pag.* 59, *non seulement reprend injustement* Baillet *d'avoir douté* si cet Ouvrage avoit été imprimé, *mais se trompe fort lourdement lui-même, en affirmant trop décisivement*, qu'il est constant qu'il ne l'a point été: & la Monnoie, *qui fait assez souvent d'inutiles* Remarques *sur divers endroits de l'*Anti-Baillet, *n'en fait aucune sur celui-ci, & adopte par conséquent cette mauvaise critique. Celle, qu'il lui suscite,* Jugemens des Savans, *Tom. II, pag.* 4, & 5, *au sujet des deux gros Volumes qu'il donne aux* Pandectes de Gesner, *est une vraie chicane pédantesque. Otez le mot de* gros *du Discours de* Baillet, *tout y est fort exact, & tout ce vain étalage de critique s'exhale en fumée.* Baillet *n'a nullement douté que l'*Abrégé *de la* Bibliothéque de Gesner par Jean Jaque Fris, *comme il parle avec* Ménage, *eut été imprimé; puisqu'il en a très exactement indiqué l'édition, Tom. II, pag.* 6. *Ce dont il doutoit, c'étoit de l'édition de ce même* Abrégé *réduit en* Pandectes, *qui véritablement n'a jamais été faite: & c'est ce qu'il paroit que Ménage ni la Monnoie n'ont point voulu voir. Je ne serois guéres plus équitable, si je leur reprochois aussi mal à-propos à tous trois de n'avoir fait aucune mention de l'*Appendix Bibliothecæ Gesneri, *ou du second Volume de cet Ouvrage, publié par* Gesner *même*, à Zurich, chez Froschover, en 1555, in folio; *car, ce Volume est d'une si grande rareté, que les meilleurs Bibliothécaires ne le connoissent point, & qu'on ne le rencontre dans presque aucune Bibliographie à côté de son premier Volume. En voulant parler de ce différend de Baillet & de Ménage* Struvius, Introd. in Notit. Rei Litterariæ, *pag.* 87, & 88, *se trompe lui-même, en disant*, Bailletus an Frisii Supplementum fuerit editum dubitat; Menagius vero id plane negat: & Camusat Biblioth. Ciaconii *pag. xvij, vient augmenter encore la confusion, en affirmant témérairement, que* Ménage *n'a point contesté à* Baillet *l'existence de l'*Abrégé de Frisius, *mais celle des* Pandectes *de cet* Abrégé. *J'ajouterai, que* Struvius *se trompe encore pag.* 89, *en faisant dire à* Gesner, *mort dès* 1565, *ce que* Frisius *n'a dit qu'en* 1583. *Page* 84, *il met l'édition de* Simler *en* 1547, & *celle de* Frisius *en* 1513. *Mais, ce sont-là visiblement des fautes d'Impression pour* 1574 & 1583.

ensuite à la Théologie ; &, s'y étant rendu très habile en peu d'années, il en fut fait Maître & Docteur (*l*), comme l'on parloit alors. Il l'enseigna pendant longtems (*m*) ; & l'on assure, que le concours de ses Auditeurs étoit prodigieux (*n*). Il a laissé plusieurs Ouvrages, qui ne se trouvent qu'en manuscrit, & dont je donnerai ci-dessous les Titres (*B*). Son grand attachement aux opinions d'Aristote l'a fait accuser d'Hérésie (*o*) ; & sa trop grande subtilité dans la Dispute lui attira apparemment des ennemis : peut-être même est-elle cause qu'on l'a accusé d'orgueil (*p*), d'impiété, & d'irréligion, & qu'on a débité qu'il en avoit été puni miraculeusement (*C*). On a réfuté cette tradition ; &

[*l*] *Voyez ci-dessous Citations* (10) & (16). Henr. de Gandavo de Script. Ecclesiast. *Cap. XXIV.*

[*m*] Trithemius de Script. Ecclesiast. *pag.* 195. Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 813.

[*n*] *Voyez ci-dessous Citation* (16).

[*o*] *Dum nimis in . . . . Scriptis suis sequitur Aristotelem, a nonnullis modernis Hæreseos arguitur.* Henr. de Gandavo de Script. Eccles. *Cap. XXIV.* Launoius de varia Aristotelis Fortuna, *Cap. VII, pag.* 81, 82. Rapin, Comparaison de Platon & d'Aristote, *pag.* 227 : *il y nomme mal nôtre Auteur* Simon de Tourné Professeur de Théologie. *On auroit donc dû le placer avec* Abailard, Gilbert de la Porrée, David de Dinant, *& autres, dans la* Synopsis de Hæresibus ex Philosophia Aristotelico-Scholastica ortis, *quæ est* Observat. Halens. *Tom. XV, pag.* 173.

[*p*] Parisiis Doctor Taraco de Gente superbus, *dit à je ne sai quelle occasion* Lucas Lossius, *cité dans les* Joco-Seria Melandri, *pag.* 9. *Voyez les* Observationes Halenses, *Tom. I, pag.* 79.

(*B*) *Je donnerai ci-dessous les Titres* de ses Ecrits.] Je les donnerai d'abord tels qu'ils se trouvent dans le Catalogue des Ecrivains Anglois de Baléus ; mais, comme ce qu'il en dit est assez peu satisfaisant, je noterai ensuite ceux dont j'aurai trouvé quelque exposition plus particuliére.

Summa Theologiæ Lib. I.
Institutiones divinæ Paginæ Lib. I.
Sententiarum Quæstiones Lib. IV.
Quæstiones quædam Lib. I.
Quæstiones aliæ Lib. I.
In Symbolum Athanasii Lib. I.
In Boethium de Trinitate Lib. I.
De Rerum Naturis Lib. I.
De Christiana Doctrina Lib. I.
Lecturæ Scholasticæ Lib. I. (8).

Voici quelques-uns de ces Titres plus clairement exposés, & plus exactement détaillés, par Casimir Oudin, qui croit avec assez d'apparence de raison, que la *Summa Theologiæ*, & les *Sententiarum Quæstiones* ou la *Summa Quæstionum in Sententias*, comme il parle, ne sont qu'un seul & même Ouvrage. Peut-être en est-il aussi de même de quelques-uns des autres.

I. *Magistri Simonis Tornacensis Institutiones in Sacram Scripturam.*

C'est sans doute ce qui est appellé par Baléus, *Institutiones divinæ Paginæ*. Il y en a plusieurs Manuscrits dans les Bibliothéques d'Angleterre (9).

II. *Commentarius in Symbolum Athanasii, edit. a Magistro Simone, Tornacensis Ecclesiæ Canonico, & nobili Parisiensis Civitatis Doctore :*

ou bien,

Expositio Symboli [*Athanasiani*,] *per Simonem Tornacensis Ecclesiæ Canonicum & Parisiensem Doctorem.* Incipit : *Apud Aristotelem, Argumentum est Ratio faciens Fidem ; sed apud Christum, Argumentum est Fides faciens Rationem.*

Il y en a deux Manuscrits à Paris : l'un dans la Bibliothéque du Roi, num°. 3903, ancien de 400 ans ; & l'autre dans la Bibliothéque de St. Victor, Lett. SS. 18. (10).

III. *Summa Theologica Magistri Simonis*, quæ procedit per Quæstiones ; seu *Summa Quæstionum in Sententias.* Incipit : *Sicut legitur in Orthographia* D *Litera media inter* Th *aspiratum &* T *lene*, ... *unde Theologia quasi Deologia, id est Sermo de Deo vel Divinis &c.*

Il y en a une Copie dans la Bibliothéque de Mr. Colbert à Paris, num°. 4314, ancienne de 400 ans (11).

Le Livre *de Rerum Naturis*, que Baléus lui donne, & qu'aucun autre ne lui attribuë, est peut-être celui de Thomas de Cantimpré, son Contemporain & son Compatriote, sous le même titre. Le Père Labbe, Guillaume Cave, & Jean Godefroi Olearius, l'ont cru perdu (12) : mais, François Swertius, & Valére André, nous assurant positivement qu'il étoit de leur tems en manuscrit entre les mains de George Colvenerius qui a donné au public le *Bonum Universale seu de Apibus Libri II* du même Auteur (13), il est fort probable qu'il se trouve encore aujourdhui dans quelqu'une des Bibliothéques des Païs-Bas ; & je viens de remarquer dans les *Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti*, des Pères Quetif & Echard, Tome I, page 251, qu'il se trouve, non seulement dans la Bibliothéque du Roi de France, mais encore dans trois ou quatre autres Bibliothéques de Paris.

(*C*) *On l'a accusé d'impiété & d'irréligion, & . . . . . d'en avoir été puni miraculeusement.*] Quantité d'Auteurs ont parlé de cela (14) ; mais, les deux principaux & les plus anciens sont Matthieu Paris, Bénédictin de l'Abbaïe de St Alban en Angleterre, & l'un des plus célèbres Historiens de ce Royaume ; & Thomas de Cantimpré, Chanoine Régulier, Dominicain, & puis enfin Evêque suffragant de Cambrai (15). Je raporterai ce qu'ils en disent l'un & l'autre. *Istis quoque diebus*, dit le premier sous l'année 1201, *quidam Magister Parisiensis, Natione Francus, nomine* Simon, *cognomento* Churnay, *ingenio capacissimus & memoria tenacissimus, cum per decennium Scholas Artium nobilissime rexisset, utpote in trivio & quadrivio, id est in septem Artibus liberalibus peritissimus, se contulit ad Theologiam, in qua cum annos paucos desudasset, adeo profecit, quod dignissime Cathedram ascendit Magistralem. Legit igitur subtiliter valde, & subtilius disputavit ; Quæstiones difficillimas & inauditas solvendo & eleganter dilucidando : tot habuit Auditores, quot amplissimum Palatium potuit continere. Una igitur dierum, cum nimis profundis Rationibus in medium propositis de Trinitate subtilissime disputaret, & dilata fuisset Determinatio usque in crastinum, omnes Theologi Scholares in Civitate præmuniti ad audiendum tot quæstionum inexplicabilium solutiones ad ipsius famosam Scholam certatim & catervatim confluxerunt. Determinavit igitur Magister omnes prætactas quæstiones, & quæ videbantur omnibus inenodabiles, tam dilucide, tam eleganter, tam catholice, ut omnes Auditores redderet stupefactos. Et post Determinationem accesserunt quidam ipsius familiariores & ad discendum avidiores, postulantes a Magistro ut eo dictante quæstiones literis commendarent : dixerunt namque, indignum esse & jacturam irrestaurabilem, si memoria tantæ Scientiæ deperiret. Quibus ipse elatus, & major sibi se, ait, oculis sublevatis, & temere solutus in cachinnum :* O ! Jesule, Jesule ! Quantum in hac quæstione confirmavi Legem tuam & exaltavi, profecto si malignando & adversando vellem, fortioribus Argumentis & Rationibus scirem illam infirmare & deprimendo improbare. *Et hoc dicto, elinguis penitus obmutuit, non tantum mutus, sed idiota & ridiculose infatuatus : nec postea legit, vel determinavit ; & factus est in sibilum & derisum omnibus qui hoc audierant : Vir igitur intra biennium didicit literas cognoscere, &, ultione aliquantulum mitigata, a filio suo quodam edocente vix potuit* Pater noster & Symbolum *discere, retinere,*

(8) Balæus de Scriptor. Anglic. *Cent. III, Cap. XLVII, pag.* 243. Gesneri, Epitome, *pag.* 758. *Voyez aussi* Valer. Andreæ Biblioth. Belgic. *pag.* 813, 814, & Cave Hist. Litter. Script. Eccles. *pag.* 624.

(9) Oudin Comment. de Scriptoribus Ecclesiast. *Tom. III, col.* 29. *C'est probablement le* Liber Magistri Simonis qui appellatur QUARE, *dont il est parlé dans une Lettre* de Modo & Ordine legendi S. Scripturam, *publiée par les PP.* Martenne & Durand *dans leur* Thesaurus Anecdotorum, *Tom. I, col.* 486-490, & *qu'ils croient de l'année* 1170, *ou environ.*

(10) *Idem, ibidem, col.* 30. *Le Père* Labbe, Biblioth. Manuscriptorum, *pag.* 25, *en indique un troisiéme, aussi-bien qu'un de ses* Quæstiones variæ.

(11) *Idem, ibid. col.* 29, 30.

(12) Labbe de Script. Eccl. *Tom. II, pag.* 440. Cave Hist. Litter. Script. Ecclesiastic. *pag.* 638. Olearii Biblioth. Ecclesiast. *Tom. II, pag.* 207.

(13) Fr. Swertii Athenæ Belgicæ, *pag.* 692. Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 833.

(14) Matth. Paris, Thom. Cantipratanus, Polydorus Vergilius, Balæus, Jean Cousin, Spizelius, Cave, & *divers autres.*

(15) *Consecratus in Episcopum suffraganeus exitit Cameracensis Episcopi.* Labbe de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. II, pag.* 438.

& l'on a soutenu, qu'elle n'est provenuë que de l'envie des Ecclésiastiques & des Moines

tinere, & balbutiendo pronunciare. Hoc igitur Miraculum multorum Scholarium suppressit arrogantiam, & jactantiam refrænavit. Hæc vidit Magister Nicolaus de Fuly, *vir magnæ Authoritatis, qui postea Episcopus Dunelmensis factus fuit; ex cujus relatu & certo testimonio hæc literis commendavi, eodem Episcopo suadente, ne vetustas tantum Miraculum aboleret* (16). Sans être tombé dans un si détestable excès, diverses autres Personnes ont malheureusement éprouvé la même affliction, de perdre entièrement tout souvenir, & d'être réduites absolument à l'imbécillité, par quelque chagrin considérable; par exemple, Albert le Grand, comme le remarque Possevin, *de Ingeniorum Cultura*, Cap. X: & le célèbre George de Trebizonde, dont on peut lire la déplorable situation, & sa cause, dans ses *Eloges*, publiés par Paul Jove, & par Jean Jaques Boissard. Mais, sans insister plus long-tems sur cette considération, n'a-t-on pas vû le fameux Du Perron avancer depuis une impiété tout-à-fait semblable, mais néanmoins incomparablement plus horrible; puisque, non content de disputer sur une spéculation incompréhensible & inexplicable, touchant laquelle il y a toujours eu des contestations très violentes, & que plusieurs Sociétés Chrétiennes ont toujours fait profession de ne point admettre, il ôsa nier positivement le Dogme de tous le plus clair & le plus indubitable, le fondement & la baze de toute Religion, en un mot l'Existence de Dieu même? Ce fut lors qu'il eut la hardiesse, dirai-je, ou l'impudence de dire à Henri III lui-même: *Sire, j'ai prouvé aujourd'hui, qu'il y a un Dieu; demain, s'il plait à vôtre Majesté, ... je vous prouverai par raisons aussi bonnes, qu'il n'y en a point du tout* (17). Mais, bien loin d'être puni comme Simon Thurnai d'un si abominable Discours, on l'a vu s'élever de plus en plus au-dessus de sa condition, remplir avec éclat les Postes les plus éminens de l'Etat & de l'Eglise, & devenir Ambassadeur, Conseiller d'Etat, Grand Aumonier de France, Evêque, Archevêque, & enfin Cardinal: &, si la punition de Simon Thurnai étoit une chose bien certaine & bien avérée, on pourroit beaucoup plus judicieusement appliquer à ces deux Hommes la pensée de Juvenal,

Committunt eadem diverso crimina Fato,
Ille crucem Pretium Sceleris tulit, hic Diadema (18).

qu'un Bel-Esprit du dernier Siècle ne l'a appliquée au Duc de Monmouth, & au fameux Roi Guillaume (19); & qu'on avoit autrefois paraphrasée ainsi, à l'occasion du Supplice du Maréchal de Biron, & de la Délivrance du Comte d'Auvergne, sous Henri IV:

O, grand Dieu, quelle iniquité!
Deux Prisonniers ont mérité
La peine d'un même supplice.
L'un, qui a toujours combattu,
Meurt redouté pour sa vertu:
L'autre vit pour l'amour du vice.

Moreri a fait usage au mot THURNAI de cet endroit de Matthieu Paris, & l'a exactement cité; mais, selon sa coutume, il l'a falsifié, en changeant les Expositions de Thurnai sur la Trinité, en *Thèses de l'Incarnation du Verbe*, & en y ajoûtant que son Fils fut obligé de l'abandonner en lui disant, *Quare de Cœlo cecidisti Lucifer*? Circonstance, dont cet Auteur ne parle point du tout. C'est ainsi, que les faits Historiques, de même que les Ruisseaux & les Riviéres, se chargent très souvent de nouvelles particularités, à mesure qu'ils s'éloignent de leur source.

Le témoignage de Thomas de Cantimpré est tout différent de celui de Matthieu Paris, & n'en mérite que mieux d'être exactement cité. Le voici donc, tiré du *Bonum Universale de Apibus, seu Miracula & Exempla sui Temporis, ex Editione & cum Notis Georgii Colvenerii*, imprimée *à Douai, chez Balth. Beller, en* 1605, *in* 8°, Livre II, Chapître XLV, Article V. NON TRANSGREDIUNTUR TERMINOS CONSTITUTOS. *De Simone Tornacensi, Doctore Parisiensi, superbo & incontinente, qui, post blasphemiam, mirabiliter à Deo percussus est.* „Quam vera autem, & quam efficax sit illa sententia Isaiæ: „*Confundentur omnes plectentes & texentes subtilia*, evidentissimo exemplo, sub nostro fere „tempore videamus. Magister SIMON DE TORNACO, Parisiis in Theologia regebat, & erat excellens ille suo tempore; sed, contra decentiam „talis Officii, supra modum incontinens & superbus. Hic, cum super omnes Doctores Civitatis „Auditores haberet, & in Schola coram omnibus „de humilitate altissimæ Doctrinæ Christi quæstionem, Disputatione præhabita, terminaret, in „fine tandem, datus in reprobum sensum, in execranda contra Christum blasphemiæ Verba prorupit. *Tres sunt*, inquit, *qui Mundum, Sectis „suis & Dogmatibus subjugarunt*, Moïses, Jesus, & Mahometus: *primo* Moïses *Judaicum* Po-

[16] Matthæi Paris Historia Anglicana, *Libr. VII, pag.* 198, *Editionis Tigurinæ ex Officina Froschoveriana*, 1589, *in folio.* Polidore Vergile *dit simplement de toute cette affaire*, Cum plus æquo sua gloriaretur Doctrina, repente Literas ita oblitus est, ut rudissimus penitus sit effectus. *Voyez son* Historia Anglicana, *pag.* 288, *Editionis Basil. apud Insingrinium*, 1546, *in folio. Elle se trouve peut-être plus au long dans un Manuscrit, intitulé* Narrationes aliquot ex Legendis, inter alias de Magistro SIMONE DE TORNACO, qui Lectiones de Trinitate blasphema & detestabili Conclusione absolvit, & *qui se conserve à Oxford parmi ceux du Chevalier Bodley. Voyez le* Catal. MSS. Angliæ, *Tom. I, pag.* 100, *num.* 1979, 21. Del Rio, *n'a pas manqué de la copier mot pour mot dans ses* Disquisitiones Magicæ, *pag.* 209, *& de la terminer par cette révoltante Addition*: Sic Oblivionem forte Deus immissione quadam per Angelum malum induxit, &c. Théophile Spizelius *la raconte ainsi dans son* Felix Literatus, *pag.* 128 & 215, *où il ne cite personne:* Miser ille Simon Thurvaius Anglus, ... cum Dialecticus esset acutissimus, & Liberalium Artium in Academia Parisiensi magni nominis Professor, ast Scientia *quæ inflat* plenior quam ea quæ edificat, temereque in Scholis jactitare non esset veritus, se totam Christi Legem scire, sed improbando posse universam annihilare, ita oblivione subita fuit percussus, ut Elementorum Literariorum plane ignarus ne quidem Orationem Dominicam amplius pronunciare potuerit; *mais à la page* 956, *il se contente de copier en abrégé le Récit de* Matthieu Paris. *Ce même Récit se trouve aussi dans les* Noctes Granzovianæ Martini Guichardi, *pag.* 421; *dans l'*Historia Philosoph. *de* G. Hornius, *pag.* 298, *dans la* Préface de J. B. Mencken *sur ses* Analecta de Calamitate Litteratorum, *pag.* 18; *& sans doute en divers autres endroits: car, c'est-là de ce merveilleux dont les Compilateurs se chargent volontiers. Selon* Jean Bayon, *Dominicain du XIV. Siècle, dont l'*Historia Mediani Monasterii *se trouve souvent citée dans le II. Volume des* Annales Ordinis S. Benedicti *du P.* Mabillon, *cette affaire seroit bien plus ancienne, & de l'année* 1022. *Mais, toutes les autres circonstances étant les mêmes, il est à croire qu'il s'est trompé pour le tems. Quoiqu'il en soit*, Jean Pitseus de Scriptoribus Anglicis, *pag.* 889, & William Nicolson English Historical Library, *pag.* 159, *font de ce* Nicolas Fuly, *un Homme qui dès sa jeunesse s'est appliqué à écrire l'Histoire; ce qui pourroit bien n'être uniquement fondé que sur ce qu'en raconte ici* Matthieu Paris. *Mais, malheureusement pour eux-tous*, Fabricius *a remarqué*, Bibliothecæ Latinæ med. & inf. Ætatis, *Tom. V, pag.* 339, *qu'on ne trouve aucun Evêque de Durham de ce nom, ni dans* Godwin, *ni dans les autres Historiens de l'Eglise d'Angleterre; ce qui donne une terrible atteinte à toute cette Histoire.*

[17] Journal de Henri III, *sous l'an* 1583, *pag.* 66; *ou* Mémoires de Pierre de l'Estoile, *Tom. I, pag.* 172. Spizelius, Felicis Literati, *Comment. I, pag.* 129, *se trompe, lorsqu'il dit que ce fut en présence de Henri IV, que Du Perron avança cette impiété; &* Maittaire, Hist. Stephanor. *pag.* 377, *le fait mal-à-propos dès lors* Evêque d'Evreux. *Elle lui fut bien vivement reprochée un jour par l'Avocat Général Servin, qu'il avoit ôsé traiter d'ignorant.* Il est vrai, *lui répondit cet illustre Magistrat*, que je ne suis pas assez savant pour prouver qu'il n'y a point de Dieu. *Voyez les* Mémoires Historiques d'Amelot de la Houssaie, *Tom. II, pag.* 217, 218. *Ce qu'il avance, & soutient même, dans le* Perroniana, *pag.* 320 & 321, *n'est guères moins irréligieux, ni moins condamnable.* C'est une folie, *dit-il*, de vouloit prouver le Purgatoire par l'Ecriture; vû que nous ne pouvons pas même prouver par-là le Paradis ni l'Enfer, *qui sont* de meilleure Maison, ni même l'Immortalité de l'Ame. *Dès l'année* 1602, Daniel Tilenus, *Professeur en Théologie à Sedan, l'avoit publiquement accusé d'Athéïsme, & de s'être vanté de pouvoir également soutenir quatre Réligions différentes, la* Romaine, *la* Réformée, *l'*Anabatiste, *& l'*Arienne. *Voyez sa* Justification & Déclaration du titre que porte l'Ecrit de l'Evêque d'Evreux, de l'Insuffisance & Imperfection de l'Ecriture Sainte, &c. *imprimée* à la Rochelle, chez Haultin, en 1602, in 8. *Aussi dans son propre parti, quelque haut rang qu'il y tint, le regardoit-on avec si peu d'estime, qu'on ne daigna pas lui faire une Oraison funèbre, comme le remarque très bien l'Auteur de la* Vie de Mr. du Plessis, *pag.* 486: *semblable en cela à une des premiéres Princesses de la Cour de France de ces derniers tems, dont on n'ôsa porter le nom en chaire, quelque prodigue qu'on y soit de flatteries & de mensonges en pareille occasion. Au reste quelques Censeurs trop injustes ne devoient point le chicaner sur ce qu'il lisoit quelque-fois le fameux Roman d'*Amadis de Gaule: *vû que* Balzac *nous affirme dans la XLII. de ses* Lettres Latines, *adressée à* Cropean, Evêque de Lisieux, *pag.* 751, *qu'il ne le faisoit que pour se délasser d'un travail plus sérieux; & cela, à l'imitation de* St. Chrysostôme, *& de* St. Jérome, *qui lisoient dans la même vue, l'un* Aristophane, *& l'autre* Plaute. *Enfin, il n'étoit point le seul, ni le premier, qui eut ôsé avancer cet étrange Paradoxe de l'Existence & de l'Inexistence de Dieu. Dès* 1564, *le célèbre* Jean Maldonat, *Jésuite, n'avoit point hésité à l'avancer dans une Leçon publique:* Depuis deux mois en ça, *dit* Etienne Pasquier *dans son* Plaidoyer contre les Jésuites, *inséré dans le Chapître XLIII. du III. Livre de ses* Recherches de la France, *pag.* 315 —— 339, vostre Métaphysicien Maldonat a voulu, par une de ses Leçons, prouver un Dieu par raisons naturelles; & en l'autre, par mêmes raisons, qu'il n'y en a point.

[18] Juvenalis, Satyræ XIII, *Vers.* 104, 105.

[19] St. Réal, Oeuvres mélées, *Tom. III, pag.* 79. *Cette pensée se trouve aussi sur une Médaille de ce tems-là. Voyez* van Loon, Hist. Médalliq. des Païs-Bas, *Tom. III, pag.* 402, 403.

nes de ce tems-là (*D*). Quelques Ecrivains prétendent, que le Traité *de tribus Impostoribus* ne doit, ou son existence, ou tout le bruit que son Titre a fait dans le Monde, qu'à une pensée libertine & impie de nôtre Simon de Tournai; ce que je remarque d'autant plus volontiers, que cela m'a donné lieu de rapporter ailleurs quelques particularités nouvelles touchant ce fameux Ouvrage (*q*).

(*q*) *Voiez ci-dessus l'Article* IMPOSTORIBUS.

On

„ *Populum infatuavit*; *secundo* Jesus Christus, *a* „ *suo nomine Christianos*; *tertio* Mahometus *Gentilem Populum*. Nec mora, eversis oculis, pro „ humana voce mugitum emisit, & Epilepsia ita„ tim elisus in terram, die tertio ejusdem Morbi „ vindictam accepit. Plaga ergo insanabili eum „ percussit Omnipotens, & omni Scientia, usque „ ad prima Literarum Elementa, privavit: & gra„ viori quidem in anima cum hac plaga percussus „ est; cum usque in diem mortis suæ quasi mu„ tus comparatus est jumentis insipientibus, & in „ luxuriæ fœditate permansit. Et vide supremæ „ Admirationis miraculum: Aleydem, fornica„ riam concubinam suam nominare poterat, & scie„ bat, *Boëtium* vero *de Trinitate*, qui juxta eum „ ad spectaculum ponebatur, quem olim corde „ tenus scierat, post inditam plagam, nec nomi„ nare poterat (20). *Non ergo transgrediaris Terminos constitutos* (21); sed pium modum semper habeas „ in Scripturis." Jean Cousin, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Tournai, a traduit cela en François, dans son *Histoire* de cette Ville, & en a retranché le commencement & la fin. „ Maistre „ Simon de Tournai," dit-il, „regentoit en Thé„ ologie à Paris, & estoit excellent en son tems; „ mais (qui estoit chose fort messéante à son Of„ fice) fort incontinent & superbe. Or, comme „ il avoit plus d'Escholiers que tous les autres „ Docteurs de Paris, & ayant fait une dispute en „ l'Eschole, determinoit publiquement la question „ de l'Humilité de la très haute Doctrine de „ Christ, enfin estant livré en sens réprouvé se „ mit à dire en outrecuidé des paroles éxécrables „ de blasphême contre Jésus-Christ. *Ceux qui* „ *ont subjugué le Monde par leurs Sectes & Enseignemens sont* (dit-il) *trois*; *à sçavoir*, *Moyse*, *Jésus-Christ*, *& Machomet*. *Prémiérement*, „ *Moyse a fait devenir fol le Peuple Judaïc*. *Secondement*, *Jésus-Christ*, *les Chrétiens*. *Tiercement*, *Machomet*, *le Peuple Gentil*. Aussi„ tost qu'il eust proféré ces paroles, il eut les „ yeux tout troublez, au lieu de parler en Hom„ me, bugloit comme un Bœuf; & incontinent, „ par une Epilepsie (qu'on appelle le Mal de St. „ Jean,) estant jetté par terre, le troisiéme jour „ de cette maladie reçut la vengeance. Le Tout„ Puissant donc le frappa d'une plage incurable, & „ le priva de toute Science, jusques aux Lettres „ de l'A, B, C; &, avec ce, fut le plus grief„ vement atteint en son ame, veu que jusques au „ jour de sa mort, comme s'il eut esté muet, il „ a esté comparé aux Bestes sans entendement, & „ est demeuré en la vilenie de la luxure. Et „ voyez ce qui est le plus esmerveillable de tout, „ il pouvoit & sçavoit bien nommer Aleyde, sa „ Concubine & Paillarde, mais, quant au Livre „ de Boëce de la Trinité (22), qu'on avoit mis „ auprès de lui, afin qu'il le regardast, lequel il „ avoit le tems passé sceu par cœur, après qu'il „ eut receu ceste punition il ne le sçavoit ni ne le „ pouvoit nommer (23)." Genre de supplice burlesque & risible; qu'un voluptueux, tel qu'on le dit, devoit considérer bien moins comme un châtiment, que comme une récompense; & qui dénote incomparablement mieux la sottise & le peu de jugement de ceux qui l'ont imaginé, que la réalité de leur prétendu Miracle. Telle étoit en quelque sorte l'étrange punition, qu'on infligeoit autrefois aux Femmes débauchées, *par plus grand embrasement de paillardise*, & en les *enfermant en certaines Logettes publiques*, où on leur *permettoit d'assouvir impudemment leur lubricité avec tous venans garnis & accommodés de sonnettes* pour se faire entendre: Punition, plus abominable encore que scandaleuse, incomparablement plus propre à perpétuer le crime qu'à le détruire, & de l'abolition de laquelle on est redevable à la sagesse & à la piété de l'Empereur Théodose (24). Brantome, qui cite cette odieuse singularité de la maniére dont on vient de le voir, ne le fait qu'en plaisantant indécemment sur une plus criminelle encore; sçavoir le supplice infame auquel le sanguinaire Duc de Montpensier soumettoit toutes les Huguenotes qu'il pouvoit attraper, en les livrant à son Guidon. Monsr. Struve n'avoit point vu ce passage de Thomas de Cantimpré, quoi qu'il le cite; puisqu'il prétend que Simon de Tournai n'a point parlé de Mahomet; & qu'il ne peut point être l'Auteur de l'Apophtegme des trois Imposteurs. *Licet . . . . . evomuerit in Christum blasphemias*, *ex eo tamen non sequitur quod illum esse dixerit Impostorem* . . . . . *Ipsum jactasse se Christi Legem improbando posse annihilare*, *blasphemia hæc est acerrima*; *sed non ideo Auctor sententiæ de tribus Impostoribus*. *Multa evomuit contra Legem Mosis & Christi*, *quæ licet eo forsan duci possent*, *non tamen ipsa Apophtegmatis sunt verba de quibus agimus*, *cum nihil de Mahomete Sarraceno ab eo effatum dicatur*, *qui tamen tertium locum in Apophtegmate occupat* (25). Après ce qu'on a vû ci-dessus, il n'est pas besoin d'insister sur le peu de solidité de cette critique.

(*D*) *On a réfuté cette tradition*, . . . *comme l'effet de l'envie des Ecclésiastiques & des Moines de ce tems-là*.] Je ne ferai que transcrire cette réfutation dans les propres termes de l'Auteur: me contentant d'observer, que l'exemple des Calomnies répanduës si abondamment contre Abailard, & les Persécutions auxquelles cet Homme illustre fut continuellement exposé de la part du Clergé & des Moines de son tems, rend fort vraisemblable tout ce que l'Auteur dit ici de la haine & de l'animosité des Ecclésiastiques contre Simon de Tournai; & que cela confirme très bien cette maxime du Pape Pie II, qui devoit parfaitement bien les connoître: *Nihil videlicet excellenter malum in Ecclesia Catholica patrari*, *cujus prima Origo a sacerdotibus non dependeat* (26). Mais, laissons parler nôtre Auteur. *Quamvis hæc* (27) *a duobus sat celebribus Scriptoribus referantur*, dit-il, (28), *purissima tamen esse mendacia*, *vel fabulas temere in vulgus & promiscuam plebem ab Æmulis Simonis sparsas opinor*. *Nam*, *quoad Matthæum* Pari-

(20) *Simile est Exemplum de quodam Leonio*, *in Cæsar*. [Cæsario *nempe* Heisterbacensi], *Libr. I*, *Cap. XV*.

(21) *Proverb. XXII*, 28.

(22) *Il avoit fait un* Commentaire *sur ce Livre*. *Voiez ci-dessus Citations* (8) *&* (10).

(23) Histoire de Tournay, par Jean Cousin, *imprimée* à Douay, chez Marc Wyon, en 1620, in 4. 4 Volumes, *Tome IV*, *pag*. 5. Jacques Marchant *répète à-peu-près les mêmes choses en ces termes*: Habes exemplum in quodam Simone de Tornaco, Parisiis celebri Theologiæ Doctore. Hic habita de humilitate Doctrinæ Christi, in Censum (*Sensum*) reprobum datus, dixit: *Tres esse*, *qui Mundum Sectis suis subjugassent*, *Moysen*, *Christum*, *Mahometum*; *Moysen infatuasse Judæos*, *Christum Christianos*, *Mahumetum Gentiles*. Sed statim, eversis oculis, pro Humana voce mugitum emisit, & Epilepsia elisus in terram, die tertia vindictam accepit, mutusque mansit, non nominans nisi Alcidem (*Aleidem*) suam Concubinam. Ecce, in hoc Homine, ex superbia error, ex errore Atheïsmus, ex Atheïsmo blasphemia horribilis, & despectus omnium, Christi scilicet & Prophetarum. *Voiez son* Hortus Pastorum & Confessariorum, *Tractatu I*, *Lectione VI*, *Proposit. II*. *Vingt ou trente autres ont depuis servilement transcrit tout cela sans la moindre petite défiance de la réalité d'une si extraordinaire imputation*.

(24) Brantome, Hommes illustres François, *Tom. III*, *pag*. 281, 283. *Il se contente d'indiquer l'*Historien Nicephore. *Il pouvoit citer précisément le Chapitre XVIII. du V. Livre de l'*Histoire de l'Eglise de Socrate.

(25) Struvii Dissertatio de doctis Impostoribus, *pag*. 32.

(26) *Idem*, *ibidem*, *pag*. 39; *qui cite* Collenucius, Hist. Neapolit. *Libr. IV*, *pag*. 158, *ex* Pii II. Historia Australi. *Il a mis apparemment ce dernier mot pour* Austriaca; *car*, *il n'y a point d'*Hist. Australis *parmi les Ecrits de ce Pape*: *mais*, *ce n'est-là qu'une faute bien légère en comparaison de celles d'avoir fait de* Frédéric Böckelman *le Commentateur de* Corneille van Eck de Differentiis Juris Civilis & Canonici hodierni, *dans sa* Bibliotheca Juridica, *pag*. 198, *puisque c'est tout le contraire*; *& d'avoir bonnement pris le Roman d'*Héliodore *pour une Histoire de l'Empire d'Ethiopie*. *Voiez* Struvii Biblioth. Histor. *pag*. 266. *Je viens de remarquer la même faute dans la* Biblioth. Hohendorfiana, *Tom I*, *pag*. 168; *& dans l'*Epitome de la Biblioteca Oriental y Occidental de Antonio de Leon, *pag*. 48. *Il est en quelque sorte plus excusable*, *en ce qu'il ne l'indique que sous le nom de son Traducteur de Grec en Latin*, Estanislao Varsquivicio Historia de Etiopia, *& qu'il a pu croire qu'il s'agissoit là d'un autre Ouvrage que de celui d'*Héliodore. *Il n'en est pas de même d'une prétendue* Bibliothéque Militaire, *qui seroit mieux intitulée* Historique, *où l'on met pag*. 8 *non seulement* Héliodore, *mais même* Hérodien, *parmi les* Histoires des Juifs, Egyptiens, *&* Assyriens: *ni de* Callenberg, *qui dans sa* Præsidiorum Historiæ Litterariæ Recensio tabularis, *pag*. 16, *met au rang des Historiens de Misnie en Saxe l'*Historia Doctorum Misnicorum *de* Jean Henri Otho, *qui n'a parlé que d'anciens Docteurs*, *Compilateurs & Commentateurs du Droit Civil & Ecclésiastique des Juifs*, *ni d'*Antoine Teissier, *qui*, *dans son* Histoire des divers Princes illustres, *a bonnement pris pour un* Prince réel d'Abissinie, l'Abissinus *du Jésuite* Contzen, qui n'avoit donné ce nom qu'à un Etre imaginaire dans un Livre de Gouvernement Civil.

(27) *C'est-à-dire les deux passages de* Matthieu Paris *& de* Thomas de Cantimpré, *qu'on vient de lire dans la Remarque précédente*.

(28) Oudin Comment. de Script. Eccles. *Tom. III*, *col*. 28, 29, 67.

On parle d'un autre SIMON THORNAYE, Bénédictin de l'Abbaïe de Ramsey, & grand Disputeur de son métier: mais, peut-être ne s'agit-il encore là que du même Homme sous le même nom diversement altéré (*E*).

SOU-

Parisiensem Autorem Anglum, non dubito quin Historiam hanc audiverit sibi factam à Nicolao de Fuly, sed hunc Nicolaum fuisse deceptum ab mendace aliquo, qui, cum eum ad stupenda ejusmodi credenda facilem & promptum videret, hanc ipsi Fabulam in prandii forsan apud eum accepti solutionem porrexit & enarravit. Quantum vero ad autoritatem Thomæ Cantipratensis, ipsa tam modica apud graves hodierni judicii viros & tam languida est, ut ex ejus relatu certum nihil concludi possit. Nam Libri ejus de Apibus *tam pleni sunt miraculis undique corrasis & mutuatis quæ solus narrat, tam infarti stupendis, ut apud solas mulieres, easque aniles ac delirantes, fidem duntaxat obtineant. Præterea ambo isti*, hujus unius Miraculi *Narratores, in nullo conveniunt, pro mendacium more, vel istorum certe omnium Autorum qui stupenda ex aliena fide seu ex aliorum relatu conscribunt. Nam*, I. *Matthæus Parisiensis vult, peccatum ejus fuisse* Jactantiæ & Præsumptionis: *at Thomas Cantipratensis vult fuisse* Blasphemiæ in Jesum-Christum. II. *Matthæus Parisiensis, eo quod dixisset*, O! Jesule, Jesule, &c. *ut supra* Cit. (16): *Thomas autem Cantipratanus, quod dixisset*, Moïses primo Judaïcum Populum infatuavit, secundo Jesus-Christus a suo nomine Christianos, tertio Gentilem Populum Mahometus. III. *Matthæus Parisiensis solam vindictæ seu punitionis divinæ causam allegat* Præsumptionem & Superbiam: *at Thomas Cantipratanus duas causas, illasque ab allegata prorsus diversas*, Blasphemiam *nempe &* Luxuriam. IV. *Narrat Matthæus Parisiensis Simonem elinguem & mûtum factum*, Ultione aliquantulum mitigata, ... vix potuisse *Pater noster* & *Symbolum* discere, retinere, & balbutiendo pronuntiare: *at Thomas Cantipratanus* . . . . solum Aleidis concubinæ suæ nomen pronunciare potuisse, ut nec Boëtium quidem olim sibi familiarissimum nominare posset (29). V. *Denique, ejusdem viri meminit Henricus Gandavensis, Tornacensis ipse Archidiaconus, qui ex visu atque etiam auditu saltem Simonem Tornacensis Ecclesiæ Canonicum nosse poterat: . . . . ait fuisse quidem subtilissimum, & acriorem quam par esset Aristotelicæ Doctrinæ Sectatorem; sed plagam istam esse ei inflictam non memorat . . . . . Licet igitur ex veterum Scriptorum relatu hæc firmata sint, somnia tamen Monachorum puto, quos vel vulgi rumor vel relatio simplicis alicujus viri decepit, in magnum Famæ Simonis de Tornaco dispendium.... Mendicantes potissimum Ordines hac in parte liberales semper fuerunt, qui, quotquot sibi adversarios experti sunt, hos omnes Hæresæos vel aliorum impactorum criminum insimularunt . . . . . . De Magistro autem Simone Tornacensi, celeberrimo & subtilissimo in Academia Parisiensi Sacræ Theologiæ Professore, multa post modum apud indoctam Plebem sparsa sunt in magni Theologi ludibrium, quæ eum dum viveret invidia Literaria agitatum fuisse, falsisque denigratum ab Æmulis coloribus, produnt.* Quant à ce que l'Auteur ajoute, que l'Académie de Paris n'auroit pas souffert qu'il enseignât publiquement la Théologie dans ses Ecôles, s'il eût entretenu une Concubine; tant d'autres se sont trouvés dans le cas, sans que les Académies dont ils étoient Membres s'en soient mises en peine, que cette raison n'est d'aucun poids & se réduit à rien.

(29) *Alius sub Schino, sub Prino alius.* Daniel XIII, 55, 59.

La meilleure de toutes ces justifications est sans doute celle qui est tirée du silence de Henri de Gand, son Compatriote, & son Collègue dans le même Chapître, qui n'auroit certainement pas oublié des particularités aussi remarquables que celles-là, puisqu'il s'est bien souvenu de la simple imputation d'Hérésie que lui avoit attiré son trop d'attachement à la Doctrine d'Aristote. Son passage est trop important pour n'être pas emploïé ici. SIMON, dit-il donc, *Tornaci oriundus, ex Dialectico subtilissimo, imo omnium Liberalium Artium fere sui temporis peritissimo, Theologicæ etiam Scholæ Parisiis Cathedram meruit ascendere magistralem, in qua plurimos habuit auditores. Scripsit Librum, quem vocavit* Sententiarum *suarum. Scripsit etiam* Quæstiones *suas, quas in Scholis suis disputatas determinavit Parisiis. Exposuit etiam* Symbolum, *quod dicitur* Athanasii, *subtiliter. Sed, dum nimis, & in hoc, & in aliis Scriptis suis*, Aristotelem *sequitur, a nonnullis modernis Hæreseos arguitur* (30). Aussi le célèbre de Launoy n'a-t-il point négligé d'en faire usage dans un des plus curieux de ses Ecrits: y observant très judicieusement, & d'une maniére douteuse, que s'il ne s'est point conformé au Décret de Grégoire IX, & à la Décision du Concile Provincial de Paris de 1221, il est digne de Censure; mais ne disant absolument quoi que ce soit, ni de sa prétendue impiété, ni de la prétendue punition divine qu'elle lui fit essuïer (31). Richard Carew, ne se ressouvenant que confusément, tant de cet attachement à Aristote, que de l'Apophtegme impie des trois Imposteurs, a débité que *Thurnai fut assez fou pour soutenir qu'Aristote étoit supérieur à Moïse & à Jésus-Christ* (32). Il est certain, qu'il se trompe, que c'est confondre pitoïablement les choses, & qu'aucun autre Auteur n'a parlé de cette nouvelle accusation. Mais, nous avons quelque chose de plus positif en faveur de nôtre Simon, que ce silence de son Compatriote; savoir, le témoignage avantageux, qu'un Prélat illustre & pieux a rendu, non seulement à son savoir, mais même à sa vertu. *Loquor pro Magistro Simone*, dit-il (33), ... *ut in Negotio quod habet cum Episcopo suo, & cum Canonicis suis, ... benevole suscipiatis eum . . . . M. Simoni, viro inter Scholares Cathedras egregio, non necesse est verbosas emendicare Preces, aut Laudum venalium coram vobis Præconia corrogare. Gratiosum & commendabilem facient eum, hinc* AUTHORITAS MORUM, *hinc peritia Literarum.* Et cette déposition d'un témoin oculaire & éclairé est sans doute un peu plus autentique, que celles de quelques esprits-foibles amoureux de merveilleux & d'extraordinaire, & de quelques Compilateurs indiscrets de fables ridicules.

(30) *Henr. Gandavensis, de Scriptor. Ecclesiast. Cap. XXIV.*

(31) Launoius de varia Aristotelis Fortuna in Acad. Parif. Cap. VII, pag. 81 & 82.

(32) Richard Carew, Survey of Cornwall, *cité dans les* Mémoires Littéraires de la Grande-Bretagne, Tom. XIII, pag. 249.

(33) Stephani Tornacensis Epistola LXXIX. ad Archiep. Rhem. pag. 597. *Edit.* Papyr. Massoni, *Parisiis, apud* Franc. Salis, 1611, *in* 4. *C'est la* LX. Lettre *dans l'Edition de* Claude du Molinet, *faite à* Paris, *chez la* Veuve du Puis, *en* 1679 in 8, *qui n'a fait aucune Note sur cette Lettre, & qui n'a point connu le Simon dont il s'agissoit-là.*

(*E*) SIMON THORNAYE . . . . *est peut-être encore le même Homme sous le même nom diversement altéré.*] Deux raisons me porteroient à le croire. I. On n'assigne aucun tems à ce nouvel Auteur, dont on parle d'une maniére assez incertaine. II. On lui attribuë un Ouvrage intitulé *Quæstiones Sententiarum Libris IV*, qui pourroit bien n'être autre chose que les *Sententiarum Quæstiones Libris IV*, attribuées à Simon de Tournai, ou de Thurnay selon les Anglois, au commencement de la Remarque (*B*). Il est vrai, que Baléus, qui attribue ces Ouvrages à ces deux Auteurs, dit que l'un commence par *Quæstio est utrum objectum*, & l'autre par *Duo quæsita sunt, primum utrum*. Mais, outre qu'Oudin en exprime encore autrement le commencement (34), Baléus est quelquefois si peu exact, & se plait tellement à multiplier les Auteurs & leurs Ouvrages, comme on l'a vû ci-dessus Citation (*b*), qu'on ne doit s'y fier qu'à bonnes enseignes. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il dit de ce nouvel Auteur, & que je laisse à la décision des Lecteurs judicieux.

(34) *Voiez ci-dessus Citation* (11).

„ SIMON THORNAYE," dit-il, „ ex divite illo & famoso Benedictinorum Cœnobio, „ quod Ramesiæ conditum erat, prodiisse fertur; „ atque inter Artium Professores, qui sua Ætate „ Oxonii studuerunt, non minimus extitit. Unde insignis Theologici Doctoris in eodem Gymnasio adeptus tandem Cathedram, ut appellare „ solent, Magistralem, in magna suorum Auditorum frequentia, ordinarie disputando, docendo, „ legendo, determinando, & quodlibetisando, per „ plures occupavit annos. Et ut ex tanto labore „ maturum aliquem (sed fine sapore) Fructum daret, Chartis tradidit,

„ *Quæstiones Sententiarum*,

„ Lib. IV. *Quæstio est, utrum objectum volunta.*

„ Et alia quædam ejus generis, quibus culicem „ egregie excolabat, cæcorum Ductor iniquus, ut

„ Ca-

„ Camelum deglutiret (35)." Peut-être trouveroit-on de quoi éclaircir ce doute dans l'*Hiftoria Universitatis Oxonienfis* d'Antoine de Wood: mais, comme Baléus ne marque point le Siècle de cet Ecrivain, & qu'il n'y a aucune Table des matières jointe à cette Hiftoire, on n'en fauroit tirer aucun fecours à cet égard. Grand défaut pour un Ouvrage fi confidérable, & fi rempli de circonftances curieufes, & de perfonnalités intéreffantes.

(35) Balæi Scriptor Britanniæ, *Centuria XII, pag.* 96.

SOUVERAIN (......) Ecrivain François, ainfi que fon nom le témoigne, mais fi peu connu, qu'on ne fait pas même fon prénom, ou fon nom de Batême (*A*). Tout ce qu'on connoit de lui avec quelque certitude, eft, qu'il étoit du Bas-Languedoc, & qu'il a été Miniftre de quelque Eglife Réformée de la Province de Poitou, mais fans qu'on puiffe dire précifément en quel endroit (*B*): qu'il fut dépofé du Miniftère, à caufe de fon attachement à l'Arminianisme, par un des derniers Synodes des Eglifes Réformées de France, deux ou trois ans avant la révocation de l'Edit de Nantes (*C*): qu'après cette révocation, il paffa dans les Provinces-Unies des Païs-Bas, où, lors de l'Affemblée générale des Miniftres François dans la grande Eglife de Rotterdam, il refufa de foufcrire à la Doctrine du Synode de Dordrecht touchant la Prédeftination: que de-là, conjointement avec cinq autres Miniftres de même opinion, il fe retira en Angleterre, où il fe joignit à l'Eglife Anglicane, dans laquelle il fut fort foupçonné de Socinianisme (*D*): qu'il y mourut très peu de tems avant la fin du XVII. Siècle: &, enfin, qu'il laiffa deux Ouvrages de Théologie, la publication d'un defquels fit alors beaucoup de bruit (*E*). S'il en faut croire l'Editeur de cet Ouvrage, c'étoit un

(*A*) *Ecrivain François ..... fi peu connu, qu'on ne fait pas même fon .... nom de Batême.*] Quelque attentif que fût Mr. BAYLE à rechercher & noter ces fortes de particularités, c'eft ce qu'il n'a pû faire ici, s'étant contenté de nous dire fon nom de Famille (1). Mr. BERNARD, en fachant encore moins, s'étoit reftraint à nous indiquer fa Profeffion de Miniftre (2). C'eft delà fans doute, qu'ont appris ces particularités POIRET (3), REIMMAN (4), VOGT (5), & SAMUEL CRELLIUS (6). Le Père BALTUS, & Mr. DE BEAUVAL, n'ont connu, ni fon nom, ni fa profeffion (7). C'eft un défaut trop ordinaire à la plûpart des Journaliftes Littéraires de négliger ces fortes de particularités toujours très agréables aux Gens-de-Lettres.

(*B*) *Il étoit du Bas-Languedoc, & Miniftre de quelque Eglife Réformée ..... en Poitou.*] C'eft tout ce que nous en a appris Mr. Bayle (8): & c'eft en vain que je m'en fuis informé depuis aux Vieillards de cette Province, réfugiés en Hollande, qui auroient pû favoir quelque chofe de plus fur fon fujet. Je remarquerai par occafion, que les Gens-de-Lettres, réfugiés dans les Païs étrangers pour leur Religion, ont presque tous été fi négligens touchant la Vie & les Ecrits de leurs Confrères, que c'eft un grand hazard, quand on peut fe faire informer de quelque particularité qui les concerne. Le Père LE LONG, Prêtre de l'Oratoire à Paris, m'aïant autrefois envoïé une affez longue lifte de Traducteurs & de Commentateurs de la *Bible*, dont il vouloit faire ufage dans fa *Bibliotheca Sacra*; malgré le defir très fincère que j'avois de l'obliger, & les foins affidus & redoublés que je pris pour y parvenir; tout ce que je pus lui procurer fe réduifit à quelques dix ou douze maigres Remarques, que je n'obtins qu'avec beaucoup de peines de quelques Savans de nos Provinces, & dont il fut obligé de fe contenter, & moi très mortifié de ne pouvoir procurer rien de plus.

(*C*) *Il fut dépofé du Miniftère, ... par un des derniers Synodes .... de France, deux ou trois ans avant la révocation de l'Edit de Nantes.*] C'eft ce que nous apprend occafionnellement Mr. BAYLE en ces termes: „ On l'avoit dépofé du „ Miniftère, à caufe de fes opinions. Il faifoit „ Profeffion ouverte de la Doctrine d'ARMINIUS, „ & il la préchoit dogmatiquement; c'eft-à-di- „ re dans cette partie du Sermon, où l'on expli- „ que le fens littéral du Texte: car, pour l'autre „ partie, où l'on exhorte les Auditeurs à fe cor- „ riger de leurs mauvaifes habitudes, il n'y a point „ de Prédicateur qui ne foit *Arminien*. Et c'eft „ en ce fens-là, qu'un des Prédeftinateurs les „ plus rigides a dit, qu'*il faut prêcher à la Pélagienne* (9). Mr. Souverain n'eut pas imité les „ Janféniftes; il n'eut point promis un filence ref- „ pectueux par raport aux Décifions du Synode de „ Dordrecht. & j'ai-ouï dire, qu'il déclara nette- „ ment à fes Supérieurs, que, s'ils ne vouloient „ lui laiffer le Miniftère, qu'à condition de ne „ point prêcher l'*Arminianifme*, il leur rendoit fa „ Robe, & il abdiquoit fa Charge. Que cela foit „ vrai ou non, il eft certain qu'il fut dépofé deux „ ou trois ans avant la révocation de l'Edit de „ Nantes (10)."

(*D*) *Il paffa dans les Provinces-Unies, ... où il refufa de foufcrire à la Doctrine du Synode de Dordrecht touchant la Prédeftination; ..... & de-là en Angleterre, où .... il fut fort foupçonné de Socinianifme.*] Je tiens la prémiére partie de cet Article de diverfes Perfonnes, qui la pouvoient bien fçavoir, & qui me la racontoient environ vingt-quatre ou vingt-cinq ans après à Rotterdam; & la feconde, de Mr. BAYLE, qui la raconte ainfi: *Il fe retira en Hollande, & puis à Londres, où il fut rébabilité en s'aggrégeant à la Communion Epifcopale. Il a été toujours fufpect de l'héréfie Socinienne* (11). Un Jéfuite de Paris ne s'en tient pas à ce fimple foupçon. Il décide hautement, que c'eft *le plus hardi & le plus violent Socinien, qui ait jamais paru dans le Monde* (12): ce qu'il répète en divers endroits, tant dans cette *Réponfe* que dans une autre femblable.

(*E*) *Il laiffa deux Ouvrages de Théologie, la publication de l'un defquels fit alors beaucoup de bruit.*] I. Cet Ouvrage eft intitulé *Le Platonisme dévoilé, ou Effai fur le Verbe Platonicien, divifé en deux Parties*, qui devoient être fuivies d'une *troifiéme*, qui n'a point paru; & imprimé *à Cologne, chez Pierre Marteau*, [c'eft-à-dire *en Hollande*] *en* 1700, *en* 395 *pages, in* 8°.

Les Savans le reçurent d'abord avec avidité; & le bruit, qu'en firent les Eccléfiaftiques, excita la curiofité des ignorans, qui, incapables de juger de la force ou de la foibleffe des argumens de l'Auteur, en furent extrêmement fçandalifés. On en peut voir des *Extraits* dans l'*Hiftoire des Ouvrages des Savans de Mr.* BASNAGE DE BEAUVAL, Mars 1700, pag. 97 — 108; dans les *Nouvelles de la République des Lettres* de Mr. BERNARD, Juillet 1700, pag. 99 — 115; & fans doute dans d'autres Journaux Littéraires: & le Père BALTUS, Jéfuite célèbre, déjà fort connu du public par fa *Réponfe à l'Hiftoire* des

(1) Réponfe aux Queftions d'un Provincial, *Tom. I, pag.* 628. Oeuvres, *Tom. III, pag.* 629.

(2) Nouvelles de la République des Lettres, *Juillet* 1700, *pag.* 100.

(3) Oper. pofth. *pag.* 13 & 16.

(4) Catalog. I. Biblioth. *pag.* 669.

(5) Catal. Libr. rar. *pag.* 463.

(6) Artemonius de Initio Evang. Joannis, *pag.* 339.

(7) Défenfe des Pères accufés de Platonisme, *cité* Acta Erud. Lipf. *an.* 1711, *pag.* 250. Hiftoire des Ouvrages des Savans, *Mars* 1700, *pag.* 97 — 108.

(8) Réponfe aux Queftions d'un Provincial, *Tom. I, pag.* 628. Oeuvres, *Tom. III, pag.* 629; *ce qu'il tenoit vraifemblablement de Mr.* LE CLERC *dans fes* Réflexions contre le Père d'Epineuil, *inférées dans les* Mémoires de Trévoux, *de l'impreffion d'Amfterdam, Mai* 1703, *pag.* 387.

(9) *Dans les exhortations il faut néceffairement parler à la Pélagienne.* Jurieu, Jugement fur les Méthodes, &c. *pag.* 90.

(10) Bayle, Réponfe aux Queftions d'un Provincial, *Tom. I, pag.* 628 & 629. Oeuvres, *Tom. III, pag.* 629.

(11) *Là-même. On verra ci-deffous, Remarque (G), le fondement de ce foupçon.*

(12) *Le Père* d'Epineuil, Seconde Réponfe Critique à Mr. le Clerc, *mife à la fuite des* Mémoires de Trévoux, *Août* 1702, *pag.* 118.

des Oracles de Mr. DE FONTENELLE, n'oublia pas le *Platonisme dévoilé* dans sa *Défense des Saints Péres accusés de Platonisme*, imprimée *à Paris, chez Montalant, en* 1711, *in* 4°. On fera très bien de voir ce qu'il en dit dans la IV. Partie de cet Ouvrage, ou du moins les *Extraits* qu'en ont donnés le *Journal des Savans*, Février 1711, pag. 192 — 206, & Mars 1711, pag. 243 — 255; & les *Acta Eruditorum Lipsiensia* de l'année 1711, pag. 250 & suivantes On y verra avec quelle hauteur & quelle dureté ce Jésuite y traite l'Auteur, sur-tout pag. 253 du *Journal*, où on le dit Ami de Mr. LE CLERC, qu'on y dépeint malignement comme *plus modéré en apparence, se cachant mieux, & ne marchant que par des voies détournées*; à propos de quoi l'on renvoye, non-seulement à la VII. de ses *Epistolæ Criticæ & Ecclesiasticæ*, qui font le Tome III. de son *Ars Critica*, mais encore à sa *Bibliothéque Universelle & Historique*, où il donne en effet de violentes atteintes aux Pères de l'Eglise, dont il expose pour le moins aussi fortement le *Platonisme*, que Mr. SOUVERAIN. C'est effectivement ce qu'on peut encore mieux voir dans cette *Bibliothéque* même, Tom. IV, pag. 124; Tom. X. pag. 410, 411, & 496; & Tom. XVIII, pag. 25: aussi-bien que dans sa *Bibliothéque Choisie*, Tom. XIII, pag. 209 — 214; & dans sa *Bibliothéque Ancienne & Moderne*, Tom. V, pag. 324 — 327; & même dans son *Historia Ecclesiastica duorum primorum a Christo nato Sæculorum e veteribus Monumentis depromta*, dans les *Prolégomènes* de laquelle, Section II, Chap. II, pag. 59 — 68, il traite particuliérement *de Platonicorum Decretis ad Religionem, mores, & summum bonum pertinentibus*. PIERRE POIRET, dans ses *Opera Posthuma*, pag. 13, 16, &c.; & JEAN FRE'DE'RIC MEYER, dans sa *Dissertatio de Λόγω*; ont aussi vivement réfuté le *Platonisme dévoilé*: mais, SAMUEL CRELLIUS, Petit-Fils du célèbre JEAN CRELLIUS, l'un des IV Evangélistes dont est composée la *Bibliotheca Fratrum Polonorum*, autrefois Ministre des Sociniens en Prusse, & mort en 1747 à Harlem, en retournant de la Haye à Amsterdam sa demeure, l'a au contraire fort exalté dans son ARTEMONII *Initium Evangelii Sti. Johannis restitutum & illustratum*, imprimé *à Londres, en* 2 *Volumes, in* 8°.

De tous ces Auteurs, celui, qui me paroit avoir exposé le plus clairement le but de SOUVERAIN, est le premier de ces Journalistes. „ On peut ramener-là," (au Dogme Chrétien de la *Trinité*) dit-il (13), „ l'idée de PLATON touchant les *trois Principes*, qu'il semble enseigner. Les Philosophes n'ont point agité de question avec plus d'inquiétude & plus d'embarras, que celle de savoir *si le Monde est éternel*. Enfin, après de longues méditations, quelques-uns conclurent, de la Contemplation de l'Univers, qu'il n'y avoit qu'un Etre tout sage & tout puissant, qui pût avoir construit un ouvrage si admirable. PLATON étoit de ce nombre: ne pouvant attribuer l'origine du Monde à la rencontre fortuïte des Atomes, il comprit que c'étoit la production d'une profonde sagesse. Mais, comme il appréhendoit l'infortune de SOCRATE, il enveloppa ces grandes vérités sous des fictions & des énigmes, qui ont trompé ses Disciples; &, n'osant s'opposer à l'erreur publique, il fit, des *vertus du Créateur*, autant de *Dieux*. Il personnifia sa *raison*, sa *sagesse*, sa *puissance*, & en fit des *Divinités*, pour ne pas choquer l'opinion régnante de la *pluralité des Dieux*. En un mot, géné par la Populace superstitieuse, pour philosopher en sûreté, il feignit adroitement une Généalogie de Dieux: un *Père*, un *Fils engendré*, & un troisiéme *issu de ces deux-là*. . . . . Cette *Philosophie Orientale* a jetté dans l'erreur les prémiers Chrétiens, qui ont pris *à la lettre* un *stile purement allégorique*. Ils cherchoient à tirer avantage de toutes les paroles des Païens; &, pour cela, ils leur donnoient souvent une interprétation forcée. L'équivoque des mots peut aisément faire illusion à ceux qui n'y font pas assez d'attention. Il est sur-tout fort facile de se tromper dans l'explication de la *Doctrine de* PLATON, *qui est confuse, & dont il est impossible de se faire une idée claire & distincte*; soit que PLATON ait voulu être *allégorique & mistérieux* politiquement, soit qu'il n'ait pas été *bien sûr* lui-même de ce qu'il pensoit sur la Divinité.

(13) Basnage de Beauval Histoire des Ouvrages des Savans, *Mars* 1700, *pag.* 100 — 107.

„ De là vient que les Pères, entendant mal ce qu'il a dit du *second Dieu*, qui n'étoit autre chose que le *Monde créé par la sagesse & la toute-puissance de Dieu*, ils l'ont expliqué du *Verbe proféré* & poussé au dehors. Ils ont tous dit, qu'*avant que le Verbe fût engendré, il étoit dans le sein de Dieu, & dans la matrice de son entendement, d'où il est sorti au tems de la Création du Monde*. C'est ce qu'ils appellent *Génération*, & *Prolation*; concevant, qu'il y a eu un tems auquel le *Père* n'étoit point *Père*, & que le *Fils* a commencé à être *Fils*. L'Auteur," (c'est-à-dire SOUVERAIN,) „ cite là Mr. JURIEU, qui est convenu, que les Pères, avant le *Concile de Nicée*, tenoient, que *le Verbe n'a eu sa parfaite nativité, qu'au commencement du Monde*; que *le Verbe n'est point éternel entant que Fils*; qu'*il étoit seulement caché dans le sein du Père*; & qu'*il ne devint une Personne distincte, qu'avant la Création*, qui étoit le tems de son développement. Voilà, sans doute, un *Christianisme Platonicien*, ... & un langage emprunté de PLATON. . . . . L'on a pris grossiérement à la lettre ce que PLATON avoit dit des TROIS PRINCIPES: & les Pères, adoptant ces idées mal-entendues, ont transporté le *Platonisme* dans la *Religion Chrétienne*: . . . . . Les premiers Chrétiens étoient tellement prévenus que PLATON avoit connu *trois Personnes*, ou *trois Hypostases*, dans la Divinité, qu'ils n'ont conservé que les Livres où ce Dogme étoit enseigné, que les Ecrits des Païens convertis, & qui avoient été élevés dans l'Ecôle de PLATON. Tels sont JUSTIN, ... (le prémier des Pères Platoniciens qui a fait de la *Parole* une *Hypostase* ou une *Personne*, & qui a porté dans l'Eglise les idées qu'il avoit prises dans l'Ecôle de PLATON (14),) ATHENAGORAS, IRE'NE'E, ORIGENE, ARNOBE, LACTANCE, &c. Le reste a péri. Or, le hazard n'a point fait un choix si précis: les Hommes y ont présidé. On a laissé périr tout ce qui ne portoit pas un caractère orthodoxe, c'est-à-dire tout ce qui ne respiroit pas le *Platonisme*: c'étoit-là l'épreuve de l'Orthodoxie.

(14) *Là-même, pag.* 99.

„ L'Auteur soutient pourtant, que les prémiers Pères n'étoient nullement, à l'égard de la *Trinité*, dans le sentiment où fut l'Eglise après le *Concile de Nicée*. Outre que leurs expressions sont d'ordinaire allégoriques & figurées, l'on ne sauroit les accommoder avec les idées communes, que par force & par machine. Ils ont confondu la *Doctrine de l'Ecriture* avec *celle de* PLATON; ensorte que, la plûpart du tems, il est impossible de débrouiller & de démêler leurs véritables sentimens, ni de séparer leurs *spéculations* & leurs *subtilités Platoniciennes* d'avec le *Christianisme* . . . . . On voit bien, qu'ils ne pensoient pas comme les Théologiens modernes; &, qu'en voulant ajuster la *Philosophie* avec la *Religion*, ils gâtoient l'une & l'autre. Ils vouloient ebloüir les Philosophes, en leur montrant le *Christianisme* dans PLATON: ensorte que le *Platonisme*, qui ne devoit être que la *Parure* & l'*Ornement* de la *Religion*, en est devenu le *fond*.

„ Il est si vraisemblable, que les Pères n'ont pas tous attaché une signification constante & uniforme aux mêmes termes, qu'on ne s'accorde pas encore aujourd'hui sur le sens qu'on y doit donner. Il y a si peu de distance de la *vérité* à l'*erreur*, qu'elle est quelquefois imperceptible. Pour peu qu'on se hazarde à développer les mots consacrés, il est difficile de se tenir dans le point de précision; & l'on court risque d'être accusé de *blasphême* & d'*impiété*.

„ Dès qu'on a remué la question en Angleterre, on s'est d'abord partagé: Chacun s'est fait une hypothése particuliére. Le Docteur SHERLOCK, le Docteur WALLIS, le Docteur SOUTH, &c., se sont renvoïé le titre d'*Hérétique*: &, en subtilisant la matiére, il semble que l'un, en pressant trop l'*Unité de Dieu*, anéantit la *Trinité*; & que l'autre, en voulant sauver la *Trinité*, laisse échapper l'*Unité*. Le Docteur SHERLOCK a soutenu, que les *trois*

„ *Per-*

un Homme de fort bon caractère (*F*). Les cinq autres Ministres François, qui se retirèrent avec lui en Angleterre, & qui s'y lièrent d'abord de sentimens & d'amitié avec COLOMIE'S, qui y demeuroit depuis long-tems, étoient Mrs. LOMBARD, DU TEMPS, MAÏOU, DE LORTIE, & LE CENE (*G*).

„ *Personnes* de la *Trinité* sont *trois Substances*, ou „ *trois Esprits*, dont *chacun est Dieu par lui-même*. „ L'Evêque de Worcester avouë, qu'on ne peut „ concevoir *trois Substances distinctes* sans conce-„ voir en même tems une *Division* réelle de la „ *Divinité*, laquelle constitue *trois Dieux sépa-„ rés*. D'autre côté, en ne supposant aucune „ *Distinction réelle & numérique* entre les *Per-„ sonnes*, le Docteur SHERLOCK en conclurra „ que les *Dénominations* des TROIS PERSON-„ NES ne sont que des *Modes* & des *Attributs*; „ & que c'est-là l'*Hérésie* de SABELLIUS. „ L'Auteur s'adresse en cet endroit à l'*Eglise An-„ glicane*, qui n'a osé prononcer sur cette Contro-„ verse où il s'agit du fond de la Religion. Il in-„ finue, qu'elle n'avoit garde de risquer l'honneur „ de ses Décisions dans une matière, où elle ne „ joint elle-même aucune idée précise & distincte „ aux expressions, & où elle est réduite à un lan-„ gage, qu'elle n'entend point & ne sauroit expli-„ quer. Il pousse cette réflexion assez loin, & „ conseille malignement aux Théologiens de s'en „ tenir à la bonne-foi de St. Augustin. *Quand* „ *on demande*, dit ce Père, *ce que c'est que les* „ trois Personnes, *on manque de termes pour les* „ *exprimer. On a pourtant dit* trois Personnes, „ *non pas pour dire quelque chose, mais parce* „ *qu'il faut parler, & ne pas demeurer muet*."

Tel est l'*Extrait*, que Mr. DE BEAUVAL nous a donné du *Platonisme dévoilé*. Celui de Mr. BERNARD, est d'un tout autre caractère, & tient moins de l'Analyse que de la Réfutation, & du Critique judicieux, que du Théologien intéressé. Selon lui, *il y a dans cet Ouvrage trois défauts considérables*: le I. *est un grand desordre par-tout*: le II. *beaucoup d'obscurité en plusieurs endroits*: & le III. *trop de hauteur, & d'emportement même, contre ceux qui ne sont pas de son opinion* (16). J'ai souvent entendu des jugemens tout contraires de cet Ouvrage: mais, supposé la vérité de l'imputation, le Censeur devoit considérer, qu'un Ouvrage posthume se sent ordinairement de l'absence de l'Auteur, qui l'auroit mis en meilleur état, s'il l'avoit publié lui-même. D'ailleurs, l'*Extrait*, qu'on vient de lire, fait assez voir, que l'Ouvrage ne manque, ni d'ordre, ni de clarté; & que Mr. DE BEAUVAL a bien sçu les découvrir & les imiter. Quant aux *emportemens*, ils sont toujours d'autant plus blamables, que leur Auteur n'en tire jamais aucun avantage: mais, je ne vois pas que le Livre en soit aussi rempli que le prétend Mr. BERNARD.

(16) Nouvelles de la République des Lettres, *Juillet* 1700 *pag.* 100.

Quoi qu'il en soit, il paroit, par tout ce qu'on vient de voir, que le but de Mr. Souverain étoit de prouver, que les prémiers Ecrivains Chrétiens ont tiré leur *Trinité*, & leur λόγος, des Ecrits de PLATON mal-entendus: sentiment, que DANIEL ZWICKERUS, Médecin Prussien, Ecrivain Socinien très abondant (17), a le prémier conçu & établi parmi ses Confrères, & que nôtre Mr. SOUVERAIN a renfermé dans cette conclusion de son III. Chapître, pag. 41 — 43: „ On „ voit à present à quelle occasion l'erreur s'est in-„ troduite. Dieu s'etant révélé à sa créature, . . „ . . . . se fait entendre à nos oreil-„ les, voir à nos yeux, & toucher même à nos „ mains."

(17) *Voyez la* Bibliotheca Anti-Trinitariorum.

Comme on l'a vû au commencement de cette Remarque, cet Ouvrage devoit avoir une III. partie. L'Auteur „ avoit dessein d'y examiner quelle „ est la *Divinité* que l'*Ecriture* attribuë à JE-„ SUS-CHRIST; sur-tout se borner à ce que „ les quatre Evangélistes nous en apprennent; & „ faire voir, d'une manière palpable, & acco-„ modée à la capacité des plus simples, que les „ idées, que ces Ecrivains sacrés nous en don-„ nent, sont fort éloignées de celles que les Anciens „ y ont mises, & que les Modernes ont adoptées „ à tors & à travers. Mais, la mort a prévenu „ l'exécution de ce dessein, & ravi au public l'uti-„ lité, qu'il en auroit sans doute tirée (18)."

(18) Platonisme dévoilé, *Avertissement de l'Editeur*, *pag.* * 2.

On m'a fortement assuré, que ce *Platonisme dévoilé* avoit été traduit en *Anglois* & en *Allemand*: mais, n'en aïant aucune preuve, c'est ce que je ne voudrois ni affirmer, ni nier.

L'autre Ouvrage, qu'a laissé SOUVERAIN, est une *Dissertation sur l'Evangile de St. Jean*, qu'on sembloit vouloir *procurer bientôt* au public (19): mais, on ne l'a point vû paroître. Elle concernoit apparemment le but de l'Evangéliste exposé selon les idées Anti-Platoniciennes de l'Auteur.

(19) *Là-même*. Vogt, Catal. Librarior. *pag.* 464, *intitule cela* Generales quædam super initium Sti. Johannis Evangelii Reflexiones: *ce qui en donne une toute autre idée, & pourroit faire croire mal-à-propos, que le Livre seroit écrit en Latin.*

(*F*) . . . . . . *C'étoit un Homme de fort bon caractère.* Le voici, tel que le lui donne celui de ses amis, qui a pris soin de l'Edition de son Ouvrage, & qui étoit probablement du nombre de ceux dont il est parlé dans son *Avertissement* préliminaire. „ On peut dire de cet excellent Hom-„ me," dit-il (20), „ qu'il joignoit, à beau-„ coup de pénétration, une grande piété; & qu'il „ faisoit de l'*Ecriture Sainte* ses plus chères déli-„ ces. Il n'avoit en vuë que la recherche de la „ vérité: &, après l'avoir trouvée, il l'embras-„ soit de tout son cœur, également incapable de „ la trahir, & de la déguiser, pour aucun intérêt „ mondain. Cette franchise lui avoit attiré plu-„ sieurs ennemis. Mais, sa patience en vint en „ quelque manière à-bout: & l'espérance ferme „ d'une meilleure vie après celle-ci l'a toujours „ soutenu à travers toutes les épreuves, par où la „ calomnie, & la malice de ses Persécuteurs l'ont „ fait passer. Ce qu'il y a de consolant pour ses „ amis, c'est que ces mêmes Persécuteurs ne lui „ ont pû refuser, durant sa vie, ni après sa mort, „ les Eloges que sa vertu leur arrachoit; & qu'ils „ distinguoient en sa faveur, suivant le nouveau „ tour de ce Siècle, la *Morale* de la *Doctrine*." Je croirois facilement, que cet Eloge seroit de la façon d'un de ses Collègues d'opinion, dont on va voir les noms en reprenant mon Texte. Je sai bien, que le Jésuite d'EPINEUIL attribuë cet *Avertissement* à Mr. LE CLERC, qu'il accuse aussi d'avoir *fait imprimer le Platonisme dévoilé* (21), & de le *citer avec complaisance*. Mais, je sai bien aussi, que Mr. LE CLERC s'en est fort deffendu en ces termes: „ Vous êtes fort mal in-„ formé, lorsque vous dites, que l'Auteur du „ *Platonisme dévoilé* cite *Mr. le Clerc avec com-„ plaisance*. Il le cite en le mordant [pag. 3, 79, „ 102, 109, &c.]: & il en avoit même bien plus „ mal parlé dans la copie manuscrite de son Livre, „ comme on l'a appris de Gens dignes de foi (22). „ Ceux, qui disent, qu'il est l'Auteur de l'*Aver-„ tissement* qui est au devant de ce Livre, sont „ aussi mal informés, & aussi menteurs, que ceux „ qui disent, qu'il l'a fait imprimer . . . . „ Mr. LE CLERC n'a jamais fait connoissance, „ ni n'a eu aucun commerce, avec Mr. SOUVE-„ RAIN, autrefois Ministre en Poitou, qu'on „ dit être l'Auteur de ce Livre (23). On sçait „ de plus, que cet Auteur parloit très aigrement „ de lui, dans son Chapître XI. de la I. partie, & „ qu'on en a ôté des paroles très offensantes. Je „ ne dis rien, que je ne sâche parfaitement, & que „ je ne puisse dire devant Dieu en bonne conscience „ (23*)." Voilà qui est bien positif. Tout ce qu'on peut donc raisonnablement conclure de cela est, que nous n'avons point le *Platonisme dévoilé* absolument tel que son Auteur l'avoit écrit: & c'est ce qui n'arrive que trop souvent aux Ouvrages posthumes, dont les Editeurs disposent trop à leur volonté.

(20) Platonisme dévoilé, *Avertissement Signat* * 2.

(21) Seconde Réponse Critique à Mr. le Clerc, [Suite des Mémoires de Trevoux] *Août* 1702, *pag.* 111.

(22) Mémoires de Trevoux *d'Edition d'Amsterdam, Janv. Févr.* 1702, *pag.* 153.

(23) *Là-même, May* 1703, *pag.* 387.

(23*) *Là-même.*

(*G*) COLOMIE'S . . ., LOMBARD, DU TEMPS, MAÏOU, DE LORTIE, & LE CENE.] Ces six Ministres François, habitués à Londres, furent soupçonnés, & même assez publiquement taxés, de *Socinianisme*, aussi-bien que nôtre SOUVERAIN: & c'est ce que je vais prouver par une *Lettre*, écrite de Londres à Rotterdam à Mr. BAYLE par Mr. PAUL DE LA ROQUE, Ministre François à Londres, en 1697

 ou

ou 1698. (24). „ Croiriez-vous, Monsieur," dit-il à Mr. BAYLE, „ que les perquisitions, que j'ai faites sur le tems de la mort de Mr. COLOMIE'S, m'ont donné beaucoup plus de peine que tout le reste de vos informations . . . Vous avez raison de dire, qu'il ne suffit pas qu'il soit vrai qu'il soit mort *Socinien*, qu'il faudroit en avoir pour garand, ou la notoriété publique, ou quelque piéce authentique . . . . Tout le Monde est convaincu, ou à-peu-près, de son *Socinianisme* : & il est étrange, qu'on soit en peine de le prouver. Toutes les preuves, que j'en ai pû découvrir, se réduisent à ce que Mr. COLOMIE'S voïoit tous les jours, durant sa maladie, un ou plusieurs *Ministres Sociniens*, ou réputés tels, Mr. LOMBARD, Mr. DU TEMPS, Mr. MAÏOU, Mr. SOUVERAIN, Mr. DE LORTIE, & Mr. LE CENE . . . . . Le troisiéme de cette *Pleiade* mourut quelque tems après ; & se declara *Socinien* au lit de la mort, quoi qu'il l'eut nié & tergiversé fortement pendant qu'il se portoit bien." Après cela vient la Scene fort comique des transports outrés de gémissemens & de joïe de la Veuve de *Colomiés*, dont Mr. BAYLE n'a emploïé que quelques traits dans son Article COLOMIE'S.

Je ne saurois dire si tous les sept Membres de cette *Pleiade Socinienne* ont produit des Ouvrages, ainsi que SOUVERAIN, dont on vient de voir les Productions ; & que COLOMIE'S, des Ecrits duquel le Père NICERON nous auroit donné un Catalogue complet, s'il avoit pu y ajoûter ses *Italia & Hispania Orientales*, imprimées seulement *à Hambourg, chez Felginer, en* 1730, *in* 4., & la nouvelle Edition de la *Bibliothéque Choisie augmentée des Notes de Mrs.* BOURDELOT & DE LA MONNOÏE, & accompagnée de nouvelles Editions de la *Vie du Père Sirmond*, de l'*Exhortation de* TERTULLIEN *aux Martyrs traduite par* COLOMIE'S, &c., imprimée *à Paris, chez le Gros, en* 1731, *in* 12. : mais, j'ajoûterai, qu'on a de Mr. DE LORTIE, Fils ou Neveu du Ministre de la Rochelle & de la Savoïe à Londres, un petit Ouvrage qui repond assez bien à l'idée qu'on vient de donner de lui, savoir *les Raisons des Scripturaires, par lesquelles ils font voir, que les termes de l'Ecriture suffisent pour expliquer le dogme de la Trinité, traduit*, dit-on, *de l'Anglois*, & imprimé *à Hambourg, chez Steiner, en* 1706, *en* 127. *pages in* 8°. Quant à Mr. LE CENE, voici un petit *Abrégé de sa Vie*, & le *Catalogue de ses Ouvrages*, qu'on sera peut-être bien aise de trouver ici.

CHARLES (25) LE CENE, Originaire de Saint-Pierre sur la Dive en Basse-Normandie, & descendant d'une Famille de cette petite Ville, dont deux Frères NICOLAS LE CENE, Médecin en ce Lieu, & PHILIPPE LE CENE, son Frère, Apothicaire établi & marié à Genève, furent brulés vifs pour leur Réligion, lors de la furieuse Persécution de l'année 1557 : le prémier à Paris, le 2. Octobre, pris dans la grande Assemblée de la Rue de St. Jacques ; & le second à Dijon, vers le même tems (26) : CHARLES LE CENE, dis-je, étoit né à Caen vers 1647. de Parens assez aisés : y aïant fait ses humanités, il alla continuer ses études de Théologie à Sedan, en 1667, 1668, & 1669, d'où il revint à Caen, où il fut reçu Proposant en 1670. En Novembre il alla passer environ 18. mois à Genève, & de là il s'en fut à Saumur, où il resta jusqu'en Mars 1672. Chargé de témoignages glorieux & authentiques des Pasteurs & des Professeurs de ces trois célèbres Académies, il ne tarda pas à être fait Ministre, aïant reçu l'imposition des Mains, le 14. de Septembre de la même année ; & peu après il fut appellé à l'Eglise de Honfleur, où il se maria (27). Ce fut-là, qu'il forma le dessein de sa Version Françoise de la Bible, le principal de ses Ouvrages, auquel il consacra tout le reste de sa Vie (28). Il en partit dix ans après, le 2. de Septembre 1682, étant appellé à Charenton, où il prècha environ six mois, pendant lesquels Sartre, Chanoine de Westmunster, l'accusa d'Arminianisme, dont il ne put néanmoins le convaincre (29). Cependant, ses envieux aïant fortement traversé cette vocation, & aïant fait trainer l'affaire jusqu'en 1685, la révocation de l'Edit de Nantes survint, & la fit totalement échouër ; & l'on verra ci-dessous, qu'il s'en plaignoit publiquement & amèrement. S'étant retiré en Hollande, où il se declara Arminien (29*), & puis en Angleterre, il y fut fort lié avec Mr. ALLIX, & autres Personnes de ce mérite : mais, n'aïant pu se résoudre à recevoir la Réordination Anglicane, ainsi que Mr. DE LORTIE, qui en avoit donné l'exemple à beaucoup d'autres, &, de plus, soupçonné de Socinianisme, il retourna passer quelques années à Amsterdam & à Rotterdam, d'où il revint enfin mourir à Londres en 1703 (30). Ses Ouvrages sont :

I. De l'Etat de l'Homme après le péché, & de sa Prédestination au salut, où l'on examine les Sentimens communs, & où l'on explique ce que l'Ecriture nous en a dit. *Amsterdam, Desbordes, en* 1684, *in* 12°. 367 *pages*.

Cet Ouvrage est divisé en II. parties, dont la I. est particuliérement intitulée *Examen de l'Impuissance que plusieurs Chrétiens attribuent à l'Homme pour les Actions de la Piété & de la Vertu*, & contient X. Chapitres : & la II. intitulée *De la Vocation & de la Prédestination des Gentils à la connoissance de Dieu par l'Evangile*, n'en renferme que III., mais plus longs que les X. autres. Mr. BAILE n'a proprement qu'indiqué cet Ouvrage, & s'est contenté de dire de l'Auteur, sans le nommer, qu'*il a l'esprit net, dit en peu de mots ce qu'il veut dire, & est de ceux qui attribuent* le salut de l'Homme, *non pas au* Décret éternel de la Predestination, *mais au* bon usage, *qu'il fait de la* Grace, *que Dieu lui présente ; soutenant que le mot* prédestiner *de St. Paul n'a pas le sens que S. Augustin lui a donné* (31).

II. Entretiens sur diverses matiéres de Théologie, où l'on examine particuliérement les Questions de la Grace immédiate, du Franc-Arbitre, du Péché Originel, de l'Incertitude de la Métaphysique, & de la Prédestination. *Amsterdam, Wetstein*, 1685, *in* 12°., 420 pages, sans l'*Avertissement* de 10.

Il y a dans cet Ouvrage II. parties, ainsi que dans le précédent ; avec cette différence néanmoins, que chacune d'elles a son Auteur propre, ainsi que nous l'apprehd l'*Avertissement* en ces mots : *Celui, qui a composé la I. partie, l'avoit envoïée à un de ses amis, pour lui en demander son sentiment. Cet ami crut, qu'elle étoit digne de voir le jour, & forma d'abord le dessein de la publier : mais, comme les* Entretiens *de la I. partie ne pouvoient faire qu'un très petit volume ; il lui prit envie de faire un Essai de quelques autres* Entretiens, *pour les joindre aux précédens . . . Ces deux amis ne se sont*, ajoute-t-on, *proposé qu'un même but. C'est de faire connoître à ceux, qui aiment la vérité, les absurdités d'une certaine* Théologie, *qui n'est appuiée que sur quelques* Raisonnemens de Métaphysique, *dangereux & incertains, mais qu'on ne laisse pas de regarder comme des* Oracles, *parce qu'on les a oui soutenir depuis son enfance* (32).

La I. partie contient V. *Entretiens*, le I. & le II. *sur la Manière dont se fait la Conversion de l'Homme, & sur l'Opération du St. Esprit* : le III. *sur la Nature de la Liberté de l'Homme, & de son Franc-Arbitre* : le IV. & le V. *sur le Péché Originel* : & cette I. partie est toute de Mr. LE CENE. Selon Mr. BAYLE, *c'est le Pélagia-*

(24) *Je m'explique ainsi, parce que la* Lettre *est sans date. Outre le* Sermon *dont parle Mr.* Bayle *à la fin de son Article* COLOMIE'S, *ce Ministre avoit fait une* Apologie de David, *contre le* DAVID *de Mr.* Bayle, *que celui-ci ne trouva point mauvaise, comme il paroit par la même* Lettre, *qui m'est tombée entre les mains avec divers autres papiers de ce célèbre Critique.*

(25) *Et non* JEAN, *comme on le verra nommé ci-dessous.*

(26) *On peut voir plus au long leur Martire dans la grande* Histoire des Martirs mis à mort pour la vérité de l'Evangile, par JEAN CRESPIN, *& autres, folios* 439, 442, 473, *&* 474, *de la bonne Edition de* Genève, chez Pierre Aubert, en 1619, in folio ; *& dans* l'Histoire des Eglises Réformées au Royaume de France, par THEODORE DE BEZE, *Tom. I, folios* 129 *&* 135 ; *où ils disent toujours mal* Dine *au-lieu de* Dive.

(27) *Mr.* Aufrère, *dans une de ses* Lettres *du* 20. *Décembre* 1751, *me dit que ce fut au* Havre de Grace, *& se trompe.*

(28) *On a donc tort de dire, qu'elle* fut composée au commencement du XVIII. Siècle, *duquel d'ailleurs il ne vit que deux ou trois ans. Voyez ci-dessous Citation* [40].

(29) Lettre de Mr. Aufrère.

(29*) Bayle, Lettres, *pag.* 645. *Le Père* le Long, B. S. *pag.* 672.

(30) *Au commencement de Mai.* Bernard, Nouvelles de la République des Lettres, *Septembre* 1703, *pag.* 356.

(31) Nouvelles de la République des Lettres, *Juillet* 1684, *pag.* 542 *&* 543.

(32) Entretiens sur des Matiéres de Théologie *dans l'*Avertissement, *pag.* 1 *&* 2 *: les* 8. *suivantes méritent bien d'être lues.*

gianisme tout pur ; & le *Livre est fin*, *adroit*, & *d'un habile Homme*. Aussi l'attribuoit-on à Mr. ALLIX. Mais, on ne doutoit point, & Mr. Bayle lui-même, qu'il ne fut véritablement de Mr. LE CENE (33).

(33) Bayle, Lettres, *pag.* 183, 185, 186, 196, 197, 200.

La II. contient de même V *Entretiens* : le I. *de l'Etendue de nos Connoissances Métaphysiques*, & *de leur Usage dans la Religion* : le II. *de divers Articles de la Religion obscurcis par les subtilités des Métaphysiciens* : le III. Continuation du même sujet, &, *de la Certitude des Lumiéres de la Raison*, & *du secours que la Foi en tire* : le IV. *de divers Passages*, *de l'Ecriture Sainte*, *cités mal-à-propos par les Métaphysiciens* : & le V. *Explication des Chapitres IX. X.* & *XI. de l'Epître de* ST. PAUL *aux Romains* : & cette II. partie est toute de Mr. JEAN LE CLERC, *l'ami de* Mr. LE CENE, dont il est parlé dans *l'Avertissement*.

III. Conversations sur diverses matiéres de Religion, où l'on fait voir *la Tolérance*, que les Chrétiens de différens sentimens doivent avoir les uns pour les autres ; & où l'on explique ce que l'Ecriture Sainte nous dit des Alliances de Dieu, de la Justification, & de la Certitude du Salut : *avec un* Traité de la Liberté de Conscience, dédié au Roi de France & à son Conseil. *A Philadelphie*, *chez Timothée de Saint-Amour*, [c'est-à-dire *à Amsterdam*,] *en* 1687, *in* 12., 287 *pages*.

Ces *Conversations* sont divisées en V *Entretiens*, ainsi que l'Ouvrage précédent : le I. *de la Tolérance*, *que les Protestans doivent avoir les uns pour les autres sur les matiéres de Religion* : le II. *sur la Tolérance*, *que les Magistrats doivent aux Hérétiques* : le III. *sur la matiére des Alliances* : le IV. *sur la matiére de la Justification* : & le V. *sur l'Assurance que l'on a de son Salut*. Dans le I. de ces *Entretiens*, pag. 20. & suiv., le célébre JEAN CLAUDE, Ministre de Charenton, & ses partisans, sont assez mal menés : & cela sert à éclaircir ce qui est dit ci-dessus des traverses qu'essuïa LE CENE touchant sa vocation à Charenton, & qui tomba enfin par la fatale révocation de l'Edit de Nantes.

Ces V *Entretiens* sont suivis d'un Traité intitulé *de la Tolérance dans la Religion*, *ou de la Liberté de Conscience*, *au Roi de France*, & *à son Conseil* : & ces derniers mots n'ont apparemment été mis-là, que pour détourner les yeux des curieux de dessus l'Auteur, ou plûtôt le Traducteur ; car, il est bon de sçavoir, que ce Traité n'est qu'une Traduction d'un Opuscule Latin du célébre JEAN CRELLIUS, l'un des IV Evangélistes qui composent la *Bibliotheca Fratrum Polonorum*, intitulé *Vindiciæ pro Religionis Libertate*, publié sous le nom supposé de JUNIUS BRUTUS, imprimé *en* 1637, *in* 8°. ; dans la *Bibliotheca Fratrum Polonorum*, parmi ses Oeuvres, Tom. IV., pag. 521 ; & en Flamand, *en* 1549, *in* 4°. Que LE CENE en soit certainement le Traducteur François, c'est ce que je n'oserois affirmer : mais, en cas qu'il le soit, ce sera son IV. Ouvrage.

Il est divisé en III. Chapîtres : le I. *Que les Catholiques doivent accorder la Liberté de Conscience* & *de Religion*, *qu'ils ont promise à ceux qu'ils appellent Hérétiques*, *quand même ils pourroient les opprimer sans en recevoir aucun préjudice* : le II. *Que les Catholiques peuvent*, *sans blesser leur Conscience*, *accorder la Liberté de Religion aux Hérétiques*, & *pourvoir à leur seureté* : & le III. *Que les Catholiques doivent accorder aux Hérétiques la Liberté de Religion*, & *pourvoir à leur seureté*.

V. Projet d'une Traduction Françoise de la Bible, par Mr. CHARLES LE CENE. *A Rotterdam*, *chez Pierre van der Slaart*, *en* 1696, *in* 8°., 785 *pages*.

Ce n'est-là que la *I. partie* de ce *Projet* : & cette *I. partie* contient *XV. Chapîtres*, suivis d'une *Table* de ces *Chapîtres*, d'une des *Passages de l'Ecriture*, emploïés ou expliqués, & d'une des *Mots* [& *Noms propres*] *expliqués dans ce Projet* (34).

Cette même Edition fut reproduite *à la Haye*, *en* 1705 ; & puis encore sous ce titre frauduleux & imposteur, *Nouvelle Critique de toutes les Versions de la Bible en François*, *par* CHARLES LE CENE, *à Amsterdam*, *chez Michel Charles le Cene*, *en* 1722, *in* 8°. : Filouterie Typographique trop tolérée, & conséquemment trop commune.

(34) *On en voit un assez maigre Extrait dans la* Bibliothéque Ancienne & Moderne de le Clerc, *Tom. XVII*, *pag.* 197 — 211 ; & *un plus intéressant dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans *des* Basnage de Beauval, *Juillet* 1697, *pag.* 474 — 497. *Voïez aussi* Acta Eruditorum Lipsiensia, *ann.* 1697, *pag.* 227 — 233.

Quelque tems après, on en fit une *Traduction Angloise*, intitulée *An Essay for a New Translation of the Bible* ; *wherein is shewn from Reason*, *and the Authority of the best Commentators*, *Interpreters*, *and Criticks*, *that there is necessity for a new Translation* ; imprimée, si l'on peut s'en fier au titre, *à Londres*, *in* 8°., & réimprimée *à Londres*, *chez R. Gosling*, *en* 1727, *in* 8°., *en* 304 *pages*. Cette Traduction, *dédiée aux Archevêques*, *Evêques*, & *à tout le Clergé Anglican*, *par H. R.*, est une autre Filouterie plus criminelle encore que la précédente, puisque ce H. R., non seulement s'est très indignement approprié cet Ouvrage, mais l'a même renversé de fond en comble, fait de son unique *I. partie* deux, dont l'une contient *X. Chapitres*, & l'autre encore *X*, qui ne sont pourtant que les *XV.* de la *I. partie* de LE CENE : & il est bien étonnant, que l'Auteur de l'Extrait de cette *Bible*, mis dans le Tome XVIII. de la *Bibliothéque Britannique*, pag. 343 — 506, & qui connoissoit bien cette *Traduction Angloise* du *Projet* ainsi usurpé, ne dise pas le moindre mot d'un pareil Brigandage. Je ne crois pas, que, dans toute l'Histoire Littéraire, on en voie un ni plus complet, ni plus impudent.

Dès que ce *Projet* parut, il fut très vivement attaqué & refuté par Mr. JAQUES GOUSSET, *Professeur en Hébreu dans l'Université de Groningue*, qui lui opposa des *Considérations Théologiques* & *Critiques sur le* Projet d'une nouvelle Version Françoise de la Bible, *publié l'an* 1696. *sous le nom de Mr.* CHARLES LE CENE ; *dans lesquelles la vérité est défenduë sur un grand nombre de Passages de l'Ecriture Sainte*, imprimées *à Amsterdam*, *chez Daniel Pain*, *en* 1698, *in* 8°., en V Livres divisés en Sections, & 514 pages, sans la *Préface* & les *Tables*.

Il est aussi Auteur d'une maigre *Dissertation sur le Chronologie de l'Ancien Testament*, imprimée *à Amsterdam*, *chez Pain*, *en* 1698, *in* 8°. ; de *Commentarii Linguæ Hebraicæ*, en ordre de *Dictionaire*, imprimés *à Amsterdam*, *chez Boom*, *en* 1703, *in folio* : & d'une *Apologia pro Renato Cartesio*, imprimée *Leovardiæ*, *apud Franciscum Halma*, *en* 1716, *in* 4°. Voyez les *Lettres* de BAYLE à la *Table*.

VI. Mr. LE CENE fit une courte *Réponse aux Considérations de Mr.* GOUSSET, & l'avoit remise à son Libraire Slaart (35) : mais on ne l'a point vu paroître.

(35) Nouvelles de la République des Lettres, Sept. 1703, *pag.* 356.

C'est apparemment à ce *Projet*, & à ces *Considérations*, qu'on fait allusion dans ce passage : *In Versionem* JOANNIS LE CENE, & *pro eadem Versione*, qui se trouve dans un *Catalogue* mis à la tête d'une *Vulgate Latine*, imprimée *à Venise*, *en* 1730, *in* 4°. (36).

(36) Nouvelle Bibliothéque, *Tom. XIII*, *pag.* 118.

VII. Fort longtems après, la II. partie de ce PROJET a été imprimée, avec la I. à la tête de l'Article dont je vais immédiatement parler. Elle est divisée en *IX. Chapitres*, suivis d'une *Conclusion* ; &, conjointement avec la I. elles remplissent, la I. 110. pages, *in folio* ; & la II. 82., sans leurs *Tables* tant des *Chapîtres* que des *Passages* expliqués. Cette II. partie n'a été imprimée que cette seule fois.

VIII. La Sainte Bible, contenant les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament : nouvelle Version Françoise, par CHARLES LE CENE. *Amsterdam*, *chez Michel Charles le Cene* (37), *en* 1741, *in folio*, 2 *volumes*, Tom. I, 698 pages, & pour les *Livres Apocryphes* 137 ; Tom. II, 235. pages, sans un *Avertissement sur les Livres de l'Ancien Testament* de xj. pages. Je viens d'avertir, que tout cela est précédé du Projet complet.

(37) *Fils aîné de l'Auteur*, *Libraire à Londres*, & *puis à Amsterdam*.

Lors

Lors qu'on sçut que cette *Nouvelle Version* s'imprimoit, beaucoup de gens croyoient qu'elle feroit grand bruit, & se sont fort trompés. Les Ministres Wallons, c'est-à-dire François, ainsi nommés dans les Provinces-Unies, loin d'exciter par d'imprudentes clameurs la curiosité, se sont contentés, dès qu'elle fut rendue publique, de la faire examiner par quelques-uns d'entre eux, &, sur leur rapport, d'en prononcer une Censure particuliére pour leurs Confrères, & qui fait le XXIX. Article de leur Synode assemblé à la Brille en Septembre 1742 (38). Par le XXX. ils en firent demander au Souverain la suppression; mais, cela n'aïant point été accordé, la vente s'en est toujours faite publiquement depuis avec assez peu de succès. Si on l'eut défendue, peut-être auroit elle été plus recherchée; car, selon la maxime *nitimur in vetitum*, c'est ce qui n'arrive que trop souvent.

Si l'on y a censuré de simples *Bizarreries*, telles que les *Bachas*, les *Beglierbeis*, les *Agas*, les *Cadis*, les *Alphakis*, & enfin les *Mouphtis*, que LE CENE s'est assez mal-à-propos avisé de mettre dans Daniel III, VI, &c.; on y a condamné avec incomparablement plus de raison encore, des *Erreurs* ou *Corruptions capitales*, telles que le *représente*, au lieu d'*est*, dans l'institution de l'Eucharistie & ailleurs. En effet, c'est précisément avoir imité DU PERRON, COTTON, & VE'RON, leur Copiste, contre lesquels on a tant crié, & mettre aussi témérairement la *Cene Zuinglienne* ou *Calviniste*, dans l'Ecriture, qu'ils y avoient insidieusement fourré la *Messe Romaine*, à dessein d'en imposer ainsi à la simplicité de leurs *Nouveaux-Convertis* (39).

Une autre singularité de cette nouvelle Version, si non aussi criminelle, du moins très préjudiciable à la lecture de l'Ecriture en François, par les fréquentes incertitudes & équivoques qu'elle y peut causer, est que, contre l'usage de tous ses Traducteurs en cette Langue jusqu'à la publication du *Nouveau Testament*, prétendu imprimé *à Mons, chez Gaspar Migeot*, mais véritablement *à Amsterdam, chez Elzevier, en* 1667, *in* 4.: & particuliérement contre l'usage généralement établi parmi les Réformés François; son Auteur est le prémier Introducteur du VOUS, au préjudice du TU ou TOI, dans les Traductions Françoises de l'Ecriture à l'usage des Eglises Protestantes. Car, quoique le *Nouveau Testament* François de Mr. LE CLERC, & celui de Mrs. DE BEAUSOBRE & L'ENFANT, qui font un usage mitigé & peu uniforme du *vous* & du *tu* ou *toi* au singulier, c'est-à-dire, parlant à une seule Personne, ayent été imprimés *à Amsterdam*, l'un *en* 1703, & l'autre *en* 1718; & que la *Bible* de Mr. LE CENE ne l'ait été que 23. ans après en 1741; celle-ci leur est néanmoins fort antérieure: puisque, comme on l'a vû ci-dessus, elle étoit commencée dès 1674 ou 1675, & qu'elle étoit toute achevée avant sa mort arrivée à Londres, en Mai 1703; & que même, dès 1696, il avoit déja publié la I. partie de son *Projet*, où, parmi les passages cités, il y en a quantité dans lesquels on voit le *vous*. C'est donc fort abusivement, qu'on a dit depuis peu, que cette Version *fut composée au commencement de ce* présent *Siècle* (40). Les *Lettres*, que je viens de citer, prouvent très bien l'irrégularité de ce *vous*, & les abus dans lesquels il peut jetter, non seulement le Peuple & les simples Lecteurs, mais même les Traducteurs & les Savans d'un ordre supérieur. Par exemple, l'Abbé DE MAROLLES, à la vérité plus Littérateur que Théologien, disoit dans la *Préface* de la prémiére Edition de son *Nouveau Testament* François, imprimé *à Paris, chez Seb. Huré, en* 1650, *en grand in octavo*, pag. ** v & vj. „ J'ay employé le terme de *vous* au singulier „ dans mon Livre de la Version des Pseaumes. Je „ l'ay fait pour des raisons considérables, ... „ à cause de l'Unité de Dieu en trois Personnes." On voit bien qu'il prétend établir par-là la *Trinité*. Mais, outre que quantité de très savans Hommes ont fait voir la futilité d'un pareil Argument, un Sabellien, ou un Socinien, ne peuvent-ils pas se servir des mêmes *raisons considérables*, tirées du *tu* ou *toi* en faveur de l'*Unité*: & n'est-ce pas-là, comme dit le commun Proverbe, *faire de l'Ecriture un Né de cire* (41)?

(38) Articles résolus au Synode assemblé à la Brille, le 6. de Sept. 1742, & jours suivans, *Art. XXIX*, *intitulé* Jugement du Synode contre la Nouvelle Version de la Bible par Charles le Cene, *pag.* 8 — 11.

(39) *C'est ce qui a été très frauduleusement fait, non seulement dans le* N. Test. du Père Véron, *Actes XIII.* 2, *mais même dans la plupart des Editions vulgairement dites de* Louvain, *& surtout dans celle de* Bourdeaux, *en* 1686. *Voiez ci-dessus l'Art.* FEVRE, *Remarque* [*A*, *Citation* [6].

(40) Vernet, Lettres sur l'Usage du *Vous* & du *Toi* dans les Versions de l'Ecriture, *pag.* 80.

(41) *C'est bien aussi ce que vient de faire un Théologien Anglois, qui prétend, que* si Abraham vit trois Anges, c'est que la Trinité elle-même lui apparut distinctement en trois corps séparez. *Voiez le* Journal Britannique de Maty, *Mars* 1752, *pag.* 336.

Ces *raisons* prétendues *considérables* ne parurent point telles alors au *Clergé de France* à qui l'Ouvrage étoit dédié, puisque l'Abbé DE MAROLLES fut obligé de les retrancher, ainsi que d'autres choses, dans la seconde Edition de son *Nouveau Testament*, faite *à Paris, chez Chapelet, en* 1653, *en* 2 *volumes*, *in* 12°. Si CHARLES LE CENE avoit pû voir ces judicieuses *Lettres*, je doute fort qu'il eut ainsi préféré le *vous* au *tu* ou *toi* dans toute l'étendue de sa *Bible*. Ce qui peut l'y avoir porté est peut-être l'exemple des Théologiens du fameux Synode de Dordrecht, qui se passionnérent tellement pour le *vous* ou *gy* contre le *tu* ou *du* de leur Langue, que défendoit fort vigoureusement contre eux SIBRAND LUBBERT leur Confrère (42), que cet infortuné mot est aujourd'hui totalement banni, non seulement de leur *Bible*, mais encore de leur Langue (43). Quoi qu'il en soit, il est fort étonnant, que le Consistoire du petit Troupeau de Genève veuille ainsi établir, & même se soit absolument déterminé pour le *vous* Papiste, au préjudice du *tu* ou *toi* Protestant, généralement établi & autorisé, non seulement dans les Versions Françoises de toutes les Eglises Réformées de cette Langue, mais aussi, ce qui est bien notable, dans celles de toutes les Eglises Protestantes de tout Païs, excepté la Hollande; & cela, contre le sentiment & l'avis des Personnes les plus éclairées de leur Académie, & de leur Ville, telles entre autres que Messieurs CRAMER, ABAUSIT, DE ROCHES, & autres (44).

Quelque chose encor d'assez hardi à Mr. LE CENE, est d'avoir introduit dans *son Texte* même *certaines* Leçons Grecques, *qu'il a cru devoir adopter sur la foi de quelques bons Manuscrits*, en les imprimant à la vérité en *Lettres capitales*; & d'en avoir usé de même, mais en *Lettres Italiques*, à l'égard de *certains endroits du Texte commun*, *qui lui ont paru suspects parce qu'ils manquent dans un grand nombre de Manuscrits* (45). Tel est, par exemple, le Récit du *Repentir & de la Mort de Judas*, Matthieu XXVII: 3 — 11, où il dit, non que *Judas se pendit*, ou *s'étrangla*, mais *qu'il étouffa d'esquinancie* (46): &, là-dessus, il cite la *Synopsis Criticorum*, Tom. IV, pag. 655 — 657.

On promet, & même on donne dans la *Bibliothéque Britannique*, un *Extrait* de cette *Nouvelle Version* (47): mais, ce n'en est presque qu'une simple *Indication* quant à la *Bible* même, au lieu que c'est une *Description* fort détaillée des deux parties du *Projet*. Peut-être destinoit-on un second *Extrait* pour la *Bible*: mais on ne l'a point donné. On en voit un fort bon dans la *Nouvelle Bibliothéque de la Haye* (48): & si l'on y loue équitablement ce que cette Version a de louable, on n'y blame pas moins judicieusement ce qu'elle a de blamable; par exemple, les *Scribes* bizarrement travestis en *Notaires*, & autres de pareille espéce, devenus François par leur long & général usage. Il est assez étonnant, que le Père LE LONG, qui sçavoit d'après les *Nouvelles de la République des Lettres* de Septembre 1703, pag. 356, qu'il cite, que cette Version Françoise de la *Bible* étoit non seulement promise, mais même achevée & prête à être mise sous presse, ne l'ait point mise au nombre des *Bibles Françoises* dans sa *Bibliotheca Sacra*, & se soit contenté de parler de son *Projet*.

IX. Il paroît par ces paroles du III. Chapître de la I. partie de ce *Projet*, pag. 5. de l'Edition *in folio*. „ Comme on se propo„ se de publier des *Remarques*, qui éclair„ ciront tous les Changemens que l'on croit „ devoir faire dans les *Versions*, & qui ex„ pliqueront diverses Difficultés qui se trou„ vent dans le Texte Sacré pour s'être trop „ attaché à la lettre;" il paroit, dis-je, par-là, qu'en travaillant à sa *Version* Mr. LE CENE rassembloit des matérieux pour la composition d'un *Commentaire sur la Bible*, soit en Latin, soit en François. Mais, c'est surquoi son Fils, à qui je m'en suis soigneusement informé, ne m'a pû donner aucune lumiére.

(42) *Lorsque cette Question y fut si violemment débatuë, divers Assistans ne purent s'empêcher de rire. Voïez l'*Abrégé de l'Histoire de la Réformation des Païs-Bas de G. Brandt, *Tom. II*, *pag.* 18.

(43) *Voïez les mêmes* Lettres, *pag.* 10.

(44) *Voïez les mêmes* Lettres, *dans l'Avertissement.*

(45) Avertissement de l'Editeur *de cette* Bible, *sign.* ** *vj.*

(46) Mr. Baulacre, *dans sa* Dissertation sur le Genre de Mort de Judas, *insérée dans la* Bibliothéque Britannique, *Tom. XXIV*, *pag.* 98 — 120. *dit pag.* 104 *de Douleur, mais mal.*

(47) *Tom. XVIII*, *pag.* 343 — 406.

(48) *Tom. XVIII*, *pag.* 239 — 278.

Mr.

Mr. Huet, Evêque d'Avranches, auroit pû parler de Charles le Cene, ainsi qu'il l'a fait de Samuel Bochard, d'Etienne Morin, d'Etienne le Moine, de Pierre du Bosc, & de divers autres Protestans, dans ses *Origines de la Ville de Caen*, conduites jusqu'à la fin du XVII. Siécle, dans une *seconde Edition*, faite *à Rouën*, *chez Maury*, *en* 1706, *in* 8°.; mais il n'en a pourtant rien fait.

SPIFAME (Jaques-Paul). L'Article, qu'en a donné Mr. Bayle, n'est pas un des moins intéressans, & des moins bien travaillés de son *Dictionaire Historique & Critique*. Mais, comme il a paru depuis sa mort des Ecrits, qu'il n'a point pû consulter, nous avons dequoi y ajouter un bon Supplément touchant Spifame (*A*), touchant ses

(*A*) *Nous avons dequoi ajouter un bon Supplément à ce que Mr. Bayle a dit de Spifame.*] Il sera principalement tiré d'excellentes *Remarques*, que Mr. Gautier a publiées sur l'*Histoire de Genève de Jacob Spon*, réimprimée *à Genève*, *chez Fabri & Barillot*, *en* 1730, *en* 2 *volumes in* 4°., *& en* 4 *volumes in* 12°.: Remarques, qui seroient sans doute encore beaucoup plus intéressantes, si l'on n'avoit obligé leur Auteur à en supprimer une partie, même après leur impression, comme il paroît par les nombreux Cartons dont cette Edition, d'ailleurs fort belle, se trouve accompagnée. Lors de la Publication de cette nouvelle Edition, je fus chargé d'en donner l'Extrait dans le *Journal Littéraire de la Haye*; & voici ce que j'y remarquai touchant Spifame.

„ La Note concernant Spifame est des plus curieuses, & doit être regardée par les Lecteurs comme un Supplément très nécessaire à l'Article Spifame du *Dictionaire de Mr. Bayle*, qui est pourtant ce que nous avons de meilleur touchant ce fameux Personnage.

„ En 1559, Jaques Spifame, Evêque de Nevers, se retira à Genève, & y amena une Femme, nommée Catherine du Gasperne, & Veuve d'un Procureur au Chatelet de Paris, nommé Etienne le Grêle, pendant la vie duquel Spifame avoit entretenu un commerce de galanterie avec elle, & en avoit eu un Fils, qui passoit pour être du Procureur. Après la mort de le Grêle, arrivée en 1539, ils vécurent ensemble comme Mari & Femme, jusqu'à leur arrivée à Genève, avec André leur Fils, & une Fille nommée Anne, née longtems après la mort du Procureur. Spifame se fit d'abord connoître pour un Homme, qui, frappé depuis longtems des erreurs de l'Eglise Romaine, s'étoit enfin déterminé à venir professer ouvertement la Religion Protestante. Il déclara, qu'il n'avoit point épousé publiquement cette Femme, à cause de sa qualité d'Ecclésiastique, & par la crainte de la persécution: mais, qu'il y avoit néanmoins entre eux un Contract de Mariage, & qu'il requeroit, qu'on voulût bien avouër & confirmer son Mariage dans l'Eglise, ce dont le Magistrat, & le Consistoire lui accordèrent facilement la permission.

„ Il vécut ensuite avec sa Famille, d'une maniére exemplaire & édifiante; & s'attira par là, de même que par son savoir, & la pénétration de son esprit, l'estime de tout le monde. Il avoit apporté des biens considérables (1), dont il faisoit un très bon usage, tant par ses charités envers les pauvres, qu'en vivant noblement & en Homme de qualité. Aussi avoit-il des liaisons très particuliéres avec toutes les Personnes de distinction: & il s'attira la confiance du Magistrat, qui le consultoit volontiers sur les matiéres d'Etat.

„ Son séjour à Genève fut interrompu de tems en tems par divers Voyages, qu'il fut obligé de faire, pour les affaires de la Religion. Il prit le caractère de Ministre à Genève, des mains de Calvin & de ses Collègues; &, en 1561, il fut nommé pour Pasteur de l'Eglise d'Issoudun, où il ne resta que peu; des occupations plus importantes pour le parti Réformé l'aïant bientôt appellé en Allemagne, d'où il revint ensuite à Genève. Comme il avoit des talens particuliers pour les finances, Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, l'appella à son service, pour régler l'Etat de sa Maison. Il y alla en Janvier 1564, avec l'agrément de la République: mais, cette Princesse, peu contente de ses maniéres, ne tarda pas à lui donner son congé, & à en faire ses plaintes à Beze, lui disant, que de sa vie elle n'avoit vû un Homme plus menteur & plus ambitieux. Accoutumé au maniment de grandes affaires, il s'ennuïa bientôt de sa vie privée; &, divers projets lui roulant dans la tête, il fixa enfin ses regards sur la Cour de France. D'un côté, il n'espéroit pas moins que d'y parvenir au poste de Sur-Intendant des Finances: &, de l'autre, il se flattoit d'obtenir du Roi l'Evêché de Toul avec son Temporel, pour y vivre en qualité d'Evêque Protestant, & de Sur-Intendant des Ministres Reformés de ce District; & il en écrivit même à l'Amiral de Chatillon, en Février 1566. Mais, son plan parut tout-à-fait chimérique (2): & l'on crut que son unique but étoit de se rejoindre à l'Eglise Romaine.

„ Bien loin d'avancer sa fortune par ces mouvemens ambitieux, il ne fit que hâter sa perte. Car, Claude Servin, Controlleur de la Maison de la Reine de Navarre (3), qui étoit déja venu en 1565, lui faire une espéce de Procès d'Injures, étant venu reprendre la même affaire, ils entrèrent tous deux en prison, le 11. de Mars 1566. Mais, ce ne fut-là que le prétexte de l'emprisonnement de Spifame. Beze avoit donné avis au Magistrat des mouvemens qu'il s'étoit donnés pour obtenir l'Evêché de Toul; que ses Enfans étoient adultérins, nés pendant la vie du prémier mari de sa Femme (4); & qu'il y avoit de violens soupçons contre lui, qu'il avoit commis quelque fausseté dans son Contract de Mariage: avis, que la Reine de Navarre confirma en partie par une Lettre au Conseil de Genève, dans laquelle elle l'accusoit de plus d'avoir écrit contre sa Maison (5).

„ Interrogé sur ces faits, il nia d'avoir jamais écrit quoi que ce fût contre la Maison de la Reine de Navarre. Il avouä d'avoir fait des démarches pour se faire donner l'Evêché de Toul; mais, dans la vuë de l'administrer en Evêque Protestant, & de faire lui-même la fonction de Pasteur & de Professeur en Théologie. On saisit ses papiers dans sa maison; &, parmi eux, il s'en rencontra un qui acheva de le perdre. Ce fut son Contract de Mariage, qui se trouva un acte faux, supposé, & muni de faux sceaux; comme il fut obligé de l'avouër lui-même, lorsque, confronté avec sa Femme, elle lui en soutint la fausseté, dont elle révéla toutes les circonstances au Magistrat. Cet Acte étoit daté du 2. Août 1539; &, cependant, il n'y avoit que deux ans que Spifame l'avoit fabriqué, pour s'en servir dans le Procès, que son Neveu, Jean Spifame, bien instruit de tout le Mistère du mariage de son Oncle, avoit intenté contre sa Femme & ses Enfans au Parlement de Paris.

„ Spifame, ainsi convaincu, prit le parti de recourir à la clémence du Magistrat, lui demandant pardon de ses fautes, & le priant de considérer à l'égard de l'adultére dont il étoit coupable, que c'étoit un Péché commis, il y avoit „ près

[1] *S'il en faut croire* Patin, Lettres, *Tom. I, pag.* 26, *il en avoit acheté, dès* 1560, *la Baronnie d'Aubonne, belle terre du Païs de Vaud, près de Genève.*

[2] Antoine Carracciol, *Evêque de Troies, avoit eu la même imagination; & quelques Ecrivains célèbres, entr'autres Mr.* de Thou *& Mr.* Bayle, *ont prétendu, qu'il avoit effectivement été reçu parmi les Réformés en qualité d'Evêque. Mais, cela est si peu fondé, qu'il ne fut pas même admis au Ministére sans opposition; & que cette opposition, qui devoit se discuter au Synode de Lion en* 1563, *ne fut jamais levée; parce que les Réformés découvrirent, qu'après la Bataille de Dreux, il s'étoit vendu à Catherine de Médicis, & au Connétable de Montmorency. Voyez* Beze, Hist. Ecclesiast. *Tom. I, pag.* 769, *Tom. II, pag.* 184, *&c. Voyez aussi ci-dessus l'Article* Carracciol.

[3] *Oncle paternel du célébre Avocat-Général de ce nom au Parlement de Paris: & de plus l'un du Conseil des Soixante, & Membre du Consistoire, à Genève, comme on le verra ci-dessous dans la Citation* (10).

[4] *On a vû ci-dessus, que ce Mari étoit mort en* 1539, *& que la Fille étoit née longtems après. Ainsi* Beze *se trompoit à cet égard.*

[5] *D'avoir dit & soutenu, que le Prince de Navarre étoit Fils du Ministre* Merlin, *dit-on dans les* Mémoires de l'Etoile, *Tom. II, pag.* 46. *Voyez ci-dessus l'Article* Merlin, *Remarque* (*F*).

ses Ecrits, dont cet habile Critique a négligé de parler (B), & touchant son surnom ou

„ près de 30. ans, dans un tems où les mœurs „ étoient fort déréglées, non seulement en Fran- „ ce où il étoit alors, mais aussi à Genève : qu'il „ avoit ouï dire, que personne n'étoit recherché „ pour des cas de cette nature, dix ans après qu'ils „ étoient arrivés : & qu'enfin, pour expier ce cri- „ me, il étoit venu dans Genève avec sa Femme, „ pour y faire Pénitence & Profession libre & ou- „ verte de la pure Parole de Dieu, & qu'ils y a- „ voient mené ensemble une vie sans reproche. „ Que, pour le reste, la tendresse paternelle l'a- „ voit porté à faire ce qu'il avoit fait, & pour „ empêcher, qu'après sa mort, son Fils, qui é- „ toit de la Religion, Bourgeois de Genève, & „ qui avoit grand nombre d'Enfans, aussi Citoyens, „ ne fussent privés de sa succession, qui, en ce „ cas-là, auroit passé à son Neveu professant la „ Religion Romaine. Qu'enfin, ce faux Contract „ n'avoit point été produit, qu'il ne prétendoit pas „ de l'employer jamais, & qu'il consentoit qu'il fût „ biffé & lacéré.

„ Comme ce faux Contract avoit été précédé „ d'un autre, tout aussi faux, & sur lequel son „ mariage avoit été avoué & confirmé, le Magis- „ trat fut frappé de cette double fausseté, mais sur- „ tout fort indigné contre la prémiére; & les inter- „ rogatoires finis, le Lieutenant & le Procureur- „ Général conclurent à un chatiment exemplaire. „ Le Conseil le condamna donc à avoir la tête „ tranchée; & cette Sentence fut exécutée le 23. „ de Mars 1566.

„ Catherine de Médicis ne se méla en aucune „ façon de cette affaire : & le fait, que M. Spon „ debite, que cette Reine avoit gagné les Sin- „ dics, est absolument contraire à la vérité. „ (6)."

Scaliger avoit bien eu connoissance de quelque peu de tout cela, aussi-bien que Daillé le Fils, Editeur des *Scaligerana secunda*, comme il paroit par ce passage de l'un, & cette note de l'autre. „ Spifame de Passi (7)," dit Scaliger, „ Capite mulctatus Genevæ, quod uxorem habe- „ ret non sibi umquam in publico coetu junctam „ nec desponsatam, sed quam Marito priori sub- „ traxerat, triennio toto, vivente etiam Marito, „ apud se servaverat [*]. Servinus (8), Patru- „ us Regii Advocati, cui molestias præbebat apud „ Admirallium, causa fuit ipsius exitii. Nam Ser- „ vinus, qui omnia noverat, Genevam venit, eum- „ que apud Senatum accusavit: erat enim unus LX. „ Virorum & Consistorianus."

[*] „ *Il faut que ce soit celuy dont il est parlé* „ *dans la* Bibliothéque de la Croix du Mai- „ ne, Jaques Spifame, *Gentil-* „ *Homme Parisien, Président en la Cour* „ *de Parlement, Maistre des Requestes du* „ *Roy Henry II.,* & *enfin Evesque de Ne-* „ *vers. Il mourut à Genève sous François* „ *II.* (9), *où il s'étoit retiré pour la Re-* „ *ligion. Il y a eu un autre Estienne Spi-* „ *fame, Parisien, dont quelques Oeuvres* „ *ont été imprimées à Paris, en* 1583. „ Daillé (10)."

Il est fort surprenant, qu'un Homme, aussi bon Connoisseur des Anecdotes de nôtre Histoire, & de nôtre Littérature, que l'étoit Mr. Bayle, ait ignoré, ou négligé deux Traits aussi propres que ceux-là à illustrer son Article de Spifame. Le suivant n'y auroit pas moins été propre.

Spifame, ne s'estant contenté de Raison,
Combien qu'il fust des Rois Conseil & Gouvernal,
De Nevers à Genève attira sa Maison,
Et là d'Evesque fut à la fin Cardinal (11) :

C'est-à-dire *Cardinal en Grève*, à cause de l'espéce de chapeau rouge qu'y reçoivent les décapités. On dit burlesquement de même d'un pendu, que c'est un *Evêque des Champs*; parce que le mouvement, que lui cause le vent, semble lui faire donner la bénédiction avec les pieds.

Si l'on accuse juste, Beze lui fit cette espéce d'Epitaphe, qui décrit assez bien le précis de sa Vie.

Doctor, Juridicus, Præsul, verbique Minister,
Erravit, rapuit, mœchatus, Sacra fefellit.

Dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, où cela se trouve (12), on fait mal de ce dernier Vers un Pentamètre; ou, du moins, il est imprimé comme tel.

(B) *Spifame a fait des Ecrits dont Mr. Bayle a négligé de parler.*] Apparemment parce qu'il a vû, que la Croix du Maine avouoit, qu'il n'en connoissoit aucun; & que le seul, que Du Verdier lui attribuoit, ne lui appartenoit point. A la vérité, la Monnoie soutient le contraire, mais, à mon gré, peu solidement (13).

Voici ceux que je trouve lui être attribués par des Ecrivains mieux instruits.

I. *Harangue du Seigneur de Passi* (14) *à l'Empereur Ferdinand I, au nom du Prince de Condé & des Protestans de France, à la diette de Francfort en Novembre* 1562;

ou autrement,

Oraison faite à l'Empereur & Etats de l'Empire, assemblés à Francfort, pour les Election & Couronnement du Roy des Romains, par Spiphame, Evesque de Nevers, pour la part du Prince de Condé & ses Adhérans.

Cette Piéce se trouve imprimée pour la prémiére fois dans les *Additions de J. le Laboureur aux Mémoires de Castelnau*, Tom. II, pag. 28 — 38; & puis dans les *Mémoires de Condé*, d'Edition de *la Haye, chez de Hondt*, [ou plûtôt *de Paris, chez Rolin*,] *en* 1743, *en* 6 *volumes in* 4°., Tom. IV, pag. 56 — 74. C'est un fort bon morceau, bien digne de l'Assemblée, dans laquelle il fut prononcé, & de la cause qu'il défendoit. En effet, le Laboureur qui le traite de *Manifeste pour le parti Huguenot*, n'a pu se dispenser de reconnoître, pag. 28, qu'*il contient des particularités dignes de l'Histoire.*

Cette *Harangue*, qui avoit été précédée de la *Confession de Foy, faite par M. Jean Calvin, au nom des Eglises du Royaume de France, durant la Guerre, pour présenter à l'Empereur, aux Princes, & aux Etats d'Allemagne, en la journée de Francfort pour les Election & Couronnement du Roi des Romains, en Novembre* 1562; imprimée sans doute en ce tems-là, & depuis dans l'*Histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées au Royaume de France*, vulgairement attribuée à *Théodore de Beze*, Tom. II, pag. 156 — 178; & dans les *Mémoires de Condé*, Tom. IV, pag. 74 — 94: Cette *Harangue*, dis-je, adressée à l'Empereur, ou, comme s'exprime Beze, pag. 178, à *la Majesté Impériale*, fut suivie de deux autres du même Spifame, dont les autres Historiens semblent n'avoir eu aucune connoissance, sçavoir :

II. *Harangue faite devant le Roy des Romains, lui estant seul en sa chambre*;

III. *Harangue faite devant tous les Princes de l'Empire; j'à mises en lumiére*, ajoute Beze : *parce qu'elles sont quasi semblables en substance* à la prémiére, *il suffira d'en recueillir ici un sommaire*; ce qu'il fait aussitôt, pag. 178 — 185.

IV. *Lettre adressée de Rome à la Royne, Mére du Roy, traduite de l'Italien en François, contenant utile admonition pour pourvoir aux affaires qui se présentent.*

O! toy, Espée du Seigneur, jusques à quand ne te reposeras-tu? Rentre en ta gaine : appaise-toy, & t'accoise!

Cette

[6] Journal Littéraire, *Tom.* XIX, *pag.* 231 — 236.

[7] *Touchant ce mot* de Passi, *voyez la derniére Remarque.*

[8] *On a vû ci-dessus, Citation* (3), *son Prénom & ses Qualités.*

[9] *Mauvaise expression d'un côté; & fausseté de l'autre, François II. étant mort cinq ans auparavant.*

[10] Scaligeranorum, *pag.* 375, 376, *ou* 578.

[11] Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 620.

[12] *Tom. II, pag.* 49, *où il y a d'autres Vers de* Beze *sur* Spifame, *avec leur Réfutation pareillement en Vers.*

[13] *Voyez sur cela* La Croix du Maine, & Du Verdier, *aux mots* JAQUES SPIFAME *de leurs* Bibliothéques Françoises; Bayle, *Article* SPIFAME; & la Monnoie *sur* Baillet, *Tom. V, pag.* 338.

[14] *Touchant ce mot, voyez la derniére Remarque.*

[a] G. Leti, Historia Genevrina, Part. III, pag. 145, 162 — 164.

ou titre de *Passi* (*C*). Gregorio Leti le nomme toujours mal *Spifanio*: & l'Abrégé, qu'il fait de son Histoire, est très inexact (*a*); ainsi que la plus grande partie de ce qu'il a précipitamment compilé, & quelque-fois même imaginé.

Cette *Lettre*, supposée traduite de l'Italien, se trouve imprimée dans l'ancienne Edition des *Mémoires de Condé*, in 12°., & dans la nouvelle, Tom. IV, pag. 442 — 493. Elle est datée *de Rome*, *le deuxième de Juin* 1563, & signée GIO (apparemment GIOVANNI) MARCO BRUCCIO, que le Père le Long dit être nôtre JAQUES SPIFAME (15): Pseudonime à ajouter à Placcius, Baillet, Decker, & autres Bibliographes Pseudonimiques. Cette Piéce est très bien dressée, & remplie de belles & solides Remontrances à Catherine de Médicis: mais, une chose fort étrange, & touchant laquelle on ne sauroit équitablement se dispenser de la condamner, c'est qu'on y louë aussi hautement l'Assassinat du Duc de Guise par Poltrot, que Boucher, Mariana, & les autres Fauteurs & Défenseurs des Meurtriers des Rois, ont loué & vanté les Assassins de Henri III. & de Henri IV., Clément, Barriére, Chastel, & Ravaillac. Amelot de la Houssaie, qui, dans la nouvelle Edition de ses *Mémoires Historiques*, fort augmentée, & imprimée *à Amsterdam*, *chez Zacharie Chatelain*, [où plûtôt *à Paris*,] *en* 1737, *en* 3 *volumes in* 12°, & qui y donne sous le titre *Apologie de Poltrot*, Tom. I, pag. 131 — 134, un précis de cette Piéce, sans sçavoir qu'elle est de *Spifame*; n'est pas excusable de n'y avoir pas ajouté au moins un mot d'*Avertissement*, pour en faire sentir le venin aux Lecteurs peu instruits, & capables de se laisser séduire par ses Sophismes.

[15] Le Long, Bibliothéque Historique de la France, pag. 399. La Bibliotheca Telleriana, pag. 445, en met une Edition de 1569. in 8. mais sous le nom de Spifame renfermé entre des Crochets.

V. *Discours sur le Congé obtenu par le Cardinal de Lorraine, de faire porter Armes défensives à ses Gens, pour la Tuition de Défense de sa Personne, & sur ce qui advint à l'occasion de cela à son Arrivée à Paris, le* 8. *de Janvier* 1565, imprimé *à Paris*, *en* 1565, *in* 8°.

Le Père le Long donne cet Ouvrage à nôtre Spifame (16): & la nouvelle Edition du *Dictionaire Historique de Moréri*, publiée *à Amsterdam*, *Leide*, *la Haye*, *& Utrecht*, *par la Compagnie des Libraires*, *en* 1740, *en* 8 *volumes in folio*, en parle, sous le mot SPIFAME, comme se trouvant aussi dans les *Mémoires de Condé*; mais, je ne l'y trouve point. Cet Article SPIFAME, nouvellement dressé d'après le Laboureur, Mr. Bayle, & les Remarques de Mr. Gautier, est néanmoins un des meilleurs de ceux dont cette Edition, d'ailleurs très inexacte & très fautive, se trouve augmentée. On auroit mieux fait de copier & citer le Père le Long, qui transcrit & indique mieux ce Titre & l'Edition de l'Ouvrage.

[16] Là-même, pag. 399, 400.

Page 383. du I. volume des *Mémoires de Condé*, dans une belle & importante Piéce, intitulée *Response chrestienne & deffensive sus aucuns poincts calomnieux, contenus en certaines Lettres envoyées aux Baillifs, Seneschaux, & Lieutenants du Roy, par le Cardinal de Lorraine, & le Duc de Guyse, son Frère, &c.*, il est dit, que Mr. THÉOPHILE SPIFAME *envoya au Roi Henri II.*, *un peu avant son décès*, *une* Saincte Remonstrance, *tendante à son profit & honneur*. Sous ce même nom THEOPHILUS SPIFAMIUS, je trouve dans la *Bibliotheca Bodleiana*, Tom. II, pag. 533, *Ejus & Job Scalæ Oratio ad Romani Imperii Principes Electores*, imprimée *à Francfort*, *en* 1563, peu après la *Harangue de J. P. Spifame*, prononcée en Novembre 1562. Ce *Théophile* seroit-il quelque Frère, ou du moins parent, de nôtre SPIFAME, ou lui-même, qui auroit pris ce nom dans cette *Remonstrance*, pour mieux marquer son sincère *Amour de Dieu*, depuis qu'il avoit embrassé la véritable Religion? C'est ce que je laisse à décider à ceux qui sont mieux fournis que moi de Mémoires propres à resoudre cette question. J'ajouterai seulement, que, parmi les Savans ou Illustres de cette Famille, indiqués en assez grand nombre par du Boulay (17), je ne vois aucun *Théophile*. On voit là diverses particularités notables, touchant nôtre Spifame, & entre autres son Rectorat de l'Université, son Procès avec la Faculté de Théologie, & son Ambassade à Rome en 1538; mais, on a tort d'y avancer, qu'il fut décapité comme Espion, & cela le 25. de Mars 1565 (18). On a vû ci-dessus le contraire.

[17] Bulæi, Historia Universitatis Parisiensis, Tom. VI, pag. 944.

[18] Idem, ibidem.

(*C*) *Son surnom ou titre de* Passi.] On a pu voir dans les *Additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau* (19), & dans le *Dictionaire de Bayle*, que Passy est une Terre, dont Jean Spifame, Père de nôtre Jaques Paul, étoit Seigneur: & voici, selon le Père le Long, l'usage que ce dernier fit de ce surnom ou titre. „ Le Prince de „ Condé, pour justifier ses Armes, voulut faire „ choix du plus grand Homme d'Etat, qu'il eut „ dans son parti. Cette commission tomba sur „ JAQUES SPIFAME, jadis Evêque de Ne„ vers, & lors appellé *le Seigneur de* PASSY, de„ puis qu'il eut changé de Religion pour se faire „ Ministre (20)." Ces sortes de doubles noms donnent souvent occasion de faire d'un Homme plusieurs; & il n'y en a que trop d'éxemples dans l'Histoire Littéraire, & la simple Bibliographie.

[19] Tom. II, pag. 47.

[20] Le Long, Bibliothéque Historique de la France, pag. 918.

SUBLONETA (GERARD). Voyez GERARD DE CREMONE.

SUZE (HENRIETTE DE COLIGNI, COMTESSE DE LA) étoit d'une Famille bien illustre, puisqu'elle étoit Arrière-Petite-Fille de l'Amiral de Coligni, & Fille de Gaspar de Coligni, III. du nom, Maréchal de Châtillon, & d'Anne de Polignac (*a*). Il s'en fallut beaucoup qu'elle fût aussi zélée que ses ancêtres pour les intérêts de sa Religion: elle dégénéra même tellement de leur piété, qu'elle passa jusqu'à l'irréligion; & cela parut particuliérement par la démarche également folle & impie dans laquelle elle engagea un jeune Homme (*A*). Après avoir été mariée en prémiéres Nôces

[a] Anselme, Histoire de la Maison Royale de France, & des grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roi. d'Edition de Paris, en 1712, en 2 volumes in folio, Tom. I, pag. 732, à l'Article COLIGNI (Gaspard III.).

(*A*) *La démarche également folle & impie dans laquelle elle engagea un jeune Homme.*] On n'en sauroit guères imaginer de plus extravagante, ni de plus criminelle, puis qu'il ne s'y agissoit de rien moins que de traduire en Vers burlesques l'*Oraison Dominicale*. Ecoutons là-dessus l'Auteur du *Mélange Critique de Littérature*: c'est lui, qui nous apprend cette étrange particularité. „ Mada„ me de la Suze ...." dit-il (1), „ étoit „ une Dame fort sérieuse; mais, qui étoit fort gaie „ dans le particulier, & avec les gens qu'elle con„ noissoit: elle avoit même quelquefois des trans„ ports de joie, qui la portoient loin. Comme „ j'avois l'honneur de la voir assez souvent, j'ai „ été témoin de quelques-uns. Elle engagea un „ jour Mr. Bruguier, Ministre à Lumigni, & de„ puis à Nîmes, où il est mort, à travailler avec „ elle à mettre l'*Oraison Dominicale* en Vers bur„ lesques; & fut cause par-là, que ce Ministre „ fut sur le point d'être déposé. Il l'eût été en ef„ fet, si on n'eût considéré au Synode, que c'étoit „ un jeune Homme plein de feu, & qui avoit été „ sollicité par une Dame de grande considération, „ pour laquelle il devoit avoir beaucoup de déferen„ ce; & si on n'eût considéré qu'il avoit de grands „ dons, & que s'étant corrigé & repenti de sa fau„ te,

[1] Ancillon, Mélange Critique de Littérature, Tom. II, pag. 474, 475.

Nôces à Thomas Hamilton, Comte de Hadingtoun, Seigneur Ecossois, le 8. Août 1643, elle épousa en secondes nôces Gaspar de Champagné, Comte de la Suze (*b*); & c'est sous le nom de ce dernier Mari qu'elle s'est principalement fait connoître. Elle se brouilla bientôt avec lui; &, soit que cette dissension vint de la jalousie du Mari, comme quelques-uns le prétendent, soit qu'elle vint du changement de Religion de la Fem-

(*b*) *La même.* Mr. d'Aunoi, Recueil des plus belles Piéces des Poëtes François, *Tom. IV, pag.* 106. *Elle nomme le prémier Mari* d'Adinchton. Moreri *le nomme* Haddigton, *&* du Maurier *plus mal encore* d'Adinton, *ce que fait aussi* Jean de la Forge, *dans son* Cercle des Femmes Savantes, *où il la nomme* Doralise. *Dans les* Recherches sur les Théatres de France, *Tom. II, pag.* 360, *on fait pis que tout cela; car, on y dit:* Mad. la Comtesse d'Adinton, autrefois de la Suze: *il falloit tout le contraire.*

„ te, il pouvoit être un jour (comme il l'a été „ en effet) d'une grande utilité à l'Eglise de Dieu. „ Il fut seulement vivement censuré en plein Sy- „ node, & averti que s'il retomboit dans une pa- „ reille ou moindre faute, on ne la lui pardonne- „ roit pas." C'est dommage que cet Auteur ne nous dise point dans quel Synode cela s'est passé. On auroit pu savoir par-là en quel tems ce fait est arrivé: si ce fut depuis que Madame de la Suze se fût faite Catholique, ou si ce fut pendant qu'elle vivoit encore parmi les Réformés. Il y a beaucoup plus d'apparence au dernier; & il est fort vraisemblable, que la mauvaise & impertinente mode, qui régnoit souverainement alors, de tout mettre en Vers burlesques, sans en excepter même les exorcismes & les préparations à la mort (2), fut principalement ce qui entraina ces deux Personnes dans un égarement si extraordinaire qu'on n'en connoit point de semblable. Car, la *Traduction Tragi-Comique de presque tout le* Nouveau Testament, *que la Reine de Navarre faisoit représenter à Pau par les meilleurs Comédiens d'Italie*, n'est autre chose qu'une noire & criminelle calomnie de Florimond de Raimond, ou plûtôt du Jésuite Richeome (3): & il n'y a nul fonds à faire sur ce que le Commentateur de Des-Préaux débite de la *Passion de Jésus-Christ mise en Vers burlesques* (4). Mr. Pellisson, auquel il nous renvoie, & dont il n'a pas bien pris le sens, dit en propres termes que cette *Piéce, assez mauvaise, mais* SE'RIEUSE *pourtant*, fut imprimée, *durant la Guerre de Paris en* 1649, *avec ce* TITRE *qui fit justement horreur à tous ceux qui n'en lûrent pas* DAVANTAGE, & entre autres au *savant Mr. Naudé, qui fut sans doute de ce nombre, & qui l'a contée entre les Ouvrages burlesques de son tems* (5): & cette maniére de s'exprimer fait assez comprendre, que tout le mal consistoit dans cet abominable titre; & que ce ne fut qu'une filouterie de Libraire, pour en imposer aux idiots de son tems en s'accommodant à leur gout corrompu, & pour mieux débiter un Ouvrage sérieux qui sous un titre convenable seroit resté une marchandise de rebut. A la vérité, ce trait du Pére Vavasseur, *nuper exhorruimus, cum joculari stilo profani & impuri nescio cujus scriptoris, miseranda Jesu Christi, Domini Deique nostri, patientis species ac figura deformata est habitaque ludibrio, & male tractata versibus*, paroit plus positif. Mais, ce qu'il ajoute immédiatement après fait suffisamment entendre, qu'il n'avoit point vû le Livre, & qu'il n'en parloit que sur le bruit public. *Statim atque apparuit*, dit-il, *suppressus est Liber: non cura & mandato Magistratus, quod minime expectatum fuit; sed subito odio & execratione publica hominum, etiam non optimorum* (6). Cela ne prouve rien de plus que le passage du Commentateur de Des-Préaux, que Menken, & son Traducteur François ne devoient pas adopter (7). Quant à ce qu'ils disent de Castelvetro d'après RYMER *of Tragedy* pag. 53, cela m'est absolument inconnu, je me garderai bien d'en penser de même. Je crois qu'on doit porter à peu près le même jugement d'un libelle injurieux, qui courut, immédiatement après le Massacre de la St. Barthelemi, sous le titre profane & scandaleux de *Passio Domini Nostri Gasparis Colinii secundum Bartholomæum*. On se proposoit, apparemment, d'y raconter la fin tragique de ce Grand-Homme selon les vuës de ses Persécuteurs, & d'insulter cruellement ainsi à sa mémoire, après l'avoir fait périr d'une maniére si perfide & si inhumaine; & c'étoit parfaitement bien imiter les Satellites des Juifs, qui, après avoir craché au visage de Jésus-Christ, se mettoient à genoux devant lui & lui disoient avec insulte, *Ave Rex Judæorum* (8): mais, on n'avoit en cela nul dessein de donner un Ecrit burlesque, non plus que lorsque l'on publia la *Légende de Ste. Catherine*, Ecrit violent, mais sérieux, de ce tems-là, contre Catherine de Médicis; & il n'y avoit probablement que les titres de profanes dans ces libelles, non plus que dans celui dont parle Mr. Pellisson. Si Mr. Bayle, qui ajoute qu'*on l'a ouï crier* publiquement *dans Paris* (9), ne le connoissoit que par ce qu'en a dit Naudé, il est sans doute très excusable d'avoir fait la même faute que lui; mais, s'il le connoissoit par ce qu'en a dit Mr. Pellisson, il n'est pas moins digne de censure, que le Commentateur de Des-Préaux: & je ne le serois guères moins qu'eux, si je mettois au même rang l'Ouvrage dont je vais parler. Un Ministre de Grenoble avoit traduit toute la *Bible*, en Vers du stile & de la mesure des *Pseaumes de Marot & de Beze*, & propres à être chantés sur les mêmes airs; & il en avoit remis tout le Pentateuque au Colloque de sa Province, pour en obtenir la permission de le faire imprimer. On ne jugea pas à propos de la lui accorder, parce que toute cette Traduction étoit beaucoup plus selon le zèle que selon la science, & bien plus propre à faire rire qu'à édifier; soit que ce Bon-Homme ne connût pas l'usage & la force des mots dont il se servoit, soit qu'il eût le génie naturellement comique & burlesque: mais, comme il avoit travaillé à bonne intention, qu'on ne vouloit pas le chagriner, & qu'il étoit déjà très vieux, on le remit jusqu'à sa mort sous différens prétextes, & puis l'on mit le tout dans le feu (10). Celui, de qui je tiens cela, n'avoit retenu de l'Ouvrage de ce Ministre, que cet endroit de la Genèse, Chapitre XVIII, verset 12,

Sara en rit & dit, O! Bénédiction!
Mais, las! sommes trop vieux pour semblable Action!

& il assûroit, que tout le reste étoit à peu près dans le même goût. Ce n'étoit pas la première fois qu'on avoit ainsi traité l'Ecriture: témoins, cette conspiration des Sodomites contre Loth, *Genèse* XIX, 9, tirée d'une ancienne Paraphrase du *Vieux & Nouveau Testament en Vers*, imprimée en 1542;

Allons luy livrer la Bataille,
En sa Maison de toutes pars;
Et qu'à tuer on ne le faille,
S'il ne baille les petits Gars:

& cet autre trait non moins risible, pris du *Nouveau Testament*, Jean II, 8 & 9;

Lors qu'en Cana Nôces l'on célébroit,
Architriclin Maistre d'Hostel estoit.

Une autre Personne m'a parlé d'une *Bible Ecossoise*, si burlesquement traduite, qu'on n'oseroit la faire imprimer; & que l'Université d'Aberdeen ou de Glasgow à qui l'on a légué une grosse Somme à cette

(2) *Voyez* Le Démon travesti, découvert, & confus, en Vers burlesques, par Jaques Jaques, *imprimé* à Lyon, chez Claude de la Roche, en 1673, in 12; & le Faut-mourir, & les Excuses inutiles qu'on apporte à cette nécessité, par Jaques Jaques, Chanoine d'Ambrun, en Vers burlesques; *imprimé quantité de fois en divers lieux, & singuliérement* à Lion, chez J. Bat. de Ville, en 1684, in 12.

(3) Flor. de Raimond, Hist. de l'Hérésie, *Livre VII, pag.* 849.

(4) Oeuvres de Des-Préaux, *Tom. II, pag.* 13, *dans les Notes.*

(5) Pellisson, Hist. de l'Académie Françoise, *pag.* 109. *En effet*, Naudé, *pag.* 72, *de son* Mascurat, *ou* Jugement de ce qui a été écrit contre le Cardinal Mazarin, *remarque, qu'à l'imitation du* Castelvetro, *un ingénieux Libertin s'égara jusqu'à oser mettre la* Passion de Jésus Christ en Vers burlesques; *mais, l'accusation est si grave, qu'on ne doit l'admettre que sur des preuves absolument incontestables; & l'on voit, qu'il s'en faut beaucoup que la chose ne soit ainsi.* Naudé *ne pesoit pas toujours les circonstances dont il faisoit usage. J'en ai donné plusieurs preuves dans le cours des présens* Mémoires.

(6) Vavassor de Ludicra Dictione, *pag.* 438. *Edit. Lips.* 1722, *in* 8.

(7) Menckenius de Charlatania Eruditor. *pag.* 8. De la Charlatanerie des Savans, *pag.* 12.

(8) *Ce fut dans le même esprit qu'on publia peu de tems après*, Pompa funebris Gasparis Colignæi, *& la* Tragédie de Gaspard de Coligny, jadis Admiral de France, *composée par François de Chanteloave, & imprimée à Paris, chez Nicolas Bonfons, en* 1575, *in* 8, *& vers le milieu du Siècle passé*, la Passion de Mr. Fouquet, *in* 12.

(9) Bayle, Critique générale de l'Hist. du Calvinisme de Maimbourg, *Tom. I, pag.* 245.

(10) *On en usa de même à l'égard d'une* Summa Dei-paræ *ramassée en 5 gros volumes in folio par un Religieux d'un des plus célèbres Convens de Paris.* Menagiana, *Tom. IV, pag.* 109, 110.

Femme, ainsi que d'autres le soutiennent, on prétend qu'ils en vinrent jusqu'à se faire démarier (*B*). Ce qu'il y a de certain c'est qu'elle se fit Catholique-Romaine, le 20. de Juillet 1653 (*c*): & l'on assure que ce changement de parti a donné lieu à un bon-mot de la Reine de Suède (*C*). Le Procès, qu'elle perdit contre Madame de Châtillon sa Belle-Sœur, & qui divisa pendant quelque tems toute la Cour, fut aussi l'occasion d'un au-

(*c*) *Anselme, là-même.*

cette intention, ne sauroit la retirer, parce que le Dépositaire ne manqueroit pas d'en démander l'emploi conformément à l'intention du Testateur. Mais, tout cela est bien éloigné de l'extravagance & de l'impiété de Mad. de la Suze, qui connoissoit trop bien le génie de sa langue, pour en abuser sans dessein, & pour pécher ainsi par ignorance.

On ne peut pas même y comparer la *Censure* divertissante *du Symbole des Apôtres*, composée par un Théologien Anglois très catholique & très savant (11), & insérée par le Père Théophile Raynaud, Jésuite, dans ses *Erotemata de bonis & malis Libris, deque justa ac injusta eorumdem Confixione* (12); pour faire voir qu'on peut censurer quand on veut les choses du monde les meilleures & les plus respectables, & pour donner un exemple frapant & sensible de ces sortes de censures vetilleuses & mal fondées. Car, quelque imprudent, & même quelque peu sensé que soit un pareil amusement; & quelque raison qu'ait eue le fameux Scioppius de le traitter d'*impie*, de *scélérat*, & d'*horrible* (13); on voit pourtant très bien quel est le dessein de son Auteur, & l'on ne sauroit dire avec équité, que cela ait été fait à dessein de décrier la Religion Chrétienne, & de la tourner en ridicule. A la vérité, la Congrégation de l'Indice des Livres deffendus ordonna d'effacer du Livre du Père Raynaud cette Censure (14); & fit sans doute très bien, vû le scandale qu'elle pouvoit causer, & l'abus qu'on en pouvoit faire. Mais, cet Auteur ne manqua pas de lui remontrer très bien aussi, qu'il n'étoit pas plus censurable en cela, que Cochlée dans ses Traités singuliers, *Deum debere Obedientiam Diabolo*, *Mariam non mansisse Virginem in partu*, & *Christum non esse Deum & Hominem*; ou que Christophe Rufspergerus, & Claude de Saintes, dans leurs Paradoxes sur *Hoc est Corpus meum*; composés les uns & les autres à même intention, & qu'elle n'avoit pourtant point censurés (15). On peut encore dire la même chose du *Symbolum Philosophorum super Lapide ipsorum*, que Seelenius a rapporté dans ses *Selecta Litteraria*, pages 756—758, & dont il condamne avec raison le Badinage & l'Abus.

Longtems après toute cette remarque dressée, je viens de rencontrer dans un de nos journaux actuellement continués, quelque-chose de plus conforme à l'excès de Me. de la Suze. „ Mais, ce qui est „ plus indigne encore", dit-on dans ce Journal, „ on a poussé la profanation jusqu'à travestir & „ tourner en ridicule le *Symbole des Apôtres* dans „ une Satire faite contre le dernier Ministere" (celui de Robert Walpole.) „ L'*Oraison Dominicale* „ n'a pas été plus épargnée; & je sai de bonne „ part, qu'on lui a fait subir le même sort, quoi- „ que, de toutes les Formules de Prieres, qui „ sont en usage parmi les Chrétiens, ce fût sans „ contredit celle qui meritoit le plus d'être respec- „ tée. Peu après, le *Te Deum* parut de même „ habillé à la nouvelle mode; . . . &, formant „ un horrible amas de Blasphèmes, mêlé d'une „ Satire aussi basse qu'injurieuse . . . . . Les *Li-* „ *tanies de l'Eglise Anglicane* ont aussi été estro- „ piées de la même façon; . . . . &, dans cet „ état, on les a débitées avec grand succès dans „ les rues de Londres, le Peuple accourant de „ toutes parts, pour les entendre chanter (16)."

Supposé l'exactitude & la réalité de cet exposé, les Anglois ne céderoient en rien à cet égard à Me. de la Suze, & auroient même porté plus loin qu'elle leur impiété. Quoiqu'il en soit, on voit là de même ce que peut la mode, & quel est son empire, puis qu'elle peut entrainer des Nations entiéres dans de pareils & si méprisables excès, qui ont autrefois fait dire avec assez de raison à un de nos Ecrivains François, que *ce Stile burlesque n'est qu'un Excrement du Cheval Pegaze, & le Fumier de son Ecurie; ou bien, que ce n'est qu'un fruit du Divertissement qu'ont pu prendre les Valets des Poëtes, quand ils ont gardé leurs Mules aux pieds du Parnasse* (17).

(*B*) *Elle se brouilla avec son second Mari . . . .; & . . . . ils en vinrent jusqu'à se faire démarier.*] Le Père Anselme se contente de dire qu'elle se fit séparer de son Mari (18); mais, voici de quelle maniére Madame d'Aunoi dit que se passa cette affaire. „ La désunion dans laquelle vivoit Madame la Comtesse de la Suze avec son Mari, causée par son changement de Religion, ou par la „ jalousie continuelle de celui-ci, inspira à Ma- „ dame la Comtesse de la Suze le dessein de se dé- „ marier. Pour ce sujet, elle offrit à son Mari „ vingt-cinq-mille Ecus. Le Comte de la Su- „ ze y consentit; &, après plusieurs jugemens ren- „ dus en différens Tribunaux, le Mariage fut cassé „ par Arrêt de Parlement. On disoit à un dès „ amis de cette Dame, qui s'étoit mêlé de cette „ affaire, qu'il avoit fait perdre à Madame de la „ Suze cinquante-mille Ecus; car, non seulement „ elle eut conservé les vingt-cinq-mille Ecus „ qu'elle avoit donnés à son Mari, mais il lui eut „ donné encore vingt-cinq-mille Ecus pour se „ défaire d'elle (19)." On dit qu'elle fut si vivement touchée de ce trait désobligeant, qu'elle se brouilla très fortement avec l'ami qui avoit ménagé cet accord; & qu'elle ne voulut jamais se racommoder avec lui, quelque pressantes sollicitations que ses meilleurs amis lui en fissent.

(*C*) *Elle se fit Catholique-Romaine . . . ., & . . . . cela a donné lieu à un bon-mot de la Reine de Suède.*] C'est Madame d'Aunoi, qui raconte ce trait, & nous nous servirons encore de ses paroles pour les rapporter ici. „ On dit que „ son Mari, aïant conçu de la jalousie contre „ elle, eut dessein de l'emmener à une de ses ter- „ res; mais, qu'elle s'étoit faite Catholique, pour „ éviter d'y aller. C'est ce qui a fait dire à la „ Reine de Suède, que Madame de la Suze s'étoit „ renduë Catholique, pour ne voir son Mari, „ ni en ce Monde-ci ni en l'autre (20)." Quand même nous n'apprendrions point par ce récit le motif du changement de Religion de cette Dame, il n'y auroit rien de fort étonnant à lui voir faire une semblable démarche. Et effet, il étoit fort naturel, qu'un esprit de la trempe du sien préférât un parti florissant, & accompagné d'avantages temporels & de prospérités mondaines, à un parti disgracié & perpétuellement harcelé par de nouvelles chicanes, en un mot peu éloigné de sa destruction qu'on méditoit dès lors; & qu'elle ne regardât plus par conséquent sa Société, que comme

(11) Censura Symboli Apostolorum ad instar Censuræ quarumdam Propositionum, *omnino ludicra, & ad movendum risum facta, à Theologo Anglo, Viro eruditissimo & Catholicissimo.* Theophilus Raynaldus, Erotematum de bonis & malis Libris *pag.* 294, & Apopompæi *pag.* 37 & 262. Morhoff, Polyhistoris *Tom. I, pag.* 177, *attribuë mal cette* Censure à Theophile Raynaud *lui-même.*

(12) *Part. III, Erot. III, pag.* 294, & *seqq.* Morhoff *dit mal* conditione, *pour* confixione.

(13) *Impia, scelerata, & horrenda Anglicorum & Hispanicorum Jesuitarum Censura in Symbolum Apostolorum, ad explodendum, non modo Parisiensium Theologorum, sed & Sedis Apostolicæ, Censuram.* Alphonsi de Vargas, (*id est* Gasp. Scioppii) Relatio ad Reges & Principes Christianos de Stratagemat. & Sophismat. Politicis Societatis Jesu, ad Monarchiam Orbis Terrarum sibi conficiendam: *imprimée, sans nom de Ville, ni d'Imprimeur, en* 1634, *in* 4, *de très petits & très mauvais caractères. Voïez-en les pages* 36—39, & 106—110, *où cette* Censure *est imprimée deux fois & précédée d'une autre Piéce de même caractère, beaucoup plus courte, mais encore plus propre à scandaliser les Personnes pieuses & sensées. En effet, c'est le* Symbole des Apôtres, *tourné en perpétuelle contradiction, tiré d'un des Ecrits du Père* Jean-Batiste Posa, *Jésuite Espagnol, intitulé* Elucidarium Virginis Deiparæ, & *vainement dénoncé à l'Inquisition de Madrid par le Procureur des Académies d'Espagne, & à celle de Rome par François Roalès Théologien de Salamanque & Chapelain du Roi d'Espagne.* Jurieu, *à qui l'emportement ne troubloit que trop souvent la vuë, a pris pour très serieuses ces deux Piéces, & les a insérées comme telles, mais assez mal traduites, dans ses* Préjugés légitimes contre le Papisme, *I Partie, pag.* 388—391.

(14) *Voyez l'*Apopompæus *ou le XX vol. des* Oeuvres du Père Raynaud, *pag.* 262—264, *où, sous prétexte de rapporte les* corrections *de la Congrégation de l'Indice, cette* Censure du Symbole *se trouve réimprimée dans toute son étenduë. Fort plaisante manièr d'obéïr à une sentence, & de purger un Livre de ses erreurs!*

(15) *Ibidem, pag.* 38.

(16) Bibliothéque Britannique, *dans l'extrait d'une* Lettre concernant les abus qu'on fait des termes de l'Ecriture *Tom. XXIII, pag.* 72, 73.

(17) Ch. Sorel, Connoissance des bons Livres [François,] *pag.* 250.

(18) Anselme, *à l'Article* COLIGNI (Gaspar III).

(19) *Me.* d'Aunoi, Recueil des plus belles Piéces des Poëtes François, *Tom. IV, pag.* 106, 107.

(20) *Là-même. On a dit la même chose de* Lambecius, *qui abandonna une très méchante Femme à Hambourg, & alla se faire Catholique-Romain, à Vienne en Autriche. Voyez* l'Hist. des Ouvrages des Sçavans, *Sept.* 1692, *pag.* 25.

autre bon-mot (*D*). Elle mourut à Paris, le 10. de Mars 1673, agée de 55 ans, étant née en 1618, & fut enterrée dans l'Eglise de St. Paul sa Paroisse (*d*). Ce fut une fort belle Femme, & de beaucoup d'esprit (*E*); qui n'aimoit point les Patineurs (*F*);

(*d*) Lenet.

me l'Empereur Julien regardoit le Christianisme, c'est-à-dire comme la Religion des Malheureux & de la Populace. Elle tâcha néanmoins de garder quelque *decorum*, comme il paroit par cette réponse qu'elle fit à un pareil couplet qui l'exhortoit à quitter Charenton,

Oui, j'aime Charenton,
Tout de bon;
Oui, j'aime Charenton.
Qui n'en feroit de même?
L'on y vit sans façon,
Sans jeûne, sans careme
Et sans confession.

Et, voulant paroître ne s'être renduë qu'à l'évidence, un de ces Moines avides & mercenaires, dont on ne manque jamais au besoin, lui fabriqua à la hâte une de ces Piéces mandiées, dont les personnes de son rang sont en quelque sorte obligées de faire parade en semblable occasion. Celle-ci est intitulée, *les trois Vérités fondamentales de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, établies & défendues contre les Prétendus-Réformés, pour l'Instruction à la Foi Catholique de Madame Henriette de Coligny, par le P. Leon*; & fut imprimée *à Bruxelles, en* 1663, *in* 12°. On avoit écrit plusieurs Lettres à son Mari, dans le dessein de lui faire faire la même démarche; mais, ce fut inutilement. Ces Lettres ont été publiées sous ce titre: *Recueil de Lettres écrites à Mr. le Comte de la Suze, pour l'obliger par raison à se faire Catholique. Paris*, 1661, *in* 12°. Je viens de découvrir que ces Lettres sont du fameux Isaäc de la Peyrere, Auteur du Systême des Pré-Adamites, qui a fait autrefois tant de bruit, & dont on prétend qu'il a toujours conservé les idées, malgré sa retractation, & sa conversion au Parti Romain. Plaisantes cascades, que celles de cet Auteur. De Calviniste Préadamite, de Préadamite Catholique, de Catholique Convertisseur & par conséquent Persécuteur, de Convertisseur Demi-Moine, & de Demi-Moine à peu près Juif (21).

(21) *Voyez les* Lettres Choisies de M. R. Simon, *Tom. II, pag.* 1-22, *& surtout* 22-28.

(*D*) *Le Procès, qu'elle perdit contre Me. de Chatillon . . . . , fut l'occasion d'un autre bon-mot.*] Ménage a parlé de ce procès, mais, ce qu'il en dit est assez embrouillé (22): je préférerai donc le récit de Vigneul-Marville. „ Madame de Chatillon ", dit-il (23), „ plaidoit „ au Parlement de Paris contre Me. la Comtesse „ de la Suze illustre par ses belles Poësies. Ces „ deux Dames se rencontrant tête-à-tête dans „ la Salle du Palais, Mr. de la Feuillade, qui „ donnoit la main à Madame de Chatillon, dit „ d'un ton Gascon à Madame de la Suze, qui „ étoit accompagnée de Mr. de Benserade & de „ quelques autres Poëtes de grande réputation: „ *Madame, vous avez la rime de votre côté, & „ nous avons la raison du nôtre.* Madame de la „ Suze, picquée de cette raillerie, repartit fiérement & en faisant la mine, *ce n'est donc pas, „ Monsieur, sans rime ni raison que nous plaidons.* " La repartie ne valoit certainement pas l'incartade: mais, un fou parle quelquefois plus heureusement que la personne la mieux sensée.

(22) Ménagiana, *Tom. I, pag.* 126, 127.

(23) Vigneul-Marville, Mélanges d'Histoire & de Littérature, *Tom. III, pag.* 137.

(*E*) *Ce fut une fort belle Femme, & de beaucoup d'esprit.*] C'est le portrait qu'en a fait la célèbre Mle. de Scudery dans cette fiction ingénieuse, intitulée, *Histoire d'Hésiode*, insérée dans le VIII Tome de sa *Clélie* pag. 796, & suivantes; & dans laquelle, sous l'idée d'un Songe, elle fait habilement l'Histoire des plus illustres Poëtes tant anciens que modernes. *Cette Femme*, dit-elle, *à la taille de Pallas; & sa beauté a je ne sais quoi de doux, de languissant, & de passionné, qui ressemble assez à cet air charmant, que les peintres donnent à Vénus: . . . . mais, elle a encore plus d'esprit que de beauté, quoi qu'elle ait mille charmes, & elle est d'une si grande naissance, qu'elle ne voit presque que les Maisons Royales au-dessus de la sienne.* C'est ce qu'on peut encore aisément recueillir de ce qui est dit d'elle dans le *Ménagiana*. Voici de quelle maniére on y fait parler Ménage. *J'étois*, dit-il, *avec Madame la Comtesse de la Suze, & nous parlions de Madame de Chatillon, qui étoit fort belle. Je lui dis que c'étoit une Grace; & que, pour elle, elle étoit une Muse. Elle me dit que, quoi qu'elle eut l'esprit en partage, elle prétendoit encore être au rang des belles.* „ Madame, *lui-dis-je*, Erato l'une „ des muses n'a été appellée de ce nom, qu'à „ cause de ses Charmes (24). " Comme il ne seroit pas raisonnable de s'en tenir uniquement à sa parole, il vaudra sans doute mieux rapporter des témoignages plus positifs & moins intéressés. On trouve celui-ci à la tête du Recueil de ses Poësies,

(24) *Menagiana, Tom. I, pag.* 124, 125. *Dans sa* Lezzione sopra'l Sonetto VII, di Francesco Petrarca, *pag.* 61; *& dans ses* Mescolanze, *pag.* 313; *il parle ainsi du grand mérite de cette Dame:* A cui Spiro Erato cosi teneri concetti; „ Alla cui „ Fama, al „ cui chiaro Volume, „ Non fia „ che'l „ tempo „ omai tenebre „ asperga. "

Nul de tous les humains ne la peut égaler,
Le Maître des neuf Sœurs ne seroit pas son Maître:
Pour faire des Captifs, elle n'a qu'à paroître;
Et, pour faire des Vers, elle n'a qu'à parler (25).

(25) Recueil des Piéces Galantes de Me. de la Suze, *pag.* 201, *d'Edition d'Amsterdam.*

Mais, quelque avantageux qu'il lui soit, je ne doute presque point qu'elle n'eut été fort choquée du ridicule que lui prête le dernier Vers: car, outre que l'étrange faculté de *n'avoir qu'à parler pour faire des Vers* a quelque chose de fort pédantesque, & n'est ni moins risible ni moins blamable que celle de ne *parler* qu'en *Musique*, personne n'ignore, que ce ne soit un très grand défaut que de *faire des Vers*, lors qu'il ne s'agit simplement que de *parler*. D'ailleurs, cette louänge singuliére seroit tout aussi fausse que peu délicate, s'il étoit vrai, comme on vient de le débiter, que Me. de la Suze *ne put jamais enchainer la Rime*, & que *Monplaisir & Subligny* aient été ses substituts à cet égard (26). Ces quatre Vers Latins sont incomparablement plus judicieux:

(26) Préface *de l'Edition de Trevoux de ses* Elégies, *pag.* 18, 19. Titon du Tillet, Parnasse François, *pag.* 325.

Quæ Dea sublimi rapitur per inania curru?
An Juno, an Pallas, num Venus ipsa venit?
Si genus inspicias, Juno; si scripta, Minerva;
Si spectes oculos, Mater Amoris erit.

C'est l'Eloge, que Mr. de Fieubet, Sécrétaire des Commandemens de la Reine, a fait de Madame la Comtesse de la Suze peinte sur un char en l'air (27): & la pensée lui en a peut-être été fournie par ce que disoit ci-dessus Madle. de Scudery; ou bien par ce trait agréable d'un de nos Poëtes contemporains de Malherbe,

(27) Ancillon, Mélange Critique de Littérature, *Tom. II, pag.* 475.

Car au mont de tes beautez
Je vois trois divinitez.
Lorsque tu ris, Catherine,
Tu semble à la Cytherine,
Tu as de Junon l'aller,
Et de Pallas le parler (28).

(28) Gilles Durant, Sr. de la Bergerie, Gayetés amoureuses, *pag.* 189, *à la suite de ses* Imitations du Latin de Bonnefons.

Quoi qu'il en soit, l'on ne sauroit penser, ni plus ingénieusement, ni plus délicatement; & rien ne sauroit être plus glorieux pour cette illustre Comtesse. On l'a traduit ainsi:

Quelle est cette auguste Déesse,
Qui dans les airs prend son rapide cours?
Est-ce Junon, Pallas, la Mere des Amours
Qui nous inspire une vive tendresse?
Si vous regardez ses Ayeux,
C'est Junon elle-même, elle est du sang des Dieux:
Si vous lisez tant de divins Ouvrages,
Reconnoissez Minerve avec ses avantages;
Mais, si vous voyez ses beaux yeux,
C'est la Mere d'Amour adorée en tous lieux.

Mais, l'on a eu raison de remarquer, que le Traduc-

(F); qui *eut toute sa vie le cœur aussi galant que l'esprit* (e); & qui *ne pouvoit point se persuader que l'Amour fût un mal* (f). C'est peut-être par cette raison, qu'on lui a attribué pendant très longtems une Piéce tout-à-fait délicate, & qui répond parfaitement bien à ce caractère; mais, qui a été enfin revendiquée par son véritable Auteur

(e) Me. d'Aunoi, Recueil des plus belles Piéces des Poëtes François, *Tom. IV, pag.* 107.

(f) Ancillon, Mélange Critique de Littérature, *Tom. II, pag.* 475. *L'Auteur de la* Préface Historique *sur l'Edition des trois* Marots, *pag.* 101, *la regarde comme* la prémiére qui a réduit l'Elégie à ses justes bornes, en joignant à l'esprit tout ce que l'amour met au cœur de ses plus chers favoris. *Il ne manque pas d'observer en même tems*, qu'elle a brillé par le plus tendre amour; *& ce fut ce grand penchant à la tendresse qui donna lieu à ce joli Couplet de Chanson:*

Le jour que naquit Chatillon
On sonna double Carillon
Dans tous les Clochers de Cithère.
Lere la,
Lere lanlere;
Lere la,
Lere lanla.

ducteur *est demeuré bien au-dessous de son Original*, & qu'*il y a dans cette Traduction un je ne sçai quel air de paraphrase qui la fait languir* (29). Si l'on ne s'accommode pas mieux de celle-ci, l'on n'y trouvera pas au moins le même défaut:

Quelle Déesse ainsi vers nous descend des Cieux?
Est-ce Venus, Pallas, ou la Reine des Dieux?
Toutes trois, en vérité:
C'est Junon par sa naissance,
Minerve par sa science,
Et Vénus par sa beauté.

David Hum, Poëte Ecossois, plus connu sous le nom d'*Home* chez les François, parmi lesquels il a été Ministre des Eglises de Duras & de Gergeau, avoit autrefois employé la même pensée, touchant la Reine Elizabeth, en ces termes, mais bien moins élégamment que Mr. de Fieubet:

Quæ Venus & Pallas, quæ, maxima numina, Juno,
Præstabant olim singula; sola potes:
Cum facies Veneri certet, prudentia vincat.
Pallada, eris terris Juno, Minerva, Venus (30);

Ce qu'un Anonime plus laconique a renfermé dans ce seul Vers d'une de ses Epigrammes,

Juno gradu placuit, specie
Venus, arte Minerva.

François Habert, un de nos Poëtes François du tems de François I, avoit apparemment pensé quelque chose d'approchant dans ses *trois nouvelles Déesses, Pallas, Juno, Vénus*, imprimées *à Paris, chez Jeanne de Marnaf*, en 1546, & *à Lyon, chez Jean de Tournes, en* 1547, *in* 8°. Mais, tout cela réüni ensemble ne vaut certainement pas les quatre Vers de Mr. de Fieubet, qui sont d'une extrême délicatesse.

Le célèbre du Maurier, sans s'arrêter à la beauté de cette Dame, s'est contenté de louer son esprit. *En ce tems*, dit-il (31), *elle a augmenté le nombre des Muses, aiant eu un si puissant Génie pour la Poësie, qu'elle a effacé la Réputation de Sappho, par des Ouvrages admirés des esprits les plus polis, & qui font les délices de ceux qui aiment la Galanterie.* Mr. de Beauval l'a aussi parfaitement bien caractérisée en l'appellant agréablement *la Mère des tendres Elégies* (32); en quoi il n'a fait que resserrer ce que Mle. de Scudery avoit un peu plus étendu en ces termes: *Elle fera des Elegies, si belles, si pleines de passion, & si précisément du caractère qu'elles doivent être pour être parfaites, qu'elle surpassera tous ceux qui l'auront précédée, & tous ceux qui la voudont suivre* (33). Selon un Ecrivain des plus agréables, mais néanmoins quelquefois un peu affecté, *le Marquis de Flamarin étoit le triste objet de ces tristes Elégies de la Comtesse de la Suze* (34).

(F) *Elle n'aimoit point les Patineurs.*] Cette aversion donna lieu à une saillie de Ménage, qui la raconte ainsi lui-même. „ Mr. M.... (c'est-„ à-dire Ménage,) se trouvant avec Madame la „ Comtesse de la Suze, lui manioit les mains: elle „ lui dit ce Vers de Scarron,

„ *Les Patineurs sont gens insupportables*;

„ auquel il répondit aussitôt par le Vers qui suit „ dans le même Poëte,

„ *Même aux Beautés qui sont très patinables* (35) "

Ce n'est-là qu'une de ces puérilités, dont il y a tant dans le *Ménagiana*, & qui ont fait dire si plaisamment à quelques Railleurs, que *tout sert en Ménage*: &, quoique rien ne soit plus propre à bien prouver le ridicule & la vanité de cet Auteur, qui ne pouvoit se résoudre à perdre la moindre de ses imaginations, & qui a prononcé lui-même à cet égard sa sentence *Miserum est non posse verbum perdere* (36), je me serois bien gardé de la transcrire ici, si elle n'avoit concerné si particuliérement la Comtesse de la Suze: & si elle ne me donnoit occasion de noter ici une repartie de même genre, mais incomparablement plus fine & plus délicate. Un Médecin Italien, voulant se mocquer d'un Philosophe, & lui aïant malicieusement adressé ce Vers de Petrarque,

Povera e nuda vai Filosofia;

ce Philosophe lui répondit plus malicieusement encore par le Vers immédiatement suivant du même Poëte,

Dice la turba al vil Guadagno intesa.

On raconte quelque chose d'aprochant de Mrs. de la Bastide & Pellisson. Aïant rencontré le viatique, & le premier aïant été obligé de s'éloigner, dès qu'ils se furent rejoints, le second lui appliqua d'un air triomphant & mocqueur ce passage du Pseaume LXIII,

Que Dieu se montre seulement,
On les verra soudainement
Abandonner la place.

Mais, son triomphe ne fut pas de longue durée; car, l'autre lui répondit aussi promtement que vigoureusement par cet autre passage du Pseaume XVI,

Son vouloir est d'aider les vertueux,
Qui de bien vivre ont acquis les louanges;
Mais, mal sur mal s'entassera sur ceux,
Qui vont courant après ces Dieux étranges.

Réponse d'autant plus foudroyante pour ce Railleur indiscret, qu'on le soupçonnoit très justement de n'avoir abandonné sa Religion que par pur esprit d'intérêt & d'ambition. Comme il mourut *sine Crux, sine Lux, sine Deus*, ainsi que le dit plaisamment quelque part Erasme de je ne sai quel Moine, on répandit aussi-tôt contre lui cette Epigramme:

Ne jugeons jamais d'une vie,
Que son Flambeau ne soit éteint.
Pelisson est mort en impie,
Et la Fontaine comme un Saint.

Ce-

(29) Vigneul-Marville, Mélange d'Hist. & de Littérature, *Tom. III, pag.* 319, 320.

(30) D. Humii Lusus Poëtici, *inter* Delicias Poëtar. Scotor. *Tom. I, pag.* 432.

(31) Du Maurier, Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande, *pag.* 281.

(32) Histoire des Ouvrages des Savans, *Juin* 1703, *pag.* 277.

(33) Clélie, *Tom. VIII, pag.* 796.

(34) Mémoires du Comte de Grammont, *pag.* 206.

(35) Menagiana, *Tom. II, pag.* 385.

(36) Anti-Baillet, *Tom. I, pag.* 298.

teur (*G*). Quoi qu'il en soit, elle eut certainement beaucoup d'esprit, & de délicatesse: les diverses Piéces, qu'elle nous a laissées, ne nous permettent point d'en douter. Elles ont été imprimées d'abord sous ce titre, *Poësies de Madame la Comtesse de la Suze; à Paris, en 1656 & en 1666, in 12°*; & ensuite sous celui-ci, *Recueil de Piéces Galantes, en Vers & en Prose de Madame la Comtesse de la Suze, d'une autre Dame* (*g*), *& de Mr. Pelisson; à Paris, en 1668, en 2 volumes in 12°*, (*h*). Depuis, ce Recueil a été réimprimé diverses fois, tant à Paris qu'ailleurs en 3 volumes in 12°; & enfin *à Amsterdam, chez Jean Rips, en 1695, en un seul volume in 12°*: mais, il est fait avec tant de négligence & si peu d'ordre, qu'on y a tout mis pêle-mêle, qu'on n'y a pas même distingué duquel des trois Auteurs est chaque Piéce en particulier, & que par conséquent on ne sauroit y reconnoître quelles sont précisément celles de nôtre Comtesse: inconvénient d'autant plus facheux, qu'il y en a quelques-unes d'assez libres pour deshonorer la mémoire de toute Femme qui les auroit composées (*i*). Monsieur de Segrais s'est efforcé, mais en vain, de la justifier d'avoir pris un de ses plus beaux Vers dans un fameux Poëte Italien (*H*).

(*g*) *Mle. de Scuderi.*

(*h*) Biblioth. Ehrencron. *pag.* 439. Catalogus Biblioth. Dionysii Nolin, *pag.* 806. *L'Auteur de la* Bibliothéq. du Richelet, *pag. cviij, dit que* la prémiére Edition est de 1654, *& se trompe.*

(*i*) *On a en partie remédié à ce défaut, dans la nouvelle Edition qui vient de se faire de ce* Recueil, à Trevoux, dans l'Imprimerie de S. A. S. en 1725, en 4 vol. in 12.

Cela n'est pas de la derniére justesse; car, quant au dernier, on peut bien dire comme un superstitieux, accablé par sa maladie, & qui adopte tout ce qu'on lui dicte: &, pour l'autre peut-être que, frappé des remords de sa conscience, il ne voulut point finir sa carriére, en continuant son hypocrisie. Quoi qu'il en soit, on sait, que depuis très longtems c'étoit un fourbe, qui se jouoit également des deux Religions: témoins seulement *le Service qu'il fit célébrer*, à la Romaine pour Sarazin, à Pezenas en 1658, & *l'Anniversaire qu'il fonda pour lui, tout Protestant qu'il étoit* (37).

(37) Biblioth. Poëtiq. *Tom. I, pag.* 249.

On débite aussi, qu'un Partisan de la Pluralité des Mondes aïant entrepris de prouver par ce passage de St. Luc., XVII, 17, *Nonne decem mundi facti sunt*, qu'il y en avoit au moins dix, il lui fut subitement répondu par les paroles immédiatement suivantes, *& novem ubi sunt*? Mais, malheureusement pour ce petit conte, il y a dans toutes les Versions Latines, ou *mundati sunt*, ou *purificati sunt*; ce qui le réduit à rien.

(*G*) *On lui a attribué .... une Piéce .... revendiquée enfin par son Auteur.*] Cette Piéce est une Traduction en Vers François de la belle Scéne du *Pastor Fido* qui commence par ces paroles, *O! Mirtillo, anima mia!* Elle parut en 1655, & fut généralement applaudie (38). On l'attribua d'abord à Madame la Comtesse de la Suze: on la lui a généralement donnée depuis; & Mr. Bayle le faisoit encore en 1702 (39). Elle étoit pourtant de l'Abbé Regnier des Marais, qui l'a enfin reclamée & placée parmi ses *Poësies*, imprimées *à Paris, chez Jean Moreau, en 1707, en 2 volumes in 12°.* Elle y est de deux maniéres; prémiérement, comme elle parut en 1655; & puis, avec quantité de corrections que l'Auteur y a cru nécessaires. Mais, un bon juge en ces matiéres, & d'autant moins récusable qu'il a fait voir qu'il en possédoit parfaitement toutes les délicatesses, n'a point été de son avis, & a trouvé la prémiére de ces Traductions de beaucoup préférable à la suivante, quoi que faite de la même main, & dans un age plus mûr: parce qu'on sent trop dans celle-ci le phlegme & la pesanteur de l'Age, & la sécheresse ou la servitude d'une Veine que l'art gourmande & maitrise; au lieu que dans celle-là tout coule de source, & qu'on y remarque avec plaisir un stile aisé, intéressant, nourri, moëlleux, & qui porte avec lui, non seulement le feu & la légéreté, mais encore l'embonpoint & le coloris de la jeunesse: en un mot, qu'Amarillis semble parler elle-même dans la prémiére, mais qu'on ne reconnoit que l'Abbé Regnier dans la seconde (40). Ce sont les deux prémiéres Piéces de son Recueil de Poësies. Notez que cette Traduction ne se trouve point dans le Recueil des Ouvrages de la Comtesse de la Suze, dont j'ai parlé ci-dessus Citation (*h*); mais, qu'elle se trouve parmi les Poësies de cette Dame, dans le *Recueil* que Madame d'Aunoi nous a donné *des plus belles Piéces des Poëtes François depuis Marot jusques à Benserade* (41).

(38) *Voyez* l'Avis au Lecteur *mis au devant de la Traduction du* Pastor Fido *en Vers François par l'Abbé* de Torche.

(39) Bayle, Dict. Critique, *Article* GUARINI, *au Texte; Article* BARBE, *Citation* (20); *&c.*

(40) Du Cerceau, Réflexions sur la Poësie Françoise, *pag.* 195.

(41) *Voyez-en le Tom. IV, pag.* 127—130.

(*H*) *Mr. de Segrais s'est efforcé, mais en vain, de la justifier d'avoir pris un de ses plus beaux Vers dans un fameux Poëte Italien.*] „Il y a", dit-il (42), „un des Vers du Pétrarque mot pour mot „dans une des belles Elégies de cette incomparable „Comtesse, que ses beaux Vers ne rendent pas „moins illustre, que les grands Personnages qu'elle „le compte parmi ses Aieux:

(42) Oeuvres diverses de Mr. de Segrais, *Tom. II, pag.* 90.

„*s'Amor non è, che dunque è quell' ch'io sento?*

„*Et si ce n'est Amour, qu'est-ce donc que je sens?*

„Et, comme ce Vers François n'est pas moins „beau, moins doux, ni moins naturel (43), que „l'Italien, je croirois bien qu'elle l'a moins tiré „de ce grand Poëte si savant dans toutes les cho„ses tendres, que de la source d'où il l'a tiré lui„même; c'est-à-dire de ce beau Naturel qui se „remarque dans les Ouvrages de cette Personne si „célèbre, où reluit toujours je ne sçai quoi de „sa beauté & de sa grande noblesse." Mr. de Segrais se seroit apparemment servi de la même raison pour justifier Pétrarque, accusé lui-même, par Gaspar Escolano, d'avoir entre autres choses pris ce beau Vers à Mossen Jordi Poëte Valençois, qui l'avoit ainsi tourné dans son Langage,

(43) *Ce Vers n'est-ce-roit que plus beau, plus doux, & plus régulier, s'il étoit ainsi,* Si ce n'est de l'amour, qu'est-ce donc que je sens? *Car, on ne dit point, je* sens amour *mais, je* sens de l'amour.

Si no es Amor, donchs azò che sera (44)?

(44) Gaspar Escolanus. Hist. Valentinæ *Libr. V, Cap. XXVI, apud* Nicol. Antonium Biblioth. Hisp. Vet. *Tom. II, pag.* 50. *Voyez encore le même* Escolano, *Livre I, Chap. XIV, où il reproche à Pétrarque, non seulement ce simple Vers, mais toute la pensée où il entre, & quantité d'autres pillés de même dans les Ecrits de ce Poëte Valençois.*

Mais, je doute fort qu'on se fût contenté d'une semblable justification. Quoi qu'il en soit, bien longtems avant Madame de la Suze, Jean Antoine de Baïf avoit de même imité ce Vers, soit de Pétrarque, soit de Jordi, dans ce prémier Vers d'un de ses Sonnets,

Si ce n'est pas amour, que sent doncques mon cœur;

Sonnet, tout farci d'antithèses forcées & guindées, & qui ne répond en aucune façon à la facilité & au naturel de ce prémier Vers.

Ce n'est pas que ces sortes de ressemblances soient absolument impossibles: mais, la prémiére de celles-ci est si entiére & si parfaite, que bien des gens auront apparemment autant de peine à croire, que la Comtesse de la Suze n'a point traduit & copié Pétrarque, qu'à se persuader que ce fut innocemment & sans malice, que ce beau Vers du *Cid* de Corneille,

Ses rides sur son front ont gravé ses exploits (45).

(45) Corneille, Cid, *Act. I, Scen. I.*

se trouva si plaisamment appliqué à un misérable Sergent dans les *Plaideurs* de Racine (46); & que Campistron ne s'est point approprié ces beaux Vers de la *Toison d'Or* du même Corneille,

(46) *Act. I, Scen. V.*

A vaincre tant de fois mes forces s'affoiblissent,
L'Etat est florissant, mais les Peuples gémissent;
Leurs membres décharnés courbent sous mes hauts faits,
Et la Grandeur du Thrône accable les Sujets (47):

(47) Corneille. Toison d'Or, *Scene I, du Prologue. Il fait parler la France, qui n'a que trop éprouvé la vérité de cette judicieuse réflexion; selon l'aveu d'un autre de nos Poëtes, dans ces deux Vers de sa Henriade, Chant VII, pag.* 164, *adressés à la France,* Sois l'Arbitre des Rois; c'est assez pour ta Gloire: Il t'en a trop couté d'en être la terreur.

lors qu'il a mis dans son *Tiridate* les suivans,

Je sçai qu'en triomphant les Etats s'affoiblissent:
Le Monarque est Vainqueur, & les Peuples gémissent;

Dans

Dans le rapide Cours de ses vastes projets,
La Gloire dont il brille accable les sujets (48).

Quoi qu'il en soit, on peut voir ce que disent Ménage & Mr. Bayle de la maniére dont ces sortes d'Imitations & de Copies se peuvent faire innocemment & de bonne-foi. Leurs réflexions à cet égard sont très naturelles, & très dignes de considération (49). Mais, notez bien, que le premier avoit un intérêt tout particulier à faire valoir & deffendre cette cause: qu'il étoit fortement accusé, non seulement d'avoir pillé des Demi-Vers & des Vers entiers à différens Auteurs, chose qu'il soutient être très permise, & même louäble (50); mais encore, de s'être approprié des Ouvrages entiers, comme l'*Historia Philosophica*, de Jonsius, qu'il a fait entrer dans son Commentaire sur *Diogene Laërce*; les *Parerga* de Scipion Gentilis *sur les Pandectes*, qu'il a tout refondus dans ses *Amœnitates Juris*; & les *Observations de Mr. Chevreau sur Malherbe*, qu'il revit & publia sous le même titre (51): que ses anciens amis, après avoir longtems essuïé les travers de sa *vanité insupportable, & redouté les facheux effets de son ressentiment toujours excessif*, n'ont pourtant pû se dispenser enfin de lui reprocher, de n'avoir *jamais rien fait de lui-même, qui ne fût ou imité ou dérobé d'autrui, comme l'en ont convaincu ceux qu'il a provoqués par son procédé méprisant & mordant*; & de n'avoir fait de *bons Vers, que parce qu'ils sont composés de lambeaux d'Auteurs, que son travail & sa mémoire, qui lui tiennent lieu d'esprit & de sens, lui fournissent* (52): qu'il s'étoit tellement accoutumé à cette injuste pratique, qu'il en avoit acquis les titres peu honorables de *Parasite de tous les Livres* (53), & de *Voleur des grands Chemins du Parnasse*; témoin cette Epigramme aussi ingénieuse que sanglante, qui fut autrefois décochée contre lui,

Lesbia nulla tibi est, nulla est tibi dicta Corinna,
Carmine laudatur Cynthia nulla tuo;
Sed, cum doctorum compiles Scrinia vatum,
Nil mirum si sit culta Laverna tibi (54):

qu'il avoit une telle démangeaison à cet égard, qu'il n'a pû résister à la tentation de s'emparer de cette simple bagatelle de Joächin du Bellay,

Mais en Latin le bon Abbé
N'y entendoit, ni A, ni B,

dont il a fait cette Epitaphe satirique de l'Abbé Bonnet,

C'y-dessous gît Mr. l'Abbé,
Qui ne savoit, ni A, ni B.
Dieu nous en doint bientôt un autre,
Qui sache au moins sa Patenotre (55):

& enfin, qu'il se deffend aussi ridiculement de cette accusation par le *votre très humble & très obéissant Serviteur* d'une Lettre de Balzac (56), qu'il se justifie pitoyablement de toutes les louänges qu'il s'est données lui-même, par celles que se sont données de même quantité d'autres Poëtes (57); & d'avoir fait tant de Vers de Galanterie, quoi qu'Ecclésiastique, par sa longue & peu fidelle *Liste des Ecclésiastiques célèbres qui ont écrit d'Amour en vers ou en prose* (58). En effet, comme ce n'est ici que justifier de grandes sottises par d'aussi grandes, ce n'est-là que défendre une injustice criante par une très fade & très insipide plaisanterie.

(48) Tiridate, *Act. II, Scen. II, pag.* 281. *Ce n'est pas le seul plagiat, qu'on ait remarqué dans les Oeuvres de cet Auteur. Un Anonime lui a reproché, dans le* Mercure de Juin 1721, d'avoir réproduit *tout le* Themistocle *de* du Rier, *dans la même Ordonnance, & en autant de Vers, sous le titre* d'Alcibiade.

(49) *Voyez* Menage Observ. sur Malherbe, *pag.* 223-226; *& le* Diction. Critiq. de Mr. Bayle, *Article* RACAN, *Remarq.* (*A*).

(50) Menage, Anti-Baillet, *Article CXXVIII, pag.* 186, *& suiv. Voici, par exemple, un vers de son Eclogue intitulée* Christine, *faite pour la Reine de Suède*

Des Rivières de Sang, des Montagnes de Morts,

qu'il s'étoit contenté de renverser de celui-ci,

Des Montagnes de Morts, des Rivières de Sang,

de la I Scene du III Acte du Nicomede *de* Pierre Corneille; *car, il ne se faisoit aucun scrupule* de *piller les Auteurs les plus illustres & les plus connus.*

(51) *Voyez* Morhofii Polyhistor, *Tom. I, pag.* 929. *& dans les* Oeuvres mêlées de Mr. Chevreau, *Tom. I, pages* 103 — 107, *sa* Lettre à Mr. de Benserade.

(52) *C'est ainsi que s'exprimoit* Chapelain, *dès* 1662 *&* 1664, *dans son* Mémoire des Gens-de-Lettres vivans en 1662, dressé par Ordre de M. Colbert, *& dans une* Lettre à Heinsius. *Voyez ses* Mélanges de Littérature, *pag.* 187, 188; *&* 96. *S'il avoit connu de pareils Passages quel* Anti-Chapelain *n'auroit-il point fait? Lui, qui ne feignit point de traiter aussi lâchement que faussement de* Bougre *& de* Sodomite *Mr.* Baillet, *incomparablement plus sage & plus réglé que lui. Voyez les* Rem. sur Homère & Virgile, *Tom. II.*

(53) *Là-même, pag.* 105; *&* 294, *où on le met au rang de ceux*, qui se parent de ce qu'ils dérobent, & qui ne sont riches bien souvent que du bien d'autrui. *Sous le mot* autrui *du* Diction. de Richelet, *on remarque, qu'il* n'y eut jamais un Homme plus prodigue des pensées d'autrui, & plus avare des siennes.

(54) *S'étant choisi pour Maîtresse Poëtique Mle.* de la Vergne, *il l'appelloit en Latin* Laverna: *&* Laverna, *comme tout le monde sait, étoit la* Déesse des Voleurs. *Ce fut pour elle, qu'il répandit dans le Public ce rare effort de génie,*

Ce Portrait ressemble à la belle;
Il est insensible comme elle:

encore l'avoit-il dérobé à Claude de l'Etoile. *Voyez le* Recueil des Epigrammatistes François, *Tom. I, pag.* 82 *&* 262.

(55) Oeuvres mélées de Chevreau, *Tom. I, pag.* 107.

(56) Ménage, Anti-Baillet, *Art. CXXIX, pag.* 189.

(57) *Là-même, Art. CXXXVI — CXLIII, pag.* 218 — 234. *Voyez aussi Art. CXVIII, pag.* 140 — 150. *avec quelle complaisance il répète toutes les louänges qui lui sont venuës d'ailleurs.*

(58) *Là-même, Art. CXLIV, CXLV, pag.* 235, 238, *& suiv.; mais, sur-tout, pag.* 246, *où l'on trouvera un dénouement bien digne de cette Plaisanterie du Poëte*, belle conclusion, & digne de l'exorde! Aussi *Mr.* de la Monnoie *ne l'a-t-il point épargné dans ses Notes.*



T.

TARDIF (GUILLAUME), en Latin TARDIVUS (*A*), étoit du Puy en Velay (*a*), & fut, à la fin du XV Siécle, un Professeur en Belles-Lettres & en Eloquence, au Collège de Navarre, dans l'Université de Paris (*B*), où le célèbre Reuchlin se fait honneur d'avoir été son Elève (*C*); mais dont, ni le Docteur de Launoi, ni le Professeur Gibert, ne font néanmoins aucune mention dans leurs Ouvrages (*D*). Il étoit, outre cela, Lecteur, ou, comme on s'exprimoit alors, *Liseur* en Titre d'Office, du Roi Charles VIII (*b*): & l'on a divers écrits

(*a*) *Voyez ci-dessous les Citations* (7), (8), (9), (13), (15), (16). Le Clerc, Bibliothéq. du Richelet, *pag.* cjx, *dit* du Puy ou de quelq. autre endroit du Velay; *mais, à quoi bon ce rafinement, puisque tous les Ecrivains, & lui-même, disent* du Puy?

(*b*) *Voyez ci-dessous Citations* (12) & (16).

(*A*) GUILLAUME TARDIF, *en Latin* TARDIVUS.] Le nom François de cet Auteur étant incontestablement TARDIF (1), on ne voit pas pourquoi l'Historien de l'Université de Paris a témoigné là-dessus quelque doute, en intitulant l'Article, qu'il en a dressé, GUILLELMUS TARDINUS *aliis* TARDIVUS (2). Peut-être y a-t-il été entrainé par l'autorité de Naudé, qui le nomme de même TARDIN (3). Mais, si l'un & l'autre avoient consulté ses Ouvrages, ou bien simplement Gesner & ses Abbréviateurs (4), ou la Croix du Maine & du Verdier (5), ils ne seroient point tombés dans cette erreur, legère en apparence, mais d'autant plus importante, qu'il y a effectivement un Ecrivain nommé réellement TARDINUS, Auteur d'un Ecrit de Médecine, intitulé *Dissertatio Physiologica de Pilis*, & imprimé *à Tournon, chez Claude Michel, en* 1609, *& en* 1619, *in* 8°, (6). Allard, *Bibliothéque de Dauphiné*, pag. 210, lui donne de plus, *Dissertatio de Partu Undecimestri*, & *Dissertation sur la Fontaine qui brule*, mais sans en indiquer les éditions.

(1) *Voyez ci-dessous les Titres de ses Ouvrages.*

(2) Bulæi Hist. Universit. Paris. *Tom. V, pag.* 881, 882.

(3) Naudé, Addit. à l'Hist. de Louïs XI, *pag.* 84, & *suiv. dans une Liste des Savans qui ont illustré le Regne de Louïs XI, où il place mal* Jean Boutillier *bien antérieur, &* Jodocus Badius *postérieur; & où il nomme mal Guill. Forleon*, Forteons; *Jean Soreth*, Sireth; *Wesselus Ganfortius de Groningue*, Weselus Gransfortius de Groninge, *qu'il double sous* le nom Chimérique de Jean Vulceus de Groninge: *on nomme mal aussi* Tardinus *notre* Tardif *ci-dessous après la Citation* (13). R. Simon, Biblioth. Crit. *Tom. IV, pag.* 169, *le nomme beaucoup plus mal* Tordieu.

(*B*) *Professeur en Belles-Lettres & en Eloquence dans l'Université de Paris.*] C'est ce qu'on fait assez, tant par ses Ouvrages, que par les dépositions de divers Ecrivains tant de son Siècle, que postérieurs; mais, c'est ce qu'on ne sauroit mieux prouver, que par celle de l'Historien de cette Université même. GUILLELMUS TARDINUS, *aliis* TARDIVUS, dit-il, *Aniciensis, docuit Grammaticam in Collegio Navarrico. Eum audivit Reuchlinus in ea arte. Docuit quoque magna Nominis famâ Rhetoricam, quam Carolo VIII, tum adhuc Delphino, dedicavit* . . . . *Floruit ab anno circiter* 1470, *ad finem usque seculi* (7).

(*C*) *Le célèbre Reuchlin se fait honneur d'avoir été son Elève.*] C'est dans cette belle *Lettre* qu'il écrivit à Jaques le Fèvre d'Etaples, au sujet de la confirmation, qu'il craignoit de la part de l'Université de Paris, de la censure qu'avoient faite de son *Speculum Oculare* les Dominicains de Cologne & la Faculté de Théologie de Louvain. Il y parle avec éloge & reconnoissance, non seulement de Tardif, mais même des différens autres habiles Maîtres dont il avoit reçu des leçons dans cette Université. *Ipse ego*, dit-il, *quondam in vestra Gallia ex Discipulis* Georgii Tiphernatis *adolescens Parisiis acceperam Græca Elementa, anno Domini* 1473; *quo in tempore illic &* Joannem Lapidanum, *Theologiæ Doctorem, in Grammaticis ad Sorbonam; &* GUILLIELMUM TARDIVUM, *Aniciensem, in Vico S. Genovefæ, &* Robertum Gaguinum, *apud Mathurinos, in Rhetoricis Præceptores habui, cum essem e Familia Marchionis Friderici Principis Badensis, nunc Episcopi Trajectensis*, [Greek word, uncertain]. *Demum post aliquot annos, e Suevia rediens ad Parisios*, Georgium Hermonymum, *Spartitem, Græce docentem assecutus sum* (8).

Un autre Etranger, savoir François Fleuri, ou *Francesco Florio*, Florentin, mais établi en France, & vraisemblablement dans l'Abbaïe de Marmoustier auprès de Tours, lui dédia son Histoire ou son Roman *de duobus Amantibus, seu de Amore Camilli & Emilie, Aretinorum, Liber*, portant l'indication d'*editus Turonis in Domo Domini Guillermi Archiepiscopi Turonensis, pridie Kalendas Januarii, anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo*: indication, & date, qui ont jetté le trouble & la dissension parmi les Historiens de l'Imprimerie, en ce que ne s'accordant point avec ce que l'on connoit de bien certain touchant l'Introduction de ce bel Art en France, les uns ont pris parti pour, & les autres parti contre. Voyez l'Histoire de l'IMPRIMERIE.

(*D*) *Ni Launoi, ni Gibert, ne font mention de lui dans leurs Ouvrages*] Les Ouvrages de ces deux célèbres Ecrivains, que j'ai particulièrement ici en vûe, sont, I, l'*Historia Regii Navarræ Gymnasii Parisiensis*, imprimée *à Paris, chez la Veuve Martin, en* 1677, *en* 2 *volumes in* 4°, qui fut pendant quelque tems fort négligée sous ce vrai titre, mais qui réüssit mieux quelques années après sous celui-ci qu'on y substitua, quoique moins fidèle, & conséquemment moins convenable: *Academia Parisiensis illustrata, quatuor partibus divisa*; I, *continens quæ ab anno M. CCC. IV. usque ad annum M. DC. XL. in Regio Navarræ Gymnasio gesta sunt*; II, *Regiæ Navarræ Elogia*; III, *Scriptores CXXXIV, Scriptorumque vitam seu elogia, cum operum indice*; IV, *Doctorum CLXIII, qui bene acta vita claruerint, Elogia*; reproduit *à Paris, chez la même Veuve & Jean Boudot, en* 1682: tant il est vrai, que ce n'est pas toujours la bonté d'un Ouvrage qui le fait vendre, & qu'il y a bien de la fantaisie dans le choix des curieux! II. *Les Jugemens des Savans sur les Auteurs qui ont traité de la Rhétorique avec un Précis de la Doctrine de ces Auteurs, par Mr.* GIBERT, *Professeur en Rhétorique au Collège de Mazarin*, imprimés, *à Paris, chez J. Etienne en* 17 . . . *& suiv. en* 5 *vol. in* 12; & réimprimés *à Amsterdam, par la Compagnie, en* 1725, *in* 4°, comme Tome VIII, des *Jugemens des Savans de Mr.* BAILLET. Entant que du *Collège de Navarre*, Tardif devoit avoir place parmi ces 134 Ecrivains de cette Maison si savamment recueillis par le Docteur

(4) Gesneri Biblioth. *folio* 294. Abbreviat. *pag.* 314.

(5) Bibliothéques Françoises, *pag.* 156, & 512.

(6) Konigii Biblioth. *pag.* 791. Biblioth. Barb. *Tom. II, pag.* 44, van der Linden, Mercklin. & Manget, *le nomment* Tardinius, & *ne lui donnent que cet Ouvrage.*

(7) Bulæi Hist. Universf. Paris. *Tom. V, pag.* 801. *Comme on le va voir, dans la Citation suivante*, Reuchlin *dit lui-même, que ce fut sous* la Pierre, *qu'il étudia la* Grammaire, *& sous* Tardif & Gaguin *la* Rhétorique. *Dans son* Addition à l'Hist. de Louïs XI, *pag.* 84, Naudé *les nomme tous trois pour la* Grammaire: *d'autant plus blamables l'un & l'autre, qu'ils citent tous deux les propres termes de* Reuchlin.

(8) Reuchlini Epist. ad J. Fabrum Stapulensem *prid. Kal. Sept.* 1513, *apud* Hist. Universf. Parisiensis, *Tom. VI, pag.* 61, 62.

(t) Voyez ci-dessous, au commencement de la Remarque (F), Citation (19).

écrits de sa composition, dont je donnerai ci-dessous le catalogue & la notice (*E*). A s'en tenir au titre du quatriéme de ces Ecrits, on ne sauroit guères ce que c'est que ce *Balbus* ou *Accelinus*. Mais, on sait d'ailleurs, que c'étoit un Italien (*c*), nommé HIERONYMUS BALBUS en Latin, ou GIROLAMO BALBO ou BALBI en Italien; qu'il s'étoit établi à Paris; & qu'il y étoit devenu Professeur en Humanités, ainsi

teur DE LAUNOY; & entant qu'Auteur d'une *Rhétorique*, qui a même eu autrefois sa vogue, il devoit de même être placé parmi les *Maîtres d'Eloquence* si soigneusement rassemblés par Mr. GIBERT, ne fut-ce même que dans la *liste des Auteurs dont* il *n'a pas cru devoir parler*; mais, probablement ces Messieurs ne le connoissoient pas, ou ne s'en sont point souvenus.

(*E*) *L'On a divers Ecrits de sa composition, dont je donnerai ci-dessous le catalogue & la notice*.] Je trouve que ses écrits sont au nombre de six, & de sujets assez variés; mais, je ne saurois en dire qu'assez peu de choses, vû la sécheresse, & même la négligence, avec lesquelles la plûpart des Bibliothécaires s'acquittent de la tâche qu'ils se sont imposée.

I. Le prémier est une *Grammaire Latine*, dont du Verdier & Spachius ne nous indiquent uniquement que le titre GUILERMI TARDIF, *Aniciensis*, *Grammatica* (9); mais, que la *Bibliotheca Baluziana*, pag. 400, nous apprend avoir été imprimée *du tems de Charles VIII*, *in* 4°.

(9) Du Verdier, Biblioth. Franc. *pag.* 512. Spachii Nomenclator Scriptorum Philosophicor. *pag.* 50.

II. *Rhetoricæ Artis, & Oratoriæ Facultatis, Compendium; cum Praxi Exordiorum ex gravissimis Auctoribus excerpta*, imprimé *en Italie, ou en France, en* 24. *Feuilles ou Feuillets in* 4°, dit Gesner (10). S'il est vrai que cette *Rhétorique* soit dédiée à Charles VIII, encore Dauphin, comme on l'a vû ci-dessus Citation (7), il est plus naturel de croire, qu'elle a été imprimée en France, & même à Paris. Quoi qu'il en soit, en voici le but, selon la *Préface* de l'Auteur. *Rhetoricam Artem, Oratoriamque Facultatem, a Cicerone, Quintilianoque, quatuor & viginti voluminibus, multisque locis, varie conscriptam, quæque uterque commodissime videtur præcipere, excellentissima libans ordine hoc in Compendium brevissime redegi. Ego namque officiosius credidi afficere nihil, quam scientiam hanc, verissimis illorum sententiis, ornatissimisque verbis, reddere omnibus familiarem.* Et en voici la disposition, & l'arrangement. *Præfatio. Rhetoricæ definitio, materia, partes, & opus. De ordine in excogitanda Oratione. De Generibus Causarum. De Affectibus. De Judiciali Genere, & ejus Exordio, Narratione, Partitione, Confirmatione, Argumentis & Argumentationibus, Refutatione, Conclusione. De genere deliberativo, & ejus exordio & reliquis fere ut supra, & de remuneratione beneficii. De Genere demonstrativo similiter: item de Dispositione, Elocutione, Elegantia, Compositione, Exornatione. Quæ Exornationes Exordio, Narrationi, Confirmationi, Refutationi, aut Conclusioni, peculiariter congruant. De tribus Figuris dicendi. De Memoria, Pronunciatione, Imitatione, Exercitatione. De Oratore. Compendii Peroratio.* C'est Gesner, qui nous a conservé cela (11): & je l'ai d'autant plus volontiers transcrit ici, que le Livre est très rare, & que cet exposé pourra servir à desabuser ceux qui s'imaginent si faussement, que les *Rhétoriques de Collège*, & sur-tout celles de ce tems-là, ne sont que desordre, confusion, & pur Pédantisme. D'ailleurs, on jugera par-là du choix judicieux de l'Auteur dans ses guides, & de la netteté de son stile.

(10) Gesneri Bibliotheca, *fol.* 294. Epit. Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 314. Spachii Nomenclator Philosoph. *pag.* 254.

(11) Gesneri Bibliotheca, *folio* 294.

III. *Apologues d'*ESOPE, *traduits du Latin de* LAURENT VALLE, *par* GUILLAUME TARDIF, *Liseur du Roy Charles VII*, (peut-être faudroit-il *Charles VIII*:) *vieille Edition, avec figures enluminées, in folio* (12): Edition, contenant seulement trente-trois *Fables*, dont ne font aucune mention, ni la Croix du Maine, ni du Verdier, ni les plus notables Bibliothécaires.

(12) Labbé Bibliotheca Manuscriptor. *pag.* 341.

IV. *Anti-Balbica, vel Recriminatio Tardiviana, sive* GUILLELMI TARDIVI, *Aniciensis, in Balbum, imo Accelinum, Defensio: edita Parisiis, anno* 1495, *in* 8°, (13). Dans la *Bibliotheca selectissima, Amstelodami apud P. Mortier, Mense Novembri* 1743, *distrahenda*, on trouve ce titre bien plus long, & assez différent, en ces termes, Tom. I, pag. 422: *Anti-Balbica, S. Anti-Accelina, S.* GUILLERMI TARDINI, *Aniciensis, in Balbum, imo Accelinum, Defensio Anti-Balbica in Gerronymum Barbarum, famosum Doctorem bonorum*, [&] *Tardini Aniciensis Detractorem, Responsio*; où il semble que le titre soit double & répété, & les mots de *Gerronymus* & de *Barbarus*, corrompus à dessein. A cela l'on ajoute, que cette *ancienne Edition* paroit être de 1490. Y en auroit-il eu deux éditions, l'une datée, & l'autre sans date? Quoi qu'il en soit, cet *Anti*, inconnu à Mr. Baillet, ainsi que grande quantité d'autres, est une Réponse à une Piéce écrite contre lui par un autre Professeur de l'Université de Paris, intitulée *Rhetor gloriosus*: &, de la maniére dont s'exprime à cet égard l'Historien de cette Université, il semble qu'il se l'étoit volontairement attirée. *Nec caruit æmulis & invidis*, dit cet Historien, *à quibus lacessitus est, ut & ipse alios lacessebat. Inter cæteros vero* Hieronymum Balbum *insectatus est: & vicissim Balbus volumen in eum edidit titulo* Rhetoris gloriosi, *&c.* (14).

(13) Bibliotheca Telleriana, *pag.* 403.

(14) Bulæi Histor. Universitatis Parisiensis, *Tom. V*, *pag.* 881.

V. C. JULII SOLINI *de Mirabilibus Mundi Liber, cui Titulus Polyhistor, editus cura* GUILLELMI TARDIVI *Aniciensis*: impressus *circa annum* 1498, *in* 4°, (15).

Fabricius ne parle point de cette édition dans sa *Bibliotheca Latina*, ni de cet Auteur dans sa *Bibliotheca Latina mediæ & infimæ ætatis*.

(15) Bibliotheca Telleriana, *pag.* 234.

VI. L'*Art de Fauconnerie & des Chiens de Chasse*. Paris, 1492, in folio, cité *pag.* 353, de la *Biblioth. MSS.* du Père Labbe, qui n'en a pas connu l'Auteur. *L'Art de Fauconnerie, & des Chiens de Chasse, par* GUILLAUME TARDIF *du Puy en Vellay*. Paris, 1506, in 4°; éditions inconnues à la Croix du Maine & à du Verdier: ou autrement, *la Fauconnerie, divisée en deux Parties, dont la prémiére enseigne à cognoistre les Oyseaux de Proye desquels on use, les gouverner, & les Médecines pour les entretenir en santé; & la seconde enseigne les Maladies des dits Oyseaux, & les Remèdes d'icelles: par* GUILLAUME TARDIF, *du Puy en Velay, Liseur du Roy Charles VIII, du nom. Imprimée à Poictiers, par les Marnefs & les Bouchets, en* 1567, *in* 4°, (16).

Cela a été réimprimé depuis sous ces titres mieux digérés, *la Fauconnerie de* GUILLAUME TARDIF, *Lecteur du feu Roy Charles VIII, du nom, & à lui dediée: divisée en deux Parties, la prémiére, en laquelle est traicté comme on cognoist les Oiseaux de Proye, comme on les ensteigne & gouverne, & comme on les entretient en bon poinct & en bonne santé*, contient LII, Chapitres; *la seconde, contenant les Maladies des Oiseaux, & les Médecines d'icelles*, en contient XLV: & cela à la suite de la *Fauconnerie de* JEAN DE FRANCHIERES, *Grand-Prieur d'Aquitaine*, & avant la *Fauconnerie de Messire* ARTELOUCHE DE ALAGONA, *Chambellan du Roy de Si-*

(16) Du Verdier & la Croix du Maine, Bibliothéques Françoises, *pag.* 156, & 512.

ainsi que Tardif (*F*). Trithéme, qui ne le voyoit que dans l'éloignement, en a fait un magnifique Eloge (*G*): mais, d'autres Gens, qui le voyoient de plus près, & qui le connoissoient mieux, en ont fait un tout autre portrait (*H*). S'étant indiscrétement brouillé avec quelques Savans de son tems, cette dispute donna lieu à des recherches concernant ses mœurs & sa conduite: &, de peur de se voir justement puni de quelques transpositions Italiennes, il se sauva fort à la hâte de France en Angleterre (*I*); & l'on n'a plus entendu parler de lui depuis.

Quel-

Sicile; un *Recueil des Oiseaux de Proye qui servent à la Vollerie & Fauconnerie*, *par G. B.*; & la *Venerie de* JACQUES DU FOUILLOUX, *Gentil-Homme du Pays de Gastine en Poictou*, *jadis par luy dédiée au Roy Charles IX:* le tout *à Paris*, *chez Abel Langelier*, *en* 1606 & 1607, *in* 4°. Dans son *Epitre Dédicatoire à Charles VIII*, GUILLAUME TARDIF, *du Puy en Vellay*, *son Lecteur très humble*, lui *dédie son Médiocre Engin & Science*, aïant, *après plusieurs Oeuvres à son nom composées par son commandement*, & *pour recréer sa Royale Majesté entre ses grandes affaires*, *rédigé en un petit Livre tout ce qu'il a peu trouver servir à l'*Art de Fauconnerie, *le traduisant en François des Livres Latins du Roy* Daucus *qui prémier trouva & escrivit l'*Art de Fauconnerie, *de* Moamus, *de* Guillinus, *de* Guicennas, & *d'autres bien savans au dit art*. Jean de Franchieres avoit de même tiré sa *Fauconnerie* de *trois Maistres fort sçavants & renommés en cet art*, *sçavoir est* Molopin *Fauconnier du Prince d'Antioche*, Michelin *Fauconnier du Roy de Chypre*, & Aimé Cassian, *Grec de Nation*, *Fauconnier des Grands-Maitres de l'Ile de Rhodes*.

A l'occasion de ce dernier Ouvrage de Tardif, les Abbréviateurs de Gesner font de lui un nouvel Auteur, qu'ils disent natif *de Puteo*, traduisant ainsi *le Puy en Velay*, au lieu d'*Anicium*; & ne s'appercevant pas, que c'étoit positivement le même Ecrivain dont ils venoient de parler, & auquel ils auroient dû donner le nouvel Ouvrage qu'ils indiquent en ces termes: GUILLELMI TARDIVI, *de Puteo*, *ad Carolum Octavum*, *Gallorum Regem*, *Liber de Arte Accipitrum seu Falconum*, *quem transtulit ex Latinis Libris Regis* DANCHI (*qui primus invenit & scripsit Artem Falconum*,) & MOAMI, GUILLINI, & GUICENNASI; impressus *in octavo* (17). Auroit-on réellement quelque Edition Latine sous ce titre: ou bien n'est-ce simplement en Latin que l'indication de l'Ouvrage François? Ces mots *quem transtulit ex Libris Latinis*, semblent l'insinuer; vû qu'il seroit ridicule de dire *traduit du Latin en Latin*. Quoi qu'il en soit, voilà des Ecrivains dont il seroit bien difficile de dire quoi que ce soit de positif. Dailleurs, je trouve quelque apparence, qu'on ait mis cela en Latin, témoins ces Editions. GU. TARDIVUS *de Arte Accipitrum*, *una cum* FRIDERICI II *Imperatoris Arte venandi cum Avibus*, & MANFREDI *Regis Additionibus*, faites *à Bâle*, *en* 1578, & *à Augsbourg*, *en* 1596, *in* 8°, (18). Mais, comme il n'y est point parlé des étranges Auteurs, ci-dessus nommés, je ne sai plus que conclure de tout cela: & pour en bien juger, il faudroit voir ces Editions mêmes, & les conférer avec la Françoise.

(17) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 314.

(18) Draudii Biblioth. Classs. 1029. Lipenii Bibl. Phil. *Tom. II*, *pag.* 1.

(*F*) HIERONYMUS BALBUS .... *Professeur en Humanités*, *ainsi que Tardif.*] C'est ce que nous apprend particuliérement l'*Historien de l'Université de Paris*, dans le *Catalogue des illustres Ecrivains de son VII. Siècle*, c'est-à-dire depuis 1400 jusqu'en 1500. HIERONYMUS BALBUS, dit-il, *Italus*, *in Artibus Magister celeberrimus*, *Philosophus clarus*, *Rhetor facundus*, *Metro excellens & Prosa*, *ingenio præstans*, & *disertus Eloquio*, *qui docendo*, *legendo publice & docendo*, *inquit Trithemius*, *magnam gloriam apud Gallos & Parisienses commeruit. Ab Universitate*, *cum Fausto Andrelino*, & *Cornelio Vitellio*, *admissus est in Comitiis* 5. *Septembris* 1489. *ad Lectiones publicas in Arte Humanitatis*, *ut legitur*, *in Actis Germanicæ Nationis. Composuit*, *inter cætera*, *contra M. Guillelmum Tardinum. seu Tardivum*, *Rhetorem*, *Opusculum quoddam*, *cui titulum apposuit* Rhetoris gloriosi; &c. (19). Il paroît par là, qu'il avoit composé quelques autres Ouvrages: mais, celui-là est le seul qu'on connoisse; &, s'il en faut croire Hendreich, il a été imprimé à Rome (20). Trithéme, qui dit l'avoir lû, en a porté ce jugement avantageux. *E quibus*, dit-il, *ego adhuc vidi tantum Volumen magnis eloquentiæ Salibus conditum*, *in quo calumniis*, *respondet cujusdam Guilhelmi Tardivi*, *Rhetoris*, *per modum Dialogi*, *sub suo*, *Caroli Phernandi* (21), *Petri Cohardi* (22), & *ipsius infensoris nominibus*, *cui titulum imposuit* Rhetoris gloriosi Liber I, *incipiens* Inter ea Officia quibus. *De aliis nihil vidi. Vivit adhuc in Gallia*, *scribens & varia componens*, *sub Maximiliano Romanorum Rege illustrissimo*, *anno Domini M. CD. XCIV.* (23).

(19) Bulzi Histor. Universit. Paris. *Tom. V*, *pag.* 882.

(20) Hendreich Pandectæ Brandenburg. *pag.* 390.

(21) *Cet illustre Flamand*, *surnommé l'*Homère moderne, *à cause de son aveuglement*, *qui ne l'empêcha pas de devenir un très savant Homme*, & *d'enseigner les* Belles-Lettres, *à Paris*, *avant que de se faire Benédictin dans l'Abbaie de Chesal-Benoit*, *où il mourut.*

(22) Pierre Choart, *premier Président au Parlement de Paris.*

(23) Trithemius de Script. Ecclesiast. *Art. CMXLII*, *pag.* 227, *Editionis Fabricianæ.*

(*G*) *Trithéme*, *qui ne le voyoit que dans l'éloignement*, *en a fait un magnifique Eloge.*] On vient d'en voir une partie dans la Remarque précédente, de sorte qu'il ne me reste plus qu'à en ajouter ici le commencement & la fin. HIERONYMUS BALBUS, dit-il, *Vir celeberrimæ opinionis*, *in omnibus Disciplinis bonarum Artium egregie doctus ..... Scripsit quædam ingenii sui præclara Opuscula*, *quibus nomen suum Posteritati commendavit* (24). En réünissant tout cela, on ne sauroit guères voir de portrait plus avantageux d'un Homme de Lettres: mais, on en va voir un bien différent dans la Remarque suivante.

(24) *Idem*, *ibidem.*

(*H*) *Des Gens*, *qui le voyoient de plus près*, ... *en ont fait un tout autre portrait.*] On pourra s'en convaincre pleinement par les extraits que je vais transcrire, non seulement d'après Publius Faustus Andrelinus avec lequel il s'étoit brouillé, mais même d'après Gaguin son ancien ami, que sa mauvaise conduite avoit dégouté de son commerce. *Scripsi ego in Balbum*, dit le premier, & *invitus quidem*, *ut eum stylo repellerem*, *qui me prius gladio petierat. Si culpa fuit scripsisse*, *multo major fuit*, *ut Hieronymi verbis utar*, *provocasse* (25). *Qui Poësim antea*, dit le second, *Musasque tantum initio professus fuisset*, *omnem ferme*, *parvo post tempore*, *Disciplinam se interpretaturum jactavit. Quippe qui & Justinianæi Digesti*, & *nonnullorum ex Jure Pontificio*, *enucleationem*, *audacissime magis quam prudenter assumpserit. Nec a Sphera explanatione fidens sibi interpres temperavit. Adeo impudentissimus erat ignotarum sibi Artium usurpator* (26). Voilà bien, en général, le vrai portrait de nos Fanfarons Littéraires, qui se vantent, aussi ridiculement qu'impudemment, de se distinguer dans toutes les Sciences; &, en particulier, d'un d'entre eux, qui, voulant briller & primer parmi les Historiens, les Philosophes, les Politiques, les Mathématiciens, & même abimer le crédit des Théologiens, parvint enfin à se décréditer lui-même, & à perdre petit-à-petit l'estime qu'on lui avoit accordée en qualité de Poëte.

(25) Fausti Andrelini Epist. ad P. Coardum, *apud* Histor. Universf. Paris. *Tom. V*, *pag.* 883.

(26) Rob. Gaguini Epist. ad F. A. *apud* Hist. Universf. Parisiensis, *Tom. V*, *pag.* 883.

(*I*) *S'étant indiscrétement brouillé avec quelques Savans*, ... *il se sauva fort à la hâte de France en Angleterre.*] On a vû ci-dessus Remarque (*F*), qu'il s'étoit brouillé vivement avec nôtre Tardif; & dans la précédente, qu'il avoit attaqué Faustus Andrelinus: & voici de quoi confirmer en même tems, & cette derniére imprudence, & mon texte. *Immortale bellum* Fausto *intulit.* Faustus *plurimos adversus eum concitavit*; &, *detectis criminibus*, *quæ non expiantur nisi flammis*, *coëgit fugere in Angliam anno* 1496: *extatque Fausti apud Gaguinum Ecloga valde mordax in ejus fugam* (27). L'accusation est si grave, qu'il étoit, non seulement de l'équité, mais même de la derniére nécessité, de ne la point avancer sans quelque preuve décisive & bien authentique;

(27) Bulzi Hist. Universf. Paris. *Tom. V*, *pag.* 882. *Mr.* Bayle, *qui a fait un Article de ce* Faustus ANDRELINUS, *n'y dit rien de ses différends avec* Balbus.

Quelques Ecrivains peu attentifs l'ont mal-à-propos dit François (*d*) : & quantité d'autres l'ont, beaucoup plus mal-à-propos encore, confondu avec un autre HIERONYMUS BALBUS, Vénitien selon les uns (*e*), Génois selon les autres (*f*), mais certainement Dominicain, Evêque de Gurck en Carinthie, & Auteur de divers Ouvrages dont on trouvera ci-dessous les titres (*K*). Après avoir dignement exercé divers Emplois pu-

(*d*) *Voyez particuliérement* Hendreich Pandect. Brandeburgicæ, *pag.* 390.

(*e*) Gozzei Catal. ill. Prædic. *pag.* 109. Fernandez, *apud* Giustin. *pag.* 416. Hendreich Pand. Brand. *pag.* 390. Chr. Iager Series Episcop. Gurcens. *apud* Quetif & Echard, *pag.* 78. *Ipsi* Quetif & Echard Scriptor. Ordinis Prædicator. recens. *Tom. II*, *pag.* 78.

(*f*) Mich. Pio, Progenie di S. Domenico in Italia, *fol.* 424. Raf. Soprani, Scrittori della Liguria, *pag.* 113.

que; & c'est ce que je ne vois pas que du Boulay ait fait. Ce n'est pourtant pas que je récuse son témoignage, ni que je nie qu'il ait avancé un fait de cette importance sur l'autorité de quelque bon Garant à lui connu : mais, ce qui suffisoit pour lui ne suffit nullement pour ses Lecteurs; & c'est à quoi il auroit dû, ce me semble, faire une sérieuse attention. Si l'*Eclogue très mordante sur la fuite de Balbus* étoit sa seule preuve, elle ne vaudroit certainement pas un clou-à-souflet; les accusations des ennemis déclarés étant toujours récusables, & sur-tout lors qu'elles sont de cette atrocité. Quoi qu'il en soit, cette *Eclogue* paroît avoir été imprimée séparément sous ce titre indiqué dans la *Bibliotheca Verburgiana*, pag. 75 : *Publius Faustus Andrelinus de Fuga Balbi ex Urbe Parisia*; edita *Parisiis*, 1494, *in* 4°. En ce cas, & si cette date est exacte, du Boulay place la fuite de Balbus au moins deux ans trop tard. Au reste, selon Erasme, qui connoissoit bien ce Faustus Andrelinus, qu'il traite quelque part de *Congerro meus*, & auquel il a adressé plusieurs *Lettres*, il est dépeint dans la CCCCLXXXIX, & dans la MCXXX, comme assez peu réglé dans ses mœurs, & de génie peu sociable. *Parisiensis Academiæ Candorem ac Civilitatem jam olim sum admiratus, quæ tot annos* Faustum *tulerit*; *nec tulerit solum, verum etiam aluerit evexeritque. Cum* Faustum *dico, multa tibi succurrunt, quæ nolim Litteris committere. Qua Petulantia solitus est ille in Theologorum Ordinem debacchari! Quam non casta erat illius Professio! Neque cuiquam obscurum erat qualis esset vita. Tantum malorum Galli Doctrinæ Hominis condonabant, quæ tamen ultra mediocritatem non admodum erat progressa. . . . . . Ex non ita valde senibus discas licebit fuisse quondam Lutetiæ, qui* Faustum, *nunc cum* Tardivo, *nunc cum* Delio, *nunc cum* Balbo, *nunc cum* Scopo, *nunc cum alio atque alio committerent, non ob aliud nisi ut illorum insania fruerentur.* C'est l'Edition des *Erasmi Epistolæ*, faite *à Leide, chez Pierre van der Aa, en* 1703, avec celle de toutes ses Oeuvres, *en* 10 *volumes, in folio*, que je cite; & je remarquerai par occasion, que la *Table* de cette Edition n'est pas à beaucoup près aussi exacte qu'il seroit à souhaiter. Par exemple, sans nous éloigner de nôtre *Faustus Andrelinus*, on l'y divise en deux divers Personnages, l'un *Andrelinus* (Faustus) *Poëta laureatus & regius*, & l'autre *Faustus quidam*: Bévuë d'autant plus inexcusable, que les *Lettres* réciproques d'Erasme & d'Andrelinus, nombrées de suite LXV — LXXI, & inscrites *Erasmus Fausto Andrelino*, & *Faustus Erasmo suo*, prouvoient manifestement à cet inattentif Compositeur de Table, qu'il ne s'agissoit-là que d'un seul & même Homme.

J'ajouterai par occasion, que nôtre Publius Faustus Andrelinus fut fortement soupçonné, ainsi qu'Erasme & quelques autres, d'avoir composé le fameux Dialogue Latin contre le Pape Jules II, intitulé *Julius*, *&c.*; & que même il y en a eu une Edition publiée avec l'Indication de son nom, sous ce titre: *F. A. F.* (Fausti Andrelini, Foroliviensis,) *Poëtæ Regii*, *Libellus de Obitu Julii*, *Pontificis Maximi*, *anno Domini M. D. XIII.* C'est un *in octavo* sans aucune autre adresse. L'Histoire de cet Ouvrage, & du bruit qu'il a causé, étant assez connuë, je me contenterai d'ajouter comme un petit supplément, qu'il y a environ vingt ans, qu'un soi-disant Disciple de St. Augustin s'avisa de donner de ce *Dialogue* une Traduction Françoise, intitulée *Dialogue entre St. Pierre & Jules II, à la porte du Paradis*, suivie de *La Doctrine Catholique touchant l'Autorité des Papes.*, & le tout imprimé *à Amsterdam*, *chez Bernard*, *en* 1727, *in* 12°. Dans son Article ANDRELINUS, Mr. Bayle n'observe point qu'on lui ait attribué ce *Dialogue* ; &, en général, cet Article n'est pas un des meilleurs de son *Dictionaire*.

(*K*) *On l'a confondu avec un autre* HIERONYMUS BALBUS, ... *Auteur de divers Ouvrages dont on trouvera ci-dessous les titres.*] Gesner avoit très exactement distingué ces deux Auteurs. On a vû ci-dessus, Remarque (*E*), Num. II, ce qu'il a dit du premier : & voici comment il parle du second. HIERONYMI BALBI, *Episcopi Gurcensis* (28), Liber ad Carolum quintum Imperatorem de Coronatione, *impressus* Lugduni, apud Gryphium, 1530, in 8°, *Chartis* 5 *& dimid. Ejusdem* Epigrammata *extant*, *impressa*, *ni fallor*. De Rebus Turcicis, ad Clementem VI (29). De civili & bellica Fortitudine. *Et alia quædam* (30). Au lieu d'imiter cette sage distinction, les Abbréviateurs de Gesner, n'ont fait qu'un seul Article, & conséquemment qu'un seul & même Auteur, des deux *Hieronymus Balbus*, auquel ils attribuënt également, & le *Rhetor gloriosus*, & les autres Ecrits dont on vient de voir le détail, qu'ils finissent par *impressa sunt Romæ*; ajoutant de plus, *Claruit anno* 1520 (31) : ce qui ne convient point au premier *Balbus*, absolument ignoré depuis 1496. Et Michel Giustiniani, qui a adopté cet Article des Abbréviateurs de Gesner sans restriction (32), n'est pas moins coupable qu'eux.

La plupart des Bibliothécaires, qui ont parlé de lui, lui donnent bien sa dignité d'Evêque ; mais, presque aucun, excepté ceux de l'Ordre des Dominicains (33), n'en parle comme d'un Religieux de cette Société Ecclésiastique. Giustiniani, que je viens de citer, le nie même sur des preuves très frivoles (34) : mais, c'est ce que les Pères Quetif & Echard ont savammant mis hors de tout doute par des preuves incontestables (35), dont je me contenterai de raporter celle-ci comme suffisammant convaincante: HIERONYMUS BALBUS, *Episcopus Corsensis*, *Vir varia Lectione & Eruditione insignis*, ... *meminisse debuerat*, SE ORDINIS ESSE DOMINICANI, *& S. Thomam*, *Dominicanorum Ducem*, *cujus Doctrinam in Cœlum usque non injuria extollit ipse*, *in illa esse opinione*. C'est ainsi que s'exprime le Docteur Navarre, son Contemporain ; & cela, de son vivant même (36).

Ces mêmes Bibliothécaires, tant ceux de son Ordre, que les Etrangers, sont tous, non seulement fort secs & fort imparfaits, mais même assez inéxacts, excepté néanmoins les Pères Quetif & Echard, dont les recherches curieuses ne sont pas moins intéressantes ici, que dans tout le reste de leur Ouvrage. Ainsi je ne saurois mieux faire que de transcrire, avec quelques petites Additions quand il le faudra, la notice qu'ils nous ont donnée des Ecrits de l'Evêque de Gurck.

„ I. *Oratio*, *quam Romæ ad Hadrianum VI*, „ *Pontificem Maximum*, *Ferdinandi Austriæ Archi-Ducis Legatus*, *habuit*. Hanc „ laudat Ludovicus Jacob in *Bibliotheca* „ *Pontificia*." Il ne dit point si cela a été imprimé, ou non; & il ne lui donne de plus, que *de Potestate Romani Pontificis Librum I*, dont il ne note point non plus d'édition, & dont la présente liste ou notice ne fait aucune mention. Ce fut apparemment dans cette *Harangue*, qu'en qualité d'Ambassadeur il osa dire au Pape Adrien VI, en plein Consistoire : *Fabius Maximus rétablit les affaires de la République Romaine en temporisant* ; *& vous*, *Saint Père*, *vous allez ruiner celle du St. Siége* ; *& de toute la Chrétienté*, *à force de temporiser*. Cette vive Apostrophe n'abou-

(28) Navarre & Possevin, *disent* Corsensis. G. J. Vossius de Histor. Lat. *pag.* 651, *dit* Goriensis seu Guriensis Hendreich *dit* Geriensis. Giustiniani *dit toujours* Corsense.

(29) *Ou plutôt* VII.

(30) Gesneri Bibliotheca, *folio* 327 *vso.*

(31) Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 345.

(32) M. Giustiniani, gli Scritori Liguri, *pag.* 416.

(33) Michel Pio, Ant. Senensis, Gozzeus, Fernandez, Altamura, *&c.*

(34) Giustiniani, *ibidem.*

(35) Quetif & Echard, Scriptores Ord. Prædicator. recensiti, *Tom. II*, *pag.* 78, 79.

(36) Martin. Navarr. sup. Cap. *Novit. de Judiciis*, Not. 3. Operum *Tom. II*, *pag.* 99.

publics, & avoir assisté, à Aix-la-Chapelle, en Octobre 1520, comme Ministre de Louïs Roi de Hongrie, au Couronnement de Charles-Quint qui lui donna peu après l'Evéché de Gurck, & à son nouveau Couronnement à Boulogne en Février 1530, il mourut à Vénise en 1535 (*L*). Les Abbréviateurs de Gesner en font mal-à-propos deux différens Auteurs (*g*).

[*g*] *Voyez ci-dessous la fin de la Remarque* (*E*).

boutit pourtant à rien, les profusions énormes de Léon X aïant épuisé les finances, & mis Adrien dans l'impuissance d'accorder le secours qu'on demandoit (37).

„ II. *Ad Clementem VII de Civili & Bellica* „ *Fortitudine.* Liber, ex Mysteriis Virgilii „ Poëtæ depromtus. Romæ, [Minut. „ Calvus,] 1526, in 4°. Extabat in *Bi-* „ *bliotheca Wittiana*, & laudatur in Catalogo edito Dordraci, 1701, in 12°, *pag.* „ 194, *num.* 1382." *Item*, Bononiæ, apud Phaëllum, 1530, in 4°.

„ III. *De Rebus Turcicis Liber ad eundem* [*Cle-* „ *mentem VII.*] Romæ, [Minut. Cal- „ vus,] 1526, in 4°. Extabat cum supe- „ riori ibidem; & laudatur etiam Romæ, „ in Bibliotheca Barberina." De ce Livre, & des *Epigrammata*, ci-dessous num. V, les Abbréviateurs ne font mal-à-propos qu'un seul Ouvrage, encore plus mal-à-propos dédié au Pape Clément VI.

„ IV. *De futuris Caroli V Successibus Vatici-* „ *nium.* Bononiæ, 1529, in 4°. Quæ „ editio in *Barberina* [*Bibliotheca*, laquel- „ le change *Successibus* en *Successoribus*, & „ fait ainsi une *Prophétie sur les Succes-* „ *seurs de Charles-Quint* de ce qui n'est „ réellement qu'une *Conjecture* politique- „ ment hazardée *sur ses futurs Succès.*] „ prodit etiam inter *Germanicarum Rerum* „ *Scriptores*, *a* SCHARDIO *editos* Ar- „ gentorati, Typis Wechel, 1624, in fo- „ lio, pag. 872." Apparemment la même édition de *Strasbourg*, *Typis Ritbolianis*, *anno* 1624, indiquée par Vossius *de Historicis Latinis*, pag. 651; car, il n'y avoit point de *Wechel* à Strasbourg. Hendreich, *Pandectar. Brandeb.* pag. 390, dit que cela est en Vers, & se trouve aussi dans GOLDASTI *Polit. Imp.* Part. III, pag. 244.

„ V. *Carmina quædam*, [*Epigrammata*, dit Ges- „ ner,] & *alia*, Romæ edita, in 4°. „ Laudantur & inter *Delicias Poëtarum* „ *Italorum a* RANUTIO GHERO *col-* „ *lectas* 1608. [Tom. I, pag. 311, & „ seqq.] In *Barberina* [*Bibliotheca*]."

„ VI. *Ad Carolum V Imperatorum de Coronatio-* „ *ne Liber.* Bononiæ, Phaëlli, 1530, in „ 4°, pag. 79. Extat Parisiis in Regia. „ M. 350. Iterum Lugduni, Gryphii, „ 1530, in 8°, pag. 87. in Regia. M. „ 958, quæ editio elegans. Prodiit rursus „ cum PETRO DE ANDLO, Argentinæ, „ 1612, in 4°. Et apud GOLDASTUM „ *Polit. Imper.* Francof. ad Mœnum, „ 1614, in fol. Parte III, pag. 244, „ (38)." Hendreich ajoute touchant cet Ouvrage quelques particularités intéressantes, qui serviront de Supplément à ce VI. Article, qu'il intitule *De Principum Coronatione Librum*, *ad Carolum V Imperatorem.* Lugduni 1530, *impr.* & *cum* PETRO ANDLO, Argent. 1603. *In hoc tractat*, ajoute-t-il, *de Romani Imperii Origine*, *Progressu*, *Mutatione*, *Dignitatibus*, &c.; *denique quam necessaria sit electo Imperatori Coronatio Pontificia apud Urbem Romam*, *ubi* & *de Potestate Papæ* (39). *Edidit* GOLDASTUS *in* Polit. Imp. *Part. III*, *fol.* 244; MARQUARDUS FREHERUS *inter* Scriptores Germaniæ. *Impressus* & *separatim Argentorati* 1603, *cum Notis* MATTHIÆ BERNEGGERI: *ibidem* 1624. *Et cum* LUD. [LUPOLDI] DE BEBENBURG de Juribus Regni &c. *Heidelbergæ*, 1664, *in* 4°. *Hoc Opusculum prohibet* Index expurgatorius Hispanicus, *pag. m.* 517, (40).

A ces VI Articles ainsi détaillés, il faut encore ajouter:

VII. *Oratio quam habuit* HIERONYMUS BALBUS *in Imperiali Conventu Wormatiæ*, 3 *Aprilis* 1521. Ibid. & Argentorati, 1523, in 4°, (41). Hendreich est le seul, que je sâche, qui fait mention de cette *Harangue*, qui devroit être le I. Article de cette notice.

VIII. HIERONYMI BALBI, *Gurcensis Episcopi*, *de Virtutibus Liber tertius*, *ad Clementem VII*, est un Manuscrit de la Bibliothéque de France, indiqué par le Père Labbe dans sa *Nova Bibliotheca Manuscriptorum Librorum*, pag. 334. Peut-être n'est-ce qu'une Partie de son Traité *de Civili & Bellica Fortitudine*, addressé de même au Pape Clément VII.

(*L*) *Il mourut à Venise en* 1535.] C'est ce qu'on n'a sçu qu'en 1701, lors de la publication du V. Tome du Mois de Juin des *Acta Sanctorum* des Bollandistes, dans lequel on trouve une liste des Evêques de Gurck depuis leur premiére institution, jusqu'en 1697, fournie par CHRISTOPHE JAGER à ces laborieux Compilateurs. Voici comment il s'exprime touchant nôtre Balbus. XXXIV. HIERONYMUS BALBUS, *Venetus*, *primum præpositus Posoniensis*, *Episcopus Gurcensis anno M. D. XIX. denominatus*, & *Venetiis anno M. D. XXV. mortuus* (42). Touchant ce M. D. XXV, les Pères Quetif & Echard remarquent très judicieusement, que ce n'est peut-être qu'une faute de copiste ou d'impression pour M. D. XXXV, puisqu'il est certain & incontestable, que Balbus avoit assisté au Couronnement de Charles-Quint à Boulogne en M. D. XXX, (43).

(37) Amelot, Mém. Hist. Tom. I, pag. 39.

(38) Quetif & Echard Scriptor. Ordinis Prædicator. recensiti, Tom. II, pag. 78.

(39) Possevin, Apparatus Sacri, Tom. I, pag. 740; & le Soprani, li Scrittori della Liguria, pag. 113; se contentent de dire en deux mots, De Coronatione Imperatoris, ac simul de Pontificia Potestate.

(40) Hendreich Pandectæ Brandenburgicæ, pag. 390.

(41) Idem, ibidem.

(42) Christoph. Jageri Series Episcopor. Gurcensium, apud Scriptores Ord. Prædicator. recensitos, Tom. II, pag. 79.

(43) Quetif & Echard, ibidem.

TAXÆ SACRÆ CANCELLARIÆ ET POENITENTIARIÆ ROMANÆ ET APOSTOLICÆ, l'un des Livres les plus odieux & les plus détestables, qui aïent jamais été faits: dont on a dit avec beaucoup de raison, qu'il pouvoit rendre absolument inutiles & superfluës toutes controverses avec Rome ou l'Eglise Romaine, parce que *quiconque viendroit à le lire* .... *en concevroit tant d'horreur pour elle*, *qu'il ne voudroit pas seulement écouter ce qu'on pourroit alléguer pour la défendre*, que, *cependant*, *ce n'est pas un Livre fait à plaisir*, *une Satyre maligne contre le Pape & l'Eglise Romaine*, *mais l'Ouvrage des Papes mêmes*, *leurs Loix*, *les Tributs qu'ils imposent à leurs Peuples*, *les Amandes dont ils les jugent dignes*; *en un mot la Discipline de cette Eglise*, *qui se dit* Catholique, Apostolique, & Romaine, ... ensorte que *Rome ne sauroit desavouër cet Enfant*, *qui est un fruit de celle qui est appellée* la Mère de Paillardise & des Abominations, (*a*). En effet, cet étrange Ouvrage marque & démontre sa sordide & insatiable avarice, encore mieux, & plus incontestablement, que ses iniques *Indices Librorum expurgandorum & prohibitorum* ne marquent & démontrent son insupportable tirannie & son intolérable mauvaise-foi. Aussi cette impérieuse Eglise n'a-t-elle point eu honte de ces derniers,

[*a*] Renould, Faux-Jubilé, pag. 74—76: & Préface de la Taxe de la Chancellerie Romaine, *signat.* * 2, *rect.* & *vers.*

niers, qu'elle a très grand soin de renouveller, augmenter, & reproduire, de tems en tems (*b*); au-lieu qu'elle desavoue & nie aussi constamment qu'impudemment les premiers, malgré les témoignages trop authentiques de ses propres & plus estimables Auteurs (*c*), & quoi qu'elle en ait donné elle-même, tant à *Rome* même, qu'à *Cologne*, & à *Paris*, quantité d'Editions, qu'elle s'est ensuite vainement efforcée de retirer & de détruire (*d*); mais, que je noterai soigneusement ci-dessous dans la nombreuse liste de toutes celles qui sont parvenuës à ma connoissance (*A*). La derniére de toutes, qui ne fait

(*b*) *On en peut voir une curieuse Notice Historique, Critique, & Théologique, dans la* Disquisitio Academica de Papistarum Indicibus Librorum prohibitorum & expurgandorum Danielis Franci, *imprimée* à Leipsic, chez Richter, en 1684, in 4.

(*c*) *Tels, par exemple, que* D'ESPENCE, *l'un des plus judicieux Théologiens du XVI. Siécle. Les autres seront indiqués dans la Remarque (C).*

(*d*) Gisb. Voetii Disputationes selectæ, *Tom. II, pag.* 296: Francus de Indicibus prohibitoriis & expurgatoriis .... *Variique alii.*

(*A*) *Je donnerai ci-dessous la nombreuse notice de toutes les Editions de la* Taxa Cancellariæ & Pœnitentiariæ Apostolicæ, *qui sont venuës à ma connoissance.*] L'Imprimerie s'étant introduite à Rome, peut-être dès 1465, mais très certainement en 1467, sous le Pontificat de PAUL II, qui a duré depuis le 31. d'Août 1464. jusqu'au 25. de juillet 1471, il se pourroit bien qu'on y eut fait alors quelque Edition des *Taxes* & de leurs Accompagnemens ordinaires. Mais, comme on n'en trouve absolument aucune mention dans ce bel & savant *Appendix ad Vitam* PAULI II, dans lequel le Cardinal QUIRINI, Bibliothécaire du Vatican, a rassemblé tant de curieuses & importantes recherches, pour en composer sa Dissertation sur les premiéres impressions de Rome, il est à croire, qu'il n'a trouvé, malgré tous ses soins & toutes ses recherches, aucune Edition semblable.

I. Je commencerai donc ma liste par l'Edition de ces *Taxes*, que nous a donné SIXTE IV, Successeur de PAUL II, dès le lendemain de son élévation sur le Thrône Pontifical. Elle se trouve dans le Recueil intitulé, *Regule, Ordinationes*, ⁊ *Constitutiones, Cancellarie sanctissimi dñi nostri, domini* SIXTI, *divina providentia Pape IIII, scripte ⁊ correcte in Cancellaria Aplica*, ... *date in crastinum assumptionis sue ad summi Apostolatus apicem, videlicet die decima mensis Augusti anni a nativitate dñi M. cccc. lxxj*; qui commence par ce Préambule, *Sanctissimus in Xpo pater ⁊ dñs noster, dominus* SIXTUS, *divina providentia Papa quart'., suorum predecessorum vestigiis inherendo, normam ⁊ ordinem generalem dare volens*, ... Reservationes, Constitutiones, ⁊ Regulas *infra scriptas fecit, quas etiam extunc suo ipe duraturas observari voluit*, par où il paroit que chaque Souverain Pontife changeoit & renouvelloit à son gré ces *Réglemens* & *Constitutions* à son avènement au Thrône, & qu'ils n'avoient de force & de validité que pendant son Pontificat: qui finit par ces mots, *Lecte & publicate fuerunt supradicte Regule Rome in Cancellaria aplica die martis vicesima septima mensis Augusti, anno dñi M. cccc. lxxj.*; & qui est enfin suivi des *Taxes*, particuliérement intitulées, *Sequuntur Taxe Cancellarie Apostolice, ⁊ primo de Expectativis Rubrica*, en XXXI Paragraphes, Articles, ou Chapitres, tant fort courts qu'assez étendus.

Ces mots Regule, Taxe, Cancellarie, Apostolice, &c. &c. sont ainsi orthographiés, selon l'usage de la Chancellerie Romaine. *In Literis Apostolicis hodie non scribuntur Diphtongi, licet olim in antiquissimis Litteris inveniantur scriptæ*, ... *cum fuerit scriptus* [Liber] *temporibus* quibus Candor Linguæ Latinæ *maxime deperierat*. C'est ce qu'a curieusement observé JE'ROME PAUL BARCHIN, Vice-Correcteur des Lettres Apostoliques, folio 5 de sa *Practica Cancellariæ Apostolicæ, cum stylo & formis in Curia Romana usitatis*, imprimée *à Lion, en* 1549, *in* 8°; *à Venise, en* 1572, *in* 8°; & avec les *Elucidations de* PIERRE REBUFFE, *à Lion, en* 1599 & 1620, *in* 4°.

Dans les *Regule, Ordinationes, & Constitutiones* mêmes, il y a certaines clauses fort approchantes des *Taxes*, témoin celle-ci de la page 13: *Appellātes ..... si succubuerint, extra Expēsas & Damna ad que resarcenda de jure condemnatus cōpellitur, xxi florenor. auri pena mulcentur*; & c'est apparemment par cette raison, que les *Regulæ*, & les *Taxæ*, se trouvent assez souvent imprimées dans le même Volume, comme on le va bientôt voir.

C'est un *in quarto* de fort petite forme, sans nom de Ville ni d'Imprimeur, & sans autre date que les précédentes, mais très certainement imprimé à Rome en ce tems-là, vû qu'on n'y voit, ni chiffres de pages ni de feuillets, ni signatures de feuilles, ni reclames. J'en ai autrefois communiqué la connoissance à Mr. MAITTAIRE, qui n'a pas manqué d'en faire usage dans la seconde Edition du I. ou IV. Volume de ses *Annales Typographici*, pag. 310: & il m'en reste encore les sept premiers feuillets, ou les quatorze premiéres pages, les autres s'étant malheureusement égarées & perduës.

II. Eædem *Regule, Ordinationes, & Constitutiones, Cancellarie* SIXTI *IIII. Pape*, à la fin desquelles on lit, *Lecte ⁊ publicate fuerunt suprascripte Regule Rome in Cancellaria Aplica die martis xij mensis Decembris anno dñi M. cccc. lxxx. indictione xiij. Pontificatus prefati s. d. n. Pape Sixti anno decio.*

On trouve ensuite les *Taxe Cancellarie Apostolice, &c.* de même que dans la précédente Edition: & c'est de même un petit *in* 4°, gothique &c., que j'ai autrefois vû dans une vente publique faite à la Haye vers 1730.

III. Regule, Ordinationes, & Constitutiones, Cancellarie Sanctissimi Domini INNOCENTII Pape VIII; cum TAXA APOSTOLICA ET POENITENTIARIA. *Rome*, 1486, *in* 4°, (1).

Dans le *Catalogue de la Bibliothéque* d'ADRIEN PAUW, Conseiller-Pensionnaire de la Province de Hollande, & Successeur en cette Charge du célèbre JAQUES CATZ, dont les *Poësies morales*, autrefois si généralement & si légitimement estimées, sont aujourd'hui si injustement dédaignées par le gout futile & corrompu de la génération présente; on trouve, page 140, *Regulæ Cancellariæ Papæ* INNOCENTII OCTAVI. *Lugduni*, 1654. Mais, il y a probablement là quelque malentendu; vû qu'il n'est nullement vraisemblable, qu'on se soit alors avisé de reproduire ces anciennes *Règles d'*INNOCENT VIII, qui n'étoient plus d'usage, pendant qu'on en avoit tant de plus nouvelles de presque tous ses Successeurs.

(1) Bibliotheca Menkeniana, pag. 164.

Avant que d'aller plus loin, & pour éviter toute équivoque & confusion, je remarquerai, à propos des mots *Cancellaria*, & *Pœnitentiaria*, qu'il faut bien se garder de prendre pour un seul & même Ouvrage les *Taxæ Cancellariæ*, & les *Taxæ Pœnitentiariæ*. C'en sont deux fort distincts, quoique souvent réünis dans le même Volume, & qu'ils aient effectivement le même but, savoir d'épuiser impitoyablement la bourse des pauvres Peuples, & de remplir les coffres de la Chambre Apostolique. C'est ce qu'a très soigneusement & très judicieusement distingué GUILLAUME RANCHIN, Avocat de Montpellier, l'un de nos Jurisconsultes François, qui ayent le mieux dévelopé les vuës intéressées, & l'iniquité de la Cour de Rome, dans l'Assemblée & la Tenue du fameux Concile de Trente. „ La *Taxa Cancellariæ Apostolicæ*," dit-il, „ n'est rien encore au „ prix de la *Taxe Pénitentiaire* imprimée avec elle, & où chaque péché, chaque crime, pour si „ énorme qu'il soit, a son prix; si bien qu'il ne „ reste qu'à être bien riche, pour avoir licence „ & impunité de mal faire, & pour avoir passeport „ en Paradis pour soi & pour ses maléfices." Tout le Livre, imprimé sans autre indication que M. DC., & contenant 409 pages *in* 8°, sans compter la *Préface*, les *Additions*, & les *Tables*, est rempli de

fait presque que de paroître, est sans doute une des plus amples & des plus curieuses: c'est de pareilles plaintes tirées des Ecrivains les plus notables; & mérite d'autant plus d'attention de la part des Lecteurs judicieux, qu'il n'est nullement d'un Protestant, mais d'un très bon Catholique-Romain. Ce que j'en viens de citer se trouve pag. 175. L'Auteur des *Remarques* sur l'Edition des *Taxes*, faite à Bois-le-Duc en 1706, & que j'indiquerai ci-dessous en son rang, distingue encor mieux ces *Taxes*, au commencement de sa *Préface*, & dans ses *Remarques* sur le mot APOSTOLICÆ, pag. 73. *Duplex est Romæ Camera*, dit-il, *una* Cancellariæ Apostolicæ, Pœnitentiariæ *altera. In illa taxantur* Sacerdotia *seu* Beneficia Ecclesiastica, Gratiæ expectativæ, Dispensationes *super* irregularitate, legitimationibus, matrimonialibus, *& aliis. In hac, quævis pene* Flagitia, *ut pote* Parricidium, Incestus, cum matre, sorore, *aut alia* consanguinea, *certo pretio taxantur*. Je n'ai insisté là-dessus, que parce que les Bibliothécaires ont presque tous fort négligé de noter l'ordre & le contenu des Editions qu'ils indiquoient, & qu'il est très difficile d'avoir les occasions d'y suppléer.

Je pourrois bien enrégitrer ici les *Regulæ Cancellariæ Apostolicæ, cum Glossis*, imprimées *à Paris, en* 1499, *in* 8°, & indiquées dans la *Bibliotheca Bigotiana*, Part. III, pag. 87: & les *Regulæ Cancellariæ Julii II Papæ*, imprimées *à Rome, en* 1500, *in* 4°, & indiquées dans la *Bibliotheca Baluziana*, Tom. I, pag. 211: mais, comme je ne saurois affirmer si les *Taxæ* se trouvent ou non dans ces Editions-là, & que je ne veux rien avancer que de bien certain, je me contente de les avoir indiquées, & d'observer, qu'il y a quelque brouillerie dans le dernier de ces deux Articles, ALEXANDRE VI aïant été Pape jusqu'au 15. d'Août 1503, & JULES II n'aïant succédé à PIE III, Successeur d'ALEXANDRE VI, que le 31. d'Octobre de cette même année.

IV. Eædem, cum TAXA. *Romæ, per Stephanum Planck*, 1491, *in* 4°, (2).

V. Practica Cancellarie Romane, cum TAXA. *Rome, per Jo. de Besiken*, 1503, *in* 4°, (3).

VI. TAXÆ Cancellarie Apostolice. *Rome, apud Mazochium*, 1508, *in* 4°, (4).

VII. TAXÆ Cancellarie & Pœnitentiarie Apostolice. *Rome*, 1509, *in* 4°, (5).

VIII. Eædem, *Rome, per Marcellum Silber, alias Franck* (Franck,) *in Campo Floræ*, 1512, (6). Dans la *Préface* de l'Edition de *Bois-le-Duc en* 1706, il est dit pag. 3, que c'est la premiére, *primum edita*: mais on s'est fort trompé.

IX. Eædem, *cum hocce titulo:* „ Regule, Constitutiones, Reservationes, Cancellarie „ Sanctissimi Domini nostri LEONIS Pape decimi, noviter edite & publicate." *C'est un in* 4°, *au* 67. *feuillet duquel on lit*, „ Taxe Cancellarie, per Marcellum Silber, „ alias Franck, Rome in Campo Flore, „ anno M. D. XIV, die xviij Novembris, „ impresse, finiunt feliciter, (7)."

Dans l'Exemplaire que j'ai vû, il y avoit seulement, 1°, les *Taxe Sacre Penitentiarie Aplice incipiunt*, en 4 feuillets ou 8 pages, contenant 4 titres ou articles, sans chiffres ni signatures; & 2°, les *Taxe Cancellarie Apostolice*, contenant LXVIII titres ou articles, en 18 feuillets ou 35 pages, faisant 3 feuilles ou plûtôt cahiers de six feuillets chacune, sans chiffres de pages, mais signaturées *a, aij, aiij; b, bij, biij, & c, cij, ciij*; le tout de caractères gothiques, chargé d'abbréviations, & sans titre préliminaire. Peut-être ces *Taxes* n'étoient-elles que la suite des *Regule*, comme les exemplaires indiqués par *Banck, Bayle*, & autres, ou comme le I. de ci-dessus.

La plûpart des Auteurs prétendent, (& je l'ai prétendu moi-même autrefois dans mes *Remarques* sur les *Lettres de Mr. Bayle*, publiées *à Rotterdam, chez Frisch & Böhm, en* 1714, *en* 3 *voll. in* 12°,) que cette Edition de 1514, faite sous ou par ordre de Léon X, soit la premiére de toutes les Editions des *Taxæ Cancellariæ & Pœnitentiariæ Apostolicæ*. Mais, outre que les mots *noviter impresse, edite, & publicate*, en supposent de plus anciennes, les huit précédentes, que je viens d'indiquer, font manifestement voir le contraire. D'ailleurs, je ne vois pas pourquoi les Papes, qui ont siégé depuis l'invention de l'Imprimerie adoptée à Rome sous PAUL II, n'y auroient pas tout aussi bien fait imprimer ces *Taxæ*, que les *Regule, Ordinationes, & Constitutiones, Cancellarie Apostolice*, qu'il est très probable qu'ils faisoient tous imprimer au commencement de leur Pontificat. On en voit au moins des Editions de neuf d'entre eux, depuis INNOCENT VIII, jusqu'à CLEMENT XI, rassemblées dans la seule Bibliothéque du Cardinal Impérial (8): & j'en ai moi-même une dixiéme antérieure à toutes celles-là, puis qu'elle est de SIXTE IV, & datée de 1471, premiére année de son Pontificat.

Sur toutes ces Editions de *Rome*, & conséquemment authentiques & incontestables, on a fait ailleurs les suivantes.

X. Taxæ Cancellariæ Apostolicæ, &c. *Coloniæ, apud Gosuinum Colinium*, 1515, (9).

XI. Eædem *Parisiis, apud Tossanum Dionysium, & Galeotum a Prato, sub Signo Crucis Ligneo*, 1520, *in* 4°, *cum Privilegio Regis triennali*, (10).

Cette rarissime Edition porte à son frontispice les Armes de France, & celles de la Maison de Medicis, & elle est accompagnée d'une *Description d'Italie*, d'un *Abrégé Historique de l'Université de Paris*, d'une *Taxe des Bénéfices Ecclésiastiques de France*, & de quelques autres petits *Traités* moins considérables; & remplit XLII feuillets ou 84 pages. Elle est divisée en *IV Parties*, dont chacune a sa *Table* particuliére, outre une *Table* générale: & le tout est imptimé de *caractères gothiques*, selon l'usage trop ordinaire de ce tems-là. L'Editeur de l'Edition de 1744, que je viens de citer en marge, regarde fort mal-à-propos celle-ci comme *la troisiéme*: & l'on voit que c'est la onziéme des seules que je connoisse, y en aïant eu fort probablement encore d'autres.

XII. Eædem. *Parisiis, sub Signo Solis aurei*, (11).

XIII. Eædem, *insertæ in* Simonia Curiæ Romanæ, Carolo V Imperatori ab Imperii Electoribus, & Principibus, in Comitiis Norimbergensibus anno 1522 proposita: eorumque Gravamina centum adversus Sedem Romanam, totumque Ordinem Ecclesiasticum, &c. *Norimbergæ*, 1523, *in* 4°; *& Francof. Bierman*, 1612, *in* 4°, (12).

Peut-être se trouvent-elles aussi dans le Recueil, que voici, & que les mêmes Princes opposérent à l'insatiabilité Romaine: ADRIANI *Papæ VI Legatio ad Conventum Nurembergensem anno* 1522 *missa*; & *Responsio Nomine S. Cæsareæ Majestatis Principum & Procerum reddita. Gravamina centum, à Pontificibus introducta, Pontifici significata, Principibus & Imperii Ordinibus ulterius non toleranda. Quid sint Annatæ, & quam incredibilis Summa Pecuniarum ex Orbe Christiano Romam mittatur & profundatur!* Denuo recusum. Wittebergæ, per Joh. Frischmut, 1538, in 4°, (13).

XIV. Eædem. *Romæ, per Stephanum Guilleretum*, 1523, *in* 4°, (14).

XV. Eædem. *Coloniæ, apud Gosuinum Colinium*, 1522, (15).

XVI. Eædem. *Parisiis*, 1531, *in* 12°.

XVII. Eædem. *Parisiis, apud Galeotum à Prato*, 1533, *in* 12°. On trouve de plus, dans ces deux Editions la *Taxa Beneficiorum Galliæ*, & une autre Piéce intitulée *Numerus & Tituli Cardinalium, Archiepiscoporum*,

[2] Biblioth. Imper. *pag.* 99. Biblioth. Hohendorfiana, *Tom. II, pag.* 10.

[3] *Ibidem.*

[4] *Ibidem, pag.* 11.

[5] Biblioth. Baluziana, *pag.* 212. Biblioth. Menars. *pag.* 175.

[6] Vogtii Catalogus Librorum rariorum, *pag.* 564.

[7] *Voyez aussi* l'Edition de Banck; Bayle, Diction. Critiq. *Art.* BANCK, *Rem.* (*D*); *& quantité d'autres témoins.*

[8] Catalog. Biblioth. Cardin. Imperialis, *pag.* 99.

[9] Remarques *sur les* Lettres de Bayle, *pag.* 773, *& suiv.* Edition Latine & Françoise de 1744, *pag.* xxiij.

[10] Drelincourt, *cité dans le* Dictionaire de Bayle, *Article* PINET, *Remarque* (*B*). Lettres de Bayle. Edit. de 1744, *pag.* x, xxiij, xxjx.

[11] Mystère d'Iniquité de du Plessis Mornay, *folio* 656.

[12] Lipenii Biblioth. Juridica, *pag.* 209; & Theologica, *Tom. I, pag.* 746, & *Tom. II, pag.* 768. *Vid. etiam*, Bibliotheca Cordesiana, *pag.* 369; Biblioth. Teller. *pag.* 170; & l'Edition Latine & Franç. de 1744, *pag.* xj & xlv.

[13] C. C. Hirschii Millenarius, II. Impress. Sec. XVI, *pag.* 62.

[14] Catal. Biblioth. Card. Imper. *pag.* 99.

[15] Banck, Taxæ, *Edit.* Silv. Duc. 1736, & Vogt.

rum, *&* *Episcoporum Christianorum*, *&c.* *&c.*, ainsi que je l'ai vu moi-même dans cette derniére, de la Bibliothéque de Mr. Emeric Bigot, dont j'ai dressé le *Catalogue* sous le titre de *Bibliotheca Bigotiana*, imprimé *à Paris*, *chez Robustel*, *en* 1706, *in* 12°, (16).

[16] Catal. J. N. Colbert, Arch. Roth. *pag.* 173. Bibl. Bigot.

XVIII. Eædem, *insertæ* in Oceani Juris Tomo VI. *Venetiis*, 1532, *in folio*, (17).

[17] Heidegger, & Bayle.

XIX. Eædem. *Witteberga*, 1538, (18).

[18] Banck, *in sua* Taxæ *Editionis Dédicatione*.

XX. Eædem, *insertæ in Collectione cui Titulus*, Tractatus ex variis Interpretibus Juris in unum collecti, editique *Lugduni*, *anno* 1544, *in folio*, 12 *voll.* suntque in Tomo X, pag. 131, 139, & seqq. (19).

[19] Ehingeri Catal. Biblioth. Augustanæ Vind. *col.* 269.

Peut-être se trouvent-elles dans le *Provinciale omnium Ecclesiarum Cathedralium Orbis universi*; *cum Practica* *&* *Stylo Cancellariæ*, imprimé *à Lion*, *chez Matth. Bon-Home*, *en* 1546; & *à Rome*, *en* 1553, *in* 4°, selon la *Bibliotheca Barberina*, Tom. I, pag. 219: mais, n'aïant pu voir cet Ouvrage, je me contente de l'indiquer ici, sans lui donner rang.

XXI. Eædem, *insertæ in* WOLFGANGI MUSCULI Locis Theologicis, *Titulo XXII* de Indulgentiis, *&c.*, que je trouve avoir été imprimées *à Bale*, *chez Hervagius*, *en* 1554, *en* 1566, *&* 1599, *in folio*; & traduites en François par DU PINET, *à Genève*, *chez E. Vignon*, *en* 1577, *in folio*, (20).

[20] Daniel. Franci Disquisitio de Papistarum Ind. Libr. prohib. 215.

XXII. Eædem. *Parisiis*, *apud Galeotum a Prato*, 1545, *in* 12°: apparemment avec les Additions des n°. XI & XVII, (21).

[21] Drelincourt, Repliq. à la Rép. de Mr. l'Evêque du Belley, *pag.* 370.

XXIII. Eædem, *insertæ in Opere cui Titulus*, Concilii Tridentini Restitutioni, seu Continuationi, a Pio IV Pontifice, anno 1562 indictæ, Decretisque tunc editis, opposita Gravamina, quibus & Causæ necessariæ & gravissimæ exponuntur quare Electores, Principes, Ordines Imperii, Augustanam Confessionem amplexi, Concilium illud, neque agnoscere, neque adire, voluerint: e Germanico Latine versa a LAURENTIO TUPPIO, cum ejus Epistola Dedicatoria 31. Martii 1565, Argentorati: *ibi tunc* edita (22).

[22] Bayle, Dict. Critiq. *Article* TUPPIUS.

Parmi ces *Griefs des Seigneurs Allemans contre le Concile de Trente*, leurs *Observations* sur la *Taxe de la Chancellerie Apostolique* peuvent en passer pour une Edition, tant elles sont importantes & nombreuses. En effet, HUNNIUS les donne pous telles dans son *Tractatus de Indulgentiis*, imprimé *à Francfort*, *en* 1599, *in* 8°, (23).

[23] Bayle, *là-même*.

XXIV. Taxe des Parties Casuelles de la Boutique du Pape, en Latin & en François, avec Annotations prinses des Décrets, Conciles, & Canons, tant vieux que modernes, pour la Vérification de la Discipline anciennement observée en l'Eglise, par A. D. P.

Divers Ecrivains disent ce Livre imprimé *à Lyon*, *chez Jean Saugrain*, *en* 1564, *in* 8, (24). Elle est précédée d'une *Epître Dédicatoire* ou *Avertissement* intitulé *A tous Fidèles Chrestiens*; daté *à Lyon*, *ce 6. de Février* 1564; est divisée en XLV Articles; contient 173 pages, dont les 6 derniéres sont occupées par un *Sommaire des Dispenses* *&* *de la Puissance du Pape*, *&* *d'où elle a esté peschée*, & par une *Conclusion*; & finit par une *Table des Matiéres* non chiffrée, de 8 autres pages. De l'aveu général de tous les Ecrivains, ces Lettres initiales A. D. P. signifient ANTOINE DU PINET, Auteur d'une Traduction Françoise de l'*Histoire Naturelle de* PLINE, des *Lieux communs de* W. MUSCULUS, que je viens d'indiquer, & de divers autres Ouvrages, dont on peut voir le dénombrement dans La-Croix-du-Maine, & dans du Verdier. Le premier ne dit rien de cette Traduction, que l'autre n'a point oubliée de même. Quant à DU PINET même, on ne sauroit mieux apprendre son Histoire, que dans l'Article que lui a donné Mr. Bayle dans son *Dictionnaire Historique* *&* *Critique*, au mot PINET. Voici ce qu'il nous dit lui-même, tant de l'Ouvrage, que de la Traduction qu'il en a faite, dans son Epître *A tous fidèles Chrestiens*: „ Il n'est icy question de grand combat, n'y d'employer l'esprit, „ ny les forces que Dieu par sa bonté vous a données; car, l'ennemy y est prins si à descouvert, „ & avec si peu d'avantage, qu'il faut, maugré luy, „ plier le gantelet, & dire *Peccavi* . . . . . Et, „ afin que *Dataires*, *Auditeurs*, *Bullistes*, *Romanesques*, *Copistes*, *Banquiers*, *Expéditionaires*, & „ toute telle dragée de Gens ne pensast qu'on ait icy „ prins *qui* pour *quo*, j'ay mis au vray le *Texte Latin* de la *Taxe de la Chambre Papale*, avec la *Traduction Françoise*; y adjoustant quelques *Annotations*, pour servir à l'Eglise: car, le contenu du „ *Texte* est si vilain, & si détestable, que je vous „ supplieray, mes Frères, me pardonner de l'avoir „ présenté à une Compagnie si saincte que la vostre, où on n'oyt resonner que *Cantiques*, *Psalmes*, & *Louanges* au Seigneur nostre Dieu. Mais, „ il convient monstrer au vilain sa vilenie, & au „ fol sa folie, de peur qu'on ne soit estimé semblable à luy."

[24] Du Verdier, Biblioth. Françoise, *pag.* 78. Bayle, Dict. Critiq. *Art.* du PINET, *Remarque* (D), & *ses Lettres*, *pag.* 771; & *autres Auteurs*.

XXV. Cette même *Taxe* fut réproduite peu après sous cette indication: *Suivant la Copie imprimée à Lyon l'an mil cinq-cens soixante* *&* *quatre*, *in* 8°, avec l'Emblême de la Vérité tirée d'un Puits par le Tems. L'*Avertissement*, ou l'*Epître Dédicatoire*, adressée *A tous Fidèles Chrestiens*, est datée *à Lyon*, *ce XXVI. de Mars* 1564.

L'Edition ne contient que 125 pages, étant de plus petit caractère que la précédente: & elle finit par une *Table des Matiéres* non chiffrée, de même qu'elle.

XXVI. Cette même *Taxe* fut encore réproduite en même tems avec cette Addition au titre après l'EGLISE, *le tout accreu* *&* *reueu*. Je ne vois pourtant pas qu'il y ait rien d'ajouté au corps de l'Ouvrage.

Sous une gravure en bois de la façon du *petit* BERNARD, célèbre Dessinateur & Graveur d'alors dont nous avons quantité de beaux Ouvrages; sous cette gravure, dis-je, représentant un Pape livrant au Peuple des exemptions & des indulgences, à beaux déniers comptans, & un Vieillard à lunettes faisant auprès de lui le même scandaleux trafic, on lit, pour toute indication, *à Lyon*, 1564. Cette Edition ne contient non plus que 125 pages, & finit de même par une *Table* non chiffrée de 8 autres pages. L'*Epître Dédicatoire* ou *Avertissement* est daté de même *à Lyon*, *ce XXVI. de Mars* 1564.

Peut-être cette Traduction de DU PINET a-t-elle été traduite elle-même en Flamand: & ce qui me porteroit facilement à le croire est le titre de *Paus-Winckel*, que l'Auteur des *Remarques* sur l'Edition de *Bois-le-Duc*, *en* 1706, que j'indiquerai ci-dessous, donne à un Ouvrage, qu'il cite pag. 98, & dont il allègue ces mots, *een Ezels-last*; c'est-à-dire en Hollandois *la charge d'un Ane*. On verra ci-dessous, n°. XXXVI, que ma conjecture ne m'a point trompé.

Après avoir long-tems été fort embarassé des différences notables & importantes qui se trouvent entre cette *Taxe* ou *Boutique du Pape*, & les *Taxæ Cancellariæ* *&* *Pœnitentiariæ Apostolicæ*, Mr. BAYLE s'est enfin convaincu, que la premiére n'étoit qu'une Traduction Françoise des *Gravamina Electorum*, *Principum*, *&* *Ordinum Imperii Germanici*, faite par DU PINET (25), & publiée sous le titre railleur de *Taxe des Parties Casuelles de la Boutique du Pape*: Titre assez vraisemblablement formé sur la *Boutique de la Pénitencerie du Pape*, expression déjà employée par le fameux CHARLES DU MOULIN, Jurisconsulte très célèbre, dans sa Traduction Françoise de son *Commentarius Analyticus in Edictum Henrici II contra parvas Datas & Abusus Curiæ Romanæ*, intitulée *Commentaires Analytiques sur les Edicts* *&* *Arrests de France contre les Abus des Papes*, & imprimée dès 1651, & depuis encore parmi ses *Opera Juridica*, *&c.* Tom. III, pag. 794, & seqq.

[25] Bayle, Dict. Critiq. *Articles* BANCK, *Rem.* (B); PINET, *Rem.* (B); TUPPIUS, *Rem.* (A).

XXVII. Eædem, *insertæ in* Oceani Juris seu Tractatus Tractatuum Juris universi *Tomo XV*, *pag.* 368, *& seqq.* *Editionis* Venet: anni 1584, in fol. 27 voll. (26).

[26] Ehing. Cat. Bibl. Augustanæ, col. 292. Edition Françoise de 1744, pag. xxxiij.

XXVIII. Eædem. *Venetiis*, 1585.

XXIX. Eædem, *in nova Editione* Gravaminum &c. *ut supra n°. XXI*, *facta* anno 1597, (27). C'est apparemment l'Edition de la *Taxæ Pœnitentiar.* ind. Draudii, pag. 493. Lipenius Tom. II, pag. 501.

[27] Bayle, ubi supra. Catal. de Cloche, pag. 85.

XXX. Eædem, *insertæ in* Joannis Wolfii Lectionibus memorabilibus & reconditis, imprimées *à Laugingen*, *chez Rheinmichel*, *en* 1600, *en* 2 *voll. in folio.*

Elles se trouvent dans le II. Tome, pag. 825—837, précédées d'une courte mais violente introduction de la façon de ce Compilateur plus abondant que judicieux: & commencent par ces mots, *Taxa sacræ Pœnitentiariæ*, suivis de ceux-ci, *Ex Libro qui inscribitur*, „Gravamina opposita adversus Sy-„ nodi Tridentinæ restitutionem," que du Pinet a eu grand tort de supprimer, comme on le verra ci-dessous.

XXXI. Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape, (*&c. comme ci-dessus n°. XXIV, XXV, XXVI.*) *Leide*, 1607, *in* 8°, (28).

[28] Bayle, Dict. Critiq. Article PINET, & Lettres, pag. 775. Edition Latine & Françoise de 1744, pag. xlv.

Cette Edition est, non seulement fort altérée, mais encore sans *Table*.

XXXII. Eædem, *insertæ in* Simonia Curiæ Romanæ (*&c. ut supra n°. XIII*). *Francofurti*, *apud Bickmannum* seu *Biermannum*, 1612, *in* 4°, (29).

[29] Bibl. Cordes. pag. 369. Bibl. Teller. pag. 170. Biblioth. Oxoniensis, pag. 229. Edition Latine & Françoise de 1744, pag. xj, & xlv.

XXXIII. Eædem, *editæ cum* Pragmatica Sanctione, *anno* 1613, (30).

[30] Rem. sur la Conf. de Sanci, pag. 117.

XXXIV. Eædem *hocce Titulo insignitæ:* Numerus & Tituli Cardinalium, Archiepiscoporum, & Episcoporum Christianorum. Taxæ & Valor Beneficiorum Regni Galliæ, cum TAXIS CANCELLARIÆ APOSTOLICÆ, nec non SACRÆ POENITENTIARIÆ itidem APOSTOLICÆ, quibus addita sunt multa, quorum Indicem sequenti Pagella reperies; *& editæ* Parisiis, apud Gervasium Alliot, 1625, in 12°, 290 *pag. non comp. duobus* Indicibus, 1. Contentorum & 2. Materiarum Alphabetico.

Les *Taxes de la Chancellerie & de la Pénitencerie*, s'étendent depuis pag. 113 jusqu'à 288: le fameux passage *Non conceduntur Pauperibus hujusmodi Gratiæ & Dispensationes*, est à la pag. 208; & la *Pecuniæ Cancellariæ Expositio* occupe les pages 289 & 290. *Summa, seu singularis Declaratio*, *Taxarum & Expensarum omnium pro Expeditionibus Beneficiorum in Curia Romana faciendis.* Parisiis, apud Gervasium Alliot, 1626, in 12°, en est apparemment une suite ou seconde partie. Voyez la *Bibliotheca Barberina*, Tom. II, pag. 444.

XXXV. Eædem, cum variis Accessionibus notabilissimis, Notisque doctissimis, ac Indice Latino-Barbaro, Editore & Autore LAURENTIO BANCK. *Franekeræ*, *Idz. Alberti*, 1651, *in* 8°, (31).

[31] Bayle, Article BANCK. Catal. Joach. Colbert, Tom. I, pag. 375.

Voici ce que j'en avois dit dans mes *Remarques* sur les *Lettres de Mr. Bayle*, pag. 776: „Elle est, „ non seulement accompagnée du *Numerus & Tituli Cardinalium &c.*, mais encore enrichie d'un „ *Index Latino-Barbarus*, de diverses *Explications du Prix des Monnoies des Taxes*, & de *Notes* assez curieuses, quoiqu'un peu trop Grammaticales, parmi lesquelles on lui a l'obligation de „ nous avoir conservé une nouvelle *Taxe* du tems „ d'INNOCENT X, intitulée *Tariffa delle Speditioni della Dataria*; *Speditioni Matrimoniali e Beneficiali*, *con li loro Gradi*, *e con tutta la Spesa che bisogna in Roma*, *intendendosi sempre Scudi d'Oro*, *in Oro delle Stampe.* Ce n'est pas la moins „ curieuse de ce Recueil."

Depuis j'ai revu cette Edition, & voici l'ordre des Piéces qu'elle renferme. I. Son titre, *Taxa S. Cancellariæ Apostolicæ*, *in Lucem emissa*, *& Notis illustrata a* L. BANCK, *Norcopense Gotho*, *Phil. & J. U. D. & Professore Frisio.* *Franequeræ*, *Typis Idzardi Alberti*, 1651. II. Une *Epitre Dédicatoire au Stathouder & aux Etats de Frise.* III. Une *Préface au Lecteur benevole.* IV. *Taxa Cancellariæ Apostolicæ*, telle que celle de LEON X, en XXXVII titres, & 54 pages. V. Autre *Taxa Cancellariæ Apostolicæ*, *cum certis notabilibus juxta Stylum hodiernum Curiæ Romanæ*, divisée en IV Sections, la I. de XXIII titres, la II. de XXXIII, la III. de XI, & la IV. de XV. Cette autre *Taxe* finit à la 54. page. VI. *Bulla* PAULI *Pont. Opt. Max.* sans noter le quantième. VII. *Valor Monetarum.* VIII. Encore une fois *Sectio Quarta*, contenant *Nomina Archiepiscopatuum & Episcopatuum*, *Abbatiarum*, *Prioratuum*, *&c. in Regno Franciæ*, *cum eorum Taxa*, *&c. Ordine Alphabetico*, finissant à la 183. page. IX. *Nomina Patriarchatuum*, *Archiepiscopatuum*, *Episcopatuum*, *Abbatiarum*, *Prioratuum*, *Ecclesiarum*, *& Monasteriorum*, *per universum Orbem Christianum*, *ordine Alphabetico*, finissant à la page 242. X. *Sectio Quarta*, *Appendix Taxæ S. Cancellariæ Apostolicæ*, *seu Certi Reditus S. R. Ecclesiæ & Pontificis Romani*, finissant à la 252. page. XI. LAUR. BANCK, *ad Taxam Cancellariæ Apostolicæ Additiones & Notæ*, finissant à la pag. 384. XII. *Tariffa delle Speditioni della Dataria.* *Tariffa delle Speditioni Matrimoniali e Beneficiali*, *con li loro Gradi*, *e con tutta la Spesa che bisogna in Roma*, finissant à la page 410. XIII. *Hodiernus Monetarum in Curia Valor*, pag. 411, 412, 413. Sequuntur *Tres Indices Titulorum*, Latino-Barbarus, & Materiæ.

Selon l'Editeur du n°. XXXIV, cet *Index Latino-Barbarus* est en partie tiré du *Glossarium Latino-Barbarum* du célèbre HENRI SPELMANN, imprimé *à Londres*, *en* 1621; & cela ne l'en rend que plus estimable.

Quelque estimée que soit avec raison cette Edition, elle n'est pourtant point sans défauts. Les *Prix* des *Taxes*, y sont quelquefois différens de ceux de l'Edition de LE'ON X *en* 1514; par exemple, dans son titre XXVIII *De Conservatoriis*, pag. 41 & 42, ce dernier Paragraphe de LE'ON X manque: *Hodie servatur aliter*, *gr.* Conservatoria *pro Episcopo ad G. sexaginta.* *Pro Epo & Capitulo taxati ad G. centum & quinquaginta.* *Pro Capitulo taxatur ad G. centum.* *Pro Monasterio & ejus Membris*, *G. cc.* *Ad Decennium G. quinquaginta.* *Ad Viginti annos G. octuaginta.* *Ad minus tempus G. triginta vel quadraginta.* Peut-être BANCK s'est-il servi d'une autre Edition. Mais, voici une faute visiblement effective, vû l'énormité de la différence. Dans le titre *De Vicariatibus*, LE'ON X met, *Professatio Regni Sicilie Regine*, *G. iiij M. alias x M*: mais BANCK, pag. 29, met *G.* 400000 *alias G.* 10000. Son *titre XIV* est double, & ainsi ses titres suivans ne s'accordent plus avec ceux de LE'ON X. D'ailleurs, dans la seconde *Taxe* divisée en *Sections*, on voit deux *Sectio quarta*, & l'on ne sauroit regarder tout cela que comme des imperfections.

XXXVI. Den Winkel van den Paus. *Amsterdam*, *by Imbrechts*, 1661, *in* 12°.

Comme on l'a pu remarquer ci-dessus num. XXVI, je n'avois qu'un très leger soupçon de l'existence de cette Traduction Flamande. Mais aujourd'hui, je puis très positivement en affirmer la certitude; & cela d'après la page 658 des *Lettres Historiques & Dogmatiques sur les Jubilés & les Indulgences de l'Eglise Romaine*, Ouvrage rempli de Recherches aussi curieuses qu'importantes dont Mr. CHARLES CHAIS, Pasteur de l'Eglise Françoise de la Haye, vient d'enrichir la République des Lettres, & imprimé *à la Haye*, *chez Jean Swart*, *en* 1751, *en* 3 *volumes*, *in* 12°. Selon lui la Traduction Flamande, que je vais indiquer dans l'Article suivant, est de CLE'MENT KEUKENIUS; &, peut-être, celle-ci est-elle la même, publiée d'abord sans toutes les *Additions* dont l'Edition suivante est accompagnée.

XXXVII. Eædem, *cum Versione Belgica cui Titulus* Taxæ Cancellariæ Apostolicæ, & Taxa

Taxa Sacræ Pœnitentiariæ Apostolicæ, *dat is* Schattinge van den Apostolische Cancellarie, ende der H. Apostolische Penitenciarie-Camer van den Paus van Romen, gecollationeert, gedruckt, ende geautorizeert nae 't Exemplaar van Leon X, tot Romen anno 1514. *'s Hertogen-Bosch, by Stephens du Mont*, 1664, *in octavo* (32).

[32] Bayle, Diction. Critiq. *Articles* BANCK & PINET. Edition Latine & Françoise de 1744, *pag. xlv. & xlvj.*

Voici de même ce que j'avois dit de cette Edition dans les mêmes *Remarques sur les Lettres de Mr. Bayle, pag.* 77. „ Elle est accompagnée d'u„ne *Patente des Indulgences* qui émurent Luther „ contre le Pape, & de diverses *Remarques Latines* „ de même que celle de Franeker. L'on y trouve „ de plus, aux pages 130 & 131, un *Certificat*, „ daté du 10. Mai 1664, & signé en écriture à la „ main, par JEAN VANDER MEULEN, Sé„crétaire de la Ville de Bois-le-Duc, qui prou„ve, qu'elle a été collationnée fort exactement à „ l'Edition de LE'ON X, en 1514, tant par DA„NIEL VANDER MEULEN & JEAN DAES„DONCK, Echevins de cette Ville, que par lui„même. Malgré cela, il s'en faut beaucoup qu'el„le vaille l'Edition de Franeker, qui, outre diver„ses piéces curieuses & intéressantes, contient les „ *Taxes* dans toute leur étenduë; au lieu que celle„ci ne contient que la *premiére Partie* dont j'ai „ parlé ci-dessus, divisée en *XXXVII titres*, & „ la *III. Section* de la *seconde Partie.*" Présentement, j'ajoute ce *Certificat*, que mes Lecteurs seront sans-doute bien-aises de trouver ici dans toute son étenduë.

„ AUTHENTICATIO SYLVÆ-
„ DUCENSIS
„ LIBRI
„ TAXARUM CANCELLARIÆ
„ ET POENITENTIARIÆ
„ APOSTOLICÆ.

„ Collata est per Dominos DANIELEM VAN „ DER MEULEN, & per JOANNEM DAES„DONCK, Scabinos Civitatis *Sylvæ-Ducensis*, „ & subscripta a me *Secretario* dictæ Civitatis, hæc „ copia, cum originali, cui titulus: *Regulæ, Con„stitutiones, Reservationes, Cancellariæ SSmi. Do„mini nostri* LEONIS *Papæ X.* noviter editæ & pu„blicatæ. Pag. 67 legebantur sequentia: *Taxæ „ Cancellariæ, per Marcellum Silber, alias Franck, „ Romæ, in Campo Floræ, anno M. D. XIV. Die „ xviij. Novembris impressæ, finiunt feliciter.*
„ Item collata est hæc copia cum originali, cu„jus titulus est *Taxa Cancellariæ Apostolicæ*, im„pressa *Parisiis, apud Tossanum Denis, anno M. „ D. XX. cum Privilegio ad triennium*, fol. 23.
„ Item cum Libello quodam originali, cujus ti„tulus: *Provinciale omnium Ecclesiarum universi „ Orbis*, impressum *Lugduni, M. D. XXXXVI*, „ (33).
„ Item cum *Diplomate* seu *Brevi* originali *In„dulgentiario*, (Aflaats-Brieff,) in Charta perga„mena seu membrana, quæ incipit: JOANNES „ ANGELUS ARCIMBOLDUS, *datum in „ Hueffen* M. D. XVI; & inventa est cum eorum „ respective originalibus de verbo ad verbum con„venire (34).
„ In cujus Rei Fidem, ego, supra dictæ Civi„tatis Secretarius, manu propria subscripsi. Ac„tum x Maij, anno 1664.

J. V. MEULEN, m. p."

[33] *Ce* Provinciale, ... cum Practica & Stilo Cancellariæ Apostolicæ, *probablement rélatif à ces* Taxes, *avoit déjà été imprimé* à Rome, par Marcel Silber, en 1514, in 4, *selon la* Bibliotheca Card. Imperialis, *pag.* 493; *& ailleurs*, en 1518, in 4, *selon la* Bibliotheca Thuana, *Tom. II, pag.* 149.

[34] *On trouve parmi les* Monumenta Antiquitatis, *ajoutés à la fin de* l'Introductio Danielis Gerdesii in Historiam Evangelii Renovati *pag.* 70—79, *de pareils* Diplomata Indulgentiarum *d'*ALBERT *Archevêque de Mayence, de ce même* ARCHIMBOLD, *du fameux* TETZEL, *& de* BERNARDIN SIMSON, *qui peuvent servir de nouvelle preuve de la réalité & authenticité de celui d'*ARCHIMBOLD, *reproduit à Bois-le-Duc.*

On le peut voir en François, pag. 670, des *Lettres Historiques & Dogmatiques sur les Jubilés & les Indulgences de l'Eglise Romaine*, par Mr. Chais.

Pour éviter toute mauvaise chicane & contestation touchant ce Certificat, en voici un nouveau qui en prouve & confirme incontestablement l'authenticité & la validité. J'en ai l'Original entre les mains, & je le donne en langue Hollandoise, dans laquelle il a été écrit, afin qu'on ne soupçonne pas que par la traduction on y a changé quelque chose:

„ Wy JACOB VAN BRANDWYK en DE„DERICUS GREGORIUS VAN TEYLIN„GEN, Schepenen inne 's Hertogenbossche, ma„ken kennelyk, certificerende mits deezen, dat in „ den jaare 1600 vierensestig regerende Schepenen „ deezer Hoofdstad 's Hertogenbosch zyn geweest „ DANIEL VANDER MEULEN en JOHAN „ DAESDONCK, als meede Secretaris deezer „ Stad JOHAN VANDER MEULEN, dat de „ voors. twee Heeren Schepenen gecollationeert „ hebben op den tienden May 1600 vierensestig „ zeekere copie van een Boekje, geintituleert *Taxæ „ Cancellariæ Apostolicæ, & Taxæ sacræ Pœniten„tiariæ Apostolicæ*, dat is, *Schattinge van de Can„cellarie, en Poenitentie-Kamer van den Paus „ van Romen*, gedrukt tot 's Hertogenbosch by „ Stephanus Du Mont, 1664, en het selve geau„thentiseert door J. v. MEULEN, doen Secre„taris op den selfden dagh, luydende voors. Au„thentisatie, als volgt:

„ AUTHENTISATIE.

„ Gecollationeert door de Heeren DANIEL „ VANDER MEULEN en JOHAN DAES„DONCK, Schepenen der Stad 's Hertogenbosch, „ nevens my ondergeschrevene als Secretaris der„zelver Stad, deeze copie tegens het originele ge„intituleert: *Regule, Constitutiones, Reservationes „ Cancellarie S. Domini nostri Domini* LEONIS „ *Pape decimi*, noviter edite & publicate, Fol. 67. „ stont *Taxe Cancellarie per Marcellum Silber*, als „ *Franck*, Rome in Campo flore anno M. V. „ XIV, die xviij. Novembris impresse, finiunt „ feliciter. Item, als nogh tegens het originele ge„intituleert: *Taxa Cancellarie Apostolice*, impressa „ Parisiis, apud Tossanum Denis, anno 1520, cum „ Privilegio ad triennium, fol. 23. Als nogh te„gens seker origineel Boekje, geintituleert *Provin„ciale omnium Ecclesiarum Cathedralium universi „ Orbis*, Lugduni M. D. XLVI. Item, als nogh „ tegens een oude. parckementen Aflaatsbrieff, be„ginnende JOANNES ANGELUS ARCIM„BOLDUS, datum in Heussen 1516; ende is be„vonden dezelve met hunne voorschreven respecti„ve originele van woorde tot woorde accorderen.
„ Ter oirconde by myn als Secretaris der voor„schreven Stad ondertekent. Actum den 10. May „ anno 1664. Was ondertekent

„ J. V. MEULEN.

„ Gevende wy Schepenen bovengem. voor rede„nen van wetenschap, dat naar nauwkeurig on„dersoek in 't Prothocol van wylen den Secreta„ris JAN VANDER MEULEN, doen Schepe„nen waaren DANIEL VANDER MEULEN, „ en JOHAN DAESDONCK, en ons in allen „ deelen voorkomt met de eygen hand van den „ Secretaris J. v. MEULEN is ondertekent.
„ In kennisse der waarheid soo hebben wy Sche„penen voors. onze Zegelen hier onder doen „ drukken, en door een onser Stads Secretarissen „ laten ondertekenen. Gegeven den elffden No„vember seventienhondert een en vyfftigh.

„ In libro Chatvelt fol. 8. vso.

„ H. CHATVELT."

XXXVIII. Eædem, *insertæ in* Joannis Wolfii Lectionibus memorabilibus *Editionis novæ* Francofurti, apud Hæredes Groffii, anno 1671, in folio, 2 voll. *Voluminis II, pag.* 907—916. Voyez le N°. XXX.

XXXIX. Eædem, in ADAMI SCHERZARI *Anti-Bellarmino, pag.* 206 *& seqq.* imprimé *à Leipsic, en* 1681, *in* 4°, (35).

[35] Taxæ Edit. Sylv. Duc. 1706, *pag.* 5.

XL. Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape, (*&c. comme ci-dessus N°. XXIV & XXXI*,) avec une nouvelle *Préface*; *à Londres*, (ou plutôt *Hollande*.) 1701, *in* 8°, 155 pag. sans la *Préface* & la *Table*.

Mr. Bayle parle d'une Edition d'*Amsterdam*, 1700, *in* 8°; mais, ce n'est certainement que la prétenduë de *Londres, en* 1701, *in* 8°. Il est bon d'observer, qu'on lui a donné ce nouveau titre: *Taxe de la Chancellerie Romaine, & la Banque du Pape, où l'Absolution des Crimes les plus énormes se*

se donne pour de l'Argent. Ouvrage, qui fait voir l'Ambition, & l'Avarice des Papes. Traduit de l'ancienne Edition Latine, avec des Remarques, augmenté d'une nouvelle Préface, qu'on croit avec assez de raison de Mr. Renoult, ci-devant Cordelier, Ministre en Angleterre, Auteur du *Faux-Jubilé*, dont il cite-là les pages 74, 75, & 76; des *Avantures de la Madonne, & de François d'Assise*; de l'*Histoire des Variations de l'Eglise Gallicane*, & fort vraisemblablement Réformateur pour le stile, aussi-bien qu'Auteur de quelques nouvelles *Remarques*, de cette prétenduë Edition de *Londres*. De la manière dont s'exprime Mr. Bayle, *Je ferai savoir à l'Auteur de la nouvelle Version de la* Boutique du Pape *&c.*, il paroît avoir connu cet Auteur, qu'il n'a pourtant point nommé. Quoi qu'il en soit, l'Editeur de l'Edition Latine & Françoise de 1744, reproche avec beaucoup de raison à cet Editeur de 1701, d'avoir *retranché* divers *passages de du Pinet*; ce qui ne peut que rendre son Edition beaucoup moins estimable. C'est un in 8°, de 15 pages, sans compter la *nouvelle Préface* de 12, *un Avertissement* sur les *Monnoyes* de 2, & une *Table des Matiéres*, aussi de 2 pages.

J'ai déja autrefois observé dans mes *Remarques* sur les *Lettres de Mr. Bayle* que, „ c'est apparemment cette Edition, que Mr. Bayle appelle une *nouvelle Version de la Boutique du Pape*. Mais, si c'est-là sa pensée, il se trompe certainement, car, cette *prétenduë* nouvelle Version n'est autre chose que celle de du Pinet, un peu retouchée, mais quelquefois fort altérée. Ce sont ses mêmes *Remarques*, en François plus nouveau, à la vérité, mais assez souvent fort affoiblies, & quelquefois fort mutilées. Tout ce qu'il y a de nouveau, dans cette *prétenduë* nouvelle Version, est donc la nouvelle *Préface*, mise en place de celle de du Pinet, qu'on auroit sans doute très bien fait de conserver; & le *Titre*, qu'on a eu le plus grand tort du monde de changer ainsi; puis que le Livre de la *Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape*, traduit d'un Ouvrage Latin intitulé *Taxa Cameræ Apostolicæ &c.*, & le Livre intitulé *Taxa Sacræ Cancellariæ Apostolicæ, & Taxæ Sacræ Pœnitentiariæ itidem Apostolicæ*, sont deux Ouvrages tout-à-fait différens l'un de l'autre.

„ I. La *Boutique du Pape* est un fort petit Livre, qui, sans la *Traduction Françoise* & les *Remarques de* du Pinet, ne feroit pas au plus deux feuilles d'impression: au-lieu que les *Taxes de la Chancellerie & de la Pénitencerie Apostoliques* peuvent faire un Volume d'une dixaine de feuilles.

„ II. Le premier de ces Ouvrages ne contient que *XLV* [*Articles*, qui ne portent pas même ce titre ni ces nombres,] la plupart assez courts: au-lieu que le second est divisé en *deux Parties générales*, dont la premiére, intitulée simplement *Taxa Cancellariæ Apostolicæ*, contient *XXXVII titres* forts étendus; & la seconde, intitulée *Taxa Cancellariæ Apostolicæ, cum certis notabilibus juxta stylum Curiæ Romanæ*, contient *IV Sections*, dont les deux premiéres sont divisées chacune en *XXIII titres*, la troisiéme en *XI*, & la quatriéme en *XV*.

„ III. La *Monnoye*, dont on fait usage dans le premier, est appellée *Tournois d'Or*, *Ducats de Chambre*, & *Carlins*: au-lieu que dans le second on ne parle presque que de *Gros*, dont du Pinet ne dit rien (36).

„ IV. La premiére de ces Taxes, quoique remplie de choses fort blamables, est assez modérée en comparaison de la seconde, qui en contient d'incomparablement plus odieuses & plus infames, & entre autres ce fameux passage [si justement] reproché à Mr. l'Evêque du Belley par Mr Drelincourt: Et nota diligenter, quod hujusmodi Gratiæ et Dispensationes non conceduntur Pauperibus, quia non sunt, et non possunt consolari (37).

„ Et V, enfin, le premier de ces deux Ouvrages n'a jamais été imprimé qu'en *Latin*, [ou] en *François*, [ou en ces deux langues ensemble,] comme on l'a vû par les [nombreuses] Editions que j'en viens de citer: aulieu que le second n'a jamais été traduit en *François*, du moins que je sache, & ne nous est connu qu'en *Latin* dans les diverses Editions qu'on en a faites (38)."

[36] *Touchant ces* Monnoyes, DU PINET, *& les autres Editeurs de ces* Taxes, *ne nous ont que très imparfaitement instruits. Voyez* Bayle, *Article* PINET, *Remarque (B).* Banck *en dit plus, & diffère en évaluation. Ainsi, il nous faudroit quelque chose de plus certain.*

[37] *Il se trouve au feuillet xxiij de l'Edition de* 1520; *au feuillet* 130 *de l'Edition de* 1545; *à la page* 208 *de l'Edition de* 1625; *à la page* 79 *de l'Edition de Franeker, indiquée ci-dessus Num. XXXV; & enfin, aux pages* 19 *&* 20 *de l'Edition de* 1744.

[38] *La chose étoit en effet ainsi, lors que je publiai mes* Remarques *sur les* Lettres de Mr. Bayle, *imprimées ensemble à* Rotterdam, chez Fritsch & Bohm, en 1714, en 3 voll. in 12, *dont on peut consulter les pages* 773 *& suivantes, d'où ce long passage est tiré. Aujourd'hui, cela est changé, les grandes & les* petites Taxes, *si je puis m'exprimer ainsi, aïant été réuniës & toutes traduites en* François, *à côté du* Latin, *dans le num. XLIII, que l'on trouvera ci-dessous.*

„ Je me suis un peu étendu sur ces deux Ouvrages: & cela, parce que, sans compter l'Editeur de la *nouvelle Edition* de la *Boutique du Pape*, diverses Personnes les confondent ordinairement ensemble. C'est ce qui est arrivé; par exemple, à l'Auteur des *Remarques sur la Confession de Sanci*, pag. 100 & 101, d'Edition de 1699: & Mr. Bayle, qui s'en est apperçu, n'a point pu lever la difficulté, comme on le peut voir à la page 2427, de son *Dictionaire Critique* (39). Il s'étonne de ne point trouver, dans la *Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape*, certains *Passages fort odieux*, rapportés par d'Aubigne' dans sa *Confession de Sanci*; & il ne peut pas concevoir, comment du Pinet, & ceux qui ont réimprimé son Ouvrage, n'ont pas connu une *Taxe Apostolique* beaucoup plus infame, que celle qu'ils publioient. Son étonnement auroit cessé, s'il avoit eu l'occasion, ou le pouvoir, de chercher ces *passages* dans les *Taxæ Cancellariæ & Pœnitentiariæ Apostolicæ*; car, il les y auroit trouvés, pag. 127 & 132, par exemple, de l'Edition de Franeker: & cela seul l'auroit, non-seulement entiérement persuadé, que le Livre cité par d'Aubigne' étoit un Livre différent de celui qui avoit été traduit par du Pinet; ce dont il s'étoit bien apperçu: mais encore, l'auroit pleinement convaincu, que le Livre de la *Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape*, & les *Taxæ Cancellariæ & Pœnitentiariæ Apostolicæ*, sont deux Ouvrages tout-à-fait différens l'un de l'autre; ce dont il ne paroît pas avoir eu le moindre soupçon (40)."

XLI. Eædem, cum hocce titulo: „ Taxæ Cancellariæ Apostolicæ, & Taxæ S. Pœnitentiariæ Apostolicæ, juxta exemplar Leonis X. Pont. Romæ 1514, impressum. Accedit Valor Monetarum universi Orbis in Camera & Pœnitentiaria Romana receptarum. Permissu, Approbatione, & Authoritate Senatus Sylvæ-Ducensis munitæ." *Sylvæ-Ducis, apud Stephanum du Mont*, 1706.

C'est un *in* 8°, de 126 pages suivies d'un *Index Titulorum S. Cancellariæ Apostolicæ* en XXXVII Articles, & *Sacræ Pœnitentiariæ* en XI; & d'un *Index Rerum & Verborum*, le tout en 8 pages (40*).

Cette Edition précédée d'une *Préface* d'onze pages non chiffrées, & accompagnée de *Remarques* fort curieuses, est suivie pag. 72—126, d'autres *Remarques* qui ne le sont pas moins, & où l'on rapelle assez souvent celles de Banck; ce qui me la fait regarder comme une des plus intéressantes de toutes celles que je viens d'indiquer. Pages 69-72, il y a trois différentes Evaluations des Monnoies employées dans ces *Taxes*. Je n'ai pu voir cette rare Edition qu'en 1750.

XLII. Eædem, cum Versione Belgica, Notisque amplissimis, iisque maxime Theologicis, hocce titulo decoratæ: „ Taxæ Cancellariæ Apostolicæ, & Taxæ Sacræ Pœnitentiariæ Apostolicæ; *dat is* Schattingen van de Apostolische Cancellarie, ende der H. Apostolische Poenitentie-Kamer: door Leo den X. Paus van Romen in train gebragt, ter verkryging van *Aflaten* en *Absolutien*, als ook *Dispensatien* van d'onderhouding der *Geboden Godts*, en dus *onthef*, voor Geld, van *Straffe*, ook zelfs der allersnoodste Feyten. In twee Boeken, in 't *Latyn* en *Nederduitsch* nevens den anderen, met daar tusschen ingemengde *Aanmerkingen*, welke de meeste en voornamste *Drog-Gronden* der *Roomsche Kerke* omver-werpen, en te gelyk met bygevoegde nodige *Registers*, zo van de *Titels* dezes Werks, als van *Woorden* en *Zaken*. Ook in beide Talen uitgegeven van Petrus Godefridus Josselin, Predicant van Vechel en Erp."

C'est un gros volume de 524 pages *in* 8°, sans les *Préfaces* & les *Tables*; il est imprimé, *à Leide, chez J. Wishof, en* 1744; divisé en *II Livres*: le I, contenant les *Taxæ Cancellariæ Apostolicæ* en *Latin* & en *Flamand*, à double Colonne, est subdivisé

[39] *Sur cette difficulté de Mr.* Bayle, Mr. Jean Godefroy, *dans une de ses* Additions *aux* Remarq. de Mr. le Duchat sur la Confession de Sanci, *renvoye à ce que je viens de copier ici. Voyez son Edition de la* Conf. de Sanci, *V Tom. du* Journal de Henri III, *de Paris en* 1744, *pag.* 113.

[40] Remarq. *sur les* Lettres de Mr. Bayle, *pag.* 773—777; *&* Additions & Corrections, *pag. xxxij & xxxiij. Dans son Edition des mesmes* Lettres de Mr. Bayle, *Mr.* des Maizeaux *a supprimé & retranché tout cela avec une mauvaise foi très insigne, aussi bien que ce que j'avois observé sur l'Edition* de L. Banck, XXXIX, *& c'est ce dont j'avertis d'autant plus nécessairement ici, que je ne l'ai point observé dans la réponse que je lui ai faite en* 1728, *touchant nos Editions des Lettres de Mr. Bayle, insérée dans le* Journal Littéraire, *Tom. XII, pag.* 432-461.

[40*] Catal. de Bourret, *pag.* 66, *num.* 893. Vogt *pag.* 564, *en parle comme contenant une Version Flamande, & se trompe fort.*

c'est pourquoi j'en donnerai une exacte description dans une Remarque particuliére (*B*). L'Auteur de cette odieuse & criminelle institution est un des plus avides & des plus in-

visé en XL *titres*, quoi que les *Tables* n'en promettent que XXXIX: le II, contenant les *Taxæ Sacræ Pœnitentiariæ Apostolicæ*, est subdivisé en XI *titres*. Chacun de ces *titres* est accompagné de *Remarques Flamandes*, aussi longues & prolixes, que l'ennuïeux & fatigant titre général qu'on vient de voir, en un mot surchargées d'assommantes Réflexions Théologiques & Polémiques; & le tout pour prouver l'horreur & l'abomination de ces odieuses *Taxes*, que leur simple & unique lecture ne faisoit déjà que trop sentir. Ces deux *Livres* sont suivis d'un *Appendix* de cinq Piéces, dont les principales sont des *Extraits* de l'Edition des *Taxes* faite *à Paris*, *chez Toussaint Denis*, *en* 1520, & le *Diplome des Indulgences*, donné par Leon X, en 1514, & qui détermina Luther à éclater contre lui: le tout en *Latin* & en *Flamand*, & accompagné de quelques *Remarques Flamandes*. Le volume finit enfin par deux *Tables des Mots & des Choses*, l'une en Latin, & l'autre en *Flamand*. Après les Editions de *Bois-le-Duc*, en 1664, & sur-tout celle de 1706, qui est très judicieusement ordonnée, celle-ci étoit, à mon gré, assez inutile.

XLIII. Taxe de la Chancellerie Romaine, ou la Banque du Pape, *&c.* . . . *à Rome*, *à la Tiare*, *chez Pierre la Clef*, 1744, *in* 8°. Voyez la Remarque suivante.

DANIEL FRANCUS ou FRANCKE, Théologien Saxon, Auteur d'une *Disquisitio Academica de Papistarum Indicibus Librorum prohibitorum & expurgandorum*, imprimée *à Leipsic*, *chez Henri Richter*, *en* 1684, *in* 4°, y observe très bien, pag. 115, que ces *Taxes* sont condamnées dans tous les *Indices*. Cela est vrai en général, mais a besoin de quelque distinction. J'ajouterai donc, que dans les cinq ou six premiers *Indices prohibitorii*, tels que ceux de *Venise*, le premier de *Rome*, du 3. de Decembre 1559, aussitôt copié *à Avignon*, *par ordre du Vice-Legat*, *en* 1559, *in* 8°, il n'est fait aucune mention des *Taxes*, ni de leur *Pratique*, non plus que dans l'*Index Librorum prohibitorum* du *Concile de Trente*, publié par PIE IV, le 24. de Mars 1564. Le premier, où j'en trouve la condamnation, est celui de PHILIPPE II, Roi d'Espagne & du *Duc d'Albe*, daté de Bruxelles le 15. de Fevrier 1569; & cela, dans l'*Appendix* ajouté à l'*Index Tridentinus*, pag. 76, en ces termes: *Praxis & Taxa Officinæ Pœnitentiariæ Papæ*. La même indication se trouve dans l'Edition de *Liège*, *chez Hovius*, en 1570, *in* 8; dans celle de *Madrid*, *chez Alphonse Gomès*, *en* 1584, *in* 4°, pag. 56; dans celle de CLEMENT VIII, *à Rome*, en 1593, in 4°, pag. 37. Dans celle de SANDOVAL, *à Madrid*, *chez Quivoga*, *& Louis Sanchès*, *en* 1612, *in folio*, pag. 87, cette formule est allongée de ces mots, *ab Hæreticis depravata*, qui se trouvent dans toutes les Editions postérieures, telles que celles de SOTOMAJOR, d'ALEXANDRE VII, d'INNOCENT XI, & même dans celles qui s'impriment d'ordinaire à la fin de presques toutes les Impressions Latines du *Concile de Trente*. Dans le *Catalogue des Livres condamnés par l'Archevêque de Paris*, imprimé *à Paris*, *chez Muguet*, *en* 1685, *in* 4°, on s'est contenté d'y mettre, page 3, la *Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape*. CHEVILLIER, dans son *Origine de l'Imprimerie de Paris*, pag. 327, s'attribue ce *Catalogue*: mais R. SIMON, qui le trouve très mal fait, le donne à . . . . LE FEVRE, & à quelques autres *Docteurs* DE SORBONNE; & ne leur fait pas un fort beau présent.

(*B*) *La derniére* . . . . , *& l'une des plus amples de toutes ces Editions* . . . . *mérite bien une Remarque particuliére.*] Elle commence par un double *Titre-planche*, dans le second desquels se voit gravé ce nouveau titre si différent de ceux de toutes les Editions précédentes: „ Taxe de la „ Chancellerie Romaine, ou la Banque du Pape, „ dans laquelle l'Absolution des crimes les plus énormes se donne pour de l'argent: Ouvrage, qui „ fait voir l'ambition & l'avarice des Papes; traduit „ de l'ancienne Edition Latine. Nouvelle Edition, „ revuë, corrigée, & augmentée de plusieurs Remarques, & de plusieurs Piéces, qui ont rapport „ à la matière." *A Rome*, *à la Tiare*, *chez Pierre la Clef*, *en* 1744; c'est-à-dire quelque-part en France, comme *à Rouën*, *Lion*, ou ailleurs, comme il paroît par le papier, le caractère, & les gravures: &, selon toutes les apparences, de la publication de quelqu'un de ces aigres & prétendus *Disciples de St. Augustin*. C'est un *in* 8°. divisé en III. portions, dont la I. contient lx. pages, la II. cccxxxv., & la III. ou l'*Appendix* cxlij.

Ce *Titre* gravé est suivi d'un *Avertissement*, dans lequel après avoir observé, que, *de tout tems*, *Rome a été une Ville*, *qui a recherché l'argent*, *& l'a même préféré à l'honneur*; témoins pour *Rome Païenne* ces deux notables Vers d'Horace:

O! Cives, Cives, quærenda Pecunia primum,
Virtus post Nummos:

&, pour *Rome Chrêtienne*, ce dictum si commun,

Curia Romana non quærit Ovem sine lana,
Dantes exaudit, non dantibus ostia claudit.

Depuis ainsi traduit:

„ *La Ste Cour Romaine*
„ *Ne veut Brebis sans laine.*
„ *Qui donne a audience,*
„ *Sans don prend patience.*"

prouvé par le récit de ses *Voies les plus frauduleuses & les plus iniques*, & par les témoignages importans & authentiques de divers Auteurs irréprochables de son Eglise: & après une violente sortie contre Mr. LANGUET, Evêque de Soissons, & puis Archevêque de Sens, à propos de ses Concussions Ecclésiastiques (41), l'Editeur nous apprend pag. x — xij, qu'il a divisé son Edition en II. Parties.

„ La I.," dit-il, „ contient en détail les *Taxes* „ que la Cour de Rome a établies sur chaque particulier . . . . Nous nous sommes bornés, „ comme DU PINET, à raporter les *Taxes imposées pour les péchés*; . . . . & non celles . . . „ établies pour servir de Réglement dans les Dépêches de toutes les graces (42) . . . . Quant à „ la Méthode, que nous avons observée, nous avons consulté plusieurs Editions, tant de la *Taxe*, „ que de son *Abrégé*; celle de 1520. *faite à Paris*, ... celle de *Venise*, *en* 1584, dans le „ *Tractatus Tractatuum Juris universi*; & celle de „ *Franeker*, *en* 1651, avec les Notes de LAURENT BANCK . . . . . A l'égard des *Abrégés*, nous avons conféré ensemble les Editions, „ d'ANTOINE DU PINET, faite *à Lion*, *en* „ 1564; celle de *Francfort*, *en* 1612; . . . . une „ autre de *Francfort*, *en* 1671, dans les *Lectiones memorabiles* de JEAN WOLFIUS; & une faite sous le nom de *Londres*, *en* 1701, *in octavo*, ... dont nous avons suivi la Traduction, en raprochant les passages de DU PINET, que ce nouvel Editeur avoit retranchés. „ . . . . . .

„ Pour ce qui est des *Notes*, ... nous avons „ admis toutes celles de DU PINET, quoique, „ selon Mr. Bayle, elles sentent un peu trop le „ Controversiste; & nous avons choisi, parmi celles de Banck, quoique, selon Mr. Marchand, „ un peu trop Grammaticales, celles qui nous ont „ paru convenir à nôtre sujet: de sorte que cette „ variété de *Notes Théologiques* de l'un, & *Grammaticales* de l'autre, excellentes chacunes dans „ leur espèce, sera d'un avantage peu commun „ pour nôtre Edition. Outre cela, nous y en avons „ ajouté plusieurs de nous mêmes, ... „ dont nous indiquons ordinairement les Sources."

Le détail de la II. Partie se trouvera ci-dessous vers la fin de la présente Remarque.

(41) *Pag. I. — IX.*

(42) *Il auroit sans doute mieux fait d'en conserver le tout, ainsi que Banck. Les Editions tronquées ne plaisent pas aux habiles gens.*

 L'Edi-

[e] *Voyez la Remarque (C).*

insatiables Pontifes qu'ait jamais eus l'Eglise Romaine, de l'aveu même des plus sincères Ecrivains de son Parti (e). L'on ne doit donc pas être surpris si les Pro-

L'Editeur finit son *Avertissement* pag. xvj-xviij. par la description qu'il fait de *trois Figures*, dont il a cru fort orner son Edition, & sur lesquelles il s'étend à coup sûr beaucoup plus qu'elles ne méritent. Il étoit facile de faire quelque chose de plus ingénieux & de mieux exécuté. Son orthographe est quelquefois fort irréguliére, témoin seulement le mot *Chismatiques*, part. II, pag. 7, 27, &c. & le mot de *Ant-Crit.*

Après cet *Avertissement*, l'on trouve des *Mémoires Historiques & Critiques, dans lesquels on fait connoître l'Auteur, les diverses Editions, les Traductions Françoise & Flamande des* Taxæ Sacræ Cancellariæ Apostolicæ, & Taxæ Sacræ Pœnitentiariæ itidem Apostolicæ: *Mémoires*, qui s'étendent depuis la page xjx. jusqu'à la page lx, & qui ne sont pas la partie la moins estimable de ce curieux & intéressant Recueil. S'il en faut croire l'Editeur, page x. de son *Avertissement:* „ Ces *Mémoires* lui „ ont été remis par un célèbre Abbé, fort connu „ dans le monde savant, & qui est aujourd'hui „ (43) Membre de l'Académie des Belles-Lettres. Ils lui avoient été addressés, il y avoit environ 12 ans, en réponse à une de ses Lettres."

[43] *C'est-à-dire en 1744, selon la date du Titre.*

Quoi qu'il en soit, l'Auteur de ces *Mémoires*, quel qu'il puisse être, après avoir reconnu, d'après ce qu'on verra ci-dessous, que j'avois dit autrefois le Pape JEAN XXII., Auteur de ces *Taxes*, & noté son caractère extraordinairement rapace & tirannique, le confirme par ce passage notable de l'illustre Cardinal d'OSSAT, l'un de nos plus judicieux & plus estimables Ecrivains: „ JEAN „ XXII, François de Nation, dont il me dé„ plait, fut le premier, qui, outre les TAXES „ & ANNATES, qu'il inventa, ôtant encore, „ entant qu'en lui étoit, aux Chapitres des Eglises „ Cathédrales, l'Election des Evêques, ... se „ réserva à soi seul la provision des Evêchés." Sur quoi il cite d'OSSAT, *Lettre* 303; ce qui pourroit n'être pas même une légére inattention, vû la différence des Editions les unes plus amples que les autres: mais, on ne lui sauroit passer de même le reste de cette Citation, consistant en ces mots, *à Mr. de Villeroy*, puis qu'il est constant & certain, que cette *CCCIV. Lettre* est addressée *au Roi*, c'est-à-dire *à Henri IV.* (44), & non *à Mr.* DE VILLEROY.

[44] *Voyez les* Lettres du Cardinal d'Ossat *d'Edition & avec les* Notes d'Amelot de la Houssaie, *Tom. V, pag. 71—83. & ne négligez point d'en lire soigneusement les* Notes.

Il y dépeint très bien d'après d'autres bons témoins, même Catholiques-Romains, le caractère de rapacité de l'Eglise Romaine & de ses Suppôts; . . . . & il y fait voir, par les autorités les plus irrécusables, à quel horrible excès ils ont osé porter leur insatiable avarice.

Il y traite ensuite de l'*Histoire du Livre des Taxes*, de ses *Traductions*, de ses *Commentaires*; & ce qu'il en dit s'accorde assez bien avec ce qu'en avoient ci-devant observé les Ecrivains les mieux instruits: excepté néanmoins en ce qu'il reproche pages xxvj. & xxvij. à Mr. BAYLE, & cela sans aucun fondement, d'avoir mal daté l'Epitre de DU PINET, *à tous fidèles Chrestiens*, *du* 26. *de Mars* 1564; puis que cette date est bien exactement ainsi dans l'Edition faite *suivant la copie, imprimée à Lion, l'an mil cinq cens soixante & quatre*, in 8°., en 133 pages: Edition, qu'avoit sans doute vuë Mr. Bayle, & que j'ai actuellement moi-même, venant de la Bibliothéque du célèbre EMERIC BIGOT qui y a ajouté son nom & ses Armes. Mr. BAYLE ne méritoit donc nullement à cet égard le *Bonus aliquando dormitat* HOMERUS, trop indiscrétement lâché page xxxv. Il affirme aussi un peu trop décisivement page xxij, que ces *Taxes n'ont été renduës publiques, que sous le Pontificat de* LEON X. La seule inspection des Editions, que j'ai détaillées ci-dessus, prouve suffisamment le contraire. Quant à ce qu'il m'objecte touchant un 17. pour xxxvij, ce n'est qu'une bagatelle, qui méritoit d'autant moins sa censure, qu'elle avoit été soigneusement rectifiée dans mes *Additions & Corrections*; & que, de plus, ce xxxvij. se trouvoit exactement à quelques lignes au-dessous. Si je lui objectois l'irrégularité de son *le Pétrarque* pag. xxvj, il me répondroit apparemment de même, & je ne l'en dédirois point.

Ce qu'il observe touchant les *Editions*, tant des *Taxes*, que de ce qu'il appelle leurs *Abrégés*, est plus exact, & très curieux; mais, pouvoit être plus ample & plus étendu, comme on vient de le voir par la liste, que j'en ai donnée ci-dessus.

A l'égard de ce qu'il me reproche d'avoir mal-à-propos regardé, comme deux différens Ouvrages, les *Taxæ Cancellariæ & Pœnitentiariæ Apostolicæ*, & la *Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape*, qu'il ne regarde que comme un seul; la derniére n'étant, selon lui, qu'un simple *Abrégé* des premiéres; il pourroit avoir quelque raison. Cependant, qu'il me soit permis de lui représenter, que, n'aïant point eu alors, ainsi que lui, l'occasion de les conférer; & que, voyant dans les Bibliographes, & dans les exposés qu'en ont donnés quelques Auteurs, une si grande diversité, & même opposition, je ne pouvois guères juger autrement. L'Auteur semble lui-même en convenir, me justifier, & détruire ainsi ses propres objections, en reconnoissant page xxxvij, que, „ DU PINET, en nous donnant sa *Taxe*, „ *en Latin & en François*, ne nous en donne point „ l'Origine, ne nous apprend point d'où ni com„ ment il l'a reçuë, & ne nous dit pas même un „ mot qui puisse empêcher, qu'on ne la confonde „ avec l'ancienne *Taxe de la Chancellerie Romai*„ *ne.*" En effet, c'est justement par cette raison, jointe aux autres de la différence très notable de ces deux Piéces, exposée ci-dessus, & déjà reconnuë & observée par Mr. BAYLE dans son Article PINET, que j'ai pris le parti de les regarder comme deux différens Ouvrages: au lieu que l'Auteur des *Mémoires* a trouvé bon d'en prendre un autre; c'est-à-dire d'appeller des *Abrégés des Taxes*, ce que je n'en regarde que comme des *Extraits* quelquefois assez négligés. Après tout, nous ne différons presque que de mots: & si sa prétention étoit bien fondée, l'Ouvrage de DU PINET seroit encore moins un juste *Abrégé*, qu'une *altération* & *corruption* tout-à-fait condamnable des *Taxes*; ou, comme le qualifie l'Auteur page xxxvij, une *rudis indigestaque moles*. Bien plus, une prévarication aussi criminelle que la suppression de l'horrible Article reproché par DRELINCOURT à l'Evêque du Belley (45), de ceux rapportés par D'AUBIGNE' (46), & de quelques autres semblables, ne seroit nullement excusable, vû la griéveté des cas: au lieu que, s'il s'agit effectivement de deux sortes de *Taxes*, comme cela pourroit bien être, & comme en effet Mr. BAYLE semble l'avoir décidé depuis, DU PINET n'est nullement coupable, s'étant contenté de donner des *Extraits* des *Taxes*, & n'aïant point entrepris d'en faire un exact & juste *Abrégé*. Quoi qu'il en soit, jusqu'à ce que je puisse mieux m'assurer du fait, je laisserai la chose au même état où je l'avois mise: n'oubliant pourtant point de rendre aux Recherches curieuses de l'Auteur des *Mémoires Historiques & Critiques*, toute la justice qu'elles méritent, ni de le remercier de la maniére honnête, & même obligeante, dont il a tourné sa critique. Je ne dois pas oublier de noter, qu'outre ses différentes *Observations*, il a inséré dans ses *Mémoires* l'*Epitre Dédicatoire* de DU PINET, & qu'à son imitation son Editeur y a ajouté la *Préface* de la prétenduë Edition de *Londres* 1701.

[45] Replique de Drélincourt à la Réponse de M. du Belley, *pag.* 370 *& suiv.*

[46] Confession Catholique de Sanci, *Liv. I, Chap. II, pag. 71.*

Après cet *Avertissement* & ces *Mémoires*, dont il ne devoit pourtant point retrancher tout le paragraphe concernant l'*Inventaire des Reliques*, & qui remplissent lx. pages, vient enfin la *Taxe de la Chancellerie Romaine, ou la Banque du Pape*, en Latin & en François: non plus divisée en *Parties*, *Sections*, & *Titres*, comme on l'a vu ci-dessus, Remarque (*A*), Num. XXXV; ni en *Articles*, comme on l'a vu là-même, Num. XXIV; mais en *LXX. Titres*, suivis d'une *Conclusion*, & de leur *Table*; lesquels renferment tant les *Taxæ Cancellariæ & Pœnitentiariæ Apostolicæ*, que les *Extraits*, qui en avoient été faits, tant en Latin qu'en François, & qui ont été indiqués ci-dessus dans la Liste générale des Editions. Ces *LXX. Titres* sont accompagnés des *Remarques* de DU PINET, de BANCK, & du dernier EDITEUR, soigneusement distinguées les unes des autres, & le tout remplit 335. pages: cette réünion de tout ce qu'on avoit à cet égard ne peut qu'en faire une des plus amples Editions. On en sera encore beaucoup mieux convaincu, si l'on considère sa II. Partie qui

Protestans, qui n'étoient nullement obligés à le ménager, ne l'ont point épargné (*C*).

On pourroit bien mettre, au rang de ces *Taxes*, les *Pénitenciels*, ou Recueils de Canons qui contient les Piéces suivantes. „ I. La *Bulle* „ *d'*URBAIN VIII. *pour la Croisade*, précédée „ d'un *Abrégé Historique des Croisades* (47), & „ suivie de *Remarques* de GAVIN, tant sur cette „ *Bulle*, que sur celle que CLE'MENT XI. ac„ corda également à Philippe V., & à Charles „ III., qui se disputoient la Couronne d'Es„ pagne (48). II. La *Taxe des Mariages*, *Con„ vois*, *Enterremens*, *&c. pour le Diocése de Pa„ ris*, par François de Harlay, Archevêque de ce „ Diocése, avec l'*Arrêt du Parlement* qui la con„ firme. III. Un *Abrégé Historique de la Croisade* „ *contre les Albigeois*," & les Vaudois: „ IV. Un „ *Eclaircissement sur les Officiers de la Chancellerie* „ *Romaine*, *& de la Chambre Apostolique*. Et V. „ Un *Traité de la Chambre Apostolique*, *qui est le* „ *Conseil des Finances du Pape*," *& de ses Offi„ ciers*. Cette II. Partie, avec la Table, remplit 142. pages, & est fort convenable à la premiére. Il est donc facheux pour nous, que l'habile Homme, à qui nous en sommes redevables, n'ait pas trouvé à propos de se faire connoître. Peut-être le *propter metum Anti-Christianorum* y a-t-il eu grande part.

[47] *A mon gré beaucoup plus instructif que la vaste compilation du Jésuite* Maimbourg, *qui est toute remplie de dissimulations & même de mensonges, & qui n'a pour elle que l'agrément du stile, & de la narration.*

[48] *On auroit bien dû nous désigner plus distinctement qui est ce* Gavin. *Seroit-ce* Gauvin, *l'Auteur du* Passe-partout de l'Eglise Romaine, *mis en François par* Janiçon?

En ce cas-là, Gauvin, & Janiçon, *son Traducteur*, *ont eu très grand tort de dire*, *qu'*alors, *c'est-à-dire dès le commencement de la Guerre pour la succession à la Couronne d'Espagne*, CHARLES III. étoit Empereur d'Allemagne: & *l'Editeur tout autant de leur passer un semblable Anachronisme. Les Enfans savent, que l'Empereur* LE'OPOLD *regnoit alors; que son Fils ainé* JOSEPH *lui succéda; & que ce ne fut qu'en* 1711, *que* CHARLES VI, & *non* III, *son Frère*, *parvint à l'Empire.*

(*C*) *L'Auteur de cette Institution des* Taxes *est un des plus insatiables Papes* . . . .; *& l'on ne doit point s'étonner*, *que les* Catholiques, *ni les* Protestans, ... *ne l'aient nullemnt épargné.*] On a vu ci-dessus, en passant, Remarque (*B*), entre les Citations (43) & (44), que ce Pape est JEAN XXII; & voici ce que j'en ai dit autrefois, à l'occasion de la Traduction Françoise de cet Ouvrage: „ Avant „ que de quitter ces *Taxes*, il ne sera pas inutile de „ dire un mot de leur Auteur. On croit, qu'el„ les doivent leur origine au Pape JEAN XXII, „ qui vivoit vers l'an 1316. C'est au moins l'opi„ nion de POLYDORE VIRGILE, qui dit „ dans le Chapitre II. du VIII. Livre de son Trai„ té de *Inventoribus Rerum*, que ce Pape, *faisant* „ *du bon mesnager*, *& pour soulager sa maison*, *qui* „ *avoit indigence de trop*, *ou luy qui estoit trop ava„ ricieux*, *institua la* Chambre du Greffe, *ou des* „ Sécrétaires, *qui furent mis à certain nombre*, *&* „ *lesquels dressoient les* Bulles *à leur fantaisie*, *ayant* „ *aussi autres charges. Mais ces Greffiers n'y ve„ noient sans convenir de prix*, *& payer quelque cas* „ *de la ferme*, *à la* Chambre Apostolique. *Ce fut* „ *luy*, *qui institua les* TAXES, *par lesquelles on* „ *fait la* Supputation du Revenu des Bénéfices *par* „ *luy conférés*, *& que là-dessus on fit des* Imposi„ tions; *& en fut levé* Cens & Revenu; *qui est* „ *chose appartenant du tout à la* Chambre *qu'on dit* „ Pénitenciaire (49)."

LOUIS GOMEZ, natif d'Orihuela, dans le Royaume de Valence, Auditeur de Rote à Rome, & Evêque de Sarno, dans le Royaume de Naples, établit encore beaucoup mieux ce fait dans cet important passage du *Prœmium* de son *Commentarius in* (XIII.) *Regulas Cancellariæ Romanæ*. „ Licet ante tempora JOHANNIS XXII," dit-il, „ Vice-Cancellarius, Scriptores, & Correctores, „ Literarum jam constituti fuissent, nihilominus „ *Regulæ Cancellariæ* nondum compositæ fuerant; „ sed primus omnium JOHANNES XXII, tam„ quam bonus Domûs suæ Pater-Familias, eas in„ troduxit. Nec solum *Regulas*, sed etiam, ut „ rem angustam Domini juvaret, *Beneficiorum* „ etiam electivorum *Reservationes* ac TAXAS, qui„ bus æstimarentur, invenit. *Collegium* quoque „ *Scriptorum Apostolicorum*, antea sine ordine va„ gans, Numeris distinxit, ut de istis GUILIEL„ MUS *Hispanus* in *Pragmatica Franciæ*, ac PO„ LYDORUS (Vergilius) Lib. 8. *de Inventoribus* „ *Rerum*, Cap. 2, meminerunt. Quinimo, *Be„ neficiorum Annatas*, ex quibus tam magnos pro„ ventus sibi & Ecclesiæ comparavit, . . . in usum „ revocavit. Adeo, ut moriens vigesies quinquies „ centum millia Nummorum aureorum Ecclesiæ „ dimisit, ut refert Frater PTOLOMÆUS DE „ LUCA in *Historia Ecclesiastica Pontificum* in *vi„ ta Johannis*. Et hoc idem dicit, tacito Autho„ re, D. PETRUS ANDRÆAS GAMMA„ RUS, Rotæ Auditor, in *Scholiis* quibusdam im„ pressis *ad extravagantem* JULII II. Qua quidem „ Annatarum inventione magnum toto orbi scanda„ lum generavit. Nec mirum, quia JOHANNES „ XXII. adeo cupidi & audacissimi animi fuit, ut „ non solum hoc uno malo Ecclesiasticos Viros „ gravare, sed, quod magis mirandum fuit, non „ est veritus *constitutionem* facere, qua & Regnum „ Germaniæ à Regno Franciæ divideret, & Italiam „ ab Imperio segregaret, ut ALBERICUS Autor „ est. Inter hæc tamen *Rotam* novis & saluberrimis „ *Statutis* ornavit, quæ hodie apud nos etiam ser„ vantur, & quotannis initio *audientiarum* publice „ leguntur. Et in summa, ille primus Administra„ tionem Justiciæ, cujus Vice-Cancellarius caput „ est, quæ in *Regulis & Rotæ Ordinationibus* con„ sistit, invenit. Quæ quidem *Officia* Successores „ Pontifices in dies magis propagarunt. . . . . . „ Totius hujus Harmoniæ laus JOHANNI tri„ buitur. Fuit enim inter cœteros mortales, non „ solum eruditus, sed impensè curiosus. Nam, „ ut ex recentioribus solus Author est FRANCIS„ CUS PETRARCHA, *Rerum Memorabilium*, „ Tract. III, Cap. LIII, JOHANNES XXII. „ fuit adeo omnium rerum curiosus, ut Repertoria „ seu Indices sibi ordine Alphabeti conficeret, qui„ bus facile res omnes in promptu & ad manus ha„ beret. . . . . . . Sufficit ex prædictis osten„ disse *Regulas Cancellariæ*, [*Reservationes Bene„ ficiorum*, ac TAXAS,] à JOHANNE „ XXII. certam originem & initium habuisse. „ (50)."

Pour le mieux faire connoître encore, j'ajouterai, qu'il étoit François de Nation, étant né à Cahors en Querci; qu'il fut un si indigne Pape, & a tellement deshonoré le Pontificat & sa Nation, que le Cardinal d'Ossat, l'un des plus honnêtes Hommes du monde, avoit honte d'être son Compatriote, comme on l'a vu ci-dessus Remarque (*B*), Citation (44); qu'il se nommoit avant son Election JACQUES DOSSA ou DE OSSA; que, quoique né de fort bas lieu, & Fils d'un Cordonnier, il étoit néanmoins parvenu au rang de Cardinal; que ce fut lui, à qui ses Collègues, peu d'accord entre eux, aiant eu la sottise de déférer l'Election d'un Pape, se nomma lui-même, & se plaça sur le Trône Pontifical, en disant *Ego sum Papa*; qu'il s'y gouverna très tiranniquement; & qu'aussi laissa-t-il dans les coffres de son thrésor vingt-cinq millions d'or, somme énorme pour ce tems-là, comme le reconnoissent presque tous les Historiens (51). D'ailleurs assez fou, ou assez fourbe, pour appuïer sa doctrine favorite, que les Fidèles ne jouïroient de la vision béatifique, & les Reprouvés ne subiroient le chatiment de leurs crimes, qu'après le jugement dernier, sur les visions & les extravagances d'un certain TUNDALUS, Chevalier Irlandois; dont, par une bévuë bien étrange, Gesner, ses Abbréviateurs, Baleus, Eysengrin, Possevin, & autres, ont trouvé bon de forger un Chartreux (52); ou plû-

[49] Polydore Virgile, Mémoires & Histoire de l'Origine, Invention, & Autheurs des Choses, &c.; traduits en François par François de Belle-Forest, *pag.* 101. *de l'Edition de* Paris, chez R. le Maingnier, en 1576, in 8. *L'Original est encore plus expressif. Il avoit été imprimé par* Christophe de Pensis, dès 1499, in 4.

[50] Ludov. Gomezii Comment. in [*XIII.*] Regulas Cancellariæ Apostolicæ, *Initio* Procemii, *ex Edit. Paris. anni* 1546. *Notez, que, selon* Don N. Antonio, Bibliothec. Hispan. *Tom. II, pag.* 28, *les* Regulæ Innocentii VII, Julii II, Clementis VII, & Pauli III, *qui se trouvent dans cette Edition, manquent dans les autres.*

[51] Giov. Villani, Cronica Universale de suoi Tempi, *Part. II, Libr. XI, pag.* 33 — 36. Antonius Florentinus, *in* Chronico, *Part. III, Tit. XXI, Cap. IV. & VI.* Langius, *in* Chronico Citizense, *ad annum* 1334. *Aliique multi istius & recentioris Ætatis. Voyez aussi* Fra Paolo Sarpi, de Beneficiis, & Amelot de la Houssaie, *son* Traducteur, *pag.* 230. Fremont, Traité de la Réformation, *pag.* 162, *évalue cela à* vingt-cinq millions d'Ecus, faisans deux-cens & cinquante Tonnes d'Or.

[52] *Voyez principalement* Gesner, & *ses* Abbréviateurs, *au mot* Tundalus; & Baleus de Script. M. Brit. *Cent. XIV, pag.* 241: & *notez, que* Petreius, *Bibliothécaire des Chartreux, n'admet pas celui-là, & panche même à le rejetter.*

nons Pénitentiaux, des divers Diocèses des Eglises Grecque & Latine, puisqu'à la fin des listes qu'ils donnent des Péchés, & des Pénitences qu'ils en ordonnent, ils ajoutent ordinairement, qu'on peut les racheter, ou en obtenir le pardon, par certaines Au-

plutôt sur les rêveries & les contes ridicules d'un bon Chartreux, nommé JEAN DE CLUSA, qui en a rempli tout un Livre, intitulé *Tractatus de Apparitionibus Animarum post Exitum a Corporibus, & de earum Receptaculis*; imprimé *à Burchdoff, en Suisse, en 1475, in folio*; & dans lequel ce TUNDAL, revenu des Enfers ainsi que l'EROS ou ERUS de Platon, Plutarque, & Macrobe (53), ne joue pas le moindre rolle. Au reste, si l'on veut plus particuliérement connoître ses autres faits, & déportemens, on peut voir le VII. Livre des *Annales de Bavière d'*AVENTIN, & le *Mystère d'Iniquité de* DU PLESSIS-MORNAI, pag. 457—472.

L'Auteur des *Mémoires Historiques & Critiques* censure en passant, pag. xxj & xxij, la nouvelle *Histoire des Papes* de n'y avoir *rien exposé sur l'Etablissement des* Taxes *par Jean XXII*; & d'y avoir *représenté* ce Pape *comme un Homme desintéressé, & entièrement détaché des biens temporels*. Cela seul auroit dû l'empêcher de s'arrêter sur un pareil Ouvrage, qui n'est qu'une mauvaise compilation, brochée, par ordre d'un Libraire, avide, en aussi peu de mois qu'elle renferme de Siècles; & cela, par un jeune Homme affamé, tout frais émoulu du Collège, & si bien convaincu lui-même du peu de valeur de son Ouvrage, que, pour se vanger de son Libraire, qui lui en chicanoit le payement, il ne sçut pis faire que d'en déclarer publiquement l'Auteur, dans la *Gazette d'Utrecht*. On avoit trouvé fort étrange, que LIMIERS eut osé, par semblable motif, écrire en 18. mois le long Regne de Louïs XIV. de soixante & douze ans: mais, qu'est-ce que cela, en comparaison de la diligence, ou plutôt de la hardiesse, de FRANÇOIS BRUÏS DE SERRIERES, Compilateur de l'*Histoire des Papes*? Si nous recherchions l'origine de beaucoup de Livres, nous trouverions qu'ils ne sont dûs de même qu'à l'avarice, qu'à la faim, & qu'à la précipitation. Tel est encore, par exemple, le *Tableau des Papes de Rome*; imprimé *à Cologne, en 1714, in 12°.*; qu'on attribuë au Ministre DANIEL DES MARETS; dont j'ai autrefois donné un Extrait dans le *Journal Littéraire de la Haye*, Tome V, pag. 270 — 304; & que le même Auteur des *Mémoires Historiques & Critiques*, blame avec raison d'avoir *attribué, pag. 154, l'Etablissement des* TAXES *au Pape Léon X.*

Entre une infinité d'Auteurs de l'Eglise Romaine même, qui ont fort bien condamné ces *Taxes*, & décrié ce commerce infame de *Dispenses* & d'*Absolutions*, si scandaleusement venduës à beaux déniers comptans, les principaux & les plus illustres sont ST. BERNARD, IVES DE CHARTRES, GEOFFROY DE VENDOME, JEAN ANDRE' PETRARQUE, DURAND, GERSON, CLEMENGIS, ALVARE PELAGE, LANGRAS, CONRARD D'URSPERG, MARSILIUS DE MENANDRINO, THEODORE DE NIEM, ENEAS SYLVIUS, le Cardinal d'OSSAT, ... CH. DU MOULIN, & E. PASQUIER, mais sur-tout le Carme BAPTISTE MANTOUAN, qui, quoique Moine, en a plus dit que tous les autres ensemble, en ce peu de mots:

Vivere qui sancte cupitis, discedite Roma,
Omnia cum liceant, non licet esse bonum.

— — — — — — — — Venalia nobis
Templa, Sacerdotes, Altaria, Sacra, Coronæ,
Ignis, Thura, Preces, Cœlum est venale, Deusque (54);

qu'on a depuis traduits ainsi:

Or, voulez vous sçavoir quelle trafique mène
La Marchande portant nom l'Eglise Romaine?
Elle vend, pour argent, Temples, Prestres, Autels,
Couronnes, Feux, Encens, Messes, & Joyaux tels.
Et, en son avarice, elle est si fort extrême,
Que vendre elle ose bien le Ciel, voire Dieu même.

Joignons à ces vers ce notable passage de CLAUDE D'ESPENCE, Docteur en Sorbonne, des plus illustres, mais nullement Evêque comme le dit mal-à-propos Sixtinus Amama (55), qui leur tient lieu de commentaire. „ Hæc Lucra turpia (*Cancellariæ & Pœnitentiariæ Romanæ*) ficta sint, „ si non, quod aït & conqueritur ille, velut

„ *Prostat & in quæstu pro meretrice sedet*,

„ Liber palam ac publice hic impressus, & hodieque, ut olim, venalis, TAXA CAMERÆ seu „ CANCELLARIÆ APOSTOLICÆ inscriptus, in quo plus scelerum discas licet, quam in omnibus omnium *Vitiorum Summistis* ac *Summariis*, & in plurimis quidem licentia, omnibus autem absolutio empturientibus proposita. Parco „ nominibus: nam quod ait nescio quis,

„ *Nomina sunt ipso pene timenda Sono*,

„ mirum hoc tempore, hoc schismate, non suppressum, tot tamque fœdorum, tamque horrendorum scelerum velut *Indicem* adeo *infamem*, ut „ non putem in Germania, Helvetia, & ubicumque a Romana Sede defectum est, opus prestare „ majore hujus scandalo, & adeo tamen non supprimitur ab Ecclesiæ Romanæ favissoribus, ut „ tantorum ac talium facinorum licentiæ ac impunitates, in Facultatibus Legatorum illinc huc venientium, bona ex parte innoventur atque confirmentur, adversus (si Deo placet) quæcumque „ fatalia restituendi, ac etiam quoscumque *Spurios*, „ *Manseres*, *Bastardos*, ex quocumque *illicito coïtu*, &c., cum his, qui se per *adulterium* polluerint, ut connubere possint, *Perjuros*, *Simoniacos*, *Falsarios*, item, *Raptores*, *Usurarios*, *Schismaticos*, *Hæreticos*, sed ad cor reversos, non „ absolvendi tantum, sed & ad ordines, honores, „ dignitates, & beneficia quæcunque, quotcunque, „ qualiacunque dispensandi, *Homicidas* quoque, sed „ casuales, seu involuntarios, nam nec voluntarios „ quidem excipit TAXA superior *Presbytericidas*, „ *Patricidas*, *Matricidas*, *Fratricidas*, *Sororicidas*, „ *Uxoricidas*, *Infanticidas*, *Veneficas*, *Incantatrices*, *Concubinarios*, *Adulteros*, cum *affinibus* aut „ *consanguineis*, denique *contra naturam*, *cum brutis*, &c. &c. Habeat jam Roma pudorem, & „ tam nullius frontis *Criminum* omne genus *Catalogum* prostituere desinat (56)." Aussi ce terrible passage, qui a fait autrefois dire à Drelincourt, tout Huguenot qu'il étoit, qu'il *n'oseroit dire de ce Livre* [des *Taxes*] *tout ce qu'en a escrit le Docteur d'Espence* (57): ce passage, dis-je, aussi bien que divers autres de cet importun Censeur, n'ont-ils pas manqué d'être bien & dûment prohibés dans les *Indices probibitorius & expurgatorius* du Cardinal GASPAR DE QUIROGA, imprimés *à Madrid, chez Alfonse Gomez, en 1583. & 1584, in 4°.*, folio 72. & 73, & depuis dans tous les suivans.

Que répond l'Abbé RICHARD, ou, pour parler plus juste, Dom GABRIEL GERBERON, Bénédictin de la Congrégation de St. Maur, Martir célèbre du Jansénisme, au Ministre JURIEU, qui avoit soigneusement rassemblé le précis & l'essenciel de toutes ces vives Censures dans quelques-uns des Chapitres de ses *Préjugés légitimes contre le Papisme*? Le voici. „ Que ces *vieilles Taxes* „ du vieux Livre *de la Chancellerie de Rome*, non „ seulement ne sont de nulle autorité dans l'Eglise, „ mais qu'elle les a toujours eu en horreur: que les „ *Taxes de la Chancellerie* ne commencèrent que „ sous

[53] *Voyez ce dernier* in Somn. Scipionis, *pag. 2 & 3. Edit. cum Notis Varior.* Londini, Dring, 1694, in 8.

[54] Baptista Mantuanus de Calamitate suorum Temporum, *Libr. III. On fera bien de voir les Censures vives des autres, dans la* Revision du Concile de Trente de GUILLAUME RANCHIN, *Livre II, Chap. IV. & V, & même dans tout l'Ouvrage, l'un des meilleurs faits contre Rome, quoique par un bon Catholique; & dans les* Préjugés legitimes contre le Papisme, *l'un des meilleurs Ouvrages de* P. JURIEU, *Partie I, Chapitre XXIII, pag. 297 — 303, d'où l'Editeur de 1744. en a tiré quelques unes.* l'Append. ad Catal. Test. Verit. *colon.* 2056 — 2060.

[55] Anti-Barbar Biblici, *pag.* 133.

[56] Espencæus, *in* Commentario in Epist. ad Titum, *ejus* Operum, *Tom. I, pag. 479. On peut voir cela en François, dans les* Prolegomenes *de l'Edition de 1744, pag. xxvj, xxvij, & dans les* Lettres de Mr. Chais, *pag.* 663 & 664.

[57] Drelincourt, Replique à du Bellay *pag.* 370.

Aumones. On fera bien de lire avec attention l'exemple important & notable qu'en rapporte un de nos plus judicieux Collecteurs de Piéces rares & intéressantes (*D*). Un Livre très curieux, qui ne fait que de paroître, à l'occasion du présent Ju-

„ sous le Pontificat de JEAN XXII, environ l'an „ 1320 : que les *Taxes de la Pénitencerie* ne parurent que vers l'année 1336. sous BENOIT XII : „ & que les unes & les autres furent INCONTINENT supprimées, & ensuite mises au nombre „ des *Livres défendus*, selon la Remarque du Sieur „ DU MONT, qui les fit imprimer l'an 1664 ; ce „ qui fait assez voir l'horreur que l'Eglise Romaine „ a eue de ces *Taxes*, bien-loin qu'elle les propose „ ou tienne pour ses règles, comme Mr. JURIEU „ voudroit nous le faire croire (58)."

[58] Critique ou Examen des Préjugés de Mr. Jurieu contre l'Eglise Romaine, par M l'Abbé RICHARD, pag. 219.

Mais, de bonne-foi, est-ce-là répondre? Est-ce là même simplement effleurer tant d'accusations, si graves, & si solidement attestées par tant d'Auteurs de tout âge, de toute nation, de tout ordre, & qui plus est tous bons Catholiques-Romains, tous si bien d'accord entre eux dans leurs plaintes & reproches, & par conséquent si incontestablement irrécusables? N'est-ce pas, au contraire, passer aussi rapidement que Chat sur braise sur toutes ces accusations si importantes? N'est-ce pas très artificieusement, & avec la mauvaise-foi la plus insigne, en dissimuler le plus essenciel, pour ne glisser frauduleusement avec rapidité que sur le moins important? Ne diroit-on pas, à l'entendre, que les *Taxes* ne parurent que comme un éclair, que les Papes, ou leurs Officiers, ne les mirent jamais en pratique ; que le Sr. DU MONT, nullement Editeur, mais simple Libraire, soit le premier qui les ait fait imprimer en 1664 ; que par conséquent les Editions de *Rome*, *Paris*, *Venise*, & *Cologne*, toutes Villes Catholiques & très Catholiques, sont de pures chimères ; & que, conséquemment encore, tous les Ecrivains, qui les ont admises, & si hautement condamnées, ne sont que des Imposteurs, & qui pis est d'infames Calomniateurs? En vérité, un procédé si peu fincère, pour ne rien dire de plus vif ni de plus désobligeant, ne mériteroit d'autre replique, que le *Mentiris impudentissime* du bon Père Valérien, si la raison n'ordonnoit pas d'user de plus de modération que ne le font ordinairement les Controversistes.

Quant aux Ecrivains Protestans, qui se sont fortement élevés contre Rome & ses *Taxes*, il seroit superflu d'en alléguer ici quelques-uns, puisque toutes leurs différentes Sociétés, quelque divisées qu'elles soient & puissent être entre elles, se réünissent néanmoins toutes en ce point, & s'accordent unanimément ensemble à détester l'avarice sordide, & la rapacité inexprimable, de l'Eglise Romaine : Avarice & rapacité, dont elle avoit autrefois si peu de honte, qu'elle en affichoit elle-même des monumens publics dans ses diverses Eglises ; témoin seulement celui qui se voyoit dans l'Eglise Cathédrale de Bourges, & dont Chemnitius nous a conservé cette copie, qu'on ne sera pas faché de retrouver ici.

„ Hic des devote, cœlestibus associo te,
„ Mentes ægrotæ per munera sunt ubi lotæ.
„ Ergo venitote, Gentes a sede remotæ.
„ Qui datis estote certi de divite dote.
„ Te precor, accelera, spargas hic, dum potes, „ certa :
„ Et sic revera secure cœlica spera.
„ O ! tu, si scires quantum data prosit ibi res,
„ Tu juxta vires donares quod dare quires.
„ Te miser a pœna, dum tempus habes, aliena.
„ Ut tibi sit pœnæ venia, sit aperta crumena.
„ Consors cœlestis fabricæ, qui porrigit, est is.
„ Crede mihi, crede, cœli donaberis æde ;
„ Nam, pro mercede, Christo dices, *Mihi cede*.
„ Hic datur exponi Paradisus venditioni.
„ Currant ergo boni, rapientes culmina Throni.
„ Vis retinere forum, mihi tendas pauc' Obolo- „ rum,
„ Pro summa quorum reserabitur Aula Polorum.
„ Hic si large des, in cœlo sit tua sedes.
„ Qui serit hic parce, parce comprendet ex Arce.
„ Cur tardas? Tantum nummi des aliquantum :
„ Pro solo nummo, gaudebis Æthere summo „ (59)."

[59] Chemnitius, *in* Examine Concil. Trident. *Part. IV*, *pag.* 361.

On ne sauroit mandier d'une manière plus pressante ni plus énergique : & il faut avouër, que ces Gens-là entendoient admirablement leur métier de subtile rapinerie.

(*D*) *On pourroit bien mettre au rang de ces* Taxes, *les* Pénitenciels, *ou Recueils de* Canons Pénitenciaux *des divers Diocéses ; . . . . & l'on fera bien de lire l'exemple notable qu'en rapporte un de nos plus judicieux Collecteurs de Piéces rares & intéressantes.*] Ce judicieux Collecteur est Mr. JEAN GEORGE SCHELHORN, Conrecteur & Bibliothécaire de l'Ecole illustre de Memmingen, à qui nous sommes redevables de ses *Amœnitates Litterariæ*, imprimées *à Francfort & Leipsic, chez Bartholomæus, en* 1725 — 1731, *en* 14 *volumes*, *in* 8. ; & de ses *Amœnitates Historiæ Ecclesiasticæ & Litterariæ*, imprimées aussi *à Francfort & Leipsic, chez les Bartholomées, en* 1737 & 1738, *en* 2 *gros volumes*, *in* 8. Voyez la description qu'il nous donne d'un de ces *Pénitenciels*, & la juste conclusion qu'il en tire. „ In manibus mihi est antiquissima Editio *Canonum Pœnitentialium*, *per Episcopum Civitatensem* (cujus nomen non adjicitur) „ *compositorum* ; Loci, Anni, & Typographi indicio destituta, quæ decem in forma quarti ordinis foliis absolvitur, vocum compendiis ubique „ scatens. Speciminis gratia quosdam inde *Canones* „ heic recitabo, cum ignorem an ii inter reliquas „ *Taxas Pœnitentiarias* recensi unquam fuerint (60). „ Primus *Canon* est, quod *Presbyter fornicans publice*, & *notorie tenens concubinam inclusam*, „ *sacco indutus vel cilicio*, *tribus mensibus in pane* „ & *aqua jejunet per spatium septem annorum* . . . „ *Si Pater & Filius cum una muliere dormierint*, „ *aut si quis cum Matre vel Filia*, *vel cum duabus* *Sororibus coierit*, *septem annis pœniteat*. . . . . „ *Si peccasti cum jumento*, *aut cum aliis animalibus*, *vel fecisti Sodomiam*, *quindecim annis pœniteas*, & *quinque ex his in pane* & *aqua facias*, &c. &c. &c. (61). Differunt equidem „ ab aliis *Taxis* hi *Canones* in eo quod certum duntaxat pœnitentiæ tempus præscribant, cum illæ „ peccatorum, etiam gravissimorum, remissionem „ pecuniæ venalem exponant. At & hi eundem „ scopum, ni fallor, sibi præfixum habent : nam „ Episcopus Civitatensis, sub finem *Canonum*, „ statutum pœnitentiæ tempus redimi, delictorumque veniam Eleemosynis impetrari posse, asserit. „ Quasnam autem hic potissimum indigitet Eleemosynas, facile suspicaberis. Hæc ἐν παρόδῳ (62)." Cet Evêque de Civitate (63), & ses semblables, avoient apparemment des *Tarifs* des prix fixés pour ces prétendues Aumones : mais, plus prudens, ou moins hardis, que les Papes & les Officiers de la Chancellerie & de la Pénitencerie Romaines, ils ne les exposoient point scandaleusement, ainsi qu'eux, aux yeux du public. C'étoit se gouverner, sinon plus sagement, du moins plus adroitement & plus finement ; & vérifier au moins en partie la maxime de Jésus-Christ, que *les Enfans du monde sont plus prudens en leur génération*, *que les Enfans de lumière* (64). Quoi qu'il en soit, une Notice exacte & circonstanciée de ces *Pénitenciels*, ne conviendroit pas mal ici, mais ne seroit pas aussi facile à faire qu'on le pourroit penser. Je me contenterai donc d'en indiquer simplement des principaux, sçavoir, les *Canones Pœnitentiales*, *qui*, *præter alios* Pœnitentiales Libros, RHABANI MAURI, *Abbatis Fuldensis*, Pœnitentium Librum *continent : ex Editione & cum Notis* ANTONII AUGUSTINI, *Tarraconensis Archiepiscopi*, imprimés *à Tarragonne*, *chez Philippe Mey*, *en* 1582, *in* 4°. ; *à Venise*, *chez Valensio*, *en* 1584, *in* 4°. ; & *à Paris*, *chez Soli*, *en* 1641, *in folio*, avec son *Epitome Juris Pontificii veteris* (65) ; le *Liber Pœni-*

[60] *In Editione certe quam Franequeræ, anno* 1651. *in* 8. *emisit* L. Bank, *non extat.*

[61] *On peut voir les autres Cas dans* Schelhorn, *que je vai citer.*

[62] Schelhornii, Amœnitates Literariæ, *Tom. II*, *pag.* 369 — 371.

[63] *Petit Bourg de la Capitanate au Royaume de Naples, autrefois Evêché, transféré à St. Severt.*

[64] Luc *XVI* : 8.

[65] Bibliothec. Cordesiana, *pag.* 371. Leickeri Vitæ Cl. Jurisconsultor. *pag.* 193. N. Antonii, Biblioth. Hispana, *Tom. I*, *pag.* 80. Bibliothec. Barberina, *Tom. II*, *pag.* 226. Bibliothec. Baluziana, *pag.* 210. Catal. Joach. Colbert, *Tom. I*, *pag.* 331.

Jubilé de M. D. CC. L. & LI., me procure le moyen d'ajouter ici un fort bon Supplément touchant ces *Pénitenciels* (*E*).

T E-

nitentialis, *ex Scrinio S. R. E. desumptus*, imprimé d'abord *à Rome*, *& ensuite à Ingolstadt*, *en* 1616, *in* 4°.; & le THEODORI *Tarsensis*, *Archiepiscopi Cantuariensis*, *Pœnitentiale ex Codicibus manuscriptis editum*, *cum pluribus Conciliorum Canonibus collatum*, *nec non Dissertationibus ac Notis illustratum*, *per* JACOBUM PETIT, imprimé *à Paris*, *chez du Puis*, *en* 1677, *en* 2 *volumes in* 4°. On trouve une description curieusement détaillée de ce *Pœnitentiale* dans l'*Historia Literaria Scriptorum Ecclesiasticorum* de GUILLAUME CAVE, qui remarque, que ce THEODORE, qui vivoit dans le VII. Siècle, a le premier introduit dans l'Eglise Latine, les *Pénitenciels* jusqu'alors connus seulement à la Grecque. Il reproche vivement à PETIT d'avoir ingratement dissimulé, que le Collège des Bénédictins de Cambrige lui avoit obligeamment communiqué un très ancien Manuscrit du THEODORI *Pœnitentiale* (66). Sur ce que *Pénitentiel* adjectif fait, selon l'usage établi, *Pénitentiaux* au pluriel, *Canons Pénitentiaux*, *Pseaumes Pénitentiaux*, &c., on m'a soutenu que *Pénitentiel* substantif devoit de même avoir au pluriel *Pénitentiaux*. Mais, comme *Missel*, *Graduel*, *Rituel*, & autres mots semblables n'admettent certainement à leurs pluriels, que *Missels*, *Graduels*, *Rituels*, &c., il me paroît, qu'on ne peut régulièrement dire que *Pénitentiels*: par exemple, les *Pénitenciels des Grecs*, *de Théodore*, *de Colomban*, d'*Egbert*, *de Rome*, *de Cambray*, *&c.*, *sont d'anciens Ouvrages de Discipline Ecclésiastique*. Ce substantif signifiant un Livre, manque dans Richelet, & je ne le vois que dans le *Dictionaire de* FURETIÈRE.

(66) Guill. Cave Scriptor. Ecclesiast. Historia Literaria, *Tom. I*, *pag.* 592 & 93, *Edit. Basil.* 1741.

(*E*) *Un Livre très curieux*, *qui ne fait que de paroître*, *me procure* . . . . . . *un fort bon Supplément touchant ces* Pénitenciels.] A quelques petites insertions près, exactement indiquées à leur marge, il y avoit déjà quelques années que ce présent Article étoit tout dressé, lorsque ce Livre a paru. Il est intitulé *Lettres Historiques & Dogmatiques sur les Jubilés & les Indulgences de l'Eglise Romaine*, *à l'occasion du Jubilé Universel*, *célébré à Rome*, *par Benoit XIV*, *l'an M. DCC.*, *L.*; *& étendu à tout le Monde Catholique Romain en M. DCC. LI.* Il consiste *en XXX Lettres*, précédées d'un court *Avertissement*, & des *Sommaires* de ces *Lettres*; & suivies d'une *Table des Matières*, de la *Bulle d'Indiction*, de la *Lettre Circulaire*, & de la *Bulle d'Extension*, *de Benoit XIV*, du *Mandement de l'Archevêque de Paris*, & de la *Publication & Instruction des Catholiques-Romains de Hollande*, pour ce Jubilé; & il est imprimé *à la Haye*, *chez Jean Swart*, *en* 1751, *en* 3 *volumes in* 8°, contenans 930 & clxxij pages, sans la *Table des Matières* & les *Sommaires des Lettres*.

C'est un fort bon & très utile Ouvrage, & d'autant plus propre à démasquer & mettre au jour la politique artificieuse de l'Eglise Romaine, & à en désabuser facilement les simples, que, sans se jetter & s'égarer dans les discussions difficiles & obscures d'une controverse chicaneuse & traitresse, on y démontre clairement & palpablement, non-seulement sa superstition & son paganisme, mais encore sa rapacité incroyable, & sa tyrannie extrême. On en est redevable aux veilles & aux recherches assidues de Mr. CHARLES CHAIS, Pasteur de l'Eglise Françoise de la Haye, d'ailleurs distingué dans la République des Lettres par divers bons Ouvrages, & sur-tout par son savant & judicieux *Commentaire Littéral sur la Bible*, tiré des meilleures Expositions des principaux Interprêtes Anglois, François, Hollandois, &c.; & imprimé *à la Haye*, *chez Jean Swart*, *en* 1743—1748, *in* 4°.

C'est particuliérement dans la XXI, de ces *Lettres*, pages 480—503, que l'Auteur traite de ces *Pénitenciels*: & j'insère d'autant plus volontiers ici ce qu'il en a dit, que c'en est une espèce de Notice Bibliographique, dressée sur de très curieuses recherches, & tout-à-fait digne de l'attention des Lecteurs.

„ Vous verrez," dit-il, „ dans ce période de „ l'Histoire de l'Eglise, la *Discipline Ecclésiastique* „ portée au plus haut dégré de rigueur, les *Canons* „ & les *Livres Penitentiaux* multipliés, les *Rélaxations* & les *Dispenses* devenuës plus nécessai„ res, & plus communes que jamais, l'*Eglise in*„ *dulgente* par force à mesure qu'elle se montra „ *trop sévère sans nécessité*, & mille *Moiens d'Adou*„ *cissemens* pour tempérer des *peines* auxquelles il „ eût été plus prudent & plus chrétien de ne pas „ condamner les coupables: . . . . toutes sortes „ de *signes extérieurs* de *Repentance*, *d'Abbatement*, „ de *Confusion*, de *Mortification*, comme les *Ha*„ *bits de Deuil*, le *Sac* & la *Cendre*, le *Jeûne*, des „ *Prières continuelles*, des Aumones, l'*Abstinence* „ du *Bain*, des *Divertissemens*, & même des *De*„ *voirs du Mariage* (67); à peine peut-on croire „ que les Peuples & le Clergé aient voulu se sou„ mettre à une pareille Discipline, surtout dans „ un tems où la Grossiéreté, la Barbarie, & la „ Corruption, étoient à leur comble. Les Moi„ nes ne s'en tenant pourtant pas là, bientôt la „ Discipline de leurs Couvens donna le ton aux „ usages de l'Eglise; . . . . . & l'on s'avisa d'ag„ graver toutes ces *peines*, en les rendant plus ou „ moins longues, quelquefois de *dix*, *quinze*, *vingt* „ *ans*, & même jusqu'à l'Article de la mort . . . . . „ Tout cela donna lieu dans la suite à recueillir, „ sous le titre de *Pénitenciels* ou *Penitenciaux*, „ les divers *Canons*, les diverses *Règles*, qui étoient „ suivies en différens endroits . . . . Dès le mi„ lieu du III Siècle, I. St. CYPRIEN avoit „ dressé, selon toute apparence, un *Pénitenciel* „ *à l'Usage de l'Eglise de Carthage* (68). II. Vers „ le même tems, GREGOIRE, de Néocésarée, „ dit *le Thaumaturge*, écrivit une *Epitre* . . . . „ sur la manière dont la *Pénitence publique* étoit „ administrée (69). III. PIERRE, Evêque d'A„ lexandrie, donna de même une *Epitre Canoni*„ *que*, contenant *quinze Canons* sur autant de cas „ relatifs à la *Discipline*. IV. Vers la fin du IV „ Siècle, St. BASILE LE GRAND addressa „ pareillement à AMPHILOCHIUS *III Lettres* „ *Canoniques*, qui comprenoient 85 *Canons* sur les „ mêmes matières, & dont Mr. DU-PIN a inse„ ré un ample extrait dans sa *Bibliothèque des Au*„ *teurs Ecclésiastiques* (70). V. Il faut y ajouter „ l'*Epitre Canonique de St.* GRE'GOIRE *de Nys*„ *se à Létoius*, dans laquelle il impose aux *Fornica*„ *teurs* 9 ans de *Pénitence*, aux *Adultères* 18, aux „ *Homicides* 27; (71). VI. Le *Pénitenciel* de „ JEAN LE JEUNEUR, Patriarche de Constan„ tinople, décédé en 596, le plus ancien, & qui „ me paroît le plus modéré, servoit de *Règle* à „ toutes les Eglises d'Orient. Il y donne des *Rè*„ *gles générales* aux Ministres de la Réligion, pour „ leur apprendre à proportionner les *Pénitences* à „ la nature des *Péchés*, à leurs circonstances, & à „ l'age ainsi qu'à la qualité des *Pécheurs*. Le P. „ MORIN l'a publié avec plusieurs autres, qu'il „ a donné tant en entier que par voie d'extraits, à „ la fin de son *Traité de l'ancienne Pénitence*, Ou„ vrage d'une immense érudition, mais qui, par plus „ d'un fragment ou endroit, à déplu à certains „ Théologiens de la Communion de ce Savant. „ VII. Enfin, on attribuë encore un *Pénitenciel* „ à GRE'GOIRE I (72). Sur la fin du VI Siècle, „ il n'y a point de doute, que, dans toutes les „ Eglises, on n'eut quelque chose de semblable „ . . . . Selon le P. MORIN, les choses restè„ rent sur ce Pied-là en Orient jusques vers l'an „ 350, & en Occident pendant les VI premiers Siè„ cles: & c'étoit dans les *Livres Liturgiques*, dans „ les *Sacramentaires*, dans les *Missels*, que se trou„ voient les *Règles générales* pour tout le *Cérémoniel* „ *des Pénitences publiques*. Mais, la Discipline „ aïant changé, & l'Eglise aïant commencé à im„ poser des *Pénitences secrètes & privées* par le Mi„ nistère des Prêtres, ces *Règles générales* ne suffi„ rent plus. On imita par-tout quelques Moines, „ entre autres ST. CUMEEN, Abbé en Hibernie, & „ St. *Columban*, Abbé de Luxeu. Ce dernier avoit „ composé, au commencement du VII Siècle, „ VIII. un *Traité de la Mesure des Pénitences* „ *qu'il faut imposer*, où, au-lieu que les *Canons* „ n'avoient point encore fixé de *peine* dans les Egli„ ses d'Occident, si ce n'est contre l'*Idolatrie*, „ l'*Homicide*, l'*Adultere*, & le *Vol* (73), il avoit „ compris, en XLII Articles, les *Peines Canoni*„ *ques* de toutes sortes de *Péchés*, & pour toutes „ sortes de Personnes (74).

„ Ce ne fut donc qu'au VII Siècle, qu'on vit „ en

(67) *Espèce de pénitence bien injuste*, ajoute l'Auteur, *puis qu'on y punissoit l'innocent avec le coupable*, *ce que le II* Concile d'Arles, *tenu l'an* 353, *voulut sans doute rectifier*, *en statuant*, *Canon* 22, *que l'on n'admettroit point un des Epoux à faire pénitence*, *que l'autre n'y eût consenti.*

(68) Cypr. Epist. 53.

(69) Gregor. Thaumath. Oper. *Edit.* Vossii, *pag.* 118.

(70) *Tom. II*, *pag.* 175—180. *Edit. in* 4.

(71) *Idem*, *ibid*, *pag.* 229.

(72) Mém. de Trevoux, *Mars* 1707, *pag.* 384.

(73) Muratori Ant. Med. Ævi, *Dissert. LXVIII*, *Tom. VI*, *col.* 711.

(74) Hist. Litter. de France, *Tom. III*, *pag.* 512.

„ en Occident les *Pénitenciels* de ce genre commen- „ cer à se répandre dans les Eglises. THE'ODORE, „ Moine Grec, que le Pape VITALIEN, char- „ mé de ses vertus pendant le séjour qu'il fit à Ro- „ me, éleva à l'Archevêché de Cantorbéri, l'an „ 678: ce THE'ODORE, dis-je, fut le premier „ qui donna IX un *Pénitenciel* détaillé. Il l'avoit „ composé sur celui de JEAN LE JEUNEUR . . . „ Il étoit plus étendu, & fut recu avec avidité (75). „ X. Un autre *Pénitenciel* du VIII Siècle, c'est „ celui d'EGBERT, Archevêque d'York en 731 „ ou 735, Frère du Roi Egbert. Il y condamne „ ceux qui ont commis des Péchés capitaux, Ho- „ micides, Adultères, Parjures, & autres; s'ils „ sont *Laics* à 4 ans de *Pénitence*, *Clercs* à 5, *Sous- „ Diacres* à 6, *Diacres* à 7, *Prêtres* à 10, *Evê- „ ques* à 12: & il veut que leur examen se fasse par „ interrogation, *As-tu donné un baiser avec mo- „ lesse? As-tu commis impureté, ou adultère, avec „ une Fille, ou Femme, ou Religieuse, &c.?* XI. „ Il est de fait, que les *Pénitenciels* se multipliè- „ rent en si grand nombre, qu'il n'y avoit presque „ pas d'Eglise qui n'eut le sien. Mais, ils étoient „ souvent si mal composés, si contraires aux an- „ ciens *Canons*, si propres à corrompre les Pécheurs „ par de vaines espérances; & cet abus causoit un si „ grand desordre dans l'administration de la *Péni- „ tence*, que les Pères du célèbre Concile de Paris „ en 829, ordonnèrent que chaque Evêque dans „ son Diocèse rechercheroit soigneusement ces Li- „ vres erronés pour les mettre au feu (76). XII. „ HALITGAIRE, Evêque d'Arras & de Cam- „ brai, sollicité par Ebon, Archevêque de Rheims, „ de substituer, à ces mauvaises compilations, un „ *Pénitenciel* plus fidèle, exécuta ce plan, & l'on „ a encore son Ouvrage. XIII. REGINON, „ Abbé de Prum, composa dans le même Siècle, „ pour le Diocèse de Trèves, & par ordre de l'Ar- „ chevêque RATHBOD, ses *II Livres de la „ Discipline Ecclésiastique*, où il fit entrer plusieurs „ *Canons* pris des *Pénitenciels* de THE'ODORE, „ de BEDE, du *Romain* publié par HALITGAIRE „ (77), & de celui de RHABAN Archevêque „ de Maïence (78). XIV & XV. Dom MAR- „ TENE & Dom DURAND ont publié depuis „ peu deux autres *Pénitenciels* du même tems, faits „ . . ., pour l'usage de quelques Eglises de Fran- „ ce, sous le titre de *Remèdes contre les Péchés*. „ Outre ces *Pénitenciels* imprimés, il y en a d'au- „ tres, manuscrits, qui appartiennent encore au „ IX Siècle, & dont le P. MORIN a fait usage „ dans son beau *Traité de la Pénitence* (79). Dans „ les trois Siècles suivans, XVI—XVIII, BUR- „ CHARD Evêque de Worms, YVES de Char- „ tres & GRATIEN, donnèrent aussi leurs Col- „ lections de *Canons*. Il faut encore ajouter les „ *Pénitenciels* publiés par CANISIUS, Tom. II, „ de l'Edition de BASNAGE, pag. 80 & 133; „ celui de THEODULPHE, Evêque d'Orléans, „ publié par BALUZE dans le VII Tome de ses „ *Miscellanea*; les fragmens de celui de l'Evêque „ de Citta en Italie, connus par les *Amœnitates „ Litterariæ* du célèbre Mr. SCHELHORN, Tom. „ II, pag. 368 (80); & deux autres que Mr. „ MURATORI a publiés *ubi supra* col. 719," Enfin, après nous avoir ainsi donné ce curieux dé- tail des *Pénitenciels* tant imprimés que manuscrits, il finit en nous avertissant de ce qu'ils ont d'indécent & de dangereux. „ Plus ces *Pénitenciels* sont détail- „ lés", dit-il fort judicieusement, „& plus on y „ voit d'horreurs. . . . & d'excès les plus abomi- „ nables. . . . Je n'ai jamais rien lu dans aucun Au- „ teur Païen, qui l'emporte sur les infamies dont „ on trouve l'énumération dans ces Livres sacrés, „ rien même qui en approche. Les obscènes dis- „ cussions de SANCHE'S ne vont pas si loin que „ cela (81)." Tout cet affreux détail, aussi-bien que l'Imposition Simoniaque pour la rédemption des Péchés, n'étoient-ils pas quelque-chose de bien abominable: & les Protestans n'ont-ils pas eu gran- de raison de faire main-basse sur toutes ces odieuses pratiques, & de remettre les choses sur l'ancien pied, en apprenant aux Pécheurs à rentrer sincère- ment en eux mêmes, ne se confesser qu'à Dieu seul, & se remettre religieusement & avec confiance entre les bras de sa miséricorde?

[75] *J'en ai indiqué ci-dessus le titre*, l'Editeur, l'Edition, *& le jugement qu'en a porté* Cave.

[76] Flodoard. *Lib. II, Cap.* 18.

[77] Morin, *pag.* 5.

[78] Regino de Eccles. Discipl. *Lib. I, pag.* 30. Edit. Baluz. *Vide* Rhab. Mauri Epist. ad Heribaldum *Edit.* Baluz. 1671; *sive quod idem est*, Rhab. Pænitentiale, ed. *à* Petro Stewart 1616.

[79] Morin *in* Append. *pag.* 41—45, 72, 73. Hist. Lit. de France, *ibid.*

[80] *C'est celui dont j'ai parlé dans la Remarque précédente.*

[81] Lettres Hist. & Dogm. sur les Jubilés & les Indulgences, *pag.* 480—502.

TERAMO (JAQUES DE): Voyez PALLADINO.

THORINGK. Voyez DORINGK.

THURNAY (SIMON): Voyez SIMON DE TOURNAI.

TORRENTINUS (HERMANNUS) natif de Zwol en Over-Issel (*a*), Elève d'Alexandre Hegius (*b*), Restaurateur des Lettres Grecques dans les Païs-Bas, à l'imitation de Rodolphe Agricola son Précepteur, qui les avoit rétablies en Allemagne (*c*), a été regardé par quelques Ecrivains étrangers comme le plus savant Grammairien de son tems & de son païs; mais, ce trop grand éloge a été judicieusement modifié par ses compatriotes mêmes (*A*). Il se distingua très avantageusement au commencement du XVI Siècle par divers Ecrits, qu'il donna alors au public, & dont on trouvera ci-dessous la liste & la notice (*B*); & particuliérement par son *Commentaire* sur le

[*a*] Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 384. Foppens Biblioth. Belgica, *pag.* 478.

[*b*] *Iidem, ibidem.*

[*c*] *Iidem, pag.* 41, & 44.

(*A*) *Il a été regardé par quelques Ecrivains étrangers comme le plus savant Grammairien de son tems & de son païs; mais, ce trop grand éloge a été judicieusement modifié par ses compatriotes.*] Ces Ecrivains étrangers sont Gesner & ses Abbréviateurs, qui, le croyant Allemand, en ont peut-être ainsi outré l'éloge par prédilection pour leur Patrie. Quoi qu'il en soit, voici leurs propres termes: *HERMANNUS TORRENTINUS*, Germanus, *inter Grammaticos suæ tempestatis & nationis fere doctissimus* (1). Mais, Valere André, premier Auteur d'une *Bibliothèque Belgique* Universelle, trouvant cet éloge trop enflé & peu convenable, le modifia judicieusement ainsi: *HERMANNUS TORRENTINUS, Zwollanus, Trans-Isalanus, . . . insignis sua tempestate fuit Grammaticus* (2). Loin d'imiter ce bon exemple, Sweertius, Copiste d'ailleurs servile de Valere André, a mieux aimé suivre Gesner & ses Abbréviateurs (3): mais, Valere André aïant maintenu sa leçon dans la seconde Edition de sa *Bibliothèque Belgique* (4), Mr. Foppens l'a aussi retenue dans la nouvelle Edition & augmentation qu'il vient de nous donner de cet estimable Ouvrage (5).

(*B*) *Il s'est distingué . . . . par divers Ecrits . . . . dont on trouvera ci-dessous la liste & la notice.*] A la réserve de deux de ces Ouvrages, que la plupart des Bibliothécaires semblent réduire à un seul, & qui concernent la Théologie, tous les autres concernent particuliérement la Littérature ou les Belles-Lettres.

Ceux de Théologie sont:

Scholia in Evangelia & Epistolas, quæ diebus dominicis & sacris in templis leguntur, ex translatione Sancti Hieronymi. Coloniæ, apud Hoberg, 1599, in 8°, (6).

Scholia in Hymnos, & quas vocant Sequentias. Coloniæ, apud Hieratum, in folio (7).

Les trois Bibliothécaires Belgiques abrègent trop ces titres, & n'indiquent aucune Edition des Ouvrages dans lesquels ils se trouvent.

Ceux de Littérature sont:

Commentaria in Bucolica & Georgica Virgilii. Daventriæ, apud Jacobum de Breda, anno 1502, in 4°, (8): Coloniæ, apud Quentellium, anno non notato, in 4°, (9): Lovanii, apud Bartholomæum Gravium, 1551, in 8, (10).

Orationes familiares & elegantissimæ, ex omnibus Publii Ovidii Libris formatæ: impressæ Coloniæ in Officina ingenuorum Liberorum Quentellii; anno 1510, Oct. Cal. Nov. (11).

De Generibus Nominum, de Heteroclitis, de Patronymicis, & de Nominum Significationibus, Opus- cu-

[1] Gesneri Bibliotheca, *folio* 315. Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 401.

[2] Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 401. *Edit. anni* 1623.

[3] Sweertii Athenæ Belgicæ, *pag.* 343.

[4] Val. Andreæ Bibliotheca Belgica, *pag.* 384. *Edit. anni* 1643.

[5] Foppens Biblioth. Belgica, *pag.* 478.

[6] Draudii Bibliotheca Classica, *pag.* 246.

[7] *Idem, ibidem, pag.* 321.

[8] Val. Andreæ Biblioth. Belg. *pag.* 401. *Edit.* 1623, *& alii.*

[9] Gesnerus, Val. Andreas, Foppens.

[10] Sweertii Athenæ Belg. *pag.* 343.

[11] Maittairii Annal. Typograph. *Tom. II, pag.* 218. Foppens Biblioth Belg. *pag.* 479.

le *Doctrinale Alexandri de Villa Dei* (*C*); mais principalement par son *Elucidarius Carminum & Historiarum*, qui, tout petit & succinct qu'il est, n'en est pourtant pas moins le véritable original de ces vastes & immenses compilations, dont la trop grande & trop peu judicieuse étenduë nous incommode & fatigue plus aujourd'hui, qu'elle ne nous soulage, c'est-à-dire de ces trop abondans *Dictionaires Historiques*, dont le plan plus judicieusement rempli nous seroit d'une extrême utilité (*D*). Je ne saurois rien dire de cer-

culum perutile. Antuerpiæ, apud Vorstermannum, 1514, in 4°, (12).

Commentarium in XIII Elegias Sabellici de Beata Virgine, Gregorii Tipherni Hymnum, & Baptistæ Mantuani Votum, ad eandem. Silvæ-Ducis, apud Fratres Gregorianos, anno non notato, in 4°.

[12] Val. Andreæ Bibliotheca Belgica, *pag.* 384. Foppens Biblioth. Belg. *pag.* 478.

(*C*) *Son* Commentaire *sur le* Doctrinale Alexandri de Villa Dei.] Les plus anciennes Editions, que j'en connoisse, sont celles de l'ALEXANDRI *Doctrinale, cum Commentariis* HERMANNI TORRENTINI & KEMPONIS *Thessaliensis*, faites *à Deventer en* 1503, & *à Phorzheim en* 1508, *in* 4°, (13). Selon Gesner & ses Abbréviateurs, ce *Commentaire* n'est que sur la I *Partie* de l'Ouvrage d'Alexander de Villa Dei, auquel ils donnent ce titre, *Commentaria in Primam Partem Doctrinalis Alexandri, cum vocabulorum interpretatione, quibusdam mendosis, supervacaneis, & obscuris versibus, vel rejectis, vel in veriores & planiores mutatis, cum indice dictionum*; & dont ils placent l'impression *Argentinæ, anno* 1516, *in* 4°, *Chartis* 37, & *dimidia* (14): mais, tous les autres Bibliothécaires semblent insinuër, qu'il explique tout l'Ouvrage (15). Peut-être Torrentinus n'a-t-il commenté la I Partie seule du *Doctrinale*, que parce que ce Kempo s'étoit chargé de la II, comme il paroît par la *Secunda Editio Commentariorum* KEMPONIS *Thessaliensis in* SECUNDAM *Doctrinalis* ALEXANDRI *Partem, cum ejusdem* KEMPONIS *Carminibus & Epigrammatibus*; imprimée *à Anvers, par Guillaume Versterman*, le 14. *Juin* 1522, *in* 4°. Peut-être aussi fut-ce à cause des oppositions suscitées à Torrentinus, & dont nous allons parler. Quoiqu'il en soit, Königius, au mot TORRENTINUS de sa *Bibliotheca vetus & nova*, nous dit, que ce fut à la persuasion de Wesselus Gansfortius, que Torrentinus entreprit ce *Commentaire*: & Valere André nous apprend, qu'il ne se chargea de ce travail, que parce qu'il vit bien, qu'à cause de l'entêtement & de l'obstination de ses Confrères de Collège, il lui seroit extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'exiler des Ecoles ce mauvais & embarrassant Grammairien. *Cum videret*, dit-il, *difficillimum fore exsilium* Alexandri de Villa Dei, *multis contranitentibus*, Grammaticam *ejus, sive* Doctrinale, *cœpit corrigere emendareque, versibus tum obscuris, vitiosis, ac barbaris sublatis, tum melioribus magisque perspicuis in eorum locum substitutis, cum nova vocabulorum interpretatione* (16): motif, & opposition, dont Sweertius ne dit pas le moindre mot (17). Dans sa seconde Edition Valere André ajoute, que Torrentinus aïant commencé à corriger ainsi cette ancienne *Grammaire*, tant de gens entêtés de leur ancienne méthode le trouvèrent si mauvais, & décrièrent si fortement son travail, qu'il fut obligé d'en entreprendre sérieusement une *Apologie*, qu'il addressa à son Frère Jean Torrentinus, Chanoine Régulier. *Multis contranitentibus*, dit-il, *operamque ejus* (Torrentini) *ita lacerantibus, ut ad F. Joannem Torrentinum, Monachum Regularem, coactus fuerit* Apologiam *scribere* (18). Ils ne nous indiquent, ni l'un, ni l'autre, aucune Edition de cette *Apologie*, ni même si elle a été imprimée ou non. Quelques années ensuite, le fameux Jean Despautere, le Supplice & la Croix des pauvres Ecoliers, tout aussi-bien qu'Alexandre de Ville-Dieu, & peut-être un des Censeurs du *Commentaire* de Torrentinus, le fit reparoître avec des *Annotations* de sa façon: mais, comme elles parurent quelquefois trop violentes à Michel Hillenius, habile Imprimeur d'Anvers, il y fit quelques *retranchemens*, y ajouta quelques *corrections* de son cru, & réimprima ensuite le tout, comme il paroît par cet Article extrêmement curieux de Mr. Maittaire.

[13] Heindreich, Pandectæ Brandenburgicæ, *pag.* 108, *penes quem fides sit.*

[14] Gesneri Bibliotheca, *folio* 315.

[15] Valere André, Sweert, Foppens, &c. *Voyez la Citation suivante.*

[16] Val. Andreæ Bibliotheca Belg. *pag.* 401. *I Edit. pag.* 384. *II.* Foppens Biblioth. Belg. *pag.* 478.

[17] *Voyez ses* Athenæ Belgicæ, *pag.* 343.

[18] Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 384. Foppens, Biblioth. Belgica, *pag.* 478.

„ HERMANNI TORRENTINI in ALEXANDRI Theopagitæ (19), Grammatices primam „ Partem Commentaria, cum Annotationibus DESPAUTERII: impressa *Antverpiæ per Michaelem* „ *Hillenium, Hoochstratanum*, 1524. DESPAUTERIUS totum opus diligentissime perlegit, & „ ad unguem castigavit, impensis Michaelis Hillenii, Hoochstratani, Calcographi Antverpiensis.

[19] *C'est-à-dire de* Villa Dei.

„ EPIGRAMMA VERISSIMUM.

„ *Mille locis opus hoc vitiarat Calcotyporum*
„ *Error, & heu! Mendis leverat innumeris.*
„ *Ipse recognovit, mendosaque sustulit Author,*
„ *Addidit & scitu plurima digna satis.*
„ *Ergo agite, o Juvenes, incumbite pectore toto*
„ *Grammaticæ; ars sine qua nulla vigere potest.*
„ *Ne quoque sit limæ nobis labor irritus iste,*
„ *Vos rogo, Calcographi, sitis et Orthographi.*

TORRENTINI PROOEMIUM.

„ Tot exstant edita jam pridem in ALEXANDRUM nostrum *Commentaria* (20), ut singularis imprudentiæ videri possit in eundem plura „ conscribere. Verumtamen, si quis Literatorum „ diligenti examine cuncta perpenderit, facile comperiet nihil adhuc perfectum consummatissimumque esse productum. Nam, quæ maxime & in „ usu & in pretio habentur ALEXANDRI *Glossemata*, atque doctissimo Viro Joanni Synthemo (21), falso ascribuntur, quot erroribus scatent! .... Quando omnium Literatorum judicio quidam Versus Alexandrini, vel nimium „ obscuri, vel penitus falsi sunt, vel certe redundantes ac supervacui, plerosque talium Versuum, vel sustulimus, vel emendavimus; quod „ alii quoque ante nos facere conati sunt. Sed & „ nos parcius id egimus & cautius, & ibi duntaxat „ ubi operæ precium & maxime necessarium videbatur, &c.

[20] *Voyez à cet égard la* Bibliotheca Latina mediæ & infimæ Ætatis *de* Fabricius, *Tom. I, pag.* 178.

[21] *Prêtre de la Congrégation de St. Jérome à Deventer, & Précepteur d'Erasme.*

„ MICHAEL HILLENIUS, Hoochstratanus,

„ LECTORI S.

„ *Habes ecce, Lector candidissime, succinctos* „ HERMANNI TORRENTINI in Grammaticum ALEXANDRUM Commentarios, *una* „ *cum* Annotationibus Despauterianis *nostra Opera* „ *denuo excusos, omissis acribus nonnullis* DESPAUTERII *cavillis, quibus in quemdam immodestius, ut multis visum est, invehebatur;* „ *quod propterea cum ejus venia haud inconsulto* „ *fecimus, tum quod plerisque hujusmodi morsus* „ *passim, uti accepimus, displicerent, tum quod Librum majori cum gratia in vulgus exiturum sperarem, si, omni expuncta invidiæ macula, levitate quadam candidior videretur, id vel maxime Christiana pietate exigenti* (22)."

[22] *Ex* Annalium Typographicorum Maittairii *Tom. II, pag.* 658, 659.

Tout le monde sçait, que les Vers de Despautere, concernant la Grammaire Latine, firent disparoître des Ecoles publiques les Vers d'Alexandre de Ville-Dieu, ainsi que ceux d'Alexandre de Ville-Dieu en avoient autrefois fait disparoître ceux d'un certain Maximien (23): mais, peu de Gens savent, que Scipion Dupleix tenta vainement une pareille entreprise dans sa DESPAUTERII *Grammatica Regia, Versibus à* SCIPIONE DUPLEIX *in elegantiores commutatis, in gratiam Ludovici XIV*, imprimée *à Paris, chez Seb. & Gabr. Cramoisy, en* 1644, *in* 4°; entreprise, à laquelle réüssirent incomparablement mieux peu après Mrs. de Port-Royal, par leur *Méthode pour apprendre la Langue Latine*, imprimée quantité de fois depuis, aussi-bien que son *Abrégé*.

[23] *Voyez mon* Histoire de l'IMPRIMERIE.

(*D*) *Son petit* Elucidarius Carminum & Historiarum .... *est le véritable Original de ces vastes & immenses* Dictionaires Historiques, *dont le plan plus judicieusement rempli nous seroit d'une extrême utilité.*] Si l'on vouloit s'en rapporter à Morery, il faudroit croire sur sa simple déposition des-

certain, ni du tems de sa naissance, ni de celui de sa mort : mais, l'on peut aisément con-

destituée de preuves, que *divers Auteurs anciens ont travaillé à des* Dictionaires Historiques, *même avant Saint* ISIDORE *&* SUIDAS, *& que leurs Ouvrages ne sont pas* TOUS *venus jusqu'à nous*, (24). Mais, s'ils ne sont pas plus réels, que ceux qu'il prête-là si libéralement à ces deux Auteurs, on peut bien à coup sûr les regarder comme de simples fruits de son imagination. En effet, ISIDORE DE SEVILLE, qu'il a eu là sans doute en vuë, n'a jamais rien fait de tel : & le *Dictionaire*, que nous a compilé SUIDAS, que Lipse appelloit si plaisamment à cette occasion un Aue chargé de la Toison d'or, (25), est infiniment plus Grammatical & Littéraire, que Personnel & Historique. Les Traducteurs Anglois du *Dictionaire Historique & Critique* de Mr. Bayle ne sont pas mieux fondés, lorsque dans leur *Préface*, ils regardent de même comme des *Dictionaires Historiques* la *Bibliothèque de* Gesner (26), & quelques autres Ouvrages semblables de Bibliographie : &, lorsqu'après avoir indiqué *Jean Boston*, *Jean Leland*, *Jean Bale*, & *Jean Pits*, ils prétendent qu'il n'y a point de Nation qui ait eu plus de soin d'écrire la Vie des Savans, que l'Angloise ; ils donnent trop dans le préjugé national : la seule inspection du II. Indice de la *Bibliotheca Bibliothecarum* du Père Labbe, tant seule qu'augmentée par Teissier, pourra les désabuser.

[24] Morery, *dans sa* Préface, *où il auroit dû nous indiquer au moins ceux*, qui sont venus jusqu'à nous.

[25] Lipsius de Militia Romana, *Libr. IV*.

[26] *Ces Traducteurs, qui paroissent être fort peu au fait de l'Histoire Littéraire, ne parlent là que de deux Abrégés de cette* Bibliothéque, *celui de* Lycosthene, *& celui de* Simler, *dont ils supposent une troisiéme Edition en* 1583, *le confondant ainsi avec* Frisius, *qu'ils ne connoissent point, non plus que* Constantin, Canter, du Verdier, *&c.*

Ne connoissant donc rien de plus ancien en matière de *Dictionaires Historiques*, que le petit *Elucidarius Historiarum*, nous continuerons, sans aucun égard aux dépositions de Morery & des traductions Angloises de Bayle, à l'en regarder comme le premier essai.

L'Auteur de ce petit Ouvrage nous en a expliqué lui-même le but & l'usage, en ces termes, dans le court *Avertissement* qui le précède. „HERMANNUS TORRENTINUS Lectori . . . „ Quod Opusculum nostrum, non in Poësi tantum, sed in Historiis etiam Sanctorum perutile „ futurum existimamus; cum hic, veluti in speculo, „ videre liceat ubi terrarum sint ea Loca in quibus sancti Homines, aut vixerunt, aut mortui „ sunt . . . . Ut autem huic Opusculo fides habeatur, noverint qui legent id, ex multis & probatis authoribus esse collectum, videlicet ex Salustio, Livio, Strabone, Plinio, Justino, Virgilio, Nasone, Perotto, Tortellio à quo tamen „ interdum, graviori fretus authoritate, descivi :" *id que eo instituto*, ajoute Gesner en copiant cet Avertissement, *ne in exponendis Poëtis eadem diversis locis repetenda forent, sed Lector huc remitteretur* (27).

[27] Gesneri Bibliotheca, *folio* 315 *vso*.

Il y a eu quantité d'Editions de ce petit & utile Ouvrage, en différens tems, en différens lieux, & en différentes formes, & souvent corrigées & augmentées par leurs Editeurs.

La première & plus ancienne, que je connoisse, est intitulée *Elucidarius Carminum & Historiarum, vel Vocabularius Poëticus, continens Historias, Provincias, Urbes, Insulas, Fluvios, & Montes, illustres : item Vocabula & Interpretationes Grecorum & Hebraicorum, una cum Vocalibus communibus Saracenorum in Latinum translatis, & aliis in fine adjunctis* ; & elle finit par cette souscription : *Impressus in Hagenaw, par industrium Henricum Gran, impensis circumspecti Viri Johannis Ryman, anno Salutis nostre M. CCCCC. X. Feria tertia ante Festum nativitatis Marie Virginis.* C'est un *in quarto*, précédé par le même *Prologue* ou *Avertissement* abrégé ci-dessus, & dont voici les derniers mots : *Vale, Lector.* TORRENTINUM, *tui studiosum, mutuo amore prosequere.* Cette Edition contient des choses que je ne vois point dans l'Edition de Robert Etienne de 1535, dont je parlerai ci-dessous ; & ce sont apparemment de celles qu'il dit avoir retranchées comme fausses, indigestes, & peu convenables. Tel est, par exemple, cette Apostrophe frivole & badine de la *Grammaire* à la *Logique*, qui pourra servir à faire connoître le goût singulier de Torrentinus, & la judicieuse critique d'Etienne.

En ego Grammatica *tibi*, *Logice*, *sum inimica*.
Nam solœcismum semper profers Syllogismum.
Purus Grammaticus *equitat cum Principe solus*,
Dum purus Logicus *currit vero sicut Asellus*.

Gesner, ses Abbréviateurs, les Bibliothécaires des Païs-Bas, & divers autres Bibliographes n'ont point connu cette Edition, non plus que celles de *Strasbourg*, *en* 1515, *& en* 1520, *in* 4° ; & se trompent fort grossiérement en prenant pour la premiére celle de *Bâle*, *chez Thomas Wolphius*, *en* 1535, *in* 8°, à laquelle Gesner donne 13 feuilles ; & en regardant l'Ouvrage comme seulement & premiérement écrit & publié alors. *Elucidarius Poëticus*, dit Gesner, PRIMUM *ab hoc Authore* SCRIPTUS ET PUBLICATUS *Typis*, *Basileæ*, 1535, *apud Thomam Vuolfium*, *Chartis* 13, *a multis deinde nostri Sœculi Grammaticis certatim locupletatus est* : ce que tous les autres ont servilement adopté & copié. Gesner & ses Copistes, pouvoient pourtant bien connoître les Editions, d'*Anvers*, *chez Michel Hillenius*, *en* 1527, *in* 8° ; de *Cologne*, *chez Cervicornius*, *en* 1529, *in* 8° ; & de *Paris*, *chez Robert Etienne*, *en* 1530, *in* 8°. Depuis, on a vu paroître celles de *Paris*, *chez le même R. Etienne*, *en* 1535, *in* 8° ; de *Paris*, *chez Petit*, *en* 1536, *in* 8° ; de *Lion*, *chez Seb. Gryphe*, *en* 1540, *in* 8 ; de *Paris*, *chez Rob. Etienne*, *en* 1541, *in* 8 ; de *Bâle*, *chez Curio*, *en* 1544, *in folio*, insérée dans l'*Onomasticon Nominum propriorum* de Gesner, imprimé cette année-là, de *Paris*, *chez Rob. Etienne*, *en* 1550, *in* 8 ; *de Paris*, *chez Charles Etienne*, *en* 1554, *&* 1559, *in* 8° ; de *Bâle*, *chez Konig*, *en* 1613, *in* 16 ; de *Munick*, 1625, *in* 18 ; de *Bâle*, 1657, *in* 18 ; de *Dortmund*, *en* 1663, *in* 12 ; de *Bâle*, avec cette indication singuliére : *Impensis Emanuelis Regis Portugalliæ & Filiorum ejus*, 1675, *in* 16° ; & peut-être d'ailleurs : sans compter la Traduction Italienne, intitulée *Elucidario Poetico*, *overo Dittionario Historico*, *tradotto del Latino di Hermanno Torrentino*, *da Horatio Toscanella*, & imprimée *in Venetia*, *nel* 1644, *&* 1664, *in* 12°.

Ces huit derniéres Editions, & leurs suivantes s'il y en a, sont de pure surérogation : car, le célèbre Robert Etienne, connoissant parfaitement bien la grande utilité d'un semblable dessein, ne tarda pas à revoir, corriger, diminuer, & augmenter, l'Ouvrage, & à en donner une nouvelle Edition, sous le nouveau & plus convenable titre de *Dictionarium propriorum Nominum*, *Virorum*, *Mulierum*, *Populorum*, *Idolorum*, *Urbium*, *Fluviorum*, *Montium*, *cæterorumque Locorum*, *quæ passim in Libris prophanis leguntur*. Cette nouvelle Edition est si considérablement augmentée, qu'au lieu que les *Elucidarii* d'Etienne ne contiennent que 212 pages, *in* 8°, son *Dictionarium* en contient 588 de *grand in* 4°. Elle parut *en* 1541 ; finit par cette souscription, *Excudebat Robertus Stephanus*, *Hebraicarum & Latinarum Literarum Typographus Regius*, *Parisiis*, *ann. M. D. XLI. III. Cal. Junii* ; & est précédée de ce court Avertissement : „ ROB. STEPHANUS LECTORI S. *Dictionarium propriorum Nominum* tibi damus, Opus „ plane novum, nec antea unquam editum. Nam „ Libellus, qui *Elucidarius Carminum* vulgo inscribitur, bonam partem propriorum Nominum „ haudquaquam continet : & quicquid habet, id ejusmodi non est, ut cujusquam studiis magnopere prodesse possit ; in quo omnia partim conficta, partim etiam impolita, atque indigesta, „ habentur. Nos, ab aliis tradita, omnia studiose „ collegimus : Fabulas ex Servio, Acrone, cæterisque nobilibus Grammaticis, depromsimus : „ clarorum Virorum Historiam a præstantissimis „ quibusque Rerum Scriptoribus mutuati, quod „ commode facere potuimus, eos suis dictis factisque illustravimus. Quod autem attinet ad Locorum Rationem, Urbium Situm, Fluminum „ Magnitudinem, omnia tanto studio curaque persequimur, ut non tam à nobis scripta, quam „ ab Authoribus ipsis, Plinio, Strabone, Ptolemæo, dictata esse videantur." Quoiqu'Etienne parle là de ce volume comme d'un *Ouvrage tout nouveau*, il n'en est pourtant pas moins vrai, que l'*Elucidarius Carminum & Historiarum* s'y trouve presque tout entier, & dans ses propres termes, au moins selon les Editions d'Etienne ; ensorte

qu'il

conjecturer par la date de la publication de ses Ouvrages, qu'il étoit né vers la fin du XV Siècle, & qu'il vêcut jusques vers le milieu du XVI.

qu'il n'en est pas moins le véritable original & la première source. Cela est si vrai, que, deux ans après, cette Revision & Correction de Robert Etienne fut réimprimée *à Cologne, chez Jean Gymnic, en* 1543, en un gros volume, *in* 8°, de 64 feuilles, ou 1024 pages, non seulement sous le nouveau titre de *Dictionarium propriorum Nominum &c.*, mais encore sous l'ancien titre d'*Elucidarius Poëticus*; & cela, avec quelques nouvelles *Augmentations* d'Etienne, qui ne se trouvoient qu'à la fin de son Edition. On l'a accusé d'en avoir pillé quelques Articles dans l'*Anthropologia* de Raphael de Volterre (28): &, en effet, il en a copié quelques-uns presque absolument dans les mêmes termes: mais, outre qu'ils sont en assez petit nombre, fort courts & de très peu d'importance, je ne comprens pas comment un Homme de la capacité & du mérite de Robert Etienne, qui puisoit tous les jours lui-même dans les meilleures & les plus pures sources, a pu s'aviser de se charger si mal-à-propos d'un si pitoyable butin. Si Mrs. Almeloveen & Maittaire avoient pris la peine de comparer avec l'*Anthropologia* de Raph. de Volterre, le *Dictionarium propriorum Nominum* imprimé par Rob. Etienne lui-même, ou l'Edition qu'on en fit peu après sous le titre primitif d'*Elucidarius Poëticus*, ils auroient aisément reconnu, que le reproche de Thomasius n'est pas absolument destitué de fondement: mais, ne pensant point à la première de ces Editions, & ne connoissant point l'autre, ils se sont contentés de conférer l'*Anthropologia* avec le petit *Elucidarius Carminum* de Torrentinus, qui n'en a point fait usage; & de défendre Robert Etienne du vol de ce dernier Ouvrage, dont on ne l'accuse point (29). Selon Struvius, ce *Dictionarium propriorum Nominum* de Robert Etienne a été premiérement imprimé par lui-même *à Cologne, en* 1576, *in* 8°; & il le regarde comme le premier Ouvrage de cette espèce (30): mais, il est aisé de voir combien il se trompe à ces trois égards.

Ce nouvel Ouvrage de Robert Etienne étoit de trop grande utilité pour n'être pas recherché avec soin par les habiles Gens, & pour n'être pas réimprimé plus d'une fois. Aussi Charles Etienne, Frère de Robert, & célèbre Imprimeur ainsi que lui, non seulement le réimprima-t-il, mais même l'augmenta-t-il, considérablement sous ce nouveau titre: *Dictionarium Historicum ac Poëticum, omnia Gentium, Hominum, Locorum, Fluminum, ac Montium, antiqua recentioraque ad sacras & prophanas Historias, Poëtarumque Fabulas, intelligendas necessaria Vocabula, bono Ordine complectens, Cura ac Diligentia* CAROLI STEPHANI. C'est un bon *in* 4, achevé d'imprimer *à Paris, chez Charles Etienne* lui-même, *le* 4. *de Décembre* 1553 (31): & voici de quelle manière il nous en parle dans l'Avertissement qui le précède. „CAROL. STEPHANUS LECTORI S. „ *Historicum* hunc *Indicem* omnium, quæ hactenus prodierunt, *Dictionariorum* longe locupletissimum . . . . plurimum jucunditatis ac facilitatis allaturum, tibi persuadeas velim. A Fratre jam pridem inchoatum laborem, atque a nobis nunc demum quam diligentissime fieri potuit „ dispositum, ac multum locupletatum . . . . . . „ Sacra prophanis, recentia veteribus, verisque fabulosa, ... pudicis obscœna, receptis obsoleta, permiscentur . . . . Id enim est *Indicis* proprium, nihil, quoad fieri potuit, omisisse . . ." Sept ans après, c'est-à-dire en 1560, & sept autre années encore après, c'est-à-dire en 1567, son Neveu Robert Etienne, Fils de Robert I, Imprimeur du Roi comme eux, en donna deux nouvelles Editions, aussi *in* 4°, & peut-être encore augmentées. Mais, toutes ces *Augmentations* n'étoient que bien peu de chose en comparaison de celles qu'y joignit ensuite leur Neveu & Cousin, Fédéric Morel, autre célèbre Imprimeur, & Professeur Royal à Paris: *Augmentations*, dont on a quantité d'Editions, tant en France, que dans les Païs étrangers; & qui, jointes avec le Livre même, parurent sous le nouveau titre de *Dictionarium Historicum, Geographicum, Poëticum, Authore* CAROLO STEPHANO; *Gentium, Hominum, Deorum Gentilium, Regionum, Locorum, Civitatum, Æquorum, Fluviorum, Sinuum, Portuum, Promontoriorum, ac Montium, antiqua recentioraque ad sacras & prophanas Historias, Poëtarumque Fabulas, intelligendas necessaria Nomina, quo decet ordine complectens.* Je ne saurois dire si elles se trouvent dans les Editions de *Lyon, chez Frellon, en* 1571, *in* 4°; de *Genève, chez Stoer, en* 1590, *in* 4°; de *Lyon, chez Frellon, en* 1595, *in* 4°; d'*Anvers, chez Lansberg, en* 1606, *in* 4°; de *Genève, chez Stoer, en* 1606, *in* 4°; de *Paris, chez Perier, en* 1608, *in* 4°; de *Genève, chez Sam. Crispin, en* 1617, *in* 4°; de *Paris, chez Jacquin, en* 1620, *in* 4°; de *Genève, chez Crispin, en* 1621, *in* 4°; de *Francfort, chez les Héritiers d'Aubri, en* 1621, *in* 4°; ni même précisément quelle est la première dans laquelle on les a introduites: mais, je parlerai de deux où elles se trouvent certainement; & cela, parce que ce me sera une occasion fort naturelle de découvrir une filouterie littéraire des plus insignes. La première de ces Editions est de *Genève, chez Jacob ou Jaques Stoer, en* 1638, *in* 4°, & précédées d'un *Avertissement*, intitulé TYPOGRAPHUS STUDIOSIS ADOLESCENTIBUS SALUTEM; & daté du 1. de Mars 1638. La seconde est de *Paris, chez Jean Libert, en* 1644, *in* 4°. Dans le titre de cette dernière, on avance impudemment, qu'elle est *revuë, corrigée, & augmentée de* 600 *nouveaux Articles, par* FÉDÉRIC MOREL, quoiqu'il fût de notoriété publique, que ce célèbre Imprimeur étoit mort quatorze ans auparavant: &, d'ailleurs, cette prétenduë Edition *revuë, corrigée, & augmentée*, est souvent beaucoup moins ample & moins correcte, que celle de Genève faite six ans plutôt; le Libraire de cette ville aïant sans doute été plus soigneux que celui de Paris de se procurer la dernière Révision de Morel pour imprimer sa nouvelle Edition. On en a une de *Genève, chez Stoer, en* 1650, *in* 4; une de *Genève, chez Chouet, en* 1660, *in* 4°; & une de *Genève, chez de Tournes, en* 1662, *in* 4°. Elles sont précédées du même *Avertissement* du 1. de Mars 1638; & la dernière pourroit bien n'être que l'Edition de 1660, simplement renouvellée de titre, pratique trop usitée & trop tolérée dans la Librairie.

Parmi ces *Additions*, il y a quantité de Personnages mal-à-propos multipliés, & donnés comme différens sujets; par exemple, les Empereurs Frédéric I & II, sous les noms de FEDERICUS, FREDERICUS, & FRIDERICUS. GUIDO *Lusignanus, Rex Cypri anno salutis* 1192, répété ainsi immédiatement après, GUIDO *Lusignanus, Hierosolymorum Rex, anno* 1184; ordre, d'ailleurs, renversé, puisqu'il ne fut Roi de Chypre, qu'après avoir été dépouillé par Saladin du Royaume de Jérusalem. REGULUS, qui se trouve sous ATTILIUS, sous MARCUS ATTILIUS, & sous REGULUS, le seul vrai nom sous lequel son Article devroit être, rien n'étant plus rebuttant que d'être obligé de savoir le prénom d'un Personnage, d'ordinaire incomparablement moins connu que son surnom, ou son nom de Famille: & c'est là un très grand défaut dans lequel sont tombés presque tous les Auteurs de *Dictionaires Historiques* & de *Bibliographies*.

Cette multiplicité se trouve aussi en quantité d'Articles de Lieux; par exemple, en ceux de *Maguntiacum, Moguntia Germaniæ*, & *Moguntia Transalpinæ Galliæ*, trois différens Articles, pour la seule Ville de *Maience*; & divers autres semblables. Ces petites irrégularités, & quelques autres de différent caractère, ne méritoient pourtant point la censure trop rigide que voici. „*Dictionarium*, uti vulgo appellant, *Poëticum*, ... „ tot monstrosis & portentosis mendis, typographicis præsertim, scatere animadverti, nec non in ipso Opere tam multa desiderari, ut operæ pretium mihi visum fuerit . . . . integrum Librum sub examen revocare, ... eandemque rationem a me ineundam esse, qua Herculés, ... cum Augeæ Stabulum expurgaret, „ . . . . Pari modo, ego Animum induxi purissima ipsissimorum authorum Fluenta in hunc Librum introducere, ad fœdam ejus sterquilinii colluviem auferendam, quæ a singulis hactenus „ Edi-

[28] Jac. Thomasius de Plagio Litterario, *pag.* 171, & 345.

[29] Almelovenii Vitæ Stephanor. *pag.* 43. Maittairii Historia Stephanor. *pag.* 25.

[30] Robertus Stephanus, *hujus rei initium fecit*. Struvii Biblioth. Historica, *pag.* 809.

[31] *On se trompe donc très fort lorsqu'on avance dans la* Préface *de la Traduction Angloise du* Dictionaire de Mr. Bayle, *par Mrs.* Bernard, Bird & Lockman; *& dans la* Préface *du* Morery *de* 1740, *pag.* xviij; *que* CHARLES ETIENNE fit imprimer son Ouvrage pour la PREMIÉRE FOIS en 1596. *Il étoit mort* 32 *ans auparavant en* 1564. *Voyez* Maittairii Hist. Stephanorum, *pag.* 172. Beughem, Bibliographiæ Historicæ, *pag.* 156, *attribue mal ce* Dictionaire *à* Henri Etienne: & Morhof, Polyhistoris Historici, *Tom. III*, *pag.* 510, *le regarde mal-à-propos, comme le premier de tous.*

„ Editionibus fere corruptior evasit. Sed neque „ existimo me, aut veritatis, aut verecundiæ, limites transiliisse, dum lucubrationes hasce meas „ laboribus Herculeis comparo." Lloyd, Auteur de cette sévère critique, devoit d'autant moins l'outrer ainsi, qu'il n'est pas lui-même exemt de pareilles fautes, & sur-tout de multiplication de sujets, comme nous ne tarderons point à le voir. Stollius parle plus équitablement de Charles Etienne; reconnoissant, que, s'il n'est pas des plus exacts, il a du moins donné lieu à d'autres de porter plus loin l'exactitude (32). Le célèbre Thomas Reinesius, qui étoit bien propre à s'en acquiter dignement, nous a fait espérer ses *Remarques & Corrections* sur cé *Dictionaire* (33): & c'est grand dommage qu'il ne se soit point acquité de sa promesse. Fr. Pithou, dans ses *Pithœana*, donne à Ranconnet le *Dictionaire de Charles Etienne*, mais entend-il le *Dictionaire Historique*?

[32] Stollii Introd. in Histor. Litter. *pag.* 326.

[33] Morhofii Polyhist. Historicus, *pag.* 510.

Jusques là l'on n'avoit encore rien vu de semblable en François; mais, peu de tems après, l'on vit paroître en cette Langue deux différens Ouvrages qui y avoient beaucoup de rapport. Le premier étoit un *Dictionaire Théologique, Historique, Poëtique, Cosmographique, & Chronologique, &c.; par* D. DE JUIGNÉ BROISSINIÉRE, SIEUR DE MOLIÉRE, *Gentil-Homme Angevin, & Avocat en Parlement*, imprimé *à Paris, chez Guillaume le Bé, & Jean Roger, en* 1644, *in* 4°. Ce ne sont guères que différens Articles de Charles Etienne, traduits tant bien que mal, & accompagnés de divers autres de la façon du Compilateur, dont *presque toutes les Additions*, faites *selon les connoissances qu'il pouvoit avoir, sont tirées des Ouvrages de Magin & de Sebastien Munster, qui sont des Auteurs peu estimés, pour avoir trop donné dans les Fables.* Ainsi *ce nouveau* Dictionaire *est peu utile pour les jeunes Gens, qui ne savent pas faire la différence de ce qui est véritable d'avec ce qui ne l'est pas*: C'est la censure qu'en a faite Morery dans la *Préface* de son *Dictionaire*: Censure, qui lui a été renduë maintes-fois au centuple, & peut-être avec beaucoup plus de raison. Quoi qu'il en soit, quelque fec & peu intéressant que cela fut, on ne laissa pas d'en voir paroître en moins de trente ans huit ou dix Editions, & peut-être plus, tant on étoit convaincu de l'utilité d'un semblable dessein (34). Le second étoit une *Bibliothèque Universelle, ou Recueil de toutes les plus belles Matières de la Théologie, de l'Histoire, du Droict, de la Poësie, de la Cosmographie, de la Fable, &c.; ensemble des Vies les plus remarquables des Hommes & Femmes illustres, &c. &c.: . . . . le tout reduit en forme de Lieux-communs rimés selon l'ordre alphabétique, avec une exacte Observation des penultièmes & brèves & longues, &c. &c. &c., par* PAUL BOYER, SIEUR DU PETIT-PUY; imprimé *à Paris, chez Antoine de Sommaville, en* 1649, *in folio.* Quelque soin que j'aie pris de ne choisir de ce titre, surchargé de quantité d'autres détails superflus, que ce qui me paroissoit nécessaire à son intelligence, je doute fort que le Lecteur comprenne par-là, qu'il faille chercher les Articles de cet Ouvrage par les dernières syllabes des mots qu'on y veut trouver; ensorte que c'est bien plutôt un *Dictionaire de Rimes*, qu'un Dictionaire de Mots rangés selon l'ordre alphabétique, de leur première Lettre: & que, pour y trouver *Cesar*, par exemple, il faut chercher *ar*, ou *is* pour trouver *Paris*: & une si étrange bizarrerie, jointe au tour confus & embrouillé, que LE SIEUR DU PETIT-PUY a trouvé le secret de donner à tout ce qu'il vouloit dire, a tellement fait mépriser son Livre, que les Epiciers & les Beurriéres en ont heureusement débarassé le public, & qu'il seroit bien difficile d'en trouver aujourd'hui quelque exemplaire. Par cette raison, je ne saurois dire s'il s'étoit, ou non, servi de Charles Etienne & de Morel.

[34] *L'Auteur de la* Prétace *du* Morery *de* 1740, *paroît avoir pris pour la première Edition de cet Ouvrage celle de* Paris, en 1664, in 4, *suivie de sept autres, ajoute-t-il, jusqu'en* 1672.

A toutes ces Editions de ce Dictionaire succédèrent celles qu'en donna un Anglois, sous le titre suivant, qui fera suffisamment connoître son but. *Dictionarium Historicum, Geographicum, Poeticum, Gentium, Hominum*, &c., ut supra; *Opus admodum utile, & apprime necessarium, a* CAROLO STEPHANO *inchoatum, ad incudem vero revocatum, innumerisque pene locis auctum & emaculatum, per* NICOLAUM LLOYDIUM, *Collegii Wadhami in celeberrima Academia Oxoniensi Socium*: imprimé *à Londres, chez B. Tooke, & autres, en* 1670, in folio; & réimprimé, avec quantité de nouvelles additions & corrections, *à Londres, chez les mêmes Tooke, & autres, en* 1686, *in folio* (35). Dans cette dernière Edition, il a séparé les Articles Géographiques d'avec les Historiques & les Poëtiques, qu'il auroit encore pu séparer, pour s'accorder avec sa *Préface*, où il divise son Ouvrage en III Parties, I. *Historique*, II. *Géographique*, III. *Poëtique*; & à la fin il a ajouté un *Index Geographicus ubi hodierna & vernacula Nomina Locorum antiquis & Latinis præponuntur*, aussi-bien qu'un *Catalogus Geographorum tam antiquorum quam recentium*, tiré de Baudrand: dans lequel il fait fleurir *Zacaria Lilio* au moins 50 ans trop tard, & où il n'a point reconnu, non plus que Baudrand, *Servet* dans *Michael Villanova*. On en a une troisiéme & une quatriéme Editions, mais assez mauvaises, faites *à Cologne, en* 1693, & *à Genève, en* 1696, *in* 4°. Il paroît, tant par le *Titre*, que par la *Préface*, du Livre même, que Lloyd a cru que Charles Etienne étoit le premier & le seul Auteur de ce *Dictionaire*; car, il ne fait nulle mention, ni de R. Etienne, ni de F. Morel: mais, ce n'est-là qu'une bagatelle en comparaison de ce qu'on peut plus justement & plus convenablement lui objecter. Sur les promesses magnifiques de sa *Préface*, qui est des plus vaines & des plus charlatanes, il n'y a personne qui ne s'imaginât d'abord, que cet Ouvrage est incomparablement plus ample que celui d'Etienne & de Morel: mais, on se tromperoit très fort; car, la vérité toute pure est, qu'il l'est infiniment moins; une quantité très considérable de leurs Articles en aïant été retranchée: enforte qu'à ses *Additions* près, ce n'est qu'une Edition tronquée du *Dictionaire* d'Etienne & de Morel, & qu'on en pourroit dire beaucoup plus légitimement que le Reviseur, sinon *innumeris pene locis*, du moins *variis plurimisque locis infideliter intempestiveque truncata*. Quant à la *correction*, s'il est vrai qu'il ait revu & corrigé bien des Articles, il n'est pas moins vrai, qu'il en a laissé beaucoup tels qu'il les avoit trouvés, comme Mr. Bayle l'a clairement fait voir il y a longtems par les 6 fautes du seul Article *Taphiæ* qui se trouvent également dans leurs Editions réciproques (36), & s'il y en a beaucoup de semblables à celui de *Maïence*, son travail peut très bien avoir été pour lui un *Herculeus Labor*, ainsi que lui-même & ses Editeurs le qualifient, sans être pourtant devenu par-là un excellent Ouvrage pour ses Lecteurs. En effet, outre qu'il en donne sans nécessité deux Articles, *Magonciacum*, & *Moguntia*, ce qui n'est bon qu'à confondre & embarasser les idées des Lecteurs commençans ou peu instruits, & les porter à croire qu'il y a réellement deux différentes villes sous chacun de ces Noms; voulant hors de saison faire parade d'érudition touchant les différens noms de ce lieu, il y fourre indiscrétement celui de *Mets*, qui ne convient, qu'à la Capitale du Païs Messin, & celui de *Modœtia*, qui n'appartient qu'à *Monza*, ville du *Milanois*, autrement nommée *Moguntiacum Italiæ*, à laquelle il ne donne point d'Article. Et qu'on ne dise point, que *Mets* n'est-là qu'une faute d'impression pour *Maintz*, véritable nom Allemand de Maïence; car, dans sa *Dictionarii Geographici Pars altera, in qua locorum, urbium, fluviorum, &c. Vocabula recentia ac vulgaria antiquis præposita recensentur*, son sentiment se trouve soutenu & répété en ces termes clairs & décisifs: METS (*Urbs Germaniæ*) *Moguntia, Magontiacum, Mecontiacum, & Maguntia*; Article immédiatement suivi de celui de METS (*Urbs Lotharingiæ*) *Metæ, Metis, & Mediomatricus.* Divers de ses Articles sont même tronqués; témoin seulement celui de JOANNES CUTHEMBERGUS, dont toute cette fin, qui n'est pas moins de Polydore Virgile que le reste, se trouve retranchée de l'Article de Charles Etienne & de Féderic Morel: *Non minori industria repertum fuit ab eodem* (Cuthembergo) *novum Atramenti Genus, quo nunc Typographi tantum utuntur*; & c'est ainsi qu'il *corrige* & *augmente* Etienne dont il auroit plutot dû *rectifier* l'incommode & fatigante méthode d'indiquer les Personnages tant anciens que modernes par leurs prénoms, comme il paroît par ce JOHANNES CUTHEMBERGUS, par MARCUS ATTILIUS REGULUS, & par quantité d'autres semblables dont il faut savoir

[35] *Struvius, dans sa* Bibliotheca Historica, *pag.* 809, *dit sans raison, que ces* Dictionaires, *expliquent seulement les* noms propres *qui se lisent chez les anciens Auteurs; ne parle que de la première de ces Editions; & semble croire, que le* Caroli Stephani Dictionarium *ne parut qu'alors; &, dans sa* Notice des Dictionaires Historiques *insérée dans son* Introd. in Notitiam Rei Litterariæ, *pag.* 755--770, *il ne dit pas un mot, ni de* Lloyd, *ni des* Etiennes. *Au contraire* Stollius, Introd. in Hist. Litter. *pag.* 326, *ne parle que de la seconde, & paroît croire de même que le* Dictionaire d'Etienne *ne parut qu'alors.*

[36] Baile, *Article* TELEBOES *Remarq.* (*B*).

voir les prénoms pour trouver leurs Articles, qu'il double quelquefois, temoin entre autres ce SEVERUS, dont il ne dit que deux mots à l'S, sans renvoyer à LUCIUS, où toute son Histoire est détaillée. Si les Auteurs du I volume de la *Bibliothéque Universelle & Historique* ne s'étoient pas contenté pour tout extrait de la derniére Edition de Lloyd, d'en traduire simplement la *Préface*, & de s'en fier ainsi trop à sa bonne-foi, ils se seroient facilement apperçus de ces défauts & de beaucoup d'autres semblables: si les Traducteurs Anglois du *Dictionaire Historique & Critique* de Mr. Bayle avoient mieux connu les soins & les peines que s'étoient autrefois donnés R. Etienne, Charles Etienne, & Frederic Morel pour rendre utile leur *Dictionaire Historique*, ils n'auroient pas si témérairement avancé, que celui de Lloyd *étoit le premier qui eût été porté à quelque dégré de Perfection, par trente années de continuelle application*, qu'ils lui prêtent sans doute trop libéralement; & si Reinesius nous avoit donné ses *Corrections* & ses *Remarques* dont j'ai parlé ci-dessus, le *Dictionaire* de Charles Etienne seroit sans doute en beaucoup meilleur état que ne nous l'a mis Lloyd. Ce pouvoit être *un fort bon Homme* comme le dit Wood; mais pour *un excellent Philologue*, comme il l'ajoute (37), c'est ce qui ne se peut accorder.

[37] Ant. a Wood Athenæ Oxonienses, *Tom. II, col. 671.*

Dans le même tems que Lloyd travailloit à la revision & correction d'une partie des Articles de Charles Etienne & de Fédéric Morel, deux autres Auteurs, l'un Suisse, & l'autre François, en faisoient, pareillement usage & en tiroient parti, chacun à sa maniére. Quoique l'Ouvrage du Suisse n'ait paru que le dernier, je le ferai pourtant passer le premier; tant parce que de même que l'Ouvrage de Lloyd, ce n'est qu'une nouvelle Edition augmentée du *Dictionaire* d'Etienne & de Morel, qui n'exige pas un fort long détail; que parce que l'Ouvrage du François demande une narration beaucoup plus étenduë, aïant été suivi de quantité de revisions, corrections, augmentations, & nouvelles Editions, dont l'énumération nous conduira jusqu'à ces derniers tems.

Le premier donc de ces deux nouveaux Réviseurs & Amplificateurs du *Dictionaire* d'Etienne & de Morel, est JEAN JACQUES HOFMANN, Professeur en Grec & en Histoire, & puis Docteur en Théologie dans l'Université de Bâle, qui intitula son Recueil *Lexicon Universale, Historico-Geographico-Chronologico-Poëtico-Philosophico-Politico-Philologicum, &c. &c. &c.*; & le fit imprimer *à Bâle, pour Widerhold, de Genève, en 1677, en 2 volumes, in folio.* Six ans après, il l'augmenta très considérablement dans sa *Continuatio Lexici Universalis Historico-Geographici &c.*; imprimée aussi *à Bâle, pour le même Widerhold, en 1683, en 3 volumes, in folio* (38). On s'est fort *étonné, qu'un Homme seul, & en si peu de tems, ait pu ramasser un Recueil si étendu & si diversifié*, (Préface du Morery de 1740, pag. XII,) mais, l'étonnement auroit bientôt cessé, si l'on avoit observé qu'il n'avoit eu qu'à l'augmenter, après l'avoir très servilement & plagiairement copié, comme on le va bientôt voir.

[38] Stollius, Intr. in Hist. Litt. *Tom. III, pag. 328, dit* PRIMUM prodiit 1683. *C'est avoir lu bien négligemment ce titre de la* Continuatio, *qui parut effectivement* en 1683.

De célébres Critiques ont d'abord parlé assez peu favorablement de cet Ouvrage (39); le premier, sur-tout, qui dit d'une maniére peut-être un peu trop dédaigneuse, que *ceux qui ont lu les Ouvrages de MM. de Valois, Baudran, & Morelly, verront l'estime qu'ils doivent faire de celuicy, qui n'est qu'une bonnête Compilation des autres.* Par *M. de Valois*, il entend sans doute la *Notitia Galliarum, Ordine Litterarum dispositâ ab* HADRIANO VALESIO, imprimée *à Paris, chez Léonard, en 1675, in folio*; par *M. Baudran*, le *Lexicon Geographicum* de FILIPPO FERRARI, augmenté de plus de moitié par MICHEL ANTOINE BAUDRAND, & imprimé *à Paris, chez Michallet, en 1670, in folio*: mais, par *M. Morelly*, s'il a voulu désigner FE'DE'RIC MOREL, ou LOUÏS MORERY, il a si fort estropié leurs noms, qu'il faut deviner pour les reconnoître-là.

[39] Journal des Savans, *du Lundi 7. Mars 1678, pag. 93.* Acta Erudit. Lipſ. Sept. 1683, *pag.* 381.

Environ 20 ans après, Hofmann refondit le tout, le corrigea en quantités d'endroits, l'augmenta considérablement encore, & lui donna le nouveau titre de *Lexicon Universale, Historiam Sacram & Profanam omnis Ævi, omniumque Gentium Chronologiam, Geographiam, Mythologiam, Ritus, Cæremonias, &c.*, & le fit réimprimer sous une seule suite d'Alphabet, *à Leide, chez Hack, Boutestein, van der Aa, & Luchtmans, en 1698, en 4 volumes, in folio.* Les Journalistes, tant de France que de Hollande, lui rendirent alors plus de justice; & l'on en peut voir un jugement fort avantageux dans la *Bibliotheca novorum Librorum C. Neocori & Sikii*, Juillet & Août 1698, pag. 475—481. Cette nouvelle Edition donna lieu à un procès entre lui & les Héritiers de Widerhold, qui l'accusoient hautement de fraude; & prétendoient, qu'il n'avoit pu vendre ses Augmentations à des Libraires étrangers, mais, ce différend fut bientôt accommodé à sa satisfaction (40). Struvius, qui ne connoissoit que cette Edition, qu'il place mal *à Amsterdam*, ne se souvenoit plus de ce qu'il avoit dit de Rob. & Charles Etiennes, & de N. Lloyd, lorsqu'il répète, qu'entre les Modernes, Hofmann étoit le premier Auteur d'un *Dictionaire Historique* (41). Quelque corrigée & augmentée que soit cette Edition, il s'en faut beaucoup qu'elle ne soit exacte. Entre autres défauts, les Articles y sont assez souvent doublés & triplés: témoins *Maguntiacum, Moguntiacum, & Moguntia*, en trois Articles; deux de l'*Empereur* Frédéric II, sous FEDERICUS & FRIDERICUS; *& deux de* CAROLUS STEPHANUS *presque consécutifs, sans compter ce qu'il en répète sous* ROBERTUS STEPHANUS, *qu'il dit mal-à-propos s'être retiré à Genève dès 1547.* Peu après la publication de ses deux premiers volumes, Sam. Chapuzeau les traduisit en François, sous ce titre de *Bibliothéque Universelle, ou Abrégé méthodique de l'Histoire & de la Géographie ancienne & moderne*; & cela se devoit imprimer *à Genève, en 4 volumes, in folio* (42). Mais, soit que l'Auteur s'y soit opposé pour conserver le débit de son Ouvrage, soit que les Libraires de Lion pour soutenir celui de leur Moreri, aient réüssi à le décrier, en publiant ce qu'on va lire Citation (44), soit par quelque autre raison, ce Projet n'a point eu d'exécution. Seulement une partie de cette Traduction a été de quelque utilité, & le reste n'a point encore été employé (43).

On a accusé Hofmann d'avoir *répandu en plusieurs endroits du venin sur les Intérêts de la France, & sur la vraie Réligion* (44): mais, cela réduit à sa juste mesure, signifie seulement, qu'il a parlé de la *vraie Réligion*, & de la *Politique Françoise*, conformément aux idées reçuës & établies en son païs. Chose étrange que chaque Nation veuille ainsi réduire toutes les autres à ne voir que par ses yeux! Mais, venons à quelques imputations moins frivoles. On lui reproche d'avoir *pillé* le *Glossaire de du Cange*, duquel je ne vois pas quelle utilité il auroit pu tirer, aussi-bien que Lloyd, & cela avec assez peu d'attention, pour parler, ainsi que lui, de l'Angleterre comme Anglois, & de plus sans le citer (45): mais, ce dernier Article est trop général; car, il le cite très positivement en differens endroits; par exemple, dans l'Article AETUS, pag. 2, & sans doute ailleurs. L'Accusation seroit beaucoup mieux fondée, si on lui reprochoit de n'avoir fait aucune mention d'avoir rien pris, ni de Charles Etienne, ni de Frédéric Morel; car, tout leur *Dictionaire*, & conséquemment celui de Lloyd, s'est réfondu dans son *Lexicon*, & même en leurs propres termes, comme on pourra facilement en voir une bonne preuve dans la conférence suivante de l'Article ABSYRTHUS des cinq Editeurs & Reproducteurs de cet Ouvrage:

TOR-

[40] Stollii Introd. in Historiam Litterariam, *pag.* 126. Préface *particuliére du* Morery *de* 1740, *pag. xij.*
[41] *Inter recentiora* Lexica Historica PRIMUM *est* Joannis Jacobi Hofmanni Lexicon Universale Historicum. *Voyez sa* Bibliotheca Historica, *pag.* 809; *& son* Introductio in Notitiam Rei Litterariæ, *pag.* 756.
[42] Journal des Savans, Mars 1681, *pag.* 78.
[43] Lettres de Bayle, *pag.* 131, & 615.
[44] Journal des Savans, *Mars* 1681, *pag.* 78.
[45] Préface *particuliére du* Morery *de* 1740, *pag. xij.*

TORRENTINUS.

ABSIRTUS *Filius* Ætæ, *Regis Colchorum*, *alio nomine* Ægialeus, *quem Soror ejus* Medea, *sequens* Iasonem, *laceravit*, *ut sic retardaret Patrem volentem eam retrahere a fuga: unde Locus ille dictus est* Tomos, *id est* Incisio.

ROBERTUS STEPHANUS.

ABSYRTUS, *Filius* Ætæ, *Regis Colchorum*, *alio nomine* Ægialeus, *quem Soror ejus* Medea, *sequens* Iasonem, *laceravit*, *ut sic retardaret Patrem volentem eam retrahere a fuga. Hujus meminit* Cicero *Lib. III.* de Natura Deorum, Pacuvium *Poëtam citans.* Absyrthi *Fabulam describit* Ovidius, *III* Tristium, *Eleg. IX.*

CAR. STEPHANUS ET FED. MORELLUS.

ABSYRTUS, Æetæ, *Regis Colchorum*, & Ipseæ, *Filius*, *alio nomine* Ægialeus *dictus*, *quem Soror ejus* Medea, *cum* Iasone *discedens*, *membratim discerptum circumquaque disjecit*, *ut sequentem se Patrem*, *in colligendis Ossibus occupatum remoraretur*, *ne eam a fuga retraheret: unde Locus ille dictus est* Tomos, *id est* Incisio; & *Fluvius*, *juxta quem id fecit*, Absyrtus *vocatus. Sunt tamen*, *qui* Absyrtum, *non ex eadem Matre cum* Medea, *sed ex* Idea, Oceani *Filia*, *natum tradunt. Alii nec a Sorore discerptum volunt*, *sed per Istrum Fluvium cum fugientibus in Illyriam ad Insulas Phrygeidas venisse.* Absyrtum *Diodorus* Ægialum *vocat. Hujus meminit* Cicero *Lib. III.* de Natura Deorum, Pacuvium *Poëtam citans.* Absyrti *Fabulam describit* Ovidius, *III* Tristium, *Eleg. IX. De hoc* Orph. Argon. *II.* Apollonius. Lucas & Theo, *Interpretes Libro IV.* Argonaut.

ABSYRTHUS, *Author Græcus*, *scripsit de* medicandis Equis, & de cura Animalium, & eorum Medicina.

LLOYDIUS.

ABSYRTUS, Æetæ, *Regis Colchorum*, & Hypseæ, *Filius*, *alio nomine* Ægialæus *dictus*, *quem Soror ejus* Medea, *cum* Jasone *discedens*, *membratim discerptum*, *circumquaque disjecit*, *ut sequentem se Patrem in colligendis Ossibus occupatum moraretur*, *ne eam a fuga retraheret: unde Locus ille dictus est* Tomos, *id est* Dissectio; & *Fluvius*, *juxta quem id fecit*, Absyrtus *vocatus. Sunt tamen*, *qui* Absyrtum *non ex eadem Matre cum* Medea, *sed ex* Idyia, Oceani *Filia*, *natum tradunt. Alii*, *non a Sorore discerptum volunt*, *sed per Istrum Fluvium cum fugientibus in Illyriam pervenisse. Fuit insuper* ABSYRTUS, (*teste Suida*,) *Nicomediensis Miles quidam*, *qui*, *cum sub Constantino ad Istrum militaret*, *Librum utilissimum scripsit* de medicandis Equis, & de cura Animalium.

HOFMANNUS.

ABSIRTUS, *Æetæ*, *Regis Colchorum*, & Hypseæ, *Filius*, *alio nomine* Ægialeus *dictus*, *quem Soror ejus* Medea, *cum* Iasone *discedens*, *membratim discerptum*, *circumquaque disjecit*, *ut sequentem se Patrem*, *in colligendis Ossibus occupatum moraretur*, *ne eam in fuga retraheret: unde Locus ille dictus est* Tomos, *id est* Dissectio; & *Fluvius*, *juxta quem id fecit*, Absyrtus *vocatus. Sunt tamen*, *qui* Absyrtum, *non ex eadem Matre cum* Medea, *sed ex* Idyia, Oceani *Filia*, *natum tradunt. Alii non a Sorore discerptum volunt*, *sed per Istrum Fluvium cum fugientibus in Illyriam pervenisse. Fuit insuper* ABSYRTUS, (*teste* Suida,) *Nicomediensis Miles quidam*, *qui*, *cum sub Constantino ad Istrum militaret*, *Librum utilissimum scripsit* de medicandis Equis, & de cura Animalium, *quem in Bibliotheca Antonii VI Comitis Mediolanensis*, *asservatum esse refert* Calepinus.

J'ajouterai à cela ce que Hofmann n'auroit point dû négliger, savoir que, non-seulement cet Ouvrage d'ABSYRTUS *de Mulo-Medicina*, mais encore un autre *de Re Rustica*, ont été imprimés *à Bâle & à Paris*, *en* 1530, 37, 38, & 39, *in* 4° & *in* 8. Voyez van der Linden, Mercklin, & Manget, *de Scriptoribus Medicis*, sous le mot ABSYRTUS.

Au reste, je ne sai par quelle fantaisie Lloyd a trouvé bon de confondre l'Article de ce dernier ABSYRTE avec celui du Frère de Médée, que Charles Etienne & Fédéric Morel en avoient très judicieusement séparé: car, pour Hofmann, il est très clair, qu'il n'a été en cela, comme en beaucoup d'autres choses, que le simple imitateur de Lloyd.

Cette conférence, aussi-bien que celle des mots ATTILIUS REGULUS, MARCUS ATTILIUS REGULUS, & simplement REGULUS; des mots MAGONTIACUM, MOGUNTIACUM, & MOGUNTIA; & du mot ZEUXIS; dans les quatre derniers de ces Editeurs, prouvera suffisamment, ce me semble, ce que je me suis principalement proposé de prouver dans ce présent Article TORRENTINUS; savoir, que son *Elucidarius Carminum & Historiarum*, est la seule & véritable source de tous les *Dictionaires Historiques*, & que tous ses Articles se retrouvent en propres termes dans les *Dictionaires* Latins, que Morhof trouve avec assez de raison encore fort imparfaits (46).

Le second (47) des deux derniers Amplificateurs du Dictionaire d'Etienne & de Morel, est LOUÏS MORERY dont le *Dictionaire Historique* est connu de tout le monde. On ne sera pas faché de trouver ici la Liste des différentes Editions de ce Livre; la voici.

I. Edition, *Lion*, 1673 (48). *en* 1 *vol. chez Girin* (49) & *Rivière*. Selon Du Pin, Auteur fort inéxact, *Moréri forma son* Dictionaire *sur le plan de celui de Lloyd*, *savant Anglois*. Mais son Ouvrage aïant été imprimé en 1670, comme en convient Du Pin, & Moréry, aïant compilé le sien comme il s'exprime, depuis 1668, jusqu'en 1673, il n'y a guères d'apparence qu'il ait suivi, ni même connu Lloyd. Aussi n'en fait-il pas la moindre mention, parmi le grand nombre d'Auteurs qu'il nomme dans sa Préface. Quoi qu'il en soit à peine cet Ouvrage fut-il composé & publié, qu'on lui prodigua fort indiscrétement l'encens & les louänges; témoins un Madrigal qu'on peut voir dans son article, dans les Editions suivantes de son Livre, & un Sonnet encore plus louängeur, qu'on trouvera dans la Préface de l'Edition de Bâle. Mais les habiles gens tinrent bientôt un autre langage.

II. Edition, *Lion*, 1681, chez *Girin* & *Rivière*, 2 *vol.* commencée par Moréry, augmentée & publiée par Peraire, commis de Mr. De Pompones. Dès que cette Edition parut, le Journal des Sçavans (50), fit un grand éloge de l'Ouvrage & de l'Auteur, jusqu'à plaindre *la République des Lettres d'avoir perdu trop tôt un homme de tant d'érudition*; *que ce qu'il avoit achevé en la* 36. *année de son age*, *pouvoit tenir lieu d'une étude consommée*, *pour un homme d'une vie bien plus longue*: ajoutant qu'*il marque toujours les Noms & les Ouvrages des Auteurs dont il rapporte les sentimens*. Les Journalistes de Leipsic disent qu'*on n'a point encore vu de Dictionaire Historique aussi exact & aussi excellent que celui de ce très diligent Auteur*; *qui remporte la palme sur tous les autres*; & que *ce qui leur en plait le plus*, *est que les Auteurs les mieux choisis*, *y sont toujours soigneusement & diligemment cités*. Mais, ou ces Mrs. n'ont pris aucun soin d'examiner l'Ouvrage, ou il y a beaucoup trop de courtoisie dans le jugement avantageux qu'ils en portent; car ni le choix, ni l'exécution, ni le stile enflé & louche, ni surtout la manière extraordinairement négligée, confuse, & presque inutile de citer les Auteurs employés, ne répondent point à des jugemens si avantageux. Si ces Mrs. n'en avoient pas portés de plus vrais & de plus judicieux, leurs journaux ne seroient jamais parvenus à cette haute réputation qu'ils se sont depuis si légitimement acquise. Aussi cette décision n'en imposa-t-elle point aux connoisseurs, qui en portèrent des jugemens bien opposés. Ménage en disoit (51); *Je ne voudrois point lire le Dictionaire de Moréry: ce n'est pas que je ne l'estime fort bon: mais c'est qu'il y a beaucoup de fautes*, & *que si je m'en étois mis quelqu'une dans la tête*, *j'aurois de la* peine

(46) Morhofii Polyhys. Litt. *Tom. III*, *pag.* 510.

(47) *Par les titres des Anecdotes que Mr. Marchand avoit recueillies sur Morery*, *je vois que son dessein étoit de s'étendre beaucoup sur son Dictionaire; mais il est mort avant que d'avoir pu exécuter son plan. La place de cet Article est restée vuide dans le Manuscrit.* Remarque de l'Editeur.

(48) *Plusieurs Auteurs disent* 1674, & *se trompent.*

(49) *On dit mal* Guerin *dans la Préface de l'Edition de Bâle de* 1731.

(50) *Tom. IX*, *année* 1681, *pag.* 65.

(51) Menagiana, *Tom. I*, *pag.* 14.

peine à m'en corriger. Vigneul-Marville pour justifier Moréry, appelle son Livre un Dictionaire Bourgeois, mais n'en déplaise à cet illustre Abbé, au R. P. Chartreux, & à Le Clerc, qui ont adopté trop servilement ce trait de raillerie, il n'est nullement judicieux. J'aimerois autant dire qu'une Grammaire remplie de fausses règles, & un Catéchisme farci de mauvais principes, sont assez bons pour des Ecoliers & des Enfans. C'est justement parce que cet Ouvrage devoit servir à des *Bourgeois*, qu'il devoit être plus soigneusement travaillé & plus exact. Les Gens de Lettres peuvent aisément redresser les fautes & les erreurs en recourant aux sources; mais les Lecteurs vulgaires, & surtout les jeunes Gens, ne sont nullement en état de le faire; & c'est ce dont Vigneul-Marville convient; ce qu'il ne peut faire sans se contredire.

III. Edition, *Lion*, *chez Girin* & *Rivière*, 1683, 2 *voll.* moins correcte que les précédentes, & chargée de nouvelles fautes.

IV. Edition, *Lion*, *chez Girin* & *Rivière*, dont je ne puis distinctement indiquer l'année.

V. Edition, *Lion*, *chez Girin* & *Rivière*, 1688, 2 *voll.* mais venduë entière à *D. Thierry*, à Paris, qui y mit un nouveau titre avec son nom, & y ajouta en 1689 un troisième volume, ou supplément, compilé par Sam. Chapuzeau, par l'Abbé de Saint-Ussans, & par d'autres.

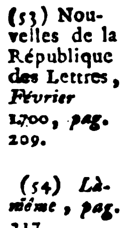
VI. Edition, I. de Hollande où le Suplément est incorporé en son rang, & fort corrigée & augmentée par Le Clerc; *Amsterdam* 1691, 4 *voll.* (52). A la tête il y a un jugement sur les Editions précédentes, & une fort longue notice des fautes qui y sont; après leur lecture on sera pleinement convaincu que rien n'étoit plus mal-fondé que les éloges des Journalistes cités ci-dessus.

(52) *Dans le* Journal Littéraire, *Tom. VIII, pag.* 222, *on ne parle point de cette Edition, & l'on donne les* 3 *suivantes, comme les* 3 *premières de Hollande.*

VII. Edition, II. de Hollande, par le même, sans augmentation, mais considérablement corrigée, & avec la même notice des fautes. *Amsterdam* 1696, 4 *voll.*

VIII. Edition, III. de Hollande, par le même, augmentée de Corrections prises du *Dictionaire Critique de Bayle*, & avec la notice précédente des fautes. *Amsterdam* 1698.

IX. Edition, revuë & corrigée par Vaultier, *Paris*, *chez Thierry*, *Coignard* & *Mariette*, 1699, 4 *voll.* Comme ce Reviseur avoit parlé desobligeamment des 3 Editions précédentes de Mr. Le Clerc; celui-ci lui répondit vivement & fort au long dans un extrait qu'il donna de son Edition dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, Février, 1700, pag. 207-235, & y soutint son jugement sur Moréry en ces termes: *il faut bien savoir que le Sr. Moréry fut un aussi pauvre Homme que Mr. Le Clerc le représente s'il y a eu* encore *tant de fautes à ôter* dans son Dictionaire, *après les trois revisions Hollandoises* (53). . . . . *Ces mots qu'on a retranchés:* Quoiqu'il ne fût pas fort habile dans les Langues mortes; n'entendant le Latin que médiocrement; & le Grec & l'Hébreu point du tout; *ne renfermoient néanmoins rien qui ne soit de notoriété publique*, *après les fautes que Mrs.* Bayle, & Le Clerc *lui ont reprochées* (54). . . . *Mr.* Le Clerc *ne s'est nullement fait honneur de ces revisions de* Moréry. . . . . . *Il y en a fort peu à corriger un Livre rempli de tant de fautes grossières* (55).



(53) Nouvelles de la République des Lettres, *Février* 1700, *pag.* 209.

(54) *Là-même*, *pag.* 217.

(55) *Là-même*, *pag.* 212.

X. Edition, mal qualifiée la IX; quoique la X & la IV de Hollande, par Le Clerc, augmentée de 600 à 700 nouveaux articles, *Amsterdam*, 1702, 4 *voll.*

XI. Edition, revuë & augmentée par Vaultier & le Père Ange, quoique le nom seul de Vaultier y soit. *Paris*, *chez Coignard* & *Mariette*, 1704, 4 *voll.* On a des *Remarques* sur cette Edition, par le Père Ange, ou Jaques Edouard. *Paris*, 1706, *in* 12°, réimprimées avec une Préface & des Notes Critiques de Bayle, *à Rotterdam*, *chez Hofhout*, *en* 1706, & à la fin de son Dictionaire, avec des Observations de Des Maiseaux.

XII. Edition, *Paris*, *chez Coignard* & *Mariette*, 4 *voll.* corrigée en 50 Articles, & augmentée de 150 par le Père Ange seul.

XIII. Edition, revuë & augmentée par les Abbés Du Pin & Brochard. *Paris*, *chez Coignard* & *Mariette*, 1712, 5 *voll.* Le Supplément a été aussi imprimé séparément en 1 volume, en 1714. Ces Augmentations consistent principalement en Articles pris de la Bibliothèque universelle. Le même Supplément revu, corrigé, & augmenté de quantité d'Articles, tirés la pluspart de la Bibliothèque Orientale, & de quelques autres Collections semblables, par Mr. Bernard, à été réimprimé *à Amsterdam*, *en* 1716, *en* 2 *voll.* Il y en a un extrait dans le Journal Littéraire, Tom. VIII, pag. 222-226.

XIV. Edition, V. de Hollande, mal qualifiée encore de X, parce qu'elle étoit copiée d'après celle de 1702, & sous cette même date; & cela pour faire avoir quelque cours au Supplément de Mr. Bernard, qu'on ne recherchoit pas fort. Il y en a quelques Exemplaires avec la vraie date de 1717.

XV. Edition, revuë & augmentée par Du Pin & Le Comte son Copiste. *Paris*, *chez Coignard* & *Mariette*, 1719, 5 *voll.*

XVI. Edition, VI. de Hollande, où le Supplément de Bernard est incorporé. *Amsterdam*, *Compagnie*, 1724, 6 *voll.*

XVII. Edition, revuë par Louïs François Joseph de la Barre, & Vailly, augmentée de 500 à 600 Articles par Laurent Josse le Clerc. *Paris*, *chez Coignard*, *Mariette*, &c. 1725, 6 *voll.*

XVIII. Edition, avec cet avertissement à la fin du titre: *Commencé en* 1674, *par Mr. Louis Moréry*, *Prêtre*, *Docteur en Théologie*; & *continué par le même*, & *par plusieurs Auteurs de différens partis. Bâle*, *chez Jean Brandmuller*, 1731, 6 *voll.*

XIX. Edition. *Paris*, *chez Coignard*, *Mariette*, &c. 1732, 6 *voll.* Il y a un Supplément considérable à cette Edition, par l'Abbé Goujet. *Paris*, 1735 & 1736, 2 *voll.*

XX. Edition, VII. de Hollande, mal qualifiée XVIII.; où l'on a inséré le Supplément de Goujet & quantité d'autres Additions. *Amsterdam*, *Utrecht*, *Leide*, *la Haye*, *chez la Compagnie*, 1740, 8 *voll.* Cette Edition est faite avec beaucoup de négligence, surtout pour les dates qui y sont trop souvent renversées. On l'a même fort gatée par l'Addition de fausses particularités qui ne se trouvoient point dans les anciennes Editions, & qui défigurent fort celle-ci. Aussi n'a-t-on pas manqué d'en critiquer plusieurs articles dans la Bibliothèque Françoise; & je pourrois aisément en censurer beaucoup d'autres. Voyez-en un exemple remarquable ci-dessus dans l'Article ALBERE, Remarque (B), Citation (3).



V.



ELDENER, ou comme d'autres écrivent VELDENAR, (JEAN), fut un des premiers Imprimeurs des Païs-Bas. Il s'établit, ou imprima, d'abord à Louvain, puis à Utrecht, & ensuite à Culenbourg : & je donnerai ci-dessous la liste des Editions qu'il a publiées dans ces trois Villes (*A*). Presque tous les Ecrivains & Bibliographes Hollandois le regardent comme l'Auteur de cette Chronique Flamande, intitulée *Fasciculus Temporum*, dont on vient de voir qu'il a fait deux différentes Impressions, l'une Latine, & l'autre Flamande : & ce n'est, probablement, que par cette raison qu'on la lui attribuë ; ou, peut-être, parce

(*A*) *Les Editions qu'il a publiées dans ces trois Villes.*] I. La première est le *Fasciculus Temporum*, Livre autrefois de grand usage, imprimé à Louvain, en 1476, sous ce titre, *Chronica, quæ* Fasciculus Temporum *dicitur, omnes Antiquorum Chronicas complectens per devotum quemdam Carthusianum, & Virum Historiarum studiosissimum*, & avec cette souscription à la fin : *in Universitate Lovaniensi, per quemdam devotum Carthusiensem, usque ad Sixt. IV. contexta, per me* JOHANNEM VELDENER *summa diligentia majorique impensa, nonnullis imaginibus ad finem usque deducta, & proprio Signeto signata, sub anno M. CCCC. LXXVI. quarto Kalendas Januarias, secundum Stylum Curiæ Romanæ, de quo sit Deus benedictus. Amen.* Au dessous de cette souscription se voient le *Signet* ou la Marque & les armes de cet Imprimeur, en deux Ecussons suspendus à un Tronçon d'Arbre posé en Bande. C'est un *in folio* de peu d'épaisseur. Scriverius, Orlandi, & après lui Maittaire, parlent d'une Edition antérieure, faite aussi *à Louvain, par le même Jean Veldenaer, en* 1474, *in folio* (1) ; mais il y a d'autant plus d'aparence qu'ils se trompent, qu'ils lui donnent la même date du 4. *des Kalendes de Janvier*, qu'a effectivement celle de 1476. L'Edition originale de cet Ouvrage dont voici la souscription, peut aussi les avoir induit en erreur, étant de 1474 : *Impressa est hæc Cronica, que dicitur* Fasciculus Temporum, *Colonie Agrippine, sicut ab Autore suo quodam devoto Carthusiensi Colonie edita est, ac secundum primum exemplar quod ipse venerabilis Autor propriis conscripsit manibus, ad finem usque deducta per me Arnoldum ther Huernen, sub annis Dñi M. cccc. lxxiiij. de quo Deus sit benedictus in Secula. Amen:* souscription, qu'il paroît que Veldener a copiée, en substituant seulement *Louvain* à *Cologne*, & son nom à celui de *ther Huernen*. Ce n'est pourtant pas, qu'il n'ait pu copier cette Edition de Cologne dès la même année 1474, comme on a divers autres exemples de cette pratique dès ces anciens tems. En ce cas, ce seroit la première impression connuë de Veldener.

(1) Scriverii Laure Crans voor Laurens Coster, *pag.* 90. Orlandi Orig. dell. Stampa *pag.* 156. Maittaire, *Annal. Typogr. pag.* 342.

II. La seconde est *Alle Sinte Gregorius Omelien van den Sonnen Daghen, ende sommighe ander tyden: ook alle syn Omelien van den Heyligen*, à la fin desquelles se lit : *Dit Boec is gheprint in 't Jaer doe men streef M. cccc. lxxjx. op den twe en twintichste Dagh in April. Deo Gratias.* C'est un *in* 4. Mr. le Long, *Boeck-Zaal der Neder-Duitsche Bybels*, page 381, croit cette Edition faite *à Utrecht, par Jean Veldenar.*

III. La troisième est une Traduction Flamande du *Fasciculus Temporum*, imprimée à Utrecht, en 1480, sous ce titre, *Chronica die hiet* Fasciculus Temporum, *&c.* & avec cette souscription à la fin : *Hier eyndet dat Boeck dat men hiet* Fasciculus Temporum, *inhoudende die Cronycken van ouden Tyden, als van dat die Werlt eerst ghescapen is, ende van dat Adam ende Eva eerst ghemaect worden, tot ter Gheboert Christi toe; ende voert vä allen Paeusen ende Keyseren, die na der Gheboert Christi gheweest hebben tot noch toe; ende daer na corttelick beslutende mit die Cronycken der Koninghen van Vranckryck, van Enghelant, ende van die Hertoghen van Brabant, ende van die Biscoppen van Utrecht, eñ van die Greven van Vlaenderen, van Hollant, van Zeelant, van Henegouwen, van Ghelre, van Cleve, tot huden op den Dach toe, by my volmaect* JAN VELDENAR, *woenende t'Utrecht, op ten Dam, int Iaer ons Heren M CCCC. lxxx. op Sinte Valentijns Dagh op die Vastelavont &c.* C'est un *in folio* de même grandeur que le N°. 1. Beughem parle d'une pareille Edition Flamande de *Louvain en* 1474, & Oudin d'une *autre en* 476, *in folio* (2) : mais il n'est pas sûr de s'y fier, tant leurs Editions sont remplies de fautes d'impression. Peut-être multiplient-ils l'Edition Latine.

(2) Beughem Incunab Typograph. *pag.* 110. C Oudin de Scriptor Eccle. si st *Tom. III, col.* 2756.

IV. La quatrième est JACOBI DE VORAGINE *Legenda Aurea, of te die Gulde Legende, Passionael, ende Martelaers Boeck : gheprent in die goed Stadt van Utrecht, by* JAN VELDENER, *in 't Iaer*, 1480, *in* 4, 2 *vol.* Cette Edition se trouve indiquée ainsi dans le Catalogue de la Bibliothèque Publique d'Utrecht, Part. II, pag. 13: dans le Catalogue de celle de Jean Albinus, pag. 38 & 324, qui la dit *in folio* ; & dans la *Lux Evangelica* de Mr. Fabricius, page 315.

V. La cinquième est intitulée *Een Boek getrokken uyt het Passionaal, of de Aurea Legenda, en uyt het Martyrologium, op d'Ordre de Feest-Dagen des Iars. Utrecht*, 1480, *in folio.* A ce titre on pouroit croire que ce feroit un abrégé de l'Ouvrage précédent; mais, peut-être aussi n'estce que le même Livre indiqué différemment. Quoi qu'il en soit, on l'annonce ainsi dans la *Bibliotheca Bentesiana*, II Partie, page 23.

VI. La sixième est intitulée *'t Boeck van de oude Heyligen* ; imprimée *à Utrecht, en* 1480, *in folio* ; & indiquée par Beughem, *Incunabulorum Typographiæ* page 154 : & n'est peut-être non plus que la même chose que la *Gulde Legende* mal énoncée.

VII. La septième porte pour titre *De Gulden Throon of de XXIV Ouden* ; composé par *Otto van Passau, Minder-Broeder, Lees-Mester te Basel, in Duytsche Taal* ; gedruckt *te Utrecht, anno* 1480, *in folio*; & cité dans le Catalogue de la Bibliothèque Publique d'Utrecht, page 20, & par Mr. Isaac le Long, *Boeck-Zaal der Neder-Duytsche Bybels*, pag. 309.

VIII. La huitième est *Den Weg der Zielen Saligheit*, à la fin de laquelle on lit *Gheprint in die Stadt van Utrecht, in 't Iaer ons Heeren M. cccc. ende lxxx. den xiij. Dach Januarius, op Sinte Pontiaen Avont. Considerate & comparate.* C'est un petit *in folio* de caractères Gothiques.

Le nom de *Veldener* ne se trouve point, à la vérité, dans les indications de ces quatre dernières Editions : mais, on ne connoît alors aucun autre Imprimeur de cette Ville.

IX. La neuvième est *Alle die Evangelien ende Epistelen, mitten Sermoenen van den geheelen Iare :* geprent *in die goede Stad van Utrecht, by* Jan

ce qu'il pourroit en être le Traducteur (*B*). Car, pour son Auteur, il est bien certain, par le témoignage de Veldener même qu'on vient de voir (*a*), que c'est un *dévot Chartreux*; & ce Chartreux est certainement Werner Rolewinck de Laar (*b*), comme le confirment tous les autres Bibliothécaires tant Ecclésiastiques que Laïcs (*C*).

(*a*) *Remarque* (*A*) *Num. I.*

(*b*) *Dont* Sixtus, Senensis, Bibliothecæ Sanctæ *Libro IV, pag.* 388, *Editio Coloniensis, apud Cholinum, anno* 1626, *in* 4, *fait très mal-à-propos un Auteur chimérique, qu'il nomme* Vepnerus Loreuinech de Laer, *Erreur, que* Jean Hay, *son Scholiaste, n'a point apperçue. Dans le* Catalogus Bibliothecæ Thuanæ, *Tom. I, pag.* 269, & *Tom. II, pag.* 567, *il est mal nommé* Bolewinck Wesphalus.

Jan Veldenar, *anno* 1481, *in* 4°. Elle est indiquée par Mr. le Long dans sa *Boek-Zaal der Neder-Duytsche Bybels*, page 380.

X. La dixième que je place ici, parce qu'elle peut avoir été faite en 1480, 82, ou 83, ne m'est connuë que par la fausse datę qu'on va voir. *Biblia, dat is de Heylig Scrifft*, imprimée *in Utrecht, bi mi Jan Veldener in 't Iaar M. CCCC. lx. . . de xij. Dagh in Sept.* On avoit frauduleusement coupé le reste des chiffres au-lieu desquels j'ai mis des points. C'est ce que j'ai exposé plus au long dans mon *Hist. de l'Imprimerie.*

XI. La onzième est intitulée *De Spiegel onser Behoudenisse: volmaackt in der goede Stede van Culenburch by my* JOHAN VELDENER, *in het Taer ons Heren M. CCCC. ende lxxxiij. des Saterdagh post Mathei Apostoli* Festum. C'est un petit *in* 4°, & une des diverses Editions de fonte des fameux *Speculum Humanæ Salutis*, & *Spiegel onser Behoudenisse*, que les Hollandois prétendent être les premiers fruits de l'Imprimerie inventée à Harlem par Laurent Coster, à l'aide de Planches de bois entaillées & évuidées. Celle-ci est la seule datée qu'on connoisse. Elle a été citée dans les *Transactions Philosophiques d'Angleterre*, Num. 310, page 2398; par Mr. Isaac le Long, dans sa *Boek-Zaal der Nederduytsch Bibels*, page 405; & par Mr. Maittaire, dans ses *Annales Typographici*, Tome I, page 445, de la seconde Edition: mais, celui-ci s'est fort trompé, en prenant *Culenbourg* pour *Cologne*, tant-là que dans ses *Tables*, pages 149, 190, & 252; & en affirmant qu'elle a été faite avec les mêmes planches, que les Editions prétenduës de Coster. Celles-ci sont beaucoup plus petites, quoique représentant les mêmes sujets. Beaucoup d'autres Personnes qui n'ont point vû, non plus que lui, les exemplaires de Harlem gravés & taillés effectivement en bois, sont tombés dans la même erreur, & ont confondu avec ces Originaux des Editions de fonte tout-à-fait différentes.

(*B*) *Presque tous les Ecrivains & Bibliographes Hollandois le regardent comme l'Auteur du* Fasciculus Temporum, *dont il pouvoit être le Traducteur.*] C'est ce qu'on peut voir dans les *Bibliothèques Belgiques* de François Sweert (3), de Valere André (4), & de Jean François Foppens (5), dans la dernière desquelles, tout ce qu'ils ont dit à ce sujet, se trouve réüni & augmenté en ces termes; „ JOANNES VELDENARUS Ultrajecti apud Batavos vixit, Historiæ Scriptor vernaculus, sed qui sæpe etiam circa fidem laboret, maxime ubi de origine tractat gentis nostræ. Edidit Ultrajecti anno 1480, *Fasciculum Temporum, sive Historiam ab orbe condito usque ad sua tempora*, in qua recenset quoque res gestas Episcoporum Ultrajectensium, Comitum Hollandiæ, Ducum Geldriæ, Cliviæ, &c. *Chronicon* ejus vernaculum e latebris eruit, edidítque cum animadversionibus suis Marcus Zuerius Boxhornius, Historiæ Professor, *Lugduni Batavorum, apud Guill. a Rennenburg*, 1650, *in* 4°."

(3) *Page* 480.

(4) *Pages* 574 & 575.

(5) *Page* 744.

Mr. Foppens paroit regarder ce *Chronicon vernaculum* comme un nouvel Ouvrage de Veldenar, différent du *Fasciculus Temporum* dont il venoit de parler. Mais, si c'est-là sa pensée, il y a sans doute quelque brouillerie: car, Boxhornius, n'a nullement prétendu *tirer des Tenèbres* une nouvelle *Chronique*, mais simplement extraire du *Fasciculus Temporum* Flamand de Veldenar, & l'accompagner de ses remarques, ce qui y concernoit la Hollande, la Zélande, & la West-Frise; & c'est ce que fait manifestement connoître le titre de son Edition, précédé de ce petit Avertissement d'Adrien Pars. „ *Op dese Kronyk* (*c'est-à-dire* le Fasciculus Temporum) *heeft* Aantekeningen gemaakt de Heer Boxshorn; of liever, over een gedeelte van deselve, onder dese benaminge: *Kronyck van Holland, Seland, en West-Vriesland, door Johan Veldenar, ontrent over* 200 *Jaren geschreven, uytgegeven ende met Aantekeningen, als ook verscheide Gravelyke Brieven, rakende de Oudheden en Saken van de gedagte Landen verrykt, door M. S. van Boxshorn. Leide*, 1650, *in* 4°. (6)."

Messieurs Isaac le Long (7), Caspar Burman (8), & divers autres Ecrivains Hollandois, reconnoissent de même Veldener pour Auteur du *Fasciculus Temporum Flamand.*

(6) Adriani Pars Index Batavicus, of Naam-Rol van de Batavise en Hollandse Schryvers, *pag.* 39, 40.

(7) Boek-Zaal der Nederduytsche Bybels, *pag.* 430, &c.

(8) Casp. Burmanni Trajectum Eruditum, *pag.* 383.

Mais, cela paroît sujet à diverses difficultés & brouilleries, d'autant plus remarquables, que ces Mrs. paroissent ne se point accorder, non-seulement entre eux en général, mais quelquefois aussi avec eux-mêmes en particulier.

I. La Souscription de l'Edition Flamande du *Fasciculus Temporum* rapportée ci-dessus, Remarque (*A*) Num. III, & que ces Mrs. copient & adoptent, désigne seulement Veldenar comme Imprimeur de cette Edition: & celle de l'Edition Latine, rapportée de même Num I, décide nettement, de l'aveu de Veldener même son Imprimeur, que l'Ouvrage est de la composition d'un *Devot Chartreux.*

II. On vient de voir de quelle façon Mr. Foppens contredit Boxhornius.

III. Boxhornius lui-même, qui comme on vient de voir, donnoit le *Fasciculus Temporum* à Veldenar en 1650, ou étoit bien peu d'accord avec lui-même, ou avoit bien changé de sentiment; car, en 1632, il avoit donné cet Ouvrage à un autre Auteur qu'il nommoit Cornelius de Hoorn. *Inter Hornanos etiam inclaruit*, dit-il, CORNELIUS HORNENSIS, *qui famigeratissimum illum* Fasciculum Temporum *concinnavit* (9): & cela, à l'occasion d'une espèce d'Abregé de ce *Fasciculus* en Flamand, intitulé *Corte Cornikel in een Rol geschreven ofte gefigureert, war in begrepen zyn seer scerpelyken alle Cronikelen van diverse Meesteren Heidenen ende Kerstenen, ook* Fasciculus Temporum, &c. *hier wert dat beginsel van alle maeckte dingen*, & imprimé *à Utrecht, chez Jan Barentss, en* 1537, *in* 4°, *oblongo* (10). Ce *Cornelius Hornensis* n'est enregistré parmi les Ecrivains Flamands, que par le seul Sweert dans ses *Athenæ Belgicæ* (11). Valere André a bien mis son nom dans les Tables de sa *Bibliothèque Belgique*, mais a totalement oublié ou rejetté son Article; & Mr. Foppens n'a mis, ni l'un, ni l'autre, dans la sienne, croyant apparemment, que c'étoit un Auteur imaginaire, mais, sans nous en alléguer, ni cette raison, ni aucune autre. C'étoit un Chartreux, selon Sweert mais dont je ne vois pas que Petreïus fasse aucune mention. Peut-être n'étoit-il point Auteur.

(9) Boxhornii Theatrum Hollandiæ, *in* Appendice, *Signat.* CCC 2.

(10) Pars, Index Batavicus, *pag.* 40.

(11) Sweertii Athenæ Belgicæ.

IV. Pars, après avoir mis au nombre des Ecrivains qu'a suivis l'Auteur de l'*Oude Kronyk van Holland &c.* imprimée *à Dordrecht, en* 1595, *en* 2 *volumes in* 4°, le *Fasciculus Temporum Broeders* WARNARDS *van de Kartuyser binnen Keulen* (12), ne laisse pas de donner (13), à Veldenar ce même Ouvrage, sans s'inquiéter de se contredire. Il paroit pourtant avoir entrevû, mais dissimulé, la difficulté; s'étant contenté de mettre simplement en Note au bas de cette page: *Wernerus Rolewinck de Laar, Patria Westphalus, qui claruit anno* 1480, *edidit* Fasciculum Temporum omnia Antiquorum Chronica complectentem, per sex ætates digestum ab orbe condito ad sua usque tempora; *edit.* 1470, 1474, 1484, (14); ce qui ne fait que confirmer & doubler sa contradiction. Il se trompe certainement d'ailleurs, quant à cette prétenduë Edition de 1470; car, celle de 1474, est incontestablement la première, faite sur le manuscrit de l'Auteur, comme le prouve bien sa souscription rapportée ci-dessus, Remarque (*A*), Num. I.

(12) Pars, Index Batavicus, *pag.* 31.

(13) *Pag.* 89.

(14) *Ibid.*

V. Outre le *Fasciculus Temporum* Flamand, & les

(C). Casimir Oudin, sans la donner à un autre Auteur, prétend qu'elle a d'abord été imprimée sous un autre titre: mais vû la différence des Ouvrages où se voi-

les extraits qu'en a réproduits Boxhornius sous le titre de *Chronyck van Holland, Zeeland, en West-Vriesland*, & indiqués ci-dessus Citation (6), le même Boxhornius lui attribuë encore une *Chronyck van de Bisschoppen van Utregge*, extrêmement rare, & dont le langage, quoique vieux, ne laisse pas d'avoir son agrément (15); & Mr. Burman lui accorde encore, un *Chronicon Trajectinum* (16). Cette *Chronique d'Utrecht* de Mr. Burman, & *celle de ses Evêques* de Boxhorn, sont-elles différentes, ou bien une seule & même chose; & sont-elles aussi extraites du *Fasciculus Temporum* Flamand? Mr. Burman paroît croire le dernier, & que cette *Chronique*, aussi bien que *celle de Hollande* publiée par Boxhornius, ont été l'une & l'autre traduites en Latin, & insérées par Ant. Matthæus dans le IX Tome de ses *Analecta veteris ævi*. Chronicon Hollandiæ *separatim edidit Boxhornius cum Notis*, dit-il, *anno M. DC. L.* Chronicon Trajectinum, *ut &* Hollandicum *in Linguam Latinam versum edidit Matthæus Tomo IX*, Analectorum (17): &, à cette occasion, il fait remarquer une assez plaisante bévûe de cet Auteur. *Neque tamen Veldenarii esse suspicari potuit: unde, quibusdam in locis, joculari admodum errore, illa* Chronica Anonymi, *ut credidit, ipsius Veldenarii consensu confirmare conatus est. Utrumque* Chronicon *cum* Veldenario *contuli; paucissimisque exceptis de verbo ad verbum & Belgico in Latinum translatum repperi: quod mirum non animadvertisse Matthæum* (18). Nouveau sujet d'étonnement & de surprise; car, aïant conféré de même les *Chroniques anonymes* de Mathæus avec le *Fasciculus Temporum* Latin, de la Traduction Flamande duquel les extraits de Boxhornius doivent avoir été tirés, je n'y ai rencontré aucune ressemblance; & je me contenterai d'en donner pour preuve la seule Histoire du fameux Willibrord, laquelle, dans le *Fasciculus* Latin est reduite à ce peu de mots, *Wilibrordus cum xij. Sociis venit de Anglia, postea Episcopus Trajectensis* (19); aulieu que, dans le *Chronicon Trajectinum anonymum* de Matthæus, que Mr. Burman regarde comme traduit du Flamand de Veldenar, elle occupe un assez long Article (20).

VI. Cet exemple, & celui de Florent V, Comte de Hollande, dont on ne trouve pas même le nom dans le *Fasciculus Temporum* Latin, mais dont on trouve assez au long l'Histoire & la funeste Catastrophe dans le *Fasciculus Temporum* Flamand (21), pouroient faire croire, d'un côté, que ce sont-là deux différents Ouvrages sous un seul & même titre. Mais, lors qu'on voit, de l'autre, que le *Libellus de Infantia Salvatoris*, cité par Mr. le Long comme indiqué dans le *Fasciculus Temporum* Flamand (22), se trouve indiqué & rejetté de même dans le *Fasciculus Temporum* Latin (23), on ne sauroit raisonnablement douter que ces deux Livres-là ne soient un seul & même Ouvage; mais augmenté de particularités notables dans les Editions Flamandes.

VII. Une circonstance assez singulière, & assez propre à prouver ce dernier sentiment, c'est, qu'excepté Pars, tous ceux, qui donnent le *Fasciculus Temporum* à Veldenar, ne parlent nullement de Rolewinck, parce qu'ils ne connoissoient apparemment que l'Edition Flamande; & que tous ceux, qui le donnent à Rolewinck, paroissent ne pas même connoître le nom de Veldenar, parce qu'ils ne se sont apparemment servis que de l'Edition Latine.

Pour débrouiller de pareilles confusions, éclaircir ces doutes & concilier ces contradictions, il faudroit recourir aux différentes Editions de ces Ouvrages, les examiner avec soin, & les conférer exactement ensemble. Mais, malheureusement, c'est ce dont on n'a que très difficilement les occasions, ces anciennes Editions étant presque toujours extraordinairement rares. A leur défaut, je hazarderai ce qui me paroît le plus vraisemblable à cet égard. C'est que Veldenar, qui a incontestablement imprimé, le *Fasciculus Temporum* Flamand, pouroit bien l'avoir aussi traduit en cette langue, & l'avoir augmenté & entremeslé de tout ce qui y concerne la Hollande, la Zélande, Utrecht, & les Païs voisins indiqués dans le titre de cette Traduction soit de sa composition propre, soit de sa Traduction d'après quelque autre Ouvrage: mais, que peut-être aussi, ne lui attribuët-on ainsi cet Ouvrage, que parce qu'il en est l'Imprimeur, & que son Auteur ne s'y est point nommé, ainsi que cela s'est pratiqué en beaucoup d'autres rencontres. Ce n'est-là, après-tout, qu'une simple conjecture, que je ne me trouve point en état de confirmer. C'est pourquoi, me contentant d'avoir proposé mes doutes, j'en laisse d'autant plus volontiers l'éxamen & la décision aux Naturels du Païs, qu'ils ont probablement à cet égard, des secours que je n'ai pu me procurer.

(C) *L'Auteur du* Fasciculus Temporum *est Werner Rolewinck de Laar, selon les Bibliothécaires tant Ecclésiastiques que Laïcs.*] Parmi les Ecclésiastiques, non-seulement les généraux, comme Tritheme, Art. CMXXIX; Possevin, Tome II, page 519; Bellarmin, page 407; Aubert le Mire, page 89; Labbe, Tome II, page 497; Olearius, Tome II, page 141; Wharton, Supplément à Cave, page 133; Oudin, *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, Tom. III, colonne 2738, &c.; & du Pin, XV Siècle, page 379; mais, même les particuliers, comme Bostius, *de illustribus Carthusianis*, Chapitre dernier, & Petreïus, *Bibliothecæ Carthusianæ* page 295, témoignages de très grand poids. Parmi les Laïcs, non-seulement les généraux, comme Gesner, page 627, vers; ses Abbréviateurs, page 822; Draudius, Lipenius, *Biblioth. Philosophicæ* Tom. I, Boeclerus *Bibliographiæ Curiosæ & Criticæ*, page 190; Magirus, *Eponymologici* page 712, Hofmann *Lexici Hist.* Tom. IV, page lxxjx; Freherus *de Vitis Illustrium*, page 94; Beughem, *Incunabul. Typographiæ*, pages 120 & 157: mais même les particuliers concernant singulièrement l'Histoire, comme Keckerman, page 206; Micrælius, *Syllabi Historicorum*, Sign. B 4; Bolduanus, *Bibliothecæ Historicæ* pag 9; Vossius *de Historicis Latinis*, page 570; Zeillerus *de Historicis*, II Partie, page 128; Hertzius, *Bibliothecæ Germanicæ* Part. II, Sign. A. 4; Struvius, *Bibliothecæ Historicæ* pages 116, 194; Buderus, *Bibliothecæ Scriptorum Historiæ Germanicæ* page 59; & Lenglet du Fresnoy, *Methode d'étudier l'Histoire*, Tom. III, pag. 56, 214, 224: donnent tous le *Fasciculus Temporum* à WERNER ROLEWINCK *de Laar ou Laer*; & ce qu'il y a de bien remarquable, comme je l'ai déjà ajouté ci-dessus, c'est qu'aucun d'eux ne fait la moindre mention de JEAN VELDENAR. D'eux tous je ne citerai que le témoignage de Vossius, tant parce qu'il est fort instructif touchant l'Auteur du *Fasciculus Temporum*, que parce qu'étant considéré comme Hollandois, à cause des postes honorables qu'il a très dignement occupés parmi eux, ce témoignage en sera moins suspect & plus digne de considération.

„ WERNERUS ROLEVINC DE LAER, „ Cartusiensis Domûs S. Barbaræ Coloniæ Agrippinæ, Natione Westphalus, inter alia reliquit „ Librum *de Origine Frisonum* (24), item *Calendarium ac Martyrologium*: &, quo maxime „ inclaruit, *Fasciculum Temporum*, *ab Initio Mundi ad sua usque Tempora*. Primum quidem desiisse videtur in anno 1470, qui penultimus „ Paulli II. Sane Manuscriptus noster non ulterius „ producitur. Exinde, pauculis additis, pergit usque ad annum 1474, qui erat Sixti IV, annus „ tertius. Ad Sixti tempora perduxisse ait Bostius „ in *Viris illustribus Carthusianis*, Capite ultimo. „ Atque hic finit vetustissima, quam habeo, Editio, Lovanii procurata anno 1476. Nomen Auctoris æque ibidem, ac in Manuscripto desideratur. Solum dicitur opus isthoc *propriis cujusdam „ devoti Carthusiensis, & Viri Historiarum studiosissimi manibus, ab Initio mundi usque ad Sixti „ Papæ IV, Tempora, contextum esse: sed* Joannem Veldener, *summa diligentia, majorique „ impensa, nonnullis additis imaginibus, ad finem „ usque deduxisse.* Postremo autem pertexuit Auctor opus suum usque ad annum 1480, quo ait „ Pa-

(15) Boxhorn Kronyck van Zeelandt, *blad.* 28.

(16) Burmanni Trajectum eruditum, *pag.* 384.

(17) *Idem, ibidem, pag.* 384.

(18) *Idem, ibidem.*

(19) Fasciculus Tempor. *folio* 44, *Editionis* Venetæ, ap. Erhardum Ratdolt, 1480, *in folio.*

(20) Matthæi Analecta veteris Ævi, *Tom. V, pag.* 310 — 312, *Edit. in* 4.

(21) *Cette Histoire se trouve séparément sous ce titre*, Extract uyte Cronyke gedruct by Jan Veldenar tot Utrecht, int Iaar ons Heeren M. CCCC. LXXX., *au bout de la* Hollandtsche Rym-Kronyk, *publiée par* Jan van der Does, *& imprimée à* la Haye, chez Hisbrandt, en 1620, in folio. *Cet Editeur ne dit point là, que* Veldenar *soit Auteur de la* Chronique *imprimée chez lui. Elle se trouve de même en Latin dans le* Chronicon Hollandicum *inséré par* Matthæus *dans ses* Analecta Veteris Ævi, *Voyez-en le Tome IX, pag.* 546-549, *de l'Edition, in* 4. *Ce qui confirme la pensée de Mr.* Burman.

(22) Le Long Boeck-Zaal der Nederd. Bybels, *pag.* 439.

(23) Fascic. Tempor. *folio* 25.

(24) Leibnitz, Introd. in Scriptores *Tomi III*, Rerum Brunswicensium, *Num. XIV, pag.* 20, *observe, que* Rolewinck *n'a point écrit* de Origine Frisonum, *& qu'il faut que* Vossius *ait pris les anciens Saxons pour les Frisons. Mais*, Leibnitz *se trompe de son côté, en attribuant-là une* Bibliotheca Carthusiana *à* Miræus. *Il a sans doute voulu dire* Petreïus.

voient ces titres, je ne doute point qu'il ne se trompe (*D*). Elle n'est pas d'une fort grande exactitude, ou, pour mieux dire, elle est assez peu exacte, comme on l'a judicieusement observé (*c*). Cependant, on n'a pas laissé de l'insérer en tout ou en partie dans divers Corps d'Ouvrages Historiques généralement estimés (*E*). Outre sa Traduction Flamande indiquée ci-dessus (*d*), on en a une autre en Allemand, & une troisième en François (*F*). Longtems après cet Article dressé j'ai enfin trouvé dequoi

[*c*] *Sæpe circa fidem laborat, maxime ubi tractat de Origine Gentis nostræ.* Valer. Andr. Biblioth. Belgic, *pag.* 574. Struvius, Biblioth. Hist. *pag.* 116, 194, *dit qu'il y suit assez souvent la* Chronique *de* Marianus Scotus.

[*d*] *Remarque* (*A*) *Num. II.*

„ Papam factum Innocentium VIII. Atque hic „ recentissimæ etiam Editiones desinunt. Exinde „ *Chronicon* hoc continuavit Jo. Linturius usque „ ad annum 1514. . . . Aliam ejusdem Werne„ ri [Vitam] suggeret Jacobus Bergomas Libro „ XVI: item Trithemius, in Catalogo, qui Vi„ rum vidit, & ex ore ejus didicit quæ scripto „ signasset: idem Arnoldus Bostius opere ante me„ morato Obiit Wernerus anno 1502, (25)." Henri Wharton, que j'ai indiqué ci-dessus au commencement de cette remarque, a renversé tout ce passage de Vossius, par lequel il faut redresser le sien, sur-tout par rapport à l'Edition chimérique du *Fasciculus Temporum* de 1470, qu'il prête fort mal-à-propos à Vossius, comme l'a très bien observé Oudin (26). De son côté cet Auteur a brouillé ce passage, en en ôtant depuis *Postremò* jusqu'à *Innocentium VIII*; & en mettant en place: *Secunda Editio ad Hydruntum a Turcis expugnatum, sive ad annum* 1480, *deducitur, quo ait Papam factum Innocentium VIII, sed absque Authoris nomine, prodiit Augustæ Vindelicorum* 1481, *in folio*, & *Belgice Ultrajecti* 1480, *sed juxta primam Editionem* (27). Ce qui n'est nullement exact; car, comme on l'a vu ci-dessus, Remarque (*A*), Num. I & III, le *Fasciculus Temporum* avoit déjà été imprimé en 1474, & en 1476, en Latin, & peut-être même en Flamand. S'il l'en faut croire, la première Edition de ce *Fasciculus* avec le nom de *Werner Rolewinck*, & la continuation de Linturius, est celle que mit Pistorius dans la collection dont je parlerai ci-dessous dans la Remarque (*E*).

[25] Vossius de Historicis Latinis, *Libr. III*, *pag.* 569 & 570.

[26] Oudin de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Tom. III*, *col.* 2739, 2740.

[27] *Idem, ibidem, col.* 2746.

(*D*) *C. Oudin pretend qu'elle a d'abord été imprimée sous un autre titre, & se trompe.*] Il ne seroit pas aisé de marquer sur quoi cet Auteur s'est fondé pour avancer cette conjecture; mais, il est certain, que rien n'est plus mal fondé, puis qu'il confond l'un avec l'autre, deux Ouvrages tout-à-fait différens, & qui n'ont absolument rien de commun que d'être des Chroniques universelles depuis le commencement du Monde jusqu'au tems de leurs Auteurs. Celle, avec laquelle Oudin confond notre *Fasciculus Temporum*, est le *Rudimentum Novitiorum*, imprimé à *Lubec*, *par Maistre Luc de Brandis de Schass*, *en* 1475, *en très grand in folio*, chargé de beaucoup de figures, & qu'il en regarde comme la première Edition, de même que celle d'*Augsbourg*, *en* 1481, la seconde. Mais, c'est une double erreur. Outre qu'en 1481, le *Fasciculus* avoit déjà été imprimé diverses fois, & même en François, en Hollandois, & en Allemand, c'est un assez petit Ouvrage; & le *Rudimentum* est extrêmement étendu. Le *Fasciculus* n'a point d'autre titre: &, selon Oudin, le *Rudimentum* a encore celui de *Chronicon Chronicorum*. Le *Fasciculus* n'est suivi d'aucun autre Ecrit; & le *Rudimentum* est suivi d'un *Kalendarium* ou *Martyrologium*, qui est peut-être la cause de l'erreur d'Oudin, Rolewinck en aïant effectivement fait un. Le *Fasciculus* n'a point de *Table*, du moins dans les premières & plus anciennes Editions: & le *Rudimentum* en a une assez étenduë. On ne voit dans le *Fasciculus*, que quelques méchantes petites figures de Villes qui ne signifient rien: & dans le *Rudimentum*, outre beaucoup de pareilles figures, mais plus grandes, il y a des Cartes assez passables pour ce tems-là. Enfin, le *Fasciculus* indique pour son Auteur un *devôt Chartreux*: & le *Rudimentum* n'en indique absolument aucun. S'il est vrai, ou non, que ce soit ce *Rudimentum Novitiorum*, ou *Chronicon Chronicorum*, qui ait été traduit en François sous ce dernier titre par Jacquevelle de Bourgogne (28), c'est ce qu'il ne seroit pas facile aujourd'hui de vérifier, vû que les manuscrits de la Bibliothèque de Leide à laquelle il renvoye, ne sont plus dans le même ordre, &, que l'indice du dernier Catalogue de cette Bibliothèque, est fort inexact (29), & ne fait absolument aucune mention de ce *Jacquevelle de Bourgogne*. Si cette Traduction n'est pas réelle, en voici du moins une autre, faite par un Anonyme du Païs de Beauvoisin, intitulée *la Mer des Histoires*, imprimée *à Paris*, *chez Antoine Verard*, *en* 1483, *en* 2 *volumes in folio*, & dans l'*Avertissement* ou *Préface* de laquelle on nous apprend que l'Auteur de ce *Rudimentum Noviciorum* est un *Docteur en Théologie nommé* BROCHART. L'Abbé Lenglet se trompe donc triplement, en affirmant, que cette *Mer des Histoires* a été *composée en Latin par* JEAN COLUMNA, *traduite en François par* BOUCHART, & *imprimée à Lyon*, *en* 1466, *in folio*, (30): car, on n'imprimoit point, non-seulement *à Lyon*, mais même *en France*, *en* 1466. La première Edition connuë de cette Ville est de 1474. A la verité Jean Columna a bien fait un Ouvrage intitulé *Mare Historiarum*; mais, il n'a été traduit, ni imprimé, que je sache. La *Mer des Histoires*, dont il s'agit ici, a été réimprimée *à Lyon*, *en* 1486; *à Paris*, *chez Vincent Comin*, *en* 1488; *à Paris*, *en* 1491, & encore *à Paris*, *en* 1496: & l'on trouve des exemplaires de l'Edition de 1488, avec le titre de *Fleurs des Histoires*; car, dès-lors, les Libraires savoient déjà en imposer ainsi à la bonne-foi du public.

[28] Oudin de Scriptor. Ecclef. *Tom. III*, *colon.* 2739 & 40. Cat. Biblioth. Leid. an. 1674, *pag.* 409.

[29] *Voyez ci-dessus la Citation* (*a*) *de l'Article* CASA.

[30] Lenglet Methode d'étudier l'Histoire, *dans le* Catal. des Historiens, *Tom. III*, *pag.* 55.

(*E*) *On l'a inséré dans divers Corps d'Ouvrages Historiques généralement estimés.*] J'en noterai deux ici. L'un est intitulé *Illustrium veterum Scriptorum, qui rerum a Germanis per multas Ætates gestarum, Historias vel Annales Posteris reliquerunt, Tomi III*; imprimé *à Francfort par les Héritiers d'André Wechel*, *en* 1583, 1584, & 1607, *in folio*; & réimprimé, par les soins de Burchard Gottelff Struve, avec une savante Préface, & de bonnes Tables, de Chrétien Gottlieb Buderus, *à Ratisbonne*, *en* 1726, *en* 3 *volumes in folio*. Notre *Fasciculus Temporum*, & son *Appendix* par Linturius, font la seconde & la troisième Pièce du II Tome de cette nouvelle Edition, & peut-être de la première. L'autre Corps Historique, où l'on prétend avoir inséré le *Fasciculus Temporum*, mais simplement par extraits, est celui qu'Antoine Matthæus a intitulé *Analecta veteris Ævi*, imprimé *à Leide*, *en* 1698, & *années suivantes*, *en* 10 *volumes*, *in* 8°, & réimprimé depuis en meilleur ordre avec une Préface, quelques nouvelles remarques, & de bonnes Tables, par Mr. Gerard de Haas, *à la Haye*, *chez Gerard Block*, *en* 1738, *en* 5 *vol. in* 4°. Je dis, *où l'on prétend*: parce que, comme on l'a vu ci-dessus, le *Chronicon Hollandicum*, & le *Chronicon Ultrajectinum*, insérés dans ce Recueil, ne peuvent être regardés comme extraits de cet Ouvrage, qu'en cas que Veldener les ait ajoutés, comme je le soupçonne, à son Edition Flamande, & que ce soit de là que Boxhornius & Matthæus les aient tirés, l'un pour les reproduire en Flamand, & l'autre pour les traduire en Latin, & tous deux pour les accompagner de leurs Notes.

(*F*) *Outre la Traduction Flamande, on en a une seconde en Allemand, & une troisième en François.*] On a vu l'Edition ou les Editions de la Flamande ci-dessus Remarque (*A*), Num. III. Voici celles de l'Allemande. *Burdlin der Zit*, &c. à la fin duquel on lit, *Das Buch*, *das man nennet ein* Burdlin der Zit, *gedruckt aber gerecht suber und rien Her Meister Bernhart Richel*, *Burger zu Basel*, *als man zult nach der Geburt Christi M. cccc. lxxxj. Ior. Pridie Kal. Septembris*. C'est un petit *in folio*. Oudin note une semblable Edition *de Cologne*, de la même Année 1481, aussi *in folio*; mais, peut-être se trompe-t-il en la confondant avec la précédente. On en a une autre, avec un Supplément jusqu'en 1492, &

quoi dissiper une partie des doutes de la Remarque (*B*) : & c'est ce qu'on pourra voir ci-dessous dans la Remarque (*G*).

& imprimée cette année-là, *in folio*, sans autre Indication. Voyez les *Amœnit. Litterariæ de* Schelhorn, Tome III, page 137.

Quant aux Editions de la Traduction Françoise, je les ai suffisamment indiquées dans l'Article de Farget, Auteur de cette Traduction, Remarque (*A*), Num. V. Je me contenterai donc d'y renvoyer.

(*G*) *J'ai enfin trouvé &c.*] En effet, depuis tout cela ramassé & rédigé par écrit, j'ai enfin vu l'Edition Flamande du *Fasciculus Temporum*, & j'y ai remarqué avec plaisir, que ce n'est effectivement, comme je l'avois pensé, qu'une Traduction pure & simple du Latin de W. Rolewinck. Ce qui concerne la Hollande, les Evêques d'Utrecht & les autres Païs, énoncés dans sa suscription n'est pourtant point *entremêlé*, comme je le pensois, mais ajouté à la fin par voie de *Supplément* : 1. la *Chronique des Rois de France* ; 2°. celle *des Rois d'Angleterre* ; 3°. celle des *Ducs de Brabant* ; 4°. celle des *Evêques d'Utrecht* ; 5. celle des *Comtes de Flandres* ; 6°. celle des *Comtes de Hollande* ; 7. celle des *Comtes & Ducs de Gueldre* ; 8. celle des *Princes & Ducs de Cleves* ; 9°. celle des *Evêques de Cologne & de Liège* ; 10. celle des *Comtes de la Marck* ; & 11°. celle des *Comtes de Berg* : & toutes ces *Chroniques*, tant le *Fasciculus* que ses différentes *Additions*, finissent en 1479, étant observé sous Fréderic III. fait Empereur en 1440, que ce Prince regnoit depuis 39. ans.

Après un examen exact & sérieux, il m'a paru clair & certain, que la *Chronique des Evêques d'Utrecht*, & celle des *Comtes de Hollande*, sont réellement ainsi que le prétend avec raison Mr. Burman, la même chose, à quelques petites variétés de noms près, que le *Chronicon Trajectinum*, & le *Chronicon Hollandicum*, mis en Latin par Matthæus dans le IX. volume de ses *Analecta veteris Ævi*. Mais, il n'est pas aussi facile de déterminer si ce Latin est traduit du Hollandois, comme on a vu ci-dessus, que le prétend le même Auteur. Sauf son meilleur avis, & des preuves suffisantes & décisives, je croirois facilement le contraire ; & cela par les raisons suivantes.

Dans ce *Chronicon Trajectinum* Latin, l'Auteur affirme en propres termes, qu'il a vu de ses propres yeux un des pains changés en pierres par Saint Boniface, pour punir la cruauté de ses meurtriers : *Ego, qui hæc scripsi*, VIDI *in Texelia, in Villa* de Wael, *unum ex istis panibus à Sancto Bonifacio in Lapides conversis* (31). Mais, dans la *Chronique* Flamande *des Evêques d'Utrecht*, ce prétendu Miracle est rapporté en troisième Personne, & simplement par un, *on conserve encore de nos jours*, ce qui sent beaucoup plus sa Traduction, ou même sa Paraphrase, que son Original : *Want aller de Moerdenaren broden verwandelde in steen, die* MEN HUDEN DES DAGHES HOUT *in Vrieslant* (32).

(31) Chron. Trajectin. apud Matthæum, Analector. Tom. V, pag. 314. Edit. in 4.

(32) Fascic. Tempor.

D'ailleurs, Veldenar, qui a bien pû traduire, ou faire traduire, le *Fasciculus Temporum* de Latin en Flamand, a très bien pû faire aussi la même chose pour ses *Additions*, afin de faire de son Livre une *Histoire Universelle*, plus complete, plus utile à ses Compatriotes, & par conséquent de plus de débit, le principal & presque unique objet des Libraires.

Il ne resteroit donc plus que de savoir si Veldenar est effectivement l'Auteur du *Fasciculus* Flamand, & de ses *Additions*, comme le prétendent tous les Ecrivains Flamands, ou simplement leur Imprimeur, comme je serois assez disposé à le croire. Mais, c'est sur quoi je n'ai encore pû trouver aucun Eclaircissement.

Quoi qu'il en soit, le *Fasciculus* remplit cxciij. Feuillets, & ses *Additions* continuënt jusqu'au cccxxx. sans *Signatures*, ni *Reclames*. Dans le *Fasciculus*, outre quelques Figures de Villes &c. gravées en bois, il n'y a que des *Cercles* qui renferment les noms des Personnages illustres, & qui servent de Titres à leurs Articles ; mais, dans les *Additions*, à ces *Cercles* sont ajoutés les Ecussons des Armoiries des Rois & Princes, blasonnés de leurs couleurs : & l'Auteur, en franc & véritable Bourguignon, & conformément au Sobriquet Flamand, n'a pas manqué de donner pour Armoiries aux premiers Rois de France trois Crapaux de Sable en Champ d'Or ; accordant néanmoins à Clovis converti & batisé trois fleurs de Lis en Champ d'Azur. C'est ainsi que sans y penser ce bon Flamand annéantissoit par un mensonge le prétendu Miracle de l'Ecu, semé de fleurs de Lis apporté par un Ange à Clovis dans l'Abbaïe de Joïenval : ignorant, apparemment, que l'Ecu de France n'avoit été reduit à trois fleurs de Lis que sous Charles VI ; & s'imaginant, sans doute, qu'il avoit toujours été tel qu'il le voyoit. Il ne compte *Louis XI.* que pour le X. de ce nom.

VERGECE (Ange), ou bien VERGECIO (Angelo), Auteur & Ecrivain célèbre, dont je crois devoir parler ici, tant pour suppléer à ce qu'en a dit en assez peu de mots Mr. Bayle, que pour lui restituer son véritable nom, que ce célèbre Critique, trompé par Rutgersius, & confirmé dans son erreur par quelque Edition fautive de l'*Histoire de* l'illustre *Mr. de Thou*, a mal-à-propos indiqué dans son *Dictionaire Historique & Critique* sous le faux nom de Vergerius (*A*).

C'é-

(*A*) *Mr. Bayle, trompé par Rutgersius, & par quelque Edition fautive de Mr. de Thou, l'a mal nommé* Vergerius.] On peut voir, dans cet Article de son *Dictionaire Historique & Critique*, les passages de ces deux Ecrivains, qu'il cite, & que je ne rapporterai point inutilement ici ; me contentant d'observer, que, dans les autres Editions de Mr. de Thou, que j'ai consultées, le mot Vergetius, se trouve exactement écrit. Peut-être ne s'agit-il, dans ces deux Ecrivains, que d'une pure faute d'impression : & cela ne prouve que trop, combien la moindre altération dans les mots, & sur-tout dans les noms propres, est de conséquence ; puisque voilà le simple changement de *t* en *r*, qui jette, confirme, & retient dans l'erreur un Homme d'une aussi vaste lecture, d'une aussi profonde érudition, & d'une aussi sûre & judicieuse critique, que Mr. Bayle. Comment les Citations de Jean Antoine de Baïf, qu'il employe, & dans lesquelles Vergece est bien nommé, ne lui ont-elles point rappellé, que La Croix du Maine, qui lui étoit si familier, & qu'il cite en cent & cent endroits, ne le nomme point autrement ? Mais, c'est-là un de ces tours que la Mémoire joue quelquefois aux plus habiles gens. Le célèbre Casaubon, dans sa Préface sur *Æneas Tacticus*, a, je ne sai pourquoi, traduit ce mot par Bergitius (1), & donné lieu par-là à une petite dispute aussi modérée d'un côté, que trop aigre de l'autre. Daillé le Fils, dans sa premiére Edition des *Scaligerana*, faite *à Cologne, en* 1667, aïant trouvé bon d'abréger ce mot en Birgitus, Colomiés remarqua très modestement, qu'il falloit lire Vergetius : & Daillé, qui auroit dû le remercier d'une critique si modérée, s'emporta démésurément contre lui dans la Préface de sa seconde Edition des *Scaligerana*, faite *à Utrecht, en* 1671, & crut véritablement triompher en lui opposant cette singulière & extraordinaire Réponse : *Sed* Bergitium *dicas, an* Vergetium, *perinde est, certe parum interest, cum* B *&* V *Litteras esse ejusdem organi & soni, si ex Vasconibus non aliunde notum sit, queis aliud nihil est* vivere *quam* bibere, *&c.* Mais, ce n'est-là, comme on voit, qu'une fort pitoyable défaite, & qu'une véritable gasconnade, tout-à-

(1) *Voyez son Passage, ci-dessous, Remarque* [*B*].

fait



C'étoit un Grec de Candie, qui s'étoit transporté de Grèce en Italie, & d'Italie en France sous le Regne de François I, & qui peignoit si admirablement les Caractères de la Langue Grecque, que ce Prince le choisit pour dresser les modèles de ceux qu'il vouloit faire graver, frapper, & fondre, pour son Imprimerie Royale, & lui procura par-là la gloire d'être très fortement loué par quantité de Savans illustres (*B*). Il étoit, de plus, savant tant en Grec qu'en Latin; & il nous en a laissé une preuve assez notable pour mériter les éloges de fort habiles gens (*C*).

NICOLAS VERGECE, son Fils, & non pas son Neveu, ni de Constantinople, ainsi que l'a abusivement avancé La Croix du Maine (*D*), l'avoit accompagné en France dès sa *première jeunesse* (*a*), étoit de même que lui, Homme de Lettres, & nous a laissé quelques Ouvrages de Poësie, tant Grecque & Latine que Françoise, lesquels le même La Croix du Maine ne nous a indiqués que fort imparfaitement (*E*).

(*a*) J. A. de Baif, contr' Etrenne à N. Vergece, Candiot, *dans ses* Oeuvres en Rime, *folio* 119.

MR.

fait digne de la replique d'Hector, valet du *Joueur* de Regnard,

Un tour de cette sorte
Est volé d'un Gascon, ou le Diable m'emporte;
Il vient de la Garonne.

Colomiés, qui s'étoit particuliérement caractérisé par ses bons offices envers tant de gens de Lettres, & dont Daillé connoissoit bien les Ecrits, puisqu'il s'efforce d'en turlupiner les titres, méritoit sans doute un tout autre traitement. Mais, les Personnes les plus serviables & les plus officieuses sont assez souvent les plus exposées aux duretés & aux invectives des génies durs & hargneux: témoin Colomiés encore, que l'injurieux Jurieu traita de la manière du monde la plus impitoyable, aussi-bien que beaucoup d'autres, dans son affreux *Esprit de Mr. Arnaud*. L'espèce de jeu de mots d'*injurieux Jurieu* me rappelle une autre épithète plus violente, que son indiscrétion lui attira un jour en pleine compagnie. Aïant glissé dans un de ses Discours, *comme dit fort bien nôtre Frère, Mr. Socin, dis-je Mr. Saurin*, celui-ci qui étoit d'un froid de Stoïque, ne l'interrompit point, & malignement se contenta de lui repliquer pareillement à son tour, *comme l'avance calomnieusement nôtre Frère, Mr. Furieux, dis-je Mr. Jurieu*; ce qui ne manqua pas d'apprêter à rire à toute l'assemblée.

(*B*) *Il a été loué par quantité de Savans illustres.*] Outre Jean Antoine de Baïf, Mr. de Thou, & J. Rutgersius, dont on peut voir les passages dans le second VERGERIUS de Mr. Bayle, voici ceux qui me sont tombés sous la main, & dont je suis bien faché de ne pouvoir qu'indiquer quelques-uns, n'aïant plus leurs Livres, & ne pouvant me rappeller leurs termes.

La Croix du Maine n'a point donné d'Article particulier à nôtre ANGELO VERGECIO; mais, voici ce qu'il en dit dans celui de NICOLAS VERGECE, qu'il fait mal son Neveu: *Messer* ANGELO, *Homme tant renommé pour savoir bien escrire en Grec, & transcrire les Livres rares en cette Langue, &c.*

Henri Etienne louë fort ANGELO VERGECIO, duquel il avoit été Disciple pour l'Ecriture Grecque, & passe pour l'avoir très bien imité, comme on le verra ci-dessous. C'est dans son *Dialogus Philo-Celtæ & Coronelli*, pag. 307., mis à la fin de sa *Musa monitrix Principum*; Livre, dans lequel il déplore amèrement les desordres & les malheurs de la Guerre civile sous Henri IV.

Dans les *Scaligerana*, sous le mot *Messer* ANGELO, on trouve un passage curieux, accompagné d'une remarque de Daillé le Fils, & d'une correction de Colomiés; & il est assez surprenant, que cela ait échappé à Mr. Bayle, qui connoissoit si bien ces sortes de Recueils de particularités litteraires. „ Messer ANGELO, quem vidi," dit Scaliger, „ & quem Franciscus Primus advo„ caverat, docuerat Henricum Stephanum, qui „ bene scribebat, & tam bene quam Præceptor „ qui cudit illos præstantes Caracteres Regios." *Extat Parisiis in Bibliotheca Regia*, ajoute Daillé, OPPIANUS *hujus* Angeli Cretensis, (*qui & Bergitus* (2) *dicitur*,) *manu elegantissime scriptus, cujus in margine habentur animalium imagines, de quibus apud Autorem mentio fit, ad vivum pictæ ab* Angeli *Filia; si vera referebat nobis Clarissimus* Mertius Bigotus, *cum* Oppianum *istum ostenderet, qui Henrici Secundi temporibus scriptus est.* Dans la Préface de la seconde Edition des *Scaligerana*, il parle aussi avantageusement d'un pareil ÆNEAS *Tacticus* de la Bibliothéque du Roi; *quem*, dit-il, ÆNEÆ *Regium Exemplar elegantissimo Caractere* BERGITIUM *pinxisse testatur* CASAUBONUS.

(2) *Il faut lire* Vergetius. *P. C. C'est-à-dire* Paul Colomiés.

Dans un des Articles du *Dictionaire Etymologique* de Ménage, que je ne puis plus me rappeller, il est observé, que *c'est la belle Ecriture du Signor* Angelo, *qui a donné lieu au Proverbe vulgaire, ou à la Formule ordinaire*, Ecrire comme un Ange.

On voit dans le Recueil des *Enfans célèbres par leurs Etudes & leurs Ecrits*, publié par Adrien Baillet, que *Jean Antoine de Baif, à l'âge de quatorze ans, avoit écrit un Recueil d'Extraits de Poëtes Grecs; & cela, avec tant d'éxactitude, tant de justesse, & tant de délicatesse, que Henri Etienne, ni même le fameux* ANGE VERGECE, *n'auroient peut-être osé se vanter de mieux faire* (3).

(3) Baillet, Enfans célèbres, *Tom. V. de ses* Jugemens des Savans, *pag.* 51.

(*C*) *Il étoit savant en Grec & en Latin; & il nous en a laissé une preuve assez notable pour mériter les éloges de fort habiles gens.*] Cette preuve consiste en une Traduction Latine du Livret *De Fluviorum & Montium Appellationibus sive Cognominibus*, attribué à Plutarque, & à divers autres, tels qu'un autre Plutarque, Parthenius, Elien, Antoninus Liberalis, &c.: & l'on peut voir touchant cette Traduction les Remarques (*A*) & (*C*) du second VERGERIUS de Mr. Bayle, qui y justifie fortement Vergece contre la censure trop aigre, & même brutale, de Rutgersius. J'ajoute, que Fabricius, qui connoissoit bien les Traductions Latines de cet Opuscule, faites par Natalis Comes, par Turnebe, & par Maussac (4), ne fait aucune mention de celle-ci, & ne savoit point par conséquent, qu'elle avoit été imprimée *à Paris, chez Charles Etienne, dès* 1556, *in* 8. & Maittaire n'a connu cette Edition qu'en 1725. lors de l'impression du troisième volume de ses *Annal. Typographic.* & y avoue n'avoir pu deviner qui étoit ce Traducteur *Angelo Vergece*. Voila donc une nouvelle preuve de ce qu'observe-là très judicieusement Mr. Bayle, qu'il y a quantité de *Livres imprimés depuis longtems, qui sont* néanmoins *inconnus aux plus habiles.*

(4) Fabricii Bibliotheca Græca, *Libr. IV, Cap. XI, pag.* 364, 365.

(*D*) *La Croix du Maine a abusivement avancé que Nicolas Vergece étoit Neveu d'Angelo, & Natif de Constantinople.*] Voici ses termes: „ NICOLAS VERGECE, Grec de Nation, Na„ tif de Constantinople (selon aucuns,) & Neveu „ de Messer ANGELO, *Homme tant renommé* „ &c. (5)." La Monnoie a bien censuré la premiére de ces fautes dans ses *Remarques* manuscrites *sur La Croix du Maine*; mais, il a fort mal-à-propos adopté la derniére. Mr. de Thou, qui dit expressément NICOLAUS VERGETIUS, ANGELI . . . . *Filius*, (6) auroit dû le desabuser. De même, Baïf, qui avoit dit N. Vergece, *Candiot*,

Tirant de l'Isle sa naissance,
Qui vit de Jupiter l'enfance (7),

auroit dû empêcher La Croix du Maine de le faire *Natif de Constantinople*. Ronsart l'avoit dit pareillement *de Créte*, comme on le verra ci-dessous dans la Remarque (*G*).

(5) La Croix du Maine, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 356.

(6) Thuani, Hist. *Libro XXXVIII, pag.* 352.

(7) *Voyez ci-dessus la Citat.* [*a*], & Oeuvres de Baif, *folio* 119.

(*E*) *La Croix du Maine ne nous a indiqué ses Ou-*

Mr. de Thou les aïant loués tous deux, comme Gens de Lettres, Antoine Teissier a eu très grand tort de les avoir oubliés, ou négligés, dans sa Traduction des *Eloges des Savans* célèbres par ce Grand-Homme: & c'est un défaut très blamable dans lequel il est aussi tombé à l'égard de beaucoup d'autres (*F*).

On ne sait point quand mourut Vergece le Père; mais, selon La Croix du Maine, le Fils *mourut au Païs de Normandie en* 1570, *ou environ* (*b*); &, probablement, en assez pauvre état (*c*). Ce qu'il y a de certain, c'est que Ronsard l'honora d'une Epitaphe de sa façon (*G*).

(*b*) Bibliothéque Françoise, pag. 356.

(*c*) J. A de Baif, folio 119.

Ouvrages que fort imparfaitement.] Qu'on en juge par ce simple exposé: „ Il a écrit quelques „ *Vers François sur la mort d'Adrien Turnebe*, „ outre ceux qu'il avoit faits en Grec & en Latin. „ Il a d'avantage composé quelques *Epitaphes* „ *sur la mort de feu Messire Gilles Bourdin*, „ *Procureur du Roi au Parlement de Paris*, &c. „ (8)."

(8) La Croix du Maine, Bibliothéq. Françoise, pag. 356.

(*F*) *Antoine Teissier a oublié quantité de Savans célèbres par Mr. de Thou.*] Tels sont, par exemple, Jaques le Fevre *d'Etaples*, Pierre du Chastel ou Castellan, François Rabelais, Antoine Carracciol, Jaques Spifame, Jean de Salignac, Aonius Palearius, Donato Gianotti, Nicolo Franco, Pierre Picherel, Jean Boucher, Jean Etienne Duranti, François Perrot, Séraphin Olivier, André Thevet, Claude de Rubis, & sans doute divers autres. Puisqu'on s'étoit proposé de traduire & d'augmenter les *Eloges des Savans*, *tirés de l'Histoire de Mr. de Thou*, quelque courts qu'ils fussent il n'en falloit négliger aucun, le Personnage qu'il concernoit n'eût-il écrit que quelque brochure. A plus forte raison ceux que je viens de nommer devoient-ils n'être point oubliés, la plupart d'entre eux aïant composé & publié divers Ouvrages, & quelques-uns même assez considérables.

(*G*) *Ronsard honora N. Vergece d'une Epitaphe de sa façon.*] La voici telle qu'elle se trouve dans les *Oeuvres* de ce Poëte, Tome X.

Crète me fit, la France m'a nourri,
La Normandie ici me tient pourri.
O! fier Destin, qui les Hommes tourmente;
Qui fait un Grec à Contances périr!
Ainsi prend fin toute chose naissante.
De quelque part qu'on puisse ici mourir,
Un seul chemin nous mène à Rhadamante.

Ce n'est certainement point ce galimathias, qui lui a fait donner le titre de *Prince des Poëtes François*, que celui qu'il a fait pareillement pour *Ph. de Comines* auroit dû lui faire perdre.

VIEUSSENS (Messire Raymond de) (*a*), Chevalier, Conseiller d'Etat, Médecin du Roi Louïs XIV, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale de Londres, Pensionnaire du Roi, & Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier; étoit Fils d'*Alexandre-Henri-Louïs-Gaspard de Vieussens*, Seigneur dudit Lieu, Lieutenant-Colonel du Régiment de Blaisois, lequel aïant été tué au siège de Barcelone, laissa son Fils avec peu de biens, par les dépences considérables qu'il avoit faites au service. Le jeune Raymond n'hésita point sur le parti qu'il devoit prendre: il avoit pour les Lettres un gout décidé, &, pour le satisfaire, il s'adonna à la Médecine. Il étudia dans l'Université de Montpellier, où il prit le bonnet de Docteur. Les progrès qu'il fit dans toutes les parties de cette Science furent très rapides. L'Anatomie, cette branche de la Médecine la plus difficile à apprendre, devint son domaine, & il s'y appliqua avec une ardeur qui a peu d'exemples, & qui ne se rallentit jamais. Son mérite personnel, ses talens, son savoir, son habileté bien reconnuë & très bien constatée, furent ses titres, & déterminèrent son Altesse Royale Mademoiselle de Montpensier à le choisir pour son Médecin. Son nom alla jusqu'au trône. Il devint Médecin du Roi, qui lui donna une pension viagère de mille livres, par Brevet du 8. Avril 1688, & le fit Conseiller d'Etat par Brevet du 17. Décembre 1707. Il avoit été fait Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris en 1684, & de la Société Royale de Londres en 1685. M. *de Vieussens* étoit sujet à la goutte, & s'en voyant tourmenté, il demanda la permission de se retirer chez lui à Montpellier, où il finit ses jours en 1715.

(*a*) *Cet Article n'a pas été dressé par Mr.* Marchand, *mais par un Médecin, connu avantageusement dans la* République des Lettres *par divers bons Ouvrages qui sont sortis de sa plume. La réputation que s'est acquise Mr.* Vieussens, *a fait souhaiter au Libraire, Imprimeur de ces Mémoires, qu'on le plaçat ici; il m'a paru que cela se pouvoit faire, moiennant cet Avertissement.* Remarque de l'Editeur.

Voilà tout ce que nous avons pu apprendre de la vie privée d'un homme, qui s'est aquis par ses Ouvrages une réputation immortelle. On est surpris de ne pas trouver son Eloge dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences, quoiqu'il en eût été un des Membres les plus distingués. Le grand nombre de ses découvertes, son amour pour sa patrie, les services importans qu'il a rendus au public, l'estime qu'il s'étoit aquise, sa réputation répanduë dans toute l'Europe savante, l'honneur enfin qu'il avoit fait au corps des Médecins François, sembloient exiger qu'on le fit connoître personnellement, & que l'on donnât le détail, sinon de toutes ses productions, du moins de celles qui ont fondé pour toujours sa grande réputation. Pour juger de l'estime & de la vénération que l'on conserve pour la personne de Mr. *Vieussens*, & du cas singulier que l'on fait de ses Ouvrages, il suffit de raporter les traits suivans, que nous tenons de très bonne part.

En 1753. l'Université de Montpellier fit au Fils (*b*) de Mr. *Vieussens* une Députation pour le prier de donner le Portrait de son Père, afin qu'on le plaçât dans la Sale où sont ceux de tous les Professeurs. Il répondit que son Père n'aïant pas été Professeur, parce qu'il avoit cru que cette charge lui déroberoit un tems précieux qu'il vouloit employer à la composition de ses Ouvrages, il n'étoit pas d'usage qu'on mît dans cette Sale les Portraits des Docteurs. *Vous avez raison*, repliqua Mr. *Sauvages*, l'un des Députés (*c*); *mais comme Mr. votre Père est le seul qui ait illustré notre Université, il mérite bien d'y occuper la première place.* Aussi ne le cite-t-on jamais dans cette Université qu'en se servant de ces termes, *Magnus* Vieussenius *noster*, notre Grand *Vieussens*. On regarde comme un devoir de lui rendre cette espèce d'hommage, qui fait hon-

(*b*) Mr. de Vieussens, *actuellement Président-Trésorier de France, & Sur-Intendant des Gabelles en Languedoc.*

(*c*) *Il est Professeur de l'Université de Montpellier, & aussi très connu par divers Ouvrages qui lui font honneur.*

honneur à sa mémoire, & l'occasion s'en présente très fréquemment. Ce témoignage unanime d'un corps respectable, est certainement un bel éloge.

Dans le fameux procès qu'eurent les Chirurgiens, il y a quelques années, au Conseil du Roi, avec les Médecins; les premiers, après avoir fait, dans leurs Mémoires, la critique de tous les Médecins, en exceptèrent Mr. *de Vieussens*, en disant : *Otez Mr.* de Vieussens *de l'Université de Montpellier, qui nous nommerez-vous qui mérite la vénération des Savans & l'immortalité?* Cette Université n'a cependant jamais manqué d'Hommes illustres, elle en a même eu dans presque toutes les parties dépendantes de la Médecine; mais c'est toujours faire beaucoup d'honneur à la mémoire de Mr. *de Vieussens*, que de le regarder comme l'un de ceux qui en ont fait le principal ornement.

En 1746. Mr. *de Vieussens* le Fils passant par Dijon, les Docteurs agrégés de cette Ville vinrent lui faire visite, & l'un d'eux lui aïant donné à souper, le pria, après le repas, de passer dans son Cabinet, où il avoit, disoit-il, un Trésor à lui faire voir, & ce Trésor étoit un Exemplaire de la *Neurologie* de *Vieussens*.

On voit par-là que ses Compatriotes sentent très bien ce qu'il vaut, & aparemment ils le sentiront aussi long-tems que dureront ses Ouvrages.

Les Anglois nous fournissent un suffrage peut-être encore plus favorable. Mr. *de Vieussens* le Fils se trouvant à Paris en 1743, à l'Hôtel d'Abbeville, quelques Seigneurs Anglois, qui l'entendirent nommer, lui demandèrent avec une sorte d'empressement, s'il étoit parent de l'Illustre Mr. *de Vieussens*, & leur aïant dit qu'il étoit son Fils, ils l'embrassèrent, en l'assurant que s'il alloit à Londres on l'y adoreroit. Cette estime est d'autant plus précieuse, qu'elle vient d'une nation très éclairée, & naturellement très peu disposée à prodiguer des louänges.

Nous avons de Mr. *de Vieussens* un grand nombre d'Ouvrages, dont le plus estimé est sa *Neurographia universalis* (*A*), qui lui a couté dix années de travail, & pour laquelle il a disséqué 560 Cadavres. Cet Ouvrage, cité avec éloge dans tous les meilleurs Livres de Médecine, a immortalisé son Auteur. On prétend que, pour en graver les Planches, qui sont fort belles, Mr. *de Vieussens* a eu très long-tems chez lui un Graveur, à qui il donnoit 24 livres par jour. Il y en a trois Editions (*B*).

Les autres Ouvrages de Mr. *de Vieussens* sont un Traité *des Principes des Mixtes*, considérés rélativement au corps humain; des *Dissertations sur l'Extraction du Sel acide du Sang*; un *nouveau Systême des Vaisseaux*; un *Traité du Cœur*; un *Traité de l'Oreille*; un *Traité des Liqueurs*; des *Expériences & Réflexions sur les Viscères* (*C*). Sa *Pratique* ou *Traité*

(*A*) *Le plus estimé de ses Ouvrages, est sa* Neurographia universalis] Voici le titre de cette belle production. RAYMUNDI VIEUSSENS, *Doctoris Medici Monspeliensis, Neurographia universalis. Hoc est, omnium Corporis humani Nervorum, simul & Cerebri, Medullæque spinalis, descriptio anatomica; eaque integra & accurata, variis Iconibus fideliter & ad vivum delineatis, æreque incisis illustrata: cum ipsorum actione & usu, physico discursu explicatis.* Editio nova. *Lugduni, apud Joannem Certe*, 1685. C'est un *in folio* de 252 pages, sans compter les pièces préliminaires. Il est dédié au Cardinal *de Bonsy*, Archevêque de Narbonne. Les nerfs du cœur y sont décrits avec beaucoup plus d'exactitude que dans *Lower* & *Willis*; & l'Auteur a observé que, dans l'Homme, toutes les fibres du cœur sont spirales, & que, dans les Animaux il y en a quelques-unes de droites (1). On y trouve plusieurs découvertes importantes, faites dans le Cerveau, qui avoient échapé à la sagacité des autres Anatomistes (2). Les fautes qu'on y remontre sont en petit nombre, si l'on considère la difficulté de l'entreprise & la vaste étenduë de l'Ouvrage. *Paucos nævos in immenso Opere reliquit*, dit un très bon Connoisseur, en parlant de ce Traité (3). Mr. *Michelet*, Premier Médecin de *Philippe V.*, Roi d'Espagne, écrivant de Madrid le 9. Août 1704. à Mr. *de Vieussens*, finit sa Lettre en lui apprenant une nouvelle qui devoit bien le flatter : „ Le „ Roi mon Maitre, *lui disoit-il*, dans le reste de „ son voyage de Montpellier à Madrid, lut toute „ votre *Neurographie*; & sa Majesté aïant lu depuis ce tems-là quelques pages de vos nouvelles „ découvertes, me fit l'honneur de me dire, qu'il „ n'y avoit rien de plus louäble que l'application & „ le travail que vous donniez à l'utilité publique. „ J'ai dû vous faire savoir cela pour votre satisfaction; car ce grand Prince est connoisseur en „ bonnes choses (4)."

(1) Boerhave, Methodus Stud. Medici, ab Hallero, in 4. pag. 306.

(2) Ibid. pag. 331, 332. 340. 429.

(3) Mr. Haller, ibid. pag. 340.

(4) *Parmi les Pièces qui se trouvent à la tête du Novum Vasorum Corporis humani Systema.*

(*B*) *Il y en a trois Editions.*] La première de ces Editions est celle dont on vient de voir le titre entier dans la Note précédente. Il est assez singulier, qu'on y ait marqué que c'est une nouvelle Edition, *Editio nova*, puisqu'il est certain qu'il n'y en a aucune qui soit antérieure à celle-là. Voici sur cela quelle est ma conjecture. On lit dans le *Privilège du Roi*, qui est du 30. Septembre 1682, qu'il est permis à Mr. *de Vieussens* de faire imprimer, vendre & débiter son Livre pendant le tems de six années, à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer. A la suite de ce Privilège on a ajouté ces mots, *Achevé d'imprimer le premier Août* 1684, & immédiatement après, ceux-ci, *Le dit Sieur* VIEUSSENS *a cedé son droit de Privilège à* Jean Certe, *Libraire à Lyon, suivant l'accord fait entre eux.* Je m'imagine donc que le Libraire *Certe*, après avoir fait l'acquisition de cet Ouvrage, aura cru le faire valoir d'avantage, en le donnant pour une *nouvelle Edition*. La seconde Edition est celle de *Melchior Frideric Geuder*, publiée à Ulm en 1690. Comme c'est un in *octavo*, on a été obligé d'en rapetisser considérablement les Planches. La troisième, dont on a changé le titre, est de l'an 1715; & je crois qu'elle a paru à Francfort chez *Kunnius*: on m'a dit qu'elle est mauvaise & pleine de fautes. Je n'ai que la première Edition, qui aïant été faite sous la direction de l'Auteur, doit être préférée aux deux autres, sur-tout pour ce qui regarde les Planches.

(*C*) *Les autres Ouvrages de Mr.* de Vieussens *sont un* Traité des Principes des Mixtes, *&c.*] Cet Ouvrage, dédié à Mr. *Daquin*, est un *in* 4°. de 348 pages, avec figures. Il est composé de deux Traités, dont le premier a pour objet les *Principes des Mixtes*, & l'autre *la Nature, les Causes*, &c. *de la Fermentation*. En voici le titre. RAYMUNDI VIEUSSENS, *Doctoris Medici Monspeliensis Tractatus duo.* Primus, *de remotis & proximis Mixti Principiis in ordine ad corpus humanum spectatis.* Secundus, *de natura, differentiis, subjectis, conditionibus, & causis Fermentationis, in quo præcipua, quæ in ipsa Fermentatione observantur, phœnomena explicantur.* Lugduni, *apud* Joannem Certe, 1688. L'Illustre *Boerhave* faisoit grand cas de cet Ouvrage, entant qu'il contient des faits anatomiques bien constatés, de belles observations, & des expériences qui répandent beaucoup de jour sur la structure & l'action du cœur. Il va même jusqu'à dire qu'il mérite d'être placé dans toutes les Bibliothèques. Il donne une idée de ce qu'on y trouve de plus important, dans le passage suivant. *A pagina* 79 *hujus*

Traité des Maladies s'imprime actuellement à Toulouse, chez Forest, & fera trois Volumes *in* 4°. Si ce dernier Ouvrage est bien exécuté, il sera d'un très grand secours, parce que l'Auteur, en disséquant lui-même les Cadavres, peut avoir vu très souvent les maladies dans leur source. Nous avons encore de lui plusieurs petits Ouvrages, & des Mémoires pour les Académies de Londres, de Paris, & de Leypsic.

Mr. *de Vieussens* eut des démêlés avec Mrs. *Ruysch*, *Valsalva* & *Chirac*. Le premier prétendoit que Mr. *de Vieussens* lui avoit dérobé quelques-unes de ses découvertes, & celui-ci soutenoit que *Ruysch* étoit lui-même son plagiaire, & il le prouve en effet par une *Apologie* faite exprès. Mr. *Petit*, le Médecin, donne gain de cause à Mr. *de Vieussens*, du moins sur un des points contestés. „ On voit," dit-il, „ par ce que je viens „ de dire, que les nerfs ciliaires de *Ruysch* ont été décrits par *Willis* & par *Vieussens* : „ ils ont fait plus, car ils en ont déterminé les origines, ce que *Ruysch* n'a pas fait : „ il

jus Libri usque ad paginam 120, *Author occupatur in describendo corde, cum eo titulo nihil minus expectaretur. In eo Libro egregiæ sunt observationes de decursu vasorum & fibrarum, & efficacia ipsius cordis* . . . . *Quatenus anatomice tantummodo agit* Vieussenius, *multa egregia habet. Ibi videbimus cor trudere sanguinem, ut transfudet in ipsa cava cordis, quod antea nemo, quantum novi, observaverat, nempe per arteriam, non modo in venas coronarias, & in auriculam dextram protruditur sanguis, sed etiam liquidum injectum per arteriæ coronariæ fines in cava cordis, & cava auricularum, non modo per arterias, sed per ductus & sinus transit; hinc in corde duplex detegitur circulatio, nempe*, 1. *cor sinistrum pellit sanguinem in arteriam coronariam, quæ eum ubique defert ad venas coronarias & auriculam dextram. Ea via apud omnes Authores describitur*; *verum*, 2. *ex* Vieussenii *observatione primo, quantum novi, constitit, sanguinem pressum in arteriam coronariam consuetissima quidem, frequentissima & maxima via, per venas coronarias transire, sed per arterias quasdam, nemini prius dictas, etiam sanguinem in cavitatem cordis protrudi*; *hinc sanguis duplex in cor stillat*, 1. *qui per auriculam dextram in cor dextrum, & per auriculam sinistram in cor sinistrum effunditur*; & 2. *qui per arteriæ coronariæ fines ultimos in cavitates cordis immittitur* (5).

(5) *Ibid. pag.* 307.

Les *Dissertations sur l'Extraction du Sel acide du Sang*, forment un Volume *in* 12°. imprimé en 1688. Mr. *de Vieussens* y donne l'analyse chymique du Sang, lequel contient, à ce qu'il prétend, beaucoup d'acide. Il y examine aussi la nature de la plupart des autres fluides du Corps humain.

Le *Novum Vasorum Corporis humani Systema*, dédié à Mr. *Fagon*, est un *in* 12°. de 260 *pages*, *imprimé à Amsterdam, chez P. Marret, en* 1705. Cet Ouvrage contient un très grand nombre d'expériences, faites à l'aide des Injections, du Microscope, &c. La Faculté de Médecine de Paris ne voulut rien décider sur le Systême de l'Auteur, sous prétexte qu'il devoit être confirmé & éclairci par de nouvelles expériences; mais, du reste, elle en parla avec éloge, & le traita de *Systême ingénieux* (6). L'Académie Royale des Sciences ne fut pas moins reservée dans le jugement qu'elle en porta, & dont voici la teneur. „ Mr. *Vieussens*, fameux Médecin de Montpellier, fort „ connu par son grand Ouvrage de la *Neurologie*, communiqua à l'Académie des Sciences un „ *nouveau Systême*, qu'il a trouvé sur la structure „ des Vaisseaux du corps humain. Quelque prévenu que l'on fût pour la capacité & pour l'exactitude de Mr. *Vieussens*, on jugea qu'il faudroit „ un grand nombre d'expériences, & d'expériences délicates, pour vérifier son Systême; & comme on n'eut pas la commodité de les faire, la „ Compagnie ne fut pas en état d'approfondir cette „ matière autant qu'elle l'auroit desiré (7)."

(6) *Dans l'Approbation qui se trouve parmi les pièces préliminaires de ce Livre.*

(7) Histoire de l'Académie Royale des Sciences, *an.* 1705, *pag.* 44. *de l'Edition de Paris*, & *pag.* 58. *de l'Edition de Hollande.*

Le *Traité du Cœur*, celui *de l'Oreille*, & celui *des Liqueurs*, font trois *in* 4°. *avec figures, imprimés à Toulouze, chez Guilelmette, en* 1715. Dans le premier de ces Traités l'Auteur donne une Histoire Anatomique très détaillée de la structure & des causes du mouvement du Cœur. Il avoit déjà publié sur cette même matière un autre petit Ouvrage, intitulé : *Nouvelles Découvertes sur le Cœur*, *Paris*, 1706, *in* 12°. On trouve dans son *Traité du Cœur* des cas extrêmement rares, & dignes d'exciter la curiosité du Lecteur. Ce qu'il y avance sur le changement de forme de la Valvule par la systole & la diastole des Oreillettes, mérite d'autant plus d'être raporté, qu'il paroît qu'on n'en fait pas mention, ou qu'on l'ignore, soit que le titre général de ce Traité du Cœur n'ait pas porté les curieux à l'y chercher, soit que sa longueur les en ait détournés. Voici le précis qu'en donne Mr. *Winslow* dans un de ses *Mémoires* (8). Mr. *Vieussens* appelle *Fosse de la Veine-cave*, l'enfoncement superficiel, plat & presque circulaire, qui paroît dans l'adulte à l'endroit, où le trou de communication avoit été dans le Fœtus. Il donne à la portion la plus élevée ou saillante du rebord de cet enfoncement, & qui est comme la base de la Veine-cave supérieure, le nom d'*Isthme*. Il fait observer que ce contour est formé de fibres charnuës, & il le regarde comme une espèce de Sphincter, qui peut se resserrer & se dilater par la contraction & l'allongement de ses Fibres. Il fait faire attention aux Fibres charnuës qui sont communes à la Veine-cave, & à la partie voisine de l'Oreillette droite, & sur celles qui sont communes à cette même Oreillette & au sac des Veines pulmonaires, qui appartient à l'Oreillette gauche. Il dit que toutes ces Fibres établissent une liaison particulière entre les Oreillettes & la portion de la Veine-cave, à laquelle ces Troncs aboutissent, & qui est aussi garnie de Fibres circulaires en manière de Sphincter. Il appelle *Trou ovale* l'ouverture qui, dans le Fœtus & dans quelques adultes, se trouve en-haut, entre la Fosse orbiculaire & le bord de la Valvule, qu'il reconnoît à-peu-près comme les défenseurs d'*Harvé*. Mr. *Winslow* retient ici le terme ordinaire de *Fibres charnuës*, quoique Mr. *Vieussens* employe celui de *Conduits charneux*. Sur cette description Mr. *Vieussens* raisonne ainsi pag. 35. de son Traité. „ Puisque l'Isthme se contracte „ & s'allonge de la manière dont je l'ai expliqué „ ci-dessus, il est constant qu'il ne sauroit se contracter sans diminuer l'étenduë de la Veine-cave, sans relâcher dans le Fœtus la Valvule située derrière le trou ovale, sans faire entr'ouvrir ce trou, & sans faire passer par lui dans le „ Tronc de la Veine pulmonaire, une partie du „ Sang, qui se trouve dans le tems de sa contraction près de l'embouchure de l'Oreillette droite „ & du Ventricule droit du Cœur. Si l'Isthme „ fait entr'ouvrir par sa contraction le trou ovale, „ & relâche la Valvule couchée derrière lui dans „ le Fœtus, il est certain qu'il bouche ce trou, „ & tend cette Valvule lorsqu'il s'allonge; c'est-pourquoi le trou ovale ne sauroit laisser passer „ dans le Fœtus & les Adultes, dans lesquels il se „ trouve ouvert, du Sang de la Veine-cave dans „ la Veine pulmonaire, tandis que l'Isthme reste „ allongé." *Et pag.* 51. „ Comme les Conduits charneux (*Fibres charnuës*) du Tronc de „ la Veine pulmonaire se serrent dans le même tems „ que l'Isthme serre le commencement du Tronc „ supérieur de la Veine-cave, on peut assurer „ qu'ils (*qu'elles*) concourent avec lui à entr'ouvrir le trou ovale, pour que dans le Fœtus il „ laisse passer du Sang de la dernière de ces deux „ Veines dans la cavité de la première :" (c'est-à-dire, de la Veine-cave dans le sac des Veines pulmonaires). Ce que dit Mr. *Vieussens* des usages du trou ovale & de la Valvule, mérite, selon Mr. *Winslow*, une attention particulière, & peut être regardé comme un Systême particulier : car, quoiqu'il convienne avec les Harvéens, que le Sang passe de droit à gauche, &c. il en diffère en ce qu'il dit que *le Sang passe par le trou ovale dans la systole ou contraction des Oreillettes*, & *que, dans leur*

(8) Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, *an.* 1725, *pag.* 45. *de l'Edition de Hollande.*

„ il est vrai qu'ils ne leur ont pas donné le nom de *Ciliaires* (*d*). " C'est dans son *Traité de l'Oreille* que Mr. *de Vieussens* a fait voir que *Valsalva* l'avoit pillé. Le Démêlé avec Mr. *Chirac* fut une affaire très sérieuse, puisqu'il devint un *Procès en Justice*, comme nous l'apprend Mr. *de Fontenelle* dans l'Eloge de Mr. *Chirac* (*e*). Il n'étoit cependant question que de quelques découvertes, & sur-tout de celle de l'*Acide du Sang*, que Mr. *Chirac* s'attribuoit (*f*).

(*d*) Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, *an.* 1727, *pag.* 16. *Edition de Hollande.*

(*e*) Histoire de l'Académie Royale des Sciences, *an.* 1732, *pag.* 173, 174.
(*f*) *Voyez sur cela* l'Apologie de Mr. de Vieussens, *imprimée à Montpellier*, *en* 1688.

leur diastole ou dilatation, la Valvule ferme ce trou, & s'oppose au retour du Sang.

Ces trois derniers Traités de Mr. *Vieussens* eurent l'approbation de l'Académie Royale des Sciences, & cette approbation est une preuve non équivoque de leur vrai mérite. „ Ils renferment," dit l'Historien de l'Académie (9), „ un si grand détail, que nous ne pourrions en donner une idée „ suffisante sans un trop long discours. Nous dirons seulement, pour raporter un exemple géné„ral de toutes les découvertes contenuës dans ces „ Ouvrages de Mr. *Vieussens*, qu'il a porté la „ connoissance de la structure du Cœur beaucoup „ plus loin que *Lower*, qui paroissoit l'avoir épuisée, & qu'il en a expliqué les premiers mouve„mens que ce célèbre Auteur avoit crus inexplicables.

(9) Histoire de l'Académie Royale des Sciences, *an.* 1715, *pag.* 19. *de l'Edition de Hollande.*

Les *Expériences & Réflexions sur les Viscères* n'ont paru qu'en 1755, *in* 12°., *à Paris*, *chez Herissant.*

VILLON (FRANÇOIS) (*a*), ainsi qu'il se nomme lui-même dans tout le Cours de ses *Poësies* (*b*), & non pas CORBUEIL surnommé WILLON, comme l'a mal-à-propos avancé Fauchet (*c*), & l'ont après lui soutenu vingt autres (*A*), étoit né de Parens d'assez médiocre état (*d*); ou à Pontoise, selon les uns (*e*), ou à Auvers près de Pontoise, selon les autres (*f*); mais, plus probablement à Paris, selon lui-même, & ses propres Ecrits (*g*): & certainement en 1431, affirmant très positivement lui-même, qu'il étoit âgé de trente ans (*h*) en 1461 (*B*).

Aïant perdu son Père fort jeune, il eut le bonheur d'être assez bien élevé (*C*) par GUILLAUME VILLON, son Parent (*i*), mais non pas son Père, comme l'ont mal-à-propos avancé plusieurs Auteurs (*k*).

Peu

(*a*) Mr. Marchand *avoit déjà placé cet Article à la tête de l'Edition des* Oeuvres de Villon, *faite à la Haye, chez Adrien Moetjens, en* 1742. *Ici il paroît augmenté & rangé dans un autre ordre.* Remarque de l'Editeur.

(*b*) Oeuvres de Villon, Petit Testament, *Huitains I, XXIX, & fin.* Grand Testament, *Huitains LXXVI & Note* [*d*], *CLII, CLXII, CLXXI, & fin.* Requeste au Duc de Bourbon, *pag.* 204.
(*c*) Claude Fauchet, Origine des Chevaliers, Armoiries, & Héraux, *pages* 80 & 81, *où il ajoute, que* GUILLON & WILLON sont un même mot, parce qu'anciennement *B* & les deux *W* se prononçoient de même: *Conclusion louche, & peu convenable à ces deux mots, dans lesquels le* B *n'entre point. Il vouloit aparemment parler du* G *& du double* W. *En effet, l'on ecrit assez communément* Waultier *pour* Gaultier, Walbert *pour* Gualbert, Willaume *pour* Guillaume, Waleys *pour* Galeys *ou* Gualeys, Vido & Wido *pour* Guido, Wolfgang *pour* Guolfgang, *& plusieurs autres semblables.*
(*d*) Grand Testament, *Huitains XXIII, XXXV, XXXVI, XLI*, CLXII; XVIII Rondeau*, &c.
(*e*) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 107.
(*f*) Fauchet, *copié par beaucoup d'autres, de même que ci-dessus.* Le Duchat, Remarque sur la Confession de Sancy, *probablement pour ne point décider, se contente de dire*, d'auprès de Paris.
(*g*) Petit Testament, *à la fin.* Grand Testament, *Huitain XCII.* Epitaphes, *pages* 192, 193, &c *Voyez aussi* Marot, Pasquier, Bellingen, &c. *D'ailleurs, la plupart des Lieux, que* Villon *cite dans ses Ouvrages, sont des endroits notables de cette Capitale du Royaume.*
(*h*) Grand Testament, *Huitains I, XI.*
(*i*) Grand Testament, *Huitain XXXVIII, & Note* [*b*], *LXXVI. & Note* [*d*].
(*k*) Table des Familles de Paris, *pag.* 189. Huëtiana, *pag.* 61. Le Duchat *sur le LXXVI. Huitain, Note* [*d*].

(*A*) *Et après lui . . . vingt autres.*] *Ménage*, *Diction. Etymolog.* au mot GUILLE, où il copie *Fauchet*, & aux mots VILLON, VILLONNER, VILLONNERIE, où il ajoûte quelques nouvelles particularités, & réfute *Pasquier*, *Bellingen*, & *Borel*, qui sont néanmoins tous de la même opinion. *Huëtiana*, pag. 61. *Furetière*, *Bernier*, *Jugement sur Rabelais*, pag. 423. *Mervesin*, *Histoire de la Poësie Françoise*, pag. 102, 104. *Le Duchat*, *Remarques sur la Confession de Sancy*, Livr. I, Chap. VI, pag. 154.; & *Remarques sur Rabelais*, Livre IV, Chap. LXVII, pag. 285. *Brossette sur Boileau*, Tom. II, pag. 18. *Le Clerc*, *Bibliothéque du Richelet*, pag. cvij. *Massieu*, *Histoire de la Poësie Françoise*, Article CORBEUIL, ainsi orthographié, soutenant que c'étoit-là son vrai nom. *Catalogue de Rothelin*, pag. 236. Mais, sur-tout, le dernier *Moréry* de 1740, qui place VILLON sous le mot CORBUEIL; & cela, contre l'autorité du *Recueil des Poëtes François depuis Villon jusqu'à Benserade*, la seule néanmoins & unique qu'il cite; & même contre la sienne propre, vû qu'il reconnoît à deux lignes de-là, que *rien n'est plus faux*, & que *le Père de* notre Poëte *se nommoit Guillaume Villon*, ce qui n'est pas plus vrai. D'ailleurs, il prête fort infidèlement à ce *Recueil* des particularités contradictoires, qui ne s'y trouvent nullement: & il le copie avec si peu d'attention, & avec une telle négligence, qu'il renvoye, tout ainsi que lui, *à la page* 40. *de ce Livre*; ce qui forme un sens, non seulement ridicule & absurde, mais même absolument faux & inutile; la page 40. du Volume, où il s'exprime ainsi, ne contenant que des Articles commencant par la Sillabe DEC. Mais, c'est ainsi qu'est *revuë & corrigée* cette Edition, la plus ample à la vérité, mais en même tems peut-être la plus inexacte de toutes.

(*B*) *Il étoit âgé de* 30. *ans en* 1461.] C'est donc bien mal-à-props, que *Louis Guyon*, *Diverses Leçons*, Tom. III. pag. 492, le fait vivre ou fleurir en 1540. Mr. le Président *Henault*, *dont le Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France*, vient de reparoître pour la seconde fois *à Paris*, *chez Prault*, *en* 1746, *in* 8°., fait encore bien pis pag. 177, où il dit, qu'*à la mort du Roi Charles V.*, *en* 1380., *Villon avoit* 33. *ans*; & même qu'alors *Jean Marot*, *Fils de Clement*, *étoit né*. C'est grand dommage, que cet *Abrégé*, d'ailleurs si digne de louänges, se trouve ainsi défiguré par de pareilles bévuës: & si elles se voyent aussi dans les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, qu'il cite-là, sans néanmoins en indiquer l'endroit, *le magnifique éloge qu'il en fait* dans sa *Préface*, pag. vij. ne leur convient certainement pas généralement.

(*C*) *Il fut assez bien élevé.*] Il profita si bien de ses Etudes, quoi qu'assez négligées (1), que Clément Marot, & Henri Etienne, tous deux excellens Juges en fait d'Ouvrages d'Esprit, le regardoient, l'un comme *le meilleur Poëte* & le plus digne d'*emporter le Chapeau de Laurier devant tous ceux de son temps*, & l'autre comme *un des plus éloquens* de ce tems-là (2). Etienne Pasquier n'en jugeoit pas si favorablement, lui reprochant d'être *plus soucieux de Tavernes & Cabarets, que de bons Livres*, & ne lui accordant *qu'un sçavoir qui ne gisoit qu'en apparence*, accompagné néanmoins

(1) Grand Testament, *Huitain XXVI*, *rempli de Bon-Sens, & l'un des meilleurs de tout le Livre.*

(2) Marot, *voyez son* Prologue, *pag. j, viij, &c.* Henri Etienne, Apologie pour Hérodote, *pag.* 352. Fauchet, *pag.* 81, *dit de même, que c'est un des* nos meilleurs Poëtes Satiriques.



Peu soigneux de cultiver ses heureuses dispositions, & se livrant sans mesure à son tempérament vif & voluptueux, il se jetta impétueusement dans la débauche, &, par une suite naturelle, & presque inévitable, de la débauche dans la friponnerie (*D*).

Echappé de la prison & du danger où il se jetta par sa conduite, il se retira à Saint Genou près de Saint Julien, *Marches de Bretaigne ou Poictou*, comme il s'exprime lui-même (*l*), & y continua probablement son mauvais train & son libertinage, vû la description, qu'il fait de certaines Créatures des environs de ces endroits-là (*m*): & peut-être y composa-t-il son *Petit Testament*, certainement écrit en 1456 (*n*).

Quoi qu'il en soit, entrainé par son extrême panchant à la friponnerie, il ne tarda pas à retomber dans le crime, & fut emprisonné de nouveau; non pas à Melun, par ordre de Jacques Thibaut d'Aussigny, Juge de ce Lieu, comme le veut & le soutient de toutes ses forces l'Auteur de la *II. Lettre Critique*, inserée dans la III. Partie des Editions de Villon de 1723. & de 1742 (*o*), & après lui le Père Niceron (*p*); mais, à Mehung ou Meun sur Loire, par ordre de ce même Jacques Thibaut d'Aussigny, réellement Evêque d'Orléans, & par conséquent Supérieur Ecclésiastique de Meun, Ville de

(*l*) Grand Testament, *Huitain XCIII.*

(*m*) *Là-même.*

(*n*) Petit Testament, *Huitains I. & XXIX.* Grand Testament, *Huitain LXIV.*

(*o*) *Pages* 55-57. Le Duchat sur Sancy *avoit dit la même chose, mais s'est corrigé depuis, tant dans ses* Remarques sur Rabelais, *que dans celles* sur Villon. *Voyez-en le* Grand Testament, *Huitain I, Rem.* [*a*] & [*b*], & *Huitain II, Rem.* [*b*].

(*p*) Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres, *Tom. V, pag.* 206-215. *où il n'a fait qu'abréger la Lettre précédente.*

moins *d'un assez bel Esprit* (3): & Antoine du Verdier en pensoit beaucoup plus mal encore, n'aïant fait aucune difficulté d'avancer sur son sujet, qu'il s'*esmerveilloit comment* Marot *avoit osé louër un si goffe Ouvrier & Ouvrage, & faire cas de ce qui ne vault rien*, vû que *quant à lui il n'y a trouvé chose qui vaille* (4). Mais, un jugement si sévère, si dur, & *si goffe*, pour me servir de ses propres termes, n'a été suivi d'aucune Personne de bon goût. Bien loin de-là, tous les Critiques, qui ont parlé depuis de cet ingénieux & agréable Poëte, en ont jugé non seulement beaucoup plus équitablement, mais même très avantageusement (5): & sur-tout le célèbre Olivier Patru, qui n'a fait aucune difficulté de reconnoître, que VILLON *est un des plus nobles Esprits dont Paris & la France puissent se glorifier*; & que, *pour la Langue*, il *a eu le goût aussi fin qu'on pouvoit l'avoir pour son Siècle* (6). En effet, pour peu qu'on ait lû avec quelque attention ce qui nous reste de ses Ouvrages, on ne sauroit raisonnablement disconvenir, qu'il n'eût reçu de la Nature un génie tout-à-fait heureux pour la *Poësie*; non point *basse & comique*, comme l'avance trop inconsidérément Madame d'Aulnoy, ou quiconque a fait le choix de quelques pièces de nos Poëtes François sous son nom (7); mais *naïve, enjouée, & badine*, comme le remarquent plus judicieusement, & plus équitablement, l'Auteur de l'Extrait ou de la Notice des Ouvrages de Villon, inserée dans la *Bibliothéque Françoise*, & celui de la *II. Lettre Critique*, inserée dans la III. Partie des Editions de Villon de 1723. & 1742. (8). D'ailleurs, il faut convenir, qu'il sçut le premier donner à ses Vers un arrangement naturel, & tel que le demande le génie de notre Langue Françoise; & que personne n'avoit encore si bien connu & senti combien l'Harmonie des Rimes riches & exactes est agréable à l'oreille (9).

(*D*) *Il se jetta de la débauche dans la friponnerie.*] Ou, pour parler comme on s'exprimoit alors, dans la *Villonnerie* (10), en laquelle il *devint* bientôt *un Maître passé & superlatif*, surpassant, *en subtilité de Coupe- & Happe-Bourse, tous ceux de la France* & de son tems (11): ce qui ne lui fit pourtant point donner le surnom de *Villon*, comme se le sont trop légérement persuadé divers Ecrivains (12), puisque c'étoit incontestablement celui de sa Famille, ainsi qu'on l'a prouvé ci-dessus, Citation (*b*); ni, tout au contraire, donner son nom à toute la Bande criminelle de ses Confrères, ainsi que l'ont tout aussi gratuïtement débité divers autres (13): mais, le fit bientôt tomber entre les mains de la Justice, pour quelque Vol, ou autre mauvais trait, probablement exercé à Ruël (14); emprisonner, conséquemment, au Chatelet de Paris (15); &, enfin, condamner à être pendu, avec cinq autres de ses Compagnons, tout aussi Honnêtes-Gens que lui (16).

Bien lui prit alors d'avoir de l'Esprit, & d'avoir sçu s'en servir; car, aïant fort à-propos appellé de la Sentence du Chatelet au Parlement, comme il paroît par divers endroits de ses Ecrits (17), cette Cour Souveraine le tira gratieusement de ce mauvais pas, en commuant la peine de mort en celle de simple bannissement (18): &, pour lui en témoigner vivement sa reconnoissance, il lui adressa particulièrement une de ses Ballades (19). Ce fut probablement lors qu'il s'attendoit encore à passer le pas, & non point en 1460. comme l'a cru Mr. le Duchat (20), qu'il se fit cette Epitaphe, si connuë, si polissonne, & si digne d'un garnement tel que lui:

Je suis François, dont ce me poise,
Né de Paris emprès Pontoise.
Or d'une corde d'une toise
Scaura mon col que mon cul poise.

Epi-

(3) Pasquier, Recherches de la France, *Livr. VI, Chap. I, & VIII, Chap. LX, où l'on écrit mal, n'y avoir que* trop de Villons pour sçavoir, *au lieu de décevoir.*

(4) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 422.

(5) Fauchet, Ménage, Richelet, Boileau, Huët, Furetiere, Bernier, Mervesin, de Lauriere, les Journalistes de Trevoux, la Bibliothéque Françoise, Niceron, le Motteux, Lengler, le Duchat sur Sancy & sur Rabelais, & *sur-tout la* II. Lettre Critique, *inserée dans la III. Partie des Editions de* Villon *de* 1723. & *de* 1742, *qui le comble de louänges, & paroît même outrer le Panégyrique.*

(6) Oeuvres de Patru, *pag.* 648, & 922.

(7) Recueil des Poëtes François depuis Villon jusqu'à Benserade, *Tom. I, Article de* VILLON.

(8) Bibliothèque Françoise, *Tom. II, pag.* 234, & II. Lettre Critique, *pag.* 89.

(9) Mervesin, *pag.* 102, 103.

(10) *Insignem Impostorem Ætas Parentum nostrorum vidit* FRANCISCUM VILLIONUM. Budæus, *in* Annotationibus in Pandectas, *folio* 182; *ce que répète* Denis Godefroy, *Par.* 2. *ad Leg.* 4. *Dig. de Ædilitio Edicto.* Marot, Pasquier, Fauchet, Guyon, Bellingen, Huët, Ménage, Furetiere, Bernier, Mervesin, Brossette, le Duchat sur Rabelais, le Motteux, & *autres.*

(11) Pasquier & Guyon.

(12) Fauchet, Guyon, Borel, Ménage, Bernier, Mervesin, le Duchat sur Sancy, Massieu, & *singuliérement* Furetiere, *qui peu d'accord avec lui-même, écrit inconséquemment* Guile, & Guiller, *l'un à côté de l'autre; mots, qui signifient* tromperie, & tromper, & *desquels il fait venir celui de* Villon, *dans la signification de* Fripon. *Il ajoute, qu'autrefois* Villon *signifioit aussi une fausse Monnoie, d'où l'on a formé depuis* Billon; *mais, cela lui est particulier.*

(13) Pasquier, Borel, Fleury de Bellingen, Etymol. ou Explic. des Proverbes François, *sur le Proverbe* Tour de Villon, *Livre III, chap. LXXXI, pag.* 336; le Motteux, Remarques sur Rabelais; &c.

(14) Grand Testament, *XVI. Ballade, pag.* 160; & *II. Ballade du Jargon, Huitains I. & II.*

(15) Petit Testament, *Huitains XVI. & XXII.* Le Duchat sur Sancy *dit mal* à Melun; *mais*, sur Rabelais, *dit bien* au Chatelet *de Paris.* Brossette sur Boileau, & *autres.*

(16) Epitaphe de Villon, *pag.* 190-194. Appel de Villon, *pag.* 197. Pasquier, Fauchet, Bellingen, Furetiere, Bernier, le Duchat sur Rabelais, Brossette, & *autres.*

(17) Grand Testament, Rondeau XVIII, *pag.* 176. Appel de Villon, *pag.* 195-197. Pasquier, Ménage, Huët, Bernier, Mervesin, le Duchat sur Rabelais, Brossette, & *autres.*

(18) Grand Testament, Rondeau XVIII, *pag.* 176. Ballade à la Court, *Str. I. & IV, pages* 98, 200. Ménage, Huët, Bernier, Mervesin, le Duchat sur Sancy & sur Rabelais, & Brossette, *qui prétend, mais gratuïtement, je pense, que ce fut en faveur de son Génie pour les Vers.*

(19) *La VII. Pièce, intitulée* Requeste à la Court de Parlement, *pages* 198-200.

(20) Remarque sur la Confession de Sancy, *pag.* 155.

de ce Diocèse (q), comme le prétend plus véritablement, & le prouve même très bien, Mr. le Duchat, dans ses Remarques (r) : & cela, assez vraisemblablement, comme il me paroît, pour quelque Vol d'Eglise, de Sacristie, ou quelque autre cas Ecclésiastique, ou *pour avoir derobé les ferremens de la Messe, & les avoir mussez soubs le manche de la Paroece*, ainsi que s'exprime plaisammant le satirique Rabelais (s).

(q) Grand Testament, *Huitains I, XI, LXII, LXIII, LXIV. CXXXIX, & leurs Remarques.*

(r) *Et particuliérement dans la première sur le 6. Vers du I. Huitain du* Grand Testament.

(s) Oeuvres, *Livr. IV, Chap. XVI, pag.* 75.

Plus heureux que sage, il fut délivré de cette nouvelle prison, au bout d'environ trois mois, l'an 1461 (*E*).

C'est-là tout ce qu'on sait de certain de la Vie du fameux VILLON. Guillaume Colletet, qui le place sous l'année 1482, dans son *Histoire* manuscrite *des Poëtes François anciens & modernes*, indiquée par le Père le Long, dans sa *Bibliothèque Historique de la France*, pag. 885, pourra peut-être à l'avenir nous apprendre à cet égard quelques particularités nouvelles. En attendant, si l'on peut faire quelque fonds sur ce que, dans les Huitains CLX—CLXII. du *Grand Testament*, Villon ordonne sa Sépulture & son Epitaphe à Sainte Avoie, Couvent de Béguines dans la ruë de même nom à Paris; il est assez vraisemblable, qu'il passa le reste de ses jours dans cette grande Ville, & qu'il y mourut vers la fin du XV. Siècle, ou le commencement du XVI. (*t*).

A

(*t*) Bellingen, *qui date son* Etymologie ou Explication des Proverbes François, *imprimée* à la Haye, chez Adrian Vlacq, en 1656, in 8. *du 26. Avril de cette année, dit page* 336, Villon vivoit il y a environ cent-cinquante ans ; *ce qui revient à l'année* 1506. *Notez, que ce Livre a été reproduit sous ce Titre imposteur.* Les illustres Proverbes nouveaux & historiques, expliqués par diverses questions curieuses & morales, en forme de Dialogue : *Edition, où l'on a frauduleusement de plus, supprimé le nom de* Bellingen, *& réimprimée* à Paris, chez René Guignard, *neuf ans après*, en 1665, en 2 volumes in 12. *Ainsi, en suivant cette frauduleuse Edition, on feroit vivre* Villon *jusqu'en* 1515.

Epitaphe, que Rabelais, Garasse, & autres Bouffons, ont paraphrasée chacun à sa guise (21) ; & que Fauchet, sur la foi de je ne sai quel vieux Manuscrit qu'il ne nomme point, a trouvé bon d'allonger de 4. autres Vers, distingués ici en Caractères Romains :

(21) *Voyez le* Villon *de* 1742, *pag.* 190, 191.

Je suis François, dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon surnom,
*Natif d'*Auvers, *emprès Pontoise*,
Et du commun nommé VILLON.
Or d'une corde d'une toise
Sçauroit mon col que mon cul poise,
Se ne fust un joly Appel,
Le Jeu ne me sembloit point bel.

Le Sr. D***. ne connoissoit certainement point cette bouffonerie, car autrement, il n'auroit pas manqué d'en orner ses *Réflexions sur les Grands-Hommes morts en plaisantant*. En effet, quoique VILLON n'ait point effectivement subi le dernier supplice, sa mauvaise plaisanterie lui méritoit incomparablement mieux une place parmi ces *Réflexions* qu'à *Montagne*, à *Pelisson*, à *Bayle*, & à quelques autres, qu'on fait très bien n'être point *morts en plaisantant*, & ne se trouver-là que pour grossir le Volume. Ainsi, outre que le Sr. D***. ne s'est point souvenu de son *Titre*, objet qu'un Ecrivain judicieux ne doit jamais perdre de vuë ; quelque mince, & de peu d'étenduë, que soit son imprudent Recueil ; il s'y est néanmoins jetté dans l'entassement & la superfluïté des *Compilateurs*, qu'il blâme si raisonnablement dans sa *Préface* ; & cela, dans le tems même, qu'il a si mal-à-propos négligé un sujet aussi propre que VILLON à enrichir son petit Recueil.

(*E*) *Il fut délivré de cette nouvelle prison, au bout d'environ trois mois.*] Ce fut, par la protection particulière de Louïs XI, revenu tout nouvellement de Flandres, pour succéder à Charles VII. son Père (22). Par un de ces rafinemens trop ordinaires à l'Esprit commentateur, Mr. le Duchat s'est imaginé, peut-être un peu trop malignement, que cette délivrance n'étoit duë qu'au seul *secret plaisir que trouvoit ce Prince à renverser, autant qu'il le pouvoit, tout ce qui s'étoit fait sous le regne de son Père* (23). Mais, il seroit, ce me semble, plus naturel de l'attribuer tout simplement, ou à l'intercession de quelque grand Protecteur de notre Poëte, tel que le Duc de Bourbon (24) ; ou à la coutume qu'ont les Rois de délivrer certains Prisonniers, lors de leur avènement à la Couronne. Quoi qu'il en soit, VILLON n'oublia pas de témoigner aussi vivement qu'ingénieusement sa reconnoissance à ce Prince en plus d'un endroit de son *Grand Testament* (25), le principal & le plus intéressant de ses Ouvrages, composé tout aussi-tôt cette même année 1461. (26).

(22) Grand Testament, *Huitain XI.* Pasquier, & *autres.*

(23) Le Duchat, *Rem.* (a) *sur le 6. Vers du Huit. I. du* Grand Testament.

(24) *Voyez la* Requeste de Villon à ce Prince, *pages* 204-206, *du* Villon *de* 1742.

(25) *Voyez-en les Huitains VII, VIII, LX, & XI.*

(26) Grand Testament, *Huitains I, & XI.*

Selon Mr. LE DUCHAT, *Remarques sur la Confession de Sancy*, Livre I, Chapitre VI ; & *sur Rabelais*, Livre IV, Chapitres XIII & LXVII ; ce fut aussi-tôt après cette délivrance, que Villon se retira à Saint-Maixent en Poitou, & de-là en Angleterre. Mais, selon RABELAIS lui-même, dans ces mêmes Chapitres, ce fut d'abord à Bruxelles, & puis en Angleterre, où, devenu fort familier du *Roy Edouart le Quin*, qui étoit déjà *sus ses vieulx jours*, & qui *l'avoit*, dit-il, *en si grand privaulté reçeu, que rien ne luy céloit des menues négoces de sa Maison*, il osa reprocher à ce Prince sa poltronnerie par une fort vilaine & fort grossière application : & ce ne fut que *sus ses vieulx jours*, qu'il se retira à Saint-Maixent, où, voulant *faire jouër la Passion en Gestes & Languaige Poictevin, pour donner passe-temps au peuple*, & n'aïant pû obtenir pour cet effet de *Frère Estienne Tappecoue, Sécrétain des Cordeliers du Lieu, une Chappe & une Estolle pour ung vieil Paisan qui jouoit Dieu le Père*, il se vengea très cruellement du refus de ce pauvre Moine, en épouvantant tellement sa poultre ou monture, qu'elle le fit misérablement périr, en le renversant par ses secousses & ruades, & en le *trainant à escorche-cul par les hayes, buissons, & fossés ; de mode qu'elle luy cobbit toute la teste, si que la cervelle en tomba, puis les bras en pièces, l'ung çà, l'autre là, les jambes de mesme, puis des boyaulx fit un long carnaige ; en sorte que la poultre, au couvent arrivante, de luy ne portoit* plus *que le pied droict & soullier entortillé*. Mais, n'en déplaise à tous ceux qui ont trop facilement adopté ces particularités comme certaines, tels que Ménage, Huët, Bernier, le Duchat sur Sancy, sur Rabelais, & sur Villon, du Cerceau, les Journalistes de Trevoux, la Bibliothéque Françoise, le Père Niceron, & l'Abbé Massieu, ce ne sont-là sans doute, non plus que le violent Rabrouäge du même Villon à Xerxès, devenu Vendeur de Moutarde en Enfer, que de pures plaisanteries mal concertées de Rabelais, qui n'a pas même pris soin d'y observer le tems, ni d'y conserver la vraisemblance. En effet, l'horrible méchanceté pratiquée envers le Moine Tappecoue, beaucoup plus convenable à quelque jeune Etourdi, qu'à un Homme parvenu à *ses vieulx jours*, auroit été un crime capital, incomparablement plus digne de la corde & du gibet, que toutes les friponneries & tous les vols de Villon réünis ensemble : & le sot conte concernant le Roi d'Angleterre est une impertinence, qui ne sauroit convenir, ni à *Edouard IV*, Prince très vaillant, qui d'ailleurs ne parvint point à *ses vieulx jours* ; ni à *Edouärd le Quin*, son Fils, qu'on sçait n'avoir regné que deux mois, & avoir été cruellement étouffé par Richard III. son Oncle, presque au sortir de l'enfance ; & encore moins à *Edouärd VI*, long-tems avant le règne duquel Villon n'existoit déjà plus. Mais, le railleur & caustique Rabelais n'y prenoit pas garde de si près : &, trop content de débiter malignement ses plaisanteries burlesques & satiriques, il ne s'embarassoit guères, ni de vraisemblance, ni de chronologie. BER-

NIER

A la vérité, la *Bibliothèque Françoise*, Tome II, page 230; la *II. Lettre Critique*, insérée dans la III. Partie des Editions de Villon de 1723. & 1742, page 89; & le Père Niceron, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres*, Tome V, pages 211, 212; prétendent, que ce fut *à Saint-Maixent en Poitou*, où, selon Rabelais, Villon *s'étoit retiré sus ses vieulx jours*, *soubz la faveur d'un Homme de bien*, *Abbé du dict Lieu*. Mais, comme je viens de le faire voir, il n'y a pas grand fonds à faire sur un pareil témoignage; & c'est sur quoi, l'on ne peut absolument rien affirmer de certain.

On ne sait si VILLON fut marié ou non, ni s'il a laissé postérité: ainsi l'on ne sauroit assurer si un Homme qui portoit son nom vers le commencement du XVII. Siècle, & qui fit alors quelque bruit dans la République des Lettres, étoit de ses Descendans (*F*).

Je donnerai ci-dessous la liste de ceux de ses écrits qui sont connus, & des différentes Editions qui en ont été faites (*G*).

NIER s'est bonnement imaginé, que ce fut cette prétendue insolence de Villon, qui le fit chasser d'Angleterre, & qui lui procura enfin le moyen de rentrer en grace en France, où il se fixa à Saint-Maixent; & cela marque au moins, qu'il a crû, ainsi que Rabelais, que Villon ne s'y étoit retiré que *sus ses vieulx jours*. Mais, outre que la prétendue avanture du Moine, outrée sans doute par Rabelais ainsi que tout ce qu'il débite, dénoteroit bien plutôt une espiéglerie d'Ecolier sans jugement, qu'une vengeance de Vieillard pensant & rusé, le *Grand Testament* de Villon, écrit dès 1461, lorsqu'il n'avoit encore que trente ans, & où il parle Huitains XCII. & XCIII. de son séjour en Poitou, prouve suffisamment, que ce fut d'assez bonne-heure, & immédiatement après son bannissement de Paris en 1456, qu'il se retira dans cette Province: d'où il est fort naturel de concevoir, qu'il vint commettre dans l'Orléanois quelque Sacrilége, qui le fit de nouveau renfermer à Meung, par ordre de l'Evêque d'Orléans, des prisons duquel Louïs XI. le délivra enfin.

(*F*) *On ne sauroit assurer si un Homme qui portoit son nom .... & qui fit quelque bruit dans la République des Lettres, étoit de ses Descendans.*] Il se nommoit ANTOINE VILLON, se surnommoit *le Soldat Philosophe*, & prenoit la qualité de *Professeur Péripatétic en l'Université de Paris*, quoiqu'il fût réellement un des plus déterminés Anti-Péripatéticiens. S'étant avisé, conjointement avec *Jean Bitaut*, & *Etienne de Claves*, Médecin Chimiste, de faire afficher publiquement des *Theses Latines contre la Doctrine d'Aristote*, la Faculté de Théologie de Paris, alors toute Aristotéticienne, présenta contre eux Requête au Parlement, qui les bannit de son Ressort, par arrêt du 4. de Septembre 1624. Villon avoit déjà pris la fuite; aïant été fortement menacé d'être enfermé avec Théophile dans le cachot de Ravaillac. On peut voir ces *Thèses*, la *Censure* qu'en fit *la Faculté*, & l'*Arrêt du Parlement*, dans le Livre savant & curieux du célèbre Mr. de Launoi, intitulé: *De varia Aristotelis in Academia Parisiensi Fortuna*, pages 202 — 213. Jean Baptiste Morin, qui traduisit alors ces *Thèses* en François, & les fit imprimer avec une ample *Réfutation* de sa façon, nous dépeint ainsi ce Villon. *C'étoit*, dit-il, *un Esprit tout de feu*, *auquel si on parloit de quelque science que ce fût*, *Philosophie*, *Astrologie*, *Chimie*, *Cabale*, *Théologie*, *Médecine*, *Jurisprudence*, *il les sçavoit toutes*, *&*, *à son avis*, *mieux que tous les Hommes du monde. Il avoit leu en public l'Astrologie judiciaire*, *sans sçavoir*, *ni Astrologie*, *ni une seule Règle d'Arithmétique*, *& quant & quant en avoit mis en lumière un Livre*, *qui n'estoit autre chose que la Traduction d'Origan*... *Enfin*, *Villon & de Claves estoient deux Esprits volatils*, *encore plus malaisés à fixer que le Mercure & l'Arsenic*; *ou bien*, *ils estoient deux mixtes incorporels*, *où il ne manquoit*, *ni Souphre*, *ni Mercure*, *mais il y manquoit du Sel*. Mais, comme Morin lui-même étoit un génie d'une trempe fort extraordinaire, très chicaneur, & très téméraire-ment décisif, il est bon de prendre tout cela au rabais, & de ne l'écouter, qu'avec beaucoup de circonspection, & même de défiance. On peut voir dans le *Mercure François*, Tome X, année 1624, un précis des opinions de Villon, & de la réfutation de Morin. Mais, pour en juger sainement, il faudroit recourir à quelque chose de plus amplement détaillé. Mr. de Launoi remarque en passant page 219, à l'occasion du Livre de Gassendi, intitulé: *Exercitationes paradoxicæ adversus Aristoteleos*, que la cause de ces trois nouveaux Philosophes ne méritoit point un jugement si févère; & cela forme un préjugé légitime en leur faveur contre les décisions de Morin, & même contre les plaintes des Théologiens, & la condamnation du Parlement renduë en conséquence.

(*G*) *Je donnerai la liste de ses Ecrits*, *& des Editions*, *qui en ont été faites.*] Voici les Ouvrages qui sont sûrement de FRANÇOIS VILLON.

I. Le PETIT TESTAMENT, [en XXIX. Huitains.]

II. Le GRAND TESTAMENT, [en CLXXII. Huitains, parmi lesquels sont entre-mêlées les Pièces suivantes.]

- I. *Ballade des Dames du temps jadis.*
- II. *Ballade des Seigneurs du temps jadis.*
- III. *Ballade sur le mesme sujet*, *en vieil Langage.*
- IV. *Les Regrets de la belle Heaulmyere.*
- V. *Ballade de la belle Heaulmyere aux Filles de Joye.*
- VI. *Double Ballade aux Filles de Joye.*
- VII. *Ballade de Villon à la Requeste de sa Mère*, *pour prier Nostre-Dame.*
- VIII. *Ballade de Villon à s'Amye.*
- IX. *Rondeau sur la Mort.*
- X. *Ballade en forme d'Oraison.*
- XI. *Ballade à un Gentil-Homme*, *nouvellement marié.*
- XII. *Ballade*, en reagal, en arcenic rocher.
- XIII. *Les Contredictz de Franc-Gontier*, *Ballade.*
- XIV. *Ballade des Femmes de Paris.*
- XV. *Ballade*, Si je ayme & sers la belle.
- XVI. *Belle Leçon aux Enfans perdus.*
- XVII. *Ballade de bonne doctrine à ceux de mauvaise vie.*
- XVIII. *Rondeau sur luy mesme.*
- XIX. *Ballade par laquelle Villon crie mercy à chascun.*

[*Table des Noms des Familles de Paris nommées dans ces deux* TESTAMENTS.]

III. Quatrain de VILLON, lorsqu'il fut jugé à mourir.

IV. Huitain sur le mesme sujet.

V. Epitaphe [en forme de Ballade,] que feit VILLON pour luy & pour ses Compaignons.

VI. Ballade de l'Appel de VILLON.

VII. Requeste en forme de Ballade, présentée à la Court.

VIII. Le Débat du Cœur & du Corps de VILLON, en forme de Ballade.

IX. Requeste de VILLON à Monseigneur de Bourbon.

X. Ballade, *Tant grate Chievre que mal gist.*

XI. Autre, *Je congnois bien Mouches en laict.*

XII. Le Jargon & Jobelin de VILLON, [*en VI. Ballades.*]

[Fragment d'une Ballade contre les Taverniers.]

Outre toutes ces Pièces réellement existantes, on a encore attribué à VILLON:

I. Un *Codicille*, dont il n'est parlé que dans le Titre de la troisième des *Editions* de ses Oeuvres que je vais indiquer.

II. Des *Comédies sur les principaux Evénemens de la Vie de nostre Seigneur*, lesquelles *il faisoit*, dit-on dans l'*Huëtiana*, page 62, *selon la mode de son tems, & se représentoient dans les Cimétières des Eglises, aux principales Festes de l'année.* Mais, outre que cela n'est apparemment fondé que sur la prétenduë *Passion en Langaige Poictevin*, qu'on vient de voir que Rabelais lui prête, cette Anecdote ne se trouve que dans un de ces Recueils indiscrets, où l'on impute trop libéralement, à ceux sous les noms desquels on les met, quantité de choses auxquelles ils n'ont jamais pensé; & cela suffit pour ne la point admettre.

III. Le *Rommant du pet au Diable*, dont Villon parle lui-même dans le LXXVII. Huitain de son *Grand Testament*, n'est pas, à la vérité, sujet au même reproche. Mais, quoiqu'en dise Mr le Duchat, ce *Rommant*, aussi bien que la *Librairie* léguée-là par Villon à son Oncle, ne sont apparemment que de simples plaisanteries, non plus que la plupart des autres *Legs* de ses deux prétendus *Testaments.*

Le Père Niceron, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres*, Tome V, page 213, a trouvé, qu'*il seroit difficile, & même inutile, de donner un détail de toutes les Editions des* Poësies de VILLON: mais, ne me trouvant point en cela de son avis, j'ajouterai ici une *Notice* de ces Editions, aussi complette que la négligence & l'inexactitude des Bibliothécaires a pû me le permettre.

I. Poësies de Maistre FRANÇOIS VILLON: *à Paris, chez Antoine Verard, sans date, en Caractères Gothiques.*

Edition citée dans tout le cours de celles de 1723 & 1742.

II. Poësies de Maistre FRANÇOIS VILLON: *à Paris, chez Guillame Nyverd, sans date, en Caractères Gothiques.*

Citée de même.

III. Le grand Testament de FRANÇOIS VILLON, le petit Testament du mesme, son Codicille, son Jargon, & ses Ballades: *sans aucune Indication d'Impression, en Caractères Gothiques, in folio.*

Catalogue de Bourret, pag. 130.

IV. Oeuvres de Maistre FRANÇOIS VILLON. Plus les Repues franches, le Monologue du Franc-Archier de Baignolet, & le Dialogue des Seigneurs de Malepaye & de Baillevent: *à Paris, chez Gaillot du Pré*, 1532, *in* 16.

Citée dans tout le cours des Editions de 1723. & 1742.

Bibliotheca Bigotiana, Num. 5596, in 8°.

Bibliotheca Hohendorffiana, Tom. III, pag. 144.

Bibliotheca Comit. de Hoym, pag. 234.

V. Oeuvres de Maistre FRANÇOIS VILLON, contenant ses deux Testaments, ensemble plusieurs Ballades & autres Poësies, & les Finesses & Tromperies du dict VILLON; reveues & remises en leur entier par CLÉMENT MAROT, Varlet de Chambre du Roi, avec ses Notes marginales: *à Paris, chez Galliot du Pré*, 1533, *in* 16°.

La Croix du Maine, Bibliothèque Françoise, pag. 107.

Du Verdier, Bibliothèque Françoise, pag. 442.

Draudii Bibliotheca Exotica, pag. 200.

Niceron, Mémoires, Tom. V, pag. 213.

VI. Oeuvres de VILLON, reveues par CLÉMENT MAROT, avec ses Notes: *à Paris, chez Galliot du Pré, sans date, in* 8°.

Catalogue de Cangé, pag. 69.

VII. Oeuvres de VILLON, reveues par CLÉMENT MAROT, avec ses Notes: *à Paris, chez les Angeliers, sans date, in* 16°.

Bibliotheca Comit. de Hoym, pag. 244. Voyez le *Villon* de 1742, pag. 57.

VIII. Oeuvres de VILLON: *à Paris, chez J. Longis, in* 16°.

Voyez le *Villon* de 1742, pag. 16.

IX. Oeuvres de VILLON: *à Paris, chez Jean Bignon, in* 16°.

Catalogue de Cangé, pag. 69.

X. Oeuvres de FRANÇOIS VILLON, de Paris, reveues & remises en leur entier par CLÉMENT MAROT, Valet de Chambre du Roy, avec ses Notes marginales: *à Paris, chez Ambroise Gyrault, M. D. XLII., in* 16°., *lv. feuillets.*

Edition fort inexacte, où le *Jargon & Jobelin* en VI. Ballades ne se trouve point, ni peut-être dans les Editions précédentes revues par MAROT.

On nous avoit fait espérer une Edition, non-seulement de VILLON, mais même de *Coquillart*, de *la Farce de Patelin*, & des autres *plus célèbres de nos anciens Poëtes François, revûs sur les Editions les plus anciennes & les plus exactes, & enrichis de Notes Critiques & Historiques, par Mr.* DE LA MONNOIE. Voyez à cet égard le *Journal Littéraire* de la Haye, Tom. III, pag. 232. Mais, il s'est trouvé, qu'il n'avoit fait que quelques *Remarques* sur la seule *Farce de Patelin.*

XI. Les Oeuvres de FRANÇOIS VILLON, avec les Notes de CLÉMENT MAROT, les diverses Leçons des précédentes Editions, & les Remarques de Mr. EUSEBE

SEBE DE LAURIERE (27). Plus, les Repues Franches, le Monologue du Franc-Archier de Baignolet, le Dialogue des Seigneurs de Malepaye & Baillevent, trois Ballades, & enfin une *Lettre Critique* sur cette nouvelle Edition (28) :] *à Paris, chez Antoine-Urbain Coustelier*, 1723, *in* 8°.

On peut aussi voir le Jugement qu'en ont porté les *Mémoires de Trevoux*, Septembre 1723, pages 1554 — 1563.

XII. Oeuvres de FRANÇOIS VILLON, avec les Remarques de diverses Personnes [MAROT, DE LAURIERE, LE DUCHAT, & le nouvel EDITEUR; toutes les pièces de la précédente Edition; &, de plus, une nouvelle *Lettre Critique* sur cette Edition, un nouveau Fragment de Villon, & des Mémoires sur sa Vie, ses Ouvrages, & leurs différentes Editions:] *à la Haie, chez Adrien Moetjens*, 1742, *in* 8°.

(27) Ancien Avocat du Parlement de Paris, *ainsi que l'écrivit Mr.* de la Monnoie *à Mr.* le Duchat, *le* 6. *d'Octobre* 1725. *Dans une* Lettre Critique, *inserée dans le* Mercure de France, *Février* 1724, *page* 189 *& suivantes, on prétend, qu'il* s'en faut bien, que celui qui a rangé ces Notes, ait rempli ses devoirs; *& que quelques-unes d'entre elles sont* tellement vicieuses, qu'elles donnent des Définitions fausses, prennent le Contre-Sens de ce que l'Auteur dit clairement, ou changent des Verbes en Noms substantifs, au préjudice des Règles de la Grammaire les plus triviales.

(28) *Cette* Lettre *relève extraordinairement le mérite de cette Edition: mais, dans l'Extrait qu'en a donné la* Bibliothèque Françoise, *Tome II, pages* 226 — 236, *on observe avec beaucoup de raison, page* 227, *qu'il* y reste encore bien des endroits qui méritent d'être éclaircis.

VITRY (PHILIPPE DE) Evêque de Meaux, que quelques-uns nomment mal DE VITRAC ou de VICTRAY (*a*), & qu'on place encore plus mal-à-propos vers l'an 1484 (*b*), vivoit effectivement vers le milieu du XIV. Siècle: vû qu'on sçait très certainement, qu'il occupoit le Siége Episcopal de l'Eglise de Meaux le 20. de Septembre 1351, lors qu'il fit avec l'Abbé du Monastère de Saint Faron une Transaction touchant leur Jurisdiction Ecclésiastique réciproque; & qu'il mourut le 19. de Juin de l'année 1361 (*c*). La-Croix-du-Maine, qui le traite assez improprement d'*ancien Poëte François*, se contente de dire simplement, qu'*il a fait quelques Poësies en nostre Langue, lesquelles ne sont pas imprimées*, & dont NICOLAS DE CLEMANGIS (*d*) *a traduit quelques-unes en Latin* (*e*): mais cela est si vague & si indéterminé, que c'est à-peu-près comme s'il ne nous avoit rien dit. Je tâcherai donc de suppléer ci-dessous à ce défaut (*A*). On

(*a*) *C'est* La-Croix-du-Maine, *qui lui donne ce dernier nom, dans sa* Bibliothèque Françoise, *pag.* 381. *On verra le second ci-dessous à la tête d'un de ses Ouvrages. Mais, le premier est le véritable, & le seul qu'employe l'Historien de l'Eglise de Meaux, que je vais citer.*

(*b*) La-Croix-du-Maine, *qui a publié sa* Bibliothèque Françoise, *en* 1584, *y dit pag.* 381, *que* Victray fleurissoit cent ans auparavant.

(*c*) Toussaints du Plessis, Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Meaux, *Tom. II, pag.* 225 — 229.

(*d*) *Lisez* Clamengis.

(*e*) La-Croix-du-Maine, Bibliothèque Françoise, *pag.* 381.

(*A*) *Je tâcherai de suppléer ci-dessous à ce défaut.*] Eusebe de Laurière, célèbre Avocat au Parlement de Paris, nous dit bien dans son Edition des *Oeuvres de* FRANÇOIS VILLON, imprimées *à Paris, chez Coustelier, en* 1723, *in* 8°, que PHILIPPE DE VITRY, *Evêque de Meaux*, est l'Auteur des *Dicts de Franc-Gontier*, & que Marot ne devoit donc point dire, qu'ils *furent faicts du temps de Villon* (1). Mais, comme cela ne nous instruit guères plus que ce que nous avoit débité La-Croix-du-Maine d'une manière si peu satisfaisante, j'ajouterai ici, que ces *Dicts de Franc-Gontier* consistent simplement en 32 Vers sur les Agrémens & les Avantages de la Vie Champêtre ou Rustique: que l'illustre PIERRE D'AILLY, Evêque de Cambrai & Cardinal, y opposa, ou, si l'on aime mieux, les imita, dans ses *Contre-Dicts de Franc-Gontier*, où il représente, pareillement en 32 Vers, les inconvéniens & l'esclavage de la Vie des Tyrans & des Courtisans: que le célèbre NICOLAS DE CLAMENGIS, Théologien distingué du XV. Siècle, trouvant ces deux Pièces à son gré, se fit un plaisir de les traduire l'une & l'autre en Vers héroïques Latins; celle de PH. DE VITRY en 43 Vers, sous le titre de *Felicitas Vitæ Rusticæ*, & celle de P. D'AILLY en 40 autres sous celui de *Miseriæ Tyrannorum Vitæ*: que la première se trouve dans un Manuscrit d'*Opuscules* DE CLAMENGIS, sous le titre de *Descriptio Vitæ Rusticæ, cum Laude & Commendatione*, incipiens *Fronde super viridi Locus est*, Poëma LXIII Versuum (2): Erreur & faute d'impression, sans doute, pour XLIII, adoptée par CASIMIR OUDIN (3): qu'on peut voir la seconde, sous le titre de *Descriptio Vitæ Tyrannicæ, cum Detestatione ac Reprobatione, Versibus comprehensa*, dans la Collection des NICOLAI DE CLEMANGIIS *Opera*, faite avec assez de soin par MARTIN LYDIUS, accompagnée de ses *Remarques* & d'un *Glossarium Barbarum* pour expliquer les mots de basse Latinité employés par cet Auteur, & imprimée *à Leide, chez Baudouin & Elzevier, en* 1613, *in* 4°: que le célèbre Jean de Launoi, qui nous a fait un bel *Eloge de* PIERRE D'AILLY (4), n'y dit mot de ses *Contre-Dicts de Franc-Gontier*, ni de leur Traduction Latine: mais, que je me persuaderois aisément, qu'il n'a pas cru que de simples jeux-d'esprit de 32 & de 40 Vers dussent occuper une place parmi tant de Traités graves & sérieux, qui composent le Catalogue des Ecrits de ce respectable Théologien, s'il n'étoit plus convenable d'attribuer ce silence à un simple oubli, puisque, comme on vient de le voir, il n'a fait aucune difficulté de noter entre les Ecrits de NICOLAS DE CLAMENGIS, qu'il ne respectoit pas moins que PIERRE D'AILLY, les Traductions Latines qu'il avoit faites des *Dicts*, & *Contre-Dicts de Franc-Gontier*: que les uns & les autres, c'est-à-dire les Originaux & les Traductions, se trouvent réünis, 1°, à la fin du Livre d'ANTOINE DE GUEVARRE, Evêque de Mondonedo, intitulé *Del Menos-Precio de la Corte, y Alabança de la Aldea*, traduit en François, sous le titre de *Mespris de la Court, & Louänge de la Vie Rustique par* ANTOINE ALAIGRE, *Chanoine de Clermont en Auvergne*, imprimé *à Lion, par Estienne Dolet, en* 1543, *in* 12°; *à Paris, par Estienne Grouleau, en* 1551, *in*-16°; 2°, à la fin d'une Collection d'Ouvrages Poëtiques, intitulée „ *La Muse* „ *Guerrière, en II Livres de divers Poëmes sur* „ *plaisans argumens, avec les Hymnes & Cantiques de l'Hermitage*, imprimée *à Rouën, en* „ 1590, *in* 16; &, pour plus grand enrichisse„ment de cest Oeuvre, y ont esté ajoutés les „ *Vers François des Evêques de Meaux* (Philippe „ de Vitry,) *& de Cambray* (Pierre d'Ailly,) & „ les *Vers Latins de N. de Clemengis, Docteur en* „ *Théologie, sur la Disparité grande de la Vie Rus*„*tique avec celle de la Cour*, imprimés *à Paris, en* „ 1591, *in* 16;" 3°, dans le Livre de Guevarre, augmenté de l'Original Espagnol, & d'une Traduction Italienne, *à Lyon, chez de Tournes, en* 1592, *in* 16°; 4°, & dans le même encore, mais accompagné d'une Traduction Allemande, *à Genève, chez de Tournes, en* 1605, *in* 12°, (5): & 5°, dans les *Operæ Horarum Subcisivarum, sive Meditationes Historicæ* PHILIPPI CAMERARII, Centurie III, Chapitres XCIII & XCIV, pages 348 — 352, mais seulement en François & en Latin. La-Croix-du-Maine, du Verdier, de Launoi, Oudin, du Pin, & presque tous les autres Bibliothécaires, ont absolument ignoré cela; n'aïant pas même connu notre PHILIPPE DE VITRY. Je n'en excepte pas même Mr. l'Abbé Goujet, qui vient de nous donner deux Volumes entiers sur nos anciens Poëtes jusqu'à la fin du XV. Siècle,

(1) *Voyez l'Edition des* Oeuvres de François Villon, *faite à la* Haye, chez Moetjens, en 1742, *in* 8, *pag.* 142.

(2) Launoii Historia Gymnasii Navarræ, *Tom. II, pag.* 578 & 579.

(3) de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. III, col.* 2324.

(4) Launoii Historia Gymnasii Navarræ, *Tom. II, pag.* 467 — 480.

(5) La-Croix-du-Maine, Bibliothèque Françoise, *pag.* 12. Du Verdier, Bibliothèque Françoise, *pag.* 47. Draudius, Bibliothecæ Exoticæ, *pag.* 83, & 202. Clessii Elenchus, Edit. Seculi XVI, *pag.* 539.

On lui attribue encore une Traduction en Vers François des *Métamorphoses d'Ovide*, qui lui

Siècle, savoir les IX & X de sa *Bibliothèque Françoise*; car il n'y dit pas le moindre mot, ni de PHILIPPE DE VITRY, ni de PIERRE D'AILLY.

Comme on le peut bien concevoir, du François aussi ancien que celui-là, & même publié par des Etrangers, ne sauroit être que fort altéré & corrompu: c'est pourquoi je tâcherai de le reproduire, sinon tout-à-fait exact & conforme à sa première production, du moins en moins mauvais état que dans quelques-unes de ces Editions, à la fin de la présente Remarque.

Si l'on pouvoit faire quelque fonds, sur ce qu'avance La-Croix-du-Maine touchant PIERRE D'AILLY, qu'il avoit *veu quelques-uns de ses Vers imprimés il y avoit plus de cent ans* (6), on pourroit aussi croire, que ses *Contre-Dicts de Franc-Gontier* auroient été imprimés dès-lors: mais, il n'y a pas plus à compter là-dessus que sur les *plusieurs Vers François en Rithme usitée de son temps*, qu'il lui prête; car nos Ecrivains les mieux instruits sur le chapitre de ce célèbre Personnage, ne disent rien de semblable. Aucun d'eux ne paroît même avoir sçu qu'il fût l'Auteur des *Contre-Dicts de Franc-Gontier*. Je remarquerai par occasion, non-seulement que POSSEVIN, Compilateur des plus inexacts, en fait dans son *Apparatus Sacer*, au mot PETRUS, deux différens Hommes; l'un PETRUS DE ALIACO, *Episcopus Cameracensis*, &c.; & l'autre, PETRUS AB ALIACO, *Navarrici Gymnasii Archididascalus*: mais même que GESNER, Auteur incomparablement plus exact & plus estimable, est à-peu-près tombé dans une pareille erreur, en ces termes; PETRUS DE ALIACO, *Episcopus Cameracensis & Cardinalis*, *&c.* & PETRUS DE ALIACO, (*alias* ELIACO, *vel* HALIACO, *aut* ALLIACO,) *natione Allemannus*, *vixit ab hinc annis centum*. On sait que PIERRE D'AILLY mourut en 1425, & non en 1325, comme le dit WHARTON, *Appendicis ad Cave* pag. 56, où il met même le Concile de Constance en 1314. C'est errer conséquemment. J'ajouterai, que Scaliger, au mot CLEMANGIS de ses *Scaligerana*, voulant reprendre son bon Ami Groulart de traduire *Bajocensis* par *de Bayonne*, se trompe fort lui-même en disant que *Clamengis*, & non pas *Clemangis* comme il écrit, *étoit de Bayeux*. C'est en faire un Normand, au-lieu d'un Champenois; & ignorer, qu'il étoit du Village de Clamengis en Champagne, duquel il avoit retenu le nom.

(6) La-Croix-du-Maine, Bibliothèque Françoise, *pag.* 381. *Là-même, il dit la même chose de* Philippe de Victray, Evêque de Meaux, & *que leurs* Vers ont été mis en Latin par Nicolas de Clémangis; *ce qu'on va bientôt voir être vrai.*

„ *Combien est heureuse la vie de celuy quit*
„ *fait sa demeure aux Champs*, *par* PHI-
„ LIPPE DE VITRAC (7), *E-*
„ *vesque de Meaux*;"

[Vulgairement appellé *Les Dicts de Franc-Gontier*, du nom du Païsan qui en est le sujet.]

„ Soubs feuille verd, sur herbe delectable,
„ Sur ruy (8) bruyant, & sur claire fontaine,
„ Trouvay fichée une Borde (9) portable (10).
„ Là surmangeoient GONTIER & Dame HE-
„ LEINE
„ Fromage frais, Laict, Beure, Fromagée (11),
„ Cresme, Maton (12), Prune, Noix, Pom-
„ me, Poire,
„ Cibor (13), Oignon, Escalogne (14),
„ froyée (15)
„ Sur Croutte grise, au gros Sel, pour mieulx
„ boire.
„ Au Groumme (16) burent: & Oisollons
„ harpoient (17),
„ Pour rebaudir (18), & le Dru, & la Drue,
„ (19),
„ Qui par amours depuis s'entrebaisoient,
„ Et Bouche & née, & polie & barbue.
„ Quand eurent prins des doux mets de na-
„ ture,
„ Tantôt GONTIER, hache au col, au bois
„ entre;

(7) *ou* DE VITRY, *comme on l'a vu ci-dessus.*

(8) Ruisseau.

(9) Maison champêtre, maitairie, &c.

(10) Portative, *à la manière des Tentes.*

(11) *Espèce de* Flan *ou* Gateau, *où le* Fromage *domine.*

(12) Lait caillé & *en Grumeaux.*

(13) Ciboule.

(14) Eschalotte, *en Latin* Ascalonia.

(15) Ecrasée, *ou* broyée.

(16) *Espèce de* Gondole *ou de* Godet *de bois.*

(17) Petits Oiseaux chantoient.

(18) Réjouir.

(19) le Gaillard & la Gaillarde.

„ Et Dame HELEINE, si mit toute sa cure,
„ (20)
„ A ce buër qui cœuvre dos & ventre (21).
„ J'ouïs GONTIER, en abbattant son arbre,
„ Dieu mercier de sa vie très sure.
„ *Ne sçai*, dit-il, *que sont Piliers de marbre*,
„ *Pommeaux luisans*, *Murs vestus de peincture*.
„ *Je n'ay paour de Trahison tissuë*
„ *Soubs beau semblant*, *ne qu'empoisonné soyé*
„ *En Vaisseau d'or*. *Je n'ay la teste nuë*
„ *Devant Tyran*, *ne genoil qui se ploye*.
„ *Verge d'Huissier jamais ne me desboute*;
„ *Car jusques là ne me prend convoitise*,
„ *Ambition*, *ne lescherie gloute* (22).
„ *Labour me plait en joyeuse franchise*.
„ *J'aim' Dame* HELEINE, *& elle moi sans*
„ *faille* (23);
„ *Et c'est assez*: *De tombe n'avons cure* (24).
„ Lors dis, *Hélas! Serf de Cour* (25) *ne vaut*
„ *maille* (26);
„ *Mais*, FRANC-GONTIER *vaut en or*
„ *Gemme pure* (27)."

(20) *Son* soin.

(21) Laver ses Chemises, *ou en général* son Linge.

(22) Friandise gourmande.

(23) Vraiment, sincérement.

(24) Souci *ou* inquiétude.

(25) Courtisan, Esclave de la grandeur.

(26) *Très petite* monnoie.

(27) Perle, *ou* Pierre précieuse enchassée en or.

De Felicitate vitæ Rusticæ, *Latine*, *interprete* NICOLAO DE CLAMENGIIS.

„ Fronde super viridi locus est in gramine a-
„ mœno:
„ Illustrat nitidis illum fons limpidus undis;
„ Et de fonte fluens placido cum murmure ri-
„ vus
„ Hîc Casa fixa fuit gestabilis: intus edebant
„ GONTERUS COMES, ac HELENE,
„ cum Lacte Butyrum,
„ Spumantis florem & Lactis, massamque co-
„ acti,
„ Caseolumque recens pressum, & cui Caseus
„ indit
„ Nomina, Mixturam agrestem. Non cerea
„ deerant
„ Pruna, Nuces variæ, Pyra styptica, dulcia
„ Mala,
„ Non oculis Cœpe infestum, non sectile Por-
„ rum,
„ Non alium in morem fricta Ascalonia, nigro
„ Pane super, Sale cum multo, sitis ut magis
„ urat:
„ Cortice fagineo Lympham de fonte biberunt.
„ Interea Volucres mellito gutture cantus
„ Desuper exercent varios, hilarantque beatos
„ Convivas. Hinc alterutrum grata oscula ferre
„ Mutuos egit amor. Prædulcia fercula post-
„ quam,
„ Naturæ quantum sat erat, libavit uterque,
„ Illico GONTERUS, collo pendente Bipenni,
„ Sylvarum secreta petit, Pinusque, comasque
„ Ilicis, & Platanos, ac celsi verticis Alnos,
„ Dejecturus humi. Festinat sedula Conjunx
„ Cannabeas vestes, quas neverat ipsa, lavare.
„ Et dum GONTERUS crebris domat ictibus
„ ornos,
„ Secura de pace sua sic Numina laudat:
„ *Nescio marmoreæ quid habent insigne Columnæ*,
„ *Fulgentesve Toli*, *Paries aut murice tinctus*.
„ *Non equidem metuo*, *ne me simulatus amator*,
„ *Proditor*, *aut nequam fallat sub vellere ovi-*
„ *no*;
„ *Nec mihi causa subest verear cur toxica tetra*
„ *Auratis bibere in Pateris*. *Non sæva Tyranni*
„ *Me vidit facies se coram poplite curvo*,
„ *Crinibus aut quicquam penitus rogitare retec-*
„ *tis*.
„ *Fila mihi Lachesis donec trahat aspera*, *num-*
„ *quam*
„ *Lictoris me Virga coercuet*, *haud ea mentem*
„ *Ambitio accendit*; *nec tantum immensa Cupido*
„ *Sol-*

lui mériteroit mieux la qualité de Poëte que les 32 Vers dont je viens de parler, & tou-

„ *Sollicitat, turpisve premit cultura Palati.*
„ *Me labor intus alit, cum libertate jocosa.*
„ *Ipse* HELENAM *sincerus amo, meque illa*
„ *vicissim.*
„ *Hoc satis est: Pompas tumuli aspernamur ina-*
„ *nes.*
„ Tales fundebat voces GONTERUS. Ut
„ illas
„ Accepi, exclamo: *Haud servus valet aulicus*
„ *assem;*
„ *Æquat sed liber Gemmam* GONTERUS *in*
„ *auro.*"

„ *Combien est misérable la vie du Tyran, par*
„ PIERRE D'ALLIAC, *Evêque de*
„ *Cambray,* [*& depuis Cardinal,*
(28)].

„ Ung Chasteau sçay, sur Roche espouvanta-
„ ble,
„ En lieu venteux, sur Rive périlleuse.
„ Là vis Tyran, séant à haute Table,
„ En grand Palais, en Sale plantureuse,
„ Environné de Famille nombreuse
„ Pleine de fraud', d'envie, & de murmure;
„ Vuide de foi, d'amour, de paix joyeuse;
„ Serve, subjecte, en convoiteuse ardure.
„ Viandes, Vins, avoit-il sans mesure,
„ Chairs & Poissons occis en mainte guise;
„ Sausses, Brouëts, de diverse teincture;
„ Et Entremets faits par art & divise.
„ Le mal (29) Glouton par-tout quette &
„ advise,
„ Pour appetit trouver; & quiert (30) manière
„ Comment sa bouch', de lescherie esprise,
„ Son ventre emplit en bourse pautonière (31).
„ Mais, sac-à-fien (32), patente cimetière,
„ Sepulchre-à-vin, Corps bouffi, crasse Panse,
„ Pour tous ses biens en soy n'a lie chère,
„ (33);
„ Car, ventre saoul n'a en saveur plaisance,
„ Ne le delit (34) jeu, ris, ne bal, ne danse;
„ Car, tant convoit, tant quiert, & tant de-
„ sire,
„ Qu'en rien qu'il ayt n'a vraye suffisance.
„ Acquirer veut, ou Royaume, ou Empire;
„ Pour Avarice sent dolloureux Martyre.
„ Trahison doute (35), en nully ne se fie.
„ Cœur a felon (36), enflé d'orgueil & d'ire,
„ Triste, pensif, plein de mélancolie.
„ Las! trop mieulx vaut de FRANC-GON-
„ TIER la vie,
„ Sobre liesse, & nette povreté,
„ Que poursuivir, par orde gloutonnie,
„ Cour de Tyran, riche malheureté."

„ *De Miseriis Vitæ Tyrannorum* [*& Aulico-*
„ *rum.*] *Interprete* NICOLAO DE
„ CLAMENGIIS.

„ Rupis in horrendæ Scopulis sedet edita Tur-
„ ris,
„ Pervia nubiferis Austris, Boreæque sonanti,
„ Quam rapidus nimiumque minax præter fluit
„ Amnis.
„ Ardua sunt illic opulenti Tecta Tyranni.
„ Aula est purpureis ornata Tapetibus: Auro
„ Atria tota micant, ut Midæ credere possis.
„ Hunc, dum sublimi mensa discumbit, obibat
„ Turba ministra, procax, livoris plena ve-
„ neno;
„ Plena dolis, ac insidiis, & murmure cœco.
„ Nulla fides illis, non pax, aut fœdus amo-
„ ris;
„ Pressa gravi sed Colla jugo, majora parandi
„ Ambitione: adeo cupidis nil parta videntur.
„ Vina, Dapesque, aderant numero sine: quod
„ vehit Aër,
„ Quodque creat Pelagus, quod Tellus, sistitur
„ illic.
„ Quæque suo condita modo Pulmenta, colore
„ Salsamenta simul vario, fucata micabant.
„ Undique perlustrat, vestigat cuncta, Gulo-
„ sus,
„ Ut sibi quid sapiat de tanta mole ciborum;
„ Exquiritque vias, quibus ora accensa furenti
„ Ingluviem, ventremque avidum, seu dira Cha-
„ rybdis,
„ Expleat. At saccus fœtus, sentinaque putris,
„ Corpus crassitie turgens, immane sepulchrum
„ Bacchi, inter lautas Epulas hilarescere nescit.
„ Nubila semper ei frons est, ac lumina torva.
„ Nil perdix aut pavo sapit, fastidit odorem.
„ Quid mireris? Adhuc hesterna obsonia ructat.
„ Non juvat hunc plausus, lususve, decensve
„ chorea.
„ Nempe sitim rabidam, non, quod fert Ly-
„ dia, sedat
„ Aurum; quotque Tagus volvit, quotque Her-
„ mus, arenas.
„ Nil satis est: cupit imperio, regnove, potiri.
„ Torquetur curis mordacibus, æstuat inter
„ Spem dubiumque metum: non ulli fidit ami-
„ co.
„ Nam neque amat pure quemquam, nec ama-
„ tur ab ullo.
„ Proditione peti semper timet, atque venenis.
„ Fellea corda gerit, inflammatus & ira.
„ Anxius & tristis semper, nec mente quietus.
„ Eheu! GONTERI, quanto præstantior est
„ sors,
„ Splendida pauperies, frenataque gaudia, tuta
„ Libertas, quam infame gulæ per dedecus
„ aulam
„ Divitis infaustam sectari velle Tyranni!"

La plupart des Auteurs, qui ont parlé de cette pièce, n'ont point sçu que ce n'étoit qu'une Traduction Latine du François de PIERRE D'AILLY, & WHARTON, OLEARIUS le Fils, & probablement quelques autres, ne l'ont regardée que comme un simple *Fragment*. Voyez l'*Appendix ad Histor. Litterar. Scriptor. Ecclesiastic.* de CAVE, pag. 79, & la *Biblioth. Scriptor. Eccles.* d'OLEARIUS, Tom. II, pag. 19. On peut appliquer la même remarque à la *Felicitas Vitæ Rusticæ* du même CLAMENGIS.

Par occasion, je remarquerai, que, dans la *Bibliothéque des Romans*, pag. 37, on attribue à NICOLAS DE CLEMANGIS un Roman intitulé *Floridan & la belle Elinde, composé en Latin, traduit en François par* RASSE DE BRICHAMEL, & imprimé à la fin de la *Chronique du petit Jean de Saintré* d'*Edition de Paris, en* 1523, *in* 4, *& autres Editions:* mais, qu'il y a tout lieu de croire, que c'est une de ces Anecdotes si téméraires avancées par l'imprudent & peu judicieux Compilateur de cette *Bibliothéque*; vu que le célèbre & savant DE LAUNOI, qui a si soigneusement recherché, & si curieusement détaillé, les Ecrits de CLAMENGIS, ne fait absolument aucune mention de celui-là, qui ne paroît en effet nullement répondre aux études graves & solides de cet illustre & respectable Théologien.

Je remarquerai encore, que l'ordre, l'arrangement, la clarté, la diction, & surtout la mesure des Vers de ces deux pièces Françoises, sont si nettes, si exactes, & si approchantes de notre Poësie moderne, quoi qu'écrites, l'une par Philippe de Vitry, mort dès 1361, & l'autre par Pierre d'Ailly, mort vers 1425, que, si Des-Préaux les avoit connuës, il est à croire qu'il leur auroit accordé, préférablement à Villon, la gloire

(28) *Divers Ecrivains lui ont donné ce nom* d'Alliac, *mais, d'Ailly est son vrai nom. Voyez la* Bibliothéque Françoise de La-Croix-du-Maine, *pag.* 381, *où il fait ce célèbre Personnage* de très noble & très ancienne Maison en Picardie: *mais* Launoi, *mieux instruit & plus croyable que lui, dit* de Parens ignobles à la vérité, mais très honnêtes Gens, & d'assez bon lieu. Hist. Gymnasii Navarræ, *pag.* 467.

(29) Meschant, mauvais.

(30) Cherche.

(31) Aussi ouverte que celle d'un Pautonnier ou Péager.

(32) Sac-à-ordure.

(33) Joyeuse chère, vrai contentement.

(34) Delecte, réjouït.

(35) Redoute, craint.

(36) Faux, déloyal, traitre.

touchant laquelle je raporterai ci-dessous quelques particularités assez curieuses (*B*). Je ne vois pas qu'aucun des Auteurs, que j'ai cités, ait connu son *Chappel des Fleurs de Lys* (*C*).

d'avoir sçu les premiers
Débrouiller l'art confus de nos vieux Romanciers (37).

(37) Despréaux, Art Poëtique, *Chant I, Vers* 110.

Mr. Bayle en a donc parlé trop désobligeamment, en disant de Pierre d'Ailly, qu'*il se méla même de rimailler en Langue vulgaire*: mais, on doit observer, qu'il n'en jugeoit ainsi que d'après La-Croix-du-Maine, qui n'en dit rien de précis & de positif.

(*B*) *Je raporterai, touchant ses* Métamorphoses d'Ovide en Vers François, *quelques particularités curieuses.*] L'Historien de l'Eglise de Meaux, qui ne paroît pas avoir eu la moindre connoissance des *Dicts de Franc-Gontier* de notre PHILIPPE DE VITRY, se contente de nous dire simplement, que cet „Evêque de Meaux tra„ duisit en Vers François les *Métamorphoses d'O„ vide*, par ordre de la Reine Jeanne de Bour„ bon, Epouse de Charles V, mais *qu*'on ne sait „ ce qu'est devenu cet Ouvrage; & que ce Pré„ lat, *qui* s'étoit appliqué à la Poësie & à la Mu„ sique, avoit réüssi dans ces deux arts, autant „ qu'on pouvoit y réüssir dans ces tems-là (38). Un fort mauvais Paraphraste des *Métamorphoses d'*OVIDE *en Vers François*, & qui s'étoit ridiculement imaginé *de faire d'Ovide une espèce de Prophète, qui, sous l'emblême de ses* Métamorphoses, *avoit tracé une partie des glorieuses Actions de Henri IV*: ce ridicule Paraphraste, dis-je, nommé CHARLES DE MASSAC, qui vient de nous être tiré de l'obscurité par Mr. l'Abbé GOUJET, nous apprend touchant PHILIPPE DE VITRY, que sa Traduction d'OVIDE *est une paraphrase & une moralité en petit Vers François*, que cet Evêque fit en obéïssant *à une Reine Jeanne* (39). *C'étoit*, ajoute Mr. GOUJET, *Jeanne de Bourbon*, Femme de Charles V, Roi de France (40): mais, je crois qu'il se trompe, aussi-bien que l'Historien de Meaux, que je viens de citer; vû que PHILIPPE DE VITRY, étant mort le 10. de Juin 1361, n'a pu recevoir pareil *ordre* de Jeanne de Bourbon, devenuë Reine seulement le 14. d'Avril 1364. J'aimerois donc mieux dire, que ce fut de Jeanne, Comtesse d'Auvergne, seconde Femme du Roi Jean, couronnée à Reims avec son Mari en 1350, & morte en 1360; ou, mieux encore, de Jeanne de Bourgogne, seconde Femme de Philippe de Valois, qui ne mourut qu'en 1348 (41). PHILIPPE DE VITRY aiant probablement achevé sa Traduction, ou Paraphrase Poëtique des *Métamorphoses d'*OVIDE, avant que d'être élevé à l'Episcopat. Quelques-uns prétendent qu'on en conserve le MS. à St. Victor de Paris; ce qu'il est surprenant que Thomas du Plessis n'ait point sçu.

(38) Toussaints du Plessis, Histoire de l'Eglise de Meaux, *Tom. I, pag.* 251.

(39) Massac, *cité par* Goujet, Bibliothéque Françoise, *Tom. VI, pag.* 33.

(40) Goujet, *là-même.*

(41) *Touchant toutes ces dates voyez* l'Histoire de l'Eglise de Meaux, *aux endroits cités ci-dessus, & l'*Histoire Généalogique de la Maison de France, *sous les Rois nommés dans le Texte.*

Quoi qu'il en soit, THOMAS WALEYS, Dominicain Anglois, qui fit à-peu-près dans le même tems un *Commentaire Moral sur les Métamorphoses d'*OVIDE, qui commence burlesquement par un passage d'une des *Epitres de St. Paul à Timothée*, & où l'on voit avec un extrême étonnement un mélange indigeste & scandaleux de sacré & de profane, connoissoit bien la Traduction en Vers François de notre Evêque de Meaux, mais n'avoit jamais pu se la procurer (42).

(42) Quetif & Echard, *ubi infra.*

COLARD MANSION, Imprimeur de Bruges, & Homme de quelque Littérature comme l'étoient alors assez ordinairement ceux de cette profession: ce MANSION, dis-je, qui traduisit en François & imprima *en cette Ville*, *en* 1484, *in folio*, cet Ouvrage de THOMAS WALEYS, connoissoit bien aussi la Traduction en Vers de PHILIPPE DE VITRY, & dit qu'elle avoit été faite à Rouën. C'est ce que nous apprennent les Pères QUETIF & ECHARD dans la belle & savante *Bibliothéque* de leur Ordre, dont le dernier a enrichi depuis quelques années la République des Lettres (43): mais, il y paroît, qu'ils n'ont pas plus connu le nom de son Auteur, que l'Historien de Meaux, & que l'Abbé GOUJET, n'ont connu ses *Dicts de Franc-Gontier*, ou que LA-CROIX-DU-MAINE n'a connu sa Traduction des *Métamorphoses d'*OVIDE. Ce dernier Bibliothécaire n'a pas même connu la Traduction de COLARD MANSION, quoi qu'imprimée: &, quelque chose de plus étonnant encore, le même Abbé GOUJET, traitant *ex professo* des Traductions d'OVIDE, n'a pas dit le moindre mot de celle-là.

(43) Quetif & Echard, Scriptores Ord. Prædicatorum recensiti, *Tom. I, pag.* 598.

(*C*) *Aucun des Auteurs que j'ai cités n'a connu son* Chappel des Fleurs de Lys.] Aussi ne se trouve-t-il indiqué, du moins que je sâche, que dans un Catalogue de Manuscrits nouvellement dressé, ou du moins imprimé, savoir le *Catalogus Manuscriptorum Regis Angliæ*, imprimé *à Londres*, *en* 1734, *in* 4°; & réproduit dans la *Bibliotheca Bibliothecarum Manuscriptorum nova* de Dom BERNARD DE MONTFAUCON, publiée *à Paris, chez Briasson, en* 1739, *en* 2 *voll. in folio*, depuis la page 626. jusqu'à 634°. Voici en quels termes cet Ouvrage s'y trouve page 633: „PHILIP„ PES DE VICTRAY, *Le Chappel des Fleurs „ de Lys.*" On ne marque point là, si cela est en vers ou en prose: mais, autant qu'il est permis de juger d'une pièce qu'on n'a point vuë, & qu'on ne connoît absolument que par son titre, c'est apparemment quelque panégirique du Roi de France, ou de la Nation Françoise, dont le titre revient à *La Couronne des Fleurs de Lis*, comme nous nous exprimerions aujourd'hui; *Chapeau* ou *Chapelet de Fleurs* aïant toujours été pris en ce sens dans nos anciens Ecrivains.

VOSSIUS (MATTHIEU) Fils du célèbre Philologue GERARD JEAN VOSSIUS, est né à Dordrecht en Hollande, & n'est guères connu que par une *Histoire* Latine *des Comtes de Hollande*, touchant laquelle la plupart des Ecrivains & des Bibliothécaires sont fort secs, aussi-bien que sur son Auteur (*A*). Comme il avoit laissé cet Ou-

(*A*) *Une* Histoire des Comtes de Hollande, *touchant laquelle les Ecrivains sont fort secs, aussi-bien que sur son Auteur.*] Touchant sa personne, ils ne nous disent rien de plus que ce que j'ai remarqué ci-dessus, sans nous marquer, ni le tems de sa naissance, ni le lieu de ses études, ni ses emplois, ni le tems & le lieu de sa mort. A ce dernier égard, la nouvelle & dernière Edition du *Dictionaire Historique de* MORERI, faite *à Amsterdam, en* 1740, *en* 8 *volumes, in folio*, remarque tout simplement, qu'il mourut en 1646: mais, comme cette Edition est extraordinairement fautive, sur-tout par raport aux dates, & qu'elle ne cite ici le témoignage d'aucun Auteur, je n'ose nullement compter sur sa déposition.

Quant à l'*Histoire des Comtes de Hollande*, VALERE ANDRÉ, KÖNIGIUS, & HOFFMAN, se contentent de l'intituler *Historia Comitum Hollandiæ*, sans en spécifier l'étenduë, ni en marquer aucune Edition. Le Moréri de 1740, dit, qu'elles s'étendent depuis l'an 859 jusqu'en 1299, & qu'elles ont été continuées jusqu'en 1432, & imprimées en 1635, in 4. STRUVIUS, *Bibliothecæ Historicæ*, pag. 382, l'intitule mieux *Annales Hollandiæ & Zelandiæ*; ajoutant, que ces *Annales* s'étendent depuis l'an 859 jusqu'en 1432, & qu'elles ont été imprimées *à Amsterdam, en* 1646, *in* 4°. Le Père LE LONG, *Bibliothéque Historique de la France*, pag. 818, observe, qu'elles ont été réimprimées *à Amsterdam, en* 1641—1646, *in* 4°, & *à Middelbourg, en* 1664, *in* 4°. FOPPENS, *Bibliothecæ Belgicæ*, pag. 869, entre plus en détail, & nous dit, que ces *Annales* s'étendent depuis 859 jusqu'en 1432; que la I. & la II. Parties ont été imprimées *à Amsterdam*, *en* 1642, & la III. avec la IV.

Ouvrage imparfait, Isaäc Vossius son Frère l'acheva, quoi qu'assez peu Amateur de l'Histoire, & qu'il fût chargé d'écrire celle de Hollande, & qu'il reçût une pension pour cet effet (*B*). On trouvoit chez son Fils GERARD, Conseiller de la Cour de Zélande à Mid-

IV. *en* 1646, *in* 4° les unes & les autres; deplus *à Middelbourg*, *en* 1664; & puis de la Revision & avec une *Augmentation* d'ANTOINE BORREMANS, *à Amsterdam*, *en* 1680, *in* 4°.

Mais comme tout cela est encore assez peu net, j'observerai particuliérement ici, que les V premiers Livres de cet Ouvrage ont été premièrement imprimés *à Amsterdam*, *chez Blaeu*, *in* 4°, non *en* 1632, comme le dit mal PARS, *Indicis Batavici*, pag. 96, mais *en* 1635, comme il paroît par la Dédicace aux Etats de Hollande, qui n'est que du 16. *de Juin* 1635: que les deux premières Parties, & les deux suivantes, ont été réimprimées *à Amsterdam*, *chez le même Blaeu*, *en* 1642 & *en* 1646, *en* 2 *petits volumes*, *in* 4°: que ces IV Parties, qui sont tout l'Ouvrage de MATTHIEU VOSSIUS, ne s'étendent que jusqu'en 1426: qu'ISAAC VOSSIUS, son Frère, y ajouta la fin de la IV., ou le XX. Livre, qui va jusqu'en 1432, & qui est particuliérement intitulé *Historia eorum quæ temporibus Jacobæ Bavarræ*, *ab anno* 1426, *usque ad Translationem Comitatus ad Burgundos*, *in Hollandia Zelandiaque gesta sunt*, *scripta ab* ISAACO VOSSIO: qu'aucun des Ecrivains, que je viens de citer, excepté Pars, n'a connu, ou du moins n'a parlé de ce morceau d'ISAAC VOSSIUS: que les IV Parties ont été réimprimées, non-seulement *à Middelbourg*, *en* 1664, *in* 4°, mais encore revuës & augmentées sous ce titre plus étendu: MATTHÆI VOSSII, *illustrium & præpotentium Ordinum Hollandiæ Historiographi*, *Annales Hollandiæ Zelandiæque*, *in quibus sexcentorum fere annorum Res gestæ continentur*, *a Theodorico I*, *ad translatum a Jacoba in Philippum Imperium*; *altera hac Editione ex ipsius* VOSSII *Autographo multis locis auctiores*, & *summariis ornati prodeunt*, *Cura* ANTONII BORREMANSII. *Amstelodami*, *apud Theod. Boom*, 1680, *in* 4°: qu'il paroît par-là, que l'*Augmentation de* BORREMANS dont parle ci-dessus FOPPENS, ne consiste qu'en de simples *Sommaires* ajoutés à l'Ouvrage: que ces *Annales* sont, non-seulement divisées en *Parties*, mais encore en *Livres*, dont l'Ouvrage particulier d'ISAAC VOSSIUS fait le XX. & dernier, chaque Partie renfermant cinq Livres: &, enfin, que ces mots par lesquels finit ce XX. Livre, *Ea Philippo rerum potiente*, *sequenti Volumine referentur*, en promettent une *Continuation* qui n'a jamais paru.

Ces ANNALES ont été traduites en Hollandois par le même ANTOINE BORREMANS, que quelques Auteurs, comme Moréri, Struvius, le Long, & Foppens, prénomment mal NICOLAS, & les autres comme le Long & Foppens le nomment mal DOREMANS: & elles ont été imprimées ainsi à *Middelbourg*, comme disent le Long, Foppens, Moréri, & Struvius; & *à Gorcum*, *en* 1677, *in* 4°. S'il en faut croire STRUVIUS, l'*Histoire des Comtes de Hollande*, imprimée *à la Haye*, *en* 1664, *in* 12°, est de même une Traduction Françoise des *Annales de* notre MATTHIEU VOSSIUS: mais, c'est ce qui n'a guères d'apparence, à moins qu'elles ne soient extrêmement abrégées; ce qu'on ne sauroit décider qu'en les conférant avec l'Original.

(*B*) *Isaac Vossius* .... *n'étoit guères Amateur de l'*Histoire, *quoi qu'il se fût chargé d'écrire celle* de Hollande, & *qu'il reçût une pension pour cet effet.*] La première de ces circonstances est affirmée, non-seulement par Moréry, mais même par le dernier Bibliothécaire des Païs-Bas, qui s'exprime en ces termes: *Exempto e vivis Parente* [Gerardo Joanne Vossio] *anno* 1649, *Amstelodamensis Respublica Isaacum Filium*, *oblata cum ampliore honorario Historiarum Professione publica*, *sibi addicere tentavit*; *at frustra: præferebat is dulces Musæi sui latebras publico Athenæo* (1). Mais, la seconde est si peu connuë, & insérée dans un Livre où l'on s'aviseroit si peu de l'aller chercher, que je crois faire grand plaisir aux Lecteurs en la transcrivant ici. „ Permettez moi, „ Monsieur," dit le célèbre Conrad van Beuningen au fameux Jean de Witt, „ d'implorer votre „ protection, & par votre moyen celle de Mrs les „ Conseillers-Députés, dans une affaire, qui ne „ me touche pas moins, que si ma fortune entière en dépendoit, puisqu'il s'agit d'un de mes „ Amis, à qui l'on porte des coups que je ressens, l'aimant comme moi-même. Mr. *Vossius* vous aura sans-doute dit ce que Mrs. les „ Conseillers-Députés lui ont fait insinuer. Si „ l'on n'a en vue, que de l'obliger à donner son „ tems à écrire l'*Histoire* dont il est chargé, plutôt que de l'employer à des recherches capables „ de contenter la curiosité des Savans, on doit „ être persuadé, qu'il est prêt à satisfaire aux desirs des Conseillers-Députés: mais, si l'on n'a „ envie que de lui faire sentir, qu'on veut le priver de l'honoraire qui lui a été accordé, après „ qu'il a employé quarante années depuis son enfance à une étude assiduë, & qu'il a dépensé „ le plus clair de son bien à amasser une Bibliothéque curieuse, remplie de Manuscrits & d'autres Livres; en considération de son mérite personnel, & de celui de son Père & de ses Frères, & pour aucune autre raison; il me semble, „ que l'on n'a guères raison de traiter avec tant „ de dureté cet unique reste d'une Famille si célèbre dans la République des Lettres (2); & „ qu'on ne doit pas deshonnorer un Homme à „ qui des Rois & des Reines ont fait sentir leurs „ libéralités, sans en avoir été sollicités, en lui „ ôtant celle qu'il reçoit de sa Patrie. Il n'y a „ point de Païs, qui ne regarde comme un avantage glorieux d'avoir produit quelque Savant célèbre. C'est une gloire, qu'on ne peut disputer „ à mon Ami; & je me flatte, qu'il lui suffira, „ que vous vous déclariez en sa faveur. Je vous „ en prie dans les termes les plus forts; & je vous „ prie de me croire, &c."

Cette *Lettre* si pressante est dattée *de Paris le* 28. *de Janvier* 1667: & voici la réponse qu'y fit le Pensionnaire de Witt *le* 3. *de Février* suivant. „ Il me semble que l'affaire de Mr. *Vossius* ne „ doit aucunement l'inquiéter; puisque toute cette „ allarme, qu'on lui a donnée, se réduit à lui recommander sérieusement d'achever l'Ouvrage „ pour lequel l'Etat lui paye une pension. Mais, „ comme il a allégué pour excuse, qu'il n'avoit „ pu avoir accès aux Regitres & aux Archives, „ pour en tirer les lumières nécessaires, LL. NN. „ PP. ont pris une résolution, qui enjoint à „ Mr le Sécrétaire van Beaumont, comme Garde des Chartres, & à moi, comme Conseiller-Pensionnaire, de lui fournir tout ce qui est en „ notre pouvoir dont il peut avoir besoin. J'espère, qu'après cela, il satisfera à l'attente des „ Etats. Autrement, il court risque de perdre la „ faveur des Régens, & d'en être blamé; ce qui „ ne manqueroit pas de donner atteinte à sa réputation & à ses intérêts. Je finis en vous assurant que je suis, &c. (3)."

Il paroît bien positivement par ces deux *Lettres*, non-seulement qu'*Isaac Vossius* étoit alors revêtu de l'emploi d'*Historiographe* de la République, ce qu'aucun de ses Historiens ci-dessus cités ne paroît avoir connu; mais même, que persistant dans son dégout & son inaction pour l'Histoire, & ne produisant aucune preuve de son travail, il ne laissoit pourtant pas de vouloir conserver sa pension, ce que Mrs. les Conseillers-Députés lui firent comprendre qu'ils ne trouvoient nullement à leur gré. Ils effectuèrent apparemment leur menace; car, dans ce grand nombre d'Ouvrages, que lui donne le dernier Bibliothécaire des Païs-Bas, on n'en voit aucun qui ait le moindre raport au but de cette pension si chérie. En ce cas, il fut moins heureux, que Boileau, Racine, & Pélisson, qui jouïrent tranquillement, jusqu'à leur mort, des pensions qu'on leur avoit accordées pour la composition de l'*Histoire de Louis XIV*, dont on n'a pourtant jamais vu le moindre lambeau. Ils connoissoient sans-doute cette sage maxime de l'*Ecclésiastique*, XI, 30, *Ante mortem ne laudes quemquam:* & peut-être n'ignoroient-ils pas, que „ c'est badinerie d'écrire l'*Eloge* d'un Roi „ pendant qu'il est vivant, & folie d'écrire la *Vie* „ d'un

(1) Foppens Bibliotheca Belgica, *pag.* 777.

(2) Van Beuningen *n'étoit pas bien instruit*, *puisque*, *comme on le va voir dans la Remarque suivante*, *il restoit encore alors un Fils de notre* Matthieu Vossius.

(3) Lettres & Négociations entre Jean de Witt & les Plénipotentiaires des Provinces-Unies aux diverses Cours de l'Europe, *Tom. IV*, *pag.* 21 — 24.

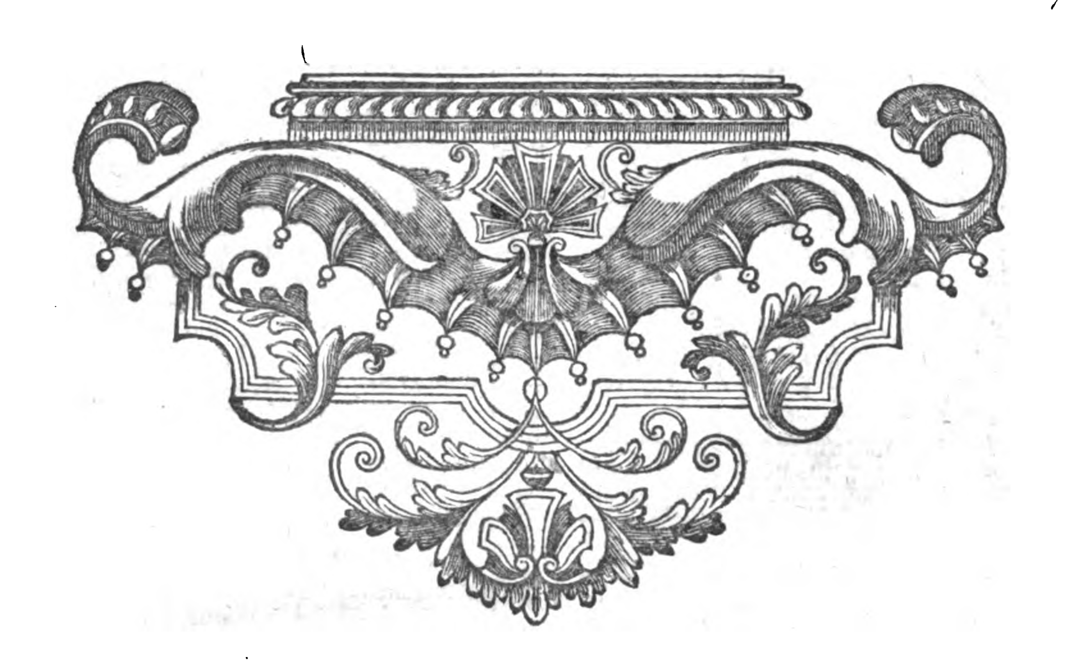
Middelbourg, entre quantité de Fragmens Historiques de sa façon, quelques Ecrits presque achevés, qu'on se proposoit de donner au public (*C*).

„ d'un Prince, lorsque la mémoire en est encore „ toute fraische; parce qu'en disant les choses au „ vrai comme elles se sont passées, il est besoin „ d'offenser plusieurs Personnes qui vivent (4)." S'il étoit prudent de ne point travailler à un Ouvrage où ils ne pouvoient pas dire la vérité, il n'étoit guères généreux de recevoir le payement d'un Ouvrage auquel on étoit bien résolu de ne point travailler; & leur procédé est encore plus condamnable que celui de Vossius, que son unique penchant pour les Belles-Lettres, détournoit de l'application à l'Histoire.

(4) Perroniana, pag. 182.

(*C*) *Entre quantité de Fragmens Historiques, il avoit laissé quelques Ecrits presque achevés, qu'on se proposoit de donner au public.*] C'est ce que prouvera suffisamment le passage suivant, de la *Préface* de BORREMANS sur ses *Annales*. „ Vidimus „ nuper apud Filium ipsius GERARDUM VOSSIUM, Virum amplissimum, & in curia Flandrica, quæ Medioburgi est, Senatorem, multa „ præclarorum Operum (MATTHÆI VOSSII) „ Fragmenta, & quasi Sylvam collectam, unde „ Patriam Historiam conderet. Inter cœtera me „ capiebat Opusculum *De Statu Reipublicæ Batavæ, curante Imperio Romano*, quod videbatur „ mihi pene ad finem perductum. Porro præstantissimum istud opus est atque longe utilissimum, „ quod *pro libertate* composuit, aliquando, uti „ spero, egregio publico edendum, & ab omnibus „ libertatis amantibus legendum." Je n'ai point appris que rien de cela ait été publié.

UTINO (LEONARD DE). Voyez LEONARD de Utino ou d'Udine.



W.



WEIDENFELD (JEAN SEGER), Philosophe Hermétique, Auteur d'un Ouvrage Latin d'Alchimie, dont les Chercheurs de Pierre Philosophale font un cas extraordinaire, & dont je donnerai ci-dessous le titre & la notice (*A*). Comme, ni les *Journalistes*, ni les *Bibliothécaires de Médecine*, ni même l'*Historien* particulier *de la Philosophie Hermétique*, ne font absolument aucune mention, ni de sa Patrie, ni de sa Profession, ni d'aucune autre circonstance de sa Vie, je croirois facilement, que ce pourroit être un *Pseudonyme*, ainsi que le sont très souvent les Ecrivains Alchimistes, à qui il semble par-là rester quelque espéce de honte de s'amuser vainement ainsi à une Science si futile & si généralement décriée. Cependant, aucun des *Historiens des Pseudonymes* ne mettant cet Auteur en leur rang, je me garderai bien de rien décider à cet égard.

(*A*) *Je donnerai ci-dessous le titre & la notice de son Ouvrage.*] Voici ce titre, tel que je le trouve dans un des meilleurs Bibliothécaires, JOHANNIS SEGERI WEIDENFELD *de Secretis Adeptorum, sive de Usu Vini Lulliani Libri IV, Opus Practicum per Concordantias Philosophorum inter se discrepantium, tam ex antiquis quam ex modernis Philosophiæ Adeptæ Patribus mutuo conciliattis, summo Studio collectum, & novissima concinne Methodo ita digestum, ut vel Tyrones possint discernere Vegetabilium, Mineralium, Animalium, Præparationes suppostitias sophisticasve a veris, sive pro Re Medica, sive Metallica, atque sic cavere sibi a vagabundis Deceptoribus, & suarum pecuniarum dilapidatione.* Voilà, certes, de magnifiques promesses: & Dieu sçait si elles ne sont pas aussi illusoires que toutes les précédentes, & si ce n'est pas pour plus surement *decevoir* les Idiots, que ce nouvel & si charitable Auteur affecte tant de zéle & de bonne-foi pour préserver de tromperie les Amateurs de la Science secrette. Quoi qu'il en soit, son Ouvrage a premièrement été imprimé *à Londres, chez Hils, en* 1684, *in* 4°, & puis contrefait tout aussitôt *à Hambourg, chez Gothofredus Schultzius, en* 1685, in 12°.

Quoique le *titre*, qu'on vient de lire, promette *IV Livres*, le Volume n'en donne néanmoins que le *I*, dans lequel on propose à la vérité *le précis des III* autres; & où l'on semble même en faire espérer *un V*, touchant ce *Vinum Lullianum*, qui n'est point expliqué dans les précédens: mais, je ne saurois dire si cette espèce de promesse a jamais été acquittée, ou non.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce *I. Livre*, tel que je viens de le détailler, est le seul & unique Ouvrage, que donnent à cet Auteur, non seulement les Journalistes que j'indiquerai ci-dessous, mais encore les Bibliothécaires de Médecine, tels que Mercklin, Manget, Beughem, & même l'*Historien* particulier *de la Philosophie Hermétique*. Ce qu'en dit ce dernier se réduit presque à rien (1): mais on en trouve un extrait assez avantageux dans le *Journal des Sçavans* du 28. de Mai 1685, & un autre plus détaillé & plus intéressant dans les *Acta Eruditorum Lipsiensia* du mois de Février de la même année, pages 87 — 89.

(1) *Voyez son* Histoire de la Philosophie Hermétique, *Tom. III, pag.* 329.

Une autre raison, qui prouve, que l'*Opus Theoreticum*, que quelques-uns lui attribuent, n'existe point, & ne doit pas même exister, est, m'ont affirmé quelques Connoisseurs & Médecins, que Mrs. les Adeptes ne donnent jamais que des *Ouvrages de Pratique*, par la grande raison que toute leur profession consiste en exercice continuel, & en expériences très souvent tentées & réïtérées.

Voilà en peu de mots tout ce que j'ai pu rassembler touchant ce Livre & son Auteur, dont les Bibliographes, tant généraux que particuliers, ne nous disent absolument rien autre chose.

WIRT, ou CAUPO, c'est-à-dire HOTELIER, ou AUBERGISTE, (WIGAND), Religieux de l'Ordre de St. Dominique, & Ecrivain, de la fin du XV. Siècle, & du commencement du XVI. Il étoit Allemand de naissance, & Elève de la Maison de cet Ordre à Francfort, dont il devint enfin le Supérieur (*a*). Il y fut Lecteur en Théologie; &, s'il en faut croire ses Confrères, ce fut un savant Homme, & un Prédicateur éloquent (*b*). Ce qu'il y a de bien certain c'est que c'étoit non-seulement un Génie violent, & un dangereux Persécuteur, comme il ne parut que trop par ses Ecrits contre l'infortuné Jean de Wesel (*A*), & contre les célèbres Trithe-

(*a*) *Prædicatores .... in Francofurt.... habent Principalem apud eos, qui vocatur* WIGANDUS. Epistolæ Obscurorum Virorum, *ut infra, Citation* (6) & (9).

(*b*) *Sacræ Theologiæ Lector eruditus, & Concionator facundus.* Quetif & Echard, Scriptores Ordinis Præd. recensiti, *Tom. II, pag.* 13.

(*A*) *Il écrivit contre l'infortuné Jean de Wesel.*] Le Livre, qu'il fit contre lui est intitulé WIGANDI WIRT, *Fratris Ordinis Prædicatorum, Dialogus Apologeticus contra Wesalianicam Perfidiam, atque Ordinis Prædicatorum Persecutores*, & a été imprimé *à Oppenheim, sans date, in* 4° (1): & comme Jean de Wesel, désigné dans ce titre, fut condamné comme Hérétique à Mayence dès 1479, ses Ecrits brulés en sa présence, & lui renfermé chez les Augustins où il mourut peu de tems après, il se pourroit bien, que cette Piéce de son Procès eut été imprimée dès lors, aussi-bien que les deux suivantes: I. *Paradoxa aliquot Dogmata* JOHANNIS DE WESALIA, *Sacrarum Litterarum Doctoris, ac Concionatoris Wormaciensis, ex ipsius ore apud Wormaciam concionantis per MM. Gerardum Elten de Colonia, & Jacobum Sprenger, Inquisitores, Ordinis Prædicatorum, excerpta & damnata*; & II. *Examen Magistrale ac Theologicale Doctoris Johannis de Wesalia, Concionatoris Wormaciensis, Præsidentibus Magistris nostris Hæreticæ Pravitatis Inquisitoribus, MM. NN. Gerardo Elten & Jacobo Sprenger, de Ordine Prædicatorum*: imprimées *à Mayence*, probablement *chez Pierre Echeffher, en* 1479, *in folio*; & réimprimées depuis dans les deux Editions du *Fasciculus Rerum expetendarum ac fugiendarum* d'Ortuinus Gratius, de 1535, & de 1690. Quoi qu'il en soit, ce fut probablement à l'occasion de cette affaire de Jean de Wesel, que Thierry d'Isembourg, Archevêque de Mayence, fut obligé de réprimer à Francfort le vain babil & l'insolence excessive de Wigand Wirt, & d'user de violentes menaces envers ces Faiseurs de Miracles ses Confrères, dont Berne fit enfin si bonne justice (2). Ce *Dialogue* n'a nullement été connu des Bibliothécaires des Dominicains, non plus

(1) J. G. Schelhornii Amœnitates Litterariæ, *Tom. I, pag.* 15.

(2) *Videtur vero & ipsus esse Archiepiscopus, qui tumidum, dicacem, & contumeliosum Concionatorem* WIGANDUM *quendam Francofurti coercuit, quique nequissimis & vanissimis illis, quos anno postmodum* 1509 *Bernæ combussit, Mirabiliariis ..... formidini fuisse traditur.* Nic. Serarii Rerum Moguntiacarum *Lib. V, pag.* 877.

thème (*B*), Brandt (*C*), & Reuchlin (*D*), mais même un Intrigant & un Imposteur; puisque ce fut lui qui commença, & imagina peut-être, cette affreuse & détestable Impos-

plus que de Mr. Bayle, quoi qu'ils ayent bien connu ce Procès de Jean de Wesel.

Au reste, il est assez surprenant, & c'est ce je remarquerai ici par occasion, que divers Auteurs de réputation confondent inconsidérément ce *Jean de Wesel*, avec *Jean Wessel ou Basile Gansfort de Groningue*, son Ami. Voici ceux d'entre eux, qui me sont tombés sous la main. César-Egasse du Boulay, *Historiæ Universitatis Parisiensis*, Tom. V, pag. 918. Jean Henri Hottinger, *Historiæ Ecclesiasticæ Novi Testamenti* Part. IV, pag. 53, où il le nomme *Johannes de Wesalia Groningensis*, ce qui forme une contradiction manifeste; & pag. 72, où il l'appelle *Johannes de Wesalia Erdfordiensis*, ce qui en fait une autre. Wharton, *Appendicis ad Cave*, pag. 125, est dans le même cas, & paroît n'avoir pas même connu Jean de Wesel. Louïs Ellies du Pin, *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*, XV. Siècle, pag. 359 & 360, n'est pas plus exact: non-seulement il ne fait de ces deux Auteurs qu'un seul Article, mais il affirme expressément de plus, que c'est réellement le même. Paul Fréher fait encore pis: car, après avoir assez passablement compilé l'Article de *Joannes Wesselus Gansfortius*, page 1431 de son *Theatrum Virorum Eruditione clarorum*, il ajoute imprudemment *Moguntiæ ab Inquisitoribus damnatus est Hæreticæ Pravitatis*, & il lui impute étourdiment une hérésie aussi ridicule que peu vraisemblable; savoir, que St. Pierre, Pêcheur de Profession, n'imagina & n'introduisit le jeûne, que pour mieux débiter son poisson. Si l'on veut être instruit de ses véritables sentimens, il faut recourir aux II Pièces de son Procès, que j'ai indiquées ci-dessus, ou à ce qui en a été inséré dans les *Lectiones memorabiles & reconditæ* de JEAN WOLFIUS, Tom. I, col. 875, où on le verra fort plaint par Jean Keiserbans, D. Engeling, Jacques Wimpheling, en un mot par les plus honnêtes gens & les plus éclairés de ce tems-là. Deckher, dans son petit traité *de Scriptis adespotis*, pag. 96 & 97, confond & réünit de même ces deux amis: pendant que, d'un autre côté, HYDE, *Catalogi Bibliothecæ Bodleianæ* pag. 252 & 277, fait deux différens Personnages, & peut-être même trois, du seul *Wessel de Groningue*.

(*B*) . . . *Contre Trithème.*] La dispute, qu'il eut avec ce savant Bénédictin, rouloit sur l'immaculée Conception de la Vierge Marie, & s'émût à l'occasion d'un Livre de cet illustre Abbé, intitulé JOHANNIS TRITHEMII *Tractatus perquàm utilis de Laudibus Sanctæ Matris Annæ*, imprimé *à Leipsic, chez Melchior Lotter, en* 1494, *in* 4°, & dans le VII Chapitre duquel il avoit fortement relevé cette prétendue immaculation. WIGAND WIRT, suivant le sentiment particulier, de son Ordre, y opposa d'abord un *Dialogus Apologeticus adversus Trithemium de Conceptione B. Mariæ Virginis*, imprimé *à Oppenheim, en* 1494, *in* 4°, (3), & dans lequel il se répandit en invectives & fausses imputations tout-à-fait destituées de fondement. Cette dispute produisit divers autres Ecrits, tant de la part de Trithème, que de celle de Wirt ou Caupo, dont le résultat fut enfin, que celui-ci fut obligé, non seulement de se retracter, mais même de donner satisfaction à l'autre touchant les injures grossières dont il avoit usé envers lui: &, pour s'en procurer une connoissance plus complette, on ne sauroit mieux faire que de lire le passage suivant de Trithème.

(3) Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti, *Tom. II*, *pag.* 13.

„ Hujus occasione" (*scilicet Capitis VII*, Tractatus Trithemii de Laudibus S. Matris Annæ,) „ surrexit quidam de Ordine Prædicatorum, WIGANDUS CAUPONIS nomine, Prædicator „ Conventus Franckfordiensis, homo quidem satis doctus, sed temerarius nimium & superbus. „ Opus, quantum ad puritatem Conceptionis pertinet, impugnare voluit; Litteras contra Trithemium, occultato scribentis nomine sub Fratris *Pensantis-Manus* vocabulo, per Nuncium „ incertum ad illum misit, & quasi male de Conceptione scripserit, satis tumide increpavit. Cui „ Trithemius hæc verba rescripsit: *Ægre ferrem „ convicia tua, & opprobria, Lector innominate, „ nisi te gravi morbo animi laborare intelligerem, „ quem usque adeo in te prævaluisse cernitur, ut „ experientia Medicorum Principis Æsculapii necessaria ad tui curam videatur.* In fine autem „ Epistolam sic conclusit. *Si Religiosus es, si „ Fraternæ Charitatis Amator, à conviciis & maledictis te modo cohibere non negligas, neque in „ tua prudentia contra immaculatam Dei Genitricem temere confidas. Nisi hoc feceris, erit tempus, quo scripta tua irrisione dignissima in Caput tuum rejecta dolebis.* Cum his litteris, & „ aliis lectionibus Trithemius misit Virum quemdam & eruditum ad Francofordiam (erat autem in Adventu Domini,) qui apud Prædicatores exploraret subtiliter quis esset ille Frater „ *Pensans-Manus* (4). Is, cum illò venisset, „ industria usus, comperit esse præfatum Lectorem WIGANDUM CAUPONIS. Hoc cum „ ad Trithemium retulisset, ortum est inter eos „ bellum, quod ferme per biennium inter eos duravit. Mox enim adversus Wigandum plures „ Viri doctissimi, Defensores Marianæ Puritatis, „ metro scripserunt & prosa, Librum Trithemii, „ & sensum ejus de Conceptione Virginis purissima defensantes." Selon Vossius, *de Historicis Latinis* pag. 573, Jean Palozonydorus, ou d'Oude-Watter, Carme de Malines, fut un de ces Défenseurs de Trithème contre Wirt ou Caupo: &, selon toutes les apparences, l'Ouvrage, qu'il a en vue, est le Traité *de Puritate Conceptionis B. Mariæ* de cet Auteur, que Valere André & J. F. Foppens lui donnent sans en noter l'édition, & que Fr. Sweert double peut-être; tant sous ce même titre, que sous celui de *contra Wigandum pro Trithemio*, dont il n'indique pas plus l'impression. Peut-être aussi est-ce un Ouvrage différent, dont les deux autres ne parlent point, ce qui leur arrive quelque-fois. „ Biennio tandem elapso" *continue Trithème* „ Concordia „ inter Trithemium & Wigandum facta est, per „ Rectorem Universitatis Coloniensis Udalricum „ Kretwys de Eslingen, Doctorem S. Theologiæ „ famosissimum, Majoris Ecclesiæ Coloniensis „ Canonicum, ac Archiepiscopi Consiliarium; ac „ per Thomam de Scotia, & alios, Sacræ Theologiæ Doctores: ita quod Wigandus opinionem „ suam, contrariam purissimæ Conceptioni Mariæ, & Trithemii Opusculo, abjuravit, veniamque temeritatis suæ petere ab ipso Trithemio „ compulsus fuit; & quod, remissis injuriis omnibus, alter in alterum a modo invectionem non „ scriberet. Nihilominus Prædicatores postea in „ Curia Romana sub Alexandro VI. Papa, contra Trithemium impetrare, aut subdole laborare, conati sunt; sed nihil profecerunt. Habebat „ enim Abbas Trithemius sibi constantissime adhærentes Universitatem Parisiensem, Coloniensem, Tubingensem, totum Ordinem Carmelitarum, Ordinem Minorum, sacrosanctæ Romanæ „ Ecclesiæ majorem Cœtum Cardinalium, Archiepiscopos, Episcopos, & Principes multos, „ & pœne omnem in Germania Clerum, ac Viros doctos & eruditos innumerabiles (5)."

(4) Bailler, Auteurs déguisés, *pag.* 335, *note bien ce Masque; mais, il ne nous apprend point à quel Ouvrage il fut employé, & c'est un défaut trop fréquent dans son Livre.*

(5) Trithemius, *in* Chronico Spanhemiense, *ad annum* 1494.

Les Auteurs des *Epistolæ Obscurorum Virorum* n'ont point oublié ce fait, sans néanmoins parler de Trithème. *Doctor* WIGANDUS WIRT, *Ordinis Prædicatorum*, font-ils dire à un de leurs prétendus Hommes obscurs, *similiter est infamis. Ipse composuit Librum, quo Beata Virgo est concepta in peccato originali, & fecerat magnam seditionem cum Prædicationibus suis. Et ergo fuit coactus revocare Verba & Scripta sua Heidelbergæ, quod egomet audivi & vidi* (6): ce qu'ils ont eu tort d'appliquer aussi à son Livre contre Jean de Wesel, en ces termes, pag. 134, *Libellum de Wesalio . . . postea in Heydelberga revocavit, cassavit, extirpavit, & annulavit*; car, personne ne s'intéressa pour Jean de Wesel, comme pour Trithème, quoique sa cause fût infiniment plus raisonnable.

(6) Epistolæ Obscurorum Virorum, *pag.* 185, *Editionis Francofurtensis anni* 1643.

Abraham Bzovius, Dominicain, a aussi parlé assez au long de cette dispute sous l'année 1502, de ses *Annales Ecclesiastici*; & peut-être y trouve-

posture de Berne, qui fit essuïer tant de persécutions & de souffrances au malheureux Jetser, & qui couta enfin la vie à quatre de ses Confrères (*E*). Les derniers Bi-

veroit-on quelques particularités nouvelles touchant notre *Campo*. Quoi qu'il en soit, l'on étoit alors si rebattu de cette bizarre controverse, qu'on s'en mocquoit publiquement jusques dans les Vaudevilles & les Livres du tems: témoin la *Prognostication nouvelle & joyeuse pour trois jours après jamais, composée en Rime Françoise par* TUBAL HOLOFERNE, imprimée *à Paris en* 1478, & dans laquelle du Verdier remarque, que, „ voulant parler de la dispute & contention, qui „ lors estoit entre les Cordeliers & Jacopins sur „ la Conception de la sacrée Vierge, l'Autheur „ dit,

„ *Les Carmes & les Augustins*
„ *Iront nuit & jour au pourchas:*
„ *Les Cordeliers & Jacopins*
„ *S'aimeront comme Chiens & Chats* (7)."

(7) Du Verdier, Bibliothèque Françoise, pag. 1185.

(*C*) . . . . . *Contre Brandt.*] C'est-à-dire Sébastien Brandt, ou Titio, Professeur en l'un & l'autre Droit à Strasbourg, & célèbre par quantité d'Ouvrages estimés. Celui, que Wirt écrivit contre lui, est intitulé *Tractatus de Conceptione B. Mariæ Virginis, Versibus Elegiacis, adversus Sebastianum Brandt*, imprimé *à Strasbourg, en* 1503, *in* 4°, & commence par ce Vers,

Brandt nimium insontes cornuta fronte lacessis (8).

(8) Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti, Tom. II, pag. 13.

(*D*) . . . . *Et contre Reuchlin.*] Si l'on peut compter sur les plaisanteries des *Epistolæ Obscurorum Virorum*, ce fut lui qui lacha contre ce célèbre Restaurateur des Belles-Lettres en Allemagne le *Sturm-Glock*, publiée sous le nom de l'Ex-Juif Pfefferkorn; & c'est ce qu'on peut voir en ce peu de mots, qu'on auroit pu étendre un peu davantage. *Sic potestis scire quales sunt Inimici Joannis Reuchlin . . . . Deinde habent alium, de quo bene audivistis, Doctorem* WIGANDUM WIRT, *Ordinis Prædicatorum, qui similiter est infamis ..... Fecit unum Libellum* (contra Reuchlinum,) *qui vocatur* Die Sturm-Glock: *& ipse non fuit tam audax quod scriberet suum nomen, sed misit Joanni Pfefferkorn suum nomen scribere, ut daret sibi medium lucrum, &c.* (9). Le but, qu'on se proposoit dans cet Ouvrage ainsi attribué à Wigand Wirt, étoit d'exposer l'origine de la dispute entre Reuchlin & ses adversaires, de proposer le mandement de l'Empereur contre la Publication de ses Ouvrages, de prouver qu'il en avoit injustement appellé de Hochstraat au Souverain Pontife, de décrier la sentence de Spire favorable à Reuchlin, de faire valoir au contraire celle de Paris qui lui étoit desavantageuse, & enfin de se plaindre amérement des prétendues calomnies, dont on soutient aussi impudemment que faussement d'avoir été chargé par Reuchlin (10).

(9) Epistolæ Obscurorum Virorum, pag. 185, & 134.

(10) Jo. Henr. Maji Vita Jo. Reuchlini, pag. 422, 423.

Le titre de ce Livre en Allemand est *Sturm* JOHANSEN PFEFFERKORN *über und wieder die drülosen Jüden, &c. . . . . Sturm über einen alten Sünder* Johann Reuchlin, *Zuneiger der falschen Jüden, &c. . .*; c'est-à-dire en François, *Tocsin de* JEAN PFEFFERKORN *contre les perfides Juifs, Contempteurs du Corps de Christ & de ses Membres. Tocsin contre un vieux Pécheur*, Jean Reuchlin, *Fauteur des traitres Juifs & de leur Secte, pris sur le fait & convaincu par son* Oculare Speculum, *publiquement & justement dénoncé, réfuté, condamné, & brulé à Cologne, par ordre de sa Majesté Impériale, & de l'avis de quatre Académies & du Chef des Inquisiteurs; laquelle sentence est actuellement confirmée par la révérendissime & très illustre Université de Paris:* &, au-dessous, se voit une Cloche gravée en cuivre, avec ce mot STURM-GLOCK, c'est-à-dire LA CLOCHE DU TOCSIN. Le même Majus, qui me fournit ce titre Allemand, ne marque, ni l'édition, ni la forme, de cet Ouvrage.

(*E*) *Ce fut lui qui commença . . . l'affreuse & détestable Imposture de Berne, . . . qui couta enfin la vie à quatre de ses Confrères.*] C'est ce que les Auteurs des *Epistolæ Obscurorum Virorum* n'ont fait qu'indiquer en passant, en ces termes: WIGANDUS (WIRT) *ille est Caput omnium nequitiarum, & ipse incepit illam Hæresem in Berna* (11). Mais, les autres relations de cette odieuse affaire font clairement connoître, que ce fut ce génie hargneux, impatient, & intraitable, que lui attribuent ci-dessus Trithème & Serarius, qui en fit naitre imprudemment la principale occasion. On a diverses relations de cette odieuse imposture, & deux entre autres de la même année de l'exécution des Coupables; sçavoir:

(11) Epistolæ Obscurorum Virorum, pag. 134.

I. *History fon den fier Ketzeren Prediger Ordens der Observanz zu Bern in Schweyzer-Landt verbrant in dem Yar nach Christi Geburt M. CCCCC. IX. uf den nachsten Donnersstag nach Pfingsten, mit vil schonen Figurlin, und lieblichen Reym-Sprüchen, neverlich geteutsch.* C'est un *in* 4°, où il n'y a aucune indication d'édition, & cela finit par ces trois Vers:

Der diss Büchlein hat drucken lon
Der hats Marie zu Eren gethon,
Er Hofft von ir den ewigen Lon.

Dans un autre exemplaire, cela étoit suivi d'un *Kurtzer Begrif unbilliger Frevel-Handlung Hochstrats, Murnars, Doctor Jesus und ihrer Auhänger wider den Christlichen D. Martin Luther, von alle Leibhaber Evangelischer Lehre, cum Præfatione ad Senatum Bernensem.* Cela est de même sans date, & sans aucune indication d'édition.

II. *Defensorium impiæ Falsitatis à quibusdam Pseudo-Patribus Ordinis Prædicatorum excogitatum, principaliter contra mundissimam super benedictæ Virginis Mariæ Conceptionem: cum Insertione Actorum in Berna sub annis Christi Millesimo quingentesimo septimo, octavo, & nono usque ad ultimam Maii, qua Die quatuor ejusdem Falsitatis Architecti Igne deleti sunt.* C'est un *in* 4°, à la fin du quel on lit simplement: *Finis Defensorii impiæ Falsitatis quorumdam Pseudo-Patrum Ordinis Prædicatorum &c.*, mais de ces diverses relations, la plus autentique est celle que le Docteur Burnet assure avoir exactement tirée du Procès original qu'on en conserve dans les Archives de Berne même: &, par cette raison, quoi qu'assez incongrûment traduite en François, je la mettrai ici selon cette Traduction, préférablement aux autres relations que j'aurois pu choisir.

„ Les Siècles (12), qui précédèrent la Ré„ formation, & qui furent, comme chacun sçait, „ des Siècles de ténèbres, avoient donné à l'E„ glise plusieurs ordres de Religieux, entre les„ quels il y en avoit deux sur tout, savoir les „ Dominicains & les Franciscains, qui se fai„ soient distinguer, tant par l'estime qu'ils avoient „ aquise dans le monde, que par leur mutuelle „ jalousie entr'eux. Les premiers avoient l'avan„ tage du savoir, prêchoient, & de plus, étoient „ Inquisiteurs, & possédoient tous les autres prin„ cipaux Offices de l'Eglise. Pour les autres, tout „ ce qu'ils avoient étoit une grande apparence „ de sévérité dont ils se paroient, car leur habit „ étoit grossier, leurs régles dures, & leur pau„ vreté grande, ce qui balançoit les prérogatives „ des Dominicains, sur lesquels même il arriva „ qu'ils eurent quelque avantage à l'occasion d'u„ ne question qui fut mise sur le tapis, & qui „ devint la question à la mode. Savoir, si la „ Vierge étoit conçuë en péché ou non; car les „ Dominicains qui sont attachés à Thomas d'A„ quin & qui suivent ses sentimens, furent obli„ gés par-là, de soutenir qu'elle étoit conçuë en „ péché. Les Franciscains se mirent à représen„ ter

(12) Voyage de Suisse, d'Italie, & de quelques endroits d'Allemagne & de France par Burnet, pag. 59-84.



Bibliothécaires de son Ordre, quoique très habiles gens, & très attentifs à faire les plus

„ ter cette doctrine d'une manière si odieuse, jusqu'à la traiter de blasphême, que le Peuple qui étoit prévenu en faveur de la Conception immaculée, commença à perdre beaucoup de la considération qu'il avoit pour eux.

„ Les Franciscains ne manquèrent pas de remarquer qu'ils avoient eu l'avantage; ce qui leur enfla si bien le courage, qu'ils commencèrent à décrier hautement les Dominicains. Ce fut dans cet esprit qu'au commencement du quinzième Siècle, un Franciscain prêchant à Francfort, un nommé Wegand Dominicain l'alla entendre. Il ne fut pas plutôt entré dans l'Eglise, que le Cordelier l'appercevant, se mit à faire de grandes exclamations, & à remercier Dieu de ce qu'il n'étoit pas d'un Ordre où l'on diffamoit la Sainte Vierge, & où l'on empoisonnoit les Princes en leur distribuant le Saint Sacrement; regardant à ce qu'un Dominicain avoit empoisonné de cette manière l'Empereur Henri septième. Il ne faut pas demander qui demeura étonné; ce fut le Dominicain, qui se sentant piqué au vif par des reproches si crians, ne pust se tenir, & donna tout-haut un démenti au Cordelier. Ce qui d'abord n'excita qu'une legère dispute, mais qui fut suivie d'une émotion populaire, dans laquelle le Dominicain auroit assurément perdu la vie, s'il ne s'étoit retiré.

„ Comme l'insulte du Cordelier ne regardoit pas seulement Wegand, mais tout le corps des Dominicains; aussi s'en sentit-il offensé, & resolut de s'en vanger. Pour cela quelque temps après, c'est-à-dire, en l'an 1504, en la tenuë d'un de leurs Chapitres, l'affaire fut mise sur le tapis, & il fut question d'aviser aux moyens de maintenir leur Ordre dans son ancienne réputation qui sembloit diminuer de jour en jour, & au contraire de diminuer, s'il étoit possible, celle des Cordeliers qui croissoit tous les jours. Quatre d'entre eux (13), se chargèrent de penser à la chose & de la ménager; leur sentiment fut d'abord, qu'on pouvoit en cette occasion user de fraude, car, disoient-ils, puis que les Peuples aiment si fort les songes & les visions, qu'ils les reçoivent de tous ceux qui les leur présentent: pourquoi ferions-nous conscience de leur en donner? Ils pensèrent donc à faire de Berne le théatre de leur tragédie, parce qu'ils en trouvoient le Peuple facile, prêt à tout recevoir, & peu propre à faire des enquêtes d'un fait extraordinaire qui leur seroit présenté: cela fait, ils recherchèrent de quelle tromperie ils devoient user; à quoi enfin s'étant déterminés, un sujet propre à l'exécution se présenta d'abord à eux; ce fut un nommé Jetser qui venoit de prendre l'habit de leur Ordre en qualité de Frère-lai, qui étoit tout-à-fait simple, & duquel le tempérament tournoit entièrement du côté de la mortification. L'aïant donc reconnu pour ce qu'il étoit, ils commencèrent dès aussi-tôt qu'il eut pris l'habit, qui fut le jour de la Fête notre Dame de l'année 1507, la nuit suivante, à mettre la main à l'œuvre. Pour cet effet un Moine s'étant coulé doucement dans sa cellule, lui apparut sous une forme à faire peur; c'est-à-dire, comme d'une personne arrivant de Purgatoire, tenant à sa bouche une boîte pleine de feu, dans laquelle quand il souffloit, il sembloit que le feu sortist de sa bouche, & aïant autour de lui plusieurs chiens qui paroissoient lui avoir été donnés pour le tourmenter. Ce n'est pas tout, en ce terrible appareil, le Moine s'étant approché de son lit, lui fit cette Histoire qu'on avoit accoûtumé de faire à tous ceux qui prenoient l'habit de l'Ordre, pour leur ôter à jamais l'envie de le quitter. Il lui dit donc, que lui qui lui parloit, étoit en son vivant de son Ordre, Supérieur de la maison de Soleurre; que s'étant avisé d'aller à Paris, il avoit été tué en chemin; & cela malheureusement aïant quitté son habit & étant en habit de laïque; que pour cela il avoit été envoyé en Purgatoire, qu'il le prioit de l'aider de ses prières; que par son moyen il pouvoit sortir de ce lieu où il souffroit d'horribles tourmens; sur quoi pour persuader la vérité de ce qu'il disoit, il faisoit des cris effroyables, comme d'une personne qui auroit été dans la dernière souffrance: qui fut effrayé? ce fut le pauvre Jetser; cependant le Moine avance, & lui demande instamment qu'il veüille lui promettre de faire ce qu'il lui marquera pour le tirer de ce lieu de tourment. Jetser étoit trop effrayé pour lui rien refuser, il lui promet donc tout ce qu'il veut. Sur quoi le Moine le remerciant lui dit, qu'il savoit qui il étoit, qu'il savoit qu'il étoit un grand Saint, & par conséquent que ses prières & ses mortifications étoient d'un grand prix devant Dieu; mais qu'il vouloit l'avertir qu'il falloit qu'ici tout fust extraordinaire, autrement qu'il n'y avoit rien à faire. Que s'il vouloit que la chose réüssist, il falloit que le Couvent pendant toute une semaine prist le foüet & subist la discipline, & pour lui qu'il demeurast couché en forme de croix dans quelqu'une des Chapelles pendant tout le temps que l'on y diroit la Messe, à la veuë & en la présence de tous les assistans. Ajoutant que s'il en usoit de la sorte, la Sainte Vierge lui feroit sentir les effets de l'amour qu'elle lui portoit, & divers autres contes semblables; comme entr'autres qu'il seroit glorieusement récompensé de tout ce qu'il feroit pour sa délivrance, & qu'il ne tarderoit pas à se faire voir à lui une seconde fois.

„ Le jour ne fut pas plutôt venu, que Jetser fit le recit de tout ce qu'il avoit veu la nuit en présence de tous les Moines du Couvent, lesquels parurent fort surpris de la vision, & le pressèrent aussi-tôt d'entreprendre la discipline qu'on lui avoit fait promettre d'accomplir; l'assurant que de leur part, ils observeroient autant qu'ils pourroient ce qui leur étoit recommandé de faire. A quoi le pauvre Moine s'étant rendu, la chose fut exécutée fort exactement, & sans manquer à une seule de ses circonstances, dans une des Chappelles de leur Eglise; ce qui attira chez eux un grand nombre de gens qui regardoient tous Jetser comme un grand Saint, tant par ce qu'ils voyoient de sa mortification, que par ce que les Predicateurs qui conduisoient l'affaire, disoient dans leurs Sermons de sa vision qu'ils élevoient jusqu'aux nuës. Cependant le Confesseur de Jetser qui étoit du secret, lui donna une hostie avec un morceau de bois, qu'il l'assura être un morceau de la vraye croix, qui avoit une vertu toute particulière pour charmer les esprits, afin de se fortifier contre leurs apparitions, en cas qu'il lui en arrivast de nouvelles. Cela ne tarda guères d'arriver, car dès la nuit suivante, le Moine Auteur de la première vision, s'étant masqué & aïant pris avec soi deux autres Moines, lui apparut, & lui apparut en tel équipage, qu'il ne douta point que ce ne fust des Diables: aussi leur présenta-t-il promptement l'hostie, à la veuë de laquelle les prétendus esprits aïant paru effrayés, on ne vit jamais rien de plus content que le Moine de son preservatif.

„ Mais si l'hostie donna de la frayeur aux faux esprits, elle ne les fit point retirer. Ils demeurèrent donc, & le Moine qui contrefaisoit le malheureux souffrant en Purgatoire, aïant même pris la parole, dit à Jetser tant de particularités de sa vie, qu'il avoit sçuës de son Confesseur, qui comme je l'ai dit, étoit du secret, & lui avoit révélé jusques à ses plus secrettes pensées, que le pauvre Moine demeura de plus en plus persuadé de la vérité de l'apparition.

„ Voilà déja deux apparitions qu'il fallut que le pauvre Jetser essuyast. Deux autres suivirent bien-tôt, conduites à peu près de la même manière que les précédentes; dans lesquelles le Moine masqué rapporta quantité de choses de l'Ordre des Dominicains, qu'il asseura être extrêmement cher à la Bienheureuse Vierge, laquelle bien-loin de se plaindre de ce qu'ils tenoient à son égard, reconnoissoit elle-même, qu'elle avoit été conçuë en péché originel; ce „ qui

(13) *Ces quatre Moines étoient* JEAN FETTER *de* Marpach, *Prieur;* le Docteur ETIENNE BOLTZHORST, *d'*Offenbourg, *Lecteur;* FRANCOIS ULTSCHI *de* Berne *Sous-Prieur, &* HENRY STEINEGHER, *de* Lamperschweil, *Procureur & Econome.*

plus curieuses recherches, sont néanmoins très succincts sur son chapitre, & n'ont pas même connu quelques-uns de ses Ouvrages.

„ qui étoit tellement vrai que les Docteurs qui enseignoient le contraire étoient en Purgatoire; que l'Histoire qu'on faisoit de Saint Bernard, qu'on disoit être apparu avec je ne sai quelle marque, pour s'être opposé à la Fête de la Conception, étoit une imposture: mais qu'au contraire il étoit vrai qu'il avoit paru quelques mouches sur le tombeau de S. Bonaventure qui avoit appuyé cette Fête; que la Sainte Vierge avoit de l'horreur pour les Cordeliers, ne pouvant gouter qu'ils la fissent égale à son Fils; que Scot qu'ils s'efforçoient de faire canonizer à Rome étoit damné; & qu'enfin la ville de Berne tendoit à sa ruine par la retraitte qu'elle donnoit à des Religieux qui ne pouvoient être regardés que comme des pestes en la Religion.

„ Toutes ces apparitions se faisoient dans le temps que Jetser avec tout le Couvent se mortifioit, suivant l'ordre qu'il en avoit receu. Ce temps ne fut pas plutôt fini, que l'esprit lui apparut tout de nouveau pour lui dire qu'il étoit délivré de Purgatoire, mais qu'il ne pouvoit être admis à la gloire du Ciel, qu'il n'eust receu auparavant le Sacrement qu'il n'avoit pu prendre en mourant, & n'eust dit la Messe pour le salut de ceux qui s'étoient élargis en charités pour le soulagement des peines qu'il souffroit lors qu'il étoit en Purgatoire. Ces dernières paroles furent prononcées en sorte que Jetser s'imagina reconnoître la voix du Prieur de la maison: mais il étoit si éloigné de croire qu'il y eust de la fraude dans tout ce qui se passoit, que sur cela il n'entra pas seulement dans la moindre défiance qu'on le trompast. Cependant on ne tendoit à autre chose, & c'étoit-là le but de tant d'apparitions qu'on entassoit les unes sur les autres. Quelques jours après celle dont je viens de vous parler, on se servit d'une autre, en laquelle le même Moine qui lui étoit apparu jusques-là, se fit voir à lui comme une Femme toute rayonnante de gloire: laquelle lui dit, qu'elle étoit Sainte Barbara, pour laquelle il avoit toujours eu une singulière devotion; qu'elle venoit lui annoncer que la Bienheureuse Vierge voyoit avec tant de plaisir son amour & son zèle pour elle, qu'elle se proposoit de descendre sur la terre & de lui rendre visite. Ce qu'il n'eut pas plûtot entendu qu'il assembla tous les Moines du Couvent à qui il fit part de cette nouvelle apparition. Ils la receurent comme les autres, c'est-à-dire, avec toute sorte de joye. Cependant Jetser languissoit après l'accomplissement de la promesse que lui avoit faite Sainte Barbara; elle ne fut pas long-temps à s'effectuer, car quelques jours après il lui apparut une Femme habillée, comme on a accoûtumé d'habiller la Vierge les jours de Fête, laquelle avoit à ses côtés quelques Anges, qui dans la suite se trouvèrent être de petites statües représentans des Anges, qu'on mettoit aux grandes Fêtes sur les Autels, & qui joüants par le moyen de quelques cordes attachées à une poulie qui étoit pendüe au plancher de la chambre, s'élevoient en l'air & voltigeoient autour de la Vierge: ce qui n'aidoit pas peu à rendre plus forte l'illusion du Moine; son abord fut par quelques carresses qu'elle lui fit, exaltant ses mortifications & son amour pour elle. Après quoi elle lui dit qu'elle étoit conceüe en péché, que le Pape Jules second qui régnoit alors, mettroit fin à la dispute qui s'étoit élevée sur ce sujet, & aboliroit la Fête de sa Conception que Sixte quatrième avoit instituée, & qu'enfin lui Jetser seroit celui qui s'employeroit pour porter cette vérité dans l'esprit du Pape & l'en persuader. Ce n'est pas tout, elle accompagna ces paroles d'un present qu'elle fit à ce Moine de trois goutes du sang de son Fils, qu'elle lui dit être les trois larmes qu'il avoit répandües sur Jerusalem, & qu'elle les lui donnoit pour lui faire entendre qu'elle avoit demeuré trois heures dans le péché originel, après lequel temps elle en avoit été tirée par la misericorde de son Fils; car pourveu que les Dominicains vinssent à bout de justifier que la Vierge avoit été conçüe en péché, ce qui étoit le point en question entr'eux & les Cordeliers, ils consentoient d'un autre côté à se relâcher autant qu'il étoit possible sur ce sujet; jusques à enseigner qu'elle n'avoit demeuré dans le péché qu'un très-petit espace de temps. Et en effet ils satisfaisoient par ce moyen tout ensemble à l'honneur de leur Ordre qui avoit toujours soutenu la Conception de la Vierge en péché, & à la devotion du peuple pour cette Sainte Femme, qui étoit alors tout-à-fait grande: elle lui fit present aussi de cinq goutes de sang qui formoient une croix, & qu'elle lui dit être les larmes de sang qu'elle avoit répandües lors que son Fils fut attaché à la croix. Enfin pour achever de le convaincre entièrement, & afin qu'il ne lui restast pas le moindre doute sur tout ce qu'il voyoit, elle lui donna une hostie qui d'abord lui parut comme une hostie ordinaire; mais qui changea aussi-tôt de couleur rouge enfoncé.

„ La fausse Vierge aïant rendu souvent de ces visites au pauvre Moine: enfin dans une qu'elle lui fit, elle porta si loin son affection pour lui, qu'après diverses caresses dont elle le gratifia, elle ne craignit point de lui dire qu'elle vouloit lui faire avoir des marques si sensibles de l'amour que son Fils lui portoit, que la chose ne pust être révoquée en doute, pour cela qu'elle vouloit imprimer sur son corps cinq stigmates pareils à ceux dont Sainte Lucie, & Sainte Catherine avoient été en leur temps gratifiées; c'est-à-dire, des stigmates réels & veritables. Sur quoi elle lui commanda de tendre la main, mais il refusa de le faire, ne se souciant pas fort d'une faveur qu'il pressentoit bien lui devoir causer une extrême douleur. Cependant la chose se fit, parce qu'elle lui prit de force la main, dans laquelle elle lui ficha un clou qui passant de part en part y fit un trou de la grosseur d'un pois, au travers duquel on pouvoit voir clairement la chandelle. Ce qui le fit passer d'une fausse extase dans une veritable agonie. Au reste ce qu'il crut sentir après la playe faite, qu'on lui touchoit la main & qu'on la lui frottoit de quelque onguent, étant une chose qui pouvoit porter le Moine à soupçonner qu'on le trompoit: son Confesseur fit si bien qu'il le persuada qu'il n'avoit rien senti de semblable, & que c'étoit un pur effet de l'extase où il pouvoit être alors.

„ On croira, peut-être, qu'après une apparition aussi forte que celle que je viens de marquer, Jetser eut quelque relâche, & que la Vierge lui donna du moins quelques jours pour se remettre de la fatigue d'une nuit, en laquelle outre l'effroi qu'il avoit pu prendre de diverses choses qu'il avoit veües, il avoit encore reçu en la main une playe assez considérable; mais non, & dès la nuit suivante elle lui apparut, lui apportant quelques linges qui devoient avoir la vertu d'adoucir son mal, comme étant de ceux dans lesquels Jesus-Christ avoit été enveloppé. Davantage elle lui donna un breuvage, qui le jetta dans un si profond assoupissement, qu'elle put lui imprimer les quatre autres stigmates qui lui manquoient, sans qu'il en sentist rien. Et ainsi les Moines voyant que ces apparitions ne suffisoient pas pour conduire leur dessein à sa fin, eurent enfin recours aux charmes. Le Souprieur leur en montra un Livre tout plein, leur représentant qu'afin que ces charmes déployassent leur vertu, il falloit qu'on reniât Dieu, ce qu'ayant requis qu'ils fissent, il passa outre quant à lui, & par un acte en forme qu'il signa de son propre sang, il se donna au Diable. Cependant le breuvage étoit une composition, que le Souprieur, qui ne vouloit point que personne en eust connoissance, avoit faite en particulier, dans laquelle il avoit fait entrer de l'eau de fontaine, du chrême, du poil des sourcils d'un enfant, du vif argent, quelques grains d'encens, quelque peu de cire d'un cierge de Pâques, du sel con-

„ facré, & du fang d'un enfant non batifé: Jetfer ne l'eut pas plûtot avalé qu'il demeura fans fentiment, & ce fut dans ce tems-là qu'on lui imprima les quatre ftigmates dont je viens de parler, & que j'ai dit qu'il n'avoit point fenties. Mais s'il ne fentit point de douleur pour ces ftigmates, en récompenfe vous ne fauriez croire la joye qu'il fentit, quand le matin à fon réveil il les vit empreintes fur fon corps, il ne douta point qu'il ne fuft devenu par-là la vive image de la paffion du Sauveur.

„ D'un autre côté les Moines ne perdant point de tems, l'expofèrent auffi-tôt fur le grand Autel à la vuë du Peuple, qui étonné d'un fi grand miracle, ne manqua pas de venir en foule répaître fes yeux d'un fi faint fpectacle, ce qui mortifia fort les Cordeliers. Les Moines lui firent encore prendre d'autres breuvages qui le jettoient dans de grandes convulfions, desquelles il n'étoit pas plutôt revenu, qu'une voix fe faifoit entendre, fortant de ce trou que je vous ai dit fubfifter encore, qui répond à une cellule joignant en long la plus grande partie de la muraille de l'Eglife & de laquelle un Moine parlant, fa voix qui fortoit d'un tuyau arrivoit enfin à ce trou; ce trou fe rendoit à une image de la Vierge tenant entre fes mains le petit Jefus, & s'y rendoit en forte que la voix fembloit fortir d'entre la Mere & le Fils. Un Peintre avoit tiré auffi à cette image des larmes fi au naturel, qu'il n'y avoit perfonne qui n'y fuft trompé & qui ne les cruft véritables: elles fervoient ces larmes de prétexte au petit Jefus de demander à fa Mère ce qui la faifoit ainfi pleurer, afin que la Vierge puft répondre qu'elle avoit de la douleur de voir qu'on lui faifoit part d'un honneur qui n'appartenoit qu'à lui feul, en foutenant comme on faifoit, qu'elle avoit été conçuë fans péché.

„ Tout cela fe faifoit pour tromper de plus en plus Jetfer, mais il arriva le contraire, c'eft-à-dire, que le Moine voyant qu'on outroit ainfi les chofes, commença à entrer en quelque deffiance, d'où il paffa enfuite à quelque chofe de plus, tant qu'enfin aïant à peu près connu la vérité, il refolut de la découvrir & d'abandonner l'Ordre.

„ Quand une fois il eut pris cette réfolution, ce fut en vain qu'on tâcha de le ramener par de nouvelles apparitions; il penfa tuer un Moine qui vint à lui, repréfentant comme il avoit déjà fait la Vierge, mais en lui donnant un autre équipage, c'eft-à-dire, en la repréfentant une couronne fur la tête. Il furprit auffi un jour les Moines parlant fi clairement entr'eux du deffein & du fuccès de l'entreprife, qu'il ne douta plus qu'elle ne fuft ce qu'il avoit foupçonné qu'elle étoit, ce qui le remplit de toute l'horreur qu'on peut avoir pour une des plus noires & des plus fignalées impoftures qui fe foient jamais veües dans le monde. Cependant les Moines craignant de voir tourner contr'eux une fraude qu'ils avoient préparée contre les autres, & qui jusques-là avoit été conduite fi favorablement pour eux, crurent qu'ils ne pouvoient rien faire de mieux en cette occafion que de communiquer de l'affaire avec Jetfer & de tâcher à le rendre complice de la tromperie. Pour cela ils lui avouèrent franchement la dette, en l'exhortant de vouloir achever ce qu'il avoit fi heureufement commencé, lui repréfentant que, par ce moyen il fe conferveroit la plus belle réputation du monde, & deviendroit le premier de l'Ordre, en quoi ils reüffirent fi bien que le Moine refolut de continuer la fraude.

„ Cela alloit bien pour les Moines s'ils avoient eu une entière confiance en Jetfer, mais parce qu'ils ne pouvoient pas l'avoir raifonnablement, ils crurent que le feul moyen qu'ils avoient pour fe tirer du mauvais pas où ils fe trouvoient, étoit de fe défaire une bonne fois de lui; & c'eft pourquoi ils refolurent de l'empoifonner, ce que Jetfer aïant bien reconnu, tout fon foin étoit de regarder à ce qui lui étoit donné à manger, & bien lui prit de cette circonfpection, car s'il avoit mangé, par exemple, d'un pain préparé avec des épices qui lui fut un jour préfenté, c'en étoit fait, puisque ce pain étoit très-certainement empoifonné, comme cela parut en ce que Jetfer, après l'avoir gardé quelque temps, & l'aïant enfin jetté à de jeunes loups qu'on nourriffoit dans le Couvent, ils moururent tous. Quelque précaution qu'il prift pour fe garantir du poifon des Moines, il ne put pourtant fi bien faire qu'en cinq diverfes fois ils ne lui en fiffent prendre, mais fa conftitution fe montra en ce rencontre fi forte qu'il n'en fut point du tout endommagé, ce que les Moines remarquant, changèrent de batterie, & l'abordant le prefférent de renier Dieu, dans la penfée que s'il le faifoit, leurs charmes pourroient avoir prife fur lui: mais il ne voulut jamais accepter ce parti, d'où vient qu'ils furent obligés d'avoir recours derechef au poifon, ce qui ne leur reüffit toutefois pas mieux cette fois que les autres. Car l'aïant forcé à prendre une hoftie empoifonnée, il la rejetta auffi-tôt après l'avoir avalée, ce qui fut caufe que les Moines ne fachant plus de quel bois faire fléche, fe portèrent à toutes fortes de cruautés contre lui, le foüettant avec des chaînes de fer qui fervoient après cela à l'attacher. Ce fupplice étoit rude, mais auffi fuft-ce le dernier qu'ils lui firent fouffrir, tant parce que pour s'en délivrer, Jetfer jura avec exécration non-feulement de tenir l'affaire fecrette, mais même de la continuër, que parce qu'étant forti de leurs mains, il ne tarda guères à fe fauver du Couvent & à fe jetter entre les mains du Magiftrat à qui il découvrit tout le myftère.

„ Comme le crime n'étoit pas de nature à demeurer impuni, le Magiftrat envoya auffi-tôt du monde pour fe faifir des quatre Moines conducteurs de l'affaire & les mettre en prifon. Après quoi il en fit dreffer un Procès verbal, qu'on envoya premièrement à l'Evêque de Laufanne, puis enfuite à Rome. Cependant on peut croire que les Cordeliers ne fe tinrent pas lors les bras croifés, ils n'épargnèrent rien pour faire que la chofe fuft bien examinée, & ainfi les Evêques de Laufanne & de Lion furent nommés avec le Provincial de l'Ordre pour faire les informations; ce qui ne fut pas plutôt arrêté que ces trois Commiffaires s'affemblèrent pour s'acquitter de leur Commiffion; & d'abord ils crurent devoir commencer la chofe par confronter les Moines avec Jetfer, mais les Moines refufèrent la confrontation, en déclarant qu'ils le recufoient, ce qui fit qu'on les menaça de la queftion, contre laquelle aïant fait auffi de grandes proteftations, cela n'empêcha pourtant pas qu'il ne fuft refolu qu'ils y feroient appliqués, quoique contre l'avis du Provincial. Quelques-uns la fouffrirent, & la fouffrirent affez longs-tems; mais enfin & ceux-là & les autres confefférent tout, déclarant comme la chofe s'étoit paffée depuis le commencement jusqu'à la fin. Cela fait on fe repofa, & l'affaire avoit dormi même toute une année, lors qu'un Evêque Efpagnol arriva avec plein pouvoir de Rome lequel la termina. La chofe étoit alors bien aifée à faire, puisque l'impofture étoit pleinement juftifiée, auffi paffa-t-on d'abord à dégrader les quatre Moines de l'ordre de Prêtrife. Après quoi huit jours après, affavoir le dernier de May 1509, ils furent brûlés dans un Pré qui eft de l'autre côté de la Rivière, vis à vis de la grande Eglife. On me montra le lieu de l'exécution, auffi bien que le trou qui conduifoit la voix de la Cellule à l'Image; au refte le Provincial auroit fans doute été puni comme les autres, s'il n'étoit pas mort; mais fe voyant chargé par quelqu'un d'eux & accufé d'avoir été du fecret, il fe retira & prit du poifon; au moins mourut-il quelques jours après, & chacun crut que c'étoit de poifon. Dès le commencement de l'affaire il parut bien qu'il étoit de l'intrigue, car quoi que Jetfer lui euft tout conté, il ne voulut jamais ajouter foi à ce qu'il difoit, au contraire il ne faifoit autre chofe que lui prêcher l'obédience."

Telle eft la Relation que Burnet nous a donnée de cette abominable Hiftoire. Si l'on eft fatisfait & édifié d'y voir ces 4. Scélerats, fi juftement punis, on eft fâché & fcandalifé en apprenant d'ailleurs que le pauvre & infortuné Jetfer fut

fût condamné de son côté à être promené dans les rues & carrefours de Berne, avec une mitre de papier sur la tête, exposé ainsi sur une échelle devant la Maison de Ville à la risée & aux injures du Peuple, & enfin banni à perpétuité de toute l'Allemagne tant haute que basse. Ce pauvre Homme n'étoit-il donc pas assez malheureux, d'avoir été le jouet & la victime de la méchanceté & de la scélératesse de ses Supérieurs? Et, supposé qu'il y eût quelque faute de sa part dans tout cet affreux manége; tous les opprobres, toutes les frayeurs, toutes les cruautés, tous les empoisonnemens, auxquels il s'étoit vu si longtems exposé de la part de ces Scélerats, n'en étoient-ils pas une compensation & une punition beaucoup plus que suffisante? Mais, c'est ainsi que s'administre le plus souvent la justice. Comme aveugle, elle pèche presque toujours par quelque endroit.

FIN DU TOME SECOND.



ADDITIONS

Pendant que cet Ouvrage étoit sous la presse, on a trouvé en examinant de nouveau les papiers de l'Auteur, divers lambeaux de manuscrits, qui contenoient quelques Anti, *omis dans cette longue liste qui en a été donnée dans l'Article* ANTI-GARASSE; *on a cru devoir les ajouter ici: il sera aisé de les rapporter aux endroits où ils appartiennent.*

ANTI-BURNETIUS. *Anti-Burnetius, sive Tractatus in quo Opus Creationis Diei tertii explicatur contra* THOMAM BURNETIUM, *per* JANUM BIRCHERODIUM. Hafniæ, 1688, in 8°, (1).

ANTI-CHRONISMES *de la Genèse:* Manière d'en rendre raison, (2).

ANTI-DORSCHEUS. *Anti-Dorscheus, sive* Conversionis ad Fidem Catholicam M. J. Kircheri Causæ defensæ. *Dilingæ*, 1653, *in* 4°, (3).

ANTI-JUSTINIANEA. ANTONII SCHULTINGII *Jurisprudentia Anti-Justinianea.* Lipsiæ, 1737, in 4°, (4).

ANTI-PONTIFICIA. *Bibliotheca Anti-Pontificia Presbyterii Lubecensis, Autore* G. H. GOETZIO. Lubecæ, 1717. *Ejusdem Bibliotheca Lutherana.* Lubecæ, 1717, in 4°, (5).

ANTI-SIMONIUS. *Anti-Simonius, in quo plures quam trecenti Errores Simonii refelluntur.* Tubingæ, 1573, in 4°, (6).

ANTI-SOCINIANA. *Prima Concertatio Anti-Sociniana Johannis Polyandri.* Amstelodami, 1640, in 8°, (7).

Ni Baillet, ni Foppens, ne parlent de cet *Anti*, & je ne sai s'il a eu quelque suite.

ANTI-SOCINIANISM. *Anti-Socinianism, or a brief Explication of some Places of certain gross Errours and Socinian Heresies, lately published by* WILLIAM PYNCHION, *in te meritorions Price of our Redemption; by* N. CHEWNEY. London, H. Tuyfond, 1656, in 4°.

Baillet, pag. 123, s'est contenté de dire tout simplement le nom de ce dernier Auteur; & autant valoit-il ne rien dire. Ici du moins, l'on voit, & le titre de son Ouvrage, & le nom du Socinien auquel il en vouloit; Socinien, dont il n'est fait aucune mention dans la *Bibliothèque des Anti-Trinitaires* de Sandius.

ANTI-SOCINIANUM. *Collegium Anti-Socinianum* JOHANNIS ADAMI SCHERTZERI. Lipsiæ, per Joh. Ericum Hahnium, 1672, in 4°, (8).

Baillet a bien enregitré ce Schertzer dans sa *Table des Auteurs des Anti*, mais, lors qu'on a recours au nombre qu'il indique, on n'y trouve rien de lui pour l'*Anti-Socinien*.

ANTI-SOCINIANUM. *Annotationes in Collegium Anti-Socinianum* FRIDERICI SPANHEIMII, *Theologiæ Professoris in Academia Heidelbergensi.* MS.

C'est tout ce que nous en dit C. C. Sandius pag. 148, de sa *Bibliotheca Anti-Trinitariorum*, où il le place entre les *Anonimes:* & c'est apparemment par cette raison que Baillet, qui copie par-tout ce Bibliothécaire, fait semblant pag. 123, de ne vouloir point s'expliquer touchant cet *Anti*, non plus que sur divers autres.

ANTI-SOCINIANUM. *Compendium Anti-Socinianum* JOANNIS HOORNEBEEK. Ultrajecti, 1666, in 8°, (9).

Baillet, qui se contente de nommer en passant, Art. 99, les *Anti-Judaïques* d'un HOORNEBEEK, ne dit mot de cet *Anti-Socinien*.

ANTI-SOCINIANUS. *Disputationes Theologicæ Anti-Socinianæ, Authore* JOHANNE HOORNBEECK. Lugduni-Batavorum, 1656, in 4°, (10).

Baillet, Art. 99, de ses *Anti*, s'est contenté de nommer en passant les *Anti-Judaica* de cet Auteur; &, ne dit pas la moindre chose de ses *Disputes Anti-Sociniennes*, qui, probablement, ne lui sont point tombées sous la main.

ANTI-STRENA, *Anti-Strena Polycarpica.*

C'est la 2 Pièce des *Miscellanea Theologica* de JAQUES GRETSER, Jesuite, écrite contre *Polycarpe Liserus* Protestant. Ces *Miscellanea* ont été imprimés en M. DC. VIII. C'est tout ce qu'en dit Alegambe, *Biblioth. Script. Soc. Jesu* pag. 200.

ANTI-SYNCHRETISMUS. *Loci Anti-Synchretistici* HIERONYMI KROMAYERI. Lipsiæ, 1683, in 4°, (11).

Baillet Article 83, nous apprend que ce JEROME KROMAYER étoit Professeur à Leipsic, où, il mourut agé de 60 ans, en 1670, mais ne nous donne, ni le titre de son *Anti*, ni d'aucun autre de ses Ecrits. Ce qu'il ajoute des autres *Syncretistes* est de même fort sec.

ANTI-SYNODALIA. *Anti-Synodalia Sripta, Coronis ad Collationem Hagiensem, Autore Guilelmo* AMESIO, Amstelod. 1633, in 12°, (12).

ANTI-SYNODICA. *Anti-Synodica Conventiculorum, Ultrajecti & Dordraci annis M. DC. XVIII. & M. DC. XIX. habitorum, Auctore* LUDOVICO A' CASTRO, *Leodiensi, Ordinis Minorum.* Leodii, apud Christ. Ouwrex, 1619, in 8°, (13).

Valere André énonce ainsi ce titre en Latin, mais avertit que ce Livre, ainsi que divers autres de cet Auteur, sont écrits en François; ce que non seulement Foppens, pag. 829 & 830, mais même Wadding, se sont contentés de copier tout simplement. C'est toujours une attention louable, que de noter ainsi la langue en laquelle est écrit un Ouvrage, mais, il auroit beaucoup mieux valu de mettre ce titre en François même, ainsi que l'ont judicieusement pratiqué quelques excellens Bibliothécaires, tels que N. Antonio, les P. P. Quetif & Echard, & quelque peu d'autres. Ce LOUIS A' CASTRO étoit un ardent controversiste, qui courut en qualité de Missionaire la Savoye, le Dauphiné, le Vivarais, la Bourgogne, &c., & qui vint enfin mourir à Liege sa Patrie en 1632. Valere André lui donne l'éloge de *Vir versatissimus in omni Scientiarum genere*, que Wadding n'avoit garde de ne point adopter. Mais, on sait combien il y a presque toujours à rabattre de ces éloges universels, qui, pour trop dire, ne disent rien. En conférant cet Article de V. André avec celui de Wadding copié mot pour mot, on reconnoît que souvent il s'est contenté de copier au-lieu de composer; & cela sans en avertir ses Lecteurs.

ANTI-THEOLOGIEN. *L'Anti-Théologien*, assez mauvaise Pièce en Vers, qui occupe les pages 22—33, d'un *Recueil de Pièces fugitives en Vers, contenant* l'Epitre à Uranie, l'Epitre à Athénaïs, Question de Théologie avec la Réponse & la Replique, l'Anti-Théologien, *& la* Bathsebath, *imprimé* à Londres, chez Jean Pierre Schmidt, en 1744, en 37. pages in 8.

Comme on voit par le nombre des pages qu'occupe cet *Anti-Théologien*, c'est la partie la plus considérable par l'étendue, mais à coup sûr la moins estimable, tant par le tour, que par le génie & l'emploi du sujet. Encore est-ce par-dessus le tout un plagiat insigne; vû que ce qu'on y voit de plus élégamment exprimé est impudemment pillé de la *Moïsade* de ROUSSEAU, mot pour mot:

(1) Biblioth. Emtinck, *Tom. I, pag.* 271.

(2) Biblioth. des Sciences & des Arts, *Tom. I, I Part. pag.* 217.

(3) Catalog. Libr. J. van der Valk, *pag.* 24.

(4) *C'est ainsi que cela est cité dans le Catal.* Waesberg, *pag.* 31. *Mais il faut lire* Ante-Justinianea, *ce qui ote ce Livre de la Classe des* Anti.

(5) Bibl. Emtinch, *Tom. I, pag.* 160.

(6) Bruckeri Hist. Crit. Philos. *Tom. IV, Part. I, pag.* 290.

(7) Catal. P. Fred. Henry, *pag.* 359.

(8) Catal. Biblioth. Card. Imper. *pag.* 449.

(9) Biblioth. Mastricht. *pag.* 189.

(10) Biblioth. Covyniana, *pag* 34.

(11) Biblioth. Covyniana, *pag.* 47.

(12) Catal. Jac. Chion, *pag.* 119.

(13) Val. Andr. Bibl. Belgica, *pag.* 634. Waddingi Script. Ord. Minor. *pag.* 241.

mot: & c'est probablement la raison pour quoi l'Editeur de ce *Recueil*, qui pourroit bien être en même tems l'Auteur de cet admirable *Anti-Théologien*, n'y a point inséré cette *Moïsade*, si digne néanmoins d'entrer dans une pareille Collection. Elle, & l'*Epitre à Uranie*, assez généralement attribuée à Mr. de VOLTAIRE, ont été occasionnellement critiquées, par GAYOT DE PITAVAL, dans l'*Histoire du Procès entre* SAURIN *de l'Académie des Sciences*, & ROUSSEAU *de l'Académie des Belles-Lettres*, qui fait la première du VI Tome de ces *Causes célèbres & intéressantes*. Quoi qu'il n'y donne pas positivement Mr. de VOLTAIRE pour Auteur de l'*Epitre à Uranie*, il l'insinuë assez pages 134 & 135, où il compare ce Vers de cette Epitre,

L'on te fait un Tyran, je cherche en toi mon Père,

à celui-ci de VOLTAIRE à RACINE sur son *Poëme de la Grace*, imprimé avec les *Oeuvres* de son Père,

Tu m'en fais un Tyran, je veux qu'il soit mon Père:

mais, il y nomme sans hésiter ROUSSEAU comme Auteur indubitable de la *Moïsade*. Quelques Personnes donnent aussi à Mr. de VOLTAIRE l'*Epitre à Athénaïs*, mais beaucoup d'autres en doutent, la trouvant fort inférieure tant pour la versification que pour le tour. Quant aux autres Pièces, on n'en connoit pas les Auteurs. On prétend que toutes paroissent ici imprimées pour la première fois: mais; cela n'est pas vrai, du moins par rapport à la *Bathsebath*, que j'ai vuë ainsi dans quelque autre *Recueil*, que je ne saurois me rappeller, sous le titre de *Bersabée*, nom que les Catholiques-Romains donnent plus volontiers à cette Femme; & par rapport à l'*Epitre à Uranie*, dont les endroits les plus frappans & les plus notables ont été imprimés il y a 25 à 30. ans par un Libraire fort amoureux de ces sortes de Pièces irréligieuses & libertines, sous le spécieux prétexte d'en publier une réfutation.

Ce n'est pas la première fois, que, sous le passe-port d'une mauvaise réfutation, on a produit & reproduit des Ouvrages tenus pour suspects & même très dangereux. Je me contenterai d'en donner pour preuve certain Livre de FAUSTE SOCIN, accompagné d'une réfutation de SAMUEL DES MARETS, imprimés si industrieusement l'un au dessous de l'autre, qu'en coupant chaque page par le milieu, ceux, qui ne vouloient que SOCIN, rejettoient facilement aux rognures DES MARETS & sa réfutation.

ANTI-THERESE. *Anti-Therese, ou Juliette Philosophe*, Nouvelle Messine véritable, par Mr. de T***. *la Haye*, *Etienne-Louis Monrel*, 1750, *in* 8°, prétenduë réfutation d'un Roman fort sale, intitulé *Therese Philosophe*, & accompagné de figures encore plus sales, ou, à l'appui de Discours aussi lubriques qu'impurs, quelque Libertin débite une Morale fort impie. C'est un nouvel artifice, dont se sont avisés les Esprits forts de notre tems, pour répandre leur libertinage & leur impiété à l'aide de titres séducteurs, sous lesquels on s'imagineroit qu'il s'agit de toute autre chose que de galanterie, & de vilaine débauche. Cet *Anti* qu'on en regarde comme une réfutation, ne vaut guères mieux.

ANTI-THESE. *Anti-Thése de N. Seigneur Jesus-Christ & du Pape de Rome, dédiée aux Champions & Domestiques de la Foy*; *en Vers*, *par* FRANÇOIS DE LANCLUSE: imprimé l'an de Grace 1620, in 8°.

C'est une comparaison de la Sainteté des Préceptes de Jesus-Christ avec la Corruption des Ordonnances du Pape, écrite en Vers François, & precédé de deux figures, dont l'une représente un Pape entre deux Dragons menaçans sa triple Couronne, avec ces Vers;

Voici le Pape, qui trois Couronnes porte,
Environné de Bestes de sa sorte:

& l'autre, le Pape Jules II, couronné de sa triple Couronne, armé de pied en cap, & tenant une epée nue, avec ces Vers;

La Nation & Royaume qui ne m'obéira,
Ma grande Espée l'exterminera.

On peut juger par ces admirables Vers, que le Sr. de Lancluse étoit un fort pitoyable Poëte.

ANTI-THESIS. *Anti-Thesis Doctrinæ Christi & Anti-Christi de uno vero Deo*, *Autore* ERASMO JOHANNIS, *Rectoris Scholæ Antuerpianæ, ac postea Pastoris Claudiopolitani in Transylvania*: impressa Typis Alexii Decii, anno, 1585, in 8, (14).

Cet *Anti* a été réimprimé avec une *Refutation* qu'en a faite JEROME ZANCHIUS, *à Neustadt*, en 1586, in 4°, & encore dans la Collection des Ouvrages de Zanchius. Cet ERASME étoit plutot *Arien* que *Socinien*. Aussi eut-il à disputer tant contre SOCIN, que contre divers de ses Disciples.

ANTI-THESIS. *Anti-Thesis de Anti-Christo, contra Guillelmum Witackerum*, *per* BENEDICTUM A' BENEDICTIS. Bononiæ, apud Bartholomæum Cocchium, 1608, in 4°, (15).

ANTI-THESIS. *Anti-Thesis Augustini & Calvini*. Parisiis, sine Typographo, 1651, in 8°, (16).

ANTI-ΘΗΡΙΑΚΑ. Αντιθηριακα, *An Essay on Mithridatium and Theriaca*, *by* W. HEBERDEN, M. D.

C'est une Pièce, qui se donne par l'Auteur à ses amis & connoissances, pour faire voir l'abus du *Mithridate*, de la *Theriaque*, & autres Médicamens semblables; aussi-bien que de cette quantité de prétendus poisons, qu'on a si fort multipliée; & pour en désigner en deux mots le caractère, son Auteur la commence par ces Vers d'HORACE:

At nostri Proavi . . . . . . nimium patienter utrumque,
Ne dicam stultè mirati.

C'est en même tems une des meilleures preuves de la foiblesse & de la puérilité de l'esprit humain; & une vive censure de la charlatanerie des Droguistes & Médecins.

ANTI-THRASONICA. *Anti-Thrasonica, of hoogmoed gedempt*; *gedruckt* 1705, *in* 8°.

C'est tout ce que je trouve dans divers *Catalogues* de ventes publiques, tous aussi mal dressés les uns que les autres.

ANTI-TILLIANA. *Exercitatio Anti-Tilliana*, SALOMONI A TIL, *Theologo Leidensi, opposita, qua Innocentia Lutheranorum à Crimine ab hoc ipsis imputato vindicatur*, *Autore* DAVIDE GERTMANNO, *Hamburgensi*. Bremæ, 1707, in 4°, (17).

Ce DAVID GERTMAN, premièrement Assesseur du College Philosophique de Wittemberg, & depuis Pasteur en Misnie près de Dresde, aïant trouvé très mauvais, que SALOMON VAN TIL, Professeur en Theologie à Leide, accusat les Luthériens de dire que les révélations étoient contradictoires à la raison, écrivit contre lui cet *Anti*, dont on trouve des extraits dans les *Acta Eruditorum Lipsiensia*, *d'Aout* 1707, pag. 347-351; & dans le *Journal des Savans de Paris*, Avril 1709, pag. 112—115.

ANTI-TIRINUS. *Anti-Tirinus, id est Theologiæ Elenchticæ nova Synopsis exposita atque defensa adversus J. Tirinum*, *à* SAMUELE MARESIO, *Theologiæ Professore Groningano*. Groningæ, 1646, in 4°, (18).

ANTI-TOUTTRANA. *Disputatio Anti-Touttrana*, *per* PFAFFIUM, (19).

ANTI-TREMASTIX. Σιτοποτιαμματιχια *Antidotarii Anti-tri-Mastigi, id est Medela trium extremorum Dei Flagellorum Libri I, Adumbratio, qui est de corporali, nec non spirituali Anchora Famis, Sitis, Valetudinisque Mortalium*, *Autore* JOACHIMI STRUPPIO. Francofurti; apud Martinum Lichlerum, 1574, in 4°, (20).

Baillet se contente de l'indiquer très maigrement.

(14) Vid. alias Anti-Thes, pag. 30—34. Bibl. Anti-Trinitar.

(15) Biblioth. Card. Imper. pag. 542.

(16) B. Card. Imper. pag. 26.

(17) Jo. Molleri Cimbria Litterata, Tom. I, pag. 208.

(18) Biblioth. Emtinckiana, Tom. I, pag. 131.

(19) Jablonowskii Briefwechsel, pag. 29, Gerdesii Florileg. Libr. rariorum, pag. 46.

(20) Merchlin. de Script. Medic., pag. 511.

AN-

ANTI-TREVISTE. *Anti-Trevisle*, ou *Discours fait contre la Trève demandée aux Hollandois par les Espagnols.*

Cet *Anti* n'est point imprimé séparément, que je sache, mais se trouve inséré dans le *Mercure François*, Tome XVI, pour l'année 1629, pages 973—1008; &, il est étonnant que Mr. Baillet, qui connoissoit si bien les Livres, & singulièrement ceux qui concernent en particulier nos affaires, ne se soit point apperçu que cette Pièce se trouvoit dans ce Recueil, qui lui étoit sans doute très connu. Les fortes raisons, qu'y donne l'Auteur contre la Trêve, firent si bien leur effet sur les esprits d'alors, que ce ne fut que près de 20 ans après que la Paix se conclut enfin à Munster en 1648.

Dans le Tome XIX, pag. 224—239, on trouve un autre semblable Discours, composé par, ou sous le nom, d'un François.

ANTI-TRIBONIAN. *Anti-Tribonian, ou Discours sur l'Etude des Loix, par* P. NEVELET. Paris, 1603 in 8, si l'on en vouloit croire la *Bibliotheca selectissima apud Mortier* 1743, Tom. II, pag. 28, Catalogue fort curieux, d'une excellente Bibliothèque principalement en *Naturalistes* & en *Histoire Litteraire:* mais, il ne s'agit-là que de l'*Anti-Tribonian*, composé par FRANÇOIS HOTMAN, à la sollicitation du Chancellier de l'Hopital, in 8°, reproduit par NEVELET SR. DE DOSCHES, *à Paris, en* 1603, *in* 8; & réimprimé depuis encore à la tête des *Opuscules des* HOTMAN, Livre non commun, publié à *Paris, en* 1616, *en grand in* 8°.

ANTI-TRIBONIANUS. *Tribonianus, sive Errores Triboniani de Pœna Paricidii, Auctore* FRANCISCO RAMOS. Lugd. Batavorum, 1728, in 4°, cum figuris.

Tout le monde sait qu'il y avoit déjà eu un *Anti-Tribonian*, composé par le célèbre FRANÇOIS HOTMAN, qui vient d'être indiqué, & touchant lequel Baillet a recueilli des particularités fort curieuses. On ne voit pas à la vérité dans le titre de celui-ci le mot positif d'*Anti*; mais, on sent qu'il y devroit être.

ANTI-TRITHEIA. *Anti-Tritheia, seu Dissertatio, vulgatæ Opinioni de tribus Elohim, hoc est Diis, seu de tribus Personis, quarum quælibet est summus Deus, opposita: in qua per distinctas quatuor Sectiones ostenditur, vulgatam illam Triadolatriam, & de tribus Personis in uno Deo opinionem, esse ἀθεμιτον, vanam, & futilem; qua sit, I, Origine humana; II, Progressu violenta; III, Effectu detrimentosa, juxtaque rationi adversa; IV. Scripturæ contraria.* MS. anni 1654.

Baillet n'a pas à la vérité oublié cet *Anti*; mais, en aïant mutilé & tronqué le titre depuis le mot *opposita*, c'est à peu près comme s'il ne nous en avoit rien dit: au-lieu qu'en y restituant le reste, on a une juste idée de l'Ouvrage, qu'on dit avoir depuis été augmenté par son Auteur. Il se nommoit VALENTIN BAUMGARTEN, étoit Prussien de naissance, d'abord Recteur de l'Ecole de Luclavic en Pologne, & ensuite Pasteur des Anti-Trinitaires de Clausenbourg, où il mourut en 1670. Il a fait quelques autres Ouvrages indiqués dans la *Bibliotheca Anti-Trinitariorum* de C. C. Sandius, pag. 144.

ANTI-TURCICA. *Anti-Turcica* SCIPIONIS GENTILIS & CONRADI RITTERSHUSII, *scripta editaque boni ominis ergo initio anni* 1601. Heidelbergæ, 1601, in 8°.

C'est ainsi que s'exprime Ehingerus, Bibliothecæ Augustanæ, *col.* 822.

ANTI-VIGELIUS in Passionem, *in* 4°, (21).

ANTI-WOLFFIUS. *Anonymi Judicium de Controversia Anti-Wolffiana.* Lipsiæ, 1727, in 4°, (22).

ANTI-XEIMENON, seu Contrariorum Vet. & Nov. Testam. Parisiis, 1530, 1533, &c. fol. (23).

ANTI-ZELIA. *Disputatio Moralis de Anti-Zelia, seu Malis in Bonum imitandis: e Vinc. Placcii Accessionibus Ethicis deducta & collecta, per* NICOLAUM LUTKENS, *Hamburgensem, Pastorem Billkirchensem.* Hamburgi, 1697, in 4°, (24).

(21) Biblioth. Mastricht, *pag.* 109.

(22) Bibl. selectiss. ap. Mortier, *Tom. I, pag.* 160.

(23) Placcius, Anonymor. *Num.* 630.

(24) J. Molleri Cimbr. Litter. *Tom. I pag.* 372.



Deux

Dans l'Article LICARRAGUE, *pag.* 18. *de ce Tome II, Mr.* MARCHAND *parle de sept Lettres de* JEANNE D'ALBRET, *Reine de Navarre; son intention étoit de les insérer dans cet Article; mais aïant considéré que cela ne se pouvoit faire, sans qu'elles parussent déplacées, il a abandonné ce dessein. Cependant comme ces Lettres sont fort intéressantes, il avoit resolu de les ajouter à la fin de son Livre; c'est pourquoi nous les joignons ici d'après la copie qu'il en a faite. Quoiqu'elles soient imprimées, il n'est pas aisé de se procurer les Livres où elles sont. A ces Lettres nous en ajoutons deux autres, écrites à Mrs. les Magistrats de Genève. Mr.* MARCHAND *n'indique point d'où il les a tirées. Elles servent à confirmer un fait rapporté dans l'Article* SPIFAME.

LETTRES
DE LA
REINE DE NAVARRE
JEANNE D'ALBRET.

I. LETTRE, A' CHARLES IX, ROY DE FRANCE.

De Bergerac, le 16. Septembre 1568.

MONSEIGNEUR, lorsque j'ay receu vostre Lettre par le Sieur de la Motte (1), j'estois desjà bien avant en chemin: ayant esté surprise d'une telle mutation, laquelle toutesfois nous menaçoit depuis quelque tems que nous avons vu l'animosité de nos Ennemis si desbordée, que leur rage & passion a estouffé ceste espérance de repos; par vostre Edict de Pacification. Lequel, Monseigneur, ayant esté, non-seulement mal-observé, mais renversé, par les inventions du Cardinal de Lorraine, lequel, contre les promesses qu'il vous a tousjours plu donner à tous vos povres Subjets de la Réligion Réformée, par Lettres aux Parlemens, & d'autres particulières qu'il a escrites (comme j'en suis bon tesmoin pour la Guyenne,) a tousjours rendu les effets dudit Edict vains & sans exécution: &, tenant les choses en suspens, a tant fait faire de massacres; que se cuydant, par la patience que nous avons eue de ses estranges façons, estre hors de toute bride, a voulu passer outre, s'attachant aux Princes de vostre sang; comme l'exemple en est à la poursuite qu'il a faite contre Monsieur le Prince, mon Frère, lequel il a contrainct venir chercher secours parmi ses Parens. Et luy estant mon Fils si proche, & moy si alliée, nous n'avons peu moins, Monseigneur, que luy offrir ce que le sang & l'amitié nous commande.

Nous sçavons assez vostre volonté: vous nous en avez trop assurez de bouche & par escrit; qui est, que vous désirez tirer de nous le service, qu'avec toute fidélité, obéïssance, & reverence, nous vous debvons, & auquel ne voulons faillir pour la vie. Et sçavons, davantage, Monseigneur, que vostre bonté & affection naturelle que nous portez, nous veut conserver, & non pas ruïner. Donques, si nous voyons tels efforts exécutés contre nous, qui sera celuy, qui sachant bien que vous estes Roy très véritable, & que vous vous nous avez promis le contraire, ne jugera que cela est fait sans vostre sceu; & par l'accoustumée, & de si longtems expérimentée Malice du Cardinal de Lorraine? Je dy, encore que nous ne le seussions, comme au vray nous faisons.

Je vous supplie donc très humblement, Monseigneur, trouver bon, & prendre en bonne part, que je soy' partie de chez moi avec mon Fils, en intention de servir à mon Dieu, à vous qui estes mon Roy souverain, & à mon sang: nous oppposant, tant que nous aurons vie & biens, aux entreprises de ceux, qui ouvertement, d'une effrontée malice, y veulent faire violence: & croire, Monseigneur, que les Armes ne sont entre nos mains, que pour ces trois choses-là, & pour empescher, qu'on ne nous raze de dessus la Terre, comme il a esté comploté; & vous servir, & conserver les Princes de vostre sang.

Pour ce qui est de moi, Monseigneur, le Cardinal a eu grand tort de vouloir changer vostre puissance & autorité en violence, lors qu'il m'a voulu faire ravir mon Fils d'entre mains, pour vous le mener, comme si vostre simple commandement n'avoit assez de pouvoir sur luy & sur moy: lesquels je vous prie très humblement, Monseigneur, croire vous estre si très humbles & très obéïssans Serviteur & Servante, qu'esgalant nostre fidélité à l'infidélité du Cardinal & ses Complices, je vous assureray, que, lors qu'il vous plaira en faire l'essay, & de l'un & de l'autre, vous trouverez plus de vérité en mes effets qu'en ses paroles; comme un Gentilhomme, que j'envoye vers vos Majestés, vous le dira; & Monsieur de la Motte, lequel je m'assure s'en aller satisfait de mon intention, qui ne sera jamais autre, Monseigneur, que de mettre vie & biens pour la conservation de vostre grandeur & regne, que je supplie à Dieu de remplir de sa benédiction, & vous donner, Monseigneur, très longue vie.

De Bergerac, le XVI. jour de Septembre M. D. LXVIII.

(1) *Ce Sieur de la Motte, dont il sera encore parlé dans ces Lettres, est* BERTRAND DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FENELON, *employé par le Roi* HENRI II *& ses trois Fils en diverses négociations & Ambassades, & dont on voit plusieurs Monumens dans les* Additions de le Laboureur *aux* Mémoires de Castelnau. *C'est d'un de ses Fréres que descendoit le célèbre* FRANCOIS DE FENELON, *Archevêque de Cambray, si peu chrétiennement persécuté par* BOSSUET, *Evêque de Meaux.*

II. LETTRE,

A' CATHERINE DE MEDICIS, REINE DOUARIE'RE DE FRANCE.

De Bergerac, le 16. Sept. 1568.

MADAME, je commenceray ma Lettre par une protestation devant Dieu & les Hommes, *Que je n'ay rien de plus entier, que la dévotion que j'ay euë, ay, & auray, au service de mon Dieu, mon Roy, ma Patrie, & mon Sang.* Toutes lesquelles choses ont fait ensemble une telle force en moy, que Mr. DE LA MOTTE m'a desjà trouvée partie de mes Maisons, pour luy venir offrir la vie, les biens, & tous moyens. Vous suppliant, Madame, si je suis trop longue en ma Lettre, l'attribuer à la nécessité du temps, qui m'a tant donné de recharge sur charge, que je ne puis rien moins que vous esclaircir le plus briefvement qu'il me sera possible, mon intention; vous ouvrant mon cœur, pour vous y faire lire le contraire de ce que je m'assure que les Ennemis de Dieu, du Roy, & par conséquent de ses fidèles Sujets & Serviteurs, tascheront de vous desguiser.

Je vous supplie encore très humblement, Madame, m'excuser, si, pour venir atteindre où j'en suis réduite, je commence au temps que ceux de la Maison de Guise se déclarèrent, par leurs Actes, Ennemis du repos public de ce Royaume, qui fut, lorsqu'ils pratiquèrent le feu Roy mon Mary, sous prétexte de luy faire ravoir notre Royaume. Vous sçavez assez, Madame, quelles Gens lors le manioient, à mon grand regret; & j'oserois dire au vostre aussi, comme j'avois en ce temps-là cest honneur de le sçavoir de vostre propre bouche. Je vous supplie très humblement vous remémorer quelle fidélité vous trouvaste en moy: que, quand il fut question à bon escient de la conservation de ce Royaume, j'oubliay l'amitié du Mary, & hazarday mes Enfans. Car, quant aux biens, puisque le reste y alloit, je ne les veux mettre en conte. Je vous supplie encore très humblemnt, Madame, vous souvenir, au partir de Fontainebleau, des propos qu'il vous pleut me tenir, & l'asseurance que vous printes de moi; qui n'est changée de mon costé, ni diminuée, pour temps qui ait couru. S'il vous plaist, Madame, il vous souviendra aussi, qu'estant arrivée en Vendosmois, je receus de vos Lettres & commandemens, ausquels fidèlement j'obey. Je suivrai à ce que je fis en la Guyenne à mon arrivée; & tout selon que j'avoy cognu vous estre agréable; comme il vous pleut m'en assurer par mon Maistre d'Hostel Roques. Sur cela, Madame, je perdy le feu Roy mon Mary, qui m'a faict depuis communiquer aux afflictions de l'Estat de Vefves.

Jà à Dieu ne plaise, Madame, puisque nous sommes maintenant à regarder au général, que je vous veuille ramentevoir les indignités que particulièrement j'ay receues. Car je fay ceste séconde protestation, que le service de mon Dieu, & de mon Roy, l'amour de ma Patrie & de mon Sang, me remplit tellement le cœur, qu'il n'y a rien de vuide pour recevoir quelque particulière passion qui me touche.

Donques, Madame, je viendray aux derniers Troubles, recommencés lorsque le Cardinal de Lorraine, avec ses Adhérens, nous rendit en l'extrêmité, que vous, Madame, & un chascun sait. Durant ce temps, j'ay demeuré en mes Pays, inutile au service de vos Majestés, pour ne pouvoir ce que je voulois, ayant esté empesché par la malice de ceux, lesquels, s'ils eussent peu, m'en eussent autant fait faire ceste fois. Madame, le Sr. de la Motte, durant ce tems-là, qu'il a faict deux Voyages par vostre commandement devers moy, vous aura si bien rendu conte de mes Actions, que je n'en feray redite.

Je viendray donc, Madame, au point où j'en suis, voyant les Edicts de mon Roy, non-seulement enfreints par quelques occasions subjectes à excuses, mais totalement renversés, son autorité desdaignée, ses promesses royales rompuës, & le tout par l'astuce & cautelle damnable du Cardinal de Lorraine, lequel, Madame, je ne puis mieux despeindre que je sçay, (& puis dire, que vrayement je le sçay,) que vous-mesme le connoissez. Ayant vu cela, Madame, par tant de tristes effets, comme les Massacres dont les plaintes ordinaires remplissent vos oreilles, & par voir ceux, qui, par l'Edit de Pacification espéroient le repos de leurs Maisons, vagabons par la France, sevrés de leur naturelle nourice, les Garnisons manger leur substance. Et, qui pis est, enflés de la patience qu'on a de leur cruautés barbares, attentent aux Princes du Sang, branches de ce tronc, lequel ils veulent déraciner, lorsqu'ils l'auront despouillé de ses dites branches. Ce n'est pas zèle de Religion, comme ils disent. Car, Dieu vous donne bonne vie, Madame, lors que vous fustes dernièrement si malade, vous sçavez que Mr. le Cardinal, mon Frère, n'estoit exempt de leur conspiration: toutesfois il est Catholique. C'est donc ce sang de France, qui leur fait si mal au cœur, comme ils ont continué vers Monsieur le Prince, mon Frère, & tous ses petits Enfans, au secours desquels le sang appelle moy & mon Fils, & n'y voulons faillir. Je ne veux oublier la charge de Mr. Losses contre mon Fils: & c'etoyt par le Conseil tyrannique dudit Cardinal & ses Complices.

Je sçay bien, Madame, que ceux, qui orront lire ma Lettre, diront, que j'en ai prins le formulaire sur celles que de tous côtés vous recevez: & que cela ne vient de moy. Je vous supplie très humblement, Madame, que du seul sujet qui nous mène, nous de la Religion réformée, ne peut sortir qu'une mesme façon de plainte: & de la Race illustre de Bourbon, Tige de la Fleur de Lis, rien n'en peut venir que fidélité.

Voilà, Madame, les trois poincts, qui m'ont amenée: *Le service de Dieu:* au-lieu que je voy, que le dit Cardinal & ses Complices (comme la chose est trop claire,) veut razer de la Terre tous ceux qui font profession de Religion vraye. Le second est *Le service de mon Roy:* pour employer vie & biens à ce que l'*Edit de Pacification* puisse être observé selon sa volonté; & à ce que nostre Patrie; ceste France, Mère & Nourice de tant de Gens-de-Bien, ne puis être tarie, pour laisser mourir ses Enfans. Le troisième est *le Sang*, qui, (comme je vous ay dit, Madame,) nous appelle à aller offrir tout secours & aide à Mr. le Prince mon Frère, que nous voyons évidemment chassé & poursuivi contre la volonté du Roy, qui luy en a tant baillé d'asseurance; & par la malignité de ceux qui ont desjà trop possédé la place qui ne leur appartient auprès de nostre Roy & vous, & qui ferment vos yeux à ne voir leur meschanceté, & bouchent vos oreilles à n'ouyr nos plainctes.

Que Dieu, Madame, par sa sainte grace, ouvrant l'un, & desbouchant l'autre, vous puisse faire voir & entendre à vos Majestés de quel zèle & de quelle dévotion chacun de nous marche en la conservation de leurs grandeurs. Or, ayant bien cogneu, Madame, par la Lettre qu'il vous a pleu m'escrire par le Sieur de la Motte, comme l'on vous a animée contre nous, Madame, j'envoye un Gentilhomme avec le dit Sieur de la Motte, pour vous assurer de tout ce que je vous escry, luy en ayant aussi bien au long communiqué; & auquel particulièrement j'ay prié vous dire, combien, outre les autres considérations, il est nécessaire, pour la conservation de vostre autorité, de vous desjoindre de ceux qui vous y veulent nuire, & pour cela veulent ruïner ceux qui désirent vous la garder.

Cognoissez nous bien tous, & mettez différence entre les bons & les mauvais: & croyez de moy particulièrement, Madame, que je désire infiniment une bonne Paix, & si bien asseurée, que le dit Cardinal de Lorraine & ses Adhérens ne la puissent plus esbranler: à laquelle si Dieu m'avoit fait ceste grace que d'y pouvoir servir, je m'estimerois aussi heureuse, que de bonne volonté j'y mettrois la vie & tout le reste: priant Dieu, Madame, qu'il vous doint sa saincte grace, & vous remplisse de sa bénédiction.

De Bergerac, ce XVI. de Septembre M. D. LXVIII.

III.

III. LETRE,

A' HENRY MONSIEUR,

FRE'RE DU ROY, DUC D'ANJOU.

De Bergerac le 16. Sept. 1568.

MONSIEUR, je sçay, qu'après le Roy, vous avez tel pouvoir, qu'à juste raison tous vos très-humbles Serviteurs, fidèles Subjects de sa Majesté, ont l'oeil tourné vers vous, afin qu'il vous plaise, & à bon escient, mestre la main à cet Ouvrage, que nous voyons desjà trop souvent tomber sur ceste povre France, par la malignité d'aucuns, qui ont tousjours aspiré à l'accabler; désirans bastir leur grandeur & autorité des pierres de la ruïne de ceux, qui, comme fermes Piliers la soustiennent. Je crains merveilleusement, Monsieur, que je n'auray tant d'heur, que mes paroles puissent avoir lieu envers vous, estant destourné par le Cardinal de Lorraine; qui, je sçay, tant qu'il pourra, empeschera, que le Roy, la Royne, & Vous, ne soyés fidèlement advertis des miséres & calamités qui troublent la France, & tout par ces inventions; comme ses Lettres, semées en tant d'endroits, en font foy, qui ne tendent à autre chose qu'à faire rompre les Edicts de sa Majesté, & massacrer tous ceux qui en désirent l'observation. Et sur-tout en veut aux Princes de vostre sang; comme l'a monstré ce dernier Acte, qu'il à brassé pour attraper Monsieur le Prince mon Frère, qui, pour n'estre le premier à rompre ceste paix, a mieux aimé se retirer avec sa Femme & petits Enfans, avec telle cruauté d'un costé, & pitié de l'autre, que je m'asseure, Monsieur, que si la vérité vous pouvoit être dépeinte telle qu'elle est, vous en sentiriez en vostre cœur quelque chose davantage, pour l'honneur qu'ils ont d'estre de vostre sang. Qui a esté cause, que mon Fils & moi nous sommes mis en chemin, pour, avec les moyens, que Dieu nous a donnés, leur bailler l'aide & faveur, à quoi la proximité nous convie. Vous suppliant très humblement, Monsieur, croire, qu'en quelque lieu que mon dit Fils & moi soyons, nous y serons pour le service de Dieu & du Roy, auquel nous rendrons toute notre vie le très humble service que nous luy devons: & à vous, Monsieur, auquel je présente mes très humbles recommandations.

Et, parce que le Sieur de la Motte vous dira plus amplement toutes choses, je finiray ma Lettre, suppliant Dieu, qu'il vous doint, Monsieur, très heureuse & longue vie.

De Bergerac, ce XVI. de Septembre M. D. LXVIII.

IV. LETTRE,

AU CARDINAL

CHARLES DE BOURBON,

SON BEAU-FRE'RE.

De Bergerac, le 16. Sept. 1568.

MONSIEUR mon Frère, le Sieur de la Motte, & un Gentil-homme, que j'envoye avec luy, diront à leurs Majestés, (comme aussi vous le pouvez voir par les Lettres que je leur en escris,) les occasions si justes, qui m'ont amenée, où le Sieur de la Motte m'a trouvée; en espérant de poursuivre mon Voyage pour le service de leurs Majestés: ausquels il est tems, Monsieur mon Frère, que plus hardiment que vous n'avez fait, vous remonstriez vivement l'extrémité des malheurs de nostre France. *Si tous les Subjets du Roy y sont obligés, que devez-vous faire, vous, à qui l'honneur du sang est conjoinct?* Monsieur le Cardinal de Lorraine vous tiendra-t-il tousjours comme suffragant? Vous fera-t-il honte ou outrage en la Personne de vostre propre Frère, Sœurs, & Nepveux, que vous ne vous en ressentiez? Au moins, si ce n'est à cause de nous, vos propres Parens, & que ne veuilliez prendre la querelle à l'occasion de la Religion, (dont il se couvre faussement du zèle,) souvenez-vous des *Vespres Siciliennes*, qu'il vouloit faire, avec ses Complices, lorsque la Royne fut dernièrement si malade. Vous en fustes esmeu pour une nuict, & en perdistes le dormir: mais, tout cela est allé en fumée. Il vous a emmiellé de belles paroles. Si vous estes séparé de Religion d'avec nous, le sang peut-il se séparer pour cela? L'amitié & dévoir de nature cessera-t-il pour ceste occasion? Non, Monsieur mon Frère, je vous supplie, ressentez-vous de la poursuite faite contre nostre Frère.

Pour monstrer que mon Fils s'en tient offensé, & moy, pour recognoître l'honneur de la Maison où j'ay esté mariée, & celle que je veux tenir pour mienne propre, nous luy allons offrir le devoir, observant très fidèlement en tout & partout le service, obéissance, & fidèlité, que nous devons à nostre Roy. Et par ce, Monsieur mon Frère, que le mestier des Femmes, & de ceux qui ne manient point les armes, comme vous, est de pourchasser la paix, faites de vostre costé, que nous l'ayons bien assurée: du mien, j'y employerai tout. Et croyez, que trois choses nous mènent icy moy & mon Fils, *Dieu, le Roy, & nostre Sang*, ausquelles choses nous desirons servir. Ce Sieur de la Motte vous dira comme tout se passe: & je prieray Dieu, Monsieur mon Frère, qu'il vous doint sa saincte grace.

De Bergerac, le XVI. de Septembre. M. D. LXVIII.

V. LETTRE,

A' ELIZABETH,

ROYNE D'ANGLETERRE.

De la Rochelle, le 15. d'Octobre 1568.

MADAME, outre le desir, que j'ay eu toute ma vie de me continuer en vostre bonne-grace, il se présente aujourd'huy une occasion & un subject, qui m'accuseroit grandement, si, par mes Lettres, je ne vous faisoye entendre l'occasion qui m'a menée icy, avec les deux Enfans qu'il a pleu à Dieu me prester: & de tant plus seroit ma faute grande, qu'il a mis, par sa grande bonté, tant de graces en vous, & un tel zèle à l'avancement de sa gloire, que pour vous avoir éslue l'une des Roynes nourrissière de son Eglise.

C'est donc à juste raison, Madame, que tous ceux, qui, liés en ceste cause, accompagnent vostre sainct desir, vous advertissent de ce qui se passe en ce faict; &, de ma part, Madame, pour mon particulier, m'asseurant que du général vous en savez assez, je vous suppliray très humblement croire que trois choses, (la moindre desquelles estoit assez suffisante,) m'ont fait partir de mes Royaume & Pays souverains.

La première, la cause de la Religion, qui estoit en nostre France, si opprimée & affligée, par l'invétérée & plus que barbare tyrannie du Cardinal de Lorraine, assisté par gens de mesme humeur, que j'eusse eu honte que mon nom eut jamais esté nommé, si pour m'opposer à telle erreur & horreur, je n'eusse apporté tous les moyens que Dieu m'a donnés à cette cause, & ne nous fussions joincts mon Fils & moy à une si saincte & si grande Compagnie de Princes & Seigneurs, qui tous, comme moy, & moy comme eux, avons résolu, sous la faveur du grand Dieu des Armées, de n'espargner sang, vie, ni biens pour cest effect.

La seconde chose, Madame, que la première tire après soy, est le service de nostre Roy: voyant, que la ruïne de l'Eglise est la sienne, & de ce Royaume, duquel nous sommes si estroictement obligés de conserver l'estat & la grandeur.

Et d'autant que mon Fils & moy avons ceſt honneur d'en eſtre des plus proches, voilà, Madame, ce qui nous a fait haſter de nous venir oppoſer à ceux, qui, abuſans de la grande bonté de noſtre Roy, le font eſtre luy-même Auteur de ſa perte, le rendant, (encor qu'il ſoit le plus véritable Prince du Monde,) fauſſeur de ſes promeſſes, par les inventions qu'ils ont trouvées de faire rompre l'Edit de Pacification : lequel, comme en demeurant en ſon entier, entretenoit la Paix entre le Roy & ſes Subjects fidèles, ainſi rompu convie la meſme fidélité des dits Subjects à une guerre très-pitoyable & tant forcée, qu'il n'y a nul de nous qui n'y ait eſté tiré par violence.

La tierce choſe, Madame, nous eſt particulière à mon Fils & à moy, qui a eſté, que voyant les anciens Ennemis de Dieu & de noſtre Maiſon, avec une effrontée & tant pernicieuſe malice, avoir délibéré (joignans la haine, qu'ils portent à la cauſe générale, avec celle dont ils ont tant monſtré d'effects contre nous,) ruïner entièrement noſtre Race : voyant arriver Monſieur le Prince de Condé mon Frère, qui, pour éviter l'entrepriſe qu'on avoit faite contre luy, fut contraint pluſtoſt que reprendre les armes, venir, avec ſa Femme & ſes Enfans, chercher lieu de ſureté : (je dis, Madame, avec telle pitié qui accompagne la tendre jeuneſſe de ces petits Princes & de leur Mère groſſe, que je ne ſache de bon-cœur à qui cette piteuſe Hiſtoire ne face grand mal.) D'autre coſté eſtant advertie, que l'on avoit deſpêché pour me venir ravir mon Fils d'entre les mains, avec tels ſubjects nous n'avons pû moins que nous aſſembler, pour vivre & mourir unis, comme le ſang, qui nous a attirés juſques icy, nous y oblige.

Voilà, Madame, les trois occaſions, qui m'ont fait faire ce que j'ay fait, & prendre les armes. Ce n'eſt point contre le Ciel, Madame, (comme diſent ces bons Catholiques,) que la pointe en eſt dreſſée, & auſſi peu contre noſtre Roy. Nous ne ſommes par la grace de Dieu, criminels de Leze-Majeſté divine ni humaine. Nous ſommes fidèles à noſtre Dieu & à noſtre Roy : ce que je vous ſupplie très humblement croire, & nous vouloir touſjours aſſiſter de voſtre faveur ; laquelle ce grand Dieu vous veuille recognoiſtre, vous augmentant ſes ſainctes graces, avec conſervation de vos Eſtats : & qu'il vous plaiſe, Madame, recevoir icy les très humbles recommandations de la Mère & des Enfans, qui déſireroient infiniment avoir le moyen de vous faire ſervice.

Et par ce, Madame, que le Sieur du Chaſtelier, Lieutenant général en l'Armée ſur Mer, s'en allant-là, aura touſjours affaire de voſtre faveur, l'ayant prié de préſenter mes Lettres, je prendray la hardieſſe de le vous recommander. De par voſtre très humble & obéïſſante Sœur

JANE.

De la Rochelle, ce XV. jour d'Octobre M. D. LXVIII.

Ces V Lettres de JEANNE, *Royne de* NAVARRE, *ſont extraittes des* Mémoires de la troiſième Guerre Civile, & des derniers Troubles de France, composés en quatre Livres, contenans les Cauſes, Occaſions, Ouverture, & Pourſuite d'icelle Guerre, CHARLES IX REGNANT ; *& imprimés ſans autre indication que M. D. LXXI, en 484 pages, in 8°, ſans l'*Avertiſſement *& les* Indices.

C'eſt aux pages 174—189, & 236—240, qu'elles ſe trouvent.

Ces Mémoires *ſont de la compoſition de* JEAN DE SERRES, *Miniſtre François, connu par divers autres Ouvrages.*

VI. LETTRE.

A GEORGE, CARDINAL D'ARMAGNAC (2).

Du Mois d'Aouſt 1563.

MON COUSIN. Ayant depuis l'aage de cognoiſſance, veu de quelle façon vous avez eſté porté au ſervice des feux Roy & Royne, mes Père & Mère ; l'ignorance meshuy ne me fera excuſe que je ne la confeſſe, loue, & eſtime, & joigne avec icelle la continuation envers ceux, qui, ayans hérité de leurs biens, ont eu meſme part en voſtre bonne & fidèle volonté, laquelle j'euſſe déſiré demeurer auſſi ferme comme me l'aſſeurés, ſans eſtre retranchée, ou, pour mieux dire, mélée, par je ne ſay comme je la doy nommer, ou Religion, ou Superſtition ; vous remerciant néantmoins des Advertiſſemens que me donnez, les prenant diverſement, comme n'eſtant ſemblables, meſlant le Ciel avec la Terre, j'entens Dieu & les Hommes.

Et quant au premier point ſur la Réformation, que j'ay commencée à Pau & Leſcar, que j'ay délibéré continuer, par la grace de Dieu, en toute ma Souveraineté de Bearn, je l'ay appriſe par la *Bible*, que je lis plus que les Docteurs, aux Livres des Roys d'Iſraël ; formant mon Patron ſur le Roy Joſias, afin qu'il ne me ſoit reproché, comme aux autres Roys d'Iſraël, que j'aye ſervi à Dieu, mais que j'ay laiſſé les hauts lieux.

Quant à la ruïne forgée par mes mauvais Conſeillers, & ſous prétexte de Religion, je n'ay point eſté tant délaiſſée de Dieu, ny d'Amis, que je n'aye eſleu Perſonnes de moy, qui non-ſeulement ont prétexte de Religion, mais le vray effect. Car tel le chef, tels les membres, & n'ay point entrepris de planter nouvelle Religion, en mes Pays, ſinon y reſtaurer les ruïnes de l'ancienne. Parquoy je m'aſſure de l'heureux ſuccès : & voy bien, mon Couſin, que vous eſtes mal-informé, tant de la reſponſe de mes Eſtats, que de la condition de mes Subjects. Les deux Eſtats m'ont proteſté obéïſſance pour la Religion. Les trois premières remonſtrances ſont mal-fondées, bien reſponduës, mes Subjects, tant eccléſiaſtiques que nobles & ruſtiques, ſans qu'entre tant j'en aye trouvé de rebelles, m'ont offert, en continuant tous les jours la même obéïſſance, vrai oppoſite de rebellion. Je ne ſay rien par force : il n'y a, ni mort, ni empriſonnement, ni condamnation, qui ſont les nerfs de la force.

Je ſçay quels Voiſins j'ay. L'un (3), je ſay qu'il hait la Religion que je tiens : je n'aime pas la ſienne auſſi ; mais, pour cela, je m'aſſeure, que nous ne laiſſerons pas d'eſtre Amis & Voiſins. Et n'ay ſi mal pourveu à mes affaires, & ne ſuis ſi deſtituée de Parens, Alliés, ny Amis, tant privés qu'eſtrangers, que mon remède ne ſoit preſt, s'il en uſoit autrement. L'autre (4), qui me ſouſtient, c'eſt l'appuy, c'eſt la racine ; dont le plus grand honneur que j'aye eſt d'en eſtre une petite branche, & lequel n'abhorre la Religion Réformée, comme vous dites, la permettant près de ſa Perſone aux grands, entre leſquels l'heur de mon Fils m'eſt ſi cher que je le ſpécifieray ; & puis, parmy tout ſon Royaume, choſe aſſez approuvée par Lettres & Commiſſions tendantes à conſerver l'une & l'autre Religion, ſans en abhorrer l'une. Parquoy, quand bien ſeroit, (ce que je ſuis ſeure de tout le contraire) que mes Sujects ſe retireroient à l'une ou à l'autre : l'un n'y voudroit penſer, pour n'offenſer en moy un plus grand ; car, vous ſavez la conſéquence de ce Païs pour la France. L'autre n'eſt ni Tyran, ni Uſurpateur, mais l'Aiſle ſous l'ombre de laquelle je ſuis aſſurée. Et quoyque me cuidez intimider, je cognois aſſez, premièrement, que je fais ſervice à Dieu, qui ſçaura bien ſouſtenir ſa cauſe : &, ſecondement, comme les choſes du monde paſſent entre les grands pour ce fait, m'aſſeurant de mes facilités, comme les tenans en la main, leſquelles ſurmontent vos difficultés, fondées une moytié ſur

(2) *Archevêque de Toulouſe, & enſuite Col-Légat, & puis Archevêque & Légat d'Avignon, mort en 1585.*

(3) *Le Roi d'Eſpagne.*

(4) *Le Roi de France.*

sur faux donner à entendre de la composition de mes Pays, & Habitans d'iceulx, l'autre moytié sur de vaines raisons trop molles pour graver en mon solide cerveau autre chose que ce qui y est imprimé par la Grace de Dieu, laquelle environne mes Pays, comme elle a fait des plus petites Seigneuries entre les Grands, & plus seurement que la grand Mer Oceane ne fait l'Angleterre.

Vous vous estes fait une responce que j'approuve, touchant, *Que j'aime mieux estre pauvre & servir à Dieu*. Mais, je n'en vois le danger; espérant, au-lieu de diminuer à mon Fils, luy augmenter ses biens, honneurs, & grandeurs, par le seul moyen que tout Chrétien doit chercher: & quand l'Esprit de Dieu ne m'y attireroit point, le sens humain me mettroit devant les yeux infinités d'exemples, l'un & principal, (à mon grand regret,) du feu Roy mon Mary, duquel discours vous sçavez le commencement, le milieu, & la fin, qui a descouvert l'oeuvre. Où sont ces belles couronnes, que vous luy promettiez, & qu'il a acquises à combattre contre la vraie Religion, & sa conscience, comme la confession dernière, qu'il en a faite en sa mort, en est un seur tesmoignage, & les paroles dites à la Royne en protestation de faire prescher les Ministres par-tout, s'il guérissoit?

Voilà le fruit de l'Evangile, que la miséricorde trouve en tems & lieu: voilà le soing du Père éternel, qui a mémoire de ceux sur qui son nom a été invoqué; & me faites rougir de honte pour vous, quand vous alléguez tant d'exécrations, que dites avoir esté faites par ceux de nostre Religion. Ostez la poutre de vostre oeil, pour voir le festu de vostre Prochain: nettoyez la Terre du sang juste que les vostres ont espandu; tesmoin ce que vous sçavez que je sçay. Et d'où sont venuës les premières séditions, lorsqu'en patience, par le vouloir du Roy & Royne, les Ministres, tant en sa Cour, que par tout le Royaume, preschoient simplement selon l'Edict de Janvier, & que le conseil de Mr. le Légat, Cardinal de Tournon, & vous, brassiés ce qui a paru depuis, vous aidans par tromperie de la bonté du feu Roy mon Mary?

Je ne veux pour cela approuver ce qui s'est fait soubs l'ombre de la vraie Religion en plusieurs Lieux, au grand regret des Ministres d'icelle & des Gens-de-Bien; & suis celle qui plus crie vengeance contre ceux-là, comme ayans pollué la vraye Religion: de laquelle peste, avec la grace de Dieu, Bearn, sera aussi-bien sauvé comme il a esté, jusques icy, de tous autres inconvéniens.

Je cognois bien, par la description que vous faites de nos Ministres, que vous ne les avez hantés, ouïs, ni cognus; car, ils ne preschent que l'obéïssance aux Princes, la patience, & l'humilité, suivant l'exemple de leurs Patrons, les Martyrs & Apostres. Et si vous ne voulez point entrer à disputer de la doctrine que nous tenons, qui est plus vraye que vous ne la sçauriez dire fausse, ny moy contre vous aussi, non pour ne m'asseurer que la cause ne soit bonne, mais pour le peu de profit, que je craindroy rapporter du saint desir que j'aurois de vous tirer, & par charité mener à la Montagne de Sion.

Quant à ce que vous m'assurez, qu'il n'y a plus guères de Gens qui y croyent, je vous dis, que le nombre en croît tous les jours. Et quant aux Livres anciens, je les oy ordinairement alléguer à nos Ministres, & approuver. Et, de vray, je ne suis Femme assez sçavante pour avoir tant veu, & ne vous en mescroy non plus que moy, vous ayant toujours plus veu verser à servir à la République, qu'à l'Eccésiastique.

Quand vous dites, que nous laissons l'ancienne Doctrine, pour suivre les Apostats, prenez-vous par le nez, vous, qui avez renoncé & rejetté le saint-laict, dont la feu Reyne ma Mère vous avoit nourry avant que les honneurs de Rome vous eussent oppilé les veines de l'entendement.

Nous sommes d'accord à lire les Sainctes Escritures, comme vous dites, sans regarder plus avant. Quant à ce qu'il y a de passages difficiles, nous le confessons: & la corruption, qui estoit en ce temps-là, n'estoit pas qu'une petite playe, qui est tournée en *Cancer* à vous autres. Et quant au naturel du Prince des ténèbres, je le confesse: & de cela, vous, & vos semblables en estes des exemples.

Quant à la facilité de ces trois mots, *Cecy est mon Corps*, St. Augustin contre Adamantus a assez vuidé cette difficulté, comme je l'ay apprins plus à l'audition des presches qu'à la lecture, où il dit, que Jésus-Christ n'a point fait difficulté de nommer *son corps*, quand il en donnoit *le signe*.

Je croy, que nos Ministres ont mieux, ou plus seurement noté ce passage, que vous & les vostres, pour ne tomber en la faute qu'avez faite, alléguant que Jésus-Christ avoit dit avant la Cène, qu'il ne parleroit plus en paraboles: & toutefois il appert par le treiziesme de St. Jean, que la Cène estoit faite, & ce que vous alléguez est au seizième. Regardez Sainct Luc, au XXII. Chapitre, & lisez une autre fois mieux les Chapitres & passages, avant que de les alléguer mal-à-propos. Encores me seroit-il pardonné, à moy qui suis une Femme; mais, un Cardinal être si vieil & si ignorant, certes, mon Cousin, j'en ay honte pour vous. Je croy que vous m'en cuidez faire, de me dire si souvent *mes Ministres*, & *mes Docteurs*. Que pleut à Dieu qu'ils fussent *miens*, pour estres riches d'un tel thrésor! Je n'ay point de honte de l'Evangile, dirai-je avec St. Paul.

Quant aux Docteurs, j'y crois entant qu'ils suivront la Saincte Escriture, comme aussi fais-je aux Livres de Calvin, Beze, & les autres, tous réglés au niveau de la Parole de Dieu.

Quant à ce que vous renvoyez nos Ministres au Concile, ils l'ont desiré, & le desirent, pourveu qu'il soit libre, & que leurs *Parties* n'y soient point *Juges*; ayans pour exemple de la seureté & liberté de vos Conciles, Jean Hus, & Hierosme de Prague.

Je ne sçay où vous avez apprins, qu'il y a tant de Sectes entre les Ministres; mais, je l'ai bien apperceu de vous autres à Poissy. Nous avons un Dieu, une Foy, une Loy, lesquelles choses le Saint Esprit, qui nous a promis estre avec nous, son Eglise, jusqu'à la fin du monde, gouverne & entretient. Quant aux Oeuvres de nos Ministres, fériez-vous point d'avis, qu'ils en allassent apprendre de meilleures à Rome? Vous m'alléguez mille choses, que vous dites qu'ils disent, entre autres que Jésus-Christ a esté caché douze ou treize-cens ans. Ils ne disent rien moins; car, ils confessent l'Article du Symbole de l'Eglise universelle, où il a esté présent; mais, non avec vous, qu'ils nient être la vraye Eglise: aussi ne jugent-ils point des Personnes qui ont esté devant nous comme vous; car, ils n'entrent point au secret jugement de Dieu. Je vous prie, n'alléguez faux, si vous voulez estre creu.

Vous vous estonnez, & moy aussi, dequoy les Personnes de bon entendement s'abusent; & si vous en perdez patience, j'en ay encores moins que vous, & vous rend bien la pareille: car, je ne suis tant marrie de chose du monde, que de vous, à qui Dieu a fait la grace autrefois de faire entendre sa vérité, le rejetter ainsi, & supporter tant d'infames idolâtries, qui sont la ruïne de vostre conscience, & néanmoins l'advancement de vos biens & honneurs mondains. Je crois que, si vous ne pechez contre le Sainct Esprit, pour le moins vous en approchez de bien près. Et vous prie de venir à repentance, avant que vostre péché ferme la porte de la miséricorde de nostre Dieu. Il faut que je m'arreste sur ce dernier poinct: & Dieu me doint pratiquer icy ce qu'il commande, de se courroucer, & ne pecher point.

Quant à ce que vous me voulez faire acroire par vos belles parolles, que les grands, qui ont tenu ceste saincte opinion, & estimé les Ministres d'icelle, s'en sont retirés, mesmement qu'ils en sont devenus ennemis pour les extirper comme séditieux, Hérétiques, & Perturbateurs, grand merci pour eux & pour nous tous, qui voulons vivre & mourir en icelle. Gardez ces titres pour vous & pour vos semblables. Le Saint Esprit les vous a donnés en Ezéchiel, en St. Jean, & plusieurs autres passages.

Il me semble, quand je vois que vous appellez nos Ministres *Perturbateurs*, que je voy le Roy Achab,

Achab, qui parle au Prophète Elie, & me semble qu'il doit vous respondre, que les Troubles viennent par vous, qui avez délaissé Dieu, au I des Roys, Chap. XVIII. N'avez vous point de honte de me convier à une telle exécration, laquelle n'est entreprise que de ceux, qui, contre Dieu, & les commandemens du Roy, font des ligues à part; dequoy j'ay un infiny regret, que vous estes en plus grand danger d'avoir fascherie de cela, que non pas moy de ce que je fay.

Je sçay bien, Dieu mercy, sans que vous me l'enseigniez, comme je dois faire pour complaire à Dieu, au Roy, mon souverain Seigneur, & à tous les autres Princes mes Alliés & Confédérés, lesquels je cognois mieux que vous ne faites. Et, davantage, je sçay aussi comment il faut laisser mon Fils grand, & vivre en l'Eglise hors laquelle il n'y a point de salut, & en laquelle je m'assûre du mien.

Vous me priez de ne trouver estrange, ne mauvais, ce que me dites. *D'estrange*, non pour la profession que vous faites, mais *mauvais*, le plus du monde, & mesmement m'alléguant l'authorité en quoy vous le faites de Légat du Pape. Je n'en veux recevoir au prix que la France l'a reçu & qui n'est pas à s'en repentir. Car, je ne recognois en Bearn, que Dieu auquel je dois rendre compte de la charge qu'il m'a baillée de son Peuple. Et vous asseure, que je ne feray point, ny ne me sens point, retirée de l'Eglise Catholique, ny entrée en erreur d'un seul point du Symbole: &, pour ce, gardez vos larmes pour pleurer la vostre, lesquelles par charité j'accompagnerois des miennes, pour vous retirer, avec aussi affectionnée prière, qu'il sortit jamais de mon cœur, de retirer vous mesmes à la vraie Bergerie, devenant vray Berger au-lieu de mercenaire.

Quant à mon entreprise, je vous prie, si n'avez de plus forts argumens, & ne me pouvez vaincre, cessez de m'en importuner; car, j'ay pitié de vostre prudence mondaine, que j'estime, avec l'Apostre, vraye folie devant Dieu, lequel, je m'asseure, ne me frustrera de l'espérance que j'ay en luy. Il n'est point trompeur comme les Hommes: puisque je me laisse conduire à luy, il ne me fourvoyera point. Vostre doute vous fait trembler, & mon asseurance m'affermit. Vous priant une autrefois, quand me voudrez faire croire que la conscience, & la servitude que dites me devoir, vous font parler, user d'autres termes & raisons, & que vostre inutile Lettre soit la dernière du langage.

J'ay veu la maligne & pernicieuse, qu'avez escrite à mon Cousin de Lescar, qui vous y respond. Je voi bien, il me suffira de vous le dire, que vous voulez faire dégoutter le malheur, dont vous avez essayé de noyer le France, sur ce petit pays de Bearn, envieux de son bien, qui, donné du grand Dieu, & Maitre, malgré vos malicieuses conspirations, sera confirmé par sa sainte grace; laquelle je supplie superabonder vostre péché: encore crains-je de l'en prier, de peur qu'il ne me soit dit comme à Samuël pleurant Saül.

De par celle, qui ne sçait comme se nommer, ne pouvant estre Amye, & doutant de la parenté, jusqu'au temps de la repentance & pénitence, qui vous sera Cousine & Amye

JEANNE.

La Lettre du Cardinal d'Armagnac, à laquelle celle-là repond, est dattée de Belle-perche, *ou* Billepinte; *car, ces deux mots, y sont également employés, pages* 536. & 543. *des* Mémoires *recueillis, par* PIERRE OLHAGARAY, *dans son* Histoire de Foix, Bearn, & Navarre, diligemment recueillie, tant des précédens Historiens, que des Archives des dites Maisons, & *imprimée sans aucune Indication que* à Paris, M. DC. IX., en 772 pages, in 4°. *sans les* Préliminaires & *les* Indices: & *comme, il est observé, page* 544, *que* la Reine fit sa *Response* sur le champ, & l'envoya par le même Porteur, *cette* Responce *doit être du* 18. d'Aout 1563, *ainsi que la* Lettre *du Cardinal.*

VII. LETTRE, A HENRY, PRINCE DE NAVARRE, SON FILS.

MON FILS, Je suis en mal d'Enfant, & en telle extrêmité, que si je n'y eusse esté pourveue, j'eusse esté extrêmement tourmentée. La hâte en quoy je despesche ce Porteur, me gardera de vous envoyer un aussi long Discours, que celuy que je vous ay envoyé. Je luy ay seulement baillés de petits mémoires & chefs, sur lesquels il vous dira tout. Je vous eusse renvoyé Richardière; mais, il est trop las, & aussi que lors, comme les affaires se manient, il y pourra aller bientost après ce Porteur, que je despêche exprès pour une chose.

C'est qu'il me faut négocier tout au rebours de ce que j'avois esperé, & qu'on m'avoit promis. Car, je n'ay nulle liberté de parler au Roy, ny à Madame seulement, seulement à la Reyne-Mère, qui me traite à la fourche, comme vous verrez par le Discours du présent Porteur. Quant à Monsieur, il me gouverne, & même fort privement; mais, c'est moitié en badinant, comme vous le connoissez, moitié en dissimulant. Quant à Madame, je ne la vois que chès la Reyne, lieu mal propre, d'où elle ne bouge, & ne va en sa chambre qu'aux heures qui me sont mal-aisées, aussi Madame de Curton ne s'en rescule point; de sorte que je ne puis parler à elle qu'elle ne l'oye. Je ne luy ai encore point montré vostre Lettre., mais je luy montreray. Je le luy ay dit: elle est fort discrète, & me répond toujours en termes généraux d'obeissance & reverence à vous & à moy, si elle est vostre Femme.

Voyant donc, mon Fils, que rien ne s'avance, & que l'on me veut faire précipiter les choses, & non les conduire par ordre, j'en ay parlé trois fois à la Reine, qui ne fait que se moquer de moy; & au partir de-là dire à chacun le contraire de ce que je luy ay dit; de sorte que nos Amis m'en blasment: & je ne sçay comment desmentir la Reine; car, quand je luy dis, Madame, on dit que je vous ai tenu tel & tel propos, encore que ce soit elle-mesme qui l'aye dit, elle me le renie comme beau meurtre, & me rit au nez, & m'use de belle façon que vous pouvez dire que ma patience passe celle de Griselidis. Si je cuide avec raison lui montrer combien je suis loin de l'espérance qu'elle m'avoit donnée de privauté, & négocier avec elle de bonne façon, elle nie tout cela: & parce que ce Porteur a par mémoire les propos, vous jugerez par-là où j'en suis logée. Au partir d'elle, j'ay un Escadron de Huguenots, qui me viennent entretenir, plus pour me servir d'espions, que pour m'assister, & des principaux, & de ceux-là à qui je suis contrainte de dire beaucoup de langages, que je ne puis éviter sans entrer en querelle contre eux. J'en ay d'une autre humeur, qui ne m'empeschent pas moins; mais, je m'en defends comme je puis, qui sont des Hermaphrodites Religieux. Je ne puis pas dire, que je sois sans conseil; car chacun m'en donne, & pas un ne se ressemble.

Voyant donc, que je ne fais que vaciller, la Reyne m'a dit, qu'elle ne se pouvoit accorder avec moy, & qu'il falloit que vos gens s'assemblassent pour trouver des moyens. Elle m'a nommé ceux que vous verrez tant d'un costé que d'autre. Tout est de par elle, qui est la principale cause, mon Fils, qui m'a fait depescher ce Porteur en diligence, pour vous prier m'envoyer mon Chancelier: car, je n'ay Homme icy, qui puisse ny qui sache faire ce que celuy-là fera. Autrement, je quitte tout; car, j'ay esté amenée icy sous promesse que nous accorderions. Elle ne fait que se mocquer de moy, & ne veut rien rabatre de la Messe, de laquelle elle n'a jamais parlé comme elle fait. Le Roy, de l'autre costé veut que luy escrive. Ils m'ont permis d'envoyer querir des Ministres, non pour disputer, mais pour avoir conseil. J'ai envoyé querir Messieurs d'Espina, Merlin, & d'autres, que j'aviseray: car, je vous prie noter, que

que l'on ne tasche que vous avoir ; & pour ce avisez-y. Car, si le Roy l'entreprend, comme l'on dit, j'en suis en grande peine.

J'envoye ce Porteur pour deux raisons : l'une, pour vous avertir comme l'on a changé la façon de négocier envers moy, que l'on m'avoit promise, & pour cela qu'il est nécessaire, que Mr. de FRANCOURT (5) vienne, comme je luy escris : vous priant, mon Fils, s'il en faisoit quelque difficulté, le luy persuader & commander : car, je m'asseure, que si vous sçaviés la peine en quoy je suis, vous auriés pitié de moy ; car, l'on me tient toutes les rigueurs du monde, & des propos vains & moqueries, au lieu de traiter avec moy avec gravité, comme le Fait mérite : de sorte que je crève, parce que je me suis si bien résolue de ne me courroucer point, que c'est un miracle de voir ma patience. Et si j'en ay eue, je sçay que j'en auray encore plus affaire que jamais, & m'y résoudray ainsi davantage. Je crains bien d'en tomber malade ; car, je ne me trouve guère bien.

(5) *Le* Chancellier de Navarre, *ci-dessus indiqué, & qui [illegible] à son malheur; car, six mois apres, il fut aussi perfidement assassiné que tous ceux qui périrent dans cet affreux & exécrable* Massacre *du* Jour de St. Barthelemy.

J'ay trouvé vostre Lettre fort à mon gré. Je la montreray à Madame, si je puis. Quant à sa peinture, je l'envoyeray querir à Paris. Elle est belle, & bien avisée, & de bonne-grace : mais nourrie en la plus maudite Compagnie & corrompue, qui fut jamais. Car, je n'en voy point, qui ne s'en sente. Vostre Cousine, la Marquise, en est tellement changée, qu'il n'y a apparence de Religion, si-non d'autant qu'elle ne va pas à la Messe : car, au reste de la façon de vivre, elle fait comme les Papistes : & ma Sœur la Princesse encore pis. Je vous l'escris privement : ce Porteur vous dira comme le Roy s'émancipe. C'est pitié. Je ne voudrois pas pour chose du monde, que vous y fussiés pour y demeurer. Voilà pourquoi je desire vous marier, & que vous & vostre Femme vous vous retiriés de cette corruption : car, encore que je la croyois bien grande, je la trouve encore davantage. Ce ne sont pas les Hommes icy qui prient les Femmes : ce sont les Femmes qui prient les Hommes. Si vous y étiez, vous n'en eschapperiez jamais sans une grande grace de Dieu.

Je vous envoye un Bouquet pour mettre sur l'oreille, puis que vous estes à vendre, & des boutons pour un bonnet. Les Hommes portent à présent force pierreries ; mais, on a acheté pour cent mille Escus, & on achète tous les jours. On dit, que la Reine va à Paris, & Monsieur. Si je demeure icy, je m'en iray en Vendomois.

Je vous prie, mon Fils, me renvoyer ce Porteur incontinent : & quand vous m'escrirez, me mander, que vous n'osez escrire à Madame de peur de la fascher ; ne sachant comme elle a trouvé bon celle, que vous lui avez escrite. Voste Sœur se porte bien.

J'ay vu une Lettre, que Mr. de la Case vous a escrite. Je serois d'avis, sauf meilleur conseil, que vous sçeussiez pour qui il parle. Je vous prie encore, puis que l'on m'a retracté ma Négociation particulière, & qu'il faut parler par avis & conseil, m'envoyer le Sieur de Francourt. Je demeure en ma première opinion, qu'il faut que retourniés en Bearn. Mon Fils vous avez bien jugé par mes premiers Discours, que l'on ne tasche qu'à vous séparer de Dieu & de moy : vous en jugerés autant par ces derniers, & de la peine en quoi je suis pour vous. Je vous prie de prier bien Dieu : car, vous avez bien besoin, en tout temps, & mesme en celui-ci, qu'il vous assiste, & je l'en prie, & qu'il vous donne, mon Fils, ce que vous desirez.

De Blois, ce 8. Mars, de par

Vostre bonne Mere &
meilleure Amie

JEANNE.

P. S.

Mon Fils, depuis ma Lettre escrite, n'ayant nul moyen encore de monstrer la vostre à Madame, je luy ai dit ce qu'il y avoit ; elle m'a dit, que quand ces propos se sont commencés, que l'on sçavoit bien, qu'elle estoit de la Religion qu'elle estoit, & bien affectionnée. Je luy ai dit que ceux, qui avoient embarqué cecy, ne disoient pas cela ; & que l'on me faisoit le point de la Religion si aisé, & qu'elle mesme y avoit quelque affection : que, sans cela, je ne fusse entrée si avant, & que je luy suppliois d'y penser. Les autres fois, que je luy en avois parlé, elle ne m'avoit respondu si absolument ni si rudement. Je crois, qu'elle parle comme l'on la fait parler ; & aussi, que les propos, que l'on nous avoit dits touchant son desir à la Religion, n'estoient que pour nous y faire entendre. Je ne pers aucune occasion de tirer d'elle quelque-chose qui me puisse contenter. Je lui demanday au soir, si elle vous vouloit rien mander. Elle ne sonna mot : &, la pressant, me dit, qu'elle ne pouvoit rien mander sans congé ; l'autre, que me commanda vous faire ses recommandations, & qu'il faut que vous veniés, mais je vous dis le contraire.

La Lettre avoit pour suscription, A mon Fils. *Cette Lettre est tirée des* Additions de JEAN LE LABOUREUR *aux* Mémoires de Mr. de CASTELNAU, *Tom. I, pag.* 859 — 861, *qui avoit remarqué pag.* 858, *qu'elle luy* avoit semblé très digne de l'Histoire, *propre* à faire déplorer le malheur *de cette Princesse*, & à faire trembler les Consciences les plus Catholiques *dans l'abysme des* Jugemens de Dieu ; *ajoute pages* 861 *&* 862, *qu'aïant* suivi la Cour de France de Blois à Paris, elle y mourut de regret de se voir si mal-traitée (6), *le* 9. *de Juin* 1572, agée seulement de 44. ans ; *que son Corps fut* transporté à Lescar en Bearn ; *& qu'entre autres Epitaphes, on lui fit celle-ci ;*

(6) Ou plutôt *d'un boucon, qui lui fut donné à un Festin où le Duc d'Anjou estoit,* dit OLHAGARAY, pag. 627 ; & ce fut assez généralement l'opinion publique.

Miraris cur quæ jacet hic Regina Navarræ,
Cum bona, tum prudens, tum pia, si qua fuit,
In cœlum vix quinque Dies ægrota volavit ?
Quod mortale habuit sic fuit exiguum :

laquelle on traduisit assez heureusement ainsi.

S'ébahit-on pourquoy la Reine de Navarre,
En sagesse, en bonté, en piété, si rare,
N'a languy que cinq jours à s'envoler au ciel ?
C'est le peu qu'elle avoit en elle de mortel.

COPIES DE DEUX LETTRES DE JEANNE D'ALBRET, REINE DE NAVARRE AUX GENEVOIS.

A Magnifiques Seigneurs, nos très chers & bons Amis le Conseil & Sindic de la Ville de Genefve.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS, NOS TRE'S CHERS ET BONS AMIS, si l'affection & vollonté, qu'il a plu à Dieu mettre en nous, pour promouvoir & advancer à nostre possible le pur exercice de sa parole en cestuy nostre Pays, a aultant de credit, envers vous, comme en tous les effets dont nous vous avons jusques ici recherchés pour une si sainte cause, vous nous l'avez demonstré ; nous ne doutons point, qu'ayant encores besoing, pour l'advancement de plus en plus d'unq si saint Oeuvre, d'approcher près de nous quelque vertueux & excellent Personnaige, qui, avecques l'intégrité de Religion, Pieté, & bonnes mœurs, soit aussi doué de sçavoir, experience, & conduite, pour le conseil & manyement des

des affaires d'Estat, de Justice, & Police. Et, ne pouvant, après y avoir longuement pensé, faire eslection de Personne, qui plus en cela satisface à nostre opinion, que le Sieur de Passy Spifame, qui s'est de long temps, comme nous l'entendons, lié & voué à vostre Eglise; nous envoyons nostre amé & féal Me. Eucot Desponde, l'un de nos Secretaires ordinaires, présent porteur, exprès devers vous, tant pour vous requerir de cest affaire, que de vous faire offre de nos mutuels bons offices d'amitié: vous priant, en ce qu'il vous dira de nos parts, donner la mesme foy & créance que feriés à nous mesmes; priant en cest endroit Dieu le Créateur, Magnifiques Seigneurs, nos très chers & bons Amis, qu'il veuille conserver vostre Estat à sa gloire, & vous tenir tous en sa sainte garde & protection.

Escript à Pau, le vij. jour de Janvier 1563, (7)

(7) c'est-à-dire 1564, à Geneve.

La Royne de Navarre Vostre bonne Amye,

JEHANNE.

A Magnifiques Seigneurs, le Conseil & Sindic de la Ville de Genefve.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS, j'envoie, en la compagnie de Mr. Passy, mon Nepveu de Nemours en vostre Ville, pour avoir cest heur d'y estre instruit en sa jeunesse, & reigler sa vie de bonne-heure en bonne & honneste Discipline, telle que par la grace de Dieu elle est enseignée en vostre Ville. Et par ce, je vous prie affectueusément le tenir en vostre protection & recommandation; adjoustant aux plaisirs que j'ay receus de vous encores cette obligation, & vouloir entendre de Mr. de Passy le desir que j'ay de le vous recognoistre; sur lequel me remettant de vous en déclairer ma volonté, je ne vous en diray point davantaige. Et supplieray nostre Sauveur vous tenir, Magnifiques Seigneurs, en sa très saincte garde. De St. Leonard, ce xvj. jour de May 1564.

Vostre bonne Amye

JEHANNE.



LISTE

LISTE ALPHABETIQUE
DES ARTICLES
DE CE
DICTIONAIRE.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

J.

K.

L.

M.

N.

Noir (Jean le).
Nully, Famille de l'Isle de France.

O.

Olivier (Seraphin).
Ortlof, Médecin.
Ouciu (Gad de) Dominicain.

P.

Palladino (Jaques) Archevêque de divers Lieux.
Pallavicino (Ferrante).
Pantalson de Coblents.
Paul de Middelbourg.
Peregrinus (Andreas).
Petit (Jaques) Augustin.
Picatrix, prétendu Magicien.
Pillerier (Caspar) Médecin.
Pizan (Christine de) Auteur du XV. Siècle.
Poliphilo. *Voyez* Colonna.
Poltrot (Jean de Merey) Assassin du Duc de Guise.
Prierias (Silvestre). *Voyez* Mazolini.

R.

Rampigollis. *Voyez* Grunninger.
Ranchin (Guillaume)
Ratdolt (Erhard) Imprimeur.
Reboul (Guillaume de).
Roderic de Zamora. *Voyez* Sancio.
Roye (Gui de) Archevêque de divers Endroits.

S.

Sabionetta (Gerard de). *Voyez* Gerard.
Saint Juste (Jean de).
Saint Réal (L'Abbé de).
Salignac.
Sancio (Rodrigue) Evêque de divers Endroits.
Schorus (Henri) Prévot de Surbourg.
Serres (Jean de) Ministre.
Sevarambes. *Voyez* Allais.
's Gravesande (Guillaume Jacob).
Siden (Le Capitaine). *Voyez* Allais.
Simon de Gênes, Médecin.
Simon de Tournai, Théologien.
Souverain (. . . . .).
Spifame (Jaques Paul).
Sublonetta (Gerard). *Voyez* Gerard de Sabionetta.
Suze (Henriette de Coligni, Comtesse de la).

T.

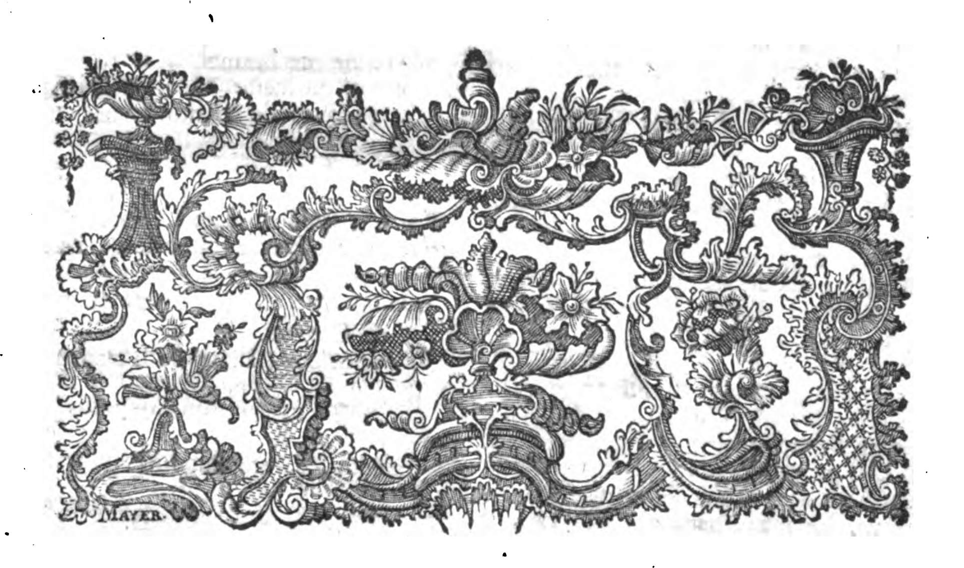
Tardif (Guillaume).
Taxæ Sacræ Cancellariæ, &c.
Teramo (Jaques de) *voyez* Palladino.
Thoringk. *Voyez* Doringk.
Thurnay (Simon). *Voyez* Simon de Tournai.
Torrentinus (Hermannus).

V.

Veldener (Jean) Imprimeur.
Vergece (Ange & Nicolas).
Vieussens (Raymond de) Médecin.
Villon (François) Poëte du XV. Siècle.
Vitri (Philippe de).
Vossius (Matthieu).

W.

Weidenfeld (Jean Seger).
Wirt, *ou* Caupo (Wigand) Franciscain.



TABLE

TABLE DES MATIERES.

Le Chifre Romain indique le Tome, & l'Arabe la Page. Quand ce dernier chifre est seul, il désigne le Texte, & lorsqu'il est suivi de la lettre a *ou* b *il indique la première ou la seconde Colonne des Remarques ; & si l'on y ajoute la lettre* n *on indique quelque Note marginale de la même Colonne.*

Il faut observer qu'on a mis rarement dans cette Table, ce qui appartient aux matières dans leurs propres Articles ; par exemple presque tout ce qu'on y rapporte de d'Aubigné, se trouve ailleurs que dans l'Article AUBIGNE'.

A.

son

D.

E.

N.

S.

Scr-

V.

ERRATA.

Tom. I. pag. 8. col. 2. lign. 51. effacez ces mots *& en Médecine*.
—— —— 10. à la Note (*f*) *Werklin*, lisez *Merklin*.
—— —— 23. col. 2. lign. 26 & 27. *Dilibaldus Pirckbhermerus*, lisez *Bilibaldus Pirckheimerus*.
—— —— 34. à la Note (78) *Georgii*, lisez *Gothofredi*.
—— —— 61. col. 1. lign. 14. *Clavier*, —— *Cluvier*.
—— —— 258. —— 2. —— 26. *Perkeimerus*, lisez *Pirckeimerus*.



DE L'IMPRIMERIE

DE

VAN DAMME.

CATALOGUE
DES
LIVRES

Qui se trouvent à la Haye

CHEZ

PIERRE DE HONDT.

Les Avantures de Don Quichot, par Coypel, Picart le Romain, & autres habiles Maitres, *à la Haye* 1746, 4°.

De l'Attaque & de la Défense des Places, par le Maréchal de Vauban, *à la Haye* 1742, 2 *vol.* 4°. *avec de belles Planches.*

Beausobre, le Père, Remarques Historiques, Critiques, & Philologiques sur le Nouveau Testament, *à la Haye* 1742, 2 *vol.* 4°.

La Bibliothèque Universelle, Choisie, Ancienne & Moderne, par Monsr. le Clerc, 83. *vol. in* 12°.

——— Britanique, ou Histoire des Ouvrages des Savans de la Grande Bretagne, *à la Haye* 1734 *& suiv.* 50 *Parties* 8°.

Discours Historiques, Critiques, Théologiques, & Moraux, sur l'Ancien & le Nouveau Testament, par Mrs. Saurin, Roques, & Beausobre, avec les belles Estampes de Hoet, Houbraken, & Picart, *la Haye* 6 *vol. sur du papier Royal.*

——— Idem, *sur du papier Superroyal.*

——— Les volumes separés du même Ouvrage, *sur du papier Median, Royal, Superroyal, & Impérial.*

Desseins des Edifices, Meubles, Habits, Machines, & Ustenciles des Chinois, avec une Description de leurs Temples, de leurs Maisons & de leurs Jardins, *Londres* 1757, *grand folio, avec de belles Estampes.*

Essai sur l'Histoire Naturelle des Corallines & autres Productions Marines du même Genre, qu'on trouve communément sur les côtes ds la Grande Bretagne & d'Irlande : auquel on a joint une Description d'un grand Polype de Mer, pris auprès du Pôle Arctique par des Pêcheurs de Baleine, pendant l'Eté de 1753, par Jean Ellis, *la Haye* 1756, 4°. *avec quantité d'Estampes.*

——— Le même Livre, *en grand papier, dont les Estampes sont très proprement & très exactement enluminées d'après Nature.*

Histoire des XVII Provinces des Païs-Bas, depuis l'Abdication de l'Empereur Charles V, par Mr. van Loon, *à la Haye* 1736, 5 *vol. folio, avec plus de* 3000 *Médailles*

——— Le même Livre, *en grand papier.*

Histoire Naturelle des Oiseaux, par Mr. E. Albin, avec les Notes de Derham, *la Haye* 1750, 3 *vol.* 4°. *sur du papier Royal, avec plus de* 300 *Estampes, peintes en mignature avec les couleurs du Plumage de chaque Oiseau, tirées d'apres Nature.*

——— de Charles XII., Roi de Suède, par Mr. de Nordberg, *la Haye* 1748, 4 *vol.* 4°.

——— Le même Ouvrage, *en grand papier.*

——— Générale des Voyages, ou Nouvelle Collection de toutes les Rélations des Voyages par Mer & par Terre, qui ont été publiées jusques à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connuës, *la Haye* 1747 *& suiv. avec quantité de belles Cartes Géographiques & d'Estampes, gravées par J. van der Schley, Elève distingué du célèbre Picart le Romain, XVI. vol. in* 4°. *Cette Edition est infiniment plus vraye, que n'est celle de Paris ; & , on se donne tous les soins possibles pour la rendre de plus en plus intéressante & magnifique.*

——— de Lorraine, par le R. Père Don Calmet ; *Nancy* 1757, 6 *vol. folio. fig.*

Médailles de Grand & de Moyen Bronze du Cabinet de la Reine Christine de Suède, gravées par P. Santes Bartolo, avec un Comm. du Prof. Havercamp, Lat. & Franc, *la Haye* 1741. *fol.*

Nouveau Dictionaire Historique & Critique pour servir de Supplément ou de continuation au Dictionaire Historique & Critique de Mr. Pierre Bayle, par Mr. Jacq. George de Chauffepié, *à la Haye* 1751 — 1756, 4 *vol. folio.*

——— Plans & Projets pour fortifier, défendre & attaquer les places, par Mr. de Landsbergen, *à la Haye* 1757, *fig. folio.*

Duke of Newcastle a general System of Horsemanship in all its Branches, *Lond.* 1743, 2 *vol. with very fin cuts.*

Portrait de S. A. S. Monseigneur le Prince d'Orange & de Nassau, peint par Davet, & gravé à Paris, en 1749, *grand folio.*

Les Ruines de Palmyre, autrement dite Tedmor, au Désert, *Londres* 1753, *grand folio, avec de belles Estampes.*

——— de Balbec, autrement dite Heliopolis, dans la Cœlosyrie, *Londres* 1757, *grand folio, avec de belles Estampes.*

Recueil d'Estampes, qui représentent les Evènemens les plus mémorables de l'Ancien & du Nouveau Testament, par Mrs. Hoet, Houbraken, & Picart. *Sur du papier Royal, Ouvrage orné d'une Explication de chaque Estampe en six différentes Langues, & extrêmement curieux pour être inséré dans toutes sortes de Bibles, in folio.*

Trésor des Antiquités de la Couronne de France, représentées en figures, d'après les originaux, en Pierre, en Or, en Argent, en Cuivre, en Peinture, Sculpture, Gravure, &c. *à la Haye* 1747, 2 *vol. folio, avec plus de* 300 *figures.*

——— Le même Livre, *en grand papier.*

Novus Thesaurus Juris Civilis & Canonici, in quo junctim exhibentur varia & rarissima optimorum Interpretum, imprimis Hispanorum & Gallorum, Opera, utrumque Jus ex Humanioribus Litteris ac veteris Ævi Monumentis, illustrantia ; ex museo G. Meermanni, JCti & Syndici Roterodamensis, 7 *vol. Hagæ Com.* 1751, *folio.*

——— Idem Liber, *charta majori*, 7 *vol. folio.*

Atlas Géographique & Topographique de la Guerre d'Allemagne, par Mr. Julien, Géographe du Roi, *à Paris*, 1758, *en* 71 *feuilles*, 2 *vol.*

——— Le même Atlas, 2 *vol. en grand papier.*

La première Partie contient 1°. le Royaume de Bohème, les Marquisats de Moravie & de Luzace, le Duché de Silesie, & la Saxe Electorale. 2°. Le Marquisat de Brandebourg & le Duché de Pomeranie. 3°. Le Plan de la Bataille de Chotzemits. 4°. Celui de la Ville & des Fauxbourgs de Berlin. 5°. Carte générale des 43 feuilles des Etats de Bohème & de la Saxe Electorale, pour servir à les Assembler. 6°. Item des 36 premières feuilles, *extraordinairement détaillés, & utiles pour la lecture des Gazettes.*

Le second Volume comprend 1°. la Haute Saxe Méridionale & ses Frontières, depuis la Luzace jusqu'à Fulda, Cassel & Hamden, & depuis la Bohème & la

& la Franconie, jusqu'à Berlin, Magdebourg, Brunswic & Hanovre, en 16 feuilles. 2. Carte générale extraordinairement détaillée, reduite des 16 feuilles, pour les assembler 3. Partie Septentrionale du Cercle de Basse Saxe & ses Frontières depuis Hanovre & Brunswic jusqu'à Rostock, & jusqu'aux Frontières des Evêchés de Munster & d'Osnabruck, en 4 feuilles. 4°. Carte générale très détaillée d'une Partie de l'Allemagne & de ses Frontières, depuis Chalons en Champagne, Bruxelles, Anvers, Bergen op Zoom & la Haye, jusqu'à Elbing en Pologne, & Presbourg en Hongrie, & depuis Vienne, Munich, Colmar en Alsace & Chaumont en Bassigny, jusqu'au Dannemarc, en 4 feuilles. 5°. Le Plan général ou Carte de la Totalité de l'Atlas.

Histoire Militaire de Flandres, ou les Campagnes de Flandre de Monsieur le Marechal de Luxembourg, depuis 1690. jusqu'à 1694. inclusivement, qui comprend le Détail des Marches, Campemens, Batailles, Sièges, & Mouvemens des Armées du Roi & de celles des Alliés pendant ces cinq Campagnes, par Mr. le Chevalier de Beaurain. *Paris* 1755, *& suiv. enrichi de 2 Frontispices, 11 Vignettes & Cul de Lampes, & plus de 150 Cartes Topographiques, dans lesquelles les Plans des Villes, Siéges & Batailles sont enluminés*, 3 *vol. grand fol.*

Di Tito Lucrezio Caro della Natura delle Cose Libri sei, tradotti dal Latino in Italiano, da Alessandro Marchetti, *in Amsterdamo* (*Parigi*) 1754, 2 *vol. Octavo magno, Colle nitidissime Rame, del celebre Cochin.*

Poesia del Signor Abbate Metastasio, *Parigi* 1755, 9 *vol.* 8. *Edizione nitidissima.*

Jeux de Cartes pour apprendre la Géographie universelle & particulière, contenant en 18 Jeux, tout le Monde, avec un Livret qui en contient toute l'explication.

—— On en vend aussi separément les Jeux de l'Europe, de France, d'Angleterre, & des Païs-Bas.

Pandectæ Justinianeæ, in novum Ordinem digestæ, cum Legibus Codicis & Novellis, quæ Jus Pandectarum confirmant, explicant, aut abrogant, *Paris* 1748, 3 *vol. fol.*

Dictionaire de la Langue Françoise, Ancienne & Moderne de P. Richelet, nouvelle Edition, augmentée d'un très grand nombre d'Articles, *Lyon* 1759, 3 *vol. fol.*

La prima e la seconda Cena, novelle di Ant. Franc. Grazini detto il Lasca; allequali si aggiunge une Novella de la Terza Cena, che unitamente colla prima, ora per la prima volta si da alle luce, colla Vita dell' Autore, e con la Dichiarazione delle voci piu difficili, *Lond.* 1756, 8°.

—— Idem in Quarto, *Carta magna.*

Dictionaire Historique, ou Mémoires Critiques & Littéraires, concernant la Vie & les Ouvrages de divers Personnages distingués, particulièrement dans la République des Lettres, par Prosper Marchand, *à la Haye* 1758 *&* 1759, 2 *vol. fol.*

Essai sur l'Histoire Naturelle de la Mer Adriatique par Mr. Vitaliano Donati, Professeur à Turin, avec une Lettre du Docteur L. Seller, sur une nouvelle Espèce de Plante Terrestre, *à la Haye*, 1758.

—— Le même Livre, *en grand papier, avec des Estampes enluminées.*

Plans des principales Actions & Opérations de la présente Guerre en Allemagne, la Bataille près de Prague, de Lowositz, de Rosbach, du Blocus de Pirna, de Leuthen ou Lissa, Plan de Stralsund, d'Erfurd, de Schweidtnitz, l'Action de Reichenberg, la Bataille de Chotzemitz, le Blocus de Prague, la Bataille de Hastenbeck, de Breslau, & la Liste générale des Troupes de S. M. le Roi de Prusse, avec les noms des Généraux, leurs Regimens, Uniformes, &c. sur le pied de 1758. *Le Tout en XVII grandes & belles Estampes, gravées sous la direction du célèbre Vander Schley.*

Les Ouvrages Périodiques de M. M. l'Abbé Freron & l'Abbé de la Porte; leurs Lettres sur quelques Ecrits de ce Tems, les Observations sur la Littérature Moderne, & les Voyages en l'autre Monde, 31 *vol.* 12°.

Anecdotes Afriquaines, ou Mémoires Historiques de Mourat & de Turquia, 1752, 2 *vol.* 12°.

Déjeuné de la Rapée, ou Discours des Halles & des Ports, *troisième Edition*, 1755, 12°.

Description Historique & Géographique des Plaines d'Héliopolis & Memphis, avec les Plans & Figures en Taille Douce, 12°.

Dialogues sur les Arts, entre un Artiste Afriquain & un Amateur François, 12°.

Histoire des Singes, & autres Animaux curieux, dont l'instinct & l'industrie excitent l'admiration des Hommes, comme les Elephans, les Castors, &c. 1753, 12°.

Memoires de Mr. le Marquis de Choupes, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & son Ambassadeur en Portugal, 2 *parties*, 1753, 12°.

—— Littéraires, contenant les Réflexions sur l'Origine des Nations, & des Dissertations sur les Propriétés des différentes Eaux & Fontaines brulantes, avec les moyens de multiplier le bled, & d'améliorer les Terres, traduits de l'Anglois, 12°. 1751, *fig.*

Naufrage des Isles Flottantes, ou la Basiliade de Pilpay, traduit de l'Indien, 1755, 2 *vol.* 12°.

Tableaux tirés d'Homère & de Virgile, par Mr. le Comte de Caylus, 8°.

Nouveaux sujets de Peinture & Sculpture, par Mr. le Comte de Caylus, 1755, 12°.

Histoire d'Hercule, & ses douze Travaux, par le même, 1758, 8°.

La Pleyade Françoise, ou l'Esprit des sept plus grands Poëtes, en forme de Dictionaire, 1755, 2 *vol.* 12°.

Principes de la Nature & de la Génération des Choses, suivant les sentimens des anciens Philosophes, & Abrégé de leurs sentimens sur la Composition des Corps, 3 *vol.* 12°.

Siècle Littéraire de Louis XV. ou Lettres sur les Hommes célèbres, 1754, 2 *parties*, 12°.

Voyage en l'autre Monde, ou Nouvelles Littéraires de celui-ci, avec des Entretiens sur divers sujets, 1754, 2 *parties*, 12°.

—— Voyage & Description du Temple de Cithère, suivi du Rien de Trop & de Ranné & Mascavé, 1752, 2 *parties*, 12°.

Histoire Géographique de la Nouvelle Ecosse, contenant le Détail de sa Situation, de son Etenduë, & de ses Limites, &c. *Lond.* 1756, 12°.

—— générale, Civile, Naturelle, Politique & Réligieuse de tous les Peuples du Monde, par Mr. l'Abbé Lambert, *Paris*, 1750, 15 *vol.* 12°.

Recueil d'Observations curieuses sur les Mœurs, les Coutumes, les Usages, la Religion, les Arts, les Sciences, le Commerce, la Navigation, la Physique particulière, l'Histoire Naturelle, l'Astronomie, la Médecine de différends Peuples de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Amérique, par Mr. l'Abbé Lambert, *Paris* 1748, 4 *vol.* 12°.

Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, par Mr. le President Henault, *Paris* 1756, 2 *vol.* 8°.

—— Le même, orné de Gravures de Mr. Cochin, *Paris*, *in* 4°.

Mémoires de Mart. & Guill. de Belley Langey, sous le Regne de François I. donné & mis en nouveau stile par Mr. l'Abbé Lambert, *Paris* 1753, 7 *vol.* 12°.

—— du Cardinal de Retz, de Mr. Joly, & de Madame la Duchesse de Nemours, 1751, 7 *vol.* 12°.

—— de Mr. de Guay-Trouin, *nouvelle Edition*, 1748, *ornée de figures*, 12.

Histoire des Incas, Rois du Perou, *Traduction nouvelle de l'Espagnol, de Garcilasso de la Vega, ornée de cartes & de figures*, *Paris* 1744, 2 *vol.* 8°.

Les Vies des Hommes illustres comparés les uns avec les autres, pour servir de suite à ceux de Plutarque, à commencer depuis la Chute de l'Empire Romain jusqu'à nos jours, 2 *vol.* 12.

La Philosophie applicable à tous les Objets de l'Esprit & de la Raison, Ouvrage en Réflexions détachées, par feu Mr. l'Abbé Terrasson, de l'Académie Françoise, *Paris*, 1754, 12°.

Analyse de la Philosophie du Chancelier Bacon, avec sa Vie, traduite de l'Anglois, 3 *vol.* 12°.

Essai sur la nécessité & sur les moyens de plaire, par Mr. de Moncrif, de l'Académie, *Paris* 1738, 12°.

L'Esprit du Siècle, ou, Recueil de Caractères, Portraits, Pensées & Maximes tirées de nos meilleurs Auteurs modernes, *Amst.* 12°.

Considérations & Mémoires sur les Mœurs de ce Siècle, par Mr. du Clos, Historiographe de France, & de l'Académie Françoise, *Paris* 1751, 2 *vol.* 12°.

Dissertation sur la nature & la propagation du Feu, par Madame la Marquise du Chatelet, *Paris* 1744, 8.

Traité de la Cause des Phénomènes de l'Electricité, par Boulanger, *Paris*, 1741, 8. *fig.*

Génération Harmonique, ou Traité de Musique théorique & pratique, par Mr. Rameau, *Paris* 1737, 8°, *avec fig.*

Instructions pour les Jardins, par de la Quintenye, 2 *vol.* 4°, *avec fig. nouvelle Edition.*

Elémens de Physiologie, ou Traité de la Structure & des Usages des différentes parties du Corps Humain, traduit du Latin de Mr. Haller, *Paris*, 1752, 8°.

His-

Histoire d'un Remède très efficace pour la rougeur & la foiblesse des Yeux, avec un remède contre la Morsure des Chiens enragés, traduite de l'Anglois du Docteur Sloane, *Paris* 1746, 8°.
Le Cuisinier Garçon, *nouvelle Edition*, *à laquelle on a joint* la Lettre du Patissier Anglois, 1747, 12°.
Essai sur les Intérêts du Commerce Maritime, *Paris*, 1757, 12°.
—— sur les Causes du Déclin du Commerce Etranger de la Grande Bretagne, *à la Haye* 1756, 2 *vol.* 12°.
De la Prononciation Angloise, par Mr. Flint, *Paris* 1754, 12°.
L'Esprit de Montagne, ou les Maximes, Pensées, Jugemens & Réflexions de cet Auteur, rédigées par ordre de matière, *Berlin*, (*Paris*) 1753, 2 *vol.*
Les Oeuvres de Mr. Houdart de la Motte, de l'Académie Françoise, *Paris* 1754, 11 *vol.* 12°.
Esprit de Fontenelle, ou, Recueil des Pensées tirées de ses Ouvrages, *nouvelle Edition*, *à la Haye*, (*Paris*) 1753, 12°.
Les Oeuvres de M. Boindin, de l'Académie des Belles Lettres, *Paris* 1753, 2 *vol.* 12°.
Histoire de la Poësie Françoise, avec une défense de la Poësie en général, par feu Mr. l'Abbé Massieu, de l'Académie Françoise, *Paris* 1749, 12°.
Les Oeuvres diverses de la Fontaine, *Paris* 1744, 2 *vol.* 12.
Les Poësies de Madame & Mademoiselle des Houlières, *Paris* 1732, 2 *vol.* 8°.
Les Oeuvres de Pavillon, *nouvelle Edition*, *Paris* 1747, 2 *vol. petit format*, 12.
Les Poësies de Mr. l'Abbé de Chaulieu, *nouvelle Edition très jolie*, 1748, 2 *vol.* 12°.
Les Oeuvres diverses de Rousseau, *nouvelle Edition*, *Lond.* 1753, 4 *vol.* 12°.
—— —— de Mr. Gresset de l'Académie Françoise, *nouvelle Edition*, *corrigée & augmentée*, *Lond.* 1748, 2 *vol.* 12.
Orlando Furioso di Ludovico Ariosto, riveduto dell' Abb. Antonini, *Parigi* 1746, 4 *vol.* 12°.
Aminta, Favola Boscareccia, del Tasso, *Parigi* 1745, 12°, *avec fig.*
Il Congresso di Citera, *in Parigi* 1757, 12°.
Les Romans de Boursault, *nouvelle Edition*, 1740, 2 *vol.* 12.
Les mille & un jours, Contes Persans, par Mr. Petit de la Croix, *dernière Edition*, *Paris*, 5 *vol.* 12°.
Les mille & un quart d'heure, Contes Tartares, par Mr. Gueulette, *nouv. Edition*, *Paris* 1753, 3 *vol.* 12.
Les Confessions du Comte D*** par M. D*** *dernière Edition*, 1743, 2 *parties*, 12°.
Histoire de Madame la Comtesse des Barres, *Brux.* 1736, 12°.
L'Etourdie, ou, Histoire de M. Betty-Tatlesse, traduite de l'Anglois, *Paris* 1754, 4 *parties*, 12°.
Grigri, Histoire véritable, par Mr. de Cahusac, 2 *vol.* 12.
La Païsanne Parvenuë, ou, Mémoires de Madame la Comtesse de L. V. par Mr. le Chevalier de Mouhy, *nouvelle Edition*, *Paris* 1746, 4 *vol.* 12°.
Mirza & Fatmé, Conte Indien, traduit de l'Arabe, *à la Haye* 1744, 12°.
Le Théatre de Boursault, *nouvelle Edition*, *Paris* 1746, 3 *vol.* 12.
Oeuvres de Campistron, *dernière Edition*, *Paris* 1739, 3 *vol.* 12.
—— de Renard, *dernière Edition*, *Paris* 1742, 4 *vol.* 12.
Théatre de le Grand, *dernière Edition*, *Paris* 1742, 4 *vol.* 12.
Oeuvres de Crebillon, de l'Académie Françoise, *dernière Edition*, *Paris* 1743, 3 *vol.* 12°.
Le Théatre, & autres Oeuvres de Mr. Nivelle de la Chaussée, de l'Académie Françoise, *Paris* 1741, 3 *vol.*
Le Fils Naturel, Comédie, avec l'Histoire véritable de la Pièce, par Mr. Diderot, 8°.
La Vie & les Amours de Properce, Chevalier Romain, *nouvelle Edition par M Gillot de Moivre*, 1744, 12°.
Théatre Bourgeois, ou, Recueil de Pièces, représentées sur des Théatres particuliers. 12°.
—— de Regnard, 4 *vol.* 12°.
—— de Boindin, 2 *vol.* 12°.
Oeuvres de Boissy, *nouvelle Edition* 1758, 9 *vol.* 8°.
Poësies de Mr. l'Abbé d'Attaignant, sous le titre de Pièces dérobées à un Ami, *avec les Airs notés*, 4 *vol.* 12°.
L'Amusement des Dames, ou Recueil de Menuets, Contredanses, Vaudevilles, Rondes de Table, &c. *avec la Musique*, 10 *parties*, 8°.
La Toilette de Venus, dressée par l'Amour, contenant des Menuets, Contredanses, Vaudevilles, *avec la Musique*, 10 *parties*. 8°.
Le Passetemps agréable & divertissant, Vaudevilles, Rondes de Table, Duo, Brunettes, & autres, *avec la Musique*, 10 *parties*, 8°.
Les Desserts des petits Soupers de Madame de .... *avec la Musique*, 10 *parties*, 8°.
L'Année Musicale, contenant un Recueil de jolis Airs, Parodies, &c. *avec la Musique*, 20 *parties*, 8°.
Les Thimerésides, ou, Recueil d'Airs à Themire, par l'Abbé d'Attaignant, *avec la Musique*, 3 *parties*, 8°.
Amusemens Champêtres, ou les Avantures de Cythere, Chansons nouvelles à danser, *avec la Musique*, 8°.
Recueil des Menuets, Contredanses & Vaudevilles, chantés aux Comédies Françoise & Italienne, *avec la Musique*, 13 *parties*, 8°.
—— d'Airs & Menuets, Contredanses & Parodies, chantés sur les Théatres de l'Académie Royale de Musique, & l'Opera Comique, *avec la Musique*, 14 *parties*, 8°.
Le Troque, Parodie des Troqueurs, *avec toute la Musique*, 8°.
Menuets nouveaux en Concerts & Contredances, *avec la Musique*, 4 *parties*, 8°.
Les Loix de l'Amour, ou Recueil de différens Airs, *avec la Musique*, 3 *parties*, 8°.
Cantatille nouvelle des Talens à la Mode, de Mr. de Boissy, *avec la Musique*, 8°.
Choix de différents morceaux de Musique, 2 *parties*, 8°.
Abrégé Chronologique de l'Histoire d'Espagne, depuis la Fondation jusqu'à présent, 1758, 5 *vol.* 12°.
Amant Salamandre, ou les Avantures de l'infortunée Julie, 1756, 2 *parties*, 12°.
Le Conciliateur, ou la Noblesse Commerçante & Militaire, 1757, 12°.
Dictionaire Généalogique, Chronologique, Heraldique, & Historique, contenant l'Origine & l'Etat actuel de toutes les Maisons de France, & des principales de l'Europe, *à Paris* 1757, 3 *vol.* 8°.
Eloge de la Folie, *nouvelle Edition*, *avec de belles Figures*, *à Paris* 1757, 12°.
Entretien d'un Européen avec un Insulaire du Royaume de Dumocala, par le Roy de Pologne, *nouvelle Edition*, *à laquelle on a joint* les Extraits sur cet Ouvrage, & les Jugemens qui ont paru dans les différens Journaux, *à Paris* 1754, 12°.
Histoires édifiantes, pour servir de Lecture aux jeunes Demoiselles de Condition, par Mr. Ducker, *nouvelle Edition*, *considérablement augmentée*, *à Paris* 1757, 12°.
—— intéressante, ou la Relation exacte des Guerres du Nord & de Hongrie, au commencement de ce Siècle, publiée par Mr. Freron, *à Paris* 1756, 2 *parties*, 12.
—— de la Princesse Gonzague, *à Paris* 1756, 2 *parties*, 12°.
—— de la Vie de Simonide, avec l'Histoire de son tems, par Mr. de Boissy, *à Paris* 1756, 12°.
Journal de la Conquête de Portmahon, avec un Récueil de Pièces, faites à cette occasion, 8°.
Mathématique Universelle abrégée, à la portée & à l'usage de tout le monde, & principalement des jeunes Seigneurs, Ingénieurs, Physiciens, Artistes, &c. où l'on donne une Notion Générale de toutes les Sciences Mathématiques, & une connoissance particulière des Sciences Géométiques, *nouvelle Edition considérablement augmentée*, *avec le Jugement des plus habiles Géométres sur cet Ouvrage*, *par le P. Castel*, *à Paris* 1758, 2 *vol.* 4°.
Mémoires de l'Académie de Troyes, *nouvelle Edition*, *augmentée de l'Art de Battre sa Maitresse*, 1756, 2 *parties*, 12°.
Noblesse Militaire, ou le Patriote François, par Mr. le Chevalier d'Arck, 12°.
Nouveau Miroir de la Fortune, ou Abrégé de la Geomance pour la récréation des Personnes Curieuses de cette Science, 12°.
Portefeuille Secret de Mr. de Voltaire & de Fontenelle, 1757, 2 *vol.* 12°.
Projet des Embellissemens de la Ville & Fauxbourgs de Paris, par Mr. Poncet de la Grave, 1757, 3 *vol.* 12°.
Roman Politique sur l'Etat present des Affaires de l'Amérique, ou Lettres de M*****. à M*****. sur les moyens d'établir une Paix solide & durable dans les Colonies & la liberté générale du Commerce extérieur. 1757, 12°.
De la Décoration extérieure & intérieure des Edifices Modernes, & de la Distribution des Maisons de Plaisance, par M. J. Fr. Blondel, Architecte, 2 *vol.* 4°. *grand papier*, *avec plus de* 150 *planches*.
Traité Physique de la culture & de la Plantation des Arbres,

tres; avec la manière de les Exploiter, de les débiter, & de les écnantilloner suivant les différens usages auxquels ils sont propres, par Mr. Roux, 1750, 12°.

Oeuvres d'Architecture de Jean Marot, appellé le Grand Marot, contenant les Plans, Elévations, coupes & vues Perspectives des plus beaux Edifices de son tems, *folio*.

Nouveau Cours de Mathématique à l'usage de l'Artillerie & du Génie, où l'on explique les parties les plus utiles de cette Science à la Théorie & à la Pratique des differens Sujets qui peuvent avoir rapport à la Guerre, *nouvelle Edition corrigée & augmentée*, 1757, 4°. *avec* 34 *planches*.

Architecture Hydraulique, *première partie*, qui contient l'art de conduire, d'élever & de menager les eaux pour les différens besoins de la Vie, 2 *vol.* 4°. *grand papier*, *avec* 100 *planches*.

—— —— —— —— *seconde partie*, qui comprend l'art de diriger les eaux de la Mer & des Rivières à l'avantage de la défence des Places, du commerce, & de l'Agriculture, 2 *vol.* 4°. *grand papier*, *avec* 120 *planches*.

Dictionaire portatif de l'Ingénieur, où l'on explique les principaux termes des Sciences les plus nécessaires à un Ingénieur, 8°.

La Méchanique Générale, pour servir d'introduction aux Sciences Physico-Mathématiques; qui renferme la Statique, le Jet des Bombes, l'Hydrostatique, l'Airometrie & l'Hydraulique, 4°. *avec figures*.

Le parfait Ingénieur François, ou la Fortification suivant les Systèmes de Mr. de Vauban & des autres Auteurs qui ont écrit sur cette Science; avec l'attaque & la défence des places, *nouvelle Edition*, *augmentée & enrichie de* 30 *planches*, 4°.

Les Récréations Mathématiques & Physiques; contenant plusieurs Problêmes curieux d'Arithmétique; de Géométrie, de Méchanique, d'Optique, de Gnomonique & de Physique, *nouvelle Edition*, 4 *vol.* 1750, 8 *avec quantité de figures*.

Elémens de la Guerre des Sièges, où il est traité de l'Artillerie, de l'attaque & de la défense des Places; avec un Dictionaire des termes les plus usités dans la Guerre des Sièges, 3 *vol.* 4°. *enrichis de plus de* 30 *planches*.

Elémens de Tactique, ou Traité des Evolutions Militaires de l'Infanterie & de la Cavalerie, 1 *vol.* 4°.

Art de la Guerre, par principes & par règles; Ouvrage de Mr. le Maréchal de Puysegur, mis au jour par Mr. le Marquis de Puysegur son Fils, Maréchal de Camps des Armées du Roy, 1748.

Essai sur la Cavalerie tant Ancienne que Moderne, avec les Instructions & Ordonnances qui y ont raport, & l'Etat actuel des Troupes à Cheval, 4.

Politique Militaire, ou Traité de la Guerre par M. Daulhay du Chatelet, Conseiller d'Etat, Intendant d'Armée, l'un des quarante de l'Académie, 1 *vol.* 12°.

Mémoires des deux dernières Campagnes de Monsieur de Turenne, en Allemagne, & de ce qui s'est passé, depuis sa mort, sous le Commandement du Comte de Lorge, *nouvelle Edition revuë & corrigée*, 12°.

—— —— Historiques & Militaires de Messire de Chastenet, Seigneur de Puysegur, sous les Règnes de Louïs XIII, de Louïs XIV, &c. avec des Instructions Militaires, 2 *vol.* 1748. 12.

L'Ingénieur de Campagne, ou Traité de la fortification passagère, par feu Mr. le Chevalier de Clairac, Brigadier des Armées du Roy, Ingénieur en Chef à Bergues, *in* 4, *enrichis de* 36 *planches*, *seconde Edition*, 1757.

Le parfait Ingénieur François, par Mr. l'Abbé Deidier.

L'Ingénieur François, contenant la Géométrie pratique, & la Fortification regulière & irrégulière, par Mr. Naudin, Ingénieur du Roy, 8°, *avec figures*.

Elémens de la méthode des Fluxions, traduits de l'Anglois par le R. P. Pézénas, Jésuite, 2 *vol.* 4, *avec figures*, 1747.

Elémens d'Algèbre, traduits de l'Anglois, & augmentés par M. le Cozic, Professeur de Mathématique aux Ecoles d'Artillerie de la Fere, 4, *avec figures*, 1755.

Dictionaire Universel de Mathématique & de Physique, contenant l'Explication des Termes & l'Histoire de ces deux Sciences & des Arts qui en dépendent; tiré des Dictionaires de Mathématique d'Ozanam, de Wolff, de Stone, & d'un grand nombre d'autres Ouvrages, par Mr. Savérien, *deux volumes*, 4°, *avec cent planches*.

Application de la Géométrie & des Calculs différentiel & intégral à la Résolution de plusieurs Problèmes, Ouvrage précédé de l'Histoire de ces Calculs, par Mr. Robillard le Fils, 4°, *avec figures*.

Histoire génerale des Mathématiques, par le même Auteur, 2 *vol.* 4°, *Paris* 1758.

Géométrie Elémentaire & Pratique, de feu Mr. Sauveur, de l'Académie Royale des Sciences, revuë, corrigée & augmentée par Mr. le Blond, Maître de Mathématique des Enfans de France, 4°, *avec figures*, 1753.

Histoire générale & particulière de l'Astronomie, où l'on trouve tout ce qui a été découvert dans cette Science jusqu'à présent, par Mr Estéve, 3 *vol. in* 12.

Dictionaire Italien & François, François & Italien, par Vénéroni, 2 *vol.* 4.

Des Principes de Négociations pour servir d'Introduction au Droit public de l'Europe de Mr. l'Abbé de Mably, 12°, 1757.

Ecole du Monde en vingt-quatre Entretiens, par Mr. le Noble, 4 *vol.* 12, 1750.

Elémens de Mathématiques & de Géométrie, par Mr. Varignon, 4

—— de l'Histoire, par Mr. l'Abbé de Vallemont, *nouvelle Edition*, *continuée jusqu'à présent*, 12°, 5 *vol.* 1758.

—— des Siences & des Arts Littéraires, traduits de l'Anglois de Benjamin Martin, 3 *vol.* 12°, 1756.

Eloge de la Chasse, avec plusieurs Avantures surprenantes & agréables qui y sont arrivées, 12.

Essay politique sur le Commerce, par Mellon, 12°, 1736.

Réflexions politiques sur les Finances & le Commerce, par Mr. Dulot, 2 *vol.* 12°.

Essais de Montaigne, avec les Notes de Mr. Coste, 10 *vol.* 12°, 1754.

Essay sur l'Etat du Commerce d'Angleterre, où se trouvent des vûes touchant son Amélioration, traduit de l'Anglois de John Cairy, 2 *vol* 12.

Etudes Militaires, contenant l'Exercice de l'Infanterie, par Mr. Bottée, 2 *vol.* 12, *avec figures*, 1750.

Fable (la) des Abeilles, ou les Fripons devenus Honnêtes-Gens, traduit de l'Anglois, 4 *vol* 12.

Le Gouvernement admirable, ou la République des Abeilles, & les moyens d'en tirer une grande utilité, *troisième Edition*, *considérablement augmentée*, *par Mr. Simon*, 12, 1758.

Histoire amoureuse des Gaules, par le Comte de Bussy Rabutin, 5 *vol* 12.

—— de l'Exil de Ciceron, par Morabin, 12°.

Lettres du Comte de Bussy Rabutin, 12°, 7 *vol.*

—— - Persannes, 12°.

Maitre Italien (le) par Veneroni, 12°.

—— Le même, augmenté d'un Dictionaire des deux Langues, 8.

La Médecine & la Chirurgie des Pauvres, qui contiennent des Remèdes choisis, faciles à préparer, & sans dépense, &c 12°.

Mémoires de Michel de Marolles, Abbé de Villeloin, avec des Notes Historiques & Critiques, 3 *vol.* 12, 1755.

—— —— Historiques, Critiques, Politiques & Littéraires, par Mr Amelot de la Houssaye, 3 *vol.* 12°, 1741.

—— —— de Maximilien de Bethune, Duc de Sully, mis en ordre, avec des remarques par Mr. L. D. L. 3 *vol.* 4, 1747.

—— —— Les mêmes, 8 *vol.* 12°, 1752.

—— —— de la Ligue, avec des Notes Historiques, 6 *vol.* 4, 1758.

—— —— de Martin & Guillaume du Bellai-Langei, mis en un nouveau style, auquel on a joint les Mémoires du Marechal de Fleuranges, qui n'avoient pas encore été publiés, & le Journal de Louïse de Savoye; le tout accompagné de Notes Critiques & Historiques pour servir à l'Histoire du Regne de François I, 7 *vol* 12. 1753.

—— —— du Marechal de Tour-Ville, Vice-Amiral de France, 12, 3 *vol.*

—— —— de Mr. de la Colonie, Marechal de Camp des Armées de l'Electeur de Bavière, 2 *vol.* 12°, 1737.

—— —— de Montecuculli, Général des Armées de l'Empereur, 12, 1746.

—— —— de Mademoiselle de Mont-pensier, 8 *vol.* 12°.

—— —— du Cardinal de Retz & de Joly, 7 *vol.* 12°.

—— —— du Chevallier d'Arvieux, Envoyé extraordinaire du Roy à la Porte, Consul d'Alep, d'Alger, de Tripoli, & autres Echelles du Levant, par le Père Labat, 6 *vol.* 12°.

Rabelais (le) moderne, ou les Oeuvres de Maitre François Rabelais, Docteur en Médecine, mises à la portée

tée de la plupart des Lecteurs, avec des Eclaircissemens Historiques, pour l'intelligence des Allégories, contenuës dans le Gargantua, & dans le Pantagruel, 8 *vol* 12°, 1752.
Recherches sur les Courbes à doubles Courbures, par Mr. Clairault, 4°.
Relation de la Mer du Sud par Mr. Fresier, 4°.
La retraite de dix-mille & deux autres Ouvrages de Xenophon, 12, 2 *vol.*
Roland l'Amoureux 2 *vol.* 12°, 1746.
Science (la) du Calcul des Grandeurs en général, où les Elémens des Mathématiques, par le Père Reyneau; 2 *vol.* 4.
——— des Négocians & Teneurs de Livres, par Mr. de la Porte, 8°.
Les Sultanes de Guzarates, Contes Mogols, 3 *vol.* 12°, 1749.
Recueil des Testamens Politiques, du Cardinal de Richelieu, de Charles de Lorane, de Mr. M. Colbert & Louvois, 4 *vol.* 12°, 1749.
Théatre de Campistron, 3 *vol.* 12, 1750.
——— de Crebillon, 3 *vol* 12°, 1749.
——— de Racine, 3 *vol.* 12.
——— de Regnard, 4 *vol.* 12°.
——— de la Thuillerie, 12, 1745.
Nouveau Traité de Venerie, contenant la Chasse du Cerf, celle du Chevreuil, du Sanglier, du Loup & du Renard, &c. 8, 1750
Traité des Jardins, par le Sieur du Sauffay, Inspecteur des Jardins de S. A. S. Monseigneur le Duc de Bourbon, 12.
——— des Maladies des Femmes grosses, & de celles qui sont acouchées, par Mauriceau, 2 *vol.* 4°.
Réflexions sur l'Origine, l'Histoire & la Succession des anciens Peuples, Chaldéens, Hebreux, Phéniciens, Egyptiens, Grecs, &c. jusqu'au tems de Cirus, par Mr. Fourmont l'aîné, *Paris* 1747, 2 *vol.* 4°.
Mémoires pour servir à l'Histoire d'Espagne sous le Regne de Philippe V, traduit de l'Espagnol du Marquis de S. Philippe, par Mr. . . . 4 *vol.* 12, *Paris* 1756.
Traité des Diamans & des Perles, où l'on considère leur Importance, on établit des Règles certaines pour en connoître la juste valeur, & l'on donne la vraie Méthode de les tailler. On y donne aussi des Observations curieuses, également utiles aux Négocians & aux Voyageurs, & qui intéressent même la Politique: par David Jeffries, Jouaillier. *Ouvrage traduit de l'Anglois sur la seconde Edition qui a été considérablement augmentée, Paris* 1753, 8°, *avec figures.*
Enumerationis Fossilium quæ in omnibus Galliæ Provinciis reperiuntur, tentamina, Auctore A. J. D. d'Argenville, e regiis Scientiarum Societatibus &c., *Parisiis* 1751, 12°.
L'Histoire Naturelle éclaircie dans une de ses Parties principales, la Conchyliologie, ou Traité des Coquillages, dans lequel on trouve une Nouvelle Méthode, & une Notice Critique des principaux Auteurs qui ont écrit sur cette matière, enrichie de figures dessinées d'après nature, par Mr. d'Argenville, Maitre des Comptes, de la Societé Royale des Sciences de Montpellier, 1 *vol.* 4, *Paris* 1742.
——— ——— ——— ——— éclaircie dans une de ses Parties principales, la Lithologie, qui traite des Terres, des Pierres, des Métaux, des Minéraux, & autres Fossiles. Ouvrage dans lequel on trouve une Nouvelle Méthode Latine & Françoise de les diviser, & une Notice Critique des principaux Ouvrages qui ont paru sur ces matières, enrichie de figures dessinées d'après nature, par Mr d'Argenville, Maitre des Comptes, des Societés Royales de Londres & de Montpellier, 1 *vol* 4, *Paris* 1755.
Abrégé de la Vie des plus fameux Peintres, avec leurs Portraits, gravés en taille douce, les Indications de leurs principaux Ouvrages, quelques Réflexions sur leurs Caractères, & la Manière de connoître les Desseins des Grands Maitres, par Mr d'Argenville, Maitre des Comptes, des Societés Royales de Londre & de Montpellier, *Paris* 1745, 3 *vol.* 4.
Théologie Païenne, ou Sentimens des Peuples les plus célèbres, & des Philosophes Païens sur Dieu, sur l'Ame, & sur les Devoirs de l'Homme, par Mr. de Burigny, *Paris* 1751, 2 *vol.* 12.
Vie d'Erasme, avec l'Histoire de ses Ouvrages, par Mr. de Burigny, 3 *vol* 12°.
Sancti Joannis Chrysostomi Opera omnia Græce & Latine, Studio Bernardi de Montfauçon, Monachi Ordinis Sancti Benedicti, *Parisiis* 1718, *in folio*, 13 *vol.*
Sancti Basilii Magni Opera omnia, Græce & Latine, Studio Joannis Garnier, Monachi Sancti Benedicti; cum Dissertatione quâ expenditur celebris Locus Sancti Basilii Magni de Processione Spiritus Sancti a Patre Filioque; proferuntur, & eruditorum Judicio subjiciuntur varia & opposita monumenta, quibus Latinos inter & Græcos per annos 400, ac præsertim in Florentina Synodo ultro Citroque versatus est, 3 *vol. Parisiis, anno* 1721, *in folio.*
Sancti Patris nostri Joannis Damasceni, Monachi & Presbyteri Herosolymitani, Opera omnia quæ extant, & ejus nomine circumferuntur, Opera & Studio Patris Michaelis le Quien, Boloniensis, ordinis Fratrum prædicatorum, 2 *vol. Parisiis, anno* 1710, *in folio.*
Lucii Cæcilii Firmiani Lactantii Opera omnia, Editio novissima, quæ omnium instar esse potest, ad 80. & amplius Ms. codices, editosque 40. collata & emendata; atque notis uberioribus illustrata; cui manum primam adhibuit Joannes-Baptista le Brun des Marais, Rothomagensis, extremam imposuit Nicolaus Lenglet du Fresnoy, Presbyter ac Theologus Parisiensis, 2 *vol. Parisiis, anno* 1747, 4°.
Biblia Sacra vulgatæ Editionis cum selectis Annotationibus ex optimis quibusque Interpretibus excerptis, aut J. B. de Hamel, 2 *vol. Lovan.* 1740, *folio*
Declaratio Benedicti XIV. super Matrimoniis Hollandiæ & Fœderati Belgii, *Lovan* 1742, 8°.
Traité des Systêmes, où l'on en démêle les inconvéniens & les Avantages, par l'Auteur de l'Essai sur l'Origine des Connoissances Humaines, 2 *vol.* 1749. 12°.
——— du vrai mérite de l'Homme consideré dans tous les Ages & dans toutes les Conditions, &c. par M. le Maitre de Claville, 2 *vol.* 12°.
——— de la Distillation, ou la Distillation reduite en principes, avec un Traité des Odeurs, par M. de Joan, 1753, 12.
La Vie de Jule César, suivie d'une Dissertation sur la Liberté, dédiée à Madame de Pompadour, 2 *vol.* 12°.
——— de Mariane, par M. de Marivaux, 4 *vol.* 12°.
——— du Pape Alexandre VI. & de son Fils César Borgia, par Alexandre Gordon, traduite de l'Anglois, 2 *vol* 1751, 12.
Les Vies des anciens Orateurs Grecs, avec des Réflexions sur leur Eloquence, des Notices de leurs Ecrits, & des Traductions de quelques-uns de leurs Discours, 2 *vol.* 1752, 12°.
——— de Solon & de Publicola, avec leur comparaison tirées de Plutarque & autres Auteurs, 1748, 12°.
Voyage de Bachaumont & Chapelle, 12.
Nouveau Voyage de France, avec un Itinéraire, & des Cartes faites exprès, pour voyager dans toutes les Provinces, 2 *vol.* 12.
Code des Chasses, ou Nouveau Traité du droit de Chasse, suivant la Jurisprudence de l'Ordonnance de 1669, 2 *vol.* 1753, 12.
Les Loix Civiles, dans leur Ordre Naturel, avec le Legum Delectus, par M. Domat, *folio.*
Mémoires du Comte de Vordac, 12°.
——— ——— ——— ——— Rochefort, 12°.
Nouveau parfait Maréchal (le) ou la Connoissance Générale & Universelle du Cheval, par M. de Garsault, 1755, 4°. *avec fig.*
Traité des Voitures pour servir de Supplément au nouveau parfait Maréchal, &c. 4°.
Nouvelles Observations Physiques & Pratiques sur le Jardinage & l'art de planter, avec le Calendrier des Jardiniers, traduit de l'Anglois de Bradley, 3 *vol.* 12°.
Observations sur les Grecs, par M. l'Abbé de Mably, 1749, 12°.
——— ——— ——— Romains, par M. l'Abbé de Mably, 2 *vol.* 1751, 12°.
Discours sur l'Art de Négocier, 1737, 8°.
Oeuvres de M l'Abbé de Saint Réal, *nouvelle Edition augmentée*, 3 *vol.* 1745, 4°.
Les mêmes, 8 *vol* 1757, 12°.
La Philosophie du Bon Sens, par le Marquis d'Argens, 3 *vol.* 12.
Les Poësies d'Horace, traduites en François, avec des Remarques, & des Dissertations Critiques, par le P. Sanadon, 8 *vol.* 1755, 12°.
Pensées de Ciceron, par M l'Abbé d'Olivet, 12°.
La politique du Chevalier Bacon, Chancelier d'Angleterre, 12°.
Le Postulant ou Introduction & Essay de Méthode pour commencer l'Etude de la Langue Latine par la Traduction, 8°.
Principes du Droit Naturel, par J. Burlamaqui, 2 *vol.* 1748, 12°.
Quintilien, de l'Institution de l'Orateur, traduit par M. l'Abbé Gedoyen, 4 *vol.* 1752, 12°.

Histoire de la Nouvelle France, par le P. Charlevoix, 3 *vol.* 1744, 4°.
—— de l'Amérique Septentrionale, par M. Bacqueville de la Potherie, 4 *vol.* 1753, 12°.
—— de la Philosophie Hermétique, par Mr. l'Abbé Lenglet du Fresnoy, 3 *vol* 1744, 12°.
—— du Concile de Trente, traduite en François, avec des Notes Critiques & Historiques, par le Père Courroyer, 3 *vol.* 4°.
—— & Description Générale du Japon, par le Père Charlevoix, 8 *vol.* 1754. 12°.
—— de Suger, Abbé de Saint Denis, 3 *vol.* 12°.
—— des Sarasins, contenant leurs premières Conquêtes, sous les onze premiers Khalifes, traduite de l'Anglois de Simon Ockley, 2 *vol.* 1748, 12°.
—— des Guerres Civiles de France, Traduction nouvelle de l'Italien de Davila, avec des Remarques Critiques & Historiques, 3 *vol.* 4°.
—— du Paraguay, par le Père Charlevoix, 3 *vol.* 1756, 4°.
—— La même, 6 *vol.* 1756, 12°.
—— du Traité de Westphalie, par le Père Bougeant, 6 *vol.* 12°.
—— & Explication des Phénomènes qui ont coutume d'accompagner les Embrasemens du Mont Vesuve, par M. de Cattera, 1741, 12°.
—— Romaine, avec des Réflexions Critiques, Politiques & Morales, à l'usage des jeunes Gens, par Mr. l'Abbé Tailhié, 4 *vol.* 1755, 12°.
—— des Guerres d'Italie, par Guichardin, 3 *vol.* 4°.
L'Homme de Cour de Baltasar Gracian, traduit par Mr. Amelot de la Houssaye, 12°.
Instruction pour les Jardins Fruitiers & Potagers, par M. de la Quintinie, 2 *vol.* 4°.
Dictionaire Historique, Théorique & Pratique de Marine, par M. Saverien, 2 *vol.* 8°.
Nouveau Cours de Physique Expérimentale, traduit de l'Anglois du Docteur Desaguliers, par le Père Pezenas, 2 *vol.* 4°. *avec figures.*
L'Etat des Arts en Angleterre, par Mr. Rouquet, 1755, 12°.
Méthode pour apprendre le dessein, où l'on trouve les règles générales pour s'y perfectionner en peu de tems; *enrichie de Figures Académiques & des Proportions d'après les Statues Antiques*, 4°. *grand papier*, *nouvelle Edition.*
La Science des Ombres par raport au dessein. Avec le Dessinateur au Cabinet & à l'Armée, par Mr. Dupain, l'ainé, 8°. *avec figures.*
Recueil des Pierres gravées du Cabinet du Roy, dessinées par Mr Edme Bouchardon, & gravées par les plus habiles Maitres; avec un Traité de la Gravure en pierres fines, par Mr. Jean Mariette, *à Paris* 1750, 2 *vol. folio.*
Amusemens de la Campagne, ou Récréations Historiques, avec quelques Anecdotes secrètes & galantes; 3 *vol.* 1742, 12°.
Analyse demontrée, ou la Méthode de resoudre les problêmes des Mathématiques, & d'aprendre facilement ces Sciences, &c. par le Père D. Reyneau, 2 *vol.* 4°.
Application de l'Algèbre, & la Géométrie, par Guisnée, 4°.
La Bibliothèque des Gens de Cour, de Ville, & de Campagne, par Mr. de Pitaval, 7 *vol.* 12°.
Nouveau Cours de Mathématiques à l'Usage de l'Artillerie & du Génie, par Mr. Belidor, *nouvelle Edition; considérablement augmentée par l'Auteur*, 1757, 4°.
Dictionaire Botanique & Pharmaceutique, contenant les principales propriétés des Minéraux, des Végétaux & des Animaux d'Usage, 1751, 8°.
—— —— Théologique, portatif, contenant l'exposition & les Preuves de la Révélation de tous les Dogmes de la Foy & de la Morale; les points de Controverse, les Héréfies, &c. 8°.
—— —— portatif des Conciles, 1758, 8°.
—— —— des Termes propres à l'Agriculture, 12°.
Les témoins de la Resurrection de Jesus Christ, examinés & jugés selon les Règles du Barreau, pour servir de réponce aux objections du Sieur Woolston, & de quelques autres Auteurs; traduit de l'Anglois de M. Scherlock, Evêque de Londres, par A. le Moine. On y a joint une Dissertation Historique sur les Ouvrages de Mr. Woolston, sa condamnation, & les Ecrits publiés contre lui, 1 *vol.* *Paris* 1754, 12°.
L'Usage & les fins de la Prophétie dans ses divers âges du Monde, en six Discours, avec plusieurs Dissertations sçavantes & très curieuses, par Mr. Sherlock, Evêque de Londres, & traduit en François par A. le Moine, *nouvelle Edition*, *la première faite en France*, *corrigée & considérablement augmentée par l'Auteur*, 2 *vol.* 1754, 12°.
La Religion Chrétienne démontrée par la Conversion & l'Apostolat de St. Paul, traduit de l'Anglois de Mylord Littelton, avec deux Discours sur l'excellence intrinséque des Saintes Ecritures; traduit de l'Anglois par Mr. Seed, 1 *vol.* *Paris* 1754, 12°.
Tables Astronomiques dressées & mises en lumières par les ordres & par le magnificence de Louïs le Grand, par M. de Hire, Professeur Royal de Mathématiques, & de l'Académie des Sciences, *troisième Edition*, 1 *vol. à Paris* 1755, 4. *avec figures.*
Eædem Tabulæ Astronomicæ ejusdem de la Hire, Latiné, 1 *vol.* 4°. *avec figures.*
Traité des Diamans & des Perles, où l'on considère leur importance, on établit des règles certaines pour en connoître la juste valeur, l'on donne la vraie Méthode de les tailler. On y trouve aussi des Observations curieuses également utiles aux Négocians & aux Voyageurs, & qui intéressent même la Politique, par David Jeffries, Jouaillier, traduit de l'Anglois, *à Paris* 1753, 8°. *avec figures.*
Le Royaume de France, & les Etats de Lorraine, disposés en forme de Dictionaire, contenant les noms de toutes les Provinces, Villes, Bourgs du Royaume, & des Rivières, qui y passent, le nombre des ceux dont elles sont composées, les Généralités, Elections, Diocèses, Bailliages, Sénéchaussées, Prevôtés, Viguerieries, Sergenteries, Bureaux des Finances, Bureaux des fermes de Tabac, Greniers à Sel, Amarantes, Jurisdictions Consulaires, &c. dont elles dépendent, avec des Tables Alphabétiques, également curieuses & utiles: l'une, de tous les Archevêchés & Evêchés de France, avec le nom des Provinces où ils sont situés, ainsi que des Généralités dont ils dépendent, & leur distance de Paris: l'autre, des plus considérables Foires du Royaume, où l'on marque les Villes & les Bourgs où elles se tiennent, les jours où elles s'ouvrent, leur Nature, & leur durée: la troisième, qui indique les routes de toutes les Villes, avec les Généralités dont elles dépendent, & distance de la Capitale. Ouvrage composé sur les Mémoires les plus exacts, & les plus récens, & enrichi d'une Liste indicative des meilleures Cartes Géographiques des Provinces, Evêchés, & Généralités du Royaume, &c. par Mr. Doisy, Directeur du Bureau des parties Casuelles du Roy, 1 *vol. d'environ* 1200. *pages*, *à Paris* 1753, 4°.
Le Spectacle du Feu Elémentaire, ou Cours d'Electricité expérimentale par Mr. Rabiqueau, 1 *vol.* 8°, *avec figures. Ce Livre est augmenté de deux Lettres curieuses sur la même matière.*
Théatre de Mr. Danchet, de l'Académie Françoise, 4 *vol.* 8°.
De l'Origine des Loix, des Arts & des Sciences, & de leurs Progrès chez les anciens Peuples, 3 *vol.* 4°, *Paris* 1758.
Les Prairies Artificielles, *nouvelle Edition*, *considérablement augmentée*, *Paris* 1758.
Principes du Droit de la Nature & des Gens, extrait du grand Ouvrage Latin de Mr. Wolff, traduit par Mr. Formey, 3 *vol.* 12°, *Paris* 1758.
Essai sur l'Histoire du Droit naturel, par Mr. Hubner, 8°, 2 *vol. Paris* 1758.
Recueil de Pièces concernant l'Inoculation de la petite Verole, 12°, *Paris* 1758.
Discours & autres Ouvrages de Mr. le Chancelier Daguesseau, 2 *vol.* 8°, *Paris* 1757.
Nouvelle Edition des Oeuvres de Mr. Gresset, 2 *vol.* 12°, *Paris* 1758.
Morale d'Epicure, tirée de ses propres Ecrits, 8°, par Mr. Batteux, *Paris* 1758.
Histoire naturelle des Animaux, par Mrs. Arnault de Nobleville & Salerne, Médecins, suite de la Matière Médicale de Mr. Geoffroy, 6 *gros vol. Paris* 1758, 8°.
Mes Rêveries, Ouvrage Posthume, de Mr. le Marechal de Saxe, 2 *vol.* 4°, *enrichi de* 84 *figures*, 1757. *Cette Edition est totalement différente de toutes celles qui ont paru.*
—— Le même Livre, *dont les Estampes sont magnifiquement enluminées.*
Les Mémoires des Commissaires nommés par le Roy pour les Limites de l'Accadie, 4°, 4 *vol.*
Histoire générale des Huns, des Turcs, des Mogols, & des autres Tartares Occidentaux, &c. par Mr. de Guigne, de l'Académie; suite des Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, *Paris* 1758, 5 *vol.* 4°.
Le Droit public de France, éclairci par les Monumens

de

de l'Antiquité, par Mr. Bouquet, 4°, *Paris* 1758.

La petite Guerre, ou Traité du Service des Troupes légères en Campagne, par Mr. de Grand-Maison, 8°.

La Colombiade, ou la Foy portée au nouveau Monde, Poëme par Madame du Bocage, 8°, *avec figures*, *Paris* 1758.

Mémoires de M. de Laffay, ou Recueil de différentes Choses, 8°, 4 *vol. Paris* 1758.

Les Elémens des Sections Coniques démontrées par Synthèse, Ouvrage dans lequel on a renfermé le Traité de Mr de la Hire, 1737, 8°, 1 *vol. avec figures*.

Nouvelle Edition de la Gnomonique, 8°, *Paris* 1758.

Lettres sur les anciens Parlemens de France, que l'on nomme Etats Généraux, par Mr. le Comte de Boulainvilliers, 12°, 5 *vol. Londres* 1753.

Histoire de la Pairie de France & du Parlement de Paris, où l'on traite aussi des Electeurs de l'Empire, des Cardinaux, des Pairies d'Angleterre & des Grands d'Espagne, 12°, 2 *vol. Londres* 1753.

Mémoires des Expéditions Militaires depuis la Paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'à celle de Nimègue, auxquels on a joint la Rélation de la Bataille de Senef, écrite par Mr. le Prince, & plusieurs autres Pièces concernant cette Guerre, par un Auteur anonyme, 12°, 2 *vol.* 1737.

Histoire de la Ville de Nismes, avec des Notes, des Preuves, & des Dissertations, &c. par Mr. Mesnard, 4°, *avec figures*, 6 *vol.* 1750, *& suiv*

—— Civile, Ecclésiastique & Littéraire de Rochefort, contenant l'Etablissement de cette Ville & ses Antiquités, par le p Th. 4°, *avec figures*, 1737.

Eloge Historique de la Chasse, par Mr. Benneton de Perrin, 12°, 1724.

Traité des Marques Nationales, tant pour la Distinction des Personnes entre-elles, que pour les Armoiries, Habits d'ordonnance & de livrée, &c. par Mr. Benneton de Perrin, 12°, 1739.

Le Voyage fait par ordre du Roy, au Fleuve Mississipi & à la Louisiane, dans lequel sont diverses matières de Physique, Astronomie, Géographie, Marine, &c. par le Père Laval, 4°, *avec figures*, 1728.

Journal des Observations Physiques, Mathématiques & Botaniques faites à l'Amérique & dans la nouvelle Espagne, par le R. P. Feuillée, 4°, *avec figures*, 1725.

Les Voyages de Paul Lucas au Levant & dans l'Asie mineure, la Macédoine, & l'Afrique, 12°, 3 *vol. avec figures*, 1712 & 1721.

Histoire Céleste, ou Recueil des Observations Astronomiques, faites par ordre du Roy, depuis 1666 jusqu'en 1686, avec un Discours préliminaire sur les Progrès de l'Astronomie, par Mr. le Monnier, de l'Académie des Sciences, 4°, *avec figures*, 1741.

Calendrier des Laboureurs & des Fermiers, contenant des Instructions pour la Conduite & le Maniement d'une Ferme, dans tous les Mois de l'Année, traduit de l'Anglois de Bradley, 12°, 1755.

Observations d'Histoire naturelle faites avec le Microscope sur un grand nombre d'Insectes & sur les Animalcules qui se trouvent dans les Liqueurs préparées & dans celles qui ne le sont pas, &c. avec la Description & Usage des différens Microscopes, &c. partie déjà publiées par feu Mr. Joblot, Professeur en Médecine, &c de l'Académie Royale de Paris, &c. partie rédigées sur des Observations postérieures, 2 *vol.* 4°, *avec figures*, 1754 & 1755.

Myographie, ou Description des Muscles des Aponevroses, par Mr. Tarin, 4°, *avec figures*, 1753.

L'Anthropotomie, ou l'Art de disséquer en Anatomie, par Mr. Tarin, Médecin, 12°, 2 *vol. avec figures*, 1750.

La Conversion de l'Angleterre au Christianisme, comparée à sa prétendue Réformation, traduit de l'Anglois par le R. Pr. Niceron, Barnabite, 8°, 1729.

Dissertation sur les raisons & la nécessité d'établir & d'abréger les Loix, par l'Auteur des Mémoires de Brandebourg, avec une Dissertation sur l'usure, par Mr. Formey, 8°, 1751.

Procès Criminels des Comtes d'Egmont & Prince de Horne & autres Seigneurs Flamands, faits par le Duc d'Albe, 8°, 2 *vol.* 1753.

Principes sur la Dissolution du Mariage pour cause d'Impuissance, par M......... Avocat, suivi du Traité des Procédures qui sont en usage en France sur cette matière, avec quelques Pièces curieuses qui y sont rélatives, par le P. Bouhier, 8°, 1756.

Traité de l'Obéissance que les Chrêtiens doivent aux Puissances temporelles, par Mr. Brueys, 12°, 1736.

La Boucle de Cheveux, traduite de l'Anglois de Mr. Pope, par Mr. l'Abbé de F . . . 12°, 1745.

Essais sur les Erreurs populaires, ou Examen de plusieurs Opinions, reçues comme vraies, qui sont fausses ou douteuses, traduits de l'Anglois de Thomas Brown, 12°, 2 *vol.* 1738.

La Bibliothèque Poëtique, ou nouveau Choix des plus belles Pièces de Vers en tout Genre, depuis Marot, jusqu'aux Poëtes de nos jours, avec leurs Vies, & des Remarques sur leurs Ouvrages, par Mr. le Fort de la Morinière, 4°, 4 *vol.* 1745.

—— Le même Livre, 12°, 4 *vol.* 1745.

Le Recueil du Parnasse, ou Recueil de Pièces nouvelles en Prose & en Vers, 12°, 4 *vol* 1743 & 1744.

Les Poësies nouvelles de Mr. de la Monnoye de l'Académie Françoise, 12°, 1745.

Idée de la Poësie Angloise, ou Traduction des meilleurs Poëtes Anglois, avec un jugement sur leurs Ouvrages, & une Comparaison de leur Poësie avec les Auteurs anciens & modernes, par Mr. Yart, 12°, 8 *vol.* 1753 & 1757.

Les Amusemens sérieux & comiques, par Mr. du Fresny, 12°, *nouvelle Edition*, *très jolie*, 1753.

Saillies d'Esprit ou Choix curieux de Traits utiles & agréables pour la Conversation, par Mr. Gayot de Pitaval, 12°, 4 *part.* 2 *vol.*

L'Art d'orner l'Esprit en l'amusant par des Traits utiles & agréables, par Mr. Gayot de Pitaval, *nouvelle Edition*, 12°, 4 *part.* 2 *vol.*

Le Théatre Italien, ou Recueil général de toutes les Comédies & Scènes Françoises, représentées par les Comédiens Italiens du Roy, avec les Airs gravés & les Figures à chaque Comédie, par Gherardi, 8°, 6 *vol. avec figures*, 1741.

Le nouveau Théatre Italien, ou Recueil des Pièces représentées par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, depuis leur établissement en 1716, jusqu'à présent, avec les Airs des Vaudevilles gravés à la fin de chaque volume, par Mr. Riccoboni, dit Lelio, & autres Auteurs de la Comédie Italienne, 12°, 10 *vol.* 1753.

Les Parodies du Théatre Italien, avec les Airs gravés, 12°, 4 *vol.* 1738.

Les Oeuvres mêlées de Mr. l'Abbé Nadal, & ses Tragédies tirées de l'Ecriture Sainte, savoir, Saül, Hérode, Antiochus ou les Macchabées, Marianne, & Ofarphio ou Moïse, 12°, 3 *vol. avec figures*, 1738.

Les Comédies de Mr. Autreau, avec ses Poësies & Chansons, auxquelles on a joint les Airs gravés, *recueillies en* 4 *vol.* 12°, 1749.

Mémoires pour servir à l'Histoire des Spectacles de la Foire, par un Acteur Forain, par Mr. M. P........ 12°, 2 *vol.* 1743.

Les Ouvrages de Mr. de Clermont, contenant la Géométrie Pratique & Arithmétique Militaire, Ouvrage également utile & nécessaire aux Ingénieurs, aux Toiseurs & aux Arpenteurs, 4°, *avec figures*, 1755.

Les Principes du Blazon, où l'on explique les Règles & les Termes de cette Science, par Mr. l'Abbé d'Angeau, 4°, *avec figures*, 1715.

Les Songes Physiques, 12°, 1753.

Instructions Militaires, par Mr. le C. de S. 8°, *avec figures*, 1753.

Traité des Pétrifications par Mr. Bouguet & autres, 4°, *avec figures*, 1742.

Docimastique, ou l'Art des Essais sur les Métaux, traduit du Latin de Mr. Cramer, 12°, 4 *vol. avec figures*, 1755.

La Matière Médicale de J. Frid Cartheuser, traduite en François, précédée d'une Introduction sur les différentes Méthodes qu'on a employées dans l'Analyse des Remèdes, avec une Table raisonnée des Matières, 8°, 4 *vol.* 1754.

Le Traité de la Matière Médicale, & les Opérations Chimiques, traduits du Latin de Mr Boerhaave, par Mr. de la Mettrie, 12°, *nouvelle Edition*, 1756.

Des Maladies des Yeux, par Mr. Boerhaave, à quoi l'on a joint son Introduction à la Pratique Clinique; ses Leçons sur la Pierre, &c. 12°, *avec figures*, 1749.

Elémens de Chimie, traduits du Latin d'Herman Boerhaave, 12°, 6 *vol.* 1754

Les Proprietés de la Médecine par raport à la Vie Civile, par Mr. de Santeuil, Docteur en Médecine, 12°, 1739.

Observations Curieuses & intéressantes sur la Cure de la Goute & du Rhumatisme de MM. Hoffmann, U... & d'autres, 12°, 1747.

La Médecine Militaire, ou l'Art de conserver la Santé des Soldats dans les Camps, traduite du Latin d'Ant.

d'Ant. Portius, par Mr. Eidous, 12°, *avec figures*, 1744.

Dissertation sur les Maux des Dents qui surviennent aux Femmes Grosses, par Mr. Bunon, 12°, 1741.

Dictionaire Anatomique, ou Explication des Termes Latins & François qui sont en usage dans l'Anatomie, suivie d'une Bibliothèque de Physiologie par Mr. Tarin, Médecin, 4°, 1753.

Ostéographie, ou Description des Os du Corps Humain dans les différens Ages, des Cartilages, des Ligamens, &c. Latin & François, *avec figures*, dont partie sont de Mr. Albinus, partie celles de Mr Winslow, le reste fait d'après nature, précédé d'une Instruction à l'Anatomie, par Mr. Tarin, Médecin, 4°., *avec figures*, 1753.

Dictionaire portatif des Prédicateurs François, 1757, 8°.

Histoire du Bas Empire en commençant à Constantin le Grand, *Tome XIII. de* l'Histoire des Empereurs, par Mr. le Beau, Sécrétaire Perpétuel de l'Académie, 2 *vol.*

Description Historique de l'Empire Russien, traduite de l'Ouvrage Allemand de Mr. le Baron de Strahlemberg, 2 *vol.* 1757.

Les intérêts de la France mal entendus, 3 *vol. à Paris* 1756, 12°.

Traité sur le Déclin du Commerce des Anglois, par l'Abbé de Caste, 2 *vol. à Paris* 1758, 12°.

Essai Politique sur les Avantages que la France peut retirer de la Conquête de l'Isle-Minorque, dédié à S. A. S. M. le Prince Louïs de Wirtemberg, 1757, *brochure in* 12°.

Explication Historique des Fables, où l'on découvre leur Origine, & leur conformité avec l'Histoire ancienne, *nouvelle Edition corrigée, & différente des premières, par Mr. l'Abbé Banier*, 3 *vol.* 1742, 12°.

Supplément à l'Antiquitée expliquée par le R. P. Bernard de Montfaucon, *Latin & François*, 5 *vol.* 1757, *folio avec figures.*

Traité sur les finances & la fausse Monoye des Romains, avec une Dissertation sur la manière de discerner les Médailles Anciennes avec les Contrefaites, 1740, 12.

Les Mœurs & Usages des Grecs, des Romains, des François, & des Germains, rémis en quatre volumes: savoir, ceux des Grecs, par M. Mesnard, *Lyon* 1743. 12°. Ceux des Romains, par M. L. F. de M. 2 *vol.* 1744, 12o. Ceux des François & des Germains, *à Paris* 1753, 12°.

Histoire Universelle de Turfellin, traduite en François, avec des Notes Historiques & Géographiques, par Mr. l'Abbé Lagneau, continuée jusqu'à l'Année 1700, 4 *vol.* 1757, 12°.

——— du Cardinal d'Amboise, par Mr. l'Abbé le Gendre, 1727, 4°. *avec figures.*

——— des Négociations & du Traité de Paix des Pyrenées, 2 *vol* 1751, 12°.

——— du Traité de Paix de Nimègue, suivie d'une Dissertation, sur les droits de la Reine Marie Therese d'Autriche, 2 *vol.* 1754, 12°.

Dissertation sur les Tentes & Pavillons de Guerre, par M. de Benneton de Perrin, *à Paris* 1735. 12°.

Histoire de la dernière Révolution de Perse, continuée jusqu'à présent, & précédée de celle des Sophis, par le R. P. du C***. Jésuite, suivie de celle de Thamas Koulikan, par Mr. l'Abbé Declaustre, 3 *vol.* 1742 & 1743. *avec figures*, 12°.

——— des Révolutions des Païs-Bas, par Mr. l'Abbé P***. 2 *vol.* 1727, 12°.

Mélanges Historiques & Philologiques, avec des Notes, par Mr. Michault, Avocat au Parlement de Dijon, 2 *vol. à Paris* 1754, 12°.

Histoire Généalogique & Chronologique de la Maison Royale de France, des Pairs, grands Officiers de la Couronne, de la Maison du Roy, &c. par le Père Anselme, 9 *vol folio.*

Mémoires pour servir à l'Histoire d'Espagne sous le Régne de Philippe V. Petit-Fils de Louïs XIV. traduits de l'Espagnol de Mr. le Marquis de St. Philippe, 4 *vol.* 1756, 12°.

La Manière de Négocier avec les Souverains par Mr. de Callières, 2 *vol.* 12°.

Dictionaire Anatomique Latin & François contenant l'explication des termes les plus utiles & les plus connus, avec leurs Définitions exactes, 1 *vol.* 12°.

Les Têtes folles, Roman de M. le Chevalier de L. B. 1 *vol.* 1753.

Observation sur la Resurection de Jesus-Christ, &c. 2 *vol.*

Voyage Liturgique de France par Moleon, 4 *vol.* 1758. 8°. *avec figures.*

Histoire de Saladin, Sultan d'Egypte, 2 *vol.* 1758.

Les Origines ou l'ancien Gouvernement de France, de l'Allemagne, de l'Italie, &c. 4 *vol.* 1757, 12°. *Cet Ouvrage est fort estimé.*

Le danger des Passions, anecdotes Syriennes & Egyptiennes, par l'Auteur de l'Ecole de l'Amitié, 2 *vol.* 12°. *petit format, de près de 500 pages.*

L'Ecole de l'Amitié, 2 *vol.* 12°.

Les Oeuvres de Mr. de Voltaire, *nouvelle Edition, faite sous les yeux de l'Auteur*, 10 *vol.* 8°.

Histoire Universelle, par le même, avec le Siècle de Louïs XIV. 7 *vol.* 8°.

Lettres de Mistris Fanni Butler à Milord Alfrec, traduites de l'Anglois, par Adelaïde de Varançai, 12°.

Dissertation sur les Vapeurs & les Pertes de Sang, par M Hunault, Médecin, 1756, 12°.

Annales Politiques de l'Abbé de Saint Pierre, *nouvelle Edition, augmentée de deux Pièces qui n'ont point encore parues*, 2 *vol.* 12°. *proprement imprimés.*

Recherches & Considérations sur les Finances de France, depuis 1595, &c. 2 *gros vol* 4°. *Cet Ouvrage est excellent & fort curieux*, 1758.

Le satire del Cavalier Dotti, 2 *vol.* 12°.

Tableau de la Hollande, ou Etat actuel de cette République, par Mr. Freron, 12°.

Voyage en l'autre Monde, ou Nouvelles Littéraires de celui-ci, avec des Entretiens sur plusieurs sujets, par l'Abbé de la Porte, 2 *vol.* 1754, 12°.

L'Esprit des Loix, & toutes les autres Oeuvres de Mr. de Montesquiou, *Nouvelle Edition*, 3 *vol. à Paris* 1757, 4°.

——— Maximes Politiques, pour servir de suite à l'Esprit des Loix, par Mr. de Montesquiou, par Mr. Pecquet, *à Paris* 1757, 4°.

Histoire de la dernière Révolution de Gènes, avec une Carte de la Ville & de ses Environs, 1758, 4 *Parties*, 2 *tom.* 12°. *avec figures.*

——— Ecclésiastique & Civile du Duché de Luxembourg, & du Comté de Chiny, par J. Bertholet, 8 *vol. Luxembourg* 1741, 4°. *avec figures.*

Oeuvres de Mr. Gresset, 2 *vol.* 12°, *petit format, nouvelle Edition*, 1758.

——— de Molière, 8 *vol.* 12°, *petit format.*

——— de Racine, 3 *vol.* 12°, *petit format.*

——— de Madame & de Mademoiselle Des Houlières, *nouvelle Edition*, 2 *vol. petit format.*

Science (la) des Négocians & Teneurs de Livres, divisée en trois Traités, par Mr. de la Porte, *nouvelle Edition, revuë & augmentée, vol. oblong.*

Spectacle (le) des beaux Arts, ou Considération touchant la Nature, leurs Objets, leurs Effets & leurs Règles principales, avec des Observations sur la Manière de les envisager, sur les Dispositions propres pour les Cultiver, & sur les Moyens propres pour les étendre & pour les perfectioner, &c. par Mr. Lacombe, Avocat, 2 *vol* 12°, 1758.

Vie du Pape Sixte cinquième, traduite de l'Italien de Gregorio Leti; *nouvelle Edition*, 2 *vol.* 12°, *avec figures en taille douce*, 1758.

L'Esclavage rompu, ou la Société des Francs-Peteurs, 12°.

Dictionaire Apostolique, à l'usage de MM. les Curés des Villes & de la Campagne, & de tous ceux qui se destinent à la Chaire, 8°, 12 *vol.*

Histoire de Louïs XII, Roy de France, surnommé le Père du Peuple, 12°, 3 *vol. avec le Portrait en taille douce de Louis XII.*

Tablettes Géographiques, pour l'Intelligence des Historiens & des Poëtes Latins: (servant de suite aux Auteurs Latins, tant Historiens que Poëtes, *imprimés à Paris, depuis* 1743, *chez les SS. Coustelier & Barbou, dans la Forme des Elzévirs*) *petit* 12o, 2 *vol.*

Analyse Chronologique de l'Histoire Universelle, depuis le commencement du Monde, jusqu'à l'Empire de Charlemagne inclusivement, *nouvelle Edition*, 1 *vol.* 4o, *grand papier.*

Idée de la Poësie Grecque, Latine & Italienne, Ouvrage traduit de l'Italien de Gravina, *petit* 12°, 2 *vol.*

Van Espen Opera, *folio*, 4 *vol.*

Arithmétique mise en Pratique, selon l'usage des Financiers, Gens de Pratique, Banquiers & Marchands, contenant un Traité de Géométrie, un Abrégé de l'Algèbre, & une Arithmétique aux jettons, par le Gendre, 1 *vol.* 12°. *nouvelle Edition.*

Considérations sur les causes de la Grandeur des Romains & de leur Décadence, *nouvelle Edition, à laquelle on a joint un Dialogue de Sylla & d'Eucrate*, 12°.

Les pensées Errantes avec quelques Lettres d'un Indien, par Madame de ***, 1758, 12°. *petit format.*

Elé-

Elémens de Chymie, suivant les Principes de Becker, & de Stalh, traduits du Latin sur la seconde Edition de M. Juncker, Apoticaire, gagnant Maitrise de l'Hôtel-Dieu de Paris, 6 *vol.* 1757, 12o.
——— des Sciences & des Arts Littéraires, Ouvrage traduit de l'Anglois de Benjamin Martin, par Mr. Depuisieux, 3 *vol.* 1756, 12o.
Essai sur les grands Evènemens par les petites Causes, tiré de l'Histoire, dédié à Madame la Duchesse d'Orléans par Mr. Richer, 1758, 12o.
Grammaire générale & raisonnée, contenant les Fondemens de l'Art de parler, expliqués d'une Manière claire & naturelle, les Raisons de ce qui est commun à toutes les Langues, & des principales Différences qui s'y rencontrent, & plusieurs Remarques nouvelles sur la Langue Françoise, par Mr. Duclos, *nouvelle Edition*, 12o.
Dom Quichotte, de Michel Cervantes, 6 *vol.* 12o.
Nouvelles Observations Physiques & Pratiques sur le Jardinage & l'Art de planter, avec le Calendrier des Jardins, Ouvrage traduit de l'Anglois de Bradley, par Mr. Depuisieux, 3 *vol. avec figures en taille douce*, 1756, 12o.
Histoire Universelle depuis Charlemagne jusques & y compris le Règne de Louis XIII, *nouvelle Edition, augmentée d'une Table des Matières, par Mr. de Voltaire*, 6 *vol.* 1758, 12o.
Instructions Militaires pour la Cavallerie & les Dragons, par Mr. de la Potterie, Mestre de Camp de Dragons, 1754, 8o.
Le bon Jardinier, contenant une Idée générale des quatre sortes de Jardins, les Règles pour les cultiver, & la Manière d'élever les plus belles Fleurs, 24.
Les Généalogies Historiques des Empereurs, & de toutes les Maisons Souveraines qui ont subsisté jusqu'à present, avec des Explications Historiques & les Armoiries de chaque Famille, par Mr. de Chassot, 4 *vol.* 4o.
Le nouveau Traité de Cuisine, avec des nouveaux Desseins de Table, & vingt-quatre Menus, où l'on apprend ce que l'on doit servir suivant chaque Saison, en gras, en maigre, & en patisserie, 3 *vol.* 12o.
Les Soupers de la Cour, ou l'Art de travailler toutes sortes d'Alimens pour servir les meilleures Tables suivant les quatre Saisons, 4 *vol* 1755, 12o.
Mémoires de Mr. Michel de Marolles, Abbé de Villeloin, *nouvelle Edition*, avec des Notes Historiques, par Mr. l'Abbé Gouget, 3 *vol.* 1755, 12o.
——— particuliers sous le Règne de Louis XIV, par Mr. de B... 4 *vol.* 1758, 12o.
——— de Martin & Guillaume du Bellai-Langei, mis en nouveau style, auxquels on a joint les Mémoires du Maréchal de Fleurange, qui n'avoient point encore été publiés, & le Journal de Louise de Savoye, le tout accompagné de Notes Critiques & Historiques & de Pièces justificatives pour servir à l'Histoire du Regne de François I, 7 *vol.* 1753, 12o.
Mémoire Théologique & Politique au sujet des Mariages Clandestins des Protestans de France, 1756, 8o.
Nouveau Plan d'Etudes pour toutes les Classes, & Projet de Principes raisonnés de la Langue Latine, accompagnés d'Observations sur les Inconvéniens des Rudimens, Méthode, & Exercices ordinaires des Classes, 1754, 12o.
Instruction pour les Jardins, Fruitiers & Potagers, par Mr. de la Quintinye, *nouvelle Edition*, 2 *vol. avec figures*, *Paris* 1756, 4o.
Introduction à la Minéralogie, ou connoissance des Eaux, des Sucs terrestres, des Sels, des Pierres, des Minéraux & des Métaux, avec une Description abrégée des Opérations de Métallurgie, traduit de l'Allemand de J. F. Henckel, 2 *vol. Paris* 1756, 12o.
La Médecine d'Armée, contenant des Moyens aisés de préserver de Maladies sur Terre & sur Mer, dans toutes sortes de Païs, & d'en guérir, sans beaucoup de remèdes ni de dépense, les Gens de Guerre & autres, 3 *vol. Paris* 1754, 12o.
Miroir des Urines; où l'on voit les différens Tempéramens & les Causes des Maladies d'un chacun, par Davach de la Rivière, *troisième Edition*, *Paris* 1752, 12o.
Nouvelles Remarques sur la Lithotomie, & sur la Séparation du Pénis, par Mr. Paluni, *avec figures*, *Paris* 1750, 12o.
Secrets & Remèdes éprouvés, dont les Préparations ont été faites au Louvre, de l'ordre du Roy; *dernière Edition*, augmentée des Préservatifs & Remèdes universels, tirés des Animaux, des Végétaux & des Minéraux, par Mr. Rousseau, *Paris* 1747, 12o.

Souverains du Monde, Ouvrage qui fait connoître la Généalogie de leurs Maisons, le Gouvernement de leurs Etats, leur Religion, Revenus, Forces, Prétentions, Armoiries & Résidence, avec un Catalogue des Auteurs qui en ont écrit; *nouvelle Edition, corrigée & conduite jusqu'à la fin de* 1733, 5 *vol. Paris* 1734, 12o.
Swieten (Gerard van) Commentaria in Hermanni Boerhaavii Aphorismos, de Cognoscendis & Curandis morbis, 3 *vol. Parisiis* 1747, 1749, 1754, 4o.
Traité des Maladies des Os, par Mr. Petit, *nouvelle Edition, revuë, corrigée & augmentée*, 2 *vol. avec figures*, *Paris* 1757, 12o.
——— de la petite Vérole, traduit de l'Anglois de Théop. Lobb, *sur la seconde Edition*, 2 *vol. Paris* 1749, 12o.
——— de la Phlébotomie & de l'Artériotomie, recueilli des Auteurs Anciens & Modernes, par Mr. Martin, *Paris* 1741, 12o.
Abrégé de toute la Médecine-Pratique, traduit de l'Anglois de J. Allen, 7 *vol. Paris* 1752, 12o
Chirurgicale, publiée ci-devant par Mr. Palfin; *nouvelle Edition*, entièrement refonduë & augmentée, par A. Petit, D. M. de la Faculté de Paris, 2 *vol. avec figures*, *Paris* 1753, 8o.
Astruc, (J.) Mémoires pour l'Histoire naturelle de la Province de Languedoc, *avec des cartes & figures en taille douce*, *Paris* 1757, 4o.
——— de Morbis Venereis libri 9. *Editio altera auctior*, 2 *vol. Paris* 1740, 4o.
——— du même, Traité des Maladies Vénériennes, traduit du Latin, *troisième Edition*, 4 *vol. Paris* 1755, 12o.
——— Dissertation sur l'Immatérialité, l'Immortalité & la Liberté de l'Ame, *Paris* 1755, 12o.
——— Conjectures sur les Mémoires originaux, dont il paroit que Moïse s'est servi pour composer le Livre de la Genèse, avec des Remarques qui appuïent ou qui éclaircissent ces Conjectures, *Bruxelles* 1753, 12o.
Boerhaven Elementa Chemiæ, quæ Anniversario labore docuit in publicis privatisque Scholis, *Editio altera*, 2 *vol. cum fig. Parisiis* 1753, 4o.
Causes célèbres, récueillies par Pitaval, 20 *vol. Paris* 1750, 12o.
Esprit des Conversations agréables, ou nouveau Mélange de Pensées Choisies, en Vers & en Prose, par Gayot de Pitaval, 3 *vol. Paris* 1731, 12o.
Sur la Nature & le Choix des Alimens suivant les différentes Constitutions, traduit de l'Anglois de J. Arbuthnot, *Paris* 1755, 12o.
Expériences Physico-Méchaniques sur différens Sujets, & principalement sur la Lumière & l'Electricité; traduites de l'Anglois de Mr. Hauksbée, par feu Mr. de Brémont, revuës & mises au jour avec un Discours préliminaire & des Notes par Mr. Desmarest, *avec des figures en taille douce*, 2 *vol. Paris* 1754, 12o.
De la Matière Médicinale, ou l'Histoire des Vertus, du Choix & de l'usage des Remèdes simples, par Mr. Géoffroy, 16 *vol. Paris* 1743 & 1757, 12o.
Histoire générale du Portugal, par la Clede, 8 *vol. avec des cartes*, *Paris* 1735, 12o.
——— d'Angleterre, par Mr. Rapin Thoyras, *nouvelle Edition*, augmentée des Notes de Mr. Tindal, & de quelques autres Remarques mises au bas des pages; de l'Abrégé Historique, fait par Rapin Thoyras; du Recueil des Actes publics d'Angleterre de Thomas Rymer; & de Mémoires pour les vingt premières Années du Règne de George II: par les soins de Mr. de S. Marc, 16 *vol. avec cartes & figures*, *la Haye*, 1750, 4o.
——— Militaire de Charles XII, Roy de Suède, depuis 1700 jusqu'à la Bataille de Pultova en 1709, écrite par ordre de S. M. par Gustave Adlerfeld, 3 *vol. avec figures*, *Paris* 1741, 12o.
Horace avec des Remarques & des Dissertations Critiques, traduit en François, par le P. Sanadon, Jésuite, *nouvelle Edition*, 8 *vol. Paris* 1756, 12o.
De la Taille au haut appareil, où l'on a rassemblé ce qu'on a écrit de plus intéressant sur cette Matière, par M. Morand, *à Paris* 1728, 12o. *avec figures.*
Traité Complet de Chirurgie, contenant les Observations sur toutes les Maladies Chirurgicales, &c. par Guil. Mauquent de la Mote, *seconde Edition*, *à Paris* 1732, 4 *vol.* 12o.
Vie de Pierre Pithou, avec quelques Mémoires sur son Père & ses Frères, par M. Grosley, 2 *vol. à Paris* 1756, 12o.
Voyage Nouveau aux Isles de l'Amérique, contenant l'Histoire Naturelle de ces Païs, l'Origine, les Moeurs, la Religion,

ligion, & le Gouvernement des Habitans, par le R. P. Labat, Jacobin, *nouvelle Edition, augmentée considérablement*, 8 *vol. à Paris* 1742, 12o. *avec fig.*

——— Du même : *en Espagne*, & *en Italie*, 8 *vol.* 1730, 12o. *avec figures.*

——— Du même : *nouvelle Rélation de l'Afrique Occidentale, contenant une Description exacte du Sénégal*, & *des Pais situés entre le Cap Blanc & la Rivière de Senelione ; l'Histoire Naturelle de ces Pays, les différentes Nations*, &c. 5 *vol. à Paris* 1728, 12o. *avec figures.*

Aplication de l'Algèbre à la Géométrie, par Guiné, 4o.

Avantures de Bella & de Dom M***. nouvelle Espagnole, par M. le Marquis d'Argens, 2 *parties*, 12o.

Elémens de Chymie de Boerhaven, *nouvelle Edition, revuë, corrigée*, & *considérablement augmentée, par M***., Docteur en Médecine*, 6 *vol.* 12o. *avec figures.*

Caminologie, ou Traité des Cheminées, contenant des Observations sur les différentes causes qui font fumer les Cheminées, avec des Moyens pour corriger ces Défauts ; Ouvrage intéressant & utile, tant pour les particuliers, que pour les Artistes, 1756, 8o. *avec figures.*

La Cuisinière Bourgeoise, suivie de l'Office à l'Usage de tous ceux qui se mêlent de dépense de Maison ; avec la manière de disséquer, connoître & servir toutes sortes de Viandes ; *nouvelle Edition, augmentée de plusieurs Menus pour les quatres Saisons*, & *de Ragoûts les plus nouveaux ; d'une Explication des Termes propres*, & *à l'usage de la Cuisine & de l'Office*, & *d'une Table Alphabétique des Ustensiles qui sont nécessaires*, 2 *vol.* 1756, 12o.

Dictionaire Universel d'Agriculture & de Jardinage, de Fauconnerie, Chasse, Pêche, Cuisine & Ménage, 2 *vol. à Paris* 1754, 4o.

Histoire de la Jurisprudence Romaine, contenant son Origine & ses progrès, depuis la Fondation de Rome jusqu'à présent, pour servir d'Introduction à l'étude du Corps de Droit Civil, à la Lecture des Commentaires du Droit Romain, & à l'Ouvrage, intitulé : Les Loix Civiles dans leur ordre naturel, par Mr. Terrasson, Avocat au Parlement, *folio.*

Ordonnance de la Marine, du Mois d'Août 1681, commentée & conférée sur les anciennes Ordonnances, le Droit Romain, & les nouveaux Règlemens ; *nouvelle Edition, augmentée d'un Extrait de l'Ordonnance de* 1689, *concernant la Police sur les Vaisseaux*, 1757, 12o.

Oeuvres Diverses de Cyrano de Bergerac ; *nouvelle Edition*, 3 *vol.* 12o.

Pétrone Latin & François, Traduction entière suivant le Manuscrit trouvé à Belgrade en 1688 ; *nouvelle Edition augmentée de la contre-critique de Pétrone*, 2 *vol.* 1756, 12o. *avec fig.*

Recueil Général des Operas, représentes par l'Académie Royale de Musique depuis son Etablissement, 16 *vol.* 12o. *avec figures.*

Rabelais (le) moderne, ou les Oeuvres de Maitre François Rabelais, Docteur en Médecine, mises à la portée de la plûpart des Lecteurs, avec des éclaircissemens Historiques pour l'Intelligence des Allégories, contenuës dans le Gargantua & dans le Pentagruel, 8 *vol.* 1752, 12o.

Syphilis, ou le mal Vénérien, Poëme Latin de Fracastor, avec la Traduction en François & des Notes, 1555, 8o.

Traité du Senat Romain, traduit de l'Anglois de Mr. Middleton, avec des Notes, par M. D***. Président du Parlement de Toulouse, 12o.

Voyages Liturgiques de France, ou Recherches faites en diverses Villes du Royaume, contenant plusieurs particularités touchant les Rits & les Usages de l'Eglise; avec des Découvertes sur l'Antiquité Ecclésiastique & Païenne, par le Sieur du Moleon, 8o.

Victoires Mémorables des François, ou les Descriptions des Batailles célèbres, depuis le commencement de la Monarchie, jusqu'à la fin du Regne de Louïs XIV., 2 *vol.* 1754, 12o.

Physique des Corps Animés, 1 *vol.* 12o.

Voyages récréatifs du Chevalier de Quévédo, écrits par lui-même, rédigés & traduits de l'Espagnol, *petit* 12o.

Histoire de France & Histoire Romaine par demandes & par réponses: Ouvrage extrêmement utile à la Jeunesse, *nouvelle Edition, corrigée & considérablement augmentée, avec figures*, 2 *vol.* 12o.

Mémoires d'un Homme de qualité, retiré du Monde, *nouvelle Edition, revue & augmentée*, 8 *vol.* 12o.

Traité de l'Ortographe Françoise, en forme de Dictionaire, *sixième & nouvelle Edition, revuë, corrigée & considérablemeut augmentée, par Mr. Restaut*, 8o, *grand format.*

Nouvelles Annales de Paris, jusqu'au Règne de Hugues Capet, 1 *vol.* 4o.



18v





